



Document d'enregistrement universel 2020

incluant le rapport financier annuel

Sommaire

Attestation du responsable du Document d'enregistrement universel 2020	1	6	TOTAL et ses actionnaires	281
1				
Présentation du Groupe – Rapport intégré	3			
1.1 Profil du Groupe	4		6.1 Cotation boursière	282
1.2 Notre ambition climat	12		6.2 Dividende	285
1.3 Notre stratégie : de TOTAL à TotalEnergies	16		6.3 Rachats d'actions	288
1.4 Notre politique d'investissement	18		6.4 Actionnariat	291
1.5 Une innovation au service de la transformation du Groupe	20		6.5 Informations destinées aux actionnaires étrangers	294
1.6 Nos atouts	22		6.6 Communication financière	295
1.7 Notre gouvernance	26	7		
1.8 Nos performances	31	Renseignements généraux	297	
2				
Présentation des activités pour l'exercice 2020	43			
2.1 Secteur Integrated Gas, Renewables & Power	44		7.1 Capital social	298
2.2 Secteur Exploration-Production	56		7.2 Acte constitutif et statuts ; autres informations	300
2.3 Activités d'hydrocarbures Amont	63		7.3 Informations financières historiques et informations complémentaires	303
2.4 Secteur Raffinage-Chimie	75	8		
2.5 Secteur Marketing & Services	83	Comptes consolidés	305	
3				
Risques et contrôle	89			
3.1 Facteurs de risque	90		8.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	306
3.2 Pays sous sanctions économiques	98		8.2 Compte de résultat consolidé	310
3.3 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques	101		8.3 Résultat global consolidé	311
3.4 Assurance et couverture des risques	107		8.4 Bilan consolidé	312
3.5 Procédures judiciaires et d'arbitrage	108		8.5 Tableau de flux de trésorerie consolidé	313
3.6 Plan de vigilance	109		8.6 Variation des capitaux propres consolidés	314
4			8.7 Annexe aux comptes consolidés	315
Rapport sur le gouvernement d'entreprise	135	9		
4.1 Organes d'administration et de direction	136	Informations complémentaires sur l'activité d'hydrocarbures (non auditées)	425	
4.2 Déclaration sur le gouvernement d'entreprise	179			
4.3 Rémunération des organes d'administration et de direction	180		9.1 Informations sur l'activité d'hydrocarbures au titre de la réglementation FASB Accounting Standards Codification 932	426
4.4 Informations complémentaires en matière de gouvernement d'entreprise	209		9.2 Autres informations complémentaires	443
4.5 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	214		9.3 Rapport sur les paiements effectués au profit des gouvernements (article L. 22-10-37 du Code de commerce)	445
5			9.4 Déclaration des paiements aux gouvernements au titre d'achats de pétrole, de gaz et de minéraux (reporting ITIE)	464
Performance extra-financière	217	10		
5.1 Notre ambition : être la compagnie des énergies responsables	218	Comptes sociaux de TOTAL SE	467	
5.2 Modèle d'affaires	223			
5.3 Enjeux sociaux	223		10.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	468
5.4 Enjeux liés à la santé et la sécurité des personnes	234		10.2 Comptes sociaux société mère	472
5.5 Enjeux environnementaux	240		10.3 Annexe aux comptes sociaux	476
5.6 Enjeux liés au changement climatique (selon les recommandations de la TCFD)	247		10.4 Autres informations financières société mère	492
5.7 Actions en faveur du respect des droits humains	257	11		
5.8 Lutte contre la corruption et l'évasion fiscale	261	Informations complémentaires de reporting	495	
5.9 Création de valeur pour les territoires d'ancrage	264			
5.10 Sous-traitance et fournisseurs	269		11.1 Reporting SASB	496
5.11 Périmètres et méthodologie de reporting	272		11.2 Indicateurs ESG de base (« Core ») du Forum économique mondial (WEF/IBC)	511
5.12 Rapport de l'organisme tiers indépendant	276	Glossaire	519	
		Tables de concordance	527	
		Avertissement	535	



Document d'enregistrement universel 2020

incluant le Rapport financier annuel

« J'atteste, que les informations contenues dans le présent Document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sociaux et consolidés de TOTAL SE (la Société) sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion du Conseil d'administration référencé dans la table de concordance du présent Document d'enregistrement universel figurant en page 530 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. »

Fait le 31 mars 2021

Patrick Pouyanné
Président-directeur général



Le Document d'enregistrement universel a été déposé le 31 mars 2021 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le Document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au Document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

1

Présentation du Groupe – Rapport intégré

1.1 Profil du Groupe	4	1.5 Une innovation au service de la transformation du Groupe	20
1.1.1 TOTAL, un groupe multi-énergies	4	1.5.1 La R&D au cœur de notre stratégie	20
1.1.2 Notre histoire : l'esprit pionnier	8	1.5.2 L'accélération digitale comme levier de performance	21
1.1.3 Notre modèle d'affaires	10		
1.2 Notre ambition climat	12	1.6 Nos atouts	22
1.2.1 Plus d'énergie et moins d'émissions de GES	12	1.6.1 Nos collaborateurs	22
1.2.2 Vers la neutralité carbone : les axes prioritaires et les plans d'action	13	1.6.2 Notre modèle intégré	22
1.2.3 Les 4 leviers de notre ambition zéro émission nette	15	1.6.3 Notre excellence opérationnelle	23
		1.6.4 Une présence mondiale, un ancrage local	24
		1.6.5 Un dialogue permanent avec nos parties prenantes	25
1.3 Notre stratégie : de TOTAL à TotalEnergies	16	1.7 Notre gouvernance	26
1.3.1 Gaz naturel, biogaz et hydrogène, alliés de la transition énergétique	16	1.7.1 Un Conseil d'administration pleinement engagé	26
1.3.2 Électricité : construire un leader mondial	16	1.7.2 Un COMEX mobilisé pour mettre en œuvre la stratégie du Groupe	28
1.3.3 Économiser et décarboner les énergies liquides	17	1.7.3 Une organisation opérationnelle autour des grands secteurs d'activité du Groupe	29
1.3.4 Développer des puits de carbone	17	1.7.4 Dispositif de gestion des risques	31
1.4 Notre politique d'investissement	18	1.8 Nos performances	31
1.4.1 Principaux investissements réalisés au cours de la période 2018-2020	18	1.8.1 Performances financières	31
1.4.2 Principaux investissements prévus	19	1.8.2 Nos ambitions et objectifs en matière de développement durable	39
1.4.3 Modes de financement	20		

1.1 Profil du Groupe

1.1.1 TOTAL, un groupe multi-énergies

Présent dans plus de 130 pays, TOTAL est un groupe multi-énergies, qui produit et commercialise des carburants, du gaz naturel et de l'électricité. Nos 100 000 collaborateurs s'engagent pour une énergie meilleure, plus abordable, plus sûre, plus propre et accessible au plus grand nombre. TOTAL qui propose à ses actionnaires en 2021 de devenir TotalEnergies a pour ambition d'être la compagnie des énergies responsables.

Nos valeurs

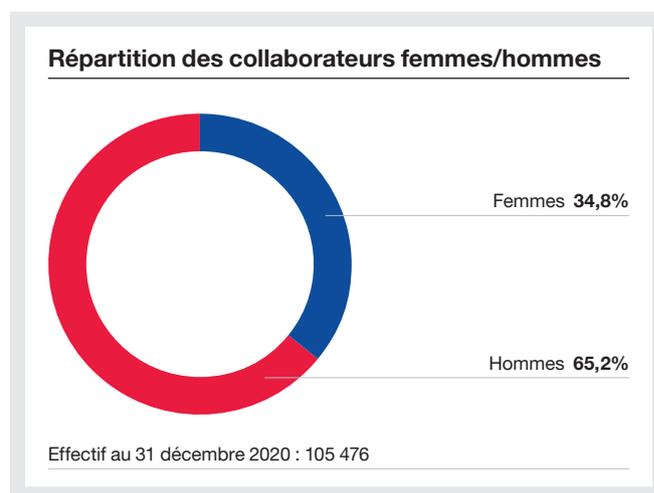
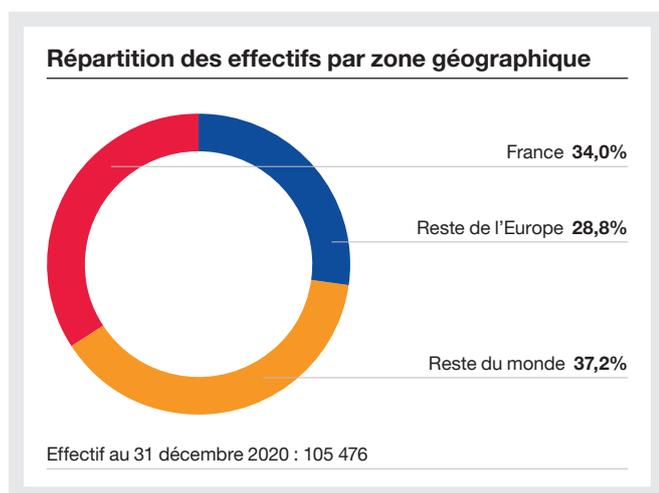
La Sécurité, le Respect de l'Autre, l'Esprit Pionnier, la Force de la Solidarité et le Goût de la Performance symbolisent, au même titre que son histoire, la part de l'identité de TOTAL partagée par tous les collaborateurs. Ces valeurs guident au quotidien les actions et les relations du Groupe avec ses parties prenantes.

Ces cinq valeurs fortes imposent également à l'ensemble des collaborateurs de TOTAL une conduite exemplaire, en priorité dans les domaines suivants : la sécurité, la sûreté, la santé, l'environnement, l'intégrité sous toutes ses formes (notamment la lutte contre la corruption, la fraude et les pratiques anticoncurrentielles) et les droits humains.

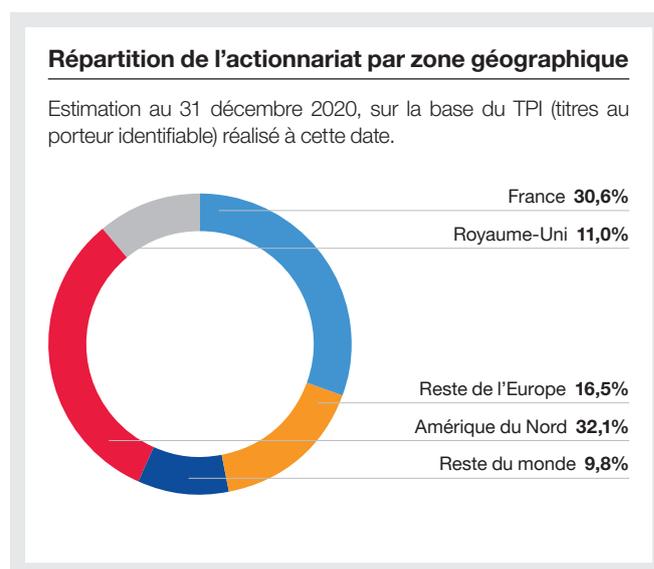
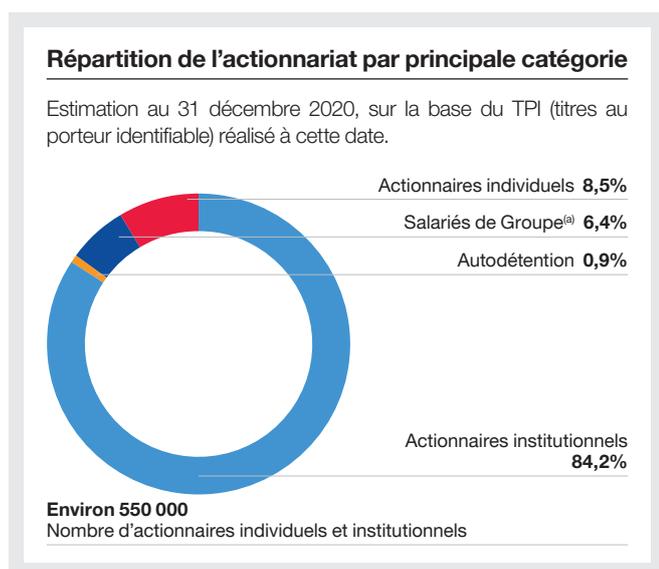
C'est par une adhésion stricte de ses collaborateurs à ces valeurs et à cette ligne de conduite que le Groupe entend construire une croissance forte et durable pour lui-même et pour l'ensemble de ses parties prenantes, concrétisant ainsi son engagement en faveur d'une énergie meilleure.

Profil du Groupe

Nos collaborateurs



Notre actionnariat



(a) Sur la base de la définition de l'actionnariat salarié au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce et de l'article 11 alinéa 6 des statuts de la Société.

Chiffres clés du Groupe

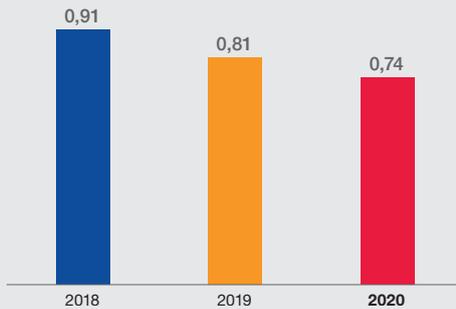
Indicateurs financiers^(a)



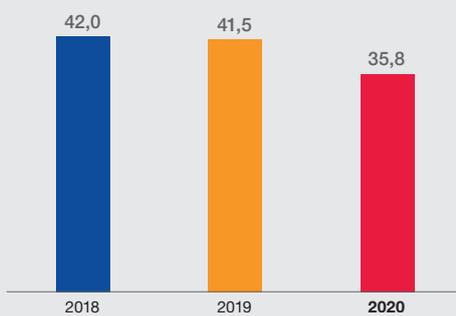
- (a) Pour les définitions des indicateurs alternatifs de performance, se reporter au point 1.8.1 de ce chapitre et à la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés (point 8.7 du chapitre 8).
- (b) Hors engagements liés aux contrats de location ; 25,9% engagements liés aux contrats de location inclus.
- (c) Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale du 28 mai 2021.

Indicateurs extra-financiers

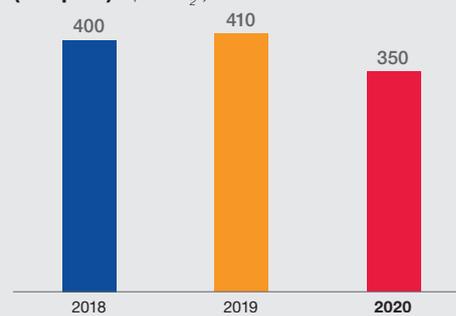
Taux de fréquence des accidents déclarés



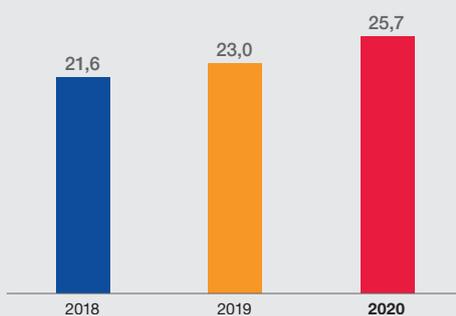
Émissions de GES (Scopes 1 & 2) sur les installations *oil & gas* opérées (Mt CO₂e)



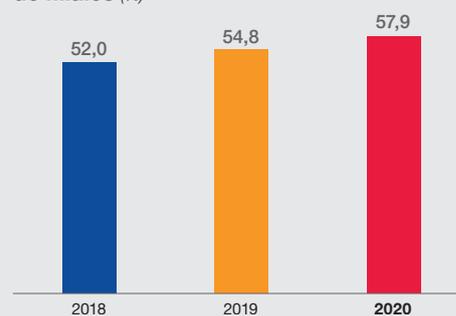
Émissions indirectes de GES liées à l'utilisation par les clients des produits énergétiques vendus pour usage final (Scope 3)⁽¹⁾ (Mt CO₂e)



Proportion de femmes dans l'effectif cadres-dirigeants (%)



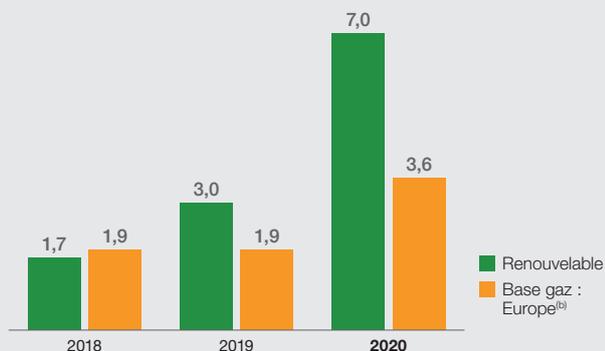
Part d'internationaux dans les Comités de direction de filiales (%)



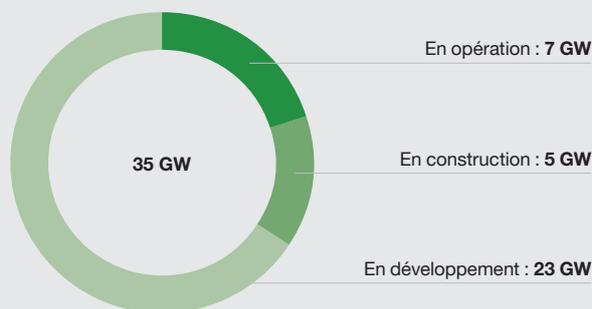
(1) GHG Protocol – Catégorie 11.

Performance opérationnelle

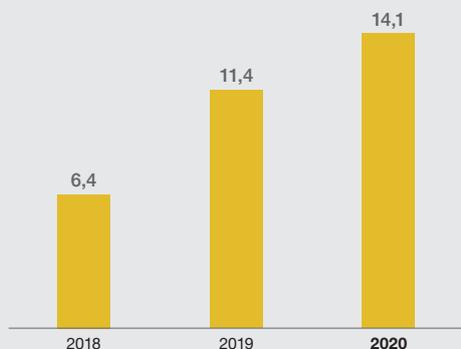
Capacité brute installée de production d'électricité^(a) (GW)



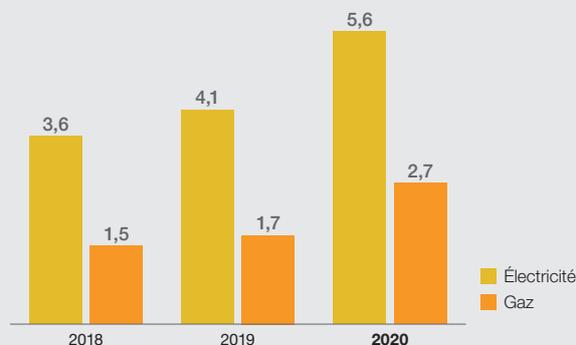
Portefeuille de capacités de production d'électricité renouvelable pour 2025 (GW)



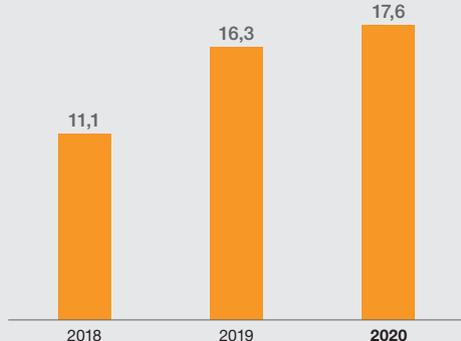
Production d'électricité (TWh)



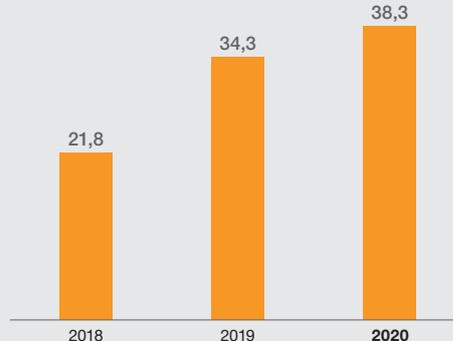
Ventes d'électricité et de gaz en Europe – nombre de sites BtB et BtC (millions)



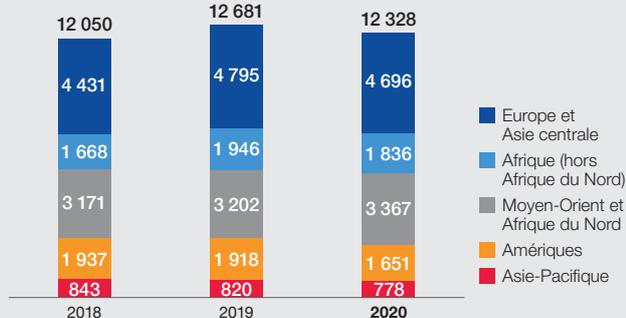
Production de GNL (Mt)



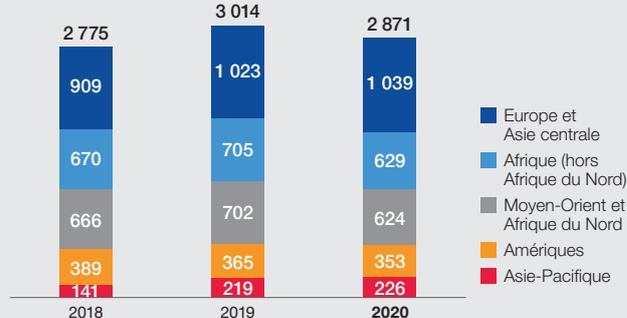
Volumes des ventes de GNL (Mt)



Réserves prouvées d'hydrocarbures^(c) par zone géographique (Mbp)



Production d'hydrocarbures par zone géographique (kbp/j)



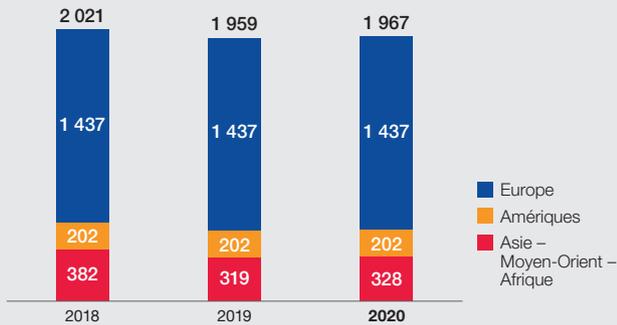
(a) Hors centrale à gaz à cycle combiné de Taweelah, Émirats arabes unis.

(b) Incluant la cogénération de la raffinerie de Normandie appartenant au secteur Raffinage-Chimie.

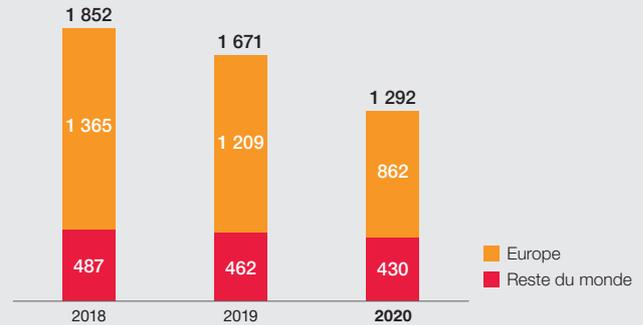
(c) Établies selon les règles de la SEC (Brent à 41,32\$/b en 2020, à 62,74\$/b en 2019 et à 71,43\$/b en 2018).

Performance opérationnelle

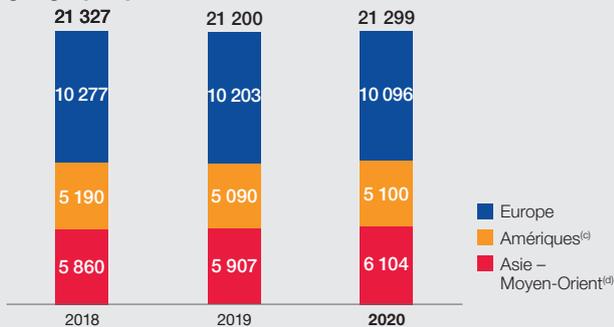
Capacité de raffinage de pétrole brut^(a) (kb/j)



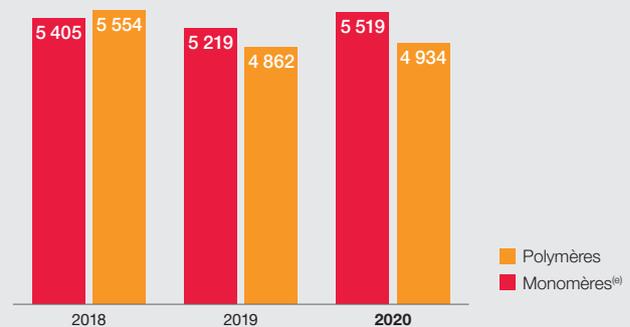
Volumes raffinés^(b) (kb/j)



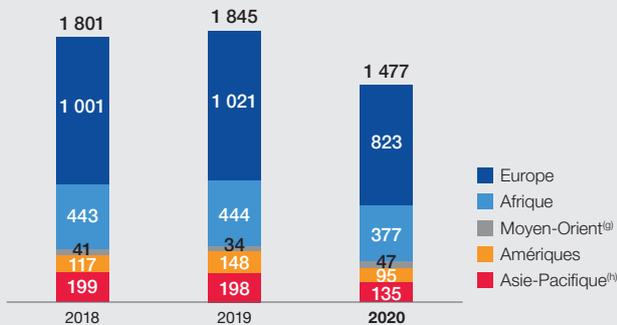
Capacité de production pétrochimique par zone géographique^(c) (kt)



Volumes de production de produits pétrochimiques^(e) (kt)



Ventes de produits pétroliers du Marketing & Services^(f) par zone géographique^(g) (kb/j)



- (a) Capacité calculée sur la base de la capacité journalière des unités de distillation atmosphérique dans des conditions de fonctionnement normal, déduction faite de l'impact moyen des arrêts pour l'entretien et la maintenance des installations.
- (b) Y compris les raffineries africaines reportées dans le secteur Marketing & Services.
- (c) Dont 50% des capacités du joint venture entre TOTAL et Borealis.
- (d) Dont participations au Qatar, 50% des capacités de Hanwha Total Petrochemicals Co., Limited et 37,5% des capacités de la plateforme SATORP en Arabie Saoudite.
- (e) Oléfines.
- (f) Hors négoce international (trading) et ventes massives Raffinage.
- (g) Dont la Turquie.
- (h) Dont les îles de l'océan Indien.

1.1.2 Notre histoire : l'esprit pionnier

TOTAL a été créé le 28 mars 1924. Acteur historique de l'énergie, le Groupe a mis au jour de grands gisements dans le monde, créé dans ses raffineries et déployé au sein de son réseau de distribution, des produits et des services, toujours plus nombreux et élaborés. Au fil des années, le Groupe a diversifié ses activités et internationalisé ses implantations en se positionnant sur les secteurs du gaz, du raffinage et de la pétrochimie, de la distribution de produits pétroliers, du solaire, des biocarburants durables et de l'électricité, majoritairement de sources renouvelables.

1920

Création à Bruxelles de la Compagnie Financière belge des Pétroles, appelée PetroFina.

1924

Création de la Compagnie française des Pétroles (CFP)

Le 20 septembre 1923, le président français du Conseil Raymond Poincaré confie une mission importante à l'industriel Ernest Mercier : créer un « outil capable de réaliser une politique nationale de pétrole ». Six mois plus tard, la Compagnie française des pétroles voit le jour le 28 mars 1924.

1925

Concession accordée le 14 mars à l'IPC pour 75 ans.



1927

Première découverte sur le gisement de Kirkouk en Irak

Dans le cadre de la convention qui la lie au gouvernement d'Irak, la CFP fait sa première découverte. Le pétrole jaillit à Kirkouk, un gisement aux réserves considérables. Elle marque le début de l'aventure moyen-orientale de TOTAL.

1929

Introduction à la Bourse de Paris des actions de la CFP.

1933

Mise en production de la raffinerie de Gonfreville en Normandie (France), avec une capacité de 900 000 tonnes de pétrole brut par an.

1939

Découverte en France du gisement de gaz de Saint-Marcet, première découverte d'hydrocarbures en France

Création de la Régie Autonome des Pétroles (RAP), ancêtre du groupe Elf, pour explorer un vaste périmètre autour de Saint Gaudens.

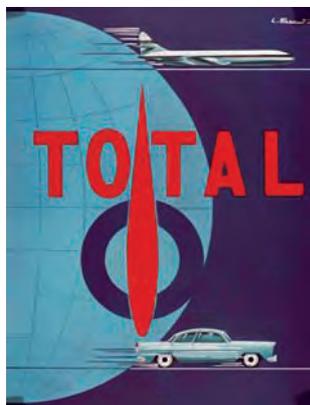
1941

Création de la Société Nationale des Pétroles d'Aquitaine (SNPA).

1951

Découverte du gisement de gaz de Lacq (France) par la SNPA

Il jaillit d'une profondeur de 3 450 mètres à une très forte pression. Il faudra cinq jours et quatre nuits aux spécialistes pour maîtriser l'éruption. Lacq s'avère un gisement de gaz naturel géant avec une réserve de quelque 262 milliards de mètres cubes.



1954

Lancement de la marque TOTAL par la CFP

Au début des années 50, les dirigeants de la CFP et de la CFR (Compagnie Française de Raffinage) décident de créer un réseau de distribution en propre et, pour cela, de disposer d'une marque. En 1954, la nouvelle marque TOTAL et son logo sont adoptés.



1956

Découvertes des gisements d'Edjeleh, de Hassi R'Mel (gaz) et de Hassi Messaoud (pétrole) dans le Sahara algérien

Les recherches, initiées en 1946 par la SN Repal et la CFP-A aboutissent en 1956 avec la découverte d'énormes gisements de pétrole à Edjeleh et Hassi-Messaoud, et de gaz à Hassi R'Mel.

1958

Premier forage offshore sur Umm Shaif (Abu Dhabi).



1961

Découverte des premiers champs offshore au Gabon, le premier découvert est le champ d'Anguille.



1967

Lancement de la marque Elf
Dans la nuit du 27 avril 1967, une grande opération est lancée sur tout le territoire français : le lancement de la marque Elf. C'est la « nuit des ronds rouges ».

1970

Prise de contrôle d'Antar par Elf.

Prise de permis en Indonésie, suivie par la découverte du champ de Bekapai en 1972 et du champ géant de Handil en 1974.

1971

Entrée en production du champ d'Ekofisk en mer du Nord.

1974

Acquisition par le Groupe d'Hutchinson-Mapa, entreprise spécialisée dans la transformation du caoutchouc.

1976

Création de la Société nationale Elf Aquitaine (SNEA), fusion entre l'ERAP et la SNPA.

1983

Naissance de la société Atochem, filiale de la SNEA, par la fusion d'ATO Chimie, de Chloé Chimie et d'une partie de Péchiney Ugine Kuhlmann.

1991

Après un premier changement de dénomination en 1985 de la CFP en Total-CFP, l'entreprise devient TOTAL.

2000

Après le rapprochement de Fina en 1999, acquisition par TOTAL d'Elf Aquitaine
Le nouveau Groupe créé est TotalFinaElf, 4^e major pétrolière mondiale.



2001

Entrée en production du champ Girassol sur le bloc 17 en Angola.

2003

TotalFinaElf prend le nom de TOTAL.



2011

Investissement dans le secteur de l'énergie solaire avec l'acquisition de 60% de la société américaine SunPower
Le 15 juin 2011, TOTAL et SunPower Corp. annoncent le succès de l'offre publique d'achat amicale de TOTAL sur SunPower visant à créer un nouveau leader mondial de l'énergie solaire.



2016

Acquisition de Saft Groupe
Le 18 juillet 2016, TOTAL acquiert Saft Groupe, un leader mondial de la conception et de la production de batteries de haute technologie pour l'industrie, et intègre dans son portefeuille d'activités des solutions de stockage d'électricité, compléments indispensables à l'essor des énergies renouvelables.

Rachat de Lampiris en Belgique.

2017

Lancement de Total Spring en France.



2018

Acquisition de Direct Energie
Le 6 juillet 2018, TOTAL annonce la finalisation de l'acquisition de Direct Energie et le lancement d'une OPA sur cette société. Cette opération permet au Groupe d'accélérer son intégration aval dans la chaîne gazière et électrique et d'atteindre la taille critique sur les marchés français et belge où il est en forte croissance.

TOTAL acquiert le business GNL d'Engie et devient le n°2 mondial du gaz naturel liquéfié.

TOTAL acquiert la société d'exploration-production Mærsk Oil & Gas A/S dans le cadre d'une transaction en actions et en dette. Cette acquisition fait de TOTAL le deuxième opérateur dans l'offshore en mer du Nord.

2019

Acquisition de 26,5% dans le projet Mozambique LNG
Elle intervient dans le cadre de l'accord conclu avec Occidental en vue d'acquiescer les actifs d'Anakardo en Afrique et vient renforcer la position de TOTAL dans le GNL.

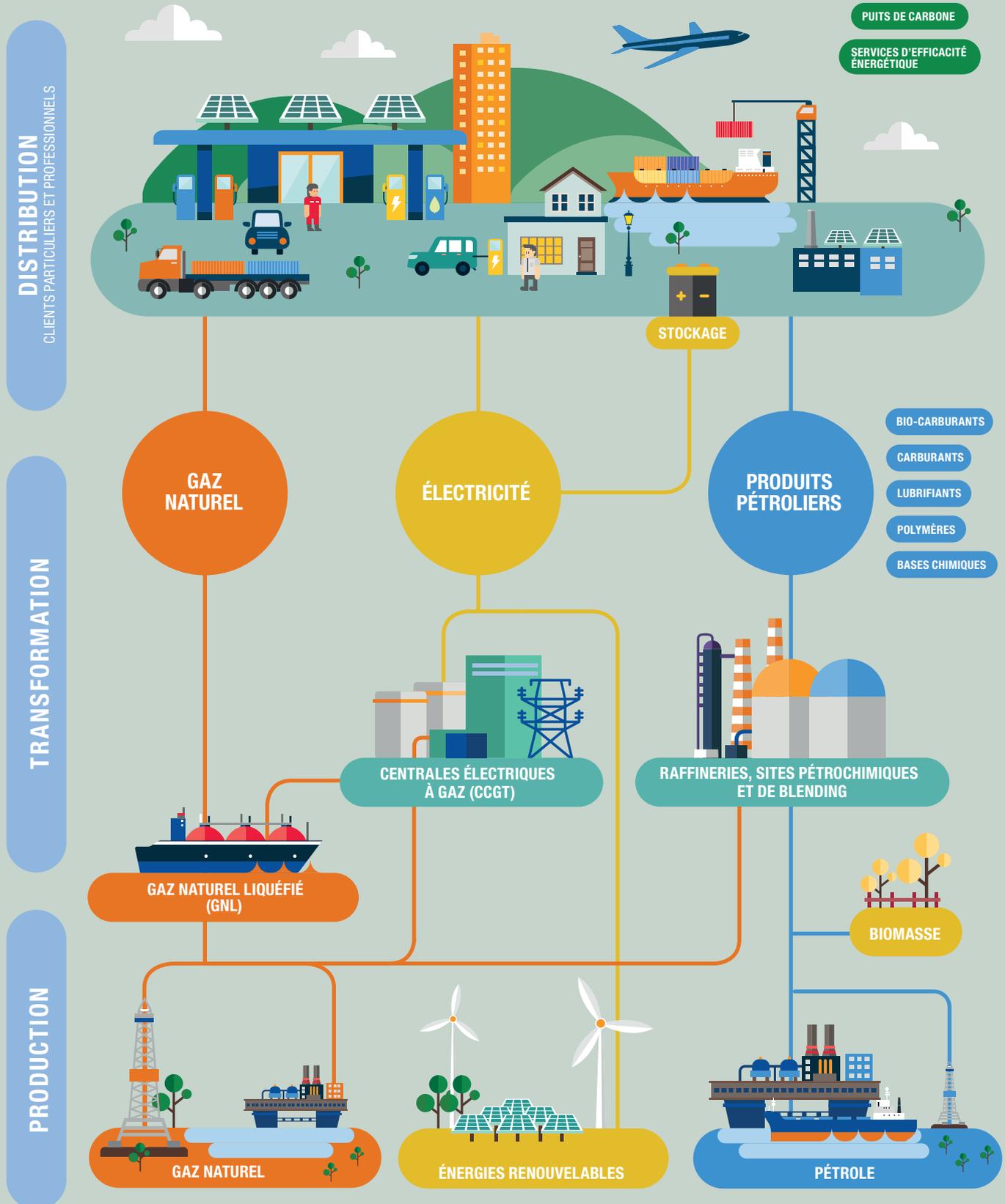


2020

TOTAL se dote d'une nouvelle ambition climat pour atteindre la neutralité carbone à horizon 2050
Le 5 mai 2020, TOTAL annonce son ambition d'atteindre la neutralité carbone (zéro émission nette) d'ici à 2050, depuis sa production jusqu'à l'utilisation des produits énergétiques vendus à ses clients, ensemble avec la société.

1.1.3 Notre modèle d'affaires

Chaîne de valeur intégrée



Ressources & écosystème

Des expertises reconnues

- 105 476 collaborateurs
- Près de 160 nationalités
- Plus de 730 compétences métiers
- 240 000 jours de formation
- 400 développeurs de talents pour l'accompagnement des collaborateurs dans leur développement professionnel

Une innovation responsable

- Budget R&D : 895 M\$
- 12 centres de R&D et 6 centres de développement technologique
- >200 demandes de brevets en 2020

Des actifs industriels et commerciaux de 1^{er} plan

- 7 GW de capacité brute de production d'électricité renouvelable
- 21 000 points de charge électrique en Europe
- Production de GNL de 18 Mt/an
- Production d'hydrocarbures de 2 871 kbep/j et réserves prouvées de 12,3 Gbep
- 17 raffineries dont 1 bioraffinerie
- 27 sites pétrochimiques dont 6 plateformes intégrées (raffinage-pétrochimie)
- 89 sites de production de chimie de spécialités
- 35 usines de production de lubrifiants opérées
- > 15 500 stations-service dans 73 pays

Des bases financières solides

- Marge brute d'autofinancement hors frais financiers : 17,6 G\$
- Investissements nets : 13,0 G\$
- Ratio d'endettement (hors engagements liés aux contrats de location) : 21,7%
- Point mort cash organique avant dividende : 26 \$/bep

Territoires

- Une présence dans plus de 130 pays
- Production d'hydrocarbures dans 29 pays

Environnement

- Prélèvements d'eau douce : 105 Mm³
- Consommation nette d'énergie primaire : 147 TWh

Données au 31 décembre 2020.

Création de valeur partagée

Collaborateurs

- 8,9 G\$ consacrés aux salaires (charges sociales comprises)
- 104 M€ dédiés à la formation
- 91,9% des collaborateurs sont en CDI et les femmes représentent 41,2% des recrutements en CDI
- 86,9% des recrutements du Groupe et 57,7% des recrutements de cadres concernent des personnes d'une nationalité autre que française

Clients

- Chiffre d'affaires : 140,7 G\$
- 2^e acteur mondial privé de GNL : portefeuille de 38 Mt/an
- 96 TWh de gaz livrés à 2,7 millions de sites clients BtB et BtC
- 47 TWh d'électricité livrés à 5,6 millions de sites clients BtB et BtC
- 86 produits et solutions labellisés Total Ecosolutions
- Environ 15 000 brevets en vigueur

Fournisseurs

- 23 G\$ d'achats de biens et de services réalisés auprès d'un réseau de plus de 100 000 fournisseurs soutenant des centaines de milliers d'emplois directs et indirects à travers le monde

Actionnaires

- 6,7 G\$ distribués en dividendes (hors dividendes versés aux intérêts minoritaires ne conférant pas le contrôle)
- 60% des salariés sont actionnaires

Territoires

- 2 450 M\$ au titre de l'impôt courant sur le résultat, 3 768 M\$ de taxes à la production supportées dans les activités d'EP, 2 178 M\$ de charges sociales salariales patronales, 20 981 M\$ de droits d'accises collectés, qui ensemble favorisent le développement social et économique des pays
- 3,8 M de lampes et kits solaires vendus depuis 2011, soit 17 M de personnes impactées par notre programme d'accès à l'énergie
- Démarche globale intégrée de développement local (*in-country value*)

Climat

- Réduction des émissions de GES (Scopes 1 & 2) des installations *oil & gas* opérées de 46 Mt CO₂e en 2015 à 35,8 Mt CO₂e en 2020
- Réduction de l'intensité carbone des produits du Groupe en 2020 de 10% (8% hors effet Covid) par rapport à 2015

1.2 Notre ambition climat

L'énergie est au cœur d'un des défis majeurs du 21^e siècle : préserver la planète menacée par le changement climatique tout en permettant à la majorité de l'humanité de sortir de la pauvreté. En ce sens, l'énergie est indissociable des grands défis mondiaux du développement durable.

La raison d'être de TOTAL est de fournir au plus grand nombre une énergie plus abordable, plus disponible et plus propre. Indissociable des évolutions de la société, l'énergie est une ressource fondamentale pour le développement économique, social et humain qui fait face aujourd'hui à un double défi : satisfaire les besoins en énergie d'une population mondiale toujours plus nombreuse tout en limitant le réchauffement climatique. Ce défi fonde la raison d'être du Groupe. TOTAL, en devenant une compagnie multi-énergies, entend contribuer à le relever avec responsabilité.

TOTAL a annoncé le 5 mai 2020 son ambition climat à horizon 2050 : atteindre la neutralité carbone (zéro émission nette), depuis sa production jusqu'à l'utilisation des produits énergétiques vendus à ses clients (Scopes 1, 2, 3), ensemble avec la société. TOTAL soutient les objectifs de l'Accord de Paris. Cette ambition est soutenue par une stratégie intégrée sur les chaînes de valeur du gaz, de l'électricité et des carburants liquides, ainsi que par le développement de puits de carbone. La transition vers un système énergétique bas carbone nécessite une mobilisation collective : une coopération entre les entreprises et les investisseurs des politiques publiques internationales incitatives et coordonnées, et l'évolution des usages des consommateurs-citoyens.

1.2.1 Plus d'énergie et moins d'émissions de GES

Satisfaire les besoins en énergie d'une population plus nombreuse

Aujourd'hui, le monde compte plus de 7 milliards d'habitants dont plus de 1 milliard n'ont pas accès à l'électricité ou à d'autres formes modernes d'énergie. Les projections estiment qu'environ 10 milliards d'individus auront besoin d'un accès à l'énergie en 2050, soit une augmentation de plus de 40% par rapport à aujourd'hui⁽¹⁾.

La question de l'accès à l'énergie, indispensable au développement économique et social et au bien-être des populations de la planète, se pose d'autant plus que près de 800 millions de personnes n'ont toujours pas accès à l'électricité⁽²⁾, faute de moyens financiers ou en raison de leur isolement géographique. Une situation de précarité énergétique qui prévaut surtout dans les pays en développement. Donner un accès à l'énergie est un des Objectifs de Développement Durable des Nations unies (ODD⁽³⁾ 7 – Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable).

Contribuer à limiter le réchauffement climatique

Pour contenir l'augmentation de la température bien en dessous de 2°C en 2100 par rapport à l'ère préindustrielle, selon les scénarios du GIEC, l'humanité doit atteindre la neutralité carbone entre 2050 et 2070, et en 2050 pour ne pas dépasser une augmentation de 1,5°C. Afin de définir un mix énergétique adapté aux besoins en énergie et limitant les émissions de GES, TOTAL a analysé les scénarios de l'AIE développés jusqu'en 2040 et élaboré ses propres scénarios décrits dans le Total Energy Outlook pour le long terme jusqu'en 2050. Ces projections « Momentum » et « Rupture » supposent des évolutions majeures, technologiques, économiques et politiques. Elles mettent en lumière des enjeux décisifs et définissent les possibilités d'évolution du mix énergétique mondial.

Pour atteindre la neutralité carbone, le mix énergétique mondial devra évoluer. Les scénarios « nettement inférieurs à 2°C » de l'AIE (SDS) ou de TOTAL (Rupture) montrent que la demande en pétrole va se stabiliser puis décliner. Au contraire, les marchés de l'électricité bas carbone et des produits gaziers (gaz naturel, biogaz et hydrogène) offriront une forte croissance. TOTAL cherche donc à se positionner sur ces marchés en croissance.

Les tendances mondiales qui sous-tendent l'évolution des marchés de l'énergie

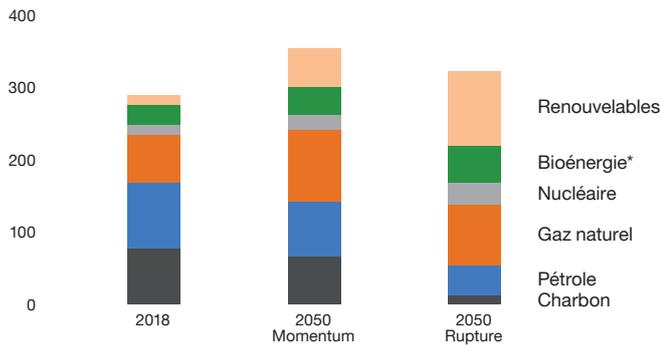


(1) Source : World Population Prospects 2019, Nations unies.

(2) Source : SDG 7 : Data and projections 2020, AIE.

(3) Objectif de développement durable.

Demande mondiale d'énergie primaire (Mtep/j)

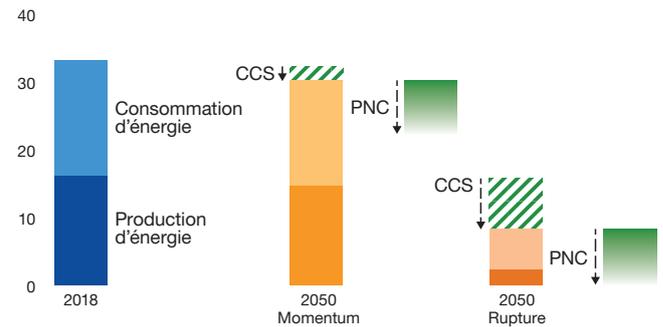


* Inclut la biomasse traditionnelle, les biocarburants, le gaz renouvelable.

Pour atteindre la neutralité carbone, il faut faire évoluer le mix énergétique, améliorer l'efficacité énergétique, et ensuite stocker les émissions résiduelles qui devront être absorbées grâce aux solutions de

Émissions de CO₂ (Gt)

Rupture nécessaire pour réduire les émissions, incluant CCS et PNC



CCS : Carbon Capture and Storage
PNC : Puits naturels de carbone

séquestration, qu'il s'agisse des technologies CCS (Carbon Capture and Storage) ou de puits naturels de carbone.

1.2.2 Vers la neutralité carbone : les axes prioritaires et les plans d'action

TOTAL soutient les objectifs de l'Accord de Paris qui appelle à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le contexte du développement durable et de la lutte contre la pauvreté et qui vise à contenir l'élévation de la température moyenne de la planète bien en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels. TOTAL soutient également l'objectif de l'Accord de Paris d'atteindre une neutralité carbone mondiale, c'est-à-dire zéro émission nette, soit un équilibre entre les émissions de gaz à effet de serre et les absorptions anthropiques par les puits ou réservoirs de gaz à effet de serre, comme les forêts ou les installations de captage et de stockage de CO₂.

Pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, il est nécessaire de transformer les systèmes énergétiques mondiaux. Le double défi consistant à fournir « plus d'énergie à tous avec moins d'émissions de CO₂ » concerne la société dans son ensemble, où les gouvernements, investisseurs, entreprises et consommateurs ont tous un rôle important à jouer.

Le Groupe s'est donné comme ambition d'atteindre la neutralité carbone (zéro émission nette) d'ici à 2050, depuis sa production jusqu'à l'utilisation des produits énergétiques vendus à ses clients (Scopes 1, 2, 3), ensemble avec la société.

Afin d'atteindre la neutralité carbone, il est essentiel que les États mettent en œuvre des politiques favorisant cette neutralité carbone, conformément à l'ODD 13 de l'ONU. TOTAL soutient activement les politiques favorables à la neutralité carbone, y compris la tarification du carbone, et mobilise ses ressources non seulement pour réaliser ses propres ambitions mais également pour soutenir les pays et ses clients à atteindre également la neutralité carbone. TOTAL s'engage avec ses clients pour permettre la décarbonation de la consommation énergétique en proposant un mix énergétique dont l'intensité carbone a vocation à diminuer progressivement.

Pour accompagner cette évolution et atteindre son ambition de neutralité carbone (zéro émission nette) en 2050 ou avant, pour l'ensemble de ses activités mondiales, TOTAL agit selon trois axes majeurs et s'engage sur des objectifs à horizon 2030 pour chacun d'eux.

Le premier axe vise à atteindre, en 2050 ou avant, la neutralité carbone (zéro émission nette) pour les activités opérées mondiales de TOTAL, s'agissant des émissions directes de gaz à effet de serre qui proviennent des installations opérées du Groupe (Scopes 1 & 2). Les sociétés du Groupe en sont responsables. TOTAL compte réduire ses émissions directes, grâce à l'efficacité énergétique, en éliminant le brûlage de routine, en électrifiant ses processus et en réduisant les émissions de méthane. Pour les émissions résiduelles, TOTAL entend développer des projets de puits de carbone, comme les solutions fondées sur la nature, en investissant dans les forêts ainsi que dans le captage et le stockage de CO₂.

Sur la voie de cette neutralité, TOTAL s'est fixé comme objectifs intermédiaires de réduire les émissions de gaz à effet de serre (Scopes 1 & 2) des installations *oil & gas* opérées du Groupe de 46 Mt CO₂e en 2015 à moins de 40 Mt CO₂e d'ici 2025, soit 15% de réduction, puis à horizon 2030, de réduire d'au moins 40% par rapport à 2015 les émissions nettes⁽¹⁾ (Scopes 1 & 2) pour ses activités *oil & gas* opérées, alors que sur la même période, les productions du Groupe auront fortement augmenté.

(1) Le calcul des émissions nettes prend en compte les puits naturels de carbone comme la forêt, l'agriculture régénérative et les zones humides.

Le deuxième axe vise à atteindre la neutralité carbone (zéro émission nette) au niveau mondial pour les émissions indirectes de GES liées à l'utilisation par ses clients des produits énergétiques vendus pour usage final en 2050 ou avant (Scope 3). Cet axe suppose pour TOTAL de travailler activement avec ses clients car cela signifie qu'ils réduisent leurs émissions directes (Scopes 1 & 2) qui correspondent aux émissions indirectes de TOTAL (Scope 3) et qu'ils visent également la neutralité carbone. TOTAL n'a pas la maîtrise de ces émissions indirectes. L'énergie est une matière première et pour ce type de bien, c'est la demande qui crée l'offre, et non l'inverse. TOTAL ne fabrique ni avion, ni voiture, ni ciment, et ne veut pas décider si un véhicule ou un avion va utiliser de l'essence, de l'électricité ou de l'hydrogène. Mais TOTAL veut contribuer activement aux choix de ses clients et leur proposer des produits énergétiques de moins en moins carbonés et, fonction du rythme auquel ils les adoptent, les aider à consommer moins d'énergie et des énergies avec une intensité carbone plus faible.

Ainsi, TOTAL se fixe pour objectifs à horizon 2030 que l'intensité carbone moyenne des produits énergétiques utilisés par ses clients au niveau mondial soit réduite de plus de 20% par rapport à 2015 et que le niveau des émissions mondiales Scope 3⁽¹⁾ liées à l'utilisation par ses clients des produits énergétiques vendus pour usage final en 2030 soit inférieur en valeur absolue à celui de 2015, malgré la croissance de sa production d'énergie dans la décennie à venir. TOTAL est à ce jour le seul major à avoir pris un tel engagement.

Enfin, un dernier axe spécifique à l'Europe : comme l'Europe représente aujourd'hui pour la Société de l'ordre de 60% des émissions indirectes de GES liées à l'utilisation par ses clients des produits énergétiques vendus pour usage final (Scope 3) et que l'Europe s'est fixé des objectifs ambitieux à horizon 2030 en route vers la neutralité carbone, TOTAL veut contribuer activement à cette ambition pour l'Europe et s'est donné l'objectif d'atteindre la neutralité carbone en Europe⁽²⁾ depuis la production jusqu'à l'utilisation par ses clients des produits énergétiques vendus pour usage final, en 2050 ou avant (Scopes 1, 2, 3).

Sur la voie de la neutralité carbone en Europe à horizon 2050 ou avant, TOTAL s'est fixé un objectif de réduction d'au moins 30% des émissions indirectes de gaz à effet de serre liées à l'utilisation par les clients des produits énergétiques vendus pour usage final (Scope 3) en Europe à horizon 2030, en valeur absolue, par rapport à 2015. Cet objectif de réduction de -30% est étendu à l'ensemble des émissions Scopes 1, 2, 3 en Europe.

(1) Émissions indirectes de GES liées à l'utilisation par les clients des produits énergétiques vendus pour usage final (Scope 3).

(2) Europe désigne l'UE, la Norvège, le Royaume-Uni ainsi que la Suisse.

1.2.3 Les 4 leviers de notre ambition zéro émission nette

Pour atteindre son ambition, le Groupe s'appuie sur quatre leviers : la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre, la diversification de ses produits, l'accompagnement de ses clients sur le chemin de la transition bas carbone et le développement de puits de carbone.

Agir sur nos émissions

Le Groupe poursuit ses efforts pour améliorer durablement l'efficacité énergétique de ses installations industrielles : celle-ci a progressé de plus de 10% depuis 2010. Un programme d'investissement de 450 millions de dollars, entre 2018 et 2025, y est dédié dans le secteur Raffinage-Chimie, qui représente 66% de la consommation énergétique du Groupe, tandis que dans l'Amont le brûlage de routine a été diminué de plus de 90% depuis 2010.

Par ailleurs, le Groupe réduit ses émissions de méthane dont le pouvoir de réchauffement climatique est au moins 25 fois plus puissant que celui du dioxyde de carbone⁽¹⁾. Le Groupe s'est engagé à maintenir sur les installations gazières opérées des émissions de méthane proches de zéro, avec un objectif de moins de 0,1% du gaz commercial produit. TOTAL s'est également engagé dans une seconde phase de partenariat avec l'OGMP (Oil & Gas Methane Partnership) pour un programme de reporting du méthane plus ambitieux, en particulier en élargissant progressivement le périmètre aux actifs non opérés.

Pour maintenir cette forte dynamique sur la réduction des émissions, une *task force* dédiée à la lutte contre le CO₂ a été créée en 2019, regroupant les diverses compétences du Groupe, et un affichage systématique des émissions de CO₂ à l'entrée des sites industriels a été mis en place pour sensibiliser et mobiliser les équipes.

Objectifs :

A horizon 2025, réduire les émissions de GES (Scopes 1 & 2) des installations *oil & gas* opérées du Groupe de 46 Mt CO₂e en 2015 à moins de 40 Mt CO₂e.

A horizon 2030, réduire d'au moins 40% par rapport à 2015 les émissions nettes⁽²⁾ pour ses activités *oil & gas* opérées.

Agir sur nos produits

TOTAL entend réduire progressivement l'empreinte carbone moyenne de son mix de produits énergétiques et, pour cela, faire évoluer résolument ce mix vers davantage de gaz et d'énergies renouvelables.

TOTAL renforce ainsi sa présence sur toute la chaîne de valeur du gaz, en particulier dans le GNL, marché dans lequel il occupe une position de deuxième acteur privé mondial⁽³⁾. Le Groupe renforce sa capacité de production, avec deux projets majeurs, Arctic LNG 2 en Russie et Mozambique LNG au Mozambique, et développe de nouveaux marchés grâce à des usines de liquéfaction comme celle d'Energia Costa Azul au Mexique et des usines de regazéification comme celle de Dhamra en Inde, pour faciliter l'accès au gaz et promouvoir un passage du charbon au gaz dans la génération électrique. Pour ce développement du gaz naturel, une part croissante de biogaz ou d'hydrogène devra être incorporée. Afin d'accélérer son développement dans l'hydrogène bas carbone, TOTAL a créé en 2020 une nouvelle *Business Unit* dédiée à cette énergie.

TOTAL poursuit également son expansion de manière intégrée sur la chaîne de valeur des énergies renouvelables. En un an, la capacité brute de génération électrique renouvelable du Groupe a plus que doublé, atteignant 7 GW fin 2020, contre 3 GW en 2019. TOTAL confirme son objectif d'investir pour disposer d'une capacité brute de génération électrique d'origine renouvelable de 35 GW en 2025 et poursuivra son développement pour devenir un acteur international majeur dans les énergies renouvelables avec une ambition d'avoir développé une capacité brute de 100 GW à horizon 2030.

TOTAL réduit également le contenu carbone moyen de son offre grâce aux biocarburants. TOTAL a l'ambition de devenir un acteur majeur sur le marché des biocarburants, avec une croissance projetée de ses ventes de plus de 10% par an d'ici 2030. Pour réaliser cette ambition, le Groupe développe des synergies avec les actifs existants, comme sa raffinerie de La Mède (France), qui a été transformée en bioraffinerie en 2019 et sa raffinerie de Grandpuits (France) dont le projet de transformation en une plateforme zéro pétrole avec une usine de biocarburants a été annoncé en septembre 2020.

Afin de répondre à l'enjeu de la fin de vie des plastiques, TOTAL investit dans le recyclage et les biopolymères avec l'ambition de produire 30% de plastiques recyclés à horizon 2030 et d'être le numéro 1 mondial du PLA (PolyLactic Acid), un matériau innovant car biosourcé, biodégradable et recyclable, à travers son joint venture Total Corbion PLA.

Agir sur la demande

Pour accompagner ses clients sur le chemin de la transition énergétique, le Groupe entend conduire une politique commerciale résolument orientée vers les produits les moins carbonés et réduire son offre pour les produits pour lesquels il existe des alternatives bas carbone compétitives.

Ainsi, TOTAL s'est engagé à ne plus vendre de fioul lourd (*fuel-oil*) qui serait destiné à la génération électrique d'ici à 2025. Pour le chauffage résidentiel, le Groupe incite ses clients en France à passer du fioul domestique à l'électricité, au gaz ou au bois, via une offre spécifique.

Dans le domaine de la mobilité électrique, le Groupe tire parti du savoir-faire de sa filiale Saft Groupe et a annoncé en 2020 la création d'une société conjointe avec Groupe PSA pour développer la fabrication de batteries pour véhicules électriques. Le Groupe prévoit d'opérer plus de 150 000 points de charge en Europe à horizon 2025, grâce à des concessions dans les grandes villes, des chargeurs rapides dans les zones urbaines, des équipements chez les clients professionnels ainsi que des points de charge ultra rapides sur les principaux corridors routiers. Le Groupe a aussi obtenu les concessions pour installer et opérer jusqu'à 20 000 nouveaux points de charge pour véhicules électriques dans la région d'Amsterdam et 2 300 points de charge à Paris. TOTAL opère également plus de 1 600 points de charge à Londres.

TOTAL a signé fin 2019 un accord avec CMA CGM, un leader mondial du transport maritime et de la logistique, pour fournir du GNL carburant marin en alternative au fioul lourd (*fuel-oil*) sur leurs navires porte-conteneurs les plus récents. Un accord similaire avec MSC Croisières a été officialisé en mars 2021 pour fournir du GNL carburant marin à leurs prochains navires de croisière propulsés au GNL qui feront escale dans le port de Marseille.

Développer des puits de carbone

En complément de ces trois leviers d'action, le Groupe investit dans deux grandes catégories de puits de carbone – les puits naturels et le captage et stockage du CO₂ (CCS) – ainsi que dans des programmes de R&D visant à développer des technologies d'émissions négatives (se reporter au point 1.3.4 de ce chapitre).

(1) Source : Climate Change 2007: IPCC Fourth Assessment Report du GIEC dont l'utilisation est recommandée par l'UNFCCC jusqu'en 2024 dans les inventaires GES nationaux.

(2) Le calcul des émissions nettes prend en compte les puits naturels de carbone comme la forêt, l'agriculture régénérative et les zones humides.

(3) Source WoodMackenzie : TOTAL LNG Corporate Report 2020 publié en novembre 2020.

1.3 Notre stratégie : de TOTAL à TotalEnergies

La croissance de la demande énergétique et les objectifs de neutralité carbone sont les deux fondements qui sous-tendent le Total Energy Outlook et donc les évolutions des marchés de l'énergie que TOTAL intègre dans sa stratégie.

La stratégie de TOTAL consiste à transformer le Groupe en une compagnie multi-énergies en faisant croître de manière rentable sa production d'énergie, notamment à partir de gaz naturel liquéfié et d'électricité, les deux marchés en plus forte croissance, pour créer de la valeur à long terme pour ses actionnaires.

Au cours de la prochaine décennie, les ventes de produits pétroliers du Groupe devraient diminuer de près de 30% et les ventes de TOTAL seraient alors composées de 30% de produits pétroliers, 5% de biocarburants, 50% de gaz et 15% d'électrons, essentiellement d'origine renouvelable.

TOTAL entend également réduire l'empreinte carbone de ses activités par des émissions négatives. Le Groupe investit dans deux grandes catégories de puits de carbone : les puits naturels, comme la forêt, l'agriculture régénérative et les zones humides, et le CCS (captage et stockage de CO₂).

1.3.1 Gaz naturel, biogaz et hydrogène, alliés de la transition énergétique

En renforçant sa présence sur toute la chaîne de valeur du gaz naturel, du biogaz et de l'hydrogène, TOTAL vise à décarboner son mix énergétique tout en disposant d'une source d'énergie disponible et flexible, complémentaire des sources d'énergies renouvelables intermittentes.

Les ventes de GNL de TOTAL devraient atteindre 50 Mt/an d'ici 2025 et doubler entre 2020 et 2030. L'effet de taille, les arbitrages et l'intégration tout au long de la chaîne seront source de création de valeur.

Pour contribuer à son ambition Climat, TOTAL investit dans la décarbonation du gaz naturel par le biogaz, le biométhane et l'hydrogène. L'objectif du Groupe est notamment de produire de 4 à 6 TWh/an de biométhane d'ici 2030.

En finalisant l'acquisition de Fonroche Biogaz en janvier 2021, TOTAL est devenu un acteur majeur du biogaz en France et en Europe. Le Groupe a renforcé notablement sa présence dans ce secteur en augmentant sa production de 70 GWh/an à près de 600 GWh/an. TOTAL y était déjà présent grâce à ses filiales Méthanergy (cogénération à partir de gaz renouvelable) en France, ainsi que PitPoint et Clean Energy Fuels Corp. (production de biométhane et réseau de stations de Bio-GNV/Bio-GNL) respectivement au Benelux et aux États-Unis. Par ailleurs, TOTAL entend accélérer le développement de projets de production de gaz renouvelable aux États-Unis dans le cadre d'un joint venture (50%/50%) créé en mars 2021 avec Clean Energy Fuels Corp.



1.3.2 Électricité : construire un leader mondial

Le Groupe entend poursuivre son expansion sur le marché des énergies renouvelables à la fois au travers du développement de ses capacités de production et dans la distribution d'électricité.

Développant un modèle intégré de la production d'électricité jusqu'aux ventes aux clients résidentiels et commerciaux, en passant par le stockage et le négoce, TOTAL vise une production nette de 50 TWh et des ventes de 80 TWh à 9 millions de clients d'ici 2025. TOTAL confirme son objectif d'investir pour disposer d'une capacité brute de génération électrique d'origine renouvelable de 35 GW en 2025 et poursuivra son développement pour devenir un acteur international majeur dans les énergies renouvelables avec une ambition d'avoir développé une capacité brute de 100 GW à horizon 2030.

Les activités renouvelables et électricité⁽²⁾ devraient générer des *cash flows* s'élevant à plus de 1,5 milliard de dollars par an d'ici 2025.

TOTAL prévoit d'investir également plus d'un milliard de dollars dans les 10 prochaines années dans la révolution de la mobilité électrique, tant dans la fabrication de batteries que dans l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques, avec un objectif de 150 000 points de recharge d'ici 2025.

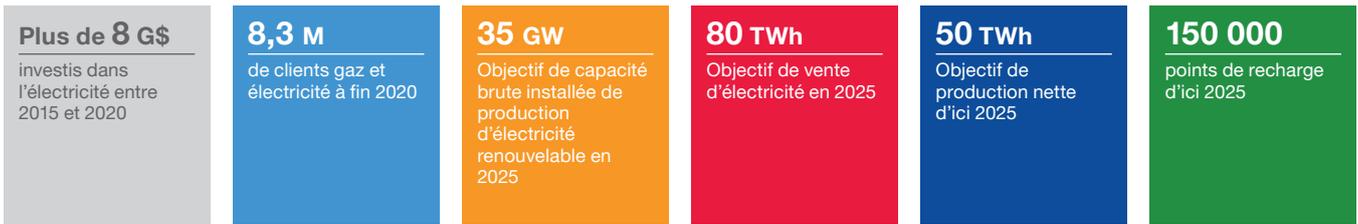
La stratégie mise en œuvre par le Groupe pour assurer une montée en puissance rapide dans l'électricité se concrétise par de nombreuses acquisitions et prises de participations dans des projets d'envergure, partout dans le monde. Entre 2015 et 2020, plus de 8 milliards de dollars ont ainsi été investis, atteignant 1,5 à 2 milliards de dollars par an sur les dernières années.

TOTAL a ainsi annoncé en janvier 2021 l'acquisition auprès du groupe Adani d'une participation minoritaire de 20% dans Adani Green Energy Limited (AGEL), l'un des premiers développeurs solaires au monde contribuant à la capacité brute de génération électrique à partir de renouvelables de 35 GW en 2025. Cette transaction faisait partie de l'accord entre TOTAL et Adani pour que TOTAL acquiert une participation de 50% dans un portefeuille solaire en opération de 2,35 GWac détenu par AGEL et cette participation de 20%, pour un montant global de 2,5 milliards de dollars.

Le Groupe a également annoncé en janvier 2021 la création d'un joint venture aux États-Unis avec la société 174 Power Global, filiale du groupe Hanwha, en vue de développer 12 projets solaires et de stockage d'énergie à l'échelle industrielle d'une capacité cumulée de 1,6 GW.

(1) Source : WoodMackenzie : TOTAL LNG Corporate Report 2020 publié en novembre 2020.

(2) Les activités renouvelables et électricité comprennent la production d'électricité sur base gaz ou de sources renouvelables, le négoce et la distribution d'électricité.



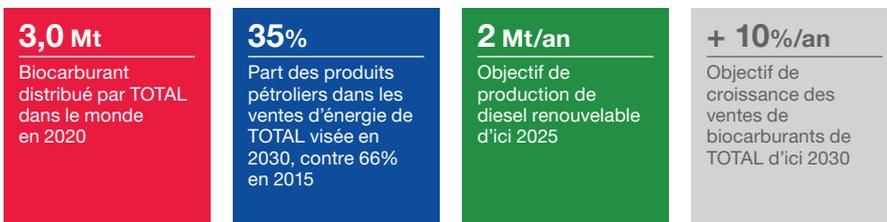
1.3.3 Économiser et décarboner les énergies liquides

Le pétrole doit être économisé en évitant les usages pour lesquels il est facilement substituable. Les biocarburants, et demain les *e-fuels*, devront d'autre part se développer.

TOTAL se focalise sur les projets pétroliers les plus résilients, c'est-à-dire ceux ayant les points morts les plus bas, avec une rentabilité supérieure à 15% à 50 \$/b, en privilégiant la valeur par rapport au volume tout en s'assurant de la cohérence de ses investissements avec son ambition climat. Le Groupe prend en compte dans les évaluations économiques

de ses investissements un prix long terme du CO₂ de 40 \$/t⁽¹⁾ et une analyse de sensibilité à 100 \$/t à partir de 2030.

TOTAL entend continuer d'adapter la capacité de raffinage et les ventes à l'évolution de la demande, notamment en Europe et augmenter sa production et ses ventes de biocarburants. La demande pour ces produits renouvelables est soutenue par des politiques visant la neutralité carbone. La production de diesel renouvelable de TOTAL devrait atteindre plus de 2 Mt/an d'ici 2025.



1.3.4 Développer des puits de carbone

Le Groupe entend poursuivre ses investissements dans deux grandes catégories de puits de carbone – les puits naturels et le captage et stockage du CO₂ (CCS) – ainsi que dans des programmes de R&D visant à développer des technologies d'émissions négatives.

Pour développer les puits naturels de carbone, le Groupe a créé en juin 2019 une nouvelle *Business Unit*, Total Nature Based Solutions (NBS). Dotée d'un budget annuel d'investissement de 100 millions de dollars, elle a pour objectif de financer, développer et gérer des opérations de séquestration du carbone ou de réduction des émissions de GES. Le Groupe vise une capacité durable de séquestration d'au moins 5 Mt CO₂ par an d'ici 2030.

Plusieurs projets d'agroforesterie en Australie, en Amérique du Sud et en Afrique sont sur le point d'être lancés ou sont en cours de négociation avec les partenaires. En zone géographique tropicale ou tempérée, ces projets incluent systématiquement les chaînes de valeur associées aux productions agricoles et forestières locales, en association avec les populations locales, de manière à réduire à la source les causes de déforestation et de changement d'utilisation des sols.

Dans le domaine du CCS, TOTAL a lancé, aux côtés d'Equinor et de Shell, le projet Northern Lights en Norvège, premier grand projet pour le Groupe dédié à la décarbonation d'industries ayant peu d'alternatives aux énergies fossiles (comme la sidérurgie ou les cimenteries). Ce projet, dont les investissements initiaux s'élèvent à plus de 600 millions d'euros, aura une capacité de stockage jusqu'à 1,5 Mt CO₂ par an, pour sa première phase. D'autres projets sont à l'étude, en particulier aux Pays-Bas en valorisant les champs offshore déplétés que le Groupe opère.



(1) 40\$/t à compter de 2021 sur l'ensemble des pays, ou le prix en vigueur dans un pays donné s'il est supérieur à 40\$/t.

1.4 Notre politique d'investissement

La politique d'investissement du Groupe vise à accompagner le déploiement de la stratégie de transformation de TOTAL en une compagnie multi-énergies et de son ambition d'atteindre la neutralité carbone (zéro émission nette) à horizon 2050. Elle se concentre sur deux axes, la discipline et la sélectivité des investissements dans le pétrole et le gaz, d'une part, et la croissance forte des investissements dans les renouvelables et l'électricité, d'autre part.

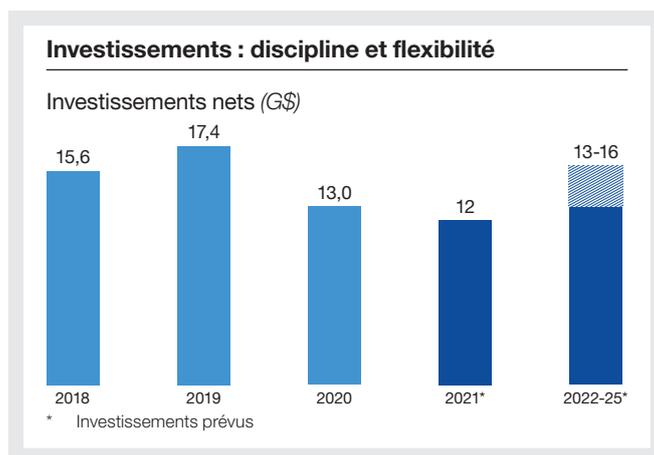
A court terme, dans un environnement économique incertain, TOTAL maintient une discipline forte sur les dépenses et prévoit un montant d'investissements nets en 2021 de l'ordre de 12 milliards de dollars dans un environnement de prix du Brent à 40 \$/b, avec notamment plus de 20% de ses investissements dédiés aux renouvelables et à l'électricité, tout en préservant la flexibilité de mobiliser des investissements supplémentaires de type « *short cycle capex* », si l'environnement pétrolier et gazier se raffermissait.

Entre 2022 et 2025, TOTAL prévoit un montant des investissements nets entre 13 et 16 milliards de dollars par an, dans un environnement de prix du Brent compris entre 50 et 60 \$/b, alloués selon les orientations suivantes :

- les investissements dans les renouvelables et l'électricité devraient continuer de croître sur cette période et représenter plus de 20% des investissements nets du Groupe, permettant ainsi de soutenir l'expansion de TOTAL sur le marché des énergies renouvelables à la

fois au travers du développement de ses capacités de production et de distribution d'électricité, et de la prise de positions dans la mobilité électrique en Europe ;

- les investissements dans le GNL devraient représenter entre 15 et 20% des investissements nets du Groupe afin de renforcer sa capacité de production et développer de nouveaux marchés grâce à des projets d'usines de liquéfaction ou de regazéification, tout en investissant dans la décarbonation du gaz naturel par le biogaz, le biométhane et l'hydrogène ;
- les investissements dans le pétrole et le gaz naturel devraient se focaliser sur les projets amont les plus résilients, c'est-à-dire ceux ayant les points morts les plus bas. Dans l'aval, le Groupe prévoit de continuer d'adapter sa capacité de raffinage et ses ventes à l'évolution de la demande, notamment en Europe, avec un objectif d'augmentation de sa production et de ses ventes de biocarburants. Le Groupe investira également dans le recyclage du plastique et les biopolymères et vise à croître dans la distribution de produits pétroliers sur les grands marchés d'avenir en croissance et dans les nouvelles énergies de la mobilité ;
- en complément de ces trois axes, le Groupe entend poursuivre ses investissements dans les puits naturels de carbone à hauteur de 100 millions de dollars par an et dans le captage et stockage du CO₂ (CCS) également à hauteur de 100 millions de dollars par an, ce montant incluant des programmes de R&D visant à développer des technologies d'émissions négatives.



1.4.1 Principaux investissements réalisés au cours de la période 2018-2020

Dans le secteur Integrated Gas, Renewables & Power, les investissements organiques dans le GNL ont concerné principalement le développement de projets de production de GNL ayant démarré (Ichthys LNG en Australie et Yamal LNG – train 1 à 4 – en Russie) ou en construction et dont le démarrage est prévu dans les années à venir (Arctic LNG 2 en Russie et Mozambique LNG au Mozambique). Les investissements organiques dans les renouvelables et l'électricité ont concerné principalement les projets de construction de centrales solaires et éoliennes portés par Total Solar et Total Quadran, le projet de centrales CCGT à Landivisiau en France et les activités industrielles de Saft Groupe.

Dans le secteur Exploration-Production, les investissements organiques ont été principalement consacrés au développement de nouvelles installations de production d'hydrocarbures, à la maintenance des installations existantes, ainsi qu'aux activités d'exploration. Les investissements de développement ont concerné en particulier le projet Iara 2 démarré en juin 2020 au Brésil et les projets majeurs en cours de construction dont le démarrage est prévu dans les années à venir (Anchor aux États-Unis, Mero 1, 2 & 3 au Brésil, Johan Sverdrup 2 en Norvège, le redéveloppement de Tyra au Danemark, Absheron en Azerbaïdjan, Zinia 2 en Angola et Ikike au Nigéria).

Dans le secteur Raffinage-Chimie, les investissements organiques ont été consacrés, d'une part, à la sécurité et à la maintenance des installations et, d'autre part, à des projets destinés à améliorer la compétitivité des usines,

notamment en Europe. Ils ont également été consacrés à la poursuite du développement des activités pétrochimiques au Texas aux États-Unis dans le cadre d'un joint venture avec Borealis et Nova Chemicals, et de la construction d'une unité de production de polypropylène au sein de la plateforme intégrée de Daesan en Corée du Sud.

Dans le secteur Marketing & Services, les investissements organiques ont concerné essentiellement les réseaux dans les zones de croissance en Afrique, Asie et Amériques, la logistique et les installations de production et de stockage de produits de spécialités.

Les acquisitions finalisées du Groupe se sont élevées en 2020 à environ 4,2 milliards de dollars (contre 6,0 milliards de dollars en 2019 et 8,3 milliards de dollars en 2018). Le Groupe a accéléré son développement dans les énergies renouvelables avec l'acquisition de 51% dans le projet éolien offshore Seagreen et la finalisation de l'acquisition en Inde de 50% du portefeuille d'actifs solaires en opération d'Adani Green Energy Limited. Ce partenariat a été par la suite étendu pour porter les actifs détenus en commun à 3 GW. Par ailleurs, le Groupe a acquis en Espagne des portefeuilles de projets solaires à développer, pour un total de plus de 5 GW. Dans l'électricité, TOTAL a finalisé l'acquisition de deux centrales à gaz d'EPH en France ainsi que l'acquisition de 2 millions de clients résidentiels et de deux centrales à cycle combiné au gaz naturel d'Energias de Portugal en Espagne.

La stratégie du Groupe, consistant à concentrer les investissements sur les projets pétroliers à bas coût, s'est concrétisée en 2020 par la finalisation de l'acquisition de la totalité des intérêts de Tullow dans le projet de développement du Lac Albert en Ouganda et dans le projet de l'oléoduc East African Crude Oil Pipeline (EACOP), ainsi que l'acquisition de participations dans les blocs 20 et 21 en Angola. Le Groupe a également poursuivi sa croissance dans le gaz naturel avec la finalisation de l'acquisition de 37,4% d'Adani Gas Limited⁽¹⁾ en Inde et le paiement d'une deuxième tranche liée à la prise de participation de 10% dans le projet Arctic LNG 2 en Russie.

TOTAL a finalisé des cessions pour un montant d'environ 1,5 milliard de dollars sur l'année 2020 (contre 1,9 milliard de dollars en 2019 et 5,1 milliards de dollars en 2018). Elles ont concerné notamment la cession d'actifs non stratégiques en mer du Nord au Royaume-Uni, la cession du bloc CA1 au Brunei, la vente de la participation du Groupe dans le terminal de regazéification de Fos Cavaou, la vente de 50% d'un portefeuille d'actifs solaires et éoliens de Total Quadran en France, la vente de titres Enphase par SunPower et la cession immobilière du siège du Groupe à Bruxelles.

Les investissements nets ressortent ainsi à 13,0 milliards de dollars en 2020 (contre 17,4 milliards de dollars en 2019 et 15,6 milliards de dollars en 2018).

Investissements bruts ⁽²⁾ (en M\$)	2020	2019	2018 ^(a)
Integrated Gas, Renewables & Power	6 230	7 053	5 032
Exploration-Production	6 782	8 992	13 789
Raffinage-Chimie	1 325	1 698	1 781
Marketing & Services	1 052	1 374	1 458
Holding	145	120	125
TOTAL	15 534	19 237	22 185
Investissements nets ⁽³⁾ (en M\$)	2020	2019	2018 ^(a)
Integrated Gas, Renewables & Power	4 903	6 180	3 445
Exploration-Production	6 063	8 649	10 115
Raffinage-Chimie	1 155	1 382	862
Marketing & Services	900	1 131	1 030
Holding	(32)	107	116
TOTAL	12 989	17 449	15 568
Acquisitions nettes ⁽⁴⁾ (en M\$)	2020	2019	2018 ^(a)
Acquisitions	4 189	5 980	7 692
Cessions	(1 539)	(1 939)	(5 172)
Autres opérations avec des intérêts ne conférant pas le contrôle	–	11	622
TOTAL	2 650	4 052	3 141
Investissements organiques ⁽⁵⁾ (en M\$)	2020	2019	2018 ^(a)
Integrated Gas, Renewables & Power	2 720	2 259	1 745
Exploration-Production	5 519	8 635	7 953
Raffinage-Chimie	1 209	1 426	1 604
Marketing & Services	814	969	1 010
Holding	77	108	115
TOTAL	10 339	13 397	12 427

(a) Les données 2018 ont été retraitées afin de tenir compte de la modification de l'organisation du Groupe pleinement effective depuis le 1^{er} janvier 2019.

1.4.2 Principaux investissements prévus

Conformément à sa stratégie de croissance dans le secteur des renouvelables et de l'électricité, le Groupe prévoit de poursuivre son développement dans les renouvelables avec les projets de construction de centrales solaires et éoliennes (notamment marines), portés par Total Solar, Total Quadran, dans l'électricité avec le démarrage de la centrale à gaz de Landvisiau en France, ainsi que les activités industrielles de Saft Groupe.

Au 1^{er} trimestre 2021, le Groupe a ainsi annoncé l'acquisition auprès du groupe Adani d'une participation minoritaire de 20% dans Adani Green Energy Limited (AGEL) et la création d'un joint venture aux États-Unis avec la société 174 Power Global, filiale du groupe Hanwha, en vue de

développer 12 projets solaires et de stockage d'énergie à l'échelle industrielle d'une capacité cumulée de 1,6 GW, l'acquisition d'un portefeuille de projets solaires et de stockage de 2,2 GW au Texas aux États-Unis et l'acquisition de la société Fonroche Biogaz en France.

Dans le GNL, les investissements devraient être notamment consacrés aux projets majeurs de production de GNL (Arctic LNG 2 en Russie et Mozambique LNG au Mozambique) et aux trains d'usines de liquéfaction en construction pour lesquels la décision finale d'investissement a déjà été prise (Nigeria LNG train 7 au Nigéria et ECA au Mexique). Le Groupe a par ailleurs annoncé le lancement d'un projet de production d'hydrogène vert au sein de la bioraffinerie de La Mède en France.

(1) Société de droit indien cotée à New York et à Bombay dans laquelle le Groupe détient 37,4% au 31 décembre 2020.

(2) Y compris acquisitions et augmentations des prêts non courants. Le détail des principales acquisitions des exercices 2018-2020 figure à la note 2 de l'annexe aux comptes consolidés (point 8.7 du chapitre 8).

(3) Investissements nets = Investissements organiques + acquisitions nettes.

(4) Acquisitions nettes = acquisitions – cessions – autres opérations avec intérêts ne conférant pas le contrôle.

(5) Investissements organiques = investissements nets, hors acquisitions, cessions et autres opérations avec des intérêts ne conférant pas le contrôle.

Les investissements dans le pétrole et le gaz naturel devraient être essentiellement consacrés aux projets Tilenga & Kingfisher en Ouganda et le projet associé d'oléoduc transfrontalier EACOP en Ouganda/Tanzanie ainsi qu'aux projets majeurs de développement en cours pour lesquels la décision finale d'investissement a déjà été prise (Anchor aux États-Unis, Mero 1, 2 & 3 au Brésil, Johan Sverdrup 2 en Norvège, le redéveloppement de Tyra au Danemark, Absheron en Azerbaïdjan, Zinia 2 en Angola et Ikke au Nigéria). Une partie des investissements devrait par ailleurs être consacrée aux actifs déjà en production, notamment pour des investissements de maintenance et des puits infill.

Dans l'aval, une part significative du budget d'investissements du secteur Raffinage-Chimie devrait être consacrée à la sécurité et à la maintenance des installations du Groupe, ainsi qu'au projet de reconversion de la raffinerie de Grandpuits en plateforme zéro-pétrole. Par ailleurs, le Groupe devrait poursuivre ses investissements pour développer ses activités pétrochimiques au Texas aux États-Unis dans le cadre d'un joint venture

avec Borealis et Nova Chemicals et finaliser son augmentation de capacités de pétrochimie sur la plateforme intégrée de Daesan en Corée du Sud.

Dans la distribution de produits pétroliers, les investissements du secteur Marketing & Services devraient être affectés en particulier au réseau de stations-service, à la logistique, aux installations de production et de stockage de produits de spécialités, notamment de lubrifiants, et aux nouvelles énergies de la mobilité. La majeure partie du budget d'investissements du secteur devrait être allouée aux activités du Groupe en Europe, notamment sur les nouvelles mobilités, et aux zones de croissance, notamment en Afrique, Moyen-Orient et Asie.

Enfin, le Groupe prévoit de poursuivre ses investissements dans des projets de puits naturels de carbone dans diverses régions du monde et dans des projets de CCS, notamment en mer du Nord.

1.4.3 Modes de financement

TOTAL autofinance la plupart de ses investissements à partir des flux de trésorerie provenant de ses activités et peut recourir au marché obligataire lorsque les conditions de marché sont favorables. Certaines filiales ou certains projets spécifiques peuvent faire l'objet de financements externes, notamment dans le cadre de joint ventures. C'est le cas par exemple d'Ichthys LNG en Australie, de Satorp en Arabie Saoudite, de Yamal LNG et Arctic LNG 2 en Russie, de Mozambique LNG au Mozambique, de Cameron LNG aux États-Unis ou d'Hanwha Total Petrochemical Co. en Corée du Sud.

Dans le cadre de certains accords de financement de projet, TOTAL SE a octroyé des garanties. Ces garanties (« Garanties données sur emprunts ») et les autres informations sur les engagements hors bilan et obligations contractuelles du Groupe figurent à la note 13 de l'annexe aux comptes consolidés (se reporter au point 8.7 du chapitre 8). Le Groupe considère que ni ces garanties, ni les autres engagements hors bilan de TOTAL SE ou de toute autre société du Groupe, ont, ou pourraient raisonnablement avoir dans le futur, un impact significatif sur la situation financière, les produits et charges, la liquidité, les investissements ou les ressources financières du Groupe.

1.5 Une innovation au service de la transformation du Groupe

1.5.1 La R&D au cœur de notre stratégie

Selon les différents scénarios étudiés par TOTAL, l'atteinte de l'ambition de neutralité carbone (zéro émission nette) à horizon 2050 ne requiert pas seulement le déploiement à grande échelle de technologies éprouvées comme le solaire photovoltaïque, l'éolien ou les biocarburants. Elle nécessite également des ruptures technologiques et le développement de chaînes industrielles totalement nouvelles comme l'hydrogène, les carburants de synthèse ou le captage et le stockage du carbone.

La transformation du Groupe, de pétrolier et gazier en une compagnie multi-énergies, nécessite une R&D agile, résolument engagée dans l'innovation. Au cœur de la stratégie du Groupe, la R&D mobilise en priorité ses équipes et ses partenaires sur la chaîne de l'électrique et des énergies renouvelables, ainsi que sur les technologies de réduction de l'empreinte environnementale. Les projets de recherche se déclinent selon les axes qui sous-tendent la stratégie et l'ambition de neutralité carbone du Groupe : agir sur les émissions, agir sur les produits et agir sur la demande.

Les programmes de R&D sont structurés autour de cinq thématiques prioritaires :

- la sécurité et l'environnement incluent notamment le suivi des émissions de gaz par satellites, les recherches en matière de recyclage des plastiques et des produits ;
- le mix énergétique bas carbone couvre l'optimisation de la chaîne de valeur du gaz en particulier le GNL, les énergies renouvelables et les solutions de stockage de l'électricité (hydrogène etc.), les systèmes hybrides, le gain en efficacité énergétique, le captage, le stockage et la valorisation des émissions de CO₂, les bioproduits ;
- l'efficacité opérationnelle couvre les programmes visant à combiner gain de productivité, baisse des coûts d'opération et baisse des émissions de carbone grâce au numérique et à l'électrification ;
- les nouveaux produits intègrent l'écodesign, le biosourcing et le développement de produits avec des fonctionnalités spécifiques tels

- les fluides de performance pour les moteurs électriques ;
- le numérique irrigue l'ensemble des programmes avec des recherches avancées sur les technologies de calcul haute performance et l'intelligence artificielle appliquées aux cas industriels.

Les programmes de recherche peuvent être menés par un secteur d'activité dans l'intérêt de ses métiers ou de ceux d'autres secteurs, ou coordonnés au niveau du Groupe lorsque les enjeux sont transverses afin de mettre en place des synergies, de capitaliser sur les expertises et de mutualiser les connaissances et les infrastructures.

Au-delà des cinq thématiques prioritaires de la R&D du Groupe, certaines filiales peuvent mener une R&D centrée sur leurs activités, comme Hutchinson dont les travaux de recherche se concentrent autour de trois thématiques principales liées à la mobilité du futur : l'allègement et l'efficacité énergétique, l'électrification, les objets connectés.

En parallèle, la R&D mène une activité d'anticipation sur des thèmes prospectifs avec pour objectif d'évaluer le potentiel des technologies nouvelles pour les métiers du Groupe comme les nanotechnologies, la robotique, l'hydrogène ou la mobilité du futur.

Avec un effectif dédié de plus de 4 000 personnes, le Groupe a investi 895 millions de dollars dans la R&D en 2020 (contre 968 millions de dollars en 2019 et 986 millions de dollars en 2018). En incluant les développements dans le domaine du digital, dans les projets industriels pour le captage et le stockage de CO₂ et en incluant les investissements portés par Total Carbon Neutrality Ventures (le fonds de capital-risque de TOTAL entièrement consacré aux activités de la neutralité carbone dont un montant cumulé d'investissements devrait atteindre de 400 millions de dollars d'ici 2023), l'investissement du Groupe pour préparer l'avenir s'est élevé à plus d'1,1 milliard de dollars.

Le Groupe mène ses projets de R&D avec une démarche d'open-innovation en s'appuyant sur ses talents, ses infrastructures de recherche, ses sites pilotes et ses centres de recherche à l'international, ainsi que sur des start-up et des partenaires académiques de haut niveau. Le Groupe dispose ainsi de 12 centres de R&D et 6 centres de développement technologique dans le monde et mobilise ses partenaires à travers environ 1 000 accords.

Par ailleurs, le Groupe mène une politique active de propriété intellectuelle afin de protéger ses innovations, de maximiser leur exploitation et la différenciation technologique. En 2020, plus de 200 demandes de brevets ont été déposées par le Groupe.

One Tech

En septembre 2020, le Groupe a annoncé la création d'une nouvelle entité One Tech, qui regroupera l'ensemble des compétences industrielles et technologiques de tous les secteurs d'activité⁽¹⁾, dont les activités de R&D, renforçant ainsi le *continuum* entre recherche, développement et industrialisation au service des *business* et permettant une montée en puissance rapide des nouvelles activités.

Débutée en 2016 avec la mise en place de « One R&D » pour permettre la réalisation de synergies entre les entités de recherches des différents secteurs et la mise en œuvre de programmes transverses, la transformation de la R&D se poursuit pour construire la R&D du Groupe de demain. Le Groupe étend ainsi les programmes transverses en rassemblant toutes les équipes dans une même direction R&D au sein de OneTech en mobilisant leurs compétences sur les sujets prioritaires pour le Groupe et en mettant en place une R&D dans les métiers de l'électricité et des énergies renouvelables.

Le regroupement de toutes les équipes industrielles et de R&D au sein d'une même entité devrait permettre de :

- Développer les nouveaux métiers du Groupe en capitalisant sur les compétences existantes, et en attirant de nouveaux talents, en particulier dans les nouvelles activités comme celles de la chaîne électrique, des énergies renouvelables, de l'hydrogène. One Tech serait ainsi une porte d'entrée dans le Groupe, notamment pour les jeunes ingénieurs et techniciens désireux de contribuer à cette ambition de devenir un acteur majeur des nouvelles énergies.
- Accélérer l'innovation dans les solutions de réduction des émissions de carbone, y compris par la capture directe de CO₂ dans l'air. La réunion des compétences de tous les secteurs d'activité permettrait au Groupe d'être mieux armé pour relever le défi du changement climatique.
- Amplifier l'innovation dans la préparation de l'avenir : One Tech facilitera l'allocation des compétences et de toutes les ressources technologiques et de R&D sur les sujets prioritaires en fonction de l'évolution du Groupe, des marchés et des technologies. La focalisation d'équipes techniques pluridisciplinaires sur des sujets stratégiques communs devrait favoriser l'innovation non seulement au niveau des technologies mais aussi dans leur intégration dans des systèmes énergétiques plus efficaces prenant en compte l'ensemble du cycle de vie.

1.5.2 L'accélération digitale comme levier de performance

Focus Digital Factory

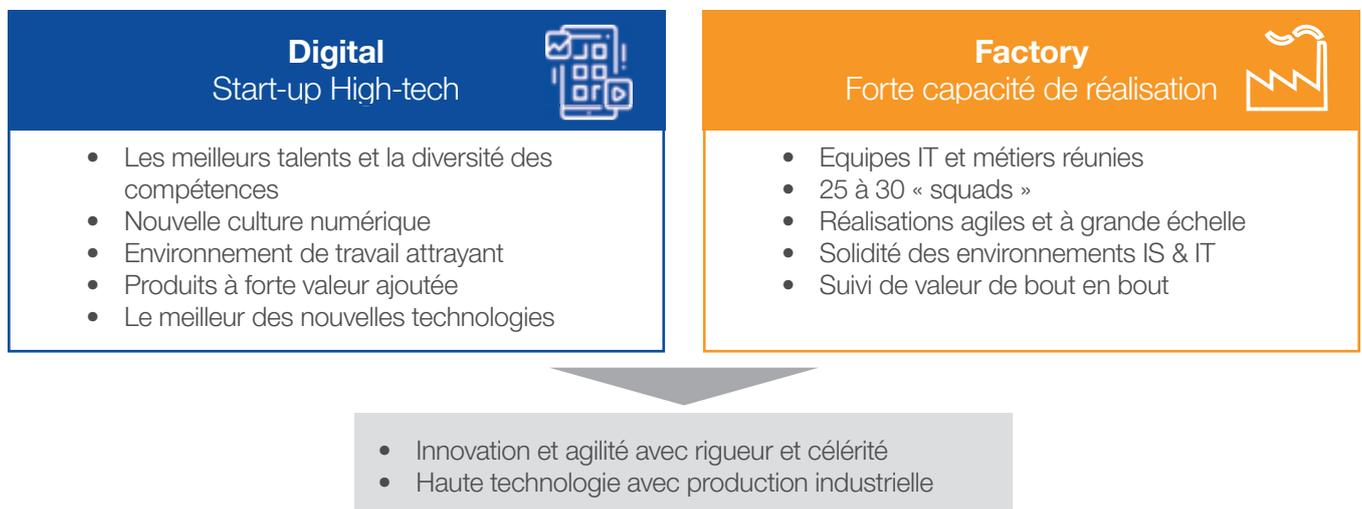
TOTAL a ouvert début 2020 une *digital factory* qui rassemblera, à Paris, près de 300 développeurs, *data scientists*, et autres experts (environ 200 à fin 2020) pour accélérer la transformation digitale du Groupe. TOTAL a l'ambition d'utiliser toute la capacité des outils digitaux pour créer de la valeur dans l'ensemble de ses métiers.

termes de disponibilité que de coûts, proposer de nouveaux services à ses clients notamment en termes de maîtrise et d'optimisation de leur consommation énergétique, se développer dans les nouvelles énergies décentralisées et réduire son impact environnemental. L'ambition est de générer, d'ici 2025, jusqu'à 1,5 milliard de dollars par an de valeur pour l'entreprise, que ce soit sous forme de revenus additionnels ou d'économies sur les dépenses de fonctionnement ou d'investissement.

La *digital factory* a vocation à développer les solutions numériques dont le Groupe a besoin pour améliorer ses opérations industrielles tant en

Qu'est-ce que la Digital Factory ?

Un esprit de **START-UP HIGH-TECH** avec une **FORTE CAPACITÉ DE RÉALISATION**



(1) À l'exception de certaines filiales comme Saft Groupe et Hutchinson.

1.6 Nos atouts

1.6.1 Nos collaborateurs

L'engagement et le développement de nos collaborateurs au cœur de notre réussite

Le Groupe peut relever les défis auquel il fait face grâce à l'engagement de ses collaborateurs. C'est pourquoi TOTAL veille à ce que les pratiques les plus exigeantes en matière de sécurité, d'éthique et d'intégrité, de management et de performance sociale soient déployées partout où les filiales du Groupe opèrent. La finalité de cette démarche est de créer les conditions pour permettre à chacun d'exprimer son potentiel et à TOTAL de conduire sa transformation et poursuivre son développement.

TOTAL entretient un dialogue régulier avec les salariés du Groupe et leurs représentants, qui ont une place et un rôle privilégiés notamment dans les échanges avec les équipes de direction. Le dialogue social fait partie des piliers du projet d'entreprise. Afin d'associer les collaborateurs aux grands enjeux du Groupe, leurs attentes font l'objet d'une écoute et d'un dialogue régulier. À titre d'exemple, l'enquête Total Survey recueille tous les deux ans les diagnostics et suggestions d'amélioration de plusieurs dizaines de milliers de collaborateurs. Des démarches participatives associant les salariés à la construction du projet d'entreprise One Total sont engagées depuis 2016, ou pour éclairer des projets RH significatifs dans le Groupe.

En 2019, une nouvelle étape a été franchie avec le lancement du volet humain du projet d'entreprise *One Total, Better Together*, qui vise à répondre aux attentes des collaborateurs pour que l'ambition humaine du Groupe soit à la hauteur de son ambition *business*. Il s'articule autour de trois ambitions : développer les talents de chacun, promouvoir la dimension coach des managers et construire une entreprise où il fait bon vivre. Afin d'accompagner le développement de la culture managériale, les parcours de formation des managers ont été adaptés pour favoriser l'engagement et leur rôle dans le développement des équipes.

TOTAL encourage la mobilité fonctionnelle, géographique et la formation des collaborateurs tout au long de la vie professionnelle afin de développer les compétences et l'employabilité de chacun et de répondre aux enjeux *business*. Depuis 2019, plus de 400 développeurs de talent ont été formés et se sont mobilisés pour accompagner les collaborateurs dans leur développement professionnel et leur apporter un support dédié. Un an après sa mise en place, 70%⁽¹⁾ des collaborateurs affirment que le nouveau processus de mobilité leur a permis d'avoir une meilleure visibilité sur les possibilités d'évolution au sein du Groupe et les a aidés à être davantage acteur de leur projet professionnel.

Pour permettre l'approfondissement de leurs expertises, les collaborateurs sont encouragés à élargir leurs compétences techniques au travers de multiples formations. A ce titre, une revue des besoins de formation est réalisée avec chaque collaborateur lors de la prise d'un nouveau poste. Les savoir-faire techniques et commerciaux des collaborateurs et leur capacité à gérer de grands projets sont les moteurs de l'excellence opérationnelle et des actifs essentiels pour le développement du Groupe.

1.6.2 Notre modèle intégré

TOTAL s'appuie sur un modèle de création de valeur fondé sur une intégration tout au long de la chaîne de valeur de l'énergie : de l'exploration et la production de pétrole, de gaz et d'électricité, jusqu'à la distribution d'énergie au consommateur final, en passant par le raffinage, la liquéfaction, la pétrochimie, le négoce, le transport et le stockage d'énergies. Ce modèle intégré permet au Groupe de tirer parti des synergies qui existent entre les différentes activités tout en répondant à la

La culture de la diversité

Le Groupe est à l'image de ses collaborateurs : pluriel. La diversité des talents au sein de TOTAL est un facteur déterminant pour sa compétitivité, sa capacité d'innovation et son attractivité. La diversité, dans toutes ses formes, est promue au plus haut niveau et notamment par le Conseil de la diversité du Groupe qui est présidé par un membre du Comité exécutif.

La culture de la diversité permet d'aller chercher les meilleures compétences, partout où elles se trouvent et quel que soit les profils. Ainsi, avec près de 160 nationalités représentées, une implantation dans plus de 130 pays et plus de 730 compétences métiers, le Groupe dispose d'un réel potentiel humain.

Cette diversité est un actif essentiel du Groupe. La variété de points de vue et des parcours permet de faire émerger à la fois des solutions innovantes et des opportunités nouvelles. La capacité des collaborateurs du Groupe à se mobiliser et à entreprendre permet l'accomplissement de projets ambitieux et offre à chacun l'opportunité de donner un sens à son action et de s'accomplir professionnellement. Afin de poursuivre la dynamique engagée dans les feuilles de route successives en termes de diversité, de nouveaux objectifs portant sur les deux axes prioritaires, mixité et internationalisation, ont été établis à l'horizon 2025. Le même niveau d'objectif de féminisation a été fixé sur les plus hautes instances dirigeantes du Groupe et dans les autres instances et fonctions dirigeantes :

- 30% de femmes au niveau du COMEX (25% en 2020) ;
- 30% de femmes au niveau du G70⁽²⁾ (24,7% en 2020) ;
- 30% de femmes dans les Comités de direction de branches et dans les grandes directions fonctionnelles (27% en 2020) ;
- 30% de femmes cadres dirigeants (25,7% en 2020) ;
- 30% de femmes dans les Comités de direction (siège et filiales) (23,5% en 2020) ;
- 30% de femmes dans l'encadrement supérieur (18,2% en 2020).

Les objectifs d'internationalisation établis pour 2025 sont les suivants :

- 45% de cadres dirigeants d'une nationalité autre que française (36,3% en 2020) ;
- entre 55% et 75% de managers locaux dans les Comités de direction des filiales (57,9% en 2020) ;
- 40% de cadres d'une nationalité autre que française dans l'encadrement supérieur (32% en 2020).

Le Groupe s'est engagé de longue date dans la promotion de l'égalité des chances et de la diversité car elle constitue un vivier de développement pour tous, avec les compétences et le talent comme seuls référents. En 2018, le Groupe a notamment décidé d'adhérer à la charte du Réseau mondial sur l'entreprise et le handicap de l'Organisation internationale du travail (OIT) et met en œuvre progressivement ces principes au sein des filiales du Groupe. En 2020, près de 2 900 collaborateurs se sont engagés dans des projets de solidarité dans le cadre du programme *Action!*

volatilité des prix des matières premières. Il permet d'exprimer la complémentarité des activités Amont du Groupe, plus dépendantes des cours du pétrole, avec celles des activités Aval qui, lorsque les cycles sont bas, permettent de bénéficier de la valeur ajoutée dont l'Amont n'a pas tiré profit. L'intégration des activités sur l'ensemble de la chaîne de valeur permet de mieux résister en bas de cycle tout en capturant les marges lorsque le marché est plus favorable.

(1) Résultat d'une enquête menée en 2020 auprès d'un échantillon représentatif de près de 20 000 collaborateurs, sur le nouveau processus de mobilité.

(2) Cadres dirigeants, exerçant les responsabilités les plus importantes. Ils constituent avec le COMEX les instances dirigeantes du Groupe au sens du point 7.1 du Code AFEP-MEDEF.



C'est ce modèle intégré que TOTAL applique aux nouveaux métiers de l'électricité et des renouvelables sur lesquels le Groupe s'est positionné ces dernières années. Le Groupe leur met à disposition l'effet de levier des savoir-faire et des ressources de son modèle : marque et couverture mondiales, expertise technique par exemple en off-shore ou en trading, partenariats avec les États et collectivités locales.

L'accélération de la croissance dans l'électricité et les renouvelables vient renforcer le modèle de création de valeur de TOTAL en fournissant des flux de trésorerie plus prévisibles, en offrant des perspectives de gains à long terme et en diversifiant le profil de risque géographique du Groupe. Cette transition permet de renforcer la durabilité et la résilience du modèle de création de valeur de TOTAL en soutenant son ambition de neutralité carbone (zéro émission nette).

1.6.3 Notre excellence opérationnelle

L'énergie est un secteur industriel qui requiert des savoir-faire pointus et des installations complexes à la fois fiables et flexibles.

Une expertise technique reconnue

C'est grâce à l'expertise technique des femmes et des hommes du Groupe et à leur capacité à gérer de grands projets que TOTAL a su nouer des partenariats de confiance avec les principaux pays producteurs et consommateurs dans le monde. L'expertise du Groupe permet à TOTAL d'accompagner ses clients et ses partenaires avec succès dans les domaines les plus exigeants tels que l'offshore profond, le gaz naturel liquéfié (GNL), l'électricité et les renouvelables, le raffinage et la pétrochimie où le Groupe a développé des plateformes parmi les plus performantes.

Des actifs industriels performants

TOTAL dispose d'actifs industriels rationalisés et performants, qui lui permettent d'être résilient dans ses métiers traditionnels. Également flexibles, ces actifs permettent au Groupe de s'adapter à l'évolution des marchés. TOTAL est l'un des 10 plus grands producteurs intégrés au monde⁽¹⁾. Son activité de raffinage et de pétrochimie est organisée autour de six grandes plateformes intégrées (Port Arthur aux États-Unis, Normandie et Anvers en Europe, Jubail et Qatar au Moyen-Orient et Daesan en Corée du Sud) qui permettent de créer des synergies et optimiser la création de valeur entre ces deux activités. La plateforme d'Anvers est ainsi la plus grande plateforme européenne de raffinage et de pétrochimie du Groupe.

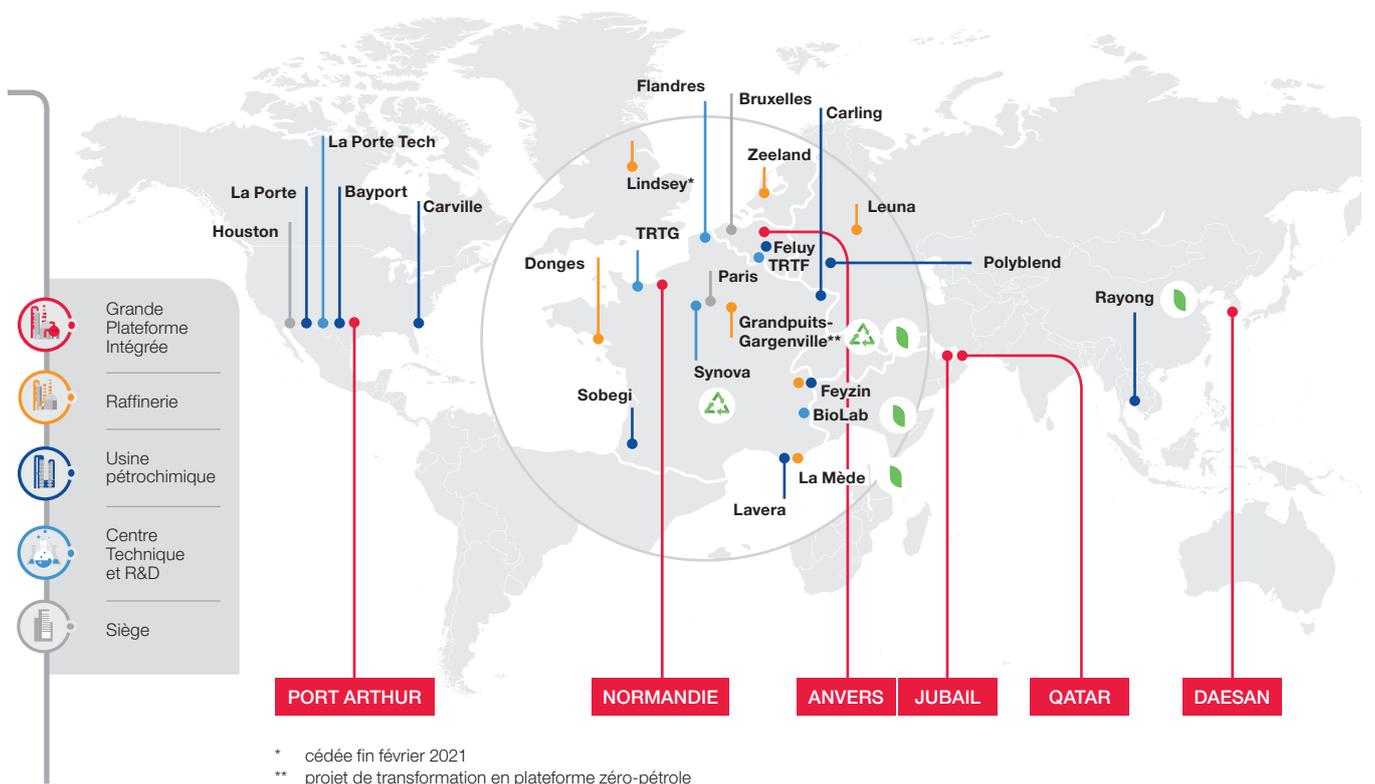
Pour répondre à une demande mondiale croissante et à l'évolution des marchés, le Groupe a modernisé et adapté ses sites en orientant leur production vers des produits à plus forte valeur ajoutée, répondant aux normes environnementales les plus strictes. TOTAL a par ailleurs investi dans ses sites pétrochimiques afin de les rendre plus flexibles quant au type de charge pouvant y être traitée. La plupart de ces sites peuvent maintenant traiter indifféremment du naphta ou de l'éthane et garantir un approvisionnement fiable et au meilleur coût.

La bioraffinerie de La Mède, la 1^{re} bioraffinerie de taille mondiale en France et une des plus grandes d'Europe⁽²⁾, vise à répondre à la demande croissante en biocarburants. Opérationnelle depuis juillet 2019, elle a une capacité de production annuelle de 500 000 tonnes de biodiesel de type HVO⁽³⁾. La technologie HVO choisie est française, développée par IFP Énergies nouvelles et commercialisée par sa filiale Axens. Elle permet de produire un biocarburant durable de grande qualité, d'une nature similaire aux carburants fossiles et donc sans limite d'incorporation et impact sur les moteurs.

TOTAL développe ses capacités de production d'électricité d'origine renouvelable – solaire, éolien et hydroélectricité – pour répondre de manière responsable à la forte progression des besoins en électricité.

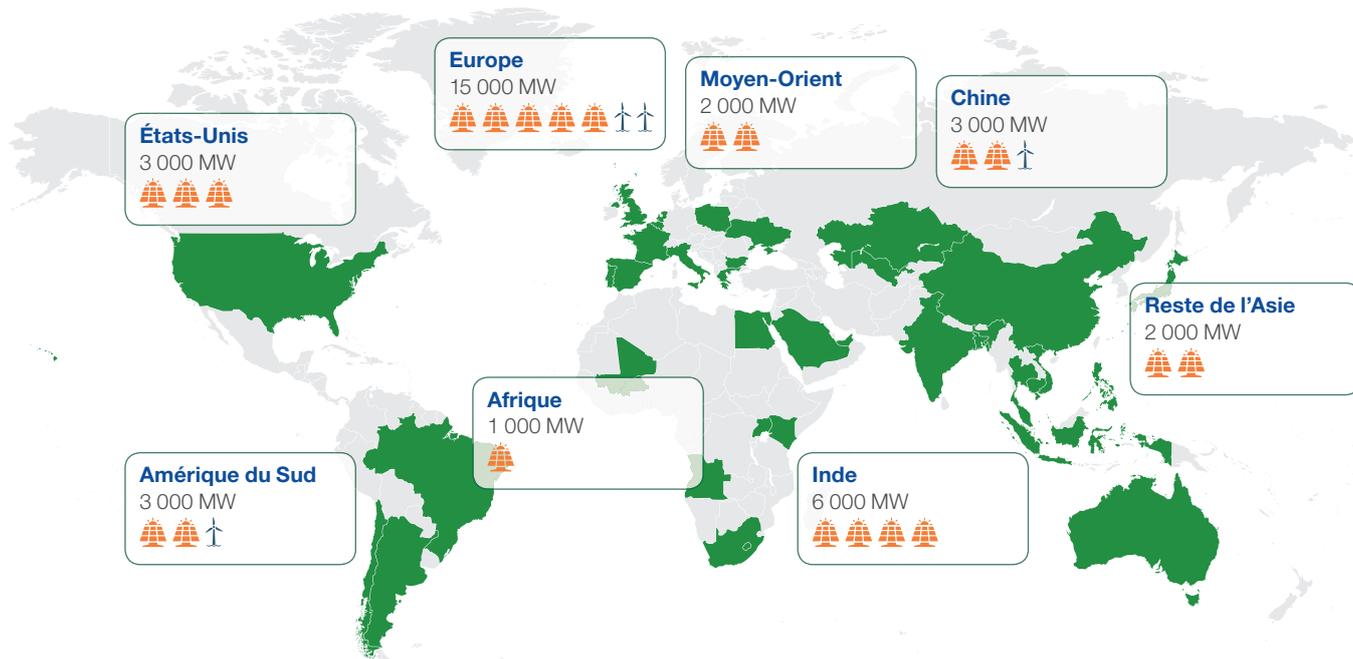
TOTAL confirme son objectif d'investir pour disposer d'une capacité brute de génération électrique d'origine renouvelable de 35 GW en 2025 et poursuivra son développement pour devenir un acteur international majeur dans les énergies renouvelables avec une ambition d'avoir développé une capacité brute de 100 GW à horizon 2030. A fin 2020, la capacité brute de production d'électricité renouvelable représente 7 GW.

Principaux sites de Raffinage-Chimie à fin 2020



(1) Données publiques, sur la base des capacités de raffinage et pétrochimie à fin 2019 (se reporter au point 2.4 du chapitre 2).
 (2) Données Société, sur la base des capacités de production.
 (3) Hydrotraitement des huiles végétales.

Une empreinte mondiale au service de la constitution d'un portefeuille d'énergies renouvelables unique



■ Objectif de capacité brute de production d'électricité d'origine renouvelable d'ici 2025

De nouvelles régions qui rééquilibrent le profil géopolitique du Groupe

Dans le cadre de sa stratégie et au soutien de son ambition Climat visant la neutralité carbone (zéro émission nette) à horizon 2050, TOTAL prévoit de transformer sa raffinerie de Grandpuits (Seine-et-Marne) en une plateforme zéro pétrole. À horizon 2024, grâce à un investissement de plus de 500 millions d'euros, la plateforme devrait s'articuler autour de quatre nouvelles activités industrielles : la production de biocarburants majoritairement destinés au secteur aérien, la production de bioplastiques, le recyclage de plastiques, l'exploitation de deux centrales solaires photovoltaïques.

Le Groupe se positionne également sur des projets de conversion de plateformes d'offshore profonde de production de pétrole en plateformes pour l'éolien offshore, une stratégie qui s'inscrit pleinement dans son objectif de croissance rentable dans les renouvelables et l'électricité.

TOTAL peut également mettre en œuvre une approche spécifique pour accompagner la conversion de ses sites industriels au travers de projets complémentaires qui peuvent être menés en parallèle :

- un projet d'avenir porté par le secteur concerné en tenant compte d'une analyse de l'évolution des marchés, dont l'objectif est d'adapter l'outil industriel afin de redonner, à long terme, une compétitivité aux sites industriels du Groupe ;
- une Convention Volontaire de Développement Économique et Social (CVDES) qui est mise en œuvre pour accompagner le site et son écosystème (sous-traitants, parties prenantes, etc.) dans cette phase de mutation.

1.6.4 Une présence mondiale, un ancrage local

Des implantations mondiales

TOTAL est implanté industriellement et commercialement dans plus de 130 pays, répartis sur cinq continents. Trois zones géographiques sont plus particulièrement les piliers historiques de la stratégie de TOTAL : l'Europe, centre de décision du Groupe, le Moyen-Orient où TOTAL est reconnu comme un partenaire de choix par les pays producteurs et les sociétés nationales et l'Afrique, avec une importante production d'hydrocarbures et de stations-service aux marques du Groupe sur ce continent.

Cette présence mondiale procure aux opérations tant industrielles que marketing ou commerciales les bénéfices liés aux effets d'échelle, ainsi qu'une connaissance fine des marchés finaux, conférant ainsi à TOTAL un avantage compétitif pour répondre aux besoins multiples de ses clients, où qu'ils soient dans le monde.

Une proximité client partout dans le monde

Pour renforcer le lien fort qu'il a construit avec ses clients professionnels et particuliers, le Groupe entend privilégier la proximité, la qualité et la simplicité dans ses relations avec ses clients. Au-delà de la vente de produits et services, TOTAL entend s'appuyer sur ses réseaux de distribution pour faire des stations-service aux marques du Groupe, de « véritables lieux de vie » proposant une gamme complète de services pour l'utilisateur, ouverts à l'ensemble des énergies et respectueux de l'environnement.

Dans les métiers des renouvelables et de l'électricité, TOTAL entend s'intégrer tout au long de la chaîne de valeur et développer une relation client (particuliers et entreprises) directe et personnalisée en s'appuyant sur les technologies digitales.

A ce titre, TOTAL bénéficie d'un savoir-faire reconnu en termes de service client. Le service Consommateurs de TOTAL a remporté en 2020 pour la 11^e année consécutive le prix « Élu Service Client de l'année 2020 ». Total Direct Energie a remporté le 1^{er} prix du Podium de la Relation Client 2018, 2019 et 2020 dans la catégorie Entreprise de Services.

Une création de valeur durable, au plus près des populations et des territoires

Si TOTAL parvient à bâtir et à développer des partenariats à travers le monde, c'est aussi parce qu'il a intégré une démarche de création de valeur locale à son modèle de développement. Systématique et professionnelle, elle est un atout compétitif majeur. Qu'il s'agisse de continuer à se développer dans le GNL ou dans la production d'électricité renouvelable, les partenariats avec les États ou les collectivités locales sont déterminants.

Le Groupe poursuit une démarche globale intégrée de développement local (*in-country value*) qui s'inscrit dans un dialogue avec les populations locales et les acteurs publics et privés. Cette démarche met en synergie toutes les composantes créatrices de valeur pour les pays hôtes (emploi, sous-traitance, infrastructures, soutien aux industries locales, projets de développement socio-économique, éducation, accès à l'énergie, etc.) en valorisant le savoir-faire industriel du Groupe. Le Groupe entend ainsi travailler sur le long terme de manière à ce que sa présence dans les territoires et les grands projets qu'il développe soit créatrice de richesse partagée.

1.6.5 Un dialogue permanent avec nos parties prenantes

TOTAL considère le dialogue avec ses parties prenantes internes et externes comme une dimension essentielle de la conduite responsable de ses activités et de la prise en compte des enjeux long terme du développement durable dans sa stratégie et ses politiques. Ce dialogue contribue à éclairer les décisions du Groupe en participant à l'identification des risques et des impacts de ses activités, ou plus largement à une meilleure compréhension de l'évolution des attentes et tendances sociétales. Il constitue également une condition permettant une bonne intégration dans les territoires où le Groupe opère ainsi qu'un moyen efficace d'identifier les leviers de création de valeur locale.

Le Groupe considère que la transparence est un facteur essentiel pour construire des relations de confiance avec ses parties prenantes et inscrire le Groupe dans une démarche de progression continue. En attendant l'adoption d'un cadre harmonisé de *reporting* extra-financier au niveau international, TOTAL veille à rendre compte de sa performance sur la base des différents cadres de *reporting* communément utilisés en matière d'ESG. Ainsi, TOTAL se réfère aux standards de la GRI (*Global Reporting Initiative*) et de SASB (*Sustainability Accounting Standards Board*), pour lesquels des tables de correspondances détaillées sont mises à disposition sur sustainable-performance.total.com. TOTAL inclut également dans son *reporting* les indicateurs « Core » proposés par le World Economic Forum⁽¹⁾ (se reporter au chapitre 11). Il suit par ailleurs les recommandations de la TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosures) pour son *reporting* sur le climat. Souhaitant mettre à disposition des indicateurs de performance à l'ensemble de ses parties prenantes, TOTAL fournit des informations complémentaires sur sustainable-performance.total.com, site dédié à ses engagements et politiques RSE.

Depuis 15 ans, TOTAL a structuré les démarches de dialogue avec ses parties prenantes à différents niveaux de l'entreprise, à travers des relais dans l'organisation, des exigences intégrées à ses référentiels internes, le déploiement d'une méthodologie de dialogue local (SRM+) et une attention à la professionnalisation des équipes en charge de leurs mises en œuvre.

La capacité à composer avec les aléas géopolitiques

Face à des incertitudes politiques et géopolitiques, caractérisées par des tensions liées aux conflits et guerres, TOTAL entend exercer ses activités en mettant ses compétences au profit de chacun des pays dans lesquels il opère, en respectant les législations applicables et les sanctions économiques internationales lorsqu'elles s'imposent. Le Groupe veille également à ce que les capitaux investis dans les pays les plus sensibles restent à un niveau tel que son exposition dans chacun d'entre eux reste limitée. C'est pourquoi le Groupe a choisi par exemple de continuer à investir en Russie tout en respectant les sanctions économiques imposées par les États-Unis et l'Europe, et a à l'inverse arrêté ses activités dans des pays au contexte trop risqué (comme au Yémen ou en Syrie). La fidélité à ses partenaires, particulièrement dans ce type de situations, est une caractéristique forte de l'action du Groupe.

Cette structuration vise à développer dans la durée des relations de confiance fondées sur des principes de respect, d'écoute, de dialogue constructif, de proactivité et de transparence dans le respect des raisons légitimes de confidentialité qui peuvent s'appliquer. Elle vise également à collecter et traiter rapidement les alertes ou plaintes des parties prenantes et à gérer d'éventuelles situations de controverses.

Au niveau Corporate, chaque groupe de parties prenantes (salariés, représentants des salariés, clients, investisseurs, actionnaires et acteurs financiers, autorités, fournisseurs, acteurs du monde académique, ONG et société civile, médias) disposent d'un point de contact dédié, en charge de répondre à leurs sollicitations, de les tenir informés et d'animer un dialogue régulier dans des formats adaptés aux enjeux traités.

Le directeur de chacun de ces points de contact est par ailleurs membre du comité de coordination CSR du Groupe qui se réunit 4 fois par an et prévoit à chaque session un temps d'échanges croisés sur les préoccupations exprimées par des parties prenantes ou la rencontre avec une ou plusieurs parties prenantes externes.

Ces fonctions sont également des pôles de conseil et d'assistance pour les filiales du Groupe en cas de besoin. Le référentiel One MAESTRO prévoit que les filiales doivent cartographier leurs parties prenantes et engager un processus de dialogue structuré et régulier avec elles, pour les informer, écouter et prendre en compte leurs préoccupations et leurs attentes, rendre compte des actions d'atténuation ou de compensation, mesurer leur satisfaction et identifier des axes de progrès de leur démarche sociétale. Les riverains et communautés à proximité des installations du Groupe font l'objet d'une attention particulière dans les processus de dialogue local.

Pour accompagner la transformation de TOTAL en une compagnie multi-énergies et plus largement pour contribuer à concrétiser une vision de l'entreprise pleinement engagée dans les enjeux de société, le Groupe entend poursuivre ses travaux et lancer en 2021 de nouveaux chantiers pour renforcer encore l'approche stratégique et la proactivité de ses relations avec ses parties prenantes.

(1) Measuring Stakeholder Capitalism Towards Common Metrics and Consistent Reporting of Sustainable Value Creation, White paper, septembre 2020.

1.7 Notre gouvernance

1.7.1 Un Conseil d'administration pleinement engagé

Un Conseil d'administration mobilisé, au service de l'ambition du Groupe

Composition au 17 mars 2021



(a) Hors administrateur représentant les salariés actionnaires et administrateurs représentant les salariés, en application des recommandations du Code AFEP-MEDEF (point 9.3). Pour plus d'information, se reporter au point 4.1.1.4 du chapitre 4.

(b) Hors administrateurs représentant les salariés, en application de l'article L. 22-10-7 du Code de commerce (anciennement L. 225-27-1), et administrateur représentant les salariés actionnaires en application de l'article L. 22-10-5 du Code de commerce (anciennement L. 225-23).

Composé au 17 mars 2021 de 13 administrateurs, dont 8 membres indépendants, le Conseil d'administration reflète une diversité et une complémentarité d'expériences, d'expertises, de nationalités et de cultures, nécessaires pour tenir compte des intérêts de l'ensemble des actionnaires et des parties prenantes du Groupe.

Le Conseil d'administration détermine les orientations stratégiques de TOTAL et veille à leur mise en œuvre conformément à son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité. Il approuve les opérations d'investissements et de désinvestissements lorsqu'elles portent sur des montants supérieurs à 3% des fonds propres et est informé de celles qui portent sur des montants supérieurs à 1%. Il se saisit de toute question relative au bon fonctionnement de l'entreprise. Il contrôle la gestion tant sur les aspects financiers qu'extra-financiers et veille à la qualité des informations fournies aux actionnaires et aux marchés financiers.

Le Conseil d'administration s'appuie sur les travaux de quatre comités qu'il a constitués en son sein : le Comité d'audit, le Comité de gouvernance et d'éthique, le Comité des rémunérations et le Comité Stratégie & RSE.

Un mode de gestion unifié, adapté aux spécificités du Groupe

M. Patrick Pouyanné est le Président-directeur général de TOTAL SE depuis le 18 décembre 2015. A l'occasion de la réunion du Conseil d'administration du 17 mars 2021, l'Administrateur Référént a indiqué que les réflexions menées avec le Comité de gouvernance et d'éthique sur le meilleur intérêt de la Société ont conduit à proposer avec conviction de poursuivre l'exercice unifié des fonctions de Président et de Directeur général. En effet, ce mode d'exercice du pilotage de la Société est jugé comme le mieux adapté pour faire face aux enjeux et spécificités du secteur énergétique, qui est confronté à des transformations majeures. Ce contexte requiert plus que jamais une agilité de mouvement que l'unité de commandement renforce, en conférant au Président-directeur général une force d'action et une représentativité accrue de la Société dans ses négociations stratégiques avec les États et partenaires du Groupe.

L'Administrateur Référént a également rappelé que l'unité du pouvoir de direction et de représentation de la Société s'inscrit par ailleurs dans un contexte particulièrement bien encadré par la gouvernance de la Société.

L'équilibre de l'exercice des pouvoirs s'établit grâce à la qualité, la complémentarité et l'indépendance des membres composant le Conseil d'administration et ses quatre comités, ainsi qu'au travers des Statuts et du Règlement intérieur du Conseil, qui définit les moyens et prérogatives de l'Administrateur Référént, notamment :

- dans ses relations avec le Président-directeur général : contribution à l'ordre du jour des réunions du Conseil ou possibilité de demander la convocation du Conseil d'administration et partage d'avis sur des sujets majeurs ;

- dans sa contribution aux travaux du Conseil d'administration : présidence des séances en l'absence du Président-directeur général, ou lorsque l'examen d'un sujet requiert son abstention, évaluation et suivi du fonctionnement du Conseil, prévention des conflits d'intérêts, dialogue avec les administrateurs et les Présidents des Comités ;
- dans ses relations avec les actionnaires : faculté, en accord avec le Président-directeur général, de les rencontrer sur des sujets de gouvernement d'entreprise, pratique qui s'est déjà exercée à plusieurs reprises.

L'équilibre des pouvoirs au sein des organes de la gouvernance, qui s'ajoute à l'indépendance de ses membres, est par ailleurs renforcé par la pleine implication des administrateurs dont le taux de participation aux travaux du Conseil et des Comités, est exemplaire. La diversité de leurs compétences et expertises permet de plus au Président-directeur général de bénéficier d'un large panel de contributions.

En outre, le Règlement intérieur du Conseil prévoit que les opérations d'investissement et de désinvestissement envisagées par le Groupe lorsque celles-ci portent sur des montants supérieurs à 3% des fonds propres doivent être approuvées par le Conseil, qui est également tenu informé de tout événement important concernant la marche de la Société, en particulier des investissements et désinvestissements supérieurs à 1% des fonds propres.

Enfin, les Statuts de la Société offrent par ailleurs les garanties nécessaires au respect des bonnes pratiques de gouvernance dans le cadre d'un mode de gestion unifié. Ils prévoient notamment que le Conseil peut être convoqué par tous moyens et même verbalement, voire à bref délai selon l'urgence, par le Président ou par un tiers de ses membres, en ce compris l'Administrateur Référént, à tout moment et aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

L'Administrateur Référént, gage d'une répartition équilibrée des pouvoirs

À l'écoute des investisseurs et des parties prenantes, le Conseil d'administration porte une attention particulière à l'équilibre des pouvoirs au sein du Groupe. C'est dans cette perspective que le Conseil d'administration a modifié en 2015 les dispositions de son règlement intérieur pour y prévoir la nomination d'un Administrateur Référént en cas de non-dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général.

Les missions de l'Administrateur Référént, ses moyens et prérogatives sont décrites dans le règlement intérieur du Conseil d'administration. Le Président-directeur général et l'Administrateur Référént sont les points de contact privilégiés pour les actionnaires sur les sujets de la responsabilité du Conseil d'administration. Depuis 2016, l'Administrateur Référént organise des *executive sessions* réunissant les administrateurs indépendants, au cours desquelles les administrateurs peuvent échanger

sur les enjeux stratégiques du Groupe et son fonctionnement. Les administrateurs ont également des contacts réguliers avec le management du Groupe, qu'il s'agisse de membres du Comité exécutif lors de réunions du Conseil ou de managers opérationnels lors de visites

de sites du Groupe. Ces interactions entre administrateurs et managers permettent aux administrateurs d'appréhender de façon concrète les activités du Groupe.

Les missions de l'Administrateur Référent

Garant d'une gouvernance équilibrée



Une politique de rémunération alignée avec les objectifs stratégiques du Groupe

La rémunération du Président-directeur général est indexée sur des indicateurs clés de performance qui permettent de mesurer la réussite de la stratégie du Groupe.

Afin de déterminer une rémunération alignée sur la performance du Groupe, la part variable de la rémunération du Président-directeur général prend en compte des paramètres à la fois quantifiables (paramètres financiers et HSE) et qualitatifs (contribution personnelle).

Le Conseil d'administration lors de sa réunion du 17 mars 2021 a décidé d'adapter les paramètres de détermination de la part variable du Président-directeur général de manière à prendre en compte la stratégie de transformation de la Société vers la neutralité carbone ainsi que sa responsabilité sociétale en général et en particulier en matière de diversité.

Conscient de l'importance des enjeux climatiques, le Conseil d'administration avait décidé, dès 2019, de faire évoluer les critères de détermination de la part variable de la rémunération du Président-directeur général notamment en intégrant un critère quantifiable relatif à l'évolution des émissions de GES (Scopes 1 & 2) sur les installations *oil & gas* opérées. Ce critère a complété ceux introduits dès 2016 pour mieux prendre en compte l'atteinte des objectifs de responsabilité sociétale d'entreprise (*corporate social responsibility* – CSR) et HSE du Groupe.

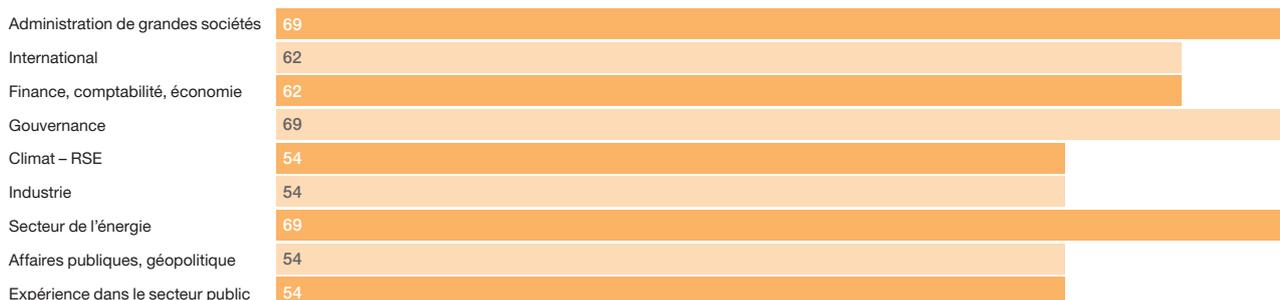
Les attributions d'actions de performance incluent également depuis 2020 un critère quantifiable relatif à l'évolution des émissions de GES (Scopes 1 & 2) sur les installations *oil & gas* opérées du Groupe. Lors de sa réunion du 17 mars 2021, le Conseil d'administration a également décidé d'introduire un nouveau critère d'attribution des actions de performance lié à l'évolution des émissions indirectes de GES liées à l'utilisation par les clients des produits énergétiques vendus pour usage final (Scope 3) en Europe.

Une complémentarité d'expertise pour répondre aux enjeux stratégiques du Groupe

Les travaux du Comité de gouvernance et d'éthique s'inscrivent dans le cadre d'une procédure formalisée en vue notamment d'assurer la complémentarité des compétences des administrateurs et la diversité de leurs profils, maintenir un taux d'indépendance global du Conseil pertinent au regard de la structure de gouvernance de la Société et de son actionnariat, rechercher une représentation équilibrée des femmes et des hommes au Conseil, ainsi que de promouvoir une représentation adaptée d'administrateurs de diverses nationalités. Ces principes guident les processus de sélection des administrateurs.

Dans le cadre d'une démarche entreprise depuis plusieurs années, la composition du Conseil d'administration s'est sensiblement modifiée depuis 2010 pour atteindre une représentation mieux équilibrée des femmes et des hommes et une ouverture sur des profils plus internationaux.

Expertises des membres du Conseil d'administration (en %)



Des comités spécialisés pour répondre aux priorités stratégiques du Groupe

Les missions du Conseil d'administration et de ses Comités sont décrits au point 4.1.2 du chapitre 4.



Principales activités du Conseil d'administration en 2020

Investissements majeurs

- Information sur les investissements en Inde avec le groupe Adani
- Acquisition dans la commercialisation BTC de gaz et d'électricité en Espagne
- Approbation du projet d'investissement Mero 3 au Brésil
- Approbation du projet de développement en Ouganda

Audit – Risques

- Travaux de refonte de la cartographie des risques Groupe
- Préparation du processus de désignation / renouvellement du collège des commissaires aux comptes pour l'AG 2022

Gouvernance

- Transformation de TOTAL en Société Européenne et modification des règlements intérieurs
- Désignation du nouvel Administrateur Référent – Renouvellement de la composition du Conseil, avec notamment deux administrateurs représentant les salariés
- Préparation de l'Assemblée générale tenue à huis-clos dans le contexte de la pandémie COVID-19
- Plan de succession
- Politique de diversité et de mixité
- Procédure interne d'évaluation des conventions réglementées et des conventions courantes conclues à des conditions normales

Stratégie – RSE

- Plan d'action du Groupe dans le contexte de crise sanitaire et pétrolière
- Nouvelle ambition Climat du Groupe, avec une revue des dépréciations exceptionnelles d'actifs (révision du profil de prix à court terme et ambition climat / revue des *stranded assets*)
- Orientations stratégiques et plan à 5 ans – Séminaire stratégique sur les enjeux climatiques et leurs conséquences sur la stratégie du Groupe
- Projet *One Total, Better Together*, volet humain de l'ambition du Groupe

Rémunérations

- Détermination de la rémunération du Président-directeur général et des administrateurs au titre de l'exercice 2019
- Politique de rémunération du Président-directeur général et des administrateurs pour l'exercice 2020
- Décision des organes sociaux de baisser leur rémunération variable dans le contexte de la crise sanitaire et pétrolière
- Plan d'actions de performance 2020
- Maintien de l'augmentation de capital réservée aux salariés 2020

1.7.2 Un COMEX mobilisé pour mettre en œuvre la stratégie du Groupe

Le Comité exécutif (COMEX), sous la responsabilité du Président-directeur général, constitue l'instance de direction du Groupe.

Il met en œuvre les orientations stratégiques déterminées par le Conseil d'administration et autorise les investissements correspondants, sous réserve de l'accord du Conseil d'administration pour les investissements

qui excèdent 3% des fonds propres ainsi que toute opération significative se situant hors de la stratégie annoncée de l'entreprise, ou de l'information du Conseil pour les investissements excédant 1% des fonds propres.

En 2020, le COMEX s'est réuni au minimum deux fois par mois, sauf au mois d'août et au mois de novembre où il ne s'est réuni qu'une fois.

1.7.3 Une organisation opérationnelle autour des grands secteurs d'activité du Groupe

Au 31 décembre 2020, l'organisation du Groupe s'articule autour de quatre secteurs d'activité :

- un secteur Integrated Gas, Renewables & Power qui comprend la chaîne intégrée du gaz (y compris les activités de GNL amont et *midstream*), les renouvelables et l'électricité ;
- un secteur Exploration-Production qui englobe les activités d'exploration et de production de pétrole et de gaz naturel, menées dans plus de 50 pays ;
- un secteur Raffinage-Chimie qui constitue un grand pôle industriel contenant les activités de raffinage, de pétrochimie et de chimie de spécialités. Ce secteur couvre également les activités d'approvisionnement et de négoce pétrolier et les transports maritimes ;
- un secteur Marketing & Services comprenant les activités de commercialisation dans le domaine des produits pétroliers ainsi que les activités d'approvisionnement et de logistique correspondantes.

Les diverses entités corporate sont principalement regroupées autour de deux pôles :

- le pôle Strategy-Innovation, qui englobe la direction Stratégie & Climat (qui a notamment en charge la prise en compte du climat dans la stratégie), la direction Affaires publiques, la direction Audit & Contrôle interne, la direction Recherche & Développement (qui coordonne l'ensemble des activités R&D dans le Groupe et notamment des programmes transverses), la direction Technologues Groupe et la direction Digital ;
- le pôle People & Social Responsibility, qui comprend la direction Ressources humaines, la direction Hygiène Sécurité Environnement qui regroupe l'ensemble des services centraux HSE des secteurs avec pour mission de mettre en place un modèle unifié et fort en matière de sécurité et d'environnement, la direction Sûreté et la direction Engagement Société Civile.

TOTAL SE est la société mère du Groupe. Elle exerce une fonction de Holding et impulse la stratégie du Groupe.

Les opérations du Groupe sont conduites via des filiales directement ou indirectement détenues par TOTAL SE et via des participations détenues dans des joint ventures dans lesquels TOTAL ne détient pas nécessairement le contrôle. TOTAL SE dispose en France de trois établissements secondaires situés à Lacq, Pau et Paris. Elle dispose également de succursales aux Émirats arabes unis et en Oman.

Dénomination sociale : TOTAL SE

Siège social : 2, place Jean Millier, La Défense 6, 92400 Courbevoie, France

Immatriculation RCS Nanterre 542 051 180

LEI (Identifiant d'entité juridique) : 529900S21EQ1BO4ESM68

Numéro d'identification intracommunautaire : FR 59 542 051 180

Date de constitution : 28 mars 1924

Durée de la Société : prorogée de 99 ans à compter du 22 mars 2000

Exercice social : du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année

Code APE (NAF) : 7010Z

total.com

Le périmètre de consolidation comptable de TOTAL SE compte au 31 décembre 2020, 1 118 sociétés, dont 146 sociétés par mise en équivalence. Les principes de consolidation sont décrits dans la note 1.1 de l'annexe aux comptes consolidés et la liste des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation peut être consultée à la note 18 de l'annexe aux comptes consolidés (se reporter au point 8.7 du chapitre 8).

La situation des filiales et participations directes de TOTAL SE, notamment celles dont la valeur brute excède 1% du capital social de la Société est présentée dans le tableau des filiales et participations, reproduit au point 10.4.1 du chapitre 10.

TOTAL détient des participations dans un nombre limité de sociétés qui émettent ou dont les instruments financiers sont cotés en France ou à l'étranger. Ces sociétés sont principalement des véhicules de financement du Groupe (Total Capital, Total Capital International, Total Capital Canada Ltd) ou des filiales opérationnelles des secteurs d'activité, notamment en Afrique, comme Total Gabon⁽¹⁾. TOTAL détient également une participation dans la société SunPower (51,61% au 31 décembre 2020), société de droit américain cotée au NASDAQ, et des participations minoritaires dans diverses sociétés dont PAO Novatek (19,4% au 31 décembre 2020), société de droit russe cotée au Moscow Interbank Currency Exchange et au London Stock Exchange.

Les évolutions de la composition du Groupe au cours de l'exercice 2020 sont décrites à la note 2 de l'annexe aux comptes consolidés (se reporter au point 8.7 du chapitre 8). Au cours de l'exercice 2020, TOTAL SE n'a pris aucune participation dans des sociétés ayant leur siège social en France représentant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers ou de la moitié du capital de ces sociétés ou ne s'est assuré le contrôle de telles sociétés.

(1) Total Gabon est une société de droit gabonais, cotée à Euronext Paris. TOTAL détient 58,28%, la République du Gabon détient 25% et le flottant est de 16,72%.

Schéma d'organisation au 31 décembre 2020



1.7.4 Dispositif de gestion des risques

TOTAL met en œuvre un dispositif global de gestion des risques qui est une composante essentielle du déploiement de sa stratégie. Ce dispositif repose sur une organisation au niveau Groupe et dans les secteurs d'activité, sur un processus continu d'identification et d'analyse des risques pour déterminer ceux susceptibles de nuire à l'atteinte des objectifs, ainsi que sur l'analyse des dispositifs de maîtrise.

L'identification et l'analyse des risques internes et externes susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs du Groupe est de la responsabilité du Comité exécutif, assisté à cet effet du Group Risk Management Committee (GRMC) qui s'assure que le Groupe dispose d'une cartographie des risques auxquels il est exposé et que les dispositifs de gestion des risques en place soient efficaces. La cartographie des risques Groupe en vigueur a été établie en novembre 2019.

Le GRMC s'appuie sur les travaux des secteurs d'activité et des directions fonctionnelles qui poursuivent en parallèle leurs travaux de cartographie des risques. Les secteurs d'activité sont responsables de la définition et de la mise en œuvre d'une politique de gestion des risques appropriée à leurs activités spécifiques. Toutefois, le traitement de certains risques transversaux est plus étroitement coordonné par les directions fonctionnelles concernées.

En matière d'engagements, le contrôle de la Direction générale s'exerce sur le plan opérationnel par la validation par le Comité exécutif des projets d'engagement d'investissements et de dépenses dépassant des seuils définis. Le Comité risques (CORISK) a pour mission de revoir ces projets au préalable, notamment de vérifier l'analyse des différents risques associés.

Le Comité d'audit du Conseil d'administration assure le suivi de l'efficacité des dispositifs de management des risques, ainsi que de l'audit interne. Le plan d'audit, fondé sur une analyse des risques et des dispositifs de maîtrise des risques, est soumis annuellement au Comité exécutif et au Comité d'audit.

Pour une description détaillée de l'organisation des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, se reporter au point 3.3 du chapitre 3.

1.8 Nos performances

1.8.1 Performances financières

1.8.1.1 Panorama de l'exercice 2020

L'année 2020 a connu deux crises majeures : celle de la pandémie COVID-19 qui a fortement affecté la demande mondiale, et celle du pétrole qui a conduit les prix du Brent à un niveau inférieur à 20 dollars par baril au cours du deuxième trimestre. Dans ce contexte particulièrement difficile, le Groupe a immédiatement mis en œuvre un plan d'action et a prouvé sa résilience grâce à la qualité de son portefeuille (coût de production de 5,1 \$/bep, le plus bas parmi ses pairs) et à son modèle intégré avec une génération de *cash flow* (DACF)⁽¹⁾ de près de 18 milliards de dollars. Il enregistre un résultat net annuel ajusté de 4,1 milliards de dollars et, grâce notamment à la discipline renforcée sur les investissements (13 milliards de dollars en baisse de 26%) et les coûts (1,1 milliard de dollars d'économies), le point mort cash organique s'établit à 26 \$/b. En cohérence avec son ambition climat, le Groupe a procédé à des dépréciations exceptionnelles d'actifs, notamment sur les actifs *oil sands* au Canada, enregistrées pour l'essentiel dans ses comptes à fin juin 2020, ce qui conduit à un résultat IFRS en perte sur l'année de -7,2 milliards de dollars.

L'année 2020 constitue une année charnière pour la stratégie du Groupe et l'expression de son ambition d'aller vers la neutralité carbone, en phase avec la société. Le Groupe affirme sa volonté de se transformer en une compagnie multi-énergies pour répondre au double défi de la transition énergétique : plus d'énergie, moins d'émissions de carbone. Ainsi le profil du Groupe se transformera au cours de la décennie 2020-2030 : la croissance de ses productions d'énergies s'appuiera sur les deux piliers que sont le GNL et les Renouvelables & Electricité, tandis que les produits pétroliers devraient baisser de 55% à 30% du total de ses ventes. Pour ancrer cette transformation, le Groupe va proposer à ses actionnaires lors de l'Assemblée générale du 28 mai 2021 de changer son nom en TotalEnergies, leur donnant ainsi l'opportunité d'approuver cette stratégie et l'ambition de transition vers la neutralité carbone qui la sous-tend.

Au cours de 2020, TOTAL a préservé ses investissements dans les Renouvelables & Electricité (2 milliards de dollars) et a accéléré la mise en œuvre de sa stratégie de croissance dans les renouvelables, en ajoutant 10 GW à son portefeuille. Compte tenu notamment de l'acquisition début 2021 d'une participation de 20% dans Adani Green Energy Limited (AGEL), l'un des premiers développeurs solaires au monde, et de portefeuilles de projets aux Etats-Unis, le Groupe dispose désormais d'un portefeuille de capacités brutes installées, en construction et en développement de 35 GW à horizon 2025 dont plus de 20 GW bénéficiant déjà de contrats d'achat d'électricité à long terme.

TOTAL affiche une bonne solidité financière avec un taux d'endettement à 21,7%⁽²⁾ à fin 2020. Confiant dans les fondamentaux du Groupe, le Conseil d'administration confirme sa politique de soutien du dividende à travers les cycles économiques. Il propose donc à l'Assemblée générale des actionnaires du 28 mai 2021, la distribution d'un solde de dividende au titre de 2020 de 0,66 euro par action, d'un montant identique à celui des trois trimestres précédents, pour ainsi établir le dividende au titre de 2020 à 2,64 euros par action.

« TOTAL résiste bien à la crise et accélère sa transformation. »

Jean-Pierre Sbraire, Directeur Financier

(1) DACF = *Debt adjusted cash flow*, se définit comme la marge brute d'autofinancement hors frais financiers.

(2) Hors engagements liés aux contrats de location.

Résultats 2020 du Groupe

Données consolidées en millions de dollars, à l'exception du résultat par action, du dividende, du nombre d'actions et des pourcentages.

(en millions de dollars)	2020	2019	2018
Résultat opérationnel net ajusté des secteurs d'activité ^(a)	6 404	14 554	15 997
Résultat net (part du Groupe)	(7 242)	11 267	11 446
Résultat net ajusté (part du Groupe) ^(a)	4 059	11 828	13 559
Nombre moyen pondéré dilué d'actions (en millions) ^(b)	2 602	2 618	2 624
Résultat net ajusté dilué par action (en \$) ^{(a)(c)}	1,43	4,38	5,05
Dividende par action (en €) ^(d)	2,64	2,68	2,56
Ratio d'endettement ^(e) (au 31 décembre) hors impact des contrats de location	21,7%	16,7%	14,3%
Rentabilité des capitaux employés moyens (ROACE) ^(f)	4,0%	9,8%	11,8%
Rentabilité des capitaux propres (ROE)	3,7%	10,4%	12,2%
Investissements nets ^(g)	12 989	17 449	15 568
Investissements organiques ^(h)	10 339	13 397	12 427
Acquisitions nettes ⁽ⁱ⁾	2 650	4 052	3 141
Marge brute d'autofinancement ^(j)	15 697	26 111	24 293
Marge brute d'autofinancement hors frais financiers (DACF) ^(k)	17 635	28 180	25 831
Flux de trésorerie d'exploitation	14 803	24 685	24 703

(a) Les résultats ajustés se définissent comme les résultats au coût de remplacement, hors éléments non récurrents et hors effet des variations de juste valeur (se reporter à la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés, point 8.7 du chapitre 8).

(b) En 2020, l'effet généré par l'attribution d'actions de performance Total et par les augmentations de capital réservées aux salariés (19 007 836 actions) est anti-dilutif. Conformément à la norme IAS 33, le nombre moyen pondéré d'actions dilué est donc égal au nombre moyen pondéré d'actions.

(c) Calculé sur le nombre moyen pondéré dilué d'actions en circulation au cours de l'exercice. Conformément aux normes IFRS, le résultat net ajusté dilué par action est calculé à partir du résultat net ajusté diminué du coupon des titres subordonnés à durée indéterminée.

(d) Dividende 2020 : sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires du 28 mai 2021.

(e) Dette nette hors engagements liés aux contrats de location/(dette nette hors engagements liés aux contrats de location + capitaux propres part du Groupe + intérêts minoritaires ne conférant pas le contrôle).

(f) Calculé sur la base du résultat opérationnel net ajusté et des capitaux employés moyens au coût de remplacement (se reporter à la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés, point 8.7 du chapitre 8).

(g) Investissements nets = Investissements organiques + acquisitions nettes.

(h) Investissements organiques = investissements nets, hors acquisitions, cessions et autres opérations avec des intérêts ne conférant pas le contrôle.

(i) Acquisitions nettes = acquisitions - cessions - autres opérations avec intérêts ne conférant pas le contrôle.

(j) La marge brute d'autofinancement se définit comme le flux de trésorerie d'exploitation avant variation du besoin en fonds de roulement au coût de remplacement, hors impact des contrats comptabilisés en juste valeur du secteur IGRP et y compris les plus-values de cession de projets renouvelables (à partir du premier trimestre 2020). La méthode du coût de remplacement est expliquée dans la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés (se reporter au point 8.7 du chapitre 8). Données 2018 et 2019 retraitées.

(k) DACF = *debt adjusted cash flow*, défini comme la marge brute d'autofinancement hors frais financiers.

Paramètres d'environnement	2020	2019	2018
Parité €-\$	1,14	1,12	1,18
Brent (\$/b)	41,8	64,2	71,3
Henry Hub (\$/Mbtu)	2,1	2,5	3,1
NBP (\$/Mbtu)*	3,3	4,9	7,9
JKM (\$/Mbtu)**	4,4	5,5	9,7
Prix moyen de vente liquides (\$/b)***	37,0	59,8	64,3
Prix moyen de vente gaz (\$/Mbtu)***	2,96	3,88	4,87
Prix moyen de vente GNL (\$/Mbtu)****	4,83	6,31	–
Marge sur coûts variables – Raffinage Europe, MCV (\$/t)	11,5	34,9	38,2

* NBP (National Balancing Point) est un point d'échange virtuel de gaz naturel au Royaume-Uni utilisé pour transférer des droits sur le gaz physique et qui est largement utilisé comme une référence de prix pour les marchés du gaz naturel en Europe. NBP est exploité par National Grid Gas plc, le gestionnaire du réseau de transport britannique.

** JKM (Japan-Korea Marker) mesure les prix des échanges spot de GNL en Asie. Il est basé sur les prix des transactions sur le marché spot et/ou les offres d'achat et de vente de LGN enregistrées après la clôture du marché boursier en Asie, à 16h30 heure de Singapour.

*** Filiales consolidées.

**** Filiales consolidées et sociétés mises en équivalence.

Production d'hydrocarbures	2020	2019	2018
Production combinée (kbep/j)	2 871	3 014	2 775
Pétrole (y compris bitumes) (kb/j)	1 298	1 431	1 378
Gaz (y compris Condensats et LGN associés) (kbep/j)	1 573	1 583	1 397
Production d'hydrocarbures	2020	2019	2018
Production combinée (kbep/j)	2 871	3 014	2 775
Liquides (kb/j)*	1 543	1 672	1 566
Gaz (Mpc/j)**	7 246	7 309	6 599

* Incluant les condensats et les LGN associés à la production de gaz.

** Données 2019 retraitées.

La production d'hydrocarbures a été de 2 871 milliers de barils équivalent pétrole par jour (kbep/j) sur l'année 2020, en baisse de 5% sur un an, en raison des éléments suivants :

- 5% lié au respect des quotas de production décidés par les pays de l'OPEP+, notamment le Nigéria, les Émirats arabes unis et le Kazakhstan, ainsi que les réductions de production volontaires au Canada et subies en Libye ;
- +5% lié au démarrage et à la montée en puissance de nouveaux projets, notamment Culzean au Royaume-Uni, Johan Sverdrup en Norvège, Iara au Brésil, Tempa Rossa en Italie et North Russkoye en Russie ;
- 3% lié au déclin naturel des champs ;
- 2% lié à des maintenances et des arrêts non planifiés notamment en Norvège.

Éléments d'ajustement du résultat net ^(a) (part du Groupe) (en millions de dollars)	2020	2019	2018
Éléments non récurrents du résultat net (part du Groupe)	(10 044)	(892)	(1 731)
Plus ou moins value de cession	104	-	(16)
Charges de restructuration	(364)	(58)	(138)
Dépréciations exceptionnelles	(8 465)	(465)	(1 595)
Autres éléments	(1 319)	(369)	18
Effet des variations de juste valeur	23	(15)	38
Effet de stock (écart FIFO/coût de remplacement, net d'impôt)	(1 280)	346	(420)
TOTAL DES ÉLÉMENTS D'AJUSTEMENT DU RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	(11 301)	(561)	(2 113)

(a) Pour le détail des éléments d'ajustement du résultat opérationnel, se reporter à la note 3C de l'annexe aux comptes consolidés (point 8.7 du chapitre 8).

Le total des éléments d'ajustement du résultat net représente un montant de -11 301 millions de dollars sur l'année 2020, dont 8,5 milliards de dollars au titre de dépréciations exceptionnelles d'actifs, notamment sur les assets de sables bitumineux au Canada.

Résultat opérationnel net ajusté des secteurs

Le résultat opérationnel net ajusté des secteurs a atteint 6 404 millions de dollars sur l'année 2020, en baisse de 56% par rapport à 2019, à la suite de la baisse du Brent, des prix du gaz et des marges de raffinage.

Résultat net ajusté part du Groupe

Le résultat net ajusté part du Groupe s'est établi à 4 059 millions de dollars sur l'année 2020 en baisse de 66% par rapport à 2019 à la suite de la baisse du résultat opérationnel net ajusté des secteurs. Le résultat net ajusté exclut l'effet de stock après impôt, les éléments non-récurrents et les effets des variations de juste valeur.

Acquisitions – Cessions

Les acquisitions finalisées ont représenté 4 189 millions de dollars sur l'année 2020, liés notamment à la finalisation de l'acquisition en Inde de 50% du portefeuille d'actifs solaires en opération d'Adani Green Energy Limited, à la finalisation de l'acquisition de 37,4% d'Adani Gas Limited,

à l'acquisition de participations dans les blocs 20 et 21 en Angola, au paiement d'une deuxième tranche de bonus liée à la prise de participation de 10% dans le projet Arctic LNG 2 en Russie, à l'acquisition de la totalité des intérêts de Tullow dans le projet du Lac Albert en Ouganda et à l'acquisition des actifs CCGT et du portefeuille de clients de Energias de Portugal en Espagne.

Les cessions finalisées ont représenté 1 539 millions de dollars sur l'année 2020, liés notamment à la cession d'actifs non-stratégiques en mer du Nord au Royaume-Uni, à la finalisation de la vente du Bloc CA1 au Brunei, à la vente de la participation du Groupe dans le terminal de gazéification de Fos Cavaou, à la vente de 50% d'un portefeuille d'actifs solaires et éoliens de Total Quadran en France, à la vente de titres Enphase par SunPower et la cession immobilière du siège du Groupe à Bruxelles.

Rentabilité

La rentabilité des capitaux propres s'est établie à 3,7% sur la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020.

(en millions de dollars)	Période du 1 ^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020	Période du 1 ^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019
Résultat net ajusté	4 067	12 090
Capitaux propres retraités moyens	110 643	116 766
Rentabilité des capitaux propres (ROE)	3,7%	10,4%

La rentabilité des capitaux employés moyens s'est établie à 4,0% sur la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020.

<i>(en millions de dollars)</i>	Période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020	Période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019
Résultat opérationnel net ajusté	5 806	14 073
Capitaux mis en œuvre moyens au coût de remplacement	145 723	143 674
Rentabilité des capitaux employés moyens^(a) (ROACE)	4,0%	9,8%

(a) Calculé sur la base du résultat opérationnel net ajusté et des capitaux employés moyens au coût de remplacement (se reporter à la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés, point 8.7 du chapitre 8).

Résultats du secteur Integrated Gas, Renewables & Power

Production d'hydrocarbures et ventes de GNL

Production d'hydrocarbures	2020	2019	2018
IGRP (kbp/j)	530	560	381
Liquides (kb/j)*	69	71	39
Gaz (Mpc/j)**	2 519	2 656	1 875

* Incluant les condensats et les LGN associés à la production de gaz.

** Données 2019 retraitées.

Ventes totales de GNL (Mt)	2020	2019	2018
Y compris ventes issues des quotes-parts de production*	38,3	34,3	21,8
Y compris ventes issues des quotes-parts de production*	17,6	16,3	11,1
Y compris ventes par TOTAL issues des quotes-parts de production et d'achats auprès de tiers	31,1	27,9	17,1

* Les quotes-parts de production du Groupe peuvent être vendues par TOTAL ou par les joint ventures.

La production d'hydrocarbures pour le GNL en 2020 est en baisse de 5% sur un an notamment du fait de l'arrêt de l'usine de Snøhvit LNG à la suite de l'incendie intervenu fin septembre 2020.

Les ventes totales de GNL ont augmenté en 2020 de 12% sur un an grâce aux démarrages des trois trains de Cameron LNG aux Etats-Unis, à la montée en puissance de Yamal LNG en Russie et Ichthys LNG en Australie et à la croissance des activités de négoce.

Renouvelables et électricité

	2020	2019	2018
Capacité brute installée de génération électrique renouvelable (GW)^(a)	7,0	3,0	1,7
Capacité brute de génération électrique renouvelable, installée ou en développement, bénéficiant de PPA (GW)^(a)	17,5		
Production nette d'électricité (TWh) ^(b)	14,1	11,4	6,4
dont à partir de sources renouvelables (TWh)	4,0	2,0	1,0
Clients électricité – BtB et BtC (millions) ^(a)	5,6	4,1	3,6
Clients gaz – BtB et BtC (millions) ^(a)	2,7	1,7	1,5
Ventes d'électricité – BtB et BtC (TWh)	47,3	46,0	31,0
Ventes gaz – BtB et BtC (TWh)	95,8	95,0	88,4

(a) Données à fin de période.

(b) Solaire, éolien, biogaz, hydroélectricité et centrales à gaz à cycles combinés.

La capacité brute installée de génération électrique renouvelable a plus que doublé sur un an et s'établit à 7 GW à la fin du quatrième trimestre 2020 notamment grâce à l'acquisition en Inde de 50% d'un portefeuille de 3 GWc au groupe Adani.

Le Groupe poursuit la mise en œuvre de sa stratégie d'intégration dans la chaîne de l'électricité et du gaz en Europe et a vu les nombres de ses clients électricité et gaz croître sur un an respectivement de 1,5 million et 1 million, notamment grâce à la finalisation de l'acquisition au quatrième trimestre 2020 du portefeuille de clients d'Energías de Portugal en Espagne.

<i>(en millions de dollars)</i>	2020	2019	2018
Résultat opérationnel net ajusté ^(a)	1 778	2 389	2 419
Investissements organiques ^(b)	2 720	2 259	1 745
Acquisitions nettes	2 183	3 921	1 701
Investissements nets	4 903	6 180	3 445
Marge brute d'autofinancement hors frais financiers (DACF) ^(c)	3 418	3 409	1 819
Flux de trésorerie d'exploitation ^(d)	2 129	3 461	596

(a) Les résultats ajustés se définissent comme les résultats au coût de remplacement, hors éléments non récurrents et hors effet des variations de juste valeur (se reporter à la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés, point 8.7 du chapitre 8).

(b) Investissements organiques = investissements nets, hors acquisitions, cessions et autres opérations avec des intérêts ne conférant pas le contrôle.

(c) DACF = *debt adjusted cash flow*. La marge brute d'autofinancement hors frais financiers pour le secteur se définit comme le flux de trésorerie d'exploitation avant variation du besoin en fonds de roulement au coût de remplacement, hors impact des contrats comptabilisés en juste valeur du secteur iGRP et y compris les plus-values de cession de projets renouvelables (à partir du premier trimestre 2020), et hors frais financiers, sauf ceux liés aux contrats de location. Données 2018 et 2019 retraitées.

(d) Hors frais financiers, sauf ceux liés aux contrats de location.

La marge brute d'autofinancement du secteur iGRP est stable sur un an en 2020 à 3 418 millions de dollars.

Le résultat opérationnel net ajusté s'est établi à 1 778 millions de dollars sur 2020, en baisse de 26% sur un an principalement du fait de la baisse des prix du GNL.

Résultats du secteur Exploration-Production

Production d'hydrocarbures	2020	2019	2018
EP (kbep/j)	2 341	2 454	2 394
Liquides (kb/j)*	1 474	1 601	1 527
Gaz (Mpc/j)	4 727	4 653	4 724
* Incluant les condensats et les LGN associés à la production de gaz.			
Résultats (en millions de dollars)	2020	2019	2018
Résultat opérationnel net ajusté ^(a)	2 363	7 509	8 547
Investissements organiques ^(b)	5 519	8 635	7 953
Acquisitions nettes	544	14	2 162
Investissements nets	6 063	8 649	10 115
Marge brute d'autofinancement hors frais financiers (DACF) ^(c)	9 684	18 030	17 832
Flux de trésorerie d'exploitation ^(d)	9 922	16 917	18 537

(a) Les résultats ajustés se définissent comme les résultats au coût de remplacement, hors éléments non récurrents et hors effet des variations de juste valeur (se reporter à la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés, point 8.7 du chapitre 8).

(b) Investissements organiques = investissements nets, hors acquisitions, cessions et autres opérations avec des intérêts ne conférant pas le contrôle.

(c) DACF = *debt adjusted cash flow*. La marge brute d'autofinancement hors frais financiers pour le secteur se définit comme le flux de trésorerie d'exploitation avant variation du besoin en fonds de roulement au coût de remplacement, hors frais financiers sauf ceux liés aux contrats de location.

(d) Hors frais financiers sauf ceux liés aux contrats de location.

La marge brute d'autofinancement est en baisse de 46% à 9 684 millions de dollars sur l'année 2020.

Le résultat opérationnel net ajusté de l'Exploration-Production s'est établi à 2 363 millions de dollars sur l'année 2020 en baisse du fait de la forte baisse des prix du pétrole et de la baisse de la production.

Résultats du secteur Raffinage-Chimie

Données opérationnelles ^(a)	2020	2019	2018
Volumes raffinés (kb/j)	1 292	1 671	1 852
(a) Y compris les raffineries africaines reportées dans le secteur Marketing & Services.			
Résultats (en millions de dollars)	2020	2019	2018
Résultat opérationnel net ajusté ^(a)	1 039	3 003	3 379
Investissements organiques ^(b)	1 209	1 426	1 604
Acquisitions nettes	(54)	(44)	(742)
Investissements nets	1 155	1 382	862
Marge brute d'autofinancement hors frais financiers (DACF) ^(c)	2 472	4 072	4 388
Flux de trésorerie d'exploitation ^(d)	2 438	3 837	4 308

(a) Les résultats ajustés se définissent comme les résultats au coût de remplacement, hors éléments non récurrents et hors effet des variations de juste valeur (se reporter à la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés, point 8.7 du chapitre 8).

(b) Investissements organiques = investissements nets, hors acquisitions, cessions et autres opérations avec des intérêts ne conférant pas le contrôle.

(c) DACF = *debt adjusted cash flow*. La marge brute d'autofinancement hors frais financiers se définit comme le flux de trésorerie d'exploitation avant variation du besoin en fonds de roulement au coût de remplacement, hors frais financiers, sauf ceux liés aux contrats de location.

(d) Hors frais financiers, sauf ceux liés aux contrats de location.

Le résultat opérationnel net ajusté du secteur Raffinage-Chimie est en baisse sur un an de 65% à 1 039 millions de dollars sur l'année 2020, du fait de marges de raffinage dégradées, en partie compensée par la résistance des marges de pétrochimie et la surperformance des activités de négoce.

La marge brute d'autofinancement est en baisse de 39% à 2 472 millions de dollars sur l'année 2020.

de Donges, ainsi que du fait de l'arrêt prolongé de l'unité de distillation de la plateforme de Normandie à la suite de l'incident survenu fin 2019.

Résultats du secteur Marketing & Services

Données opérationnelles ^(a)	2020	2019	2018
Ventes de produits pétroliers (kb/j)	1 477	1 845	1 801

(a) Hors négoce international (trading) et ventes massives Raffinage.

Les ventes de produits pétroliers sont en baisse de 20% sur l'année 2020, en regard du très fort ralentissement de l'activité mondiale lié à la pandémie COVID-19.

Les activités aviation et marine restent particulièrement impactées dans ce contexte et le repli des ventes de l'activité réseau a néanmoins été modéré par les nouveaux développements en Angola, en Arabie Saoudite, au Brésil et au Mexique.

Résultats (en millions de dollars)	2020	2019	2018
Résultat opérationnel net ajusté ^(a)	1 224	1 653	1 652
Investissements organiques ^(b)	814	969	1 010
Acquisitions nettes	86	162	20
Investissements nets	900	1 131	1 030
Marge brute d'autofinancement hors frais financiers (DACF) ^(c)	2 180	2 546	2 156
Flux de trésorerie d'exploitation ^(d)	2 101	2 604	2 759

(a) Les résultats ajustés se définissent comme les résultats au coût de remplacement, hors éléments non récurrents et hors effet des variations de juste valeur (se reporter à la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés, point 8.7 du chapitre 8).

(b) Investissements organiques = investissements nets, hors acquisitions, cessions et autres opérations avec des intérêts ne conférant pas le contrôle.

(c) DACF = *debt adjusted cash flow*. La marge brute d'autofinancement hors frais financiers pour le secteur se définit comme le flux de trésorerie d'exploitation avant variation du besoin en fonds de roulement au coût de remplacement, hors frais financiers sauf ceux liés aux contrats de location.

(d) Hors frais financiers sauf ceux liés aux contrats de location.

Le résultat opérationnel net ajusté s'élève à 1 224 millions de dollars sur l'année 2020 en baisse de 26% sur un an, essentiellement du fait de la baisse des volumes.

La marge brute d'autofinancement s'élève à 2 180 millions de dollars sur l'année 2020, en baisse de 14% par rapport à 2019.

Résultats 2020 de TOTAL SE

Le résultat de TOTAL SE, société mère, s'établit à 7 238 millions d'euros en 2020, contre 7 039 millions d'euros en 2019.

Proposition de dividende

Le Conseil d'administration, réuni le 8 février 2021, a décidé de proposer à l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra le 28 mai 2021, la distribution d'un solde de dividende de 0,66 euro par action au titre de l'exercice 2020, d'un montant identique à celui des trois acomptes versés au titre de cet exercice 2020.

Compte tenu des trois acomptes sur dividende de 0,66 euro par action antérieurement décidés par le Conseil d'administration, le dividende au titre de l'exercice 2020 s'élèvera à 2,64 euros par action.

Politique de retour à l'actionnaire

Lors de sa réunion du 23 septembre 2019, le Conseil d'administration avait pris connaissance des perspectives de développement du Groupe à horizon 2025 et constaté la capacité du Groupe à maintenir durablement un point mort *cash* organique avant dividende inférieur à 30\$/b et une structure financière solide avec un objectif de taux d'endettement inférieur à 20% (hors engagements liés aux contrats de location). Le Conseil d'administration avait relevé que la mise en œuvre de sa stratégie de croissance durable et rentable dans le pétrole et le gaz ainsi que sa capacité à lancer des projets d'investissements profitables dans les marchés en croissance, notamment le GNL et l'électricité bas carbone, donnaient une visibilité accrue sur le futur du Groupe, celle-ci se traduisant notamment par des prévisions d'augmentation du *cash flow* de plus de 5 milliards de dollars à horizon 2025 dans un environnement à 60\$/b, soit une augmentation moyenne annuelle d'environ 1 milliard de dollars. En conséquence, le Conseil d'administration avait décidé d'accélérer la croissance du dividende et s'était donné comme orientation une augmentation du dividende de 5 à 6% par an de façon à refléter la croissance anticipée des *cash flows* dans un environnement à 60\$/b.

Lors de sa réunion du 4 mai 2020, compte tenu de la crise économique créée par la pandémie COVID-19 mais considérant également la solidité

des fondamentaux du Groupe, le Conseil d'administration a décidé de maintenir le solde du dividende au titre de l'exercice 2019 tel qu'annoncé le 5 février 2020 tout en proposant à l'Assemblée générale des actionnaires du 29 mai 2020 la mise en place de l'option du paiement en actions du solde du dividende au titre de l'exercice 2019. Il a par ailleurs décidé de suspendre la politique de croissance du dividende pour l'année 2020 et a ainsi fixé le premier acompte sur dividende au titre de l'exercice 2020 à 0,66 euro par action, au même niveau que le premier acompte sur dividende au titre de l'exercice 2019. Lors de sa réunion du 29 juillet 2020, le Conseil d'administration a maintenu le deuxième acompte sur dividende au titre de l'exercice 2020 à 0,66 euro par action et réaffirmé sa soutenabilité dans le contexte d'un prix du Brent à 40\$/b. Le 29 octobre 2020, il a confirmé le maintien du troisième acompte sur dividende à 0,66 euro par action et réaffirmé sa soutenabilité dans un contexte de 40\$/b, notamment au vu des résultats du troisième trimestre. Enfin, lors de sa réunion du 8 février 2021, le Conseil a confirmé sa politique de soutien du dividende à travers les cycles économiques et a proposé la distribution d'un solde de dividende au titre de l'exercice 2020 de 0,66 euro par action, d'un montant identique à celui des trois trimestres précédents, pour ainsi établir le dividende au titre de 2020 à 2,64 euros par action.

En outre, le 7 février 2018, le Conseil d'administration avait décidé, dans le cadre de la politique de retour à l'actionnaire, que le Groupe rachèterait, en vue de leur annulation toutes les actions émises dans le cadre du paiement en actions du dividende, sans décote ainsi que des actions de la Société pour un montant pouvant s'élever jusqu'à 5 milliards de dollars sur la période 2018-2020 dans un environnement à 60\$/b. A fin 2019, le Groupe avait procédé à des rachats d'actions pour un montant total de 3,2 milliards de dollars dans le cadre des rachats d'actions annoncés en février 2018 pouvant s'élever jusqu'à 5 milliards de dollars sur la période 2018-2020.

Au titre de l'exercice 2020, le Groupe avait annoncé des rachats d'actions pour un montant de 2 milliards de dollars dans un environnement à 60\$/b. Après en avoir racheté pour un montant de 0,55 milliard de dollars au premier trimestre 2020, il a annoncé la suspension des rachats d'actions par la Société le 23 mars 2020, dans le contexte de la pandémie COVID-19 et d'un prix du pétrole de l'ordre de 30\$/b.

1.8.1.2 Trésorerie et capitaux

Capitaux à long terme et à court terme

Capitaux à long terme au 31 décembre (en millions de dollars)	2020	2019	2018
Capitaux propres	106 085	119 305	118 114
Dettes financières non courantes	60 203	47 773	40 129
Actifs financiers non courants	(4 781)	(912)	(680)
TOTAL NET DES CAPITAUX NON COURANTS	161 507	166 166	157 563
Capitaux à court terme au 31 décembre (en millions de dollars)	2020	2019	2018
Dettes financières courantes	17 099	14 819	13 306
Actifs financiers courants nets	(4 427)	(3 505)	(3 176)
DETTES FINANCIÈRES COURANTES NETTES	12 672	11 314	10 130
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(31 268)	(27 352)	(27 907)

Source et montant des flux de trésorerie

(en millions de dollars)	2020	2019	2018
Flux de trésorerie d'exploitation	14 803	24 685	24 703
Investissements bruts	(15 534)	(19 237)	(22 185)
Désinvestissements	2 455	2 060	7 239
Autres opérations avec les intérêts ne conférant pas le contrôle	(204)	10	(622)
FLUX DE TRÉSORERIE NET APRÈS VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	1 520	7 518	9 135
Dividendes versés ^(a)	(6 872)	(6 756)	(5 010)
Rachats d'actions	(611)	(2 810)	(4 328)
Ratio d'endettement au 31 décembre ^(b)	21,7%	16,7%	14,3%

(a) Incluent les dividendes versés aux intérêts minoritaires ne conférant pas le contrôle.

(b) Dette nette hors engagements liés aux contrats de location/(dette nette hors engagements liés aux contrats de location + capitaux propres part du Groupe + intérêts minoritaires ne conférant pas le contrôle).

Le flux de trésorerie net après variation du besoin en fonds de roulement du Groupe ressort à 1 520 millions de dollars en 2020 contre 7 518 millions de dollars en 2019. Cette variation s'explique principalement par la baisse de 10,4 milliards de dollars de la marge brute d'autofinancement, partiellement compensée par une réduction des investissements nets de 4,5 milliards de dollars. Le ratio d'endettement hors dette de location du Groupe au 31 décembre 2020 s'établit à 21,7%.

Conditions d'emprunt et structure de financement

La politique du Groupe vise, en fonction des besoins généraux du Groupe, à s'endetter à long terme, à taux variable ou à taux fixe, en fonction du niveau des taux d'intérêts lors de l'émission, principalement en dollars ou en euros. Des swaps de taux et de change à long terme peuvent être adossés lors de l'émission aux emprunts obligataires, afin de créer une dette synthétique à taux variable ou à taux fixe. Pour modifier partiellement la structure de taux d'intérêt de la dette à long terme, TOTAL peut également conclure de façon ad hoc des swaps de taux d'intérêts à long terme.

Les dettes financières long terme sont, en général, contractées par les entités centrales de trésorerie, soit directement en dollars ou en euros, soit dans des devises échangées contre des dollars ou des euros selon les besoins généraux du Groupe, par le biais de swaps d'émission.

Au 31 décembre 2020, les dettes financières non courantes du Groupe après prise en compte de l'effet des swaps de change et de taux sont composées à 88% de dettes en dollars américains et à 37% de dettes à taux variable ; au 31 décembre 2019, ces ratios étaient respectivement de 92% et 42%.

En complément de ses émissions obligataires habituelles, TOTAL SE a émis en 2015, 2016, 2019 et 2020 des titres subordonnés à durée indéterminée en plusieurs tranches : le 19 février 2015, 5 milliards d'euros en deux tranches ; le 11 mai 2016, 1,75 milliard d'euros en une tranche ; le 29 septembre 2016, 2,5 milliards d'euros en deux tranches. En avril 2019, TOTAL SE a réalisé un refinancement partiel anticipé de certains de ses titres subordonnés à durée indéterminée, à l'issue duquel l'encours global de ces titres est resté inchangé. L'opération de refinancement a consisté en une nouvelle émission de titres subordonnés à durée

indéterminée pour un montant de 1,5 milliard d'euros, couplée au rachat pour le même montant d'une partie des titres subordonnés à durée indéterminée émis en 2015. En septembre 2020, TOTAL SE a réalisé un refinancement partiel anticipé de certains de ses titres subordonnés à durée indéterminée. L'opération de refinancement a consisté en une nouvelle émission de titres subordonnés à durée indéterminée pour un montant de 1 milliard d'euros, couplée au rachat d'environ 703 millions d'euros d'une partie des titres subordonnés à durée indéterminée émis en 2015. A l'issue de l'opération, le nouveau nominal de la tranche rachetée s'est établi à 297 millions d'euros et l'encours total de titres subordonnés à durée indéterminée a augmenté provisoirement de 297 millions d'euros. Ce montant résiduel a été remboursé en totalité en février 2021 à la date de première option de remboursement. En outre, en janvier 2021, TOTAL SE a émis 3 milliards d'euros de titres subordonnés à durée indéterminée en deux tranches.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 32 – *Instruments Financiers – Présentation*, du fait de leurs caractéristiques (notamment l'absence de remboursement obligatoire et d'obligation de payer un coupon, sauf dans certains cas spécifiés dans la documentation des titres), ces émissions de titres subordonnés à durée indéterminée de TOTAL SE ont été comptabilisées en capitaux propres.

Par ailleurs, le 25 novembre 2015, TOTAL SE a émis un emprunt de 1,2 milliard de dollars combinant des obligations indexées sur la performance de l'action Total (*cash-settled convertible bonds*) et l'achat d'options destinées à couvrir le risque économique lié à cette indexation. Cette combinaison crée un instrument synthétique non dilutif équivalent à une obligation standard. À maturité, l'ensemble des flux sera effectué en numéraire et le règlement limité au montant nominal.

Toute contrepartie bancaire avec laquelle le Groupe souhaite travailler pour des opérations de marché doit avoir été préalablement autorisée après appréciation de sa solidité financière (analyse multicritères intégrant notamment une étude du taux de *credit default swap* (CDS), de la notation par les agences Standard & Poor's et Moody's, laquelle doit être de première qualité, et de la situation financière générale).

Des plafonds d'encours global sont déterminés pour chaque contrepartie financière autorisée et répartis entre les filiales et les entités centrales de trésorerie du Groupe en fonction des besoins des activités financières.

En outre, afin de réduire le risque de valeur de marché sur ses engagements, la direction Financement-Trésorerie a conclu des contrats d'appels de marge conformes à la réglementation applicable avec ses contreparties. Enfin, depuis le 21 décembre 2018, conformément au règlement (UE) n° 648/2012 sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux (EMIR), tout nouveau swap de taux (hors cross currency swaps) conclu par une entité du Groupe fait l'objet d'une compensation centralisée.

Conditions d'utilisation des financements externes

Le montant global des principales lignes de crédit confirmées, accordées par des banques internationales aux sociétés du Groupe (y compris TOTAL SE) s'élève à 16 282 millions de dollars au 31 décembre 2020 (contre 12 961 millions de dollars au 31 décembre 2019), dont 11 808 millions de dollars ne sont pas utilisés (12 406 millions de dollars non utilisés au 31 décembre 2019).

TOTAL SE bénéficie de lignes de crédit confirmées, accordées par des banques internationales, lui permettant de constituer une réserve de liquidités significative. Le montant de ces lignes de crédit s'élève à 14 902 millions de dollars au 31 décembre 2020 (contre 11 585 millions de dollars au 31 décembre 2019), dont 11 256 millions de dollars ne sont pas utilisés (11 585 millions de dollars non utilisés au 31 décembre 2019).

Les contrats relatifs aux lignes de crédit accordées à TOTAL SE ne contiennent pas de dispositions conditionnant les termes et modalités du crédit octroyé aux ratios financiers de la Société, à la notation de sa solidité financière par les agences spécialisées ou à la survenance d'événements susceptibles d'avoir un impact significativement défavorable sur sa situation financière.

Les lignes de crédit accordées aux sociétés du Groupe autres que TOTAL SE ne sont pas destinées à financer les besoins généraux du Groupe ; elles sont destinées à financer soit les besoins généraux de la filiale emprunteuse, soit un projet déterminé.

Il n'existe pas, au 31 décembre 2020, de restriction à l'utilisation des capitaux dont bénéficient les sociétés du Groupe (y compris TOTAL SE) pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, les activités du Groupe. Pour une information sur les sanctions économiques internationales, se reporter au point 3.2 du chapitre 3.

Sources de financement attendues

Le financement des investissements, du besoin en fonds de roulement, du paiement du dividende et des rachats par la Société de ses propres actions, est assuré par la génération de *cash-flow* des opérations, par des désinvestissements d'actifs et, le cas échéant, par l'émission nette d'emprunts.

Pour les années ultérieures et sur la base des conditions actuelles de financement offertes par les marchés financiers, la Société entend maintenir cette politique de financement des investissements et des activités du Groupe.

1.8.1.3 Tendances et perspectives

Perspectives

Soutenu par le respect des quotas par les pays de l'OPEP+, le prix du pétrole s'est maintenu au-dessus de 50 \$/b depuis le début de l'année 2021. Toutefois, l'environnement pétrolier reste incertain et dépendant de la reprise de la demande mondiale, toujours affectée par la pandémie COVID-19.

Dans un contexte de mise en œuvre disciplinée des quotas par les pays de l'OPEP+, le Groupe anticipe une production sur l'année 2021 stable par rapport à celle de 2020, bénéficiant de la reprise de la production en Libye.

Le Groupe poursuit sa croissance rentable dans le GNL avec des ventes attendues en hausse de 10% en 2021 par rapport à 2020, notamment grâce à la montée en puissance de Cameron LNG.

Les marges européennes de raffinage restent fragiles compte tenu de la faiblesse de la demande en jet fuel qui pèse sur la valorisation de l'ensemble des distillats. Cependant, grâce à la résilience du Marketing & Services, le Groupe prévoit une contribution de l'Aval supérieure à 5 milliards de dollars au *cash flow* du Groupe pour 2021, sur la base d'une hypothèse de marges de raffinage à 25 \$/t.

Face aux incertitudes liées à l'environnement, les investissements nets sont prévus à hauteur de 12 milliards de dollars en 2021, tout en préservant la flexibilité de mobiliser des investissements supplémentaires, si l'environnement pétrolier et gazier se raffermissait. Après avoir réduit ses coûts opératoires de 1,1 milliard de dollars en 2020 par rapport à 2019, le Groupe maintient sa discipline sur les dépenses avec un objectif d'économies supplémentaires de 0,5 milliard de dollars en 2021.

Les équipes du Groupe sont toujours pleinement mobilisées sur les quatre priorités que sont le HSE, l'excellence opérationnelle, la réduction des coûts et la génération de *cash flow*.

Le Groupe maintient ses priorités en termes d'allocation du *cash flow* : investir dans des projets rentables pour mettre en œuvre la stratégie de transformation du Groupe, soutenir le dividende et maintenir un bilan solide.

En 2021, dans les renouvelables, le Groupe a déjà annoncé plus de 10 GW de projets additionnels au travers de l'acquisition d'une participation de 20% dans Adani Green Energy Limited (AGEL), l'un des premiers développeurs solaires au monde, d'un partenariat avec Hanwha aux Etats-Unis portant sur un portefeuille de 1,6 GW, ainsi que de l'acquisition d'un portefeuille de projets de 2,2 GW au Texas. TOTAL prévoit d'allouer en 2021 plus de 20% de ses investissements nets dans les renouvelables et l'électricité.

Risques et incertitudes

Les activités du Groupe demeurent soumises aux risques des marchés (sensibilité aux paramètres d'environnement des marchés des hydrocarbures et des marchés financiers), aux risques industriels, environnementaux et liés aux enjeux climatiques en lien avec la nature même de ses activités, ainsi que notamment aux risques de nature politique ou géopolitique liés à sa présence mondiale dans la plupart de ses activités.

Une description détaillée des risques est donnée dans la partie Facteurs de risque de ce Document d'enregistrement universel (se reporter au point 3.1 du chapitre 3). Pour une information complémentaire sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques, se reporter au point 3.3 du chapitre 3.

1.8.1.4 Changements significatifs

Les changements significatifs concernant la situation financière et commerciale du Groupe survenus depuis le 31 décembre 2020, date de clôture du dernier exercice pour lequel des états financiers certifiés ont été publiés par la Société, sont ceux mentionnés ci-dessus au point

1.8.1.3, dans la description des activités du Groupe (chapitre 2) et dans la présentation des procédures judiciaires et d'arbitrage (point 3.5 du chapitre 3).

1.8.2 Nos ambitions et objectifs en matière de développement durable

Une dynamique de progrès continue

Les Nations unies et ses États membres ont adopté en 2015 les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) qui forgent un cadre de référence à 2030 pour répondre aux défis globaux de la pauvreté, de la protection de la planète, de paix et de prospérité. Par leurs moyens financiers et capacité d'innovation, les entreprises sont appelées à contribuer à cet agenda pour résoudre collectivement les enjeux du développement durable. TOTAL s'est engagé dès 2016 à participer à la réalisation des ODD et a structuré sa démarche de développement responsable afin d'apporter une contribution la plus significative à cet effort collectif.

TOTAL a ainsi saisi les ODD comme une opportunité pour mieux mesurer et valoriser l'ensemble de sa contribution à la société. Soucieux de concentrer ses efforts sur les segments sur lesquels il est le plus légitime en tant que groupe intégré multi-énergies, TOTAL a identifié les ODD sur lesquels il peut avoir le plus d'impact en lien avec sa raison d'être et son ambition d'atteindre la neutralité carbone (zéro émission nette) à l'horizon 2050. Par ailleurs, TOTAL entend mener ses activités dans le respect de l'environnement et des droits humains, tout en créant de la valeur pour les territoires et les communautés avec lesquels il interagit. Le Groupe a ainsi construit sa démarche RSE sur quatre piliers d'action :

- **l'intégration du climat à la stratégie** car la production et la consommation d'énergie sont intrinsèquement liées au défi du changement climatique. TOTAL, en tant qu'acteur de la transition énergétique, se transforme en une compagnie multi-énergies et contribue aux efforts de la société pour un futur neutre en carbone en agissant sur ses émissions, sur ses produits et sur la demande, tout en favorisant le développement de puits de carbone ;
- **la préservation de l'environnement** car la gestion des opérations du Groupe dépend de sa capacité à accéder à certaines ressources naturelles, mais aussi, car les activités de TOTAL peuvent tout aussi bien avoir des impacts sur l'environnement et les écosystèmes que contribuer à la préservation des zones les plus sensibles. C'est pour cela que TOTAL s'est doté en 2020 d'une nouvelle ambition biodiversité afin de contribuer à la protection de la nature dont l'humanité dépend ;
- **le respect et la mobilisation des collaborateurs et des fournisseurs** car avec plus de 100 000 collaborateurs et un réseau de plus de 100 000 fournisseurs, TOTAL peut avoir un rôle d'influence sur sa chaîne de valeur avec l'objectif que la dignité de chacun et les droits humains soient respectés ;
- **la contribution au développement économique de ses territoires d'ancrage** car les activités du Groupe créent de la richesse. Elle doit être partagée durablement avec les parties prenantes du Groupe et contribuer à lutter contre les inégalités.

Engagements en matière d'éthique et de conduite des affaires

TOTAL opère dans de nombreux pays aux environnements économiques et socioculturels variés et complexes, dans lesquels les attentes des États et de la société civile vis-à-vis du Groupe sont particulièrement fortes en matière d'exemplarité. Dans ce contexte, le Groupe souhaite être un vecteur d'impact positif pour la société en contribuant à la promotion de principes éthiques sur l'ensemble des territoires où il opère.

Aussi, TOTAL s'engage à respecter les droits humains internationalement reconnus, partout où il exerce ses activités, et notamment la Déclaration universelle des droits de l'Homme, les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT), les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et les Principes Volontaires sur la Sécurité et les Droits de l'homme (VPSHR).

Le Groupe s'interdit également de recourir à des montages fiscaux artificiels ou agressifs, et s'engage en particulier à ne pas créer de filiales dans des pays considérés comme des paradis fiscaux et à procéder au rapatriement ou à la liquidation des filiales existantes chaque fois que possible.

Enfin, le Groupe est en outre pleinement mobilisé dans la lutte contre la corruption avec un principe de tolérance zéro dans ce domaine.

En complément de cet engagement, il soutient activement les initiatives pour plus de transparence. TOTAL publie dans son Document d'enregistrement universel chaque année un rapport sur les paiements effectués par les sociétés extractives du Groupe (consolidés par intégration globale) au profit des gouvernements, ainsi que la liste intégrale de ses sociétés incluses dans le périmètre de consolidation avec leur pays d'incorporation et d'activité. TOTAL publie également un premier *reporting* dans le cadre des nouvelles directives de l'ITIE (Initiative pour la transparence des industries extractives) de novembre 2020 destinées à promouvoir la transparence du commerce des matières premières. Conformément aux principes de l'ITIE dont il est membre depuis 2002, TOTAL promeut la divulgation par les États de leurs contrats et licences pétroliers.

Engagement solidaire

En 2018, le Groupe a lancé le programme mondial d'engagement solidaire des collaborateurs *Action!* afin de donner à ses salariés le temps et les moyens d'agir davantage en faveur du développement de ses territoires d'ancrage. *Action!* permet aux salariés volontaires de consacrer jusqu'à trois jours par an de leur temps de travail à des projets de solidarité locaux relevant du périmètre du programme *Total Foundation*.

A fin 2020, le programme était déployé dans 63 pays et plus de 9 300 actions ont été réalisées depuis le lancement du programme.

Objectifs et indicateurs de progrès

Sécurité, santé, climat, environnement ou encore développement partagé, dans tous les pays où le Groupe est implanté, TOTAL pilote ses opérations avec l'objectif d'opérer de manière durable, active et positive.

Le Groupe a ainsi été parmi les premiers du secteur à publier des objectifs de progrès mesurables dans ces domaines.

Sécurité/Santé

Pour TOTAL, être la compagnie des énergies responsables, c'est d'abord garantir la sécurité de ses collaborateurs et parties prenantes et de ses installations. C'est aussi préserver la santé de toutes les personnes liées, directement ou indirectement, à ses activités.

(1) TRIR (*Total Recordable Injury Rate*) : nombre d'accidents déclarés par million d'heures travaillées.

(2) Données issues du PSM.

Sécurité

Objectif

Être reconnu comme une référence sécurité de son industrie et atteindre zéro accident mortel

Dans les faits

Un **TRIR**⁽¹⁾ de **0,74** en 2020, comparable aux majors
1 décès en 2020

Santé

Objectif

Préserver la santé des collaborateurs, des clients et des communautés riveraines des activités du Groupe

Dans les faits

97% des salariés exposés à un risque professionnel ont bénéficié d'un suivi médical régulier en 2020⁽²⁾

Environnement

Le Groupe place l'environnement au cœur de son ambition d'entreprise responsable avec pour objectif d'améliorer la performance environnementale de ses installations.

Air

Objectif

Diminuer de **50%** les rejets de SO₂⁽³⁾ dans l'air entre 2010 et 2020

Dans les faits

Plus de **50%** de réduction des rejets de SO₂ dans l'air atteint en 2020, l'objectif de 50% ayant été atteint dès 2017

Eau

Objectif

Limiter la teneur en hydrocarbures des rejets aqueux à moins de **30 mg/l** pour les sites offshore et **15 mg/l** pour les sites terrestres et côtiers

Dans les faits

100% des sites pétroliers du Groupe conformes à l'objectif de qualité de rejets *onshore* depuis 2016

100% des sites pétroliers du Groupe conformes à l'objectif de qualité de rejets offshore en 2020

Déchets

Objectif

Valoriser plus de **50%** des déchets des sites opérés par le Groupe

Dans les faits

Plus de **50%** des déchets des sites opérés par le Groupe valorisés en 2020

(3) SO₂ : dioxyde de soufre.

Biodiversité

Engagements

Ne pas conduire d'activité d'exploration ou d'extraction de pétrole ou de gaz dans le périmètre des sites naturels inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO

Ne pas conduire d'activité d'exploration des champs pétroliers en zone de banquise arctique

Réaliser systématiquement des plans d'action biodiversité pour les projets situés en zone protégée⁽⁴⁾

Déployer des plans d'action en faveur de la biodiversité sur les sites existants importants pour l'environnement

Promouvoir la biodiversité et partager les données biodiversité du Groupe

Dans les faits

Aucune activité d'exploration ou d'extraction de pétrole ou de gaz dans le périmètre des sites naturels inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO

Aucune activité d'exploration des champs pétroliers en zone de banquise arctique

6 plans d'action biodiversité déployés ou en cours de préparation en 2020

14 diagnostics biodiversité prévus en 2022 avec des diagnostics pilotes réalisés en 2021

Total Foundation soutient l'initiative d'intérêt général « Blue Natural Capital Financing Facility (BNCF) » de l'IUCN

Partage des données biodiversité de 2 projets sur la plateforme internationale Global Biodiversity Information Facility (GBIF). 400 téléchargements de ces données effectués par des chercheurs en 2020, soit un total de 84 000 données unitaires consultées, et à mi-2020, 3 citations dans des publications scientifiques

(4) Sites situés en zones protégées IUCN I à IV ou Ramsar.

Climat

Objectifs

Objectifs 2030 opérations *oil & gas* Monde (Scopes 1 & 2)

Réduire les émissions de GES (Scopes 1 & 2) des installations *oil & gas* opérées du Groupe de 46 Mt CO₂e en 2015 à moins de **40 Mt CO₂e** d'ici 2025 (15% de réduction). A horizon 2030, l'objectif est une réduction d'au moins 40% des émissions nettes⁽¹⁾ par rapport à 2015 pour ses activités *oil & gas* opérées

Réduire de **80%** le brûlage de routine⁽²⁾ des installations opérées entre 2010 et 2020 en vue de son élimination d'ici 2030

Améliorer de **1%** par an en moyenne l'efficacité énergétique des installations opérées depuis 2010

Maintenir l'intensité des émissions de méthane des activités hydrocarbures Amont en dessous de **0,2%** du gaz commercial produit sur l'ensemble des installations pétrolières et gazières opérées, et en dessous de **0,1%** du gaz commercial produit sur les installations gazières opérées

Maintenir l'intensité des émissions de CO₂e des installations opérées des activités hydrocarbures Amont à moins de **20 kg CO₂e/bep**

Objectifs 2030 Monde (Scope 3)

Réduire l'intensité carbone moyenne des produits énergétiques utilisés par ses clients au niveau mondial de plus de **20%** entre 2015, date de l'Accord de Paris, et 2030 (Scopes 1, 2, 3)

Atteindre en 2030 un niveau d'émissions mondiales Scope 3⁽³⁾ inférieur en valeur absolue à celui de 2015

Objectif 2030 Europe (Scopes 1, 2, 3)

Réduire d'au moins **30%** les émissions indirectes de GES liées à l'utilisation par les clients des produits énergétiques vendus pour usage final (Scope 3)⁽⁴⁾ en Europe⁽⁵⁾ en valeur absolue, à horizon 2030 par rapport à 2015. Cet objectif de réduction de -30% est étendu à l'ensemble des émissions Scopes 1, 2, 3 en Europe

Dans les faits

Une réduction des émissions de GES (Scopes 1 & 2) des installations *oil & gas* opérées de 46 Mt CO₂e à **35,8 Mt CO₂e** (39 Mt CO₂e hors effet COVID-19) entre 2015 et 2020

Plus de **90%** de réduction du brûlage de routine entre 2010 et 2020

10% d'amélioration de l'efficacité énergétique entre 2010 et 2020

Une intensité méthane des activités hydrocarbures Amont de **0,15%** du gaz commercial produit en 2020 pour l'ensemble des installations pétrolières et gazières opérées et de moins de **0,1%** pour les installations gazières opérées

Une intensité de CO₂e des installations opérées des activités hydrocarbures Amont à **18 kg CO₂e/bep** en 2020

Une baisse de l'intensité carbone de **10%** (8% hors effet COVID-19) entre 2015 et 2020

Une réduction des émissions indirectes de GES liées à l'utilisation par les clients des produits énergétiques vendus pour usage final (Scope 3) en Europe de 256 Mt CO₂e à **190 Mt CO₂e** (215 Mt CO₂e hors effet COVID-19) entre 2015 et 2020

Une baisse des émissions de GES (Scopes 1, 2, 3) en Europe de **24%** (12% hors effet COVID-19) entre 2015 et 2020

Diversité/Mixité

Objectifs

30% de femmes au niveau du Comex et du G70⁽⁶⁾ d'ici 2025

Plus de **20%** de femmes dans les Comités de direction de branches et dans les grandes directions fonctionnelles d'ici 2020 et **30%** d'ici 2025

25% de femmes cadres dirigeants d'ici 2020 et **30%** d'ici 2025

Plus de **20%** de femmes dans les Comités de direction (siège et filiales) d'ici 2020 et **30%** d'ici 2025

30% de femmes dans l'encadrement supérieur d'ici 2025

40% de cadres dirigeants d'une nationalité autre que française d'ici 2020 et **45%** d'ici 2025

Entre **55%** et **75%** de managers locaux dans les Comités de direction des filiales d'ici 2025

40% de cadres d'une nationalité autre que française dans l'encadrement supérieur d'ici 2025

Dans les faits

25% de femmes au niveau du Comex et **24,7%** au niveau du G70

27% de femmes dans les Comités de direction de branches et dans les grandes directions fonctionnelles

25,7% de femmes cadres dirigeants

23,5% de femmes dans les Comités de direction (siège et filiales)

18,2% de femmes dans l'encadrement supérieur

36,3% de cadres dirigeants d'une nationalité autre que française

57,9% de managers locaux dans les Comités de direction des filiales

32% de cadres d'une nationalité autre que française dans l'encadrement supérieur

(1) Le calcul des émissions nettes prend en compte les puits naturels de carbone comme la forêt, l'agriculture régénérative et les zones humides.

(2) Brûlage de routine, tel que défini par le groupe de travail du programme Global Gas Flaring Reduction dans le cadre de l'initiative Zero Routine Flaring de la Banque mondiale.

(3) Émissions indirectes de GES liées à l'utilisation par les clients des produits énergétiques vendus pour un usage final (Scope 3).

(4) Les volumes pris en compte incluent les produits liquides vendus par le Marketing & Services et les ventes massives du Raffinage (produits pétroliers, biocarburants), les ventes de GNL issues des quotes-parts TOTAL de production ainsi que les ventes commerciales de gaz naturel par iGRP.

(5) L'Europe désigne l'Union Européenne, la Norvège, le Royaume-Uni, ainsi que la Suisse.

(6) Cadres dirigeants, exerçant les responsabilités les plus importantes.

La démarche RSE de TOTAL en lien avec les objectifs de développement durable



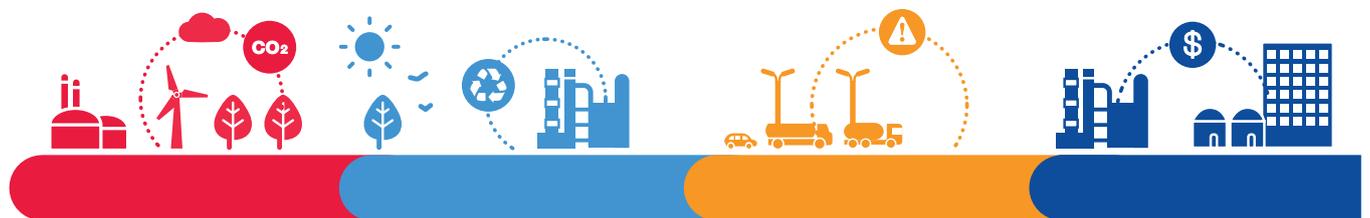
Principales contributions de TOTAL liées à sa mission



Contributions directes liées à l'approche responsable du business du Groupe



Contributions indirectes



2

Présentation des activités pour l'exercice 2020

2.1	Secteur Integrated Gas, Renewables & Power	44	2.4	Secteur Raffinage-Chimie	75
2.1.1	Présentation du secteur	45	2.4.1	Raffinage-Chimie	76
2.1.2	GNL	46	2.4.2	Trading-Shipping	81
2.1.3	Biogaz	49			
2.1.4	Production et stockage d'électricité	49	2.5	Secteur Marketing & Services	83
2.1.5	Marketing et négoce de gaz naturel et d'électricité	53	2.5.1	Présentation du secteur	84
2.1.6	Négoce (hors GNL, gaz et électricité) et transport	54	2.5.2	Ventes de produits pétroliers	85
2.1.7	Carbon Neutrality Businesses	54	2.5.3	Répartition du réseau de stations-service	85
			2.5.4	Activités par zone géographique	86
2.2	Secteur Exploration-Production	56	2.5.5	Développement de produits et services	88
2.2.1	Présentation du secteur	56			
2.2.2	Activités par zone géographique	57			
2.3	Activités d'hydrocarbures Amont	63			
2.3.1	Réserves d'hydrocarbures	65			
2.3.2	Exploration	66			
2.3.3	Production d'hydrocarbures	66			
2.3.4	Engagements de livraison	71			
2.3.5	Cadre contractuel des activités de production d'hydrocarbures Amont	71			
2.3.6	Superficie du domaine minier	72			
2.3.7	Puits producteurs	72			
2.3.8	Puits producteurs et secs forés	73			
2.3.9	Puits en cours de forage (y compris les puits temporairement suspendus)	73			
2.3.10	Participation dans les oléoducs et les gazoducs	74			

2.1 Secteur Integrated Gas, Renewables & Power

La stratégie de TOTAL vise à se transformer en un groupe multi-énergies en faisant croître de manière rentable sa production d'énergie à partir de gaz naturel liquéfié et d'électricité, les deux marchés en plus forte croissance. Le secteur Integrated Gas, Renewables & Power (iGRP) porte l'ambition du Groupe dans les activités des chaînes intégrées du gaz et de l'électricité, ainsi que dans les activités contribuant à la neutralité carbone. La mise en œuvre d'une stratégie de croissance rentable dans ces métiers d'avenir contribue à l'ambition du Groupe d'atteindre la neutralité carbone en 2050 ensemble avec la société.



Production d'hydrocarbures et ventes de GNL

Production d'hydrocarbures	2020	2019	2018
IGRP (kbp/j)	530	560	381
Liquides (kb/j) ^(a)	69	71	39
Gaz (Mpc/j) ^(b)	2 519	2 656	1 875

GNL (Mt)	2020	2019	2018
Ventes totales de GNL	38,3	34,3	21,8
<i>Y compris ventes issues des quotes-parts de production^(c)</i>	17,6	16,3	11,1
<i>Y compris ventes par TOTAL issues des quotes-parts de production et d'achats auprès de tiers</i>	31,1	27,9	17,1

- (a) Incluant les condensats et les LGN associés à la production de gaz.
(b) Données 2019 retraitées.
(c) Les quotes-parts de production du Groupe peuvent être vendues par TOTAL ou par les joint ventures.

Les ventes totales de GNL ont augmenté en 2020 de 12% sur un an grâce aux démarrages des trois trains de Cameron LNG aux Etats-Unis, à la montée en puissance de Yamal LNG en Russie et Ichthys LNG en Australie et à la croissance des activités de négoce.

Renouvelables et électricité

	2020	2019	2018
Solaire (GW)	5,6	1,6	1,0
Éolien (GW)	1,3	1,3	0,7
Biogaz et hydroélectricité (GW)	0,1	0,1	0,0
Capacité brute installée de génération électrique renouvelable (GW)^(a)	7,0	3,0	1,7
Capacité brute de génération électrique renouvelable, installée ou en développement, bénéficiant de PPA (GW)^(a)	17,5		
Centrales à gaz à cycle combiné – Europe ^(b) (GW)	3,6	1,9	1,9
Centrale à gaz à cycle combiné – Reste du monde (Taweelah, EAU) (GW)	1,6	1,6	1,6
Production nette d'électricité (TWh) ^(c)	14,1	11,4	6,4
<i>dont à partir de sources renouvelables (TWh)</i>	4,0	2,0	1,0
Clients électricité – BtB et BtC (millions) ^(a)	5,6	4,1	3,6
Clients gaz – BtB et BtC (millions) ^(a)	2,7	1,7	1,5
Ventes d'électricité – BtB et BtC (TWh)	47,3	46,0	31,0
Ventes gaz – BtB et BtC (TWh)	95,8	95,0	88,4

- (a) Données à fin de période.
(b) Incluant la cogénération de la raffinerie de Normandie appartenant au secteur Raffinage-Chimie.
(c) Solaire, éolien, biogaz, hydroélectricité et centrales à gaz à cycles combinés.

(1) DACF = *debt adjusted cash flow*. La marge brute d'autofinancement hors frais financiers pour le secteur se définit comme le flux de trésorerie d'exploitation avant variation du besoin en fonds de roulement, au coût de remplacement hors impact des contrats comptabilisés en juste valeur du secteur iGRP et y compris les plus-values de cession de projets renouvelables (à partir du 1^{er} trimestre 2020), et hors frais financiers sauf ceux liés aux contrats de location.

La capacité brute installée de génération électrique renouvelable a plus que doublé sur un an et s'est établie à 7 GW à la fin du quatrième trimestre 2020 notamment grâce à l'acquisition en Inde de 50% d'un portefeuille de 3 GWc au groupe Adani.

Le Groupe poursuit la mise en œuvre de sa stratégie d'intégration dans la chaîne de l'électricité et du gaz en Europe et a vu les nombres de ses clients électricité et gaz croître sur un an respectivement de 1,5 million et 1 million, notamment grâce à la finalisation de l'acquisition au quatrième trimestre 2020 du portefeuille de clients d'Energias de Portugal en Espagne.

Données financières du secteur Integrated Gas, Renewables & Power⁽¹⁾

(en M\$)	2020	2019	2018
Résultat opérationnel net ajusté ^(a)	1 778	2 389	2 419
Marge brute d'autofinancement hors frais financiers (DACF) ^(b)	3 418	3 409	1 819
Flux de trésorerie d'exploitation ^(c)	2 129	3 461	596

- (a) Les résultats ajustés se définissent comme les résultats au coût de remplacement, hors éléments non récurrents, et hors effet des variations de juste valeur.
 (b) DACF = *debt adjusted cash flow*. La marge brute d'autofinancement hors frais financiers pour le secteur se définit comme le flux de trésorerie d'exploitation avant variation du besoin en fonds de roulement au coût de remplacement, hors impact des contrats comptabilisés en juste valeur du secteur iGRP et y compris les plus-values de cession de projets renouvelables (à partir du premier trimestre 2020), et hors frais financiers sauf ceux liés aux contrats de location. Données 2018 et 2019 retraitées.
 (c) Hors frais financiers sauf ceux liés aux contrats de location.

Le résultat opérationnel net ajusté s'est établi à 1 778 millions de dollars sur l'année 2020 en baisse de 26% sur un an, principalement du fait de la baisse des prix du GNL.

Sur l'année, la marge brute d'autofinancement est stable sur un an en 2020 à 3 418 millions de dollars.

2.1.1 Présentation du secteur

TOTAL intègre dans sa stratégie les enjeux du changement climatique en cherchant à anticiper les changements qu'ils induisent sur les marchés de l'énergie. Il pilote en conséquence l'évolution dans la durée de son portefeuille d'activités et entend devenir un groupe multi-énergies, en faisant croître de manière rentable sa production d'énergie à partir de gaz naturel liquéfié et d'électricité, les deux marchés en plus forte croissance. Dans la prochaine décennie, la production d'énergie (y compris l'électricité) de TOTAL devrait augmenter d'un tiers, en passant d'environ 17 à 23 PJ/j⁽²⁾ (soit environ l'équivalent de 3 à 4 Mbep/j dont environ 500 kbep/j d'électricité). Cette croissance proviendra pour moitié de l'électricité, principalement à partir de renouvelables et pour moitié du GNL.

Le Groupe entend ainsi mettre en œuvre une stratégie de croissance rentable dans les métiers d'avenir liés au gaz, à l'électricité, aux énergies renouvelables, au stockage de l'énergie et à la neutralité carbone, qui constituent des leviers de croissance pour le Groupe.

Dans les activités **GNL**, le Groupe a pour objectif de tirer pleinement parti de la position de n°2 mondial⁽³⁾ acquise à la suite du rachat des actifs GNL d'Engie en 2018. Par cette acquisition, TOTAL a renforcé ses positions dans la production de GNL, accru son volume de contrats d'achats et ventes long terme, ses capacités de regazéification, notamment en Europe, et enfin apporté une flotte de méthaniers, offrant ainsi une plus grande flexibilité à son portefeuille. Le Groupe entend poursuivre le développement de positions intégrées tout au long de la chaîne de valeur et augmenter ses ventes de GNL à 50 Mt/an d'ici 2025, en s'appuyant notamment sur les approvisionnements auprès des actifs dans lesquels le Groupe est actionnaire, notamment aux États-Unis, et à plus long terme en Russie (Arctic LNG 2) et au Mozambique.

Pour accompagner son ambition, après avoir renforcé en 2019 son activité GNL aux États-Unis avec la reprise du portefeuille de 2 Mt/an de GNL de Toshiba, TOTAL a finalisé en février 2020 l'acquisition de 37,4% d'Adani Gas Limited, un des grands distributeurs régionaux de gaz naturel en Inde.

Dans les **renouvelables et l'électricité**, TOTAL met en œuvre une stratégie géographique différenciée et se développe sur l'ensemble de la chaîne de valeur. En Europe, la stratégie repose sur la construction d'une position intégrée dans l'électricité, en étant présent depuis la production d'électricité jusqu'aux activités de commercialisation.

Dans ce cadre, TOTAL a finalisé en 2020 l'acquisition de deux centrales à gaz à cycle combiné au gaz naturel en France auprès d'EPH. TOTAL a également renforcé ses positions dans la génération et la fourniture

d'électricité et de gaz en Espagne avec l'acquisition auprès d'Energias de Portugal d'un portefeuille de 2 millions de clients résidentiels et de deux centrales à cycle combiné au gaz naturel, d'une puissance cumulée de près de 850 mégawatts. Cette transaction a renforcé l'intégration du Groupe en Espagne après l'acquisition d'un portefeuille de près de 2 GW de projets d'électricité renouvelable à développer.

TOTAL a acquis début 2021 une participation minoritaire de 20% dans Adani Green Energy Limited (AGEL), société de droit indien. Cette prise de participation dans AGEL est une nouvelle étape dans cette alliance stratégique qui couvre les investissements dans les terminaux GNL, la distribution de gaz et les renouvelables en Inde.

Le Groupe s'appuie sur ses filiales Total Quadran (pour la France), Total Solar International et Total Solar Distributed Generation, ainsi que sur sa participation dans Total Eren pour accroître les capacités de génération électrique renouvelable (solaire et éolien terrestre).

TOTAL a pour ambition de devenir un leader mondial dans le domaine des énergies renouvelables. En 2020, le Groupe a accéléré sa croissance en annonçant 10 GW de projets solaires et éoliens offshore. Le Groupe confirme son objectif d'investir pour disposer d'une capacité brute de génération électrique d'origine renouvelable de 35 GW en 2025 (dont plus de 20 GW bénéficient déjà de contrats d'achat d'électricité à long terme). TOTAL poursuivra son développement pour devenir un acteur international majeur dans les énergies renouvelables avec une ambition d'avoir développé une capacité brute de 100 GW à horizon 2030.

TOTAL est également engagé, via sa filiale Saft Groupe, à développer le stockage d'électricité stationnaire pour accompagner la croissance des énergies renouvelables par nature intermittentes.

TOTAL est aussi présent dans le marketing d'électricité et de gaz naturel en Europe, le négoce d'électricité et de gaz naturel ainsi que celui de gaz de pétrole liquéfié (GPL), de petcoke et de soufre.

Enfin, TOTAL développe des solutions technologiques et des offres commerciales contribuant à la neutralité carbone. Au-delà de toutes les actions menées en matière de réduction d'émissions de gaz à effet de serre, TOTAL entend diversifier ses activités et équilibrer leur empreinte par des puits de carbone. Le Groupe investit dans deux grandes catégories de puits de carbone : les puits naturels, comme la forêt, l'agriculture régénérative et les zones humides, et le CCUS (captage, stockage et valorisation du CO₂).

(1) Les données relatives à l'exercice 2018 ont été retraitées pour tenir compte de la nouvelle structure de reporting effective depuis le 1^{er} janvier 2019.

(2) PJ : pétajoules.

(3) Deuxième acteur privé. Source WoodMackenzie : TOTAL LNG Corporate Report 2020 publié en novembre 2020.

2.1.2 GNL

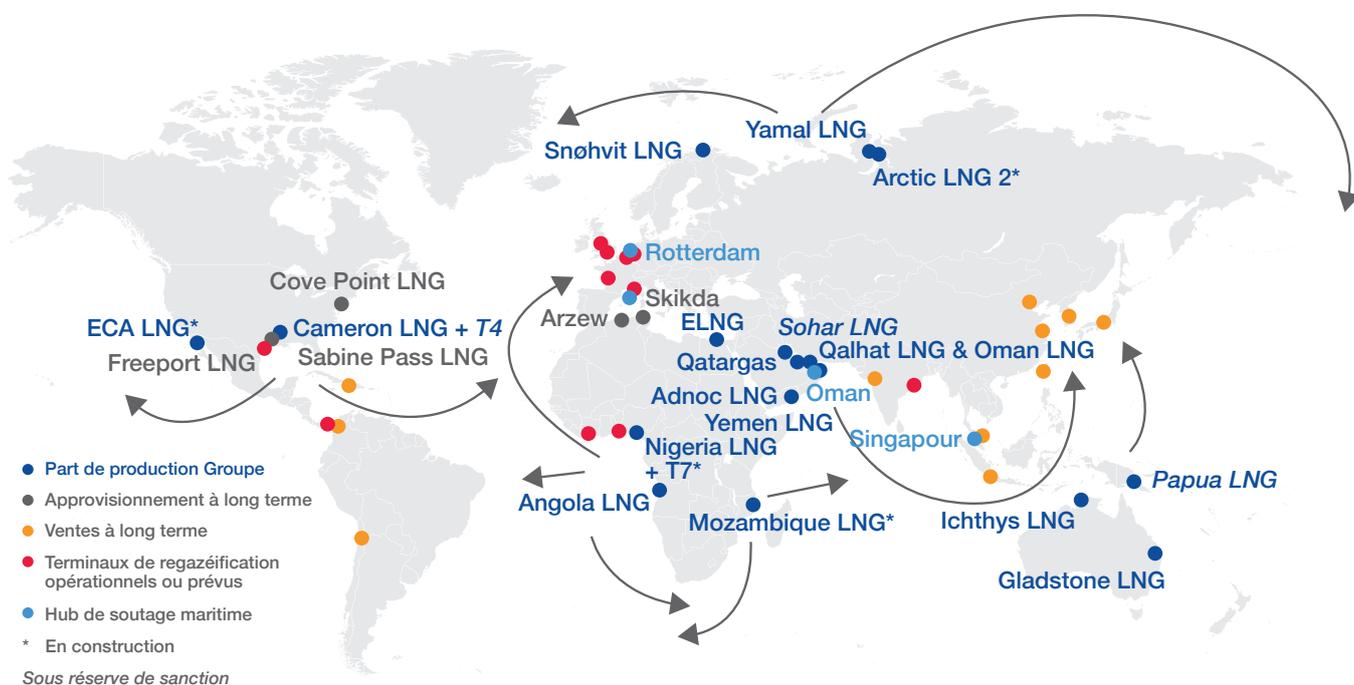
Pionnier de l'industrie du GNL, TOTAL, grâce à des positions solides et diversifiées, est devenu le deuxième plus grand acteur privé mondial du GNL, avec un portefeuille global de près de 40 Mt/an et une part de marché mondiale de l'ordre de 10% en 2020. Le Groupe entend poursuivre le développement d'une chaîne de valeur intégrée sur le GNL qui est un élément clé de la stratégie du Groupe. Le marché du GNL a montré une croissance de plus de 10% par an entre 2015 et 2019 et d'environ 3% en 2020 soutenue par la transition du charbon vers le gaz. D'ici 2025, les productions de GNL devraient croître de plus de 10 Mt/an par rapport à 2020 grâce notamment aux projets déjà sanctionnés, tels que Arctic LNG 2, Mozambique LNG, Nigeria LNG Train 7 et ECA LNG au Mexique. Les ventes de GNL devraient atteindre 50 Mt/an.

TOTAL renforce ainsi sa présence depuis l'amont, grâce notamment à des participations dans des usines de liquéfaction situées dans les

grandes zones de production, jusqu'à l'accès au client final, en passant par les activités intermédiaires (*midstream*) telles que le transport, la regazéification et le négoce. Le Groupe poursuit son positionnement sur de nouveaux marchés GNL en développant des projets d'unités flottantes de stockage et de regazéification (FSRU – *Floating Storage and Regasification Unit*) dans les pays émergents, comme au Bénin avec l'accord signé en juillet 2019.

Le GNL commercialisé par le Groupe sur les marchés mondiaux provient en partie des quotes-parts de production détenues dans les champs de gaz naturel et condensats ou dans les usines de liquéfaction dont les entités du Groupe sont actionnaires (se reporter au point 2.1.2.1 de ce chapitre). Il provient également dans une moindre mesure de contrats conclus avec des entités dans lesquelles le Groupe ne détient pas de participation (se reporter au point 2.1.2.2 de ce chapitre).

Portefeuille mondial de GNL



2.1.2.1 Production et liquéfaction de GNL par le Groupe

En 2020, le démarrage des trois trains de Cameron LNG aux Etats-Unis combiné à la montée en puissance de Yamal LNG en Russie et Ichthys LNG en Australie a permis une croissance continue de la production de GNL du Groupe. La quote-part de production de GNL du Groupe s'est ainsi établie à 17,6 Mt en 2020, contre 16,3 Mt en 2019 et 11,1 Mt en 2018.

La croissance de la production de GNL devrait se poursuivre au cours des prochaines années grâce aux projets de liquéfaction du Groupe en cours de construction (Mexique, Mozambique, Nigéria et Russie) ou en cours d'étude (Oman, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Russie et États-Unis).

Les informations ci-après décrivent les principales activités d'exploration, de production et de liquéfaction du secteur iGRP, présentées par zone géographique. Les capacités mentionnées sont exprimées sur une base 100%, quelle que soit la participation détenue par le Groupe dans l'actif.

Europe et Asie centrale

En **Russie**, la production de GNL du Groupe provient du projet Yamal LNG. Ce projet de développement du champ *onshore* South Tambey (gaz et condensats) situé dans la péninsule de Yamal a été lancé en 2013 par la société OAO Yamal LNG⁽¹⁾. TOTAL y détient un intérêt global de 29,73% (une participation directe de 20,02% détenue par Total E&P Yamal, une filiale du Groupe et une participation indirecte de 9,71% détenue via la société PAO Novatek⁽²⁾). Le projet comprend une usine de liquéfaction de gaz de trois trains, d'une capacité nominale de 16,5 Mt/an de GNL, démarrée fin 2017 avec une première cargaison à bord du méthanier *Christophe de Margerie*. En 2020, la production de l'usine a atteint 17,9 Mt dépassant la capacité nominale de 9%. Un quatrième train de liquéfaction d'une capacité de 0,9 Mt/an, utilisant une technologie de la société PAO Novatek, est en phase de démarrage.

TOTAL détient également un intérêt global de 21,64% dans le projet Arctic LNG 2 (une participation directe de 10% détenue depuis mars 2019 par Total E&P Salmanov, une filiale du Groupe et une participation indirecte de 11,64% détenue via la société PAO Novatek). TOTAL et ses partenaires ont approuvé la décision finale d'investissement du projet Arctic LNG 2 en septembre 2019. Situé sur la péninsule de Gydan face à

(1) Société détenue conjointement par Total E&P Yamal (20,02%), PAO Novatek (50,07%), YAYM Limited et China National Oil & Gas Exploration and Development Corporation (CNODC), une filiale de CNPC.
(2) PAO Novatek, société de droit russe cotée à Moscou et à Londres, dans laquelle TOTAL détient une participation de 19,40%.

celle de Yamal, le projet Arctic LNG 2 devrait disposer d'une capacité de production de 19,8 Mt/an et permettre de valoriser les ressources de gaz et de condensats du champ *onshore* Utrenneye. Le projet prévoit l'installation de trois plateformes gravitaires (*gravity based structures*) dans la baie de l'Ob pour accueillir les trois trains de liquéfaction de 6,6 Mt/an chacun. Le premier cargo de GNL est prévu pour 2023. Le projet devrait bénéficier de synergies avec le projet Yamal LNG.

Un accord conclu en mai 2018 entre TOTAL et PAO Novatek permet également à TOTAL d'acquiescer une participation directe entre 10% et 15% dans tous les futurs projets GNL de PAO Novatek situés sur les péninsules de Yamal et de Gydan.

En **Norvège**, TOTAL détient une participation de 18,40% dans l'usine de liquéfaction de gaz de Snøhvit (capacité nominale de 4,2 Mt/an). L'usine, située en mer de Barents, est alimentée par la production des champs de gaz Snøhvit et Albatross. La production de l'usine de Snøhvit est suspendue à la suite d'un incendie depuis septembre 2020. D'après l'opérateur, l'usine pourrait être à l'arrêt jusqu'en octobre 2021.

Afrique (hors Afrique du Nord)

Au **Nigéria**, TOTAL détient une participation de 15% dans la société Nigeria LNG (NLNG) dont le principal actif est une usine de liquéfaction d'une capacité totale de 22 Mt/an. Les actionnaires de NLNG ont approuvé fin 2019 le lancement du projet d'installation d'une capacité supplémentaire de 7,6 Mt/an, pour lequel NLNG a signé un contrat d'ingénierie, d'achat et de construction (EPC) en mai 2020. TOTAL est également présent dans les champs *onshore* du OML 58 (40%, opérateur), dans le cadre de son joint venture avec la société Nigerian National Petroleum Corporation (NNPC) qui livre du gaz à NLNG depuis deux décennies. Depuis 2016, les champs *onshore* du OML 58 livrent aussi le marché domestique nigérian.

En **Angola**, TOTAL détient une participation de 13,6% dans le projet Angola LNG, qui comprend une usine de liquéfaction de gaz d'une capacité totale de 5,2 Mt/an, située à proximité de Soyo et alimentée par le gaz associé aux productions des blocs 0, 14, 15, 17, 18 et 32.

Au **Mozambique**, TOTAL a acquis en septembre 2019 auprès d'Occidental Petroleum Corporation la société portant une participation de 26,5% dans le projet Mozambique LNG pour lequel la décision d'investissement a été prise en juin 2019 et l'accord de financement externe signé en juillet 2020. Le projet comprend la construction à terre de deux trains d'une capacité totale de 13,1 Mt/an pour liquéfier le gaz produit par les champs Golfinho et Atum situés dans l'Offshore Area 1. Compte tenu de la survenance d'incidents de sûreté dans la région de Cabo Delgado en décembre 2020, la construction à terre du projet a été suspendue.

La commercialisation de près de 90% de la production de Mozambique LNG est sécurisée dans le cadre de contrats à long terme à destination de clients en Asie et en Europe. Une partie du solde du gaz devrait être destinée au marché intérieur afin de contribuer au développement économique du pays. Les premières cargaisons de GNL sont prévues pour 2024.

Moyen-Orient et Afrique du Nord

Au **Qatar**, le Groupe participe à la production, au traitement et à l'export de gaz du champ North Field à travers ses participations dans les usines de GNL Qatargas 1 et Qatargas 2 :

- Qatargas 1 : TOTAL détient une participation de 20% dans le bloc North Field-Qatargas 1 Upstream, dont la licence expirera fin 2021 et de 10% dans l'usine de GNL (trois trains d'une capacité totale de 10 Mt/an).
- Qatargas 2 : le Groupe détient une participation de 16,7% dans le train 5, dont la capacité de production de GNL s'élève à 8 Mt/an.

TOTAL enlève une partie du GNL produit, conformément aux termes des contrats signés en 2006, qui prévoient l'achat par le Groupe de 5,2 Mt/an de GNL.

En **Oman**, TOTAL a signé en 2018 un protocole d'accord avec le gouvernement d'Oman pour développer d'une part les ressources de gaz naturel sur les blocs *onshore* 10 & 11 situés dans la zone Greater Barik (25%), et d'autre part une usine de GNL dans le port de Sohar, d'une capacité initiale de production de 1 Mt/an (80%, opérateur). Cette usine sera destinée à alimenter en GNL les soutes des bateaux.

Le Groupe produit également du GNL à travers ses participations dans le complexe de liquéfaction d'Oman LNG (5,54%)/Qalhat LNG (2,04% via Oman LNG), d'une capacité globale de 10,5 Mt/an.

Aux **Émirats arabes unis**, le Groupe détient une participation de 5% d'ADNOC LNG (capacité de 5,8 Mt/an), société qui traite du gaz associé d'ADNOC Offshore pour produire du GNL, des LGN et des condensats, ainsi qu'une participation de 5% de National Gas Shipping Company (NGSCO), une société qui possède huit méthaniers et exporte le GNL d'ADNOC LNG.

En **Égypte**, TOTAL détient une participation de 5% dans le premier train (capacité de 3,6 Mt/an) de l'usine de liquéfaction Egyptian LNG (Idku).

Au **Yémen**, la dégradation des conditions de sécurité dans les environs du site de Balha a conduit la société Yemen LNG, dans laquelle le Groupe détient une participation de 39,62%, à cesser ses activités de production commerciale et d'export de GNL et à déclarer la force majeure auprès de ses différentes parties prenantes en 2015. L'usine a été placée en mode préservation (se reporter au point 3.1.4 du chapitre 3).

Amériques

Aux **États-Unis**, la production de GNL du train 1 (4,5 Mt/an) de l'usine Cameron LNG en Louisiane, dont le Groupe détient 16,60%, a démarré en mai 2019. La première phase de Cameron LNG, d'une capacité de 13,5 Mt/an, comprend trois trains de liquéfaction d'une capacité de 4,5 Mt/an chacun. La production des trains 2 et 3 a démarré respectivement en février et mai 2020. TOTAL évalue l'expansion de l'usine au-delà de la capacité initiale de 13,5 Mt/an.

En juillet 2019, TOTAL a signé plusieurs accords pour le développement du projet Driftwood LNG en Louisiane conditionné par la décision finale d'investissement du projet. En cas de décision finale d'investissement, TOTAL devrait investir 500 millions de dollars dans le projet Driftwood LNG (16,6 Mt/an de capacité), acheter 1 Mt/an de GNL à Driftwood LNG et 1,5 Mt/an de GNL à Tellurian Inc. TOTAL devrait souscrire 200 millions de dollars d'actions supplémentaires de Tellurian Inc. et augmenter ainsi sa participation au capital de cette société, qui s'élève à 13,9% au 31 décembre 2020.

Dans les gaz de schiste, malgré un environnement de prix du gaz défavorable, TOTAL obtient grâce à sa maîtrise des coûts, des résultats satisfaisants sur ses actifs opérés du Barnett (détenus à 91% en moyenne). Plus de 1 500 puits ont été en opération durant l'année 2020.

Au **Mexique**, la décision de lancer la Phase 1 du projet de liquéfaction de gaz Energia Costa Azul (ECA) (capacité nominale de 3,25 Mt/an) a été prise en novembre 2020. TOTAL détient une participation de 16,6% dans le projet et enlèvera environ 70% de la capacité initiale d'enlèvement (2,5 Mt/an).

Asie-Pacifique

En **Australie**, la production de GNL provient des projets Gladstone LNG (GLNG) (27,5%) et Ichthys LNG (26%).

Le projet Ichthys LNG consiste à développer un champ de gaz à condensats situé dans le bassin de Browse. Ce développement inclut des puits sous-marins reliés à une plateforme pour la production, le traitement et l'export du gaz, un FPSO pour le traitement et l'export des condensats, un gazoduc de 889 km et une usine de liquéfaction implantée à terre, à Darwin. Les deux trains de l'usine de liquéfaction de gaz ont une capacité nominale de 8,9 Mt/an de GNL. Environ 100 000 bep/j de condensats offshore, onshore et de GPL sont aussi produits. La production offshore d'Ichthys LNG a débuté en juillet 2018 et l'exportation

du 200^e cargo de GNL a eu lieu en septembre 2020. La production d'Ichthys LNG est au plateau et divers travaux ont permis d'atteindre 110% de la capacité nominale. Le GNL est vendu sous contrat long terme au marché asiatique.

GLNG est un projet intégré de production (à partir des champs Fairview, Roma, Scotia et Arcadia), de transport et de liquéfaction de gaz, d'une capacité de 8,8 Mt/an, implanté sur l'île de Curtis dans le Queensland. Les deux trains de l'usine sont en production respectivement depuis 2015 et 2016. Le GNL est vendu sous contrat long terme au marché asiatique.

En **Papouasie-Nouvelle-Guinée**, le Groupe détient une participation dans le bloc PRL-15 (40,1%, opérateur depuis 2015). L'État de Papouasie-Nouvelle-Guinée garde le droit de prendre une participation dans la licence (à la décision finale d'investissement) à hauteur de 22,5%. Dans ce cas, la participation de TOTAL serait ramenée à 31,1%. Le bloc PRL-15 inclut les 2 découvertes d'Elk et d'Antelope. Le programme d'appréciation de ces découvertes, achevé en 2017, a confirmé le niveau de ressources des champs. En 2020, les études conceptuelles de développement et les activités préparatoires sur les champs Elk et Antelope situées sur le bloc PRL-15 se sont poursuivies avant d'être interrompues à la suite de la pandémie COVID-19. Il est prévu que le gaz produit à partir de ces champs soit transporté à travers un pipeline *onshore/offshore* de 320 km jusqu'au site de Caution Bay pour être liquéfié dans 2 trains à construire d'une capacité totale de 5,6 Mt/an qui seront intégrés dans les installations de production existantes opérées par un partenaire du projet.

TOTAL et ses partenaires ont signé un accord avec l'État indépendant de Papouasie-Nouvelle-Guinée définissant le cadre fiscal pour le développement du projet Papua LNG en avril 2019. Cet accord a été complété par un accord de stabilité fiscale (le Fiscal Stability Act) signé avec l'État en février 2021.

2.1.2.2 Activités intermédiaires : achats, ventes, négoce et transport de GNL

Achats, ventes et négoce de GNL

Les activités du Groupe se développent dans le négoce du GNL avec la gestion et l'optimisation d'un portefeuille de contrats long terme et d'une activité *spot*.

TOTAL se porte acquéreur de volumes long terme de GNL qui proviennent souvent des projets de liquéfaction dans lesquels le Groupe possède une participation (se reporter au point 2.1.2.1 de ce chapitre). De nouvelles sources de GNL provenant de nouveaux projets sanctionnés (Arctic LNG 2, Nigeria LNG Train 7 et Mozambique LNG) devraient assurer la croissance du portefeuille GNL du Groupe dans les prochaines années.

TOTAL se porte aussi acquéreur à long terme de volumes de GNL en provenance de projets américains dont il n'est pas actionnaire (Sabine Pass, Corpus Christi, Cove Point, et Freeport). Ces volumes viennent alimenter et diversifier son portefeuille mondial de ressources GNL. TOTAL a ainsi renforcé son activité de GNL aux États-Unis avec la reprise du portefeuille de GNL de Toshiba en 2019.

Par ailleurs, en juin 2020, TOTAL et Sonatrach ont conclu un accord renouvelant leur partenariat dans le domaine du GNL. Cet accord permet notamment de prolonger pour trois années supplémentaires l'approvisionnement du marché français en GNL algérien. Les livraisons, à hauteur de 2 Mt/an, seront effectuées en priorité au terminal méthanier de Fos Cavaou.

En 2020, TOTAL a acheté 350 cargaisons sous contrat à terme en provenance d'Algérie, d'Australie, d'Égypte, des États-Unis, du Nigéria, de Norvège, du Qatar et de Russie et 185 cargaisons *spot* ou moyen terme, contre respectivement 297 et 186 en 2019, et 173 et 97 en 2018. Les livraisons en provenance de Yemen LNG sont interrompues depuis 2015. En 2020, 37 cargaisons du portefeuille d'approvisionnement ont été annulées, dont 22 en raison de l'exercice par TOTAL de droits d'annulation motivés par des raisons économiques, principalement pour les usines de liquéfaction nord-américaines, 9 pour des raisons de force

majeure résultant du passage de plusieurs ouragans durant l'été 2020, et 6 liées à l'arrêt complet de l'usine de Snøhvit depuis septembre 2020 à la suite d'un incendie. Les engagements de vente auprès des clients qui auraient pu être affectés par ces annulations ont été honorés par la livraison de cargaisons de remplacement.

Par ailleurs, TOTAL détient plusieurs contrats de vente long terme de GNL notamment au Chili, en Chine, en Corée du Sud, en Indonésie, au Japon, au Panama, en République dominicaine, à Singapour et à Taïwan. De plus, le Groupe développe les ventes de GNL de détail (par barges, camions-citernes) pour des usages industriels ou de mobilité (GNL marin, fluvial ou routier) en Europe, dans les Caraïbes en partenariat avec AES et à Oman via le projet Sohar (se reporter au point 2.1.2.1 de ce chapitre). En mars 2021, TOTAL et Shenergy Group ont conclu des accords portant sur la fourniture par TOTAL de gaz naturel liquéfié pour des volumes jusqu'à 1,4 million de tonnes par an, ainsi que sur la création d'un joint venture destiné à commercialiser du GNL en Chine.

Les activités de négoce GNL du Groupe se développent particulièrement sur les marchés *spot* d'achat et de vente. En 2020, ces activités de négoce de GNL ont représenté un volume de 35,1 Mt contre 28,7 Mt en 2019 et 17,1 Mt en 2018. Le portefeuille est orienté notamment vers les débouchés asiatiques (notamment Chine, Corée du Sud, Inde, Indonésie, Japon et Taïwan) et se compose de contrats *spot* et à terme permettant à TOTAL d'assurer l'approvisionnement en gaz de ses principaux clients à travers le monde tout en conservant un degré de flexibilité satisfaisant pour capter les opportunités de marché. Depuis 2019, les équipes de négoce sont implantées à Genève, Houston et Singapour.

Transport de GNL

Dans le cadre de ses activités de transport de GNL, TOTAL utilise une flotte de 16 méthaniers dont 2 navires en propriété. Afin d'accompagner la forte croissance du portefeuille GNL du Groupe, quatre méthaniers neufs supplémentaires viennent renforcer la flotte affrétée en 2021. En complément de la flotte long terme, TOTAL est amené à affréter chaque année des navires en *spot* et court terme pour servir les besoins du négoce et adapter la capacité de transport aux besoins saisonniers.

TOTAL est également présent dans le shipping de GNL à travers sa filiale Total E&P Norge qui affrète deux méthaniers et au travers des participations du Groupe dans les projets de production et d'exportation de GNL contrôlant leur propre flotte de méthaniers tels que Nigeria LNG, Angola LNG, Qatargas, Yamal LNG, Mozambique LNG.

2.1.2.3 Regazéification de GNL

TOTAL détient des participations dans des actifs de regazéification, ou a conclu des accords qui lui procurent à long terme un accès à des capacités de regazéification de GNL dans le monde au travers d'actifs existants en Europe (France, Royaume-Uni, Belgique et Pays-Bas) et aux Amériques (États-Unis, Panama). Depuis 2019, TOTAL dispose ainsi d'une capacité de regazéification de GNL de 28 Gm³/an. Des projets en cours de développement en Asie (Inde) et en Afrique (Bénin, Côte d'Ivoire) pourraient augmenter la capacité de regazéification. Pour ses activités, TOTAL affrète deux FSRU.

En **France**, TOTAL a cédé sa participation de 27,5% dans la société Fosmax LNG en février 2020. Cette cession n'a pas affecté la capacité de regazéification de TOTAL de 7,7 Gm³/an avec Fosmax LNG. En 2018, TOTAL a vendu sa participation de 9,99% dans le terminal méthanier Dunkerque LNG mais a conservé un accès à une capacité de regazéification de 2,2 Gm³/an en 2019 dans ce terminal. TOTAL détient également une capacité de regazéification au terminal de Montoir de Bretagne, de 4,2 Gm³/an en 2020 (qui devrait être portée à 6,5 Gm³/an à compter d'octobre 2021). TOTAL détenait une capacité de 3 Gm³/an jusqu'au 31 décembre 2020 au terminal de Fos Tonkin.

Au **Royaume-Uni**, dans le cadre de sa participation dans le projet Qatargas 2, TOTAL détient un intérêt de 8,35% dans le terminal de regazéification de South Hook LNG, d'une capacité totale de 21 Gm³/an. TOTAL détient également une capacité de regazéification de 3,2 Gm³/an dans le terminal d'Isle of Grain.

En **Belgique**, TOTAL détient une capacité de regazéification de 2,2 Gm³/an dans le terminal de Zeebrugge.

Aux **Pays-Bas**, TOTAL dispose d'une capacité de regazéification de 1,1 Gm³/an réservée jusqu'en 2024 dans le terminal de Gate.

Aux **États-Unis**, TOTAL détient une capacité de regazéification d'environ 10 Gm³/an dans le terminal de Sabine Pass (Louisiane) jusqu'en 2029. En 2012, TOTAL et Sabine Pass Liquefaction (SPL) ont signé des accords permettant de transférer progressivement la capacité de regazéification réservée par TOTAL à SPL en contrepartie d'un paiement.

En **Inde**, le partenariat entre TOTAL et le groupe Adani s'étend à plusieurs actifs sur la chaîne de valeur du gaz et notamment deux terminaux de regazéification, le terminal de Dhamra à l'est de l'Inde et potentiellement le terminal de Mundra à l'ouest de l'Inde. TOTAL s'appuie ainsi sur un

partenaire local reconnu pour intégrer le marché indien du gaz naturel qui présente un potentiel de croissance significatif. Par ailleurs, TOTAL a cédé sa participation de 26% dans le terminal d'Hazira en janvier 2019.

Au **Bénin**, TOTAL, la République du Bénin et la Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE) ont signé des accords en vue de développer un terminal flottant d'importation de GNL et de fournir plus de 0,5 Mt/an de GNL regazéifié au Bénin pour une durée de 15 ans à compter de 2023. Ce FSRU sera situé au large du Bénin, et relié par un gazoduc offshore aux centrales électriques existantes et en projet, de Maria Gléta.

En **Côte d'Ivoire**, un consortium mené par TOTAL (34%, opérateur) s'est vu confier la responsabilité de développer un terminal de regazéification de GNL à Abidjan de type FSRU mais compte tenu des révisions à la baisse des prévisions de consommation, le projet est en cours de redéfinition.

2.1.3 Biogaz

Les activités Biogaz ont été créées en septembre 2020 au sein de TOTAL, avec la mission de développer et d'opérer des unités de production de biométhane à partir de sous-produits organiques industriels et agricoles.

Le biométhane ayant la même composition que le gaz naturel, il en a les mêmes usages. Il est généralement injecté dans le réseau de transport et de distribution et peut être utilisé comme combustible ou comme carburant pour la mobilité routière et maritime. Son mode de production en fait une énergie renouvelable et sans intensité carbone. TOTAL a notamment annoncé, en janvier 2021, l'acquisition de Fonroche Biogaz, une société qui conçoit, construit et exploite des unités de méthanisation en France, devenant ainsi le leader français du biogaz. Avec près de 500 GWh de capacité installée, qui a doublé entre 2019 et 2020, Fonroche Biogaz est aujourd'hui le leader du marché français de la production de

biogaz avec plus de 10% de part de marché grâce à un portefeuille de 7 unités en service et de 4 autres projets en développement à court terme. En France, en 2020, 2,3 TWh de biométhane ont été injectés dans les réseaux.

L'objectif de TOTAL est de produire près de 1,5 TWh de biométhane dès 2025 et près de 5 à 6 TWh en 2030.

TOTAL était présent jusqu'alors dans le secteur des gaz renouvelables via ses filiales Méthanergy, PitPoint et Clean Energy. Aux États-Unis, TOTAL a mis en place, en décembre 2020, un partenariat avec cette dernière pour développer des projets de production de gaz renouvelable destiné au marché de la mobilité décarbonée.

2.1.4 Production et stockage d'électricité

Dans le cadre du développement d'une chaîne de valeur intégrée, de la production d'électricité jusqu'aux ventes aux clients résidentiels et commerciaux, TOTAL vise une production nette d'électricité de 50 TWh à partir de gaz naturel (pour 40%) et de renouvelables (pour 60%) d'ici 2025, contre 14 TWh en 2020.

TOTAL a pour ambition de devenir un leader mondial dans le domaine des renouvelables. Le Groupe dispose d'un portefeuille de capacités brutes installées de génération d'électricité renouvelable de 7 GW en 2020. TOTAL confirme son objectif d'investir pour disposer d'une capacité brute de génération électrique d'origine renouvelable de 35 GW en 2025 et poursuivra son développement pour devenir un acteur international majeur dans les énergies renouvelables avec une ambition d'avoir développé une capacité brute de 100 GW à horizon 2030.

2.1.4.1 Production d'électricité à partir de gaz naturel

La constitution d'un portefeuille de centrales à cycle combiné gaz (CCGT) en Europe s'inscrit dans la stratégie d'intégration sur la chaîne de valeur du gaz et de l'électricité en Europe, de la production à la commercialisation, et constitue un complément idéal aux sources de production d'électricité renouvelable intermittente. De surcroît, la production flexible de ces centrales permet au Groupe d'optimiser le coût d'approvisionnement en électricité de ses clients. En Europe, TOTAL dispose au 31 décembre 2020 d'une unité de cogénération d'un parc de huit CCGT, d'une capacité brute de production d'électricité de 3,56 GW contre 1,84 au 31 décembre 2019. Elles ont produit 8,1 TWh d'électricité en 2020 contre 7,5 TWh en 2019.

En **France et Belgique**, TOTAL détient à 100% une unité de cogénération (raffinerie de Normandie) et six CCGT au 31 décembre 2020, dont deux CCGT issues de l'acquisition de Direct Énergie en 2018, deux CCGT acquises en 2018 auprès de KKR-Energas, et deux CCGT acquises en 2020 auprès d'EPH. La capacité brute de production électrique sur base gaz s'élève à 2,72 GW fin 2020, contre 1,84 GW fin 2019 et fin 2018. Une CCGT de 0,4 GW est actuellement en construction à Landivisiau (France).

En **Espagne**, TOTAL a acquis, en décembre 2020, deux CCGT d'une capacité totale de 850 MW auprès d'Energias de Portugal.

En **Abou Dabi**, la centrale à gaz de Taweelah A1, détenue par la société Gulf Total Tractebel Power Company (TOTAL, 20%), associe génération d'électricité et dessalement d'eau de mer. La centrale a une capacité brute de génération d'électricité de 1,6 GW et une capacité de dessalement d'eau de mer de 385 000 m³ par jour. La production est vendue à l'Emirati Water and Electricity Company (EWEC) dans le cadre d'un contrat à long terme.

2.1.4.2 Production d'électricité à partir de sources renouvelables

Pour développer ses capacités de production électrique renouvelable, TOTAL a mené une politique de croissance externe dynamique, depuis 2016, avec, notamment l'acquisition de Quadran (au travers de Direct Énergie) renommée depuis Total Quadran et d'une participation dans EREN Renewable Energy, renommée depuis Total Eren.

TOTAL dispose d'une capacité brute installée de production électrique renouvelable de 7 GW fin 2020 contre 3 GW fin 2019 et 1,7 GW en 2018. La production nette d'électricité renouvelable s'est élevée à 4,0 TWh en 2020 contre 2,0 TWh en 2019 et 1,0 TWh en 2018.

En 2020, TOTAL a accéléré sa croissance avec l'annonce de projets à développer (notamment solaires en Espagne et au Qatar, éolien offshore au Royaume-Uni) ou déjà en production (en Inde) qui représentent une capacité brute de production cumulée de plus de 10 GW et qui contribuent aux 35 GW de capacité brute installée en 2025. La moitié devrait être développée en Europe. En 2021, TOTAL prévoit une capacité de production à partir de sources renouvelables de 10 GW.

Le Groupe privilégie le développement de capacité de production bénéficiant de PPA (*power purchase agreement*) qui génèrent des *cash flow* long terme et stables. Ainsi, au 31 décembre 2020, le Groupe

dispose d'une capacité brute de production électrique renouvelable, installée ou en développement bénéficiant de PPA d'environ 17,5 GW.

Dans une vision à plus long terme, le Groupe a conclu en 2020, deux accords pour développer des capacités de production d'électricité dans la technologie de l'éolien offshore flottant de plus de 2 GW en Corée du

Sud et jusqu'à 0,4 GW au Royaume-Uni, en s'appuyant notamment sur son savoir-faire reconnu dans l'offshore pétrolier et gazier.

TOTAL est ainsi directement présent dans le solaire, l'éolien *onshore* et offshore sur les marchés des installations de grande capacité et dans une moindre mesure de la génération distribuée.

Portefeuille de capacités de production d'électricité renouvelable*

	En opération	En construction	En développement pour 2025	En développement post 2025
Capacités brutes	7 GW	5 GW	23 GW	4 GW
bénéficiant de PPA	> 99%	90%	40%	–
Capacités nettes	3,1 GW	3 GW	21 GW	2 GW
Durée résiduelle moyenne des PPA	18 ans	21 ans	20 ans	
Prix moyen des PPA	> 110 \$/MWh	~55 \$/MWh	~45 \$/MWh	PPA éolien offshore en négociation
Acheteurs	Etats > 95%	Etats : 99%	Etats ~60%, Sociétés ~40%	

* Au 5 février 2021.

Capacités installées de production d'électricité renouvelable

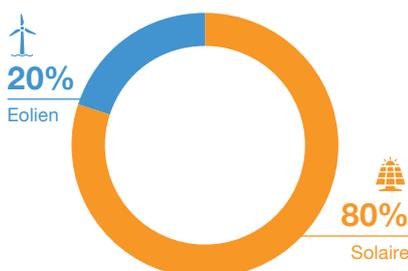
Par développeur GW

	Brutes	Nettes*
Total Solar International	3,3	1,6
Total Quadran	1,0	0,7
Total EREN	1,9	0,5
Total Solar DG**	0,8	0,3
Total	7,0	3,1

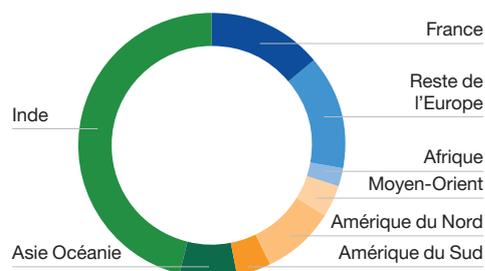
* Part Groupe.

** Inclut SunPower.

Par technologie GW bruts



Par géographie GW bruts



Total Quadran

TOTAL a acquis en 2018 Direct Énergie qui détenait Quadran, renommée depuis Total Quadran. Cette acquisition permet au Groupe d'accélérer son développement dans le solaire et l'éolien en France.

Total Quadran exploite un portefeuille à fin 2020 de plus de 250 actifs éoliens terrestres, solaires, hydrauliques et biogaz en France et continue de développer un ensemble de projets d'électricité renouvelable à différents stades de maturité. La capacité brute de production installée s'élève à 1 GW à fin 2020, contre 0,8 GW à fin 2019 et 0,7 GW à fin 2018.

En 2020, la Banque des Territoires a pris une participation de 50% dans un portefeuille d'actifs solaires et éoliens d'une capacité totale de 143 MW, détenus par Total Quadran en France. Total Quadran a également fait entrer la Banque des Territoires fin 2020 et Crédit Agricole Assurances début 2021 à hauteur de 50% au capital de deux portefeuilles de projets renouvelables (solaires et éoliens), respectivement de 53 MW et 285 MW. Ces prises de participation dans des portefeuilles de projets sont la mise en œuvre du modèle économique défini par TOTAL pour le développement des énergies renouvelables visant à atteindre une rentabilité des capitaux investis supérieure à 10%. Par ailleurs, en mars 2020, Total Quadran a procédé à l'acquisition de la société Global Wind Power France développant un portefeuille de plus de 1 GW de projets éoliens terrestres en France dont 250 MW devraient être mis en service en 2025.

Total Eren

TOTAL a pris en 2017 une participation de 23% dans EREN Renewable Energy, renommée depuis Total Eren, portée à 29,6% fin 2019. TOTAL dispose d'une option pour acquérir 100% de Total Eren en 2023. A fin 2020, Total Eren comprend un ensemble d'actifs diversifié dans les

énergies renouvelables (éolien, solaire et hydraulique) représentant une capacité brute d'environ 3,3 GW en exploitation ou en construction dans le monde contre 1,7 GW fin 2019 et 1,3 GW fin 2018. À travers des partenariats avec des développeurs locaux, Total Eren développe ses projets plus particulièrement en Europe, en Asie centrale et du Sud, en Asie-Pacifique, en Afrique et en Amérique latine. Total Eren a acquis le groupe Novenergia en avril 2019 et étendu sa présence dans le sud de l'Europe en particulier.

Total Solar International

Total Solar International, filiale à 100%, contribue au développement des activités dans le solaire en se concentrant sur les grandes centrales de production d'électricité solaire éventuellement combinées avec des batteries ou d'autres moyens de génération et des sites de stockage d'électricité dans des zones géographiques ciblées : le Moyen-Orient, le Japon, l'Afrique du Sud, le Chili, l'Inde et l'Espagne.

Dans le cadre de stratégie de développement, Total Solar International a pris en février 2020 des participations dans des centrales solaires détenues par le groupe Adani en Inde. En avril 2020, TOTAL a étendu son partenariat avec Adani en créant un joint venture à parts égales avec Adani Green Energy Limited (AGEL). Ce joint venture opère une capacité cumulée de production solaire de plus de 3 GW. En octobre 2020, le partenariat a de nouveau été étendu avec 205 MW supplémentaires. En janvier 2021, TOTAL a acquis une participation minoritaire de 20% dans AGEL auprès du groupe Adani. AGEL dispose d'une capacité de renouvelables contractée de plus de 14,6 GWac dont 3 GW en opération, 3 GW en construction et 8,6 GW en développement. AGEL a pour objectif d'atteindre 25 GWac de capacité de génération électrique à partir de renouvelables en 2025.

Par ailleurs, Total Solar International détient notamment des participations dans les centrales solaires Shams 1 à Abou Dabi (110 MW, 20%), Al Kharsaah (en construction) au Qatar (800 MW, 19,6%), Prieska en Afrique du Sud (86 MW, 27%), Nanao (26,5 MW, 50%), Miyako (25,1 MW, 50%) et Osato (en construction, 51,6 MW, 45%) au Japon ainsi que Colbun Santa Isabel (en construction, 90 MW, 50%) et PMGD (22,7 MW, 100%) au Chili.

En janvier 2020, TOTAL et ses partenaires ont lancé le développement du projet de construction de la première centrale solaire de très grande envergure (800 MW), Al Kharsaah Solar Park, au Qatar. Le projet a été attribué au consortium constitué de Total Solar International (49%) et Marubeni (51%) à l'issue du premier appel d'offres solaire international du pays. Les financements ont été mis en place en juillet 2020.

Au Japon, les travaux de construction d'une centrale solaire d'une capacité d'environ 52 MW située à Osato se poursuivent. La participation de Total Solar International a été portée de 90% à 45% dans le cadre d'un *farmdown* finalisé en mai 2020.

Au Chili, la construction de la centrale solaire de Colbun Santa Isabel d'une capacité d'environ 190 MW est en cours. Le démarrage est prévu courant 2021.

En février 2020, TOTAL a conclu deux accords avec Powertis et Solarbay Renewable Energy en vue de développer près de 2 GW de projets solaires sur le marché espagnol. Les transactions dans le cadre de l'accord avec Powertis portant sur le développement d'une capacité de 0,4 GW ont été finalisées en 2020. En septembre 2020, TOTAL a conclu un troisième accord en Espagne avec le développeur espagnol Ignis en vue de développer 3,3 GW de projets solaires situés à proximité de Madrid et en Andalousie. Ce portefeuille d'électricité solaire permettra au Groupe de couvrir l'intégralité de la consommation électrique de ses sites industriels en Europe d'ici 2025. Pour cela, le Groupe se portera acheteur de près de 6 TWh/an d'électricité verte produite par ces sites solaires espagnols à travers un contrat d'achat.

En janvier 2021, TOTAL et 174 Power Global, une filiale du groupe Hanwha, ont signé un accord pour créer un joint venture (50/50) en vue de développer 12 projets solaires et de stockage d'énergie à l'échelle industrielle d'une capacité cumulée de 1,6 GW aux États-Unis, provenant du portefeuille de développement de 174 Power Global.

En février 2021, la présence de TOTAL sur le marché solaire américain s'est renforcée avec l'acquisition d'un portefeuille de 2,2 GW de projets solaire et 0,6 GW de projets de stockage par batterie au Texas. TOTAL conclura un accord d'achat d'électricité (PPA) de 1 GW provenant de ce portefeuille d'énergie solaire et de stockage d'énergie afin de couvrir l'intégralité de la consommation électrique de ses sites industriels opérés aux États-Unis, parmi lesquels la plateforme de raffinage-pétrochimie de Port Arthur et les sites pétrochimiques de La Porte et Carville.

Total Solar Distributed Generation

Total Solar Distributed Generation, filiale à 100%, se concentre sur le développement et la construction de systèmes photovoltaïques en toiture éventuellement combinés avec des batteries ou d'autres moyens de génération installés sur les sites industriels ou commerciaux (BtB) pour leur autoconsommation. Selon la législation des pays, Total Solar Distributed Generation peut exploiter ces systèmes ou les donner en location à des acteurs locaux. Dans le cadre de ses activités, Total Solar Distributed Generation s'engage dans des contrats d'achat d'électricité privés de type PPA (*power purchase agreement*). En outre, Total Solar Distributed Generation contribue au déploiement du programme de solarisation des sites de TOTAL.

Total Solar Distributed Generation a des activités opérationnelles dans plus de 15 pays avec des clients répartis notamment en Asie du Sud-Est, au Moyen-Orient et en Europe. En Chine, un joint venture a été formé à parts égales en septembre 2019 entre Total Solar Distributed Generation et Envision Group, leader mondial des systèmes énergétiques intelligents, en vue de développer une activité commerciale de développement de projets de génération distribuée d'énergie solaire en autoconsommation à destination des clients BtB.

A fin 2020, la capacité brute installée de Total Solar Distributed Generation s'élève à 189 MW dont 106 MW en Chine, 46 MW en Asie du Sud-Est, 24 MW au Moyen-Orient et 13 MW en Europe.

Éolien offshore

Dans le cadre de sa stratégie long terme de développement des énergies renouvelables, le Groupe a pris de fortes positions en 2020 sur la filière de l'éolien offshore posé et flottant.

Dans la filière de l'éolien offshore posé, TOTAL a acquis auprès de SSE Renewables 51% du projet Seagreen, d'une capacité de 1 140 MW, en mer du Nord écossaise. Le projet est actuellement en construction pour une mise en service prévue fin 2022. L'acquisition concerne également une extension pouvant aller jusqu'à 360 MW.

TOTAL a également pris des positions sur le secteur naissant de l'éolien marin flottant dont il veut être un des leaders mondiaux. En mars 2020, TOTAL a pris une participation de 80% dans le projet pionnier d'éolien flottant Erebus d'une capacité de 96 MW situé en mer Celtique, au Pays de Galles auprès du développeur Simply Blue Energy. Une extension de capacité jusqu'à 400 MW est à l'étude.

TOTAL et Green Investment Group, filiale du groupe Macquarie, ont conclu en septembre 2020 un partenariat à parts égales en vue de développer un portefeuille de 5 projets éoliens offshore flottants en Corée du Sud représentant une capacité cumulée potentielle supérieure à 2 GW.

Enfin, TOTAL est devenu en octobre 2020 actionnaire à 20% du projet Eolmed, projet pilote de ferme éolienne flottante d'une capacité de 30 MW situé en mer Méditerranée en France.

En février 2021, un joint venture 50/50 entre TOTAL et Green Investment Group (GIG), filiale du groupe Macquarie, a obtenu une concession sur les fonds marins britanniques pour développer ensemble jusqu'à 1,5 GW de projets éolien offshore.

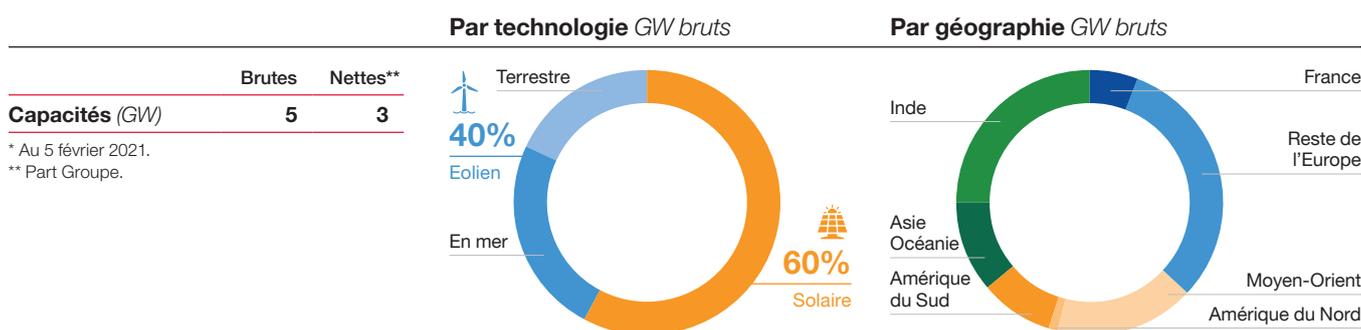
SunPower

TOTAL est depuis 2011 le premier actionnaire de la société américaine SunPower Corporation, cotée au NASDAQ et basée en Californie.

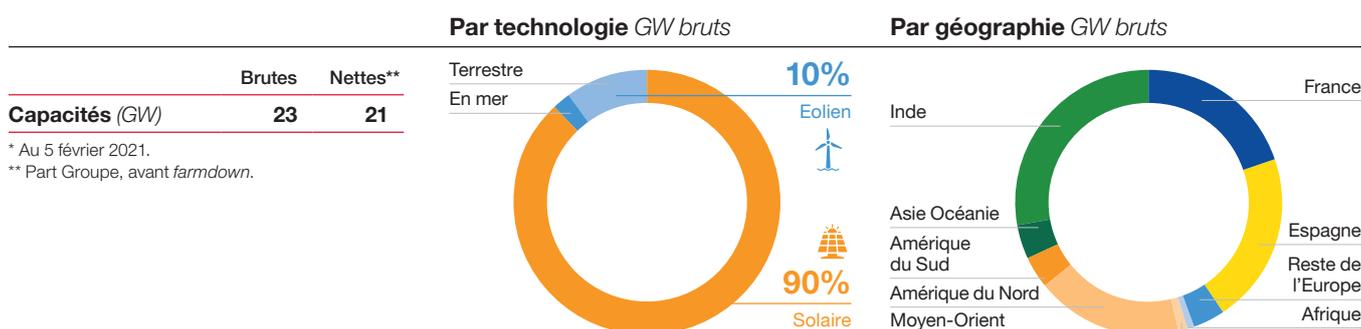
Depuis la scission de la société en août 2020 et la création de la société Maxeon Solar Technologies Ltd., basée à Singapour et également cotée au NASDAQ, SunPower est dédiée au développement et à la commercialisation sur le marché américain des services énergétiques, alliant des systèmes photovoltaïques, de stockage et des services, à destination des segments résidentiel, industriel et commercial. Maxeon Solar Technologies Ltd. regroupe désormais les activités allant de la conception à la fabrication et la vente à l'international de cellules et panneaux solaires à très haut rendement. Tianjin Zhonghuan Semiconductor Co., Ltd. (TZS), un des acteurs mondiaux de wafers, est entrée au capital de Maxeon Solar Technologies Ltd. à hauteur de 28,848% à l'occasion de la scission.

Au 31 décembre 2020, TOTAL détenait 51,6% de SunPower Corporation et 36,4% de Maxeon Solar Technologies Ltd.

Capacités en construction de production d'électricité renouvelable*



Capacités en développement de production d'électricité renouvelable*



Capacités de production d'électricité renouvelable couvertes par des PPA : plus de 20 GW*

Capacités brutes bénéficiant de PPA (GW)	En opération			En construction				En développement pour 2025			
	Eolien onshore	Solaire	Total	Eolien onshore	Eolien offshore	Solaire	Total	Eolien onshore	Eolien offshore	Solaire	Total
Europe	1,3	0,5	1,8	0,3	0,8	0,3	1,4	0,3	X	3,5	3,9
Asie	X	4,1	4,2	0,3	-	2,1	2,4	0,4	-	4,1	4,4
Amérique du Nord	X	0,6	0,6	X	-	X	0,1	X	-	0,5	0,6
Reste du Monde	X	0,3	0,4	0,3	-	0,2	0,5	X	-	0,2	0,3
Total	1,4	5,6	7,0	0,9	0,8	2,7	4,4	0,8	X	8,3	9,2

Prix des PPA (\$/MWh)	En opération			En construction				En développement pour 2025			
	Eolien onshore	Solaire	Total	Eolien onshore	Eolien offshore	Solaire	Total	Eolien onshore	Eolien offshore	Solaire	Total
Europe	119	251	156	79	61	63	64	72	X	43	48
Asie	X	89	89	50	-	45	46	34	-	40	40
Amérique du Nord	X	155	157	X	-	-	147	X	-	32	49
Reste du Monde	X	100	102	52	-	45	50	X	-	95	126
Total	116	112	113	64	61	47	54	65	X	42	45

* Au 5 février 2021, X : non publié, capacité < 0,2 GW

2.1.4.3 Stockage de l'énergie électrique

Le stockage de l'énergie électrique est un enjeu majeur pour le futur des réseaux électriques et un complément indispensable des énergies renouvelables, par nature intermittentes. Le stockage électrique à grande échelle est essentiel pour favoriser la croissance des renouvelables et leur permettre de représenter une part significative du mix électrique.

Saft Groupe S.A. (Saft) acquise en 2016 est une entreprise française centenaire, spécialisée dans la conception, la fabrication et la commercialisation de piles et de batteries de haute technologie pour l'industrie.

Saft développe des batteries à base de technologies nickel, lithium-ion et lithium primaire. L'entreprise est présente dans les domaines des transports (aéronautique, ferroviaire et de la mobilité électrique hors route), des infrastructures industrielles, de l'électronique civile et militaire,

de l'espace et la défense et du stockage d'énergie. Forte de son savoir-faire technologique et au travers du stockage d'énergie, Saft est bien positionnée pour tirer parti de la croissance des énergies renouvelables au-delà de ses activités actuelles, en offrant des capacités de stockage massif couplées à de la génération d'électricité d'origine renouvelable. Saft en fait un axe majeur de sa croissance.

En 2019, Saft a renforcé son activité dans le stockage d'énergie et la mobilité électrique avec la création d'un joint venture avec Tianneng Energy Technology (TET), filiale du groupe privé chinois Tianneng, visant à développer leur activité lithium-ion ainsi qu'avec l'acquisition de Go Electric Inc. spécialiste américain de solutions de résilience énergétique pour microréseaux. Par ailleurs, Saft a signé un contrat avec l'opérateur finlandais TuuliWatti pour construire le plus grand système de stockage d'énergie des pays nordiques. Saft travaille également activement au sein de l'alliance européenne sur une nouvelle génération de batterie à « électrolyte solide ».

TOTAL et Groupe PSA (nouvellement Stellantis) ont annoncé en janvier 2020 leur volonté d'unir leur savoir-faire pour développer en Europe une activité de production de batteries pour véhicules électriques, et ont créé en septembre 2020, à cette fin une société conjointe (50/50) dénommée ACC (Automotive Cell Company). Ce projet s'appuiera sur une R&D de pointe apportée notamment par Saft.

La première étape de ce projet prévoit la construction d'une usine pilote sur le terrain de l'usine de Saft à Nersac (France), avec un démarrage prévu au dernier trimestre 2021, et permettra ensuite de décider de l'investissement dans deux usines de fabrication à grande échelle, pour atteindre à horizon 2030 la production d'un million de batteries par an.

Fin 2020, Saft est présent dans 19 pays (historiquement en Europe et aux États-Unis) avec un effectif de plus de 4 200 collaborateurs. Saft se développe, notamment en Asie, Amérique du Sud et Russie, et dispose de 14 sites de production et d'une trentaine de bureaux commerciaux. En 2020, le chiffre d'affaires de Saft est de 694 millions d'euros.

2.1.4.4 Accès à l'énergie

Lancée en 2011 dans 4 pays pilotes, l'offre de solutions solaires pour l'accès à l'énergie de TOTAL est distribuée dans 38 pays en 2020. A fin 2020, 3,8 millions de lampes et kits solaires – incluant la nouvelle gamme SUNSHINE de TOTAL lancée en 2018 – ont été vendus en cumulé, participant à l'amélioration du quotidien de plus de 17 millions de personnes. Les canaux de distribution utilisés sont à la fois les réseaux traditionnels de TOTAL (stations-service) et les réseaux de distributeurs dits *last mile*, afin d'apporter ces solutions dans les zones reculées. Concernant les réseaux de distributeurs dits *last mile*, TOTAL a construit des partenariats avec des organisations non gouvernementales, des agences de développement, des distributeurs tiers ou des organisations internationales.

L'objectif du Groupe est d'équiper 25 millions de personnes d'ici 2025.

Par ailleurs, le Groupe apporte son support financier (investissements via le fonds Total Carbon Neutrality Venture) et technique à des start-up présentes sur les sujets d'accès à l'énergie ou connexes, tel que les microréseaux, les miniréseaux, l'économie circulaire (la réparation des produits défectueux, la réutilisation et le recyclage de composants), les Solar Home systems, ou le modèle de paiement Pay-As-You-Go.

2.1.5 Marketing et négoce de gaz naturel et d'électricité

2.1.5.1 Marketing de gaz naturel et d'électricité

Europe

Avec un portefeuille de plus de 8 millions de sites (clients BtB et BtC), 47 TWh d'électricité et 96 TWh de gaz livrés en 2020, TOTAL est devenu un acteur de premier plan dans la commercialisation de gaz naturel et d'électricité sur le marché résidentiel et professionnel (segment commercial et industriel).

TOTAL vise désormais près de 10 millions de sites (clients BtB et BtC) en Europe sur l'ensemble des segments et particulièrement 15% de parts de marché en France et en Belgique sur le segment résidentiel à horizon 2025.

Le Groupe commercialise du gaz naturel et de l'électricité, sur les segments résidentiels et professionnels, en France, au travers de sa filiale Total Direct Énergie (fusion des entités Total Énergie Gaz, Total Spring France et Direct Énergie) ainsi qu'en **Belgique**, au travers de ses filiales Lampiris (résidentiel) et Total Gas & Power Belgium (professionnel) et en **Espagne** (clientèle professionnelle et résidentielle à la suite du rachat des activités d'EDP en Espagne en décembre 2020).

TOTAL commercialise également du gaz naturel et de l'électricité sur le segment professionnel au **Royaume-Uni**, aux **Pays-Bas** et en **Allemagne**.

(en million de sites BtB et BtC)

	2020	2019	2018 ^(a)
Europe	8,3	5,8	5,1
France	4,8	4,5	3,8
Belgique	1,0	1,0	1,0
Royaume-Uni	0,2	0,2	0,2
Allemagne	0,1	0,0	0,0
Pays-Bas	0,1	0,1	0,1
Espagne	2,1	0,0	0,0

(a) Acquisition de Direct Énergie en 2018.

(en TWh livrés d'électricité)

	2020	2019	2018 ^(a)
Europe	47	46	31
France	27	26,5	16,5
Belgique	4,2	4	4
Royaume-Uni	9,3	11	9,5
Allemagne	4	2	1
Pays-Bas	0,5	0,5	0
Espagne	3	2	0

(a) Acquisition de Direct Énergie en 2018.

(en TWh livrés de gaz)	2020	2019	2018 ^(a)
Europe	96	95	88
France	27	25	19
Belgique	9	9	8
Royaume-Uni	43	43	44
Allemagne	12	14	13
Pays-Bas	4	4	4
Espagne	1	0	0

(a) Acquisition de Direct Energie en 2018.

Reste du monde

En **Argentine**, TOTAL commercialise le gaz naturel qu'il produit. En 2020, les volumes de gaz vendus sont stables à 4,3 Gm³ comme en 2019 et en 2018.

En **Inde**, en octobre 2019, le partenariat avec Adani s'est renforcé avec l'annonce de l'acquisition par TOTAL de 37,4% d'Adani Gas Limited, un des grands distributeurs de gaz naturel locaux en possession de 38 concessions urbaines. Le partenariat s'est de nouveau renforcé en 2020 avec la création d'un joint venture entre TOTAL et Adani Green Energy, et en janvier 2021 avec l'acquisition par TOTAL d'une participation de 20% dans Adani Green Energy Limited (se reporter au point 2.1.4.2 de ce chapitre).

2.1.6 Négoce (hors GNL, gaz et électricité) et transport

2.1.6.1 Négoce (hors GNL, gaz et électricité)

Le Groupe est aussi actif sur des marchés autres que ceux du gaz naturel, de l'électricité ou du GNL comme le GPL, le petcoke et le soufre.

En 2020, TOTAL a négocié et commercialisé un peu plus de 6,2 Mt de GPL (propane et butane) dans le monde, contre 6,4 Mt en 2019 et 5,2 Mt en 2018. Près de 27% de ces quantités proviennent de champs ou de raffineries exploités par le Groupe. Cette activité de négoce a été exercée au moyen de 10 bateaux affrétés à terme. En 2020, 294 voyages ont été nécessaires pour transporter les quantités négociées, dont 194 voyages réalisés par les navires affrétés à terme par TOTAL et 100 voyages par des navires affrétés en spot.

TOTAL commercialise du petcoke produit par la raffinerie de Port Arthur aux États-Unis et par la raffinerie de Jubail en Arabie Saoudite. Le petcoke est vendu à destination de cimentiers et de producteurs d'électricité,

2.1.7 Carbon Neutrality Businesses

Le Groupe s'est donné pour mission de proposer et de mettre en œuvre une stratégie dans les domaines de l'efficacité énergétique, de la neutralité carbone, des chaînes business autour du CO₂ (CCUS, Nature Based solutions, compensation, etc.) et la construction d'offres de décarbonation.

2.1.7.1 Captage, stockage et valorisation du CO₂

Le Groupe souhaite développer de nouveaux métiers pour permettre à ses clients, industriels, résidentiels, ou producteurs d'électricité, de capter, stocker ou valoriser leurs émissions de CO₂ via l'étude de nouvelles solutions industrielles testées sur ses propres installations.

TOTAL estime que le *Carbon Capture, Utilization and Storage* (CCUS) est un des éléments essentiels de la lutte contre le changement climatique. Il s'intéresse notamment au développement de nouveaux modèles commerciaux et industriels associés à cette chaîne de valeur. Le Groupe y consacre 10% de son budget de R&D, soit 100 millions de dollars par an.

2.1.5.2 Négoce de gaz naturel et d'électricité

TOTAL intervient dans le négoce de gaz naturel et d'électricité en Europe et en Amérique du Nord. Le Groupe commercialise ses productions à des tiers et approvisionne ses filiales.

En **Europe**, TOTAL a commercialisé 89 Gm³ de gaz naturel en 2020, contre 70,3 Gm³ en 2019 et 46,4 Gm³ en 2018. Le Groupe a par ailleurs livré 90 TWh d'électricité en 2020 contre 66 TWh en 2019 et 65,4 TWh en 2018, essentiellement issus de ressources externes.

En **Amérique du Nord**, TOTAL a commercialisé 21 Gm³ de gaz naturel en 2020, contre 17,4 Gm³ en 2019 et 13,7 Gm³ en 2018, qu'il s'agisse de production du Groupe ou de ressources externes.

principalement en Inde, en Chine ainsi qu'au Mexique, au Brésil, dans d'autres pays d'Amérique latine et en Turquie. 2,3 Mt de petcoke ont été vendues sur le marché international en 2020 contre 2,5 Mt en 2019 et 2,2 Mt en 2018.

TOTAL commercialise également du soufre principalement issu des productions de ses raffineries. En 2020, 1,8 Mt de soufre a été vendue contre 1,6 Mt en 2019 et 1,4 Mt en 2018.

En 2015, le Groupe a cessé ses activités de production de charbon et, en 2016, a arrêté ses activités de commercialisation et négoce de charbon.

2.1.6.2 Transport de gaz naturel

Le Groupe détient des participations dans des gazoducs (se reporter au point 2.3.10 de ce chapitre) situés au Brésil et en Argentine.

Dans ce domaine, le Groupe entend participer directement ou indirectement (via le fonds OGCI notamment) à la réalisation de projets pilotes à grande échelle. Ainsi, TOTAL a pris une décision d'investissement en mai 2020 avec Equinor et Royal Dutch Shell pour le développement de la partie transport et stockage du premier projet marchand mondial de captage, transport et stockage de CO₂, à hauteur de 1,5 Mt CO₂/an de capacité. À la suite du vote du parlement norvégien, le gouvernement du Royaume de Norvège a annoncé son approbation de la décision finale d'investissement pour le projet. Une fois les autres autorisations administratives nécessaires obtenues, il aura vocation à stocker les émissions de deux sites industriels de la région d'Oslo (Norvège) et pourra accueillir celles d'autres émetteurs. TOTAL s'engage aussi dans l'étude d'autres projets y compris pour sa propre décarbonation, en collaboration avec d'autres industriels et partenaires, en phase avec les engagements de neutralité carbone pris par les Etats notamment en Europe.

De nouvelles technologies sont testées en partenariat. Ainsi, Svante Inc., LafargeHolcim, Oxy Low Carbon Ventures LLC (OLCV), une filiale détenue à 100% par Occidental, et TOTAL ont annoncé leur intention de mener une étude conjointe pour évaluer la viabilité et la conception d'une installation de captage du CO₂ d'échelle industrielle, à la cimenterie Holcim Portland à Florence, dans le Colorado, aux États-Unis. Cette initiative conjointe fait suite au projet CO2MENT lancé récemment par Svante, LafargeHolcim et TOTAL à la cimenterie Lafarge Richmond au Canada, et qui a déjà permis des progrès en matière de réinjection de CO₂ capté dans le ciment.

2.1.7.2 Puits naturels de carbone

Les puits de carbone fondés sur des solutions naturelles sont des moyens efficaces pour capter le CO₂. Le Groupe a créé en juin 2019 une nouvelle entité, Total Nature Based Solutions (NBS), dédiée aux investissements dans ces solutions. Cette entité a pour mission d'une part, de financer, développer et gérer des exploitations qui séquestreront naturellement du carbone (reforestation, agriculture régénérative, etc.) et d'autre part, d'assurer la protection de milieux stockant déjà des quantités importantes de carbone.

Les exploitations respectueuses des cycles de régénération des ressources produiront simultanément des co-bénéfices sociaux, économiques et environnementaux pour les communautés locales. TOTAL prévoit d'y investir 100 millions de dollars par an en moyenne entre 2020 et 2030. Cet investissement significatif devrait permettre d'exploiter durablement les chaînes de valeurs précitées. TOTAL a pour objectif d'atteindre une capacité durable de séquestration d'au moins 5 Mt CO₂/an d'ici 2030. En mars 2021, TOTAL et le groupe Forêt Ressources Management ont signé avec la République du Congo un partenariat pour la plantation d'une nouvelle forêt de 40 000 hectares sur les plateaux Batéké. La forêt plantée constituera un puits de carbone de plus de 10 millions de tonnes de CO₂ séquestrées sur 20 ans.

2.1.7.3 Total Carbon Neutrality Ventures

Anciennement dénommé Total Energy Ventures, le fonds de capital-risque de TOTAL a été rebaptisé Total Carbon Neutrality Ventures (TCNV). Ses investissements sont désormais consacrés aux business de la neutralité carbone et devraient atteindre un montant cumulé de 400 millions de dollars d'ici 2023. TCNV investit en amont du développement de sociétés proposant des technologies ou modèles économiques permettant aux entreprises de réduire leur consommation d'énergie ou l'intensité carbone de leurs activités. S'appuyant sur des équipes en Europe et aux États-Unis, le fonds réalise ses investissements au niveau mondial, par exemple dans l'hydrogène, l'énergie intelligente, le stockage d'énergie, l'efficacité énergétique, les nouvelles mobilités, ou encore les bioplastiques et le recyclage. Alors qu'historiquement TCNV a réalisé des investissements de manière prépondérante en Europe et aux États-Unis, TCNV a commencé à investir en 2018 en Asie. TCNV a notamment signé un accord avec NIO Capital et Cathay Capital afin de coopérer et investir respectivement dans le secteur de la mobilité et de l'énergie en Chine.

Le portefeuille de TCNV s'étend aux marchés émergents, avec des premiers investissements en Afrique dès 2016 et plus récemment en Inde. TCNV étudie également des opportunités en Asie du Sud-Est et en Amérique Latine. Ces investissements sont majoritairement effectués dans les secteurs de l'accès à l'énergie et de la mobilité durable.

2.1.7.4 Services dans le domaine de l'efficacité énergétique

GreenFlex, filiale à 100%, propose des services qui visent à améliorer la performance énergétique et environnementale de ses clients. GreenFlex compte plus de 700 clients, emploie environ 500 personnes et a enregistré un chiffre d'affaires à fin 2020 d'environ 400 millions d'euros.

2.2 Secteur Exploration-Production

Le secteur Exploration-Production (EP) englobe les activités d'exploration et de production de pétrole et de gaz naturel, menées dans plus de 50 pays. Depuis le 1^{er} janvier 2019, les activités GNL Amont et *midstream* auparavant reportées dans le secteur Exploration-Production font partie du secteur Integrated Gas, Renewables & Power. Cette section présente les activités du secteur Exploration-Production en conséquence.



2,3 Mbep/j

Hydrocarbures produits en 2020

9,7 G\$

DACF⁽¹⁾ en 2020

5,5 G\$

Investissements organiques⁽²⁾ en 2020

Production

Production d'hydrocarbures	2020	2019	2018
EP (kbep/j)	2 341	2 454	2 394
Liquides (kb/j)	1 474	1 601	1 527
Gaz (Mpc/j)	4 727	4 653	4 724

Données financières du secteur Exploration-Production⁽³⁾

(en M\$)	2020	2019	2018
Résultat opérationnel net ajusté ^(a)	2 363	7 509	8 547
Marge brute d'autofinancement hors frais financiers (DACF) ^(b)	9 684	18 030	17 832
Flux de trésorerie d'exploitation ^(c)	9 922	16 917	18 357

(a) Les résultats ajustés se définissent comme les résultats au coût de remplacement, hors éléments non récurrents et hors effet des variations de juste valeur.

(b) DACF = *debt adjusted cash flow*. La marge brute d'autofinancement hors frais financiers pour le secteur se définit comme le flux de trésorerie d'exploitation avant variation du besoin en fonds de roulement, au coût de remplacement, hors frais financiers sauf ceux liés aux contrats de location.

(c) Hors frais financiers sauf ceux liés aux contrats de location.

Le résultat opérationnel net ajusté de l'Exploration-Production s'est établi à 2 363 millions de dollars sur l'année 2020, soit une baisse de 69% liée principalement à la baisse des prix du Brent et du gaz.

La marge brute d'autofinancement est en baisse de 46% à 9 684 millions de dollars sur l'année 2020 pour les mêmes raisons.

2.2.1 Présentation du secteur

Le secteur Exploration-Production couvre les activités d'exploration, de développement et de production des champs pétroliers et gaziers afin de contribuer à répondre à la demande énergétique mondiale tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre associées à la production d'énergie fossile. Afin de s'assurer de la cohérence de son activité au regard des enjeux du changement climatique, l'EP s'attache à concentrer ses investissements pétroliers sur des projets à point mort bas avec des émissions de carbone faibles et à développer sa production de gaz.

Dans un environnement marqué par la forte volatilité des prix des hydrocarbures, la stratégie de l'EP est d'opérer un modèle de production d'hydrocarbures rentable et résilient.

Pour cela, le déploiement de la stratégie s'articule autour de trois grands axes :

- responsabilité : la sécurité est une valeur fondamentale pour le Groupe et est au cœur de l'ensemble des activités de l'EP qui vise également

- à en minimiser l'impact environnemental, en particulier en contribuant significativement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre sur le périmètre *oil & gas* opéré du Groupe ;
- rentabilité : l'objectif de l'EP est de tirer le maximum de valeur des actifs par l'excellence opérationnelle (poursuite des efforts pour réduire les coûts, améliorer le niveau de disponibilité des installations et démarrer les grands projets dans les temps et dans les budgets) et de veiller au maintien d'une stricte discipline d'investissements en étant sélectif dans la sanction des nouveaux projets qui s'inscrivent dans ses objectifs opérationnels ;
- résilience : l'EP continue à gérer son portefeuille de manière dynamique en restructurant ou en cédant les actifs les moins performants et en renforçant la qualité du portefeuille en accédant à de nouvelles ressources par l'exploration d'une part et par l'acquisition de ressources déjà découvertes d'autre part, en s'appuyant sur les avantages compétitifs du Groupe en termes de positions géographiques et de compétences techniques et en donnant la

(1) DACF = *debt adjusted cash flow*. La marge brute d'autofinancement hors frais financiers pour le secteur se définit comme le flux de trésorerie d'exploitation avant variation du besoin en fonds de roulement, au coût de remplacement hors frais financiers sauf ceux liés aux contrats de location.

(2) Investissements organiques = investissements nets, hors acquisitions, cessions et autres opérations avec des intérêts ne conférant pas le contrôle (se reporter au point 1.4.1 du chapitre 1).

(3) Les données relatives à l'exercice 2018 ont été retraitées pour tenir compte de la nouvelle structure de *reporting* effective depuis le 1^{er} janvier 2019.

priorité aux projets ayant des coûts et point mort bas et des émissions de carbone faibles. L'EP s'efforce également de maintenir une flexibilité significative de ses investissements futurs afin d'être en mesure de résister et de réagir durablement à des prix d'hydrocarbures bas.

L'EP prend en compte dans les évaluations économiques des investissements soumises au Comité exécutif, un prix du CO₂ de 40\$/t depuis le 1^{er} janvier 2020 (ou le prix du CO₂ en vigueur dans un pays donné s'il est plus élevé) avec une sensibilité à 100\$/t à compter de 2030, indépendamment des scénarios de prix du Brent. L'EP développe également son savoir-faire dans les technologies de captage, stockage et valorisation du CO₂.

2.2.2 Activités par zone géographique

Les informations ci-après décrivent les principales activités d'exploration et de production du secteur Exploration-Production présentées par zone géographique, sans détailler l'intégralité des actifs détenus par TOTAL. Les capacités mentionnées sont exprimées sur une base 100% quelle que soit la participation détenue par le Groupe dans l'actif. Les productions annuelles et journalières moyennes de liquides et gaz par pays du Groupe pour les années 2020, 2019 et 2018 sont présentées dans les tableaux « Production par zone géographique » au point 2.3.3 de ce chapitre. Pour une information sur la participation détenue dans l'actif en production (part Groupe en %) et, le cas échéant, si le Groupe opère l'actif, par pays au 31 décembre 2020, se reporter au tableau « Actifs en production par zone géographique », au point 2.3.3 de ce chapitre.

2.2.2.1 Europe et Asie centrale

En **Russie**, la production de pétrole et de gaz naturel provient principalement de ses participations dans les champs Termokarstovoye (58,89%)⁽¹⁾ et Kharyaga (20%) ainsi que de sa participation dans la société PAO Novatek (19,4%). Les activités GNL du Groupe en Russie sont présentées dans le secteur iGRP au point 2.1.2 de ce chapitre.

La Russie est un pays visé par des sanctions économiques internationales. Pour une information complémentaire, se reporter au point 3.2 du chapitre 3.

En **Norvège**, la production de TOTAL provient de nombreux champs notamment Ekofisk (39,9%), Troll (3,69%), et Johan Sverdrup (8,44%) entré en production fin 2019 et dont la phase 2 est en cours de développement.

Dans le cadre de l'optimisation continue de son portefeuille, TOTAL a cédé en avril 2020 sa participation de 5% dans les actifs Vestpross (pipeline et terminal gazier).

Les activités GNL du Groupe en Norvège sont présentées dans le secteur iGRP au point 2.1.2 de ce chapitre.

Au **Royaume-Uni**, la production provient de champs situés dans différentes zones :

- dans la zone nord de la mer du Nord, la production des champs Alwyn Nord (100%) et Dunbar (100%) représente plus de la moitié de la production de cette zone. Le reste de la production provient de satellites qui sont reliés à ces champs ;
- dans la zone du Central Graben, TOTAL opère le complexe d'Elgin/Franklin (46,17%) qui intègre les champs West Franklin (46,17%), et Glenelg (58,73%). TOTAL opère aussi le champ de gaz et condensats Culzean (49,99%) qui est entré en production en juin 2019 et dont le forage de l'ensemble des puits producteurs a été finalisé en 2020. TOTAL a annoncé en mars 2020 une découverte de pétrole et de gaz en tant qu'opérateur sur le prospect Isabella (30%) à proximité d'infrastructures existantes opérées par TOTAL. En décembre 2020, le forage d'un puits a démarré pour apprécier la découverte de Glengorm (25%) faite en 2019 ;
- dans la zone à l'ouest des îles Shetland, TOTAL détient des participations (60%) et opère les champs en production Laggan, Tormore, Edradour et Glenlivet ;
- dans la zone du Quad 9 à l'est de la mer du Nord, TOTAL opère les champs Gryphon (86,5%), Maclure (38,19%), South Gryphon (89,88%) et Tullich (100%).

En mai 2020, TOTAL a cédé ses intérêts dans les permis d'exploration et de production de gaz de schiste PEDL 273, 305 et 316 (20%) et ainsi ne détient plus de domaine minier *onshore* au Royaume-Uni. En juillet 2020, TOTAL a finalisé la vente de plusieurs actifs non stratégiques offshore situés dans la zone est et centrale de la mer du Nord comprenant les champs Dumbarton, Balloch, Lochranza et Drumtochty (100%), Flyndre (65,94%), Affleck (66,67%), Golden Eagle (31,56%), Scott (5,16%) et Telford (2,36%). La licence de Cawdor (60,6%) avait expiré avant la finalisation de la vente.

Au **Kazakhstan**, la production de pétrole et de gaz provient essentiellement du champ Kashagan opéré par North Caspian Operating Company (NCOC) dans le permis Nord Caspienne (16,81%). La production de la première phase du champ Kashagan et de l'usine de traitement associée, démarrée en 2016, a atteint la capacité de 400 kb/j, même si la production a été plafonnée à 327 kb/j en 2020 afin de respecter les réductions de production décidées par l'OPEP+. En décembre 2020, une phase additionnelle a été approuvée pour augmenter la capacité de production de pétrole et de gaz. Sur le champ Dunga (60%, opérateur), la phase 3 du développement progresse selon le calendrier prévu et la mise en production des premiers puits a eu lieu en novembre 2020.

Au **Danemark**, TOTAL est opérateur du Danish Underground Consortium (DUC) (43,2%). La production opérée à 100% provient des deux actifs principaux du DUC, les champs Dan/Halfdan et Gorm/Tyra. La production du champ Tyra a été arrêtée en septembre 2019 dans le cadre du redéveloppement du champ dont l'objectif est de prolonger la durée de vie du champ Tyra et de ses champs satellites. Du fait de la pandémie COVID-19, le redémarrage initialement prévu en 2022, devrait intervenir en 2023. Pendant l'arrêt des installations du champ, le gaz du DUC est exporté à partir des installations des champs Dan/Halfdan.

Aux **Pays-Bas**, la production est issue des intérêts détenus dans les 22 permis de production offshore dont 18 opérés. Dans le cadre de l'amélioration continue de son portefeuille en mer du Nord, TOTAL a cédé en 2020 sa participation de 22,46% dans le *Unit* K9ab-A. La finalisation de cette opération est prévue en 2021.

En **Italie**, TOTAL est opérateur du champ Tempa Rossa (50%) situé sur la concession de Gorgoglione (région Basilicate). La production de ce champ démarrée en décembre 2019 a atteint la capacité prévue de 50 kbep/j en octobre 2020. TOTAL détient également des intérêts (13,77% à 80%) dans cinq licences d'exploration.

En **Azerbaïdjan**, le développement du champ de gaz à condensats Absheron (50%), situé en mer Caspienne, opéré par JOCAP (Joint Operating Company of Absheron Petroleum, société commune entre TOTAL et SOCAR) et destiné à alimenter le marché domestique est en cours. Les opérations de forage achevées en novembre 2019 ont permis de confirmer le potentiel significatif du champ au-delà de la première phase de développement dont la capacité de production sera de 35 kbep/j.

En **Bulgarie**, TOTAL est opérateur du bloc d'exploration en offshore profond Han Asparuh (57,14%). Une campagne sismique 3D a été réalisée en 2020.

En **Grèce**, TOTAL a cédé en décembre 2020 ses intérêts dans le permis d'exploration sur le bloc 2 (50%) en mer ionienne. En octobre 2019, TOTAL a obtenu un intérêt de 40% et le rôle d'opérateur dans deux licences pour explorer deux blocs offshore à l'ouest et au sud-ouest de la Crète.

(1) Participation globale de TOTAL au travers d'une participation directe de 49% dans la société ZAO Terneftegas et indirecte de 9,89% via la participation dans la société PAO Novatek (19,40%).

Reste de l'Europe et de l'Asie centrale

TOTAL détient également un intérêt de 33,35% dans un permis d'exploration sans activité au Tadjikistan.

2.2.2.2 Afrique (hors Afrique du Nord)

Au **Nigéria**, la production du Groupe est essentiellement offshore. TOTAL opère cinq permis de production (OML) sur les 33 permis dans lesquels le Groupe détient des intérêts.

TOTAL est présent offshore notamment sur les permis ci-dessous :

- sur OML 130 (24%, opérateur), la production du champ Egina, démarrée en décembre 2018, a atteint son plateau de production à plus de 200 kbepj en mai 2019. Le plan de développement du champ Preowei a été approuvé par les autorités cette même année ;
- sur OML 99 (40%, opérateur), à la suite de la décision de développement du champ Ikike prise en janvier 2019, le projet est en cours de réalisation et la production devrait démarrer fin 2021 ;
- sur OML 139 (18%), le plan de développement de la découverte d'Owowo, faite par TOTAL en 2012, est à l'étude. Cette découverte se situe à proximité du permis OML 138 (20%) où le champ Usan est en production.

TOTAL est également présent *onshore* notamment via le joint venture SPDC (10%) qui détient 19 permis de production (dont 16 situés *onshore*) à la suite de la cession des intérêts dans OML17 en janvier 2021.

Les activités GNL du Groupe au Nigéria sont présentées dans le secteur IGRP au point 2.1.2 de ce chapitre.

En **Angola**, où TOTAL est le premier opérateur du pays⁽¹⁾, la production du Groupe provient des blocs 17, 32, 0, 14 et 14K :

- le bloc 17 (38%, opérateur), principal actif du Groupe en Angola situé en offshore profond, est composé de quatre pôles majeurs en production : Girassol, Dalia, Pazflor et CLOV. Les trois projets brownfield, Zinia Phase 2, Clov Phase 2 et Dalia Phase 3 lancés en 2018 constituent des développements satellites des FPSO de Pazflor, CLOV et Dalia et devraient entrer en production d'ici 2022. À la suite de l'accord signé avec la société nationale Sonangol et l'Agence nationale du pétrole, du gaz et des biocarburants (ANPG) en décembre 2019, l'ensemble des licences de production sur le bloc 17 a été prolongé jusqu'en 2045 à compter d'avril 2020. Sonangol détient depuis cette date une participation de 5% dans le bloc et obtiendra une participation supplémentaire de 5% en 2036. Depuis l'arrivée de Sonangol dans le bloc 17, la participation du Groupe est de 38%, le Groupe conservant le rôle d'opérateur. D'autres projets satellites ont été décidés fin 2019, constitués de puits intercalaires qui devraient être forés et mis graduellement en production à compter de 2021. Ils permettront de consolider la production de Pazflor, Rosa, Girassol et Dalia. L'exploration devrait permettre d'ajouter de nouvelles ressources. Le forage de deux puits d'exploration est prévu pour 2022-2023 ;
- sur le bloc 32 (30%, opérateur), situé en offshore profond, la production du projet Kaombo a démarré en juillet 2018 avec la mise en fonctionnement du FPSO Kaombo Norte. Le démarrage du second FPSO Kaombo Sul est intervenu en avril 2019. Les découvertes dans les zones centre et nord du bloc (en dehors de Kaombo) offrent un potentiel supplémentaire en cours d'évaluation ;
- sur le bloc 0 (10%), la production provient de différents champs. Le forage a été interrompu en avril 2020 à la suite de la pandémie COVID-19 et devrait reprendre en 2021 ;
- sur le bloc 14 (20%⁽²⁾), la production provient des champs Tombua-Landana, Kuito et du projet BBLT comprenant les champs Benguela, Belize, Lobito et Tomboco ;
- le bloc 14K (36,75%) correspond à la zone d'unitisation offshore entre l'Angola (bloc 14) et la République du Congo (permis Haute Mer). TOTAL détient des intérêts à hauteur de 10% dans le champ Lianzi situé dans ce bloc 14K via Angola Block 14 BV.

En juin 2020, TOTAL a finalisé l'acquisition des participations dans les blocs 20/11 (50%) et 21/09 (80%) situés dans le bassin du Kwanza, au large de Luanda en vue de développer un nouveau hub de production. TOTAL est devenu l'opérateur du développement des deux blocs où plusieurs découvertes ont été réalisées. Le forage d'un puits d'appréciation sur le bloc 20/11 a démarré en janvier 2021.

En exploration, TOTAL a obtenu, en 2018, une licence pour le bloc 48 (50%, opérateur). La première période d'exploration d'une durée de deux ans a été étendue à la suite de la pandémie COVID-19 et un puits d'exploration est prévu en 2021.

Les activités GNL du Groupe en Angola sont présentées dans le secteur IGRP au point 2.1.2 de ce chapitre.

En **République du Congo**, la production du Groupe provient de la filiale Total E&P Congo détenue par TOTAL (85%) et Qatar Petroleum (15%).

Deux actifs importants opérés par Total E&P Congo sont en production sur le permis de Moho Bilondo (53,5%, opérateur) : le champ Moho Bilondo et le champ Moho Nord. Depuis début 2018, le champ Moho Nord continue de produire au-dessus de sa capacité de 100 kbepj en raison des bonnes productivités observées sur les puits.

La production de TOTAL sur les champs de Kombi, Likalala et Libondo (65%) s'est arrêtée en juillet 2020, à la date d'expiration du permis.

Le bloc 14K (36,75%) correspond à la zone d'unitisation offshore entre l'Angola (bloc 14) et la République du Congo (permis Haute Mer). TOTAL détient des intérêts à hauteur de 26,75% dans le champ Lianzi situé dans ce bloc 14K via Total E&P Congo.

La concession liée à l'exploitation du terminal pétrolier de Djéno (63%), unique terminal pétrolier du pays, a expiré en novembre 2020 et la négociation concernant la nouvelle concession est en cours. Total E&P Congo continue d'opérer le terminal pétrolier dans le cadre d'un accord intérimaire pendant la phase de négociation.

Trois nouvelles licences d'exploration ont été attribuées par la République du Congo à TOTAL en février 2020 : Marine XX dans l'offshore profond, ainsi que Nanga et Mokélémbembé situés sur l'*onshore* congolais.

En **République démocratique du Congo**, après la complétion des travaux d'acquisition sismique, TOTAL a signifié aux autorités son retrait du bloc III en janvier 2019.

Au **Gabon**, la production provient de la participation de TOTAL dans Total Gabon⁽³⁾, opérateur (100%) des champs offshore des secteurs d'Anguille et de Torpille, des champs *onshore* du secteur de l'île Mandji ainsi que du terminal pétrolier du Cap Lopez. Total Gabon détient également des participations dans les permis du secteur Grondin (65,28%) et d'Hyliya (37,50%).

En juillet 2020, Total Gabon a annoncé la signature d'un accord avec la société Perenco Oil & Gas Gabon en vue de céder ses participations dans sept champs matures en mer, ainsi que ses intérêts et le rôle d'opérateur dans le terminal pétrolier du Cap Lopez. À l'issue de cette opération dont la finalisation est prévue en 2021, les activités de Total Gabon seront recentrées sur les actifs opérés d'Anguille-Mandji et Torpille-Baudroie-Mérou.

En **Ouganda**, TOTAL est partenaire, à hauteur de 56,67%, dans le projet de développement des ressources pétrolières du Lac Albert situées sur les blocs EA1, EA2 et EA3 à la suite de l'acquisition en novembre 2020 de la participation de Tullow et l'entrée de la compagnie nationale, UNOC, à hauteur de 15% dans ces blocs. TOTAL est aussi actionnaire dans la société East African Crude Oil Pipeline Ltd (EACOP) en charge du développement et l'exploitation du pipeline de près de 1 450 km dédié à l'évacuation du brut produit vers un terminal de stockage et de chargement à Tanga, en Tanzanie.

(1) Données Société.

(2) Participation détenue par la société Angola Block 14 BV (TOTAL 50,01%).

(3) Total Gabon est une société de droit gabonais dont les actions, cotées sur Euronext Paris, sont détenues par TOTAL (58,28%), la République gabonaise (25%) et le public (16,72%).

Le projet approuvé par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 16 décembre 2020 après prise en considération des enjeux sociétaux et environnementaux prévoit une capacité de production de 230 kb/j, au travers du développement conjoint des ressources des blocs EA-1 et EA-2 opérés par TOTAL (projet Tilenga) et de celles du bloc EA-3 opéré par CNOOC (projet Kingfisher). Il comprendra le forage d'environ 450 puits à terre et la construction de deux centres de traitement de la production de brut.

En **Mauritanie**, TOTAL poursuit les activités d'exploration sur deux blocs offshore opérés : C15 (90%) et C31 (90%) sur lesquels une acquisition sismique 3D a été réalisée en 2020. Après le forage d'un puits en 2019, TOTAL a rendu le bloc C9 en janvier 2020. TOTAL a également rendu le bloc C7 en juin 2020 et le bloc C18 en décembre 2020.

Au **Sénégal**, TOTAL poursuit les activités d'exploration sur deux blocs offshore opérés. En 2019, TOTAL a foré un puits d'exploration sur Rufisque Offshore Profond (ROP) (60%). Sur le bloc Ultra Deep Offshore (UDO) (70% à la suite de la cession partielle d'un intérêt de 20% en octobre 2020), une sismique 3D a été acquise.

Au **Kenya**, TOTAL détient des intérêts dans les permis d'exploration *onshore* (10 BA, 10BB et 13T) et offshore (L11A, L11B et L12). En août 2019, TOTAL a annoncé la signature d'accords permettant à Qatar Petroleum d'acquérir une partie de ses participations dans ces permis offshore. La finalisation de cette transaction reste soumise à l'approbation des autorités. Sur les blocs 10BB et 13T où plusieurs découvertes d'huile ont été faites, les partenaires évaluent les options possibles pour un éventuel développement commercial.

En **Afrique du Sud**, TOTAL opère cinq permis d'exploration en offshore profond : le bloc South Outeniqua, (100%), le bloc 11B/12B (45%), le bloc ODB (77,78%), le bloc DOWB (80%) depuis novembre 2019 ainsi que le bloc 5/6/7 (40%) dans le bassin Orange à la suite de l'acquisition en janvier 2020 des actifs détenus par Anadarko Petroleum Corporation en Afrique du Sud auprès de Occidental Petroleum Corporation. TOTAL a cédé en 2020 son intérêt dans le permis East Algoa (30%). La finalisation de cette transaction reste soumise à l'approbation des autorités.

À la suite du forage du premier puits d'exploration Brulpadda-1Ax sur le bloc 11B/12B en janvier 2019, TOTAL a annoncé une découverte de gaz à condensats et effectué des acquisitions sismiques 3D et 2D. Une seconde découverte de gaz à condensats a été réalisée en octobre 2020, dénommée Luiperd, adjacente à Brulpadda.

En **Namibie**, TOTAL opère deux permis d'exploration en offshore profond sur les blocs 2912 (38%) et 2913B (40%). Les participations de TOTAL dans ces blocs ont été respectivement portées à 38% et 40% à la suite de l'approbation par les autorités de cessions réalisées en 2020. Un puits d'exploration est prévu en 2021 sur le prospect Venus (bloc 2913B).

Reste de la zone Afrique

TOTAL détient des intérêts dans trois permis d'exploration en Côte d'Ivoire dans les blocs CI-705 (45%, opérateur) et CI-706 (45%, opérateur) à la suite de l'acquisition d'une participation de 45% par Qatar Petroleum en septembre 2020, ainsi que dans le bloc CI-605 (90%, opérateur). TOTAL détient également deux permis d'exploration attribués en mars 2019, l'un pour le bloc ST-1 à São Tomé et Príncipe et l'autre pour les blocs JDZ-7, 8, 11 sur la zone conjointe de développement entre São Tomé et Príncipe et le Nigéria. Par ailleurs, TOTAL a annoncé en mai 2020 la décision de ne pas poursuivre l'acquisition des actifs détenus par Anadarko Petroleum Corporation au Ghana (champ Jubilee, 24% et champ Ten, 17%).

2.2.2.3 Moyen-Orient et Afrique du Nord

Aux **Émirats arabes unis**, la production du Groupe, essentiellement pétrolière, provient de différentes concessions.

Depuis mars 2018, le Groupe détient une participation de 20% dans la concession offshore d'Umm Shaif/Nasr et de 5% dans la concession

offshore de Lower Zakum pour une durée de 40 ans opérée par ADNOC Offshore, qui fait suite à la précédente concession offshore d'Abu Dhabi Marine Areas Ltd (ADMA). TOTAL opère également le champ offshore Abu Al Bukoosh (100%) dont la licence expire en mars 2021.

Le Groupe détient également une participation de 10% dans la concession d'ADNOC Onshore qui couvre les 15 principaux champs à terre d'Abou Dabi, et qui a été renouvelée en 2015 pour une durée de 40 ans.

TOTAL détient également une participation de 10% dans ADNOC Gas Processing, une société qui produit des LGN et des condensats issus du gaz associé produit par ADNOC Onshore, ainsi qu'une participation de 24,5% dans la société Dolphin Energy Ltd qui commercialise aux Émirats arabes unis et en Oman du gaz en provenance du bloc Dolphin au Qatar. Les opérations de Dolphin Energy n'ont pas été affectées par l'évolution des relations diplomatiques entre les Émirats arabes unis et le Qatar.

En novembre 2018, la compagnie nationale Abu Dhabi National Oil Company (ADNOC) a signé un accord de concession avec TOTAL lui octroyant 40% de la concession de gaz non conventionnel Ruwais Diyab. Selon les termes de cet accord, TOTAL fera l'exploration, l'appréciation et le développement des ressources gazières de cette concession. Outre la finalisation de la fracturation et les tests sur les trois puits d'exploration existants, le programme comprend deux puits d'appréciation et deux autres puits d'exploration. L'achèvement des installations et du gazoduc permettra d'exporter le gaz non conventionnel vers le marché domestique en 2021.

Les activités GNL du Groupe aux Émirats arabes unis sont présentées dans le secteur iGRP au point 2.1.2 de ce chapitre.

Au **Qatar**, la production provient essentiellement des participations du Groupe dans le champ offshore Al Khaliq (40%, opérateur) et dans le champ Al Shaheen (30%). Le champ Al Shaheen, situé en mer à 80 km au nord de Ras Laffan, est opéré par la société North Oil Company, détenue par TOTAL (30%) et Qatar Petroleum (70%). TOTAL y détient une participation pour une durée de 25 ans depuis 2017. TOTAL détient également un intérêt de 24,5% dans le bloc offshore Dolphin, dont le gaz est commercialisé aux Émirats arabes unis et en Oman. Les opérations de Dolphin Energy n'ont pas été affectées par l'évolution des relations diplomatiques entre les Émirats arabes unis et le Qatar.

Les activités GNL du Groupe au Qatar sont présentées dans le secteur iGRP au point 2.1.2 de ce chapitre.

En **Libye**, la production provient en partie des champs Al Jurf situés sur les zones offshore 15, 16 et 32 (75%) et des champs El Sharara situés sur les zones *onshore* 129-130 (30%) et 130-131 (24%). Sur ces zones *onshore*, la production a été interrompue à plusieurs reprises entre juillet 2018 et octobre 2020 pour des raisons de sécurité et d'indisponibilité des installations d'export. Les champs Mabruk (75%), situés sur les zones *onshore* 70 et 87, sont à l'arrêt depuis fin 2014.

Par ailleurs, TOTAL a acquis en mars 2018 la société Marathon Oil Libya Limited qui détient une participation de 16,33% dans les concessions *onshore* de Waha. Cette acquisition a été définitivement approuvée par les autorités compétentes en décembre 2019. La production des champs de Waha a été interrompue pour des raisons de sécurité et d'indisponibilité des installations d'export entre janvier et octobre 2020. La production de Waha a repris en novembre 2020 et l'accès aux installations d'export a été rétabli.

En **Algérie**, la production provient des participations dans les champs gaziers TFT II et Timimoun et dans les champs à huile du bassin de Berkine (blocs 404a et 208).

Dans le cadre d'un Accord global signé en 2017 avec les autorités, deux nouveaux contrats de concession et les accords de commercialisation du gaz correspondants sont entrés en vigueur pour TFT II (26,4%) en 2018 et pour TFT SUD (49%) en 2019. TOTAL a de plus conclu un accord pour racheter la part de 22,6% d'un partenaire dans TFT II. La finalisation de cette acquisition reste soumise à l'approbation des autorités

compétentes. Un contrat de concession et un accord de commercialisation du gaz pour Timimoun (37,75%) sont également entrés en vigueur en 2018, remplaçant les accords datant de 2012. La production de ce champ a démarré en 2018.

TOTAL détient également une participation de 12,25% dans les champs à huile *onshore* Hassi Berkine, Ourhoud et El Merk, déjà en production.

En **Oman**, TOTAL est présent dans la production d'huile sur le bloc 6 (4%). La cession de la participation de 2% dans le bloc 53 a été finalisée en octobre 2020. Par ailleurs, en février 2020, TOTAL a signé un accord de concession avec le gouvernement omanais pour explorer les ressources du bloc 12 *onshore* situé dans la zone du Greater Barik.

Les activités GNL du Groupe en Oman sont présentées dans le secteur iGRP au point 2.1.2 de ce chapitre.

En **Irak**, la production du Groupe provient essentiellement de sa participation de 22,5% dans le contrat de service à risque du champ Halfaya, situé dans la province de Missan. La phase 3 du projet de développement du champ Halfaya est entrée en production en 2018 et a atteint le plateau de production de 400 kb/j en mars 2019. Un contrat pour le traitement du gaz associé et la récupération des GPL et des condensats a été attribué en juillet 2019. La production de l'année 2020 a été impactée par l'application des réductions de production décidées par l'OPEP+.

TOTAL détient également une participation de 18% dans le champ Sarsang au Kurdistan irakien, déjà en production.

Au **Yémen**, TOTAL détient des participations diverses dans le bloc 5 *onshore* (bassin de Marib, permis de Jannah, 15%) et dans quatre permis d'exploration *onshore*, pour lesquels la situation de force majeure a été déclarée. Les activités GNL du Groupe au Yémen sont présentées dans le secteur iGRP au point 2.1.2 de ce chapitre.

En **Iran**, TOTAL a cessé toutes ses activités opérationnelles avant le rétablissement des sanctions secondaires américaines concernant l'industrie pétrolière à partir du 5 novembre 2018.

En **Syrie**, TOTAL a cessé ses activités qui contribuaient à la production pétrolière et gazière depuis décembre 2011.

À **Chypre**, TOTAL est présent dans les blocs offshore 6 (50%) et 11 (50%, opérateur) et est entré en octobre 2019 dans les blocs d'exploration 2 (20%), 3 (30%), 7 (50%, opérateur), 8 (40%) et 9 (20%).

Au **Liban**, TOTAL est opérateur depuis février 2018 dans deux blocs d'exploration offshore, les blocs 4 et 9 (40%, opérateur). Un premier puits d'exploration a été foré sur le bloc 4 en 2020 et a été déclaré sec.

En **Egypte**, TOTAL est présent dans le bloc 7 d'exploration offshore (25%) sur lequel un forage a permis de faire une découverte de gaz en juillet 2020 et est entré dans le bloc offshore 3 (35%) en tant qu'opérateur en décembre 2020.

2.2.2.4 Amériques

Aux **États-Unis**, dans le golfe du Mexique, la production d'hydrocarbures provient des participations dans les champs en offshore profond Tahiti (17%) et Jack (25%).

TOTAL est opérateur de la découverte de North Platte (60%) et détient des intérêts dans le projet d'Anchor (37,14%). Le développement d'Anchor d'une capacité de production prévue en plateau de 80 kbp/j continue d'avancer vers une mise en production en 2024. Les études de FEED (*Front End Engineering and Design*) pour le développement de North Platte, lancées fin 2019, se poursuivent. Les deux projets subissent néanmoins des retards liés à la pandémie COVID-19.

Sur la découverte de Ballymore (40%), les études engagées à l'issue du programme d'appréciation et visant à établir la rentabilité du projet en optimisant son plan de développement, se terminent et devraient permettre de lancer les études de FEED en 2021. En exploration, le Groupe a opéré en 2020 le forage du puits South Platte sur le bloc GB1003.

TOTAL détient un intérêt de 25% dans un domaine minier de gaz de schiste principalement situé dans l'Ohio et faisant partie de l'Utica. TOTAL n'a participé à aucun nouveau forage de production depuis 2016.

Les activités GNL du Groupe aux États-Unis sont présentées au point 2.1.2 de ce chapitre.

Au **Canada**, la production du Groupe est constituée de pétrole de sables bitumineux. TOTAL détient une participation de 50% dans Surmont, projet de production par injection de vapeur d'eau recyclée (SAGD⁽¹⁾) et une participation de 24,58% dans le projet d'extraction minière de Fort Hills, tous deux situés dans la province d'Alberta. En 2020, la production de Surmont et Fort Hills comme celle de la plupart des autres producteurs canadiens, a été significativement réduite du fait de la forte chute des cours du pétrole et de la baisse de la demande liée à la pandémie COVID-19. TOTAL a été amené à comptabiliser une importante dépréciation de ces actifs compte tenu de l'évolution des scénarios de prix du brut et en cohérence avec la nouvelle ambition Climat du Groupe (se reporter à la note 3D de l'annexe aux comptes consolidés). A cette occasion, TOTAL s'est engagé à n'approuver aucun nouveau projet d'augmentation de capacités sur ces actifs de sables bitumineux canadiens.

En **Argentine**, TOTAL a opéré environ 26% de la production de gaz du pays en 2020, devenant le premier opérateur de gaz du pays⁽²⁾.

En Terre de Feu, sur la concession de CMA-1, TOTAL opère les champs à terre Ara et Cañadon Alfa Complex, ainsi que les champs offshore Hidra, Carina, Aries et Vega Pleyade (37,5%).

Dans le bassin *onshore* de Neuquén, le Groupe détient des participations dans 10 permis et en opère 6 dont Aguada Pichana Este et San Roque. Outre la production d'hydrocarbures conventionnels, TOTAL opère trois pilotes de gaz et pétrole de schiste, le premier sur le bloc Aguada Pichana sur la partie gaz de la Vaca Muerta, le deuxième sur le bloc Rincón la Ceniza (45%) situé sur la partie de gaz à condensats, et le troisième sur le bloc Aguada San Roque (24,71%) sur la partie huile.

À la suite des bons résultats du pilote gaz d'Aguada Pichana et d'une réduction des coûts de forage, la première phase de développement a été lancée sur ce permis. Dans le cadre de ce projet, les partenaires du permis sont convenus de scinder le bloc en deux sous-blocs, East et West, portant la participation de TOTAL à 41% dans la partie orientale non-conventionnelle du bloc (Vaca Muerta) tout en conservant 27,27% de la partie conventionnelle du bloc (Mulichinco), et le rôle d'opérateur de l'ensemble. En contrepartie, TOTAL a ramené sa participation à 25% dans le bloc Aguada Pichana Oeste, désormais non opéré par TOTAL, et où un pilote est maintenant entré en production. Une deuxième phase de développement a été lancée en 2018 sur Aguada Pichana Este. Elle devrait permettre de porter le plateau de production à 500 Mpc/j correspondant à la capacité de l'usine existante.

Le pilote de gaz à condensats sur le bloc Rincón la Ceniza s'est achevé en 2019 avec de bons résultats. Le puits d'appréciation foré en 2016 sur le bloc voisin La Escalonada, pour tester la partie huile de la formation, a également montré une bonne productivité. Ce puits a été connecté en 2019 à l'usine de Rincón la Ceniza. Le forage de deux puits supplémentaires sur le bloc Rincón la Ceniza a confirmé le potentiel à huile des deux blocs.

Les puits du premier pilote sur San Roque sont en production depuis 2018 et une deuxième série de puits a démarré en mai 2019 confirmant le potentiel à huile de la formation.

(1) *Steam Assisted Gravity Drainage*.

(2) Source : ministère argentin de l'Économie, secrétariat à l'Énergie.

En exploration, TOTAL est opérateur de 3 nouvelles licences en offshore conventionnel, CAN 111 et CAN 113 (50%) depuis octobre 2019 et MLO 123 (37,5%) depuis novembre 2019.

En **Bolivie**, TOTAL est présent sur six permis dont cinq sont en production : San Alberto (15%), San Antonio (15%), le bloc XX Tarija Oeste (Itau) (41%), Aquio et Ipati (50%, opérateur) qui inclut le champ Incahuasi. La connexion du puits ICS-3 en 2018, le forage du puits ICS-5 en mai 2019, ainsi que l'augmentation de capacité de l'usine de traitement à 390 Mpc/j, devraient permettre de soutenir de manière durable la production de ce champ.

Sur le permis d'exploration Azero (50%, opérateur), le forage du puits d'exploration NCZ-X1 s'est avéré sec et est en cours d'abandon.

Au **Brésil**, la production provient des blocs Libra (20%), Lapa (35%, opérateur) et lara (22,5%). L'acquisition par le Groupe d'une participation supplémentaire de 10% dans Lapa en vertu de l'accord signé en décembre 2018, permettant de porter de 35% à 45% la participation de TOTAL dans l'actif, est en cours. La finalisation de cette transaction reste soumise à l'approbation des autorités brésiliennes.

Le champ Mero, situé sur le bloc Libra, se trouve dans le bassin de Santos à environ 170 km des côtes de Rio de Janeiro. La production a démarré en 2017 avec le FPSO Pioneiro de Libra (capacité de 50 kb/j) conçu pour réaliser les tests de production de longue durée nécessaires à l'optimisation des futures phases de développement.

La construction de trois FPSO a été approuvée à fin 2020 pour le projet de développement de Mero : Mero 1, lancé en 2017, avec une capacité de traitement de liquides de 180 kb/j pour un démarrage prévu au quatrième trimestre 2021 ; Mero 2, lancé en 2019, (capacité de traitement de liquides de 180 kb/j) pour un démarrage prévu en 2023 ; Mero 3 (capacité de traitement liquide de 180 kb/j), lancé en août 2020, avec un démarrage prévu en 2024. Le lancement du développement du quatrième FPSO est prévu pour 2021.

Sur lara, la production a démarré en novembre 2019 avec le FPSO P-68 (capacité de 150 kb/j) conçu pour le développement des champs de Berbigão et de Sururu-Ouest. La production sur le champ Atapu-Nord a démarré en juin 2020 avec le FPSO P-70 (capacité 150 kb/j). Ces deux FPSO sont en phase d'augmentation de production à leur capacité.

Sur Lapa, une campagne de forage a été effectuée de juin 2019 à juin 2020 sur le panneau nord-est du champ afin d'augmenter la production du FPSO (capacité de 100 kb/j) en ajoutant 2 puits injecteurs et en remplaçant 2 puits producteurs. La décision d'investissement finale du panneau sud-ouest de Lapa avec 2 puits producteurs et un puits injecteur est attendue en 2022.

En exploration, TOTAL et ses partenaires Qatar Petroleum et Petronas ont remporté, lors des 16^e enchères pétrolières de l'ANP en octobre 2019, le bloc C-M-541 situé dans l'offshore profond du bassin présalinifère de Campos, en eaux très profondes. La participation de TOTAL dans ce bloc (40%) devrait être réduite à 30% sous réserve de la cession d'un intérêt de 10% en cours. Par ailleurs, le Groupe détient des participations dans 16 permis d'exploration situés dans les bassins de Barreirinhas, Ceará et Espírito Santo, Foz do Amazonas et Pelotas. En septembre 2020, TOTAL a signé un accord avec Petrobras pour lui transférer le rôle d'opérateur ainsi que ses intérêts dans les 5 blocs d'exploration de Foz do Amazonas. Les partenaires ont décidé de rendre la licence d'exploration de Pelotas.

Dans le cadre de leur alliance stratégique, TOTAL et Petrobras ont signé un accord pour promouvoir un renforcement de la coopération technique entre les deux sociétés, en particulier par l'évaluation conjointe du potentiel d'exploration sur les zones prometteuses au Brésil et par le développement de nouvelles technologies, en particulier dans l'offshore profond.

TOTAL détient une participation dans le champ Gato de Mato découvert en 2012. Le puits GDM#4, foré en 2020, a confirmé les ressources du champ. Les études de développement devraient permettre le lancement du développement en 2021.

En mars 2021, TOTAL a signé un accord de cession de sa participation de 28,6% sur le bloc BM-C-30 où se situe la découverte de Wahoo. La finalisation de cette opération est prévue en 2021. TOTAL détient aussi des intérêts dans le champ en cours d'évaluation Itaipu (40%) sur le bloc BM-C-32 dans le bassin de Campos. En 2020, TOTAL (70%, opérateur) et son partenaire ont informé l'organisme de régulation ANP de leur intention de rendre la licence contenant le champ Xerelete.

Au **Vénézuéla**, la production est issue des participations détenues par le Groupe dans PetroCedeño S.A. (30,32%) et dans Yucal Placer (69,5%). À la suite des nouvelles sanctions économiques internationales imposées à partir de début 2019, le développement du champ d'huile extralourde PetroCedeño et le projet de dégoullottage des installations de séparation et de traitement d'eau ont été suspendus en 2019 (aucun puits foré en 2020 contre trois puits en 2019 et 26 en 2018). La production du champ de PetroCedeño est à un niveau très bas (entre 0 et 6 kb/j) depuis juin 2019. Pour une information complémentaire, se reporter au point 3.2 du chapitre 3.

Au **Suriname**, TOTAL détient un intérêt de 50% dans le bloc 58. En 2020, trois puits d'exploration ont été forés sur le bloc, Maka Central -1, Sapakara West -1, Kwaskwasi -1. Chacun de ces puits a fait l'objet d'une découverte. Des programmes d'appréciation ont été déposés auprès des autorités pour Maka, Sapakara, et Kwaskwasi. TOTAL a annoncé une quatrième découverte d'hydrocarbures, Keskesi East-1 sur le bloc 58 en janvier 2021. TOTAL assume le rôle d'opérateur du bloc 58 depuis le 1^{er} janvier 2021 et conduira l'appréciation des découvertes faites tout en poursuivant l'exploration du bloc.

Au **Mexique**, TOTAL détient des licences dans sept blocs d'exploration offshore dans le golfe du Mexique : le bloc 2 (50%, opérateur) situé sur le bassin de Perdido, les blocs 1 (33,33%) et 3 (33,33%) situés sur le bassin de Salina, le bloc 15 (60%, opérateur), ainsi que le bloc 32 (50%) et le bloc 33 (50%, opérateur) et le bloc 34 (42,5%) situés dans les eaux peu profondes du bassin de Campeche. TOTAL a lancé le processus de restitution du bloc 2 aux autorités mexicaines. En 2020, TOTAL a reçu l'accord des autorités pour l'entrée de Qatar Petroleum sur les blocs 15, 33 et 34, qui conduira TOTAL à détenir les intérêts suivants dans ces blocs : 50%, 35% et 27,5%. La finalisation de cette transaction est en cours.

Au **Guyana**, TOTAL détient des intérêts dans le bloc Canje (35%), dans le bloc Kanuku (25%) et dans le bloc Orinduik (25%) pour l'exploration du bassin prolifique du Guyana, au large des côtes. Le forage d'un puits d'exploration a démarré en décembre 2020, sur le bloc Canje. En mars 2021, la cession à Qatar Petroleum de 40% de la société détenant les participations dans Orinduik et Kanaku a été approuvée par les autorités. Une revue finale sur la prospectivité doit être conduite en 2021 sur le bloc Orinduik.

2.2.2.5 Asie-Pacifique

En **Thaïlande**, la production de condensats et de gaz naturel provient du champ offshore de gaz à condensats Bongkot (33,33%) et est achetée en totalité par la compagnie nationale thaïlandaise PTT. Plusieurs nouveaux puits ont été forés en 2020 pour maintenir le plateau de production. Les licences concernant le bloc 15 et les blocs 16 & 17 expireront respectivement en avril 2022 et en mars 2023.

En **Chine**, la production provient du bloc Sulige Sud (49%) dans le bassin de l'Ordos en Mongolie intérieure, où le forage des puits de développement de *tight gas* se poursuit.

TOTAL détient un intérêt de 49% et est opérateur du bloc d'exploration Taiyang situé en mer de Chine à la fois dans les eaux chinoises et taiwanaises. Deux campagnes d'acquisition sismique 2D ont été réalisées en 2018 et 2019.

Au **Myanmar**, les champs Yadana, Sein et Badamyar (31,24%, opérateur), situés sur les blocs offshore M5 et M6, produisent du gaz livré majoritairement à PTT et destiné aux centrales électriques thaïlandaises. Ces champs alimentent également le marché local via un gazoduc offshore construit et opéré par la compagnie nationale du Myanmar, MOGE. Une sismique 3D (5 700 km²) a été acquise sur le bloc M5 en 2019.

Sur le permis d'exploration A6 (40%) situé en offshore profond à l'ouest du Myanmar sur lequel une découverte de gaz a été réalisée, les études conceptuelles achevées au deuxième trimestre 2019 ont confirmé la viabilité technique et économique du projet. Le bloc offshore profond YWB (100%, opérateur) a été rendu en août 2020.

Au **Brunei**, la production provient du champ offshore de gaz à condensats Maharaja Lela Jamalulalam sur le bloc B (37,5%, opérateur), dont le gaz est livré à l'usine de liquéfaction de Brunei LNG.

TOTAL a finalisé en mars 2020 la cession de sa filiale détenue à 100% Total E&P Deep Offshore Borneo BV qui détient 86,95% du bloc CA1 situé à 100 km au large des côtes du Brunei.

En **Indonésie**, la production provient du champ de gaz Ruby sur le permis de Sebuk (15%).

En **Papouasie-Nouvelle-Guinée**, TOTAL détient des intérêts dans les licences d'exploration PPL339 (35%), PPL589 (100%) et PPL576 (100%). Les activités GNL du Groupe en Papouasie-Nouvelle-Guinée sont présentées au point 2.1.2 de ce chapitre.

Reste de la zone Asie-Pacifique

TOTAL détient également des intérêts dans des permis d'exploration en Malaisie. Au Cambodge, TOTAL travaille à la mise en œuvre de l'accord conclu en 2009 avec le gouvernement pour l'exploration du bloc 3 situé dans une zone du golfe de Thaïlande revendiquée à la fois par les gouvernements cambodgiens et thaïlandais. Cet accord reste conditionné à l'établissement par les deux pays d'un cadre contractuel approprié. Au Sri Lanka, TOTAL a signé en 2016 un accord pour la réalisation d'études sur deux blocs JS-5 et JS-6 situés offshore sur la côte est. Les conclusions des études ont conduit en septembre 2020 à ne pas renouveler cet accord.

2.3 Activités d'hydrocarbures Amont

Les activités d'hydrocarbures Amont du Groupe englobent les activités d'exploration et de production de pétrole et de gaz des secteurs Exploration-Production (EP) et Integrated Gas, Renewables & Power (iGRP). Elles sont menées dans plus de 50 pays.



2

2,9 Mbep/j

Hydrocarbures produit en 2020

12,3 Gbep

Réserves prouvées d'hydrocarbures au 31 décembre 2020⁽¹⁾

5,1 \$/bep

Coûts de production (ASC932) en 2020

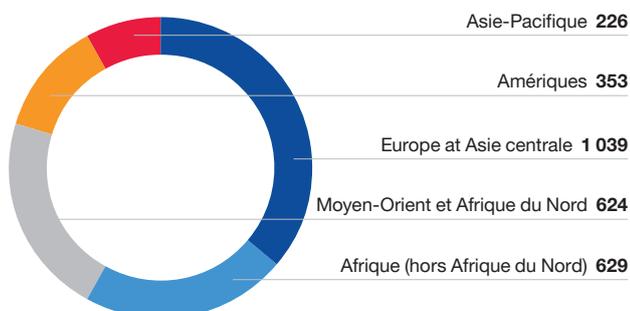
Production⁽²⁾

Production d'hydrocarbures	2020	2019	2018
Production combinée (kbep/j)	2 871	3 014	2 775
Pétrole (y compris bitumes) (kb/j)	1 298	1 431	1 378
Gaz (y compris Condensats et LGN associés) (kbep/j)	1 573	1 583	1 397

Production d'hydrocarbures	2020	2019	2018
Production combinée (kbep/j)	2 871	3 014	2 775
Liquides (kb/j)	1 543	1 672	1 566
Gaz (Mpc/j)	7 246	7 309 ^(a)	6 599

(a) Donnée retraitée.

Production d'hydrocarbures par zone géographique (en kbep/j)



La production d'hydrocarbures a été de 2 871 milliers de barils équivalent pétrole par jour (kbep/j) sur l'année 2020, en baisse de 5% sur un an, en raison des éléments suivants :

- 5% lié au respect des quotas de production décidés par les pays de l'OPEP+, notamment le Nigéria, les Émirats arabes unis et le Kazakhstan, ainsi que les réductions de production volontaires au Canada et subies en Libye ;
- +5% lié au démarrage et à la montée en puissance de nouveaux projets, notamment Culzean au Royaume-Uni, Johan Sverdrup en Norvège, Iara au Brésil, Tempa Rossa en Italie et North Russkoye en Russie ;
- 3% lié au déclin naturel des champs ;
- 2% lié à des maintenances et des arrêts non planifiés notamment en Norvège.

Grâce à la baisse de son rythme d'investissement, dont le pic avait été atteint en 2013, le Groupe avait pu dégager des marges de manœuvre. Malgré la crise de 2020 et grâce à un plan d'action discipliné, le Groupe a pu saisir des opportunités, avec notamment l'acquisition d'actifs en Ouganda, en Afrique du Sud et en Angola, et lancer de nouveaux projets en bénéficiant du niveau bas actuel des coûts. Après une rotation du portefeuille d'environ 30% depuis 2015 et afin de poursuivre l'amélioration de la qualité de son portefeuille, le Groupe a aussi réalisé des cessions

d'actifs dans différentes zones géographiques notamment en mer du Nord.

Depuis 2018, le Groupe a déjà lancé ou prévoit de lancer de nombreux projets qui contribueront à augmenter la production d'environ 2% par an en moyenne sur la période 2019-2025, la plus grande part de la hausse étant générée entre 2022 et 2025.

(1) Sur la base d'un prix de Brent de 41,32\$/b (prix de référence en 2020), selon les règles établies par la Securities and Exchange Commission (se reporter au point 2.3.1 de ce chapitre).

(2) Production du Groupe = Production de l'EP + Production d'iGRP.

Coûts techniques

	2020	2019	2018
Coûts de production (\$/b)	5,1	5,4	5,7
Charges d'exploration (\$/b)	1,0	1,0	1,0
Amortissements (\$/b)	11,9	12,9	12,2
Coûts techniques (\$/b) ^(a)	18,0	19,3	18,9

(a) Coûts techniques des filiales consolidées, calculées conformément à l'ASC 932⁽¹⁾, hors éléments non-récurrents (se reporter au point 9.1.5 du chapitre 9).

Les coûts de production des filiales consolidées, calculés conformément à l'ASC 932⁽¹⁾, continuent de diminuer et s'élèvent à 5,1\$/bep en 2020 contre 5,4\$/bep en 2019.

Prix de vente liquides et gaz

Prix de vente liquides et gaz ^(a)	2020	2019	2018
Prix moyen de vente liquides (\$/b)	37,0	59,8	64,3
Prix moyen de vente gaz (\$/Mbtu)	2,96	3,88	4,87

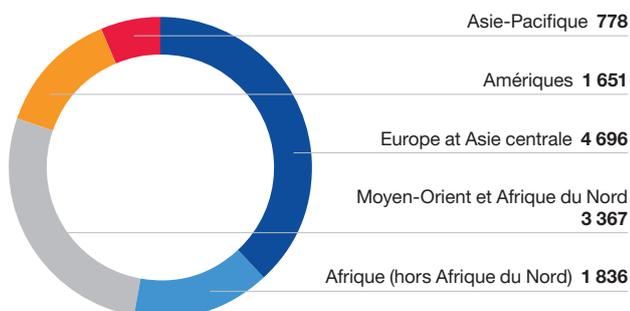
(a) Filiales consolidées.

Réserves prouvées

Au 31 décembre	2020	2019	2018
Réserves d'hydrocarbures (Mbep)	12 328	12 681	12 050
Pétrole (y compris bitumes) (Mb)	5 003	5 167	5 203
Gaz (y compris Condensats et LGN associés) (Mbep)	7 325	7 514	6 847

Au 31 décembre	2020	2019	2018
Réserves d'hydrocarbures (Mbep)	12 328	12 681	12 050
Liquides (Mb)	5 804	6 006	6 049
Gaz (Gpc)	35 220	36 015	32 325

Réserves prouvées d'hydrocarbures par zone géographique (en Mbep)



Les réserves prouvées d'hydrocarbures établies selon les règles de la SEC (Brent à 41,32\$/b en 2020) s'élèvent à 12 328 Mbep au 31 décembre 2020. Le taux de renouvellement des réserves prouvées⁽²⁾, établi selon les règles de la SEC (Brent à 41,32\$/b en 2020), ressort à 66% en 2020 et à 127% sur trois ans.

(1) FASB Accounting Standards Codification 932, Extractive industries – Oil and Gas.

(2) Variation des réserves hors productions : (révisions + découvertes, extensions + acquisitions – cessions)/productions de la période.

2.3.1 Réserves d'hydrocarbures

Les définitions des réserves prouvées, prouvées développées et prouvées non développées de pétrole brut et de gaz naturel sont conformes à la norme 4-10 de la réglementation S-X de la *United States Securities and Exchange Commission* (SEC) telle que modifiée par le communiqué de la SEC *Modernization of Oil and Gas Reporting* du 31 décembre 2008. Les réserves prouvées sont estimées au moyen de données géologiques et d'ingénierie qui permettent de déterminer avec une certitude raisonnable la quantité de pétrole brut ou de gaz naturel située dans des réservoirs connus qui pourra être produite dans les conditions contractuelles, économiques et opérationnelles existantes.

Les réserves de pétrole et de gaz naturel de TOTAL sont consolidées au niveau du Groupe une fois par an en tenant compte, entre autres paramètres, des niveaux de production, de la réévaluation des champs, des réserves supplémentaires issues des découvertes et extensions, des cessions et acquisitions, et autres facteurs économiques.

Sauf indications contraires, toute référence aux réserves prouvées, aux réserves prouvées développées, aux réserves prouvées non développées et à la production de TOTAL correspond à la part du Groupe dans lesdites réserves ou ladite production. Les réserves prouvées mondiales de TOTAL incluent les réserves prouvées de ses sociétés consolidées, ainsi que sa quote-part dans les réserves prouvées des sociétés mises en équivalence. L'estimation des réserves implique des jugements subjectifs. Par nature, c'est un exercice sujet à des révisions qui sont réalisées en respectant des procédures de contrôle bien établies.

Le processus de comptabilisation des réserves impose entre autres :

- une revue interne des évaluations techniques, permettant par ailleurs de s'assurer que les définitions et préconisations de la SEC sont respectées ;
- l'obtention, en préalable à la reconnaissance de réserves prouvées, d'un engagement du management sur le financement nécessaire à leur développement.

Pour une information complémentaire concernant les réserves et leur processus d'évaluation, se reporter aux points 9.1 et 9.2 du chapitre 9.

Réserves prouvées pour les années 2020, 2019 et 2018

La norme 4-10 de la réglementation S-X de la SEC telle que révisée requiert de calculer les réserves prouvées au 31 décembre sur la base d'un prix moyen annuel de référence calculé à partir de la moyenne arithmétique du prix du premier jour de chaque mois de l'année, à l'exception des cas où les prix sont définis contractuellement, sans actualisation. Les prix moyens du Brent retenus comme référence pour les années 2020, 2019 et 2018 sont respectivement 41,32\$/b, 62,74\$/b et 71,43\$/b.

Au 31 décembre 2020, les réserves prouvées de pétrole et de gaz de TOTAL atteignent 12 328 Mbep (dont 65% de réserves prouvées développées). Les liquides (pétrole brut, condensats, liquides de gaz naturel et bitume) représentent environ 47% de ces réserves et le gaz naturel 53%. Ces réserves sont situées en Europe et Asie centrale (principalement au Kazakhstan, en Norvège, au Royaume-Uni et en Russie), en Afrique (principalement en Angola, au Mozambique, au

Nigéria et en République du Congo), en Amérique (principalement en Argentine, au Brésil, au Canada et aux États-Unis), au Moyen-Orient et Afrique du Nord (principalement aux Émirats arabes unis, en Libye, au Qatar et au Yémen) et en Asie-Pacifique (principalement en Australie).

Le gaz naturel et les produits associés (condensats et liquides de gaz naturel) représentent approximativement 59% de ces réserves, et le pétrole brut et le bitume 41%.

Les découvertes de nouveaux champs et les extensions de champs existants ont apporté 1 435 Mbep de réserves prouvées supplémentaires à TOTAL pour les trois années 2018, 2019 et 2020 (sans déduction de la production et des ventes de réserves et sans prise en compte des réserves acquises durant cette période). Le volume net des révisions de réserves durant cette période de trois ans est de 1 580 Mbep, dû principalement aux révisions positives sur une majorité de champs et à l'impact net de l'évolution des prix des hydrocarbures en 2018 (en hausse), en 2019 (en baisse) et en 2020 (en baisse) qui a conduit à une baisse ou une hausse des réserves due à des durées de production plus courtes ou plus longues sur certains champs et à un *debooking* ou *rebooking* partiel de réserves prouvées non développées pour des raisons économiques, partiellement compensées par une hausse ou une baisse des réserves des champs associés aux contrats de partage de production ou de service à risque.

Au 31 décembre 2020, les réserves prouvées de pétrole et de gaz de TOTAL atteignent 12 328 Mbep (dont 7 985 Mbep de réserves prouvées développées), contre 12 681 Mbep (dont 8 532 Mbep de réserves prouvées développées) au 31 décembre 2019.

Sensibilité des réserves au prix des hydrocarbures

Une variation du prix de référence entraîne une variation inverse non proportionnelle des réserves associées aux contrats de partage de production et aux contrats de service à risque (représentant ensemble près de 22% des réserves de TOTAL au 31 décembre 2020). TOTAL dispose, en vertu de ces contrats, d'une partie de la production dont la vente doit permettre le remboursement de ses dépenses. Plus les prix sont bas, plus le nombre de barils nécessaire au remboursement d'un même coût est élevé. Par ailleurs, la quantité de barils économiquement productible au titre de ces contrats peut aussi varier en fonction de critères tels que la production cumulée, le taux de retour sur investissements ou le ratio revenus sur dépenses cumulées. Cette hausse des réserves est en partie compensée par une réduction de la durée d'exploitation économique des champs. Toutefois, l'effet de la réduction de la durée d'exploitation est généralement moindre que l'impact de la baisse des prix dans les contrats de partage de production ou les contrats de service à risque. Pour cette raison, une baisse des prix se traduit généralement par une hausse des réserves de TOTAL et inversement. Au Canada, une baisse du prix du baril de référence conduit à réduire le niveau des *royalties* ce qui entraîne une hausse des réserves.

Enfin, pour tous les types de contrats, une baisse significative du prix de référence des produits pétroliers dégradant l'économie des projets peut impliquer une réduction des réserves prouvées, et inversement.

2.3.2 Exploration

TOTAL évalue ses opportunités d'exploration en fonction de différents facteurs géologiques, techniques, politiques, économiques (y compris les questions d'ordre fiscal et contractuel), environnementaux et sociétaux.

La stratégie d'exploration déployée depuis 2015 vise à donner la priorité aux forages les plus prometteurs ayant un coût technique et un point mort au prix du pétrole bas créateurs de valeur. Le Groupe prévoit une répartition des investissements d'exploration équilibrée :

- 50% consacrés aux prospectus situés dans les bassins émergents, où la présence d'hydrocarbures est avérée ;
- 35% utilisés pour l'exploration dans des zones d'hydrocarbures matures ;
- 15% dédiés aux prospectus localisés dans les bassins frontières à haut potentiel.

2.3.3 Production d'hydrocarbures

La production moyenne par jour de liquides et de gaz naturel est de 2 871 kbep/j en 2020 contre 3 014 kbep/j en 2019 et 2 775 kbep/j en 2018.

Le gaz et les produits associés (condensats et liquides de gaz naturel) représentent approximativement 55% de la production globale de TOTAL en 2020, contre 53% en 2019 et 50% en 2018, et le pétrole brut et le bitume 45% en 2020 contre 47% en 2019 et 50% en 2018.

Les tableaux des pages suivantes présentent la production annuelle et journalière moyenne de liquides et de gaz naturel revenant à TOTAL par zone géographique et pour chacun des trois derniers exercices.

À l'instar de ses homologues du secteur, TOTAL ne détient souvent qu'une participation dans les champs, le solde étant détenu par d'autres

En 2020, l'effort d'exploration du Groupe s'élève à 1,0 milliard de dollars et est réalisé principalement en Afrique du Sud, au Suriname, aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Bolivie, au Liban, au Mexique, contre 1,55 milliard de dollars en 2019 et 1,2 milliard de dollars en 2018. Six découvertes ont été réalisées par TOTAL en 2020 : trois découvertes de pétrole et de gaz à condensats au Suriname sur le bloc 58 (Maka Central, Sapakara West, et Kwaskwasi, 50%), une découverte de gaz à condensats en Afrique du Sud (Luiperd, 45%), une découverte de pétrole et de gaz en mer du Nord sur le permis P1820 (Isabella, 30%), et une découverte de gaz en Egypte sur le permis North El Hammad (Bashrush, 25%).

partenaires (parmi lesquels peuvent figurer d'autres compagnies pétrolières internationales, des compagnies pétrolières d'État ou des organismes publics). Les entités du Groupe peuvent intervenir fréquemment en qualité d'opérateur, c'est-à-dire en tant que responsable technique de la production sur les champs dans lesquels il détient une participation. Pour une information complémentaire, se reporter au tableau des actifs en production par zone géographique ci-après.

L'activité Trading-Shipping du secteur Raffinage-Chimie a commercialisé en 2020 comme en 2019 et 2018, l'essentiel de la production de liquides du Groupe (se reporter au tableau des ressources et débouchés de pétrole brut et ventes de produits pétroliers par le trading du point 2.4.2.1 de ce chapitre).

Production par zone géographique

Le tableau ci-dessous présente la production annuelle de liquides et gaz naturel du Groupe, par zone géographique.

	2020			2019			2018		
	Liquides Mb ^(a)	Gaz naturel Gpc ^{(b)(c)}	Total Mbep	Liquides Mb ^(a)	Gaz naturel Gpc ^{(b)(c)}	Total Mbep	Liquides Mb ^(a)	Gaz naturel Gpc ^{(b)(c)}	Total Mbep
Europe et Asie centrale	139	1 298	380	130	1 313	374	122	1 131	332
Danemark	9	20	13	12	42	20	9	36	15
Italie	6	1	6	<1	–	<1	<1	–	<1
Kazakhstan	23	25	28	22	25	27	20	26	26
Norvège	47	172	79	38	197	75	38	211	77
Pays-Bas	<1	31	5	0	33	6	–	36	7
Royaume-Uni	26	260	74	29	218	69	28	206	65
Russie	28	789	175	29	798	177	27	616	142
Afrique (hors Afrique du Nord)	179	262	231	204	269^(d)	257	187	287	245
Angola	68	53	78	75	51 ^(d)	85	68	48	77
République du Congo	41	11	43	47	12	49	47	12	50
Gabon	9	2	10	11	2	12	13	4	14
Nigéria	61	196	100	71	204	111	59	223	104
Moyen-Orient et Afrique du Nord	173	306	228	200	313	257	190	294	243
Algérie	9	40	16	13	48	22	11	34	17
Émirats arabes unis	95	17	99	104	19	108	102	21	105
Irak	9	1	9	7	1	7	7	1	7
Libye	15	4	16	28	5	29	22	3	23
Oman	9	28	14	10	24	14	9	25	14
Qatar	36	216	74	38	216	77	39	210	77
Amériques	58	401	129	61	405	133	67	423	142
Argentine	3	156	31	3	160	32	3	147	29
Bolivie	2	81	16	2	70	15	2	74	15
Brésil	13	1	13	6	1	6	7	–	7
Canada	29	–	29	35	–	35	35	–	35
Colombie				<1	–	<1	<1	–	<1
États-Unis	11	148	37	13	154	40	12	176	44
Vénézuéla	<1	15	3	2	20	5	8	26	12
Asie-Pacifique	16	385	83	16	368	79	6	273	51
Australie	12	168	43	10	151	38	1	66	12
Brunei	1	22	5	3	26	8	2	26	7
Chine	<1	46	9	<1	39	6	–	32	6
Indonésie	<1	4	1	<1	4	1	–	5	1
Myanmar	–	46	6	–	46	6	–	49	6
Thaïlande	3	99	19	3	102	20	3	95	19
PRODUCTION TOTALE	565	2 652	1 051	611	2 668^(d)	1 100	572	2 408	1 013
DONT PART DE PRODUCTION DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE	74	1 006	260	79	1 015^(d)	267	90	832	245
Angola	2	35	8	2	33 ^(d)	8	2	30	7
Émirats arabes unis	8	13	11	9	14	12	15	16	18
Oman	9	29	14	9	24	13	9	25	13
Qatar	29	141	54	30	146	57	30	143	58
Russie	26	788	173	27	798	175	26	616	141
Vénézuéla	<1	<1	<1	2	<1	2	8	2	8

(a) Les liquides incluent le pétrole brut, le bitume, les condensats et les liquides de gaz naturel (LGN).

(b) Y compris le fuel gaz (183 Gpc en 2020, 194 Gpc en 2019 et 166 Gpc en 2018).

(c) Taux de conversion du gaz : 1 bep = 1 b de pétrole brut = 5 453 pc de gaz en 2020 (5 454 pc de gaz en 2019 et 5 460 pc en 2018).

(d) Données retraitées.

Le tableau ci-dessous présente la production journalière moyenne de liquides et gaz naturel du Groupe, par zone géographique.

	2020			2019			2018		
	Liquides kb/j ^(a)	Gaz naturel Mpc/j ^{(b)(c)}	Total kbep/j	Liquides kb/j ^(a)	Gaz naturel Mpc/j ^{(b)(c)}	Total kbep/j	Liquides kb/j ^(a)	Gaz naturel Mpc/j ^{(b)(c)}	Total kbep/j
Europe et Asie centrale	380	3 547	1 039	354	3 596	1 023	334	3 099	909
Danemark	26	54	36	34	114	56	25	99	42
Italie	15	2	16	<1	–	<1	<1	–	<1
Kazakhstan	62	69	76	59	68	74	56	70	70
Norvège	130	470	217	104	539	204	104	577	211
Pays-Bas	<1	87	15	<1	90	16	–	98	18
Royaume-Uni	70	710	201	79	598	189	75	566	179
Russie	77	2 155	478	78	2 187	484	74	1 689	389
Afrique (hors Afrique du Nord)	488	717	629	558	737^(d)	705	513	786	670
Angola	184	146	212	205	140 ^(d)	232	186	132	211
République du Congo	111	29	117	128	32	134	130	32	136
Gabon	26	7	27	31	7	33	36	12	39
Nigéria	167	535	273	194	558	306	161	610	284
Moyen-Orient et Afrique du Nord	474	835	624	548	857	702	520	805	666
Algérie	26	108	45	35	132	59	30	94	47
Émirats arabes unis	261	47	270	286	51	295	276	57	288
Irak	23	3	24	19	3	20	18	1	19
Libye	41	10	43	78	15	80	62	9	63
Oman	25	78	39	26	65	38	26	67	38
Qatar	98	589	203	104	591	210	108	577	211
Amériques	158	1 095	353	168	1 111	365	183	1 161	389
Argentine	7	427	84	7	438	86	7	402	79
Bolivie	6	220	45	5	193	39	5	204	42
Brésil	34	4	35	16	2	16	18	1	19
Canada	81	–	81	98	–	98	95	–	95
Colombie				<1	–	<1	1	–	1
États-Unis	29	404	101	36	423	111	35	483	119
Vénézuéla	1	40	7	6	55	15	22	71	34
Asie-Pacifique	43	1 052	226	44	1 009	219	16	748	141
Australie	33	459	118	29	415	106	3	181	34
Brunei	3	61	15	7	72	21	5	72	19
Chine	<1	126	23	<1	106	19	–	88	16
Indonésie	<1	10	2	<1	10	2	–	14	3
Myanmar	–	126	16	–	126	16	–	133	17
Thaïlande	7	270	52	8	280	55	8	260	52
PRODUCTION TOTALE	1 543	7 246	2 871	1 672	7 310^(d)	3 014	1 566	6 599	2 775
DONT PART DE PRODUCTION DES SOCIÉTÉS MISES EN EQUIVALENCE	202	2 748	712	216	2 781^(d)	731	247	2 281	671
Angola	5	94	23	5	90 ^(d)	22	4	81	20
Émirats arabes unis	22	36	29	24	39	32	41	45	49
Oman	24	78	38	25	66	37	24	67	37
Qatar	78	386	148	83	400	155	85	395	157
Russie	72	2 154	473	73	2 185	479	71	1 689	385
Vénézuéla	1	<1	1	6	1	6	22	4	23

(a) Les liquides incluent le pétrole brut, le bitume, les condensats et les liquides de gaz naturel (LGN).

(b) Y compris le fuel gaz (500 Mpc/j en 2020, 531 Mpc/j en 2019 et 454 Mpc/j en 2018).

(c) Taux de conversion du gaz : 1 bep = 1 b de pétrole brut = 5 453 pc de gaz en 2020 (5 454 pc de gaz en 2019 et 5 460 pc en 2018).

(d) Données retraitées.

Actifs en production par zone géographique

Le tableau ci-dessous présente les actifs en production des entités du Groupe par zone géographique au 31 décembre 2020^(a), en précisant l'année de début d'activité dans le pays, la participation détenue dans l'actif (part Groupe en %) et, le cas échéant, si le Groupe opère l'actif.

Europe et Asie centrale	Secteur Exploration-Production	Secteur iGRP
Danemark (2018)	Opérés : zone Danish Underground Consortium (DUC) (43,20%) composée des champs Dan/Halfdan, Gorm et Tyra, et tous leurs satellites	
Italie (1960)	Opéré : Tempa Rossa (50,00%)	
Kazakhstan (1992)	Opéré : Dunga (60,00%) Non opéré : Kashagan (16,81%)	
Norvège (1965)	Opérés : Skirne (40,00%) Non opérés : Johan Sverdrup (8,44%), Åsgard (7,68%), Ekofisk (39,90%), Eldfisk (39,90%), Embla (39,90%), Flyndre (6,26%), Gimle (4,90%), Sindre (4,95%), Heimdal (16,76%), Islay (5,51%) ^(b) , Kristin (6,00%), Kvitbjørn (5,00%), Oseberg (14,70%), Oseberg East (14,70%), Oseberg South (14,70%), Troll (3,69%), Tune (10,00%), Tyrihans (23,15%)	Non opéré : Snøhvit (18,40%)
Pays-Bas (1964)	Opérés : F6a huile (65,68%), J3a (30,00%), K1a (40,10%), K3b (56,16%), K4a (50,00%), K4b/K5a (36,31%), K5b (50,00%), K6 (56,16%), L1a (60,00%), L1d (60,00%), L1e (55,66%), L1f (55,66%), L4a (55,66%) Non opérés : E16a (16,92%), E17a/E17b (14,10%), J3b/J6 (25,00%), Q16a (6,49%)	
Royaume-Uni (1962)	Opérés : Alwyn North (100,00%), Dunbar (100,00%), Ellon (100,00%), Forvie North (100,00%), Grant (100,00%), Jura (100,00%), Nuggets (100,00%), Islay (94,49%) ^(c) , Elgin-Franklin (46,17%), West Franklin (46,17%), Glenelg (58,73%), Culzean (49,99%), Laggan, Tormore, Edradour et Glenlivet (60,00% chacun), Gryphon (86,50%), Maclure (38,19%), South Gryphon (89,88%), Tullich (100,00%), Ballindalloch (91,8%) Non opérés : Bruce (1,00%), Champ unitisé Markham (7,35%), Harding (30,00%)	
Russie (1991)	Non opérés : Kharyaga (20,00%), Termokarstovoye (58,89%) ^(d) , plusieurs champs au travers de la participation dans PAO Novatek (19,40%)	Non opérés : Arctic LNG 2 (21,64%) ^(e) , Yamal LNG (29,73%) ^(e)

(a) La participation du Groupe dans l'entité locale est d'environ 100% dans tous les cas, sauf concernant Total Gabon (58,28%), Total E&P Congo (85,00%) et certaines entités à Abou Dabi et en Oman (voir notes b à l ci-après).

(b) Le champ Islay s'étend partiellement en Norvège. Total E&P UK détient une participation de 94,49% et Total E&P Norge 5,51%.

(c) Participation globale de TOTAL au travers d'une participation directe de 49% dans ZAO Terneftegas et indirecte de 9,89% via la participation dans PAO Novatek (19,40%).

(d) Participation globale de TOTAL au travers d'une participation directe de 10% dans LLC Arctic LNG 2 et indirecte de 11,64% via la participation dans PAO Novatek (19,40%)

(e) Participation globale de TOTAL au travers d'une participation directe de 20,02% dans OAO Yamal LNG et indirecte de 9,71% via la participation dans PAO Novatek (19,40%).

Afrique (hors Afrique du Nord)	Secteur Exploration-Production	Secteur iGRP
Angola (1953)	Opérés : Girassol, Dalia, Pazflor, CLOV (bloc 17) (38,00%), Kaombo (bloc 32) (30,00%) Non opérés : Cabinda bloc 0 (10,00%), Kuito, BBLT, Tombua-Landana (bloc 14) (20,00%) ^(f) , Lianzi (bloc 14K) (10,00%) ^(f)	Non opéré : Angola LNG (13,60%)
Gabon (1928)	Opérés : Anguille Marine (100,00%), Anguille Nord Est (100,00%), Baliste (100,00%), Baudroie Marine (100,00%), Baudroie Nord Marine (100,00%), Grand Anguille Marine (100,00%), Lopez Nord (100,00%), Mérou Sardine Sud (100,00%), N'Tchengue (100,00%), Port Gentil Océan (100,00%), Torpille (100,00%), Torpille Nord Est (100,00%) Non opérés : Barbier (65,28%), Girelle (65,28%), Gonelle (65,28%), Grondin (65,28%), Hylia Marine (37,50%), Mandaros (65,28%), Pageau (65,28%)	
Nigéria (1962)	Opérés : OML 99 Amenam- Kpono (30,40%), OML 100 (40,00%), OML 102 (40,00%), OML 130 (24,00%) Non opérés : Shell Petroleum Development Company (SPDC 10,00%), OML 118 – Bonga (12,50%), OML 138 (20,00%)	Opéré : OML 58 (40,00%) Non opéré : Nigeria LNG (15,00%)
République du Congo (1968)	Opérés : Moho Bilondo (53,50%), Moho Nord (53,50%), Nkossa (53,50%), Nsoko (53,50%), Sendji (55,25%), Yanga (55,25%) Non opérés : Lianzi (26,75%), Loango (42,50%), Zatchi (29,75%)	

(f) Participation détenue par la société Angola Block 14 BV (TOTAL 50,01%).

Moyen-Orient et Afrique du Nord	Secteur Exploration-Production	Secteur iGRP
Algérie (1952)	Non opérés : TFT II (26,40%), Timimoun (37,75%), 404a & 208 (12,25%)	
Émirats arabes unis (1939)	Non opérés : ADNOC Onshore (10,00%), ADNOC Offshore : Umm Shaif/Nasr (20,00%), Lower Zakum (5,00%), ADNOC Gas Processing (15,00%)	Non opéré : ADNOC LNG (5,00%)
Irak (1920)	Non opérés : Halfaya (22,50%) ^(g) , Sarsang (18,00%)	
Libye (1959)	Non opérés : zones 15, 16 & 32 (75,00%) ^(h) , zones 129 & 130 (30,00%) ^(h) , zones 130 & 131 (24,00%) ^(h) , zones 70 & 87 (75,00%) ^(h) , Waha (16,33%)	
Oman (1937)	Non opérés : divers champs <i>onshore</i> (bloc 6) (4,00%) ⁽ⁱ⁾	Non opérés : Oman LNG (5,54%), Qalhat LNG (2,04% via Oman LNG)
Qatar (1936)	Opéré : Al Khalij (40,00%) Non opérés : North Field-Bloc NF Dolphin (24,50%), Al Shaheen (30,00%)	Non opérés : North Field-Qatargas 1 Upstream (20,00%), North Field-Qatargas 1 Downstream (10,00%), North Field-Qatargas 2 Train 5 (16,70%)

(g) Participation de TOTAL dans le joint venture.

(h) Participation de TOTAL dans le consortium étranger.

(i) Participation indirecte de TOTAL (4,00%) dans la concession via sa participation de 10,00% dans Private Oil Holdings Oman Ltd.

Amériques	Secteur Exploration-Production	Secteur iGRP
Argentine (1978)	Opérés : Aguada Pichana Este – Mulichinco (27,27%), Aguada Pichana Este – Vaca Muerta (41,00%), Aguada San Roque (24,71%), Rincon La Ceniza (45,00%), La Escalonada (45%), Aries (37,50%), Cañadon Alfa Complex (37,50%), Carina (37,50%), Hidra (37,50%), Kaus (37,50%), Vega Pleyade (37,50%) Non opérés : Aguada Pichana Oeste (25,00%), Aguada de Castro (25,00%)	
Bolivie (1995)	Opéré : Incahuasi (50,00%) Non opérés : San Alberto (15,00%), San Antonio (15,00%), Itaú (41,00%)	
Brésil (1999)	Opéré : Lapa (35,00%) ^(j) Non opérés : Libra (20,00%), Iara (22,50%)	
Canada (1999)	Non opérés : Surmont (50,00%), Fort Hills (24,58%)	
États-Unis (1957)	Non opérés : plusieurs actifs dans la zone de l'Utica Shale (25,00%) ^(k) , Tahiti (17,00%), Jack (25,00%)	Opérés : plusieurs actifs dans la zone de Barnett Shale (91% en moyenne)
Vénézuéla (1980)	Non opérés : PetroCedeño (30,32%), Yucal Placer (69,50%)	

(j) TOTAL a signé en décembre 2018 un accord sur la prise d'une participation supplémentaire de 10% dans le projet Lapa au Brésil. La transaction qui reste soumise à l'approbation des autorités brésiliennes portera de 35% à 45% la participation de TOTAL dans cet actif.

(k) Participation de TOTAL dans le joint venture avec Encino et Enervest.

Asie-Pacifique	Secteur Exploration-Production	Secteur iGRP
Australie (2006)		Non opérés : plusieurs actifs dans l'UJV GLNG (27,50%) ^(l) , Ichthys (26,00%)
Brunei (1986)	Opéré : Maharaja Lela Jamalulalam (37,50%)	
Chine (2006)	Non opéré : South Sulige (49,00%)	
Indonésie (1968)	Non opéré : Bloc Sebuk (15,00%)	
Myanmar (1992)	Opérés : Blocs M5/M6 (Yadana, Sein, Badamayar) (31,24%)	
Thaïlande (1990)	Non opéré : Bongkot (33,33%)	

(l) Participation de TOTAL dans l'*unincorporated* joint venture.

2.3.4 Engagements de livraison

La production de gaz naturel de TOTAL est majoritairement vendue dans le cadre de contrats à long terme. Toutefois, sa production nord-américaine et britannique est pour l'essentiel vendue sur des marchés *spot* ainsi qu'une partie de sa production argentine, danoise, néerlandaise, norvégienne et russe.

Les contrats à long terme dans le cadre desquels TOTAL vend sa production de gaz naturel prévoient généralement un prix lié, entre autres facteurs, aux prix moyens du pétrole brut et d'autres produits pétroliers ainsi que, dans certains cas, à l'indice du coût de la vie. Bien que le prix du gaz naturel ait tendance à fluctuer dans le sillage de celui du pétrole brut, il s'écoule un certain laps de temps avant que les variations des prix du pétrole brut n'aient un impact sur les prix du gaz naturel.

Certains de ces contrats long terme, comme en Bolivie, au Nigéria, en Norvège, en Thaïlande et au Qatar prévoient la livraison de quantités de gaz naturel, qui peuvent être ou ne pas être fixes et déterminables. Les contrats portant sur de tels engagements de livraison diffèrent de façon significative aussi bien sur leur durée que sur leur champ d'application. Par exemple, dans certains cas, les contrats exigent la livraison de gaz naturel en tant que besoin ponctuel et dans d'autres cas, la livraison de volumes de gaz naturel varie sur différentes périodes. Néanmoins, TOTAL évalue le montant des quantités fixes et déterminables de gaz devant être livrées sur la période 2021-2023 à 5 225 Gpc. Le Groupe prévoit de satisfaire l'essentiel de ces engagements grâce à la production de ses réserves prouvées de gaz naturel et, si nécessaire, pourra recourir au marché *spot* (se reporter aux points 9.1 et 9.2 du chapitre 9).

2.3.5 Cadre contractuel des activités de production d'hydrocarbures Amont

Les licences, permis et contrats en vertu desquels les sociétés du Groupe détiennent des intérêts pétroliers et gaziers, dont les termes varient d'un pays à l'autre, sont en règle générale attribués par ou conclus avec un État ou une compagnie nationale ou, parfois, avec des propriétaires privés. Ces accords et permis ont des caractéristiques qui les apparentent généralement, soit au modèle de la concession, soit à celui du contrat de partage de production.

Dans le cadre des contrats de concession, la société pétrolière (ou le consortium) est propriétaire des actifs et des installations et reçoit la totalité de la production. En contrepartie, les risques d'exploitation, les frais et les investissements sont à sa charge et la société pétrolière ou le consortium s'engage à verser à l'État, généralement propriétaire des richesses du sous-sol, une redevance calculée sur la production, un impôt sur les bénéfices, voire d'autres impôts prévus par la législation fiscale locale.

Le contrat de partage de production (*production sharing contract* – PSC) pose un cadre juridique plus complexe que le contrat de concession : il définit les modalités du partage de la production et établit les règles de coopération entre la société (l'entrepreneur) ou le consortium (le groupe entrepreneur) bénéficiaire du permis et l'État hôte, généralement représenté par une compagnie nationale. Cette dernière peut ainsi participer à la prise de décisions opérationnelles, à la comptabilisation des coûts et au calcul du partage de la production. L'entrepreneur (ou groupe entrepreneur) s'engage à exécuter et à financer, à son risque exclusif, toutes les opérations d'exploration, de développement et d'exploitation. En contrepartie, il dispose d'une partie de la production appelée *cost oil* dont la vente doit permettre le remboursement de toutes ses dépenses (investissements et coûts opérationnels). Le solde de la production, ou *profit oil*, est ensuite partagé, dans des proportions variables entre, d'une part, l'entrepreneur (ou le groupe entrepreneur) et, d'autre part, l'État ou la compagnie nationale.

Aujourd'hui, contrats de concession et PSC coexistent, parfois dans un même pays. Bien qu'il existe d'autres formes contractuelles, les contrats de concession restent majoritaires sur l'ensemble des permis détenus en portefeuille par TOTAL.

Pour la plupart des licences, les partenaires et les autorités des pays hôtes, souvent assistés par des cabinets d'audit internationaux, réalisent des audits des coûts engagés dans le cadre des joint ventures ou des contrats PSC et s'assurent du respect des engagements contractuels.

TOTAL a également conclu dans certains pays des contrats dits « contrats de service à risque » qui s'apparentent aux contrats de partage de production. Cependant, le *profit oil* est remplacé par une rémunération monétaire déterminée ou déterminable, fixée par contrat, qui dépend notamment de paramètres liés à la performance du champ, tels que le nombre de barils produits.

Les activités d'exploration et de production d'hydrocarbures font l'objet d'autorisations de l'autorité publique (permis) distinguant des périodes de temps spécifiques et limitées pour chacune de ces activités ; ces permis comportent une obligation de rendre, à l'issue de la période d'exploration, une grande partie, voire la totalité en cas d'insuccès, de la superficie du permis.

TOTAL paie les impôts sur les revenus générés par ses activités de production et de vente d'hydrocarbures dans le cadre des contrats de concession, des contrats de partage de production et des contrats de service à risque tels qu'ils sont prévus par les réglementations locales. En outre, suivant les pays, la production et les ventes d'hydrocarbures de TOTAL peuvent être assujetties à un ensemble d'autres impôts, taxes et prélèvements, notamment des impôts et taxes pétroliers spécifiques. La fiscalité applicable aux activités pétrolières et gazières est généralement beaucoup plus lourde que celle qui s'applique aux autres activités industrielles et commerciales.

2.3.6 Superficie du domaine minier

Au 31 décembre (en millier d'acres)		2020	
		Superficie non développée ^(a)	Superficie développée
Europe et Asie centrale (hors Russie)	Brute	29 080	923
	Nette	11 479	232
Russie ^(b)	Brute	23 689	718
	Nette	4 278	148
Afrique (hors Afrique du Nord)	Brute	97 001	800
	Nette	56 918	210
Moyen-Orient et Afrique du Nord	Brute	53 237	3 489
	Nette	11 717	519
Amériques	Brute	20 156	1 135
	Nette	8 387	495
Asie-Pacifique	Brute	34 204	773
	Nette	18 780	243
TOTAL	BRUTE	257 367	7 838
	NETTE^(c)	111 559	1 847

(a) La superficie non développée inclut les permis et les concessions.

(b) La superficie non développée en Russie inclut tous les permis de PAO Novatek dans lesquels le Groupe a une participation indirecte.

(c) La superficie nette correspond à la quote-part des intérêts du Groupe dans la superficie brute.

2.3.7 Puits producteurs

Au 31 décembre (nombre de puits)		2020	
		Puits producteurs bruts	Puits producteurs nets ^(a)
Europe et Asie centrale (hors Russie)	Liquides	732	263
	Gaz	250	83
Russie	Liquides	350	57
	Gaz	823	151
Afrique (hors Afrique du Nord)	Liquides	1 526	416
	Gaz	86	18
Moyen-Orient et Afrique du Nord	Liquides	11 041	837
	Gaz	200	48
Amériques	Liquides	1 079	354
	Gaz	3 601	2 177
Asie-Pacifique	Liquides	–	–
	Gaz	3 336	1 040
TOTAL	LIQUIDES	14 728	1 927
	GAZ	8 296	3 517

(a) Les puits producteurs nets correspondent à la quote-part des intérêts du Groupe dans les puits producteurs bruts.

2.3.8 Puits producteurs et secs forés

	2020			2019			2018		
	Puits producteurs forés nets (a)(b)	Puits secs forés nets (a)(c)	Total des puits nets forés (a)(c)	Puits producteurs forés nets (a)(b)(d)	Puits secs forés nets (a)(c)(d)	Total des puits nets forés (a)(c)(d)	Puits producteurs forés nets (a)(b)	Puits secs forés nets (a)(c)	Total des puits nets forés (a)(c)
Au 31 décembre (nombre de puits)									
Exploration									
Europe et Asie centrale (hors Russie)	0,3	0,5	0,8	1,3	0,6	1,9	0,9	0,8	1,7
Russie	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Afrique (hors Afrique du Nord)	0,4	–	0,4	1,1	0,6	1,7	0,1	1,0	1,1
Moyen-Orient et Afrique du Nord	0,3	0,4	0,7	1,0	1,4	2,4	0,5	–	0,5
Amériques	2,6	0,5	3,1	1,4	2,2	3,6	0,5	1,6	2,1
Asie-Pacifique	–	0,7	0,7	–	–	–	0,8	–	0,8
TOTAL	3,6	2,1	5,7	4,8	4,8	9,6	2,8	3,4	6,2
Développement									
Europe et Asie centrale (hors Russie)	7,7	–	7,7	9,1	–	9,1	10,1	–	10,1
Russie	21,6	–	21,6	26,2	–	26,2	13,4	–	13,4
Afrique (hors Afrique du Nord)	8,0	–	8,0	17,4	–	17,4	13,0	0,1	13,1
Moyen-Orient et Afrique du Nord	56,4	–	56,4	69,6	–	69,6	68,8	–	68,8
Amériques	256,3	–	256,3	64,3	–	64,3	38,8	0,3	39,1
Asie-Pacifique	114,9	–	114,9	170,1	–	170,1	116,3	–	116,3
TOTAL	464,9	–	464,9	356,7	–	356,7	260,4	0,4	260,8
TOTAL	468,5	2,1	470,6	361,5	4,8	366,3	263,2	3,8	267,0

(a) Les puits nets correspondent à la quote-part des intérêts du Groupe dans les puits bruts.

(b) Inclut certains puits d'exploration abandonnés mais qui étaient susceptibles de produire des hydrocarbures en quantité suffisante pour justifier leur achèvement (complétion).

(c) Pour information : les puits de services et les puits stratigraphiques ne sont pas reportés dans ce tableau.

(d) Inclut 1,7 puits d'extensions en 2019.

2.3.9 Puits en cours de forage (y compris les puits temporairement suspendus)

	2020	
	Bruts	Nets ^(a)
Au 31 décembre (nombre de puits)		
Exploration		
Europe et Asie centrale (hors Russie)	–	–
Russie	–	–
Afrique (hors Afrique du Nord)	–	–
Moyen-Orient et Afrique du Nord	2	0,8
Amériques	1	0,4
Asie-Pacifique	–	–
TOTAL	3	1,2
Autres puits^(b)		
Europe et Asie centrale (hors Russie)	99	56,6
Russie	35	7,3
Afrique (hors Afrique du Nord)	55	8,2
Moyen-Orient et Afrique du Nord	522	65,7
Amériques	22	7,6
Asie-Pacifique	439	114,3
TOTAL	1 172	259,7
TOTAL	1 175	260,9

(a) Les puits nets correspondent à la quote-part des intérêts du Groupe dans les puits bruts. Inclut les puits forés pour lesquels les installations de surface permettant la production n'ont pas encore été construites. De tels puits sont aussi comptabilisés dans le tableau « Nombre de puits producteurs et secs forés », ci-dessus, pour l'année où ils ont été forés.

(b) Les autres puits sont les puits de développement, les puits de service et les puits stratigraphiques.

2.3.10 Participation dans les oléoducs et les gazoducs

Le tableau suivant présente les principales participations détenues par les entités du Groupe⁽¹⁾ dans des oléoducs et gazoducs au 31 décembre 2020.

Pipeline(s)	Origine	Destination	Intérêt (%)	Opérateur	Liquides	Gaz
Europe et Asie Centrale						
Azerbaïdjan						
BTC	Bakou (Azerbaïdjan)	Ceyhan (Turquie, Méditerranée)	5,00		X	
Norvège						
Frostpipe (inhibited)	Lille-Frigg, Froy	Oseberg	36,25		X	
Heimdal to Brae						
Condensate Line	Heimdal	Brae	16,76		X	
Kvitebjorn Pipeline	Kvitebjorn	Mongstad	5,00		X	
Norpipe Oil	Ekofisk Treatment center	Teesside (Royaume-Uni)	34,93		X	
Oseberg Transport System	Oseberg, Brage et Veslefrikk	Sture	12,98		X	
Troll Oil Pipeline I et II	Troll B et C	Vestprosess (raffinerie de Mongstad)	3,71		X	
Pays-Bas						
WGT K13-Den Helder	K13A	Den Helder	4,66			X
WGT K13-Extension	Markham	K13 (via K4/K5)	23,00			X
Royaume-Uni						
Alwyn Liquid Export Line	Alwyn North	Cormorant	100,00	X	X	
Bruce Liquid Export Line	Bruce	Forties (Unity)	1,00		X	
Graben Area Export Line (GAEL) Northern Spur	ETAP	Forties (Unity)	9,58		X	
Graben Area Export Line (GAEL) Southern Spur	Elgin-Franklin	ETAP	32,09		X	
Ninian Pipeline System	Ninian	Sullom Voe	16,36		X	
Shearwater Elgin Area Line (SEAL)	Elgin-Franklin, Shearwater	Bacton	25,73			X
SEAL to Interconnector Link (SILK)	Bacton	Interconnector	54,66	X		X
Afrique (hors Afrique du Nord)						
Gabon						
Mandji Pipes	Champs bruts Mandji	Cap Lopez Terminal	100,00 ^(a)	X	X	
Nigéria						
O.U.R	Obite	Rumuji	40,00	X		X
NOPL	Rumuji	Owaza	40,00	X		X
Moyen-Orient et Afrique du Nord						
Emirats arabes unis						
Dolphin	North Field (Qatar)	Taweelah-Fujairah-AI Ain (Émirats arabes unis)	24,50			X
Amériques						
Argentine						
TGM	Aldea Brasileira (Entre Rios)	Paso de Los Libres (Frontière Argentine-Brésil)	32,68			X
Brésil						
TBG	Frontière Bolivie-Brésil	Porto Alegre via São Paulo	9,67			X
TSB	Paso de Los Libres (Frontière Argentine-Brésil)	Uruguayana (Brésil)	25,00			X
	Porto Alegre	Canoas	25,00			X
Asie-Pacifique						
Australie						
GLNG	Fairview, Roma, Scotia, Arcadia GLNG (Curtis Island)		27,50			X
Myanmar						
Yadana	Champ de Yadana	Ban-I Tong (frontière thaïlandaise)	31,24	X		X

(a) Intérêt de 100% détenu par Total Gabon. La participation du Groupe dans Total Gabon est de 58,28%.

Toutes les participations dans des oléoducs et gazoducs indiquées dans le tableau ci-dessus sont incluses dans le secteur Exploration-Production hors celle en Australie qui relève du secteur iGRP.

(1) Hors sociétés mises en équivalence, sauf pour les pipelines de Yadana et de Dolphin.

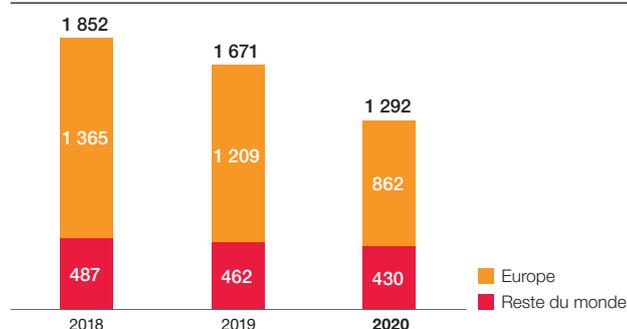
2.4 Secteur Raffinage-Chimie



Le Raffinage-Chimie constitue un grand secteur industriel regroupant le raffinage, la pétrochimie de base (oléfines et aromatiques), les dérivés polymères (polyéthylène, polypropylène, polystyrène, résines d'hydrocarbures), la transformation de la biomasse et la transformation des élastomères (Hutchinson). Ce secteur est également engagé dans le développement de solutions bas carbone, notamment les biocarburants, les biopolymères et les polymères recyclés obtenus par recyclage chimique ou mécanique. Il intègre également les activités Trading-Shipping.



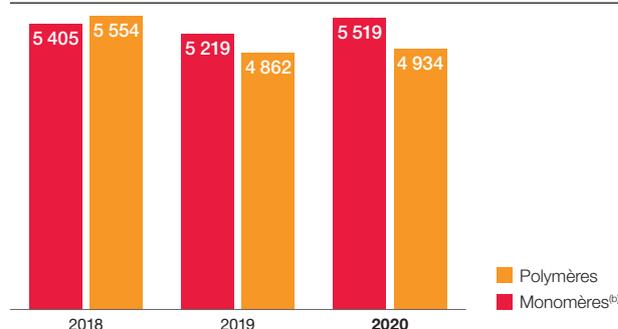
Volumes raffinés^(a) (en kb/j)



(a) Y compris les raffineries africaines reportées dans le secteur Marketing & Services.
(b) Oléfines.

Les volumes raffinés sont en baisse de 23% sur l'année 2020 en raison notamment de la chute de la demande et de la forte hausse concomitante des stocks mondiaux de produits raffinés, ce qui a conduit à des réductions volontaires de fonctionnement des unités de raffinage ainsi qu'à compter de décembre 2020, de l'arrêt conjoncturel de la raffinerie de Donges. Par ailleurs, à la suite de l'incident intervenu fin 2019, l'unité de distillation de la plateforme de Normandie est en arrêt prolongé pour réparations.

Production de produits pétrochimiques (en kt)



La production de monomères est en hausse de 6% sur l'année 2020 soutenue par la demande, et du fait notamment du grand arrêt en 2019 du vapocraqueur de Daesan en Corée du Sud. La production de polymères est stable sur 2020.

Données financières du secteur Raffinage-Chimie

(en M\$ sauf MCV)

	2020	2019	2018
Marge sur coûts variables – Raffinage Europe (MCV) (\$/t)	11,5	34,9	38,2
Résultat opérationnel net ajusté ^(a)	1 039	3 003	3 379
Marge brute d'autofinancement hors frais financiers (DACF) ^(b)	2 472	4 072	4 388
Flux de trésorerie d'exploitation ^(c)	2 438	3 837	4 308

(a) Les résultats ajustés se définissent comme les résultats au coût de remplacement, hors éléments non récurrents, hors effet des variations de juste valeur.
(b) DACF = *debt adjusted cash flow*. La marge brute d'autofinancement hors frais financiers pour le secteur se définit comme le flux de trésorerie d'exploitation avant variation du besoin en fonds de roulement, au coût de remplacement, hors frais financiers, sauf ceux liés aux contrats de location.
(c) Hors frais financiers sauf ceux liés aux contrats de location.

Le résultat opérationnel net ajusté du secteur Raffinage-Chimie est en baisse sur un an de 65% à 1 039 millions de dollars sur l'année 2020, du fait de marges de raffinage dégradées, en partie compensée par la résistance des marges de pétrochimie et la surperformance des activités de négoce.

La marge brute d'autofinancement est en baisse de 39% à 2 472 millions de dollars sur l'année 2020.

(1) Données publiques, sur la base des capacités de raffinage et pétrochimie à fin 2019.

(2) Investissements organiques = investissements nets, acquisitions, cessions et autres opérations avec des intérêts ne conférant pas le contrôle (se reporter au point 1.4.1 du chapitre 1).

2.4.1 Raffinage-Chimie

Les activités Raffinage-Chimie regroupent le raffinage (y compris la production de biocarburants), la pétrochimie de base (oléfines et aromatiques), les dérivés polymères (polyéthylène, polypropylène, polystyrène, résines d'hydrocarbures) en ce compris les biopolymères et les polymères recyclés obtenus par recyclage chimique ou mécanique, la transformation de la biomasse et la transformation des élastomères (Hutchinson). La dimension des activités du Raffinage-Chimie fait de TOTAL l'un des 10 plus grands producteurs intégrés au monde⁽¹⁾.

La stratégie du Raffinage-Chimie intègre l'exigence permanente en matière de sécurité, valeur fondamentale du Groupe et s'inscrit dans l'ambition climat de TOTAL d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050, par la maîtrise des émissions de CO₂ de ses opérations (Scopes 1 & 2), par le développement de solutions bas-carbone notamment dans la biomasse (Scope 3) et par l'adaptation de ses activités en Europe en phase avec l'objectif zéro émission nette fixé par l'Union Européenne. Cette stratégie repose sur :

- l'amélioration permanente de la compétitivité des activités de raffinage et pétrochimie en tirant le meilleur parti de l'outil industriel, en concentrant les investissements sur les grandes plateformes intégrées et en réduisant les émissions de CO₂ de ses opérations ;
- la croissance de la pétrochimie, principalement aux États-Unis et au Moyen-Orient en tirant parti de la proximité des ressources pétrolières et gazières à bas coût pour approvisionner les marchés en croissance, notamment l'Asie ;
- le développement des activités bas-carbone, d'une part dans les biocarburants, les biopolymères et les solutions de recyclage des plastiques, et d'autre part, dans les matériaux contribuant à l'efficacité énergétique des clients du Groupe, notamment dans l'automobile.

2.4.1.1 Raffinage et pétrochimie

TOTAL détient des participations dans 17 raffineries (dont neuf opérées par des sociétés du Groupe) situées en Europe, au Moyen-Orient, aux États-Unis, en Asie et en Afrique. Au 31 décembre 2020, la capacité de raffinage de TOTAL s'est établie à 1 967 kb/j contre 1 959 kb/j à fin 2019 et 2 021 kb/j à fin 2018. Le secteur Raffinage-Chimie gère une capacité de raffinage de 1 950 kb/j à fin 2020, soit 99% de la capacité totale du Groupe⁽²⁾.

Les activités de pétrochimie sont situées en Europe, aux États-Unis, au Qatar, en Corée du Sud et en Arabie Saoudite. Reliées par des pipelines aux raffineries du Groupe ou situées sur des sites voisins, les activités pétrochimiques bénéficient, dans la grande majorité, d'une intégration avec les activités de raffinage permettant de maximiser les synergies.

En Europe, le Groupe poursuit la réduction de ses capacités de production. Le démarrage de la bioraffinerie de La Mède mi-2019 a marqué l'aboutissement de la reconversion de l'ancienne raffinerie d'hydrocarbures en une plateforme orientée vers les nouvelles énergies. En juillet 2020, TOTAL a annoncé la signature d'un accord en vue de céder la société détenant les actifs de la raffinerie de Lindsey, au Royaume-Uni. TOTAL a également annoncé en septembre 2020 la transformation de la raffinerie de Grandpuits, en région parisienne, en une plateforme zéro pétrole, grâce à un investissement de plus de 500 millions d'euros. La plateforme s'articulera autour de quatre nouvelles activités industrielles : la production de biocarburants majoritairement pour le secteur aérien, la production de bioplastiques, le recyclage de plastiques et l'exploitation de deux centrales solaires photovoltaïques.

Activités par zone géographique

Europe

TOTAL est le deuxième raffineur et deuxième pétrochimiste en Europe de l'Ouest⁽³⁾.

L'**Europe de l'Ouest** représente 73% de la capacité de raffinage du Groupe, soit 1 437 kb/j fin 2020 comme fin 2019 et fin 2018. Le Groupe y opère sept raffineries (une en Belgique à Anvers, quatre en France à Donges, Feyzin, Gonfreville et Grandpuits, une au Royaume-Uni à Immingham et une en Allemagne à Leuna) et une bioraffinerie en France à La Mède et détient une participation de 55% dans la raffinerie de Zeeland aux Pays-Bas à Flessingue.

Les principaux sites pétrochimiques du Groupe en Europe sont situés en Belgique, à Anvers (vapocraqueurs, aromatiques, polyéthylène) et Feluy (polyoléfines, polystyrène), et en France, à Carling (polyéthylène, polystyrène, polypropylène compounds), Feyzin (vapocraqueur, aromatiques), Gonfreville (vapocraqueurs, aromatiques, styrène, polyoléfines, polystyrène) et Lavéra (vapocraqueur, aromatiques, polypropylène). L'Europe représente 47% de la capacité pétrochimique du Groupe, soit 10 096 kt fin 2020 contre 10 203 kt fin 2019 et 10 277 kt fin 2018 :

- En **France**, le Groupe poursuit l'amélioration de son efficacité opérationnelle dans un contexte d'adaptation à la demande de produits pétroliers en Europe.

En septembre 2020, TOTAL a annoncé le projet de transformation de la raffinerie de Grandpuits en une plateforme zéro pétrole orientée vers les nouvelles énergies et les activités bas carbone : production de biocarburants majoritairement pour le secteur aérien, production de bioplastiques, recyclage chimique de plastiques.

L'année 2020 a été marquée par la montée des productions de la première bioraffinerie française de La Mède, démarrée mi-2019 et d'une capacité de production de 500 kt/an qui contribue à répondre à la demande croissante en biocarburants en Europe. Outre la bioraffinerie, le site intègre une plateforme de logistique et de stockage, une ferme photovoltaïque et un centre de formation, ainsi qu'une unité de production d'AdBlue⁽⁴⁾ démarrée en 2018. Le joint venture Ecoslops Provence, acteur de l'économie circulaire dont TOTAL détient 25%, est également engagé dans la construction sur le site de La Mède d'une unité de régénération de résidus d'hydrocarbures issus du transport maritime d'une capacité de 30 kt/an, à partir desquels il produira, grâce à une technologie innovante, du carburant et du bitume léger.

Dans le contexte de très forte dégradation des marges de raffinage, la raffinerie de Donges qui fonctionnait à perte a été placée en arrêt conjoncturel début décembre 2020 dans l'attente de meilleures conditions économiques. Le projet de modernisation du site se poursuit avec l'objectif d'améliorer la compétitivité de la raffinerie et TOTAL a confirmé en 2020 le lancement des travaux de construction d'une unité de désulfuration des gazoles, qui, couplé au contournement de la voie ferrée, déjà engagé, représentera pour le Groupe un investissement total de 400 millions d'euros. Cette unité produira du carburant moins soufré conforme aux normes européennes.

Dans la pétrochimie, le Groupe a reconfiguré la plateforme de Carling en Lorraine. Depuis l'arrêt de l'activité de vapocraquage en 2015, de nouvelles unités de production de résines d'hydrocarbures et de polypropylène compound sont en activité.

(1) Données publiques, sur la base des capacités de production de raffinage et pétrochimie à fin 2019.

(2) Le solde de la capacité de raffinage est reporté dans le secteur Marketing & Services.

(3) Données publiques, sur la base des capacités de production de raffinage et pétrochimie à fin 2019.

(4) Additif carburant destiné au transport routier et permettant d'abaisser les émissions de composés d'oxydes d'azote (NO_x).

- En **Belgique**, le Groupe opère la plateforme d'Anvers, où l'achèvement en 2017 du projet majeur d'adaptation a permis d'améliorer le taux de conversion du site avec des produits plus légers et moins soufrés et de renforcer la flexibilité des vapocraqueurs, qui peuvent traiter de l'éthane ou des gaz issus du processus de raffinage. Dans le cadre du projet de modernisation du site de production de polymères de Feluy annoncé en 2018, l'une des trois unités existantes de polypropylène, centrée sur le polypropylène de commodités et en service depuis 40 ans, a été arrêtée en 2020.
- En **Allemagne**, TOTAL opère la raffinerie de Leuna, engagée dans un projet de valorisation permettant de convertir des résidus sous vide en diesel et en méthanol.
- Au **Royaume-Uni**, TOTAL a annoncé en juillet 2020 avoir signé un accord pour céder sa participation dans la société détenant les actifs de la raffinerie de Lindsey. Cette cession a été finalisée en fin février 2021.

Amérique du Nord

Les principaux sites du Groupe en Amérique du Nord sont situés au Texas à Port Arthur (raffinerie, vapocraqueur), à Bayport (polyéthylène), à La Porte (polypropylène) et en Louisiane à Carville (styrène, polystyrène).

À Port Arthur, TOTAL détient à fin 2020, sur le même site, une raffinerie d'une capacité de 178 kb/j, ainsi que 40% de la société BASF Total Petrochemicals (BTP) qui détient et opère principalement un vapocraqueur d'une capacité de production supérieure à 1 Mt/an d'éthylène dont plus de 85% sur éthane, propane et butane produits en abondance localement. TOTAL détient également à fin 2020 une participation de 40% dans un splitter de condensats d'une capacité total de 60 kb/j, opéré par la raffinerie de Port-Arthur. Depuis le rachat, en janvier 2021, des 60% de participation de BASF dans ce splitter, TOTAL en détient le contrôle exclusif et s'emploie à renforcer les synergies entre ces différentes unités.

À La Porte, TOTAL opère une importante usine de polypropylène d'une capacité de 1,2 Mt/an, détenue à 100%.

À Carville, TOTAL opère une usine de styrène d'une capacité de 1,2 Mt/an en joint venture avec SABIC (50%) et une unité de polystyrène d'une capacité de 600 kt/an, détenue à 100%.

Enfin, le joint venture créé en 2018 entre TOTAL (50%) et Borealis, poursuit la construction sur le site de Port Arthur d'un nouveau craqueur d'éthane d'une capacité de production d'éthylène de 1 Mt/an, représentant un investissement de 1,7 milliard de dollars. La mise en service de ce nouveau craqueur interviendra en 2021. Le joint venture a également lancé la construction sur le site de Bayport d'une nouvelle unité de polyéthylène en aval du craqueur. Ce développement intégré, représentant un investissement de 1,4 milliard de dollars, permettra de plus que doubler la capacité de production de polyéthylène du site pour atteindre environ 1 Mt/an et ainsi maximiser les synergies avec les actifs existants de Port Arthur et Bayport.

Asie, Moyen-Orient et Afrique

Le Groupe détient des participations dans des plateformes de premier plan, idéalement positionnées, bénéficiant d'un accès plus favorable aux matières premières, à des conditions compétitives, lui permettant de poursuivre son développement pour servir les zones de croissance.

En **Arabie Saoudite**, TOTAL possède une participation de 37,5% dans la société SATORP (Saudi Aramco Total Refining and Petrochemical Company) qui opère la raffinerie de Jubail. Cette raffinerie, située à proximité des champs de brut lourd d'Arabie Saoudite, a augmenté en 2020 sa capacité pour atteindre 460 kb/j, contre 440 kb/j précédemment. Son schéma lui permet de traiter des charges lourdes et de produire des carburants et autres produits légers répondant aux spécifications les plus strictes et en grande partie destinés à l'exportation. La raffinerie est en outre intégrée avec des unités pétrochimiques : unité de paraxylène d'une capacité de 800 kt/an, unité de propylène de 200 kt/an et unité de benzène de 140 kt/an. Par ailleurs, TOTAL et Saudi Aramco ont signé en 2018 un accord de développement conjoint des études d'ingénierie pour la construction d'un complexe pétrochimique de taille mondiale, adossé à la raffinerie. Ce projet comprendra un vapocraqueur sur charges mixtes (50% éthane et gaz de raffinerie) d'une capacité de 1,65 Mt/an et des unités de polyéthylène d'une capacité de 1 Mt/an pour un investissement total de l'ordre de 6,5 milliards de dollars.

En **Corée du Sud**, TOTAL possède une participation de 50% dans la société Hanwha Total Petrochemical Co. (HTC) qui opère un site pétrochimique à Daesan (*splitter* de condensats, vapocraqueur, styrène, paraxylène, polyoléfines). Un investissement de 750 millions de dollars décidé en 2017 a permis d'augmenter la capacité de production d'éthylène de 30% en 2019 et celle de polyéthylène de plus de 50% en 2020. Un projet d'investissement supplémentaire de 500 millions de dollars décidé fin 2018 permettra d'ici 2021 d'augmenter la capacité de production de polypropylène de près de 60% jusqu'à 1,1 Mt/an et d'augmenter celle d'éthylène de 10% pour atteindre 1,5 Mt/an.

Au **Qatar**, le Groupe détient des participations⁽¹⁾ dans deux vapocraqueurs sur base éthane (Qapco, Ras Laffan Olefin Cracker-RLOC) et quatre lignes de polyéthylène opérées par Qapco à Messaied, dont l'unité de polyéthylène linéaire basse densité d'une capacité de 550 kt/an de Qatofin et une ligne de polyéthylène basse densité d'une capacité de 300 kt/an de Qapco. TOTAL détient également une participation de 10% dans la raffinerie de condensats de Ras Laffan, d'une capacité totale de 300 kb/j.

En **Algérie**, le Groupe a créé début 2019 le joint venture STEP (Sonatrach Total Entreprise de Polymères, détenue par Sonatrach à 51% et par TOTAL à 49%) pour mener à bien un projet pétrochimique à Arzew, dans le nord-ouest de l'Algérie. Ce projet comprend la construction d'une usine de déshydrogénation de propane et d'une unité de production de polypropylène d'une capacité de 550 kt/an.

Dans le reste de l'Afrique, le Groupe détient également des participations dans quatre raffineries (Afrique du Sud, Cameroun, Côte d'Ivoire, Sénégal). Le Raffinage-Chimie fournit une assistance technique pour deux de ces raffineries : la raffinerie Natref d'une capacité de 109 kb/j en Afrique du Sud et la raffinerie SIR d'une capacité de 80 kb/j en Côte d'Ivoire.

(1) Participations TOTAL : Qapco (20%) ; Qatofin (49%) ; RLOC (22,5%).

Capacité de raffinage de pétrole brut

Le tableau suivant présente la capacité de raffinage de pétrole brut de TOTAL^(a) :

Au 31 décembre (en kb/j)	2020	2019	2018
Huit raffineries opérées par des sociétés du Groupe			
Normandie-Gonfreville (100%)	253	253	253
Donges (100%)	219	219	219
Feyzin (100%)	109	109	109
Grandpuits (100%)	101	101	101
Anvers (100%)	338	338	338
Leuna (100%)	227	227	227
Lindsey-Immingham (100%) ^(b)	109	109	109
Port Arthur (100%) et BTP (40%)	202	202	202
SOUS-TOTAL	1 558	1 558	1 558
Autres raffineries dans lesquelles le Groupe détient des participations ^(c)	409 ^(c)	401	463
TOTAL	1 967	1 959	2 021

(a) Capacité calculée sur la base de la capacité journalière des unités de distillation atmosphérique dans des conditions de fonctionnement normal, déduction faite de l'impact moyen des arrêts pour l'entretien et la maintenance des installations.

(b) En février 2021, TOTAL a finalisé la cession de sa participation dans la raffinerie de Lindsey au Royaume-Uni.

(c) Quote-part détenue au 31 décembre 2020 par TOTAL dans huit raffineries avec des intérêts compris entre 7% et 55% (une aux Pays-Bas, en Corée du Sud, au Qatar, en Arabie Saoudite, et quatre en Afrique). TOTAL avait cédé en 2019 sa participation dans la raffinerie Wepec en Chine et en 2018, sa participation dans TotalErg qui détenait une participation dans la raffinerie de Treccate en Italie.

(d) L'augmentation de la capacité de raffinage entre 2019 et 2020 résulte du dégoullottage de la raffinerie de Jubail (Arabie Saoudite) dont la capacité totale est passée en 2020 de 440 à 460 kb/j, soit + 8 kb/j en quote-part TOTAL.

Production des raffineries

Le tableau suivant présente, par catégorie de produits, la part nette^(a) des quantités produites dans les raffineries du Groupe :

(en kb/j)	2020	2019	2018
Essences	254	288	291
Carburants pour l'aviation ^(b)	78	187	210
Gazole et combustibles	551	672	732
Fiouls lourds	53	82	99
Autres produits	272	377	461
TOTAL	1 208	1 606	1 793

(a) Dans les cas où TOTAL ne détient pas 100% de participation dans une raffinerie, la production indiquée représente la quote-part détenue par TOTAL dans la production globale du site.

(b) Avgas, jet fuel et kérosène.

Taux d'utilisation des raffineries

Le tableau suivant présente les taux d'utilisation moyens des raffineries du Groupe :

	2020	2019	2018
Sur bruts traités et autres charges ^{(a)(b)}	66%	83%	92%
Sur bruts traités ^{(a)(c)}	61%	80%	88%

(a) Y compris quote-part dans les raffineries dans lesquelles le Groupe détient des participations.

(b) Brut + charges à craquer/capacité de distillation en début d'année.

(c) Brut/capacité de distillation en début d'année.

Pétrochimie : répartition des principales capacités de production

Au 31 décembre (en kt)	2020				2019	2018
	Europe	Amérique du Nord ^(a)	Asie et Moyen-Orient ^(b)	Total monde	Total monde	Total monde
Oléfines ^(c)	4 371	1 555	1 938	7 864	7 863	7 430
Aromatiques ^(d)	2 971	1 512	2 535	7 018	6 995	6 967
Polyéthylène	1 120	223	1 095	2 438	2 223	2 135
Polypropylène	1 220	1 200	420	2 840	2 990	2 950
Polystyrène	414	610	–	1 024	1 013	1 745
Autres ^(e)	–	–	116	116	116	100

(a) Dont 50% des capacités du joint venture entre TOTAL et Borealis.

(b) Dont participations au Qatar, 50% des capacités de Hanwha Total Petrochemical Co., Ltd en Corée du Sud et 37,5% des capacités de la plateforme SATORP en Arabie Saoudite.

(c) Éthylène + propylène + butadiène.

(d) Incluant styrène monomère.

(e) Principalement monoéthylène glycol (MEG), acide polylactique (PLA) et cyclohexane.

Production de produits pétrochimiques et taux d'utilisation

	2020	2019	2018
Monomères ^(a) (kt)	5 519	5 219	5 405
Polymères (kt)	4 934	4 862	5 554
Taux d'utilisation des vapocraqueurs ^(b)	83%	83%	85%

(a) Oléfines.

(b) Sur la base de la production d'oléfines issue des vapocraqueurs et de leur capacité de production en début d'année.

Développement de nouvelles voies de production de carburants et de polymères

TOTAL explore de nouvelles voies de valorisation des ressources carbonées. Ces projets s'inscrivent dans l'engagement du Groupe pour le développement d'un mix énergétique diversifié et moins émetteur de CO₂. TOTAL poursuit également plusieurs projets industriels ou exploratoires de la valorisation de la biomasse.

Production de biocarburants

Les biocarburants offrent une réduction d'au moins 50% des émissions de CO₂ par rapport à leur équivalent fossile et la demande pour ces produits est soutenue par les politiques des États visant la neutralité carbone (zéro émission nette).

Le développement du marché des biocarburants est tiré par le segment du diesel renouvelable produit par hydrotraitement d'huiles végétales ou de matières premières issues de l'économie circulaire (graisses animales, huiles de cuisson usagées, etc.). C'est un marché en croissance de plus

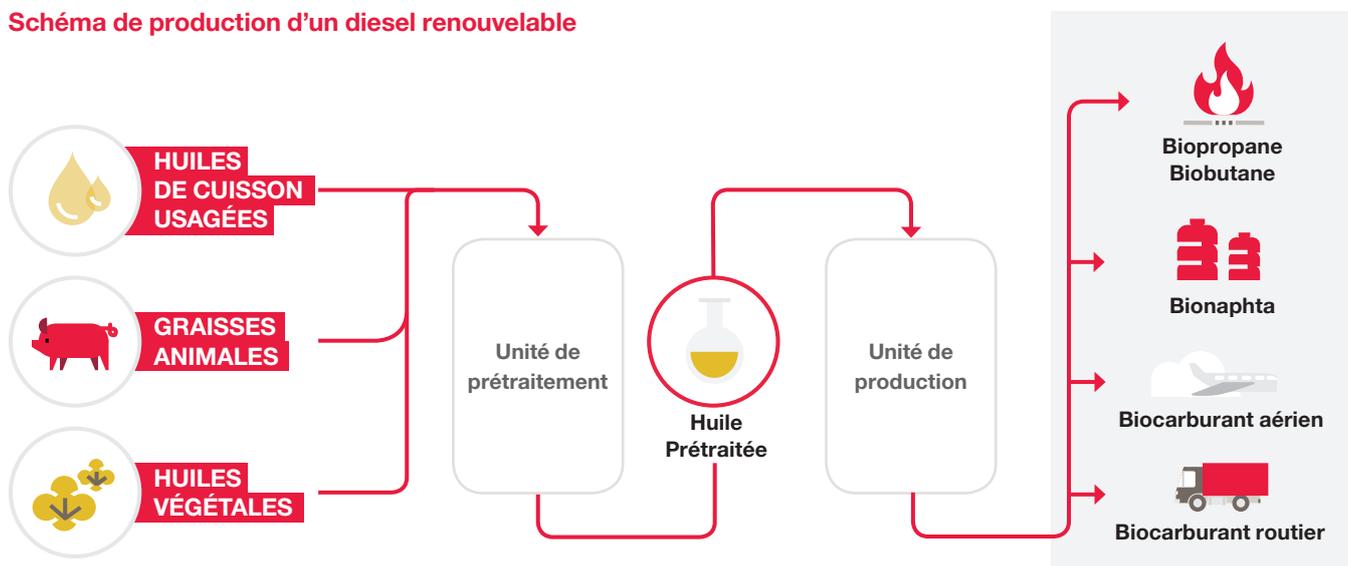
de 10% par an, le diesel renouvelable pouvant être incorporé sans limitation dans le diesel et étant certifié comme carburant aérien. Le Groupe s'est fixé pour objectif de devenir un acteur majeur de la production de diesel renouvelable avec plus de 2 Mt/an d'ici 2025 en s'appuyant notamment sur ses sites de raffinage existants (conversion, *co-processing*, développements sur des plateformes existantes).

En Europe, TOTAL est producteur de biocarburants, principalement de diesel renouvelable ainsi que d'éther produit à partir d'éthanol et d'isobutène (ETBE) pour incorporation dans les essences.

Depuis mi 2019, la bioraffinerie de La Mède produit du diesel renouvelable et des charges pétrochimiques biosourcées.

Dans le cadre de la transformation annoncée de la raffinerie de Grandpuits en plateforme zéro pétrole, TOTAL construira une unité de production de biocarburants d'une capacité de 400 kt/an, majoritairement du biojet destiné au secteur aérien, mais aussi du diesel renouvelable destiné au transport routier et du bionaphta utilisé pour produire des biopolymères. Son démarrage est prévu en 2024.

Schéma de production d'un diesel renouvelable



Production de biopolymères

TOTAL est actif dans le développement d'activités consacrées ou participant à la conversion de biomasse en polymères. Il s'agit principalement du développement de solutions pour des substitutions directes, via l'incorporation de biomasse dans les unités existantes du Groupe, par exemple d'huiles végétales ou résidus hydrogénés dans une unité de vapocraquage, ainsi que du développement de la production de nouvelles molécules comme l'acide polylactique (PLA) à partir de sucre.

Le Groupe détient une participation de 50% dans le joint venture de production et de commercialisation de PLA, Total Corbion PLA B.V. (Total Corbion PLA), créé en 2017 avec Corbion, sur un site en Thaïlande regroupant des unités de lactide existantes et de PLA. Démarrée en 2018, cette usine a une capacité maximale de production de PLA de 75 kt/an. Dans le cadre de la transformation annoncée de la raffinerie de Grandpuits, le joint venture Total Corbion PLA construira sur ce site sa seconde usine de fabrication de bioplastiques, d'une capacité de 100 kt/an. Le démarrage de l'usine est prévu en 2024 et Total Corbion PLA devrait ainsi devenir le premier producteur mondial de PLA.

Dans le cadre de leur partenariat novateur, LanzaTech, TOTAL et L'Oréal ont annoncé en octobre 2020 avoir réussi une première mondiale avec la production du premier emballage durable à partir d'émissions de carbone captées et recyclées. Le procédé testé avec succès se décompose en trois étapes : LanzaTech capte les émissions industrielles de carbone et les convertit en éthanol grâce à un procédé biologique unique, TOTAL utilise un procédé de déshydratation innovant développé avec IFP Axens pour transformer l'éthanol en éthylène avant de le polymériser en polyéthylène présentant toutes les spécificités techniques de son équivalent fossile, L'Oréal utilise le polyéthylène ainsi produit pour fabriquer des emballages aux propriétés en tout point équivalentes à celles d'un polyéthylène conventionnel. Cette réussite technologique et industrielle ouvre la voie à de nouveaux débouchés pour le captage et la valorisation des émissions carbonées de l'industrie.

Programmes de recherche dans la valorisation de la biomasse

Sur sa plateforme de R&D à Solaize (France), TOTAL développe de nouveaux biocomposants issus de la transformation de la biomasse en mettant en œuvre une méthodologie prédictive de modélisation et de transformation chimique vers des biomolécules à haute valeur ajoutée.

À plus long terme, le Groupe étudie également le potentiel de développement d'un procédé économique de production de biocarburants par la voie des phototrophes, via la bio-ingénierie des microalgues et leurs méthodes de culture. Il est associé dans ce domaine à plusieurs partenaires européens (CEA, Wageningen).

TOTAL a poursuivi en 2020 une large activité de recherche visant à l'émergence de nouvelles solutions dans le domaine des biocarburants. La construction au sein du consortium BioTFuel d'une unité de démonstration pilote située sur le site de Dunkerque en France avait permis le démarrage en 2017 du programme de tests de gazéification de synthèse de biomasse en carburants fongibles et non soufrés.

TOTAL a cédé en 2020 la participation résiduelle qu'il détenait dans Amyrin Inc., société américaine cotée au NASDAQ, spécialisée dans la production de farnésène.

Recyclage des plastiques et économie circulaire

TOTAL est résolument engagé dans les activités de recyclage des plastiques afin de répondre à la problématique de fin de vie des plastiques et a l'ambition de produire 30% de ses polymères à partir de matières recyclées d'ici 2030. Pour cela, TOTAL s'est engagé en parallèle dans les voies du recyclage chimique et du recyclage mécanique. Le recyclage mécanique, dont la technologie est mature, nécessite d'avoir une matière première fortement préparée et n'apporte pas de réponse à tous les usages du plastique, en particulier la plupart des applications nécessitant un contact alimentaire. Le recyclage chimique, en revanche, en revenant vers les monomères, permet de répondre aux besoins de tous les marchés mais nécessite des technologies plus capitalistiques et est au stade de développement industriel.

Recyclage mécanique

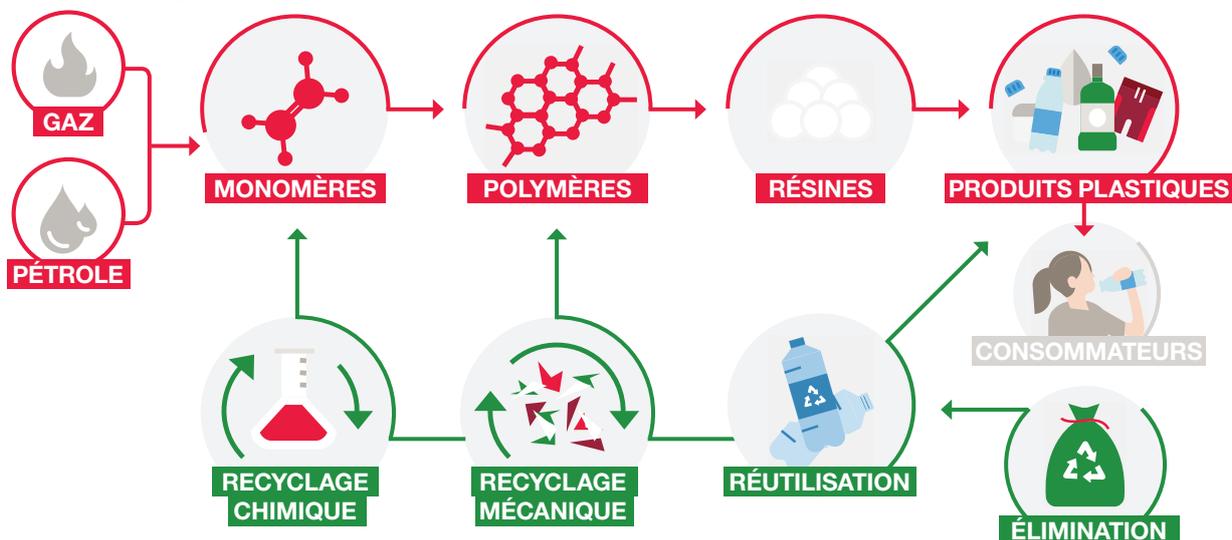
TOTAL a acquis en février 2019 la société française Synova, leader de la production de polypropylène recyclé à partir de matières plastiques provenant de la collecte sélective des déchets. Le projet visant à doubler la capacité de production pour atteindre 45 kt/an sera réalisé en 2021 et permettra de répondre à la demande croissante des équipementiers et constructeurs automobiles pour des matières recyclées de haute performance.

Recyclage chimique

Le recyclage chimique, en synergie avec les activités de raffinage et de pétrochimie, permet de répondre aux enjeux de l'économie circulaire, en particulier pour les usages alimentaires des plastiques.

En Europe, TOTAL a annoncé en septembre 2020 la construction, en partenariat avec la société Plastic Energy, de la première usine de recyclage chimique en France, d'une capacité de traitement de 15 kt/an de déchets plastiques, dans le cadre de la transformation de la raffinerie de Grandpuits en région parisienne. Basée sur une technologie de recyclage innovante, cette unité pourra transformer par pyrolyse des déchets plastiques en matière première à la fabrication de polymères présentant des qualités identiques à celles des polymères vierges, et pouvant notamment être utilisés dans le secteur alimentaire. Son démarrage est prévu en 2023.

Schéma de recyclage des plastiques



Aux Etats-Unis, TOTAL a signé en mai 2020 un accord avec PureCycle Technologies, société qui détient une technologie innovante permettant de produire du polypropylène recyclé aux propriétés équivalentes au polypropylène vierge, en vue de développer un partenariat stratégique dans le recyclage des plastiques. Dans le cadre de cet accord, TOTAL s'engage à acheter une partie de la production de la future usine de PureCycle Technologies aux Etats-Unis et à évaluer l'opportunité de développer ensemble une nouvelle usine en Europe.

R&D et partenariats

TOTAL a notamment annoncé la création d'un consortium avec de grands acteurs de la chaîne de valeur de l'emballage (Citeo, Recycling Technologies le fournisseur de technologies de recyclage du plastique et les groupes agroalimentaires Mars et Nestlé) pour étudier la faisabilité technique et économique du recyclage des déchets complexes comme les emballages souples de petite taille composés de multiples couches, utilisés dans le secteur alimentaire.

En France, TOTAL, Saint-Gobain, l'éco-organisme Citeo et le syndicat français des fabricants de produits laitiers frais Syndifrais se sont associés en 2019 pour conduire une étude de faisabilité avec l'objectif d'incorporer dans les unités de production de plastique du Groupe, à Carling et à Feluy, du polystyrène collecté.

TOTAL est membre fondateur de l'Alliance to End Plastic Waste, qui réunit une quarantaine d'entreprises de la chaîne de valeur des plastiques et

2.4.2 Trading-Shipping

Les activités de Trading-Shipping ont pour mission première de répondre aux besoins du Groupe et comprennent essentiellement :

- la vente de la production de pétrole brut ;
- l'approvisionnement des raffineries du Groupe en pétrole brut ;
- les importations et exportations de produits pétroliers nécessaires à l'ajustement des productions des raffineries du Groupe à leurs demandes locales ;
- l'affrètement des navires requis pour ces activités ;
- les interventions sur les différents marchés dérivés.

En outre, l'expertise acquise dans la conduite de ces activités permet au Trading-Shipping d'étendre son domaine d'intervention au-delà de sa mission première.

Le Trading-Shipping exerce ses activités mondialement à travers plusieurs filiales détenues à 100% par le Groupe, implantées dans les lieux stratégiques du marché pétrolier en Europe, Asie et Amérique du Nord.

des biens de consommation. L'engagement de ces entreprises représente plus de 1 milliard de dollars, avec un objectif d'atteindre 1,5 milliard de dollars d'ici 2025, pour mettre en place des solutions permettant d'éliminer les déchets plastiques dans l'environnement, en particulier dans les océans, et de promouvoir leur recyclage dans une logique d'économie circulaire.

2.4.1.2 Transformation des élastomères (Hutchinson)

Hutchinson, spécialisé dans la transformation des élastomères, est l'un des leaders mondiaux des systèmes antivibratoires, du management des fluides, de l'étanchéité de précision et de l'étanchéité de carrosserie. Ces solutions sont utilisées dans le monde entier notamment dans les domaines de l'automobile, l'aéronautique et l'industrie (défense, ferroviaire, énergie).

Hutchinson s'appuie sur un large champ d'expertise et déploie ses savoir-faire depuis la conception de matériaux sur mesure jusqu'à l'intégration de solutions connectées : étanchéité de structure, étanchéité de précision, gestion des fluides, matériaux et structures, systèmes antivibratoires et systèmes de transmission.

Hutchinson dispose au 31 décembre 2020 de 89 sites de production dans le monde (dont 59 en Europe et 19 en Amérique du Nord), avec un effectif de l'ordre de 40 000 personnes.

2.4.2.1 Trading

Les prix du pétrole ont été très volatils durant l'année 2020. A partir de mars 2020, le fort recul de la demande lié à la pandémie COVID-19, combiné à une hausse de la production consécutive à la réunion OPEP+ du 6 mars 2020 a entraîné une chute des prix des produits pétroliers. Le 12 avril 2020, l'OPEP+, le Canada, le Brésil, la Norvège et les Etats-Unis se sont entendus pour réduire la production mondiale de pétrole de près de 10% en mai et juin 2020 avec une remontée progressive de leur production jusqu'en avril 2022. Les prix du pétrole ont ainsi repris une tendance haussière à partir de mai avant de se stabiliser en moyenne au-dessus de 40\$/b jusqu'à mi-novembre soutenus par les réductions de production et la forte discipline des pays de l'OPEP+, puis de repartir à la hausse et s'établir autour de 50\$/b au cours du mois de décembre 2020.

En termes de volumes commercialisés, TOTAL se situe parmi les principaux opérateurs mondiaux⁽¹⁾ dans le trading de pétrole brut et de produits pétroliers. Le tableau ci-dessous présente les ressources et les débouchés mondiaux de pétrole brut et les ventes de produits pétroliers par le trading au titre des trois derniers exercices. Les volumes physiques négociés de pétrole brut et de produits pétroliers se sont établis à 5,9 Mb/j en 2020, contre 6,9 Mb/j en 2019 et 6,6 Mb/j en 2018.

Ressources et débouchés de pétrole brut et ventes de produits pétroliers par le trading^(a)

(en kb/j)	2020	2019	2018
Production mondiale de liquides du Groupe	1 543	1 672	1 566
Achats à l'Exploration-Production	1 286	1 357	1 167
Achats à des tiers	2 502	3 156	3 193 ^(b)
TOTAL DES RESSOURCES DE BRUT DU TRADING	3 788	4 513	4 360
Ventes aux secteurs Raffinage-Chimie et Marketing & Services	975	1 356	1 480
Ventes à des tiers	2 813 ^(b)	3 157 ^(b)	2 880
TOTAL DES DEBOUCHES DE BRUT DU TRADING	3 788	4 513	4 360
VENTES DE PRODUITS PÉTROLIERS PAR LE TRADING	2 095	2 393	2 286

(a) Y compris condensats.

(b) Y compris variations de stock.

(1) Données Sociétés.

Le Trading intervient largement sur les marchés physiques et les marchés des dérivés, tant organisés que de gré à gré. Dans le cadre de son activité de Trading, TOTAL utilise des produits dérivés d'énergie (*futures, forwards, swaps, options*) afin d'adapter son exposition aux fluctuations des prix du pétrole brut et des produits pétroliers. Ces opérations sont conduites avec une grande variété de contreparties.

Les informations relatives aux positions des instruments dérivés de Trading-Shipping sont présentées dans la note 16 (Instruments dérivés d'énergie et assimilés) de l'annexe aux comptes consolidés (se reporter au point 8.7 du chapitre 8).

Toutes les activités de trading du Groupe sont exercées dans le cadre d'une politique rigoureuse de gestion des risques et encadrées par des limites d'intervention.

2.4.2.2 Shipping

Le Shipping assure le transport maritime de pétrole brut et de produits pétroliers nécessaire au développement des activités du Groupe. Ces besoins sont satisfaits par un recours équilibré au marché spot et à l'affrètement à temps. La capacité excédentaire de transport peut être sous-affrétée à des tiers. Le Shipping maintient une politique rigoureuse de sécurité reposant en particulier sur une sélection stricte des navires affrétés.

Le Shipping a réalisé environ 2 750 affrètements au cours de l'exercice 2020 (contre 3 000 en 2019 et en 2018), pour un volume transporté de 119 Mt de pétrole brut et produits pétroliers (contre 140 Mt en 2019 et 143 Mt en 2018). Au 31 décembre 2020, la flotte affrétée à temps, à moyen ou long terme, est composée de 58 navires (dont 10 navires transportant du GPL), contre 57 en 2019 et 56 en 2018. Le Shipping n'affrète que des navires aux meilleurs standards internationaux et la moyenne d'âge de la flotte est d'environ sept ans.

Au premier semestre 2020, TOTAL a rejoint la Coalition Getting to Zero, afin de soutenir la décarbonation de l'industrie maritime en collaborant avec des entreprises issues des secteurs du transport maritime, de l'énergie, des infrastructures et de la finance. L'ambition de cette coalition est de contribuer à l'objectif fixé par l'Organisation maritime internationale de réduire d'au moins 50% les émissions de gaz à effet de serre du transport maritime à l'horizon 2050 par rapport aux niveaux de 2008.

Cette adhésion marque une étape supplémentaire de l'engagement de TOTAL auprès de ses clients du secteur maritime et souligne la volonté du Groupe d'agir sur leur demande en énergie, en les accompagnant dans la réduction de leurs propres émissions.

Au second semestre 2020, TOTAL a rejoint la Sea Cargo Charter, une initiative lancée par les principaux acteurs du Shipping pour une mesure cohérente et transparente de leurs émissions en appui des efforts déployés pour la décarbonation de l'industrie maritime. La charte établit un cadre de référence commun pour évaluer, selon des standards définis, si les activités de transport maritime répondent aux ambitions climatiques de l'Organisation maritime internationale. L'objectif premier est d'évaluer en permanence, pour pouvoir réduire par des actions concrètes de chacun, les émissions de gaz à effet de serre provenant du transport maritime international d'au moins 50% d'ici 2050.

En février 2021, TOTAL a rejoint le Maersk Mc-Kinney Møller Center for Zero Carbon Shipping en tant que partenaire stratégique et accélère ainsi son programme de R&D dans les solutions neutres en carbone pour le transport maritime, en ligne avec son engagement à travailler avec ses principaux clients pour atteindre la neutralité carbone (zéro émission nette). Ce partenariat va permettre à TOTAL de s'associer aux principaux acteurs du transport maritime pour développer de nouveaux carburants alternatifs bas carbone ainsi que des solutions de neutralité carbone.

En avril 2020, TOTAL a signé un accord pionnier pour affréter ses deux premiers tankers de type-VLCC (Very Large Crude Carrier) équipés de propulsion GNL. Ces deux navires, d'une capacité de 300 000 tonnes de pétrole brut chacun, devaient être livrés en 2022 et rejoindre la flotte affrétée de TOTAL. En octobre 2020, le Groupe a annoncé poursuivre sa stratégie de réduction des émissions dans le transport maritime en affrétant quatre navires de type Aframax, équipés de propulsion GNL d'une capacité de 110 000 tonnes de pétrole brut ou de produits pétroliers chacun. Ces navires devraient être livrés et rejoindre la flotte affrétée de TOTAL en 2023. L'approvisionnement en GNL de ces six navires sera assuré par Total Marine Fuels Global Solutions, la filiale de TOTAL dédiée aux activités de soutien à l'échelle mondiale basée à Singapour.

Dans le cadre de son activité de Shipping, le Groupe utilise des produits dérivés de taux de fret afin d'adapter son exposition aux fluctuations du marché.

2.5 Secteur Marketing & Services

Le Marketing & Services comprend les activités mondiales d'approvisionnement et de commercialisation de produits et services pétroliers. Il se développe également dans les carburants bas carbone et les nouvelles énergies de la mobilité.



2

2^e

plus grand réseau de distribution des majors hors Amérique du Nord⁽¹⁾

4^e

distributeur mondial de lubrifiants terrestres⁽²⁾

15 594

stations-service aux marques du Groupe⁽³⁾ au 31 décembre 2020

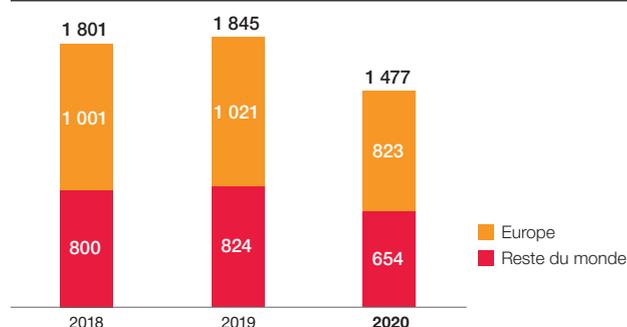
0,8 G\$

Investissements organiques⁽⁴⁾ en 2020

27 008

collaborateurs présents

Ventes de produits pétroliers^(a) (en kb/j)



(a) Hors négoce international (trading) et ventes massives Raffinage.

Les ventes de produits pétroliers affichent une baisse de 20% sur l'année 2020, en regard du très fort ralentissement de l'activité mondiale lié à la pandémie COVID-19. Les activités aviation et marine ont été

particulièrement impactées dans ce contexte et le repli des ventes de l'activité réseau a néanmoins été modéré par les nouveaux développements en Angola, en Arabie Saoudite, au Brésil et au Mexique.

Données financières du secteur Marketing & Services

(en M\$)	2020	2019	2018
Résultat opérationnel net ajusté ^(a)	1 224	1 653	1 652
Marge brute d'autofinancement hors frais financiers (DACF) ^(b)	2 180	2 546	2 156
Flux de trésorerie d'exploitation ^(c)	2 101	2 604	2 759

(a) Les résultats ajustés se définissent comme les résultats au coût de remplacement, hors éléments non récurrents, hors effet des variations de juste valeur.

(b) DACF = *debt adjusted cash flow*. La marge brute d'autofinancement hors frais financiers pour le secteur se définit comme le flux de trésorerie d'exploitation avant variation du besoin en fonds de roulement, au coût de remplacement, hors frais financiers, sauf ceux liés aux contrats de location.

(c) Hors frais financier sauf ceux liés aux contrats de location.

Le résultat opérationnel net ajusté s'élève à 1 224 millions de dollars en 2020, en baisse de 26% par rapport à 2019 principalement du fait de la baisse des ventes de 20%.

(1) Source IHS 2020, nombre de stations-service pour TOTAL, BP, Chevron, Exxon et Shell.

(2) Source IHS 2020.

(3) TOTAL, Total Access, Elf, Elan et AS24. Y compris les stations-service détenues par des tiers.

(4) Investissements organiques = investissements nets, hors acquisitions, cessions et autres opérations avec des intérêts ne conférant pas le contrôle (se reporter au point 1.4.1 du chapitre 1).

2.5.1 Présentation du secteur

Le Marketing & Services (M&S) est le secteur du Groupe dédié au développement des activités de distribution de produits pétroliers et de services associés.

TOTAL a l'ambition d'être une marque de référence reconnue pour sa proximité avec ses clients et la valeur qu'elle apporte à chacun d'entre eux. Le Groupe met en œuvre cette ambition en tant que créateur de solutions axées sur la performance, l'efficacité énergétique, les nouvelles énergies de la mobilité⁽¹⁾ et la transformation numérique. Le M&S promeut la notoriété de la marque ainsi qu'une présence forte sur le terrain avec plus de 15 500 stations-service aux marques du Groupe à travers le monde. Afin de répondre au mieux aux besoins actuels et futurs de ses clients, le M&S poursuit aussi ses efforts de développement de nouveaux produits et services, notamment pour les nouvelles solutions de mobilité.

Le M&S poursuit une stratégie de développement volontariste, essentiellement organique et orientée sur les grands marchés en forte croissance. Les investissements organiques, de l'ordre de 0,8 milliard de dollars, en baisse de 15% par rapport à 2019, ont été principalement concentrés en 2020 dans l'activité réseau. Le M&S s'établit parmi les principaux distributeurs de produits pétroliers sur les marchés clés d'Europe de l'Ouest⁽²⁾. Le M&S continue à développer ses activités en Afrique, où il est leader du marché⁽³⁾.

Le M&S met en œuvre une stratégie de gestion dynamique de son portefeuille et poursuit le développement de ses activités en s'appuyant sur des acquisitions et des partenariats établis, notamment pour les nouvelles énergies et sur les grands marchés d'avenir en croissance. Le Groupe a ainsi remporté en janvier 2020 un des plus grands marchés⁽⁴⁾ publics de recharge pour véhicules électriques en Europe auprès de la Région Métropolitaine d'Amsterdam (Metropoolregio Amsterdam Elektrisch – MRA-E). Dans le cadre de ce contrat, il est prévu que TOTAL installe et exploite jusqu'à 20 000 nouveaux points de charge publics aux Pays-Bas⁽⁵⁾. En octobre 2020, le Groupe a également renforcé sa présence en Allemagne avec l'acquisition de l'unité commerciale Charging Solutions, basée à Munich et spécialisée dans les infrastructures de recharge. En novembre 2020, TOTAL a remporté l'appel d'offres de la Mairie de Paris portant sur la modernisation et l'extension du parc d'environ 2 300 points de charge publics pour véhicules électriques. En décembre 2020, TOTAL a réalisé l'acquisition de la société Blue Point London qui est en charge de la gestion et de l'exploitation du réseau Source London, premier réseau de recharge pour véhicules électriques de Londres avec plus de 1 600 points de charge installés dans les rues de la capitale britannique. En outre, en octobre 2020, TOTAL est devenu le 9^e membre de l'alliance Chargeup Europe, voix de l'industrie de la recharge pour véhicules électriques en Europe, qui contribue activement aux discussions au niveau européen portant sur les initiatives et politiques publiques qui encourageront un déploiement efficace, concret et facile d'utilisation des infrastructures de recharge au sein des pays de l'Union européenne.

Les principales activités du M&S sont :

- **le réseau** avec plus de 15 500 stations-service aux marques du Groupe⁽⁶⁾. Ce dernier est présent sur les marchés clés en Europe de l'Ouest et poursuit son développement en Afrique où il est présent dans 40 pays, ainsi que dans les grands marchés en croissance en Asie (Chine, Inde) et aux Amériques (Brésil, Mexique). TOTAL commercialise des carburants et des produits pétroliers de haute performance. Le M&S développe des partenariats avec des enseignes leaders dans la restauration et les boutiques, ainsi que de nouveaux services bénéficiant d'innovations digitales pour capter et fidéliser de nouveaux clients. Le Groupe poursuit également son développement dans le lavage à travers sa marque TOTAL WASH. Ces offres

accompagnent les clients dans leur mobilité en fournissant dans des stations-service « One Stop Shop » l'ensemble des produits et services dont ils ont besoin. Le M&S s'adresse au secteur du transport routier de marchandises à travers la marque AS 24 dont la carte-carburant à lecture puce sécurisée est acceptée dans un réseau de plus de 1 000 stations spécialisées pour les poids lourds en Europe et exploitées en propre ou via des partenariats. AS 24 commercialise également de nombreux services liés à la mobilité des transporteurs, en particulier un système satellitaire de géolocalisation et de paiement des principaux péages européens. Le M&S poursuit son programme de solarisation avec près de 2 000 stations solarisées à fin 2020.

- **la production et la commercialisation de lubrifiants**, métier qui représente une part significative du résultat opérationnel net ajusté du M&S. TOTAL entend maintenir la dynamique de développement de ses positions en renforçant particulièrement la croissance de ses ventes de produits premium à marges unitaires plus élevées. TOTAL a également lancé un nouveau packaging début 2020 permettant d'en réduire l'empreinte carbone. Pour développer ses ventes de lubrifiants automobiles, TOTAL s'appuie sur un réseau de plus de 3 000 centres de services⁽⁷⁾ à fin 2020. Pour développer ses positions sur le marché du travail de métaux, TOTAL a lancé en 2018 FOLIA, un fluide biosourcé innovant, et a procédé en 2019 au rachat des activités de lubrification dédiées au laminage acier et aluminium de Houghton dans 20 pays d'Europe, aux États-Unis, au Canada et au Mexique. Par ailleurs, TOTAL a annoncé en septembre 2020 l'acquisition de la société française LUBRILOG spécialisée dans la production de lubrifiants synthétiques de haute performance, avec des applications dédiées à certains secteurs tels que l'extraction minière ou la cimenterie. Le M&S poursuit ses partenariats commerciaux et technologiques avec des constructeurs automobiles. Les investissements dans la R&D permettent au Groupe de fournir des lubrifiants *premium* de haute qualité à ses clients à travers le monde, en s'appuyant sur 35 sites de production opérés.
- **la promotion de nouvelles énergies de la mobilité**, telles que le gaz naturel, l'électro-mobilité ou l'hydrogène.
 - Dans le GNV, le Groupe diversifie son offre en nouvelles énergies de la mobilité en élargissant le déploiement de stations GNV à la suite du rachat et de l'intégration de la société Pitpoint en 2017, l'un des leaders européens du gaz naturel et du biogaz. À fin 2020, TOTAL dispose de plus de 900 stations⁽⁸⁾ délivrant du GNV en Asie, en Afrique, aux États-Unis et en Europe pour les particuliers et les professionnels.
 - Dans le domaine du gaz naturel pour le transport maritime, afin de répondre aux nouvelles normes d'émission pour les carburants marins qui sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2020, TOTAL accompagne ses clients dans cette transition avec sa filiale Total Marine Fuels Global Solutions (TMFGS) qui propose une offre diversifiée de carburants marins et de services associés. Le portefeuille de produits a ainsi été adapté et promeut des carburants ayant une teneur en soufre inférieure à 0,5% et du GNL comme carburant marin. TMFGS porte pleinement la stratégie du Groupe pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre des acteurs du transport maritime. En outre, TOTAL a rejoint en 2020 la coalition Getting to Zero qui vise, au travers de ses membres, à mettre en service d'ici 2030 des navires de haute mer à zéro émission et commercialement viables, alimentés eux-mêmes par des carburants à zéro émission. TOTAL a également rejoint en 2020 la coalition pour l'Énergie de demain qui regroupe, depuis février 2021, 14 grandes entreprises internationales unissant leur force pour accélérer la transition énergétique du transport et de la logistique en portant neuf projets concrets issus de neuf groupes de travail, et dont 7 projets déjà lancés devraient

(1) Électro-mobilité, Gaz Naturel pour Véhicules (GNV), hydrogène, GNL marin.

(2) France, Allemagne, Belgique, Luxembourg et Pays-Bas.

(3) Données publiques, sur la base du nombre de stations-service aux marques du Groupe en Afrique en 2019.

(4) En termes de nombre de point de charge. Données Société.

(5) Dans les provinces de Hollande-Septentrionale, de Flevoland et d'Utrecht et à l'exception des municipalités d'Amsterdam et d'Utrecht.

(6) Ce nombre inclut plus de 500 stations sous licence de marque TOTAL en Turquie.

(7) Le réseau de centres de services est constitué à fin 2020 de garages indépendants et de stations-service fournissant un entretien automobile de qualité sous les marques Total Quartz Auto Care, Total Quartz Auto Service, Total Quartz Rapid Oil Change ou Total Rubia Truck Center ou Total Hi-Perf Motozone.

(8) Stations aux marques du Groupe majoritairement et stations de Clean Energy Fuels Corp., dont TOTAL a acquis 25% du capital en 2018.

connaître des avancées majeures en 2021. En février 2021, TOTAL a rejoint le Maersk Mc-Kinney Møller Center for Zero Carbon Shipping en tant que partenaire stratégique et accélère ainsi son programme de R&D dans les solutions neutres en carbone pour le transport maritime, en ligne avec son engagement à travailler avec ses principaux clients pour atteindre la neutralité carbone (zéro émission nette). Ce partenariat va permettre à TOTAL de s'associer aux principaux acteurs du transport maritime pour développer de nouveaux carburants alternatifs bas carbone ainsi que des solutions de neutralité carbone (se reporter au point 2.4.2.2 de ce chapitre). Pour répondre aux besoins de ses clients dans les grands carrefours d'avitaillement, le Groupe renforce ses moyens logistiques dans les zones d'Amsterdam-Rotterdam-Anvers, de Singapour, d'Oman et en Méditerranée.

- Concernant l'électro-mobilité, le Groupe prévoit d'opérer plus de 150 000 points de charge en Europe à horizon 2025, grâce à des concessions dans les grandes villes, des chargeurs rapides dans les zones urbaines, des équipements chez les clients BtB ainsi que des points de charge ultra rapides sur les principaux corridors routiers. La société G2Mobility, renommée Total EV Charge Services, permet au Groupe d'offrir des solutions optimisées de recharge électrique à ses clients.
- Dans l'hydrogène, TOTAL poursuit le déploiement de stations dans le cadre du joint venture H2 Mobility Germany. Ce partenariat a été créé en 2015 avec Air Liquide, Daimler, Linde, OMV et Shell pour la construction sur le territoire allemand d'un réseau de stations hydrogène. Le joint venture dispose de 90 stations en

2020, dont environ un quart basé sur le réseau de stations-service du Groupe. TOTAL accompagne les collectivités locales avec des stations dédiées au bus aux Pays-Bas et en Belgique et suit également avec attention les projets ferroviaires.

- **la distribution de produits et de services destinés aux marchés professionnels.** S'appuyant sur la diversité de son offre et sur son réseau logistique mondial, TOTAL est un fournisseur de référence et de proximité de produits et d'offres multiénergie auprès de plus d'un million de clients (principalement carburants en vrac, fluides spéciaux, gaz de pétrole liquéfié, gaz naturel comprimé, gaz naturel liquéfié, bitumes et carburants pour la marine et l'aviation), notamment pour d'importants groupes industriels multinationaux. Le M&S dispose d'une offre de cartes qui fournit aux entreprises de toute taille des solutions de paiement de carburant, l'accès à la recharge électrique auprès de différents réseaux, et des services associés de gestion de leur flotte automobile. Le M&S accompagne ses clients dans la transition énergétique en offrant des services et des solutions sur toute la chaîne de valeur et propose de nouvelles plateformes digitales, pour l'optimisation de l'ensemble de leurs besoins énergétiques, telles que la gestion des installations sur site et la réduction de leur empreinte environnementale. Par ailleurs, en octobre 2019, TOTAL et Deutsche Post DHL Group ont conclu un accord de coopération stratégique visant à renforcer la collaboration notamment dans le domaine de la mobilité durable.

Dans le cadre de ses activités, le M&S détient des participations à travers ses filiales dans quatre raffineries en Afrique.

2.5.2 Ventes de produits pétroliers

Le tableau suivant présente les ventes de produits pétroliers du M&S^(a) par zone géographique :

(en kb/j)	2020	2019	2018
Europe	823	1 021	1 001
France	418	512	517
Europe hors France	405	509	484
Afrique	377	444	443
Moyen-Orient ^(b)	47	34	41
Asie-Pacifique ^(c)	135	198	199
Amériques	95	148	117
TOTAL	1 477	1 845	1 801

(a) Outre les ventes de produits pétroliers du M&S, les ventes du Groupe intègrent le négoce international 1 498 kb/j en 2020, 1 730 kb/j en 2019 et 1 777 kb/j en 2018) et les ventes massives Raffinage (434 kb/j en 2020, 536 kb/j en 2019 et 575 kb/j en 2018).

(b) Dont la Turquie.

(c) Dont les îles de l'océan Indien.

2.5.3 Répartition du réseau de stations-service

Le tableau suivant présente la répartition géographique des stations-service aux marques^(a) du Groupe :

Au 31 décembre	2020	2019	2018
Europe ^(b)	5 649	5 632	5 625
dont France	3 418	3 480	3 490
Afrique	4 683	4 543 ^(c)	4 449
Moyen-Orient	1 017	889	877
Asie-Pacifique ^(d)	2 037	2 042	1 951
Amériques	964	968	561
Réseau AS 24 (réseau dédié aux poids lourds)	1 244	986	848
TOTAL	15 594	15 060	14 311

(a) TOTAL, TOTAL ACCESS, Elf, Elan et AS 24, y compris les stations-service détenues par des tiers et les stations-service en cours de conversion. La Turquie est ici attachée au Moyen-Orient.

(b) Hors réseau AS 24.

(c) Donnée retraitée en raison d'une régularisation du comptage du nombre de stations-service.

(d) Dont les îles de l'océan Indien.

Par ailleurs, Clean Energy Fuels Corp. dont TOTAL détient 25,63%, dispose d'un réseau de 550 stations-service aux Etats-Unis à fin 2020 (530 en 2019 et 530 en 2018).

2.5.4 Activités par zone géographique

Les informations ci-après décrivent les principales activités du M&S présentées par zone géographique et selon les principaux métiers.

2.5.4.1 Europe

Réseau

Le M&S répond à l'évolution des marchés en Europe de l'Ouest par le développement d'une offre de produits et de services innovants et diversifiés. Le réseau se compose de près de 7 000 stations-service aux marques du Groupe (y compris AS 24), principalement réparties dans ses marchés clés, que sont la France, l'Allemagne, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg, dans lesquels le M&S atteint une part de marché moyenne de 16%⁽¹⁾ en 2020.

– En **France**, le réseau de stations-service bénéficie à fin 2020 d'un maillage dense de près de 3 500 stations dont environ 750 proposent du superéthanol E85, carburant en majorité renouvelable dont TOTAL est devenu le 1^{er} distributeur en France en décembre 2020 en nombre de stations⁽²⁾, avec plus de 1 800 stations à la marque TOTAL, environ 700 à la marque TOTAL ACCESS (stations-service alliant des prix bas à la qualité des carburants) et près de 700 à la marque Elan (localisées en zone rurale). Bénéficiant d'une forte proximité avec ses clients, les stations-service aux marques du Groupe répondent à leurs besoins du quotidien avec une offre multiservice et multiproduit développée à travers des services dans la restauration, les boutiques et le lavage qui sont portés par des marques de référence comme Bonjour et TOTAL WASH (premier réseau à marque en France⁽¹⁾), ainsi que des partenariats répondant aux besoins locaux.

TOTAL détient des participations dans 27 dépôts en France, dont 7 opérés par les sociétés du Groupe.

- En **Allemagne**, TOTAL est le troisième acteur du pays⁽³⁾ avec près de 1 200 stations-service aux marques du Groupe fin 2020.
- En **Belgique**, TOTAL est le premier acteur du pays⁽³⁾ avec environ 550 stations-service aux marques du Groupe.
- Aux **Pays-Bas**, TOTAL est également dans une dynamique de croissance avec plus de 380 stations-service aux marques du Groupe à fin 2020.
- En **Turquie**, environ 500 stations-service utilisent la marque TOTAL dans le cadre d'un accord de licence de marque.

Dans le transport routier, TOTAL déploie une offre dédiée sur ce segment en croissance avec sa marque AS 24 dont la carte-carburant à lecture puce sécurisée est acceptée dans un réseau de plus de 1 000 stations spécialisées pour les poids lourds en Europe. AS 24 étend constamment sa présence géographique sur les grands axes du transport routier international, principalement en Europe de l'Est. Ainsi, depuis 2020, les transporteurs européens porteurs de la carte AS 24 peuvent se ravitailler dans les stations-service de Lukoil, partenaire en Russie, et celles d'Azpetrol, partenaire en Azerbaïdjan. AS 24 accompagne la transition énergétique du monde du transport en proposant le GNV / bioGNV dans plusieurs pays européens dont la France. AS 24 enrichit également son offre de services innovants liés à la mobilité, en particulier un système satellitaire de géolocalisation et de paiement des principaux péages européens, ou encore la localisation autonome des remorques.

Lubrifiants

TOTAL poursuit son développement en Europe où il s'appuie principalement sur 10 sites de production de lubrifiants et graisses opérés notamment à Rouen en France et à Ertvelde en Belgique mais aussi au Royaume-Uni, en Espagne, en Allemagne, en Roumanie, en Turquie et depuis 2018, en Russie.

En novembre 2019, le Groupe a annoncé le lancement de ECO₂ une gamme de fluides hydrauliques issus de l'économie circulaire (re-raffinage et traitement spécifique breveté des huiles usées) permettant aux entreprises de réduire leur empreinte environnementale.

Nouvelles énergies

Gaz naturel

TOTAL opère environ 200 stations GNV dont la majorité est accessible au public à fin 2020 aux marques TOTAL et AS 24. L'objectif est d'atteindre 450 stations GNV opérées à l'horizon 2025. Le Groupe souhaite accélérer le développement de ce réseau pour atteindre rapidement un maillage répondant aux attentes de ses clients en ciblant en premier lieu le secteur du transport de fret dans ses marchés clés en Europe (Allemagne, Belgique, France, Luxembourg, Pays-Bas). C'est dans ce cadre, qu'en février 2021, TOTAL et Sigeif Mobilités (société d'économie mixte locale créée par le Sigeif et la Caisse des Dépôts) inaugurent la plus grande station exclusivement dédiée au GNV et au bioGNV de France.

Dans le domaine du gaz naturel pour carburants marins, le Groupe a réceptionné en août 2020, son premier navire avitailleur GNL, le plus grand au monde en termes de capacité (18 600 m³), nommé *Gas Agility*, basé dans la région de Rotterdam. *Gas Agility* a achevé en novembre 2020 le premier soutage du plus gros porte conteneur au monde alimenté au GNL, le *CMA CGM Jacques Saadé*. Le Groupe a annoncé fin 2019 la signature d'un contrat d'affrètement long-terme pour un deuxième navire avitailleur en GNL, qui devrait être livré en 2021 et sera positionné dans la région de Marseille-Fos en France. Ce navire assurera notamment, à la suite d'un accord officialisé par TOTAL et MSC Croisières en mars 2021, la fourniture annuelle d'environ 45 000 tonnes de GNL pour les prochains navires de croisière de MSC Croisières propulsés au GNL et qui feront escale dans le port de Marseille. Concernant ces deux navires de soutage de GNL, TOTAL a signé des accords pour fournir près de 0,6 Mt de GNL par an.

Electro-mobilité

TOTAL a remporté en janvier 2020 un des plus grands marchés⁽⁴⁾ publics de recharge pour véhicules électriques en Europe auprès la Région Métropolitaine d'Amsterdam (Metropoolregio Amsterdam Elektrisch – MRA-E). Dans le cadre de ce contrat, TOTAL installera et exploitera jusqu'à 20 000 nouveaux points de charge publics aux Pays-Bas⁽⁵⁾. En octobre 2020, le Groupe renforce également sa présence en Allemagne avec l'acquisition de l'unité commerciale Charging Solutions basée à Munich et spécialisée dans les infrastructures de recharge. Avec cette opération, TOTAL devient l'opérateur d'un réseau de 2 000 points de charge en Allemagne, installés chez des clients professionnels, dont certains accessibles au grand public.

En novembre 2020, TOTAL a remporté l'appel d'offres de la Mairie de Paris portant sur la modernisation et l'extension du parc de bornes de recharge publiques pour véhicules électriques, installées dans la capitale française. Le Conseil de Paris a ainsi confié à TOTAL la gestion pour 10 ans de son réseau public de stations de recharge sur voirie constitué d'environ 2 300 points de charge. En décembre 2020, TOTAL a réalisé l'acquisition de la société Blue Point London qui est en charge de la gestion et de l'exploitation du réseau Source London, premier réseau de recharge pour véhicules électriques de Londres avec plus de 1 600 points de charge installés dans les rues de la capitale britannique. En outre, en octobre 2020, TOTAL est devenu le 9^e membre de l'alliance Chargeup Europe, voix de l'industrie de la recharge pour véhicules électriques en Europe qui contribue activement aux discussions au niveau européen portant sur les initiatives et politiques publiques qui encourageront un déploiement efficace, concret et facile d'utilisation des infrastructures de recharge au sein des pays de l'Union européenne.

A fin 2020, TOTAL opère au total plus de 21 000 points de charge en Europe et dispose de près de 20 stations-service équipées de points de charge ultra-rapides en Allemagne, au Benelux et en France.

Hydrogène

Dans le domaine de l'hydrogène, le Groupe poursuit le développement de la distribution pour camions, véhicules légers ou pour bus au sein de 26 stations en Allemagne, aux Pays-Bas et en Belgique.

(1) Données Société.

(2) France métropolitaine (hors Corse).

(3) Source IHS 2020, sur la base du nombre de stations sur le plan national.

(4) En termes de nombre de point de charge. Données Société.

(5) Dans les provinces de Hollande-Septentrionale, de Flevoland et d'Utrecht et à l'exception des municipalités d'Amsterdam et d'Utrecht.

Marchés professionnels, mobilité et autres spécialités

En Europe, TOTAL produit et commercialise des carburants et combustibles en vrac, des produits de spécialités et s'appuie sur ses unités industrielles pour la fabrication de fluides spéciaux (Oudalle en France) et de bitumes (Brunsbüttel en Allemagne).

TOTAL est un acteur majeur des cartes liées à la mobilité en Europe avec plus de 3,5 millions de cartes permettant aux entreprises de toutes tailles de mieux gérer les dépenses d'énergies de leurs flottes et d'avoir accès à des services toujours plus nombreux.

Avec l'offre TOTAL MOBILITY, le Groupe propose aux entreprises d'optimiser les dépenses liées à leur flotte de véhicules d'entreprise, quelle que soit leur motorisation (carburants classiques, électricité, gaz, etc.) et plus globalement les dépenses liées à la mobilité de leurs collaborateurs. Ainsi la carte TOTAL permet notamment l'accès à la recharge électrique auprès de différents réseaux regroupant environ 200 000 points de charge en Europe. L'acquisition en 2018 de la *start-up* française WayKonec a permis au Groupe de renforcer ses services de gestion de flottes pour véhicules d'entreprise avec l'intégration d'un ensemble d'outils alliant solutions digitales de traitement des données, application destinée aux conducteurs et boîtier de télématique embarquée.

2.5.4.2 Afrique

Réseau

TOTAL est leader dans la distribution de produits pétroliers sur le continent africain avec une part de marché de 17%⁽¹⁾ dans le réseau en 2020 et y poursuit une stratégie visant à une croissance rentable supérieure aux marchés.

Sur la zone Afrique, le réseau comprend en 2020 plus de 4 600 stations-service aux marques du Groupe réparties dans 40 pays. Le Groupe dispose de réseaux importants en particulier en Afrique du Sud, au Nigéria, en Égypte et au Maroc. TOTAL poursuit la croissance de son réseau de stations-service en Angola initiée en 2018 dans la cadre de son joint venture avec la compagnie nationale Sonangol.

Le M&S diversifie son offre en stations-service et déploie une palette de produits et de nouveaux services dans la restauration, les boutiques et le lavage. Pour cela, le Groupe développe ses partenariats, notamment avec une *start-up* africaine, afin de fournir progressivement à travers le continent de nouvelles solutions digitales de paiement capables d'améliorer l'expérience client sur le point de vente. En 2019, le M&S a fait l'acquisition d'un éditeur de solutions logicielles et organisationnelles de cartes de paiement actif sur l'Afrique, renommé Total Fleet Technology & Services.

Lubrifiants

TOTAL est le premier distributeur⁽²⁾ de lubrifiants sur le continent africain et poursuit sa stratégie de croissance. Le M&S s'appuie sur neuf sites de production de lubrifiants opérés notamment au Nigéria, en Égypte, au Kenya, au Sénégal et en d'Afrique du Sud, ainsi qu'en Tanzanie où TOTAL a acquis une usine de production en 2019. Un nouveau site de production est par ailleurs entré en production en Algérie en octobre 2020. TOTAL a par ailleurs signé fin 2018 un partenariat avec le groupe CFAO visant notamment à renforcer sa présence dans le réseau de centres de services d'entretien automobile. En 2020, TOTAL et Belron s'associent en Afrique pour offrir un service de réparation et de remplacement de vitres automobiles haut de gamme, sous la marque Carglass®, dans le cadre d'une licence d'exploitation exclusive de dix ans pour la marque Carglass® accordée à TOTAL. Ce service complète le service d'entretien automobile proposé dans les centres « Total Quartz Auto Service » et « Total Quartz Auto Care », ainsi que les services formés avec d'autres grandes chaînes partenaires.

Marchés professionnels, mobilité et autres spécialités

TOTAL est un partenaire de référence, en particulier pour les clients miniers, en fournissant des solutions énergétiques innovantes, bas carbone et complètes d'approvisionnement et de gestion de carburants

et propose des offres hybrides intégrant l'énergie solaire à son portefeuille de produits et de services existant.

Ainsi, le M&S propose une palette diversifiée de produits et de services à destination des professionnels. Les clients industriels bénéficient de l'accompagnement de TOTAL dans la maintenance de leurs installations sur site avec une solution d'analyses d'huiles en service, par exemple. Dans les secteurs des mines, de la construction, de l'agriculture et de la forêt, le Groupe leur propose notamment sa plateforme digitale Optimizer qui leur permet de réduire leurs coûts par une meilleure maîtrise de leur consommation d'énergie grâce aux données remontées par des capteurs installés sur leurs installations.

2.5.4.3 Asie-Pacifique – Moyen-Orient

Le M&S propose ses produits et ses services dans plus de 20 pays dans cette zone.

Réseau

TOTAL dispose de plus de 2 000 stations-service aux marques du Groupe dans la zone Asie-Pacifique – Moyen-Orient à fin 2020 avec des réseaux de stations-service au Cambodge, en Chine, en Indonésie, en Jordanie, au Liban, au Pakistan et aux Philippines. Le Groupe est aussi un acteur important dans les îles du Pacifique.

TOTAL continue de croître sur les grands marchés, notamment en Inde avec l'objectif de déployer en partenariat avec le conglomérat indien Adani, un réseau de stations-service et stations de gaz naturel pour véhicules dont le dimensionnement est en cours d'étude.

En février 2019, TOTAL et Saudi Aramco ont signé un accord de joint venture pour développer la distribution et la vente de produits pétroliers et de services associés en Arabie Saoudite. Les deux partenaires ont acquis un réseau de 270 stations-service en cours de modernisation.

TOTAL poursuit aussi son développement dans la zone en proposant ses carburants *premium* de la marque TOTAL EXCELLIUM qui sont dorénavant disponibles au Cambodge, en Chine, aux Fidji, au Liban, en Nouvelle-Calédonie, au Pakistan et aux Philippines.

En 2020, Total (China) Investment Company Limited a signé un protocole d'accord (MoU) afin de poursuivre la collaboration stratégique avec Alibaba Group et d'exploiter leurs ressources respectives pour conduire la transformation numérique des opérations de la société en Chine. Le partenariat fournira entre autres une infrastructure numérique et un soutien aux stations-service, aux lubrifiants et aux activités de fluides spéciaux de TOTAL en Chine.

Lubrifiants

Les activités lubrifiants participent à la croissance du M&S en Asie et au Moyen-Orient. Les capacités de *blending* de lubrifiants dans cette zone sont réparties sur 10 sites de production opérés et s'appuient notamment sur les usines de Singapour, de Tianjin et de Dubaï. Le Groupe développe aussi des partenariats avec les grands constructeurs automobiles asiatiques tels que Nissan, Mazda, Kia, Great Wall Motors, Maruti, Suzuki et Hitachi, d'autres industries, en particulier l'énergie, la cimenterie et le textile, et des acteurs majeurs du commerce en ligne afin de développer ses ventes et de nouveaux services.

Marchés professionnels, mobilité et autres spécialités

TOTAL a signé plusieurs partenariats avec des clients industriels lui permettant d'étendre sa présence sur plusieurs marchés comme l'exploitation minière et la construction dans plusieurs pays de la zone.

En Asie, le Groupe fournit des lubrifiants et des services à plus de 50 sites miniers parmi lesquels des acteurs majeurs tels que BHP, Vale ou Thiess opérant en Australie, en Indonésie, en Mongolie, en Nouvelle-Calédonie, en Papouasie-Nouvelle-Guinée et aux Philippines.

Consécutivement à un accord signé en 2018 avec China Communications Construction Company Ltd. (CCCC), acteur majeur chinois dans le

(1) Part de marché estimée. Données Société.

(2) Données Société.

secteur du BTP, TOTAL a signé en 2019 un second accord de fournisseur privilégié avec un autre partenaire chinois de premier plan dans le secteur de l'énergie et du BTP afin d'étendre leur partenariat actuellement concentré sur l'Afrique à un périmètre mondial.

Dans les produits de spécialités, TOTAL est présent sur le marché du GPL au Vietnam, au Bangladesh, en Nouvelle-Calédonie et en Inde notamment avec un réseau de près de 80 stations-service fournissant uniquement du GPL carburant.

En juillet 2020, TOTAL et Indian Oil ont formé une coentreprise à parts égales en Inde dans les bitumes de spécialité.

En ce qui concerne le transport maritime, TOTAL a signé en octobre 2019 un accord avec la société publique chinoise Zhejiang Energy Group (ZEG), afin d'établir dans la région de Zhoushan (Chine) un joint venture dédié à l'approvisionnement et à la fourniture de carburants marins bas soufre. Par ailleurs, TOTAL et Pavilion Energy Singapore ont signé des accords fermes et définitifs d'une durée de 10 ans en décembre 2019, en vue de développer conjointement une chaîne logistique d'avitaillement en GNL dans le port de Singapour, faisant suite à un accord de principe signé en 2018. En mars 2021, l'Autorité Maritime et Portuaire de Singapour (MPA - Maritime and Port Authority of Singapore) a octroyé une troisième licence d'avitaillement en Gaz Naturel Liquéfié (GNL) à TMFGS, pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2022. En 2020, TOTAL a signé des accords pour affréter deux tankers type VLCC qui devraient être livrés en 2022 et quatre navires de type Aframax, qui devraient être livrés en 2023, tous équipés de propulsion GNL et dont l'approvisionnement sera assuré par TMFGS, dont le siège est basé à Singapour.

2.5.4.4 Amériques

Dans le réseau, le Groupe dispose fin 2020 de près de 1 000 stations-service aux marques du Groupe.

2.5.5 Développement de produits et services

Afin de répondre aux évolutions des marchés mondiaux et préparer les relais de croissance de demain, TOTAL développe en liaison avec ses clients des produits et des services permettant d'optimiser leur consommation énergétique comme les produits labellisés Total Ecosolutions, tels que les carburants Total Excellium ou les lubrifiants *Fuel Economy*. Ces produits et services intègrent une offre énergétique diversifiée (carburants, gaz, solaire, pellets de bois) ainsi que les services liés à l'audit, au suivi et au pilotage des consommations.

Par ailleurs, en poursuivant ses partenariats techniques, le Groupe développe des produits à fort contenu technologique, dont certains sont d'abord formulés pour la compétition avant d'être largement commercialisés. Le Groupe est notamment associé à Groupe PSA (nouvellement Stellantis) avec lequel il a renouvelé début 2021 pour une période de 5 ans une coopération dans les domaines, des lubrifiants, de la R&D, de la compétition automobile et de la mobilité. L'écurie DS Techeetah, partenaire du Groupe, a été sacrée deux fois championne du monde sur le championnat de Formula E⁽⁴⁾ en 2019 et 2020, pour lequel TOTAL fournit des lubrifiants spécifiquement développés depuis 2019. Par ailleurs, TOTAL est devenu depuis 2018 le fournisseur officiel de carburants de différents championnats automobiles d'endurance⁽⁵⁾, dont les 24 Heures du Mans, pour cinq ans, partenariat élargi en 2019 à la fourniture d'hydrogène, afin d'accompagner le développement d'une voiture d'endurance hydrogène en vue d'une catégorie dédiée aux 24 Heures du Mans en 2024. Ces partenariats illustrent le savoir-faire technique de TOTAL dans la formulation des carburants et lubrifiants pour les motorisations de demain en conditions extrêmes et sous contrainte de réduction des consommations.

Depuis 2018, TOTAL se développe dans le secteur de la distribution de carburants au Brésil, premier marché d'Amérique latine en matière de distribution de produits pétroliers⁽¹⁾, en ayant acheté auprès d'une société brésilienne un réseau de 280 stations-service, ainsi que ses activités de distribution, de revente et d'importation de produits pétroliers. Le M&S était déjà présent au Brésil dans le secteur des lubrifiants dont il poursuit le développement.

Au Mexique, profitant des réformes et de l'ouverture du marché mexicain de l'énergie, TOTAL, poursuit son développement et dispose d'un réseau de près de 230 stations-service à fin 2020.

Par ailleurs, le Groupe détient une participation de 70% dans le leader de la distribution de carburants en République dominicaine qui dispose d'un réseau d'environ 130 stations-service, d'activités de commerce général et de lubrifiants.

Dans les lubrifiants et autres produits de spécialités, TOTAL poursuit sa stratégie de croissance dans toute la zone, principalement dans les lubrifiants, les carburants pour l'aviation et les fluides spéciaux. TOTAL dispose de 3 sites de production de lubrifiants opérés en Amérique du Nord (Etats-Unis, Canada, Mexique) et 3 autres en Amérique du Sud (Brésil, Argentine et Chili). Le Groupe dispose d'une unité de production de fluides spéciaux à Bayport (Texas), aux Etats-Unis, premier marché mondial de fluides hautes performances⁽²⁾ dont la production mensuelle a atteint le record de 21 000 tonnes en novembre 2020.

Dans les nouvelles énergies de la mobilité, TOTAL est depuis 2018 un actionnaire de référence (25,63%) dans la société américaine Clean Energy Fuels Corp., cotée au NASDAQ, leader⁽³⁾ de la fourniture de gaz naturel carburant en Amérique du Nord et acteur majeur dans la vente de biométhane. En 2020, le Groupe a également acquis la société Platargas, acteur GNL pour la mobilité et l'industrie en République dominicaine.

TOTAL accélère sa stratégie d'innovation digitale pour développer de nouvelles offres adaptées aux différents marchés pour ses clients et améliorer son efficacité opérationnelle. Ainsi, en Europe, le M&S développe une solution digitale permettant au conducteur de payer son carburant directement à partir d'une voiture connectée et une solution de paiement mobile, TOTAL eWallet, en Allemagne et en Belgique. Par ailleurs, TOTAL propose en France la plateforme Bitume Online d'achat en ligne de bitume à prix fixe pour ses clients professionnels. En 2019, le Groupe a créé Be:Mo, une plateforme logicielle multiénergie qui connecte les professionnels de la mobilité aux sources d'énergies thermiques ou électriques et aux services associés au véhicule (lavage, péage, parking) via des API⁽⁶⁾ (connecteurs informatiques). Be:Mo permet ainsi à tous les acteurs de la mobilité de créer et d'intégrer leur propre offre de *charging* ou *fueling* connecté directement à leurs applications ou aux tableaux de bord des véhicules. L'intégration de ces services a déjà été effectuée pour des filiales du Groupe ainsi qu'un constructeur automobile européen majeur. En Afrique, TOTAL poursuit le développement de nouvelles solutions de paiement digital permettant d'élargir ses services de transfert d'argent et de paiement par téléphone portable. Enfin, un *Customer Relationship Management* permet la valorisation des mégadonnées afin de développer plus efficacement les offres commerciales, et d'améliorer la gestion des réclamations. Ainsi, plus de 10 millions de clients dans 13 pays à travers le monde peuvent bénéficier d'offres personnalisées de la part du Groupe.

Le Groupe poursuit aussi la recherche et le déploiement d'applications IoT⁽⁷⁾ dans les domaines de la logistique, de la maintenance et de la sécurité. De nouveaux développements permettent ainsi aux clients transporteurs du Groupe de géolocaliser leurs remorques, leurs équipements industriels et le suivi de leurs livraisons.

(1) Source IHS 2020.

(2) Données Société.

(3) Données Société.

(4) Formula E : championnat de course automobile utilisant des monoplaces électriques.

(5) Le Championnat du Monde d'Endurance de la FIA, les 24 Heures du Mans, l'European Le Mans Séries et l'Asian Le Mans Séries.

(6) API : Application Programme Interface ou interface de Programmation d'Application.

(7) Internet des objets : objets connectés.

3

Risques et contrôle

3.1	Facteurs de risque	90	3.4	Assurance et couverture des risques	107
3.1.1	Paramètres d'environnement	91	3.4.1	Organisation	107
3.1.2	Enjeux climatiques	92	3.4.2	Politique de gestion des risques et assurances	107
3.1.3	Risques liés aux menaces externes	94	3.4.3	Politique d'assurance	107
3.1.4	Géopolitique et évolution du monde	94			
3.1.5	Risques liés aux opérations	96	3.5	Procédures judiciaires et d'arbitrage	108
3.1.6	Innovation	97			
3.2	Pays sous sanctions économiques	98	3.6	Plan de vigilance	109
3.2.1	Sanctions économiques américaines et européennes	98	3.6.1	Introduction	109
3.2.2	Informations relatives à certaines activités limitées liées à certains pays sous sanction	99	3.6.2	Cartographie des risques d'atteintes graves	111
3.3	Procédures de contrôle interne et de gestion des risques	101	3.6.3	Principes d'action et organisation	113
3.3.1	Éléments fondamentaux des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques	101	3.6.4	Procédures d'évaluation	118
3.3.2	Environnement de contrôle	101	3.6.5	Actions d'atténuation des risques et de prévention des atteintes graves	120
3.3.3	Évaluation et maîtrise des risques	102	3.6.6	Mécanismes d'alerte	121
3.3.4	Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	105	3.6.7	Dispositifs de suivi	122
			3.6.8	Compte-rendu de mise en œuvre	122

3.1 Facteurs de risque

Le Groupe conduit ses activités dans un environnement en constante évolution. Il est exposé à des risques qui, s'ils se matérialisaient, pourraient avoir un effet défavorable significatif sur ses activités, sa situation financière, sa réputation, ses perspectives, ou la valeur des instruments financiers émis par TOTAL.

Cette section présente les facteurs de risque significatifs, spécifiques au Groupe, auxquels il estime être exposé à la date de dépôt du Document d'enregistrement universel. Toutefois, le Groupe peut être exposé à d'autres risques non spécifiques, ou dont il n'a pas connaissance, ou dont les conséquences potentielles pourraient être sous-estimées, ou dont la réalisation n'est pas considérée, à cette date, comme susceptible d'avoir un impact défavorable significatif sur le Groupe, ses activités, sa situation financière, sa réputation ou ses perspectives.

Il pourrait en particulier être exposé à des risques systémiques, comme par exemple des disruptions majeures inattendues (de type sanitaire telle la pandémie COVID-19, sécuritaire, monétaire ou cyber), entraînant des perturbations de grande ampleur avec des répercussions humaines et économiques mondiales.

Dans un tel contexte, la gestion de la crise sanitaire COVID-19 a prouvé l'efficacité des mécanismes de résilience du Groupe, sa réactivité, sa

capacité à mobiliser ses cellules de crise, à mettre en œuvre ses plans de continuité d'activité et à être agile dans son organisation.

Les facteurs de risque identifiés dans cette section résultent d'un processus continu d'identification et d'analyse des risques sur lequel le Groupe s'appuie pour déterminer ceux qui sont susceptibles de nuire à l'atteinte de ses objectifs et dont l'un des éléments principaux est la cartographie des risques du Groupe. La cartographie des risques du Groupe en vigueur a été établie en novembre 2019.

Les facteurs de risque sont regroupés par catégories en fonction de leur nature. L'évaluation de leur importance (gravité) a été effectuée en fonction de leur probabilité d'occurrence et de leur niveau d'impact. L'évaluation du niveau d'impact a été réalisée selon différents critères d'ordre financier, stratégique, environnemental, d'image/réputation, juridique, humain et RH.

Dans chaque catégorie, sont présentés les risques qui ont été considérés comme les plus importants d'après l'évaluation qui en a été faite sur la base des critères précités. L'appréciation par TOTAL de ce niveau d'importance peut être modifiée à tout moment, notamment en raison de la survenance de faits nouveaux, externes ou propres au Groupe.

	Évaluation de l'importance
Paramètres d'environnement	
Sensibilité des résultats aux prix du pétrole et du gaz, marges de raffinage, taux de change et taux d'intérêt	4
Enjeux climatiques	
Déploiement de la transition énergétique	4
Développement des réserves de pétrole et de gaz	3
Risques opérationnels et financiers liés aux effets du changement climatique	2
Risque de réputation et gestion des talents	2
Risques liés aux menaces externes	
Risques cybersécurité	4
Risques sûreté	3
Géopolitique et évolution du monde	
Mesures protectionnistes affectant le libre-échange	3
Dégradation des conditions d'opération	3
Évolution de la réglementation	2
Risques liés aux opérations	
HSE : risque d'accident majeur ou d'atteinte aux tiers et à l'environnement	3
Développement des projets majeurs	3
Éthique des affaires	3
Intégration des acquisitions stratégiques	3
Gestion des partenariats	3
Innovation	
Transformation digitale	3
Évolution technologique ou de marché	2

Échelle d'évaluation de l'importance (niveau d'impact et probabilité d'occurrence) : **1** = moins important, **4** = plus important

Les principales procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par le Groupe sont décrites au point 3.3 de ce chapitre.

3.1.1 Paramètres d'environnement

Sensibilité des résultats aux prix du pétrole et du gaz, marges de raffinage, taux de change et taux d'intérêt

Les résultats de TOTAL sont sensibles à différents paramètres d'environnement dont les plus significatifs sont les prix du pétrole et du gaz, les marges de raffinage, les taux de change et les taux d'intérêt.

Les prix du pétrole et du gaz naturel peuvent connaître d'importantes fluctuations en raison de facteurs sur lesquels TOTAL n'a pas de contrôle, tels que :

- les évolutions économiques et politiques sur le plan international et régional dans les régions productrices de ressources naturelles, notamment au Moyen-Orient, en Afrique, en Amérique du Sud et en Russie, ainsi que la situation sécuritaire dans certaines régions, l'ampleur de la menace terroriste internationale, les guerres et autres conflits ;
- la capacité des pays de l'Opep et des autres pays producteurs à exercer une influence sur les niveaux et les prix de la production mondiale de pétrole et de gaz ;
- les prix des énergies non conventionnelles, ainsi que les évolutions des dispositifs de valorisation des sables bitumineux et des huiles de schiste qui peuvent affecter les prix de vente du Groupe notamment dans le cadre de ses contrats à long terme de vente de gaz, et les évaluations de ses actifs en particulier en Amérique du Nord ;
- la conjoncture économique mondiale et les conditions des marchés financiers ;
- les réglementations et les actions gouvernementales ;
- la modification de l'offre et la demande en énergie, mondiale et régionale, en raison des évolutions dans les préférences des consommateurs ou encore en raison de pandémies comme la pandémie COVID-19.

D'une manière générale, une baisse des prix du pétrole et du gaz a un effet négatif sur les résultats du Groupe du fait de la baisse du chiffre d'affaires généré par la production pétrolière et gazière. Inversement, une hausse des prix du pétrole et du gaz se traduit par un effet positif sur les résultats du Groupe.

Outre l'effet négatif sur le chiffre d'affaires, les marges et la rentabilité du Groupe, une période prolongée avec des prix du pétrole ou du gaz naturel faibles peut conduire le Groupe à revoir ses projets de développement, à effectuer des ajustements à la baisse des réserves publiées par le Groupe, ainsi qu'à réviser les hypothèses de prix sur la base desquelles sont réalisés les tests de dépréciations d'actifs susceptibles d'avoir un impact négatif sur les résultats du Groupe de la période au cours de laquelle elles sont constatées. Pour plus d'informations sur les dépréciations comptabilisées sur les actifs du Groupe, se reporter à la note 3D de l'Annexe aux comptes consolidés (point 8.7 du chapitre 8).

Des périodes prolongées avec des cours de pétrole et de gaz naturel faibles peuvent réduire la rentabilité économique de projets en production ou en développement et réduire la trésorerie du Groupe, restreignant ainsi sa capacité à financer des investissements et/ou pouvant le conduire à annuler ou reporter des projets d'investissements.

Inversement, dans un environnement où les prix du pétrole et du gaz sont élevés, le Groupe peut être confronté à des augmentations significatives des coûts et des prélèvements des États et, dans le cadre de certains contrats de partage de production, voir ses droits à production réduits. Une hausse des cours peut également se traduire par une réduction de la demande en produits du Groupe.

Les résultats du Groupe dans les secteurs Raffinage-Chimie et Marketing & Services dépendent principalement de l'offre et de la demande en produits pétroliers et des marges associées sur la vente de ces produits avec une dépendance forte au secteur du transport. L'évolution des cours du pétrole et du gaz se répercute sur les résultats dans ces secteurs en fonction de la vitesse d'ajustement des prix des produits pétroliers aux variations des cours du pétrole et du gaz. Les marges de raffinage du Groupe, en baisse en 2020, restent caractérisées par une volatilité élevée.

Les activités de trading-shipping (négoce de pétrole, de gaz et d'électricité et activités de transport maritime) sont particulièrement sensibles aux risques de marché et plus spécifiquement aux risques de prix qui résultent de la volatilité des prix du pétrole, du gaz et de l'électricité, au risque de liquidité (incapacité à acheter ou vendre des cargaisons aux prix de marché) et aux risques de contrepartie (lorsqu'une contrepartie ne remplit pas ses obligations contractuelles).

En 2020, impactés par l'effondrement de la demande lié à la pandémie COVID-19 et exacerbés par les tensions entre pays exportateurs de pétrole, les prix du pétrole ont fortement chuté au mois de mars pour atteindre 20\$/b (Brent) puis se sont raffermissés à partir de juin pour revenir en moyenne au-dessus de 40\$/b, notamment grâce aux mesures de réduction de production des pays de l'Opep+ et à la reprise partielle de la demande en produits pétroliers dans le transport routier.

Les prix du gaz se sont fortement dépréciés, notamment en Europe (NBP) et en Asie (JKM), passant en moyenne d'environ 4\$/Mbtu en janvier 2020 à environ 2\$/Mbtu au début de l'été en raison d'une baisse de la demande, liée aux mesures de confinement sanitaire. Les prix se sont raffermissés sur la deuxième partie de l'année, passant au-dessus des 5,0\$/Mbtu en décembre 2020.

Les marchés du pétrole et du gaz restent caractérisés par une volatilité élevée.

Pour l'exercice 2021, dans les scénarii retenus ci-dessous, le Groupe estime qu'une variation du prix moyen annuel de ventes de liquides de 10 dollars par baril entraînerait une variation dans le même sens du résultat opérationnel net ajusté⁽¹⁾ de l'année d'environ 2,7 milliards de dollars et du flux de trésorerie d'exploitation de l'année d'environ 3,2 milliards de dollars. Par ailleurs, le Groupe estime qu'une variation du prix moyen annuel de ventes de gaz NBP de 1 dollar par Mbtu entraînerait une variation dans le même sens du résultat opérationnel net ajusté de l'année d'environ 0,3 milliard de dollars et du flux de trésorerie d'environ 0,25 milliard de dollars.

L'impact d'une variation des prix du pétrole et du gaz sur les activités aval dépend de la rapidité avec laquelle s'ajustent les prix des produits finis. Le Groupe estime qu'une variation de l'indicateur de la marge sur coûts variables – Raffinage Europe, MCV de 10 dollars par tonne entraînerait une variation dans le même sens du résultat opérationnel net ajusté de l'année d'environ 0,4 milliard de dollars et une variation du flux de trésorerie d'exploitation de l'année d'environ 0,5 milliard de dollars.

Toutes les activités du Groupe sont sensibles à divers titres et dans des proportions variables aux évolutions du cours du dollar. Le Groupe estime qu'une baisse annuelle de 0,10 dollar par euro (hausse du dollar contre l'euro) engendrerait une hausse du résultat opérationnel net ajusté de l'année d'environ 0,1 milliard de dollars et aurait un impact limité sur les flux de trésorerie d'exploitation de l'année. Inversement, une hausse annuelle de 0,10 dollar par euro (baisse du dollar contre l'euro) engendrerait une baisse du résultat opérationnel net ajusté de l'année d'environ 0,1 milliard de dollars et aurait un impact limité sur les flux de trésorerie d'exploitation de l'année.

(1) Les résultats ajustés se définissent comme les résultats au coût de remplacement, hors éléments non récurrents et hors effet des variations de juste valeur.

Sensibilités 2021 ^(a)	Variation	Impact estimé sur le résultat opérationnel net ajusté ⁽¹⁾	Impact estimé sur les flux de trésorerie d'exploitation
Dollar	+/-0,1\$ par €	-/+0,1 G\$	~ 0 G\$
Prix moyen de ventes liquides ^(b)	+/-10\$/b	+/-2,7 G\$	+/-3,2 G\$
Prix du gaz européen NBP ^(c)	+/-1\$/Mbtu	+/-0,3 G\$	+/-0,25 G\$
Marge sur coûts variables – Raffinage Europe, MCV	+/-10\$/t	+/-0,4 G\$	+/-0,5 G\$

(a) Sensibilités mises à jour une fois par an, à l'occasion de la publication des résultats du quatrième trimestre de l'année précédente. Les sensibilités indiquées sont des estimations préparées sur la base de la vision actuelle de TOTAL de son portefeuille 2021. Les résultats réels peuvent varier significativement des estimations qui résulteraient de l'application de ces sensibilités. L'impact de la sensibilité \$/€ sur le résultat opérationnel net ajusté est attribuable pour l'essentiel au Raffinage-Chimie.

(b) Environnement Brent à 50\$/b.

(c) NBP (*National Balancing Point*) est un point d'échange virtuel de gaz naturel au Royaume-Uni utilisé pour transférer des droits sur le gaz physique et qui est largement utilisé comme une référence de prix pour les marchés du gaz naturel en Europe. NBP est exploité par National Grid Gas plc, le gestionnaire du réseau de transport britannique.

Par ailleurs, dans le cadre de son financement, TOTAL est exposé aux variations des taux d'intérêt. Sur son portefeuille de dette obligataire, de titres de créances court-terme (*commercial papers*) et de lignes de crédit bancaires tirées au niveau des entités centrales de financement, la dette du Groupe à taux variable (après prise en compte des instruments de couverture) s'est élevée à environ 28 milliards de dollars en moyenne au

cours de l'année 2020. Sur ce périmètre, une fluctuation des divers taux de référence, principalement le LIBOR USD 3 mois de +/- 1% aurait engendré une variation du coût de l'endettement financier dont l'impact théorique sur le résultat net ajusté et sur les flux de trésorerie du Groupe est estimé à environ +/- 0,23 milliard de dollars.

3.1.2 Enjeux climatiques

Déploiement de la transition énergétique

TOTAL est exposé à la mise en œuvre de la transition énergétique notamment par les États.

La société civile, de nombreuses parties prenantes et les États encouragent la diminution de la consommation de produits énergétiques carbonés et la mise en place d'un mix énergétique davantage tourné vers les énergies bas carbone afin de répondre aux exigences de lutte contre le dérèglement climatique, notamment à raison des objectifs fixés par chaque État dans le cadre de l'Accord de Paris.

L'évolution du mix énergétique des pays devra cependant se faire à un rythme qui tient compte des besoins et capacités d'adaptation des divers consommateurs d'énergie qui attendent des acteurs de l'énergie qu'ils leur fournissent une énergie à la fois abordable en termes de coût et respectueuse de l'environnement.

Dans ce contexte, les entreprises du secteur de l'énergie seront conduites à améliorer la maîtrise de leurs émissions de gaz à effet de serre. Elles pourront également contribuer à faire émerger des solutions favorisant la baisse des émissions de CO₂ associées à l'usage de leurs produits énergétiques par les clients, ainsi que des technologies et procédés de captage, stockage et valorisation du CO₂. En conséquence, elles pourront être conduites à faire évoluer le mix énergétique des produits qu'elles proposent et devront maîtriser l'exécution des projets soutenant la transition énergétique.

Une capacité d'adaptation insuffisante au rythme de déploiement de la transition énergétique vers la neutralité carbone dans les divers pays où TOTAL fournit de l'énergie à ses clients, pourrait affecter les perspectives du Groupe comme sa situation financière (dégradation de la rentabilité du Groupe, perte de droit à opérer, perte de chiffre d'affaires, difficultés accrues de financement), sa réputation ou sa valeur actionnariale.

Développement des réserves de pétrole et de gaz

La rentabilité du Groupe dépend de sa capacité à réaliser des découvertes, à acquérir et à développer de nouvelles réserves de manière rentable et en quantités suffisantes.

Une part importante du chiffre d'affaires et du résultat d'exploitation du Groupe provient de la vente de pétrole et de gaz extraits de réserves développées dans le cadre de ses activités d'exploration-production. Les activités de développement des champs pétroliers et gaziers, de construction des installations et de forage des puits de production ou d'injection requièrent d'importants investissements et nécessitent l'utilisation de technologies de pointe.

Afin de préserver sa rentabilité et financer ses leviers de croissance, le Groupe doit renouveler ses réserves par des nouvelles réserves prouvées susceptibles d'être développées et produites de manière économiquement viable. Différents facteurs peuvent entraver la capacité de TOTAL à découvrir, acquérir et développer de nouvelles réserves, par nature incertaines, dont :

- la nature géologique des champs pétroliers et gaziers, et tout particulièrement les conditions de forage imprévues, comme la pression ou l'irrégularité des formations géologiques ; le risque de forage de puits sans découverte d'hydrocarbures ou en quantité insuffisante pour une exploitation commerciale ;
- l'absence d'anticipation des évolutions du marché ;
- les exigences gouvernementales ou réglementaires applicables, anticipées ou non, pouvant empêcher le développement de réserves ou donner un avantage compétitif aux entreprises non soumises à ces réglementations ;
- la concurrence de compagnies pétrolières et gazières en matière d'acquisition et de développement d'actifs et de licences ;
- les contestations liées aux titres de propriété, ainsi que la hausse des impôts et *royalties*, y compris celle liée à des réclamations rétroactives, des changements de réglementations et des redressements fiscaux ;
- les risques associés à des facteurs économiques ou politiques y compris les menaces propres à un pays ou une région.

(1) Les résultats ajustés se définissent comme les résultats au coût de remplacement, hors éléments non récurrents et hors effet des variations de juste valeur.

Ces facteurs peuvent limiter la capacité du Groupe à mener à bien ses projets de développement et à assurer la rentabilité économique de sa production. Ils peuvent également affecter les projets et installations du Groupe en aval de la chaîne pétrolière et gazière. Si TOTAL ne parvenait pas à développer de nouvelles réserves de manière rentable et en quantités suffisantes, la situation financière du Groupe, y compris ses résultats opérationnels et ses flux de trésorerie, pourrait être significativement affectée.

Par ailleurs, les données relatives aux réserves prouvées du Groupe sont des estimations réalisées conformément aux règles SEC. Les réserves prouvées sont celles qui, par l'analyse de données de géosciences et d'ingénierie, peuvent être, avec une certitude raisonnable, estimées (à compter d'une certaine date, à partir de gisements connus et selon les conditions économiques, méthodes d'exploitation et réglementations gouvernementales existantes) récupérables avant la date d'expiration des contrats accordant le droit d'exploitation, à moins que des éléments n'attestent que le renouvellement de ce droit est raisonnablement certain, et ce, quelle que soit la méthode, déterministe ou probabiliste, utilisée pour cette estimation. Elles impliquent des jugements subjectifs (notamment en ce qui concerne l'estimation de la quantité d'hydrocarbures présents à l'origine, les niveaux de production initiaux et le taux de récupération) fondés sur les données géologiques, techniques et économiques disponibles.

Les estimations des réserves du Groupe peuvent donc faire l'objet d'importantes révisions à la baisse s'il apparaît que les jugements subjectifs du Groupe fondés sur les données de géosciences et d'ingénierie disponibles n'ont pas été suffisamment prudents ou si les hypothèses du Groupe concernant les facteurs ou variables hors de son contrôle se révèlent erronées au fil du temps. Les révisions à la baisse des estimations de réserves peuvent impliquer des volumes de production futurs plus faibles et de ce fait avoir des conséquences négatives sur la situation financière du Groupe, y compris ses résultats opérationnels et ses flux de trésorerie.

TOTAL est exposé à un risque d'accès plus difficile aux ressources financières dont il a besoin, en particulier pour développer ses activités Oil & Gas.

La croissance et la rentabilité du Groupe reposent sur sa capacité à mener à bien des projets de développement qui requièrent d'importants investissements.

Certaines organisations non-gouvernementales tendent à multiplier les campagnes auprès d'investisseurs et d'institutions financières pour les inciter à réduire leurs investissements dans les projets ou les entreprises liés aux énergies fossiles.

Certains de ces établissements ont adopté des politiques visant à limiter les financements des activités liées à l'exploration, la production et la commercialisation de certaines catégories d'hydrocarbures tels que les schistes ou sables bitumineux.

Les investisseurs institutionnels adoptent également des politiques d'investissement prenant en compte des critères dits ESG, et en particulier, les empreintes carbone des actifs sous gestion.

La préoccupation croissante de la société civile et des parties prenantes en matière de changement climatique pourrait donc influencer les investisseurs dans leur choix d'investissements et rendre l'accès aux financements externes plus difficile ou onéreux pour le Groupe ou certains de ses projets.

Si le Groupe se trouvait dans l'incapacité de trouver auprès des investisseurs des financements adéquats pour ses activités, notamment Oil & Gas, l'augmentation significative du coût de financement qui pourrait en résulter pourrait entraver sa capacité à réaliser ses projets dans des conditions économiques satisfaisantes et dégrader sa situation financière ou sa valeur actionnariale.

Risques opérationnels et financiers liés aux effets du changement climatique

Les effets du changement climatique peuvent exposer TOTAL à une augmentation des coûts opérationnels ou financiers associés.

TOTAL exerce ses activités dans diverses régions où les effets physiques potentiels du changement climatique, y compris les changements des modèles de prévision du climat, sont incertains. Le changement climatique a potentiellement de multiples effets qui peuvent nuire aux opérations du Groupe. La raréfaction des ressources en eau pourrait être préjudiciable aux opérations du Groupe dans certaines régions du monde, l'élévation du niveau de la mer pourrait nuire à certaines activités côtières, la multiplication des phénomènes climatiques intenses pourrait endommager des installations à terre ou en mer. L'ensemble de ces facteurs pourrait augmenter les coûts opératoires des installations et avoir un impact défavorable sur les résultats opérationnels du Groupe.

Par ailleurs, en Europe, les installations industrielles du Groupe participent au marché des quotas d'émission de CO₂ (EU-ETS) et le risque financier lié à l'achat de ces quotas sur le marché pourrait augmenter à la suite de la réforme du système approuvée en 2018. Ce marché de quotas d'émission entre en 2021 dans sa quatrième phase. Le Groupe évalue à environ 25% la part des émissions soumises à EU-ETS non couvertes par des quotas gratuits sur la période 2013-2020 (phase 3) et anticipe une part d'au moins 30% sur la période 2021-2030 (phase 4). Fin 2020, le cours de ces quotas se situe autour de 25 €/tCO₂ et le Groupe estime que ce prix pourrait se situer au-delà de 30 €/tCO₂ au cours de la phase 4. Ce prix dépendra des ajustements qui seront proposés en 2021 dans le cadre du Pacte vert pour l'Europe. Des études menées en interne par TOTAL montrent qu'un prix long terme du CO₂ de 40\$/tCO₂⁽¹⁾ appliqué partout dans le monde aurait un impact négatif estimé à 6% de la valeur actualisée de l'ensemble des actifs (amont et aval) du Groupe.

Dans le contexte d'une exposition accrue à des actions judiciaires, TOTAL peut faire l'objet de demandes de la part de collectivités publiques de différents pays en vue de financer les mesures de protection à prendre pour limiter les effets du changement climatique, ce qui pourrait avoir pour effet de dégrader la situation financière du Groupe ou la valeur de l'action Total (se reporter au point 3.5 de ce chapitre).

Risque de réputation et gestion des talents

TOTAL est exposé à un risque d'image et pourrait faire face à des difficultés pour recruter et fidéliser les talents et compétences clés nécessaires à son développement.

L'attention de nombreuses parties prenantes vis-à-vis des grands groupes industriels s'accroît notamment compte tenu des enjeux du changement climatique. En tant qu'acteur majeur du secteur pétrolier et gazier, TOTAL est confronté à une forte exposition médiatique nationale et internationale. Le phénomène est amplifié par l'usage des réseaux sociaux.

Par ailleurs, les attentes des nouvelles générations et des collaborateurs en termes d'engagement de l'entreprise face aux enjeux environnementaux, notamment climatiques, mais aussi la compétition accrue avec des secteurs de haute technologie à forte croissance comme celui des technologies de l'information se développent et peuvent se matérialiser tant dans les processus de recrutement qu'au cours des carrières. TOTAL peut être ainsi confronté à des difficultés pour attirer et fidéliser les talents et compétences clés dont le Groupe a besoin pour son développement.

Si le Groupe n'était pas en mesure de répondre de façon adéquate aux parties prenantes, l'image du Groupe dans l'opinion publique et sa réputation pourraient être affectées. Le Groupe pourrait de ce fait faire face à des difficultés pour recruter et fidéliser les talents et compétences clés nécessaires à son développement, ce qui pourrait avoir pour effet d'entraver sa capacité à se développer, à innover et engendrer ainsi une perte de productivité et un ralentissement de sa croissance.

(1) 40\$/tCO₂ à compter de 2021, ou le prix en vigueur dans un pays donné s'il est supérieur à 40\$/t.

3.1.3 Risques liés aux menaces externes

Risques cybersécurité

Le Groupe est exposé à des actions malveillantes pouvant paralyser de façon durable ses systèmes d'information ou provoquer des pertes de données sensibles.

La cybermenace mondiale évolue constamment et s'accroît. TOTAL y est exposé. D'une part, les cyberattaques, dont les techniques sont renouvelées régulièrement, sont de plus en plus sophistiquées. D'autre part, de nombreux facteurs intensifient l'exposition et la vulnérabilité des systèmes d'information du Groupe : la transformation digitale, l'adoption de nouvelles technologies comme l'internet des objets, la migration des données vers le cloud ou encore l'évolution des architectures des systèmes d'informations permettant l'interconnectivité des systèmes et le développement du travail à distance.

Les activités du Groupe dépendent de la fiabilité et de la sécurité de ses systèmes d'information. TOTAL est exposé à un risque d'actions malveillantes, d'origine interne ou externe, commises individuellement ou en groupe plus ou moins organisés ou structurés, contre ses infrastructures, ses systèmes d'information et ses données. Les systèmes d'information du Groupe, dont certains sont gérés par des tiers, sont susceptibles d'être compromis, endommagés, perturbés ou mis à l'arrêt en raison de cyberattaques (virus, intrusions informatiques, etc.).

Si le Groupe et ses fournisseurs de services n'étaient pas en mesure de préserver l'intégrité de ses systèmes d'information critiques et de ses données sensibles, les activités et les actifs du Groupe pourraient être

affectés, des services proposés par le Groupe pourraient être interrompus, des droits de propriété intellectuelle protégés pourraient être usurpés ou volés et, dans certains cas, des dommages corporels, matériels ou des dommages à l'environnement, ainsi que des violations réglementaires, pourraient se produire, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur la situation financière du Groupe et sa réputation et pourrait exposer le Groupe à des poursuites judiciaires.

Risques sûreté

Le Groupe est exposé à des risques de mise en cause de la sûreté de ses personnels, opérations et installations pouvant notamment se matérialiser par des actes de malveillance, de violence ou de terrorisme.

Dans certains pays où TOTAL exerce ses activités, l'instabilité politique, économique et sociale peut favoriser l'émergence de malveillances, de violences ou d'actes de terrorisme, du fait d'individus isolés ou de groupes plus ou moins organisés. TOTAL et ses partenaires peuvent donc être exposés à des risques directs ou collatéraux de mise en cause de la sûreté de leurs personnels, opérations et installations (usines, sites industriels ou opérationnels, pipelines, systèmes de transport). Des accidents industriels majeurs pourraient, en particulier, en résulter.

En fonction de leur ampleur, ces actes de malveillance, de violence ou de terrorisme, pourraient causer des dommages aux personnes, aux biens et/ ou à l'environnement préjudiciables aux résultats opérationnels, à la situation financière et à la réputation du Groupe.

3.1.4 Géopolitique et évolution du monde

Mesures protectionnistes affectant le libre-échange

Le développement des mesures protectionnistes affectant le libre-échange entre les nations peut avoir un impact sur les activités du Groupe, sa stratégie ou sa situation financière.

Dans un contexte de risques de démondialisation et de fracturations entre les nations matérialisés par le développement des mesures protectionnistes affectant le libre-échange, les tensions commerciales entre certains pays contribuent à la limitation du libre-échange des biens et des services, des flux financiers, ainsi que des transferts internationaux de main d'œuvre ou de connaissances.

Les tensions entre les pays, en particulier commerciales et notamment lorsqu'elles imposent de modifier le cadre contractuel des partenariats ou les conditions d'opérations des projets, sont susceptibles d'avoir un impact négatif sur les activités du Groupe et ses résultats opérationnels. Si TOTAL ne parvenait pas à gérer les impacts de ces tensions commerciales de manière adaptée, le Groupe pourrait supporter des hausses de coûts significatifs pour le développement de ses projets, perdre des marchés, voir sa production ou la valeur de ses actifs baisser, ce qui pourrait dégrader sa situation financière.

Dégradation des conditions d'opération

TOTAL est exposé à des risques liés aux évolutions défavorables des conditions d'opération dans certaines zones géographiques ou pays stratégiques.

Une part importante des activités du Groupe est située dans des zones géographiques ou pays stratégiques susceptibles d'être confrontés à une instabilité politique, géopolitique, sociale et/ou économique. Certains de ces pays ou zones ont connu, au cours des dernières années, à des degrés divers, une ou plusieurs des situations suivantes : instabilité économique et politique ou géopolitique, guerre civile, conflit violent et troubles sociaux. Toutes ces situations, qu'elles apparaissent de manière isolée ou de façon combinée, sont susceptibles de perturber les activités économiques et commerciales du Groupe dans ces pays ou zones géographiques. Par ailleurs, la survenance d'épidémies ou de pandémies peuvent affecter de manière significative les conditions d'opérations de

certaines projets voire retarder leur exécution, comme cela a été par exemple le cas au Danemark pour le projet de redéveloppement de Tyra (se reporter au point 2.2.2.1 du chapitre 2).

En Afrique (hors Afrique du Nord), d'où provient 22% de la production combinée de liquides et de gaz du Groupe en 2020, certaines de ces situations d'instabilité politique, sociale et/ou économique sont survenues dans des pays dans lesquels le Groupe exerce une activité de production, notamment au Nigéria, qui est l'un des principaux pays contributeurs aux productions du Groupe (se reporter au point 2.3.3 du chapitre 2). Au Nord du Mozambique, dans la province du Cabo Delgado où TOTAL développe le projet Mozambique LNG, la situation sécuritaire s'est dégradée lors de l'année 2020 en raison d'actes terroristes.

Au Moyen-Orient et Afrique du Nord, d'où provient 22% de la production combinée de liquides et de gaz du Groupe en 2020, certains pays ont été le cadre d'une instabilité politique accrue, associée à des conflits violents et des troubles sociaux, particulièrement en Libye ou en Irak. Au Yémen, la dégradation des conditions de sécurité dans les environs du site de Balhaf a conduit la société Yemen LNG, dans laquelle le Groupe détient une participation de 39,62%, à cesser ses activités de production commerciale et d'export de GNL et à déclarer la force majeure auprès de ses différentes parties prenantes en 2015. L'usine a été placée en mode préservation.

En Amérique du Sud, d'où provient 6% de la production combinée de liquides et de gaz du Groupe en 2020, plusieurs pays dans lesquels TOTAL exerce une activité de production ont récemment connu une instabilité politique ou économique, notamment l'Argentine et le Vénézuéla.

La survenance et l'ampleur d'incidents liés à l'instabilité politique, géopolitique, économique, sanitaire ou sociale dans certaines zones géographiques ou pays stratégiques peuvent être imprévisibles. De tels incidents sont susceptibles de modifier défavorablement les conditions d'opération pouvant ainsi entraîner des baisses importantes de production, des arrêts de certains projets, des pertes de parts de marché. De tels incidents peuvent également exposer les collaborateurs et porter atteinte à leur sûreté ainsi qu'à la sécurité des installations du Groupe. Ces risques sont susceptibles d'avoir un impact défavorable sur les résultats opérationnels et la situation financière du Groupe.

Le Groupe est également confronté à un risque accru d'imposition de sanctions économiques internationales, de plus en plus fréquentes et de moins en moins coordonnées au niveau international, ainsi qu'un durcissement de la réglementation relative au contrôle des exportations.

Les régimes de sanctions économiques, associées au contrôle des exportations, peuvent cibler les pays dans lesquels TOTAL exerce ses activités et ainsi restreindre certains types de financement ou l'accès à des technologies critiques, imposer des restrictions à l'exportation ou la réexportation de certains biens et services et entraver la capacité du Groupe à poursuivre ses opérations.

Outre des sanctions financières particulièrement lourdes, la violation des régimes de sanctions économiques adoptés par les États-Unis peut conduire les autorités à prononcer des mesures d'exclusion du marché américain, comme par exemple une interdiction de recours au dollar US pour les financements, alors que ceux du Groupe sont réalisés en grande majorité dans cette devise.

À titre d'illustration, TOTAL détient 24% de ses réserves prouvées et réalise 17% de la production de pétrole et de gaz du Groupe en 2020 en Russie, laquelle fait l'objet de sanctions économiques internationales adoptées à l'encontre de certaines personnes et entités russes, dont différentes entités du secteur financier, de l'énergie et de la défense depuis juillet 2014. TOTAL participe dans ce pays à d'importants projets GNL (Yamal LNG et Arctic LNG 2) directement et via sa participation dans la société PAO Novatek⁽¹⁾. Les activités du Groupe dans les pays soumis à des régimes de sanctions économiques internationales sont décrites au point 3.2 de ce chapitre.

Évolution de la réglementation

La multiplication des réglementations et les évolutions constantes, anticipées ou non, des cadres juridiques et fiscaux dans les pays où le Groupe exerce ses activités, peuvent avoir des impacts opérationnels et financiers significatifs, remettre en cause le modèle d'affaires du Groupe et affecter la conduite de ses activités et sa situation financière, et ce d'autant plus en raison de la taille de TOTAL et sa dimension internationale.

Exerçant ses activités dans plus de 130 pays à travers le monde, TOTAL est soumis à des lois et réglementations de plus en plus nombreuses, complexes et contraignantes, notamment en matière de santé, d'environnement et de sécurité, ou encore en matière d'éthique des affaires, qui génèrent des coûts importants de mise en conformité. En Europe et aux États-Unis, les sites et les produits du Groupe sont soumis à des règles de plus en plus exigeantes en matière de protection de l'environnement (eau, air, sol, bruit, protection de la nature, gestion des déchets, études d'impact, etc.), de santé (poste de travail, risques chimiques des produits, etc.), de sécurité des personnels et des riverains, de qualité des produits et de protection des consommateurs.

Dans certaines juridictions, le cadre juridique et fiscal des opérations peut être modifié de manière imprévue, l'application des droits y compris contractuels peut être incertaine et l'économie des projets remise en cause. Le cadre juridique et fiscal des activités du Groupe, notamment d'exploration et de production, établi à travers des concessions, licences, permis et contrats attribués par ou conclus avec un État, une société nationale ou des propriétaires privés, reste soumis notamment à des risques de renégociation qui, dans certains cas, peuvent diminuer ou remettre en cause les protections offertes par le cadre initial et/ou l'intérêt économique de TOTAL.

Au cours des dernières années, dans différentes régions du monde, TOTAL a constaté que certains gouvernements et entreprises nationales imposaient des conditions plus strictes aux entreprises menant des activités d'exploration et de production, augmentant ainsi les coûts et les incertitudes sur ces activités. Cette tendance devrait se poursuivre.

L'intervention des gouvernements dans ces pays, susceptible de se renforcer, peut concerner différents domaines, tels que :

- l'attribution ou le refus d'attribution des titres miniers en matière d'exploration et de production ;
- l'imposition d'obligations spécifiques en matière de forage ;
- le contrôle des prix et/ou des quotas de production ainsi que les quotas d'exportation ;
- la nationalisation ou l'expropriation d'actifs ;
- l'annulation ou la modification unilatérale des droits à licence ou contractuels ;
- la hausse des impôts et redevances, y compris celle liée à des réclamations rétroactives, des changements de réglementations et des redressements fiscaux ;
- la renégociation des contrats ;
- l'imposition d'exigences accrues en matière de contenu local (*local content*) ;
- les retards de paiement ; et
- les restrictions de change ou une dévaluation des devises.

Le développement des activités bas carbone du Groupe notamment dans le domaine de l'électricité l'expose aussi à de nouvelles réglementations essentiellement locales et qui peuvent évoluer à un rythme non anticipé.

La multiplication des réglementations juridiques et fiscales, parfois peu cohérentes entre elles, ainsi que l'évolution constante, anticipée ou non, des cadres juridiques et fiscaux dans les pays dans lesquels le Groupe exerce ses activités créent une instabilité juridique qui augmente le risque de judiciarisation et favorise la multiplication des contentieux nationaux ou transnationaux. Elles peuvent avoir pour effet d'entraîner une augmentation significative des prélèvements fiscaux et des droits de douane, ainsi que des coûts liés aux opérations, et affecter ainsi la rentabilité des projets ou la valeur économique de certains actifs du Groupe, ou encore de contraindre le Groupe à écourter, modifier et/ou cesser certaines activités ou à mettre en œuvre des fermetures temporaires ou permanentes de sites.

Si TOTAL n'était pas en mesure d'anticiper l'évolution des réglementations ou de se conformer à temps aux nouvelles réglementations en vigueur dans un ou plusieurs pays dans lesquels le Groupe exerce ses activités, TOTAL pourrait devoir faire face à une multiplication des contentieux, être contraint de modifier et/ou cesser certaines de ses activités, ce qui pourrait conduire à dégrader la rentabilité de certains projets et avoir un impact défavorable sur sa situation financière et sa réputation.

(1) Société de droit russe cotée à Moscou et à Londres dans laquelle le Groupe détient 19,4% au 31 décembre 2020, seuil maximal prévu dans l'accord initial de 2011 entre TOTAL et PAO Novatek.

3.1.5 Risques liés aux opérations

HSE : risque d'accident majeur ou d'atteinte aux tiers et à l'environnement

Les activités du Groupe comportent des risques opérationnels multiples tels que le risque d'accident industriel majeur, ou d'atteinte aux tiers ou à l'environnement.

Le Groupe doit faire face au risque d'accident industriel majeur tant sur ses sites que lors du transport (maritime ou terrestre) ou lors d'activités liées à ses opérations.

La survenance d'épidémies ou de pandémies comme la pandémie COVID-19 peut exposer les collaborateurs du Groupe à des risques sanitaires et nécessiter l'activation et le déploiement de plans de gestion de crise et de continuité d'activités.

Les activités Amont du Groupe sont exposées, pendant les opérations de forage et de production, à des risques liés aux propriétés du gisement de pétrole ou de gaz qui peuvent provoquer des éruptions (*blow outs*), des explosions, des incendies ou d'autres dommages, notamment environnementaux, perturber ou interrompre la conduite des opérations du Groupe et limiter sa production. Les activités des secteurs Integrated Gas, Renewables & Power, Raffinage-Chimie et Marketing & Services sont également soumises au risque d'accident industriel majeur tel que feux, explosions, dommages importants à l'environnement mais aussi à des risques liés au cycle de vie des produits fabriqués, ainsi qu'aux substances utilisées. Outre les activités de forage et de transport par pipeline, le Groupe dénombre, à fin 2020, 186 sites et zones d'exploitation exposés à des risques d'accidents industriels majeurs pouvant causer des dommages aux personnes, aux biens et à l'environnement.

La conduite des activités du Groupe, comme la nature de certains produits commercialisés, peuvent également induire des risques d'expositions directes et répétées produisant des effets à plus long terme sur la santé et sur l'environnement (sols, air, eau).

Les entités du Groupe et leurs dirigeants peuvent être exposés à des poursuites judiciaires notamment en cas d'atteinte à la vie humaine, de dommages corporels et matériels, d'atteinte chronique à la santé et de dommages environnementaux. Ces actions sont également susceptibles de porter atteinte à la réputation du Groupe.

Les plans de gestion de crise mis en place au niveau du Groupe et de ses filiales pour faire face aux situations d'urgence peuvent ne pas permettre de minimiser les impacts sur les tiers, sur la santé ou sur l'environnement, ni exclure le risque que les activités et les opérations du Groupe puissent être fortement perturbées en situation de crise. Une incapacité pour le Groupe à reprendre ses activités en temps utile pourrait prolonger l'impact des arrêts de production et ainsi avoir des conséquences défavorables sur la situation financière du Groupe.

Le Groupe n'est pas assuré contre tous les risques potentiels et dans l'hypothèse d'un accident industriel majeur, la responsabilité de TOTAL pourrait excéder la couverture maximale proposée par son assurance au titre de la responsabilité civile. Le Groupe ne peut garantir qu'il ne subira aucune perte non assurée et il n'existe aucune garantie qu'un tel sinistre ne puisse pas avoir un impact défavorable sur la situation financière du Groupe et sa réputation.

Développement des projets majeurs

La croissance de la production d'énergie du Groupe et sa rentabilité dépendent de sa capacité à mener à bien ses projets de développement majeurs.

La croissance de la production d'énergie et la rentabilité du Groupe reposent fortement sur la réussite de ses projets de développement majeurs, qui sont de plus en plus complexes et qui requièrent d'importants investissements. Ces projets majeurs peuvent être affectés par la survenance d'un certain nombre de difficultés, incluant notamment celles liées :

- aux risques associés à des facteurs économiques ou politiques, y compris les menaces propres à un pays ou une région telles que les menaces terroristes, les troubles sociaux ou autres conflits ;
- aux négociations avec les partenaires, gouvernements, communautés locales, fournisseurs, clients et autres tiers ;
- à l'obtention du financement des projets ;
- à la maîtrise des investissements et des coûts opératoires ;
- à l'obtention d'un retour sur investissement adéquat dans un environnement de prix dégradé (cours de pétrole, prix du gaz, prix de l'électricité, etc.) ;
- au respect des plannings d'exécution ;
- à l'obtention ou au renouvellement dans les délais des permis et licences par les organismes publics.

À défaut de mener à bien les projets majeurs soutenant la production d'énergie du Groupe ou la croissance de sa production d'énergie, la situation financière du Groupe, y compris ses résultats opérationnels et ses flux de trésorerie, pourrait être significativement affectée.

Éthique des affaires

Les conduites du Groupe, de ses collaborateurs ou de tiers agissant en son nom et/ou pour son compte qui seraient contraires à l'éthique ou non conformes aux lois et règlements applicables notamment en matière de corruption ou fraude sont susceptibles d'exposer TOTAL à des poursuites pénales et civiles et de porter atteinte à sa réputation et à sa valeur actionnariale.

Dans le secteur de l'énergie où les montants investis peuvent être très importants, les administrations et autorités publiques sont des interlocuteurs de premier rang dans ce secteur généralement considéré comme stratégique. Le Groupe est présent dans plus de 130 pays dont certains ont un indice de perception de la corruption élevé selon l'indice établi par Transparency International. Le Groupe prône une tolérance zéro pour ce qui concerne la fraude sous toutes ses formes, et tout particulièrement la corruption et le trafic d'influence.

Le non-respect des lois et règlements, ainsi que les conduites contraires à l'éthique ou aux droits de l'homme de la part de TOTAL, ses collaborateurs ou de tiers agissant en son nom et/ou pour son compte, sont susceptibles d'exposer TOTAL et/ou ses collaborateurs à des enquêtes, des procédures administratives ou judiciaires, des sanctions pénales ou civiles et des peines complémentaires (comme l'exclusion des marchés publics). D'autres mesures peuvent, selon les législations (notamment le U.S. Foreign Corrupt Practices Act, le UK Bribery Act, la loi française n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique ou le règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données personnelles), être imposées par les autorités compétentes, telles que la revue et le renforcement du programme de conformité sous le contrôle d'un tiers indépendant. Chacun de ces éléments pourrait porter atteinte à la situation financière, la valeur actionnariale ou la réputation du Groupe.

Intégration des acquisitions stratégiques

L'intégration d'un actif ou d'une société représentant un intérêt stratégique pour le Groupe pourrait ne pas produire les effets initialement escomptés.

Le Groupe a réalisé et pourrait être amené à réaliser des opérations d'acquisitions sur différents marchés géographiques, dans des activités diverses et avec des entreprises de tailles variées. Les acquisitions réalisées par le Groupe ont représenté un montant cumulé de 4,2 milliards de dollars en 2020 et de près de 6,0 milliards de dollars en 2019. Les enjeux des acquisitions sont multiples (synergies, gouvernance, modèle de fonctionnement, collaborateurs clés, disponibilité suffisante des équipes de TOTAL) et nécessitent une adaptation spécifique au cas par cas.

Si le Groupe ne parvenait pas à intégrer les actifs acquis dans les conditions prévues, à réaliser les synergies escomptées, à conserver les collaborateurs clés de l'entreprise nouvellement acquise, ou si le Groupe devait supporter des passifs qui n'auraient pas été identifiés ou évalués de manière appropriée au moment de la réalisation de l'opération, la situation financière du Groupe et sa réputation pourraient en être défavorablement affectées.

Gestion des partenariats

Le Groupe est confronté au risque de gestion des partenariats.

La quasi-totalité des projets d'exploration-production et plus récemment certains projets portés par les autres secteurs d'activité du Groupe sont réalisés par l'intermédiaire de partenariats (dont des joint ventures) pour répartir les coûts d'investissement et les risques associés entre les différents acteurs. Dans certains pays, notamment en Afrique, la législation et/ou les autorités conditionnent la présence de TOTAL à la mise en place d'un joint venture avec une entreprise locale. Certains partenariats intègrent des sociétés exposées à des risques spécifiques liés aux marchés financiers, comme PAO Novatek⁽¹⁾.

Le succès d'un partenariat dépend de nombreux paramètres dont principalement la qualité du partenaire (compétences techniques et capacité financière notamment), la qualité des accords négociés, ainsi que de l'efficacité du cadre de gouvernance mis en place. Des accords contractuels inadaptés ou incomplets, ou le non-respect par le partenaire de ses obligations, notamment financières, légales ou éthiques, sont

susceptibles de nuire ou faire échec au développement des projets, donner lieu à des contentieux et porter atteinte à la réputation du Groupe.

Les projets développés en partenariat peuvent être opérés par le Groupe, par les partenaires, ou encore par des joint ventures constitués à cet effet sous forme de société ou par accords contractuels. Dans les cas où les sociétés du Groupe ne sont pas opérateurs, leur influence et leur contrôle sur l'orientation, les performances et les coûts du partenariat peuvent être limités, tout comme leur capacité à maîtriser les risques. Même si elles ne sont pas opérateurs, les sociétés du Groupe peuvent être poursuivies par les autorités ou des plaigants.

Les enjeux et risques liés aux partenariats peuvent concerner également les relations des entités du Groupe avec leurs fournisseurs. Dans le contexte d'une pandémie comme la pandémie COVID-19 et des mesures de confinement ou de fermeture des frontières prises dans différents pays, le Groupe peut être confronté à une interruption des prestations de ses fournisseurs (stocks insuffisants, indisponibilité du personnel, difficultés financières) affectant la poursuite de certaines activités ou projets.

Si TOTAL ne choisissait pas des partenaires de qualité, des fournisseurs géographiquement diversifiés, ou ne parvenait pas à piloter ses partenariats de façon optimisée ou à instaurer un cadre de gouvernance approprié, le Groupe pourrait subir des pertes de rentabilité au niveau des projets, devoir engager des frais dans le cadre d'éventuels contentieux et être confronté à un risque d'atteinte à sa réputation en cas de non-respect par le partenaire des règles applicables au partenariat, notamment en matière d'éthique ou de conformité.

3.1.6 Innovation

Transformation digitale

Le Groupe pourrait ne pas piloter sa transformation digitale à un rythme adéquat et avec la bonne ampleur ce qui est susceptible d'avoir un impact sur son modèle d'affaires, son organisation ou sa compétitivité.

La transformation digitale agit sur l'interaction entre le Groupe et ses marchés, sur l'ensemble de la chaîne de valeur. Le Groupe cherche à tirer parti du digital pour améliorer ses opérations industrielles tant en termes de disponibilité que de coûts ou de performance, proposer de nouveaux services à ses clients notamment en termes de maîtrise et d'optimisation de leur consommation énergétique, se développer dans les nouvelles énergies décentralisées et réduire son impact environnemental. Le Groupe cherche également à intégrer le digital dans son fonctionnement pour en améliorer l'efficacité et permettre le pilotage des activités et investissements avec plus de rapidité d'exécution et d'agilité.

Un rythme ou une capacité d'adaptation insuffisants de l'organisation et des compétences du Groupe à la transformation digitale pourrait avoir des conséquences négatives sur la situation financière du Groupe, sur sa réputation, sur sa capacité à attirer et former les ressources humaines nécessaires.

Évolution technologique ou de marché

Le Groupe pourrait ne pas anticiper de manière adéquate les changements technologiques liés à ses principaux marchés, les attentes de ses clients et les évolutions de son environnement concurrentiel ou de certains modèles d'affaires, ou ne pas y répondre de manière appropriée et à un rythme adapté.

Les activités du Groupe sont exercées dans un environnement en constante évolution avec l'apparition de nouveaux produits, de nouveaux acteurs, de nouveaux modèles d'affaires et de nouvelles technologies. Le Groupe doit anticiper ces changements, comprendre les enjeux du marché, identifier et intégrer les évolutions technologiques nécessaires pour conserver sa compétitivité, maintenir un niveau élevé de performance et d'excellence opérationnelle, répondre au mieux aux besoins et à la demande de ses clients et préparer l'avenir. La politique d'innovation du Groupe requiert des investissements importants, notamment en recherche et développement dont les retombées attendues ne peuvent être garanties.

Un rythme d'innovation inadapté ou une évolution technologique ou de marché non anticipée ou non maîtrisée pourrait avoir des conséquences négatives sur les parts de marché du Groupe, sur sa rentabilité, sur sa réputation, sur sa capacité à attirer les ressources humaines nécessaires.

(1) Société de droit russe cotée à Moscou et à Londres dans laquelle le Groupe détient 19,4% au 31 décembre 2020 (seuil maximal prévu dans l'accord initial de 2011 entre TOTAL et PAO Novatek).

3.2 Pays sous sanctions économiques

Des sanctions économiques ou d'autres mesures restrictives peuvent cibler des pays comme Cuba, l'Iran et la Syrie, et/ou viser des acteurs ou des secteurs économiques, comme en Russie ou au Vénézuéla.

Les sanctions économiques américaines et européennes qui s'appliquent aux activités du Groupe, ainsi que les informations sur les activités du Groupe liées à certains pays visés, sont présentées ci-après, respectivement aux points 3.2.1 et 3.2.2.

3.2.1 Sanctions économiques américaines et européennes

TOTAL suit étroitement les différents régimes de sanctions économiques applicables, dont ceux adoptés par les États-Unis et l'Union Européenne (« UE ») (collectivement les « Régimes de Sanctions »), leurs évolutions et leurs impacts potentiels sur les activités du Groupe.

TOTAL prend les mesures nécessaires pour veiller au respect des Régimes de Sanctions applicables et considère que ses activités actuelles dans les pays visés n'enfreignent pas ces derniers. Toutefois, TOTAL ne peut garantir que les réglementations actuelles ou futures en matière de Régimes de Sanctions n'auront pas d'impact défavorable sur ses activités, sa situation financière ou sa réputation. Une violation par les sociétés du Groupe des Régimes de Sanctions applicables pourrait entraîner des sanctions pénales, civiles et/ou financières significatives.

A) Cuba

Les États-Unis imposent à l'encontre de Cuba un régime de sanctions qui interdit de manière générale à toute *US person*⁽¹⁾ de prendre part, directement ou indirectement, à des transactions ou activités liées à Cuba.

TOTAL détient une participation dans un centre emplitisseur de gaz de pétrole liquéfié (GPL) situé à Cuba depuis 1997, dans le respect du régime de sanctions économiques imposé par les États-Unis. Un processus de cession de cette participation est en cours.

B) Iran

Plusieurs pays et organisations internationales, dont les États-Unis et l'UE, appliquent des Régimes de Sanctions à différents niveaux à l'encontre de l'Iran.

Le 14 juillet 2015, l'UE, la Chine, la France, la Russie, le Royaume-Uni, les États-Unis et l'Allemagne ont signé un accord avec l'Iran connu sous le nom de Plan global d'action conjoint (« PGAC »), portant sur la limitation des activités nucléaires iraniennes et la suspension de certaines sanctions économiques adoptées par les États-Unis, l'UE et l'ONU à l'encontre de l'Iran. L'Agence internationale de l'énergie atomique (« AIEA ») a confirmé le 16 janvier 2016 que l'Iran avait respecté ses engagements initiaux en matière nucléaire définis par le PGAC. En conséquence, à compter de cette date, les sanctions économiques imposées par l'ONU, la plupart des sanctions économiques dites *secondary sanctions* imposées par les États-Unis (celles applicables aux sociétés et ressortissants qui ne sont pas des « *US persons* ») et pour les activités en dehors de la juridiction américaine) ainsi que la plupart des sanctions économiques imposées par l'UE ont été suspendues⁽²⁾.

À la suite du retrait des États-Unis du PGAC en mai 2018, les sanctions secondaires américaines concernant l'industrie pétrolière ont été rétablies à partir du 5 novembre 2018.

TOTAL avait signé en juillet 2017 avec National Iranian Oil Company (« NIOC ») un contrat d'une durée de 20 ans portant sur le développement et la production de la phase 11 (SP11)⁽³⁾ du champ gazier géant South

Pars. TOTAL s'est désengagé de ce projet et a achevé son retrait le 29 octobre 2018. TOTAL a cessé toutes ses activités opérationnelles en Iran avant le 4 novembre 2018. TOTAL n'a repris aucune activité opérationnelle en Iran depuis le rétablissement des sanctions secondaires américaines concernant l'industrie pétrolière à compter du 5 novembre 2018.

Se reporter au point 3.2.2 ci-dessous pour les informations relevant de la Section 13(r) du Securities Exchange Act de 1934 tel que modifié, se rapportant aux activités liées à l'Iran qui ont été exercées par les sociétés du Groupe en 2020.

C) Russie

Depuis juillet 2014, différents Régimes de Sanctions ont été adoptés à l'encontre de la Russie, comprenant des interdictions de travailler ou de commercer avec certaines personnes et entités russes, ainsi que des restrictions en matière d'investissements, de financements, d'exportations et de réexportations de certains biens vers la Russie.

Les sanctions économiques adoptées par l'UE n'affectent pas de façon significative les activités de TOTAL en Russie. TOTAL a été formellement autorisé par les autorités françaises ayant compétence pour accorder les autorisations nécessaires à la poursuite des opérations sous le régime de sanctions de l'UE, à continuer ses activités en Russie sur les champs de Kharyaga, de Termokarstovoye et de Chernichnoye et sur les projets de Yamal LNG et Arctic LNG 2.

Les États-Unis ont adopté diverses sanctions économiques, dont certaines visent la société PAO Novatek⁽⁴⁾ (« Novatek ») et les entités dans lesquelles Novatek détient (individuellement ou avec d'autres personnes ou entités visées) une participation d'au moins 50% du capital, dont OAO Yamal LNG (« Yamal LNG »)⁽⁵⁾, Terneftegas⁽⁶⁾ et OOO Arctic 2 LNG⁽⁷⁾. Ces sanctions interdisent actuellement aux *US persons* d'effectuer des transactions et de participer au financement ou à la négociation de dette émise par ces entités d'une durée supérieure à 60 jours.

TOTAL poursuit ses activités en Russie en conformité avec les Régimes de Sanctions applicables.

Au 31 décembre 2020, TOTAL détient 24% de ses réserves prouvées en Russie, d'où provient également 17% de la production combinée de liquides et de gaz du Groupe en 2020.

D) Syrie

En 2011, l'UE a adopté des mesures relatives aux activités commerciales et aux investissements en Syrie qui s'appliquent aux ressortissants européens et aux entités constituées selon le droit d'un État membre de l'UE, incluant notamment une interdiction d'acheter, d'importer ou de transporter du pétrole brut et des produits pétroliers en provenance de Syrie. Les États-Unis ont également adopté des mesures interdisant le commerce et les investissements en et avec la Syrie de manière générale.

(1) L'expression « *US person* » désigne tout citoyen américain ayant la nationalité américaine seule ou possédant une double nationalité, ou tout résident permanent américain, ou qu'il soit dans le monde ; toute société immatriculée selon les lois américaines, y compris ses succursales à l'étranger, et, pour certains régimes de sanctions, ses filiales à l'étranger ; ou toute personne ou entité se trouvant aux États-Unis.

(2) Certaines sanctions américaines et européennes relatives aux droits de l'homme et au terrorisme restent en vigueur.

(3) TOTAL en était opérateur et détenait une participation de 50,1% aux côtés de la compagnie nationale chinoise China National Petroleum Corporation (CNPC) (30%) et de Petropars (19,9%), filiale à 100% de NIOC.

(4) Société de droit russe cotée à Moscou et à Londres, dans laquelle le Groupe détient 19,4% au 31 décembre 2020.

(5) Société détenue conjointement par PAO Novatek, Total E&P Yamal (20,02%), YAYM Limited et China National Oil & Gas Exploration and Development Corporation (CNODC), une filiale de CNPC.

(6) Société détenue conjointement par PAO Novatek et Total Termokarstovoye SAS (49%).

(7) Société détenue conjointement par PAO Novatek, Total E&P Salmanov (10%), CNODC Dawn Light Limited, CEPR Limited et Japan Arctic LNG au 31 décembre 2020.

Depuis 2011, le Groupe a cessé ses activités qui contribuaient à la production pétrolière et gazière en Syrie et a cessé ses achats d'hydrocarbures syriens (se reporter au point 3.2.2 de ce chapitre).

E) Vénézuéla

Depuis 2014, différents Régimes de Sanctions ont été adoptés à l'encontre du Vénézuéla, comprenant des interdictions de travailler avec certaines personnes et entités vénézuéliennes, ainsi que des restrictions sur le financement.

En août 2017, les États-Unis ont adopté des sanctions économiques à l'encontre du gouvernement du Vénézuéla ainsi que des entités détenues ou contrôlées par ce dernier (collectivement le « Gouvernement du Vénézuéla »), dont *Petróleos de Venezuela S.A.* (« PdVSA »), ainsi que les entités dans lesquelles PdVSA (individuellement ou collectivement avec d'autres entités ou personnes soumises à sanctions) détient une participation d'au moins 50% du capital (dont *PetroCedeño S.A.*, une société vénézuélienne dans laquelle le Groupe détient une participation de 30,32% au 31 décembre 2020). Ces sanctions interdisent notamment aux *US persons* d'effectuer des transactions et de participer au financement ou à la négociation de dette émise par PdVSA à compter du 25 août 2017 d'une durée supérieure à 90 jours. L'utilisation du dollar américain est par conséquent interdite pour ces types de financement, y compris pour *PetroCedeño S.A.* En janvier 2019, le Bureau du contrôle des avoirs étrangers (« OFAC », *Office of Foreign Assets Control*) du Département du Trésor des États-Unis a désigné et inscrit PdVSA ainsi que les entités dans lesquelles PdVSA détient une participation d'au moins 50% en capital, dont *PetroCedeño S.A.*, sur la liste des *Specially Designated Nationals and Blocked Persons List* (liste des gels d'avoirs).

En août 2019, les États-Unis ont ordonné le gel de tous les biens et intérêts dans les biens du Gouvernement du Vénézuéla qui entreraient en la possession ou sous le contrôle de *US persons*, et interdisent à ces dernières d'en faire le commerce. Ces mesures interdisent aux *US persons* d'effectuer, directement ou indirectement, des transactions avec le Gouvernement du Vénézuéla. Ces mesures n'ont pas donné lieu à l'établissement d'un embargo total contre le Vénézuéla et n'ont pas eu d'impact significatif sur les activités du Groupe. Depuis novembre 2017, le Vénézuéla fait également l'objet de sanctions européennes limitées, qui prévoient principalement le gel des avoirs de certaines personnes et entités, un embargo militaire ainsi que des restrictions à l'exportation de certains biens.

Outre sa participation de 30,32% dans *PetroCedeño S.A.* (société détenue à plus de 50% par PdVSA), TOTAL détient une participation de 69,50% dans le champ *Yucal Placer*. Ce champ est opéré par la société *Ypergas S.A.*⁽¹⁾ (30%) qui utilise le réseau national de gazoducs pour livrer à PdVSA Gas (filiale de PdVSA) du gaz destiné à la consommation locale.

À ce jour, TOTAL a organisé la gestion de ses actifs en vue d'assurer leur conformité avec les sanctions applicables (pour une information complémentaire sur les activités d'exploration-production de TOTAL au Vénézuéla, se reporter au point 2.2.2.4. du chapitre 2).

Au 31 décembre 2020, moins de 0,5% de la production combinée de liquides et de gaz du Groupe en 2020 provient du Vénézuéla.

3.2.2 Informations relatives à certaines activités limitées liées à certains pays sous sanction

Toutes les informations relatives aux activités de TOTAL liées à l'Iran exercées en 2020 décrites ci-dessous sont rendues publiques en application de la Section 13(r) du Securities Exchange Act de 1934 tel que modifié (« U.S. Exchange Act »).

Les informations relatives aux paiements effectués par des sociétés du Groupe ou aux autres flux financiers générés en 2020 par les opérations des sociétés du Groupe en faveur des gouvernements de tout pays identifié par les États-Unis comme un État soutenant le terrorisme (en 2020, la Corée du Nord⁽²⁾, l'Iran, la Syrie et le Soudan⁽³⁾) ou de toute entité contrôlée par ces gouvernements, sont également fournies.

TOTAL estime que ces activités ne sont pas susceptibles de faire l'objet de sanctions au titre d'un Régime de Sanctions.

A) Iran

Les activités opérationnelles du Groupe liées à l'Iran ont été arrêtées en 2018 à la suite du retrait du Plan Global d'Action Conjoint (« PGAC ») décidé par les États-Unis en mai 2018 et avant le rétablissement des sanctions économiques secondaires américaines concernant l'industrie pétrolière à compter du 5 novembre 2018.

Les déclarations figurant dans cette section relatives aux sociétés contrôlées par TOTAL SE ayant l'intention ou prévoyant de poursuivre les activités décrites ci-après sont faites sous réserve que la poursuite de ces activités continue d'être permise dans le cadre des régimes de sanctions économiques internationales applicables.

Exploration-Production

La succursale de Total E&P South Pars S.A.S. (filiale détenue à 100%), ouverte à Téhéran en 2017, aux fins du projet de développement et de

production de la phase 11 du champ gazier de South Pars, a cessé toute activité opérationnelle avant le 1^{er} novembre 2018. Par ailleurs, depuis novembre 2018, Total Iran BV maintient un bureau de représentation à Téhéran qui compte quatre salariés, aux seules fins de l'exécution de fonctions non opérationnelles.

Concernant les paiements en faveur d'entités iraniennes réalisés en 2020, Total Iran BV et Elf Petroleum Iran ont conjointement versé environ 5,42 milliards de rials iraniens (115 007 euros)⁽⁴⁾ à l'administration iranienne au titre des impôts et cotisations sociales relatifs au personnel de ce bureau de représentation. Aucun de ces versements n'est libellé en dollar américain.

Depuis le 30 novembre 2018, la société Total E&P UK Limited (« TEP UK »), filiale détenue à 100%, détient une participation de 1% dans un joint venture opérant sur le champ de Bruce au Royaume-Uni (le « Joint venture du champ de Bruce »), aux côtés de *Serica Energy (UK) Limited* (« Serica ») (98%, opérateur) et de *BP Exploration Operating Company Limited* (« BPEOC ») (1%), à la suite de la finalisation de la cession de 42,25% des parts de TEP UK dans le Joint venture du champ de Bruce le 30 novembre 2018 aux termes d'un contrat d'achat et de vente conclu entre TEP UK et Serica le 2 août 2018.

Le Joint venture du champ de Bruce est partie à un contrat régissant certains services de transport, de traitement et d'exploitation fournis à un autre joint venture sur le champ de Rhum au Royaume-Uni (le « Bruce Rhum Agreement »). Les concessionnaires du champ de Rhum sont Serica (50%, opérateur) et l'Iranian Oil Company UK Ltd (« IOC UK »), une filiale de la NIOC (50%), entreprise nationale iranienne. Aux termes du Bruce Rhum Agreement, les propriétaires du champ de Rhum paient une partie des charges opérationnelles liées aux installations du champ de Bruce, calculés sur la base des volumes de gaz.

(1) Société vénézuélienne détenue à 37,33% par Total Holdings Nederland B.V.

(2) TOTAL n'est pas présent en Corée du Nord. À l'exception de frais liés au renouvellement de l'enregistrement d'une marque internationale auprès de l'Organisme Mondial de la Propriété Intellectuelle (OMPI) (incluant la Corée du Nord comme état membre) payés en 2020, le Groupe n'a pas connaissance d'activités en 2020 qui auraient généré des paiements ou des flux de trésorerie supplémentaires au gouvernement de ce pays.

(3) Le 14 décembre 2020, les États-Unis ont retiré le Soudan de la liste des pays identifiés par les États-Unis comme un État soutenant le terrorisme.

(4) Convertis sur la base du taux de change moyen pour l'année 2020, tel que publié par la Banque centrale d'Iran.

En novembre 2018, le Bureau du contrôle des avoirs étrangers (« OFAC », *Office of Foreign Assets Control*) du Département du Trésor des États-Unis a octroyé une licence assortie de conditions à BPEOC et Serica les autorisant à fournir des services au champ de Rhum postérieurement au rétablissement des sanctions économiques secondaires américaines. La principale condition consiste à transférer la participation de Naftiran Intertrade Company Limited (la succursale de trading de la NIOC) dans IOC UK vers une société fiduciaire basée à Jersey, qui la conservera, afin que le gouvernement iranien ne puisse pas tirer d'avantages économiques du champ de Rhum tant que les sanctions américaines à l'encontre de ces entités seront en vigueur. La participation de IOC UK est gérée par une société de gestion indépendante établie par la société fiduciaire dénommée la Rhum Management Company (« RMC »). Si nécessaire, TEP UK prend contact avec RMC dans le cadre du Bruce Rhum Agreement et TEP UK prévoit de continuer à prendre contact avec RMC selon les mêmes modalités en 2021.

En janvier 2021, l'OFAC a renouvelé la licence assortie de conditions pour Serica l'autorisant à fournir des services au champ de Rhum jusqu'au 31 janvier 2023, sous réserve de résiliation anticipée si les arrangements fiduciaires décrits ci-dessus étaient résiliés. De plus, l'OFAC a confirmé que les activités et transactions des ressortissants qui ne sont pas des *US persons* relatives au champ de Rhum ou au champ de Bruce, y compris dans le cadre des opérations de la société fiduciaire, de IOC UK et de RMC, ne seront pas exposées aux sanctions secondaires américaines concernant l'Iran, pour autant que la licence reste en vigueur et que Serica garantisse que les conditions énoncées dans la licence sont remplies.

La part de IOC dans les charges opérationnelles aux termes du Bruce Rhum Agreement a été payée à TEP UK en 2020 par RMC. En 2020, sur la base de la participation de 1% de TEP UK dans le Joint venture du champ de Bruce et des revenus tirés de l'accord sur le partage des flux de trésorerie nets avec Serica, le chiffre d'affaires brut de TEP UK provenant de la part de IOC UK dans le champ de Rhum au titre du Bruce Rhum Agreement s'est établi à environ 5,18 millions de livres sterling. Cette somme a servi à compenser les charges opérationnelles sur le champ de Bruce, ne générant ainsi aucun bénéfice net pour TEP UK. TEP UK envisage de poursuivre cette activité en 2021.

TEP UK est également partie à un contrat avec Serica aux termes duquel TEP UK doit mettre en œuvre des efforts raisonnables pour évacuer le LGN issu du champ de Rhum du Terminal de St Fergus (l'« Accord Rhum LGN »). TEP UK fournit ce service sous réserve que Serica soit propriétaire de l'intégralité du LGN issu du champ de Rhum à évacuer et détienne une licence valable octroyée par l'OFAC au titre de cette activité. Ce service est fourni à prix coûtant et TEP UK facture une commission mensuelle générant un revenu de l'ordre de 35 400 livres sterling par an au titre de la participation de 50% de IOC UK dans le champ de Rhum. Une fois les charges payées, TEP UK comptabilise peu de bénéfices aux termes de cet accord. TEP UK envisage de poursuivre cette activité en 2021.

Gas, Renewables & Power

En 2020, Total Direct Energie, filiale détenue à 100%, a fourni de l'électricité à l'ambassade d'Iran en France, située à Paris. Cette activité a généré un chiffre d'affaires brut de 41 997 euros et une marge nette d'environ 2 650 euros en 2020. TOTAL envisage de poursuivre cette activité en 2021.

Marketing & Services

En 2020, Total Marketing France (« TMF »), filiale détenue à 100%, a fourni des cartes carburants utilisables dans les stations-service du Groupe à l'ambassade d'Iran en France et à la délégation iranienne auprès de l'UNESCO situées à Paris. Cette activité a généré un chiffre d'affaires brut d'environ 17 500 euros et un bénéfice net d'environ 1 900 euros en 2020. TMF envisage de poursuivre cette activité en 2021.

En 2020, Total Belgium, filiale détenue à 100%, a fourni des cartes carburants utilisables dans les stations-service du Groupe à l'ambassade d'Iran en Belgique située à Bruxelles. Cette activité a généré un chiffre d'affaires brut d'environ 8 500 euros et un bénéfice net d'environ 1 300 euros (hors taxes) en 2020. Total Belgium envisage de poursuivre cette activité en 2021.

Brevets – Marques

TOTAL a versé en 2020 environ 5 000 euros aux autorités iraniennes au titre de divers brevets. Ces brevets ont depuis été abandonnés, de sorte qu'aucun paiement ne devrait avoir lieu en 2021. Par ailleurs, TOTAL pourra procéder en 2021 à des versements de faible montant aux autorités iraniennes relatifs à la gestion et la protection des marques et modèles dans ce pays. Ces paiements sont effectués en conformité avec la réglementation américaine (section 560.509 *Iranian Transactions and Sanctions Regulations*).

B) Syrie

Depuis début décembre 2011, TOTAL a cessé ses activités qui contribuaient à la production pétrolière et gazière en Syrie et a maintenu un bureau local uniquement pour des besoins non opérationnels. Fin 2014, le Groupe a entrepris de réduire les effectifs de ses bureaux de Damas, se limitant à quelques employés. À la suite de la résiliation de leur contrat de travail en mai 2019, les bureaux de Damas ont fermé.

Marketing & Services

En 2020, dans le cadre de ses activités de ravitaillement dans l'Hexagone, Caldeo, filiale à 100% de TMF, a livré du fioul à l'ambassade de Syrie en France située à Paris. Cette activité a généré un chiffre d'affaires de 4 913 euros (hors taxes) et un bénéfice net de 972 euros (hors taxes) en 2020. Caldeo envisage de poursuivre cette activité en 2021.

En 2020, Total Belgium, filiale détenue à 100%, a fourni des cartes carburants utilisables dans les stations-service du Groupe à la délégation de la Syrie auprès de l'Union européenne située à Bruxelles. Cette activité a généré un chiffre d'affaires brut d'environ 2 400 euros et un bénéfice net d'environ 400 euros (hors taxes) en 2020. Total Belgium envisage de poursuivre cette activité en 2021.

Marques

TOTAL pourra procéder en 2021 à des versements de faible montant aux autorités syriennes relatifs à la gestion et la protection des marques et modèles dans ce pays. Ces paiements sont effectués en conformité avec la réglementation américaine (section 560.509 *Syrian Sanctions Regulations*).

C) Soudan

TOTAL n'est pas présent au Soudan. À l'exception de frais liés au renouvellement de l'enregistrement d'une marque internationale auprès de l'Organisme Mondial de la Propriété Intellectuelle (OMPI) (incluant le Soudan comme état membre) payés en 2020, TOTAL n'a pas connaissance d'activités qui auraient généré des paiements ou des flux financiers supplémentaires au gouvernement de ce pays en 2020 autres que ceux précisés ci-après.

Marketing & Services

En 2020, Total Marketing France (« TMF »), filiale détenue à 100%, a fourni des cartes carburants utilisables dans les stations-service du Groupe à l'ambassade du Soudan en France située à Paris. Cette activité a généré un chiffre d'affaires brut d'environ 3 500 euros et un bénéfice net d'environ 600 euros en 2020. TMF envisage de poursuivre cette activité en 2021.

En 2020, Total Belgium, filiale détenue à 100%, a fourni des cartes carburants utilisables dans les stations-service du Groupe à l'ambassade du Soudan en Belgique et à sa délégation culturelle, situées à Bruxelles. Cette activité a généré un chiffre d'affaires brut d'environ 7 300 euros et un bénéfice net d'environ 1 100 euros (hors taxes) en 2020. Total Belgium envisage de poursuivre cette activité en 2021.

Marques

TOTAL pourra procéder en 2021 à des versements de faible montant aux autorités du Soudan relatifs à la gestion et la protection des marques et modèles dans ce pays.

3.3 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Les éléments présentés ci-après ont été préparés avec l'appui de plusieurs directions fonctionnelles de la Société, notamment les directions

Audit & Contrôle interne, Juridique et Financière. Ils ont été examinés par le Comité d'audit, puis approuvés par le Conseil d'administration.

3.3.1 Éléments fondamentaux des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques

Le Groupe est organisé autour de ses différents secteurs d'activité auxquels sont rattachées les entités opérationnelles. Le management des secteurs est en charge, sur son périmètre de responsabilité, de la conduite des opérations dans le cadre des objectifs stratégiques fixés par le Conseil d'administration et la Direction générale. Les directions fonctionnelles de la Holding assistent la Direction générale dans la définition des normes et des standards, le contrôle de leur application, ainsi que dans le pilotage des activités. Elles apportent également leur expertise aux directions opérationnelles.

Les dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques du Groupe sont structurés autour de cette organisation à trois niveaux – Holding, secteurs d'activité, entités opérationnelles – où chaque niveau est directement impliqué et responsabilisé en cohérence avec le niveau de délégation décidé par la Direction générale.

La Direction générale veille de manière constante à maintenir un dispositif de contrôle interne efficace fondé sur le référentiel du *Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO)*. Dans ce référentiel, le contrôle interne est un processus destiné à fournir une assurance raisonnable d'atteindre les objectifs liés aux opérations, au reporting et à la conformité aux lois et réglementations en vigueur. Comme tout dispositif de contrôle interne, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que tout risque est totalement maîtrisé ou éliminé.

Le référentiel du COSO est considéré comme un référentiel équivalent au cadre de référence de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Il est également celui sur lequel le Groupe a choisi de se fonder dans le cadre des obligations issues de la loi Sarbanes-Oxley. C'est donc autour des

cinq composantes de ce référentiel que s'articulent les dispositifs de contrôle interne et de gestion de risques du Groupe.

Le système de management des risques du Groupe s'inspire des principaux standards internationaux (Cadre de référence du management des risques du COSO, ISO 31000:2018 – Management du risque) et français (Cadre de référence de l'Autorité des marchés financiers). La directive interne sur les Principes du Management des risques, du Contrôle interne et de l'Audit constitue le socle commun sur lequel le Groupe s'appuie pour assurer la maîtrise de ses activités.

Les dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques du Groupe couvrent les processus des entités consolidées globalement. Dans le cadre des acquisitions réalisées, l'environnement de contrôle du Groupe est déployé au sein des entités acquises après analyse critique de leurs propres dispositifs.

Les principes de contrôle s'inscrivent dans le cadre des règles de gouvernement d'entreprise. Celles-ci donnent, en particulier, au Comité d'audit du Conseil d'administration la mission d'assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que de l'audit interne. Le Comité d'audit assure également le suivi du processus d'élaboration de l'information comptable et financière, pour en garantir l'intégrité.

Au sein du Groupe, le suivi des dispositifs de contrôle interne mobilise environ 400 collaborateurs. L'évaluation du dispositif global de contrôle interne et de gestion des risques est principalement pilotée par la direction Audit & Contrôle interne.

3.3.2 Environnement de contrôle

Intégrité et éthique

L'environnement de contrôle de TOTAL s'appuie en premier lieu sur le Code de conduite qui précise les cinq valeurs du Groupe, dont le Respect de l'Autre qui se décline dans les domaines de l'intégrité (fraude et corruption), du respect des droits humains, ainsi que de l'environnement et de la santé. Les principes du Code de conduite sont déclinés dans un ensemble de guides, comme le *Guide pratique de l'intégrité* ou le *Guide pratique des droits de l'homme*. Ces documents sont diffusés aux collaborateurs et sont disponibles sur l'intranet. Ils mentionnent les principes de comportement individuel que tous les collaborateurs doivent respecter dans les pays où le Groupe est présent. De même, un Code d'éthique financière rappelle les obligations applicables au Président-directeur général, au directeur Financier, au directeur des Comptabilités, aux responsables financiers et comptables des principales activités du Groupe.

Dans le cadre des priorités d'actions définies par la Direction générale, des programmes de conformité sont déployés au niveau du Groupe, notamment pour la prévention de la corruption, de la fraude, des infractions au droit de la concurrence ainsi que pour le respect des sanctions économiques applicables. Les programmes anticorruption, antifraude et de conformité en matière de sanctions économiques incluent des actions de reporting et de contrôle (missions et audits). Des évaluations éthiques sont également menées (se reporter au point 5.7 du chapitre 5). Le Groupe s'appuie dans les domaines de l'intégrité et de l'éthique sur le réseau Conformité, celui des *Ethics Officers* et sur le Comité d'éthique qui joue un rôle clé d'écoute et d'assistance.

Gouvernance, pouvoirs et responsabilités

Le Conseil d'administration s'assure du fonctionnement des organes internes de contrôle avec l'appui de ses Comités. Le Comité d'audit s'assure de la mise en place par la Direction générale des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, en fonction des risques identifiés et en vue de la réalisation des objectifs du Groupe.

La Direction générale veille à ce que la structure organisationnelle et les lignes hiérarchiques planifient, exécutent, contrôlent et évaluent périodiquement les activités du Groupe. Elle revoit régulièrement la pertinence des structures organisationnelles de manière à pouvoir les adapter rapidement aux évolutions des activités et de l'environnement dans lequel elles s'inscrivent.

Les directions générales des secteurs d'activité et des entités opérationnelles sont responsables du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques aux bornes de leur périmètre de compétence.

Le Groupe a par ailleurs défini des responsabilités centrales qui couvrent les trois lignes de maîtrise du contrôle interne : (1) le management opérationnel, responsable de la mise en œuvre du contrôle interne, (2) les fonctions de support (telles que la Finance, le Juridique, les Ressources humaines, etc.) qui prescrivent les dispositifs de contrôle interne, en vérifient la mise en œuvre et l'efficacité, assistent les opérationnels et (3) les auditeurs internes qui fournissent, au travers de leurs rapports sur le contrôle interne, des recommandations visant à améliorer l'efficacité du dispositif.

Un système de responsabilisation est défini et formalisé à tous les niveaux de l'organisation, par des notes d'organisation, des organigrammes, des notes de nomination, des descriptions de poste et des délégations de pouvoirs.

TOTAL dispose d'un référentiel Groupe, complété d'un ensemble de recommandations pratiques et de retours d'expériences. Ce référentiel est structuré comme l'organisation du Groupe, sur trois niveaux : un niveau Groupe, des référentiels par secteur d'activité, et un référentiel propre à chaque entité opérationnelle significative.

La direction Audit & Contrôle interne du Groupe poursuit une démarche continue visant à renforcer l'évaluation du rôle et de l'implication de l'ensemble des collaborateurs en matière de contrôle interne. Des actions de formation adaptées aux différents intervenants impliqués dans le processus de contrôle interne sont régulièrement déployées au sein du Groupe.

Activités de contrôle et évaluation

Toute activité, processus ou système de management est susceptible de faire l'objet d'une mission d'audit interne réalisée par l'Audit Groupe, dans le respect du référentiel international de l'audit interne et de son code de déontologie. La direction Audit & Contrôle interne du Groupe réalise également des missions d'audit conjointes avec des auditeurs tiers, ainsi que des missions d'assistance (conseil, analyse, apport méthodologique). Le plan d'audit, fondé sur une analyse des risques et des dispositifs de maîtrise des risques, est soumis annuellement au Comité exécutif (COMEX) et au Comité d'audit. La direction Audit & Contrôle interne se compose de 75 collaborateurs et a réalisé environ 120 missions d'audit interne en 2020 dans le contexte particulier de la pandémie COVID-19.

L'architecture et l'efficacité des contrôles opérationnels, financiers et informatiques considérés comme clés pour l'évaluation du contrôle interne sur l'information financière publiée sont régulièrement revues et évaluées, en conformité avec la loi Sarbanes-Oxley.

En 2020, cette évaluation a été effectuée en impliquant les principales entités du Groupe et la direction Audit & Contrôle interne du Groupe.

3.3.3 Évaluation et maîtrise des risques

3.3.3.1 Principes généraux

Pour la mise en œuvre de sa stratégie, la Direction générale veille à ce que des objectifs clairs et précis soient définis aux différents niveaux de l'organisation en matière de réalisation des opérations, de *reporting* et de conformité.

Les objectifs opérationnels, financiers et non financiers mettent l'accent sur la définition et l'utilisation efficace des ressources humaines, financières et techniques. Ils sont notamment formalisés à l'occasion des exercices budgétaires et du plan à long terme. Ils font l'objet d'un suivi régulier qui permet la prise de décision et le suivi de la performance des activités à chaque niveau de l'organisation.

Le Groupe met en œuvre un dispositif global de gestion des risques qui est une composante essentielle du déploiement de sa stratégie. Ce dispositif repose sur une organisation au niveau Groupe et dans les secteurs d'activité, sur un processus continu d'identification et d'analyse des risques pour déterminer ceux susceptibles de nuire à l'atteinte des objectifs, ainsi que sur l'analyse des dispositifs de maîtrise.

L'identification et l'analyse des risques internes et externes susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs du Groupe sont de la responsabilité du Comité exécutif, assisté à cet effet du *Group Risk Management Committee* (GRMC). Les missions principales du GRMC consistent à s'assurer que le Groupe dispose d'une cartographie des risques auxquels il est exposé et que les dispositifs de gestion des risques en place sont efficaces. Les travaux du GRMC visent une amélioration continue de la connaissance des risques et des dispositifs de maîtrise des risques.

Le dispositif mis en place couvre :

- les entités les plus significatives qui évaluent les contrôles clés opérationnels sur leurs principaux processus et répondent à un questionnaire Groupe d'évaluation du cadre de contrôle interne ;
- d'autres entités de moindre importance qui ne répondent qu'au questionnaire Groupe d'évaluation du cadre de contrôle interne.

Ces deux catégories d'entités, qui incluent des fonctions centrales des secteurs d'activité et de la Holding, représentent respectivement environ 80% et 10% des agrégats financiers dans les comptes consolidés du Groupe.

Les commissaires aux comptes procèdent également à l'évaluation du contrôle interne dans le cadre de leur mission de certification des comptes. Dans le cadre de la réglementation américaine Sarbanes-Oxley, ils ont revu, au cours de l'exercice 2020, le niveau d'application du cadre de contrôle interne du Groupe ainsi que l'architecture et l'efficacité des contrôles sélectionnés comme clés par le Groupe dans ses principales entités pour ce qui concerne l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière. Sur la base des travaux qu'ils ont menés, ils n'ont pas formulé d'observation dans leur rapport sur le contrôle interne au 31 décembre 2020. Les restitutions des travaux réalisés par l'Audit Groupe et les commissaires aux comptes font l'objet de synthèses régulières dont il est rendu compte au Comité d'audit et, par son intermédiaire, au Conseil d'administration. La directrice Audit & Contrôle interne a participé à toutes les réunions du Comité d'audit qui se sont tenues en 2020. Le Comité d'audit procède également au moins une fois par an à l'audition des commissaires aux comptes en dehors de tout représentant de la Société.

En cas d'identification d'axes de progrès, ces travaux, qu'il s'agisse des audits ou des contrôles opérationnels, font l'objet de plans d'action partagés avec les opérationnels, dont la mise en œuvre est étroitement suivie par eux-mêmes et par la direction Audit & Contrôle interne.

Sur la base des revues internes, la Direction générale a une assurance raisonnable sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe.

La démarche de cartographie des risques est un processus dynamique qui s'est structuré au fil des années. La cartographie des risques Groupe alimente le plan d'audit, fondé sur une analyse des risques et des dispositifs de maîtrise des risques, ainsi que les travaux du GRMC.

Le GRMC s'appuie sur les travaux des secteurs d'activité et des directions fonctionnelles qui poursuivent en parallèle leurs travaux de cartographie des risques. Les secteurs d'activité sont responsables de la définition et de la mise en œuvre d'une politique de gestion des risques appropriée à leurs activités spécifiques. Toutefois, le traitement de certains risques transversaux est plus étroitement coordonné par les directions fonctionnelles concernées.

En matière d'engagements, le contrôle de la Direction générale s'exerce sur le plan opérationnel par la validation par le Comité exécutif des projets d'engagement d'investissements et de dépenses dépassant des seuils définis. Le Comité risques (CORISK) a pour mission de revoir ces projets au préalable, notamment de vérifier l'analyse des différents risques associés.

3.3.3.2 Mise en œuvre du cadre organisationnel

Le Group Risk Management Committee (GRMC)

Le GRMC est présidé par le directeur Financier du Groupe, membre du COMEX, et comprend les directeurs des fonctions *corporate* ainsi que les secrétaires généraux ou directeurs financiers des secteurs. Le directeur Financier du Groupe assiste à toutes les réunions du Comité d'audit du Conseil d'administration, le lien entre le GRMC et le Comité d'audit s'en trouve renforcé.

Le GRMC s'est réuni cinq fois en 2020. Chaque réunion donne lieu à un partage des risques potentiels identifiés par les participants et à la présentation d'un ou plusieurs thèmes de risque au cours de laquelle les membres du GRMC sont invités à exercer un regard critique sur le sujet présenté, à questionner les travaux réalisés, dont les audits et les plans d'action s'y rapportant. Le GRMC apporte des éléments ou éclairages complémentaires en vue d'enrichir la compréhension du risque et d'en améliorer les dispositifs de maîtrise.

Les travaux du GRMC sont animés par la direction Audit & Contrôle interne qui assiste les intervenants pour la préparation des sujets présentés et assure le secrétariat du Comité. À ce titre, la direction Audit & Contrôle interne présente annuellement au Comité exécutif les travaux réalisés par le GRMC, ainsi qu'au Comité d'audit en présence du directeur Financier du Groupe.

Le Comité risques (CORISK)

Le CORISK est présidé par un membre du COMEX : la directrice générale Strategy-Innovation ou, en son absence, le directeur Financier. Il est composé de représentants des directions *corporate* Stratégie & Climat, Financière, Juridique, Assurances, HSE et Engagement Société Civile.

Le CORISK se réunit au rythme du Comité exécutif. Tout dossier soumis au Comité exécutif (donc donnant lieu à engagement financier au-delà de certains seuils) est préalablement examiné par le CORISK.

À l'issue de la revue par le CORISK des risques associés au projet présenté, une note d'avis de la direction Stratégie & Climat prenant en compte les commentaires du CORISK est transmise au COMEX.

La direction Audit & Contrôle interne

L'équipe Risques de la direction Audit & Contrôle interne est en charge d'élaborer et d'actualiser en continu la cartographie des risques Groupe. Pour ce faire, elle s'appuie sur l'ensemble des travaux de cartographie des risques réalisés au sein du Groupe, dans les secteurs d'activité et au sein des directions fonctionnelles ; sur le résultat des travaux d'audit et des activités de contrôle interne de toute nature ; sur les plans d'action consécutifs à l'ensemble de ces travaux et le suivi de leur mise en œuvre ; sur des formalisations de retours d'expériences ; sur des *benchmarks* et d'autres sources d'information externes ; sur des interviews réguliers des principaux dirigeants du Groupe ; ainsi que sur tous les éléments recueillis au cours des réunions du GRMC et lors de la préparation de ces réunions.

3.3.3.3 Dispositifs en place

Des dispositifs de gestion des risques sont déployés dans les domaines opérationnels, financiers et non financiers. Les principaux dispositifs de gestion de risques relatifs aux enjeux sociaux, à la santé, la sûreté, la sécurité industrielle, l'environnement, aux enjeux liés au changement climatique ainsi qu'à la prévention de la corruption sont présentés dans la Déclaration de Performance Extra Financière (chapitre 5).

En matière de risques financiers

La gestion et les modalités d'utilisation des instruments financiers sont régies par des règles strictes, définies par la Direction générale du Groupe, qui prévoient la centralisation par la direction Financement-Trésorerie des liquidités, des positions de taux et de change, de la gestion des instruments financiers et du recours aux marchés de capitaux. La politique de financement du Groupe vise à privilégier, en fonction des besoins généraux du Groupe, un endettement de long terme, à taux variable ou à taux fixe, en fonction du niveau des taux d'intérêts, principalement en dollar ou en euro.

La trésorerie du Groupe, principalement constituée de dollars et d'euros, est placée de manière à en assurer la liquidité, en se référant aux taux au jour le jour dans la devise considérée. Des plafonds sont fixés pour les opérations à plus d'un mois, l'horizon de placement ne devant pas dépasser 12 mois. TOTAL SE bénéficie en outre de lignes de crédit confirmées accordées par des banques internationales. Ces lignes de crédit ainsi que la trésorerie nette conservée par le Groupe lui permettent

de disposer à tout moment d'un niveau élevé de liquidités conforme aux objectifs fixés par la Direction générale, pour faire face à des besoins à court terme.

En matière de risque de contrepartie des opérations financières, le Groupe applique une politique prudente, ne prenant d'engagements qu'avec des institutions présentant un haut degré de solidité financière, évalué sur la base d'une analyse multicritères. Des plafonds d'encours global sont déterminés pour chaque contrepartie financière autorisée et sont répartis entre les filiales et les entités centrales de trésorerie du Groupe en fonction des besoins des activités financières. En outre, afin de réduire le risque de valeur de marché sur ses engagements, la direction Financement-Trésorerie a conclu des contrats d'appels de marge conformes à la réglementation applicable avec ses contreparties. Enfin, depuis le 21 décembre 2018, conformément au règlement (UE) n° 648/2012 sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux (EMIR), tout nouveau *swap* de taux (hors *cross currency swaps*) conclu par une entité du Groupe fait l'objet d'une compensation centralisée.

Le Groupe s'efforce de minimiser son exposition aux risques de change, d'une part, en finançant ses actifs à long terme dans la devise fonctionnelle de l'entité à laquelle ils appartiennent et, d'autre part, en pratiquant une couverture systématique des risques de change générés par l'activité commerciale. La gestion de ces risques est centralisée par la direction Financement-Trésorerie, qui agit dans le cadre d'un dispositif de limites définies par la Direction générale.

La politique de gestion des risques relatifs aux activités de financement et de trésorerie ainsi que des risques de change et de taux du Groupe est décrite en détail dans la note 15 de l'Annexe aux comptes consolidés (point 8.7 du chapitre 8).

Le Groupe finance ses activités, soit en utilisant ses fonds propres, soit en procédant à l'émission d'emprunts obligataires sur les marchés financiers internationaux, soit en faisant appel à des financements spécifiques pour certains projets auprès d'institutions financières ou bancaires. La politique d'endettement à moyen et long terme mise en œuvre par le Groupe permet de garantir la disponibilité de liquidités notamment pour faire face à tout nouveau projet important ou à toute acquisition significative.

Un renforcement des critères de sélection fixés par certaines institutions financières ou bancaires pour le financement de projets liés à l'exploration, la production et la commercialisation de pétrole et de gaz pourrait conduire le Groupe à accentuer la diversification des sources et modalités de son financement. Le Groupe continuera néanmoins à s'appuyer sur les relations de long terme déjà mises en place avec de nombreuses institutions bancaires et financières.

En matière de risques liés à la sûreté

Dans le domaine de la **sûreté**, le Groupe a mis en place une capacité d'analyse de la menace et d'évaluation des risques pour limiter, par des mesures préventives, son exposition aux risques sécuritaires dans les pays où il opère. Face aux menaces de toute nature, le Groupe veille à ce que la protection des personnes et des biens soit assurée de façon efficace et responsable en conduisant, à cet effet, des activités d'expertise, de conseil et de contrôle. Il définit notamment des recommandations « sûreté » vers les directions opérationnelles, les différentes entités et les projets du Groupe, contrôle la mise en œuvre des mesures définies et fournit une expertise en situation de crise. Il s'appuie sur le réseau des Country Chairs et des Country Security Officers et sur un référentiel « sûreté » continuellement actualisé. L'élaboration, le maintien à jour et la diffusion de ce référentiel participent aux dispositifs de maîtrise.

Le Groupe déploie également des politiques de conservation des documents, de protection des données personnelles et de sûreté du patrimoine informationnel pour faire face à des risques de plus en plus importants dans les domaines juridiques et de sûreté.

En matière de risques liés à la sécurité des systèmes d'information

Afin de maintenir des systèmes d'information adaptés aux objectifs de l'organisation et de limiter les risques liés à la **sécurité des systèmes d'information** et de leurs données, la direction des Systèmes d'information de TOTAL a élaboré et diffusé des règles de gouvernance et de sécurité décrivant les infrastructures, organisations et modes opératoires recommandés. Ces règles sont déployées et reprises dans l'ensemble des entités du Groupe sous la responsabilité des différents secteurs d'activité. Le Groupe est doté d'un Centre Opérationnel de Sécurité pour la détection et l'analyse des événements de sécurité sur les systèmes d'information.

Pour répondre à la cybermenace, le Groupe conduit des analyses de risques spécifiques permettant de définir et de mettre en œuvre des contrôles de sécurité appropriés sur les systèmes d'information. En cas d'attaque cyber sur les systèmes d'information, un processus de gestion de crise cyber est structuré au sein du Groupe. De plus, des exercices de gestion de crise cyber basés sur des scénarios de risques spécifiques sont organisés chaque année, permettant d'entraîner les différentes entités du Groupe. Dans un objectif de prévention des risques cyber, des actions de sensibilisation et de formation sont aussi régulièrement menées auprès des collaborateurs du Groupe.

Dans le contexte particulier de la crise sanitaire, TOTAL a ainsi maintenu sa défense en termes de cybersécurité et a pu assurer la continuité de ses activités en télétravail.

En matière de prévention des risques liés à l'environnement réglementaire et à l'éthique des affaires

Rattachée à la Direction générale, avec un point de contact au niveau du COMEX en la personne du directeur Financier du Groupe, la direction Juridique est responsable de la définition et de la mise en œuvre de la politique juridique du Groupe. Elle anime le métier juridique en étroite coopération avec les directions juridiques des secteurs d'activité et accompagne les différentes entités du Groupe afin de répondre à leurs besoins juridiques. Les juristes du Groupe assurent la veille dans leurs domaines propres de compétences. Une direction Conformité et Gestion des Risques juridiques est responsable, au périmètre Groupe, de proposer les politiques de prévention et de lutte contre la corruption et la fraude, ainsi que de respect des réglementations applicables en matière de sanctions économiques. Cette direction est également chargée de définir les programmes de formation correspondants, d'en contrôler le déploiement, de coordonner le réseau des responsables conformité anticorruption/antifraude et le réseau des points de contact sanctions économiques.

Le Groupe déploie depuis 2015 un **programme de prévention et de lutte contre la fraude** et a mis en place un ensemble d'actions et de moyens de contrôle contribuant à prévenir et détecter les différents types de fraudes. Il s'appuie pour ce faire sur les valeurs et principes de comportement décrits dans son Code de conduite, ainsi que dans les autres documents normatifs appliqués par les secteurs d'activité du Groupe.

Le Groupe a largement diffusé auprès des collaborateurs une directive sur les lignes de conduite en cas d'incidents de fraude, rappelant en particulier le dispositif d'alerte permettant à tout collaborateur de signaler notamment des faits pouvant constituer des fraudes. Une règle a en outre été adoptée fin 2020 pour formaliser les modalités de recueil des alertes intégrité (corruption, fraude et trafic d'influence) et rappeler notamment les différents canaux d'alerte existants.

Le programme de conformité antifraude du Groupe comprend notamment : un module d'*e-learning* à l'attention de tous les collaborateurs du Groupe, un guide *Prévention et lutte contre la fraude*, une cartographie des risques de fraude dans le Groupe mise à jour en 2019, un *guide typologique des risques de fraude* avec des fiches descriptives pour les principaux risques, et des campagnes vidéo de sensibilisation sur des

risques majeurs de fraude. Le déploiement de ce programme s'appuie sur le réseau de coordinateurs risques de fraude dans les secteurs et entités opérationnelles, ce rôle de coordinateur étant généralement assuré par le *Compliance Officer*. Des cartographies des risques de fraude sont également menées dans les filiales.

Pour la prévention de la corruption, se reporter au point 5.8.1 du chapitre 5.

En matière de **sanctions économiques internationales** et de **contrôle des exportations**, le Groupe exerce ses activités dans le respect des lois et réglementations qui lui sont applicables, en particulier européennes (UE) et américaines (US).

A ce titre, le Groupe dispose d'un programme de conformité pour prévenir les risques de non conformité à ces lois et réglementations. Le déploiement du programme est assuré par une division dédiée Sanctions Économiques et Contrôle des Exportations au sein de la direction Juridique Groupe et par des points de contact au sein des différents secteurs d'activité afin d'assurer une veille quotidienne de ces réglementations, d'analyser l'ensemble des transactions et projets du Groupe en lien avec un pays sous sanctions économiques et de s'assurer de leur conformité au regard des réglementations applicables. Un module de formation d'*e-learning* a été lancé en 2020 sur ce thème.

Une politique de conformité Groupe au **droit de la concurrence** et de prévention des infractions en la matière est en place depuis 2014 et s'inscrit dans le cadre des différentes démarches mises en œuvre préalablement par les secteurs d'activité. Son déploiement s'appuie notamment sur l'implication des hiérarchies et du personnel, sur des formations dont un module d'*e-learning*, et sur une organisation adaptée.

En matière de prévention des **conflits d'intérêts**, chaque cadre dirigeant du Groupe remplit annuellement une déclaration d'absence de conflits d'intérêts (ou, le cas échéant, déclare le conflit auquel il pourrait être confronté). En complétant cette déclaration, chaque cadre dirigeant s'engage également à déclarer à sa hiérarchie toute situation de conflit d'intérêts dont il a eu ou dont il aurait connaissance dans le cadre de ses fonctions. La règle interne « Conflits d'intérêts » rappelle en outre à l'ensemble des collaborateurs leur obligation de déclarer à leur hiérarchie toute situation susceptible de créer un conflit d'intérêts.

Afin de prévenir le risque d'**abus de marché** lié à des transactions sur les marchés financiers, le Groupe applique une politique fondée en particulier sur des règles déontologiques internes régulièrement actualisées et diffusées. Par ailleurs, il est demandé aux cadres dirigeants ainsi qu'à certaines catégories de collaborateurs du Groupe compte tenu des fonctions qu'ils exercent, de s'abstenir de réaliser toute transaction y compris en couverture, sur les actions ou ADR Total et sur les parts de FCPE principalement investi en actions Total (ainsi que sur tout instrument dérivé lié à ces titres) durant les 30 jours calendaires précédant l'annonce des résultats périodiques (annuels, semestriels ou trimestriels) ainsi que le jour de cette annonce. Une campagne annuelle précise les périodes d'abstention et les règles applicables aux personnes concernées.

Pour limiter le risque d'atteinte à ses **droits de propriété intellectuelle** par des tiers et de fuite de savoir-faire, TOTAL protège contractuellement ses droits dans des contrats et accords de partenariats dont les termes, négociés par des spécialistes de la propriété intellectuelle au sein du Groupe, sont en ligne avec sa stratégie industrielle et commerciale. Le Groupe mène une politique de dépôt et de maintien de brevets, procède à des veilles technologiques en matière de liberté d'exploitation et prend, le cas échéant, les dispositions nécessaires pour faire respecter ses droits.

Par ailleurs, dans la mesure où certains collaborateurs ont accès à des documents confidentiels dans le cadre de leurs fonctions, TOTAL a mis en place des procédures internes sur la gestion de la confidentialité. Les spécialistes de la propriété intellectuelle mènent également des actions de sensibilisation auprès des collaborateurs du Groupe afin que ces derniers soient informés au mieux des éventuelles restrictions applicables à l'utilisation des informations et données.

En matière de risque lié à la gestion des partenariats

Les modalités de choix des partenaires du Groupe (joint ventures, fournisseurs) et de gestion des différentes étapes de la vie du partenariat sont régies par des référentiels internes structurés, déclinés dans l'ensemble des entités de TOTAL.

Pour sécuriser le choix de ses futurs partenaires en vue de la création d'une société commune et/ou la réalisation d'un projet commun, le référentiel du Groupe inclut la réalisation de *due diligences* portant sur l'activité et le mode de fonctionnement du partenaire dans les domaines HSE, technique, juridique et financier. Une analyse portant sur le risque de corruption est également menée.

Les accords signés avec ces tiers sont principalement élaborés par des équipes pluridisciplinaires de négociations. Des programmes de

formation, au niveau du Groupe et des secteurs d'activité, permettent d'assurer la transmission des connaissances et compétences nécessaires pour assurer la mise en place contractuelle, le suivi de ces activités ou la représentation du Groupe dans le partenariat.

L'entité opérationnelle concernée met en place l'organisation nécessaire pour assurer le suivi et la gestion du partenariat.

Les partenariats signés avec des tiers fournisseurs sont gérés dans le cadre du dispositif dédié aux achats du Groupe (organisation, règles et outils). Ce dispositif inclut un processus d'évaluation et de qualification des fournisseurs, de suivi des contrats et de pilotage de leur performance (se reporter au point 5.10 du chapitre 5).

Enfin, des audits réguliers prévus dans les accords de partenariat (joint venture et fournisseurs) complètent le dispositif.

3.3.4 Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Le contrôle interne comptable et financier couvre les processus qui alimentent les données comptables et financières et principalement les processus d'arrêté des comptes, de production et de publication de l'information comptable et financière. Le dispositif de contrôle interne associé vise à assurer :

- la préservation des actifs du Groupe ;
- le respect de la réglementation comptable, ainsi que la bonne application des normes et des méthodes pour l'élaboration de l'information financière ;
- la fiabilité des informations comptables et financières par le contrôle de la production des informations comptables et financières et par leur cohérence avec les informations utilisées pour l'élaboration des tableaux de bord, à chaque niveau pertinent de l'organisation.

Au niveau du Groupe, l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière sont sous la responsabilité de la direction Financière qui regroupe notamment la direction des Comptabilités, la direction Budget-contrôle de gestion et la direction Fiscale. Le périmètre d'application des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière comprend la société mère (TOTAL SE) et toutes les entités consolidées par intégration globale ou dont les actifs sont sous contrôle conjoint.

Pour une description du rôle et des missions du Comité d'audit, se reporter au point 4.1.2.3 du chapitre 4. Ces missions sont définies notamment par la directive 2014/56/UE et le règlement (UE) n° 537/2014 relatifs au contrôle légal des comptes.

3.3.4.1 Élaboration de l'information comptable et financière

Organisation de la fonction Financière

Des équipes dédiées mettent en œuvre les processus comptables et financiers dans les domaines suivants : consolidation, fiscalité, budget et contrôle de gestion, financements et trésorerie et systèmes d'information. Les activités comptables sont sous la responsabilité respective des entités, des secteurs et de la Direction générale.

Au sein de la direction Financière, la direction des Comptabilités est responsable de l'établissement des états financiers consolidés et anime le réseau des équipes comptables du Groupe.

La fonction fiscale, constituée d'un réseau de fiscalistes à la Holding, dans les secteurs d'activité et les entités, suit l'évolution des règles locales et internationales. Elle veille à la mise en œuvre de la politique fiscale du Groupe.

À chacun des niveaux de l'organisation, le contrôle de gestion contribue au renforcement du dispositif de contrôle interne. Le réseau des

contrôleurs de gestion des entités et des secteurs est animé par la direction Budget-contrôle de gestion. En outre, cette direction établit pour le Groupe le tableau de bord mensuel, le budget et le plan long terme.

La politique financière et notamment le traitement et la centralisation des flux de trésorerie, la politique d'endettement et de placement des liquidités ainsi que la couverture des risques de change et de taux est mise en œuvre par la direction Financement-Trésorerie.

Les décisions concernant le choix de logiciels adaptés aux exigences comptables et financières du Groupe sont du ressort de la direction des Systèmes d'information. Ces systèmes d'information font l'objet de travaux pour renforcer les dispositifs de séparation des tâches et améliorer le contrôle des droits d'accès. Des outils sont disponibles pour assurer la conformité des droits d'accès aux règles du Groupe en la matière.

Processus d'arrêté des comptes consolidés

La direction des Comptabilités, rattachée à la direction Financière, établit chaque trimestre les comptes consolidés du Groupe selon les normes IFRS, à partir des liasses de consolidation préparées par les entités concernées. Les comptes consolidés sont examinés par le Comité d'audit et arrêtés par le Conseil d'administration.

Les principaux facteurs d'élaboration des comptes consolidés sont les suivants :

- des processus alimentant les comptes individuels utilisés pour l'établissement des liasses de consolidation sont soumis à des règles de validation, d'autorisation et de comptabilisation ;
- la validation de la cohérence et de la fiabilité des données comptables et de gestion est effectuée pour chaque entité consolidée et à chaque niveau pertinent de l'organisation ;
- un outil de consolidation, supervisé par la direction des Comptabilités, est utilisé par chaque entité consolidée et le Groupe. Il assure la cohérence et la fiabilité des données à chaque niveau pertinent de l'organisation ;
- une liasse de consolidation émanant de chaque entité concernée est adressée directement à la direction des Comptabilités. Elle permet d'optimiser la transmission et l'exhaustivité de l'information ;
- un corps de règles et méthodes comptables est formalisé. Son application est obligatoire pour toutes les entités consolidées afin de fournir une information financière homogène et fiable. Ce référentiel est construit selon les normes comptables IFRS. La direction des Comptabilités assure, de manière centralisée, la diffusion de ce référentiel par une communication régulière et formalisée avec les responsables des secteurs d'activité, des procédures formelles et un *Manuel de Reporting Financier*, régulièrement mis à jour. Il précise notamment les modalités de comptabilisation, de recensement et de valorisation des engagements hors bilan ;

- le suivi des nouvelles normes comptables en préparation ainsi que des modifications du référentiel existant est assuré afin d'évaluer et d'anticiper leurs incidences sur les comptes consolidés ;
- un plan de comptes utilisé par toutes les entités consolidées est formalisé dans le *Manuel de Reporting Financier* qui précise le contenu de chacun des comptes et les modalités d'élaboration des liasses de consolidation ;
- le processus de clôture des comptes est encadré et s'appuie principalement sur la formalisation des hypothèses économiques, jugements, estimations, traitement des opérations comptables complexes, ainsi que sur le respect des calendriers formalisés par des notes d'instructions Groupe déclinées au niveau des entités ;
- en particulier, les procédures d'élaboration des comptes des entités acquises sont analysées et, le cas échéant adaptées, pour assurer leur intégration dans le processus d'arrêté des comptes consolidés ; en outre, l'allocation comptable du prix d'acquisition de chacune de ces entités est établie à partir d'hypothèses, estimations et jugements en ligne avec le modèle d'affaire du Groupe ;
- les engagements hors bilan évalués conformément au *Manuel de Reporting Financier* font l'objet d'un *reporting* trimestriel Groupe communiqué au Comité d'audit.

Traitement de l'information comptable et financière

Le contrôle interne de l'information comptable s'organise essentiellement autour des axes suivants :

- un *reporting* financier mensuel est formalisé par des tableaux de bord Groupe et sectoriels. Ce *reporting* et les comptes consolidés utilisent un référentiel et des normes identiques. En outre, le calendrier de clôture trimestriel est commun à l'établissement des comptes consolidés et du *reporting* financier ;
- une analyse détaillée des écarts dans le cadre du rapprochement trimestriel entre les comptes consolidés et le *reporting* financier est supervisée, au sein de la direction Financière, par la direction des Comptabilités et la direction Budget-contrôle de gestion ;
- une analyse détaillée des écarts entre les réalisations mensuelles et le budget annuel mensualisé est effectuée à chaque niveau de l'organisation. Les différents indicateurs établis mensuellement permettent de suivre de façon continue et homogène l'évolution des performances de chacune des entités, des secteurs et du Groupe et de s'assurer de leur adéquation avec les objectifs fixés ;
- un rapprochement annuel entre les comptes sociaux et les comptes aux normes IFRS est effectué par entité ;
- des contrôles réguliers visent à assurer la fiabilité de l'information comptable et portent notamment sur les processus d'élaboration des agrégats financiers ;
- un processus régulier de signature de lettres d'affirmation est déployé à chaque niveau de l'organisation ;
- un dispositif de contrôle annuel des comptes des sociétés mises en équivalence fondé sur un questionnaire rempli par chaque entité concernée. Ce dispositif est intégré au cadre du contrôle interne du Groupe ;
- le Comité de contrôle des informations à publier veille au respect des procédures en place.

Les autres informations financières significatives sont élaborées dans le cadre de procédures de contrôle interne strictes.

Les réserves pétrolières et gazières prouvées sont évaluées annuellement par les entités concernées. Elles font successivement l'objet d'une revue par les Comités réserves, d'une approbation par la Direction générale Exploration-Production puis d'une validation par la Direction générale du Groupe. Elles sont en outre présentées chaque année au Comité d'audit.

Le processus de contrôle interne relatif à l'estimation des réserves est formalisé dans une procédure dédiée plus amplement décrite au point 2.3.1 du chapitre 2. L'évaluation des réserves et les procédures de contrôle interne y afférentes, font l'objet d'un audit interne périodique.

Les perspectives stratégiques publiées par le Groupe sont préparées notamment à partir des plans long terme établis au niveau des secteurs d'activité et au niveau du Groupe, ainsi que des travaux réalisés à chaque niveau pertinent de l'organisation. Les perspectives stratégiques sont examinées chaque année par le Conseil d'administration.

3.3.4.2 Publication de l'information comptable et financière

La communication externe d'informations significatives concernant le Groupe est élaborée dans le cadre des procédures internes formalisées. Celles-ci visent à s'assurer de la qualité et de la sincérité des informations destinées aux marchés financiers, et de leurs publications en temps utiles.

Le Comité de contrôle des informations à publier, présidé par le directeur Financier, veille notamment au respect de ces procédures. Il se réunit ainsi avant que les communiqués de presse sur les résultats, les présentations stratégiques et les rapports annuels de TOTAL ne soient présentés au Comité d'audit et au Conseil d'administration.

Un calendrier de publication de l'information financière est publié et mis à disposition des investisseurs sur le site internet du Groupe. La direction de la Communication financière veille, avec le concours de la direction Juridique, à ce que toute communication soit effectuée dans les délais requis et dans le respect du principe d'égalité d'accès à l'information entre les actionnaires.

Évaluation du dispositif de contrôle interne de l'information comptable et financière

La Direction générale du Groupe est responsable de la mise en place du dispositif de contrôle interne sur l'information comptable et financière publiée et de son évaluation. Dans ce contexte, le niveau d'application du cadre de contrôle interne du Groupe, fondé sur les différentes composantes du COSO, fait l'objet d'une évaluation interne régulière dans les principales entités du Groupe.

Conformément aux dispositions introduites par la section 302 de la loi Sarbanes-Oxley, le Président-directeur général et le directeur Financier de la Société, avec le concours des membres de certaines directions du Groupe (notamment Juridique, Audit & Contrôle interne et Communication) ont procédé à une évaluation de l'efficacité des contrôles et procédures internes relatifs aux informations publiées ou devant être publiées (*Disclosure Controls and Procedures*) pour la période couverte par le document *Form 20-F*. Pour l'exercice 2020, le Président-directeur général et le directeur Financier ont conclu à l'efficacité de ces contrôles et procédures internes.

Par ailleurs, un processus d'alerte spécifique concernant toute information relative au traitement comptable, au contrôle interne ou à l'audit du Groupe est en place. Tout actionnaire, salarié ou tiers à l'entreprise peut y recourir.

Enfin, les comptes consolidés font l'objet d'un examen limité lors des clôtures trimestrielles, et d'un audit lors des clôtures annuelles. Les missions d'audit dans les pays sont confiées quasi intégralement aux membres des réseaux des deux commissaires aux comptes qui, après avoir procédé à leur audit, assurent la certification annuelle des comptes consolidés du Groupe. Ils sont informés en amont du processus d'élaboration des comptes et présentent la synthèse de leurs travaux aux responsables comptables et financiers du Groupe et au Comité d'audit à l'occasion des clôtures trimestrielles et de la clôture annuelle. Les commissaires aux comptes procèdent par ailleurs à l'évaluation du contrôle interne dans le cadre de leur mission de certification des comptes.

3.4 Assurance et couverture des risques

3.4.1 Organisation

TOTAL dispose de sa propre société de réassurance, Omnium Reinsurance Company (ORC), qui est intégrée à la politique d'assurance du Groupe et qui constitue l'outil opérationnel d'harmonisation et de centralisation de la couverture des risques assurables des filiales. Elle permet la mise en œuvre du programme mondial d'assurance du Groupe dans le respect des spécificités des réglementations locales applicables dans les nombreux pays où le Groupe est présent.

Certains pays peuvent imposer l'achat d'assurances auprès d'une compagnie d'assurance locale. Si l'assureur local accepte de couvrir la filiale conformément à son programme mondial d'assurance, ORC négocie une rétrocession des risques auprès de l'assureur local. Ainsi, ORC conclut des contrats de réassurance avec les assureurs locaux des filiales qui lui rétrocèdent la quasi-totalité des risques.

Parallèlement, ORC négocie au niveau du Groupe des programmes de réassurance auprès de mutuelles de l'industrie pétrolière et des marchés commerciaux de la réassurance. ORC permet au Groupe de mieux maîtriser les variations tarifaires sur le marché de l'assurance en conservant à sa charge un niveau plus ou moins élevé de risque en fonction des variations de prix observées.

En 2020, la rétention nette d'ORC, c'est-à-dire la part de sinistre conservée par le Groupe après réassurance, était ainsi, au maximum, d'une part, de 118,5 millions de dollars par sinistre *onshore* et de 116 millions de dollars par sinistre *offshore* « responsabilité civile » et, d'autre part, de 125 millions de dollars par sinistre « dommage matériel/pertes d'exploitation ». En conséquence, dans l'éventualité d'un sinistre ouvrant droit à une demande de dédommagement cumulé, la part maximum de sinistre conservée par le Groupe serait limitée à 243,5 millions de dollars par événement.

3.4.2 Politique de gestion des risques et assurances

Dans le contexte défini précédemment, la politique de gestion des risques et assurances consiste, en étroite collaboration avec les structures internes de chaque filiale, à :

- définir des scénarios de risques catastrophiques majeurs (sinistre maximum possible) ;
- évaluer les conséquences financières pour le Groupe en cas de réalisation de sinistres ;

- participer à la mise en œuvre des mesures destinées à limiter la probabilité d'apparition de sinistres et l'ampleur des dommages en cas de réalisation ;
- arbitrer entre la conservation au sein du Groupe des conséquences financières qui résulteraient de ces sinistres ou leur transfert au marché de l'assurance.

3.4.3 Politique d'assurance

Le Groupe souscrit des couvertures d'assurance mondiales couvrant l'ensemble des filiales, en dommages matériels et en responsabilité civile. Ces programmes sont contractés auprès d'assureurs (ou réassureurs et mutuelles de l'industrie pétrolière et gazière par l'intermédiaire d'ORC) de premier plan.

Les montants assurés sont fonction des risques financiers définis par les scénarios de sinistres et des conditions de couverture offertes par le marché (capacités disponibles et conditions tarifaires).

Plus spécifiquement pour :

- la responsabilité civile : le risque financier maximal ne pouvant être évalué par une approche systématique, les montants assurés sont fonction de l'offre du marché en ligne avec les pratiques de l'industrie pétrolière et gazière. Le plafond assuré en 2020 était ainsi de 845 millions de dollars (*onshore*) et de 825 millions de dollars (*offshore*) pour tout sinistre « responsabilité civile » (y compris la responsabilité en cas d'accident ayant un impact sur l'environnement). En outre, le Groupe se dote en tant que de besoin des moyens nécessaires pour assurer la gestion de l'indemnisation des victimes en cas d'accident technologique engageant sa responsabilité ;
- les dommages matériels et les pertes d'exploitation : les montants assurés varient selon le secteur et le site et sont basés sur des estimations des coûts et des scénarios de reconstruction des unités qui résulteraient de la survenance du sinistre maximum possible et de l'offre du marché de l'assurance. Des assurances couvrant la perte d'exploitation ont été souscrites en 2020 pour les principaux sites du raffinage et de la pétrochimie.

À titre d'illustration, pour les sinistres maximums possibles les plus élevés du Groupe (plateformes en mer du Nord et principales raffineries ou usines pétrochimiques), le plafond assuré pour les participations du Groupe dans les installations était en 2020 d'environ 2,03 milliards de dollars pour le secteur Raffinage-Chimie et d'environ 1,55 milliard de dollars pour le secteur Exploration-Production.

Les franchises en dommages matériels et responsabilité civile sont comprises, selon la taille du risque considéré et du degré de responsabilité, entre 0,1 et 10 millions d'euros (à la charge des filiales concernées). Pour ce qui concerne les pertes d'exploitation, la couverture commence 90 jours après la survenance de l'événement ayant donné lieu à interruption. Les principales raffineries ou usines pétrochimiques supportent en outre une rétention combinée pour les dommages matériels et pertes d'exploitation de 75 millions de dollars par sinistre.

D'autres contrats d'assurance sont conclus par le Groupe en dehors des contrats couvrant les risques industriels en dommages matériels et responsabilité civile, notamment concernant la flotte automobile, les assurances crédit et les assurances de personnes. Ces risques sont pour l'essentiel pris en charge par des compagnies d'assurance extérieures au Groupe.

La politique décrite ci-dessus est donnée à titre d'illustration d'une situation prévalant à une date donnée et ne peut être considérée comme représentative d'une situation permanente. La politique d'assurance du Groupe est susceptible d'être modifiée à tout moment en fonction des conditions du marché, des opportunités ponctuelles et de l'appréciation par la Direction générale des risques encourus et de l'adéquation de leur couverture.

TOTAL considère que sa couverture d'assurance est en adéquation avec les pratiques de l'industrie et suffisamment large pour couvrir les risques normaux inhérents à ses activités. Le Groupe n'est cependant pas assuré contre tous les risques potentiels. À titre d'exemple, dans l'hypothèse d'un désastre environnemental majeur, la responsabilité de TOTAL pourrait excéder la couverture maximale proposée par son assurance au titre de la responsabilité civile. Le Groupe ne peut garantir qu'il ne subira aucune perte non assurée et il n'existe aucune garantie, en particulier dans le cas de désastre environnemental ou d'accident industriel majeur, qu'un tel sinistre ne puisse avoir un impact défavorable sur le Groupe.

3.5 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

Les principales procédures administratives, judiciaires et arbitrales dont la Société et les autres entités du Groupe font l'objet, sont décrites ci-après.

FERC

L'Office of Enforcement of the U.S. Federal Energy Regulatory Commission (FERC) a lancé en 2015 une enquête en relation avec les activités de trading de gaz naturel aux États-Unis de Total Gas & Power North America, Inc. (TGPNA), filiale américaine du Groupe. Cette enquête portait sur des transactions réalisées par TGPNA sur le marché du gaz naturel entre juin 2009 et juin 2012. TGPNA a reçu une notification d'infraction présumée (*notice of alleged violations*) de la FERC le 21 septembre 2015. Le 28 avril 2016, la FERC a notifié à TGPNA et à deux de ses anciens employés, de même qu'à la Société et à Total Gas & Power Ltd, une mise en cause (*order to show cause*) au titre des mêmes faits. TGPNA conteste les faits qui lui sont reprochés.

Une action collective, lancée contre ces trois sociétés pour demander réparation du préjudice subi, a été rejetée par un jugement rendu le 15 mars 2017 par l'U.S. District Court de New York. Ce jugement a été confirmé en appel par un arrêt rendu le 4 mai 2018. En septembre 2019, une ville californienne a lancé une nouvelle action collective contre les mêmes parties sur le même fondement. Cette demande a été rejetée par l'U.S. District Court de New York le 8 juin 2020. Un appel est en cours.

Italie

Dans le cadre d'une enquête lancée par le Procureur de la République du Tribunal de Potenza en 2007, Total Italia et certains collaborateurs du Groupe ont fait l'objet d'investigations pour des irrégularités alléguées en lien avec l'acquisition de terrains et l'adjudication d'appels d'offres en vue de la préparation de la mise en exploitation d'un champ pétrolier dans le sud de l'Italie.

Par jugement rendu le 4 avril 2016, le Tribunal correctionnel de Potenza a condamné quatre collaborateurs du Groupe pour corruption et, également, deux de ceux-ci, pour concussion en relation avec l'acquisition d'un terrain. Il a ordonné le renvoi au Procureur de la procédure relative à Total Italia compte tenu de l'imprécision des faits reprochés. Les quatre collaborateurs ont interjeté appel du jugement.

Par un arrêt rendu le 20 février 2018 devenu définitif, la Cour d'appel de Potenza a constaté l'extinction des poursuites dirigées contre les quatre collaborateurs du Groupe poursuivis pour corruption du fait de l'acquisition de la prescription.

Par un arrêt rendu le 17 juillet 2018, la Cour d'appel de Potenza a relaxé les deux collaborateurs du Groupe poursuivis pour concussion. Cet arrêt a été cassé le 28 mai 2019 par la Cour de cassation qui a renvoyé l'affaire devant la cour d'appel de Salerne. Le 23 février 2021, celle-ci a relaxé les deux collaborateurs du Groupe encore poursuivis.

Contentieux climatiques

En France, la Société a été assignée en janvier 2020 devant le tribunal judiciaire de Nanterre par certaines associations et collectivités locales afin que soit complété son plan de vigilance par une identification détaillée des risques liés à un réchauffement planétaire au-delà de 1,5 °C et par l'indication du montant attendu des futures émissions de gaz à effet de serre liées aux activités du Groupe ainsi qu'à l'utilisation de ses produits par des tiers. TOTAL considère qu'il a rempli ses obligations au regard du devoir de vigilance.

Aux États-Unis, deux filiales du Groupe ont été assignées en 2017 par certaines collectivités et associations au titre de leur responsabilité dans le changement climatique devant un tribunal californien. Ces deux filiales, comme les 34 autres sociétés et associations professionnelles poursuivies, contestent la compétence des tribunaux étatiques pour statuer sur cette demande. En septembre 2020, l'Attorney General de l'État du Delaware a lancé une action en responsabilité au titre du changement climatique contre la Société, Total Specialties USA et environ 30 autres compagnies pétrolières devant un tribunal de cet État. Les sociétés poursuivies contestent la compétence du tribunal pour statuer sur cette demande.

3.6 Plan de vigilance

3.6.1 Introduction

3.6.1.1 Cadre réglementaire

Conformément à l'article L. 225-102-4 du Code de commerce, le plan de vigilance (ci-après le « Plan de vigilance ») vise à présenter les mesures de vigilance raisonnable mises en place au sein du Groupe en vue d'identifier les risques et de prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes et l'environnement résultant des activités de la Société et de celles des sociétés qu'elle contrôle au sens du II de l'article L. 233-16 du Code de commerce, directement ou indirectement, ainsi que des activités des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie, lorsque ces activités sont rattachées à cette relation.

Le Plan de vigilance couvre les activités (ci-après les « Activités ») de TOTAL SE et de ses filiales consolidées au sens du II de l'article L. 233-16 du Code de commerce (ci-après les « Filiales »)⁽¹⁾. Il couvre également les activités des fournisseurs de biens et services avec lesquels TOTAL SE et ses Filiales entretiennent une relation commerciale établie lorsque ces activités sont rattachées à cette relation (ci-après les « Fournisseurs »)⁽²⁾.

TOTAL exerce ses activités dans plus de 130 pays dans des contextes économiques et socioculturels variés et complexes et sur des métiers qui sont susceptibles de présenter des risques entrant dans le périmètre d'application du Plan de vigilance.

Ce Plan de vigilance présente les mesures de vigilance raisonnable qui sont mises en œuvre en tenant compte de la diversité et de l'étendue géographique des Activités du Groupe. Dans le cadre du compte-rendu de la mise en œuvre effective du Plan de vigilance, TOTAL illustre notamment sa démarche au travers de situations sur lesquelles le Groupe a été tout particulièrement interpellé.

3.6.1.2 Méthodologie et élaboration du Plan de vigilance

TOTAL a intégré depuis de nombreuses années dans sa culture d'entreprise la considération de l'impact de ses Activités sur la santé et la sécurité des personnes, l'environnement, et le respect des droits humains.

Ainsi, pour l'élaboration de son Plan de vigilance, TOTAL a pu s'appuyer sur un socle solide de procédures, de dispositifs de gestion et d'outils de reporting, notamment en matière HSE et droits humains. Les expériences acquises nourrissent l'enrichissement continu du Plan de vigilance.

L'hygiène, la sécurité et l'environnement (HSE) font de longue date l'objet d'une attention particulière au niveau du Groupe. Compte tenu de leurs spécificités, les Activités induisent des risques en matière de santé et de sécurité pour les collaborateurs du Groupe, le personnel des entreprises extérieures et les riverains de ses sites industriels.

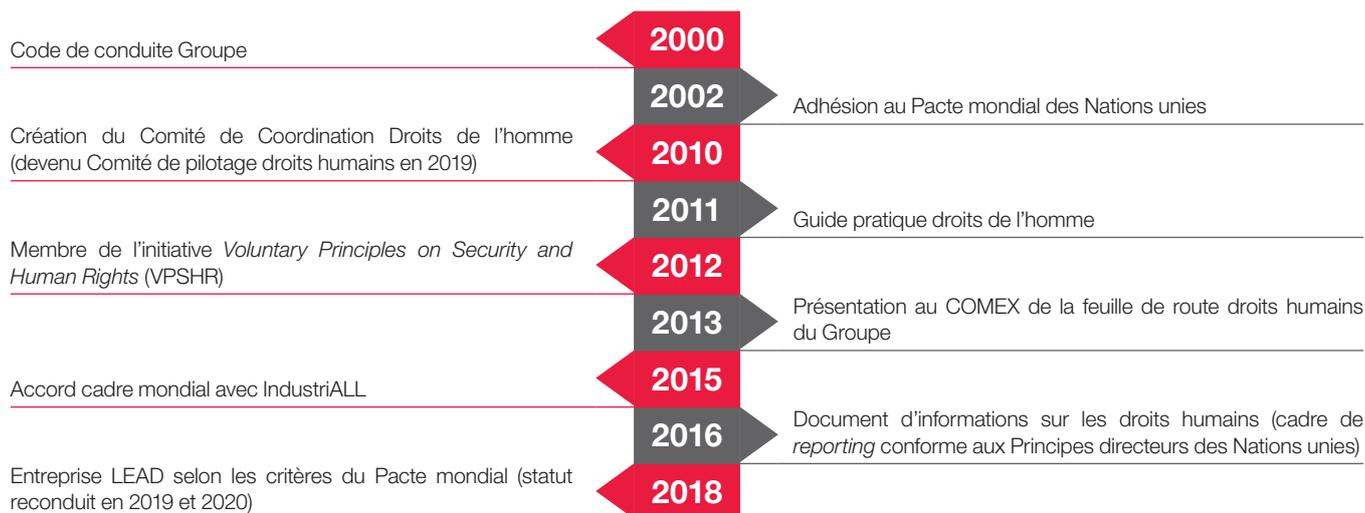
Depuis 2016, le Groupe s'est notamment doté d'un Comité HSE Groupe incluant les membres du Comité exécutif et présidé par le Président-directeur général. Ce Comité a pour mission de donner l'impulsion du plus haut niveau afin de faire de la sécurité une valeur partagée par tous. En 2016, TOTAL a également fait évoluer son organisation interne pour rassembler, au sein d'une seule direction HSE, l'ensemble des fonctions HSE du siège et des secteurs d'activité du Groupe. L'objectif de cette organisation unifiée est de joindre les forces et compétences acquises et d'harmoniser les bonnes pratiques existantes. TOTAL a défini en 2018 un cadre de référence One MAESTRO⁽³⁾ commun à l'ensemble des secteurs d'activité. En pratique, l'HSE au sein de TOTAL fait l'objet d'une démarche d'amélioration continue, impliquant tous les niveaux du Groupe. Chaque année, les objectifs HSE sont présentés au COMEX. Les exigences One MAESTRO définies au niveau Groupe sont appliquées au sein des Filiales au travers de leurs propres systèmes de management HSE.

Les droits humains sont au cœur de la conduite des opérations du Groupe depuis de nombreuses années. Dès 2000, TOTAL a adopté un code de conduite pour le Groupe. En 2002, TOTAL a rejoint le Pacte Mondial des Nations unies. En 2010, le Groupe a créé un Comité de Coordination des Droits de l'Homme devenu en 2019 Comité de pilotage droits humains. Dans cette continuité, en 2011, TOTAL a notamment publié un guide pratique relatif aux droits humains. En 2013, le COMEX a examiné et arrêté la feuille de route du Groupe relative aux droits humains, et en 2016, son premier Document d'information sur les droits humains, qui a été actualisé depuis. La feuille de route relative aux droits humains est régulièrement présentée et revue en COMEX.

(1) Certaines sociétés comme Hutchinson, Saft Groupe et SunPower ont mis en place des dispositifs de gestion des risques et de prévention d'atteintes propres à leurs organisations. En outre, pour les sociétés nouvellement acquises, des mesures de vigilance raisonnable ont vocation à être mises en œuvre de manière progressive au cours de la phase d'intégration de ces sociétés dans les dispositifs du Groupe. Elles ne font ainsi pas partie du périmètre du Plan de vigilance pour 2020.

(2) En application des dispositions réglementaires, les fournisseurs avec lesquels le Groupe n'entretient pas une relation commerciale établie ne font pas partie du périmètre de ce Plan. Ce Plan reprend les principes d'achats responsables applicables à la relation avec les Fournisseurs mais ne vise pas à se substituer aux dispositifs en place chez ces derniers.

(3) MAESTRO pour *Management and Expectations Standards Toward Robust Operations*.



Le processus d'élaboration du Plan de vigilance s'inscrit dans le cadre des différents travaux d'identification et d'analyse des risques menés au sein du Groupe, notamment la nouvelle cartographie des risques Groupe établie en novembre 2019. Ce processus repose sur une approche intégrée qui fait appel aux compétences des différents métiers concernés (HSE, droits humains, achats, ressources humaines, sociétal, sûreté, juridique).

En 2018, lors des réunions du Comité opérationnel européen, instance opérationnelle du Comité d'entreprise européen, les membres de ce Comité ont été informés sur la loi sur le devoir de vigilance et sur la méthode d'élaboration du Plan de vigilance, et ont eu l'opportunité de faire part de leurs commentaires.

Le Plan de vigilance et son compte-rendu annuel sont examinés par le Conseil d'administration.

3.6.1.3 Dialogue avec les parties prenantes

TOTAL met en place des démarches de dialogue avec ses parties prenantes à tous les niveaux de son organisation. Conformément au référentiel du Groupe en matière sociétale, les parties prenantes sont identifiées, cartographiées et hiérarchisées selon leurs niveaux d'attentes et d'implication, en utilisant l'outil interne *Stakeholder Relationship Management* (SRM+). Cette démarche vise à lister au niveau des Filiales et des sites (dépôts, raffineries, etc.) les principales parties prenantes, à les catégoriser, et à programmer des réunions de consultation pour mieux comprendre leurs attentes, préoccupations et opinions. Cela permet ensuite de définir des plans d'action pour gérer les impacts des activités et prendre en compte les besoins de développement locaux afin de construire une relation de confiance dans la durée. Ce dispositif permet d'expliquer les activités du Groupe aux communautés et autres parties prenantes, et de porter une attention particulière aux populations locales potentiellement vulnérables. Il a été intégré dans presque toutes les Filiales.

Un réseau de médiateurs auprès des communautés locales déployé au sein du secteur Exploration-Production complète ce dispositif dans certaines Filiales, pour maintenir un dialogue constructif avec les communautés riveraines. Ce sont des agents de liaison avec les communautés locales (« CLO », *Community Liaison Officers*) en charge de la mise en œuvre sur le terrain d'un dialogue continu avec les parties prenantes (*Stakeholder Engagement*) et spécialement les autorités et communautés locales, puis plus largement d'autres acteurs locaux de la société civile. Employés par TOTAL, parfois issus des communautés locales, ils parlent les langues locales et comprennent les usages locaux. Leur rôle est déterminant pour établir une bonne relation entre TOTAL et ses parties prenantes avec une attention particulière portée aux populations les plus vulnérables.

Un processus de dialogue structuré est engagé et maintenu avec les parties prenantes, en premier lieu au niveau local. Les Filiales gèrent les relations avec la société civile et sont encouragées à dialoguer avec les ONG. Le Groupe coopère également avec des experts externes, spécialisés dans la prévention et la gestion des conflits entre les entreprises et les communautés locales. Par ailleurs, en central, les directions concernées de la Holding veillent au maintien du dialogue avec les parties prenantes du Groupe. La direction Engagement Société Civile assure le lien entre le Groupe et la société civile, représentée notamment par les organisations non gouvernementales (ONG) et les grandes institutions et agences multilatérales (Global Compact par exemple). TOTAL entretient un dialogue régulier avec les salariés du Groupe et leurs représentants, qui ont une place et un rôle privilégiés, notamment dans les échanges avec les équipes de direction. Le dialogue social fait partie des piliers du projet d'entreprise. Il comprend tous types de négociation, de concertation, de consultation ou d'échanges d'informations entre les entités du Groupe, les salariés et leurs représentants, sur les enjeux économiques et sociaux et relatifs à la vie de l'entreprise. Les thèmes couverts par le dialogue social varient selon les sociétés mais certains se retrouvent tels que l'hygiène et la sécurité, la durée du travail, les rémunérations, la formation ou l'égalité des chances. Le Groupe veille à entretenir ce dialogue tant au niveau local qu'au niveau des sièges ou en central, ainsi qu'à travers sa participation à des instances ou la signature d'accords.

Dans les pays où la législation ne rend pas obligatoire une représentation des salariés, les Filiales s'attachent à mettre en place une telle représentation. Ainsi, dans la plupart des Filiales, existent des représentants des salariés majoritairement élus.

Au niveau européen, dans le cadre de la transformation de Total S.A. en société européenne, un accord a été conclu le 15 avril 2020 pour mettre en place le comité de la société européenne (nommé Comité Européen Total) qui se substitue à l'ancien Comité Européen tout en assurant la continuité de ses travaux et missions.

Le Comité Européen Total permet d'assurer une information et un échange de vues sur la stratégie du Groupe, sa situation sociale, économique et financière, ainsi que sur les questions relatives au développement durable, à la responsabilité environnementale et sociétale et à la sécurité. Il est saisi de tout projet d'évolution d'organisation d'importance concernant au moins deux sociétés dans deux pays européens pour exprimer un avis, en complément des procédures initiées devant les instances représentatives nationales. Les dispositifs innovants permettant un meilleur dialogue avec les membres du Comité Européen ont été conservés dans le cadre de l'accord constitutif du nouveau Comité Européen Total (visites sécurité terrain, *learning expeditions* pour échanger sur la stratégie du Groupe directement sur site).

Le dialogue social est également matérialisé par la signature d'accords internationaux, emblématiques de la conviction qui anime le Groupe au plus haut niveau de décision. Ainsi, le Groupe a signé en 2015 un accord mondial avec IndustriALL Global Union⁽¹⁾, relatif à la promotion des droits humains au travail, la diversité, la participation des salariés et de leurs représentants au dialogue social et la reconnaissance de la santé et de la sécurité au travail, pour une durée de quatre ans. TOTAL continue d'appliquer les engagements souscrits dans le cadre de cet accord mondial, dans l'attente de l'aboutissement des discussions engagées avec IndustriALL Global Union en vue d'un nouvel accord, ce processus ayant été ralenti par la crise sanitaire et les mesures de confinement de l'année 2020.

TOTAL a également adhéré en décembre 2017 à l'initiative mondiale *Global Deal*, partenariat pluripartite qui vise à inciter les gouvernements, les entreprises, les syndicats et autres organisations à prendre des engagements concrets afin de favoriser le dialogue social. Le *Global Deal* promeut l'idée qu'un dialogue social efficace peut contribuer au travail décent et à des emplois de qualité et, ce faisant, à plus d'égalité et à une croissance inclusive au bénéfice des travailleurs, des entreprises tout comme de la société civile. En 2019, les membres du *Global Deal* ont été invités à l'initiative de la ministre du Travail de la République française, en parallèle notamment du G7 social, à participer à deux groupes de travail, l'un portant sur le soutien à l'accès universel à une protection sociale adaptée aux nouveaux besoins et risques, et l'autre sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. TOTAL a poursuivi le partage de ses bonnes pratiques avec les entreprises du *Global Deal* en 2020.

3.6.2 Cartographie des risques d'atteintes graves

Les travaux de cartographie présentés ci-après, qui couvrent les risques pour les personnes et l'environnement, ont été établis à partir des outils de gestion des risques du Groupe.

3.6.2.1 Sécurité, santé et environnement

Le risque d'atteinte grave à la sécurité, la santé ou à l'environnement est défini par le Groupe comme la probabilité que les Activités de TOTAL aient un impact direct et significatif sur la sécurité ou la santé des **employés des sociétés du Groupe, du personnel d'entreprises extérieures⁽²⁾ et des tiers, ou sur l'environnement** à la suite d'une pollution de grande ampleur ou impactant un milieu naturel sensible⁽³⁾.

TOTAL s'est doté de procédures et d'outils d'évaluation régulière des risques en matière de sécurité, santé et environnement applicables pour opérer ses Activités à différents niveaux (Groupe, activités et/ou sites industriels) :

- préalablement aux décisions d'investissement dans des projets industriels du Groupe, d'acquisition et de cession ;
- pendant les opérations ;
- préalablement à la mise sur le marché de nouvelles substances.

Concernant les accidents industriels majeurs, les analyses sont basées notamment sur des scénarios d'accidents au niveau des sites pour lesquels la probabilité d'occurrence et la gravité des conséquences sont évaluées. En fonction de ces paramètres, une matrice de hiérarchisation permet de déterminer si des actions complémentaires sont à mener. Ces actions portent prioritairement sur des mesures de prévention mais également sur des mesures d'atténuation, qui peuvent être techniques ou organisationnelles. Un inventaire des risques d'accidents industriels majeurs est réalisé par secteur d'activité, et présenté annuellement aux directions/comités de ces secteurs ainsi qu'à un Comité HSE Groupe offrant une vision globale des risques identifiés et de la progression des plans d'actions mis en place par les Filiales opérant les sites.

L'ensemble de ces travaux a permis d'identifier, d'analyser et de hiérarchiser les risques d'atteintes graves. De cette analyse, il ressort que les risques d'atteinte grave sont :

- les risques pour la sécurité et la santé des personnes et pour l'environnement, résultant d'un accident industriel majeur sur un site offshore ou onshore. Cet événement pourrait être une explosion, un incendie, une fuite, occasionnant des décès ou des dommages corporels et/ou une pollution accidentelle de grande ampleur ou sur un milieu naturel sensible, par exemple, il pourrait s'agir d'une éruption de puits (*blow out*) ;
- les risques pour la santé des personnes et pour l'environnement, liés au cycle de vie des produits fabriqués, aux substances et matières premières utilisées ;
- les risques liés au transport pour lesquels la probabilité d'occurrence d'un accident opérationnel dépend non seulement de la dangerosité des produits manipulés, mais aussi des quantités, de la longueur des trajets et de la sensibilité des zones traversées (qualité des infrastructures, densité de population, environnement).

Le changement climatique est un risque global pour la planète qui est le résultat d'actions humaines diverses dont la consommation d'énergie. En tant que producteur d'énergie, TOTAL veille à réduire ses émissions directes de gaz à effet de serre résultant de ses Activités opérées. Au niveau mondial, les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux installations *oil & gas* opérées par TOTAL se sont élevées en 2020 à 35,8 millions de tonnes⁽⁴⁾ de CO₂e, soit moins de 0,1% des émissions mondiales, qui étaient de plus de 59 milliards de tonnes par an en 2019⁽⁵⁾. Par ailleurs, TOTAL met en œuvre une stratégie visant à répondre aux enjeux que le changement climatique soulève et en rend compte de manière détaillée notamment dans sa déclaration de performance extra-financière (se reporter au point 5.6 du chapitre 5), conformément aux articles L. 22-10-36 et L. 225-102-1 du Code de commerce.

(1) Fédération syndicale internationale représentant plus de 50 millions de salariés des secteurs énergétique, minier, manufacturier et industriel dans 140 pays.

(2) Personnel des entreprises intervenant sur un site opéré par une Filiale.

(3) Les milieux naturels sensibles intègrent notamment les espaces naturels remarquables ou très vulnérables, comme l'Arctique, ainsi que les zones soumises à protections réglementaires significatives telles que les espaces naturels classés I à IV à l'Union internationale pour la conservation de la nature IUCN ou les sites naturels inscrits à la liste du patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO au 31 décembre 2020.

(4) Evaluation hors effet COVID-19 : 39 millions de tonnes CO₂e.

(5) U.N. Environment, « Emissions Gap Report 2020 ».

3.6.2.2 Droits humains et libertés fondamentales

Les risques d'atteintes envers les droits humains, pour **le personnel de TOTAL et les tiers**, ont été identifiés conformément aux critères définis par un référentiel reconnu en la matière, le *Guide de Reporting des Principes directeurs des Nations unies* :

- l'ampleur : la gravité de l'incidence sur les droits humains ; et/ou
- l'échelle (la portée) : le nombre de personnes touchées ou pouvant être touchées ; et/ou
- le caractère remédiable de l'incidence : la facilité avec laquelle les personnes touchées peuvent retrouver la jouissance du ou des droits concernés.

TOTAL a appliqué la méthodologie du *Guide de Reporting des Principes directeurs des Nations unies* qui définit le processus suivant :

- identifier tous les droits humains qui présentent un risque de subir une incidence négative liée à ses activités ou à ses relations commerciales en tenant compte de toutes les fonctions et les entités concernées au sein de l'entreprise et des points de vue des personnes susceptibles de subir une incidence négative ;
- prioriser la liste des incidences négatives potentielles nécessitant une attention particulière, sur la base de leur gravité potentielle (ampleur et portée potentielle de l'incidence et efforts de remédiation à déployer) et de leur probabilité (en accordant une attention particulière aux incidences très graves mais peu probables) ;
- communiquer avec les parties prenantes internes et externes pour expliquer ses conclusions et vérifier si certains éléments auraient pu être oubliés.

Ce travail d'identification a été réalisé en 2016 par TOTAL en concertation avec des parties prenantes internes et externes. Ce processus a notamment inclus des ateliers avec des représentants de fonctions clés au sein du Groupe (ressources humaines, achats, sûreté, HSE, membres du Comité d'éthique, membres du Comité de pilotage droits humains) et de Filiales opérant dans des contextes sensibles ou particulièrement exposés aux risques d'atteinte aux droits humains et libertés fondamentales. Une série d'entretiens avec des tiers indépendants a été menée (GoodCorporation, International Alert, Collaborative Learning Project). Les participants ont pu partager notamment leurs retours d'expérience terrain (dilemmes et controverses auxquelles ils avaient pu être confrontés, propositions d'amélioration sur les sujets droits humains et HSE résultant des évaluations de Filiales). Les questions remontées lors du *Business Ethics Day* ont également été prises en compte. Les résultats de l'enquête d'opinion interne (Total Survey) conduite auprès des collaborateurs concernant leur situation professionnelle et la perception qu'ils ont de l'entreprise, au niveau local ou à l'échelle du Groupe, ont également nourri ces travaux. Conformément au *Guide de Reporting des Principes directeurs des Nations unies*, cette cartographie est mise à jour périodiquement.

Ce travail a permis à TOTAL d'identifier et d'analyser les sujets relatifs aux droits humains qui concernent ses Activités et de les hiérarchiser selon leur saillance, c'est-à-dire ceux qui présentent le plus grand risque de subir une incidence négative liée aux Activités.

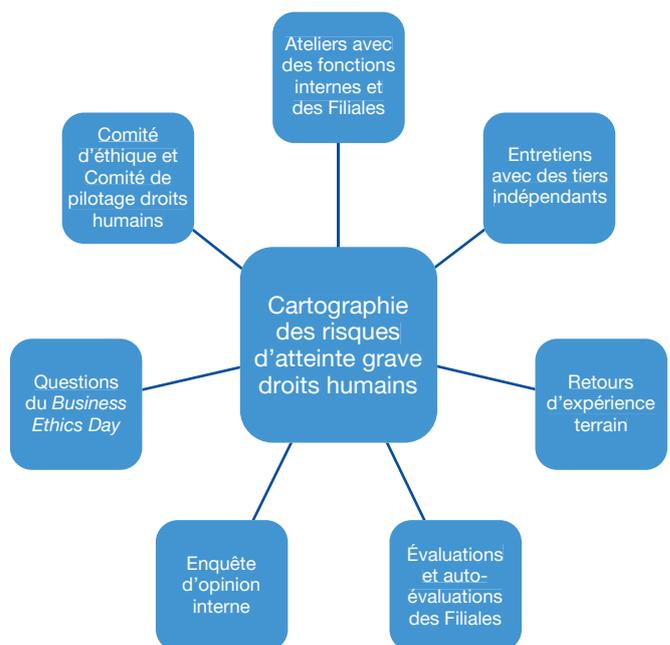
L'identification des risques saillants est ainsi basée sur le croisement d'indicateurs et d'informations issus de parties prenantes externes, ainsi que sur les retours d'expériences internes. Le dialogue avec les parties prenantes locales et les remontées terrains décrits précédemment (se reporter au 3.6.1.3 de ce chapitre) y contribuent également.

En outre, cette cartographie est complétée par des cartographies opérationnelles, telle que la cartographie des risques RSE liés aux achats du Groupe par catégories de biens et services. Les enjeux relatifs aux droits humains et aux VPSHR sont pris en compte dans les mécanismes d'identification des risques de la direction de la sûreté.

L'ensemble de ces travaux a permis d'identifier six risques saillants, répartis au sein de trois thèmes clés pour le Groupe :

- les **droits humains sur le lieu de travail** des collaborateurs de TOTAL et des employés de ses fournisseurs, et de ses autres partenaires commerciaux :
 - le travail forcé et le travail des enfants ;
 - la discrimination ;
 - les conditions de travail équitables, satisfaisantes et sûres.
- les **droits humains et les communautés locales** :
 - l'accès à la terre ;
 - le droit à la santé et à un niveau de vie suffisant.
- le **respect des droits humains dans les activités de sûreté** :
 - le risque d'usage disproportionné de la force.

En 2019, TOTAL a mis à jour ses processus d'analyse de risques d'atteintes aux droits humains (intégrant le pays, les types d'activités, le type de matières premières ou de produits et services achetés). Ces travaux ont été menés avec un prestataire spécialisé externe, au travers d'ateliers avec des parties prenantes internes et externes. Cette démarche prend en compte des indicateurs internationaux de risques par pays produit par un tiers spécialisé. Cette démarche permet notamment d'accompagner les Filiales situées dans les zones géographiques les plus à risque quant à des atteintes aux droits humains.



3.6.2.3 Fournisseurs

Les travaux de cartographie des risques d'atteinte envers les droits humains, la santé et la sécurité des personnes, et l'environnement, résultant des Activités sont complétés par une cartographie des risques RSE liés aux achats du Groupe, par catégorie de biens et services qui existe depuis 2012. Elle permet d'identifier les risques relatifs aux droits humains et conditions sociales et ceux relatifs à l'environnement qui sont associés à chaque catégorie d'achats. Dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue, Total Global Procurement, la filiale du Groupe dédiée aux achats, a poursuivi en 2020 des travaux de mise à jour de

cette cartographie. Cette mise à jour s'est basée sur des recherches réalisées par les experts AFNOR sur les risques droits humains et environnement associés à chaque catégorie d'achats. Ce travail a été complété par des ateliers avec les acheteurs de ces catégories afin d'enrichir les résultats de ces premières recherches par leur expérience et connaissance pratique. Les experts droits humains et environnement du Groupe ont également participé à l'ensemble de ce processus. Cette cartographie intègre notamment les risques relatifs au travail des enfants, au travail forcé, aux conditions de travail, aux discriminations, à la santé et sécurité des travailleurs ainsi que les risques relatifs aux pollutions et aux atteintes à la biodiversité. Elle est accessible aux acheteurs.

3.6.3 Principes d'action et organisation

Le Groupe s'est doté de référentiels qui précisent les Principes d'action à suivre pour respecter les valeurs du Groupe et prévenir les atteintes en matière de droits humains, santé et sécurité des personnes et environnement (les « Principes d'action »). Lorsque les dispositions légales applicables aux Activités offrent une protection moins élevée que les Principes d'action du Groupe, TOTAL s'efforce en toutes circonstances de faire prévaloir ces derniers en veillant à ne pas enfreindre des dispositions légales d'ordre public applicables.

Groupe dans la mise en œuvre des Principes d'action relatifs aux droits humains. Cette direction assure également le lien entre le Groupe et la société civile, et est en charge des relations avec les organisations non gouvernementales (ONG), les grandes institutions ou les agences multilatérales au niveau du Groupe.

3.6.3.1 Organisation

L'organisation du Groupe se décline autour de trois principaux niveaux : *Corporate*, secteurs d'activité et entités opérationnelles. Chaque niveau est impliqué et responsabilisé dans l'identification et la mise en œuvre des mesures du Plan de vigilance considérées comme appropriées selon le périmètre de l'entité concernée.

La **direction des Ressources humaines Groupe** a notamment pour mission de définir la stratégie et les politiques ressources humaines du Groupe en cohérence avec les enjeux business et le projet d'entreprise *One Total*. En adéquation avec les multiples réalités rencontrées sur le terrain, elle coordonne la promotion et le déploiement des nouvelles politiques en accompagnement des directions ressources humaines des secteurs d'activité du Groupe. Elle a également pour mission de coordonner la politique des relations sociales du Groupe, d'animer le Comité Européen Total et de mener des négociations sur ce périmètre.

Les Principes d'action sont impulsés par le Comité exécutif.

Le **Comité d'éthique** est garant du respect du Code de conduite. Sa présidente, qui rend compte au Président-directeur général de TOTAL, présente chaque année un bilan Éthique au Comité de gouvernance et d'éthique.

La **direction de la Sûreté** est en charge de la protection des personnes, des installations et de l'information et veille notamment à ce que la protection des personnes et des biens soit assurée, en conduisant des activités d'expertise et de conseil.

Les **directions du pôle People & Social Responsibility** coordonnent les actions relatives à la responsabilité sociale au niveau du Groupe et répondent aux préoccupations des parties prenantes tant internes qu'externes. Elles comprennent :

Une filiale transverse dédiée, **Total Global Procurement**, coordonne la gestion de la relation fournisseurs et fournit notamment des prestations d'achats de biens et services du Groupe, que ce soit sur des catégories de produits ou services spécifiques à une activité, ou sur des catégories mutualisées entre plusieurs activités⁽¹⁾.

La **direction HSE** réunit les fonctions hygiène industrielle, sécurité, environnement et sociétal opérationnel du Groupe. Au sein de cette direction, les divisions HSE des secteurs Exploration-Production, Integrated Gas, Renewables & Power, Raffinage-Chimie et Marketing & Services sont notamment en charge du support au déploiement de la politique HSE du Groupe. Des pôles d'expertise spécifique couvrent les domaines suivants : risques majeurs, facteurs humains et organisationnels, expertise environnement et sociétal, transport et stockage, gestion de crise et antipollution, référentiel et réglementation, audits et retours d'expériences. Le Groupe s'est doté d'un Comité HSE présidé par le Président-directeur général et composé, notamment, des membres du Comité exécutif et des directeurs HSE. Il a pour mission de donner l'impulsion pour faire de la sécurité une valeur partagée.

La **direction Stratégie & Climat** est en support des organes de gouvernance du Groupe et a notamment en charge la prise en compte du climat dans la stratégie du Groupe. Elle structure la démarche en matière de climat en accompagnement des directions stratégiques et opérationnelles des secteurs d'activité du Groupe.

La **direction Engagement Société Civile** a pour mission de développer les relations avec la société civile et d'impulser des initiatives de progrès sociétaux du Groupe. Au sein de cette direction, le département Droits humains apporte son expertise aux opérationnels du

Cette organisation *Corporate* a vocation à accompagner les secteurs d'activité et les Filiales dans la mise en œuvre opérationnelle des Principes d'action.

Au sein des secteurs d'activité, cette organisation est déclinée dans une logique de service et de conseil visant à aider les Filiales au plan opérationnel pour qu'elles satisfassent aux exigences définies au niveau du Groupe.

Les Filiales, selon leur taille, leur type d'activité et les risques auxquels elles pourraient être exposées, peuvent disposer aussi de personnels en charge des sujets HSE, sociétaux, des ressources humaines, de l'éthique, de la sûreté et des achats.

(1) Présent dans plus de 130 pays, le Groupe travaille aujourd'hui avec un réseau de plus de 100 000 fournisseurs.

3.6.3.2 Code de conduite

Le Plan de vigilance de TOTAL s'appuie en premier lieu sur le Code de conduite du Groupe⁽¹⁾ qui précise les valeurs du Groupe, dont la sécurité et le respect de l'autre, se déclinant notamment dans les domaines du respect des droits humains, ainsi que de l'environnement et de la santé et la sécurité des personnes.

Il fait l'objet de mises à jour régulières dont la dernière date de 2018.

Ce Code énonce notamment le respect par le Groupe des standards internationaux suivants :

- les principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme ;
- les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'homme ;
- les principes énoncés dans les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail ;
- les principes du Pacte mondial des Nations unies ;
- les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ;
- les Principes volontaires sur la Sécurité et les Droits de l'homme (Voluntary Principles on Security and Human Rights ou VPSHR).

Consultable sur le site internet du Groupe, le Code de conduite est destiné à l'ensemble des collaborateurs ainsi qu'aux parties prenantes externes (pays hôtes, communautés locales, clients, fournisseurs, partenaires industriels et commerciaux et actionnaires).

3.6.3.3 Droits humains

Outre le Code de conduite, des éléments relatifs au respect des droits humains sont inclus dans de nombreuses règles internes, notamment celles relatives à l'éthique, ressources humaines, sociétal, sécurité et achats. Celles-ci sont complétées par un certain nombre d'outils pratiques dédiés spécifiquement aux questions sociétales.

À titre d'exemple, une règle concernant la gestion des parties prenantes et des impacts locaux décrit les exigences de TOTAL pour une démarche unifiée de gestion des risques et impacts sociétaux de ses opérations. Elle s'appuie sur une évaluation de la sensibilité du contexte sociétal et des impacts liés aux opérations. De même, la Charte des principes et lignes directrices concernant les peuples autochtones et tribaux prévoit la manière dont TOTAL s'efforce de connaître et comprendre les besoins légitimes des communautés qui se trouvent au contact de ses Filiales.

Les chartes et règles du Groupe sont complétées par des guides et manuels au niveau Groupe ou au niveau du secteur d'activité qui sont des documents de référence pour les Filiales sur la mise en œuvre des exigences. Ainsi, il existe des guides relatifs à la conduite des études d'impact sociétal et des études d'impact sur les droits humains, la gestion de l'approche sociétale locale, et sur le développement du « local content » dans les projets.

Des spécifications générales définissent les exigences plus techniques, par exemple concernant la mise en place de l'étude d'état initial sociétal et l'analyse d'impact sociétal.

En ce qui concerne la gestion des plaintes des communautés, un guide décrit la méthodologie et les procédures de gestion des plaintes individuelles et collectives découlant des Activités, basés sur les huit critères d'efficacité des UNGP. Une boîte à outils destinée à certains secteurs d'activité complète ce dispositif.

Par ailleurs, les exigences relatives à la mise en œuvre des VPSHR dans la conduite des opérations de sûreté sont précisées dans une règle interne quant à l'évaluation des risques, aux vérifications préalables, à la formalisation de la relation avec les prestataires de sûreté, à la formation et à la gestion d'éventuels incidents.

Enfin, pour les achats, les exigences relatives au respect des droits humains par les Fournisseurs sont précisées dans une règle interne définissant les principes pour les achats de biens et de services, incluant notamment les Principes fondamentaux dans les achats qui traduisent les principes du Code de conduite du Groupe vis-à-vis des Fournisseurs.

3.6.3.4 Sécurité Santé Environnement

TOTAL s'appuie sur sa **charte Sécurité Santé Environnement Qualité** pour la conduite de ses opérations (disponible sur total.com). Elle constitue le socle commun des référentiels de management du Groupe et précise les principes fondamentaux applicables en matière de sécurité, de sûreté, de santé, d'environnement, de qualité et d'engagement sociétal. Cette charte est déclinée à plusieurs niveaux (siège et filiales). Les directives et règles du Groupe définissent les exigences minimales attendues. Des spécifications générales, guides et manuels servent à la mise en pratique de ces directives et règles. Les Filiales mettent en œuvre ces exigences au travers de leurs propres systèmes de management, lesquels prennent en compte les particularités et exigences réglementaires locales. Le référentiel du Groupe est accessible à l'ensemble des collaborateurs.

Depuis 2018, un cadre de référence HSE commun à l'ensemble des secteurs d'activité est déployé afin de donner une plus grande cohérence d'ensemble à l'action du Groupe, tout en respectant les spécificités des secteurs d'activité. Ce **cadre de référence**, dénommé **One MAESTRO (Management and Expectations Standards Toward Robust Operations)** s'applique aux sites opérés du Groupe tels que définis au point 5.11 du chapitre 5 (périmètre One MAESTRO).

One MAESTRO est structuré autour de 10 principes essentiels concernant : (1) Leadership et engagement du management, (2) Respect des lois, règlements et exigences du Groupe, (3) Management des risques, (4) Responsabilité opérationnelle, (5) Entreprises extérieures et fournisseurs, (6) Compétences et formation, (7) Préparation aux situations d'urgence, (8) Retour d'expérience, (9) Surveillance, audit et inspection, (10) Amélioration des performances.

En complément, en matière de sécurité au poste de travail, le Groupe a également mis en place depuis 2010 les **Règles d'or de TOTAL**. Largement diffusées au sein du Groupe, elles regroupent les règles de base à respecter scrupuleusement par tous les personnels, salariés et collaborateurs d'entreprises extérieures, dans tous les pays et les métiers du Groupe. L'objectif des Règles d'or est de mettre en avant des règles simples, mémorisables par tous, et qui reposent sur des situations représentatives d'un nombre important d'accidents au poste de travail. Ces règles portent sur les sujets suivants :

Les Règles d'or de TOTAL

- | | |
|--------------------------------------|---|
| 1 Situations à risques | 7 Systèmes alimentés en énergie |
| 2 Circulation | 8 Espaces confinés |
| 3 Gestes, postures outillages | 9 Travaux de fouille |
| 4 Équipements de protection | 10 Travaux en hauteur |
| 5 Permis de travail | 11 Gestion du changement |
| 6 Opérations de levage | 12 Opérations simultanées ou coactivités |

(1) SunPower dispose d'un code de conduite et d'éthique propre.

Entre 2019 et 2020, le Groupe a également déployé le programme **Nos vies avant tout : zéro accident mortel** comprenant l'institution des tournées sécurité conjointes avec les entreprises extérieures ; la mise en place, dans le processus permis de travail, d'un rituel préalable au travail dans les sites opérés du Groupe (Feu vert sécurité) ; et des outils permettant d'intensifier les contrôles terrain et mesurer la conformité aux règles de sécurité pour huit activités à risque élevé (travaux en hauteur, opérations de levage, travaux sur système procédé ou électrique alimenté en énergie, travaux en espace confiné, travaux à chaud, travaux de fouille, nettoyage manuel par jet haute pression et pompage avec camion hydrocureur).



De plus, chacun, quel que soit son niveau hiérarchique, a également autorité pour intervenir en utilisant sa **Stop Card** pour arrêter un travail en cours en cas de perception d'une situation à risque.

La **Stop Card** est matérialisée par une carte plastifiée, signée par le directeur de l'entité ou du site. Elle donne autorité pour intervenir et arrêter un travail en cours en cas de perception d'actions ou de situations à risques, voire susceptibles d'évoluer vers un accident, avec une garantie d'absence de sanction, même en cas d'intervention à mauvais escient.

Si une action ou une situation paraît dangereuse pour une ou plusieurs personnes, pour une installation ou pour l'environnement, la **Stop Card** permet d'intervenir. Cela peut aller d'une simple question pour s'assurer de l'absence de risque jusqu'à l'arrêt du travail en cours.

Cette interruption permet d'engager une discussion avec les collègues concernés (les intervenants et leur superviseur) pour résoudre le problème observé. Si nécessaire, des modifications sur la façon de travailler sont apportées avant de reprendre le travail en cours.

Si le problème ne peut pas être résolu immédiatement, le travail est suspendu en attendant la mise en œuvre des mesures adaptées.

Prévenir la survenance d'un accident industriel majeur

Pour **prévenir la survenance d'un accident industriel majeur**, tel qu'une explosion, un incendie, une fuite de produits dangereux ou massive, occasionnant des décès, des dommages corporels, une pollution accidentelle de grande ampleur ou sur un site environnementalement sensible ou des dommages aux biens, TOTAL

met en place des politiques et mesures adaptées de maîtrise des risques, qui s'appliquent aux activités opérées du Groupe qui sont exposées à ces risques. La division Risques majeurs de la direction HSE du Groupe apporte son support dans l'application de cette politique.

La politique de maîtrise des risques d'accident industriel majeur du Groupe s'applique dès la conception des installations afin de minimiser les impacts potentiels liés à ses activités. Elle est décrite dans le cadre de référence One MAESTRO. Elle prévoit une analyse des risques des activités industrielles du Groupe, au niveau de chaque site opéré, sur la base de scénarios d'accidents pour lesquels la probabilité d'occurrence et la gravité des conséquences sont évaluées. En fonction de ces paramètres, une matrice de hiérarchisation permet de déterminer si des actions complémentaires sont à mener. Ces actions portent prioritairement sur des mesures de prévention mais également sur des mesures d'atténuation. Elles peuvent être techniques ou organisationnelles. Ces analyses sont mises à jour périodiquement, *a minima* tous les cinq ans, ou lors de modification des installations.

En matière de conception et de construction des installations, des standards techniques intègrent les exigences des réglementations applicables et se réfèrent aux bonnes pratiques de l'industrie. La construction des installations du Groupe est confiée à des entreprises qualifiées qui suivent un processus de sélection interne exigeant et qui font l'objet d'un suivi. En cas de modification d'une installation, les règles du Groupe définissent le processus de maîtrise à suivre.

En matière de maîtrise des opérations et de l'intégrité de ses installations, des règles sont formalisées pour prévenir des risques spécifiques qui ont été identifiés soit par les analyses de risques soit par retour d'expérience interne et de l'industrie. Dans le cas particulier des travaux, l'analyse préalable des risques peut conduire à la mise en place d'un permis de travail dont le processus allant de la préparation à la clôture est défini. Le référentiel du Groupe prévoit également un processus de maîtrise de l'intégrité des installations qui comprend notamment la maintenance préventive, l'inspection des installations, l'identification des équipements importants pour la sécurité qui bénéficieront d'un suivi particulier, la gestion des anomalies et des modes dégradés, ainsi que des audits réguliers. L'ensemble de ces règles fait partie du cadre de référence One MAESTRO. Les équipes opérationnelles sont régulièrement formées en vue de maîtriser les opérations au travers du compagnonnage ou de formations en présentiel.

Prévenir les accidents de transport

Dans le domaine du **transport routier**, le Groupe dispose depuis de nombreuses années d'une politique visant à réduire les accidents en appliquant des standards pouvant être plus stricts que certaines réglementations locales. Cette politique, définie dans le cadre de référence One MAESTRO, s'applique à tout le personnel et aux entreprises extérieures en contrat avec les entités du Groupe. Elle comprend notamment l'interdiction de téléphoner en conduisant y compris avec un kit main libre, l'interdiction d'utilisation des deux roues motorisées pour les déplacements professionnels, l'obligation de formation des conducteurs et la définition de spécifications techniques strictes pour les véhicules. Des exigences complémentaires sont déclinées en fonction du niveau des risques routiers du pays et de la nature de l'activité. Par exemple, dans les pays à risques routiers élevés, les véhicules sont équipés de dispositifs d'enregistrement des paramètres de conduite et un suivi du comportement des conducteurs est mis en place.

Pour les **transports maritimes et le transport fluvial** le processus et les critères de sélection des navires et des barges sont définis par le *vetting* du Groupe. Ces critères prennent en compte non seulement le navire ou la barge mais aussi l'équipage en s'assurant que celui-ci ait l'ensemble des qualifications et formations requises selon la convention STCW (*Standards of Training, Certification and Watchkeeping for Seafarers*). Le *vetting* vérifie aussi l'application du système de management de la sécurité défini pour les navires par le code ISM (*International Safety Management*) de l'OMI (*Organisation Maritime Internationale*) ainsi que des recommandations de l'industrie comme l'OCIMF (*Oil Companies International Marine Forum*) et le SIGTTO (*Society of International Gas Tanker and Terminal Operators*) qui prennent

en compte le facteur humain pour prévenir les accidents de personne à bord des navires ou des barges. De plus, dans ses chartes d'affrètement TOTAL impose que l'équipage appartienne à un syndicat reconnu et affilié à l'ITF (*International Transport workers' Federation*). L'ITF représente les intérêts des syndicats de travailleurs des transports dans les organes qui prennent des décisions concernant les emplois, les conditions d'emploi ou la sécurité dans le secteur des transports, tels que l'Organisation internationale du travail (OIT) ou l'Organisation maritime internationale (OMI).

Dans le domaine du **transport aérien**, un processus de sélection des transporteurs est mis en place pour limiter les risques liés aux déplacements du personnel du Groupe et des entreprises extérieures, si leur voyage est organisé par TOTAL. Ce processus s'appuie sur les données issues des organismes internationaux reconnus : Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), *IATA Operational Safety Audit* (IOSA), *International Association of Oil and Gas Producers* (IOGP), et des recommandations d'autorités d'aviations civiles. Les compagnies aériennes qui ne disposent pas d'une notation par un organisme international font l'objet d'une évaluation par un organisme indépendant missionné par le Groupe.

Prévenir les accidents au poste de travail

Le Groupe dispose d'une politique de **prévention des accidents au poste de travail** qui vise à la fois le personnel des Filiales du Groupe et celui des entreprises extérieures intervenant sur un site opéré par l'une de ses Filiales. Pour tous, les résultats sécurité sont suivis avec la même attention. Cette politique est décrite dans le cadre de référence One MAESTRO.

Dans le cadre de la **politique de prévention des accidents au poste de travail**, TOTAL a défini des règles et des guides permettant notamment d'encadrer la formation HSE, le port des équipements de protection individuels et les travaux à risques pour les employés du Groupe et des entreprises extérieures intervenant sur un site opéré par le Groupe. Afin de progresser continuellement dans ses pratiques, TOTAL met également en œuvre un processus d'analyse des événements accidentels, quelle qu'en soit leur nature, dont la méthode et la profondeur d'investigation dépendent du niveau de gravité réelle ou potentielle.

La direction HSE du Groupe intègre dans son organisation un département regroupant les référents travaux à risques (travaux en hauteur, levage, électricité, fouille, nettoyage à haute pression, etc.) dont l'objectif est de consolider le savoir-faire interne, les relations avec les entreprises extérieures et d'émettre les règles One MAESTRO afférentes. La direction HSE comprend également un département dont le but est d'accompagner les Filiales qui en font la demande dans leur démarche d'amélioration de la culture sécurité. Ce département développe et diffuse également des outils destinés à améliorer les performances humaines en identifiant les Facteurs Organisationnels et Humains (FOH) d'une situation de travail et en définissant les mesures adéquates.

Prévenir les risques pour la santé au travail

En matière de **prévention des risques pour la santé au travail**, le référentiel One MAESTRO prévoit que les Filiales du Groupe identifient et évaluent les risques pour la santé au poste de travail à court, moyen et long terme. Il fournit pour ce faire des guides pour la mise en application. L'analyse de ces risques conduit à l'établissement et au déploiement d'un plan d'action. Dans chaque entité concernée du Groupe un correspondant Hygiène Industrielle est identifié et a pour mission de mettre en place la politique d'identification et d'évaluation des risques pour la santé au poste de travail. Les actions menées dans ce cadre, intégrées dans les plans d'action HSE des entités, sont auditables dans le cadre des audits One MAESTRO.

De manière générale, **l'exposition potentielle aux produits chimiques ou dangereux** sur un site opéré par une entité du Groupe ou à proximité est l'un des dangers les plus suivis au regard des conséquences potentielles. Les projets de construction de nouvelles installations se conforment dès leur conception aux standards techniques internationaux afin de limiter les expositions. Pour les sites en production opérés par une entité du Groupe et soumis à ce risque, le référentiel One MAESTRO structure la démarche de prévention en plusieurs étapes. En premier lieu, les produits dangereux tels que les produits CMR (Cancérogène, Mutagène ou Reprotoxique) sont recensés de façon exhaustive et leurs dangers identifiés. Puis, les expositions potentielles à des niveaux pouvant présenter un risque pour la santé du personnel, des entreprises extérieures ou des riverains, sur le site ou à proximité, sont identifiées et évaluées, et des mesures de prévention ou d'atténuation sont mises en œuvre pour maîtriser les risques. Enfin, la démarche est contrôlée (contrôle d'atmosphère, suivi médical spécifique, audits, etc.) en vue de vérifier son efficacité et de mettre en œuvre des actions d'amélioration si nécessaire. Elle est également formalisée dans un dossier d'évaluation des risques régulièrement révisé par la Filiale.

Limiter l'empreinte environnementale des sites du Groupe

TOTAL mène une politique d'évitement, de réduction, de maîtrise et de mesure de l'empreinte de ses activités sur l'environnement. Dans ce cadre, les rejets de substances sont identifiés et quantifiés par milieu de rejet (eau, air, sols) de façon à mettre en œuvre des mesures adaptées pour mieux les maîtriser.

Eau, air

Les activités du Groupe génèrent des rejets tels que les rejets des fumées des installations de combustion, les émissions dans l'air des différents procédés de transformation, ou encore les rejets d'eaux résiduelles. Au-delà du respect des réglementations applicables, TOTAL a mis en place des règles et guides sur lesquels les Filiales s'appuient pour limiter les quantités rejetées. TOTAL s'est doté plus particulièrement d'objectifs de réduction des émissions de dioxyde de soufre (SO₂) et s'est engagé à limiter ses rejets d'hydrocarbures dans l'eau. Après analyse, les sites exposés peuvent s'équiper de systèmes de réduction qui incluent des mesures organisationnelles (utilisation de modèles prédictifs pour la maîtrise des pics d'émission de dioxyde de soufre (SO₂) en fonction des données météorologiques, amélioration de la conduite des procédés de combustion, etc.) et des mesures techniques (stations de traitement des eaux résiduelles, utilisation de brûleurs de bas-NO_x, dépoussiéreurs électrostatiques, etc.). À ce jour, toutes les raffineries contrôlées par le Groupe sont pourvues de ce type de dispositifs.

Pour les nouvelles installations développées par le Groupe, les règles internes prévoient que des études d'impact doivent être réalisées et si nécessaire des actions menées pour limiter les effets de ces rejets.

Sols

Les risques de contamination des sols liés aux activités de TOTAL proviennent essentiellement des déversements accidentels et des stockages de déchets. En matière de prévention et de maîtrise de ces pollutions, TOTAL a élaboré un guide sur lequel les Filiales peuvent s'appuyer. L'approche qui y est recommandée repose sur quatre piliers :

- la prévention des fuites grâce à la mise en œuvre, autant que possible, de standards au niveau des meilleures pratiques de l'industrie, tant en ingénierie qu'en opération et dans les transports ;
- des opérations d'entretien à une fréquence adaptée afin de minimiser les risques de fuite ;
- une surveillance globale du milieu pour identifier une pollution éventuelle des sols et des eaux souterraines ;
- la maîtrise des pollutions résultant d'activités passées via des opérations visant à les confiner et à les réduire ou les éliminer.

Par ailleurs, une règle Groupe fixe les exigences minimales suivantes :

- le recensement systématique pour chaque site des enjeux environnementaux et sanitaires liés à d'éventuelles contaminations des sols et des eaux souterraines ;
- l'évaluation des contaminations des sols et des eaux souterraines avec la prise en compte de différents facteurs (étendue de la pollution à l'intérieur ou hors des limites du site, nature et concentrations des polluants, présence d'un vecteur susceptible de permettre la migration de la pollution, usages du terrain et des eaux souterraines à l'intérieur et aux abords du site) ;
- la gestion des enjeux sanitaires ou environnementaux identifiés en fonction de l'usage du site.

Enfin, les installations opérées du Groupe qui ne sont plus en service (usines chimiques, stations-service, bourbiers ou lagunes résultant des activités d'extraction d'hydrocarbures, friches d'unités arrêtées de raffineries, etc.) marquent le paysage et peuvent, malgré toutes les précautions mises en œuvre, avoir été sources de pollutions chroniques ou accidentelles. Au-delà de la gestion appropriée des déchets liés à la déconstruction et à la mise en sécurité des sites, TOTAL s'est doté d'une politique d'évaluation et de gestion des risques occasionnés par les pollutions des sols et des eaux souterraines. Pour les sites en fin d'activité, les modes de gestion des pollutions sont déterminés en tenant compte des obligations réglementaires, avec pour objectif de conserver le contrôle de l'usage des sites en privilégiant les possibilités de redéveloppement d'activités du Groupe (solaire, reboisement, etc.) et de préserver la biodiversité. Les opérations de réhabilitation des sites sont mises en œuvre par des entités spécialisées créées par le Groupe.

Maîtriser les atteintes à la biodiversité et aux écosystèmes dans les projets et les opérations

En 2016, le Groupe s'est engagé à contribuer à la réussite des Objectifs de Développement Durable (ODD) adoptés par les Nations unies dont ceux en lien avec la biodiversité. En 2018, TOTAL a été signataire de l'initiative Act4Nature promue par l'Association Française des Entreprises pour l'Environnement devenu Act4Nature international.

En 2020, TOTAL s'est dotée d'une nouvelle ambition biodiversité à l'occasion de la préparation du Plan Mondial de la Biodiversité des Nations unies qui a pour objectif de préserver la biodiversité mondiale et met à jour ses engagements publics pour la biodiversité ([sustainable-performance.total.com](https://www.total.com/fr/actualites/actualites/2020/06/2020-06-10-sustainable-performance-total-com)). Cette nouvelle ambition a fait l'objet d'une intégration dans le référentiel One MAESTRO. Les quatre axes de cette ambition sont décrits au point 5.5.4 du chapitre 5, qui reprend notamment les principes d'action suivants :

- le Groupe s'engage à ne conduire aucune activité d'exploration de champs pétroliers en zone de banquise arctique ;
- le Groupe s'engage à reconnaître la valeur universelle des zones du patrimoine mondial naturel de l'UNESCO, en ne menant aucune activité d'exploration ou d'extraction de pétrole ou de gaz dans ces zones ;
- pour chaque nouveau projet qui se situerait dans une zone UICN I ou II ou une zone Ramsar, le Groupe s'engage à mettre en œuvre les mesures pour produire un impact positif net sur la biodiversité.

Limiter les risques en matière de santé et de sécurité des consommateurs

Sans prise en compte de précautions particulières, certains produits chimiques ou pétroliers commercialisés par TOTAL sont susceptibles de présenter des risques en matière de santé et sécurité des consommateurs. Le respect des exigences réglementaires est la première mesure pour limiter les risques tout au long du cycle de vie de ces produits. Au-delà, TOTAL a défini les exigences minimales à respecter pour la mise sur le

marché des produits chimiques ou pétroliers qu'il produit, partout dans le monde, afin de réduire les impacts potentiels sur la santé des consommateurs et l'environnement. Elles comprennent l'identification et l'évaluation des dangers inhérents à ces produits et à leurs utilisations de même que l'information des consommateurs. Les fiches de données de sécurité accompagnant les produits chimiques ou pétroliers mis sur le marché par le Groupe, disponibles dans au moins une des langues d'usage du pays, ainsi que l'étiquetage du produit sont deux éléments clés d'information.

La mise en œuvre de ces exigences est suivie par des pôles de spécialistes de la réglementation, des toxicologues et des écotoxicologues au sein des secteurs Raffinage-Chimie et Marketing & Services du Groupe. La mission de ces pôles est d'assurer la préparation des dossiers de sécurité des produits chimiques ou pétroliers afin qu'ils correspondent aux applications auxquelles ils sont destinés et aux exigences réglementaires en vigueur. Ils procèdent ainsi à la rédaction des fiches de données de sécurité, des certificats de conformité (contact alimentaire, jouet, emballage pharmaceutique, etc.) et à l'enregistrement sous REACH si nécessaire. Ils assurent également la veille scientifique et réglementaire et suivent la mise en œuvre rapide des nouvelles fiches et des mises à jour au sein des entités du Groupe.

La gouvernance du processus est complétée au sein des *business units* ou des Filiales des secteurs Raffinage-Chimie et Marketing & Services par la nomination d'un responsable produits qui assure la conformité de la mise sur le marché des produits chimiques ou pétroliers de son entité. Les réseaux de responsables produits sont coordonnés par les pôles de spécialistes du Groupe directement ou via un niveau intermédiaire régional pour le secteur Marketing & Services.

Les fiches de données de sécurité du pétrole et du gaz produits par les Filiales des secteurs de l'Exploration-Production et de Integrated Gas, Renewables & Power sont réalisées par le Pôle d'expertise du Marketing & Services. La conformité de la mise sur le marché des produits est assurée par la Filiale.

Enfin, TOTAL a mis en place un groupe de travail intersecteurs qui travaille à l'harmonisation des pratiques et des classifications concernant les produits chimiques ou pétroliers communs ainsi qu'au développement des bonnes pratiques.

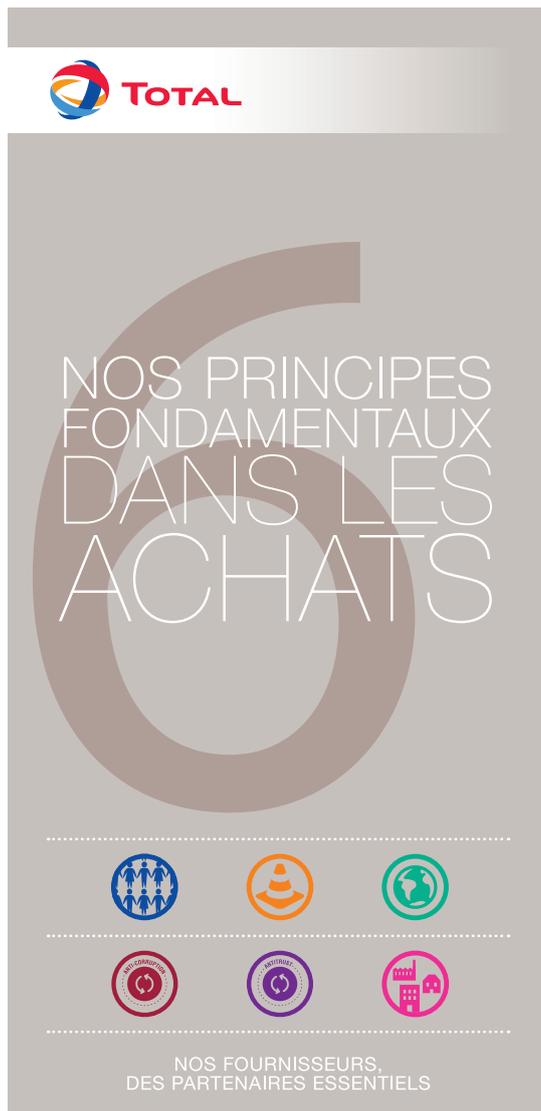
3.6.3.5 Principes fondamentaux dans les achats

La relation entre le Groupe et ses Fournisseurs repose sur l'adhésion aux Principes fondamentaux dans les achats⁽¹⁾ qui déclinent pour les fournisseurs les principes énoncés dans le Code de conduite.

Les Principes fondamentaux dans les achats précisent les engagements que TOTAL attend de ses Fournisseurs dans les domaines suivants : respect des droits humains au travail, protection de la santé, de la sûreté et de la sécurité, préservation de l'environnement, prévention de la corruption et des conflits d'intérêt et lutte contre la fraude, respect du droit de la concurrence, ainsi que promotion du développement économique et social.

Les Filiales veillent à ce que les exigences précisées par les Principes fondamentaux dans les achats soient communiquées aux Fournisseurs et s'efforcent de les intégrer dans les contrats ou de les remplacer par des principes équivalents au terme de leurs négociations. Ces principes sont également accessibles à tout fournisseur en français et en anglais sur le site internet de TOTAL.

(1) Saft Groupe et SunPower ont défini des principes fondamentaux dans les achats propres à leur activité (exemple : SunPower Supplier Sustainability Guidelines).



Extrait des Principes Fondamentaux dans les Achats

Les fournisseurs sont tenus de respecter, et de s'assurer que leurs propres fournisseurs et sous-traitants respectent les lois en vigueur, ainsi que les principes équivalents à ceux énoncés dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, les Conventions Fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail, les Principes Directeurs des Nations Unies relatifs aux Entreprises et aux Droits de l'Homme, le Global Compact des Nations Unies, les Principes Volontaires sur la Sécurité et les Droits de l'Homme et Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des Entreprises Multinationales.

Des politiques et procédures efficaces doivent être mises en œuvre, en particulier en ce qui concerne les principes énoncés ci-dessous.

• Respect des droits de l'Homme au travail :

S'assurer que les conditions de travail et de rémunération des salariés préservent la dignité humaine et sont conformes aux principes définis par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et par les Conventions Fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail.

Interdiction et prévention du travail des enfants

Interdire le recours aux travailleurs âgés de moins de 18 ans pour des travaux dangereux et/ou des travaux de nuit, et interdire le recours aux travailleurs âgés de moins de 15 ans, sauf lorsque la législation locale assure une plus grande protection de l'enfant.

Interdiction et prévention du travail forcé

S'assurer qu'aucun salarié n'est contraint de travailler contre sa volonté, à travers l'usage de la violence, l'intimidation, les pressions financières ou les menaces de pénalités ou de sanctions.

Interdire la confiscation des documents d'identité des employés. Si la législation locale exige que ces documents soient conservés, s'assurer que les employés aient un accès immédiat et automatique à ces documents.

S'assurer qu'aucun frais de recrutement ne soit à la charge d'un salarié.

Conditions de travail, rémunération et indemnisation

Établir un contrat de travail.

Fournir un salaire décent et s'assurer du respect d'un nombre d'heures de travail maximum, d'un temps de repos et d'un congé parental adéquats.

Documenter la conformité à ces exigences.

Protection de la santé, sûreté et sécurité

Fournir un lieu de travail sain et sûr où les salariés sont protégés contre les accidents, les blessures et les maladies professionnelles.

Lorsque qu'un logement est fourni par l'employeur, s'assurer qu'il soit sûr, propre et adéquat comme espace de vie.

Interdiction et prévention de toute discrimination et harcèlement sur le lieu de travail

Interdire le harcèlement ainsi que les pratiques entraînant un traitement discriminatoire des employés en portant une attention particulière au recrutement, à la rémunération, aux avantages ou au licenciement.

Liberté d'expression, d'association et de convention collective, liberté de pensée, de conscience et de religion

Permettre aux employés de choisir d'adhérer ou non à une organisation de négociation collective. Dans les pays où ce droit est restreint, s'assurer que les employés ont le droit de participer à un dialogue concernant leur situation de travail collective.

Plaintes et préoccupations

Veiller à ce que les travailleurs puissent exprimer leurs plaintes et leurs préoccupations sans crainte de représailles.

3.6.3.6 Référentiel de contrôle interne

Le Groupe veille de manière constante à maintenir un cadre de contrôle interne efficace fondé sur le référentiel du *Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission* (COSO).

TOTAL dispose d'un référentiel Groupe, complété d'un ensemble de recommandations pratiques et de retours d'expériences. Ce référentiel est structuré comme l'organisation du Groupe, sur trois niveaux : un niveau Groupe, avec le référentiel Groupe REFLEX (dont One MAESTRO) et le référentiel technique produit par le Comité technologie Groupe, des référentiels par secteur d'activité, et un référentiel propre à chaque entité opérationnelle significative.

3.6.4 Procédures d'évaluation

Le Groupe a mis en place des dispositifs d'évaluation de ses Filiales et de ses Fournisseurs, notamment en collaboration avec des organismes indépendants, qui participent à l'identification et à la prévention des risques d'atteinte envers les droits humains, la santé et la sécurité des personnes, et l'environnement. Des **formations du personnel, et notamment des dirigeants**, sont le complément **nécessaire** pour accompagner les Filiales dans la mise en œuvre des Principes d'action de TOTAL (se reporter au point 3.6.5 de ce chapitre).

Un **audit HSE**, est réalisé a *minima* tous les cinq ans, par le pôle Audit et retour d'expérience de la direction HSE, sur la base d'un protocole d'audit. Ces audits portent sur un ensemble d'activités et installations géré par un même système de management HSE. Ils abordent notamment l'engagement de l'encadrement, le respect des règles applicables, la gestion des risques, l'implication de chacun à son niveau, la relation avec les Fournisseurs présents sur le site de la Filiale, les compétences, la préparation aux situations d'urgence, les retours d'expérience, l'autoévaluation par la Filiale, et la démarche d'amélioration continue. Le protocole d'audit HSE du Groupe est basé sur le référentiel One MAESTRO et intègre les exigences des normes internationales ISO 14001:2015 (systèmes de management environnemental) et ISO 45001:2018 (systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail). Le protocole d'audit est déployé en intégralité au cours des autoévaluations et selon une approche par les risques lors des audits. L'objectif est d'identifier les potentiels écarts des Filiales dans leur application des règles et de leur permettre de définir et mettre en œuvre des actions d'amélioration. La progression des actions d'amélioration est communiquée à la ligne hiérarchique, au niveau approprié. Le statut des

3.6.4.1 Dispositifs d'évaluation des Filiales

Évaluations HSE

Le processus de vérification du respect des exigences du référentiel HSE est organisé autour de mécanismes d'autoévaluation par la Filiale, et d'audit HSE par des experts de la direction HSE du Groupe.

L'**autoévaluation** est à réaliser par les Filiales a *minima* tous les deux ans.

actions liées à des constats d'audit d'une certaine gravité est communiqué aux directions de secteurs d'activité et HSE, semestriellement.

La direction HSE définit les règles et guide de *reporting* et veille à la bonne application du référentiel pour la consolidation des données relatives aux émissions des gaz à effet de serre (GES) du Groupe fournies par les Filiales.

Évaluations en matière de droits humains

Pour vérifier la bonne application des principes contenus dans le Code de conduite au niveau des Filiales, le Groupe mandate un prestataire spécialisé dans les **évaluations éthiques et droits humains**. Ces évaluations incluent des critères relatifs aux droits humains. Dans ce cadre, un panel de collaborateurs et parties prenantes externes des Filiales sont interrogés pour comprendre comment leurs Activités sont perçues localement. Le contenu de l'évaluation est adapté à chaque Filiale et peut couvrir des sujets tels que l'engagement de la direction de la Filiale et la sensibilisation des collaborateurs au Code de conduite, les conditions d'emploi des collaborateurs, les procédures de sélection des Fournisseurs, les mesures de sûreté mises en place ou la collaboration proactive avec les parties prenantes locales. À la suite de ces évaluations, des plans d'action assortis d'une procédure de suivi sont définis et mis en œuvre par les Filiales concernées.

Au niveau des projets, des **études d'impact sur les droits humains** des Activités du Groupe dans des contextes sensibles (notamment sur la base de critères liés aux risques relatifs aux droits humains par pays) sont menées par TOTAL avec des organismes indépendants spécialisés en matière de droits humains, ou dans la prévention et la gestion des conflits entre les entreprises et les communautés locales. Ces évaluations prennent en compte les sujets saillants identifiés par le Groupe (se reporter au point 3.6.2.1 de ce chapitre).

Identifiée comme pouvant présenter un risque saillant dans la cartographie des risques d'atteinte aux droits humains, la **sûreté** fait l'objet de **processus d'évaluation des risques** au niveau des entités et des projets. La direction Sûreté a notamment en charge la mise en œuvre des engagements pris par TOTAL au titre du respect des Principes volontaires sur la Sûreté et les Droits de l'homme (VPSHR, initiative multiparties prenantes dont TOTAL est membre depuis 2012, impliquant des gouvernements, des sociétés et des associations, qui concerne les relations avec les forces de sûreté gouvernementales ou privées). Dans ce cadre, une évaluation de risques en matière de sûreté et de droits humains est réalisée par la Filiale. En outre, un outil VPSHR d'autodiagnostic a également été développé pour permettre aux Filiales d'évaluer leur propre respect des VPSHR et d'identifier les domaines à améliorer. L'outil permet d'évaluer l'engagement VPSHR de la Filiale, les formations du personnel, ainsi que les relations avec les forces de sûreté gouvernementales et les sociétés de sûreté privées.

Enfin, un **questionnaire annuel d'autoévaluation** permet aux Filiales du périmètre One MAESTRO d'évaluer le niveau de déploiement de la **démarche sociétale** sur le terrain. Les actions de dialogue, de gestion d'impacts et de contribution au développement socio-économique et culturel sont recensées et analysées.

3.6.4.2 Dispositifs d'évaluation des Fournisseurs

Au niveau des Fournisseurs, une **cartographie des risques liés aux achats**, par catégorie de biens et services, a été établie dès 2012 à partir de questionnaires complétés par les responsables de chaque catégorie d'achats. Cette cartographie des risques est régulièrement actualisée. Le **processus de qualification des Fournisseurs** de biens et services a été harmonisé au niveau du Groupe. Un nouveau référentiel interne a été publié en 2018. Il intègre les droits humains au travail, l'environnement, la santé et la sécurité. Selon les résultats d'une analyse de risques effectuée par Fournisseur, une évaluation détaillée est effectuée. Elle intègre des questionnaires ciblant les enjeux précités et le cas échéant, débouche sur un plan d'action, une visite technique du site par des collaborateurs ou un audit des conditions de travail réalisé par un prestataire spécialisé.

Un outil informatique de qualification est mis en place depuis 2019 pour être progressivement déployé dans plus d'une centaine de pays.

En parallèle, le Groupe a mis en place un dispositif d'**évaluation des Fournisseurs** pour identifier et prévenir les risques d'atteinte grave envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes. Ainsi, le Groupe réalise des campagnes d'audits des conditions de travail chez les Fournisseurs, en cours de contrat. Un plan d'audit annuel ciblé est établi chaque année et inclut les Fournisseurs proposés par les Filiales des pays identifiés à risque en matière de droits humains.

Les achats de brut et de produits pétroliers assurés par le Trading-Shipping, de gaz et d'électricité assurés par la Filiale Total Gas & Power Ltd, et les achats réalisés par les Filiales Hutchinson, Saft Groupe et SunPower font l'objet de processus de qualification des Fournisseurs propres à leurs organisations.

Ce processus de qualification peut être complété de **vérifications spécifiques au respect des VPSHR** au niveau de la Filiale. Lorsque des sociétés de sûreté privées sont déployées pour assurer la protection d'une Filiale, des vérifications préalables sont menées. Elles sont relatives au processus de recrutement, à la formation technique et professionnelle (notamment en ce qui concerne le contexte local, l'utilisation de la force et le respect des droits des individus), aux conditions de travail, à la réputation de la société et vérifient notamment que ces fournisseurs n'emploient pas de personne condamnée ou mise en cause pour violation des droits humains.

Des équipes dédiées peuvent être mobilisées dans le processus de qualification dans des cas particuliers, comme l'huile de palme ou le *vetting*.

La cellule mise en place au sein du Groupe pour la sélection des **fournisseurs d'huile de palme** vise à s'assurer que les achats d'huile de palme sont certifiés durables selon les critères exigés par l'Union européenne (type certification ISCC EU). Ce type de certifications intègre les critères bilan carbone, non-déforestation, bonne utilisation des terres et respect des droits humains. Au-delà de cette certification obligatoire, les fournisseurs doivent avoir signé des Principes fondamentaux des achats et être adhérents de la *Roundtable on Sustainable Palm Oil* (RSPO).

Par ailleurs, le département **Vetting des activités trading-shipping** veille à l'élaboration et à l'application de critères de sélection des navires et des barges utilisés pour le transport des produits liquides pétroliers ou chimiques et des produits gaziers du Groupe, afin de s'assurer de leurs qualités techniques au regard des meilleurs standards internationaux, de l'expérience des équipages et de la qualité du management technique des armateurs. L'approbation de ce département, fournie sur la base des seules données techniques et indépendamment de toute considération commerciale, est nécessaire pour tout affrètement de navires et de barges par une Filiale, pour tous les navires ou barges qui sont affrétés par des tiers et qui transportent des cargaisons appartenant au Groupe ou qui font escale dans un terminal opéré par une Filiale. Des audits réalisés chez les armateurs permettent également de juger de la qualité des systèmes de management technique mis en place par les opérateurs, de la sélection et de la formation des équipages ainsi que du soutien fourni aux navires.

TOTAL participe activement à la mutualisation des rapports d'inspection avec les autres compagnies pétrolières et gazières internationales au travers de la base de données *Ship Inspection Report Program* (SIRE) mise en place par l'*Oil Companies International Marine Forum* (OCIMF), contribuant ainsi à l'amélioration continue de la sécurité du transport maritime pétrolier.

Enfin, depuis 2012, un vaste programme d'inspection des transporteurs routiers est déployé au Marketing & Services, secteur où l'activité transport routier est la plus importante au sein du Groupe avec la livraison des produits en stations-service et chez les clients particuliers. Ce programme est progressivement étendu aux autres secteurs d'activité en

fonction des besoins. Il fait intervenir des experts transport indépendants qui inspectent les transporteurs sur les pratiques et processus mis en place concernant le recrutement et la formation des chauffeurs, les contrôles et la maintenance des véhicules, la gestion des trajets et le

système de management HSE. À l'issue de l'inspection, un plan d'action est mis en place. En cas de de manquement grave ou de mauvais résultats répétitifs, le transporteur peut être exclu de la liste des transporteurs agréés.

3.6.5 Actions d'atténuation des risques et de prévention des atteintes graves

Les actions d'atténuation des risques et de prévention des atteintes graves reposent en premier lieu sur les Principes d'action et des évaluations décrits ci-dessus.

Elles s'appuient en outre sur les retours d'expérience après des événements HSE, des formations destinées aux collaborateurs du Groupe, des sensibilisations des Fournisseurs et des mécanismes de gestion des situations d'urgence et de crise.

S'agissant du Climat qui est un risque global pour la planète résultant de l'ensemble des activités humaines, le Groupe a structuré sa démarche afin d'intégrer les enjeux climatiques à sa stratégie et a défini des objectifs précis à différents horizons de temps, afin de maîtriser et réduire les émissions de GES résultant de ses Activités (Scopes 1 & 2). Il en est rendu compte à la section 3.6.8.4. de ce chapitre.

3.6.5.1 Retour d'expérience

Le Groupe met en œuvre un processus d'analyse des événements accidentels, quelle qu'en soit la nature, dont la méthode et la profondeur d'investigation dépendent du niveau de gravité réelle ou potentielle.

Ce processus peut inclure l'évaluation de la gravité, l'analyse de l'événement, et une communication interne et auprès des parties prenantes concernées. Un retour d'expérience peut également être effectué selon les enseignements tirés de l'analyse de l'événement. Il a pour objectif d'assurer que toutes les Filiales soient informées et de partager les enseignements issus de l'analyse de cet événement.

À titre d'exemple, un presque accident à haut niveau potentiel de gravité fait l'objet d'une analyse similaire à celle d'un accident grave : son analyse est considérée comme un facteur de progrès essentiel. Selon l'intérêt qu'il présente pour les autres entités du Groupe, il donne lieu à une alerte de sécurité, et selon les circonstances, à la diffusion d'un retour d'expérience. De façon générale, la culture d'entreprise encourage les retours d'expérience formels et informels dans les différents domaines du Plan de vigilance.

3.6.5.2 Sensibilisation et formation des collaborateurs du Groupe

Le Groupe a mis en place différents canaux de communication et d'information permettant à l'ensemble des collaborateurs de TOTAL SE et de ses Filiales d'avoir accès aux Principes d'action définis par le Groupe en matière de droits humains, d'hygiène, de santé, de sécurité et d'environnement.

Des **parcours de formation HSE**, intégrant des programmes pédagogiques en ligne ainsi que des formations techniques adaptées aux différentes Activités, sont proposés à l'ensemble des collaborateurs du Groupe. Des programmes dédiés à la santé, la sécurité et l'environnement sont déployés au sein du Groupe suivant différents prismes : général, par type d'activités ou par thématiques. À titre d'illustration, les formations générales suivantes existent en fonction du niveau de responsabilité et d'expérience dans le Groupe : la formation *HSE Leadership for Group Senior Executives*, la formation *HSE pour managers*, et des formations destinées aux nouveaux embauchés.

Ces parcours de formation intègrent depuis 2020 des actions de formation autour des enjeux liés au climat à destination de l'ensemble des collaborateurs du Groupe. Un module dédié sera également destiné aux cadres dirigeants et managers du Groupe.

En Filiale et au siège, les équipes amenées à intervenir en situation de crise s'exercent régulièrement sur la base de scénarios identifiés par les analyses de risques. Une formation dédiée (formation initiale et formation de recyclage) contribue également à cette préparation, tenant compte des différents rôles en situation de crise (par exemple, directeur de cellule de crise, liaison avec les opérations, experts, communicant, etc.).

Des **programmes de formation dédiés aux droits humains** sont mis en place à l'attention des cadres dirigeants, directeurs de sites et des collaborateurs les plus exposés à ces problématiques. Des sessions de sensibilisation sur ces sujets sont organisées régulièrement auprès des salariés, comme c'est le cas lors d'évaluations éthiques de Filiales.

Le département Droits humains développe un plan de formation pour les collaborateurs du Groupe afin de favoriser leur compréhension des sujets relatifs aux droits humains et ainsi mieux maîtriser les risques associés. Ce plan est déployé en priorité auprès des collaborateurs potentiellement les plus exposés aux risques droits humains.

Dans le domaine des achats, des modules de formation explicitant les engagements éthiques du Groupe et les Principes fondamentaux dans les achats ont également été développés à l'attention des acheteurs du Groupe.

La direction de la Sécurité organise chaque année une **session de formation sur les VPSHR** au profit des responsables sécurité des Filiales. Des missions sur le terrain sont également organisées de façon à délivrer des sessions directement au sein des Filiales.

Le **Code de conduite** est distribué à tous les collaborateurs afin de les sensibiliser aux valeurs du Groupe, dont la sécurité et le respect de l'autre, qui est le respect des droits humains. Il est également consultable sur le site internet du Groupe et peut être téléchargé en 19 langues. Tout nouveau collaborateur doit confirmer en avoir pris connaissance et la journée d'intégration de TOTAL inclut une initiation à l'éthique et aux droits humains.

Les canaux de communication internes, tels que des sites **intranet** accessibles par la plupart des collaborateurs sont également utilisés pour **sensibiliser les collaborateurs** sur les sujets relatifs aux droits humains. Les pages consacrées à l'éthique et au respect des droits humains présentent les sujets saillants identifiés par le Groupe. Ces pages ont plusieurs objectifs : expliquer les Principes d'action, présenter leur mise en œuvre par le Groupe et aider les collaborateurs à adopter la conduite éthique attendue dans leur travail au quotidien.

Des **événements** comme le **Business Ethics Day** annuel permettent de sensibiliser les collaborateurs de TOTAL SE et de ses Filiales.

Un **Guide droits de l'homme** est également mis à la disposition des collaborateurs et des parties prenantes. Il permet de sensibiliser les collaborateurs du Groupe aux enjeux liés aux droits humains de son industrie (au travail, avec les communautés locales et dans le domaine de la sûreté) et précise les comportements à adopter dans ses activités et relations avec ses parties prenantes. Il inclut des études de cas concernant notamment le Myanmar, l'Ouganda et la République démocratique du Congo. Ce guide rappelle les engagements pris par le Groupe en matière de droits humains. Il suggère des réponses aux questions et préoccupations relatives aux droits humains, notamment concernant le travail des enfants, le travail forcé, les pratiques discriminatoires ou la négociation collective.

Le **Guide pratique sur la prise en compte du fait religieux**, publié en 2017, a pour vocation d'apporter des solutions pratiques aux questions soulevées par les collaborateurs et les managers du Groupe partout dans le monde. Il repose sur les expériences des secteurs d'activité dans différents pays et encourage le dialogue, le respect et l'écoute pour trouver des solutions adaptées au contexte local. De nombreux experts internes et externes ont contribué à sa rédaction, dont des représentants de diverses communautés religieuses. Ce guide a été traduit en 10 langues. Disponible sur le site Intranet dédié aux droits humains, il est également distribué lors de formations.

La direction HSE organise au sein du Groupe la **Journée mondiale de la sécurité** et la **Journée mondiale de l'environnement** afin de mobiliser les équipes et les sensibiliser à la mise en pratique des Principes d'action. Différents **guides HSE** existent dans le référentiel One MAESTRO pour partager les bonnes pratiques HSE avec les Filiales du Groupe. Des communications HSE régulières sont effectuées tout au long de l'année (séminaires, webinaires, colloques, intranet). Une culture de la sécurité est mise en œuvre au quotidien par les collaborateurs du Groupe qui organisent, au début des réunions ou avant l'exécution d'une opération à risque, un instant sécurité (*safety moment*), consistant en un échange de courte durée afin de rappeler les messages clés en matière de sécurité et aligner les participants sur des engagements communs.

3.6.5.3 Sensibilisation et formation des Fournisseurs

Les **Principes fondamentaux dans les achats** constituent un engagement contractuel des Fournisseurs, et sont également un vecteur de sensibilisation des Fournisseurs notamment sur les sujets HSE et droits humains. Ils sont portés à la connaissance des Fournisseurs dès leur intégration dans la base de données Fournisseurs. Ces principes sont également détaillés dans une brochure explicative distribuée aux

3.6.6 Mécanismes d'alerte

Le Groupe dispose de plusieurs mécanismes d'alerte ouverts **aux collaborateurs, aux Fournisseurs et aux tiers**.

Pour accompagner les collaborateurs au quotidien, le Groupe encourage un climat de dialogue et de confiance permettant à chacun d'exprimer son point de vue et ses préoccupations. Les salariés peuvent ainsi s'adresser à leur responsable hiérarchique, un responsable RH, un autre manager, leur *Compliance Officer* ou leur *Ethics Officer*.

Les collaborateurs, les Fournisseurs ainsi que toute autre partie prenante peuvent contacter le **Comité d'éthique** pour poser une question ou signaler des faits présentant un risque de non-conformité au Code de conduite via l'adresse e-mail générique (ethics@total.com). Ce dispositif a été mis en place en 2008 en associant les organisations syndicales du Groupe au niveau européen. Le Comité d'éthique est une structure centrale où est représenté l'ensemble des secteurs d'activité du Groupe. Tous ses membres sont des collaborateurs du Groupe possédant une bonne connaissance de ses Activités et ayant démontré l'indépendance et la liberté d'esprit nécessaires à l'exercice de leur mission. Le Comité d'éthique est garant du respect du Code de conduite et veille à sa bonne mise en œuvre. Il est aidé dans sa démarche par les directions concernées, ainsi que par un réseau de correspondants éthiques locaux (*Ethics Officers*). Sa présidente rend compte au Président-directeur général de TOTAL. Elle soumet son rapport annuel au Comité exécutif et au Comité de gouvernance et d'éthique qui en fait rapport au Conseil d'administration. Les membres du Comité d'éthique sont soumis à une obligation de confidentialité. La confidentialité des signalements au Comité est assurée et ne peut être levée qu'avec l'accord de la personne concernée. Ce dispositif est complété par des mécanismes d'alerte spécifiques mis en œuvre au niveau de certaines Filiales.

Fournisseurs lors de rendez-vous annuels ou d'événements comme le *Suppliers Day*, et disponible sur le site internet de TOTAL.

Des actions de formation sont également entreprises à l'égard des Fournisseurs, par exemple la **formation sur la sûreté responsable et les VPSHR** dispensée aux agents des prestataires de sûreté. Les contrats avec ces prestataires mentionnent le respect des VPSHR et la nécessité de former leur personnel aux VPSHR. De plus, la direction de la Sûreté peut être amenée à délivrer directement ces formations auprès des prestataires de sûreté.

Les Fournisseurs intervenant sur les sites des Filiales sont sensibilisés aux risques pour la santé, la sécurité et l'environnement des activités des sites concernés. Ils sont accompagnés afin de gérer les risques liés à leurs activités, celles des sites et leurs potentielles interférences notamment dans le cadre du processus de permis de travail ou de visites de sécurité sur site.

3.6.5.4 Réponses à des situations d'urgence ou de crise

La gestion de crise est organisée de manière à anticiper et assurer une réponse efficace en cas de situations d'urgence ou de crise.

Afin de faire face efficacement à l'éventualité d'un accident industriel majeur, TOTAL a mis en place un dispositif global de gestion de crise reposant notamment sur un système d'astreinte 24/7, sur un processus spécifique déployé dans les Filiales et sur un espace de gestion de crise dédié permettant de gérer au siège deux crises en simultané. Le référentiel prévoit que les Filiales se dotent de plans et de procédures d'intervention dans l'hypothèse de fuites, de feux ou d'explosions et les testent régulièrement.

Les Fournisseurs peuvent également s'adresser au **médiateur interne Fournisseurs** via une adresse e-mail générique (mediation.fournisseurs@total.com). À la disposition des Fournisseurs et des acheteurs, il renoue le dialogue et permet de trouver des solutions.

En cohérence avec les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux Entreprises et aux Droits de l'Homme, le référentiel One MAESTRO prévoit que les entités opérationnelles du Groupe déploient des **procédures de gestion des plaintes** des parties prenantes, liées aux activités de la Filiale (hors réclamations commerciales). Cela permet d'offrir aux riverains et aux communautés locales un canal privilégié d'expression de leurs préoccupations et réclamations. Le traitement local permet d'apporter des réponses aux personnes qui estiment avoir été affectées négativement par les Activités, et d'améliorer les processus internes pour réduire les impacts pouvant être occasionnés par les Activités. La gestion des plaintes consiste à : informer les parties prenantes de l'existence de ce processus, recevoir et enregistrer les plaintes, en accuser réception et informer les parties prenantes des suites données, si nécessaire proposer un règlement des plaintes en collaboration avec les parties prenantes et assurer le suivi du traitement. Ce dispositif est régulièrement analysé afin d'identifier des améliorations à mettre en place.

Ces mécanismes peuvent être également utilisés dans le cadre de la mise en œuvre des **VPSHR**. De plus, **en cas d'incident, un processus de signalement** prévoit une information de la direction Sûreté, une analyse interne pour établir les faits, ainsi qu'un compte-rendu final. Ce mécanisme permet à la Filiale concernée de réévaluer son dispositif relatif aux VPSHR et de prendre des mesures pour réduire le risque d'incidents.

3.6.7 Dispositifs de suivi

Des comités pluridisciplinaires assurent le suivi des mesures mises en œuvre aux bornes de leur périmètre. Des indicateurs permettent de suivre l'efficacité des mesures, les progrès réalisés et d'identifier les axes d'amélioration.

Comités

Le **Comité d'éthique** est particulièrement impliqué dans le suivi du respect du Code de conduite et peut être saisi pour obtenir un conseil sur sa mise en œuvre.

Le **Comité de pilotage droits humains** est composé de représentants de différentes directions (sûreté, achats, sociétal notamment) et des secteurs d'activité. Il est présidé par la directrice Engagement Société Civile du Groupe. Il se réunit quatre fois par an et coordonne les actions relatives aux droits humains menées par les différents secteurs d'activité et les Filiales, dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route Droits humains présentée au Comité exécutif. L'ensemble des représentants pays (*Country Chairs*) contribue également à ce suivi, notamment en étant les contacts locaux de la direction Sûreté concernant le respect des VPSHR.

Des représentants du Comité de direction de Total Global Procurement et des directions Engagement Société Civile, HSE et Juridique ainsi que du Comité d'éthique se réunissent au moins une fois par an au sein du **Comité de pilotage achats responsables**, pour suivre la mise en œuvre effective de la feuille de route Achats Responsables.

3.6.8 Compte-rendu de mise en œuvre⁽¹⁾

3.6.8.1 Droits humains

Le compte-rendu présenté ci-après concerne principalement les Filiales, la mise en œuvre des mesures spécifiques aux Fournisseurs étant décrite au point 3.6.8.5 de ce chapitre.

Évaluation des Filiales

TOTAL conduit des évaluations de différentes natures :

- des évaluations droits humains et éthiques de Filiales, relatives notamment aux conditions de travail des collaborateurs de TOTAL ;
- des études d'impact initial pour analyser les enjeux et le contexte sociétal lors de projets industriels ;
- des études d'impacts spécifiques sur les droits humains ;
- des autoévaluations des Filiales.

Évaluations Éthique et droits humains

Le choix des entités évaluées se base sur plusieurs critères, notamment le niveau de risque de non-respect des droits humains dans les pays, le nombre d'alertes reçues l'année précédente et la date de la dernière évaluation de la Filiale. Ces évaluations permettent d'identifier les bonnes pratiques des Filiales, de les partager au sein du Groupe et de recommander des axes d'amélioration. La connaissance et l'appropriation du Code de conduite sont testées et renforcées par des sessions de sensibilisation Éthique et droits humains. Les collaborateurs sont encouragés à remonter leurs préoccupations en matière d'éthique en toute confidentialité et à signaler les comportements potentiellement contraires aux principes du Code de conduite.

En 2020, le nombre d'évaluations a été limité par rapport aux années précédentes du fait de la pandémie COVID-19. Deux évaluations Éthique et droits humains ont été effectuées (contre 7 en 2019). Elles ont concerné deux sites totalisant 3 100 collaborateurs (Madagascar et Pau en France). Ces évaluations ont confirmé que le Code de conduite est bien intégré.

La **direction HSE** a constitué des comités transverses d'experts notamment dans le domaine de la sécurité, de l'environnement et de la gestion de crise et pilote l'animation continue des thématiques HSE.

Reporting

Le système de *reporting* interne et d'indicateurs de suivi de la mise en œuvre des actions engagées au sein du Groupe dans ces domaines est basé :

- pour les indicateurs sociaux (intégrant notamment la santé), sur un guide pratique, le *Protocole et méthodologie de reporting social du Groupe* ;
- pour les indicateurs de sécurité, sur une règle Groupe d'élaboration du *reporting* HSE événementiel et statistique ; un processus d'analyse du retour d'expériences recense notamment les événements nécessitant d'établir un rapport d'analyse structuré pour en tirer des enseignements en matière de conception et d'opération ;
- pour les indicateurs environnementaux, sur une procédure de *reporting* Groupe, complétée par des instructions spécifiques aux activités.

Des objectifs consolidés sont définis pour chacun des indicateurs clés et revus annuellement. Les secteurs d'activité déclinent ces indicateurs au sein de leur périmètre, en analysent les résultats et définissent un plan.

Le suivi des plans d'action mis en place à la suite des évaluations en 2019 au sein des Filiales au Brésil, au Cameroun, en Égypte et au Nigéria, a été également effectué pendant l'année 2020. Le plan d'action concernant la Filiale en Corée du Sud n'a pas fait l'objet d'un suivi en raison de la cession de la Filiale. Il est prévu d'effectuer le suivi du plan d'action concernant la Filiale en Russie en 2021.

Études d'impact des projets industriels

Le développement d'un nouveau site industriel nécessite des **études d'état initial** pour identifier, en amont, les parties prenantes potentiellement affectées, décrire le contexte local et évaluer les principaux enjeux socio-économiques et culturels de la zone concernée. Elles sont complétées par des **études d'impact sociétal** qui évaluent et analysent les impacts réels et potentiels, positifs, négatifs, directs, indirects ou cumulés, à court, moyen et long terme du projet. En 2020, 50 études ont été initiées ou réalisées dans le secteur Integrated Gas, Renewables & Power et 13 à l'Exploration-Production.

En complément de ces études d'impact, des **études d'impact spécifiques sur les droits humains** peuvent être également réalisées dans des contextes sensibles ou de conflits, avec l'aide d'experts indépendants. Les conclusions de l'étude d'impact droits humains relative au projet d'oléoduc en Ouganda-Tanzanie EACOP réalisée en 2018 ont été rendues publiques. D'autres partenaires à but non lucratif, tels que CDA Collaborative Learning Projects, interviennent pour évaluer l'impact sociétal de certaines des activités ou projets du Groupe sur les communautés locales riveraines, notamment en interrogeant les populations concernées. Les rapports de CDA sont mis en ligne sur son site internet. La pandémie COVID-19 ayant fortement impacté les missions sur le terrain prévues en 2020, elles devraient être conduites en 2021 en fonction de l'évolution des conditions sanitaires.

(1) Conformément à l'article L. 225-102-4 du Code de commerce, le compte-rendu de la mise en œuvre effective du Plan de vigilance est présenté ci-après. Dans la mesure où l'identification des risques et la prévention des atteintes graves aux droits de l'homme, à la santé et à la sécurité des personnes et à l'environnement se recoupent pour partie avec certains des risques couverts par la déclaration de performance extra-financière (se reporter au chapitre 5), TOTAL a choisi de rendre compte ci-dessous de la mise en œuvre de son Plan de vigilance, en incorporant certains des aspects de sa déclaration de performance extra-financière, bien que celle-ci appréhende des risques d'atteintes de degrés variables.

Exemple : Projets Tilenga et EACOP, Ouganda et Tanzanie

TOTAL rend compte de manière détaillée des enjeux sociaux et environnementaux des projets Tilenga et EACOP pris en considération par le conseil d'administration de TOTAL en publiant la résolution adoptée le 16 décembre 2020 dans sa déclaration de performance extra-financière (se reporter au point 5.1 du chapitre 5).

En outre, conformément à son principe d'action de transparence en matière d'engagement avec la société civile, TOTAL a publié l'ensemble des études, revues indépendantes par des tiers et plans d'actions sociétaux et environnementaux relatifs au projet Tilenga en Ouganda et au projet EACOP (« East African Crude Oil Pipeline ») en Ouganda et en Tanzanie, ainsi que les plans d'actions. Ces documents sont accessibles sur le site total.com.

Ces projets s'inscrivent dans un contexte environnemental sensible et nécessitent la mise en oeuvre de programmes d'acquisitions foncières qui requièrent une attention forte au respect des droits des communautés concernées. Ils ont fait l'objet d'études d'impact environnemental et sociétal (ESIA) approuvées par les autorités ougandaises et tanzaniennes et sont menés en conformité avec les standards de performance exigeants de l'*International Finance Corporation* (IFC). Par ailleurs, plusieurs revues indépendantes ont été réalisées par des institutions tierces afin de s'assurer que les projets sont mis en oeuvre conformément aux meilleures pratiques sociétales et environnementales. Ces revues permettent d'évaluer l'efficacité des actions engagées et d'identifier les axes d'amélioration et ont ainsi donné lieu à des plans d'action associés.

Conformément aux principes d'action Eviter – Réduire – Compenser qui fondent sa politique Biodiversité publiée en 2020, Total a décidé de limiter volontairement l'emprise du projet Tilenga sur le territoire du parc

Exemple : Projet Mozambique LNG

En septembre 2019, TOTAL a finalisé l'acquisition d'une participation de 26,5%⁽¹⁾ que détenait Anadarko dans le projet Mozambique LNG. Une Filiale du Groupe est le nouvel opérateur du projet Mozambique LNG.

Mozambique LNG est le premier développement à terre d'une usine de gaz naturel liquéfié (GNL) dans le pays.

La Filiale concernée travaille sur les bases établies par l'opérateur précédent et ses partenaires, afin de mettre en oeuvre ce projet dans l'intérêt de tous les acteurs concernés, dont le gouvernement et la population du Mozambique.

Contexte

Ce projet s'inscrit dans une démarche globale de développement économique et de transformation de la région de Cabo Delgado et du Mozambique. Il requiert d'impliquer de nombreuses parties prenantes, notamment des agences intergouvernementales de développement. Il a nécessité l'acquisition de terrains et la mise en oeuvre de programmes de relocalisation et d'accompagnement (*livelihood restoration*) des populations dans la péninsule d'Afungi.

VPSHR

En juillet 2020, un *Memorandum of Understanding* (MoU) a été signé avec le Gouvernement du Mozambique qui prévoit le déploiement des forces de sûreté gouvernementales, la *Joint Task Force*, pour assurer la sûreté des personnels et des installations, ainsi que des communautés voisines. Le MoU intègre le respect des VPSHR (*Voluntary Principles on Security and Human Rights*), une série de standards internationaux volontaires destinés à limiter les risques pour les droits humains en lien avec la sûreté. Ces standards sont mis en oeuvre conjointement avec les autorités, les sociétés privées et les communautés locales.

En 2020, un poste de *Community-based security advisor* a été créé, afin d'assurer le respect des VPSHR et de la norme de performance 4 de l'IFC, qui fixe des exigences en matière de santé, sécurité et sûreté des communautés. Cela implique, au travers d'un plan dédié à la sûreté (*Community-based security plan*), la mise en oeuvre d'un dialogue régulier entre les forces de sûreté, les communautés locales et la Filiale sur les questions de sûreté et de droits humains, le traitement des plaintes liées à la sûreté mais aussi la mise en oeuvre de formations sur les VPSHR. En décembre 2020, 22 sessions de formation sur les VPSHR ont par exemple été organisées avec le support d'un consultant

des Murchison Falls en Ouganda. Alors que les permis actuels couvrent une superficie de près de 10% du parc, le développement sera restreint à un périmètre représentant moins de 1% de sa surface et les surfaces non concernées par le développement seront rendues volontairement sans délai. En outre, le projet a été conçu de manière à minimiser la surface occupée par les installations temporaires et permanentes, qui représentent une emprise au sol inférieure à 0,05% de la surface du parc.

Le Groupe confirme également qu'il s'engage à mettre en oeuvre des plans d'actions permettant de produire un impact positif net sur la biodiversité dans le cadre de la réalisation de ces projets. Ces plans seront définis en étroite liaison avec les autorités et parties prenantes en charge de la conservation de la nature en Ouganda et Tanzanie. Ainsi, Total apportera son concours pour augmenter de 50% le nombre de rangers assurant la protection du parc des Murchison Falls et soutiendra un programme de réintroduction du rhinocéros noir en Ouganda qui sera conduit en partenariat avec la Uganda Wildlife Authority (UWA). Total est également en contact étroit avec des experts de l'UICN pour prendre en compte les meilleurs usages pour protéger les chimpanzés, en particulier en favorisant le maintien des habitats forestiers.

En outre, les projets Tilenga et EACOP nécessitent l'acquisition foncière de 6 400 hectares, abritant les résidences principales de 723 foyers. Il sera proposé à chacun de ces foyers de choisir entre un logement neuf ou une indemnisation monétaire. Les 29 premiers foyers relocalisés, résidant sur le site des installations de traitement de Tilenga, ont tous opté pour la mise à disposition d'un logement neuf. Les autres acquisitions foncières seront réalisées selon les standards d'indemnisation agréés avec les autorités.

externe, au profit de 539 personnes de la *Joint Task Force* et de 42 personnes des forces de sûreté privées déployées sur le site. En décembre 2020, deux sessions de formation dédiée aux formateurs (« *Train-the-trainers* ») ont été organisées au profit de 22 *Military Liaison Officers* du projet et 12 commandants de la *Joint Task Force*, et permettront ainsi d'assurer la continuité de la formation de la *Joint Task Force* sur site. Deux sessions de sensibilisation au respect du Code de conduite et des droits humains ont également été organisées en interne, pour les managers et collaborateurs.

Études d'impact

L'étude d'impact sociétale et environnementale a débuté en 2011 et a été approuvée par le gouvernement du Mozambique en 2014, puis mise à jour régulièrement.

Une première étude d'impact droits humains avait été réalisée en 2015.

À la suite de l'acquisition de la participation d'Anadarko dans le projet Mozambique LNG par TOTAL, une nouvelle étude de diligence raisonnable en matière de droits humains a été initiée par une équipe d'experts externes en 2019 et finalisée fin 2020. Cette étude a pour objectif d'identifier et prioriser les risques d'atteintes potentielles aux droits humains des personnes affectées par le projet et de guider les équipes du projet pour le développement d'un cadre de diligence raisonnable continue en matière de droits humains.

Équipe sociétale et relations avec les communautés

L'équipe sociétale locale est composée de plus de 100 personnes, engagées auprès des différentes communautés autour du projet, dont un réseau de CLO ayant une très bonne relation de proximité avec les habitants. En 2020, TOTAL a décidé de renforcer le réseau des personnes en charge du suivi des sujets droits humains à travers la création d'un poste de coordinateur droits humains. Le mécanisme de gestion des plaintes mis en place est quant à lui accessible et utilisé par les communautés locales.

En 2020, la nouvelle application mobile innovante (*SIMBA – Societal Impact Management and Baseline Assessment*) destinée à enregistrer et tracer en continu l'opinion, les préoccupations et attentes des parties prenantes a été développée et un premier déploiement mené au Mozambique. Cette application facilite l'identification et la compréhension du contexte local et son analyse en continu.

(1) TOTAL, opérateur, détient une participation de 26,5% dans le projet Mozambique LNG aux côtés de ENH Rovuma Área Um, S.A. (15%), Mitsui E&P Mozambique Area1 Ltd. (20%), ONGC Videsh Ltd. (10%), Beas Rovuma Energy Mozambique Limited (10%), BPRL Ventures Mozambique B.V. (10%), et PTTEP Mozambique Area 1 Limited (8,5%).

Autoévaluation des Filiales

En parallèle des évaluations de Filiales et de projets industriels, deux types **d'autoévaluation des Filiales** sont à noter.

Des **outils VPSHR d'autoévaluation et d'analyse des risques** sont déployés annuellement en particulier au sein des Filiales situées dans des pays identifiés comme à risque. En 2020, ces outils ont été déployés auprès des Filiales de 38 pays avec un taux de réponse de 89%.

S'agissant de la **gouvernance sociétale**, un questionnaire d'autoévaluation est utilisé pour évaluer le déploiement de la gouvernance sociétale sur le terrain. Ces questionnaires sont analysés par la direction HSE pour adapter son accompagnement des Filiales (propositions de formations, assistance). En 2020, près de 99% des Filiales du périmètre One MAESTRO ont répondu au questionnaire.

Actions d'atténuation des risques et de prévention des atteintes

TOTAL dispose de nombreux outils pour **sensibiliser les collaborateurs** sur les sujets relatifs aux droits humains. Le Groupe a organisé des **formations adaptées aux enjeux rencontrés sur le terrain** pour les collaborateurs particulièrement exposés à ces sujets.

En 2020, dans le cadre de la mise en œuvre du plan de formation Droits Humains, deux formations pilotes ont été organisées en distanciel du fait de la pandémie COVID-19 : la première auprès du Comité de direction et des équipes sociétales de la Filiale en Ouganda, la seconde auprès de l'équipe de direction du projet EACOP en Tanzanie. D'autres formations spécifiques adaptées aux enjeux rencontrés sur le terrain ont eu lieu tout au long de l'année 2020, notamment :

À destination de l'ensemble des collaborateurs :

- Un module d'*e-learning* sur les droits humains sur le lieu de travail avec un focus sur le respect des conventions fondamentales de l'OIT est accessible à tous les collaborateurs du Groupe depuis 2019 dans l'ensemble des pays où le Groupe opère. Il est disponible en cinq langues. Plus de 20 000 collaborateurs cadres du Groupe l'ont suivie à fin 2020 ;
- Une première session de sensibilisation à la gestion du fait religieux en entreprise organisée en partenariat avec Convivencia Conseil, entité de conseil spécialisée sur le fait religieux, a réuni 50 collaborateurs en ligne, dans le cadre d'un cycle de conférences sur la non-discrimination mis en place au sein du Groupe.

À destination de populations cibles :

- La formation annuelle à l'éthique et aux droits humains pour les cadres dirigeants nouvellement nommés a réuni 20 participants en 2020 ;
- Une session de sensibilisation à la communication et gestion de crise liées aux droits humains, organisée en partenariat avec l'ONG SHIFT, a réuni 13 participants (notamment des cadres dirigeants) représentant des fonctions régulièrement impliquées dans la gestion des crises au siège (Communication, Affaires Publiques, Juridique et Engagement Société Civile) ;
- Une formation a été dispensée par Vérité pour les équipes achats du Trading et de Saft Groupe sur les risques droits humains et à la diligence raisonnable dans les chaînes d'approvisionnement de matières premières ;
- Dans le cadre du projet Mozambique LNG, une action de sensibilisation au respect des droits humains et du Code de conduite a été déployée sur le site d'Afunji à Cabo Delgado au Mozambique, lors du *Business Ethics Day*, le 10 décembre, à l'occasion de la journée internationale des Droits humains. Deux sessions, en portugais et en anglais, ont été organisées pour l'ensemble des collaborateurs présents sur le site et pour ceux présents dans les bureaux de la Filiale à Maputo.

Outre l'intégration d'un module sociétal dans la formation *HSE for Managers*, des modules de formation à distance sont développés pour le personnel des Filiales en charge du sociétal. En 2020, une plateforme digitale dénommée *Societal Academy* a été créée pour rendre accessible aux Filiales les ressources pédagogiques nécessaires, telles que règles, guides, supports de formation, retours d'expériences et bonnes

pratiques. Des webinaires réunissant plus de 200 participants ont été organisés en octobre 2020 pour le lancement de la campagne de *reporting* sociétal.

Dans certaines situations, l'intervention des forces de sûreté gouvernementales ou de sociétés de sûreté privées s'avère nécessaire pour protéger le personnel et les installations des Filiales du Groupe. Afin de prévenir le risque d'usage disproportionné de la force, TOTAL organise régulièrement des sessions de formation et des actions de sensibilisation consacrées au risque d'usage disproportionné de la force, et plus spécifiquement aux VPSHR, à destination de ses collaborateurs, comme par exemple les sessions menées fin 2020 dans le cadre du projet Mozambique LNG.

Par ailleurs, un travail spécifique de sensibilisation au respect des VPSHR et à leur déploiement dans les entités considérées les plus à risque (par exemple les stations-service ayant des gardes de sécurité armés) a également été mené en 2020 au sein du secteur Marketing & Services.

La direction Sûreté du Groupe a également organisé trois formations en ligne sur la version actualisée des outils VPSHR. Cette formation a été dispensée à 55 *Country Security Officers*, qui assistent les *Country Chairs* dans leur fonction de responsable de la sûreté dans les pays et qui sont les correspondants métier de la direction Sûreté du Groupe, chargés entre autres, de mettre en œuvre les VPSHR.

Mécanismes d'alerte

TOTAL a mis en place plusieurs niveaux de mécanismes d'alerte, couvrant tout le Groupe ou propres à certains projets.

En 2020, le **Comité d'éthique** a traité près de 135 signalements (internes, externes, anonymes) relatifs au respect du Code de conduite. Presque 50% de ces signalements concernaient des questions en lien avec les ressources humaines. Environ la moitié des cas ont conduit à des mesures correctives. Que le signalement soit avéré ou pas, une action de médiation peut être nécessaire. Lorsque le Comité d'éthique constate un non-respect du Code de conduite, la hiérarchie en tire les conséquences et des sanctions peuvent être prises dans le respect de la loi applicable et des procédures négociées localement avec les représentants du personnel (exemples : rappel verbal, lettre écrite, mise à pied, licenciement).

En décembre 2020, le Comité d'éthique a publié, en interne et sur le site [total.com](https://www.total.com), la procédure de « *Recueil et traitement des signalements* ». Elle formalise l'approche existante de recueil et de traitement des signalements transmis au Comité d'éthique par les parties prenantes internes ou externes et portant sur des comportements ou situations contraires au Code de conduite. Ce dispositif assure la protection de l'identité de l'auteur du signalement, exclut les représailles contre celui-ci et contre les participants au traitement du signalement et respecte les lois et règlements applicables en matière de protection des données personnelles.

Des **mécanismes de gestion des plaintes des parties prenantes externes** sont également mis en place par les Filiales. Le déploiement est progressif au sein du Groupe. Un guide interne a été publié en 2020, détaillant la méthodologie de conception et de mise en œuvre du processus de gestion de plaintes. Ce guide contient des outils pratiques inspirés de recommandations internationales (IPIECA – *International Petroleum Industry Environmental Conservation Association*, ICMM – *International Council on Mining and Metals*, IFC – *International Finance Corporation*).

En 2020, afin de progresser dans ce domaine, à l'Exploration-Production, un groupe de travail réunissant des experts sociétaux du siège et des Filiales a recensé les meilleures pratiques. Treize entités ont été accompagnées pour développer leur procédure de gestion des plaintes, portant ainsi à 100% le pourcentage des entités opérationnelles du secteur Exploration-Production disposant d'un tel mécanisme à fin 2020.

Au Raffinage-Chimie, les riverains sont associés à la recherche de solutions pour maîtriser les impacts liés aux activités.

Au Marketing & Services, les Filiales opérationnelles ont été sensibilisées et assistées pour mettre en place un traitement des plaintes distinct des réclamations commerciales.

À fin 2020, 99% des entités des secteurs Exploration-Production, Raffinage-Chimie et Marketing & Services du périmètre de déploiement de One MAESTRO qui ont une activité opérationnelle en 2020, ont mis en place ou amélioré leur système de gestion des plaintes.

Les plaintes reçues par les Filiales, en lien avec les impacts sociétaux de leurs activités, correspondent à la typologie suivante : accès à la terre et habitat, pertes économiques/moyens de subsistance, dangers pour l'environnement et la santé, emploi et chaîne de valeur, sécurité routière/logistique et transport, atteinte à la culture et au patrimoine, sûreté et conduite sociale. Les autres plaintes portent sur la qualité du dialogue local et sur la gestion des projets de développements économiques.

En cas d'**incidents relatifs à la mise en œuvre des VPSHR**, un *reporting* rapide est effectué auprès de la direction de la Sûreté, ainsi qu'un compte-rendu à la suite d'une analyse interne pour évaluer les faits et déterminer les mesures à prendre pour diminuer le risque de futurs incidents.

Dispositifs de suivi

À intervalle régulier, une **feuille de route droits humains** est présentée au Comité exécutif afin de soutenir l'effort continu de mise en œuvre du Code de conduite et de respect des droits humains. La feuille de route 2019-2020 a été présentée au Comité exécutif en avril 2019. La feuille de route pour 2021-2022 sera construite avec les différents secteurs d'activité et entités du Groupe concernés et validée par le Comité exécutif. Le Comité de Pilotage Droits humains suit la mise en œuvre de cette feuille de route.

Cette feuille de route aborde, pour chaque métier ou secteur d'activité, les sujets de gouvernance (par exemple une procédure interne à mettre à jour), de nouvelles formations à développer, de priorisation des sujets saillants dans le métier ou l'activité, de dialogue avec les parties prenantes (par exemple en nommant et formant des CLO), d'évaluation des risques (par exemple lors des études d'impact de nouveaux projets), d'actions de prévention et de remédiation, de suivi et de communication. Le département Droits humains et le Comité d'éthique s'appuient sur un réseau de plus d'une centaine de responsables Éthique répartis dans les pays où TOTAL opère. Ils sont chargés de promouvoir les valeurs du Code de conduite auprès des collaborateurs en Filiales et de veiller à la bonne mise en œuvre localement des engagements du Groupe.

Dans le cadre des **VPSHR**, TOTAL participe à des **réunions de suivi** avec les autres membres de l'initiative dans une démarche d'amélioration continue. En février 2020, TOTAL a publié son rapport VPSHR 2019 qui partage des informations relatives à la mise en œuvre des VPSHR au sein des Filiales à travers le monde et permet de faire un état des lieux des progrès accomplis. Ce rapport est disponible sur sustainable-performance.total.com⁽¹⁾. Les données présentées dans ce rapport s'appuient sur un *reporting* organisé chaque année par la direction Sûreté et qui rassemble les résultats d'un questionnaire VPSHR, ainsi que des analyses de risque et des niveaux de conformité de chaque Filiale opérant dans des contextes sensibles. Il comprend des exemples d'actions de sensibilisation et de traitement des incidents. La publication du rapport VPSHR 2020 est prévue en 2021.

3.6.8.2 Santé Sécurité des personnes

Le compte-rendu présenté ci-après concerne principalement les Filiales, la mise en œuvre des mesures spécifiques aux Fournisseurs étant décrite au point 3.6.8.5 de ce chapitre.

Évaluation des Filiales

Outre les autoévaluations HSE des Filiales au moins tous les deux ans, le Groupe réalise des audits des sites opérés par des Filiales a *minima* tous les cinq ans. Sur la base d'une analyse des constats récurrents,

les auditeurs portent notamment une attention particulière à la gestion globale des risques, à leur prise en compte opérationnelle et à l'engagement du management.

En 2020, 73 audits HSE ont été réalisés, en baisse par rapport au nombre de 113 audits en 2019, du fait de la pandémie COVID-19.

Actions d'atténuation des risques et de prévention des atteintes

En matière HSE, des **formations destinées aux différentes populations** (nouveaux arrivants, managers, cadres supérieurs et dirigeants) sont déployées de manière à diffuser un socle cohérent de connaissances partagé par tous :

- *Safety Pass* : ces parcours d'accueil sécurité sont mis en place depuis le 1^{er} janvier 2018 pour les nouveaux arrivants dans le Groupe. Différents parcours existent selon le type de poste et couvrent les risques HSE principaux de l'entreprise, les risques liés à l'activité du site ainsi que ceux liés au poste de travail. Le contenu théorique est complété de formations pratiques de type « gestes qui sauvent ».
- *HSE for Managers* s'adresse aux managers opérationnels ou fonctionnels, en responsabilité actuelle ou future dans l'une des entités du Groupe. Cette formation a fait l'objet d'une refonte en 2020. Quatre sessions ont pu être organisées en 2020 et former une centaine de managers ;
- *Safety Leadership for Executives* est destiné aux cadres dirigeants du Groupe et centré sur le leadership Sécurité. L'objectif de cette formation est d'accompagner les cadres dirigeants afin de leur permettre de transmettre et développer une culture sécurité au sein de leur organisation. Deux sessions ont pu être organisées en 2020 pour former une quarantaine de cadres dirigeants du Groupe, représentant environ 15% de cette population. Pendant ces sessions interviennent également des cadres dirigeants d'entreprises extérieures pour faciliter l'échange de bonnes pratiques et favoriser la convergence de vue sur les éléments les plus importants de la culture de sécurité.

Afin d'assurer et renforcer la connaissance du cadre de référence, un outil d'évaluation des connaissances, intégrant plus de 3 000 questions à choix multiple, a été développé en 2018 à destination des responsables HSE de Filiales, de sites opérés ou de leurs équipes. Cet outil permet également de déterminer, le cas échéant, un plan de formation adapté. Plus de 120 évaluations ont été réalisées en 2020.

La Journée Mondiale de la Sécurité, organisée chaque année par la direction HSE, a eu pour thème en 2020 « Nos vies avant tout : Tournées sécurité conjointes avec les entreprises extérieures ». TOTAL encourage et promeut les initiatives de ses Filiales en faveur de la sécurité. Chaque année, un concours sécurité est organisé et la meilleure initiative HSE de Filiale est primée.

En ce qui concerne la gestion de crise, les équipes amenées à intervenir, en Filiales et au siège, s'exercent régulièrement à la gestion de crise sur la base de scénarios identifiés par les analyses de risques. Ces personnes peuvent suivre une formation dédiée, selon leurs fonctions respectives. En 2020, dans le contexte de la pandémie COVID-19 et du télétravail induit par cette situation, le Groupe a confirmé sa capacité de résilience en testant ses procédures et méthodologies par des exercices de gestion de crise à distance. De plus, en dépit de la situation sanitaire, la formation destinée aux acteurs internes de la gestion de crise a été maintenue et dispensée à distance. En 2020, 187 personnes ont ainsi suivi une formation à la gestion de crise, en Filiales et au siège.

TOTAL a également poursuivi le déploiement de l'*Incident Management System* (IMS) dans les Filiales opérant des sites d'exploration ou de production d'hydrocarbures ou de gaz des secteurs Exploration-Production et Integrated Gas, Renewables & Power. L'IMS est un système harmonisé de gestion des situations d'urgence décrit par un guide de bonnes pratiques de l'IPIECA et progressivement adopté par les majors. À fin 2020, 385 personnes ont été formées ou sensibilisées à l'IMS.

(1) Les informations figurant sur ce site Internet ne font pas partie du Document d'enregistrement universel.

Des retours d'expérience d'événements HSE sont régulièrement effectués. Un document de retour d'expérience décrit l'événement HSE ou l'accident auquel il se rapporte, son analyse et les recommandations applicables à des situations similaires. 106 documents (retours d'expérience, bonnes pratiques, alertes) ont été diffusés au sein du Groupe en 2020.

Dispositifs de suivi

Dans le domaine de la prévention des risques accidentels majeurs, le Groupe rapporte le nombre de pertes de confinement classées Tier 1 et Tier 2 selon les définitions de l'*American Petroleum Institute* (API) et de l'*International Association of Oil & Gas Producers* (IOGP). Le Groupe s'est fixé comme objectif d'avoir un nombre d'événements Tier 1 et Tier 2 inférieur à 70 en 2020. L'objectif n'a pas été atteint en 2020. Le nombre d'événements Tier 1 et Tier 2 est supérieur à celui de 2019, mais significativement inférieur à celui de 2018. En plus des 84 événements Tier 1 et Tier 2 liés aux opérations indiqués dans le tableau ci-dessous, le Groupe a connu 5 événements Tier 1 ou Tier 2 dus à des actes de sabotage ou de vol en 2020.

Pertes de confinement ^(a)	2020	2019	2018
Pertes de confinement (Tier 1)	30	26	30
Pertes de confinement (Tier 2)	54	47	73
Pertes de confinement (Tier 1 et Tier 2)	84	73	103

(a) Tier 1 et Tier 2 : indicateur du nombre de pertes de confinement à conséquences plus ou moins importantes (feux, explosions, blessures, etc.) telles que définies dans les normes API 754 (pour l'aval) et IOGP 456 (pour l'amont). Hors actes de sabotage et de vols.

Le Groupe n'a pas connu d'accident industriel important en 2020. Les événements Tier 1 et 2 n'ont eu que des conséquences modérées telles que des accidents avec arrêt, des feux ou des pollutions de faible étendue ou sans impact.

Dans le domaine du transport routier, afin de mesurer le résultat de sa politique, TOTAL suit depuis de nombreuses années le nombre d'accidents graves de la route impliquant ses personnels et ceux des entreprises extérieures. La réduction de 40% du nombre d'accidents graves entre 2016 et 2020 témoigne des efforts menés. En 2020, le nombre d'accidents graves de la route impliquant des véhicules légers est en forte baisse par rapport à 2019.

Les chantiers ouverts en 2018 sur l'utilisation des nouvelles technologies dans la prévention des accidents de la route ont été poursuivis en 2019 et 2020. Au Marketing & Services, un nouveau plan d'action a été mis en place couvrant les domaines du comportement des conducteurs, des véhicules et de la préparation aux situations d'urgence. La décision a notamment été prise de déployer, sur plus de 2 500 véhicules de transport, des systèmes de détection de la fatigue après des tests concluants effectués sur plusieurs mois. Le déploiement de ces systèmes est en voie d'achèvement. Par ailleurs, le second volet de la campagne vidéo *SafeDriver*, débuté en 2019, devrait se poursuivre jusqu'en 2022. Les sujets retenus en 2019 et 2020 ont été les angles morts, la fatigue et la conduite en situation difficile ainsi que les distracteurs au volant.

Nombre d'accidents graves de la route ^(a)	2020	2019	2018
Véhicules légers et transport en commun ^(b)	0	9	7
Poids lourds de transport de marchandises ^(b)	27	24	23

(a) Renversment de véhicule ou autre accident ayant entraîné une blessure d'un membre d'équipage (accident déclaré).

(b) Véhicules en contrat long terme avec le Groupe (> 6 mois).

Dans le domaine de la sécurité notamment au poste de travail, les indicateurs suivis par le Groupe intègrent les accidents du travail qu'ils surviennent au poste de travail, lors d'un transport dans le cadre de contrats long terme, ou lors d'un accident industriel. Au-delà de sa volonté de ne pas avoir d'accident mortel dans la conduite de ses activités, TOTAL s'est fixé pour objectif de réduire de façon continue l'indicateur TRIR et, pour 2020, de le maintenir à un niveau inférieur à 0,80 pour l'ensemble des personnels (Groupe et entreprises extérieures).

Indicateurs sécurité	2020	2019	2018
Million d'heures travaillées – Tous Personnels	389	467	456
Nombre de décès accidentels – Tous Personnels	1	4	4
Nombre de décès accidentels par centaine de millions d'heures travaillées – Tous Personnels	0,26	0,86	0,88
TRIR ^(a) : nombre d'accidents du travail déclarés par million d'heures travaillées – Tous Personnels	0,74	0,81	0,91
Personnel du Groupe	0,63	0,74	0,82
Personnel d'entreprises extérieures ^(b)	0,87	0,87	1,01
LTIR ^(c) : nombre d'accidents du travail avec arrêt par million d'heures travaillées – Tous personnels	0,48	0,48	0,59
SIR ^(d) : nombre moyen de jours d'arrêt par accident du travail avec arrêt – Tous personnels	33	34	26
Nombre d'accidents du travail aux conséquences graves (hors décès) ^(e) – Tous personnels	11	19	11

(a) TRIR : taux de fréquence des accidents déclarés (*Total Recordable Injury Rate*).

(b) Tel que défini au point 5.11.4 du chapitre 5.

(c) LTIR : taux de fréquence des accidents avec arrêt (*Lost Time Injury Rate*).

(d) SIR : taux de sévérité des accidents avec arrêt (*Severity Injury Rate*).

(e) Nombre de blessures ayant engendré une incapacité permanente ou un arrêt de travail de plus de 6 mois.

En 2020, sur les 289 accidents du travail déclarés, 280 relèvent de l'accidentologie au poste de travail. 78% d'entre eux sont survenus, par ordre décroissant de nombre d'accidents, lors de déplacement à pied, de manutention de charge ou d'objet, d'utilisation d'outils portatifs, lors d'intervention sur système alimenté en énergie ou de levage.

Les efforts du Groupe menés en termes de sécurité depuis plus de 10 ans ont permis de réduire le TRIR de plus de 70% sur la période 2010 à 2020. Ces progrès sont dus aux efforts constants en matière de sécurité et notamment :

- à la mise en place de référentiels HSE régulièrement mis à jour et audités ;
- à la prévention de risques spécifiques tels que la manutention de charge (ergonomie), le transport routier, les déplacements à pied ;
- à la formation et la sensibilisation générale à la sécurité visant tous les niveaux de l'encadrement (journée mondiale de la sécurité, formations spécifiques pour managers) ;
- aux efforts de communication HSE visant tout le personnel du Groupe ;
- à l'introduction d'objectifs HSE dans la politique de rémunération des collaborateurs du Groupe (se reporter au point 5.3.1.2 du chapitre 5).

Malgré les mesures mises en œuvre, un décès survenu lors d'une opération de démontage sur un navire de forage dans le golfe du Mexique aux Etats-Unis est à déplorer en 2020 parmi le personnel d'entreprises extérieures.

Dans le domaine de la santé au travail, TOTAL a mis en place les indicateurs suivants :

Indicateurs santé (périmètre PSM)	2020	2019	2018
Part des salariés exposés à un risque professionnel bénéficiant d'un suivi médical régulier	97%	98%	98% ^(a)
Nombre de maladies professionnelles déclarées dans l'année (selon les critères de la réglementation locale)	136	128	154

(a) Par exception aux principes du reporting exposés au point 5.11 du chapitre 5, le taux 2018 n'intègre pas une société n'ayant pas remonté ses données dans les délais du PSM 2018.

3.6.8.3 Environnement

Le compte-rendu présenté ci-après concerne principalement les Filiales, la mise en œuvre des mesures spécifiques aux Fournisseurs étant décrite au point 3.6.8.5 de ce chapitre.

Évaluation des Filiales

Les audits HSE, qui comprennent un volet relatif à l'environnement, sont décrits au point 3.6.8.2 de ce chapitre.

Le référentiel One MAESTRO requiert que les systèmes de gestion de l'environnement des sites opérés du Groupe importants pour l'environnement⁽¹⁾ soient certifiés au standard ISO14001 dans les deux ans qui suivent leur démarrage ou leur acquisition : 97% de ces 79 sites sont en conformité en 2020. Les sites non encore certifiés dans ce délai de deux ans sont le site de Lapa au Brésil qui devrait être certifié en 2021 et le site de Kaombo Norte en Angola dont l'audit de certification a été repoussé à 2021 en raison de la pandémie de COVID-19. Au-delà de cette exigence, à fin 2020, ce sont au total 266 sites opérés par le Groupe qui sont certifiés au standard ISO14001. En 2020, 12 sites ont été nouvellement certifiés ISO14001.

Actions d'atténuation des risques et de prévention des atteintes, et dispositifs de suivi

En matière de prévention des risques accidentels de pollution, TOTAL suit des indicateurs permettant d'évaluer la préparation des sites opérés par le Groupe à la lutte antipollution.

Préparation à la lutte antipollution	2020	2019	2018
Nombre de sites dont l'analyse de risques a identifié au moins un risque de pollution accidentelle importante d'une eau de surface ^(a)	119	128	126
Proportion de ces sites disposant d'un plan antipollution opérationnel	100%	100%	99%
Proportion de ces sites qui ont réalisé un exercice de lutte antipollution ou dont l'exercice n'a pas pu avoir lieu à la suite d'une décision des autorités	88%	85% ^(b)	86%

(a) La variation du nombre de sites est due aux effets périmètre.

(b) La valeur a été révisée par rapport à 2019 afin de ne comptabiliser que les empêchements faisant suite à une décision des autorités.

Par ailleurs, TOTAL suit, conformément aux usages de la profession, les déversements accidentels d'hydrocarbures liquides dont le volume unitaire est supérieur à un baril. Ceux qui dépassent un seuil de gravité prédéterminé font l'objet d'une revue mensuelle et une information statistique annuelle est transmise au Comité Performance Groupe. Tout déversement est suivi d'une action de réparation visant un retour aussi rapide que possible de l'environnement à un état acceptable.

Déversements accidentels d'hydrocarbures liquides ayant atteint l'environnement et dont le volume est supérieur à un baril, hors actes de sabotage

	2020	2019	2018
Nombre de déversements	50	57	74
Volume total des déversements (en milliers de m ³)	1,0	1,2	0,3

Dans le cadre de la politique de TOTAL d'évitement, de réduction, de maîtrise et de mesure de l'empreinte de ses activités sur l'environnement, les rejets de substances sont identifiés et quantifiés par milieu de rejet (eau, air, sols) de façon à mettre en œuvre des mesures adaptées pour mieux les maîtriser.

En 2010, les émissions de SO₂ étaient de 99 kt. TOTAL s'est doté d'un objectif pour 2020 de ne pas dépasser 49,5 kt, atteint depuis 2017.

Rejets chroniques atmosphériques	2020	2019	2018
Émissions de SO ₂ (en kt)	34	39	48
Émissions de NO _x (en kt)	64	72	66
Émissions de COVnm ^(a) (en kt)	69	83	81

(a) Composés organiques volatils non méthaniques.

Les émissions de SO₂ susceptibles de causer des pluies acides sont contrôlées et réduites régulièrement. La baisse des émissions en 2020 s'explique par une diminution d'activité sur les unités de raffinage liée aux arrêts et à la pandémie COVID-19.

Les émissions de NO_x concernent essentiellement les activités d'exploration et de production d'hydrocarbures. Elles sont majoritairement localisées offshore loin des côtes et leur impact sur la qualité de l'air est donc considéré comme limité.

Qualité des eaux rejetées	2020	2019	2018
Teneur en hydrocarbures des rejets aqueux offshore (en mg/l)	12,8	13,0	14,1
% de sites conformes à l'objectif de qualité des rejets offshore (30 mg/l)	100% ^(a)	100% ^(a)	96% ^(a)
Teneur en hydrocarbures des rejets aqueux onshore (en mg/l)	1,9	1,7	1,8
% de sites conformes à l'objectif de qualité des rejets onshore (15 mg/l)	100%	100%	100%

(a) Sites d'Alwynn et Gryphon (Royaume-Uni) exclus, leurs rejets ayant lieu uniquement lors de la maintenance de l'unité de réinjection et étant encadrés par une déclaration spécifique.

Enfin, **dans le cadre du déploiement de la nouvelle Ambition Biodiversité 2020-2025**, un état des lieux des actions déjà réalisées sous les quatre axes de cette nouvelle Ambition est présenté au point 5.5.4 du chapitre 5.

(1) Les sites des filiales en production du secteur Exploration-Production, les sites de production supérieure à 250 000 tonnes par an des secteurs Raffinage-Chimie et Marketing & Services ainsi que les centrales électriques à gaz du secteur Integrated Gas Renewables and Power.

3.6.8.4 Climat

Périmètre du compte-rendu

Cette partie du compte-rendu d'exécution se rapporte aux émissions de gaz à effet de serre résultant des Activités de la Société (Scopes 1 & 2), conformément aux termes de l'article L. 225-102-4 du Code de commerce. TOTAL rend également compte des émissions indirectes de gaz à effet de serre liées à l'utilisation par les clients des produits énergétiques vendus (Scope 3) et des actions associées, conformément à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, dans sa déclaration de performance extra-financière (se reporter au point 5.6 du chapitre 5).

Gouvernance

Pour contribuer à apporter des réponses concrètes au défi du changement climatique, TOTAL s'appuie sur une organisation et une gouvernance structurées.

En support des organes de gouvernance du Groupe, la direction Stratégie et Climat structure la démarche en matière de climat et accompagne les directions stratégiques et opérationnelles des secteurs d'activité du Groupe. La définition et le suivi d'indicateurs permettent de mesurer les progrès accomplis et d'adapter l'action du Groupe (les indicateurs sont détaillés au point 5.6.4 du chapitre 5).

Supervision par le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de TOTAL s'attache à promouvoir la création de valeur par l'entreprise à long terme en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de ses activités. Il détermine les orientations stratégiques du Groupe et examine régulièrement, en lien avec ces orientations stratégiques, les opportunités et les risques tels que les risques financiers, juridiques, opérationnels, sociaux et environnementaux ainsi que les mesures prises en conséquence. Il veille ainsi à ce que les enjeux climatiques soient pris en compte dans la stratégie du Groupe et dans les projets d'investissement qui lui sont soumis. Il examine les risques et opportunités liés au changement climatique lors de la revue des perspectives stratégiques des secteurs d'activité du Groupe qui a lieu chaque année. Il revoit les performances annuellement.

Lors de sa réunion du 4 mai 2020, le Conseil d'administration a approuvé la nouvelle ambition Climat du Groupe pour atteindre la neutralité carbone à horizon 2050 ensemble avec la société et a déterminé les axes et les objectifs de réduction des émissions de GES du Groupe associés.

Dans le cadre de ses travaux, le Conseil d'administration s'appuie sur son Comité Stratégie & RSE dont le règlement intérieur a été modifié en septembre 2017 puis en juillet 2018 pour élargir ses missions au champ de la RSE et à la prise en compte de l'enjeu Climat dans la stratégie du Groupe. À ce titre, le Comité Stratégie & RSE s'est réuni les 28 et 29 octobre 2020 pour examiner les enjeux climatiques actuels ainsi que leurs conséquences sur la stratégie de la Société. À cette occasion, le Conseil d'administration a engagé un dialogue avec Mme Christiana Figueres, secrétaire exécutive de la Convention cadre des Nations unies pour les changements climatiques (CCNUCC) entre 2010 et 2016 et co-fondatrice de l'organisation Global Optimism.

Par ailleurs, le Conseil d'administration a décidé en 2019 de faire évoluer les critères de détermination de la part variable de la rémunération du Président-directeur général notamment en intégrant un critère quantifiable relatif à l'évolution des émissions de GES (Scopes 1 & 2) sur les installations *oil & gas* opérées (se reporter au point 4.3.2 du chapitre 4). Ce critère complète ceux introduits dès 2016 pour mieux prendre en compte l'atteinte des objectifs de responsabilité sociétale d'entreprise (*corporate social responsibility* – CSR) et HSE du Groupe. La performance CSR est évaluée à travers la prise en compte du climat dans la stratégie du Groupe, la réputation du Groupe dans le domaine de la responsabilité sociétale des entreprises ainsi que la politique de diversité dans toutes ses dimensions. La rémunération variable des cadres dirigeants du Groupe (environ 300 personnes à fin 2020) comprend un critère lié à la réalisation

de l'objectif de réduction des émissions de GES (Scopes 1 & 2) et depuis 2020, les critères d'attribution des actions de performance attribuées à l'ensemble des salariés du Groupe incluent également cet objectif.

Rôle du management

Le Président-directeur général de TOTAL, conformément aux orientations stratégiques long terme fixées par le Conseil d'administration, met en œuvre la stratégie du Groupe en veillant à ce que les enjeux du climat soient pris en compte. Il s'appuie notamment sur le directeur général Strategy-Innovation du Groupe, membre du Comité exécutif, à qui rapportent le directeur Stratégie & Climat et son directeur Climat. Le directeur Climat anime le Comité de pilotage Climat-énergie qui comprend principalement des représentants des directions Stratégie et HSE au sein des différents secteurs d'activité. La mission de ce Comité est de structurer la démarche du Groupe en matière de climat et en particulier de :

- proposer des objectifs de réduction des émissions de GES pour les activités opérées par le Groupe ;
- proposer une stratégie qui permette de réduire l'intensité carbone des produits énergétiques utilisés par les clients du Groupe ;
- suivre les évolutions des marchés de CO₂ existants ou en cours d'élaboration ;
- impulser des initiatives notamment avec des partenaires industriels sur de nouvelles technologies pour permettre la réduction des émissions de CO₂ (efficacité énergétique, captage et stockage du CO₂, par exemple).

Stratégie

Le mix énergétique mondial doit évoluer pour que les objectifs de l'Accord de Paris puissent être atteints à terme. Dans ce contexte, TOTAL, en tant que compagnie multi-énergies, intègre cette évolution dans sa stratégie et s'est donné comme ambition d'atteindre la neutralité carbone (zéro émission nette) d'ici à 2050, ensemble avec la société.

TOTAL soutient activement les politiques favorables à la neutralité carbone, y compris la tarification du carbone, et mobilise ses ressources non seulement pour réaliser ses propres ambitions mais également pour soutenir les pays et ses clients à atteindre également la neutralité carbone. TOTAL s'engage avec ses clients pour permettre la décarbonation de la consommation énergétique en proposant un mix énergétique dont l'intensité carbone a vocation à diminuer progressivement.

Pour accompagner cette évolution et atteindre son ambition de neutralité (zéro émission nette) en 2050 ou avant, TOTAL agit selon trois axes majeurs et s'engage sur des objectifs à horizon 2030 pour chacun de ces axes (se reporter au point 5.6 du chapitre 5), dont un objectif de neutralité carbone (zéro émission nette) pour les activités opérées mondiales de TOTAL en 2050 ou avant (Scopes 1 & 2).

Pour structurer sa démarche, le Groupe s'appuie sur quatre leviers, dont : agir sur les émissions, agir sur les produits et développer les puits de carbone.

Agir sur les émissions

La réduction des émissions de GES issues des activités de TOTAL (Scopes 1 & 2) est la première étape vers la neutralité carbone (zéro émission nette). TOTAL s'est fixé un objectif intermédiaire de réduction des émissions de GES (Scopes 1 & 2) des installations *oil & gas* opérées de 46 Mt CO₂e en 2015 à moins de 40 Mt CO₂e d'ici 2025 (15% de réduction). Pour 2030, l'objectif est de réduire d'au moins 40% les émissions nettes⁽¹⁾ par rapport à 2015 (Scopes 1 & 2) pour ses activités *oil & gas* opérées. TOTAL vise à réduire ses émissions directes en améliorant l'efficacité énergétique, en éliminant le torchage de routine, en électrifiant ses procédés et en poursuivant ses efforts pour réduire les émissions de méthane provenant de la production de pétrole et de gaz. En 2019, une *task force* regroupant les diverses compétences du Groupe a été mise en place afin d'accompagner les secteurs d'activité dans la réduction des émissions de GES. Plus de 500 initiatives pour agir sur ces émissions ont été identifiées en 2020.

(1) Le calcul des émissions nettes prend en compte les puits naturels de carbone, comme la forêt, l'agriculture régénérative et les zones humides.

L'amélioration de l'efficacité énergétique des installations est un élément essentiel de cette démarche. Début 2013, TOTAL s'est doté d'un indice d'efficacité énergétique GEEI (Group Energy Efficiency Index) afin d'évaluer la performance du Groupe dans ce domaine. Il consiste en une combinaison de ratios d'intensités énergétiques (consommation nette d'énergie primaire rapportée au niveau d'activité) par activité. L'objectif du Groupe est d'améliorer l'efficacité énergétique des installations opérées de 1% par an dans un contexte d'exploitation toujours plus complexe. Entre 2010 et 2020, l'efficacité énergétique du Groupe a été améliorée de 10%. Le secteur Raffinage-Chimie, qui représente 66% de la consommation énergétique du Groupe, y dédie un programme d'investissements de 450 millions de dollars entre 2018 et 2025.

TOTAL a par ailleurs recours à des architectures et équipements adaptés et introduit des innovations technologiques. Par exemple, sur le site de Gonfreville-l'Orcher en France, TOTAL utilise sur ses fours de vapocraquage 170 capteurs sans fil pour optimiser leur fonctionnement et a installé 30 capteurs de température sur les bâtiments pour mesurer l'efficacité énergétique de la climatisation. Fin 2020, 50% des sites opérés consommant plus de 50 000 tep/an⁽¹⁾ (environ 30 sites) ont mis en place un système de management de l'énergie auditable, en suivant par exemple la norme ISO 50001 sur le *management de l'énergie*⁽²⁾.

Le Groupe s'est inscrit de longue date dans la réduction du brûlage de routine et conçoit ses nouveaux projets sans y recourir. TOTAL s'est engagé à éliminer totalement le brûlage de routine de ses installations opérées d'ici à 2030. Depuis 2010, le brûlage de routine a été diminué de plus de 90%.

Afin de conserver l'avantage que le gaz procure en termes d'émission de GES par rapport au charbon pour la génération d'électricité, il est nécessaire de limiter strictement les émissions de méthane associées à la production et au transport du gaz. Le Groupe a réduit ses émissions de méthane d'environ 50% depuis 2010. En 2020, dans le cadre de ses activités hydrocarbures Amont, les émissions de méthane sont de 0,15% du gaz commercial produit pour les installations pétrolières et gazières opérées par le Groupe⁽³⁾ et de moins de 0,1% pour les installations gazières. L'objectif du Groupe est de maintenir ces intensités en dessous de 0,2% et de 0,1%.

TOTAL est membre depuis 2014 du *Oil & Gas Methane Partnership* (OGMP) du Programme des Nations Unies pour l'Environnement, un partenariat entre gouvernements, industriels, l'organisation non gouvernementale *Environmental Defense Fund* et la Commission Européenne, sur l'amélioration des moyens de mesures et de contrôle des émissions de méthane. En 2020, TOTAL a signé une nouvelle phase de ce partenariat qui définit un cadre de *reporting* plus ambitieux étendu à l'ensemble de la chaîne de valeur gaz et au périmètre non-opéré. TOTAL s'est également associé à plusieurs initiatives via l'*Oil & Gas Climate Initiative* et a signé les Principes directeurs sur la réduction des émissions de méthane sur la chaîne de valeur du gaz⁽⁴⁾.

Agir sur les produits

Le Groupe entend réduire progressivement l'empreinte carbone moyenne de son mix de produits énergétiques et, pour cela, faire évoluer ce mix vers davantage de gaz et d'énergies renouvelables.

Gaz naturel, biogaz et hydrogène : alliés de la transition énergétique

Pour répondre de manière responsable à la forte progression des besoins en électricité, TOTAL poursuit son développement dans le secteur du gaz, deux fois moins émissif en CO₂ dans la génération électrique que

le charbon⁽⁵⁾. Le gaz constitue également un complément indispensable pour faire face à l'intermittence des renouvelables, mais aussi à la saisonnalité de la demande.

Le Groupe a poursuivi ses efforts de développement sur l'ensemble de la chaîne gazière, de la production au client final, en particulier dans le GNL. TOTAL a fait l'acquisition des actifs GNL d'Engie en 2018 et d'Anadarko au Mozambique en 2019 et a démarré d'importants projets GNL comme Ichthys en Australie (2018) et Cameron aux États-Unis (2019). Le Groupe a par ailleurs, procédé ou bénéficié du lancement de développements majeurs comme le projet Arctic LNG 2 (en Russie) en 2019 ou le projet d'exportation de GNL Energía Costa Azul (au Mexique) en 2020 (se reporter au point 2.3 du chapitre 2). TOTAL est n°2 mondial⁽⁶⁾ sur le marché du GNL avec un volume vendu de plus de 38 Mt en 2020 et a pour ambition d'augmenter ses ventes à 50 Mt/an d'ici 2025.

En 2018, le Groupe a également signé un partenariat avec le groupe Adani, le plus grand conglomérat privé indien dans le domaine de l'énergie et des infrastructures gaz, en vue de contribuer au développement du marché du gaz naturel. Cet accord porte notamment sur le développement du terminal de regazéification de GLN de Dhamra situé dans l'est de l'Inde. Ce partenariat, qui a été étendu depuis 2019, illustre la volonté du Groupe d'accompagner les pays qui produisent l'essentiel de leur énergie électrique à partir du charbon dans la diversification de leur mix énergétique.

Le développement du gaz naturel devrait aller de pair avec une incorporation dans le réseau d'infrastructures existant d'une part croissante de gaz vert, comme du biogaz ou de l'hydrogène, afin de diminuer les émissions de la chaîne de valeur gaz. Pour accélérer le développement de ses activités, TOTAL a créé en 2020 une *business unit* Biogaz et une *business unit* Hydrogène. L'objectif du Groupe est de produire 4 à 6 TWh par an de biométhane d'ici à 2030 et de fournir 10% de la consommation de ses centrales à gaz européennes d'ici 2030. TOTAL a annoncé en janvier 2021 l'acquisition de Fonroche Biogaz, le leader du marché français de la production de biogaz. Fonroche Biogaz conçoit, construit et exploite des unités de méthanisation en France et détient une capacité brute installée de production de biogaz de près de 500 GWh. TOTAL a par ailleurs signé en décembre 2020 un *Memorandum of Understanding* avec Clean Energy Fuels Corp visant à établir une joint venture (50% / 50%) dotée de 100 millions de dollars pour développer des projets de production de gaz renouvelable aux États-Unis.

TOTAL a par ailleurs l'ambition de devenir un producteur et un distributeur d'hydrogène. En janvier 2021, le Groupe et Engie ont signé un accord de coopération pour concevoir, construire et exploiter le projet Masshyla, le plus grand site de production d'hydrogène renouvelable de France situé au cœur de la bioraffinerie de TOTAL de La Mède.

L'électrolyseur de 40 MW alimenté par des fermes solaires, devrait produire 5 tonnes d'hydrogène vert par jour répondant aux besoins du processus de production de biocarburants de la bioraffinerie de La Mède, et permettra d'éviter 15 000 tonnes d'émissions de CO₂ par an. Le Groupe poursuit le déploiement de stations hydrogène dans le cadre de la joint venture H2 Mobility Germany avec 90 stations en 2020.

Électricité : construire un leader mondial

TOTAL poursuit son expansion de manière intégrée sur la chaîne de valeur de l'électricité depuis la génération électrique – sur bases renouvelables ou gaz – jusqu'à la vente au client final en passant par le stockage d'électricité. Depuis 2015, TOTAL alloue plus de 10% de ses investissements aux renouvelables et à l'électricité⁽⁷⁾ soit 1,5 milliards de

(1) Les centrales à cycle combiné au gaz naturel sont des installations de génération électrique dont la consommation de gaz est optimisée pour offrir un rendement maximal. Ces installations bénéficient d'une gestion de l'énergie efficace qui ne nécessitent pas de mise en place d'un système spécifique de gestion de l'énergie.

(2) La norme ISO 50001 accompagne la mise en œuvre dans les entreprises d'un système de management de l'énergie qui permette un meilleur usage de l'énergie.

(3) Voir méthodologie de calcul de l'intensité méthane de l'OGCI.

(4) « Guiding Principles on Reducing Methane Emissions across the Natural Gas Value Chain ».

(5) Sources : Centre international de référence sur le cycle de vie des produits, procédés et services ; Life cycle assessment of greenhouse gaz emissions associated with natural gas and coal in different geographical contexts, octobre 2016, et « Review of Life Cycle Analysis of gas and coal supply and power generation from GHG and Air Quality Perspective » Imperial College London, 2017.

(6) Deuxième acteur privé. Source WoodMackenzie : TOTAL LNG Corporate Report 2020 publié en novembre 2020.

(7) Incluant le gaz pour la production d'électricité.

dollars par an et prévoit d'augmenter cette part à plus de 20% par an entre 2021 et 2025. Le Groupe a effectué en 2018 des acquisitions stratégiques comme celle de Direct Énergie et de sa filiale Quadran renommée respectivement Total Direct Énergie et Total Quadran, et renforce ainsi sa présence dans les énergies renouvelables (l'éolien, le solaire, l'hydroélectricité et le biogaz). En 2020, TOTAL a fait l'acquisition des activités de commercialisation d'électricité de la société EDP en Espagne et a créé un joint venture avec Adani Green Energy Limited (AGEL) en Inde, pour la distribution d'énergie solaire. En janvier 2021, TOTAL a annoncé une prise de participation à hauteur de 20% dans AGEL et renforce ainsi l'alliance stratégique avec le groupe Adani sur le marché indien, mais aussi le positionnement du Groupe dans les renouvelables.

Le Groupe confirme son objectif d'investir pour disposer d'une capacité brute de génération électrique d'origine renouvelable de 35 GW en 2025 et poursuivra son développement pour devenir un acteur international majeur dans les énergies renouvelables avec une ambition d'avoir développé une capacité brute de 100 GW à horizon 2030. À fin 2020, la capacité brute installée de production d'électricité renouvelable s'élève à environ 7 GW, contre 3 GW fin 2019 et moins de 1 GW fin 2017. Cette croissance est le résultat d'une accélération des projets en 2020, avec notamment plus de 5 GW de projets éoliens en France, au Royaume-Uni et en Corée du Sud, plus de 2 GW d'actifs solaires en opération en Inde, plus de 5 GW de projets solaires en Espagne et, enfin, une ferme solaire géante de 0,85 GW au Qatar. Par ailleurs, le Groupe vise une neutralité carbone (zéro émission nette) sur l'ensemble des achats d'électricité des installations opérées en Europe d'ici 2025. Les besoins en électricité de ces sites seront couverts par de l'électricité renouvelable produite par TOTAL.

Le Groupe a acquis en 2020 deux centrales à cycle combiné au gaz naturel en Espagne, d'une puissance cumulée de 0,85 GW et dispose actuellement d'une capacité de génération électrique à partir du gaz naturel de 3,6 GW. Se reporter au point 2.1 du chapitre 2 pour plus de détails sur ces acquisitions.

TOTAL vise une production nette d'électricité de 50 TWh à partir de gaz naturel et de renouvelables d'ici 2025. En tant que fournisseur d'électricité, le Groupe a servi en 2020 5,6 millions de clients et a pour ambition de distribuer 80 TWh d'électricité à plus de 9 millions de clients d'ici 2025.

Économiser et décarboner les énergies liquides

Les progrès technologiques et la substitution des usages vers des énergies moins carbonées pourraient entraîner une stagnation, puis une baisse, de la demande de pétrole dans la décennie qui vient, comme l'illustrent le Scénario Développement Durable (SDS) de l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) et le scénario Rupture de TOTAL. Le Groupe fait évoluer son mix en conséquence : la part des produits pétroliers dans les ventes est passée de 66% en 2015 à 55% en 2019 et pourrait représenter 35% en 2030. À horizon 2050, cette part pourrait s'établir à 20% avec un quart de biocarburants, contribuant ainsi à l'ambition de réduire l'intensité carbone des produits vendus par TOTAL de 60%.

Pour satisfaire la demande en pétrole, des investissements importants devraient rester toutefois nécessaires dans les années à venir, compte tenu du déclin naturel des champs. Le Groupe se concentre sur les projets pétroliers les plus résilients, c'est-à-dire ayant les points morts les plus bas. Afin de s'assurer de la viabilité de ses projets et de sa stratégie long terme au regard des enjeux du changement climatique, le Groupe a intégré, dans les évaluations économiques de ses investissements soumises au Comité exécutif, un scénario de prix du pétrole et du gaz à long terme compatible avec les objectifs de l'Accord de Paris, utilisant

une trajectoire de prix qui converge vers le scénario SDS⁽¹⁾ de l'AIE et y incorpore, un prix long terme du CO₂ de 40 \$/t et une analyse de sensibilité à 100 \$/t de CO₂ à partir de 2030.

TOTAL réduit par ailleurs le contenu carbone moyen de son offre grâce aux biocarburants. Selon les normes européennes et sur l'ensemble de leur cycle de vie, ils réduisent d'au moins 50% les émissions en CO₂ équivalent par rapport à leurs équivalents fossiles⁽²⁾. TOTAL, pionnier dans les biocarburants depuis plus de 20 ans, a l'ambition de devenir un acteur majeur de ce marché avec une croissance de ses ventes de plus de 10% par an d'ici 2030. Pour réaliser cette ambition, TOTAL cherche à développer des synergies avec les actifs existants, comme en témoigne la raffinerie de la Mède qui a été transformée en bioraffinerie en 2019. Les huiles traitées à la Mède, dont la capacité annuelle de production d'huile végétale hydrotraitée (HVO) est de 0,5 Mt, sont certifiées durables⁽³⁾ selon les critères exigés par l'Union Européenne. TOTAL a également mis en place une organisation spécifique qui complète cette certification : sélection d'un nombre limité de partenaires responsables, obligation d'adhérer à RSPO (*Roundtable on Sustainable Palm Oil*⁽⁴⁾), signature par ces fournisseurs des Principes fondamentaux dans les achats du Groupe (se reporter au point 5.10 du chapitre 5) et dispositif spécifique de contrôle renforcé de la durabilité et du respect des droits humains. En septembre 2020, le Groupe a annoncé le projet de transformation de sa raffinerie de Grandpuits en une plateforme zéro pétrole avec une usine de biocarburants dont la mise en service est prévue en 2024.

En 2020, TOTAL a incorporé 2,2 Mt de biocarburants durables⁽⁵⁾ en Europe, pour un volume mondial distribué par le Groupe de 3 Mt.

Depuis plus de 10 ans, les équipes R&D de TOTAL développent des technologies permettant d'élargir la palette des ressources utilisables tout en veillant à préserver leur durabilité. Le consortium BioTFuel travaille par exemple à la valorisation de la lignocellulose (déchets végétaux).

Développer des puits de carbone

La préservation et la restauration des puits naturels de carbone (forêts, zones humides, etc.) ainsi que le captage et stockage de CO₂ (CCS) sont des éléments clés pour que la planète atteigne la neutralité carbone (zéro émission nette).

TOTAL développe une nouvelle activité fondée sur la préservation et la restauration de la capacité des écosystèmes dans leur rôle de puits de carbone. Cette activité est portée par une *business unit* créée en 2019 dédiée à des investissements dans les puits de carbone naturels, composée d'experts en environnement, en foresterie et en agronomie, avec un budget d'investissement de 100 millions de dollars par an à partir de 2020 et un objectif de capacité durable de séquestration d'au moins 5 Mt CO₂ par an en 2030.

Plusieurs projets d'agroforesterie en Australie, Amérique du Sud et en Afrique sont sur le point d'être lancés ou sont en cours de négociation avec ses partenaires. En zone géographique tropicale ou tempérée, ces projets incluent systématiquement les chaînes de valeur associées aux productions agricoles et forestières locales, en partage avec les populations locales, de manière à réduire à la source les causes de déforestation et de changement d'utilisation des sols.

Par ailleurs, le CCS sera essentiel pour de nombreuses industries, en particulier pour celles qui génèrent des émissions massives de CO₂ de par la nature même de leurs activités (ciment, acier, raffinage, etc.). TOTAL mobilise d'importantes ressources dans ce domaine en y consacrant jusqu'à 10% de son budget R&D. Plusieurs projets ont représenté des avancées significatives parmi lesquels le projet Northern Lights (Norvège) auquel le Groupe participe aux côtés d'Equinor et de Shell et dont la

(1) AIE, World Energy Outlook 2020.

(2) Directive Européenne RED, Renewable Energy Directive.

(3) La durabilité des huiles traitées par la bioraffinerie de La Mède est garantie par un certificat de durabilité de type ISCC (International Sustainability & Carbon Certification) reconnu par l'Union Européenne.

(4) Initiative internationale créée en 2004 dans l'objectif de promouvoir la production et l'utilisation d'huile de palme durable.

(5) Volume physique de biocarburants ramenés en équivalent éthanol et esters selon les règles définies dans la directive européenne RED, excluant les volumes vendus par le Trading à des tiers.

décision finale d'investissement a été prise en 2020. Ce projet, dont les investissements initiaux des partenaires s'élevaient à plus de 600 millions d'euros, devrait avoir une capacité globale de stockage jusqu'à 1,5 Mt CO₂ par an.

TOTAL renforce également son programme R&D au travers de partenariats signés en 2019 avec le National Carbon Capture Center aux États-Unis et l'IFPEN en France. Le Groupe a également lancé une étude de développement pour un grand projet de pilote industriel à Dunkerque, un projet de production de méthanol à partir de CO₂ et d'hydrogène en Allemagne avec la *start-up* Sunfire, ainsi qu'une étude de faisabilité d'un dispositif industriel de captage et de valorisation du CO₂ issu de la cimenterie LafargeHolcim aux États-Unis⁽¹⁾.

Les initiatives du secteur et le cadre international

TOTAL est engagé dans diverses initiatives internationales sur les principaux enjeux liés au climat. En effet, la lutte contre le changement climatique demande une coopération entre tous les acteurs, publics ou privés.

En matière de tarification du carbone, TOTAL a rejoint, en 2014, l'appel *Paying for Carbon* et le *Caring for Climate* du Pacte mondial des Nations unies qui invite les entreprises à considérer en interne un prix du CO₂ et à soutenir publiquement l'importance d'un tel prix via des mécanismes de régulation adaptés aux contextes locaux. TOTAL prône en particulier l'émergence d'un accord international qui soit équilibré, progressif et n'induit pas de distorsion de concurrence entre industries ou régions du monde. Donner de la visibilité quant à la contrainte future sur les émissions de GES est important pour l'évolution du mix énergétique. De la sorte, TOTAL encourage la fixation de prix au niveau mondial pour chaque tonne de carbone émise, tout en veillant au traitement équitable des « secteurs exposés aux fuites de carbone » (tels que définis par l'UE). TOTAL travaille par ailleurs conjointement avec la Banque mondiale au sein de la *Carbon Pricing Leadership Coalition* (CPLC). En juin 2017, TOTAL a rejoint, comme membre fondateur, le *Climate Leadership Council*, une initiative qui prône l'instauration d'un « Dividende Carbone », avec un mécanisme de redistribution à la population américaine.

En matière d'initiatives sectorielles, TOTAL a activement contribué en 2014 à lancer et développer l'Oil & Gas Climate Initiative (OGCI), un partenariat global au sein du secteur. Cette initiative regroupe, fin 2020, 12 grands acteurs nationaux et internationaux de l'énergie. Elle a pour but de développer des solutions pour un avenir bas carbone durable. Le fonds *OGCI Climate Investments*, lancé en 2017 et doté de plus d'un milliard de dollars sur 10 ans, finance des technologies limitant significativement les émissions. Quelques exemples d'investissements : un projet de captage et de séquestration de CO₂ industriel à grande échelle (Net Zero Teesside Project) ; des services de détection et de mesure des émissions de méthane par satellite (GHGSat), par avion (Kairos Aerospace) ou par drone (SeekOps Inc.) ; et une technologie incorporant le CO₂ comme matière première dans la fabrication des polyols, utilisés dans les polyuréthanes qui sont des matières plastiques aux multiples applications (Econic Technologies).

Le Groupe est également engagé dans d'autres initiatives internationales impliquant secteurs privés et publics (liste non exhaustive) :

- pour l'arrêt du brûlage de routine des gaz associés à la production d'huile au sein de l'*Initiative Zero Routine Flaring by 2030* de la Banque mondiale ;
- pour une transparence renforcée, en prenant en compte les recommandations du Conseil de stabilité financière du G20 sur le climat, et de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) ;
- pour le développement de nouvelles entreprises de pointe en matière d'énergie, depuis 2017 au sein de la Breakthrough Energy Coalition (BEC), un groupement d'investisseurs créé par Bill Gates en 2015, et depuis 2016 au sein du fonds Breakthrough Energy Ventures, créé en 2016 par la BEC et doté d'un milliard de dollars.

La liste des associations professionnelles dont TOTAL est membre et la charte éthique de lobbying qui encadre cette participation sont publiées sur le site total.com. Le Groupe coopère avec ces associations sur des sujets le plus souvent techniques ou scientifiques, mais certaines sont parfois amenées à prendre des positions publiques sur le changement climatique. TOTAL évalue les principales associations professionnelles dont il est membre, afin de s'assurer de leur alignement avec les positions du Groupe sur le climat. Cet alignement est revu selon six points clés : la position scientifique, l'Accord de Paris, la tarification du carbone, le rôle du gaz naturel, le développement des énergies renouvelables et le développement du CCS. À l'issue des revues en 2019 et 2020, TOTAL a décidé de ne pas renouveler son adhésion à l'*American Petroleum Institute*, l'*American Fuel & Petrochemical Manufacturers* et à la *Canadian Association of Petroleum Producers*.

Enfin, TOTAL est un acteur actif dans le débat sur les enjeux du climat, notamment grâce à des partenariats de long terme noués avec des chaires universitaires telles que la chaire Économie du climat de Paris-Dauphine, le programme de recherche sur le changement climatique du *Massachusetts Institute of Technology* (MIT)⁽²⁾ ou la *Toulouse School of Economics*. TOTAL réalise également des formations ou des interventions au sein de plusieurs universités, participant ainsi au débat.

Objectifs et indicateurs liés au changement climatique

TOTAL s'est fixé des objectifs et a mis en place un ensemble d'indicateurs pour piloter sa performance.

Parmi les objectifs climat du Groupe, figurent notamment les objectifs suivants :

- Réduire les émissions de GES (Scopes 1 & 2) de ses installations *oil & gas* opérées de 46 Mt CO₂e en 2015 à moins de 40 Mt CO₂e d'ici 2025 (15% de réduction). A horizon 2030, l'objectif est une réduction d'au moins 40% par rapport à 2015 des émissions nettes⁽¹⁾ pour ses activités *oil & gas* opérées
- Réduire de 80% le brûlage de routine⁽²⁾ des installations opérées entre 2010 et 2020 en vue de son élimination d'ici 2030
- Améliorer de 1% par an en moyenne l'efficacité énergétique des installations opérées depuis 2010
- Maintenir l'intensité des émissions de méthane des activités hydrocarbures Amont en dessous de 0,2% du gaz commercial produit sur l'ensemble des installations pétrolières et gazières opérées, et en dessous de 0,1% du gaz commercial produit sur les installations gazières opérées
- Maintenir l'intensité des émissions de CO₂e des installations opérées des activités hydrocarbures Amont à moins de 20 kg CO₂e/bep

Dans les faits :

- Une réduction des émissions de GES (Scopes 1 & 2) de ses installations *oil & gas* opérées de 46 Mt CO₂e à 35,8 Mt CO₂e (39 Mt CO₂e hors effet COVID-19) entre 2015 et 2020
- Plus de 90% de réduction du brûlage de routine entre 2010 et 2020
- 10% d'amélioration de l'efficacité énergétique entre 2010 et 2020
- Une intensité méthane des activités hydrocarbures Amont de 0,15% du gaz commercial produit pour les installations pétrolières et gazières opérées en 2020, et de moins de 0,1% pour les installations gazières opérées
- Une intensité des émissions de CO₂e des installations opérées des activités hydrocarbures Amont à 18 kg CO₂e/bep en 2020

(1) Le calcul des émissions nettes prend en compte les puits naturels de carbone comme la forêt, l'agriculture régénérative et les zones humides.

(2) Brûlage de routine, tel que défini par le groupe de travail du programme Global Gas Flaring Reduction dans le cadre de l'initiative *Zero Routine Flaring* de la Banque mondiale.

(1) Svante Inc., LafargeHolcim, Oxy Low Carbon Ventures LLC et TOTAL.

(2) The Joint Program on the Science and Policy of Global Change.

Indicateurs liés au changement climatique^(a)

Émissions de GES

		2020	2019	2018	2015
SCOPE 1 OPÉRÉ					
Émissions de GES directes des sites opérés	Mt CO ₂ e	36 (38*)	41	40	42
dont Europe : UE 27 + Norvège + Royaume-Uni + Suisse	Mt CO ₂ e	21 (22*)	24	24	22
DÉCOMPOSITION PAR SECTEUR					
Activités hydrocarbures Amont ⁽ⁱ⁾	Mt CO ₂ e	16	18	18	19
Integrated Gas, Renewables & Power, excluant les activités gaz de l'amont	Mt CO ₂ e	3	3	2	–
Raffinage-Chimie ⁽ⁱⁱ⁾	Mt CO ₂ e	17	20	21	22
Marketing & Services ⁽ⁱⁱⁱ⁾	Mt CO ₂ e	<1	<1	<1	<1
DÉCOMPOSITION PAR TYPE DE GAZ					
CO ₂	Mt CO ₂ e	34	39	38	39
CH ₄	Mt CO ₂ e	2	2	2	2
N ₂ O	Mt CO ₂ e	<1	<1	<1	<1
SCOPE 2 OPÉRÉ^(iv)					
Émissions indirectes liées à la consommation d'énergie des sites opérés	Mt CO ₂ e	3 (3*)	4	4	4
dont Europe : UE 27 + Norvège + Royaume-Uni + Suisse	Mt CO ₂ e	2 (2*)	2	2	2
SCOPES 1 ET 2 DES INSTALLATIONS OIL & GAS OPÉRÉES^{(i)+(ii)+(iii)+(iv)}	Mt CO ₂ e	35,8 (39*)	41,5	42	46

Émissions de méthane

		2020	2019	2018	2015
Émissions de méthane des activités opérées du Groupe	kt CH ₄	64	68	79	94
Intensité des émissions de méthane des installations pétrolières et gazières opérées des activités hydrocarbures Amont	%	0,15	0,16	0,19	0,23
Intensité des émissions de méthane des installations gazières opérées des activités hydrocarbures Amont	%	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1

Indicateurs d'intensité carbone

		2020	2019	2018	2015
Intensité des émissions de GES (Scopes 1 & 2) des installations opérées des activités hydrocarbures Amont	kg CO ₂ e / bep	18	19	20	21

Autres indicateurs

		2020	2019	2018	2015
Consommation nette d'énergie primaire (périmètre opéré)	TWh	147	160	143 ^(b)	153
Indicateur Groupe d'efficacité énergétique (GEEI)	Base 100 en 2010	90,2 ^(c)	88,0	88,4	90,8
Gaz brûlé à la torche (activités hydrocarbures Amont, périmètre opéré, inclus brûlage de sécurité, de routine et de non-routine)	Mm ³ /j	4,2	5,7	6,5	7,2
dont brûlage de routine	Mm ³ /j	0,6	0,9	1,7	2,3 ^(d)

* Évaluation des indicateurs hors effet COVID-19.

(a) Se reporter au point 5.11 du chapitre 5 pour le périmètre de reporting.

(b) Hors consommation d'énergie primaire des centrales thermique à gaz de Direct Énergie.

(c) La variation de cet indicateur entre 2019 et 2020 s'explique par la moindre utilisation des raffineries.

(d) Volumes estimés selon les données historiques.

3.6.8.5 Fournisseurs

Évaluation des Fournisseurs

Dispositif de qualification des Fournisseurs

L'outil informatique de qualification mis en place depuis 2019, progressivement déployé, permet d'automatiser et de documenter le processus de qualification des Fournisseurs. En 2020, l'outil a été déployé dans cinq Filiales supplémentaires (au Congo, en Angola et au Nigeria). Au total, environ 12 000 Fournisseurs sont désormais intégrés dans cet outil.

Dispositif d'évaluation des Fournisseurs

Depuis 2016, le Groupe réalise des audits des conditions de travail chez ses Fournisseurs. Un plan d'audit annuel ciblé est établi chaque année et inclut les Fournisseurs proposés par les Filiales des pays identifiés à risque en matière de droits humains. Environ 100 audits sont réalisés chaque année sur les fournisseurs à risque. En 2020, et compte tenu du contexte de pandémie COVID-19, 79 audits ont été réalisés. Le Groupe

prévoit d'ici 2024 d'auditer 100% de ses fournisseurs stratégiques et 100% de ses fournisseurs identifiés comme étant à risque sur la base de la cartographie d'identification des risques.

En outre, TOTAL, BP, Equinor et Shell ont lancé en 2018 une initiative sectorielle pour la mise en place d'une plateforme collaborative commune d'évaluation de leurs fournisseurs en ce qui concerne leur respect des droits humains. Désormais rejointe par AkerBP et Wintershall, cette plateforme a vocation à être étendue à d'autres sociétés intéressées du secteur. La collaboration ne porte pas sur la sélection des fournisseurs, qui continuera à être du ressort de chaque entreprise, mais elle a l'objectif de favoriser l'amélioration des conditions de travail dans leurs chaînes d'approvisionnements. En 2020, cette plateforme est opérationnelle et les premiers audits à distance et sur site ont été lancés.

Enfin, en application de la règle 13p-1 du Securities Exchange Act de 1934 tel que modifié, qui met en œuvre certaines dispositions du Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act de 2010, TOTAL dépose depuis 2014 auprès de la *United States Securities and Exchange*

Commission (SEC) un document annuel concernant les « minerais issus de zones de conflit »⁽¹⁾ provenant de la République démocratique du Congo ou de ses pays avoisinants. Ce document indique, au cours de l'année civile précédente, si de tels minerais ont été nécessaires au fonctionnement ou à la production d'un produit fabriqué par TOTAL SE ou l'une de ses sociétés consolidées (ou qui fait l'objet d'un contrat pour sa fabrication). L'objectif de cette réglementation est la prévention du financement direct ou indirect de groupes armés en Afrique centrale. Pour plus d'informations, se reporter à la publication la plus récente de TOTAL, disponible sur : sustainable-performance.total.com ou sec.gov.

Des initiatives propres à certaines activités sont mises en œuvre. Par exemple, en 2020, en plus de sa campagne annuelle de collecte d'informations auprès de ses fournisseurs en ce qui concerne les minerais de conflit, Saft Groupe a mené une campagne de remontée d'informations auprès de ses fournisseurs sur leurs approvisionnements en cobalt et a élaboré un *Cobalt Reporting Template (CRT)* pour l'activité spécifique de Saft sur le modèle des *Reporting Templates* mis à disposition par la *Responsible Minerals Initiative® (RMI®)*. Cet outil facilite le transfert d'informations à travers la chaîne d'approvisionnement concernant les fonderies/affineries et la détermination du pays d'origine du cobalt. Dans une démarche de progrès, Saft Groupe est également membre de la *Global Battery Alliance (GBA)* au sein du *World Economic Forum (WEF)*, plateforme mondiale pour l'établissement et la collaboration pour une chaîne de valeur durable des batteries.

Par ailleurs, le département Droits humains a organisé en 2020 des formations axées sur les risques envers les droits humains dans la chaîne d'approvisionnement en minerais au bénéfice du secteur Raffinage-Chimie, des activités Trading & Shipping et de Saft Groupe, dans le secteur Integrated Gas, Renewables & Power.

Actions d'atténuation et de prévention

En 2020, TOTAL a mis à jour ses Principes fondamentaux dans les achats. L'objectif de la mise à jour est de les mettre en cohérence avec la version la plus récente du Code de conduite et de détailler davantage les exigences relatives au respect des droits humains. Il est notamment précisé que les Fournisseurs doivent s'assurer que leurs propres fournisseurs et sous-traitants respectent les lois en vigueur, ainsi que les principes équivalents à ceux énoncés dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, les Conventions Fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail, les Principes Directeurs de Nations Unies relatifs aux Entreprises et aux Droits de l'Homme, le Pacte mondial des Nations unies, les Principes Volontaires sur la Sécurité et les Droits de l'Homme et Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des Entreprises Multinationales. Des précisions ont été apportées en ce qui concerne les détails des politiques et procédures efficaces qui doivent être mises en œuvre par les Fournisseurs, par exemple en ce qui concerne : interdiction et prévention du travail des enfants ; interdiction et prévention du travail forcé ; conditions de travail, rémunération et indemnisation ; protection de la santé, sûreté et sécurité ; interdiction et prévention de toute discrimination et harcèlement sur le lieu de travail ; liberté d'expression, d'association et de convention collective, liberté de pensée, de conscience et de religion et plaintes.

Formations des acheteurs

TOTAL a mis en place différents canaux de communication pour sensibiliser ses collaborateurs aux risques et enjeux liés à sa chaîne d'approvisionnement. Des modules de formation explicitant les engagements éthiques du Groupe et les Principes fondamentaux dans les achats ont été développés et mis à la disposition des acheteurs du Groupe. Après avoir sensibilisé et/ou formé plus de 300 acheteurs en 2019, ce sont 40 acheteurs qui ont été sensibilisés et/ou formés au respect des droits humains et des conditions de travail chez les fournisseurs, notamment par des webinaires accompagnant le déploiement du plan d'audit annuel. Ces webinaires présentent la démarche d'audit, les non-conformités majeures et les modalités de suivi des plans d'action.

Un ensemble d'outils de communication ayant pour objectif d'aider les acheteurs à engager la discussion sur les Principes fondamentaux dans les achats est également diffusé au sein de Total Global Procurement. Le support de la revue de performance annuelle inclut une section sur les droits humains.

Fin 2020, des webinaires ont été suivis par 210 acheteurs de Total Global Procurement et des Filiales pour la prise en main de l'outil en ligne de la cartographie des risques RSE liés aux achats.

La révision de la feuille de route achats responsables en 2020, qui a donné lieu à des ateliers de travail avec les acheteurs, a contribué à leur sensibilisation sur ces sujets.

Sensibilisation et formation des fournisseurs

Des actions de sensibilisation sont conduites lors des réunions avec les fournisseurs, en particulier lors du *Suppliers Day* réunissant tous les deux ans les fournisseurs stratégiques du Groupe. Cet événement est notamment une occasion de communiquer auprès des participants sur les Principes fondamentaux dans les achats.

Progression avec d'autres entreprises

Depuis 2018, TOTAL est membre de la plateforme d'action du Global Compact des Nations unies sur le Travail décent dans les chaînes d'approvisionnement et participe à ce titre à différents ateliers ayant pour objectif de faire progresser les entreprises membres du Global Compact dans ce domaine. En décembre 2018, le Groupe s'est engagé à poursuivre ses efforts en matière de travail décent et respect des droits humains dans sa chaîne d'approvisionnement en signant les « 6 Engagements » du Pacte mondial des Nations unies. En octobre 2020, TOTAL a coanimé un webinaire auprès du réseau francophone du Pacte mondial pour promouvoir la boîte à outils sur le travail décent pour l'approvisionnement durable. Les acheteurs du Groupe participent également à des groupes de travail internationaux relatifs aux achats responsables. TOTAL est présent au sein de la *Supply Chain Working Group* de l'IIPECA. Dans le prolongement des ateliers organisés depuis 2015, TOTAL a continué à prendre part aux travaux *Operationalization of the U.N. Guiding Principles* organisés par l'IIPECA, s'adressant tant aux compagnies pétrolières et gazières qu'aux contractants EPC (*Engineering, Procurement, Construction*).

Mécanisme d'alerte

Dans le cadre du développement de bonnes pratiques dans les relations d'affaires, TOTAL sensibilise régulièrement ses collaborateurs à la médiation comme mode alternatif de résolution des conflits. En janvier 2020, une journée ouverte aux collaborateurs du Groupe, juristes et opérationnels, a permis aux participants d'appréhender les avantages de la médiation. Une plaquette de sensibilisation à la médiation est à la disposition de tous les collaborateurs du Groupe. Parallèlement, une adresse de courrier électronique (mediation.fournisseurs@total.com) disponible sur le site internet de TOTAL permet aux fournisseurs du Groupe de s'adresser au médiateur interne dédié. Celui-ci a pour mission de faciliter les relations entre le Groupe et ses fournisseurs français et internationaux. La possibilité de recourir à la médiation est également mentionnée dans les conditions générales d'achats.

Dispositifs de suivi

Des représentants du Comité de direction de Total Global Procurement, des directions Engagement Société Civile, HSE et Juridique ainsi que du Comité d'éthique se sont réunis en 2020 au sein du Comité de pilotage achats responsables.

À la suite de la création, en 2020, du département Achats Responsables au sein de Total Global Procurement (dont les missions étaient auparavant remplies par le département relations fournisseurs), celui-ci a fait évoluer la feuille de route Achats Responsables pour définir les orientations, à horizon 2030, notamment en matière de respect des droits humains, environnement et développement économique, dans la chaîne d'approvisionnement.

(1) Les minerais de conflit sont définis dans la règle 13p-1 comme étant les minerais suivants (indépendamment de leur origine géographique) : colombite-tantalite (coltan), cassitérite, or et wolfram ainsi que leurs minerais dérivés qui sont limités au tantalum, à l'étain et au tungstène.

4

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

4.1	Organes d'administration et de direction	136	4.4	Informations complémentaires en matière de gouvernement d'entreprise	209
4.1.1	Composition du Conseil d'administration	136	4.4.1	Conventions et engagements réglementés et opérations avec les parties liées	209
4.1.2	Fonctionnement du Conseil d'administration	158	4.4.2	Délégations de compétence et de pouvoirs accordées au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital et autorisation d'annuler les actions de la Société	210
4.1.3	Compte-rendu par l'Administrateur Référent de l'exercice de sa mission	170	4.4.3	Dispositions statutaires concernant la participation des actionnaires aux Assemblées générales	211
4.1.4	Évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration	171	4.4.4	Informations relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange	211
4.1.5	Exercice de la Direction générale	172	4.4.5	Contrôleurs légaux des comptes	212
4.1.6	Participation au capital des organes d'administration et de direction	178			
4.2	Déclaration sur le gouvernement d'entreprise	179	4.5	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	214
4.3	Rémunération des organes d'administration et de direction	180			
4.3.1	Rémunération des administrateurs	180			
4.3.2	Rémunération du dirigeant mandataire social	182			
4.3.3	Rémunération des principaux dirigeants	203			
4.3.4	Attribution des options sur actions et attributions d'actions de performance	203			

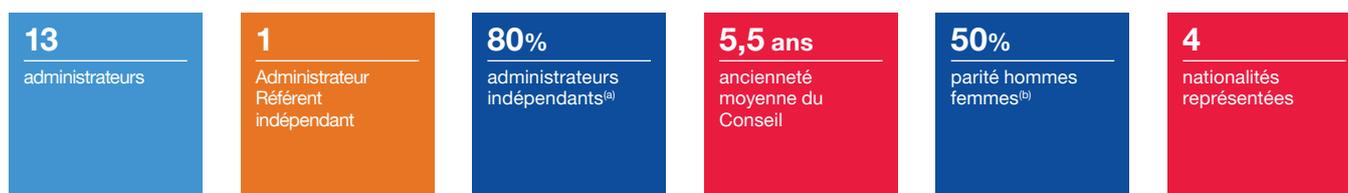
Les informations présentées dans ce chapitre forment le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise établi en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce. Ce rapport a été préparé sur la base des délibérations du Conseil d'administration, avec l'appui de plusieurs directions fonctionnelles de la Société, notamment

les directions Juridique, Financière et People & Social Responsibility. Il a été examiné par le Comité de gouvernance et d'éthique et le Comité des rémunérations pour les sections relevant de leurs compétences respectives, puis approuvé par le Conseil d'administration.

4.1 Organes d'administration et de direction

4.1.1 Composition du Conseil d'administration

Au 17 mars 2021



- (a) Hors administrateur représentant les salariés actionnaires et administrateurs représentant les salariés, en application des recommandations du Code AFEP-MEDEF (point 9.3). Pour plus d'information, se reporter au point 4.1.1.4 de ce chapitre.
(b) Hors administrateurs représentant les salariés en application de l'article L. 22-10-7 (anciennement L. 225-27-1) du Code de commerce et administrateur représentant les salariés actionnaires en application de l'article L. 22-10-5 (anciennement L. 225-23) du Code de commerce.

La Société est administrée par un Conseil d'administration comprenant, parmi ses 13 membres, un administrateur représentant les salariés actionnaires élu sur proposition des actionnaires visés à l'article L. 225-102 du Code de commerce, en application des dispositions de l'article L. 22-10-5 (anciennement L. 225-23) du Code de commerce (ci-après « administrateur représentant les salariés actionnaires »), ainsi que deux administrateurs représentant les salariés désignés en application des dispositions de l'article L. 22-10-7 (anciennement L. 225-27-1) du Code de commerce et des statuts de la Société (le premier désigné par le Comité Social et Économique Central de l'UES Amont – Global Services – Holding et le second désigné par le Comité de la SE, appelé « Comité Européen Total »).

M. Patrick Pouyanné est le Président-directeur général de la Société. Il préside le Conseil d'administration depuis le 19 décembre 2015, date à laquelle les fonctions de Président du Conseil d'administration et de

Directeur Général de la Société ont été réunies (se reporter au point 4.1.5.1 de ce chapitre).

Un Administrateur Réfèrent est en fonction depuis le 19 décembre 2015. Ses missions sont précisées dans le règlement intérieur du Conseil (se reporter au point 4.1.2.1 de ce chapitre).

Les administrateurs sont nommés pour une durée de trois ans (article 11 des statuts de la Société)⁽¹⁾. Le décalage dans le temps des dates d'échéance des mandats de chacun des administrateurs permet d'assurer un échelonnement des renouvellements et la continuité des travaux du Conseil d'administration et de ses Comités, conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF auquel la Société se réfère.

Les profils, expériences et expertises des administrateurs sont détaillés dans les biographies ci-après.

Changements intervenus dans la composition du Conseil d'administration et des Comités au cours de l'exercice 2020

Annexe 3 du Code AFEP-MEDEF – Situation arrêtée le 17 mars 2021

	Départ	Nomination/désignation	Renouvellement
Conseil d'administration			
29/05/2020	Christine Renaud ^(a) Carlos Tavares	Jérôme Contamine	Patricia Barbizet ^(b) Marie-Christine Coisne-Roquette ^(c) Mark Cutifani
09/06/2020		Romain Garcia-Ivaldi ^(a)	
14/10/2020		Angel Pobo ^(a)	
Comité d'audit			
29/05/2020	Marie-Christine Coisne-Roquette ^(c)	Jérôme Contamine	
Comité des rémunérations			
29/05/2020	Christine Renaud ^(a) Carlos Tavares	Marie-Christine Coisne-Roquette ^(c) Valérie Della Puppa Tibi ^(c)	
Comité Stratégie & RSE			
29/05/2020	Christine Renaud ^(a)	Marie-Christine Coisne-Roquette ^(c)	

- (a) Administrateur représentant les salariés.
(b) Administrateur Réfèrent jusqu'au 29 mai 2020.
(c) Administrateur Réfèrent depuis le 29 mai 2020.
(d) Administrateur représentant les salariés actionnaires.

(1) Les statuts prévoient également des dispositions spécifiques concernant la durée des mandats des administrateurs représentant les salariés, compte tenu de leur mode de désignation.

Présentation synthétique du Conseil d'administration au 17 mars 2021

Annexe 3 du Code AFEP-MEDEF

	Informations personnelles			Nombre d'actions	Expérience Nombre de mandats ^(a)	Position au sein du Conseil			Participation à des comités de Conseil	
	Âge	Sexe	Nationalité			Indépendance	Date initiale de nomination	Échéance du mandat		Ancienneté au Conseil
Au 17 mars 2021										
Patrick Pouyanné <i>Président-directeur général</i>	57	M		217 087	1		2015	2021	6	✓
Patrick Artus	69	M		1 000	2	✓	2009	2021	12	✓
Patricia Barbizet	65	F		11 050	3		2008	2023	13	✓
Marie-Christine Coisne-Roquette <i>Administrateur Référent</i>	64	F		4 559	1	✓	2011	2023	10	✓
Jérôme Contamine	63	M		10 275	2	✓	2020	2023	1	✓
Lise Croteau	60	F		1 100	3	✓	2019	2022	2	✓
Mark Cutifani	62	M		2 000	1	✓	2017	2023	4	✓
Valérie Della Puppa Tibi <i>Administrateur représentant les salariés actionnaires</i>	52	F		30	0	n/a	2019	2022	2	✓
Romain Garcia-Ivaldi <i>Administrateur représentant les salariés</i>	32	M		0	0	n/a	2020	2023	1	
María van der Hoeven	71	F		1 000	1	✓	2016	2022	5	✓
Anne-Marie Idrac	69	F		1 385	4	✓	2012	2021	9	✓
Jean Lemierre	70	M		1 042	1	✓	2016	2022	5	✓
Angel Pobo <i>Administrateur représentant les salariés</i>	51	M		154	0	n/a	2020	2023	1	

(a) Nombre de mandats exercés par l'administrateur dans des sociétés cotées extérieures à son groupe, y compris étrangères, apprécié conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, point 19 (se reporter au point 4.1.1.3 de ce chapitre).

Au 17 mars 2021

Comité d'audit	Comité de gouvernance et d'éthique	Comité des rémunérations	Comité Stratégie & RSE
4 membres 100% d'indépendants	4 membres 75% d'indépendants	4 membres 67% d'indépendants^(a)	6 membres 67% d'indépendants
Patrick Artus* Jérôme Contamine Lise Croteau María van der Hoeven	Marie-Christine Coisne-Roquette* Patricia Barbizet Anne-Marie Idrac Jean Lemierre	Mark Cutifani* Patricia Barbizet Marie-Christine Coisne-Roquette Valérie Della Puppa Tibi ^(b)	Patrick Pouyanné* Patrick Artus Patricia Barbizet Marie-Christine Coisne-Roquette Anne-Marie Idrac Jean Lemierre

(a) Hors administrateur représentant les salariés actionnaires en application des recommandations du Code AFEP-MEDEF (point 9.3).

(b) Administrateur représentant les salariés actionnaires.

* Président(e) du Comité.

Renouvellement de mandats d'administrateur et nomination proposés à l'Assemblée générale du 28 mai 2021

Les mandats d'administrateurs de MM. Patrick Pouyanné, Patrick Artus et de Mme Anne-Marie Idrac arrivent à échéance à l'Assemblée générale ordinaire annuelle du 28 mai 2021.

M. Patrick Artus a été nommé administrateur de la Société le 15 mai 2009 et atteint une ancienneté de 12 années. En conséquence, compte tenu des règles d'indépendance des administrateurs prônées par le Code AFEP-MEDEF auquel la Société se réfère, il n'est pas proposé à l'Assemblée générale du 28 mai 2021 de renouveler le mandat d'administrateur de M. Patrick Artus. Le Conseil remercie M. Patrick Artus pour la qualité de sa participation aux travaux du Conseil d'administration et de ses Comités depuis le 15 mai 2009.

– Renouvellement de mandats d'administrateurs

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 17 mars 2021, a décidé, sur proposition du Comité de gouvernance et d'éthique, de soumettre à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires du 28 mai 2021, le renouvellement du mandat d'administrateur de M. Patrick Pouyanné et de Mme Anne-Marie Idrac pour une durée de trois années qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale annuelle appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice 2023.

M. Patrick Pouyanné est Directeur général depuis le 22 octobre 2014 et Président-directeur général de TOTAL SE depuis le 19 décembre 2015. Se reporter au point 4.1.5.1 de ce chapitre pour une information additionnelle concernant le renouvellement du mandat de Président et de Directeur général de M. Pouyanné et le mode unifié d'exercice des fonctions.

Mme Anne-Marie Idrac est administrateur de la Société depuis le 11 mai 2012. Elle est membre du Comité de gouvernance et d'éthique et du Comité Stratégie & RSE. Elle continuera à faire bénéficier le Groupe de ses compétences en matière de commerce extérieur et relations internationales, et de son expérience managériale et opérationnelle acquise au long de sa carrière.

– Nomination de deux nouveaux administrateurs

Le mandat d'administrateur de M. Carlos Tavares, administrateur de la Société depuis le 26 mai 2017, est arrivé à échéance à l'issue de l'Assemblée générale du 29 mai 2020. Le mandat de M. Patrick Artus, administrateur de la Société depuis le 15 mai 2009, arrive à échéance à l'issue de l'Assemblée générale du 28 mai 2021.

Afin de renforcer la présence de CEO au sein du Conseil, le Conseil d'administration a décidé, lors de sa réunion du 17 mars 2021 et sur proposition du Comité de gouvernance et d'éthique, de proposer à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires du 28 mai 2021, la nomination en qualité d'administrateur pour une durée de trois années qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice 2023, de M. Jacques Aschenbroich, Président-directeur général de Valeo. M. Jacques Aschenbroich apportera ses connaissances dans le domaine des transports, secteur clé en termes d'évolution de la demande d'énergie, et son expérience à la tête d'une grande société industrielle au Conseil d'administration de la Société.

Afin de maintenir au sein du Conseil la présence d'un économiste et la représentation de profils internationaux, notamment d'origine américaine, compte tenu du poids de l'actionnariat aux États-Unis de la Société,

le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 17 mars 2021, a décidé, sur proposition du Comité de gouvernance et d'éthique, de proposer à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires du 28 mai 2021, la nomination en qualité d'administrateur pour une durée de trois années qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice 2023, de M. Glenn Hubbard, économiste, de nationalité américaine. M. Glenn Hubbard apportera également son expérience en matière de gouvernance de grandes entreprises et ses connaissances dans le domaine de la responsabilité sociétale de l'entreprise.

Après analyse au regard des critères d'indépendance mentionnés au point 9.5 du Code AFEP-MEDEF actualisé en janvier 2020, le Conseil a conclu que MM. Glenn Hubbard et Jacques Aschenbroich pouvaient être considérés comme indépendants.

Concernant Valeo dont M. Jacques Aschenbroich est Président-directeur général, d'une part, le montant des ventes du Groupe réalisées à Valeo en 2020 (soit 4 millions de dollars) est inférieur à 0,1% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe en 2020 (soit 141 milliards de dollars), et d'autre part, les achats du Groupe effectués auprès de Valeo en 2020 sont d'un montant non significatif. La part de l'activité réalisée par le Groupe avec Valeo ne peut être considérée comme significative pour le Groupe. De plus, pour Valeo, d'une part, le montant des achats effectués en 2020 par Valeo auprès du Groupe (soit 33 millions d'euros) est égal à 0,29% du montant total des achats de Valeo en 2020 (soit 11,3 milliards d'euros), et d'autre part, le montant des ventes réalisées en 2020 par Valeo au Groupe est non significatif. La part de l'activité réalisée par Valeo avec le Groupe ne peut être considérée comme significative pour Valeo. Le Conseil a constaté l'absence de dépendance économique et d'exclusivité des relations d'affaires entre les deux groupes. Il a ainsi conclu que M. Jacques Aschenbroich pouvait être considéré comme indépendant.

Les relations des sociétés du Groupe peuvent être considérées actuellement comme non significatives avec MetLife Inc. dont M. Glenn Hubbard est président du Conseil d'administration. Le Conseil a constaté l'absence de dépendance économique et d'exclusivité des relations d'affaires entre les deux groupes. Il a ainsi conclu que M. Glenn Hubbard pouvait être considéré comme administrateur indépendant.

– Composition des Comités du Conseil d'administration à l'issue de l'Assemblée générale du 28 mai 2021

Sur proposition du Comité de gouvernance et d'éthique, le Conseil d'administration a décidé, lors de sa réunion du 17 mars 2021, de modifier la composition des Comités du Conseil d'administration à l'issue de l'Assemblée générale du 28 mai 2021. A compter de cette date :

- le Comité de gouvernance et d'éthique sera présidé par Marie-Christine Coisne-Roquette. Patricia Barbizet, Anne-Marie Idrac et Jean Lemierre en seront membres.
- le Comité d'audit sera présidé par Maria van der Hoeven. Patricia Barbizet, Jérôme Contamine*, Lise Croteau* et Romain Garcia-Ivaldi en seront membres.
- le Comité des rémunérations sera présidé par Mark Cutifani. Marie-Christine Coisne-Roquette et Valérie Della Puppa Tibi en seront membres.
- le Comité Stratégie & RSE sera présidé par Patrick Pouyanné. Patricia Barbizet, Marie-Christine Coisne-Roquette, Anne-Marie Idrac, Jean Lemierre et Angel Pobo en seront membres.

* Experts financiers.

4.1.1.1 Profil, expérience et expertise des administrateurs (au 31 décembre 2020)⁽¹⁾

Patrick Pouyanné

Président-directeur général de TOTAL SE*

Président du Comité Stratégie & RSE

Né le 24 juin 1963 (nationalité française)
Administrateur de TOTAL SE depuis l'AGO du 29 mai 2015
Dernier renouvellement : AGO du 1^{er} juin 2018
Date d'échéance du mandat : AGO du 28 mai 2021

Nombre d'actions Total détenues : 217 087
Nombre de parts du FCPE Total Actionnariat France détenues : 10 372,1016 (au 31/12/2020)

Adresse professionnelle : TOTAL SE, 2 place Jean Millier, La Défense 6, 92400 Courbevoie, France

Principale fonction : Président-directeur général de TOTAL SE*



Biographie – Expérience professionnelle

Diplômé de l'École Polytechnique et Ingénieur en chef au corps des Mines, M. Pouyanné occupe de 1989 à 1996 divers postes dans l'administration du ministère de l'Industrie et dans des cabinets ministériels (conseiller technique pour l'Environnement et l'Industrie auprès du Premier ministre – Édouard Balladur – de 1993 à 1995, directeur de cabinet du ministre des Technologies de l'Information et de l'Espace – François Fillon – de 1995 à 1996). En janvier 1997, il rejoint TOTAL au sein de l'Exploration-Production en tant que secrétaire général en Angola puis, en 1999, il devient représentant du Groupe au Qatar et directeur général de la filiale Exploration-Production au Qatar. En août 2002, il est nommé directeur Finances, Économie, Informatique de l'Exploration-Production. En janvier 2006, il devient directeur Stratégie, Croissance, Recherche de l'Exploration-Production et membre du Comité directeur du Groupe en mai 2006. En mars 2011, M. Pouyanné est nommé directeur général adjoint, Chimie et directeur général adjoint, Pétrochimie. En janvier 2012, il est nommé directeur général Raffinage-Chimie et membre du Comité exécutif du Groupe.

Le 22 octobre 2014, il est nommé Directeur Général de TOTAL S.A. et Président du Comité exécutif du Groupe. Le 29 mai 2015, il est nommé par l'Assemblée générale des actionnaires, administrateur de TOTAL S.A. pour une durée de trois ans. Le Conseil d'administration de TOTAL le nomme Président du Conseil d'administration à compter du 19 décembre 2015. M. Pouyanné devient ainsi le Président-directeur général de TOTAL S.A. Le mandat d'administrateur de M. Pouyanné ayant été renouvelé lors de l'Assemblée générale des actionnaires le 1^{er} juin 2018 pour une durée de trois ans, le Conseil d'administration a reconduit M. Pouyanné dans ses fonctions de Président et de Directeur Général pour une durée égale à celle de son mandat d'administrateur. M. Pouyanné est par ailleurs Président de l'Association Alliance pour l'Éducation – United Way depuis juin 2018, ayant accepté cette fonction en tant que Président-directeur général de TOTAL S.A. Il est également membre du Conseil d'administration de l'École Polytechnique (depuis septembre 2018), de l'Institut Polytechnique de Paris (depuis septembre 2019), de l'Association Française des Entreprises Privées (depuis 2015), de l'Institut du Monde Arabe (depuis 2017) et de la Fondation La France s'engage (depuis 2017).

Mandats et fonctions exercés

Mandats exercés dans toute société durant l'exercice 2020

Au sein du groupe TOTAL	En dehors du groupe TOTAL
– Président-directeur général de TOTAL SE* et Président du Comité Stratégie & RSE	– Administrateur de Capgemini S.E.* (depuis le 10 mai 2017) et membre du Comité Stratégie et RSE (depuis le 1 ^{er} septembre 2017)

Mandats échus au cours des cinq dernières années

Néant

Autres fonctions exercées durant l'exercice 2020

– Président de l'Association Alliance pour l'Éducation – United Way (depuis juin 2018)	– Membre du Conseil d'administration de l'AFEP (Association Française des Entreprises Privées) (depuis 2015)
– Membre du Conseil d'administration de l'École Polytechnique (Établissement public national scientifique, culturel et professionnel) (depuis septembre 2018)	– Membre du Conseil d'administration de la Fondation La France s'engage (depuis 2017)
– Membre du Conseil d'administration de l'Institut Polytechnique de Paris (depuis septembre 2019)	– Membre du Conseil de l'Institut du Monde Arabe (depuis 2017)

(1) Comprenant les informations visées à l'article L. 22-10-10 du Code de commerce (anciennement L. 225-37-4) et au point 12.1 de l'Annexe I du règlement délégué UE 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 complétant le règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne la forme, le contenu, l'examen et l'approbation du prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé.

* Pour les informations relatives aux mandats des administrateurs, les sociétés marquées d'un astérisque sont des sociétés cotées.

Patrick Artus

Administrateur indépendant

Président du Comité d'audit
Membre du Comité Stratégie & RSE

Né le 14 octobre 1951 (nationalité française)
Administrateur de TOTAL SE depuis l'AGO du 15 mai 2009
Dernier renouvellement : AGO du 1^{er} juin 2018
Date d'échéance du mandat : AGO du 28 mai 2021



Nombre d'actions Total détenues : 1 000 (au 31/12/2020)

Adresse professionnelle : Natixis, 47 quai d'Austerlitz, 75013 Paris, France

Principale fonction : Directeur de la recherche et des études et membre du Comité exécutif de Natixis*

Biographie – Expérience professionnelle

Diplômé de l'École Polytechnique, de l'École Nationale de la Statistique et de l'Administration Économique (ENSAE) et de l'Institut d'études politiques de Paris, M. Artus débute sa carrière à l'INSEE où il participe en particulier aux travaux de prévision et de modélisation. Il travaille ensuite au Département d'Économie de l'OCDE (1980) puis devient directeur des études à l'ENSAE de 1982 à 1985. Il est ensuite conseiller scientifique à la Direction générale des études de la Banque de France, avant de rejoindre le groupe Natixis en tant que directeur de la recherche et des études et membre du Comité exécutif depuis mai 2013. Il est par ailleurs Professeur associé à l'École d'économie de Paris. Il est également membre du Cercle des Économistes.

Mandats et fonctions exercés

Mandats et fonctions exercés dans toute société durant l'exercice 2020

Au sein du groupe Natixis	En dehors du groupe Natixis
– Directeur de la recherche et des études et membre du Comité exécutif de Natixis*	– Administrateur de TOTAL SE*, président du Comité d'audit depuis le 29 mai 2020 et membre du Comité Stratégie & RSE
	– Administrateur d'IPSOS*

Mandats échus au cours des cinq dernières années

Néant

Autres fonctions exercées durant l'exercice 2020

Néant

Patricia Barbizet

Administrateur

Membre du Comité de gouvernance et d'éthique
Membre du Comité des rémunérations
Membre du Comité Stratégie & RSE

Née le 17 avril 1955 (nationalité française)
Administrateur de TOTAL SE depuis l'AGO du 16 mai 2008
Dernier renouvellement : AGO du 29 mai 2020
Date d'échéance du mandat : AGO de 2023

Nombre d'actions Total détenues : 11 050⁽¹⁾ (au 31/12/2020)

Adresse professionnelle : Temaris et Associés SAS, 40 rue François 1^{er}, 75008 Paris, France

Principale fonction : Présidente de Temaris et Associés SAS

Biographie – Expérience professionnelle

Diplômée de l'École Supérieure de Commerce de Paris (ESCP-Europe) en 1976, Patricia Barbizet commence sa carrière à la trésorerie du groupe Renault Véhicules Industriels avant de devenir Directrice financière de Renault Crédit international. Elle rejoint le groupe de François Pinault en 1989 en tant que Directrice financière et devient en 1992 Directrice générale d'Artémis, la société d'investissement de la famille Pinault, jusqu'en 2018. Elle a été en parallèle CEO et Chairwoman de Christie's de 2014 à 2016.

Patricia Barbizet a été vice-présidente du Conseil d'administration de Kering et Vice Chairwoman de Christie's Plc. Elle siège depuis 2008 au Conseil d'administration de TOTAL et a également été administratrice de Bouygues, Air France-KLM et PSA Peugeot-Citroën. Elle a présidé le comité d'investissement du Fonds Stratégique d'Investissement (FSI) de 2008 à 2013.

Mandats et fonctions exercés

Mandats et fonctions exercés dans toute société durant l'exercice 2020

- Présidente de Temaris et Associés SAS depuis octobre 2018
- Administrateur de TOTAL SE*, membre du Comité de gouvernance et d'éthique, du Comité des rémunérations et du Comité Stratégie & RSE
- Administrateur d'Axa* depuis avril 2018
- Administrateur de Pernod Ricard* depuis novembre 2018
- Administrateur de Columbus Holdings depuis juillet 2019

Mandats échus au cours des cinq dernières années

- Administrateur de Groupe Fnac Darty* jusqu'en mai 2019
- Administrateur d'Artémis jusqu'en juillet 2018
- Directeur général d'Artémis jusqu'en janvier 2018
- Vice Chairwoman de Christie's International Plc jusqu'en janvier 2018
- Administrateur et vice-Président du Conseil d'administration de Kering S.A.* jusqu'en décembre 2018
- Directeur général (non mandataire) et membre du Conseil de surveillance de Financière Pinault jusqu'en janvier 2018
- Représentant permanent d'Artémis, administrateur au Conseil d'administration d'Agefi jusqu'en janvier 2018
- Représentant permanent d'Artémis, administrateur au Conseil d'administration de Sebdo le Point jusqu'en janvier 2018
- Membre du conseil de gérance de Société Civile du Vignoble de Château Latour jusqu'en janvier 2018
- Administrateur d'Yves Saint Laurent jusqu'en novembre 2018
- Amministratore & Amministratore Delegato de Palazzo Grassi jusqu'en janvier 2018
- Membre du Conseil de surveillance de Ponant jusqu'en janvier 2018
- Représentante d'Artémis au Conseil de surveillance de Collection Pinault Paris jusqu'en janvier 2018
- Chairwoman et CEO de Christie's International Plc jusqu'en décembre 2016
- Membre du conseil de surveillance de Peugeot S.A.* jusqu'en avril 2016

Autres fonctions exercées durant l'exercice 2020

- Présidente de la Cité de la Musique – Philharmonie de Paris (EPIC)
- Présidente du Comité de surveillance des investissements d'avenir (gouvernement français)
- Présidente du Haut Comité de gouvernance d'entreprise (HCGE)

(1) Hors acquisitions 2020 réalisées par Temaris et Associés SAS, personne morale liée à Patricia Barbizet.



Marie-Christine Coisne-Roquette

Administrateur indépendant – Administrateur Référent

Présidente du Comité de gouvernance et d'éthique
Membre du Comité des rémunérations
Membre du Comité Stratégie & RSE

Née le 4 novembre 1956 (nationalité française)
Administrateur de TOTAL SE depuis l'AGO du 13 mai 2011
Dernier renouvellement : AGO du 29 mai 2020
Date d'échéance du mandat : AGO de 2023



Nombre d'actions Total détenues : 4 559 (au 31/12/2020)

Adresse professionnelle : Sonepar, 25 rue d'Astorg, 75008 Paris, France

Principale fonction : Président de Sonepar S.A.S. et Président-directeur général de Colam Entreprendre

Biographie – Expérience professionnelle

Juriste de formation, Mme Coisne-Roquette est titulaire d'une licence d'anglais, d'une maîtrise en droit et d'un *Specialized Law Certificate* du barreau de New York. À partir de 1981, associée au Cabinet Sonier & Associés de Paris, elle exerce comme avocat aux barreaux de Paris et de New York. En 1984, elle entre au Conseil d'administration de Colam Entreprendre, holding familial qu'elle rejoindra à temps plein en 1988. En tant que président du Directoire de Colam Entreprendre et du Conseil de surveillance de Sonepar, elle va consolider le contrôle familial, réorganiser les structures du Groupe et renforcer son actionnariat pour soutenir sa stratégie de croissance. Président-directeur général à partir de 2002, Marie-Christine Coisne-Roquette est président de Sonepar S.A.S. depuis 2016. Elle reste en parallèle Président-directeur général de Colam Entreprendre. Ancien membre de la Young Presidents' Organization (YPO), elle a siégé pendant 13 ans au Conseil exécutif du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) dont elle a présidé la commission fiscalité de 2005 à 2013. Elle a été membre du Conseil Économique, Social et Environnemental de 2013 à 2015 et est administrateur de TOTAL SE.

Mandats et fonctions exercés

Mandats et fonctions exercés dans toute société durant l'exercice 2020

Au sein du groupe Sonepar	En dehors du groupe Sonepar
– Président de Sonepar S.A.S.	– Administrateur de TOTAL SE*, et depuis le 29 mai 2020, Administrateur Référent, présidente du Comité de gouvernance et d'éthique, membre du Comité des rémunérations et du Comité Stratégie & RSE
– Président-directeur général de Colam Entreprendre (S.A.)	– Président du Conseil d'administration de Développement Mobilier et Industriel (S.A.)
– Représentant légal de Sonepar S.A.S., président de Sonepar International	– Président de CMI jusqu'en juin 2020
– Représentant légal de Sonepar S.A.S., administrateur de Sonepar France S.A.S.	– Associée-Gérante de Ker Coro (société civile immobilière)
– Représentant permanent de Colam Entreprendre, administrateur de SO.VE.MAR.CO Europe (S.A.)	– Membre du Conseil de Surveillance de Akuo Energy S.A.S. (jusqu'en juin 2020)
– Directeur général de Sonepack S.A.S. jusqu'à mi 2020, administrateur de Sonepack SAS depuis	

Mandats échus au cours des cinq dernières années

– Représentant légal de Sonepar S.A.S., cogérant de Sonedis (société civile) jusqu'au 29 octobre 2018	– Représentant permanent de Sonepar Belgium au conseil de Cebeo N.V. (Belgique) jusqu'en février 2018
– Représentant permanent de Colam Entreprendre, cogérant de Sonedis (société civile) jusqu'au 29 octobre 2018	– Président du Conseil d'administration de Sonepar S.A. jusqu'en 2016

Autres fonctions exercées durant l'exercice 2020

– Membre du Conseil d'Administration de l' AFEP (Association Française des Entreprises Privées)	– Administrateur de l'association FONDACT
– Vice-Présidente du Conseil d'Administration de l'ANSA (Association Nationale des Sociétés par Actions)	– Administrateur de la Fondation Recherche Alzheimer
– Membre du bureau et administrateur de l'association MEDEF INTERNATIONAL	

Jérôme Contamine

Administrateur indépendant

Membre du Comité d'audit

Né le 23 novembre 1957 (nationalité française)
Administrateur de TOTAL SE depuis l'AGO du 29 mai 2020
Date d'échéance du mandat : AGO de 2023

Nombre d'actions Total détenues : 10 275
Nombre de parts du FCPE Total Actionnariat France détenues : 715,2448 (au 31/12/2020)

Adresse professionnelle : 12 rue Cambacérès, 75008 Paris

Principale fonction : Administrateur indépendant

Biographie – Expérience professionnelle

M. Contamine, de nationalité française, est diplômé de l'École Polytechnique, de l'ENSAE et de l'ENA. Après 4 ans comme auditeur à la Cour des Comptes, Jérôme Contamine a exercé diverses fonctions de 1988 à 2000 chez Elf Aquitaine, puis chez TOTAL. De 2000 à 2009, il a été Directeur financier de Veolia Environnement et Administrateur de Valeo de 2006 à 2017. De 2009 à 2018, il a été Directeur financier de Sanofi.

Mandats et fonctions exercés

Mandats et fonctions exercés dans toute société durant l'exercice 2020

- Administrateur de TOTAL SE* et membre du Comité d'audit depuis le 29 mai 2020
- Administrateur de Société Générale*, membre du Comité d'audit et de contrôle interne et du Comité des rémunérations
- Président de Sigateo

Mandats échus au cours des cinq dernières années

Néant

Autres fonctions exercées durant l'exercice 2020

Néant



Lise Croteau

Administrateur indépendant

Membre du Comité d'audit

Née le 5 mai 1960 (nationalité canadienne)
Administrateur de TOTAL SE depuis l'AGO du 29 mai 2019
Date d'échéance du mandat : AGO de 2022

Nombre d'actions Total détenues : 100
Nombre d'ADS Total détenus : 1 000 (au 31/12/2020)

Adresse professionnelle : 580 Chemin de la Réserve, Mont-Tremblant, Québec, J8E 3L8, Canada



Principale fonction : Administrateur indépendant

Biographie – Expérience professionnelle

Mme Croteau a commencé sa carrière en tant qu'auditeur et a rejoint Hydro-Québec en 1986 où elle a occupé des postes de contrôle et de direction financière de responsabilité croissante. De 2015 à 2018, elle a occupé le poste de vice-présidente exécutive et directrice financière d'Hydro-Québec, avant de prendre sa retraite. Comptable professionnelle agréée depuis 1984, Mme Croteau est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires et a été en 2008 nommée Fellow de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec en reconnaissance de sa contribution à la profession.

Mme Croteau est Administrateur indépendant de la société Boralex depuis 2018 et présidente du Comité d'Audit depuis 2019. La société Boralex est une société cotée à Toronto dont les activités sont relatives au traitement des résidus de bois, à la cogénération, à l'hydro-électricité, ainsi qu'aux énergies éolienne et solaire.

Depuis juin 2019, Mme Croteau est administratrice des Conseils d'administration de Québecor inc. et Québecor Média inc. et membre du Comité Ressources humaines et de Régie d'entreprise. Québecor est un chef de file canadien des télécommunications, du divertissement, des médias d'information et de la culture.

Mandats et fonctions exercés

Mandats et fonctions exercés dans toute société durant l'exercice 2020

- Administrateur de TOTAL SE* et membre du Comité d'audit
- Administrateur de Québecor inc.* depuis le 16 juin 2019
- Administrateur de Québecor Média inc.* depuis le 16 juin 2019
- Administrateur de Boralex*

Mandats échus au cours des cinq dernières années

- Administrateur de TVA Group Inc.* jusqu'au 16 juin 2019

Autres fonctions exercées durant l'exercice 2020

Néant

Mark Cutifani

Administrateur indépendant

Président du Comité des rémunérations

Né le 2 mai 1958 (nationalité australienne)
Administrateur de TOTAL SE depuis l'AGO du 26 mai 2017
Dernier renouvellement : AGO du 29 mai 2020
Date d'échéance du mandat : AGO de 2023

Nombre d'actions Total détenues : 2 000 (au 31/12/2020)

Adresse professionnelle : Anglo American plc. Group, 20 Carlton House Terrace, London, SW1Y 5AN, Royaume-Uni

Principale fonction : *Chief Executive* d'Anglo American plc.*



Biographie – Expérience professionnelle

M. Cutifani a été nommé administrateur et *Chief Executive* de la société Anglo American plc. le 3 avril 2013. Il est membre du *Board's Sustainability Committee* et préside le *Group Management Committee*. M. Cutifani a 42 années d'expérience dans l'industrie minière dans diverses régions du monde et pour un large éventail de produits. Mark Cutifani est *non-executive director* d'Anglo American Platinum Limited, *Chairman* d'Anglo American South Africa et *Chairman* de De Beers plc. Il a précédemment occupé les fonctions de *Chief Executive Officer* d'AngloGold Ashanti Limited. Avant de rejoindre AngloGold Ashanti, M. Cutifani était COO pour les activités mondiales de production de nickel de la société Vale. Précédemment, il avait occupé différentes fonctions de management au sein de Normandy Group, Sons of Gwalia, Western Mining Corporation, Kalgoorlie Consolidated Gold Mines et CRA (Rio Tinto).

M. Cutifani a obtenu un diplôme d'ingénieur (avec mention) à l'université de Wollongong en Australie. Il est ingénieur diplômé de la Royal Academy of Engineering et est Fellow de l'Institut australien des mines et de la métallurgie et de l'Institut des matériaux, des minéraux et des mines au Royaume-Uni.

En 2013, M. Cutifani a reçu un doctorat honorifique de l'université de Wollongong en Australie et il a reçu, en 2016, un doctorat honorifique de l'université Laurentian au Canada.

Mandats et fonctions exercés

Mandats et fonctions exercés dans toute société durant l'exercice 2020

Au sein du groupe Anglo American	En dehors du groupe Anglo American
– <i>Director</i> et <i>Chief Executive</i> d'Anglo American plc.*	– Administrateur de TOTAL SE* et, depuis le 29 mai 2020, président du Comité des rémunérations
– <i>Non-executive director</i> d'Anglo American Platinum Limited	
– <i>Chairman</i> de De Beers plc.	
– <i>Chairman</i> de De Beers Investments plc.	

Mandats échus au cours des cinq dernières années

Néant

Autres fonctions exercées durant l'exercice 2020

Néant

Valérie Della Puppa Tibi

Administrateur représentant les salariés actionnaires

Membre du Comité des rémunérations

Née le 22 août 1968 (nationalité française)

Administrateur de TOTAL SE depuis l'AGO du 29 mai 2019

Date d'échéance du mandat : AGO de 2022

Nombre d'actions Total détenues : 30

Nombre de parts du FCPE Total Actionariat France détenues : 233,32

Nombre de parts du FCPE Total France Capital+ : 18,96 (au 31/12/2020)



Adresse professionnelle : TOTAL SE, 2 place Jean Millier, La Défense 6, 92400 Courbevoie, France

Principale fonction : Salariée de TOTAL SE*

Biographie – Expérience professionnelle

Diplômée de l'Institut Universitaire de Technologie de Sceaux (Paris XI) en Commerce International, Mme Della Puppa Tibi est entrée dans le Groupe en 1989. Elle a occupé plusieurs postes en logistique internationale au sein de l'entité Lub Marine de la filiale Lubrifiants. En parallèle, Mme Della Puppa Tibi suit des études au Conservatoire des Arts et Métiers (Cursus de Commerce International – UV de Marketing, Commerce International, Marchés des matières premières) ainsi qu'en langues (anglais, espagnol et italien). En 2002, elle rejoint le Réseau France en tant que pilote contrat pour la maintenance des stations-service. En 2011, Mme Della Puppa Tibi rejoint la direction des Achats du Raffinage Marketing en tant que responsable e-procurement puis Lead Buyer à la création de Total Global Procurement en 2017.

Mme Della Puppa Tibi est également membre du Comité Européen Total (Comité de la SE) et membre élu suppléant des Conseils de surveillance des FCPE Total Actionariat France et Total France Capital+.

Mandats et fonctions exercés

Mandats et fonctions exercés dans toute société durant l'exercice 2020

- Administrateur représentant les salariés actionnaires de TOTAL SE*
et, depuis le 29 mai 2020, membre du Comité des rémunérations

Mandats échus au cours des cinq dernières années

Néant

Autres fonctions exercées durant l'exercice 2020

- Membre du Comité Européen Total (Comité de la SE)
- Membre élu suppléant des Conseils de surveillance des FCPE Total Actionariat France et Total France Capital+

Romain Garcia-Ivaldi

Administrateur représentant les salariés

Né le 14 septembre 1988 (nationalité française)
Administrateur représentant les salariés de TOTAL SE, désigné par le Comité Social et Économique Central de la Société le 9 juin 2020
Date d'échéance du mandat : AGO de 2023

Nombre d'actions Total détenues : 0
Nombre de parts du FCPE Total Actionnariat France détenues : 2 506,01
Nombre de parts du FCPE Total France Capital+ : 40,12 (au 31/12/2020)

Adresse professionnelle : TOTAL SE, 2 place Jean Millier, La Défense 6, 92400 Courbevoie, France

Fonction principale : Salarié de TOTAL SE*



Biographie – Expérience professionnelle

Diplômé de l'ENSTA Paris et de l'IFP-School, M. Garcia-Ivaldi commence sa carrière chez TOTAL en 2012 en tant qu'économiste sur des projets pétroliers et gaziers de la zone Amérique. En 2015, il devient ingénieur réservoir, occupant différents postes à Paris. Il exerce aujourd'hui cette fonction pour Total E&P Nigeria.

M. Garcia-Ivaldi a été président du Conseil de surveillance du fonds d'actionnariat salarié « Total Actionnariat France » du 9 novembre 2018 au 17 juin 2020.

Mandats et fonctions exercés

Mandats et fonctions exercés dans toute société durant l'exercice 2020

- Administrateur représentant les salariés de TOTAL SE* depuis le 9 juin 2020

Mandats échus au cours des cinq dernières années

Néant

Autres fonctions exercées durant l'exercice 2020

- Président du Conseil de Surveillance du FCPE Total Actionnariat France du 9 novembre 2018 au 17 juin 2020

Maria van der Hoeven

Administrateur indépendant

Membre du Comité d'audit

Née le 13 septembre 1949 (nationalité néerlandaise)
Administrateur de TOTAL SE depuis l'AGO du 24 mai 2016
Dernier renouvellement : AGO du 29 mai 2019
Date d'échéance du mandat : AGO de 2022

Nombre d'actions Total détenues : 1 000 (au 31/12/2020)

Adresse professionnelle : Sadatdomein 31, 6229 HC Maastricht Pays-Bas

Fonction principale : Administrateur indépendant



Biographie – Expérience professionnelle

Mme van der Hoeven, après une formation d'enseignante, devient professeur de sciences économiques et administratives, puis psychologue en orientation. Elle assure ensuite pendant sept ans, la Direction du Centre administratif pour la formation professionnelle des adultes de Maastricht, puis celle du Centre technologique du Limbourg. Parlementaire puis Ministre de l'Éducation, de la Culture et de la Science de 2002 à 2007 puis ministre des Affaires Économiques des Pays-Bas de 2007 à 2010, Mme van der Hoeven a été Directrice exécutive de l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) de septembre 2011 à août 2015, période durant laquelle elle a contribué à augmenter le nombre de pays membres de l'Agence et souligné les liens étroits entre climat et énergie. En septembre 2015, Mme van der Hoeven rejoint le Board of Trustees of Rocky Mountain Institute (États-Unis) et devient, au printemps 2016, membre du Conseil de surveillance d'Innogy SE (Allemagne). Depuis octobre 2016, Mme van der Hoeven est vice-présidente d'un groupe d'experts de haut niveau de l'European Decarbonisation Pathways Initiative au sein de la Commission européenne. Depuis janvier 2020, Mme van der Hoeven est membre du Conseil de surveillance de COVRA, société néerlandaise non cotée qui est le dépôt central des déchets radioactifs aux Pays-Bas.

Mandats et fonctions exercés

Mandats et fonctions exercés dans toute société durant l'exercice 2020

- Administrateur de TOTAL SE* et membre du Comité d'audit
- Membre du Conseil de supervision de Covra depuis janvier 2020 (Pays-Bas)
- *Member of the Board* de Trustees of Rocky Mountain Institute (États-Unis)

Mandats échus au cours des cinq dernières années

- Membre du Conseil de surveillance d'Innogy SE* jusqu'au 4 octobre 2019
- Membre du Conseil de surveillance de RWE AG (Allemagne)

Autres fonctions exercées durant l'exercice 2020

- Membre du Board de Leaders pour la Paix (France) depuis janvier 2019
- Membre de l'International Advisory Panel on Energy of Singapore depuis janvier 2019

Anne-Marie Idrac

Administratrice indépendante

Membre du Comité de gouvernance et d'éthique
Membre du Comité Stratégie & RSE

Née le 27 juillet 1951 (nationalité française)
Administratrice de TOTAL SE depuis l'AGO du 11 mai 2012
Dernier renouvellement : AGO du 1^{er} juin 2018
Date d'échéance du mandat : AGO du 28 mai 2021

Nombre d'actions Total détenues : 1 385 (au 31/12/2020)

Adresse professionnelle : 9 place Vauban 75007 Paris, France

Principale fonction : Administratrice indépendante



Biographie – Expérience professionnelle

Diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris, ancienne élève de l'École Nationale d'Administration (ENA-1974), Mme Idrac débute sa carrière comme administrateur civil dans divers postes au ministère de l'Équipement dans les domaines de l'environnement, du logement, de l'urbanisme et des transports. Elle a été notamment Directrice générale de l'Établissement public d'Aménagement de Cergy-Pontoise de 1990 à 1993, et Directrice des transports terrestres de 1993 à 1995. Mme Idrac a été secrétaire d'État aux Transports de mai 1995 à juin 1997, députée des Yvelines élue en 1997 et 2002, conseillère régionale d'Île-de-France de 1998 à 2002, secrétaire d'État au Commerce extérieur de mars 2008 à novembre 2010. Mme Idrac a également été présidente-directrice générale de la RATP de 2002 à 2006 puis présidente de la SNCF de 2006 à 2008.

Mandats et fonctions exercés

Mandats et fonctions exercés dans toute société durant l'exercice 2020

- Administratrice de TOTAL SE*, membre du Comité de gouvernance et d'éthique et du Comité Stratégie & RSE
- Administratrice de Saint-Gobain* et présidente du comité nominations et rémunérations
- Administratrice d'Air France-KLM* et présidente du Comité développement durable et conformité
- Administratrice de Sanef depuis octobre 2019
- Administratrice de Bouygues*, présidente du Comité RSE et membre du Comité d'audit

Mandats échus au cours des cinq dernières années

- Présidente du Conseil de surveillance de l'Aéroport de Toulouse-Blagnac jusqu'en mai 2018

Autres fonctions exercées durant l'exercice 2020

- Membre du conseil d'administration de la fondation Robert Schuman
- Présidente de la Fondation Alima depuis novembre 2020

Jean Lemierre

Administrateur indépendant

Membre du Comité de gouvernance et d'éthique
Membre du Comité Stratégie & RSE

Né le 6 juin 1950 (nationalité française)
Administrateur de TOTAL SE depuis l'AGO du 24 mai 2016
Date du dernier renouvellement : AGO du 29 mai 2019
Date d'échéance du mandat : AGO de 2022



Nombre d'actions Total détenues : 1 042 (au 31/12/2020)

Adresse professionnelle : BNP Paribas, 3 rue d'Antin 75002 Paris, France

Fonction principale : Président du Conseil d'administration de BNP Paribas*

Biographie – Expérience professionnelle

M. Lemierre est diplômé de l'institut d'Études Politiques de Paris et de l'École Nationale d'Administration. Il est également licencié en droit. M. Lemierre a exercé diverses fonctions au sein de l'Administration fiscale française, notamment comme chef du Service de la Législation fiscale et directeur général des Impôts. Il a ensuite été nommé directeur de cabinet du ministre de l'Économie et des Finances français puis est devenu directeur du Trésor en octobre 1995. De 2000 à 2008, il est président de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD). En 2008, il devient conseiller du président de BNP Paribas et depuis le 1^{er} décembre 2014, il est président du Conseil d'administration de BNP Paribas. Au cours de sa carrière, M. Lemierre a également été membre du Comité monétaire européen (1995-1998), président du Comité économique et financier de l'Union européenne (1999-2000), et président du Club de Paris (1999-2000). Il est ensuite devenu membre de l'International Advisory Council de la China Investment Corporation (CIC) et de l'International Advisory Council de la China Development Bank (CDB). Il est actuellement président du Centre d'Études Prospectives et d'Informations Internationales (CEPII), et membre de l'Institute of International Finance (IIF).

Mandats et fonctions exercés

Mandats et fonctions exercés dans toute société durant l'exercice 2020

Au sein du groupe BNP Paribas	En dehors du groupe BNP Paribas
<ul style="list-style-type: none">– Président du Conseil d'administration de BNP Paribas*– Administrateur TEB Holding AS	<ul style="list-style-type: none">– Administrateur de TOTAL SE*, membre du Comité de gouvernance et d'éthique et du Comité Stratégie & RSE

Mandats échus au cours des cinq dernières années

Néant

Autres fonctions exercées durant l'exercice 2020

<ul style="list-style-type: none">– Membre du Conseil d'administration de l' AFEP (Association Française des Entreprises Privées)– Président du Centre d'Études Prospectives et d'Informations Internationales (CEPII)– Membre de l'Institute of International Finance (IIF)– Membre de l'International Advisory Board d'Orange*	<ul style="list-style-type: none">– Membre de l'International Advisory Council de China Development Bank* (CDB)– Membre de l'International Advisory Council de China Investment Corporation (CIC)– Membre de l'International Advisory Panel (IAP) de la Monetary Authority of Singapore (MAS)– Vice-Président de l'Association Paris Europlace depuis 2014
---	---

Angel Pobo

Administrateur représentant les salariés

Né le 14 août 1969 (nationalité française)
Administrateur représentant les salariés de TOTAL SE, désigné par le Comité de la SE,
appelé Comité Européen Total, le 14 octobre 2020, jusqu'en 2023
Date d'échéance du mandat : AGO de 2023

Nombre d'actions Total détenues : 154
Nombre de parts du FCPE Total Actionariat France détenues : 1 212,88
Nombre de parts du FCPE Total France Capital+ : 46,35 (au 31/12/2020)

Adresse professionnelle : TOTAL SE, 2 place Jean Millier, La Défense 6, 92400 Courbevoie, France

Fonction principale : Salarié de TOTAL SE*

Biographie – Expérience professionnelle

M. Pobo est entré dans le Groupe en 1989, au sein d'Argedis, filiale chargée de la gestion et de l'exploitation de stations-service en France. Il y occupe différents postes et devient, à partir de 1998, directeur de site. En 2013, il devient membre du Comité Européen. Il est délégué syndical central pour l'Unité Économique et Sociale Marketing & Services entre 2014 et 2017, puis pour l'Unité Économique et Sociale Amont – Global Services – Holding à partir de 2017. Il est également représentant syndical au Comité Social et Économique et au Comité Social et Économique Central. Le 14 octobre 2020, il est désigné par le Comité de la SE, appelé Comité Européen Total, pour siéger au Conseil d'administration de TOTAL SE en tant qu'administrateur représentant les salariés et démissionne ainsi de ses mandats syndicaux.

Mandats et fonctions exercés

Mandats et fonctions exercés dans toute société durant l'exercice 2020

Au sein du groupe TOTAL	En dehors du groupe TOTAL
– Administrateur représentant les salariés de TOTAL SE* depuis le 14 octobre 2020	Néant

Mandats échus au cours des cinq dernières années

Néant

Autres fonctions exercées durant l'exercice 2020

– Maire de Aubais (France) – Président de l'Association ATECA jusqu'en décembre 2020



Mandats d'administrateur de TOTAL SE ayant expiré en 2020

Christine Renaud

Administrateur représentant les salariés

Membre du Comité des rémunérations et membre du Comité Stratégie & RSE jusqu'au 29 mai 2020

Née le 7 mai 1968 (nationalité française)

Administrateur représentant les salariés de la Société depuis l'AGO du 26 mai 2017 jusqu'à l'AGO du 29 mai 2020

Principale fonction : Salariée de TOTAL SE*

Biographie – Expérience professionnelle

Diplômée de l'Institut universitaire de Technologie en Chimie de l'Université de Poitiers, Mme Renaud débute sa carrière dans le Groupe en 1990 comme technicienne en développement analytique au sein de Sanofi (site d'Ambarès), puis du Groupement de Recherches de Lacq (GRL). En 2004, elle intègre le laboratoire d'analyses organiques au sein du Pôle d'Études et de Recherches de Lacq (PERL). Lors de ses fonctions au GRL, Mme Renaud est élue au Comité d'Établissement avant d'assurer un mandat de déléguée syndicale et de titulaire du comité européen du Groupe de 2004 à 2011. Fin 2011, Mme Renaud est élue secrétaire du comité européen du Groupe. Elle exerce ce mandat renouvelé en 2013 jusqu'au 5 avril 2017. Mme Renaud est désignée par le Comité central d'entreprise de l'UES Amont – Global Services – Holding lors de sa réunion du 30 mars 2017, administrateur représentant les salariés au Conseil d'administration de TOTAL S.A., à compter du 26 mai 2017 pour une durée de trois ans expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire du 29 mai 2020. Depuis le 1^{er} mars 2018, Mme Renaud est chargée de communication auprès du Centre Technique et Scientifique Jean Féger. Depuis le 15 décembre 2019, Mme Renaud est Développeur de Talents au sein du service RH.

Mandats et fonctions exercés

Mandats et fonctions exercés dans toute société durant l'exercice 2020^(a)

- Administrateur représentant les salariés de TOTAL S.A.*, membre du Comité Stratégie & RSE et membre du Comité des rémunérations jusqu'au 29 mai 2020

Mandats échus au cours des cinq dernières années

- Administrateur représentant les salariés de TOTAL S.A.*, membre du Comité Stratégie & RSE et membre du Comité des rémunérations jusqu'au 29 mai 2020

Carlos Tavares

Administrateur indépendant

Membre du Comité des rémunérations jusqu'au 29 mai 2020

Né le 14 août 1958 (nationalité portugaise)

Administrateur de la Société depuis l'AGO du 26 mai 2017 jusqu'à l'AGO du 29 mai 2020

Principale fonction : Président du Directoire de Peugeot S.A.*

Biographie – Expérience professionnelle

Diplômé de l'École Centrale de Paris, M. Carlos Tavares a occupé différents postes de responsabilité au sein du groupe Renault entre 1981 et 2004 avant de rejoindre le groupe Nissan. Après avoir été responsable des opérations pour Nissan dans la région Amériques, il est nommé directeur général délégué aux Opérations au sein du groupe Renault de 2011 à 2013. Depuis le 1^{er} janvier 2014, il a rejoint le Directoire de Peugeot S.A., dont il a pris la Présidence le 31 mars 2014.

Mandats et fonctions exercés

Mandats et fonctions exercés dans toute société durant l'exercice 2020^(a)

Au sein du groupe Peugeot

- Président du Directoire de Peugeot S.A.*
- Président du Conseil de Surveillance d'Opel Automobiles GmbH
- Président du Conseil d'administration de PSA Automobiles S.A.*

En dehors du groupe Peugeot

- Administrateur de TOTAL* et membre du Comité des rémunérations jusqu'au 29 mai 2020
- Administrateur d'AIRBUS Group*

Mandats échus au cours des cinq dernières années

- Administrateur de TOTAL S.A.* et membre du Comité des rémunérations jusqu'au 29 mai 2020
- Administrateur de PCMA Holding B.V.
- Administrateur de Faurecia* jusqu'en octobre 2018
- Administrateur de Banque PSA Finance

(a) Information au 29 mai 2020.

4.1.1.2 Absence de conflits d'intérêts ou de condamnation

Le règlement intérieur du Conseil d'administration précise les règles spécifiques de prévention des conflits d'intérêts applicables aux administrateurs dans les termes suivants (se reporter au point 4.1.2.1 de ce chapitre pour la version intégrale du règlement intérieur) :

« 2.5. Devoir de loyauté

L'administrateur ne peut utiliser son titre ou ses fonctions d'administrateur pour s'assurer, ou assurer à un tiers, un avantage quelconque, pécuniaire ou non pécuniaire.

Il fait part au Président du Conseil d'administration et à l'Administrateur Référent, s'il a été nommé, de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, avec la Société ou toute autre société du Groupe. Il s'abstient de participer au vote de la résolution correspondante, ainsi que d'assister aux débats précédant ce vote.

La participation de l'administrateur à une opération à laquelle la Société, ou toute autre société du Groupe, est directement intéressée est portée à la connaissance du Conseil d'administration préalablement à sa conclusion.

L'administrateur ne peut prendre de responsabilités, à titre personnel, dans des entreprises ou dans des affaires qui sont en concurrence avec la Société, ou avec toute autre société du Groupe, sans en informer préalablement le Conseil d'administration.

L'administrateur s'engage à ne pas rechercher ou accepter de la Société, ou de sociétés liées à celle-ci, directement ou indirectement, des avantages susceptibles d'être considérés comme étant de nature à compromettre son indépendance. »

« 7.2. Missions de l'Administrateur Référent

5. Prévention des conflits d'intérêts

L'Administrateur Référent anime au sein du Comité de gouvernance et d'éthique la mise en œuvre des diligences visant à identifier et analyser les situations de conflits d'intérêts potentiels au sein du Conseil d'administration. Il porte à l'attention du Président-directeur général les éventuelles situations de conflits d'intérêts ainsi identifiées. Il rend compte de ces travaux au Conseil d'administration.

Dans le cadre de l'obligation de déclaration des conflits d'intérêts prévue à l'article 2.5 du présent règlement, tout administrateur en situation de conflit d'intérêts, même potentiel, en fait part au Président-directeur général et à l'Administrateur Référent. »

L'Administrateur Référent a mis en œuvre les diligences visant à identifier et analyser les situations de conflits d'intérêts potentiels. L'Administrateur Référent a été ainsi consulté le 9 février 2020 par un administrateur sur une situation de conflit d'intérêts potentiel pouvant survenir en raison de la participation éventuelle de ce dernier au conseil de surveillance d'une société non cotée dans le secteur du traitement de déchets. L'Administrateur Référent a conclu à l'absence de conflit d'intérêts, cet administrateur acceptant ensuite ce mandat de membre du conseil de surveillance qui lui était proposé dans cette société.

Sur la base des travaux réalisés, le Conseil d'administration a noté l'absence de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs des administrateurs à l'égard de la Société et leurs intérêts privés.

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil d'administration de TOTAL SE ; il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients ou des fournisseurs en vertu duquel un administrateur a été sélectionné ; il n'existe pas de contrat de services liant un administrateur à TOTAL SE ou à l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages spécifiques aux termes de ce contrat.

Les administrateurs de la Société actuellement en fonction ont indiqué à la Société ne pas avoir fait l'objet de condamnation pour fraude, ne pas avoir été associés à une procédure de faillite, de mise sous séquestre, de placement sous administration judiciaire ou liquidation judiciaire, ne pas avoir fait l'objet d'incrimination, de condamnation, de sanction prononcées par une autorité administrative ou un organisme professionnel, de mesures d'interdiction de gérer une entreprise ou d'empêchement telles que visées au point 12.1 de l'Annexe I du règlement délégué UE 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019, au cours des cinq dernières années.

4.1.1.3 Situation de cumul de mandats des administrateurs

Le nombre de mandats exercés par les administrateurs dans des sociétés cotées extérieures à leur groupe, y compris étrangères, a été apprécié, au 31 décembre 2020, conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF (point 19) selon lesquelles « *un dirigeant mandataire social exécutif ne doit pas exercer plus de deux autres mandats d'administrateur dans des sociétés cotées extérieures à son groupe, y compris étrangères. [Cette] limite [...] n'est pas applicable aux mandats exercés par un dirigeant mandataire social exécutif dans les filiales et participations, détenues seul ou de concert, des sociétés dont l'activité principale est d'acquies et de gérer de telles participations. [...] Un administrateur ne doit pas exercer plus de quatre autres mandats dans des sociétés cotées extérieures au groupe, y compris étrangères.* »

Synthèse en matière de cumul de mandats des membres du Conseil d'administration

Au 31 décembre 2020	Nombre de mandats dans des sociétés cotées extérieures ^(a)	Conformité aux critères du Code AFEP-MEDEF
Patrick Pouyanné	1	✓
Patrick Artus	2	✓
Patricia Barbizet	3	✓
Marie-Christine Coisne-Roquette	1	✓
Jérôme Contamine	2	✓
Lise Croteau	3	✓
Mark Cutifani	1	✓
Valérie Della Puppa Tibi ^(b)	0	✓
Romain Garcia-Ivaldi ^(c)	0	✓
Maria van der Hoeven	1	✓
Anne-Marie Idrac	4	✓
Jean Lemierre	1	✓
Angel Pobo ^(c)	0	✓

(a) Selon les critères du Code AFEP-MEDEF.

(b) Administrateur représentant les salariés actionnaires.

(c) Administrateur représentant les salariés.

4.1.1.4 Indépendance des administrateurs

Lors de sa séance du 8 février 2021, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité de gouvernance et d'éthique, a examiné l'indépendance des administrateurs de la Société au 31 décembre 2020. Sur proposition de ce Comité, le Conseil a considéré, conformément au Code AFEP-MEDEF auquel la Société se réfère, qu'un administrateur est indépendant dès lors qu' « *il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.* »

Cette appréciation s'est appuyée, pour chaque administrateur, sur les critères d'indépendance mentionnés aux points 9.5 à 9.7 du Code AFEP-MEDEF actualisé en janvier 2020 et rappelés ci-après :

Critère 1 : Salarié mandataire social au cours des cinq années précédentes

« Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années précédentes :

- salarié ou dirigeant mandataire social exécutif de la société ;
- salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur d'une société que la société consolide ;
- salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur de la société mère de la société ou d'une société consolidée par cette société mère. »

Critère 2 : Mandats croisés

« Ne pas être dirigeant mandataire social exécutif d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire social exécutif de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur. »

Critère 3 : Relations d'affaires significatives

« Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement, conseil :

- significatif de la société ou de son groupe ;
- ou pour lequel la société ou le groupe représente une part significative de l'activité.

L'appréciation du caractère significatif ou non de la relation entretenue avec la société ou son groupe est débattue par le Conseil et les critères quantitatifs et qualitatifs ayant conduit à cette appréciation (continuité, dépendance économique, exclusivité, etc.) explicités dans le rapport annuel. »

Critère 4 : Lien familial

« Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social. »

Critère 5 : Commissaire aux comptes

« Ne pas avoir été commissaire aux comptes de la Société au cours des 5 années précédentes. »

Critère 6 : Durée de mandat supérieur à 12 ans

« Ne pas être administrateur de la Société depuis plus de 12 ans. La perte de la qualité d'administrateur indépendant intervient à la date des douze ans. »

Critère 7 : Statut du dirigeant mandataire social non-exécutif

« Un dirigeant mandataire social non exécutif ne peut être considéré comme indépendant s'il perçoit une rémunération variable en numéraire ou des titres ou toute rémunération liée à la performance de la société ou du groupe. »

Critère 8 : Statut de l'actionnaire important

« Des administrateurs représentant des actionnaires importants de la société ou de sa société mère peuvent être considérés comme indépendants dès lors que ces actionnaires ne participent pas au contrôle de la société. Toutefois, au-delà d'un seuil de 10% en capital ou en droits de vote, le conseil, sur rapport du comité des nominations, s'interroge systématiquement sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de la société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel. »

Il a été confirmé, concernant l'indépendance au 31 décembre 2020 de Mmes Coisne-Roquette, Croteau, van der Hoeven et Idrac ainsi que de MM. Artus, Contamine, Cutifani et Lemierre, que les analyses d'indépendance effectuées précédemment restaient pertinentes.

En particulier, les éléments suivants ont été constatés à la date du 31 décembre 2020.

- Le niveau des relations d'affaires entre les sociétés du Groupe et celles du groupe Natixis, dont M. Artus est membre du Comité exécutif, ne représentait ni une part significative de l'activité globale de ce groupe (le niveau des relations d'affaires des sociétés du Groupe avec Natixis étant inférieur à 0,4% du produit net bancaire⁽¹⁾ de cette banque), ni une part significative du montant total des financements externes des activités du Groupe (inférieur à 5%). Le Conseil a constaté l'absence de dépendance économique et d'exclusivité des relations d'affaires entre les deux groupes. Il a ainsi conclu que M. Artus pouvait être considéré comme administrateur indépendant, étant précisé que M. Artus atteindra une ancienneté au Conseil de 12 ans le 15 mai 2021.
- Le niveau des relations d'affaires entre les sociétés du Groupe et celles du groupe Sonepar, dont Mme Coisne-Roquette est Présidente, ne représentait ni une part significative de l'activité globale du groupe Sonepar (les achats effectués par les sociétés du Groupe auprès du groupe Sonepar étant en 2020 de 1,7 million d'euros, soit 0,01% des achats du Groupe en 2020 (16,0 milliards d'euros)). Le Conseil a constaté l'absence de dépendance économique et d'exclusivité des relations d'affaires entre les deux groupes. Il a ainsi conclu que Mme Coisne-Roquette pouvait être considérée comme administrateur indépendant.
- Le niveau des relations d'affaires entre les sociétés du Groupe et celles du groupe Société Générale, dont M. Contamine est administrateur et membre du Comité d'audit et de contrôle interne, ne représentait ni une part significative de l'activité globale du groupe (le niveau des relations d'affaires des sociétés du Groupe avec Société Générale étant inférieur à 0,1% du produit net bancaire⁽¹⁾ de cette banque), ni une part significative du montant total des financements externes des activités du Groupe (inférieur à 5%). Le Conseil a constaté l'absence de dépendance économique et d'exclusivité des relations d'affaires entre les deux groupes. Il a ainsi conclu que M. Contamine pouvait être considéré comme administrateur indépendant.

- Concernant Anglo American Plc. dont M. Cutifani est *Chief Executive*, d'une part, le montant des ventes du Groupe réalisées à Anglo American Plc. en 2020 (soit 166 millions de dollars) est égal à 0,12% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe en 2020 (soit 141 milliards de dollars), et d'autre part, les achats du Groupe effectués auprès de Anglo American Plc. en 2020 sont d'un montant non significatif. La part de l'activité réalisée par le Groupe avec Anglo American Plc. ne peut être considérée comme significative pour le Groupe. De plus, pour Anglo American Plc., d'une part, le montant des achats effectués en 2020 par Anglo American Plc. auprès du Groupe (soit 166 millions de dollars) est égal à 2,8% du montant total des achats de Anglo American Plc. en 2020 (soit 3,3 milliards de dollars), et d'autre part, le montant des ventes réalisées en 2020 par Anglo American Plc. au Groupe est non significatif. La part de l'activité réalisée par Anglo American Plc. avec le Groupe ne peut être considérée comme significative pour Anglo American Plc. Le Conseil a constaté l'absence de dépendance économique et d'exclusivité des relations d'affaires entre les deux groupes. Il a ainsi conclu que M. Cutifani pouvait être considéré comme indépendant.
- Le niveau des relations d'affaires entre les sociétés du Groupe et celles de BNP Paribas, dont M. Lemierre est président du Conseil d'administration, ne représentait ni une part significative de l'activité globale de cet établissement financier (le niveau des relations d'affaires des sociétés du Groupe avec BNP Paribas étant inférieur à 0,1% du produit net bancaire⁽¹⁾ de cette banque), ni une part significative du montant total des financements externes des activités du Groupe (inférieur à 5%). Le Conseil a constaté l'absence de dépendance économique et d'exclusivité des relations d'affaires entre les deux groupes. Il a ainsi conclu que M. Lemierre pouvait être considéré comme administrateur indépendant.

En conséquence, sur mention du Comité de gouvernance et d'éthique, le Conseil d'administration a considéré Mmes Coisne-Roquette, Croteau, van der Hoeven et Idrac, ainsi que de MM. Artus, Contamine, Cutifani et Lemierre comme administrateurs indépendants.

Mme Barbizet, ayant été nommée administrateur par l'Assemblée générale au 16 mai 2008, ne peut en effet, en application de l'article 9.5.6 du Code AFEP-MEDEF, être considérée comme administrateur indépendant.

Le proportion d'administrateurs indépendants au sein du Conseil dans sa composition au 31 décembre 2020 atteint 80%⁽²⁾.

Le taux d'indépendance du Conseil d'administration est supérieur au taux d'indépendance recommandé par le Code AFEP-MEDEF selon lequel, dans les sociétés au capital dispersé et dépourvues d'actionnaires de contrôle, la moitié au moins des membres du Conseil doit être indépendante.

(1) Produit net bancaire 2020.

(2) Hors administrateur représentant les salariés actionnaires et administrateurs représentant les salariés, conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF (point 9.3).

Synthèse de l'indépendance des membres du Conseil d'administration

Annexe 3 du Code AFEP-MEDEF – Indépendance des administrateurs

Au 31 décembre 2020

Critères ^(a)	Patrick Pouyanné	Patrick Artus	Patricia Barbizet	Marie-Christine Coisne-Roquette	Jérôme Contamine	Lise Croteau	Mark Cutifani	Valérie Della Pappa Tibi ^(b)	Romain Garcia-Ivaldi ^(c)	Maria van der Hoeven	Anne-Marie Idrac	Jean Lemierre	Angel Pobo ^(d)
Critère 1 : Salarié mandataire social au cours des 5 années précédentes	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	n/a	n/a	✓	✓	✓	n/a
Critère 2 : Mandats croisés	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	n/a	n/a	✓	✓	✓	n/a
Critère 3 : Relations d'affaires significatives	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	n/a	n/a	✓	✓	✓	n/a
Critère 4 : Lien familial	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	n/a	n/a	✓	✓	✓	n/a
Critère 5 : Commissaire aux comptes	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	n/a	n/a	✓	✓	✓	n/a
Critère 6 : Durée de mandat supérieure à 12 ans	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	n/a	n/a	✓	✓	✓	n/a
Critère 7 : Statut du dirigeant mandataire social non-exécutif	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
Critère 8 : Statut de l'actionnaire important	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	n/a	n/a	✓	✓	✓	n/a
Conformité aux critères d'indépendance du Code AFEP-MEDEF	✗	✓	✗	✓	✓	✓	✓	n/a ^(d)	n/a ^(d)	✓	✓	✓	n/a ^(d)

(a) Dans ce tableau, ✓ représente un critère d'indépendance satisfait et ✗ représente un critère d'indépendance non satisfait.

(b) Administrateur représentant les salariés actionnaires.

(c) Administrateur représentant les salariés.

(d) Hors administrateur représentant les salariés actionnaires et administrateurs représentant les salariés, conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF (point 9.3).

4.1.1.5 Politique de diversité menée au sein du Conseil d'administration

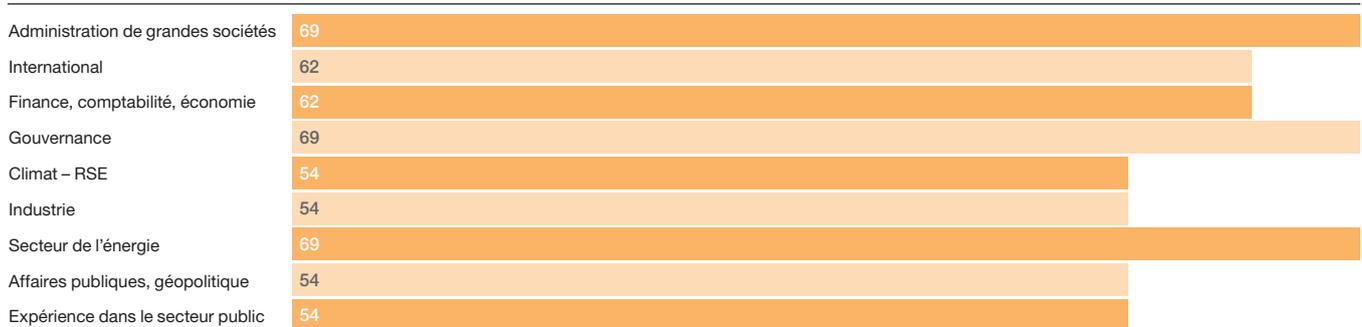
Le Conseil d'administration attache une importance particulière à sa composition et à celle de ses Comités. Il s'appuie notamment sur les travaux du Comité de gouvernance et d'éthique qui examine annuellement et propose, aussi souvent que les circonstances l'exigent, les évolutions souhaitables de la composition du Conseil d'administration et des Comités en fonction de la stratégie du Groupe.

Les travaux du Comité de gouvernance et d'éthique s'inscrivent dans le cadre d'une procédure formalisée en vue notamment d'assurer la complémentarité des compétences des administrateurs et la diversité de leurs profils, maintenir un taux d'indépendance global du Conseil pertinent au regard de la structure de gouvernance de la Société et de son actionnariat, rechercher une représentation équilibrée des femmes et des hommes au Conseil, ainsi que de promouvoir une représentation adaptée d'administrateurs de diverses nationalités. Ces principes guident les processus de sélection des administrateurs.

Dans le cadre d'une démarche entreprise depuis plusieurs années, la composition du Conseil d'administration s'est sensiblement modifiée depuis 2010 pour atteindre une représentation mieux équilibrée des femmes et des hommes et une ouverture sur des profils plus internationaux. Le Conseil d'administration, dans sa composition au 17 mars 2021, compte ainsi parmi ses 13 membres, 7 administrateurs masculins et 6 administrateurs féminins ; 4 nationalités y sont représentées.

En application des articles L. 22-10-7 et L. 22-10-5 du Code de commerce (anciennement L. 225-27-1 et L. 225-23 respectivement), les administrateurs représentant les salariés et l'administrateur représentant les salariés actionnaires ne sont pas pris en compte pour l'application des dispositions relatives à la représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein du Conseil. En conséquence, la proportion d'administrateurs féminins au sein du Conseil d'administration est de 50% au 31 décembre 2020 (soit 5 femmes et 5 hommes sur 10 administrateurs). Le seuil de 40% d'administrateurs de chaque sexe requis par l'article L. 22-10-3 du Code de commerce (anciennement L. 225-18-1) est atteint au 31 décembre 2020.

Expertises des membres du Conseil d'administration (en %)



4.1.1.6 Formation des administrateurs et connaissance de l'entreprise

Les administrateurs peuvent demander à bénéficier d'une formation sur les spécificités de l'entreprise, ses métiers et son secteur d'activité et recevoir toute formation utile à l'exercice de leurs fonctions d'administrateur. L'Administrateur Référent, à la suite de sa demande, a bénéficié auprès de l'organisme IFA les 7 et 9 avril 2020 d'une formation spécifique relative à ses nouvelles missions devant être exercées en qualité d'Administrateur Référent à compter du 29 mai 2020.

Les administrateurs représentant les salariés bénéficient par ailleurs d'un temps de formation interne à la Société et/ou de formation économique dispensée par un organisme extérieur choisi par l'administrateur, après acceptation de l'organisme et du programme par le Secrétaire du Conseil. Ce temps de formation, initialement fixé à 20 heures par an, a été porté à 60 heures par an, par décision du Conseil d'administration lors de sa réunion du 26 juillet 2017 et confirmée lors de la réunion du 29 juillet 2020, en application de l'article L. 225-30-2 du Code de commerce. Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article L. 225-23 du Code de commerce introduites par la loi n°2019-486 du 22 mai 2019, dite loi PACTE, l'administrateur représentant les salariés actionnaires peut bénéficier, à sa demande, d'un temps de formation fixé à 40 heures par an. La formation peut être effectuée au sein de la Société ou du Groupe et/ou dispensée par un organisme extérieur, choisie par l'administrateur, après acceptation de l'organisme et du programme par le Secrétaire du Conseil, dans le respect des conditions prévues par la réglementation.

En application de l'article R. 225-34-3 du Code de commerce, le Conseil d'administration a décidé, sur proposition du Comité d'éthique et de gouvernance, que la formation devait permettre d'assurer aux administrateurs représentant les salariés et administrateurs représentant les salariés actionnaires l'acquisition et le perfectionnement des connaissances et techniques nécessaires à l'exercice de leur mandat et son contenu porter principalement sur le rôle et le fonctionnement du Conseil d'administration, les droits et obligations des administrateurs et leur responsabilité, ainsi que sur l'organisation et les activités de la Société. La formation peut être assurée soit dans des organismes

externes de formation soit au sein de la Société elle-même. Le Secrétaire du Conseil, après accord du Président du Conseil d'administration, est en charge des modalités de mise en œuvre effective du programme de formation déterminé par le Conseil d'administration.

Depuis 2013, le Conseil d'administration se réunit chaque année sur un site du Groupe. En 2020, le contexte sanitaire lié à la pandémie COVID-19 n'a pas permis au Conseil d'administration de se réunir sur un site du Groupe. Sur les trois dernières années, le Conseil d'administration s'était tenu sur le site du projet Laggan en mer du Nord au Royaume-Uni, sur le site de Yamal LNG au nord de la Russie et sur la plateforme offshore de Halfdan au large du Danemark.

De même, l'état d'urgence sanitaire n'a pas permis aux administrateurs de participer à des visites de site, comme cela a pu être le cas pendant les exercices précédents. En 2019, quatre administrateurs avaient eu l'occasion de visiter le CSTJF (Centre scientifique et technique Jean Féger) à Pau (France) et deux administrateurs le site de Saclay (France) où est installée la direction Recherche & Développement du Groupe. En 2018, trois administrateurs avaient visité le champ offshore Umm Shaif (Abou Dabi), et deux autres administrateurs avaient pour leur part visité le centre opérationnel deepwater de Lagos, le FPSO du champ offshore d'AKPO et l'usine LNG de l'île de Bonny (Nigéria).

Ces visites de sites par le Conseil d'administration et ses administrateurs sont autant d'occasions de rencontres des collaborateurs du Groupe, de partenaires et de personnalités locales du secteur de l'énergie. Elles seront susceptibles de reprendre dès que le contexte sanitaire le permettra.

Les administrateurs ont également des contacts réguliers avec le management du Groupe, qu'il s'agisse de membres du Comité exécutif lors de réunions du Conseil ou de managers opérationnels lors de visites sur des sites du Groupe. Ces interactions entre administrateurs et managers permettent aux administrateurs de mieux appréhender de façon concrète les activités du Groupe. En octobre 2020, des rencontres entre des groupes de 2 ou 3 administrateurs et chaque membre du Comité exécutif actuel et futur ont été organisées à l'occasion du séminaire stratégique.



4.1.2 Fonctionnement du Conseil d'administration

8

réunions du
Conseil
d'administration en
2020

96,7%

Taux de présence
moyen des
administrateurs
aux réunions du
Conseil en 2020

1

executive session
présidée par
l'Administrateur
Référént en 2020

4.1.2.1 Règles de fonctionnement du Conseil d'administration

Les règles de fonctionnement du Conseil d'administration sont fixées dans son règlement intérieur qui précise la mission du Conseil d'administration et les règles d'organisation de ses travaux. Le règlement intérieur du Conseil d'administration précise également les obligations de chaque administrateur, ainsi que le rôle et les pouvoirs du Président et du Directeur général.

M. Charles Paris de Bollardièrre est le Secrétaire du Conseil d'administration depuis le 15 septembre 2009, date à laquelle le Conseil d'administration a décidé de le nommer à ces fonctions.

Depuis le 4 novembre 2014, date de la première désignation de l'administrateur représentant les salariés au Conseil d'administration, un membre du Comité central d'entreprise (remplacé depuis décembre 2018 par un membre du Comité Social et Économique Central – CSEC) assiste avec voix consultative aux séances du Conseil, conformément à l'article L. 2312-75 du Code du travail.

La loi n°2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises (dite « Loi PACTE ») a modifié l'article L. 225-27-1 du Code de commerce pour abaisser à 8 le nombre d'administrateurs au-delà duquel un deuxième administrateur représentant les salariés doit être désigné. En application de ces dispositions, un second administrateur représentant les salariés a été désigné par le Comité de la SE le 14 octobre 2020.

Le règlement intérieur du Conseil d'administration fait l'objet de revues régulières en vue de son adaptation aux évolutions des règles et des pratiques de gouvernance. En 2014, des modifications ont été apportées afin d'intégrer notamment de nouvelles dispositions sur l'information du Conseil d'administration en cas de prise ou de modification dans les mandats notifiés par les administrateurs, ainsi qu'un rappel des obligations de confidentialité inhérentes aux travaux du Conseil. En décembre 2015, des modifications y ont été apportées pour prévoir la nomination d'un Administrateur Référént en cas d'unification des fonctions de direction et définir ses missions. En juillet 2018, des modifications ont été apportées de façon à prendre en compte les nouvelles exigences en matière de responsabilité sociale et environnementale issues de la révision en juin 2018 du Code AFEP-MEDEF. En juillet 2020, le règlement intérieur du Conseil d'administration a été de nouveau modifié afin de prendre en compte la transformation de la Société en société européenne et les modifications apportées par la Loi PACTE.

Le texte intégral du règlement intérieur du Conseil d'administration figure ci-après, dans sa dernière version approuvée par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 29 juillet 2020. Il est également disponible sur le site internet de la Société à la rubrique « Notre Groupe/ Notre identité/Notre gouvernance ».

Le Conseil d'administration de TOTAL SE⁽¹⁾ a arrêté le présent règlement intérieur.

1. MISSION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration est une instance collégiale qui détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre, conformément à son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Dans le cadre de sa mission et sans que cette énumération soit exhaustive :

- il désigne les dirigeants mandataires sociaux⁽²⁾ et contrôle l'exécution de leurs missions respectives ;
- il s'attache à promouvoir la création de valeur par l'entreprise à long terme ;
- il détermine les orientations stratégiques de la Société et, plus généralement, du Groupe ;
- il examine régulièrement, en lien avec ces orientations stratégiques, les opportunités et les risques tels que les risques financiers, juridiques, opérationnels, sociaux et environnementaux ainsi que les mesures prises en conséquence ;
- il est informé de l'évolution des marchés de l'environnement concurrentiel et des principaux enjeux auxquels l'entreprise est confrontée, y compris dans le domaine de la responsabilité sociale et environnementale ;
- il approuve les opérations d'investissement et de désinvestissement envisagées par le Groupe lorsque celles-ci portent sur des montants supérieurs à 3% des fonds propres, ainsi que toute opération significative se situant hors de la stratégie annoncée de l'entreprise ;

- il est tenu informé de tout événement important concernant la marche de la Société, en particulier des investissements et désinvestissements supérieurs à 1% des fonds propres ;
- il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Il s'assure en particulier, avec le concours des Comités constitués en son sein :
 - de la bonne définition des pouvoirs dans l'entreprise ainsi que du bon exercice des pouvoirs et responsabilités respectifs des organes de la Société,
 - de ce qu'aucune personne ne dispose seule, pour le compte de la Société, du pouvoir d'engager une dépense et de procéder au paiement correspondant,
 - de la mise en place d'un dispositif de prévention et de détection de la corruption et du trafic d'influence,
 - de l'existence et de la mise en œuvre d'une politique de non-discrimination et de diversité au sein de la Société ainsi que de son Groupe,
 - du bon fonctionnement des organes internes de contrôle et du caractère satisfaisant des conditions d'exercice de leur mission par les commissaires aux comptes,
 - du bon fonctionnement des Comités ;
- il approuve la procédure interne d'évaluation relative tant aux conventions courantes conclues à des conditions normales qu'aux conventions dites « réglementées » ;
- il veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés financiers au travers des comptes qu'il arrête et des rapports qu'il publie, ainsi qu'à l'occasion des opérations majeures qui sont réalisées ;

(1) TOTAL SE est désignée dans le présent règlement comme la « Société » et collectivement avec l'ensemble de ses filiales directes et indirectes comme le « Groupe ».

(2) Par « dirigeant mandataire social », on entend le Président-directeur général si le Président du Conseil d'administration assume la Direction générale de la Société, le Président du Conseil d'administration et le Directeur général dans le cas contraire, ainsi que, le cas échéant, tout directeur général délégué, selon l'organisation adoptée par le Conseil d'administration.

- il convoque et fixe l'ordre du jour des assemblées d'actionnaires ou d'obligataires ;
- il veille à ce que sa composition ainsi que celle des Comités qu'il constitue en son sein soient équilibrées en termes de diversité (nationalité, âge, hommes/femmes, qualifications, et expériences professionnelles) ;
- il arrête chaque année, au regard des critères fixés par le Code de gouvernement d'entreprise auquel la Société se réfère, la liste des administrateurs considérés comme indépendants, parmi les administrateurs autres que l'Administrateur représentant les salariés actionnaires et le ou les Administrateurs représentant les salariés qui ne sont pas comptabilisés pour établir la proportion d'administrateurs indépendants tant au niveau du Conseil d'administration qu'au niveau de ses différents Comités ;
- il nomme un Administrateur Référent dans les conditions prévues à l'article 7, dès lors que le Président du Conseil d'administration assume également les fonctions de Directeur général par décision du Conseil d'administration.

2. OBLIGATIONS DES ADMINISTRATEURS DE TOTAL SE

Avant d'accepter ses fonctions d'administrateur, tout candidat reçoit une copie des statuts de la Société et du présent Règlement intérieur. Il s'assure de façon générale qu'il a connaissance des obligations générales et particulières à sa charge et, en particulier, des textes légaux et réglementaires régissant les fonctions d'administrateur de société européenne immatriculée en France dont les actions sont admises aux négociations sur un ou plusieurs marchés réglementés. Il s'assure également qu'il a connaissance des règles du Code de gouvernement d'entreprise auquel la Société se réfère.

L'acceptation de la fonction d'administrateur entraîne l'engagement de respecter les réglementations applicables ayant trait notamment au fonctionnement du Conseil d'administration ainsi que les règles déontologiques de l'administrateur telles que définies dans le Code de gouvernement d'entreprise auquel la Société se réfère. Elle entraîne également l'engagement de respecter le présent règlement intérieur et l'adhésion aux valeurs du Groupe telles qu'elles sont décrites dans son Code de conduite.

Lorsqu'il participe aux délibérations du Conseil d'administration et exprime son vote, l'administrateur représente l'ensemble des actionnaires de la Société et agit dans l'intérêt social de la Société.

2.1 Indépendance de jugement

L'administrateur s'engage, en toutes circonstances, à maintenir son indépendance d'analyse, de jugement, de décision et d'action et à rejeter toute pression, directe ou indirecte, pouvant s'exercer sur lui et pouvant émaner d'administrateurs, de groupes particuliers d'actionnaires, de créanciers, de fournisseurs et en général de tout tiers.

2.2 Cumul de mandats

L'administrateur doit tenir le Conseil d'administration informé des mandats de direction, d'administration ou de surveillance qu'il exerce dans toute autre société, française ou étrangère, cotée ou non cotée. Il doit également tenir le Conseil d'administration informé des mandats de censeur qui lui serait confiés dans ces sociétés. À cet égard, l'administrateur s'engage expressément à notifier sans délai au Président du Conseil d'administration et à l'Administrateur Référent s'il a été nommé, tout changement dans sa situation concernant les mandats exercés, et ce quel qu'en soit le motif (nomination, démission, révocation, non-renouvellement).

2.3 Participation aux travaux du Conseil

L'administrateur consacre à la préparation des séances du Conseil d'administration et des Comités du Conseil d'administration auxquels il siège, le temps nécessaire à l'examen attentif des dossiers qui lui ont été adressés. Il peut demander aux dirigeants mandataires sociaux tout complément d'informations qui lui est nécessaire ou utile pour

l'exercice de ses fonctions d'administrateur. S'il le juge nécessaire, un administrateur peut demander à bénéficier d'une formation sur les spécificités de l'entreprise, ses métiers et son secteur d'activité, ses enjeux en matière de responsabilité sociale et environnementale, ainsi que de toute formation utile à l'exercice de ses fonctions d'administrateur.

Sauf impossibilité dont le Président du Conseil d'administration aura été préalablement averti, l'administrateur participe à toutes les séances du Conseil d'administration et à toutes celles des comités du Conseil d'administration dont il est membre, ainsi qu'aux Assemblées générales d'actionnaires.

Le Président du Conseil d'administration veille à ce que soient communiquées aux administrateurs les informations pertinentes, y compris critiques, concernant la Société, et en particulier les rapports d'analyse financière, les communiqués de presse, et les principaux articles de presse la concernant.

2.4 Confidentialité

Les administrateurs, ainsi que toute personne appelée à assister à tout ou partie des réunions du Conseil d'administration et des Comités, sont tenus à une obligation de stricte confidentialité sur le déroulement et le contenu des délibérations.

Les dossiers de chaque séance du Conseil d'administration ainsi que les informations recueillies avant ou pendant les séances, sont strictement confidentiels.

S'agissant des informations non publiques acquises dans le cadre de leurs fonctions, les administrateurs sont astreints, même après la cessation de leurs fonctions, au secret professionnel, dépassant l'obligation de discrétion prévue par les textes en vigueur, tant à l'égard des personnes extérieures à la Société qu'à l'égard des collaborateurs du Groupe.

Les administrateurs ne peuvent utiliser les informations confidentielles recueillies avant ou pendant les séances à des fins personnelles. Ils ne peuvent en disposer au profit d'une personne tierce pour quelque raison que ce soit. Ils doivent prendre toutes mesures utiles pour que cette confidentialité soit préservée. Le caractère confidentiel et personnel de ces informations est levé à compter du moment où elles font l'objet d'une publication par la Société.

2.5 Devoir de loyauté

L'administrateur ne peut utiliser son titre ou ses fonctions d'administrateur pour s'assurer, ou assurer à un tiers, un avantage quelconque, pécuniaire ou non pécuniaire.

Il fait part au Président du Conseil d'administration et à l'Administrateur Référent, s'il a été nommé, de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, avec la Société ou toute autre société du Groupe. Il s'abstient de participer au vote de la résolution correspondante, ainsi que d'assister aux débats précédant ce vote.

La participation de l'administrateur à une opération à laquelle la Société, ou toute autre société du Groupe, est directement intéressée est portée à la connaissance du Conseil d'administration préalablement à sa conclusion.

L'administrateur ne peut prendre de responsabilités, à titre personnel, dans des entreprises ou dans des affaires qui sont en concurrence avec la Société, ou avec toute autre société du Groupe, sans en informer préalablement le Conseil d'administration.

L'administrateur s'engage à ne pas rechercher ou accepter de la Société, ou de sociétés liées à celle-ci, directement ou indirectement, des avantages susceptibles d'être considérés comme étant de nature à compromettre son indépendance.

2.6 Devoir d'expression

L'administrateur s'engage, s'il estime que la décision éventuelle du Conseil d'administration n'est pas conforme à l'intérêt social de la Société, à exprimer clairement son opposition et à s'efforcer de convaincre le Conseil d'administration de la pertinence de sa position.

2.7 Transactions sur les titres de la société et règles boursières

L'administrateur détient en son nom propre et pendant la durée de son mandat, le nombre minimal d'actions de la Société fixé par les statuts.

D'une manière générale, l'administrateur est tenu d'agir avec la plus grande prudence et vigilance lors de toute transaction personnelle portant sur les instruments financiers de la Société, de ses filiales ou participations cotées ou émettant des instruments financiers cotés.

Pour ce faire, l'administrateur respecte les procédures suivantes :

1. L'ensemble des actions ou ADR de la Société et de ses filiales cotées doit être détenu sous forme nominative, soit au nominatif pur auprès de la Société ou de son mandataire, soit au nominatif administré auprès d'un intermédiaire français (ou nord-américain pour les ADR) dont l'administrateur communique les coordonnées au Secrétaire du Conseil d'administration.
2. L'administrateur s'abstient de réaliser directement ou indirectement (ou de recommander de réaliser) toute opération sur les instruments financiers (actions, ADR, ou tous autres instruments financiers liés à ces instruments financiers) de la Société, de ses filiales ou participations cotées ou des instruments financiers cotés, pour lesquelles l'administrateur dispose d'une information privilégiée. Une information privilégiée est une information précise qui n'a pas encore été rendue publique, qui concerne, directement ou indirectement, un ou plusieurs émetteurs d'instruments financiers, ou un ou plusieurs instruments financiers, et qui si elle était rendue publique, serait susceptible d'avoir une influence sensible sur le cours des instruments financiers concernés, ou le cours d'instruments financiers qui leur sont liés.
3. Toute transaction sur les instruments financiers de la Société (actions, ADR, ou instruments financiers liés) est strictement interdite pendant les trente jours calendaires qui précèdent l'annonce des résultats périodiques (annuels, semestriels ou trimestriels) ainsi que le jour de l'annonce.
4. En outre, l'administrateur respecte les dispositions aux termes desquelles les actions attribuées gratuitement ne peuvent être cédées :
 - tant dans un délai de trente jours calendaires avant la diffusion par la Société d'un communiqué de presse relatif aux résultats semestriels ou annuels, cette diffusion constituant l'annonce d'un rapport financier intermédiaire ou d'un rapport de fin d'année au sens de la réglementation applicable ;
 - qu'en cas de connaissance d'une information privilégiée au sens de l'article 7 du règlement (UE) n° 596/2014 sur les abus de marché, et qui n'a pas été rendue publique.
5. L'administrateur s'interdit d'effectuer toute opération sur les instruments financiers liés à l'action de la Société (MONEP, *warrants*, obligations échangeables, ...), ainsi que toute opération à découvert ou en report sur ces instruments financiers.
6. L'administrateur s'interdit également de recourir à tous produits de couverture sur les actions de la Société ainsi que sur tous les instruments financiers qui y sont liés, et en particulier sur toutes les actions de la Société qu'il détient et le cas échéant sur :
 - les options d'achat ou de souscription d'actions de la Société ;
 - les droits sur les actions de la Société susceptibles d'être attribuées gratuitement ;
 - les actions de la Société issues de levées d'options ou attribuées gratuitement.
7. Chaque administrateur prend toutes dispositions utiles pour que, dans les conditions de forme et de délai prévues par la législation en vigueur, soient déclarées à l'Autorité des marchés financiers, et communiquées au Secrétaire du Conseil d'administration, les opérations sur les titres de la Société effectuées par lui-même, ou par toute personne qui lui est étroitement liée.

3. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

3.1 Réunions du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration se réunit chaque fois que les circonstances l'exigent et au minimum tous les trois mois.

Les administrateurs reçoivent avant la réunion l'ordre du jour de la séance du Conseil et, chaque fois que les circonstances le permettent, les éléments nécessaires à leur réflexion.

Les administrateurs ont la possibilité de se faire représenter aux séances du Conseil d'administration par un autre administrateur. Chaque administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues au cours d'une même séance du Conseil d'administration.

Dans tous les cas autorisés par la loi, sont réputés présents pour le calcul du *quorum* et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil d'administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication satisfaisant aux caractéristiques techniques prévues par la réglementation.

3.2 Rémunération des administrateurs

Dans la limite d'un plafond fixé par l'Assemblée générale, le Conseil d'administration détermine la rémunération des administrateurs sur la base d'un montant fixe ainsi que d'un montant variable permettant de prendre en compte la participation effective de chaque administrateur aux travaux du Conseil d'administration et de ses Comités, ainsi que, le cas échéant, l'exercice des missions confiées à l'Administrateur Référent.

Le Directeur général ou en cas de réunification des fonctions, le Président-directeur général, ne perçoit aucune rémunération pour sa participation aux travaux du Conseil et des Comités.

3.3 Secrétariat du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration, sur proposition de son Président, désigne un Secrétaire du Conseil, qui assiste le Président dans l'organisation des travaux du Conseil, notamment dans la définition du programme annuel de travail et du calendrier des réunions du Conseil.

Le Secrétaire du Conseil établit les projets de procès-verbaux des réunions du Conseil, qui sont soumis à l'approbation de celui-ci.

Le procès-verbal des réunions du Conseil est établi en français et signé par le Président de séance et au moins un administrateur. En cas d'empêchement du Président de séance, il est signé par deux administrateurs au moins. Des traductions libres d'extraits du procès-verbal peuvent être établies en langue étrangère. Toutefois, seul le procès-verbal en français fait foi.

Le Secrétaire du Conseil est habilité à délivrer et à certifier les copies ou extraits des procès-verbaux des réunions du Conseil.

Le Secrétaire est responsable de toutes les procédures relatives au fonctionnement du Conseil d'administration que ce dernier examine périodiquement.

Tous les membres du Conseil d'administration peuvent consulter le Secrétaire et bénéficier de ses services.

3.4 Évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration procède à intervalles réguliers n'excédant pas trois ans, à une évaluation formalisée de son propre fonctionnement. Cette évaluation est effectuée, sous la direction de l'Administrateur Référent, s'il a été nommé ou, à défaut sous la direction du Comité de gouvernance et d'éthique, avec l'aide d'un consultant extérieur. En outre, le Conseil d'administration procède annuellement à un débat sur son fonctionnement.

4. RÔLE ET POUVOIRS DU PRÉSIDENT

Le Président représente le Conseil d'administration et, sauf circonstance exceptionnelle, est seul habilité à agir et à s'exprimer au nom du Conseil d'administration.

Il organise et dirige les travaux du Conseil d'administration et veille à un fonctionnement efficace des organes sociaux dans le respect des principes de bonne gouvernance. Il coordonne les travaux du Conseil d'administration avec ceux des comités. Il établit l'ordre du jour des réunions du Conseil en y incluant les points proposés par le Directeur général.

Il veille à ce que les administrateurs disposent en temps utile et sous une forme claire et appropriée des informations nécessaires à l'exercice de leurs missions.

Le Président assure la liaison entre le Conseil d'administration et les actionnaires de la Société en concertation avec la Direction générale. Il veille à la qualité de l'information financière diffusée par la Société.

En étroite coordination avec la Direction générale, il peut représenter la Société dans ses relations de haut niveau avec les pouvoirs publics et les grands partenaires du Groupe tant au plan national qu'international.

Il est tenu régulièrement informé par le Directeur général des événements et situations significatifs relatifs à la vie du Groupe, notamment en ce qui concerne la stratégie, l'organisation, le *reporting* financier mensuel, les grands projets d'investissements et de désinvestissements et les grandes opérations financières. Il peut demander au Directeur général ou aux directeurs de la Société, en informant le Directeur général, toute information propre à éclairer le Conseil d'administration et ses comités dans l'accomplissement de leur mission.

Il peut entendre les commissaires aux comptes en vue de la préparation des travaux du Conseil d'administration et du Comité d'audit.

Il rend compte chaque année à l'Assemblée générale des actionnaires des travaux du Conseil d'administration.

5. POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Directeur général assume sous sa responsabilité la Direction générale de la Société. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Il préside le Comité exécutif. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale des actionnaires, ainsi que des règles de gouvernement d'entreprise propres à la Société et, en particulier, du présent règlement intérieur du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration décide des éventuelles limitations des pouvoirs du Directeur Général.

Le Directeur général présente, à intervalles réguliers, les résultats et les perspectives du Groupe, aux actionnaires et à la communauté financière.

Lors de chaque réunion du Conseil d'administration, le Directeur général rend compte des faits marquants de la vie du Groupe.

Le Directeur Général soumet au Conseil d'administration, qui le présente à l'Assemblée générale des actionnaires, le rapport de gestion de la Société ainsi que le rapport de gestion consolidé.

6. COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration a décidé la constitution :

- d'un Comité d'audit ;
- d'un Comité de gouvernance et d'éthique ;
- d'un Comité des rémunérations ;
- d'un Comité Stratégie & RSE.

Les missions et compositions de ces comités sont définies dans leurs règlements intérieurs respectifs arrêtés par le Conseil d'administration.

Ces comités exercent leurs activités sous la responsabilité et au bénéfice du Conseil d'administration.

Chaque Comité fait rapport au Conseil d'administration de ses travaux.

7. ADMINISTRATEUR RÉFÉRENT

7.1 Nomination de l'Administrateur Référent

Lorsque les fonctions de Président du Conseil et de Directeur général ne sont pas dissociées, un Administrateur Référent est désigné par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité de gouvernance et d'éthique, parmi les administrateurs qualifiés d'indépendants par le Conseil d'administration.

L'Administrateur Référent, ainsi nommé, demeure en fonction pendant la durée de son mandat d'administrateur, sauf décision contraire du Conseil d'administration qui peut décider, à tout moment, de mettre fin à ces fonctions. La perte de la qualité d'administrateur indépendant (quelle qu'en soit la raison) met fin aux fonctions de l'Administrateur Référent.

L'Administrateur Référent, s'il est nommé, préside le Comité de gouvernance et d'éthique.

7.2 Missions de l'Administrateur Référent

L'Administrateur Référent exerce les missions suivantes :

1. Convocation du Conseil d'administration – Ordre du jour
L'Administrateur Référent peut demander au Président-directeur général, la convocation du Conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

Il peut demander au Président-directeur général l'inscription de points complémentaires à l'ordre du jour de toute séance du Conseil d'administration.

2. Participation aux travaux des Comités
S'il n'est pas membre du Comité des rémunérations, l'Administrateur Référent est invité et participe aux travaux du Comité des rémunérations concernant l'évaluation annuelle des performances des dirigeants mandataires sociaux et les recommandations relatives à leur rémunération.

3. Suppléance de la présidence des séances du Conseil d'administration
Lorsque le Président-directeur général ne participe pas à tout ou partie d'une séance du Conseil d'administration, l'Administrateur Référent assure la présidence de cette séance. Il assure en particulier cette présidence lors des débats et délibérations du Conseil relatifs à l'évaluation de la performance des dirigeants mandataires sociaux et à la détermination de leur rémunération, qui s'effectuent hors de leur présence.

4. Évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration
L'Administrateur Référent assure la direction du processus d'évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration et rend compte de cette évaluation au Conseil d'administration.

5. Prévention des conflits d'intérêts
L'Administrateur Référent anime au sein du Comité de gouvernance et d'éthique la mise en œuvre des diligences visant à identifier et analyser les situations de conflits d'intérêts potentiels au sein du Conseil d'administration. Il porte à l'attention du Président-directeur général les éventuelles situations de conflits d'intérêts ainsi identifiées. Il rend compte de ces travaux au Conseil d'administration.

Dans le cadre de l'obligation de déclaration des conflits d'intérêts prévue à l'article 2.5 du présent Règlement, tout administrateur en situation de conflit d'intérêts, même potentiel, en fait part au Président-directeur général et à l'Administrateur Référent.

6. Suivi des conditions nécessaires au bon fonctionnement du Conseil et du respect du Règlement Intérieur

L'Administrateur Référent veille au respect des règles du Code de gouvernement d'entreprise auquel TOTAL SE se réfère ainsi que du Règlement intérieur du Conseil d'administration. À ce titre, il peut formuler toute proposition ou recommandation qu'il juge utile.

Il s'assure que les administrateurs sont en mesure d'exercer leur mission dans les meilleures conditions possibles, et qu'ils bénéficient du niveau d'information adéquat à l'accomplissement de leurs fonctions.

L'Administrateur Référent peut réunir, après accord du Comité de gouvernance et d'éthique, les administrateurs n'occupant pas de fonctions exécutives ou salariées au sein du Conseil d'administration. Il rend compte au Conseil d'administration des conclusions de ces réunions.

7. Relations avec les actionnaires

Le Président-directeur général et l'Administrateur Référent sont les points de contact privilégiés pour les actionnaires sur les sujets de la responsabilité du Conseil.

Lorsque le Président-directeur général est sollicité par un actionnaire sur ces sujets, il peut solliciter l'avis de l'Administrateur Référent avant de donner une suite appropriée à la requête de l'actionnaire.

Lorsque l'Administrateur Référent est sollicité par un actionnaire sur ces sujets, il en informe le Président-directeur général en lui faisant part de son avis afin que le Président-directeur général puisse donner une suite appropriée à la requête. Le Président-directeur général informe l'Administrateur Référent des suites données.

L'Administrateur Référent peut, en accord avec le Président du Conseil d'administration, représenter le Conseil à des réunions avec les actionnaires de la Société sur les sujets de gouvernement d'entreprise.

7.3 Moyens – conditions d'exercice – bilan d'activité

Le Président-directeur général tient régulièrement informé l'Administrateur Référent de l'activité de la Société.

L'Administrateur Référent a accès à tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

L'Administrateur Référent peut consulter le Secrétaire du Conseil et bénéficier de ses services pour l'exécution de sa mission.

Au titre des missions qui lui sont confiées, l'Administrateur Référent peut percevoir un montant supplémentaire de rémunération, dans les conditions prévues par l'article 3.2. du présent Règlement et celles fixées par le Conseil d'administration.

L'Administrateur Référent rend compte annuellement au Conseil d'administration de l'exécution de ses missions. Au cours des Assemblées générales, il peut être invité par le Président-directeur général à rendre compte de son action.

4.1.2.2 Travaux du Conseil d'administration en 2020

Le Conseil d'administration est, en principe, convoqué par lettre envoyée dans la semaine qui précède la réunion. Dans la mesure du possible, la convocation comprend les documents dont l'examen est nécessaire à la prise de décision des administrateurs. Le procès-verbal de chaque réunion fait l'objet d'une approbation expresse lors de la réunion suivante du Conseil.

En 2020, le Conseil d'administration s'est réuni à 8 reprises. Le taux de présence pour l'ensemble des administrateurs a été de 96,7%. Le Comité

d'audit s'est réuni à 7 reprises, avec un taux de présence de 100% ; le Comité des rémunérations 3 fois, avec un taux de présence de 83,3% ; le Comité de gouvernance et d'éthique 3 fois, avec un taux de présence de 100% ; et le Comité Stratégie & RSE 5 fois, avec un taux de présence de 100%.

Le tableau des participations individuelles aux réunions du Conseil d'administration et des Comités figure ci-dessous.

Participation des administrateurs aux réunions du Conseil d'administration et des Comités en 2020

Administrateurs	Conseil d'administration		Comité d'audit		Comité des rémunérations		Comité de gouvernance et d'éthique		Comité Stratégie & RSE	
	Taux de présence	Nombre de séances	Taux de présence	Nombre de séances	Taux de présence	Nombre de séances	Taux de présence	Nombre de séances	Taux de présence	Nombre de séances
Patrick Pouyanné, Président-directeur général	100%	8/8	–	–	–	–	–	–	100%	5/5
Patrick Artus	100%	8/8	100%	7/7	–	–	–	–	100%	5/5
Patricia Barbizet ^(a)	100%	8/8	–	–	100%	3/3	100%	3/3	100%	5/5
Marie-Christine Coisne-Roquette, Administrateur Référent ^(b)	100%	8/8	100%	3/3	100%	1/1	100%	3/3	100%	3/3 ^(h)
Jérôme Contamine ^(c)		4/4	100%	4/4	–	–	–	–	–	3 ⁽ⁱ⁾
Lise Croteau	100%	8/8	100%	7/7	–	–	–	–	–	5 ⁽ⁱ⁾
Mark Cutifani	100%	8/8	–	–	100%	3/3	–	–	–	4 ⁽ⁱ⁾
Valérie Della Puppa Tibi ^(d)	100%	8/8	–	–	100%	1/1	–	–	–	5 ⁽ⁱ⁾
Romain Garcia-Ivaldi ^(e)	100%	4/4	–	–	–	–	–	–	–	4 ⁽ⁱ⁾
Maria van der Hoeven	100%	8/8	100%	7/7	–	–	–	–	–	5 ⁽ⁱ⁾
Anne-Marie Idrac	100%	8/8	–	–	–	–	100%	3/3	100%	5/5
Jean Lemierre	100%	8/8	–	–	–	–	100%	3/3	100%	5/5
Angel Pobo ^(f)	100%	2/2	–	–	–	–	–	–	–	3 ⁽ⁱ⁾
Christine Renaud ^(g)	100%	4/4	–	–	100%	2/2	–	–	100%	1/1
Carlos Tavares ^(g)	50%	2/4	–	–	0%	0/2	–	–	–	1 ⁽ⁱ⁾
Taux de présence	96,7%		100%		83,3%		100%		100%⁽ⁱ⁾	

(a) Administrateur Référent jusqu'au 29 mai 2020.

(b) Administrateur Référent depuis le 29 mai 2020.

(c) Administrateur depuis le 29 mai 2020.

(d) Administrateur représentant les salariés actionnaires.

(e) Administrateur représentant les salariés depuis le 9 juin 2020.

(f) Administrateur représentant les salariés depuis le 14 octobre 2020.

(g) Administrateur jusqu'au 29 mai 2020.

(h) Une participation libre puis trois participations en tant que membre.

(i) Participation libre (administrateur non membre du Comité Stratégie & RSE).

(j) Hors participation libre.

Les réunions du Conseil d'administration ont comporté en particulier l'examen des points suivants :

5 février

- présentation au Conseil des travaux du Comité Stratégie & RSE réuni le 11 décembre 2019
- arrêté des comptes de l'exercice 2019 (comptes consolidés, comptes de la société mère) après rapport du Comité d'audit et intervention des commissaires aux comptes
- projet d'affectation du résultat de TOTAL S.A., fixation du dividende 2019, dates de détachement et de mise en paiement du solde du dividende au titre de l'exercice 2019
- principaux messages de communication financière
- présentation au Conseil des travaux du Comité de gouvernance et d'éthique réuni le 30 janvier 2020
- compte-rendu par l'Administrateur Référent de l'exécution de sa mission
- appréciation de l'indépendance des administrateurs au 31 décembre 2019
- allocation de la rémunération des administrateurs au titre de l'exercice 2019
- réglementation Abus de Marché – périodes d'abstention
- information sur les opérations sur titres de la Société réalisées par le dirigeant mandataire social
- approbation de la procédure relative aux conventions conclues par la Société
- présentation au Conseil des travaux du Comité des rémunérations réuni le 30 janvier 2020
- présentation du nouveau dispositif d'approbation des rémunérations des mandataires sociaux (issu de l'ordonnance du 27 novembre 2019)
- conditions de mise en œuvre d'un plan d'actions de performance pour 2020
- orientations concernant la rémunération du Président-directeur général pour les exercices 2019 et 2020
- information sur les rachats d'actions de la Société
- renouvellement de l'autorisation d'émettre des emprunts obligataires
- renouvellement de l'autorisation d'émettre des cautions, avals et garanties
- renouvellement de l'autorisation d'émettre des garanties au titre de certaines opérations financières
- déclarations de franchissements de seuils dans le capital ou les droits de vote de la Société
- approbation du rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale sur les opérations d'achats et de ventes d'actions de la Société en application de l'article L. 225-211 du Code de commerce
- point sur l'assignation de la Société devant le tribunal judiciaire de Nanterre par 4 associations et 14 collectivités locales concernant le Plan de vigilance.

18 mars

- présentation au Conseil d'administration du plan d'action du Groupe en réponse à la crise pétrolière
- approbation de la politique financière du Groupe
- information sur les investissements en Inde avec le groupe Adani
- présentation au Conseil des travaux du Comité de gouvernance et d'éthique réuni le 11 mars 2020
- débat sur le fonctionnement du Conseil d'administration
- point sur les propositions de nomination et de renouvellement de mandats d'administrateurs
- présentation au Conseil des travaux du Comité des rémunérations réuni le 11 mars 2020
- rémunération du Président-directeur général (hors la présence de ce dernier) au titre de l'exercice 2019
- politique de rémunération du Président-directeur général au titre de l'exercice 2020
- politique de rémunération des administrateurs
- confirmation de l'attribution définitive des actions de performance dans le cadre du plan 2017 au regard du niveau d'atteinte des conditions de performance
- attribution d'actions de performance au Président-directeur général et aux autres bénéficiaires (Plan 2020)
- présentation au Conseil des travaux du Comité Stratégie & RSE réuni le 18 mars 2020
- préparation de l'Assemblée générale annuelle ; lieu et date en fonction de l'évolution du contexte sanitaire et/ou légal ou de mesures administratives ; fixation de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ; approbation des différents chapitres du Document d'enregistrement universel constituant le rapport de gestion au sens du Code de commerce, du rapport sur le gouvernement d'entreprise et des rapports spéciaux sur les options de souscription et d'achat d'actions de la Société et les attributions d'actions de performance ; approbation du rapport du Conseil d'administration et du texte des projets de résolutions soumises à l'Assemblée ; communiqué de presse
- présentation au Conseil des travaux du Comité d'audit réuni le 16 mars 2020
- fixation du calendrier relatif au dividende (acomptes et solde) au titre de l'exercice 2021
- information sur les émissions d'emprunts obligataires

4 mai

- information sur un projet d'acquisition marketing BtC gaz et électricité en Espagne
- comptes consolidés et sociaux, résultats du 1^{er} trimestre 2020, après rapport du Comité d'audit et intervention des commissaires aux comptes
- présentation au Conseil d'administration des travaux du Comité d'audit réuni le 27 avril 2020
- présentation du plan d'action du Groupe dans le contexte de crise sanitaire et pétrolière
- information sur les rachats d'actions de la Société
- proposition de distribution d'un solde sur dividende 2019 de 0,68 €/action avec une option de paiement en numéraire ou en actions nouvelles de la Société avec décote
- fixation d'un 1^{er} acompte sur dividende au titre de l'exercice 2020
- proposition par le Président-directeur général et les membres du Comex de réduire temporairement leur rémunération compte tenu du contexte sanitaire et économique ; réduction de la rémunération des administrateurs
- communiqués de presse
- présentation de l'ambition Climat du Groupe et du communiqué de presse y relatif
- compte-rendu de la réunion du Comité Stratégie & RSE du 18 mars 2020
- préparation de l'Assemblée générale annuelle : information sur la procédure sociale relative à la transformation de la Société en société européenne ; demande d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée générale des actionnaires déposée par des actionnaires ; rapport définitif du Conseil d'administration sur les projets de résolutions soumises à l'Assemblée générale des actionnaires ; texte définitif des projets de résolutions

- information du Conseil d'administration relative à la fixation de la période et du prix de souscription des actions de la Société dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux salariés 2020
- information sur le capital social
- information sur les émissions d'emprunts obligataires
- information sur une nouvelle ligne de crédit bancaire syndiquée
- déclarations de franchissement de seuils dans le capital ou les droits de vote de la Société

29 mai

- préparation et organisation de l'Assemblée générale annuelle : compte-rendu des *roadshows* gouvernance effectués dans le cadre de la préparation de l'Assemblée et réponses aux questions écrites posées par des actionnaires et communiqué de presse relatif à l'Assemblée générale
- fixation du prix d'émission des actions dans le cadre du paiement du solde du dividende au titre de l'exercice 2019 en actions et approbation du communiqué de presse relatif au solde du dividende au titre de l'exercice 2019
- délégation de pouvoirs pour opérer sur les actions de la Société
- information sur les émissions d'emprunts obligataires
- autorisation d'émission de garanties
- information et décisions relatives à l'augmentation de capital réservée aux salariés 2020
- transformation de la Société en société européenne – pouvoirs pour formalités
- modification de la composition des Comités du Conseil d'administration

29 juillet

- approbation du projet Mero 3 au Brésil
- présentation au Conseil des travaux du Comité de gouvernance et d'éthique du 29 juillet 2020
- point sur la désignation par le Comité social et économique central d'un administrateur représentant les salariés
- détermination des conditions d'exercice du mandat d'administrateur représentant les salariés
- information sur le résultat des votes de l'Assemblée générale du 29 mai 2020
- immatriculation de la Société en société européenne et modifications des règlements intérieurs du Conseil d'administration et des Comités
- confidentialité des travaux du Conseil d'administration
- présentation des perspectives stratégiques du Raffinage-Chimie comprenant les aspects sécurité, efficacité énergétique, amélioration de la performance opérationnelle et discipline d'investissements
- comptes consolidés et sociaux, résultats du 2^e trimestre 2020 et du 1^{er} semestre 2020 après rapport du Comité d'audit et intervention des commissaires aux comptes
- présentation au Conseil des travaux du Comité d'audit des 10 juin et 27 juillet 2020
- fixation d'un 2^e acompte sur dividende au titre de l'exercice 2020
- approbation des communiqués de presse relatifs aux *impairments*, aux résultats et au versement d'un acompte sur dividende
- arrêté du rapport complémentaire du Conseil d'administration relatif à l'augmentation de capital réservé aux salariés (Total Capital 2020) en vertu de l'article R. 225-116 du Code de commerce
- résultat de l'option du paiement en actions du solde du dividende de l'exercice 2019
- information sur le capital social
- information sur les rachats d'actions de la Société
- information sur les émissions d'emprunts obligataires
- autorisation de garanties
- déclarations de franchissement de seuils dans le capital ou les droits de vote de la Société

16 septembre

- perspectives stratégiques des activités Exploration-Production avec une présentation des indicateurs relatifs à la sécurité et des objectifs d'ordre environnemental
- perspectives stratégiques des activités Gas, Renewables & Power

- présentation du plan à cinq ans du Groupe
- communication à présenter aux investisseurs en septembre 2020 sur la stratégie et les perspectives du Groupe
- augmentation de capital réservée aux salariés (Total Capital 2021) et attribution d'actions gratuites à titre d'abondement différé dans ce cadre
- information sur les émissions d'emprunts obligataires

29 octobre

- présentation au Conseil des travaux du Comité Stratégie & RSE du 16 septembre 2020 incluant le projet de communication aux investisseurs du 30 septembre 2020
- perspectives stratégiques des activités Marketing & Services
- information sur la désignation le 14 octobre 2020 par le Comité de la SE du deuxième administrateur représentant les salariés
- comptes consolidés, résultats du 3^e trimestre 2020, après rapport du Comité d'audit et intervention des commissaires aux comptes
- présentation au Conseil des travaux du Comité d'audit des 5 et 26 octobre 2020
- fixation d'un 3^e acompte à valoir sur le dividende de l'exercice 2020
- autorisation de garanties
- information sur les rachats d'actions de la Société
- déclarations de franchissement de seuils dans le capital de la Société
- approbation de la recommandation du Comité d'audit concernant la désignation ou le renouvellement des commissaires aux comptes par l'Assemblée générale du 25 mai 2022

16 décembre

- approbation du projet de développement des ressources pétrolières du Lac Albert (Ouganda – Tanzanie) après prise en considération des enjeux sociaux et environnementaux du projet
- autorisation de garanties
- présentation du compte rendu de la réunion du Comité Stratégie & RSE du 28-29 octobre 2020
- présentation du budget 2021 du Groupe
- politique de la Société en matière d'égalité professionnelle et salariale
- information sur les émissions d'emprunts obligataires
- information sur les rachats d'actions de la Société

4.1.2.3 Les Comités du Conseil d'administration

LE COMITÉ D'AUDIT

Composition

Au 17 mars 2021, le Comité d'audit comporte quatre membres, avec un taux d'indépendance de 100%. M. Patrick Artus, désigné « expert financier » au sein de ce Comité par le Conseil d'administration du 29 mai 2020, préside le Comité. Mmes Lise Croteau et Maria van der Hoeven ainsi que M. Jérôme Contamine en sont membres. Les membres du Comité ont une compétence reconnue en matière financière, comptable ou de contrôle légal des comptes confirmée par leur parcours professionnel (se reporter au point 4.1.1.1 de ce chapitre). Sur proposition du Comité de gouvernance et d'éthique, le Conseil d'administration a décidé, lors de sa réunion du 17 mars 2021, de modifier la composition des Comités du Conseil d'administration à l'issue de l'Assemblée générale du 28 mai 2021. A compter de cette date, le Comité d'audit sera présidé par Maria van der Hoeven. Patricia Barbizet, Jérôme Contamine, Lise Croteau et Romain Garcia-Ivaldi en seront membres. Jérôme Contamine et Lise Croteau seront les experts financiers du Comité.

Missions

Le règlement intérieur du Comité d'audit fixe les missions du Comité ainsi que ses règles de fonctionnement. Après avoir été modifié le 8 février 2017 pour adapter les missions du Comité à la réforme européenne de l'audit, et le 25 juillet 2018 afin de prendre en compte les nouvelles exigences en matière de responsabilité sociale et environnementale issues du Code AFEP-MEDEF révisé en juin 2018,

le règlement intérieur du Comité d'audit a été modifié pour la dernière fois le 29 juillet 2020 compte tenu de la transformation de la Société en société européenne et des diverses modifications des Statuts de la Société approuvées par l'Assemblée Générale du 29 mai 2020. Le texte intégral du règlement intérieur approuvé par le Conseil d'administration du 29 juillet 2020 est disponible sur le site internet de TOTAL, rubrique « Notre Groupe/Notre identité/Notre Gouvernance ».

Sans préjudice des compétences du Conseil d'administration, le Comité d'audit est notamment chargé des missions suivantes :

Concernant les commissaires aux comptes :

- émettre une recommandation adressée au Conseil d'administration concernant les commissaires aux comptes proposés à la désignation ou au renouvellement par l'Assemblée générale et suivre la procédure de leur sélection organisée par la Direction générale et le respect des réglementations applicables ;
- suivre la réalisation par les commissaires aux comptes de leurs missions et examiner notamment le rapport complémentaire établi par les commissaires aux comptes à destination du Comité, en tenant compte le cas échéant des constatations et conclusions du Haut conseil du commissariat aux comptes consécutives aux contrôles réalisés auprès des cabinets concernés en application des dispositions légales ;
- s'assurer du respect par les commissaires aux comptes des conditions de leur indépendance définies par la réglementation et analyser notamment les risques pesant sur celle-ci, ainsi que les mesures de sauvegarde appliquées pour atténuer ces risques ; à cette fin, examiner l'ensemble des honoraires versés par le Groupe aux commissaires aux comptes, y compris au titre des services autres que la certification des comptes, ainsi que s'assurer du respect des règles relatives à la durée maximum des mandats des commissaires aux comptes et aux obligations de rotation les concernant ;
- approuver la fourniture par les commissaires aux comptes des services autres que ceux relatifs à la certification des comptes dans le respect des réglementations applicables.

Concernant l'information comptable et financière :

- suivre le processus d'élaboration de l'information financière et le cas échéant, formuler toute recommandation pour en garantir l'intégrité ;
- s'assurer de la mise en place au sein de la Société d'un comité de contrôle des informations à publier, ainsi que de son bon fonctionnement, et prendre connaissance de ses conclusions ;
- examiner les hypothèses retenues pour les arrêtés de comptes, apprécier la validité des méthodes choisies pour traiter les opérations significatives, étudier les comptes sociaux de la Société et les comptes consolidés annuels, semestriels et trimestriels avant leur examen par le Conseil d'administration, en ayant pris connaissance régulièrement de la situation financière, de la situation de trésorerie et des engagements hors bilan ;
- s'assurer de la pertinence et de la permanence du choix des principes et méthodes comptables adoptés pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux de la Société ;
- examiner le périmètre des sociétés consolidées et, le cas échéant, les raisons pour lesquelles des sociétés n'y seraient pas incluses ;
- examiner le processus de validation des réserves prouvées des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation ;
- examiner, à la demande du Conseil d'administration, les opérations majeures envisagées par la Société.

Concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques :

- assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que de l'audit interne, en particulier en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable, financière et extrafinancière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance, et dans ce cadre :
 - veiller à l'existence de ces systèmes, à leur déploiement et à la mise en œuvre d'actions correctrices en cas de faiblesses ou d'anomalies identifiées ;

- examiner, à partir notamment des cartographies des risques élaborées par la Société, l'exposition aux risques, tels que les risques financiers (dont les engagements hors bilan significatifs), juridiques, opérationnels, sociaux et environnementaux, ainsi que les mesures prises en conséquence ;
- examiner annuellement les comptes-rendus des travaux du *Group Risk Management Committee* (anciennement dénommé Comité des Risques Groupe) et les principaux enjeux pour le Groupe ;
- examiner le programme annuel de travaux des auditeurs internes et être régulièrement informé de leurs travaux ;
- prendre connaissance au moins une fois par an des contentieux importants ;
- veiller à la mise en œuvre du Code d'éthique financière ;
- proposer au Conseil d'administration la mise en place d'un processus d'alerte ouvert aux salariés, actionnaires ou tiers en matière de traitement comptable, de contrôle interne et d'audit et veiller au suivi de la procédure ;
- le cas échéant, examiner les opérations importantes à l'occasion desquelles un conflit d'intérêts aurait pu survenir ;
- examiner annuellement les résultats des contrôles réalisés dans le cadre de la procédure mise en place pour évaluer les conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales et s'assurer de la pertinence des critères utilisés pour qualifier ces conventions.

Le Comité d'audit rend compte au Conseil d'administration de l'exercice de ses missions. Il rend également compte des résultats de la mission de certification des comptes par les commissaires aux comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information comptable et financière ainsi que de son rôle dans ce processus. Il informe sans délai le Conseil d'administration de toute difficulté rencontrée.

Organisation des travaux

Le Comité se réunit au moins sept fois par an : lors de chaque trimestre afin d'examiner notamment les comptes sociaux de la Société, les comptes consolidés annuels et trimestriels et au minimum à trois autres occasions afin d'examiner les sujets ne se rapportant pas directement à l'examen des comptes trimestriels.

Lors de chaque réunion du Comité examinant les comptes trimestriels, le directeur Financier présente les comptes consolidés et sociaux de la Société, ainsi que la situation financière du Groupe et en particulier sa situation en termes de liquidité, de trésorerie et d'endettement. Une note décrivant l'exposition aux risques et les engagements hors bilan significatifs est communiquée au Comité. Cet examen des comptes s'accompagne d'une présentation des commissaires aux comptes soulignant les points essentiels relevés.

Dans le cadre du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que de l'audit interne en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable, financière et extrafinancière, le Comité est informé du programme de travail de la direction du Contrôle interne et de l'Audit Groupe et de son organisation sur lesquels il peut formuler tout avis. Le Comité est en outre destinataire d'une synthèse des rapports d'audit interne qui fait l'objet d'une présentation spécifique lors de chaque comité examinant les comptes trimestriels. Les dispositifs de gestion des risques déployés au sein du Groupe ainsi que leur mise à jour sont régulièrement présentés au Comité.

Le Comité peut entendre le Président-directeur général, et en cas de dissociation des fonctions, le Président du Conseil d'administration et le Directeur général ainsi que, le cas échéant, tout directeur général délégué de la Société. Il peut procéder à des visites ou à l'audition de responsables d'entités opérationnelles ou fonctionnelles utiles à la réalisation de sa mission. Le président du Comité en informe préalablement le Président-directeur général, et en cas de dissociation des fonctions, à la fois le Président du Conseil d'administration et le Directeur général. En particulier, le Comité a la faculté de procéder à l'audition des personnes qui participent à l'élaboration des comptes ou à leur contrôle (directeur

Financier et principaux responsables de la direction Financière, direction de l'Audit, direction Juridique) en demandant leur convocation au directeur Financier de la Société.

Le Comité procède à l'audition des commissaires aux comptes et au moins une fois par an en dehors de tout représentant de la Société. Dans le cas où il est informé d'une irrégularité substantielle, il recommande au Conseil d'administration toute action appropriée.

S'il l'estime nécessaire pour l'accomplissement de sa mission, le Comité demande au Conseil d'administration les moyens pour disposer d'une assistance ou d'études techniques externes sur les sujets relevant de sa compétence. En cas de recours par le Comité aux services de conseils externes, le Comité veille à l'objectivité du conseil concerné.

Travaux du Comité d'audit

En 2020, le Comité d'audit s'est réuni à 7 reprises, avec un taux de présence de ses membres de 100%. Le Président-directeur général n'a participé à aucune des réunions du Comité d'audit.

Les travaux du Comité d'audit ont principalement porté sur les thèmes suivants :

3 février

- point sur les mandats des commissaires aux comptes arrivant à échéance et lancement de la procédure d'appel d'offres
- examen des comptes consolidés et des comptes sociaux de la société mère du 4^e trimestre et de l'exercice 2019. Présentation par les commissaires aux comptes de leurs travaux effectués en application des normes professionnelles d'audit françaises et américaines
- examen de la situation financière du Groupe
- point sur l'encours des garanties accordées par TOTAL S.A. au 31 décembre 2019
- point sur le processus Sarbanes-Oxley : autoévaluation faite par le Groupe et audit du contrôle interne relatif à l'établissement de l'information financière par les commissaires aux comptes dans le cadre du processus SOX 404
- point sur les facteurs de risque, les pays sous sanctions économiques, les procédures judiciaires et d'arbitrage
- présentation de la section du Document d'enregistrement universel relative aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'information comptable et financière
- point sur l'audit interne 2019 et le plan d'audit 2020

16 mars

- lancement du deuxième tour de l'appel d'offres concernant le renouvellement des commissaires aux comptes
- point sur la politique financière du Groupe
- présentation de la politique assurances du Groupe
- processus de validation des réserves d'hydrocarbures à la fin de l'exercice 2019
- présentation du rapport sur les paiements effectués au profit des gouvernements
- examen des rapports des commissaires aux comptes
- présentation de la déclaration de performance extrafinancière
- présentation de la mise à jour du Plan de vigilance et du compte-rendu de sa mise en œuvre
- présentation de la procédure d'évaluation annuelle des conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales

27 avril

- examen des comptes consolidés et des comptes sociaux de la société mère du 1^{er} trimestre 2020 avec présentation par les commissaires aux comptes de la synthèse de leurs travaux d'examen limité
- point sur la situation financière du Groupe
- présentation du Plan d'audit 2020 Hygiène Sécurité Environnement et bilan de l'exercice 2019
- point sur l'audit interne

10 juin

- point sur le renouvellement du collège des commissaires aux comptes
- présentation des travaux du *Group Risk Management Committee*
- point sur les normes comptables et le périmètre de consolidation

27 juillet

- examen des comptes consolidés et des comptes sociaux de TOTAL SE du 2^e trimestre 2020 ainsi que du 1^{er} semestre 2020, avec présentation par les commissaires aux comptes de la synthèse de leurs travaux d'examen limité
- présentation de la situation financière du Groupe au 30 juin 2020
- point sur les missions de l'audit interne
- point sur le renouvellement du collège des commissaires aux comptes

5 octobre

- point sur la procédure de sélection du collège des commissaires aux comptes (examen sur la procédure de sélection, audition des commissaires aux comptes candidats et projet de recommandations)
- audit des comptes au 31 décembre 2020 : analyse par les commissaires aux comptes des principaux risques transverses qui feront l'objet des points d'attention dans leur plan d'audit pour la clôture des comptes 2020 et présentation par les commissaires aux comptes de l'absence d'évolution de l'approche d'audit dans le contexte de la pandémie COVID-19 et de la crise pétrolière
- revue des grands contentieux et point sur l'état des principales procédures en cours concernant le Groupe
- examen de la situation fiscale du Groupe

26 octobre

- entretien des membres du Comité d'audit avec les commissaires aux comptes hors la présence des collaborateurs du Groupe
- proposition au Conseil d'administration quant au renouvellement du collège des commissaires aux comptes
- examen des comptes consolidés ainsi que des comptes sociaux de TOTAL SE du 3^e trimestre 2020 et des 9 premiers mois de l'année 2020, avec présentation par les commissaires aux comptes de la synthèse de leurs travaux d'examen limité
- examen de la situation financière du Groupe à la fin du trimestre
- point sur les missions de l'audit interne réalisées au 3^e trimestre 2020
- information du Comité sur le respect des dispositions du Code d'éthique financière par les personnes concernées.

Le Comité a examiné, lors de chaque réunion portant sur les comptes trimestriels, la situation financière du Groupe notamment en termes de liquidité, trésorerie et endettement, ainsi que les risques et engagements hors bilan significatifs du Groupe. Le Comité d'audit a été régulièrement informé des dispositifs de gestion de risques déployés au sein du Groupe, ainsi que des travaux menés par la direction Audit et Contrôle interne qui ont fait l'objet d'une présentation spécifique lors de chaque comité examinant les comptes trimestriels.

Le Comité d'audit a procédé à l'examen des comptes au plus tard dans un délai de deux jours avant leur examen par le Conseil d'administration, soit dans des délais suffisants comme préconisé par le Code AFEP-MEDEF.

Les commissaires aux comptes ont assisté à l'ensemble des réunions du Comité d'audit tenues en 2020.

Le directeur Financier, le directeur des Comptabilités, le directeur Audit et Contrôle interne ainsi que le Trésorier ont assisté à toutes les réunions du Comité d'audit concernant leur domaine.

Le président du Comité a rendu compte au Conseil d'administration des travaux du Comité.

LE COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Composition

Au 17 mars 2021, le Comité de gouvernance et d'éthique comporte quatre membres, avec un taux d'indépendance de 75%. Mme Marie-Christine Coisne-Roquette préside le Comité. Mmes Patricia Barbizet et Anne-Marie Idrac et M. Jean Lemierre en sont membres. Sur proposition du Comité de gouvernance et d'éthique, le Conseil d'administration a décidé, lors de sa réunion du 17 mars 2021, que la composition du Comité ne serait pas modifiée à l'issue de l'Assemblée générale du 28 mai 2021. A compter de cette date, le Comité de gouvernance et d'éthique sera présidé par Marie-Christine Coisne-Roquette. Patricia Barbizet, Anne-Marie Idrac et Jean Lemierre en seront membres.

Missions

Le règlement intérieur du Comité de gouvernance et d'éthique fixe les missions du Comité ainsi que ses règles de fonctionnement. Après avoir été modifié le 25 juillet 2018 afin d'étendre les missions du Comité aux sujets relatifs à la conformité ainsi qu'à la prévention et à la détection de la corruption et du trafic d'influence, le règlement intérieur du Comité a été modifié pour la dernière fois le 29 juillet 2020 compte tenu de la transformation de la Société en société européenne et des diverses modifications des Statuts de la Société approuvées par l'Assemblée Générale du 29 mai 2020. Le texte intégral du règlement intérieur approuvé par le Conseil d'administration du 29 juillet 2020 est disponible sur le site internet de TOTAL, rubrique « Notre Groupe/Notre identité/Notre Gouvernance ».

Le Comité de gouvernance et d'éthique a pour objectifs principaux :

- de recommander au Conseil d'administration les personnes susceptibles d'être nommées administrateur afin d'assurer la complémentarité des compétences des administrateurs et la diversité de leurs profils ;
- de recommander au Conseil d'administration les personnes susceptibles d'être nommées dirigeant mandataire social ;
- de préparer les règles de gouvernement d'entreprise applicables à la Société et d'en suivre l'application ;
- de veiller au respect de l'éthique et débattre de toute question relative à l'éthique ou à d'éventuelles situations de conflits d'intérêts ;
- d'examiner les sujets relatifs à la conformité ainsi qu'à la prévention et à la détection de la corruption et du trafic d'influence.

Il exerce notamment les missions suivantes :

- présenter au Conseil d'administration des recommandations sur la composition du Conseil d'administration et de ses comités, ainsi que sur la qualification en terme d'indépendance de chaque candidat à un poste d'administrateur proposé au Conseil d'administration ;
- proposer annuellement au Conseil d'administration la liste des administrateurs pouvant être qualifiés comme « indépendants » ;
- examiner, pour les parties relevant de sa compétence, les rapports devant être transmis par le Conseil d'administration ou son Président aux actionnaires ;
- assister le Conseil d'administration dans le choix du mode d'organisation de la gouvernance de la Société, ainsi que dans le choix et l'appréciation des dirigeants mandataires sociaux, et examiner la préparation de la relève des dirigeants sociaux notamment par l'établissement d'un plan de succession, y compris pour des situations imprévisibles de vacance ;
- recommander au Conseil d'administration les personnes susceptibles d'être nommées administrateur ;
- recommander au Conseil d'administration les personnes susceptibles d'être nommées membre d'un comité du Conseil d'administration ;
- proposer les procédures permettant au Conseil d'administration d'apprécier son propre fonctionnement, et notamment préparer les modalités de l'autoévaluation périodique du fonctionnement du Conseil d'administration ainsi que l'éventuelle évaluation de celui-ci par un consultant extérieur ;
- proposer au Conseil d'administration des modalités de répartition de la rémunération des administrateurs et les conditions de remboursement des frais éventuellement exposés par les administrateurs ;

- développer et recommander au Conseil d'administration les principes de gouvernement d'entreprise applicables à la Société ;
 - préparer toute recommandation qui lui serait demandée à tout moment par le Conseil d'administration ou la Direction générale de la Société en matière de nomination ou de gouvernance ;
 - examiner la conformité des pratiques de gouvernance de la Société aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise auquel la Société se réfère ;
 - superviser et contrôler la mise en œuvre de la démarche de la Société en matière d'éthique, de conformité, de prévention et de détection de la corruption et du trafic d'influence, et à ce titre s'assurer de la mise en place des procédures nécessaires, y compris celles requises pour actualiser le Code de conduite du Groupe et s'assurer de sa diffusion et de son application ;
 - débattre de toute question relative à l'éthique ou à d'éventuelles situations de conflit d'intérêts ;
 - examiner l'évolution des missions du Conseil d'administration.
- proposition de modification des règlements intérieurs du Conseil d'administration et des Comités afin de prendre en compte la transformation de la Société en société européenne ainsi que diverses modifications des statuts de la Société approuvées par l'Assemblée générale du 29 mai 2020
 - rappel des règles de confidentialité des travaux du Conseil d'administration
 - point sur la rémunération du Président-directeur général pour l'exercice 2020 dans le contexte lié à la pandémie COVID-19 et compte tenu de la situation économique extraordinaire nécessitant un plan d'économies vigoureux au sein de l'entreprise et point sur la prévoyance du dirigeant mandataire social
 - débat sur l'évolution de la composition du Conseil

Travaux du Comité de gouvernance et d'éthique

En 2020, le Comité de gouvernance et d'éthique s'est réuni 3 fois, avec un taux de présence de ses membres de 100%. Les travaux ont porté principalement sur les thèmes suivants :

30 janvier

- point sur les mandats d'administrateurs et sur les membres des Comités
- compte-rendu par l'Administrateur Référent de l'exécution de sa mission
- propositions à présenter au Conseil d'administration concernant l'appréciation de l'indépendance des administrateurs, en s'appuyant sur les critères d'indépendance mentionnés dans le Code AFEP-MEDEF
- allocation de la rémunération allouée aux administrateurs et aux membres des comités au titre de l'exercice 2019
- politique de rémunération des administrateurs
- point sur la réglementation Abus de Marché (règlement (UE) n° 596/2014 du 16 avril 2014) et les périodes d'abstention applicables
- point d'information sur les opérations sur titres de la Société réalisées par les dirigeants mandataires sociaux
- procédure relative aux conventions conclues par la Société en vertu de l'article L. 225-39 (devenu L. 22-10-12 alinéa 2) du Code de commerce

11 mars

- débat sur le fonctionnement du Conseil d'administration
- proposition à présenter au Conseil d'administration concernant la nomination d'un nouvel administrateur et le renouvellement des mandats de trois administrateurs soumis à l'Assemblée générale du 29 mai 2020
- modalités de désignation des administrateurs représentant les salariés dans le cadre des dispositions de la loi PACTE n°2019-486 du 22 mai 2019
- examen, pour les parties relevant de sa compétence, du rapport sur le gouvernement d'entreprise
- arrêté du projet de rapport à l'Assemblée générale annuelle et du texte des projets de résolutions
- point sur les plans de succession

29 juillet

- présentation de la politique d'éthique et de conformité du Groupe
- information relative à la désignation par le CSEC (Comité Social et Économique Central) de l'administrateur représentant les salariés ; conditions d'exercice des mandats d'administrateur représentant les salariés actionnaires et administrateur représentant les salariés
- information relative à l'immatriculation de la Société en tant que société européenne en date du 16 juillet 2020

LE COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

Composition

Au 17 mars 2021, le Comité des rémunérations comporte 4 membres, avec un taux d'indépendance de 66,7%⁽¹⁾. M. Mark Cutifani préside le Comité. Mmes Patricia Barbizet, Marie-Christine Coisne-Roquette et Valérie Della Puppa Tibi (administrateur représentant les salariés actionnaires) en sont membres. Sur proposition du Comité de gouvernance et d'éthique, le Conseil d'administration a décidé, lors de sa réunion du 17 mars 2021, de modifier la composition des Comités du Conseil d'administration à l'issue de l'Assemblée générale du 28 mai 2021. A compter de cette date, le Comité des rémunérations sera présidé par Mark Cutifani. Marie-Christine Coisne-Roquette et Valérie Della Puppa Tibi en seront membres.

Missions

Le règlement intérieur du Comité des rémunérations fixe les missions du Comité ainsi que ses règles de fonctionnement. Après avoir été modifié le 25 juillet 2018 afin de prendre en compte les nouvelles exigences en matière de responsabilité sociale et environnementale issues du Code AFEP-MEDEF révisé en juin 2018, le règlement intérieur a été modifié pour la dernière fois le 29 juillet 2020 compte tenu de la transformation de la Société en société européenne et des diverses modifications des Statuts de la Société approuvées par l'Assemblée Générale du 29 mai 2020. Le texte intégral du règlement intérieur approuvé par le Conseil d'administration du 29 juillet 2020 est disponible sur le site internet de TOTAL, rubrique « Notre Groupe/Notre identité/Notre Gouvernance ».

Le Comité a pour objectifs principaux :

- d'examiner les politiques de rémunération des dirigeants mises en œuvre dans le Groupe et la rémunération des membres du Comité exécutif ;
- d'évaluer la performance et de proposer la rémunération de chaque dirigeant social ;
- de préparer tout rapport que la Société doit présenter sur ces sujets.

Le Comité exerce notamment les missions suivantes :

- examiner les principaux objectifs proposés par la Direction générale de la Société en matière de rémunération des dirigeants du Groupe, y compris les plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions gratuites, ainsi que ceux fondés sur l'évolution de la valeur de l'action (« *equity-based plans* »), et apporter tout conseil ;
- formuler, auprès du Conseil d'administration, des recommandations et propositions concernant :
 - la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature et les autres droits pécuniaires (y compris en cas de cessation d'activité) des dirigeants mandataires sociaux de la Société ; en particulier, le Comité propose des structures de rémunération prenant en compte les orientations stratégiques, les objectifs et les résultats de la Société, la pratique du marché, ainsi qu'un ou plusieurs critères liés à la responsabilité sociale et environnementale ;
 - les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions et les attributions gratuites d'actions, en particulier les attributions nominatives aux dirigeants sociaux ;

(1) Hors administrateur représentant les salariés actionnaires en application des recommandations du Code AFEP-MEDEF (point 9.3).

- examiner la rémunération des membres du Comité exécutif, y compris les plans d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions gratuites, ainsi que ceux fondés sur l'évolution de la valeur de l'action (« *equity-based plans* »), les régimes de retraite et de prévoyance et les avantages en nature ;
- préparer et présenter les rapports en application de son règlement intérieur ;
- examiner, pour les parties relevant de sa compétence, les rapports devant être transmis par le Conseil d'administration ou son Président aux actionnaires ;
- préparer toute recommandation qui lui serait demandée à tout moment par le Président du Conseil d'administration ou la Direction générale de la Société en matière de rémunération ;
- à la demande du Président du Conseil d'administration, examiner tout projet de rapport de la Société en matière de rémunération des dirigeants ou concernant tout autre domaine relevant de sa compétence.

Travaux du Comité des rémunérations

En 2020, le Comité des rémunérations s'est réuni 3 fois, avec un taux de présence de ses membres de 83,3%. Le Président-directeur général n'assiste pas aux délibérations du Comité relatives à sa propre situation.

Les travaux ont porté principalement sur les thèmes suivants :

30 janvier

- présentation du nouveau dispositif d'approbation des rémunérations des mandataires sociaux (issu de l'ordonnance du 27 novembre 2019)
- conditions de mise en œuvre d'un plan d'actions de performance pour 2020
- orientations concernant la rémunération du Président-directeur général pour les exercices 2019 et 2020

11 mars

- rémunération due au Président-directeur général au titre de l'exercice 2019
- politique de rémunération du Président-directeur général pour l'exercice 2020
- respect des modalités de conservation des actions détenues par le Président-directeur général
- politique de rémunération des administrateurs
- confirmation de l'attribution d'actions de performance au titre du plan 2017
- conditions d'attribution d'actions de performance au Président-directeur général et aux autres bénéficiaires (plan 2020)
- rapport sur le gouvernement d'entreprise ; rémunération des organes d'administration et de direction ; ratio d'équité
- projets de résolution soumises à l'Assemblée générale du 29 mai 2020
- rapport du Conseil d'administration sur les résolutions soumises à l'Assemblée générale du 29 mai 2020

16 décembre

- orientation concernant la rémunération due au Président-directeur général pour l'exercice 2021

LE COMITÉ STRATÉGIE & RSE

Composition

Au 17 mars 2021, le Comité Stratégie & RSE comporte six membres, dont quatre administrateurs indépendants et l'administrateur représentant les salariés. M. Patrick Pouyanné préside le Comité. Mmes Patricia Barbizet, Marie-Christine Coisne-Roquette et Anne-Marie Idrac ainsi que MM. Patrick Artus et Jean Lemierre en sont membres. Sur proposition du Comité de gouvernance et d'éthique, le Conseil d'administration a décidé, lors de sa réunion du 17 mars 2021, de modifier la composition des Comités du Conseil d'administration à l'issue de l'Assemblée générale du 28 mai 2021. A compter de cette date, le Comité Stratégie & RSE sera présidé par Patrick Pouyanné. Patricia Barbizet, Marie-Christine Coisne-Roquette, Anne-Marie Idrac, Jean Lemierre, Angel Pobo en seront membres.

Missions

Le règlement intérieur du Comité Stratégie & RSE fixe les missions du Comité ainsi que ses règles de fonctionnement. Après avoir été modifié le 25 juillet 2018 afin de prendre en compte les nouvelles exigences en matière de responsabilité sociale et environnementale issues du Code AFEP-MEDEF révisé en juin 2018, le règlement intérieur a été modifié pour la dernière fois le 29 juillet 2020 compte tenu de la transformation de la Société en société européenne et des diverses modifications des Statuts de la Société approuvées par l'Assemblée générale du 29 mai 2020. Le texte intégral du règlement intérieur approuvé par le Conseil d'administration du 29 juillet 2020 est disponible sur le site internet de TOTAL, rubrique « Notre Groupe/Notre identité/Notre Gouvernance ».

Afin de permettre au Conseil d'administration de la Société de mener à bien le développement du Groupe, le Comité Stratégie & RSE exerce notamment les missions suivantes :

- examen de la stratégie globale du Groupe proposée par le Directeur général de la Société ;
- examen des questions relatives à la responsabilité sociale et environnementale (RSE) du Groupe et en particulier des questions relatives à la prise en compte de l'enjeu Climat dans la stratégie du Groupe ;
- examen des opérations présentant une importance stratégique exceptionnelle ;
- revue de l'environnement concurrentiel, des principaux enjeux auxquels le Groupe est confronté, y compris dans le domaine de la responsabilité sociale et environnementale, ainsi que des perspectives à moyen et long terme qui en découlent pour le Groupe.

Travaux du Comité Stratégie & RSE

En 2020, le Comité Stratégie & RSE s'est réuni 5 fois, avec un taux de présence de ses membres de 100%. Les travaux ont porté principalement sur les thèmes suivants :

18 mars

- présentation de l'engagement du Groupe pour le Climat – benchmark des majors et position de TOTAL

16 septembre

- benchmark des majors : résultats 2020 et annonces stratégiques
- présentation du projet de communication aux investisseurs du 30 septembre 2020

28 et 29 octobre (séminaire stratégique)

- enjeux climat et impact pour la demande d'énergie ; conséquence pour la stratégie de TOTAL
- intervention et débat avec Christiana Figueres
- mise en œuvre de la stratégie dans les ressources humaines – projet Better Together et One Tech

16 décembre

- présentation de la politique Diversité du Groupe

4.1.3 Compte-rendu par l'Administrateur Référent de l'exercice de sa mission

Lors du Conseil d'administration du 8 février 2021, Mme Barbizet et Mme Coisne-Roquette ont fait un compte-rendu de l'exercice de leur mission d'Administrateur Référent au cours de l'exercice 2020.

Les missions de l'Administrateur Référent ont été exercées au cours de l'exercice 2020 de la façon suivante :

– Relation avec le Président-directeur général :

L'Administrateur Référent est un interlocuteur privilégié du Président-directeur général à la fois sur les sujets majeurs relatifs aux affaires du Groupe et sur la préparation des réunions du Conseil d'administration et du Comité de gouvernance et d'éthique. L'Administrateur Référent a ainsi rencontré au cours de l'année 2020 le Président-directeur général selon un rythme mensuel et avant chaque réunion du Conseil d'administration.

– Évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration :

L'Administrateur Référent a assuré la direction du processus d'évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration en février/mars 2020.

– Prévention des conflits d'intérêts :

L'Administrateur Référent a mis en œuvre les diligences visant à identifier et analyser les situations de conflits d'intérêts potentiels. L'Administrateur Référent a été ainsi consulté le 9 février 2020 par un administrateur sur une situation de conflit d'intérêts potentiel pouvant survenir en raison de la participation éventuelle de ce dernier au conseil de surveillance d'une société non cotée dans le secteur du traitement de déchets. L'Administrateur Référent a conclu à l'absence de conflit d'intérêts, cet administrateur acceptant ensuite ce mandat de membre du conseil de surveillance qui lui était proposé dans cette société.

– Suivi du fonctionnement du Conseil :

L'Administrateur Référent a réuni le 16 décembre 2020 les Administrateurs non exécutifs et non-salariés. Les Administrateurs connectés à distance en raison de la situation sanitaire ont pu partager les remarques de leurs pairs ainsi qu'exprimer les leurs sans obstacle.

Lors de cette réunion, les discussions ont porté sur :

- L'impact de la pandémie Covid-19 tant sur le fonctionnement du Conseil que sur l'activité du Groupe, dont chacun s'est accordé à saluer la continuité du lien maintenu pour le Conseil, la réactivité, la lucidité et le courage du Président-directeur général dans la gestion de la double crise affrontée par le Groupe : évolution du prix du pétrole et pandémie.
- L'association étroite du Conseil au choix concernant le dividende en 2020.
- Le partage et l'appréhension de la nouvelle stratégie adoptée en 2020 en matière de transition énergétique dans le contexte du changement climatique, dont tous s'accordent à en saluer l'ambition et la pertinence.
- Le suivi et la compréhension des hypothèses à moyen long terme sur lesquelles reposent les objectifs et plans à long terme du Groupe, dont l'importance va croissant avec les enjeux de la transition énergétique.
- La qualité des échanges avec le Président-directeur général, qui met à profit les interventions des administrateurs lors des réunions du Conseil pour affiner ou renforcer l'action stratégique du Groupe et qui ouvre le Conseil à des experts externes, pour enrichir les points de vue.
- Les contacts organisés avec les membres du Comité exécutif ou de directions du Groupe qui ont pu enrichir également les réflexions des membres du Conseil.

Les administrateurs ont ainsi indiqué avoir apprécié la qualité des échanges avec la Présidence du Conseil d'administration et la Direction générale au cours de l'année 2020, ainsi que la présence de Mme Christiania Figueres lors de la réunion du Comité Stratégie & RSE du

28 octobre 2020 et la discussion qui a suivi sa présentation. Les administrateurs ont de plus considéré que la gouvernance de la Société, notamment pendant la crise sanitaire majeure qui a perduré pendant une grande partie de l'exercice 2020, s'est révélée comme ayant été particulièrement efficace, avec le maintien d'un juste équilibre, accompagné d'une vigilance accrue de chacun dans un climat de transparence et de confiance partagées. L'Administrateur Référent, par ses contacts ouverts et fréquents avec le Président-directeur général, ainsi que les administrateurs, lors de réunions du Conseil ayant pu se tenir par l'intermédiaire de moyens de visioconférence performants, ont été dûment informés par la Direction générale de la situation de la Société, le Conseil d'administration pouvant alors prendre les décisions de sa compétence.

– Relations avec les actionnaires :

Le Président-directeur général et l'Administrateur Référent sont les points de contact privilégiés pour les actionnaires sur les sujets de la responsabilité du Conseil. En application des dispositions du règlement intérieur du Conseil, lorsque le Président-directeur général est sollicité par un actionnaire sur ces sujets, il sollicite l'avis de l'Administrateur Référent avant de donner une suite appropriée.

Lorsque l'Administrateur Référent est sollicité par un actionnaire sur ces sujets, il en informe le Président-directeur général en lui faisant part de son avis afin que le Président-directeur général puisse donner une suite appropriée à la requête. Le Président-directeur général informe l'Administrateur Référent des suites données.

L'Administrateur Référent a ainsi reçu le 21 janvier 2020 une lettre signée par deux investisseurs (BNP Paribas Asset Management et Hermès s'exprimant au nom d'un ensemble d'investisseurs dans le cadre d'une initiative intitulée Climate Action 100+) et visant à inciter à engager avec la Société une discussion sur la manière avec laquelle celle-ci intègre, dans sa stratégie, l'Accord de Paris sur le Climat de 2005.

Une réunion entre ces deux investisseurs, le Président-directeur général et l'Administrateur Référent a eu lieu le 6 mars 2020. Les deux investisseurs, au nom de Climate Action 100+, ont à cette occasion suggéré la publication d'un *joint statement* commun entre la Société et Climate Action 100+ sur le sujet du Climat, plutôt que d'apporter leur soutien à un projet de résolution dont l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée générale serait demandée par différents autres actionnaires.

Le Comité Stratégie & RSE, lors de sa réunion du 18 mars 2020, a proposé au Conseil d'administration une poursuite des discussions relatives à une telle déclaration conjointe, qui a été effectivement publiée le 5 mai 2020, à l'issue de la réunion du Conseil d'administration du 4 mai 2020, réunion lors de laquelle le Conseil a également décidé d'inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 29 mai 2020 le projet de résolution à la demande d'autres actionnaires détenant ensemble 1,37% du capital de la Société. Ce projet de résolution a été rejeté par l'Assemblée générale le 29 mai 2020, avec un vote contre de 83,20% des voix exprimées.

L'Administrateur Référent a également participé à plusieurs présentations en matière de gouvernance avec différents actionnaires représentant 15% du capital, tant à Paris qu'à Londres les 2 et 4 mars 2020.

L'Administrateur Référent, ainsi que les membres du Comité de gouvernance et d'éthique, ont été informés le 15 mars 2020 par le Président-directeur général de la suggestion de la société de gestion PhiTrust, relative à l'insertion à l'article 14 des statuts de la Société des termes « conformément à son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité ». Le Président-directeur général a proposé d'y donner une suite favorable. Le Comité de gouvernance et d'éthique a exprimé l'avis qu'un tel ajout dans les statuts contribuerait à la bonne gouvernance de la Société. Cet ajout a été proposé par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale, qui a approuvé cette modification des statuts.

– Assemblée générale du 29 mai 2020 :

L'Administrateur Référent a été désigné par le Conseil d'administration comme scrutateur de l'Assemblée générale en même temps que l'administrateur devant exercer cette fonction à l'issue de celle-ci. Cette désignation des deux scrutateurs a été effectuée en application des dispositions réglementaires prises en raison de l'état d'urgence sanitaire. Les deux administrateurs ont pu ainsi présenter par vidéo-conférence aux actionnaires lors de l'Assemblée générale du 29 mai 2020 tenue à huis-clos, l'activité du Conseil d'administration ainsi qu'un compte-rendu de l'exercice de leurs missions.

– Relations avec les salariés, anciens salariés ou organisations syndicales :

L'Administrateur Référent a reçu le 20 décembre 2019 une lettre émanant d'une organisation syndicale de la Société relative au projet de transformation de la Société en société européenne et à ses conséquences sur les droits des salariés porteurs de parts de FCPE investis en actions de la Société. Cette lettre était également destinée au Président-directeur général. Par lettre du 6 janvier 2020 et après consultation de l'Administrateur Référent, le Président-directeur général y a répondu, en rappelant notamment qu'un FCPE était une copropriété d'instruments financiers permettant à celle-ci d'exercer les droits reconnus aux actionnaires, les porteurs de parts de FCPE n'étant toutefois pas actionnaires en direct de la Société.

L'organisation syndicale a répondu à cette lettre le 13 février 2020, l'Administrateur Référent en étant informé, cette dernière lettre n'appelant pas de nouvelle réponse de la part de la Société.

4.1.4 Évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration

En application du point 3.4. de son règlement intérieur, le Conseil d'administration procède à intervalles réguliers n'excédant pas trois ans, à une évaluation formalisée de son propre fonctionnement. Cette évaluation est effectuée, sous la direction de l'Administrateur Référent, s'il a été nommé ou, à défaut sous la direction du Comité de gouvernance et d'éthique, avec l'aide d'un consultant extérieur. En outre, le Conseil d'administration procède annuellement à un débat sur son fonctionnement. Par ailleurs, en application du point 7.2.4. du règlement intérieur du Conseil d'administration, l'Administrateur Référent assure la direction du processus d'évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration et rend compte de cette évaluation au Conseil d'administration.

Il est rappelé qu'en janvier 2019, une auto-évaluation formalisée, avec l'aide d'un consultant extérieur, a eu lieu sous la direction de l'Administrateur Référent. Elle a été réalisée sous la forme d'un questionnaire détaillé, auquel l'ensemble des administrateurs a répondu. En janvier 2018 et en janvier 2020, un débat sur le fonctionnement annuel du Conseil avait eu lieu, sur la base d'un questionnaire rempli par les Administrateurs.

Par ailleurs, conformément au point 7.2.6. du règlement Intérieur du Conseil qui mentionne que l'Administrateur Référent peut réunir les administrateurs n'occupant pas de fonctions exécutives ou salariées au sein du Conseil d'Administration, une telle réunion s'est ainsi tenue le 16 décembre 2020, à l'initiative de l'Administrateur Référent. Ont participé à cette réunion aux côtés de Mme Marie-Christine Coisne-Roquette, Mme Patricia Barbizet, Mme Anne-Marie Idrac, Mme Lise Croteau*, Mme Maria van der Hoeven, M. Patrick Artus, M. Jérôme Contamine, M. Mark Cutifani* et M. Jean Lemierre (* par vidéoconférence).

Lors de sa réunion du 8 février 2021, le Conseil d'administration a débattu de ses conditions de fonctionnement.

Mme Coisne-Roquette, Administrateur Référent depuis le 29 mai 2020, a assuré la direction de ce processus d'évaluation en janvier 2021 sur la base d'une auto-évaluation formalisée et réalisée sous la forme d'un questionnaire détaillé. Les réponses formulées par les administrateurs ont ensuite été présentées pour examen au Comité de gouvernance et d'éthique et synthétisées. Cette synthèse a été ensuite débattue en Conseil. Ces travaux ont notamment permis de confirmer la qualité de la

– Relations avec d'autres parties prenantes :

L'Administrateur Référent, ainsi que d'autres Administrateurs, ont reçu au cours de l'exercice 2020 divers courriers relatifs aux investissements du Groupe dans l'énergie éolienne, à l'investissement de Saft Groupe dans une nouvelle usine en Israël, à l'investissement du Groupe dans la société Adani Gas Limited, à un fournisseur de sucre de canne de la société Corbion dont le joint venture Total-Corbion est cliente. Le Groupe a donné les suites appropriées à chacune de ces sollicitations après en avoir informé l'Administrateur Référent et les membres du Conseil qui avaient été saisis.

– Formation de l'Administrateur Référent :

Mme Marie-Christine Coisne-Roquette, à la suite de sa demande, a bénéficié auprès de l'organisme IFA les 7 et 9 avril 2020 d'une formation spécifique relative à ses nouvelles missions devant être exercées en qualité d'Administrateur Référent à compter du 29 mai 2020.

– Visites de sites du Groupe par les administrateurs :

L'état d'urgence sanitaire n'a pas permis à l'Administrateur Référent de participer à des visites de site, comme cela a pu être le cas pendant des exercices précédents. Elles seront susceptibles de reprendre dès que le contexte sanitaire le permettra.

contribution de chaque administrateur aux travaux du Conseil et des Comités.

Il est ressorti de cette évaluation formalisée une appréciation très positive de l'intensité et de la qualité du fonctionnement du Conseil d'administration et des Comités, qui ont été maintenues malgré un exercice marqué sur une large période par une crise sanitaire majeure. Il a notamment été relevé que les souhaits d'amélioration exprimés par les administrateurs ces dernières années avaient été globalement pris en compte. Ainsi, lors des réunions du Conseil d'administration, une attention particulière a été portée par la Direction générale à la présentation et la mise en œuvre de la stratégie, qui a fait de plus l'objet d'un séminaire spécifique, ainsi que des grands projets d'investissements et désinvestissements, notamment dans les énergies renouvelables. Le Conseil d'administration a considéré de plus que la crise sanitaire a été particulièrement bien gérée par la Direction générale, tant dans ses aspects humains et fonctionnels que dans ses conséquences en termes financiers. La relation de confiance existant précédemment entre le Conseil d'administration et le Président-directeur général a ainsi été renforcée pendant l'année 2020.

De plus, les principales suggestions concernant l'amélioration du Conseil faites par les administrateurs lors des auto-évaluations effectuées depuis cinq ans ont été mises en œuvre :

- Suivi des risques au niveau du Conseil : une présentation annuelle de la cartographie des risques du Groupe est désormais inscrite à l'ordre du jour du Conseil depuis 2016.
- Évolution de la composition du Conseil ; les propositions du Comité de gouvernance et d'éthique au Conseil d'administration ont répondu aux attentes des membres du Conseil, notamment avec l'apport de l'expérience de différents nouveaux administrateurs : un CEO de société minière de niveau mondial a rejoint le Conseil en 2017, un nouvel administrateur, ancien CFO d'une société canadienne dans les énergies renouvelables, a rejoint le Conseil en 2019, et un nouvel administrateur ancien CFO d'une société pharmaceutique, a rejoint le Conseil en 2020.
- Réunion des administrateurs indépendants : une telle réunion se tient désormais une fois par an à l'initiative de l'Administrateur Référent, la dernière ayant eu lieu le 16 décembre 2020.

- Réunion d'un séminaire stratégique en octobre 2020, au cours duquel un intervenant extérieur spécialiste du Climat a pu intervenir, et lors duquel des réunions entre les administrateurs et les membres du Comité exécutif ont pu être organisées.

L'auto-évaluation effectuée en janvier 2021 a ainsi souligné la satisfaction des administrateurs quant au fonctionnement du Conseil d'administration, tant sur la forme que sur le fond, et particulièrement concernant la liberté de parole, la qualité du dialogue, la collégialité des décisions ainsi que la pertinence des sujets abordés. Les administrateurs ont notamment apprécié le rythme et l'ordre du jour des réunions du Conseil, la qualité des échanges entre administrateurs lors des déjeuners précédant ces réunions du Conseil et lors du séminaire stratégique à l'occasion de la réunion du Comité Stratégie & RSE réuni en octobre 2020, ainsi que la qualité des relations avec les deux Administrateurs Référents successivement nommés.

4.1.5 Exercice de la Direction générale

4.1.5.1 Mode d'exercice de la Direction générale unifié

Unicité des fonctions de direction

M. Patrick Pouyanné a été nommé Directeur général le 22 octobre 2014 pour un mandat expirant lors de l'Assemblée générale annuelle devant se tenir en 2017 afin d'approuver les comptes de l'exercice 2016. Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 16 décembre 2015, a nommé M. Patrick Pouyanné Président du Conseil d'administration pour un mandat arrivant à échéance à l'Assemblée générale appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice 2017, en vertu de l'article 12 alinéa 3 des Statuts. Lors de cette même réunion, le Conseil d'administration a décidé d'aligner l'échéance du mandat de Directeur général de M. Patrick Pouyanné sur celle de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée générale de 2018 approuvant les comptes de l'exercice 2017.

A l'issue de l'Assemblée générale du 1^{er} juin 2018 ayant décidé du renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Patrick Pouyanné jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2020, le Conseil d'administration a décidé du renouvellement des mandats de Président du Conseil d'administration et de Directeur général de M. Patrick Pouyanné, pour la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2020, qui sera convoquée le 28 mai 2021.

Sous réserve du renouvellement du mandat d'administrateur de M. Patrick Pouyanné par l'Assemblée générale du 28 mai 2021, sur proposition du Comité de gouvernance et d'éthique, le Conseil d'administration décidera, lors de sa réunion qui se tiendra le 28 mai 2021 à l'issue de l'Assemblée générale, de reconduire M. Patrick Pouyanné dans son mandat de Président du Conseil d'administration ainsi que dans celui de Directeur général, pour la durée de son nouveau mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice 2023.

A l'occasion de la réunion du Conseil d'administration du 17 mars 2021, l'Administrateur Référent a indiqué que les réflexions menées avec le Comité de gouvernance et d'éthique sur le meilleur intérêt de la Société ont conduit à proposer avec conviction de poursuivre l'exercice unifié des fonctions de Président et de Directeur général. En effet, ce mode d'exercice du pilotage de la Société est jugé comme le mieux adapté pour faire face aux enjeux et spécificités du secteur énergétique, qui est confronté à des transformations majeures. Ce contexte requiert plus que jamais une agilité de mouvement que l'unité de commandement renforce, en conférant au Président-directeur général une force d'action et une représentativité accrue de la Société dans ses négociations stratégiques avec les États et partenaires du Groupe.

L'Administrateur Référent a également rappelé que l'unité du pouvoir de direction et de représentation de la Société s'inscrit par ailleurs dans un contexte particulièrement bien encadré par la gouvernance de la Société.

Les pistes suivantes susceptibles de contribuer à l'amélioration du fonctionnement du Conseil d'administration ont été proposées :

- renforcer la présence de dirigeants exécutifs au sein du Conseil d'administration, par l'accueil d'un nouvel administrateur CEO d'une autre société,
- poursuite de l'examen de scénarios alternatifs disruptifs tant en termes d'environnement économique que de technologies, dans le cadre des réflexions stratégiques,
- poursuite de la participation d'intervenants extérieurs aux réunions du Comité Stratégie & RSE sur des thèmes de portée générale (Climat, technologies du futur...) ainsi que des rencontres entre les administrateurs et les membres du Comité exécutif,
- poursuite de l'analyse comparative de la stratégie des concurrents, en l'élargissant à leur mode opératoire ainsi qu'aux sociétés actives dans les nouvelles énergies dans lesquelles le Groupe investit.

L'équilibre de l'exercice des pouvoirs s'établit grâce à la qualité, la complémentarité et l'indépendance des membres composant le Conseil d'administration et ses quatre Comités, ainsi qu'au travers des Statuts et du Règlement intérieur du Conseil, qui définit les moyens et prérogatives de l'Administrateur Référent, notamment :

- dans ses relations avec le Président-directeur général : contribution à l'ordre du jour des réunions du Conseil ou possibilité de demander la convocation du Conseil d'administration et partage d'avis sur des sujets majeurs ;
- dans sa contribution aux travaux du Conseil d'administration : présidence des séances en l'absence du Président-directeur général, ou lorsque l'examen d'un sujet requiert son abstention, évaluation et suivi du fonctionnement du Conseil, prévention des conflits d'intérêts, dialogue avec les administrateurs et les Présidents des Comités ;
- dans ses relations avec les actionnaires : faculté, en accord avec le Président-directeur général, de les rencontrer sur des sujets de gouvernement d'entreprise, pratique qui s'est déjà exercée à plusieurs reprises.

L'équilibre des pouvoirs au sein des organes de la gouvernance, qui s'ajoute à l'indépendance de ses membres, est par ailleurs renforcé par la pleine implication des administrateurs dont le taux de participation aux travaux du Conseil et des Comités, est exemplaire. La diversité de leurs compétences et expertises permet de plus au Président-directeur général de bénéficier d'un large panel de contributions.

En outre, le Règlement intérieur du Conseil prévoit que les opérations d'investissement et de désinvestissement envisagées par le Groupe lorsque celles-ci portent sur des montants supérieurs à 3% des fonds propres doivent être approuvées par le Conseil, qui est également tenu informé de tout événement important concernant la marche de la Société, en particulier des investissements et désinvestissements supérieurs à 1% des fonds propres.

Enfin, les Statuts de la Société offrent par ailleurs les garanties nécessaires au respect des bonnes pratiques de gouvernance dans le cadre d'un mode de gestion unifié. Ils prévoient notamment que le Conseil peut être convoqué par tous moyens et même verbalement, voire à bref délai selon l'urgence, par le Président ou par un tiers de ses membres, en ce compris l'Administrateur Référent, à tout moment et aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Administrateur Référent

Mme Barbizet a été désignée Administrateur Référent par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 16 décembre 2015. Sa désignation a pris effet le 19 décembre 2015. Le Conseil d'administration, lors de la réunion du 30 janvier 2020 et sur proposition du Comité de gouvernance et d'éthique, a décidé le 29 mai 2020 de désigner Mme Marie-Christine Coisne-Roquette comme Administrateur Référent à l'issue de l'Assemblée générale. Mme Barbizet ayant été nommée comme Administrateur le 16 mai 2008, son ancienneté de douze ans en tant qu'administrateur au sein du Conseil a conduit en effet à ce qu'elle

ne puisse plus être considérée comme administrateur indépendant à l'issue de cette période, en application du Code AFEP-MEDEF.

En application des dispositions du règlement intérieur du Conseil, l'Administrateur Référent préside le Comité de gouvernance et d'éthique.

Les missions de l'Administrateur Référent sont précisément décrites dans le règlement intérieur du Conseil d'administration dont la version intégrale est reproduite au point 4.1.2.1 de ce chapitre.

4.1.5.2 Comité exécutif et Comité de Performance Groupe

Le Comité exécutif

Le Comité exécutif (COMEX), sous la responsabilité du Président-directeur général, constitue l'instance de direction du Groupe.

Il met en œuvre les orientations stratégiques déterminées par le Conseil d'administration et autorise les investissements correspondants, sous réserve de l'accord du Conseil d'administration pour les investissements qui excèdent 3% des fonds propres ainsi que toute opération significative se situant hors de la stratégie annoncée de l'entreprise, ou de l'information du Conseil pour les investissements excédant 1% des fonds propres.

En 2020, le COMEX s'est réuni au minimum deux fois par mois, sauf au mois d'août et au mois de novembre où il ne s'est réuni qu'une fois.

Au 31 décembre 2020, les membres du COMEX étaient les suivants :

- Patrick Pouyanné, Président-directeur général et Président du COMEX
- Arnaud Breuillac, Directeur général Exploration-Production
- Helle Kristoffersen, Directrice générale Strategy-Innovation
- Bernard Pinatel, Directeur général Raffinage-Chimie
- Philippe Sauquet, Directeur général Gas, Renewables & Power⁽¹⁾
- Jean-Pierre Sbraire, Directeur Financier
- Namita Shah, Directrice générale People & Social Responsibility
- Alexis Vovk, Directeur général Marketing & Services.

Les membres du COMEX en fonction au 31 décembre 2020 ont indiqué à la Société ne pas avoir fait l'objet de condamnation pour fraude, ne pas avoir été associés à une procédure de faillite, de mise sous séquestre, de placement sous administration judiciaire ou liquidation judiciaire, ne pas avoir fait l'objet d'incrimination, de condamnation, de sanction prononcées par une autorité administrative ou un organisme professionnel, de mesures d'interdiction de gérer une entreprise ou d'empêchement, au cours des cinq dernières années.

Le Comité Performance Groupe

Le Comité Performance Groupe (*Group Performance Management Committee*) a pour mission l'examen, l'analyse et le pilotage des résultats HSE, financiers et opérationnels du Groupe. Il est présidé par le Président-directeur général et se réunit mensuellement.

Outre les membres du COMEX, ce Comité est composé des responsables en charge des principales *business units* du Groupe ainsi que certains des directeurs fonctionnels du Groupe et des secteurs.

Représentation équilibrée des femmes et des hommes et résultats de la mixité dans les 10% de postes à plus forte responsabilité de la Société (article L. 225-37-4, 6° du Code de commerce)

TOTAL est attaché au respect du principe d'égalité de traitement entre les femmes et les hommes qu'il promeut et veille à sa bonne application. La promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes se traduit dans le Groupe par le déploiement d'une politique globale de mixité, d'objectifs fixés par la Direction générale, de *process* Ressources humaines prenant en compte la dimension femmes/hommes, d'accords favorisant un meilleur équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle et des actions de sensibilisation et de formation.

L'engagement de TOTAL en matière d'égalité professionnelle s'inscrit dès l'étape du recrutement et tout au long de la carrière. Il garantit également l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes dans le processus d'identification des hauts potentiels et de la nomination des dirigeants.

Afin d'atteindre une représentation plus équilibrée des femmes et des hommes au sein de l'encadrement supérieur, le Groupe s'est fixé les objectifs de progrès suivants à fin 2020 :

- plus de 20% de femmes dans les Comités de direction de branches et dans les grandes directions fonctionnelles : elles représentent 27% en 2020 ;
- 25% de femmes cadres dirigeants : elles représentent 25,7% en 2020 alors qu'elles représentaient environ 5% en 2004 ;
- plus de 20% de femmes dans les Comités de direction (siège et filiales) : elles représentent 23,5% en 2020 ;
- 18% de femmes dans l'encadrement supérieur : elles représentent 18,2% en 2020 alors qu'elles représentaient environ 8% en 2004.

Afin de poursuivre la dynamique engagée, de nouveaux objectifs ont été fixés à horizon 2025 sur les plus hautes instances dirigeantes du Groupe :

- 30% de femmes au niveau du Comex ;
- 30% de femmes au niveau du G70⁽²⁾.

Le même niveau d'objectif a également été fixé par le Groupe dans les autres instances et fonctions dirigeantes :

- 30% de femmes dans les Comités de direction de branches et dans les grandes directions fonctionnelles ;
- 30% de femmes cadres dirigeants ;
- 30% de femmes dans les Comités de direction (siège et filiales) ;
- 30% de femmes dans l'encadrement supérieur.

Par ailleurs, TOTAL constitue des viviers de talents et organise régulièrement des campagnes afin de détecter les collaborateurs à haut potentiel à travers le Groupe. À fin 2020, les femmes représentent 33% des hauts potentiels (elles étaient 15% en 2004) et 32,6% des hauts potentiels Groupe (elles étaient 24% en 2014).

Au niveau de la Société, l'engagement de TOTAL s'est matérialisé dès 2016 par l'entrée au Comité exécutif (8 personnes) de la directrice générale du pôle People & Social Responsibility, puis en 2019 avec celle de la directrice générale Strategy-Innovation. En matière de mixité dans les 10% de postes à plus forte responsabilité de la Société⁽³⁾, il ressort que la proportion de femmes s'établit à 17%. Au niveau du Groupe, qui est le périmètre le plus pertinent compte tenu des activités de l'entreprise, cette proportion s'établit à 22,8%⁽⁴⁾.

(1) À compter du 1^{er} mars 2021, Stéphane Michel est nommé Directeur général Gas, Renewables & Power, membre du Comité exécutif, en remplacement de Philippe Sauquet qui a fait valoir ses droits à retraite.

(2) Cadres dirigeants, exerçant les responsabilités les plus importantes.

(3) TOTAL SE, société mère du Groupe, emploie plus de 5 000 salariés (salariés en équivalent temps plein et présents au 31 décembre pour chaque exercice de la période considérée).

(4) Proportion calculée sur la base de 99 322 salariés.

Profil, expérience et expertise des membres du COMEX

Patrick Pouyanné

Président-directeur général de TOTAL SE

Président du Comité Stratégie & RSE

Né le 24 juin 1963 (nationalité française)

Adresse professionnelle : TOTAL SE, 2 place Jean Millier, La Défense 6, 92400 Courbevoie, France



Biographie – Expérience professionnelle

Diplômé de l'École Polytechnique et Ingénieur en chef au corps des Mines, M. Pouyanné occupe de 1989 à 1996 divers postes dans l'administration du ministère de l'Industrie et dans des cabinets ministériels (conseiller technique pour l'Environnement et l'Industrie auprès du Premier ministre – Édouard Balladur – de 1993 à 1995, directeur de cabinet du ministre des Technologies de l'Information et de l'Espace – François Fillon – de 1995 à 1996). En janvier 1997, il rejoint TOTAL au sein de l'Exploration-Production en tant que secrétaire général en Angola puis, en 1999, il devient représentant du Groupe au Qatar et directeur général de la filiale Exploration-Production au Qatar. En août 2002, il est nommé directeur Finances, Économie, Informatique de l'Exploration-Production. En janvier 2006, il devient directeur Stratégie, Croissance, Recherche de l'Exploration-Production et membre du Comité directeur du Groupe en mai 2006. En mars 2011, M. Pouyanné est nommé directeur général adjoint, Chimie et directeur général adjoint, Pétrochimie. En janvier 2012, il est nommé directeur général Raffinage-Chimie et membre du Comité exécutif du Groupe.

Le 22 octobre 2014, il est nommé Directeur Général de TOTAL S.A. et Président du Comité exécutif du Groupe. Le 29 mai 2015, il est nommé par l'Assemblée générale des actionnaires, administrateur de TOTAL S.A. pour une durée de trois ans. Le Conseil d'administration de TOTAL le nomme Président du Conseil d'administration à compter du 19 décembre 2015. M. Pouyanné devient ainsi le Président-directeur général de TOTAL S.A. Le mandat d'administrateur de M. Pouyanné ayant été renouvelé lors de l'Assemblée générale des actionnaires le 1^{er} juin 2018 pour une durée de trois ans, le Conseil d'administration a reconduit M. Pouyanné dans ses fonctions de Président et de Directeur Général pour une durée égale à celle de son mandat d'administrateur. M. Pouyanné est par ailleurs Président de l'Association Alliance pour l'Éducation – United Way depuis juin 2018, ayant accepté cette fonction en tant que Président-directeur général de TOTAL S.A. Il est également membre du Conseil d'administration de l'École Polytechnique (depuis septembre 2018), de l'Institut Polytechnique de Paris (depuis septembre 2019), de l'Association Française des Entreprises Privées (depuis 2015), de l'Institut du Monde Arabe (depuis 2017) et de la Fondation La France s'engage (depuis 2017).

Arnaud Breuillac

Directeur général Exploration-Production

Membre du Comité exécutif de TOTAL

Né le 2 juillet 1958 (nationalité française)

Membre du COMEX depuis le 1^{er} octobre 2014

Adresse professionnelle : TOTAL SE, 2 place Jean Millier, La Défense 6, 92400 Courbevoie, France



Biographie – Expérience professionnelle

Diplômé de l'École Centrale de Lyon, Arnaud Breuillac a rejoint TOTAL en 1982. Il a occupé différentes fonctions dans le domaine de l'Exploration-Production en France, en Abou Dabi, au Royaume-Uni, en Indonésie et en Angola, ainsi qu'à la direction Raffinage en France.

Entre 2004 et 2006, il est directeur Iran à la direction Moyen-Orient. En décembre 2006, il devient membre du Comité de direction de la branche Exploration & Production en tant que directeur de la zone Europe continentale et Asie Centrale. En juillet 2010, il devient directeur Moyen-Orient au sein de la branche Exploration-Production, et rejoint le Comité directeur en janvier 2011. Le 1^{er} janvier 2014, Arnaud Breuillac est nommé directeur général de la branche Exploration-Production de TOTAL, et depuis le 1^{er} octobre 2014, il est membre du Comité exécutif du Groupe.

Helle Kristoffersen

Directrice générale Strategy-Innovation

Membre du Comité exécutif de TOTAL

Née le 13 avril 1964 (nationalités française et danoise)

Membre du COMEX depuis le 19 août 2019

Adresse professionnelle : TOTAL SE, 2 place Jean Millier, La Défense 6, 92400 Courbevoie, France



Biographie – Expérience professionnelle

Helle Kristoffersen débute sa carrière en 1989 à la banque Lazard Frères. En 1991, elle rejoint le groupe Bolloré. En 1994, elle rejoint Alcatel où elle restera jusqu'en 2010. Elle a été notamment directrice Stratégie d'Alcatel puis d'Alcatel-Lucent.

Helle Kristoffersen rejoint le groupe TOTAL en janvier 2011 en tant que directrice adjointe puis directrice Stratégie et Intelligence Economique. Le 1^{er} septembre 2016, elle devient directrice Stratégie et Secrétariat général de la branche Gas, Renewables & Power. En 2019, elle est nommée directrice générale Strategy-Innovation et membre du Comité exécutif de TOTAL.

Danoise et française, Helle Kristoffersen est diplômée de l'École Normale Supérieure (Ulm), de l'École Nationale de la Statistique et de l'Administration Économique (ENSAE), et est également titulaire d'une maîtrise d'économie de l'Université Paris I. Elle est ancienne auditrice de l'Institut des Hautes Études de Défense Nationale (IHEDN) et Chevalier de la Légion d'Honneur.

Bernard Pinatel

Directeur général Raffinage-Chimie

Membre du Comité exécutif de TOTAL

Né le 5 juin 1962 (nationalité française)

Membre du COMEX depuis le 1^{er} septembre 2016

Adresse professionnelle : TOTAL SE, 2 place Jean Millier, La Défense 6, 92400 Courbevoie, France



Biographie – Expérience professionnelle

Bernard Pinatel est diplômé de l'École Polytechnique et de l'Institut d'Études Politiques (IEP) de Paris et est titulaire d'un MBA de l'Institut Européen d'Administration des Affaires (INSEAD). Il est également statisticien-économiste (École Nationale de la Statistique et de l'Administration Économique – ENSAE). Il débute sa carrière chez Booz Allen & Hamilton, avant de rejoindre le groupe TOTAL en 1991, où il occupe divers postes opérationnels en usine et aux sièges de différentes filiales, dont Hutchinson et Coates Lorilleux. Il devient ensuite successivement directeur général France et directeur général Europe de Bostik entre 2000 et 2006 et Président-directeur général de Cray Valley entre 2006 et 2009. En 2010, il devient Président-directeur général de Bostik. Au sein de TOTAL, il devient membre du comité directeur du Groupe en 2011 et membre du Comité directeur Raffinage-Chimie de 2011 à 2014.

En février 2015, lors de l'acquisition de Bostik par Arkema, il est nommé membre du Comité exécutif d'Arkema, prenant la responsabilité du pôle Matériaux Haute Performance.

Le 1^{er} septembre 2016, il rejoint le groupe TOTAL et est nommé directeur général de la branche Raffinage-Chimie et membre du Comité exécutif Groupe.

Philippe Sauquet

Directeur général Gas, Renewables & Power

Membre du Comité exécutif de TOTAL

Né le 20 septembre 1957 (nationalité française)

Membre du COMEX depuis le 29 octobre 2014 jusqu'au 1^{er} mars 2021⁽¹⁾

Adresse professionnelle : TOTAL SE, 2 place Jean Millier, La Défense 6, 92400 Courbevoie, France



Biographie – Expérience professionnelle

Philippe Sauquet est diplômé de l'École Polytechnique, de l'École Nationale des Ponts et Chaussées et de l'Université de Californie Berkeley (USA). Il débute sa carrière en 1981 comme ingénieur des Ponts et Chaussées au sein du ministère de l'Équipement français, puis au sein du ministère de l'Économie et des Finances. Il rejoint le Groupe Orkem en 1988 où il occupe la direction commerciale de la division Matériaux Acryliques. Il entre chez TOTAL en 1990 comme directeur des Peintures Anticorrosion, avant d'être nommé directeur Stratégie Chimie.

En 1997, il rejoint la direction Gaz et Électricité où il occupe successivement les responsabilités de directeur Amériques, directeur International, directeur Stratégie et Énergies Renouvelables, directeur Trading et Marketing, Gas & Power, basé à Londres. Il est nommé directeur Gas & Power le 1^{er} juillet 2012 et devient à cette date membre du Comité directeur du Groupe.

Le 29 octobre 2014, il prend la tête de la branche Raffinage-Chimie et entre au Comité exécutif du Groupe. Le 15 avril 2016, la direction Énergies Nouvelles lui est également rattachée par intérim. Le 1^{er} septembre 2016, il est nommé directeur général de la branche Gas, Renewables & Power nouvellement créée.

Jean-Pierre Sbraire

Directeur Financier Groupe

Membre du Comité exécutif de TOTAL

Né le 28 octobre 1965 (nationalité française)

Membre du COMEX depuis le 1^{er} août 2019

Adresse professionnelle : TOTAL SE, 2 place Jean Millier, La Défense 6, 92400 Courbevoie, France



Biographie – Expérience professionnelle

Jean-Pierre Sbraire a débuté sa carrière dans le groupe TOTAL en 1990 au sein de la direction Trading & Shipping. En 1995, il rejoint l'Exploration-Production, occupant différents postes à Paris et au Nigéria dans les domaines de la finance, de l'économie et de la négociation d'affaires nouvelles.

En 2005, il est nommé secrétaire général et directeur financier des filiales de TOTAL au Venezuela. En 2009, il devient, à la direction Financière du Groupe, le responsable des Opérations Financières pour les filiales de l'Exploration-Production.

En 2012, il est nommé directeur Acquisition Bruts Equités à la direction Trading & Shipping. De septembre 2016 à septembre 2017, il occupe les fonctions de Trésorier du Groupe. Il devient ensuite directeur Financier adjoint. En 2019, il est nommé directeur Financier Groupe et membre du Comité exécutif.

Jean-Pierre Sbraire est diplômé de l'ENSTA ParisTech et d'un master de l'IFP School.

(1) À compter du 1^{er} mars 2021, Stéphane Michel est nommé Directeur général Gas, Renewables & Power, membre du Comité Exécutif, en remplacement de Philippe Sauquet qui a fait valoir ses droits à retraite.

Namita Shah

Directrice générale People & Social Responsibility

Membre du Comité exécutif de TOTAL

Née le 21 août 1968 (nationalité française)

Membre du COMEX depuis le 1^{er} septembre 2016

Adresse professionnelle : TOTAL SE, 2 place Jean Millier, La Défense 6, 92400 Courbevoie, France



Biographie – Expérience professionnelle

Namita Shah est diplômée de la *Delhi University* et de la *New York University School of Law*. Elle a commencé sa carrière en tant qu'avocate au sein de Shearman & Sterling, un cabinet d'avocats basé à New York, pour lequel elle collaborera pendant huit ans. Elle y supervise notamment des transactions incluant le financement de *pipelines* et de centrales électriques.

En 2002, elle rejoint TOTAL en tant qu'avocat-conseil dans l'équipe en charge des opérations de fusions-acquisitions à l'EP. En 2008, elle rejoint le département Affaires Nouvelles où elle devient responsable du développement des affaires en Australie et en Malaisie jusqu'en 2011, année où elle est nommée Directeur Général de Total E&P Myanmar.

Le 1^{er} juillet 2014, elle est nommée Secrétaire général de la branche Exploration-Production.

Le 1^{er} septembre 2016, elle est nommée Directeur Général People & Social Responsibility et membre du Comité exécutif.

Alexis Vovk

Directeur général Marketing & Services

Membre du Comité exécutif de TOTAL

Né le 11 octobre 1964 (nationalité française)

Membre du COMEX depuis le 1^{er} janvier 2020

Adresse professionnelle : TOTAL SE, 2 place Jean Millier, La Défense 6, 92400 Courbevoie, France



Biographie – Expérience professionnelle

Alexis Vovk a débuté sa carrière dans le Groupe TOTAL en 1991 au Royaume-Uni, au sein de la branche en charge des activités Raffinage et Marketing.

Après un premier passage par la France, il poursuit une carrière internationale occupant différents postes techniques et commerciaux en Turquie et en Tunisie.

À la suite d'un passage à la Stratégie de la branche, il est nommé en 2007 Directeur général de TOTAL en Zambie et exerce des fonctions similaires au Kenya à partir de 2010, puis au Nigéria de 2013 à 2016.

En 2016, il est nommé Directeur France et Président de Total Marketing France, en charge des activités opérationnelles du Groupe TOTAL en France et notamment de son réseau de stations-service. Il rejoint par ailleurs le comité directeur de la branche Marketing & Services en 2019.

Le 1^{er} janvier 2020, Alexis Vovk est nommé directeur de la branche Marketing & Services et membre du Comité exécutif.

Alexis Vovk est diplômé de l'ESSEC Business School (1988).

4.1.6 Participation au capital des organes d'administration et de direction

Au 31 décembre 2020, aux termes des déclarations des personnes concernées et sur la base du registre des actions détenues au nominatif et du teneur de compte conservateur de parts des FCPE, l'ensemble des membres du Conseil d'administration de la Société et des principaux dirigeants⁽¹⁾ du Groupe détenait moins de 0,5% du capital social réparti comme suit :

- membres du Conseil d'administration⁽²⁾ : 250 682 actions Total et 15 144,99 parts de FCPE investis en actions Total ;
- Président-directeur général : 217 087 actions Total et 10 372,10 parts de FCPE investis en actions Total ;
- principaux dirigeants : 611 756 actions Total et 160 093,96 parts de FCPE investis en actions Total.

Sur décision du Conseil d'administration :

- les dirigeants mandataires sociaux de la Société doivent conserver l'équivalent de deux années de la part fixe de leur rémunération investi en actions Total ; et
- les membres du Comité exécutif doivent conserver l'équivalent de deux années de la part fixe de leur rémunération investi en actions Total, ces actions devant être acquises dans un délai maximal de trois ans à compter de leur nomination au Comité exécutif.

Le nombre d'actions Total à considérer comprend les actions Total et les parts de FCPE investis en actions Total.

État récapitulatif des opérations mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier

Les opérations réalisées au cours de l'exercice 2020 sur les titres de la Société ou les instruments financiers qui leur sont liés, par les personnes mentionnées aux paragraphes a), b)⁽³⁾ et c) de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et dont la Société a eu connaissance, se répartissent de la façon suivante :

2020		Acquisition	Souscription	Cession	Échange	Exercice d'options
Patrick Pouyanné ^(a)	Actions Total	42 000	2 974	-	-	-
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	664,20	230,23	-	-	-
Patrick Artus ^(a)	Actions Total	-	-	-	-	-
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	-	-	-	-	-
Patricia Barbizet ^(a)	Actions Total	31 788 ^(c)	-	-	-	-
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	-	-	-	-	-
Marie-Christine Coisne-Roquette ^(a)	Actions Total	-	-	-	-	-
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	-	-	-	-	-
Jérôme Contamine ^(a) Administrateur depuis le 29 mai 2020	Actions Total	-	-	-	-	-
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	-	-	-	-	-
Lise Croteau ^(a)	Actions Total	100	-	-	-	-
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	-	-	-	-	-
Mark Cutifani ^(a)	Actions Total	-	-	-	-	-
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	-	-	-	-	-
Valérie Della Puppa Tibi ^(a)	Actions Total	-	-	-	-	-
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	12,65	211,53	(50,80)	-	-
Romain Garcia-Ivaldi ^(a) Administrateur depuis le 9 juin 2020	Actions Total	-	-	-	-	-
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	116,38	1 744,03	(919,26)	-	-
Maria van der Hoeven ^(a)	Actions Total	-	-	-	-	-
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	-	-	-	-	-
Anne-Marie Idrac ^(a)	Actions Total	-	-	-	-	-
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	-	-	-	-	-
Jean Lemierre ^(a)	Actions Total	-	-	-	-	-
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financier ^(b)	-	-	-	-	-
Angel Pobo ^(a) Administrateur depuis le 14 octobre 2020	Actions Total	-	-	-	-	-
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	-	-	-	-	-

(1) Les principaux dirigeants du Groupe comprennent les membres du Comité exécutif (y compris le Président-directeur général). Au cours de l'exercice 2020, la Société a, compte tenu de la définition retenue par la réglementation américaine applicable aux *Executive Officers* et dans un souci d'harmonisation, choisi de réduire la liste de ses principaux dirigeants aux membres du Comité exécutif pour aligner cette liste avec la liste des « Personnes Exerçant des Responsabilités Dirigeantes » (PERD) au sens de l'article 19.5 du règlement (UE) n°596/2014 sur les abus de marché. Pour les besoins de cette réglementation, les PERD sont définies comme étant les personnes visées à l'article L. 621-18-2 (a) du Code monétaire et financier (« les administrateurs ») et les personnes visées à l'article L. 621-18-2 (b) du même code que la Société a défini comme étant les membres du Comité exécutif.

(2) Y compris le Président-directeur général, l'administrateur représentant les salariés actionnaires et les administrateurs représentant les salariés.

(3) Les personnes mentionnées au paragraphe b) de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier regroupent les membres du Comité exécutif.

2020		Acquisition	Souscription	Cession	Échange	Exercice d'options
Christine Renaud ^(a)	Actions Total	405	–	(115)	–	–
Administrateur jusqu'au 29 mai 2020	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	39,32	2 053,84	(1 163,49)	–	–
Carlos Tavares ^(a)	Actions Total	–	–	–	–	–
Administrateur jusqu'au 29 mai 2020	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	–	–	–	–	–
Arnaud Breuillac ^(a)	Actions Total	19 250	1 536	–	–	–
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	1 235,63	16 880,72	(7 638,59)	–	–
Helle Kristoffersen ^(a)	Actions Total	7 350	580	–	–	–
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	1 238,79	5 101,07	(2 485,92)	–	–
Bernard Pinatel ^(a)	Actions Total	15 750	1 023	(691)	–	–
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	1 114,96	20 672,58	(10 005,00)	–	–
Philippe Sauquet ^(a)	Actions Total	19 250	1 481	(2 000)	–	–
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	2 121,90	19 547,32	(9 546,98)	–	–
Jean-Pierre Sbraire ^(a)	Actions Total	6 400	–	–	–	–
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	1 605,60	15 459,29	(7 691,67)	–	–
Namita Shah ^(a)	Actions Total	15 750	362	–	–	–
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	1 814,78	17 392,57	(8 871,67)	–	–
Alexis Vovk ^(a)	Actions Total	4 900	164	–	–	–
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	529,89	8 228,82	(4 048,46)	–	–

(a) Y compris les personnes qui ont des liens étroits au sens des dispositions de l'article R. 621-43-1 du Code monétaire et financier.

(b) FCPE essentiellement investi en actions Total.

(c) Acquisition réalisée par Temaris et Associés SAS, personne morale liée à Patricia Barbizet, administrateur.

4.2 Déclaration sur le gouvernement d'entreprise

TOTAL poursuit depuis de nombreuses années une démarche active de gouvernement d'entreprise et, lors de sa réunion du 4 novembre 2008, le Conseil d'administration a décidé de se référer au Code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées (disponible sur les sites internet de l'AFEP et du MEDEF).

Le tableau ci-après présente la recommandation du Code AFEP-MEDEF qui n'est pas suivie par la Société au 17 mars 2021, ainsi que les raisons de ce choix, conformément à l'article L. 22-10-10 du Code de commerce (anciennement L. 225-37-4).

RECOMMANDATION ÉCARTÉE

Régime de retraite supplémentaire (point 25.6.2 du Code)

Les retraites supplémentaires à prestations définies sont soumises à la condition que le bénéficiaire soit mandataire social ou salarié de l'entreprise lorsqu'il fait valoir ses droits à la retraite en application des règles en vigueur.

EXPLICATIONS – PRATIQUE SUIVIE PAR TOTAL

Il est apparu justifié de ne pas faire perdre aux bénéficiaires concernés le bénéfice des engagements de retraite pris par la Société à leur égard, dans les cas particuliers d'invalidité ou de départ d'un bénéficiaire de plus de 55 ans à l'initiative du Groupe. Il est rappelé, par ailleurs, que le régime supplémentaire de retraite mis en place par la Société a été déclaré à l'URSSAF en 2004, conformément aux articles L. 137-11 et R. 137-16 du Code de la sécurité sociale. En application de l'ordonnance 2019-697 publiée le 4 juillet 2019, ce régime est fermé à tout nouveau participant à compter du 4 juillet 2019.

4.3 Rémunération des organes d'administration et de direction

4.3.1 Rémunération des administrateurs

4.3.1.1 Politique de rémunération des administrateurs

Enveloppe globale de la rémunération des administrateurs à raison de leur mandat

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-14 du Code de commerce (anciennement article L. 225-45), les conditions de rémunération des administrateurs sont arrêtées par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité de gouvernance et d'éthique, dans les conditions prévues à l'article L. 22-10-8 du Code de commerce (anciennement article L. 225-37-2) et dans la limite d'une somme fixe annuelle déterminée par l'Assemblée générale des actionnaires.

L'Assemblée générale des actionnaires du 29 mai 2020 a fixé, à compter de l'exercice 2020, le montant maximum de la somme fixe annuelle à allouer aux administrateurs en rémunération de leur activité à 1,75 million d'euros. Précédemment de 1,4 million d'euros, ce montant était resté inchangé depuis l'Assemblée générale du 17 mai 2013 avant d'être augmenté en 2020 pour prendre en compte l'augmentation du nombre d'administrateurs ainsi que du nombre de réunions en particulier du Comité Stratégie & RSE dont les compétences ont été élargies aux enjeux sociaux et environnementaux de l'activité de la Société, dont ceux relatifs au climat. L'enveloppe annuelle maximale de la rémunération de l'activité des administrateurs est répartie entre les administrateurs dans le strict respect des principes fixés par le Règlement intérieur du Conseil et de la politique de rémunération des administrateurs présentés ci-après.

Règles de répartition de la rémunération des administrateurs à raison de leur mandat

Les règles de répartition de la rémunération des administrateurs et les modalités de versement définies par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 26 juillet 2017, demeurent inchangées. Les rémunérations dues aux administrateurs à raison de leur mandat sont réparties selon une formule comprenant une rémunération fixe et une rémunération variable basée sur des montants forfaitaires par réunion permettant de prendre en compte la participation effective de chaque administrateur aux travaux du Conseil d'administration et de ses Comités, dans les conditions indiquées ci-après :

- une partie fixe annuelle de 20 000 euros par administrateur⁽¹⁾ ;
- une part fixe annuelle de 30 000 euros pour le président du Comité d'audit⁽²⁾ ;
- une part fixe annuelle⁽¹⁾ de 25 000 euros pour les membres du Comité d'audit⁽²⁾ ;
- une partie fixe annuelle⁽¹⁾ de 25 000 euros pour le président du Comité de gouvernance et d'éthique et pour le président du Comité des rémunérations⁽²⁾ ;
- une partie fixe annuelle supplémentaire⁽¹⁾ de 30 000 euros (au-delà des montants ci-dessus) pour l'Administrateur Référent ;
- un montant de 7 500 euros par administrateur pour chaque présence effective à une séance du Conseil d'administration ;
- un montant de 3 500 euros par administrateur pour chaque présence effective à une séance du Comité de gouvernance et d'éthique, du Comité des rémunérations ou du Comité Stratégie & RSE ;
- un montant de 7 000 euros par administrateur pour chaque présence effective à une séance du Comité d'audit ;
- une majoration de 4 000 euros au titre de la participation à un Conseil ou un Comité par déplacement venant d'un pays hors France.

Le Président-directeur général ne perçoit pas de rémunération pour sa participation aux travaux du Conseil et des Comités de la Société.

(1) Calculée *pro rata temporis* en cas de changement en cours d'année.

(2) Se substituant aux 20 000 euros de part fixe de base par administrateur. En cas de cumul des fonctions d'administrateur et/ou de membre du Comité d'audit et/ou de président d'un Comité (audit, gouvernance et éthique, rémunérations), la différence entre la part fixe annuelle par administrateur et les parts fixes annuelles des autres fonctions est ajoutée.

Le montant total versé à chaque administrateur est fixé après prise en compte de la présence effective à chaque réunion de Conseil ou de Comité, et le cas échéant, depuis la décision du Conseil d'administration du 9 février 2012, après prorata du montant déterminé pour chaque administrateur de telle façon que le montant global versé reste dans l'enveloppe maximale fixée par l'Assemblée générale. Les rémunérations au titre d'un exercice sont versées sur décision du Conseil d'administration, après proposition du Comité de gouvernance et d'éthique, au début de l'exercice suivant.

L'administrateur représentant les salariés actionnaires et l'administrateur représentant les salariés bénéficient des rémunérations à raison de leur mandat d'administrateur dans les mêmes conditions et selon les mêmes modalités que tout autre administrateur.

En outre, il n'existe aucun contrat de service liant un administrateur à la Société ou à l'une de ses sociétés contrôlées qui prévoirait l'octroi d'avantages aux termes d'un tel contrat.

4.3.1.2 Rémunérations versées aux administrateurs au cours de l'exercice 2020 ou attribuées au cours du même exercice

Lors de sa réunion du 8 février 2021, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité de gouvernance et d'éthique, a fixé le montant global des rémunérations (anciennement jetons de présence) attribuées aux administrateurs à raison de leur mandat d'administrateur de TOTAL SE, au titre de l'exercice 2020.

Ce montant a été déterminé en appliquant les principes présentés dans la politique de rémunération des administrateurs (point 4.3.1.1 de ce chapitre), et fixé pour chaque administrateur, après prise en compte de sa présence effective à chaque réunion de Conseil ou de Comité (se reporter au point 4.1.2.2 de ce chapitre – tableau de participation individuelle aux réunions du Conseil d'administration et des Comités).

Dans le contexte lié à la pandémie COVID-19 et compte tenu de la situation économique extraordinaire nécessitant un plan d'économies vigoureux au sein de l'entreprise, le Conseil d'administration du 4 mai 2020 a décidé de réduire la rémunération des administrateurs de 25%, cette réduction devant s'appliquer aux rémunérations attribuées aux administrateurs à raison de leur mandat au titre de l'exercice 2020 à compter de l'Assemblée générale du 29 mai 2020, en fonction des règles de répartition définies par le Conseil d'administration du 26 juillet 2017 précisées ci-avant. Compte tenu du nombre de séances du Conseil et des Comités ayant eu lieu pendant l'exercice 2020, le montant de la rémunération des administrateurs résultant des règles de répartition ci-dessus a été établi à 1 258 447 euros.

L'administrateur représentant les salariés actionnaires et les administrateurs représentant les salariés ont bénéficié de leur rémunération à raison de leur mandat d'administrateur dans les mêmes conditions et selon les mêmes modalités que les autres administrateurs. Mme Della Puppa Tibi, Mme Renaud ainsi que M. Pobo ont choisi, pour toute la durée d'exercice de leur mandat d'administrateur, de reverser l'intégralité de leurs rémunérations à leur organisation syndicale d'appartenance. M. Garcia-Ivaldi a choisi, pour toute la durée d'exercice de son mandat d'administrateur, de reverser l'intégralité de ses rémunérations à des associations caritatives de son choix. Les administrateurs en exercice n'ont perçu, au cours des deux derniers exercices, aucune rémunération ou autre avantage de toute nature

de la part de la Société ou de ses sociétés contrôlées, autres que celles mentionnées dans le tableau ci-dessous.

Aucune rémunération exceptionnelle n'a été attribuée.

Mme Christine Renaud, administrateur représentant les salariés jusqu'au 29 mai 2020, Mme Valérie Della Puppa Tibi, administrateur représentant les salariés actionnaires depuis le 29 mai 2019, M. Romain Garcia-Ivaldi, administrateur représentant les salariés depuis le 9 juin 2020, ainsi que M. Angel Pobo, administrateur représentant les salariés depuis le 14 octobre 2020, bénéficient du régime interne de retraite à cotisations définies applicable à l'ensemble des salariés de TOTAL SE, dénommé

RECO SUP (régime collectif et obligatoire de retraite supplémentaire à cotisations définies), visé à l'article L. 242-1 du Code de la sécurité sociale. L'engagement de la Société est limité au versement de sa quote-part de cotisations auprès de la compagnie d'assurance qui gère le régime. Au titre de ce régime de retraite, la charge comptabilisée par TOTAL SE au titre de l'exercice 2020 au bénéfice de Mme Renaud s'est élevée à 699 euros, celle au bénéfice de Mme Della Puppa Tibi à 756 euros, celle de M. Garcia-Ivaldi à 1 009 euros et celle de M. Pobo à 709 euros.

Le tableau ci-après présente les rémunérations totales versées aux administrateurs au cours de l'exercice 2020 ou attribuées au titre du même exercice.

Tableau sur les rémunérations allouées à raison du mandat d'administrateur et les autres rémunérations par les mandataires sociaux non dirigeants

Tableau n° 3 – Position-recommandation – DOC-2021-02 (Annexe 2)

Montant brut (en €)		Montants attribués au titre de l'exercice 2019	Montants versés au cours de l'exercice 2019	Montants attribués au titre de l'exercice 2020	Montants versés au cours de l'exercice 2020
Patrick Pouyanné	Rémunération à raison du mandat d'administrateur	néant	néant	néant	néant
	Autres rémunérations	(a)	(a)	(a)	(a)
Patrick Artus	Rémunération à raison du mandat d'administrateur	136 032	138 696	132 025	136 032
	Autres rémunérations	–	–	–	–
Patricia Barbizet	Rémunération à raison du mandat d'administrateur	146 461	137 391	119 193	146 461
	Autres rémunérations	–	–	–	–
Marie-Christine Coisne-Roquette	Rémunération à raison du mandat d'administrateur	158 705	149 130	136 389	158 705
	Autres rémunérations	–	–	–	–
Jérôme Contamine	Rémunération à raison du mandat d'administrateur ^(b)	n/a	n/a	62 441	n/a
	Autres rémunérations	n/a	n/a	–	n/a
Lise Croteau	Rémunération à raison du mandat d'administrateur	104 025	n/a	143 811	104 025
	Autres rémunérations	–	n/a	–	–
Mark Cutifani	Rémunération à raison du mandat d'administrateur	96 356	106 522	90 137	96 356
	Autres rémunérations	–	–	–	–
Valérie Della Puppa Tibi	Rémunération à raison du mandat d'administrateur	49 125	n/a	86 174	49 125
	Autres rémunérations	70 032	70 032	72 744	72 744
Romain Garcia-Ivaldi	Rémunération à raison du mandat d'administrateur ^(c)	n/a	n/a	44 402	n/a
	Autres rémunérations	n/a	n/a	58 740	58 740
Maria van der Hoeven	Rémunération à raison du mandat d'administrateur	191 405	194 348	159 811	191 405
	Autres rémunérations	–	–	–	–
Anne-Marie Idrac	Rémunération à raison du mandat d'administrateur	104 204	94 348	93 174	104 204
	Autres rémunérations	–	–	–	–
Gérard Lamarche	Rémunération à raison du mandat d'administrateur ^(d)	82 183	201 304	n/a	82 183
	Autres rémunérations	–	–	n/a	n/a
Jean Lemierre	Rémunération à raison du mandat d'administrateur	104 204	94 348	93 174	104 204
	Autres rémunérations	–	–	–	–
Renata Perycz	Rémunération à raison du mandat d'administrateur ^(e)	69 468	129 130	n/a	69 468
	Autres rémunérations	62 890	62 890	n/a	n/a
Angel Pobo	Rémunération à raison du mandat d'administrateur ^(e)	n/a	n/a	22 322	n/a
	Autres rémunérations	n/a	n/a	70 160	70 160
Christine Renaud	Rémunération à raison du mandat d'administrateur ^{(f)(g)}	91 996	91 739	48 697	91 996
	Autres rémunérations	67 204	67 204	68 916	68 916
Carlos Tavares	Rémunération à raison du mandat d'administrateur ^(f)	65 836	63 043	26 697	65 836
	Autres rémunérations	–	–	–	–
TOTAL		1 600 126	1 600 125	1 529 007	1 670 560

(a) Se reporter aux tableaux récapitulatifs figurant au point 4.3.2 de ce chapitre.

(b) Administrateur depuis le 29 mai 2020.

(c) Administrateur depuis le 9 juin 2020.

(d) Administrateur jusqu'au 29 mai 2019.

(e) Administrateur depuis le 14 octobre 2020.

(f) Administrateur jusqu'au 29 mai 2020.

(g) Mme Christine Renaud avait également choisi, pour toute la durée d'exercice de son mandat d'administrateur représentant les salariés, de reverser l'intégralité de sa rémunération à son organisation syndicale d'appartenance.

4.3.2 Rémunération du dirigeant mandataire social

4.3.2.1 Rémunération de M. Patrick Pouyanné au titre de l'exercice 2020

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 17 mars 2021, a arrêté sur proposition du Comité des rémunérations, la rémunération du Président-directeur général au titre de l'exercice 2020, en appliquant les principes et critères fixés dans la politique de rémunération du Président-directeur général pour l'exercice 2020 soumise par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale ordinaire du 29 mai 2020 et approuvée par celle-ci à 93,14% (13^e résolution). Pour la détermination de cette politique de rémunération, le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 18 mars 2020, avait décidé sur proposition du Comité des rémunérations, de poursuivre l'alignement des critères de rémunération du Président-directeur général avec les critères clés reflétant l'évolution de la stratégie du Groupe permettant de continuer à assurer la convergence de la rémunération avec les performances à long terme de la Société.

Les informations présentées ci-dessous rendent compte, conformément à l'article L. 22-10-9 du Code de commerce (anciennement article

L. 225-37-3), de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés à M. Patrick Pouyanné à raison de son mandat de Président-directeur général de TOTAL SE durant l'exercice 2020 ou attribués à raison de ce mandat au titre du même exercice⁽¹⁾, ainsi que de l'ensemble des autres informations visées par cet article L. 22-10-9.

Il est rappelé que le versement au Président-directeur général de la part variable annuelle attribuée au titre de l'exercice 2020 est conditionné à l'approbation par l'Assemblée générale ordinaire du 28 mai 2021 des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages en nature versés au cours de l'exercice 2020 au Président-directeur général ou attribués à ce dernier au cours du même exercice, conformément à l'article L. 22-10-34 (anciennement L. 225-100) du Code de commerce. L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 28 mai 2021 sera ainsi appelée à statuer sur la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2020 ou attribués au titre de ce même exercice au Président-directeur général en application de l'article L. 22-10-34 (anciennement L. 225-100) du Code de commerce.

Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées au dirigeant mandataire social

Tableau 1 – Position-recommandation AMF – DOC-2021-02 (Annexe 2)

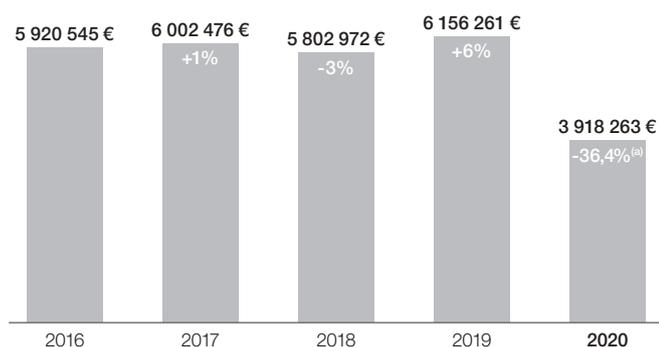
(en €, sauf le nombre d'actions)	Exercice 2019	Exercice 2020
Patrick Pouyanné <i>Président-directeur général</i>		
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice (détaillées au tableau n° 2)	3 845 925	3 204 023
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	–	–
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau n° 4)	–	–
Valorisation des actions de performance attribuées (détaillées au tableau 6)	2 310 336 ^(a)	714 240 ^(b)
<i>Nombre d'actions de performance attribuées au cours de l'exercice</i>	72 000	72 000
Valorisation des autres plans de rémunération long terme	–	–
TOTAL	6 156 261	3 918 263
Variation Exercice 2019/Exercice 2020		-36,4% ^(c)

Note : Les valorisations des options et actions de performance correspondent à une évaluation réalisée en application de la norme IFRS 2 (voir note 9 de l'annexe aux comptes consolidés) et non à une rémunération réellement perçue au cours de l'exercice. Le bénéfice des actions de performance est subordonné à l'atteinte de conditions de performance appréciées sur une période de trois ans.

- (a) Conformément à la comptabilisation des actions de performance pour l'année 2019 en application de la norme IFRS 2, qui prend en compte une hypothèse de taux d'attribution de 80% des actions à l'issue de la période d'acquisition, ce montant correspond aux 72 000 actions attribuées en 2019, valorisées sur la base d'une juste valeur unitaire de 40,11 euros.
- (b) Conformément à la comptabilisation des actions de performance pour l'année 2020 en application de la norme IFRS 2, qui prend en compte une hypothèse de taux d'attribution de 80% des actions à l'issue de la période d'acquisition, ce montant correspond aux 72 000 actions attribuées en 2020, valorisées sur la base d'une juste valeur unitaire de 12,40 euros. Cette juste valeur a été calculée en application de la norme IFRS 2 à la date d'attribution du plan, soit le 18 mars 2020, sur la base d'un cours de clôture de l'action Total à cette date de 21,795 euros. A titre d'information, la juste valeur unitaire s'élèverait à 24,85 euros sur la base d'un calcul réalisé à partir des paramètres identiques et de la moyenne des cours de clôture de l'action Total au cours l'année 2020, soit 34,957 euros. Sur la base d'une juste valeur unitaire de 24,85 euros, la valorisation des 72 000 actions de performance attribuées en 2020 aurait été de 1 431 360 euros.
- (c) La baisse de la rémunération versée à M. Pouyanné entre 2019 et 2020 s'explique d'une part, par la décision du Président-directeur général de baisser temporairement sa rémunération fixe de 25% à compter du 1^{er} mai 2020 et jusqu'au 31 décembre 2020 en raison du contexte économique, et d'autre part, par la forte baisse de la valorisation IFRS 2 des actions de performance attribuées en 2020 (juste valeur unitaire de 12,40 euros en 2020, contre une juste valeur unitaire de 40,11 euros en 2019). Sur la base d'une juste valeur unitaire de 24,85 euros, la valorisation des 72 000 actions de performance attribuées en 2020 aurait été de 1 431 360 euros.

(1) Y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créance ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la société ou des sociétés mentionnées aux articles L. 228-13 et L. 228-93 du Code de commerce.

Évolution de la rémunération de M. Patrick Pouyanné, Président-directeur général (exercices 2016-2020)



(a) La baisse de la rémunération versée à M. Pouyanné entre 2019 et 2020 s'explique d'une part, par la décision du Président-directeur général de baisser temporairement sa rémunération fixe de 25% à compter du 1^{er} mai 2020 et jusqu'au 31 décembre 2020 en raison du contexte économique, et d'autre part, par la forte baisse de la valorisation IFRS des actions de performance attribuées en 2020 (juste valeur unitaire de 12,40 euros en 2020, contre une juste valeur unitaire de 40,11 euros en 2019). Sur la base d'une juste valeur unitaire de 24,85 euros, la valorisation des 72 000 actions de performance attribuées en 2020 aurait été de 1 431 360 euros et la baisse de la rémunération aurait été de 25%.

Tableau récapitulatif des rémunérations du dirigeant mandataire social

Tableau 2 – Position-recommandation AMF – DOC-2021-02 (Annexe 2)

(en €)	Exercice 2019		Exercice 2020	
	Montants attribués au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice ^(a)	Montants attribués au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice ^(a)
Patrick Pouyanné <i>Président-directeur général</i>				
Rémunération fixe	1 400 000	1 400 000	1 166 667 ^(c)	1 166 667 ^(c)
Rémunération variable annuelle	2 378 300	1 725 900	1 972 740	2 378 300
Rémunération variable pluriannuelle	–	–	–	–
Rémunération exceptionnelle	–	–	–	–
Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur	–	–	–	–
Avantages en nature ^(b)	67 625	67 625	64 616	64 616
TOTAL	3 845 925	3 193 525	3 204 023	3 609 583

(a) Part variable versée au titre de l'exercice antérieur.

(b) Véhicule de fonction et régimes de prévoyance et de remboursement des frais de santé à la charge de la Société.

(c) Le traitement de base annuel (rémunération fixe) de M. Pouyanné en sa qualité de Président-directeur général a été fixé par le Conseil d'administration à 1 400 000 euros. Toutefois, en raison de la crise sanitaire, la rémunération du Président-directeur général a été réduite de 25% à compter du 1^{er} mai 2020 et jusqu'au 31 décembre 2020, conduisant à ce que la rémunération fixe de M. Pouyanné soit de 1 166 667 euros pour l'exercice 2020.

Récapitulatif des rémunérations variables pluriannuelles du dirigeant mandataire social

Tableau 10 – Code AFEP-MEDEF

Patrick Pouyanné <i>Président-directeur général</i>	Néant
---	-------

Tableau 11 – Position-recommandation AMF – DOC-2021-02 (Annexe 2)

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
Patrick Pouyanné <i>Président-directeur général</i> Début de mandat : 19 décembre 2015 Fin du mandat en cours : Assemblée générale du 28 mai 2021 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020	NON	OUI Régime interne de retraite supplémentaire à prestations définies ^(a) et régime de retraite à cotisations définies dénommé RECOSUP	OUI ^(a) Indemnité de départ et indemnité de départ à la retraite	NON

(a) Versement soumis à conditions de performance. Le détail de ces engagements est précisé ci-dessous. L'indemnité de départ à la retraite n'est pas cumulable avec l'indemnité de départ.

Récapitulatif des éléments de rémunération de M. Patrick Pouyanné, Président-directeur général de TOTAL SE versés au cours de l'exercice 2020 ou attribués au titre du même exercice

Éléments de rémunération soumis au vote	Montants versés au cours de l'exercice 2020	Montants attribués au titre de l'exercice 2020 ou valorisation comptable	Présentation
Rémunération fixe	1 166 667 €	1 166 667 € (montant versé en 2020)	<p>La rémunération fixe de M. Pouyanné en sa qualité de Président-directeur général a été fixée par le Conseil d'administration à 1 400 000 euros (Traitement de Base). Toutefois, en raison de la crise sanitaire, la rémunération du Président-directeur général a été réduite de 25% à compter du 1^{er} mai 2020 et jusqu'au 31 décembre 2020, conduisant à ce que la rémunération fixe de M. Pouyanné soit de 1 166 667 euros pour l'exercice 2020.</p> <p>Cette rémunération fixe représente 37,2% de la rémunération globale en numéraire attribuée au titre de l'exercice 2020 (i.e., hors actions de performance et avantages en nature).</p>
Rémunération variable annuelle	2 378 300 € (montant attribué au titre de l'exercice 2019 et versé en 2020)	1 972 740 € (montant attribué au titre de l'exercice 2020 et à verser en 2021)	<p>La part variable de M. Pouyanné attribuée au titre de l'exercice 2020 à raison de son mandat de Président-directeur général a été fixée à 1 972 740 euros. Elle correspond à 140,91% (sur un maximum de 180%) de son Traitement de Base, compte tenu des résultats des paramètres économiques et de l'évaluation de la contribution personnelle du Président-directeur général.</p> <p>Cette rémunération variable annuelle représente 62,8% de la rémunération globale en numéraire attribuée au titre de l'exercice 2020 (i.e., hors actions de performance et avantages en nature).</p> <p>Le versement au Président-directeur général de cette part variable annuelle attribuée au titre de l'exercice 2020 est conditionné à l'approbation par l'Assemblée générale ordinaire du 28 mai 2021 des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages en nature versés au cours de l'exercice 2020 au Président-directeur général ou attribués à ce dernier au cours du même exercice, conformément à l'article L. 22-10-34 (anciennement article L. 225-100) du Code de commerce.</p> <p>Il est rappelé que la part variable de M. Pouyanné attribuée au titre de l'exercice 2019 à raison de son mandat de Président-directeur général et versée en 2020 (après approbation par l'Assemblée générale ordinaire du 29 mai 2020 des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages en nature versés au titre de l'exercice 2019) avait été fixée à 2 378 300 euros, correspondant à 169,88% (sur un maximum de 180%) de sa rémunération annuelle fixe, compte tenu des résultats des paramètres économiques et de l'évaluation de sa contribution personnelle.</p> <p>Pour la détermination de la part variable de M. Pouyanné attribuée au titre de l'exercice 2020 à raison de son mandat de Président-directeur général, le Conseil d'administration a examiné, lors de sa réunion du 17 mars 2021, le niveau d'atteinte des paramètres économiques en fonction des objectifs quantifiables fixés par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 18 mars 2020. Le Conseil d'administration a également apprécié la contribution personnelle du Président-directeur général au regard des critères ciblés fixés lors de sa réunion du 18 mars 2020 permettant une appréciation qualitative de son management.</p>

Éléments de rémunération soumis au vote	Montants versés au cours de l'exercice 2020	Montants attribués au titre de l'exercice 2020 ou valorisation comptable	Présentation
Rémunération variable annuelle attribuée au titre de l'exercice 2020 (exprimée en % du traitement de base)			
		%	%
		maximum	attribué
Paramètres économiques (objectifs quantifiables)		140%	100,91%
– HSE		30%	26,01%
a) Sécurité		20%	16,01%
– TRIR		8%	8%
– FIR, par comparaison		4%	2,05%
– Évolution du nombre d'incidents Tier 1 + Tier 2		8%	5,96%
b) Évolution des émissions de gaz à effet de serre (GES)		10%	10%
– Rentabilité des capitaux propres (ROE)		30%	0%
– Ratio d'endettement		30%	24,90%
– Point mort cash organique avant dividende		30%	30%
– Rentabilité des capitaux employés moyens (ROACE), par comparaison		20%	20%
Contribution personnelle (critères qualitatifs)		40%	40%
– pilotage de la stratégie hydrocarbures (succès dans les négociations stratégiques avec les pays producteurs et atteinte des objectifs en matière de production et de réserves) et performance et perspectives ouvertes aux activités Aval (Raffinage-Chimie/Marketing & Services)		15%	15%
– développement des Business bas carbone (périmètre Integrated Gas, Renewables & Power)		10%	10%
– performance <i>Corporate Social Responsibility</i> (CSR) notamment la prise en compte du climat dans la stratégie du Groupe, la réputation du Groupe dans le domaine de la responsabilité sociétale des entreprises, ainsi que la politique de diversité dans toutes ses dimensions		15%	15%
TOTAL		180%	140,91%

Le Conseil d'administration a apprécié l'atteinte des objectifs fixés pour les **paramètres économiques** de la façon suivante :

- Le **critère de sécurité** a été apprécié pour un maximum de 20% du traitement de base, en fonction (i) de la réalisation de l'objectif annuel relatif au TRIR (*Total Recordable Injury Rate*) ; (ii) du nombre de décès accidentels constaté par million d'heures travaillées, FIR (*Fatality Incident Rate*) par comparaison avec ceux des quatre grandes compagnies pétrolières concurrentes (ExxonMobil, Royal Dutch Shell, BP et Chevron), ainsi que (iii) de l'évolution de l'indicateur Tier 1 + Tier 2⁽¹⁾.

Ces trois sous-critères ont été appréciés en fonction des éléments arrêtés dans la politique de rémunération du Président-directeur général pour 2020, telle qu'approuvée par l'Assemblée générale du 29 mai 2020, et prévoyant que :

- le poids maximum du critère TRIR est de 8% du traitement de base. Le poids maximum est atteint si le TRIR est inférieur à 0,80 ; le poids du critère est nul si le TRIR est supérieur ou égal à 1,3. Les interpolations sont linéaires entre ces points de calage ;
- le poids maximum du critère FIR est de 4% du traitement de base. Le poids maximum est atteint si le FIR est le meilleur du panel des majors ; il est nul si le FIR est le moins bon du panel. Les interpolations sont linéaires entre ces points de calage et dépendent du classement ;
- le poids maximum du critère de l'évolution du nombre d'incidents Tier 1 + Tier 2 est de 8% du traitement de base. Le poids maximum est atteint si le nombre d'incidents Tier 1 + Tier 2 est inférieur ou égal à 70, il est nul si le nombre d'incidents Tier 1 + Tier 2 est supérieur ou égal à 125. Les interpolations sont linéaires entre ces points de calage.

(1) Tier 1 et Tier 2 : indicateur du nombre de pertes de confinement à conséquences plus ou moins importantes telles que définies dans les normes API 754 (pour l'aval) et IOGP 456 (pour l'amont). Hors actes de sabotage et vols.

Éléments de rémunération soumis au vote	Montants versés au cours de l'exercice 2020	Montants attribués au titre de l'exercice 2020 ou valorisation comptable	Présentation
			<p>Concernant l'exercice 2020, il a été constaté les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le TRIR s'est établi à 0,742, soit un niveau inférieur à l'objectif de 0,80. Le résultat de ce critère a ainsi été fixé à 8% ; - le taux du FIR, étant de 0,257, se situe entre le FIR maximum du panel des majors de 0,5263 et le FIR minimum du panel des majors de 0. Le résultat de ce critère a ainsi été fixé à 51,20% du maximum de 4% soit 2,05% ; - le nombre d'incidents Tier 1 + Tier 2 s'est établi à 84, soit à un niveau supérieur au niveau de 70 permettant d'atteindre à l'objectif de 100. Le résultat du critère a ainsi été fixé à 5,96%. <p>Le résultat du critère lié à la performance Sécurité a ainsi été fixé à 16,01%.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le critère lié à l'évolution des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur les installations oil & gas opérées a été apprécié pour un poids maximum de 10% du traitement de base, en fonction de la réalisation de l'objectif de réduction des émissions de GES (Scope 1 et Scope 2) de 46 Mt CO₂e en 2015 à 40 Mt CO₂e en 2025, ce qui correspond à une minoration de 600 kt CO₂e/an, soit pour 2020 un objectif de 43 Mt CO₂e. <p>Ce critère a été apprécié en fonction des éléments arrêtés dans la politique de rémunération du Président-directeur général pour 2020, telle qu'approuvée par l'Assemblée générale du 29 mai 2020, et prévoyant que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le poids maximum du critère GES de 10% du traitement de base est atteint si les émissions de GES Scope 1 et Scope 2 sur les installations oil & gas opérées atteignent l'objectif fixé de 43 Mt CO₂e en 2020 ; - le poids du critère est nul si les émissions sont supérieures de 1 Mt CO₂e à l'objectif fixé ; - les interpolations seront linéaires entre ces points de calage. <p>Le Conseil a constaté que les émissions de GES Scope 1 et Scope 2 sur les installations oil & gas opérées se sont établies à 35,8 Mt CO₂e en 2020. Le résultat de ce critère a ainsi été fixé au maximum de 10%.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le critère de rentabilité des capitaux propres (ROE) telle que publiée par le Groupe à partir du bilan et du compte de résultat consolidé a été apprécié pour un maximum de 30% du traitement de base, en fonction des éléments arrêtés dans la politique de rémunération du Président-directeur général pour 2020, telle qu'approuvée par l'Assemblée générale du 29 mai 2020 et prévoyant que : <ul style="list-style-type: none"> - le poids maximum du critère est atteint si le ROE est supérieur ou égal à 13% ; - le poids du critère est nul si le ROE est inférieur ou égal à 6% ; - le poids du critère est de 50% du maximum pour un ROE de 8% ; - les interpolations sont linéaires entre ces trois points de calage. <p>Le Conseil a constaté que le ROE de l'exercice 2020 s'est établi à 3,7%, soit un niveau inférieur à la borne de 6%. Le résultat de ce critère a ainsi été fixé à 0%.</p> - Le critère lié au ratio d'endettement a été apprécié pour un maximum de 30% du traitement de base, en fonction des éléments arrêtés dans la politique de rémunération du Président-directeur général pour 2020, telle qu'approuvée par l'Assemblée générale du 29 mai 2020 et prévoyant que : <ul style="list-style-type: none"> - le poids maximum du critère est atteint pour un ratio d'endettement égal ou inférieur à 20% ; - le poids du critère est nul pour un ratio d'endettement égal ou supérieur à 30% ; - les interpolations sont linéaires entre ces deux points de calage. <p>La norme comptable IFRS 16, applicable à compter du 1^{er} janvier 2019, a conduit le Groupe à consolider à partir de cette date tous les contrats de location à l'actif du bilan avec, en contrepartie, la prise en compte au passif du bilan des dettes financières correspondantes (avant le 1^{er} janvier 2019, seuls les contrats de location-financement étaient consolidés).</p> <p>Le Conseil avait décidé d'apprécier le critère du ratio d'endettement hors prise en compte de la dette financière correspondant aux contrats de location.</p> <p>Le Conseil a ainsi constaté que le ratio d'endettement hors engagements liés aux contrats de location à la fin de l'exercice 2020 s'est établi à 21,7%, soit à un niveau supérieur au seuil de 20%. Le résultat de ce critère a ainsi été fixé à 24,90%.</p>

Éléments de rémunération soumis au vote	Montants versés au cours de l'exercice 2020	Montants attribués au titre de l'exercice 2020 ou valorisation comptable	Présentation
			<p>– Le critère lié au point mort cash organique avant dividende a été apprécié pour un maximum de 30% du traitement de base en fonction des éléments arrêtés dans la politique de rémunération du Président-directeur général pour 2020, telle qu'approuvée par l'Assemblée générale du 29 mai 2020 et prévoyant que :</p> <ul style="list-style-type: none"> – le poids maximum du critère est atteint si le point mort est inférieur ou égal à 30\$/b ; – le poids du critère est nul si le point mort est supérieur ou égal à 40\$/b ; – les interpolations sont linéaires entre ces deux points de calage. <p>Le point mort <i>cash</i> organique avant dividende est défini comme le prix du Brent pour lequel la marge brute d'autofinancement⁽¹⁾ (MBA) couvre les investissements organiques⁽²⁾. Il permet de mesurer la capacité du Groupe à résister à des variations de prix du baril de Brent.</p> <p>Concernant l'exercice 2020, le Conseil a constaté que le point mort cash organique avant dividende s'est établi à 25,6\$/b, montant inférieur à 30\$/b. Le résultat de ce critère a ainsi été fixé au maximum de 30%.</p> <p>– Le critère de la rentabilité des capitaux employés moyens (ROACE), par comparaison, a été apprécié pour un maximum de 20% du traitement de base. Le ROACE de TOTAL tel que publié à partir du bilan et du compte de résultat consolidé a été comparé à la moyenne des ROACE de chacun des quatre pairs (ExxonMobil, Royal Dutch Shell, BP et Chevron). Le ROACE est égal au résultat opérationnel net ajusté⁽³⁾ divisé par la moyenne des capitaux employés (retraités de l'effet de stock, nets des impôts différés et provisions non courantes) de début et de fin d'exercice.</p> <p>Ce critère a été apprécié en fonction des éléments arrêtés dans la politique de rémunération du Président-directeur général pour 2020, telle qu'approuvée par l'Assemblée générale du 29 mai 2020 et prévoyant que :</p> <ul style="list-style-type: none"> – le poids maximum du critère est atteint, soit 20% du traitement de base, si le ROACE de TOTAL est supérieur de 2% ou plus à la moyenne des ROACE des 4 pairs ; – le poids du critère est nul si le ROACE de TOTAL est inférieur de 2% ou plus à la moyenne des ROACE des 4 pairs ; – les interpolations sont linéaires entre ces deux points de calage. <p>Concernant l'exercice 2020, le Conseil a constaté que le ROACE de TOTAL est supérieur de 3% à la moyenne des ROACE des quatre pairs. Le résultat de ce critère a ainsi été fixé à 100% du poids maximum de ce critère, soit 20%.</p> <p>La contribution personnelle du Président-directeur général a été appréciée pour un maximum de 40% du traitement de base, en fonction des trois critères fixés dans la politique de rémunération du Président-directeur général pour 2020, telle qu'approuvée par l'Assemblée générale du 29 mai 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Pilotage de la stratégie hydrocarbures (succès dans les négociations stratégiques avec les pays producteurs et atteinte des objectifs en matière de production et de réserves) et performance et perspectives ouvertes aux activités Aval (Raffinage-Chimie / Marketing & Services) pour un maximum de 15%. <p>Le Conseil d'administration a fixé le résultat de ce critère à son maximum, soit 15%, en raison des éléments suivants observés au cours de l'exercice écoulé :</p> <ul style="list-style-type: none"> – acquisition à contre-cycle de la totalité des intérêts de Tullow dans le projet Lac Albert en Ouganda – finalisation des accords avec les gouvernements ougandais et tanzanien, pour pouvoir lancer les projets Tilenga et EACOP – lancement de la 3^e phase de développement du champ géant de Mero au Brésil – succès d'exploration avec trois découvertes significatives sur le Bloc 58 au Suriname ainsi que d'une nouvelle découverte de gaz à condensats en mer du Nord britannique et une découverte de gaz en Égypte sur le permis North El Hammad – Cessions d'actifs matures au Gabon (accord avec Perenco en vue de céder les participations dans sept champs offshore matures non opérés et le terminal pétrolier du Cap Lopez) et en mer du Nord au Royaume-Uni – cession de la raffinerie de Lindsey au Royaume-Uni – lancement de la reconversion industrielle de la raffinerie de Grandpuits en France, en une plateforme zéro pétrole à horizon 2024

(1) Marge brute d'autofinancement (MBA) : flux de trésorerie d'exploitation avant variation du besoin en fonds de roulement au coût de remplacement, hors impact des contrats comptabilisés en juste valeur du secteur iGRP et y compris les plus-values de cession de projets renouvelables (à partir du premier trimestre 2020).

(2) Investissements organiques : investissements nets, hors acquisitions, cessions et autres intérêts ne conférant pas le contrôle.

(3) Les éléments d'ajustement comprennent les éléments non récurrents, l'effet de stock et l'effet des variations de juste valeur.

Éléments de rémunération soumis au vote	Montants versés au cours de l'exercice 2020	Montants attribués au titre de l'exercice 2020 ou valorisation comptable	Présentation
			<ul style="list-style-type: none"> - poursuite du programme de cessions avec la vente d'actifs d'aval gaz en France, et de distribution en Sierra Leone et au Libéria. Par ailleurs, la production d'hydrocarbures a été constatée en baisse en 2020 atteignant 2 871 kbep/j contre 3 014 kbep/j en 2019, principalement en raison de l'impact des quotas de production et de la décision de ne pas acquérir certains actifs africains auprès d'Occidental Petroleum compte tenu de la crise économique. Le taux de renouvellement triennal des réserves prouvées s'établit à 127% malgré l'impact négatif du prix moyen de 41,32\$/b utilisé en 2020 selon les règles SEC. - Développement des Business bas carbone (périmètre Integrated Gas, Renewables & Power) pour un maximum de 10%. Le Conseil d'administration a fixé le résultat de ce critère à son maximum, soit 10%, en raison des éléments suivants observés au cours de l'exercice écoulé : <ul style="list-style-type: none"> - acquisition de 50% d'un portefeuille d'une capacité de 2 GW de centrales solaires en Inde dans le cadre d'un joint venture 50/50 avec le groupe Adani - accord pour la construction d'une centrale solaire de grande envergure (800 MW) au Qatar - entrée sur le marché solaire en Espagne avec l'acquisition d'un portefeuille de 2 GW de projets - acquisition dans l'éolien en France de la société Global Wind Power France qui détient un portefeuille de projets d'une capacité brute de 1 GW - entrée dans un 1^{er} projet d'éolien offshore flottant au Royaume-Uni - lancement à Dunkerque du plus grand projet de stockage d'électricité par batterie (25 MW) pour le réseau électrique en France - décision d'investissement pour le transport et le stockage du CO₂ au travers du projet Northern Lights en Norvège - prolongation du contrat avec Sonatrach d'approvisionnement en GNL à hauteur de 2 millions de tonnes par an - accord avec SSE Renewables en vue d'acquérir une participation de 51% dans le projet éolien offshore d'une capacité de 1 140 MW en mer du Nord écossaise - acquisition auprès d'EDP de son portefeuille de 2,5 millions de clients résidentiels et de deux centrales à cycle combiné au gaz naturel d'une puissance cumulée de près de 850 MW - acquisition d'un portefeuille de projets solaires de 3,3 GW en Espagne, portant à plus de 5 GW la capacité totale des projets solaires espagnols en développement - décision de couvrir l'intégralité de la consommation électrique des sites industriels du Groupe en Europe d'ici 2025 avec de l'électricité verte produite par ses sites solaires espagnols, au travers d'un « corporate PPA » de 3 GW - finalisation par SunPower de la succession de Maxeon Solar Technologies aux États-Unis - renforcement du partenariat avec Adani dans le solaire, avec l'extension du portefeuille à 2,3 GW en Inde - accord avec Macquarie pour développer un portefeuille de 2 GW d'éolien offshore flottant en Corée du Sud - prise de participation de 20% dans le projet Eolmed de ferme éolienne offshore flottant de 30 MW en Méditerranée - création avec Groupe PSA⁽¹⁾ d'Automotive Cell Company, joint venture dédié au développement et à la fabrication en Europe de batteries pour l'industrie automobile - acquisition de la société Blue Point London exploitant le plus grand réseau de recharge de Londres avec 1 600 points de charge pour véhicules électriques. - Performance CSR notamment la prise en compte du climat dans la stratégie du Groupe, la réputation du Groupe dans le domaine de la responsabilité sociétale des entreprises, ainsi que la politique de diversité dans toutes ses dimensions, pour un maximum de 15%. Le Conseil d'administration a fixé le résultat de ce critère à son maximum, soit 15%, en raison des éléments suivants observés au cours de l'exercice écoulé :

(1) Devenu Stellantis N.V.

Éléments de rémunération soumis au vote	Montants versés au cours de l'exercice 2020	Montants attribués au titre de l'exercice 2020 ou valorisation comptable	Présentation
			<ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte du climat et de l'environnement dans la stratégie du Groupe : <ul style="list-style-type: none"> - nouvelle Ambition Climat pour atteindre la neutralité carbone à horizon 2050 - nouvelle Ambition Biodiversité avec des engagements renforcés - Association à la « Coalition pour l'énergie de demain » aux côtés de 10 partenaires majeurs pour accélérer la transition énergétique du transport et de la logistique, ainsi que signature en tant que co-fondateur de la charte « Sea Cargo » pour uniformiser et systématiser le <i>reporting</i> des émissions de gaz à effet de serre liées aux activités de transport maritime - première publication du <i>reporting</i> SASB « Sustainability Accounting Standards Board » : ce standard permet aux entreprises du secteur <i>Oil & Gas</i> de mettre en exergue un ensemble d'indicateurs financièrement matériels, concernant le développement durable - Concernant la réputation du Groupe dans le domaine de la politique sociétale : <ul style="list-style-type: none"> - actions menées dans le cadre du programme Total Foundation et notamment la poursuite de la croissance significative de l'engagement en faveur des actions citoyennes, du développement de l'Industreet, et du déploiement du Programme d'engagement des collaborateurs <i>Action!</i> lancé en 2018 - reconduction de TOTAL en 2020 en tant qu'entreprise LEAD du Pacte mondial des Nations unies (reconnaissance du Groupe comme l'un des membres les plus engagés dans l'intégration des 10 principes) - obtention pour l'ensemble des entités commerciales du Groupe référencées dans la plateforme EcoVadis, du statut Platinium pour Total Direct Energie, du statut Gold pour Total Marketing & Services, Total Raffinage Chimie, Saft Groupe et du statut Silver pour Total Gas & Power Limited - Concernant les agences de notations extra-financières : <ul style="list-style-type: none"> - maintien de TOTAL dans les Dow Jones Sustainability Indices (bourse de New York) – indices DJSI World et DJSI Europe - maintien de TOTAL dans l'indice FTSE4Good (« footsie for good ») – bourse de Londres - Concernant la politique de diversité : <ul style="list-style-type: none"> - résultats de la politique diversité, et notamment progression de la proportion de femmes au sein du COMEX (25% en 2020) et du G70 (24,7% en 2020) ; l'atteinte en 2020 de l'objectif de 20% de femmes dans les Comités de direction de branches et dans les grandes directions opérationnelles ; l'atteinte en 2020 de l'objectif de 25% femmes cadres dirigeants (25,7%) ; la progression de la proportion de cadres dirigeants d'une nationalité autre que française (36,3% en 2020) - poursuite de l'engagement du Groupe pour l'insertion professionnelle des jeunes (poursuite de l'engagement pris en 2018 en Île-de-France avec un déploiement en région pour les stages de 3^e ; pour les alternants, confirmation par le Groupe de son engagement d'embaucher 5% de l'effectif France par an). - Concernant la politique Handicap, la poursuite du déploiement de la démarche Handicap à l'international (41 filiales engagées) dans le cadre de la charte Réseau mondial « Entreprise et Handicap » de l'OIT. <p>Tous les objectifs fixés ayant été considérés comme largement atteints, la contribution personnelle du Président-directeur général a été ainsi déterminée à son maximum, soit 40% de la rémunération fixe.</p>
Rémunération variable pluriannuelle	n/a	n/a	Le Conseil d'administration n'a attribué aucune rémunération variable pluriannuelle ou différée.
Rémunération exceptionnelle	n/a	n/a	Le Conseil d'administration n'a attribué aucune rémunération exceptionnelle.
Rémunération à raison du mandat d'administrateur	n/a	n/a	M. Pouyanné ne reçoit pas de rémunération au titre de son mandat d'administrateur de TOTAL SE. M. Pouyanné ne reçoit pas de rémunération de sociétés autres que TOTAL SE contrôle.

Éléments de rémunération soumis au vote	Montants versés au cours de l'exercice 2020	Montants attribués au titre de l'exercice 2020 ou valorisation comptable	Présentation
Options d'actions (SO), actions de performance (AP), ou tout autre élément de rémunération long terme		SO : néant AP : 714 240 euros ⁽¹⁾ (valorisation comptable)	<p>Il a été attribué à M. Pouyanné, le 18 mars 2020, 72 000 actions existantes de la Société dans le cadre de l'autorisation de l'Assemblée générale mixte de la Société du 1^{er} juin 2018 (dix-neuvième résolution) et dans les conditions précisées ci-après. L'attribution s'inscrit dans le cadre plus large d'un plan d'attribution décidé par le Conseil d'administration du 18 mars 2020 du capital au bénéfice de plus de 11 000 bénéficiaires.</p> <p>Le nombre définitif d'actions est subordonné à une condition de présence continue du bénéficiaire au sein du Groupe pendant la période d'acquisition et à des conditions de performance précisées ci-après. Le nombre définitif d'actions attribuées sera fonction du taux de rendement pour l'actionnaire (<i>Total Shareholder Return</i> ou TSR), de la variation annuelle du <i>cash flow</i> net par action exprimé en dollar, ainsi que du point mort cash organique avant dividende, ainsi que de l'évolution des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur les installations <i>oil & gas</i> opérées relatifs aux exercices 2020, 2021 et 2022 et appliqués de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Pour 1/4 des actions, le classement de la Société par rapport à ses pairs (ExxonMobil, Royal Dutch Shell, BP et Chevron) sera effectué chaque année pendant les trois années d'acquisition (2020, 2021 et 2022) selon le critère du TSR du dernier trimestre de l'année considérée, le dividende étant considéré réinvesti sur la base du cours de clôture à la date de détachement des dividendes. – Pour 1/4 des actions, le classement de la Société par rapport à ses pairs (ExxonMobil, Royal Dutch Shell, BP et Chevron) sera effectué chaque année pendant les trois années d'acquisition (2020, 2021 et 2022) en utilisant le critère de la variation annuelle du <i>cash flow</i> net exprimé en dollar. <p>En fonction du classement, un taux d'attribution sera déterminé pour chaque année pour ces deux premiers critères : 1^{er} : 180% de l'attribution ; 2^e : 130% de l'attribution ; 3^e : 80% de l'attribution ; 4^e et 5^e : 0%.</p> <ul style="list-style-type: none"> – Pour 1/4 des actions, le critère du point mort cash organique avant dividende sera apprécié pendant les trois années d'acquisition (2020, 2021 et 2022) comme suit. Le point mort cash organique avant dividende est défini comme le prix du Brent pour lequel la marge brute d'autofinancement (MBA)⁽²⁾ couvre les investissements organiques⁽³⁾. Il permet de mesurer la capacité du Groupe à résister à des variations de prix du baril de Brent : <ul style="list-style-type: none"> – le taux maximum d'attribution sera atteint si le point mort est inférieur ou égal à 30\$/b, – le taux d'attribution sera nul si le point mort est supérieur ou égal à 40\$/b, – les interpolations seront linéaires entre ces deux points de calage. – Pour 1/4 des actions, le critère de l'évolution des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur les installations <i>oil & gas</i> opérées sera apprécié chaque année en fonction de la réalisation de l'objectif de réduction des émissions de GES fixé pour les exercices 2020, 2021 et 2022 et correspondant à 43 Mt CO₂e pour 2020, 42,4 Mt CO₂e pour 2021 et 41,8 Mt CO₂e pour 2022 : <ul style="list-style-type: none"> – le taux maximum d'attribution sera atteint si les émissions de GES (Scope 1 et Scope 2) atteignent l'objectif fixé, – le taux d'attribution sera nul si les émissions de GES de l'année considérée sont supérieures à 1 Mt CO₂e à l'objectif fixé, – les interpolations seront linéaires entre ces deux points de calage. <p>Pour chacun de ces quatre critères, la moyenne des trois taux d'attribution obtenue (sur chacun des trois exercices sociaux sur lesquels sont appréciées les conditions de performance) sera arrondie au 0,1 pour-cent entier le plus proche (0,05% étant arrondi à 0,1%) et plafonnée à 100%. Chaque critère pèsera pour 1/4 dans le taux d'attribution définitif. Le taux d'attribution définitif sera arrondi au 0,1 pour-cent entier le plus proche (0,05% étant arrondi à 0,1%). Le nombre d'actions attribuées définitivement, après constatation des conditions de performance, sera arrondi au nombre entier supérieur d'actions en cas de rompu.</p>

(1) Conformément à la comptabilisation des actions de performance pour l'année 2020 en application de la norme IFRS 2, qui prend en compte une hypothèse de taux d'attribution de 80% des actions à l'issue de la période d'acquisition, ce montant correspond aux 72 000 actions attribuées en 2020, valorisées sur la base d'une juste valeur unitaire de 12,40 euros. Cette juste valeur a été calculée en application de la norme IFRS 2 à la date d'attribution du plan, soit le 18 mars 2020, sur la base d'un cours de clôture de l'action Total à cette date de 21,795 euros. A titre d'information, la juste valeur unitaire s'élèverait à 24,85 euros sur la base d'un calcul réalisé à partir des paramètres identiques et de la moyenne des cours de clôture de l'action Total au cours l'année 2020, soit 34,957 euros. Sur la base d'une juste valeur unitaire de 24,85 euros, la valorisation des 72 000 actions de performance attribuées en 2020 aurait été de 1 431 360 euros.

(2) Marge brute d'autofinancement (MBA) : flux de trésorerie d'exploitation avant variation du besoin en fonds de roulement au coût de remplacement hors impact des contrats compatibles en juste valeur du secteur iGRP, et y compris les plus-values de cession de projets renouvelables (à partir du premier trimestre 2020).

(3) Investissements organiques : investissements nets, hors acquisitions, cessions et autres intérêts ne conférant pas le contrôle.

Éléments de rémunération soumis au vote	Montants versés au cours de l'exercice 2020	Montants attribués au titre de l'exercice 2020 ou valorisation comptable	Présentation
			<p>En application de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, M. Pouyanné sera tenu de conserver au nominatif, jusqu'à la cessation de ses fonctions, 50% des plus-values d'acquisition nettes des impôts et contributions afférentes aux actions attribuées en 2020. Lorsque M. Pouyanné détiendra⁽¹⁾ une quantité d'actions représentant cinq fois la partie fixe de sa rémunération annuelle brute alors en vigueur, ce pourcentage sera égal à 10%. Si cette condition n'est plus remplie, l'obligation de détention de 50% précitée devra s'appliquer à nouveau.</p> <p>Par ailleurs, le Conseil d'administration a constaté qu'en application du règlement intérieur du Conseil applicable à chaque administrateur, le Président-directeur général ne peut pas recourir à des produits de couverture sur les actions de la Société ainsi que sur tous les instruments financiers qui y sont liés, et a pris acte de l'engagement de M. Pouyanné de ne pas recourir à de telles opérations de couverture des actions de performance attribuées.</p> <p>L'attribution des actions de performance à M. Pouyanné est soumise aux mêmes dispositions que celles applicables aux autres bénéficiaires du plan d'attribution d'actions de performance et approuvées par le Conseil lors de sa réunion du 18 mars 2020. Ces dispositions prévoient notamment que les actions définitivement attribuées à l'issue de la période d'acquisition de trois ans, seront, après constatation de la réalisation des conditions de présence et performance, automatiquement inscrites au nominatif pur au jour de l'ouverture de la période de conservation de deux ans, et seront incessibles et indisponibles jusqu'à l'issue de la période de conservation.</p>
Indemnité de prise de fonction	n/a	n/a	M. Pouyanné n'a bénéficié d'aucune indemnité de prise de fonction.
Avantages de toute nature		64 616 euros (valorisation comptable)	<p>Le Président-directeur général bénéficie d'un véhicule de fonction.</p> <p>Il bénéficie des régimes de prévoyance décrits ci-après souscrits auprès d'organismes de prévoyance.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un régime de prévoyance « incapacité, invalidité, décès » applicable à l'ensemble des salariés, en partie à la charge de la Société, et qui prévoit, en cas de décès du salarié marié, deux options : soit le versement d'un capital égal à 5 fois la rémunération annuelle dans la limite de 16 fois le PASS, correspondant à un maximum de 3 290 880 euros en 2020, majoré en cas d'enfant à charge, soit le versement d'un capital égal à 3 fois la rémunération annuelle dans la limite de 16 fois le PASS, complété par des rentes de conjoint et d'éducation. - Un second régime de prévoyance « infirmité, décès » entièrement à la charge de la Société, applicable aux dirigeants mandataires sociaux et cadres dirigeants dont la rémunération brute annuelle est supérieure à 16 fois le PASS. Ce contrat, souscrit le 17 octobre 2002 avec avenants du 28 janvier et du 11 décembre 2015, garantit au bénéficiaire le versement d'un capital, en cas de décès, de deux ans de rémunération définie comme étant la rémunération annuelle brute de référence base France correspondant à 12 fois le traitement de base mensuel brut du dernier mois d'activité précédant le décès ou l'arrêt de travail, auquel s'ajoute le montant le plus élevé en valeur absolue de la part variable perçue au cours de l'une des cinq dernières années d'activité, capital porté à trois ans en cas de décès accidentel et, en cas d'infirmité permanente accidentelle, un capital proportionnel au taux d'infirmité. Le capital décès est majoré de 15% par enfant à charge. <p>Le capital éventuellement dû au titre de ce régime est versé sous déduction du capital éventuellement versé au titre du régime susmentionné applicable à l'ensemble des salariés.</p> <p>Le Président-directeur général bénéficie également du régime de remboursement des frais de santé applicable à l'ensemble des salariés.</p>
Indemnité de départ	Néant	Néant	<p>Le Président-directeur général bénéficie d'un engagement de versement d'une indemnité égale à deux années de rémunération brute, en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie. La base de référence de cette indemnité est la rémunération brute (fixe et variable) des 12 derniers mois précédant la date de la révocation ou du non-renouvellement du mandat social.</p> <p>L'indemnité de départ ne sera versée qu'en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie. Elle ne sera pas due en cas de faute grave ou lourde, ou si le Président-directeur général quitte la Société à son initiative, change de fonctions à l'intérieur du Groupe ou peut faire valoir à brève échéance ses droits à la retraite à taux plein.</p>

(1) Sous forme d'actions ou de parts de fonds communs de placement investis en titres de la Société.

Éléments de rémunération soumis au vote	Montants versés au cours de l'exercice 2020	Montants attribués au titre de l'exercice 2020 ou valorisation comptable	Présentation
			<p>Le bénéfice de l'indemnité de départ est soumis à des conditions liées à la performance du bénéficiaire qui seront considérées comme remplies si deux au moins des critères définis ci-dessous sont satisfaits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la moyenne des ROE (<i>Return On Equity</i>) des trois années précédant l'année de départ du dirigeant mandataire social atteint au moins 10% ; - la moyenne des ratios d'endettement des trois dernières années précédant l'année de départ du dirigeant mandataire social est inférieure ou égale à 30% ; et - la moyenne du point mort <i>cash</i> organique avant dividende des trois années précédant l'année de départ du dirigeant mandataire social est inférieure ou égale à 30\$/b (critère introduit par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 18 mars 2020).
Indemnité de départ à la retraite	Néant	Néant	<p>Le Président-directeur général bénéficie d'un engagement de versement d'une indemnité de départ à la retraite d'un montant égal à celui prévu pour les salariés du Groupe concernés par la convention collective nationale de l'industrie du pétrole. Cette indemnité est égale à 25% de la rémunération annuelle fixe et variable perçue au cours des 12 mois précédant le départ en retraite.</p> <p>Le bénéfice de l'indemnité de départ à la retraite est soumis à des conditions liées à la performance du bénéficiaire qui seront considérées comme remplies si deux au moins des critères définis ci-dessous sont satisfaits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la moyenne des ROE (<i>Return On Equity</i>) des trois années précédant l'année de départ du dirigeant mandataire social atteint au moins 10% ; - la moyenne des ratios d'endettement des trois dernières années précédant l'année de départ du dirigeant mandataire social est inférieure ou égale à 30% ; et - la moyenne du point mort <i>cash</i> organique avant dividende des trois années précédant l'année de départ du dirigeant mandataire social est inférieure ou égale à 30\$/b (critère introduit par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 18 mars 2020). <p>L'indemnité de départ à la retraite n'est pas cumulable avec l'indemnité de départ décrite ci-dessus.</p>
Indemnité de non-concurrence		n/a	M. Pouyanné ne bénéficie pas d'indemnité de non-concurrence.
Régime de retraite supplémentaire		Néant	<p>Le Président-directeur général bénéficie, conformément à la législation applicable du régime d'assurance vieillesse de la sécurité sociale, des régimes complémentaires ARRCO (Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés) et AGIRC (Association générale des institutions de retraite des cadres).</p> <p>Il bénéficie également du régime interne de retraite à cotisations définies applicable à l'ensemble des salariés de TOTAL SE, dénommé RECOSSUP (Régime collectif et obligatoire de retraite supplémentaire à cotisations définies), visé à l'article L. 242-1 du Code de la sécurité sociale. L'engagement de la Société est limité au versement de sa quote-part de cotisations auprès de la compagnie d'assurance qui gère le régime. Au titre de ce régime de retraite, la charge comptabilisée par TOTAL SE au titre de l'exercice 2020 au bénéfice du Président-directeur général s'est élevée à 2 468 euros.</p> <p>Le Président-directeur général bénéficie également d'un régime supplémentaire de retraite à prestations définies, visé à l'article L. 137-11 du Code de la sécurité sociale, mis en place et financé par la Société, approuvé par le Conseil d'administration du 13 mars 2001, et dont la gestion est externalisée auprès de deux compagnies d'assurance, avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2012. En application de l'ordonnance 2019-697 publiée le 4 juillet 2019, ce régime est fermé à tout nouveau participant à compter du 4 juillet 2019 et, pour les participants au 4 juillet 2019 partant à la retraite à compter du 1^{er} janvier 2020, le montant de la retraite supplémentaire prévue par ce régime est calculé sur la base d'une ancienneté arrêlée au 31 décembre 2019 et limitée à 20 ans.</p> <p>Ce régime concerne l'ensemble des salariés de TOTAL SE dont la rémunération excède un montant égal à 8 fois le plafond annuel de la sécurité sociale (PASS) fixé à 41 136 euros pour 2020 (soit 329 088 euros), montant au-delà duquel il n'existe pas de système de retraite conventionnel.</p> <p>Pour bénéficier de ce régime supplémentaire de retraite, les bénéficiaires doivent avoir une ancienneté d'au moins cinq ans, avoir au moins 60 ans et avoir liquidé la retraite de la sécurité sociale. Le bénéfice de ce régime supplémentaire est subordonné à une condition de présence du bénéficiaire dans l'entreprise au moment où il fait valoir ses droits. Cette condition de présence ne s'applique toutefois pas dans les cas d'invalidité ou de départ d'un bénéficiaire de plus de 55 ans à l'initiative de la Société.</p>

Éléments de rémunération soumis au vote	Montants versés au cours de l'exercice 2020	Montants attribués au titre de l'exercice 2020 ou valorisation comptable	Présentation
			<p>L'ancienneté acquise par M. Pouyanné au titre de ses précédentes fonctions salariées exercées dans le Groupe depuis le 1^{er} janvier 1997 a été maintenue pour le bénéfice de ce régime.</p> <p>La rémunération prise en compte pour le calcul de la retraite supplémentaire est la moyenne des rémunérations annuelles brutes (part fixe et part variable) des trois dernières années d'activité. Ce régime de retraite procure à ses bénéficiaires une pension dont le montant est égal à la somme de 1,8% de la partie de la rémunération comprise entre 8 et 40 fois le PASS et de 1% pour la partie de la rémunération comprise entre 40 et 60 fois le PASS, multipliée par le nombre d'années d'ancienneté arrêté au 31 décembre 2019, limité à 20 ans.</p> <p>Le cumul des montants annuels versés au titre de ce régime de retraite supplémentaire et des autres régimes de retraite (autres que celles constituées à titre individuel et facultatif) ne peut excéder 45% de la rémunération moyenne brute (part fixe et part variable) des trois dernières années. Si ce plafond était dépassé, le montant de la retraite supplémentaire serait diminué à due concurrence. Le montant de la retraite supplémentaire ainsi déterminée est indexé sur la valeur du point ARRCO.</p> <p>La retraite supplémentaire fait l'objet d'une clause de réversion aux ayants droit à hauteur de 60% de son montant en cas de décès après le départ en retraite.</p> <p>Le Conseil a observé que M. Pouyanné ne peut plus acquérir de droits supplémentaires à retraite dans le cadre de ce régime, compte tenu des modalités de détermination des droits à pension prévues par ce régime et de l'ancienneté de 20 ans acquise par M. Pouyanné au 31 décembre 2016.</p> <p>Les droits conditionnels octroyés à M. Patrick Pouyanné pour la période allant du 1^{er} janvier 1997 jusqu'au 31 décembre 2016 (inclus) sont désormais égaux à un taux de référence de 36% appliqué à la part de rémunération de référence comprise entre 8 et 40 PASS et de 20% appliqué à la part de la rémunération de référence comprise entre 40 et 60 PASS.</p> <p>Les engagements pris par TOTAL SE à l'égard de son Président-directeur général au titre des régimes supplémentaires de retraite à prestations définies et assimilés représenteraient ainsi, au 31 décembre 2020, une pension brute annuelle de retraite estimée à 638 431 euros basée sur l'ancienneté plafonnée de 20 ans acquise par M. Pouyanné au 31 décembre 2016. Elle correspond à 20,34% de la rémunération brute annuelle de M. Pouyanné composée de la part fixe annuelle de 2020 (soit 1 166 667 euros) et de la part variable versée en 2021⁽¹⁾ au titre de l'exercice 2020 (soit 1 972 740 euros).</p> <p>Les engagements de TOTAL SE au titre de ces régimes supplémentaires de retraite et assimilés (en ce compris l'indemnité de départ à la retraite) sont externalisés pour l'ensemble des bénéficiaires auprès de compagnies d'assurance pour la quasi-totalité de leur montant, le solde non externalisé étant apprécié annuellement et faisant l'objet d'un ajustement par provision dans les comptes. Le montant de ces engagements s'élève, au 31 décembre 2020, à 23,1 millions d'euros pour le Président-directeur général (23,2 millions d'euros pour le Président-directeur général et les mandataires sociaux bénéficiant de ces régimes). Ces montants correspondent à la valeur brute des engagements de TOTAL SE vis-à-vis de ces bénéficiaires basée sur les pensions brutes annuelles de retraite estimées au 31 décembre 2020, ainsi que sur une espérance de vie statistique des bénéficiaires.</p> <p>Le cumul des montants de tous les régimes de retraite confondus dont bénéficie M. Pouyanné représenterait, au 31 décembre 2020, une pension brute annuelle estimée à 750 720 euros, correspondant à 23,91% de la rémunération brute annuelle de M. Pouyanné définie ci-dessus (part fixe annuelle de 2020 et part variable versée en 2021 au titre de l'exercice 2020⁽¹⁾).</p> <p>En cohérence avec les principes de détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux fixés par le Code AFEP-MEDEF auquel la Société se réfère, le Conseil d'administration a tenu compte de l'avantage que représente le bénéfice des régimes de retraite pour la détermination de la rémunération du Président-directeur général.</p>
Approbation par l'Assemblée générale des actionnaires		–	Les engagements pris au profit du Président-directeur général portant sur les régimes de retraite et de prévoyance, l'indemnité de départ à la retraite et l'indemnité de départ (en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie) ont été autorisés par le Conseil d'administration le 14 mars 2018 et ont été approuvés par l'Assemblée générale des actionnaires du 1 ^{er} juin 2018.

(1) Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire du 28 mai 2021.

Ratios de rémunération – Évolution annuelle de la rémunération, des performances de la Société et des ratios

Conformément à l'article L. 22-10-9, 6° et 7° (anciennement L. 225-37-3) du Code de commerce, sont communiqués ci-après les ratios entre le niveau de rémunération du Président-directeur général de TOTAL SE et les rémunérations moyenne et médiane des salariés de TOTAL SE⁽¹⁾, ainsi que l'évolution annuelle de la rémunération, des performances de la Société, de la rémunération moyenne des salariés de la Société et des ratios, au cours des cinq derniers exercices.

Les ratios de rémunération ont été calculés sur la base des éléments suivants :

- La rémunération retenue **pour les dirigeants mandataires sociaux** correspond à la rémunération versée au cours de l'exercice N (hors avantages en nature). Elle est constituée de la part fixe, de la part variable versée au cours de l'exercice N au titre de l'exercice N-1, des actions de performance attribuées au cours de l'exercice N⁽²⁾.
- **Pour les salariés** la rémunération retenue correspond à la rémunération versée au cours de l'exercice N (hors avantages en nature). Elle est constituée de la part fixe en équivalent temps plein, de

la part variable versée au cours de l'exercice N au titre de l'exercice N-1, l'intéressement-participation versés au cours de l'exercice N au titre de l'exercice N-1, et des actions de performance attribuées au cours de l'exercice N.

Sont également communiqués les ratios entre le niveau de rémunération du Président-directeur général de TOTAL SE et les rémunérations moyenne et médiane des salariés aux bornes du Socle Social Commun (SSC), ainsi que l'évolution annuelle de la rémunération, des performances de la Société, de la rémunération moyenne des salariés de la Société et des ratios, au cours des cinq derniers exercices.

Le Socle Social Commun, qui regroupe les trois unités économiques et sociales (Amont – Global Services – Holding, Raffinage-Pétrochimie, Marketing-Services), est le périmètre qui couvre les négociations relatives aux mesures salariales annuelles conduites par la direction de TOTAL SE. Le Socle Social Commun regroupe les effectifs de filiales en France (plus de 15 000 salariés en 2020).

Tableau des ratios au titre du I. 6° et 7° de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce présenté selon les lignes directrices de l'Afep actualisées en février 2021

	2016	2017	2018	2019	2020
Évolution (en %) de la rémunération de M. Patrick Pouyanné, Président-directeur général de TOTAL SE (depuis le 19 décembre 2015)	74%	11%	12%	-8%	-22% ⁽³⁾
Information sur le périmètre de TOTAL SE : 5 426 collaborateurs (16% des effectifs France) au 31/12/2020					
Évolution (en %) de la rémunération moyenne des salariés		-1%	3%	3%	-8% ⁽⁴⁾
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés	42	47	51	46	39
Évolution du ratio (en %) par rapport à l'exercice précédent		12%	9%	-11%	-14%
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés	55	61	66	59	48
Évolution du ratio (en %) par rapport à l'exercice précédent		10%	9%	-11%	-20%
Informations complémentaires sur le périmètre élargi du Socle Social Commun (SSC) : 15 071 collaborateurs (46% des effectifs France) au 31/12/2020					
Évolution (en %) de la rémunération moyenne des salariés		0%	3%	4%	-6% ⁽⁴⁾
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés	54	60	66	58	49
Évolution du ratio (en %) par rapport à l'exercice précédent		11%	9%	-12%	-16%
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés	72	80	87	77	61
Évolution du ratio (en %) par rapport à l'exercice précédent		12%	9%	-12%	-21%
Performance de TOTAL SE (sur une base consolidée)					
Évolution du résultat net ajusté ⁽⁵⁾		28%	28%	-13%	-66%
Évolution de la marge brute d'autofinancement ⁽⁶⁾		24%	15%	7%	-40%

4.3.2.2 Politique de rémunération du Président-directeur général

La politique de rémunération du Président-directeur général pour l'exercice 2021 a été arrêtée par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 17 mars 2021, en application des dispositions de l'article L. 22-10-8

du Code de commerce, sur proposition du Comité des rémunérations. Elle est fondée sur les principes généraux de détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux précisés ci-après.

(1) TOTAL SE, société mère du Groupe, emploie plus de 5 000 salariés (salariés en équivalent temps plein et présents au 31 décembre pour chaque exercice de la période considérée).

(2) Actions de performance valorisées sur la base de leur juste valeur unitaire, conformément à leur comptabilisation pour l'année considérée en application de la norme IFRS 2, prenant en compte une hypothèse de taux d'attribution de 70% pour les années 2016 et 2017 et 80% pour les années 2018, 2019 et 2020 à l'issue de la période d'acquisition.

(3) La baisse de la rémunération versée à M. Pouyanné entre 2019 et 2020 s'explique d'une part, par la décision du Président-directeur général de baisser temporairement sa rémunération fixe de 25% à compter du 1^{er} mai 2020 et jusqu'au 31 décembre 2020 en raison du contexte économique, et d'autre part, par la forte baisse de la valorisation IFRS des actions de performance attribuées en 2020 (juste valeur unitaire de 12,40 euros par action en 2020, contre une juste valeur unitaire de 40,11 euros par action en 2019). Si la rémunération fixe de M. Pouyanné n'avait pas fait l'objet d'une baisse de 25% à compter du 1^{er} mai 2020 et jusqu'au 31 décembre 2020 et si les actions de performance attribuées avaient été valorisées sur la base d'une juste valeur unitaire de 24,85 euros (juste valeur déterminée sur la base d'un calcul réalisé à partir des paramètres identiques et de la moyenne des cours de clôture de l'action Total au cours l'année 2020, soit 34,957 euros), le ratio de la rémunération du Président-directeur général par rapport à la rémunération moyenne des salariés de TOTAL SE entre 2019 et 2020 aurait été de 46 (au lieu de 39), et le ratio de la rémunération du Président-directeur général par rapport à la rémunération médiane des salariés de TOTAL SE entre 2019 et 2020 aurait été de 57 (au lieu de 48). Aux bornes du SSC, le ratio de la rémunération du Président-directeur général par rapport à la rémunération moyenne des salariés entre 2019 et 2020 aurait été de 58 (au lieu de 49), et le ratio de la rémunération du Président-directeur général par rapport à la rémunération médiane des salariés entre 2019 et 2020 aurait été de 74 (au lieu de 61).

(4) La baisse de la rémunération des salariés entre 2019 et 2020 s'explique par la baisse de l'intéressement-participation en raison notamment du contexte économique et par la très forte baisse de la valorisation des actions de performance (juste valeur unitaire de 12,40 euros par action en 2020, contre une juste valeur unitaire de 40,11 euros par action en 2019).

(5) Résultat net ajusté part du Groupe publié dans les comptes consolidés au titre de l'exercice considéré.

(6) Marge brute d'autofinancement telle que publiée dans les comptes consolidés au titre de l'exercice considéré. Elle se définit comme le flux de trésorerie d'exploitation avant variation du besoin en fonds de roulement au coût de remplacement, hors impact des contrats comptabilisés en juste valeur du secteur IGRP, et y compris les plus-values de cession de projets renouvelables (à partir du premier trimestre 2020).

Principes généraux de détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Les principes généraux de détermination de la rémunération et des autres avantages accordés aux dirigeants mandataires sociaux de TOTAL SE sont les suivants :

- La rémunération des dirigeants mandataires sociaux ainsi que les avantages dont ceux-ci bénéficient sont décidés par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations. La rémunération doit être mesurée et équitable dans un contexte de solidarité et de motivation à l'intérieur de l'entreprise. La rémunération des dirigeants mandataires sociaux est fonction du marché, du travail effectué, des résultats obtenus et de la responsabilité assumée.
- La rémunération des dirigeants mandataires sociaux comporte une part fixe et une part variable. La part fixe est revue avec une périodicité minimale de deux ans.
- Le montant de la part variable est revu chaque année et ne peut excéder un maximum exprimé en pourcentage de la partie fixe. Le montant de la part variable est déterminé en fonction de critères quantifiables et qualitatifs préétablis faisant l'objet d'un réexamen périodique par le Conseil d'administration. Les critères quantifiables sont peu nombreux, objectifs, mesurables et adaptés à la stratégie de l'entreprise.
- La part variable rémunère la performance à court terme et les progrès accomplis pour préparer les développements à moyen terme. Elle est déterminée en cohérence avec l'évaluation faite annuellement des performances des dirigeants mandataires sociaux et la stratégie à moyen terme de l'entreprise.
- Le Conseil d'administration suit l'évolution des parts fixe et variable de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux sur plusieurs années au regard des performances de l'entreprise.
- Il n'existe pas de régime de retraite spécifique aux dirigeants mandataires sociaux. Ceux-ci bénéficient d'une indemnité de départ à la retraite et de régimes de retraite applicables à certaines catégories de salariés du Groupe dans les conditions fixées par le Conseil.
- En cohérence avec les principes de détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux fixés par le Code AFEP-MEDEF auquel la Société se réfère, le Conseil d'administration tient compte de l'avantage que représente le bénéfice des régimes de retraite pour la détermination de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux.
- Les options sur actions et les actions de performance ont pour objet de renforcer, sur la durée, la convergence d'intérêts des dirigeants mandataires sociaux avec les actionnaires.
L'attribution d'options et d'actions de performance aux dirigeants mandataires sociaux est examinée au regard de tous les éléments de rémunération du dirigeant mandataire social concerné. Aucune décote n'est appliquée lors de l'attribution des options sur actions.

Principes de politique de rémunération pour le prochain mandat du Président-directeur général

Les critères de détermination de la rémunération du Président-directeur général ont été fixés par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 16 décembre 2015, lorsque M. Patrick Pouyanné, Directeur Général depuis le 22 octobre 2014, a été nommé Président du Conseil d'administration. En septembre 2016, une nouvelle organisation du Groupe a été mise en place avec les objectifs de renforcer la résilience du Groupe, de diminuer sa sensibilité à la volatilité du prix du pétrole sur la chaîne pétrolière intégrée, et d'assurer son développement dans la chaîne intégrée du gaz, dans les énergies renouvelables ainsi que dans l'électricité bas carbone, dans le contexte du scénario 2°C relatif au Climat.

Le Comité des rémunérations a examiné lors de ses réunions du 16 décembre 2020 et du 2 février 2021, la rémunération du Président-directeur général en la comparant à celle de ses pairs, avec l'aide d'un consultant externe. Le consultant Mercer a été ainsi utilisé pour entreprendre une étude indépendante sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux tant dans les entreprises du secteur pétrolier et gazier sur un plan mondial, que dans les entreprises françaises, afin de construire une vue d'ensemble de la position du Président-directeur général de la Société dans le paysage concurrentiel actuel.

La rémunération de M. Patrick Pouyanné (part fixe et variable) est apparue ainsi à l'issue de cette étude comme se situant dans la médiane des salaires des sociétés internationales, et dans le troisième quartile en

L'exercice des options et l'attribution définitive des actions de performance dont bénéficient les dirigeants mandataires sociaux sont soumis à des conditions de présence dans l'entreprise et de performance à satisfaire sur une période pluriannuelle. Le départ des dirigeants mandataires sociaux du Groupe entraîne la caducité des options sur actions et des droits d'attribution définitive des actions de performance. En cas de circonstances exceptionnelles, le Conseil d'administration peut décider de maintenir les options sur actions et des droits d'attribution définitive des actions de performance après le départ du dirigeant ; la décision du Conseil d'administration devant être spécialement motivée et prise dans l'intérêt social.

Le Conseil d'administration détermine les règles relatives à la conservation d'une fraction des actions détenues par levée d'options, ainsi que des actions de performance définitivement attribuées, applicables aux dirigeants mandataires sociaux jusqu'à la cessation du mandat social.

Les dirigeants mandataires sociaux ne peuvent se voir attribuer des options sur actions ou des actions de performance au moment de leur départ.

- Les dirigeants mandataires sociaux doivent détenir au bout de trois ans d'exercice de leur mandat une quantité d'actions de la Société fixée par le Conseil.
- Les éléments de rémunération des dirigeants mandataires sociaux sont rendus publics après la réunion du Conseil d'administration les ayant arrêtés.
- Les dirigeants mandataires sociaux ne participent ni aux débats, ni aux délibérations des organes sociaux concernant les points à l'ordre du jour du Conseil d'administration se rapportant à l'appréciation de leur performance ou à la détermination des éléments composant leur rémunération.
- En cas de nomination d'un nouveau dirigeant mandataire social, la rémunération ainsi que les avantages dont celui-ci bénéficie sont décidés par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations, en respectant les principes généraux de détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux précisés ci-avant. L'octroi d'une rémunération exceptionnelle ou d'avantages spécifiques à raison de la prise de fonction sont proscrits, sauf décision contraire du Conseil d'administration spécialement motivée, prise dans l'intérêt social et limitée à des circonstances exceptionnelles.

ce qui concerne les sociétés françaises du CAC 40. En ce qui concerne les attributions d'actions de performance, l'évaluation de celles ayant été attribuées à M. Patrick Pouyanné se situe dans le bas du troisième quartile en comparaison avec les sociétés du CAC 40.

Le Conseil d'administration a pris en considération :

- La taille, la portée et la complexité de l'activité mondiale de la Société dans sa configuration actuelle et prévisionnelle.
- L'ampleur des changements nécessaires dans la stratégie de la Société ainsi que ceux qui seront nécessaires pour améliorer sa position concurrentielle.
- Les mouvements du marché en général et les tendances en matière de rémunération des dirigeants.
- L'importance croissante des enjeux ESG pour l'ensemble de la communauté financière et la manière dont la Société doit prendre en compte ces enjeux dans la structure de rémunération de ses dirigeants.
- Les attentes des actionnaires et la nécessité de l'obtention de leur soutien aux changements proposés.

En ce qui concerne le repositionnement stratégique du Groupe, les changements actuellement en cours sur le marché mondial de l'énergie sont importants et façonnent en conséquence l'industrie à long terme. L'évolution concernant l'utilisation des combustibles fossiles sera le plus

grand changement dans le domaine de l'énergie depuis l'industrialisation mondiale il y a 200 ans. La Société a publiquement fait part de son ambition en matière de climat, de sa stratégie et du plan d'action déjà mis en œuvre en l'aube de ce changement majeur, afin de pouvoir continuer à offrir un rendement durable à long terme à ses actionnaires. Dans ce contexte, le Conseil d'administration doit s'assurer de pouvoir disposer du *leadership* adéquat, à la fois compétent et expérimenté, pour guider le Groupe dans cette transition majeure.

Le Conseil d'administration a considéré que M. Patrick Pouyanné est un dirigeant mandataire social reconnu au sein de l'industrie, qui a démontré qu'il peut mettre en œuvre un changement substantiel et réussi. Le Président-directeur général a proposé au Conseil d'administration une stratégie claire avec un plan d'action cohérent. La mise en œuvre de cette nouvelle stratégie, soutenue par le Conseil d'administration est ainsi possible grâce à la base solide d'une organisation agile mise en place au cours des cinq dernières années. Cela s'est notamment traduit pendant l'année 2020 au cours de laquelle le Président-directeur général a poursuivi la mise en œuvre de cette nouvelle stratégie du Groupe, malgré la crise sanitaire. Il est ainsi important que la Société et son Conseil d'administration puissent être assurés de la stabilité et de la motivation de son Président-directeur général tout au long de ce parcours de changements majeurs pour le Groupe.

Le Conseil d'administration a considéré que la stratégie claire mise en œuvre par le Président-directeur général en ce qui concerne la transformation de la Société ainsi que ses résultats comparés à ceux de ses pairs permettent une progression de la rémunération de M. Pouyanné, en particulier en ce qui concerne les attributions d'actions de performance qui reflètent la performance long terme du Groupe, à l'occasion du renouvellement de son mandat de Président-directeur général.

a) Traitement de base du Président-directeur général (rémunération fixe)

Le Conseil d'administration a considéré qu'il convenait d'envisager une hausse de la rémunération fixe actuellement de **1 400 000** euros depuis l'exercice 2016 soit 5 ans, qui pourrait être de l'ordre de **10%**, de façon à porter cette rémunération fixe à **1 550 000** euros. Toutefois, compte tenu de la situation économique actuelle, le Conseil d'administration a décidé que l'augmentation de cette rémunération fixe sera différée de l'exercice 2021 au 1^{er} janvier 2022.

b) Part variable annuelle du Président-directeur général

Après avoir analysé le pourcentage maximal du traitement de base attribuable à la rémunération variable, le Conseil d'administration lors de sa réunion du 17 mars 2021 a décidé de ne pas modifier le montant maximum de la part variable susceptible d'être versée au Président-directeur général fixé à 180% du traitement de base, mais d'y apporter des évolutions liées aux attentes en termes de performance exceptionnelle et de transformation stratégique.

Comme détaillé ci-après, le Conseil d'administration a décidé les modifications suivantes applicables à la formule de calcul de la part variable du Président-directeur général :

Le montant maximum de la part variable susceptible d'être versée au Président-directeur général est maintenu à **180%** du traitement de base (pourcentage inchangé par rapport à la part variable attribuée au titre de l'exercice 2020).

En ce qui concerne la contribution personnelle du Président-directeur général, permettant une appréciation qualitative de son management, le montant maximum est maintenu à **40%** du traitement de base (pourcentage inchangé par rapport à la part variable attribuée au titre de l'exercice 2020) avec une évolution des critères qualitatifs axés dorénavant sur les enjeux d'avancée de la transformation engagée de la transition énergétique.

En ce qui concerne les objectifs quantifiables :

- le montant maximum est maintenu à **20%** du traitement de base (pourcentage inchangé par rapport à la part variable attribuée au titre de l'exercice 2020) pour le critère HSE
- le montant maximum est maintenu à **10%** du traitement de base (pourcentage inchangé par rapport à la part variable attribuée au titre de l'exercice 2020) pour le critère des émissions de GES Scopes 1 & 2
- le montant maximum pour les critères financiers est maintenu à **110%** du traitement de base (pourcentage inchangé par rapport à la part variable attribuée au titre de l'exercice 2020) en tenant compte des éléments suivants donnant lieu à une modification :
 - les seuils des critères ROE et ratio d'endettement seront alignés sur les objectifs annoncés aux investisseurs
 - une performance exceptionnelle relative à chacun des critères financiers, comptant globalement pour **110%** de la part fixe de la rémunération, pourra donner lieu à l'octroi d'une performance exceptionnelle pour le critère financier concerné, en veillant néanmoins à ce qu'aucun octroi d'une performance exceptionnelle ne puisse conduire à excéder le plafond de 110% ni compenser le déficit important d'un autre critère.

Ainsi, le Conseil d'administration a décidé de maintenir le montant maximum de la part variable susceptible d'être versée au Président-directeur général au titre de l'exercice 2021 à **180%** du traitement de base (pourcentage inchangé par rapport à la part variable attribuée au titre de l'exercice 2020). Ce plafond a été fixé en tenant compte du niveau pratiqué par un échantillon de référence incluant des sociétés évoluant dans les secteurs de l'énergie.

La formule de calcul de la part variable du Président-directeur général à hauteur de 180% pour l'exercice 2021, sera répartie comme en 2020 pour 140% de la part fixe, sur des objectifs quantifiables traduisant la performance du Groupe, et pour 40% de la part fixe sur la contribution personnelle du Président-directeur général permettant une appréciation qualitative de son management, soit une part variable globale pouvant être égale à 180% de la part fixe.

Critères d'évaluation des objectifs quantifiables

Les critères d'évaluation des objectifs quantifiables, pour **140%** de la part fixe, sont répartis selon trois thèmes : HSE pour **20%**, financiers pour **110%**, et émissions de GES Scopes 1 & 2 pour **10%**.

Toutefois, le Conseil a considéré qu'en cas de performance exceptionnelle des critères financiers, il pourrait être pris en compte un dépassement constaté au-delà de la borne maximale pour chacun des critères financiers, avec en conséquence une hausse de la part variable attribuable à un critère financier spécifique, sans qu'il y ait toutefois un dépassement du maximum de la part variable au titre de ces critères égal à 110% de la part fixe, attribuable au titre de l'ensemble des critères financiers. L'objectif des critères de performance exceptionnelle est de mettre l'accent sur les éléments contrôlables et d'ajouter uniquement des gains potentiels en cas d'obtention par le Groupe de résultats exceptionnels. Dans tous les cas, le montant maximal des critères financiers précités, compte tenu d'une performance exceptionnelle, ne peut excéder 110% du salaire de base.

- ROE : 30% avec maximum 100% pour un ROE de 10% ; minimum 0% pour un ROE de 6% ; avec une hausse de 10% si le ROE est compris entre 10 et 13% (calcul linéaire entre les bornes)
- Ratio d'endettement : 30% avec maximum 100% pour un ratio de 20% ; minimum 0% pour un ratio de 40% ; avec une hausse de 10% si le ratio est compris entre 20% et 15% (calcul linéaire entre les bornes)
- Point mort : 30% avec maximum 100% pour 30\$/b et 0% pour 40 \$/b ; avec une hausse de 10% si le point mort est compris entre 30 \$/b et 25\$/b (calcul linéaire entre les bornes)
- ROACE comparé avec celui de ses pairs: 20% avec maximum 100% si le ROACE comparé est de + 2% par rapport à celui de ses pairs et minimum 0% s'il est de - 2% ; avec une hausse de 10% s'il est de + 4% par rapport à celui de ses pairs (calcul linéaire entre les deux bornes).

Le changement opéré permet de récompenser ainsi une performance exceptionnelle, tout en assurant un niveau de contrôle en cas de performance exceptionnelle de plus de deux des quatre critères financiers

au cours d'une année donnée. Le Conseil d'administration a décidé de se réserver la possibilité d'ajuster toute performance exceptionnelle dans le cas où, à l'inverse, d'autres critères financiers présenteraient un déficit important dans la réalisation des attentes, en particulier, ceux relevant de l'action opérationnelle du Président-directeur général.

Critères d'évaluation pour la contribution personnelle

Pour la contribution personnelle, le Conseil d'administration a souhaité que tous les critères proposés prennent en compte la stratégie de transformation de la Société vers une société multi-énergies, ainsi que sa responsabilité sociétale en général et en particulier en matière de diversité.

Ainsi, la contribution personnelle sera désormais évaluée à partir des trois critères suivants :

- Pilotage de la stratégie de transformation de la Société vers la neutralité carbone, en ligne avec les objectifs 2020/2030 communiqués en septembre 2020 aux investisseurs, et notamment la croissance dans la production d'énergies centrée sur les deux piliers gaz et énergie renouvelable/électricité, ainsi que l'évolution vers un *mix* de ventes constitué de 35% de pétrole/50% de gaz/15% d'électrons, pour un maximum de **15%** ;
- Croissance profitable dans les renouvelables et l'électricité, pour un maximum de **10%** ;
- Performance CSR, notamment la prise en compte du climat dans la stratégie du Groupe, la réputation du Groupe dans le domaine de la responsabilité sociétale des entreprises, ainsi que la politique de diversité dans toutes ses dimensions, pour un maximum de **15%**.

c) Actions de performance

Les attributions d'actions de performance au Président-directeur général constituent la composante long terme de sa rémunération totale. Les actions de performance attribuées le sont définitivement à l'issue d'une période d'acquisition de trois ans. L'attribution définitive des actions est soumise à une condition de présence et à des conditions de performance appréciées au terme de cette période d'acquisition de trois ans.

Le Comité des rémunérations a considéré que la structure actuelle de la rémunération du Président-directeur général, par comparaison avec les pratiques de marché, ne prenait pas suffisamment en compte la composante long terme que représente l'octroi des actions de performance, source d'alignement d'intérêt avec les actionnaires et d'association à la valeur créée dans la durée. Un objectif de répartition équilibrée entre les éléments *cash* de court terme (fixe et variable annuel de la rémunération) et les éléments de long terme, eux-mêmes subordonnés à des conditions de moyen terme de performances propres et comparées, ainsi que des conditions de présence et conservation, a ainsi guidé les évolutions proposées par le Comité des rémunérations.

La comparaison effectuée avec l'aide d'un consultant externe (Mercer) conduit à considérer que la valorisation des actions de performance attribuées devrait à terme représenter un montant de l'ordre de 50% de la rémunération globale, l'autre part de 50% correspondant à la part fixe et variable de la rémunération. Ainsi, sur la base d'une part fixe de 1,4 million d'euro et une rémunération variable égale à 150% de la part fixe, soit 2,1 millions euros, la valorisation des actions de performance devrait représenter 3,5 millions d'euros. Sur la base d'une valorisation IFRS moyenne de 35 euros, ce montant représente 100 000 actions.

Sur les propositions du Comité des rémunérations, le Conseil a décidé d'arrêter le principe d'une augmentation du nombre d'actions de performance qui seraient attribuées au Président-directeur général pendant les exercices 2021, 2022 et 2023 aux niveaux suivants : **90 000 ; 100 000 ; 110 000** actions.

Le Conseil d'administration lors de sa réunion du 17 mars 2021 a également décidé de ne pas fixer de période de conservation à l'issue de la période d'acquisition pour les actions de performance attribuées à l'ensemble des bénéficiaires (dirigeant mandataire social inclus) pour les futurs plans d'attribution, à l'exception du plan 2021 du fait que l'autorisation

d'attribution d'actions de performance, donnée par l'Assemblée générale du 1^{er} juin 2018 prévoit une période de conservation de deux ans. La suppression de la période de conservation comme condition d'attribution s'appliquera ainsi à compter du plan d'actions de performance attribuées en 2022, pour tous les bénéficiaires, ainsi que pour les plans futurs.

Néanmoins, afin de renforcer le caractère long terme des attributions d'actions de performance au Président-directeur général, le Conseil d'administration a décidé qu'à compter du plan 2021, le Président-directeur général serait dorénavant tenu de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions, 50% des actions qui lui seront définitivement attribuées au terme de la période d'acquisition de trois ans.

Il est rappelé que le Conseil d'administration avait décidé, pour les plans d'attribution d'actions antérieurs, notamment les plans attribués en 2018, 2019 et 2020, que le Président-directeur général « serait tenu de conserver au nominatif, jusqu'à la cessation de ses fonctions, 50% des plus-values d'acquisition nettes des impôts et contributions afférentes aux actions attribuées. Lorsque le Président-directeur général détiendrait une quantité d'actions représentant cinq fois la partie fixe de sa rémunération annuelle brute alors en vigueur, ce pourcentage serait égal à 10%. Si cette condition n'était plus remplie, l'obligation de détention de 50% précitée devrait s'appliquer à nouveau », la nature de cette disposition trouvant sa source à l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

Par ailleurs, le Comité des rémunérations a examiné les quatre conditions de performance utilisées pour les précédentes attributions d'actions de performance : classement du TSR comparé, classement de la variation annuelle du *cash-flow* net comparé, point mort cash organique avant dividende, évolution des émissions de gaz à effet de serre (GES) Scopes 1 et 2 sur les installations *Oil & Gas* opérées.

Sur les propositions du Comité des rémunérations, le Conseil a décidé d'ajouter une cinquième condition de performance portant sur l'évolution des émissions de GES (Scope 3) des clients du Groupe en Europe. Ce critère relatif aux émissions de GES Scope 3 est en ligne avec l'objectif de l'entreprise d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Le Comité a considéré comme important l'inclusion de ce critère comme condition d'attribution des actions de performance, alignant ainsi les objectifs à long terme de la Société avec la rémunération à long terme du Président-directeur général. Ainsi, le poids des conditions de performance de nature financière est de 70% et le poids des conditions de performance ESG de 30%.

Conclusion

Les changements proposés peuvent être résumés comme suit :

- Augmentation du traitement de base, de **1,4** million d'euros à **1,55** million d'euros, différée à compter du 1^{er} janvier 2022.
- Maintien de la part variable annuelle à un maximum de **180%** de la part fixe, mais pouvant donner lieu, pour chacun des critères financiers et dans la limite de **110%** maximum relative à ces critères, à l'octroi d'un supplément de rémunération en cas de performance exceptionnelle, afin de récompenser des résultats exceptionnels dans certaines ou dans toutes les dimensions clés.
- Augmentation du nombre d'actions de performance, d'une stabilité du nombre d'actions attribuées de **72 000** actions pendant les trois années 2018/2019/2020, à une moyenne de **100 000** actions pendant le prochain mandat (2021/2022/2023), reflétant un ajustement basé sur le marché et des variables de qualification mieux alignées sur la stratégie à long terme de la Société.

Sur une base post-2016 et projetée jusqu'en 2022, ces changements reflètent la performance du Président-directeur général et les ajustements de stratégie à long terme. La pondération accrue par rapport aux objectifs de performance aligne davantage la rémunération du Président-directeur général aux attentes des actionnaires.

Le Groupe a en effet subi une restructuration et une transformation importante sous la direction du Président-directeur général. L'accent mis sur les clients en aval, le renouvellement du portefeuille et la poussée

vers les énergies renouvelables a été un cadre de premier plan pour aider l'entreprise à faire face à l'évolution rapide dans le monde de l'énergie et aux perspectives futures de l'entreprise. L'équipe que le Président-directeur général a développée et dirige a largement tenu ses engagements et poursuit son parcours de transformation positive.

Le Comité des rémunérations a relevé que l'année 2020 s'est traduite par des changements majeurs sur les marchés dans lesquels le Groupe opère. La crise sanitaire due à la pandémie, la chute spectaculaire des prix du pétrole au cours du premier semestre et l'accélération des préoccupations ESG ont tous été traités par le Président-directeur général et son équipe, avec le soin et la diligence appropriés, donnant confiance aux salariés, ainsi qu'aux actionnaires et aux parties prenantes. En même temps, l'établissement d'une stratégie qui tient dûment compte de ces différents points montre à la fois la prévoyance et la sensibilité avec lesquelles le Président-directeur général développe la stratégie du Groupe. Le Comité a considéré qu'il devait en être accordé tout le crédit au Président-directeur général, qui a réussi à naviguer dans un univers aussi complexe.

Le marché de l'énergie continue d'évoluer très rapidement et la capacité du Groupe à poursuivre son évolution positive repose fortement sur le Président-directeur général et son équipe dirigeante.

Dans un monde affecté par la pandémie COVID-19 et de plus en plus attentif à l'égalité et à l'équité :

- Tout changement de rémunération doit être modeste, mesuré et équilibré avec la position concurrentielle de l'industrie et les perceptions sociales.
- Les changements qui reflètent les attentes ESG et les enjeux d'équité bénéficieront d'un soutien général, en particulier ceux qui reflètent des mouvements à fort impact pour le Groupe.
- Les augmentations de rémunération doivent refléter les résultats du Groupe dans l'ensemble de ses domaines, avec un alignement des intérêts des actionnaires sur ceux de la Direction Générale, et répondre aux attentes sociales plus larges.

Les modifications apportées à la politique de rémunération ont pris en compte toutes les considérations ci-dessus et visent à offrir une rémunération équitable au Président-directeur général.

Politique de rémunération applicable au Président-directeur général pour l'exercice 2021

a) Traitement de base du Président-directeur général (rémunération fixe) pour l'exercice 2021

Le Conseil d'administration a ainsi décidé de maintenir le traitement de base annuel (rémunération fixe) de M. Patrick Pouyanné au titre de ses fonctions de Président-directeur général pour l'exercice 2021, à 1 400 000 euros (montant inchangé par rapport à la part fixe au titre de l'exercice 2020).

b) Rémunération variable annuelle au titre de l'exercice 2021 (exprimée en % du traitement de base)

Les paramètres retenus sont les suivants :

Rémunération variable annuelle au titre de l'exercice 2021 (exprimée en % du traitement de base)

	% maximum
Paramètres économiques (objectifs quantifiables)	
HSE	30%
a) Sécurité	20%
- TRIR	8%
- FIR, par comparaison	4%
- Évolution du nombre d'incidents Tier 1 + Tier 2	8%
b) Évolution des émissions de gaz à effet de serre (GES)	10%
Paramètres financiers	110%
- Rentabilité des capitaux propres (ROE)	30%
- Ratio d'endettement (hors engagements liés aux contrats de location)	30%
- Point mort cash organique avant dividende	30%
- Rentabilité des capitaux employés moyens (ROACE), par comparaison	20%
Pourcentage maximum susceptible d'être attribué au titre des paramètres financiers (surperformance comprise)	110%
Pourcentage maximum susceptible d'être attribué au titre des paramètres économiques (surperformance comprise)	140%
Contribution personnelle (critères qualitatifs)	
- Pilotage de la stratégie de transformation de la Société vers la neutralité carbone, en ligne avec les objectifs 2020/2030 communiqués en septembre 2020 aux investisseurs, et notamment la croissance dans la production d'énergies centrée sur les deux piliers gaz et énergie renouvelable/électricité, ainsi que l'évolution vers un mix de ventes constitué à hauteur de 35% de pétrole, de 50% de gaz et de 15% d'électrons	15%
- Croissance profitable dans les renouvelables et l'électricité	10%
- Performance Corporate Social Responsibility (CSR) notamment la prise en compte du climat dans la stratégie du Groupe, la réputation du Groupe dans le domaine de la responsabilité sociétale des entreprises, ainsi que la politique de diversité dans toutes ses dimensions	15%
Pourcentage maximum susceptible d'être attribué au titre de la contribution personnelle	40%
TOTAL	180%

- **L'évolution de la sécurité** pour un maximum de 20% sera appréciée en fonction de la réalisation d'un objectif annuel relatif au TRIR (*Total Recordable Injury Rate*), du nombre de décès accidentels constaté par million d'heures travaillées, FIR (*Fatality Incident Rate*) par comparaison avec ceux des quatre grandes compagnies pétrolières concurrentes (ExxonMobil, Royal Dutch Shell, BP et Chevron), ainsi que de l'évolution de l'indicateur Tier 1 + Tier 2⁽¹⁾ :
 - Le poids maximum du critère TRIR sera de 8% du traitement de base. Le poids maximum sera atteint si le TRIR est inférieur à 0,75 (contre 0,80 en 2020). Le poids du critère sera nul si le TRIR est supérieur ou égal à 1,2 (contre 1,3 en 2020). Les interpolations seront linéaires entre ces points de calage ;
 - Le poids maximum du critère FIR par comparaison sera de 4% du traitement de base. Le poids maximum sera atteint si le FIR est le meilleur du panel des majors. Il sera nul si le FIR est le moins bon du panel. Les interpolations seront linéaires entre les deux points et dépendront du classement ;
 - le poids maximum du critère de l'évolution du nombre d'incidents Tier 1 + Tier 2 sera de 8% du traitement de base. Le poids maximum sera atteint si le nombre d'incidents Tier 1 + Tier 2 est égal ou inférieur à 70 (comme en 2020). Le poids du paramètre sera nul si le nombre d'incidents Tier 1 + Tier 2 est égal ou supérieur à 125 (comme en 2020). Les interpolations seront linéaires entre ces deux points de calage.
- **L'évolution des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur les installations Oil & Gas opérées** sera appréciée en fonction de la réalisation d'un objectif de réduction des émissions de GES (Scopes 1 et 2) de 46 Mt CO₂e en 2015 à 40 Mt CO₂e en 2025, ce qui correspond à une minoration de 600 kt CO₂e/an, soit pour 2021 un objectif de 42,4 Mt CO₂e. Le poids maximum du critère GES sera de 10% du traitement de base :
 - le poids maximum du critère, soit 10% du traitement de base, sera obtenu si les émissions de GES Scopes 1 et 2 sur les installations Oil & Gas opérées atteignent l'objectif fixé de 42,4 Mt CO₂e en 2021 (contre 43 Mt CO₂e en 2020) ;
 - le poids du critère sera nul si les émissions sont supérieures de 1 Mt CO₂e à l'objectif fixé ;
 - les interpolations seront linéaires entre ces points de calage.

Les quatre critères financiers sont les suivants :

- La **rentabilité des capitaux propres (ROE)** telle que publiée par le Groupe à partir du bilan et du compte de résultat consolidé, sera appréciée comme suit. Le poids maximum du critère ROE sera de 30% du traitement de base :
 - le poids maximum du critère sera atteint, soit 30% du traitement de base, si le ROE est supérieur ou égal à 10% ;
 - le poids du critère sera nul si le ROE est inférieur ou égal à 6% ;
 - les interpolations seront linéaires entre ces deux points de calage.

Une rémunération supplémentaire maximum de 10% du traitement de base sera attribuée si le ROE est compris de 10 à 13% (avec une interpolation linéaire entre ces bornes).

- Le **ratio d'endettement (hors engagements liés aux contrats de location)** sera apprécié comme suit. Le poids maximum du critère du ratio d'endettement sera de 30% du traitement de base :
 - le poids maximum du critère sera atteint, soit 30% du traitement de base, si le ratio d'endettement est égal ou inférieur à 20% ;
 - le poids du critère sera nul si le ratio d'endettement est égal ou supérieur à 40% ;
 - les interpolations seront linéaires entre ces deux points de calage.

Une rémunération supplémentaire maximum de 10% du traitement de base sera attribuée si le ratio d'endettement se situe entre 20% et 15% (avec une interpolation linéaire entre ces bornes).

La norme comptable IFRS 16, applicable à compter du 1^{er} janvier 2019, a conduit le Groupe à consolider à partir de cette date tous les contrats de location à l'actif du bilan avec, en contrepartie, la prise en compte au passif du bilan des dettes financières correspondantes (avant le 1^{er} janvier 2019, seuls les contrats de location-financement étaient consolidés). L'entrée en vigueur de cette norme comptable a eu pour effet d'augmenter le ratio d'endettement de 3,1% au 1^{er} janvier 2019. Le Groupe communiquant sur un ratio d'endettement avec et sans prise en compte de la dette financière correspondant aux contrats de location, le Conseil d'administration a décidé d'apprécier le critère du ratio d'endettement sans prise en compte de la dette financière correspondant aux contrats de location.

- Le **point mort cash organique avant dividende** sera apprécié comme suit. Le poids maximum de ce critère sera de 30% du traitement de base :
 - le poids maximum du critère sera atteint, soit 30% du traitement de base, si le point mort est inférieur ou égal à 30\$/b ;
 - le poids du critère sera nul si le point mort est supérieur ou égal à 40\$/b ;
 - les interpolations seront linéaires entre ces deux points de calage.

Une rémunération supplémentaire maximum de 10% du traitement de base sera attribuée si le point mort *cash* organique avant dividende se situe entre 30 \$/b et 25\$/b (avec une interpolation linéaire entre ces bornes).

Le point mort *cash* organique avant dividende est défini comme le prix du Brent pour lequel la marge brute d'autofinancement⁽²⁾ (MBA) couvre les investissements organiques⁽³⁾. Il permet de mesurer la capacité du Groupe à résister à des variations de prix du baril de Brent.

- La **rentabilité des capitaux employés moyens (ROACE)**, par comparaison, sera appréciée comme suit. Le poids maximum du critère ROACE sera de 20% du traitement de base. Le ROACE de TOTAL tel que publié à partir du bilan et du compte de résultat consolidé sera comparé à la moyenne des ROACE de chacun des quatre pairs (ExxonMobil, Royal Dutch Shell, BP et Chevron). Le ROACE est égal au résultat opérationnel net ajusté⁽⁴⁾ divisé par la moyenne des capitaux employés (retraités de l'effet de stock, nets des impôts différés et provisions non courantes) de début et de fin d'exercice.
 - le poids maximum du critère sera atteint, soit 20% du traitement de base, si le ROACE de TOTAL est supérieur de 2% à la moyenne des ROACE des 4 pairs ;
 - le poids du critère sera nul si le ROACE de TOTAL est inférieur de 2% ou plus à la moyenne des ROACE des 4 pairs ;
 - les interpolations seront linéaires entre ces deux points de calage.

Une rémunération supplémentaire maximum de 10% du traitement de base sera attribuée si le ROACE de TOTAL est supérieur de 4% à la moyenne des ROACE des 4 pairs (avec une interpolation linéaire entre ces bornes).

L'objectif de la prise en compte d'une performance exceptionnelle dans les critères financiers est de mettre l'accent sur des éléments contrôlables et d'ajouter uniquement des gains potentiels pour le Président-directeur général en cas d'obtention de résultats exceptionnels. Dans tous les cas, le montant maximum des critères financiers, y compris en prenant en compte la performance exceptionnelle, ne peut excéder 110% du salaire de base. Le Conseil d'administration se réserve la possibilité d'ajuster toute performance exceptionnelle dans le cas où, à l'inverse, d'autres critères financiers présenteraient un déficit important dans la réalisation des attentes, en particulier, ceux relevant de l'action opérationnelle du Président-directeur général.

(1) Tier 1 et Tier 2 : indicateur du nombre de pertes de confinement à conséquences plus ou moins importantes telles que définies dans les normes API 754 (pour l'aval) et IOGP 456 (pour l'amont). Hors actes de sabotage et vols.

(2) Marge brute d'autofinancement (MBA) : flux de trésorerie d'exploitation avant variation du besoin en fonds de roulement au coût de remplacement, hors impact des contrats comptabilisés en juste valeur du secteur IGRP, et y compris les plus-values de cession de projets renouvelables (à partir du premier trimestre 2020).

(3) Investissements organiques : investissements nets, hors acquisitions, cessions et autres intérêts ne conférant pas le contrôle.

(4) Les éléments d'ajustement comprennent les éléments non récurrents, l'effet de stock et l'effet des variations de juste valeur.

La **contribution personnelle** du Président-directeur général, pouvant représenter un maximum de 40% du traitement de base, sera évaluée à partir des trois critères suivants :

- Pilotage de la stratégie de transformation de la Société vers la neutralité carbone, en ligne avec les objectifs 2020/2030 communiqués en septembre 2020 aux investisseurs, et notamment la croissance dans la production d'énergies centrée sur les deux piliers gaz et énergie renouvelable/électricité, ainsi que l'évolution vers un *mix* de ventes constitué à hauteur de 35% de pétrole, de 50% de gaz et de 15% d'électrons, pour un maximum de **15%** ;
- Croissance profitable dans les renouvelables et l'électricité, pour un maximum de **10%** ;
- Performance CSR notamment la prise en compte du climat dans la stratégie du Groupe, la réputation du Groupe dans le domaine de la responsabilité sociétale des entreprises, ainsi que la politique de diversité dans toutes ses dimensions, pour un maximum de **15%**.

En cas de modification significative affectant le calcul des paramètres économiques pour le Groupe (changement de norme comptable, modification de la politique des agences de notation, opération patrimoniale significative approuvée par le Conseil d'administration...), le Conseil se réserve la possibilité de calculer les paramètres mutatis mutandis avec justification des changements opérés, c'est-à-dire hors éléments exogènes extraordinaires.

Par ailleurs, le Conseil d'administration pourra exercer son pouvoir discrétionnaire concernant la détermination de la rémunération du Président-directeur général, en application des articles L. 22-10-16 1^{er} alinéa et L. 22-10-17 3^e alinéa du Code de commerce (anciennement articles L. 225-47 et L. 225-53) et dans le respect des articles L. 22-10-8 et L. 22-10-34 du Code de commerce (anciennement article L. 225-37-2 et L. 225-100), en cas de survenance de circonstances particulières qui pourraient justifier que le Conseil d'administration ajuste, de façon exceptionnelle et tant à la hausse qu'à la baisse, l'un ou plusieurs des critères composant sa rémunération de façon à s'assurer que les résultats de l'application des critères décrits ci-dessus reflètent tant la performance du Président-directeur général que celle du Groupe soit dans l'absolu, soit en relatif par rapport aux quatre pairs du Groupe, pour les critères économiques mesurés en comparaison avec ses quatre pairs.

Cet ajustement serait effectué sur la rémunération variable du Président-directeur général par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations, dans la limite du plafond relatif à la rémunération variable de 180% de la rémunération fixe, après que le Conseil d'administration s'est assuré de l'alignement d'intérêts de la Société et de ses actionnaires avec ceux du dirigeant mandataire social.

En vertu de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce (anciennement article L. 225-100), cette part variable annuelle ne pourra être versée qu'après l'approbation par l'Assemblée générale des actionnaires du 28 mai 2021.

c) Actions de performance

Compte tenu des principes de politique de rémunération décrits ci-dessus, la politique de rémunération pour l'exercice 2021 intègre une attribution de 90 000 actions de performance au profit du Président-directeur général dans le cadre d'un plan 2021 qui ne lui est pas spécifique.

Conditions de performance

Le nombre définitif d'actions attribuées sera fonction du taux de rendement pour l'actionnaire (*Total Shareholder Return* ou TSR), de la variation annuelle du *cash flow* net par action exprimé en dollars, du point mort *cash* organique avant dividende, de l'évolution des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur les installations *Oil & Gas* opérées (Scopes 1 et 2) ainsi que de l'évolution des émissions de GES (Scope 3)

des clients du Groupe en Europe relatifs aux exercices 2021, 2022 et 2023 et appliqués de la manière suivante :

- Pour **25%** des actions, le classement de la Société par rapport à ses pairs (ExxonMobil, Royal Dutch Shell, BP et Chevron) sera effectué chaque année pendant les trois années d'acquisition (2021, 2022 et 2023) selon le **critère du TSR** du dernier trimestre de l'année considérée, le dividende étant considéré réinvesti sur la base du cours de clôture à la date de détachement des dividendes.
- Pour **25%** des actions, le classement de la Société par rapport à ses pairs (ExxonMobil, Royal Dutch Shell, BP et Chevron) sera effectué chaque année pendant les trois années d'acquisition (2021, 2022 et 2023) en utilisant le **critère de la variation annuelle du cash flow net par action** exprimé en dollar.

En fonction du classement, un taux d'attribution sera déterminé chaque année, pour chacun de ces deux premiers critères : 1^{er} : 180% de l'attribution ; 2^e : 130% de l'attribution ; 3^e : 80% de l'attribution ; 4^e et 5^e : 0%, avec un maximum de 100%.

- Pour **20%** des actions, le **critère du point mort cash organique avant dividende** sera apprécié pendant les trois années d'acquisition (2021, 2022 et 2023) comme suit :
 - le taux maximum d'attribution, soit 100% pour ce critère, sera atteint si le point mort est inférieur ou égal à 30\$/b,
 - le taux d'attribution sera nul si le point mort est supérieur ou égal à 40\$/b,
 - les interpolations seront linéaires entre ces deux points de calage.

Le point mort *cash* organique avant dividende est défini comme le prix du Brent pour lequel la marge brute d'autofinancement⁽¹⁾ (MBA) couvre les investissements organiques⁽²⁾. Il permet de mesurer la capacité du Groupe à résister à des variations de prix du baril de Brent.

- Pour **15%** des actions, le **critère de l'évolution des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur les installations Oil & Gas opérées (Scopes 1 et 2)** sera apprécié chaque année en fonction de la réalisation de l'objectif de réduction des émissions de GES fixé pour les exercices 2021, 2022 et 2023 et correspondant à 42,4 Mt CO₂e pour 2021, 41,8 Mt CO₂e pour 2022 et 41,2 Mt CO₂e pour 2023.
 - le taux maximum d'attribution, soit 100% pour ce critère, sera obtenu si les émissions de GES (Scopes 1 et 2) atteignent l'objectif fixé ;
 - le taux d'attribution sera nul si les émissions de GES (Scopes 1 et 2) de l'année considérée sont supérieures de 1 Mt CO₂e à l'objectif fixé ;
 - les interpolations seront linéaires entre ces deux points de calage.
- Pour **15%** des actions, le **critère de l'évolution des émissions indirectes de GES liées à l'utilisation par les clients des produits énergétiques vendus pour usage final (Scope 3) en Europe** sera apprécié chaque année en fonction de la réalisation de l'objectif de réduction de ces émissions de GES, fixé de la façon suivante : 2021 : -12% ; 2022 : -14% et 2023 : -16%, par rapport aux émissions de GES de l'année 2015.
 - le taux maximum d'attribution, soit 100% pour ce critère, sera obtenu si les réductions des émissions de GES (Scope 3) des clients du Groupe en Europe atteignent l'objectif fixé ;
 - le taux d'attribution sera nul si les réductions des émissions de GES (Scope 3) des clients du Groupe en Europe de l'année considérée sont inférieures de 4 points par rapport à l'objectif fixé, soit 2021 : -8% ; 2022 : -10% ; 2023 : -12% ;
 - les interpolations seront linéaires entre ces deux points de calage.

Un taux d'attribution sera déterminé chaque année pour chacun de ces trois derniers critères.

(1) Marge brute d'autofinancement (MBA) : flux de trésorerie d'exploitation avant variation du besoin en fonds de roulement au coût de remplacement hors impact des contrats comptabilisés en juste valeur du secteur IGRP, et y compris les plus-values de cession de projets renouvelables (à partir du premier trimestre 2020).

(2) Investissements organiques : investissements nets, hors acquisitions, cessions et autres intérêts ne conférant pas le contrôle.

Pour chacun de ces cinq critères, la moyenne des trois taux d'attribution obtenue (sur chacun des trois exercices sociaux sur lesquels sont appréciées les conditions de performance) sera arrondie au 0,1 pourcent entier le plus proche (0,05% étant arrondi à 0,1%) et plafonnée à 100%. Le taux d'attribution définitif sera arrondi au 0,1 pour cent entier le plus proche (0,05% étant arrondi à 0,1%). Le nombre d'actions attribuées définitivement, après constatation des conditions de performance, sera déterminé en fonction du poids de chaque critère et arrondi au nombre entier supérieur d'actions en cas de rompu.

À l'issue de la période d'acquisition de trois années, le dirigeant mandataire social sera tenu de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions 50% des actions qui lui seront définitivement attribuées au terme de la période d'acquisition.

Engagements pris par la Société au profit du Président-directeur général

Les engagements pris par la Société au profit du Président-directeur général portent sur les régimes de retraite, l'indemnité de départ à la retraite et l'indemnité de départ à verser en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie, ainsi que sur les régimes de prévoyance et de remboursement des frais de santé. Ils ont été approuvés par le Conseil d'administration du 14 mars 2018 et par l'Assemblée générale des actionnaires du 1^{er} juin 2018, conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce.

Il est rappelé que M. Pouyanné bénéficiait déjà de l'ensemble de ces dispositions lorsqu'il était salarié de la Société, à l'exception de l'engagement de versement d'une indemnité de départ en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie. Il est également rappelé que M. Pouyanné, entré dans le Groupe le 1^{er} janvier 1997, a mis fin par démission à son contrat de travail qui le liait précédemment à la Société au moment de sa nomination en qualité de Directeur Général le 22 octobre 2014.

Régimes de retraite

Le Président-directeur général bénéficie, conformément à la législation applicable du régime d'assurance vieillesse de la sécurité sociale, des régimes complémentaires ARRCO (Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés) et AGIRC (Association générale des institutions de retraite des cadres).

Il bénéficie également du régime interne de retraite à cotisations définies applicable à l'ensemble des salariés de TOTAL SE, dénommé RECOSUP (Régime collectif et obligatoire de retraite supplémentaire à cotisations définies), visé à l'article L. 242-1 du Code de la sécurité sociale. L'engagement de la Société est limité au versement de sa quote-part de cotisation auprès de la compagnie d'assurance qui gère le régime. Au titre de ce régime de retraite, la charge comptabilisée par TOTAL SE au titre de l'exercice 2020 au bénéfice du Président-directeur général s'est élevée à 2 468 euros.

Le Président-directeur général bénéficie également d'un régime supplémentaire de retraite à prestations définies, visé à l'article L. 137-11 du Code de la sécurité sociale, mis en place et financé par la Société, approuvé par le Conseil d'administration du 13 mars 2001, et dont la gestion est externalisée auprès de deux compagnies d'assurance, avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2012. En application de l'ordonnance 2019-697 publiée le 4 juillet 2019, ce régime est fermé à tout nouveau participant à compter du 4 juillet 2019 et, pour les participants au 4 juillet 2019 partant à la retraite à compter du 1^{er} janvier 2020, le montant de la retraite supplémentaire prévue par ce régime est calculé sur la base d'une ancienneté arrêlée au 31 décembre 2019 et limitée à 20 ans.

Ce régime concerne l'ensemble des salariés de TOTAL SE, dont la rémunération excède un montant égal à huit fois le plafond annuel de la sécurité sociale (PASS) fixé à 41 136 euros pour 2020 (soit 329 088 euros), montant au-delà duquel il n'existe pas de système de retraite conventionnel.

Pour bénéficier de ce régime supplémentaire de retraite, les bénéficiaires doivent avoir une ancienneté d'au moins cinq ans, avoir au moins 60 ans et avoir liquidé la retraite de la sécurité sociale. Le bénéfice de ce régime supplémentaire est subordonné à une condition de présence du bénéficiaire dans l'entreprise au moment où il fait valoir ses droits. Cette condition de présence ne s'applique toutefois pas dans les cas d'invalidité ou de départ d'un bénéficiaire de plus de 55 ans à l'initiative de la Société.

L'ancienneté acquise par M. Pouyanné au titre de ses précédentes fonctions salariées exercées dans le Groupe depuis le 1^{er} janvier 1997 a été maintenue pour le bénéfice de ce régime.

La rémunération prise en compte pour le calcul de la retraite supplémentaire est la moyenne des rémunérations annuelles brutes (part fixe et part variable) des trois dernières années d'activité. Le montant versé au titre de ce régime de retraite est égal à la somme de 1,8% de la partie de la rémunération comprise entre 8 et 40 fois le PASS et de 1% pour la partie de la rémunération comprise entre 40 et 60 fois le PASS, multipliée par le nombre d'années d'ancienneté arrêlé au 31 décembre 2019 limité à 20 ans.

Le cumul des montants annuels versés au titre de ce régime de retraite supplémentaire et des autres régimes de retraite (autres que celles constituées à titre individuel et facultatif) ne peut excéder 45% de la rémunération moyenne brute (part fixe et part variable) des trois dernières années. Si ce plafond était dépassé, le montant de la retraite supplémentaire serait diminué à due concurrence. Le montant de la retraite supplémentaire ainsi déterminée est indexé sur la valeur du point ARRCO.

La retraite supplémentaire fait l'objet d'une clause de réversion aux ayants droit à hauteur de 60% de son montant en cas de décès après le départ en retraite.

Le Conseil a observé que M. Pouyanné ne peut plus acquérir de droits supplémentaires à retraite dans le cadre de ce régime, compte tenu des modalités de détermination des droits à pension prévues par ce régime et de l'ancienneté de 20 ans acquise par M. Pouyanné au 31 décembre 2016.

Les droits conditionnels octroyés à M. Patrick Pouyanné pour la période allant du 1^{er} janvier 1997 jusqu'au 31 décembre 2016 (inclus) sont désormais égaux à un taux de référence de 36% appliqué à la part de rémunération de référence comprise entre 8 et 40 PASS et de 20% appliqué à la part de la rémunération de référence comprise entre 40 et 60 PASS.

Les engagements pris par TOTAL SE à l'égard de son Président-directeur général au titre des régimes supplémentaires de retraite à prestations définies et assimilés représenteraient ainsi, au 31 décembre 2020, une pension brute annuelle de retraite estimée à 638 431 euros basée sur l'ancienneté plafonnée de 20 ans acquise par M. Pouyanné au 31 décembre 2016. Elle correspond à 20,34% de la rémunération brute annuelle de M. Pouyanné composée de la part fixe annuelle de 2020 (soit 1 166 667 euros) et de la part variable versée en 2021⁽¹⁾ au titre de l'exercice 2020 (soit 1 972 740 euros).

(1) Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire du 28 mai 2021.

Les engagements de TOTAL SE au titre de ces régimes supplémentaires de retraite et assimilés (en ce compris l'indemnité de départ à la retraite) sont externalisés pour l'ensemble des bénéficiaires auprès de compagnies d'assurance pour la quasi-totalité de leur montant, le solde non externalisé étant apprécié annuellement et faisant l'objet d'un ajustement par provision dans les comptes. Le montant de ces engagements s'élève, au 31 décembre 2020, à 23,1 millions d'euros pour le Président-directeur général (23,2 millions d'euros pour le Président-directeur général et les mandataires sociaux bénéficiant de ces régimes). Ces montants correspondent à la valeur brute des engagements de TOTAL SE vis-à-vis de ces bénéficiaires basée sur les pensions brutes annuelles de retraite estimées au 31 décembre 2020, ainsi que sur une espérance de vie statistique des bénéficiaires.

Le cumul des montants de tous les régimes de retraite confondus dont bénéficie M. Pouyanné représenterait, au 31 décembre 2020, une pension brute annuelle estimée à 750 720 euros, correspondant à 23,91% de la rémunération brute annuelle de M. Pouyanné définie ci-dessus (part fixe annuelle de 2020 et part variable versée en 2021 au titre de l'exercice 2020).

Indemnité de départ à la retraite

Le Président-directeur général bénéficie d'un engagement de versement d'une indemnité de départ à la retraite d'un montant égal à celui prévu pour les salariés du Groupe concernés par la convention collective nationale de l'industrie du pétrole. Cette indemnité est égale à 25% de la rémunération annuelle fixe et variable perçue au cours des 12 mois précédant le départ en retraite.

Le bénéfice de l'indemnité de départ à la retraite est soumis à des conditions liées à la performance du bénéficiaire considérées comme remplies si deux au moins des critères définis ci-dessous sont satisfaits :

- la moyenne des ROE (*return on equity*) des trois années précédant l'année de départ du dirigeant mandataire social atteint au moins 10% ;
- la moyenne des ratios d'endettement des trois dernières années précédant l'année de départ du dirigeant mandataire social est inférieure ou égale à 30% ; et
- la moyenne du point mort cash organique avant dividende des trois années précédant l'année de départ du dirigeant mandataire social est inférieure ou égale à 30\$/b .

L'indemnité de départ à la retraite n'est pas cumulable avec l'indemnité de départ décrite ci-après.

Indemnité de départ

Le Président-directeur général bénéficie d'un engagement de versement d'une indemnité égale à deux années de rémunération brute en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie. La base de référence de cette indemnité est la rémunération brute (fixe et variable) des 12 derniers mois précédant la date de la révocation ou du non-renouvellement du mandat social.

L'indemnité de départ ne sera versée qu'en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie. Elle ne sera pas due en cas de faute grave ou lourde, ou si le Président-directeur général quitte la Société à son initiative, change de fonctions à l'intérieur du Groupe ou peut faire valoir à brève échéance ses droits à la retraite à taux plein.

Le bénéfice de l'indemnité de départ est soumis à des conditions liées à la performance du bénéficiaire considérées comme remplies si deux au moins des critères définis ci-dessous sont satisfaits :

- la moyenne des ROE (*return on equity*) des trois années précédant l'année de départ du dirigeant mandataire social atteint au moins 10% ;
- la moyenne des ratios d'endettement des trois dernières années précédant l'année de départ du dirigeant mandataire social est inférieure ou égale à 30% ; et
- la moyenne du point mort cash organique avant dividende des trois années précédant l'année de départ du dirigeant mandataire social est inférieure ou égale à 30\$/b.

Régimes de prévoyance et de remboursement des frais de santé

Le Président-directeur général bénéficie des régimes de prévoyance décrits ci-après souscrits auprès d'organismes de prévoyance :

- un régime de prévoyance « incapacité, invalidité, décès » applicable à l'ensemble des salariés, en partie à la charge de la Société, et qui prévoit, en cas de décès du salarié marié, deux options : soit le versement d'un capital égal à 5 fois la rémunération annuelle dans la limite de 16 fois le PASS, correspondant à un maximum de 3 290 880 euros en 2020, majoré en cas d'enfant à charge, soit le versement d'un capital égal à 3 fois la rémunération annuelle dans la limite de 16 fois le PASS, complété par des rentes de conjoint et d'éducation ;
- un second régime de prévoyance « infirmité, décès » entièrement à la charge de la Société, applicable aux dirigeants mandataires sociaux et cadres dirigeants dont la rémunération brute annuelle est supérieure à 16 fois le PASS. Ce contrat, souscrit le 17 octobre 2002 avec avenants du 28 janvier et du 11 décembre 2015, garantit au bénéficiaire le versement d'un capital, en cas de décès, de deux ans de rémunération définie comme étant la rémunération annuelle brute de référence base France correspondant à 12 fois le traitement de base mensuel brut du dernier mois d'activité précédant le décès ou l'arrêt de travail, auquel s'ajoute le montant le plus élevé en valeur absolue de la part variable perçue au cours de l'une des cinq dernières années d'activité, capital porté à trois ans en cas de décès accidentel et, en cas d'infirmité permanente accidentelle, un capital proportionnel au taux d'infirmité. Le capital décès est majoré de 15% par enfant à charge.

Le capital éventuellement dû au titre de ce régime est versé sous déduction du capital éventuellement versé au titre du régime susmentionné applicable à l'ensemble des salariés.

Le Président-directeur général bénéficie également d'une voiture de fonction et du régime de remboursement des frais de santé applicable à l'ensemble des salariés.

4.3.3 Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants du Groupe comprennent les membres du Comité exécutif.

Au cours de l'exercice 2020, la Société a, compte tenu de la définition retenue par la réglementation américaine applicable aux *Executive Officers* et dans un souci d'harmonisation, choisi de réduire la liste de ses principaux dirigeants aux membres du Comité exécutif pour aligner cette liste avec la liste des « Personnes Exerçant des Responsabilités Dirigeantes » (PERD) au sens de l'article 19.5 du règlement (UE) n°596/2014 sur les abus de marché. Pour les besoins de cette réglementation, les PERD sont définies comme étant les personnes visées à l'article L. 621-18-2 (a) du Code monétaire et financier (« les administrateurs ») et les personnes visées à l'article L. 621-18-2 (b) du même code que la Société a défini comme étant les membres du Comité exécutif.

Ainsi au 31 décembre 2020, la liste des principaux dirigeants du Groupe était la suivante (huit personnes, soit cinq de moins qu'au 31 décembre 2019) :

- Patrick Pouyanné, Président-directeur général et Président du COMEX
- Arnaud Breuillac, Directeur général Exploration-Production, membre du COMEX

- Helle Kristoffersen, Directrice générale Strategy-Innovation Groupe, membre du COMEX
- Bernard Pinatel, Directeur général Raffinage-Chimie, membre du COMEX
- Philippe Sauquet, Directeur général Gas, Renewables & Power, membre du COMEX⁽¹⁾
- Jean-Pierre Sbraire, Directeur Financier, membre du COMEX
- Namita Shah, Directrice générale People & Social Responsibility, membre du COMEX
- Alexis Vovk, Directeur général Marketing & Services, membre du COMEX.

Le montant global des rémunérations directes et indirectes de toute nature perçues en 2020 des sociétés françaises et étrangères du Groupe par l'ensemble des principaux dirigeants du Groupe en fonction au 31 décembre 2020 (8 personnes soit 5 de moins qu'au 31 décembre 2019) s'est élevé à 10,84 millions d'euros (contre 13,27 millions d'euros en 2019, dont 10,62 millions d'euros pour les 8 membres du Comité exécutif). La partie variable (basée sur des critères économiques, de performance HSE et sur la contribution personnelle) a représenté 53,23% de ce montant global de 10,84 millions d'euros.

4.3.4 Attribution des options sur actions et attribution d'actions de performance

4.3.4.1 Politique générale

En complément de la politique de développement de l'actionnariat salarié, TOTAL SE mène une politique d'association des salariés et dirigeants à l'évolution future de ses résultats, qui consiste à mettre en place chaque année des attributions d'actions de performance. TOTAL SE a également procédé jusqu'en 2011 à des attributions d'options sur actions. Ces attributions sont effectuées dans le cadre de plans sélectifs sur la base des performances individuelles examinées à l'occasion de chaque attribution.

Les plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et les plans d'attribution d'actions de performance mis en place par TOTAL SE portent exclusivement sur des actions Total, aucune option ou attribution d'actions n'étant consentie par TOTAL SE sur des actions de filiales cotées du Groupe.

Chaque attribution est décidée par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations. Pour chaque plan, le Comité des rémunérations propose la liste des bénéficiaires, les conditions ainsi que le nombre d'options ou d'actions respectivement attribuées à chacun d'eux. Cette liste et les modalités d'attribution sont ensuite définitivement arrêtées par le Conseil d'administration.

- Attribution d'actions de performance

Les attributions d'actions de performance consenties dans le cadre de plans sélectifs ne sont définitives qu'à l'issue d'une période d'acquisition de trois ans, sous réserve du respect des conditions de présence et de performance applicables. À l'issue de la période d'acquisition, et sous réserve que les conditions fixées soient satisfaites, les actions Total sont définitivement attribuées aux bénéficiaires qui sont ensuite tenus de les conserver pendant au moins deux ans (période de conservation). Toutes les actions attribuées sont soumises à la condition de présence.

Pour les bénéficiaires sous contrat d'une société non française à la date d'attribution, la période d'acquisition des actions attribuées est susceptible d'être portée à cinq ans ; dans cette hypothèse, aucune période de conservation des actions n'est applicable. Depuis 2011, l'intégralité des actions attribuées aux cadres dirigeants est soumise à des conditions de performance.

- Options de souscription ou d'achat d'actions

Des options de souscription d'actions ont été consenties jusqu'en 2011 pour une période de huit ans, leur prix d'exercice correspondant à la moyenne des cours de clôture de l'action Total sur Euronext Paris durant les 20 séances de bourse précédant la date d'attribution des options, sans décote. L'exercice des options attribuées entre 2007 et 2011 était soumis à une condition de présence dans le Groupe et à des conditions de performance, liées notamment au taux de rentabilité des capitaux propres (ROE) du Groupe, et variables selon les plans et les catégories de bénéficiaires.

Depuis le plan 2011, le Conseil d'administration n'a procédé à aucune nouvelle attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions Total et tous les plans d'options sont arrivés à échéance.

L'Assemblée générale extraordinaire du 29 mai 2020 a, par sa 21^e résolution, autorisé le Conseil d'administration pour une durée de 38 mois, à consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société à certains salariés et dirigeants du Groupe. Cette autorisation n'a pas été utilisée par le Conseil en 2020.

4.3.4.2 Suivi des attributions aux dirigeants mandataires sociaux

Options de souscription ou d'achat d'actions

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée depuis le 14 septembre 2011. Jusqu'à cette date, les dirigeants mandataires sociaux de la Société en exercice au moment de la décision ont bénéficié d'attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions dans le cadre plus large de plans d'attribution décidés par le Conseil d'administration au profit de certains salariés et dirigeants du Groupe. Les options consenties aux dirigeants mandataires sociaux ont été soumises aux mêmes dispositions que celles applicables aux autres bénéficiaires des plans d'attribution.

Pour les options attribuées entre 2007 et 2011, le Conseil d'administration a subordonné l'exercice des options attribuées aux dirigeants mandataires sociaux en fonction à une condition de présence et à des conditions de performance fondées sur les ROE et ROACE du Groupe. Le taux d'attribution des options attribuées lié aux conditions de performance, a été de 60% pour le plan 2008 et de 100% pour les plans 2009, 2010 et 2011.

Au 31 décembre 2020, M. Pouyanné ne détient aucune option de souscription d'actions Total.

(1) A compter du 1^{er} mars 2021, Stéphane Michel est nommé Directeur général Gas, Renewables & Power, membre du Comité exécutif, en remplacement de Philippe Sauquet qui a fait valoir ses droits à retraite.

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice 2020 à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe

Tableau 4 – Position-recommandation AMF – DOC-2021-02 (Annexe 2)

Dirigeants mandataires sociaux	N° et date du plan	Nature des option (achat ou souscription)	Valorisation des options (en €) ^(a)	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Patrick Pouyanné						
Président-directeur général	–	–	–	–	–	–

(a) Selon la méthode retenue pour les comptes consolidés.

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice 2020 par chaque dirigeant mandataire social

Tableau 5 – Position-recommandation AMF – DOC-2021-02 (Annexe 2)

	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Patrick Pouyanné			
Président-directeur général	–	–	–

Attribution d'actions de performance

M. Pouyanné bénéficie d'attributions d'actions de performance dans le cadre plus large des plans d'attribution décidés par le Conseil d'administration au profit de certains salariés du Groupe. Les actions de performance qui lui sont attribuées sont soumises aux mêmes dispositions que celles applicables aux autres bénéficiaires des plans d'attribution.

Tableaux récapitulatifs

Actions attribuées à chaque mandataire social^(a) durant l'exercice 2020 par l'émetteur ou par toute société du Groupe

Tableau 6 – Position-recommandation AMF – DOC-2021-02 (Annexe 2)

Mandataires sociaux	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions (en €) ^(b)	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Patrick Pouyanné Président- directeur général	Plan 2020 18/03/2020	72 000	714 240	20/03/2023	21/03/2025	Les conditions de performance sont basées pour : – 1/4 des actions, sur le classement de la Société par rapport à ses pairs ^(c) effectué chaque année pendant les trois années d'acquisition (2020, 2021 et 2022) selon le critère du TSR du dernier trimestre de l'année considérée, le dividende étant considéré réinvesti sur la base du cours de clôture à la date de détachement des dividendes ; – 1/4 des actions, sur le classement de la Société par rapport à ses pairs ^(c) effectué chaque année pendant les trois années d'acquisition en utilisant le critère de la variation annuelle du <i>cash flow</i> net par action exprimé en dollar ; – 1/4 des actions, en fonction du niveau du point mort <i>cash</i> organique avant dividende pendant les trois années d'acquisition. Pour ce critère, le taux maximum d'attribution sera atteint si le point mort est inférieur ou égal à 30\$/b, le taux d'attribution sera nul si le point mort est supérieur ou égal à 40\$/b et les interpolations seront linéaires entre ces deux points de calage ; et – 1/4 des actions, le critère de l'évolution des émissions de GES sur les installations <i>oil & gas</i> opérées sera apprécié chaque année en fonction de la réalisation de l'objectif de réduction des émissions de GES fixé pour les exercices 2020, 2021 et 2022 et correspondant à 43 Mt CO ₂ e pour 2020, 42,4 Mt CO ₂ e pour 2021 et 41,8 Mt CO ₂ e pour 2022.
Valérie Della Puppa Tibi Administrateur représentant les salariés actionnaires depuis le 29 mai 2019	Plan 2020 18/03/2020	–	–	–	–	
Romain Garcia-Ivaldi Administrateur représentant les salariés depuis le 9 juin 2020	Plan 2020 18/03/2020	n/a	n/a	n/a	n/a	
Angel Pobo Administrateur représentant les salariés depuis le 14 octobre 2020	Plan 2020 18/03/2020	n/a	n/a	n/a	n/a	
Christine Renaud Administrateur représentant les salariés jusqu'au 29 mai 2020	Plan 2020 18/03/2020	300	2 976	20/03/2023	21/03/2025	
TOTAL		72 300	717 216			

(a) Liste nominative des mandataires sociaux ayant cette qualité au cours de l'exercice 2020.

(b) Conformément à la comptabilisation des actions de performance pour l'année 2020 en application de la norme IFRS 2, qui prend en compte une hypothèse de taux d'attribution de 80% des actions à l'issue de la période d'acquisition, ce montant correspond aux actions attribuées en 2020, valorisées sur la base d'une juste valeur unitaire de 12,40 euros. Cette juste valeur a été calculée en application de la norme IFRS 2 à la date d'attribution du plan, soit le 18 mars 2020, sur la base d'un cours de clôture de l'action Total à cette date de 21,795 euros. A titre d'information, la juste valeur unitaire s'élèverait à 24,85 euros sur la base d'un calcul réalisé à partir des paramètres identiques et de la moyenne des cours de clôture de l'action Total au cours de l'année 2020 de 34,957 euros.

(c) ExxonMobil, Royal Dutch Shell, BP et Chevron.

Actions attribuées devenues disponibles pour chaque mandataire social^(a)

Tableau 7 – Position-recommandation AMF – DOC-2021-02 (Annexe 2)

Mandataires sociaux	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice 2020	Conditions d'acquisition
Patrick Pouyanné Président-directeur général	Plan 2017 26/07/2017	42 000	Les conditions de performance sont basées pour : – 50% des actions de performance attribuées, sur le classement de la Société par rapport à ses pairs ^(b) effectué chaque année pendant les trois années d'acquisition (2017, 2018 et 2019) selon le critère du TSR du dernier trimestre de l'année considérée, le dividende étant considéré réinvesti sur la base du cours de clôture à la date de détachement des dividendes ; et – 50% des actions de performance attribuées, sur le classement de la Société par rapport à ses pairs ^(b) pendant les trois années d'acquisition (2017, 2018 et 2019) effectué chaque année en utilisant le critère de la variation annuelle du <i>cash flow</i> net par action exprimé en dollar.
Valérie Della Puppa Tibi Administrateur représentant les salariés actionnaires depuis le 29 mai 2019	Plan 2017 26/07/2017	–	
Romain Garcia-Ivaldi Administrateur représentant les salariés depuis le 9 juin 2020	Plan 2017 26/07/2017	–	
Angel Pobo Administrateur représentant les salariés depuis le 14 octobre 2020	Plan 2017 26/07/2017	n/a	
Christine Renaud Administrateur représentant les salariés jusqu'au 29 mai 2020	Plan 2017 26/07/2017	n/a	

(a) Liste nominative des mandataires sociaux ayant cette qualité au cours de l'exercice 2020.

(b) ExxonMobil, Royal Dutch Shell, BP et Chevron.

Pour le plan 2017, le taux d'acquisition des actions attribuées, soumises aux conditions de performance, liées au TSR et à la variation annuelle du *cash flow* net par action, était de 70%.

4.3.4.3 Suivi des plans d'options sur actions Total au 31 décembre 2020

Depuis le plan 2011, le Conseil d'administration n'a procédé à aucune nouvelle attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions Total et tous les plans d'options sont arrivés à échéance.

Historique des attributions d'options de souscription et d'achat d'actions Total Information sur les options de souscription ou d'achat

Tableau 8 – Position-recommandation AMF – DOC-2021-02 (Annexe 2)

	Plan
Attributions d'options de souscription et d'achat d'actions Total	néant
Date d'assemblée générale	–
Date du Conseil/date d'attribution	–
Nombre total d'options attribuées par le Conseil d'administration, dont :	–
Mandataires sociaux ^(a)	–
– P. Pouyanné	néant
– V. Della Puppa Tibi	néant
– R. Garcia Ivaldi	néant
– A. Pobo	néant
– C. Renaud	néant
Exercice possible à compter du :	–
Date d'échéance	–
Prix de souscription ou d'achat (en €)	–
Nombre cumulé d'options exercées / souscrites au 31 décembre 2020	–
Nombre cumulé d'options annulées ou caduques au 31 décembre 2020	–
Nombre d'options restantes en fin d'exercice	–

(a) Liste nominative des mandataires sociaux ayant cette qualité au cours de l'exercice 2020.

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux 10 premiers salariés non mandataires sociaux bénéficiant du nombre d'options le plus élevé/Options de souscription ou d'achat d'actions levées par les 10 salariés non-mandataires sociaux ayant procédé aux levées les plus importantes

Tableau 9 – Position-recommandation AMF – DOC-2021-02 (Annexe 2)

	Nombre total d'options consenties/levées	Prix moyen pondéré d'exercice (en €)	Plan
Options consenties, durant l'exercice 2020, par TOTAL SE et les sociétés qui lui sont liées ^(a) , aux 10 salariés de TOTAL SE et de toutes sociétés qui lui sont liées non mandataires sociaux, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	-	-	Néant
Options détenues sur TOTAL SE et les sociétés qui lui sont liées ^(a) , levées durant l'exercice 2020, par les 10 salariés de TOTAL SE et de toutes sociétés qui lui sont liées non mandataires sociaux à la date des levées, dont le nombre d'actions ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale)	-	-	Néant

(a) Dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce.

4.3.4.4 Suivi des attributions d'actions de performance Total au 31 décembre 2020

Historique de la répartition des attributions d'actions de performance Total par catégories de bénéficiaires

La répartition des attributions d'actions de performance Total par catégories de bénéficiaires (principaux dirigeants, cadres dirigeants et autres salariés) est la suivante :

		Nombre de bénéficiaires	Nombre d'actions notifiées	Répartition	Nombre moyen d'actions par bénéficiaire
Plan 2016^(a) Décision du Conseil d'administration du 27 juillet 2016	Principaux dirigeants ^(b)	12	269 900	4,8%	22 492
	Cadres dirigeants	279	1 322 300	23,4%	4 739
	Autres salariés ^(c)	10 028	4 047 200	71,8%	404
	TOTAL	10 319	5 639 400	100%	547
Plan 2017^(a) Décision du Conseil d'administration du 26 juillet 2017	Principaux dirigeants ^(b)	12	266 500	4,7%	22 208
	Cadres dirigeants	277	1 321 200	23,3%	4 770
	Autres salariés ^(c)	10 288	4 092 249	72,0%	398
	TOTAL	10 577	5 679 949	100%	537
Plan 2018^(a) Décision du Conseil d'administration du 14 mars 2018	Principaux dirigeants ^(b)	13	301 000	5,0%	23 154
	Cadres dirigeants	288	1 443 900	23,7%	5 014
	Autres salariés ^(c)	10 344	4 338 245	71,3%	419
	TOTAL	10 645	6 083 145	100%	571
Plan 2019 Décision du Conseil d'administration du 13 mars 2019	Principaux dirigeants ^(b)	13	326 500	5,1%	25 115
	Cadres dirigeants	290	1 514 000	23,5%	5 221
	Autres salariés ^(c)	10 730	4 606 569	71,5%	429
	TOTAL	11 033	6 447 069	100%	584
Plan 2020 Décision du Conseil d'administration du 18 mars 2020	Principaux dirigeants ^(b)	13	303 700	4,5%	23 362
	Cadres dirigeants	292	1 580 400	23,5%	5 412
	Autres salariés ^(c)	10 838	4 843 252	72,0%	447
	TOTAL	11 143	6 727 352	100%	604

(a) Pour les plans 2016, 2017 et 2018, le taux d'acquisition des actions attribuées, soumises aux conditions de performance, liées au TSR et à la variation annuelle du cash flow net par action, était de 70%.

(b) Les principaux dirigeants à la date du Conseil ayant décidé l'attribution.

(c) Mme Della Puppa Tibi est salariée de TOTAL SE et administrateur de TOTAL SE représentant les salariés actionnaires depuis le 29 mai 2019 et n'a pas bénéficié de l'attribution d'actions au titre du plan 2020. M. Garcia-Ivaldi est salarié de TOTAL SE et administrateur de TOTAL SE représentant les salariés depuis le 9 juin 2020. M. Pobo est salarié de TOTAL SE et administrateur de TOTAL SE représentant les salariés depuis le 14 octobre 2020. Mme Renaud est salariée de TOTAL SE et était administrateur de TOTAL SE représentant les salariés entre le 26 mai 2017 et le 29 mai 2020 et n'a pas bénéficié de l'attribution d'actions au titre des plans 2017, 2018 et 2019 mais a bénéficié de l'attribution de 300 actions au titre du plan 2020.

La répartition des attributions d'actions de performance Total par genre et catégorie de bénéficiaires est la suivante :

		Pourcentage de bénéficiaires par genre et par catégorie de bénéficiaires		Nombre moyen d'actions de performance attribuées par bénéficiaire	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Plan 2016	Management supérieur (NP 15+) ^(a)	86%	89%	1,274	1,394
	NP 10 à 14 ^(b)	25%	27%	266	249
	NP 9- ^(b)	1%	2%	108	119
Plan 2017	Management supérieur (NP 15+) ^(a)	85%	88%	1,294	1,353
	NP 10 à 14 ^(b)	25%	26%	266	249
	NP 9- ^(b)	2%	2%	108	112
Plan 2018	Management supérieur (NP 15+) ^(a)	85%	87%	1,363	1,416
	NP 10 à 14 ^(b)	26%	26%	277	261
	NP 9- ^(b)	2%	2%	119	121
Plan 2019	Management supérieur (NP 15+) ^(a)	83%	91%	1,392	1,405
	NP 10 à 14 ^(b)	24%	26%	288	264
	NP 9- ^(b)	2%	2%	122	122
Plan 2020	Management supérieur (NP 15+) ^(a)	83%	86%	1,444	1,453
	NP 10 à 14 ^(b)	24%	24%	299	279
	NP 9- ^(b)	2%	2%	126	130

(a) Y compris les cadres dirigeants.

(b) NP : Niveau de poste évalué selon la méthode HAY (référentiel unique de classification et d'évaluation des postes).

Les actions de performance, préalablement rachetées par la Société sur le marché, sont définitivement attribuées à leurs bénéficiaires à l'issue d'une période d'acquisition de trois ans à compter de la date d'attribution.

L'attribution définitive des actions de performance est assortie d'une condition de présence et de conditions de performance.

Pour le plan 2020, les conditions de performance applicables sont les suivantes:

- pour 1/4 des actions, le classement de la Société par rapport à ses pairs⁽¹⁾ sera effectué chaque année pendant les trois années d'acquisition (2020, 2021 et 2022) selon le critère du TSR du dernier trimestre de l'année considérée, le dividende étant considéré réinvesti sur la base du cours de clôture à la date de détachement des dividendes ;
 - pour 1/4 des actions, le classement de la Société par rapport à ses pairs sera effectué chaque année pendant les trois années d'acquisition (2020, 2021 et 2022) en utilisant le critère de la variation annuelle du *cash flow* net exprimé en dollar.
- En fonction du classement, un taux d'attribution sera déterminé pour chaque année pour ces deux premiers critères : 1^{er} : 180% de l'attribution ; 2^e : 130% de l'attribution ; 3^e : 80% de l'attribution ; 4^e et 5^e : 0%.

- Pour 1/4 des actions, le critère du point mort *cash* organique avant dividende sera apprécié pendant les trois années d'acquisition (2020, 2021 et 2022) comme suit :
 - le taux maximum d'attribution sera atteint si le point mort est inférieur ou égal à 30\$/b,
 - le taux d'attribution sera nul si le point mort est supérieur ou égal à 40\$/b,
 - les interpolations seront linéaires entre ces deux points de calage.

Le point mort *cash* organique avant dividende est défini comme le prix du Brent pour lequel la marge brute d'autofinancement couvre les investissements organiques. Il permet de mesurer la capacité du Groupe à résister à des variations de prix du baril de Brent.

- Pour 1/4 des actions, le critère de l'évolution des émissions de GES sur les installations *oil & gas* opérées sera apprécié chaque année en fonction de la réalisation de l'objectif de réduction des émissions de GES fixé pour les exercices 2020, 2021 et 2022 et correspondant à 43 Mt CO₂e pour 2020, 42,4 Mt CO₂e pour 2021 et 41,8 Mt CO₂e pour 2022.
 - le taux maximum d'attribution sera atteint si les émissions de GES (Scope 1 et Scope 2) atteignent l'objectif fixé ;
 - le taux d'attribution sera nul si les émissions de GES de l'année considérée sont supérieures de 1 Mt CO₂e à l'objectif fixé ;
 - les interpolations seront linéaires entre ces deux points de calage.

Par ailleurs, la cession des actions qui ont été définitivement attribuées ne peut intervenir qu'au terme d'une période de conservation obligatoire de deux ans.

(1) ExxonMobil, Royal Dutch Shell, BP et Chevron.

Historique général des plans d'attribution d'actions de performance Total

Historique des attributions d'actions de performance Total – Information sur les actions de performance attribuées

Tableau 10 – Position-recommandation AMF – DOC-2021-02 (Annexe 2)

	Plan 2016	Plan 2017	Plan 2018	Plan 2019	Plan 2020
Date d'Assemblée générale	24/05/2016	24/05/2016	24/05/2016	01/06/2018	01/06/2018
Date du Conseil/date d'attribution	27/07/2016	26/07/2017	14/03/2018	13/03/2019	18/03/2020
Cours de clôture à la date d'attribution	42,685 €	43,220 €	47,030 €	51,210 €	21,795 €
Cours moyen unitaire d'achat des actions par la Société	46,01 €	48,20 €	49,29 €	n/a	n/a
Nombre total d'actions de performance attribuées, dont :	5 639 400	5 679 949	6 083 145	6 447 069	6 727 352
Mandataires sociaux ^(a)	60 160	60 260	72 280	72 280	72 300
– P. Pouyanné	60 000	60 000	72 000	72 000	72 000
– V. Della Puppa Tibi	n/a	n/a	n/a	n/a	–
– R. Garcia-Ivaldi	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
– A. Pobo	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
– C. Renaud	n/a	–	–	–	300
Début de la période d'acquisition	27/07/2016	26/07/2017	14/03/2018	13/03/2019	18/03/2020
Date d'attribution définitive, sous réserve des conditions fixées (fin de la période d'acquisition)	28/07/2019	27/07/2020	15/03/2021	14/03/2022	20/03/2023
Taux d'acquisition après constatation des conditions de performance :					
– Dirigeant mandataire social	70%	70%	n/a	n/a	n/a
– Salariés	70%	70%	n/a	n/a	n/a
Nombre total d'actions de performance définitivement attribuées ^(b) à l'issue de la période d'acquisition, dont :	4 279 388	4 297 492	n/a	n/a	n/a
– P. Pouyanné	42 000	42 000	n/a	n/a	n/a
Cession possible à compter du (fin de la période de conservation)	29/07/2021	28/07/2022	16/03/2023	15/03/2024	21/03/2025
Nombre d'actions de performance attribuées :					
– Existantes au 1 ^{er} janvier 2020	–	5 607 859	6 028 435	6 407 643	–
– Notifiées en 2020	–	–	–	–	6 727 352
– Annulées en 2020	–	(1 313 687)	(55 830)	(44 289)	(18 691)
– Attribuées définitivement en 2020	–	(4 294 172)	(10 740)	(10 890)	(1 773)
EXISTANTES AU 31 DÉCEMBRE 2020	–	–	5 961 865	6 352 464	6 706 888

(a) Liste nominative des mandataires sociaux ayant cette qualité au cours de l'exercice 2020. Mme Della Puppa Tibi est salariée de TOTAL SE et administrateur de TOTAL SE représentant les salariés actionnaires depuis le 29 mai 2019. M. Garcia-Ivaldi est salarié de TOTAL SE et administrateur de TOTAL SE représentant les salariés depuis le 9 juin 2020. M. Pobo est salarié de TOTAL SE et administrateur de TOTAL SE représentant les salariés depuis le 14 octobre 2020. Mme Renaud est salariée de TOTAL SE et était administrateur de TOTAL SE représentant les salariés entre le 26 mai 2017 et le 29 mai 2020.

(b) Les attributions définitives incluent les attributions anticipées à la suite du décès des bénéficiaires des actions pour le plan considéré.

En cas d'attribution définitive de toutes les actions de performance existantes au 31 décembre 2020, les actions correspondantes représenteraient 0,72%⁽¹⁾ du capital social de la Société à cette date.

Actions de performance attribuées aux 10 salariés non mandataires sociaux dont le nombre d'actions de performance attribuées est le plus élevé

	Nombre d'actions de performance notifiées/attribuées définitivement	Date d'attribution	Date d'attribution définitive (fin de la période d'acquisition)	Date de disponibilité (fin de la période de conservation)
Actions de performance attribuées par décision du Conseil d'administration du 18 mars 2020 aux 10 salariés de TOTAL SE et de toutes sociétés qui lui sont liées non mandataires sociaux à la date de cette décision, dont le nombre d'actions de performance attribuées est le plus élevé ^(a)	227 500	18/03/2020	20/03/2023	21/03/2025
Actions de performance attribuées définitivement durant l'exercice 2020 aux 10 salariés de TOTAL SE et de toutes sociétés qui lui sont liées non mandataires sociaux à la date de cette décision, dont le nombre d'actions de performance attribuées est le plus élevé	121 100	26/07/2017	27/07/2020	28/07/2022

(a) Ces actions seront définitivement attribuées à leurs bénéficiaires à l'issue d'une période d'acquisition de trois ans, soit le 20 mars 2023, sous réserve que quatre conditions de performance soient remplies. La cession des actions, qui seraient ainsi attribuées définitivement, ne pourra ensuite intervenir qu'au terme d'une période de conservation de deux ans, soit à compter du 21 mars 2025.

(1) Sur la base d'un capital social divisé en 2 653 124 025 actions.

4.4 Informations complémentaires en matière de gouvernement d'entreprise

4.4.1 Conventions et engagements réglementés et opérations avec les parties liées

Procédure mise en place par la Société en application de l'alinéa 2 de l'article L. 22-10-12 (anciennement L. 225-39) du Code de commerce

Le Code de commerce a institué une procédure de contrôle des conventions réglementées dont l'objectif est de prévenir les éventuels conflits d'intérêts pouvant survenir entre les sociétés, leurs mandataires sociaux ou leurs actionnaires disposant d'une fraction de droit de vote supérieure à 10%. Le cadre légal est défini par les articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce pour les sociétés anonymes. La réglementation exclut de la procédure de contrôle de l'article L. 225-38 précité, d'une part, les conventions intragroupe conclues avec une filiale à 100% et, d'autre part, les conventions courantes et conclues à des conditions normales.

En application de l'article L. 22-10-12 (anciennement L. 225-39) du Code de commerce modifié par la Loi PACTE n°2019-486 du 22 mai 2019, le Conseil d'administration a, lors de sa séance du 5 février 2020 et après examen par le Comité de gouvernance et d'éthique, approuvé une procédure dont l'objet est de préciser la méthodologie et les critères à appliquer pour la qualification de ces conventions et de permettre d'évaluer régulièrement si les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales par la Société remplissent bien ces conditions.

La procédure d'évaluation repose en premier lieu sur un processus déclaratif. Chaque collaborateur disposant d'une délégation de pouvoir complète et signe annuellement une déclaration par laquelle le déclarant atteste et confirme que toutes les conventions qu'il a conclues ou renouvelées au nom et pour le compte de la Société au cours de l'exercice écoulé, avec l'une des personnes visées par la réglementation, ou une société, association, fondation et autre groupement dans lesquels l'une des personnes visées détient un mandat social, ou encore avec une société consolidée par intégration globale non détenue à 100% par la Société, portent sur des opérations courantes et ont été conclues à des conditions normales. L'ensemble des déclarations est collecté et contrôlé par la direction Audit Contrôle Interne.

En parallèle de ce processus déclaratif, la direction Audit Contrôle Interne procède annuellement à l'examen d'un échantillon de conventions sélectionnées à partir des écritures comptables enregistrées au cours de l'exercice écoulé et à partir des déclarations établies par les délégataires de pouvoir, et s'assure que les conventions sélectionnées portent bien sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Cet examen est réalisé au regard, d'une part, des critères précisés dans la procédure permettant de qualifier une convention de convention courante conclue à des conditions normales et, d'autre part, des politiques et dispositifs, déployés au niveau du Groupe pour encadrer la conclusion des conventions. Ces dispositifs incluent notamment la politique d'achats (appel d'offres obligatoire dès que certains seuils sont dépassés), le dispositif anti-corruption, le dispositif déclaratif de prévention des conflits d'intérêts, la politique fiscale sur les prix de transfert, ainsi que les règles de facturation applicables aux opérations du Groupe.

La direction Audit Contrôle Interne rend compte de ses travaux dans un rapport écrit.

Le Comité d'audit examine annuellement les résultats des contrôles réalisés et s'assure de la pertinence des critères utilisés pour qualifier une convention de convention courante et conclue à des conditions normales, précisés dans la procédure. Il rend compte de ses travaux au Conseil d'administration.

Sur la base de ces restitutions, le Conseil d'administration s'assure chaque année que les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales remplissent bien ces conditions. Les administrateurs directement ou indirectement intéressés à l'une ou plusieurs des conventions ne participent pas à l'évaluation de celle(s)-ci.

Concernant l'exercice 2020, les déclarations reçues par la direction Audit et Contrôle Interne ont permis de confirmer que toutes les conventions conclues ou renouvelées par les signataires, au cours de l'exercice écoulé, ont porté sur des opérations courantes et ont été conclues à des conditions normales, ou ont été régulièrement autorisées par le Conseil d'administration de la Société préalablement à leur conclusion ou leur renouvellement.

Par ailleurs, l'examen des conventions sélectionnées a permis de confirmer que celles-ci ont bien porté sur des opérations courantes conclues à des conditions normales.

La mise en œuvre de la procédure interne d'évaluation annuelle des conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales adoptée par le Conseil d'administration du 5 février 2020 n'a pas conduit à identifier de convention réglementée.

Conventions et engagements réglementés

Le rapport spécial des commissaires aux comptes de TOTAL SE sur les conventions et engagements réglementés visés aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce au titre de l'exercice 2020 figure au point 4.5 de ce chapitre.

Par ailleurs, à la connaissance de TOTAL, il n'existe aucune convention autre que des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieurs à 10% de TOTAL SE et, d'autre part, une société contrôlée par TOTAL SE au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

Opérations avec les parties liées

Le détail des opérations avec les parties liées telles que visées par les normes adoptées conformément au règlement européen (CE) 1606/2002, conclues par les sociétés du Groupe au cours des exercices 2018, 2019 ou 2020, figure à la note 8 de l'annexe aux comptes consolidés (se reporter au point 8.7 du chapitre 8).

Ces opérations concernent principalement les sociétés mises en équivalence et les sociétés non consolidées.

4.4.2 Délégations de compétence et de pouvoirs accordées au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital et autorisation d'annuler les actions de la Société

Tableau établi en application de l'article L. 22-10-10, 3°(anciennement L. 225-37-4) du Code de commerce récapitulatif de l'utilisation des délégations de compétence et de pouvoirs accordées au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital au 31 décembre 2020

Nature	Plafond nominal, ou en nombre d'actions, ou exprimé en % du capital	Utilisation en 2020 en nominal ou en nombre d'actions	Solde disponible au 31/12/2020 en nominal ou en nombre d'actions ^(a)	Date de la délégation ou de l'autorisation consentie par l'Assemblée générale extraordinaire (AGE)	Date d'échéance et durée de l'autorisation donnée au Conseil d'administration	
	Valeurs mobilières représentatives de droit de créance donnant accès à une quotité du capital	–	10 G€	29 mai 2020 (15 ^e , 16 ^e , 17 ^e et 19 ^e résolutions)	29 juillet 2022 26 mois	
Plafond global d'émission de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital	Un plafond global de 2,5 G€ (soit un maximum de 1 000 millions d'actions émises avec droit préférentiel de souscription) sur lequel s'imputent :	18 millions d'actions	2,46 G€ (soit 982 millions d'actions)	29 mai 2020 (15 ^e résolution)	29 juillet 2022 26 mois	
	1/ un plafond spécifique de 650 M€, soit un maximum de 260 millions d'actions, pour les émissions avec suppression du droit préférentiel de souscription (avec possibilité d'utilisation d'une clause d'extension), y compris en rémunération de titres apportés dans le cadre d'une OPE sur des titres répondant aux conditions fixées à l'article L. 22-10-54 du Code de commerce, sur lequel s'impute :	–	650 M€	29 mai 2020 (16 ^e et 18 ^e résolutions)	29 juillet 2022 26 mois	
	Capital social nominal	1a/ un sous-plafond de 650 M€ en vue d'émettre, par une offre visée à l'article L. 411-2, 1 ^o du Code monétaire et financier, des actions et des valeurs mobilières emportant augmentation de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	–	650 M€	29 mai 2020 (17 ^e et 18 ^e résolutions)	29 juillet 2022 26 mois
	1b/ un sous-plafond de 650 M€ en rémunération d'apports en nature lorsque les dispositions de l'article L. 22-10-54 du Code de commerce ne sont pas applicables	–	650 M€	29 mai 2020 (19 ^e résolution)	29 juillet 2022 26 mois	
	2/ un plafond spécifique représentant au maximum 1,5% du capital social le jour où le Conseil décide l'émission pour les augmentations de capital réservées aux salariés adhérent à un plan d'épargne entreprise	18 millions d'actions ^(b)	21,8 millions d'actions	29 mai 2020 (20 ^e résolution)	29 juillet 2022 26 mois	
Attribution d'options de souscription d'options ou d'achat d'actions aux collaborateurs du Groupe et des dirigeants mandataires sociaux	0,75% du capital social le jour où le Conseil décide d'attribuer les options	–	19,9 millions d'actions	29 mai 2020 (21 ^e résolution)	29 juillet 2023 38 mois	
Attribution gratuite d'actions aux collaborateurs du Groupe ainsi qu'à des dirigeants mandataires sociaux	1% du capital social le jour où le Conseil décide d'attribuer les actions	6,7 millions d'actions ^(c)	13,3 millions d'actions	1 ^{er} juin 2018 (19 ^e résolution)	1 ^{er} août 2021 38 mois	

(a) Sur la base du capital social au 31 décembre 2020 divisé en 2 653 124 025 actions.

(b) Le Conseil d'administration du 16 septembre 2020 a décidé de procéder à une augmentation de capital en 2021 avec un plafond de 18 000 000 actions (la souscription des actions dans le cadre de cette opération est prévue au deuxième trimestre 2021, sous réserve de la décision du Président-directeur général). En conséquence, le solde disponible de cette autorisation s'élève à 21 796 860 actions au 31 décembre 2020.

(c) Le nombre d'actions pouvant être attribuées gratuitement en vertu de la 19^e résolution de l'AGE du 1^{er} juin 2018 ne peut dépasser 1% du capital au jour de la décision du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration a décidé l'attribution gratuite, (i) le 13 mars 2019, de 6 447 069 actions, (ii) le 29 mai 2019, de 5 932 actions au titre de l'abondement différé dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux salariés réalisée en 2019, (iii) le 18 mars 2020, de 6 727 352 actions et (iv) le 29 mai 2020, de 1 380 actions au titre de l'abondement différé dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux salariés réalisée le 11 juin 2020. Ainsi, le nombre d'actions susceptibles d'être attribuées au 31 décembre 2020 s'élève à 13 349 507 actions. En outre, les actions attribuées sous conditions de présence et de performance aux dirigeants mandataires sociaux en vertu de la 19^e résolution de l'AGE du 1^{er} juin 2018 ne peuvent excéder 0,01% du capital existant au jour de la tenue du Conseil d'administration décidant l'attribution. Compte tenu (i) des 72 000 actions existantes attribuées sous conditions de présence et de performance au Président-directeur général par le Conseil d'administration du 13 mars 2019 et (ii) des 72 000 actions existantes attribuées sous conditions de présence et de performance au Président-directeur général par le Conseil d'administration du 18 mars 2020, le nombre restant d'actions pouvant être attribuées aux dirigeants mandataires sociaux s'élève à 121 312 actions.

Autorisation d'annuler les actions de la Société

Aux termes de la 13^e résolution de l'Assemblée générale des actionnaires du 26 mai 2017, le Conseil d'administration est autorisé à annuler les actions de la Société dans la limite de 10% du capital de la Société existant à la date de l'opération par période de 24 mois. Cette autorisation est valable jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Le Conseil d'administration du 11 décembre 2019, faisant usage de cette autorisation, a annulé 65 109 435 actions, représentant 2,44% du capital social cette date.

Le Conseil d'administration n'a procédé à aucune annulation d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Le 8 février 2021, le Conseil d'administration a décidé de réduire le capital social de la Société par voie d'annulation de 23 284 409 actions autodétenues. Le capital social de la Société au 8 février 2021 est ainsi fixé à 6 574 599 040,00 euros et se compose de 2 629 839 616 actions.

Sur la base du capital social au 8 février 2021, la Société serait susceptible, après prise en compte des actions annulées les 11 décembre 2019 et 8 février 2021, de procéder à l'annulation de 174 590 117 actions supplémentaires avant d'atteindre le seuil d'annulation de 10% du capital annulé sur une période de 24 mois.

4.4.3 Dispositions statutaires concernant la participation des actionnaires aux Assemblées générales

Les statuts de la Société modifiés en conséquence du projet de transformation de TOTAL S.A. en société européenne (Societas Europaea ou SE) ont été approuvés par l'Assemblée générale du 29 mai 2020. Les dispositions statutaires de TOTAL SE présentées ci-dessous sont celles issues des statuts de TOTAL SE.

4.4.3.1 Convocation des actionnaires aux Assemblées générales

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

La convocation de l'Assemblée peut être demandée par le Conseil d'administration, le commissaire aux comptes ou un mandataire judiciaire, ainsi que par un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble 10% au moins du capital.

L'Assemblée générale ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts. Elle est réunie au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de chaque exercice social, pour statuer sur les comptes de cet exercice. Elle ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance possèdent au moins le cinquième des actions ayant droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun *quorum* n'est requis. Conformément au Règlement (CE) n°2157/2001 relatif au statut de la société européenne, l'Assemblée générale ordinaire statue à la majorité des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés. Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote, s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

L'Assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts. Elle ne peut, toutefois, augmenter les engagements des actionnaires. Elle ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance possèdent au moins le quart, et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant droit de vote. Conformément au Règlement (CE) n°2157/2001 relatif au statut de la société européenne, l'Assemblée générale extraordinaire statue à la majorité des deux tiers des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés. Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote, s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

Un ou plusieurs actionnaires détenant une certaine fraction du capital social de la Société (calculée selon un barème dégressif en fonction du montant du capital social) peuvent demander l'inscription de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée, dans les formes, conditions et délais fixés par le Code de commerce. Les demandes d'inscription de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour doivent notamment être adressées à la Société au plus tard 20 jours après la publication de l'avis de réunion que la Société est tenue de publier au Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO). La demande d'inscription d'un point à l'ordre du jour doit être motivée, la demande d'inscription de projets de résolution être accompagnée du texte des projets de résolution assortis d'un bref exposé des motifs. Les demandes d'inscription émanant d'actionnaires doivent être accompagnées d'une attestation justifiant de leur qualité d'actionnaires, ainsi que de leur détention de la fraction de capital exigée par la réglementation. L'examen du point ou du projet de résolution déposé dans les conditions réglementaires est subordonné à la transmission, par les auteurs de la demande, d'une nouvelle attestation justifiant de l'enregistrement comptable des titres dans les mêmes comptes le deuxième jour ouvré qui précède le jour de tenue de l'Assemblée.

Le Comité Social et Économique Central (anciennement le Comité central d'entreprise) peut également requérir l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour des assemblées dans les formes, conditions et délais fixés par le Code du travail. Les demandes d'inscription de projets de résolutions doivent notamment être adressées dans un délai de 10 jours à compter de la publication de l'avis de réunion.

4.4.3.2 Admission des actionnaires aux Assemblées générales

La participation aux Assemblées générales, sous quelque forme que ce soit, est subordonnée à une inscription des actions effectuée soit dans les comptes des titres nominatifs tenus par la Société (ou son mandataire), soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire. Cette inscription est constatée par une attestation de participation délivrée à l'actionnaire. L'enregistrement ou l'inscription en compte doit être effectif au plus tard à 00 h 00 (heure de Paris) le deuxième jour ouvré qui précède le jour de tenue de l'Assemblée. En cas de cession des actions avant cette date, l'attestation de participation sera invalidée et les votes par correspondance ou les pouvoirs adressés à la Société seront en conséquence également invalidés. En cas de cession après cette date, l'attestation de participation demeurera valable et les votes émis ou les pouvoirs donnés seront pris en compte.

4.4.4 Informations relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange

Conformément à l'article L. 22-10-11 (anciennement L. 225-37-5), du Code de commerce, sont précisées ci-après les informations se rapportant aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

– Structure du capital social

La structure du capital social de la Société, ainsi que les participations dont la Société a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce, sont présentées aux points 6.4.1 à 6.4.3 du chapitre 6.

– **Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions – Clauses des conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce**

Les dispositions des statuts relatives aux droits de vote des actionnaires sont rappelées au point 7.2.4 du chapitre 7. Il n'a pas été porté à la connaissance de la Société de clauses visées au 2° de l'article L. 22-10-10 (anciennement L. 225-37-4) du Code de commerce.

– **Détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux**

L'article 18 des statuts prévoit qu'un droit de vote double est attribué à toutes les actions nominatives inscrites au nom d'un même titulaire depuis au moins deux ans. Sous cette réserve, il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux visé au 4° de l'article L. 22-10-11 (anciennement L. 225-37-5) du Code de commerce.

– **Mécanismes de contrôle prévus dans un système d'actionnariat du personnel**

Les règles relatives à l'exercice des droits de vote au sein des fonds communs de placement d'entreprise sont présentées au point 6.4.2 du chapitre 6.

– **Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert des actions et à l'exercice des droits de vote**

La Société n'a pas connaissance d'accord entre actionnaires visé au 6° de l'article L. 22-10-11 (anciennement L. 225-37-5) du Code de commerce qui pourrait entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote de la Société.

– **Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration de la Société ainsi qu'à la modification des statuts**

Aucune stipulation des statuts ou une convention conclue entre la Société et un tiers ne comporte de disposition particulière relative à la nomination et/ou au remplacement des administrateurs de la Société susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

– **Pouvoirs du Conseil d'administration en cas d'offre publique en ce qui concerne l'émission ou le rachat d'actions**

Les délégations de compétence ou autorisations conférées par l'Assemblée générale en vigueur limitent les pouvoirs du Conseil d'administration en période d'offre publique sur les titres de la Société, celles-ci étant caduques en période d'offre.

– **Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société – Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique**

Bien qu'un certain nombre d'accords conclus par la Société comportent une clause de changement de contrôle, la Société estime qu'il n'existe pas d'accord visé au 9° de l'article L. 22-10-11 (anciennement article L. 225-37-5) du Code de commerce. La Société estime également qu'il n'existe pas d'accord visé au 10° de l'article L. 22-10-11 (anciennement article L. 225-37-5) du Code de commerce. Pour les engagements pris au profit du Président-directeur général, en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie, se reporter au point 4.3.2 de ce chapitre.

4.4.5 Contrôleurs légaux des comptes

4.4.5.1 Mandats des commissaires aux comptes

Commissaires aux comptes titulaires

ERNST & YOUNG Audit

1/2, place des Saisons, 92400 Courbevoie – Paris-La Défense, Cedex 1

Date de nomination : 14 mai 2004

Dernier renouvellement : 24 mai 2016 pour six exercices

Laurent Vitse, Céline Eydiou-Boutté

KPMG S.A.

Tour EQHO, 2 avenue Gambetta, CS 60055, 92066 Paris-La Défense Cedex

Date de nomination : 13 mai 1998

Dernier renouvellement : 24 mai 2016 pour six exercices

Jacques-François Lethu, Éric Jacquet

Commissaires aux comptes suppléants

Cabinet Auditex

1/2, place des Saisons, 92400 Courbevoie – Paris-La Défense, Cedex 1

Date de nomination : 21 mai 2010

Renouvelé le 24 mai 2016 pour six exercices

KPMG Audit IS

Tour EQHO, 2 avenue Gambetta, CS 60055, 92066 Paris-La Défense Cedex

Date de nomination : 24 mai 2016 pour six exercices

La durée des mandats des commissaires aux comptes titulaires et suppléants est fixée par la loi française à six exercices renouvelables. Les mandats des commissaires aux comptes titulaires et suppléants expireront à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires appelée en 2022 à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

4.4.5.2 Honoraires perçus par les commissaires aux comptes (y compris les membres de leurs réseaux)

	ERNST & YOUNG Audit				KPMG S.A.			
	Montant en M\$ (HT)		%		Montant en M\$ (HT)		%	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes sociaux et consolidés	27,2	28,9	77,5	74,4	23,3	22,1	78,3	81,6
TOTAL SE	4,1	3,5	11,7	9,0	4,9	3,9	16,5	14,5
Filiales intégrées globalement	23,1	25,4	65,8	65,4	18,4	18,2	61,8	67,1
Services autres que la certification des comptes – Travaux liés à l'audit	3,0	5,5	8,5	14,1	3,3	2,9	10,9	10,6
TOTAL SE	0,6	2,1	1,7	5,4	0,9	0,7	2,9	2,5
Filiales intégrées globalement	2,4	3,4	6,8	8,7	2,4	2,2	8,0	8,1
SOUS-TOTAL	30,2	34,4	86,1	88,5	26,6	25,0	89,2	92,2
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social	4,2	4,0	12,0	10,3	2,0	1,9	6,8	7,0
Autres	0,7	0,5	2,0	1,2	1,2	0,2	4,0	0,8
SOUS-TOTAL	4,9	4,5	14,0	11,5	3,2	2,1	10,8	7,8
TOTAL	35,1	38,9	100	100	29,8	27,1	100	100

4.5 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

A l'Assemblée Générale de la société TOTAL SE,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Convention approuvée au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Nous avons été informés de l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée générale du 29 mai 2019 (5^{ème} résolution), sur rapport spécial des commissaires aux comptes du 13 mars 2019.

Avec l'association Alliance pour l'Education – United Way (anciennement United Way – L'Alliance)

Personne concernée

M. Patrick Pouyanné, Président-directeur général de TOTAL SE et président de l'association Alliance pour l'Education – United Way, anciennement United Way – L'Alliance (UWA), ayant accepté cette fonction en tant que Président-directeur général de TOTAL SE.

Nature, objet et modalités

Dans le cadre de son soutien à l'association Alliance pour l'Education – United Way, TOTAL SE a mis à disposition de l'UWA, et à titre gratuit, depuis le 31 octobre 2018, des locaux situés Tour Michelet, dont Total SE est le propriétaire et occupant. Cette mise à disposition constitue une opération de mécénat en nature, éligible au régime juridique et fiscal de l'article 238bis du code général des impôts.

TOTAL SE et UWA ont souhaité signer une « Convention de mise à disposition de locaux à titre gratuit » (« Convention TSA/UWA ») et formaliser ainsi leur accord.

Aux termes de la Convention TSA/UWA, TOTAL SE consent à une mise à disposition, à titre gratuit et au profit de l'UWA, de locaux à usage de bureaux dans la Tour Michelet (179m²), ainsi que d'infrastructures et de services (service courrier, photocopieur et imprimante, accès au restaurant d'entreprise sans exonération des frais d'admission, nettoyage de locaux). La Convention TSA/UWA prévoit qu'elle prendra rétroactivement effet le 31 octobre 2018 pour se terminer le 31 décembre 2019 et, d'autre part, qu'à l'expiration de cette première période et à défaut de résiliation, la Convention se renouvellera tacitement par période d'un an. Les Parties auront la possibilité de résilier la Convention par courrier recommandé avec accusé de réception sous réserve d'en informer l'autre partie au moins trois mois avant la date souhaitée.

Le Conseil d'administration a motivé son autorisation par le fait que cette Convention s'inscrit pleinement dans la politique sociétale de TOTAL SE et dans le cadre des opérations de mécénat qu'elle conduit.

Paris La Défense, le 22 mars 2021

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

ERNST & YOUNG AUDIT

Jacques-François Lethu
Associé

Eric Jacquet
Associé

Laurent Vitse
Associé

Céline Eydiou-Boutté
Associée

5

Performance extra-financière

5.1	Notre ambition : être la compagnie des énergies responsables	218	5.7	Actions en faveur du respect des droits humains	257
5.2	Modèle d'affaires	223	5.7.1	Respect des droits humains sur le lieu de travail	259
5.3	Enjeux sociaux	223	5.7.2	Respect des droits humains des communautés locales	260
5.3.1	Attirer et fidéliser les talents	224	5.7.3	Respect des droits humains dans les activités de sûreté	260
5.3.2	Maintenir l'employabilité des collaborateurs sur le long terme	227	5.8	Lutte contre la corruption et l'évasion fiscale	261
5.3.3	Assurer un haut niveau d'engagement basé sur le respect de chacun et l'amélioration de la qualité de vie au travail	228	5.8.1	Lutte contre la corruption	261
5.4	Enjeux liés à la santé et la sécurité des personnes	234	5.8.2	Lutte contre l'évasion fiscale	263
5.4.1	Prévenir la survenance d'un accident industriel majeur	235	5.9	Création de valeur pour les territoires d'ancrage	264
5.4.2	Prévenir les accidents au poste de travail	236	5.9.1	Favoriser le développement économique des territoires	264
5.4.3	Prévenir les accidents de transport	237	5.9.2	Gérer les enjeux sociétaux en lien avec les activités du Groupe	265
5.4.4	Prévenir les risques pour la santé au travail	238	5.9.3	S'engager en faveur d'initiatives citoyennes : le programme <i>Total Foundation</i>	268
5.4.5	Limiter les risques en matière de santé et de sécurité des consommateurs	239	5.10	Sous-traitance et fournisseurs	269
5.5	Enjeux environnementaux	240	5.10.1	Politique du Groupe en matière d'achats responsables	269
5.5.1	Politique générale et objectifs environnementaux	240	5.10.2	Application de la politique du Groupe dans la chaîne d'approvisionnement	270
5.5.2	Prévenir les risques accidentels de pollution	241	5.10.3	Actions du Groupe en matière d'achats responsables	271
5.5.3	Limiter l'empreinte environnementale des sites du Groupe	242	5.10.4	Délais de paiement	272
5.5.4	Maîtriser les atteintes à la biodiversité et aux écosystèmes dans les projets et les opérations	244	5.11	Périmètres et méthodologie de reporting	272
5.5.5	Promouvoir l'économie circulaire	245	5.11.1	Référentiels	272
5.6	Enjeux liés au changement climatique (selon les recommandations de la TCFD)	247	5.11.2	Périmètres	272
5.6.1	Gouvernance	247	5.11.3	Principes adoptés	274
5.6.2	Stratégie	248	5.11.4	Précisions sur certains indicateurs	274
5.6.3	Gestion des risques	253	5.12	Rapport de l'organisme tiers indépendant	276
5.6.4	Objectifs et indicateurs pour mesurer les risques et opportunités liés au changement climatique	254			
5.6.5	Table de correspondance TCFD	256			

Le chapitre 5 de ce Document d'enregistrement universel constitue la déclaration de performance extra-financière consolidée prévue aux articles L. 22-10-36 et L. 225-102-1 du Code de commerce et présente la manière dont la Société et les entreprises incluses dans son périmètre de consolidation, conformément à l'article L. 233-16 du Code de commerce, prennent en compte les conséquences sociales et environnementales de leurs activités, ainsi que les effets de ces activités quant au respect des droits de l'Homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale.

En application des articles précités, cette déclaration comprend également des informations relatives aux conséquences sur le changement climatique de l'activité de la Société et de l'usage des biens et services qu'elle produit, à ses engagements sociétaux en faveur du développement durable, de l'économie circulaire, aux accords collectifs conclus dans l'entreprise et à leurs impacts sur la performance

5.1 Notre ambition : être la compagnie des énergies responsables

TOTAL est présent dans plus de 130 pays. La nature de ses activités et son empreinte géographique dans des environnements parfois complexes placent le Groupe au cœur d'enjeux de société pouvant avoir trait à l'humain, à l'environnement ou à l'éthique des affaires.

L'ambition de TOTAL qui propose à ses actionnaires en 2021 de devenir TotalEnergies est d'être la compagnie des énergies responsables. Sa raison d'être est de fournir au plus grand nombre une énergie plus abordable, plus disponible et plus propre. Indissociable des évolutions de la société, l'énergie est une ressource fondamentale pour le développement économique, social et humain qui fait face aujourd'hui à un double défi : satisfaire les besoins en énergie d'une population mondiale toujours plus nombreuse tout en limitant le réchauffement climatique. Ce défi fonde la raison d'être du Groupe. TOTAL, en devenant une compagnie multi-énergies, entend contribuer à le relever avec responsabilité.

Pour mener à bien sa mission, le Groupe s'appuie sur des valeurs partagées par tous (Sécurité, Respect de l'Autre, Esprit Pionnier, Force de la Solidarité et Goût de la Performance). Ces valeurs guident les actions du Groupe.

Le Code de conduite de TOTAL énonce les principes auxquels le Groupe souscrit dans la gestion de ses opérations au quotidien. Il précise que TOTAL met en œuvre les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les principes du Pacte mondial des Nations unies et qu'il s'engage à respecter les droits humains internationalement reconnus. Il présente les engagements et les attentes du Groupe envers chacune de ses parties prenantes et sert de référence pour ses collaborateurs et toute autre personne travaillant pour le compte du Groupe. Il décrit également les mécanismes existants pour que chacun puisse exprimer toute préoccupation concernant la mise en œuvre du Code de conduite.

Identification des principaux enjeux

Le Groupe s'appuie sur un processus continu d'identification et de cartographie des risques pour développer des politiques sectorielles en fonction du degré de maîtrise souhaité. Le Groupe pilote ses activités en s'appuyant sur des systèmes de management internes déployés aux différents niveaux de l'entreprise. Le Groupe évalue ainsi régulièrement et suivant diverses modalités les risques et impacts de ses activités dans les domaines sociaux, de la santé et la sécurité des personnes, de l'environnement, du climat, des droits humains et de l'éthique des affaires, ainsi que sur sa chaîne d'approvisionnement. L'identification des risques et enjeux sociaux est portée par la direction des Ressources humaines. En matière de santé et de sécurité des personnes et d'environnement, l'identification résulte d'un processus dynamique qui s'appuie sur le savoir-faire du Groupe et le retour d'expérience intégrés dans le cadre de référence HSE dénommé One MAESTRO (*Management and*

économique de l'entreprise ainsi que sur les conditions de travail des salariés, aux actions visant à lutter contre les discriminations et à promouvoir les diversités et aux mesures prises en faveur des personnes en situation de handicap⁽¹⁾.

Cette déclaration de performance extra-financière a été préparée avec l'appui de plusieurs directions fonctionnelles de la Société, notamment les directions Juridique, Financière, Audit & Contrôle Interne, People & Social Responsibility et Climat & Stratégie. Elle a été examinée par le Comité d'audit, puis approuvée par le Conseil d'administration.

Les données présentées dans la déclaration de performance extra-financière sont fournies à périmètre courant. Les périmètres et la méthodologie de *reporting* concernant les informations figurant dans ce chapitre sont présentés au point 5.11 de ce chapitre.

Expectations Standards Toward Robust Operations). En matière de droits humains, TOTAL s'appuie en particulier sur les U.N. Guiding Principles on Human rights pour identifier ses risques saillants. Conjointement à ces processus d'identification des risques, des démarches de dialogue basées sur la concertation et l'implication des parties prenantes sont mises en œuvre pour développer avec elles des relations constructives et transparentes (se reporter au point 1.6.5 du chapitre 1).

Ces évaluations sont généralement conduites :

- préalablement aux décisions d'investissement dans des projets industriels du Groupe (évaluation par le Comité risques des études de sécurité et de sûreté, des études d'impact notamment dans les domaines environnemental et sociétal et de l'adéquation avec la stratégie climat, avant revue par le Comité exécutif, d'acquisition et de cession ;
- pendant les opérations ;
- préalablement à la mise sur le marché de nouvelles substances (études toxicologiques et écotoxicologiques, analyses de cycle de vie).

Ces évaluations intègrent les obligations réglementaires des pays dans lesquels le Groupe exerce ses activités et les pratiques professionnelles généralement reconnues. En outre, des systèmes de contrôle interne sont structurés et régulièrement adaptés en fonction des spécificités des domaines et des orientations stratégiques fixées par le Conseil d'administration et la Direction générale.

TOTAL a ainsi identifié les principaux risques et enjeux liés à ses activités. Dans le cadre de sa déclaration de performance extra-financière, ceux-ci sont présentés en introduction des sections dédiées aux informations sociales, à la santé, à la sécurité, à l'environnement, au climat, aux droits humains, à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale, à sa démarche sociétale et à la relation avec ses sous-traitants et fournisseurs.

Une démarche de développement responsable

TOTAL a structuré une démarche RSE (responsabilité sociale d'entreprise) pour la conduite de ses activités afin de concourir à l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies auxquels TOTAL s'est engagé à contribuer dès 2016 (se reporter au point 1.8.2 du chapitre 1).

Soucieux de concentrer ses efforts sur les segments sur lesquels il est le plus légitime en tant que groupe intégré multi-énergies, TOTAL a identifié les ODD sur lesquels il peut avoir le plus d'impact en lien avec sa raison d'être et son ambition d'atteindre la neutralité carbone (zéro émission nette) à l'horizon 2050. Par ailleurs, TOTAL entend mener ses activités dans le respect de l'environnement et des droits humains, tout en créant de la valeur pour les territoires et les communautés avec lesquels il interagit. Le Groupe a ainsi construit sa démarche RSE sur quatre piliers d'action :

(1) TOTAL n'a pas pris d'engagements sociétaux spécifiques en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire, de la lutte contre la précarité alimentaire, du respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable ; ces thématiques ne constituant pas des enjeux significatifs compte tenu de la nature des activités du Groupe.



INTÉGRER LE CLIMAT À LA STRATÉGIE

- Croître dans le gaz (gaz naturel, biogaz et hydrogène)
- Développer des activités rentables dans l'électricité bas carbone
- Diminuer les émissions des installations, promouvoir l'usage économe du pétrole et les biocarburants durables
- Investir dans des activités contribuant à la neutralité carbone

PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

- Limiter l'empreinte environnementale
- Développer l'économie circulaire
- Maîtriser les atteintes à la biodiversité (politique : éviter-réduire-restaurer-compenser)

RESPECTER ET MOBILISER LES COLLABORATEURS ET LES FOURNISSEURS

- Prévenir les risques en matière de sécurité des personnes
- Respecter les droits humains et les promouvoir dans la chaîne d'approvisionnement
- Développer les talents de chacun et promouvoir la diversité

CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES TERRITOIRES D'ANCRAGE

- Lutter contre la corruption et l'évasion fiscale
- Favoriser le développement socio-économique des communautés
- S'engager auprès des territoires d'ancrage notamment à travers *Total Foundation*

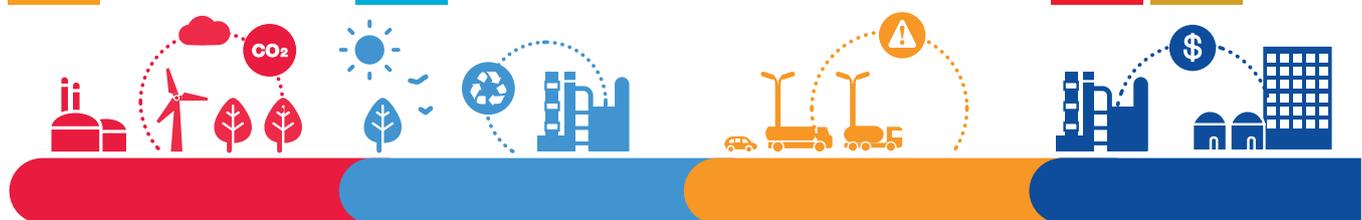
Principales contributions de TOTAL liées à sa mission



Contributions directes liées à l'approche responsable du business du Groupe



Contributions indirectes



Les contributions du Groupe aux ODD sont illustrées ci-après par des pictogrammes et plus en détail sur sustainable-performance.total.com.

La transparence, un principe d'action

Le Groupe considère que la transparence est un facteur essentiel pour construire des relations de confiance avec ses parties prenantes et inscrire le Groupe dans une démarche de progression continue. En attendant l'adoption d'un cadre harmonisé de reporting extra-financier au niveau international, TOTAL veille à rendre compte de sa performance sur la base des différents cadres de reporting communément utilisés en matière d'ESG. Ainsi, TOTAL se réfère aux standards de la GRI (Global Reporting Initiative) et de SASB (Sustainability Accounting Standards Board), pour lesquels des tables de correspondances détaillées sont mises à disposition sur sustainable-performance.total.com. TOTAL inclut

également dans son reporting les indicateurs « Core » proposés par le World Economic Forum⁽¹⁾ (se reporter au chapitre 11). Il suit par ailleurs les recommandations de la TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosures) pour son reporting sur le climat.

Souhaitant mettre à disposition des indicateurs de performance à l'ensemble de ses parties prenantes, TOTAL fournit des informations complémentaires sur sustainable-performance.total.com, site dédié à ses engagements et politiques RSE.

La démarche de TOTAL en faveur du développement durable est reconnue : en 2020, le Groupe a été confirmé « entreprise LEAD » au sein du Pacte mondial des Nations unies pour son plein engagement en matière de RSE.



(1) Measuring Stakeholder Capitalism Towards Common Metrics and Consistent Reporting of Sustainable Value Creation, White paper, septembre 2020.

TOTAL est présent de façon continue depuis 2001 dans l'indice FTSE4Good (bourse de Londres) et, depuis 2004, dans le Dow Jones Sustainability World Index (DJSI – New York Stock Exchange). TOTAL figure dans le DJSI Europe chaque année depuis 2005 (hormis 2015). En 2020, TOTAL a obtenu pour l'ensemble de ses entités commerciales référencées sur la plateforme EcoVadis le statut Platineum pour Total

Direct Energie, le statut Gold pour quatre d'entre elles (Total Marketing & Services, Total Raffinage Chimie, Saft Groupe et Greenflex) et Silver pour Total Gas & Power Limited. En 2019, TOTAL a obtenu les notes A- au questionnaire CDP sur le changement climatique et A- au questionnaire relatif à l'eau.

FOCUS

Prise en considération des enjeux sociaux et environnementaux des projets Tilenga et EACOP (Ouganda et Tanzanie) par le Conseil d'administration de TOTAL SE dans le cadre de l'approbation des projets Tilenga et EACOP (réunion du 16 décembre 2020).

1 – Présentation générale

Le projet de développement des ressources pétrolières du Lac Albert en Ouganda comporte deux composantes principales :

- Le développement des découvertes de Tilenga et Kingfisher, situées sur les blocs EA1, EA2 et EA3A en bordure du Lac Albert, qui représentent plus de 1 milliard de barils de réserves et doivent permettre d'atteindre un plateau de production de 230 kb/j ;
- La construction d'un oléoduc (« East African Crude Oil Pipeline ») d'une longueur de 1 443 km, destiné à acheminer la production

des blocs Ougandais jusqu'au port de Tanga au nord de la Tanzanie, d'où la production sera exportée à partir d'un terminal construit à cet effet.

Il s'agit d'un projet majeur, dont la part du Groupe représente un investissement de 5,1 G\$, dans un contexte où les enjeux environnementaux et sociaux nécessitent de prendre des précautions particulières et des engagements forts.



2 – Projet amont

Les licences des blocs EA1, EA2 et EA3A en Ouganda sont détenues par TOTAL (66,66%, opérateur de Tilenga) et CNOOC (33,33%, opérateur de Kingfisher). Après avoir acquis en 2012 un intérêt de 33,33%, TOTAL a acquis en avril 2020 l'intérêt de 33,33% qui restait détenu dans ces blocs par Tullow. Les accords prévoient une entrée de la compagnie nationale ougandaise UNOC à hauteur de 15% dans ces licences, qui devrait intervenir à la décision finale d'investissement, ramenant l'intérêt de TOTAL à 56,67% et l'intérêt de CNOOC à 28,33%. UNOC sera porté par les partenaires en phase de développement.

Ces permis sont régis par des contrats de partage de production signés entre 2001 et 2004.

Plusieurs campagnes d'exploration et d'appréciation ont été conduites jusqu'en 2014 sur ces blocs. Ces campagnes ont permis de confirmer la découverte de ressources de tailles conséquentes, conduisant à la définition de deux projets de développement : Tilenga, opéré par une filiale de TOTAL, et Kingfisher opéré par CNOOC.

Le projet Tilenga prévoit le développement de 6 champs. Ces champs, à faible profondeur, contiennent un pétrole paraffinique dont la production s'accompagne également d'une production importante d'eau, qui doit être réinjectée. Le plan de développement comporte le forage d'environ 400 puits (~200 producteurs et ~200 injecteurs d'eau),

à partir de 31 emplacements, pour atteindre une production de pétrole de 190 kb/j. La production sera acheminée par des lignes enterrées jusqu'à une usine de traitement, où seront effectués la séparation et le traitement des fluides (huile, eau, gaz). La totalité de l'eau produite sera réinjectée dans les champs, avec un complément d'eau prélevé dans le Lac Albert (représentant moins de 0,04% de l'apport journalier du Nil dans le lac) pour remplacer l'huile produite et maintenir la pression dans les réservoirs. Le gaz sera utilisé pour produire l'électricité nécessaire au procédé de traitement, l'excédent d'électricité étant exporté vers l'oléoduc et le réseau ougandais.

Un des six champs développés dans le cadre du projet Tilenga (Jobi Rii, qui comporte 30% des réserves) est situé à l'intérieur du parc national de Murchison Falls (Murchison Falls National Park – MFNP), les autres champs étant situés hors du parc dans des zones rurales caractérisées par un habitat dispersé et des activités essentiellement agricoles. Prenant en considération la sensibilité du contexte environnemental, le projet a fait l'objet de mesures spécifiques décrites ci-après.

Le projet Kingfisher, opéré par CNOOC, prévoit le développement de réserves sur le bloc EA3A. Ce projet, situé à environ 150 km au sud de Tilenga, comporte le forage de 31 puits à partir de 4 emplacements et la construction d'un centre de traitement, avec une production de 40 kb/j en plateau.

3 – Infrastructure export : projet EACOP (East African Crude Oil Pipeline)

Le projet EACOP, destiné à exporter les productions de Tilenga et Kingfisher, comporte la construction d'un oléoduc enterré de 1 443 km entre l'Ouganda et le port de Tanga en Tanzanie, ainsi que d'un terminal de stockage et d'une jetée de chargement à Tanga. L'oléoduc comporte 6 stations de pompage ainsi qu'un système de réchauffage par traçage thermique, le pétrole produit par Tilenga nécessitant d'être maintenu à 50°C pendant le transport, du fait de sa viscosité et de son caractère paraffinique.

L'oléoduc et le terminal seront construits et exploités par une société dédiée, East African Crude Oil Pipeline Company, dont l'actionnariat est en cours de finalisation et comprendra les partenaires du développement amont (TOTAL 62%, CNOOC 8%, UNOC 15%) ainsi que la compagnie nationale tanzanienne TPDC (jusqu'à 15% – en cours de finalisation).

Le projet EACOP a fait l'objet d'un accord intergouvernemental signé entre l'Ouganda et la Tanzanie en 2017, par lequel les deux Etats se sont engagés à coopérer pour faciliter la réalisation du projet. Dans le prolongement de cet accord intergouvernemental, EACOP a finalisé en 2020 un accord avec chacun des deux Etats hôtes (Host Government Agreement – HGA) définissant les modalités de réalisation du projet dans chaque pays. Ces accords portent notamment sur les droits fonciers, les réglementations applicables, le contenu local des investissements, la protection contre le risque d'expropriation et le régime fiscal d'EACOP.

Les autres accords relatifs à EACOP (pacte d'actionnaires, contrat de transport avec les producteurs amont) sont en voie de finalisation et seront signés avant la décision d'investissement.

4 – Enjeux environnementaux et sociaux du projet

Une analyse spécifique de type « *In Country Value* » a été développée pour préciser les impacts du projet dans toutes ses dimensions.

Développement local

Les projets Tilenga et EACOP sont des projets d'investissement parmi les plus importants de l'histoire de l'Ouganda et de la Tanzanie, et représentent une véritable opportunité de transformation économique et sociale pour ces deux pays. Chacun des projets a fait l'objet d'un plan de contenu local détaillé et chiffré, soumis aux autorités nationales.

Pendant les 10 premières années de production, le projet Tilenga générera un revenu annuel représentant une augmentation de plus de 5% de ses ressources budgétaires. Par ailleurs, la participation des sociétés UNOC et TPDC aux projets permettra de soutenir le développement de ces compagnies nationales.

En termes d'emploi local, les projets Tilenga et EACOP prévoient de créer environ 11 000 emplois locaux directs en phase de construction (6 300 en Ouganda et 4 700 en Tanzanie) et 900 emplois locaux directs en phase d'exploitation (600 en Ouganda et 300 en Tanzanie). Ces projets créeront aussi un nombre important d'emplois indirects, estimé à 47 000 en phase de construction (19 000 en Ouganda et 28 000 en Tanzanie) et 2 400 en phase d'exploitation (1 400 en Ouganda et 1 000 en Tanzanie).

En termes de développement des compétences locales, 2,1 millions d'heures de formation seront effectuées en Ouganda et en Tanzanie pour les deux projets.

Les deux projets contribueront également de manière significative au développement du tissu économique local en Ouganda et en Tanzanie. Le volume d'activité confié à des entreprises locales est estimé à 1,7 G\$ en phase de construction et 100 M\$/an en phase d'exploitation.

Outre ces retombées économiques, viennent s'ajouter les bénéfices liés à la mise en œuvre locale des standards et bonnes pratiques développées par TOTAL depuis de nombreuses années, en matière de sécurité des personnes (programmes de sensibilisation de la sécurité routière, application de règles strictes concernant la sécurité, la santé et l'environnement dans les contrats), d'éthique (clauses anti-corruption dans tous nos contrats) et de droits humains (TOTAL a mis en place des sessions de sensibilisation aux principes des droits humains pour tout son personnel mais aussi pour celui de ses sociétés contractantes impliquées dans les acquisitions foncières).

Acquisitions foncières

La réalisation des projets Tilenga et EACOP nécessite la mise en œuvre d'un programme d'acquisitions foncières. Ce programme comporte la relocalisation de 723 familles résidant sur l'emprise des projets (194 pour Tilenga et 529 pour EACOP). Au-delà de ces relocalisations, environ 18 800 parties prenantes, propriétaires et utilisateurs de parcelles, seront concernées par le programme d'acquisitions foncières, qui a été préparé et qui sera mis en œuvre conformément aux standards de la Banque mondiale (IFC).

Les étapes principales de mise en œuvre des acquisitions foncières sont les suivantes :

1. Présentation aux communautés locales du processus de relevé des terrains et cultures, de compensation, de relocalisation et d'accompagnement des personnes concernées ;
2. Relevé cadastral des terrains, bâtis et identifications des arbres et plantes cultivées ainsi que définition de leur valeur (exercice impliquant les autorités locales et centrales ainsi que les responsables des communautés), définition et communication de la date de gel de ces évaluations ;
3. Définition des stratégies d'accompagnement et des programmes de rétablissement des moyens de subsistance au bénéfice des personnes impactées. Formalisation des *Resettlement Action Plans* (RAP) couvrant et figeant les étapes décrites précédemment ;
4. Mise en œuvre des acquisitions foncières et des compensations. Dans ce cadre, chaque propriétaire a le choix entre une compensation monétaire, établie selon un barème approuvé par l'administration foncière de chaque pays, et une compensation en nature au travers de la mise à disposition d'une nouvelle maison ou d'un nouveau terrain ;
5. Transfert des droits fonciers au Gouvernement, puis droit d'usage ou de location accordés aux projets.

Enfin, un mécanisme de gestion des plaintes accessible, transparent et équitable, a été mis en place tout au long du processus.

À ce jour, une première phase d'acquisition foncière, portant sur l'emprise de l'usine de traitement de Tilenga, a été menée. Cette première phase a concerné 622 parties prenantes, dont 29 résidents principaux. Tous les résidents principaux ont opté pour la mise à disposition d'une nouvelle maison. Plus de 98% des non-résidents ont opté pour une compensation monétaire, en raison de barèmes supérieurs d'environ 30% à 50% au prix de marché. À titre d'illustration, le prix d'acquisition des terres agricoles est d'environ 2 500 USD/ha.

Pour le projet EACOP, la phase de préparation est terminée, mais les acquisitions foncières n'ont pas encore été lancées.

À ce stade du projet, la principale préoccupation exprimée par les communautés locales concerne le délai entre l'évaluation des biens et le versement des compensations, compte tenu du report de la décision finale d'investissement du projet.

		TILENGA			EACOP		
		CPF	Autres	Sous-total	Ouganda	Tanzanie	Sous-total
Distance	km	–	–	–	296	1 147	1 443
Surface	Ha	318	856	1 174	1 093	4 091	5 184
Personnes touchées par le Projet (PAP)	n°	622	4 901	5 523	3 792	9 514	13 306
Estimation des personnes touchées	n°	3 000	30 000	33 000	25 000	62 000	87 000
Maisons de relogement	n°	30	175	205	210	389	599
Familles relogées	n°	29	165	194	198	331	529

Environnement

Les projets Tilenga et EACOP sont situés dans un environnement naturel particulièrement sensible, en particulier sur le plan de la biodiversité. Les deux projets ont fait l'objet d'études d'impact environnemental et sociétal, menées conformément aux standards de l'IFC et soumises à l'approbation des autorités⁽¹⁾, et ont donné lieu à la mise en place de mesures spécifiques selon la séquence « éviter, réduire, compenser ».

S'agissant du projet Tilenga, la partie Nord du développement est située dans des zones de fort intérêt en termes de biodiversité : le Murchison Falls National Park – MFNP (IUCN cat. II) et le delta du Nil Victoria (zone Ramsar). À cet égard, les mesures suivantes ont été adoptées :

1/ Mesures d'évitement de l'impact environnemental :

- Limitation volontaire de l'empreinte globale du projet dans le Parc National des Chutes de Murchison. Alors que les licences de production couvrent 9% de la surface de ce parc, le Groupe a décidé qu'une seule licence sera développée dans le cadre du projet Tilenga, sur un périmètre réduit à 0,9% de la surface du parc. Par ailleurs, les installations temporaires et permanentes du projet représenteront une empreinte au sol de seulement 0,04% de la surface du parc (1,5 km² sur un total de 3 900 km²) ;
- Minimisation du nombre d'emplacements de puits, limité à dix dans le parc ;
- Aucune installation de traitement dans le parc ;
- Pas d'installation permanente dans la zone Ramsar ;
- Aucune torche dans le parc.

2/ Mesures de réduction :

- Conduites de pétrole et d'injection d'eau enterrées ;
- Installation des conduites par forage horizontal pour le franchissement du Nil (zone Ramsar) ;
- Pas de travail de nuit dans le parc, hors activités de forage ;
- Spécifications strictes appliquées aux équipements de forage (impact sonore et visuel) ;
- Évacuation de l'intégralité des déchets pour traitement ;
- Plan de gestion du trafic, afin de limiter le nombre de véhicules et les interférences avec les activités touristiques du parc.

3/ Mesures de compensation :

Dans le cadre de l'engagement de produire un impact positif net sur la biodiversité, conformément à la politique de biodiversité du Groupe, un plan d'action portant notamment sur l'amélioration de la protection du Parc National des Chutes de Murchison (soutien à l'augmentation du nombre de personnels *rangers*), la conservation des zones humides du delta du Nil Victoria, la protection des couloirs de savanes et la réhabilitation des forêts sur la côte Est du Lac Albert, a été défini. La mise en œuvre de ce plan d'action s'effectuera sous le contrôle d'une institution indépendante.

S'agissant du projet EACOP, l'oléoduc étant enterré sur la totalité de son tracé, l'impact environnemental concernera essentiellement la phase de construction. Le tracé de ce tuyau a été conçu pour éviter au maximum les zones d'intérêt environnemental et est principalement

situé en zone de terres agricoles. Le tracé traverse néanmoins ponctuellement certaines réserves forestières et aires d'habitat naturel abritant des espèces protégées. Dans ces zones, un plan de gestion et de sauvegarde de la biodiversité sera mis en œuvre. Une attention particulière a également été portée à la traversée des cours d'eau, avec mise en œuvre de forage horizontaux pour les traversées les plus sensibles. Comme pour Tilenga, TOTAL s'est engagé à produire un impact positif net sur la biodiversité dans le cadre du projet EACOP.

Par ailleurs, le Groupe prévoit de mener à bien un programme emblématique en matière d'espèces protégées (soutien à la réintroduction du rhinocéros noir en Ouganda).

Émissions de gaz à effet de serre

Les émissions de gaz à effet de serre du projet Tilenga proviennent essentiellement de la combustion du gaz associé, qui fournira l'énergie nécessaire au procédé de traitement ainsi que l'énergie nécessaire aux stations de pompage d'EACOP en Ouganda. Ces émissions sont estimées à 0,6 Mt CO₂e/an pendant le plateau de production, soit une intensité de 10 kg CO₂e/b. La conception des installations intègre plusieurs mesures pour limiter les gaz à effet de serre : absence de brûlage durant les opérations de routine, électrification complète des 31 emplacements de puits, extraction du Gaz de Pétrole Liquéfié (GPL) du gaz utilisé comme combustible, systèmes de récupération de chaleur en sortie de turbines à gaz, solarisation du centre de traitement du pétrole.

Pour le projet EACOP, les émissions de gaz à effet de serre proviennent essentiellement de l'énergie requise pour le pompage et le réchauffement de l'oléoduc du côté tanzanien. Elles sont estimées à 0,2 Mt CO₂e/an pendant le plateau de production, soit une intensité de 3 kg CO₂e/b. La conception des installations intègre également plusieurs mesures pour limiter les gaz à effet de serre : isolation thermique de l'oléoduc, électrification des stations de pompes en Ouganda, mise en œuvre d'un système hybride de génération électrique en Tanzanie combinant moteurs thermiques et énergie solaire avec stockage par batterie.

L'intensité combinée des projets Tilenga, Kingfisher et EACOP pendant le plateau de production (13 kg CO₂e/b) se compare favorablement à l'intensité moyenne de la branche EP (20 kg CO₂e/b en 2019). De ce point de vue, l'allocation de capital de la part du Groupe à ces projets est compatible avec l'Ambition Climat énoncée par le Groupe en mai 2020.

	Tilenga	EACOP	Total
Émissions annuelles (Mt CO ₂ e/an)	0,6	0,2	0,8
Intensité (kg CO ₂ e/b)	10	3	13

Relations avec les ONG

Depuis 2013, les projets Tilenga et EACOP ont constitué un comité consultatif indépendant sur la Biodiversité et les Conditions de Vie (Biodiversity and Livelihood Advisory Committee), composé d'experts indépendants de divers organismes nationaux et internationaux (WCS, Wetlands International, CIRAD...), dont l'objectif est de s'assurer que

(1) L'étude d'impact de Tilenga a été approuvée par les autorités en avril 2019. L'étude d'impact d'EACOP a été approuvée en novembre 2019 pour la partie Tanzanienne et en décembre 2020 pour la partie Ougandaise.

les activités des projets sont mises en œuvre conformément aux meilleures pratiques sociétales et environnementales.

Par ailleurs, un dialogue a été engagé en 2020 avec les représentants de l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN), concernant notamment les impacts du projet sur les habitats des primates et les mesures d'atténuation de ces impacts.

Ces projets font l'objet, particulièrement depuis 2019, d'une attention soutenue de plusieurs ONG, concernant notamment les conditions de mise en œuvre des acquisitions foncières et l'impact des projets Tilenga et EACOP sur la biodiversité. La FIDH et Oxfam ont publié en septembre 2020 des rapports d'évaluation de l'impact de ces projets. Des discussions constructives ont été engagées avec ces deux ONG, TOTAL s'est ainsi engagé à prendre en compte un certain nombre des recommandations émises par Oxfam :

- Rendre publique l'étude d'impact sur les droits humains réalisées pour le projet EACOP, ce qui a été fait en novembre 2020, et assurer un suivi des mesures d'atténuation qui y sont décrites ;
- Accroître la transparence et l'accès à l'information, et communiquer avec Oxfam sur la mise en œuvre du programme d'acquisitions foncières, les moyens mis en place pour répondre aux griefs et leur mise en œuvre effective ;
- Améliorer la communication et l'accès à l'information des personnes affectées par les projets ;
- Travailler sur les droits et la protection des femmes ;
- Améliorer et développer les processus permettant d'assurer un consentement libre et préalable des personnes vulnérables affectées par le projet, après qu'elles ont été dûment informées ;
- Poursuivre le dialogue avec les autorités pour protéger et garantir les droits de toutes les parties prenantes (personnes affectées par le projet, organisations de la société civile, défenseurs des droits, journalistes) afin qu'elles puissent s'impliquer, informer et agir librement.

En octobre 2019, les associations Les Amis de la Terre France, Survie et quatre associations ougandaises ont engagé une procédure devant le Tribunal Judiciaire de Nanterre à l'encontre de TOTAL SE au motif que le Groupe n'aurait pas satisfait à ses obligations légales concernant la publication et la mise en œuvre de son plan de vigilance, dès lors que ce plan de vigilance ne contiendrait pas de mesure spécifique relative aux projets Tilenga et EACOP. Par un jugement rendu le 30 janvier 2020, le Tribunal Judiciaire de Nanterre s'est déclaré incompetent au profit du Tribunal de Commerce. Ce jugement a été confirmé par la Cour d'Appel de Versailles le 10 décembre 2020.

Conclusion du Conseil d'Administration

Le développement des ressources pétrolières du Lac Albert en Ouganda est à la fois un projet majeur pour le Groupe en termes de réserves et de création de valeur, ainsi qu'une opportunité de développement industriel et humain, d'accès à l'énergie, et de revenus budgétaires pour les deux pays concernés. Il est compatible avec l'ambition Climat du Groupe énoncée en mai 2020. La sensibilité du contexte environnemental et humain a conduit Total à concevoir le projet et sa mise en œuvre suivant les standards les plus exigeants, notamment en matière de protection de la biodiversité et de conduite des acquisitions foncières.

Après avoir pris en considération les enjeux environnementaux et sociaux du projet, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité les investissements relatifs aux projets Tilenga et EACOP. Le Conseil d'Administration recommande de publier l'ensemble des études et des rapports émanant de tiers indépendants afférant au projet, ainsi que les plans d'action mis en œuvre par le Groupe.

5.2 Modèle d'affaires

Le modèle d'affaires de la Société et de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, conformément à l'article L. 233-16 du Code du commerce, est présenté dans le rapport intégré

(se reporter au point 1.1.3 du chapitre 1) et dans la présentation des activités (points 2.1 à 2.5 du chapitre 2).

5.3 Enjeux sociaux



TOTAL se donne l'ambition d'être la compagnie des énergies responsables. Parce qu'une entreprise est une aventure humaine, cette ambition repose avant tout sur les femmes et les hommes de TOTAL, présents aujourd'hui ou qui rejoindront le Groupe demain. TOTAL veut donc être aussi une entreprise responsable pour ses équipes, notamment une entreprise qui offre à ses collaborateurs les opportunités pour se développer, se réaliser professionnellement.

TOTAL a identifié ses principaux risques et enjeux en matière de développement des Ressources humaines :

- attirer et fidéliser les talents, en fonction des compétences clés recherchées par le Groupe avec pour principe la non-discrimination et l'égalité des chances ;
- maintenir l'employabilité des collaborateurs sur le long terme en facilitant l'acquisition des compétences afin d'accompagner l'évolution des métiers et des technologies ;
- assurer un haut niveau d'engagement basé sur le respect de chacun et l'amélioration de la qualité de vie au travail.

En 2019, le Comité exécutif du Groupe (Comex) a lancé *One Total, Better Together*, un volet clé du projet d'entreprise qui porte l'ambition humaine de TOTAL afin que le développement de chaque collaborateur soit à la hauteur de l'ambition business et réponde à ses attentes. Il s'organise autour de trois principales ambitions déclinées en plusieurs chantiers de déploiement qui impliquent l'ensemble des filiales du Groupe⁽¹⁾.

Le développement, l'épanouissement et l'engagement de nos collaborateurs sont au cœur de la performance et donc des préoccupations de notre entreprise.

Patrick Pouyanné, Président-directeur général

One Total, Better Together, vise à attirer et développer les talents partout dans le monde, promouvoir un esprit managérial propre à tirer parti des savoir-faire du Groupe et à transmettre ses valeurs et construire une entreprise où il fait bon vivre ensemble.

(1) Hors Hutchinson et SunPower.

Pour répondre à ses enjeux sociaux, TOTAL s'appuie sur sa direction des Ressources humaines Groupe intégrée dans le pôle People & Social Responsibility dont la directrice générale siège au Comex. La direction des Ressources humaines Groupe a notamment pour mission de définir la stratégie et les politiques Ressources humaines du Groupe en

cohérence avec les enjeux business et le projet d'entreprise *One Total*. En adéquation avec les multiples réalités rencontrées sur le terrain, elle coordonne la promotion et le déploiement des nouvelles politiques en accompagnement des directions Ressources humaines des secteurs d'activité du Groupe.

5.3.1 Attirer et fidéliser les talents



Attirer et fidéliser les talents dont le Groupe a besoin est un des facteurs clés pour la conduite du projet d'entreprise. Pour maîtriser ces enjeux, le Groupe s'appuie notamment sur une gestion adaptée des recrutements et des sorties du Groupe, sur l'accompagnement individualisé des collaborateurs, sur une politique de rémunération des collaborateurs responsable et sur le développement de l'actionnariat salarié.

5.3.1.1 Une gestion adaptée des effectifs du Groupe

Effectifs du Groupe

Les effectifs du Groupe s'élèvent à 105 476 salariés appartenant à 317 sociétés porteuses de personnel, présentes dans 96 pays, au 31 décembre 2020. À fin 2020, les pays qui comptent les effectifs les plus importants sont, par ordre décroissant, la France, la Pologne, le Mexique les États-Unis, l'Allemagne, la Belgique et la Chine. Les tableaux ci-dessous indiquent la répartition des salariés par secteur d'activité, par zone géographique, par type de contrat et par tranche d'âge, ainsi que la répartition des effectifs cadres ou équivalents (≥ 300 points Hay⁽¹⁾). La répartition par genre et par nationalité est disponible au point 5.3.3.1 de ce chapitre.

Effectifs inscrits du Groupe au 31 décembre	2020	2019	2018
Nombre total de salariés	105 476	107 776	104 460
Répartition par secteur d'activité			
Secteur Integrated Gas, Renewables & Power	9,1%	13,7%	11,6%
Secteur Exploration-Production	12,1%	12,3%	13,2%
Secteur Raffinage-Chimie	50,2%	47,7%	48,7%
Raffinage-Chimie	49,5%	47,0%	48,1%
Trading-Shipping	0,7%	0,7%	0,6%
Secteur Marketing & Services	26,0%	23,5%	24,0%
Holding	2,6%	2,8%	2,5%
Répartition par zone géographique			
Europe	62,8%	61,5%	63,2%
France	34,0%	34,1%	34,9%
Reste de l'Europe	28,8%	27,4%	28,3%
Afrique	9,6%	9,4%	9,4%
Amérique du Nord	6,8%	6,9%	6,7%
Amérique latine	11,3%	12,4%	11,8%
Asie-Pacifique	6,7%	9,0%	8,0%
Moyen-Orient	2,8%	0,8%	0,9%
Répartition par type de contrat⁽²⁾			
CDI	91,9%	91,6%	91,5%
CDD	8,1%	8,4%	8,5%
Répartition par tranche d'âge			
< à 30 ans	17,5%	19,1%	18,4%
30 à 49 ans	56,6%	55,9%	56,7%
> à 49 ans	25,9%	25,0%	24,9%
Effectifs cadres ou équivalents au 31 décembre			
	2020	2019	2018
Nombre total de cadres	31 118	30 669	30 340

(1) La méthode Hay est un référentiel unique de classification et d'évaluation des postes.

(2) Types de contrat tels que définis au point 5.11.4 de ce chapitre.

Le tableau ci-dessous indique la répartition par secteur d'activité des effectifs présents du Groupe⁽¹⁾.

Effectifs présents du Groupe par secteur d'activité au 31 décembre	2020	2019	2018
Secteur Integrated Gas, Renewables & Power	9 455	14 696	12 011
Secteur Exploration-Production	11 991	12 295	12 801
Secteur Raffinage-Chimie	51 801	50 314	49 883
Raffinage-Chimie	51 065	49 596	49 231
Trading-Shipping	736	718	652
Secteur Marketing & Services	27 008	24 858	24 630
Holding	2 623	2 876	2 512

Mouvements des effectifs du Groupe

Les effectifs baissent de 2,1% (2 300 salariés) entre 2019 et 2020. Cette baisse s'explique principalement par la gestion adaptée des recrutements. En 2020, 9 354 salariés ont été recrutés en contrats permanents sur le périmètre consolidé, soit une baisse de 36% par rapport à 2019. En effet, dans le contexte de crise économique mondiale de 2020, TOTAL a pris la décision de capitaliser sur ses forces pour traverser la crise. La discipline sur les coûts, un des piliers du plan d'action pour faire face à la crise, se traduit par la limitation des recrutements de façon ciblée, les secteurs porteurs de la transformation du Groupe comme les nouvelles énergies ou le digital conservant plus de marge de manœuvre afin de préserver le futur. TOTAL recrute notamment des profils expérimentés pour des postes nécessitant des compétences clés tout en leur proposant une perspective de carrière durable au sein du Groupe.

Les variations de répartition par zone géographique et par secteur d'activité sont essentiellement induites par l'évolution du périmètre consolidé avec la sortie de certaines filiales SunPower (plus de 5 000 collaborateurs principalement au Mexique et en Asie-Pacifique) et l'entrée notamment d'une filiale Marketing & Services en Arabie Saoudite et d'une filiale allemande au Raffinage-Chimie, représentant plus de 3 500 collaborateurs.

Au 31 décembre	2020	2019	2018
Nombre total de recrutements CDI	9 354	14 606	13 506
Femmes	41,2%	41,2%	39,5%
Hommes	58,8%	58,8%	60,5%
Français	13,1%	14,2%	15,1%
Autres nationalités	86,9%	85,8%	84,9%
Répartition par zone géographique			
France	14,1%	15,0%	15,8%
Reste de l'Europe	11,0%	15,6%	21,8%
Afrique	4,7%	4,2%	4,2%
Amérique du Nord	16,3%	9,0%	10,7%
Amérique latine	41,9%	45,0%	36,7%
Asie-Pacifique	8,4%	10,8%	10,4%
Moyen-Orient	3,6%	0,4%	0,4%

En 2020, les sociétés du Groupe ont par ailleurs embauché 8 657 collaborateurs en contrats temporaires contre 12 768 en 2019. Cette baisse est identifiée principalement chez Argedis (-65%), qui représentait 53% des recrutements en contrat à durée déterminée en 2019 et dont l'activité saisonnière importante (stations-service) a été impactée par la pandémie COVID-19.

Au 31 décembre	2020	2019	2018
Nombre total des sorties^(a)	11 773	13 050	12 458
Décès	137	89	110
Licenciements	2 888	3 571	3 165
Démissions	5 517	8 012	8 259
Départs négociés ^(b)	3 231	1 378	924

(a) Hors retraites, mutations.

(b) dont ruptures conventionnelles en France

Le taux de sorties est en légère baisse en 2020 en raison d'une forte baisse des démissions compensée pour partie par une augmentation des départs volontaires chez Hutchinson dans le contexte de la crise économique liée à la pandémie COVID-19. Le taux de sortie volontaire s'établit à 8,3% en 2020 contre 8,7% en 2019.

Au 31 décembre	2020	2019	2018
Total des sorties^(a)/total des effectifs	11,2%	12,1%	11,9%
Femmes	3,9%	4,9%	4,5%
Hommes	7,3%	7,2%	7,4%
Répartition des sorties par zone géographique			
France	8,4%	10,3%	9,8%
Reste de l'Europe	29,5%	23,3%	26,2%
Afrique	4,2%	4,5%	4,5%
Amérique du Nord	12,9%	9,7%	9,9%
Amérique latine	34,6%	40,2%	35,1%
Asie-Pacifique	7,1%	11,4%	13,9%
Moyen-Orient	3,3%	0,6%	0,6%

(a) Hors retraites, mutations.

5.3.1.2 Une politique de rémunération responsable

La politique du Groupe en matière de rémunération s'applique à l'ensemble des sociétés dont TOTAL SE détient la majorité des droits de vote. Cette politique a pour objectifs d'assurer la compétitivité externe et l'équité interne, de renforcer le lien avec la performance, de développer l'actionnariat salarié et de mettre en œuvre l'engagement du Groupe en matière de responsabilité sociale.

Une large majorité des salariés bénéficie d'une législation garantissant un salaire minimum et lorsque tel n'est pas le cas, la politique du Groupe assure un niveau de rémunération supérieur au minimum observé localement. Le niveau de rémunération est apprécié par rapport au marché externe en fonction de l'environnement concurrentiel de l'entité, avec la réalisation de *benchmarks* réguliers. Le positionnement de chaque entité par rapport à son marché de référence est validé par la direction des Ressources humaines de chaque secteur d'activité, qui contrôle l'évolution de la masse salariale, le *turnover* et la cohérence par rapport au marché.

Le traitement équitable en interne est assuré par la mise en place généralisée de la pesée des postes-cadres (NP \geq 10)⁽²⁾ avec la méthode d'évaluation Hay qui permet d'associer à chaque niveau de poste une plage de rémunération. L'évaluation des performances des collaborateurs du Groupe (réalisations par rapport aux objectifs fixés, évaluation des compétences, évaluation globale de tenue du poste) est réalisée au cours de l'entretien individuel annuel et formalisée selon des principes et des bases communs à l'ensemble du Groupe.

(1) Effectifs présents tels que définis au point 5.11.4 de ce chapitre.

(2) Niveau de poste évalué selon la méthode Hay. Le NP10 correspond à un niveau cadre débutant (\geq 300 points Hay).

La structure de rémunération des collaborateurs du Groupe s'articule, selon les pays, autour des composantes suivantes :

- **un salaire de base**, qui fait l'objet chaque année, de campagnes d'augmentation individuelle et/ou générale. Les campagnes d'augmentation au mérite ont pour objet de rémunérer la performance individuelle des collaborateurs au regard des objectifs fixés lors de l'entretien individuel annuel comportant *a minima* un objectif HSE (Hygiène, Sécurité, Environnement) ;
- **une rémunération variable individualisée** à partir d'un certain niveau de responsabilité, qui a pour objectif de rémunérer la performance individuelle (atteinte quantitative et qualitative d'objectifs préalablement fixés), le cas échéant les pratiques managériales et la contribution aux performances collectives évaluées notamment selon des objectifs HSE fixés par secteur d'activité, représentant jusqu'à 10% de la part variable. En 2020, 87,7% des entités du Groupe (périmètre PSM) intègrent des critères HSE dans la rémunération variable.

Des dispositifs complémentaires de rémunération variable collectifs sont mis en œuvre dans certains pays, comme en France, via la participation et l'intéressement qui intègrent également des critères HSE. Dans ce pays, selon l'accord signé pour la période 2018-2020 aux bornes du pôle pétrole et pétrochimie⁽¹⁾ (périmètre d'environ 17 600 collaborateurs en 2020), l'enveloppe affectée à l'intéressement des salariés est déterminée en fonction :

- de paramètres économiques (niveau de rentabilité des capitaux propres du Groupe en valeur absolue et par comparaison avec quatre pairs⁽²⁾) ;
- de l'atteinte d'objectifs en matière de sécurité (taux de fréquence des accidents et nombre de décès accidentels en France aux bornes du pôle pétrole et pétrochimie) ;
- de critères appréciés au niveau de l'entité à laquelle les salariés appartiennent ayant trait à l'engagement des salariés en faveur des thématiques prioritaires fixées par le programme *Action!* porté principalement par la Fondation d'entreprise en France ;
- de critères ayant trait à la performance de l'entité concernée (production, volumes de ventes, marges brutes, frais de fonctionnement, etc.).

Le Groupe développe des **dispositifs de retraite et de protection sociale** (maladie, garantie décès) répondant aux besoins des filiales et aux standards du Groupe, et ayant pour ambition de permettre à chaque collaborateur :

- de bénéficier, en cas de maladie, de garanties situées au moins dans la médiane du marché industriel national ;
- d'épargner ou de se constituer des revenus de remplacement pour la retraite ;
- d'organiser la protection de la famille en cas de décès du collaborateur, via une assurance prévoyant le versement d'une indemnité dont le montant recommandé est l'équivalent de deux années de salaire brut.

Ces dispositifs régulièrement revus et, le cas échéant ajustés, sont déployés par les filiales et complètent ceux éventuellement prévus par les réglementations locales.

5.3.1.3 Une politique volontariste de développement de l'actionnariat salarié et de l'épargne salariale

L'actionnariat salarié, l'un des piliers de la politique de Ressources humaines du Groupe, est développé par trois principaux mécanismes : l'attribution d'actions de performance, les augmentations de capital réservées aux salariés et l'épargne salariale. TOTAL souhaite ainsi favoriser la participation des salariés à son capital, renforcer le lien d'appartenance au Groupe et associer les collaborateurs aux performances du Groupe en leur permettant de tirer profit de leur engagement.

Chaque année, depuis 2005, TOTAL attribue des actions de performance à un grand nombre de ses collaborateurs (environ 10 000 chaque année depuis 2009). L'attribution définitive de ces actions dépend de l'atteinte de conditions de performance appréciées à l'issue d'une période d'acquisition d'une durée portée à trois ans depuis 2013 (se reporter au point 4.3.4 du chapitre 4). Dans le cadre du plan 2020, le Conseil d'administration a attribué en mars 2020 un volume global d'actions de performance en hausse de 5% par rapport au plan 2019. Plus de 40% des bénéficiaires du plan 2020 n'avaient pas reçu d'actions de performance l'année précédente. Ce plan a concerné plus de 11 000 salariés dont plus de 97% sont non dirigeants.

TOTAL propose également aux salariés des sociétés détenues à plus de 50% en droits de vote et adhérant au Plan d'Épargne de Groupe-Actionnariat (PEG-A) créé en 1999 à cet effet, de souscrire à des augmentations de capital qui leur sont réservées. Les opérations d'augmentation de capital réservées aux salariés sont mises en œuvre sur un rythme annuel. Plus de 60% des salariés du Groupe sont actionnaires de TOTAL. Selon la localisation des salariés, ces opérations sont réalisées soit à travers des fonds communs de placement d'entreprise⁽³⁾ (FCPE), soit par souscription d'actions Total ou d'*American depositary receipts* (ADR) aux États-Unis.

Dans le cadre de l'autorisation de l'Assemblée générale du 29 mai 2020, le Conseil d'administration de la Société a décidé, lors de sa réunion du 16 septembre 2020, de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés à réaliser en 2021 avec une décote de 20%. Cette opération concernerait environ 100 pays. Les salariés bénéficieraient d'un abondement de cinq actions gratuites pour les cinq premières actions souscrites. Les actions souscrites donneraient droit à un dividende à jouissance courante. La précédente augmentation de capital réservée aux salariés a été réalisée en juin 2020 après qu'une enquête interne réalisée en mars 2020 auprès d'un échantillon représentatif de près de 10 000 salariés du Groupe confirme que 60% des salariés interrogés étaient favorables à son maintien en dépit de la crise et de la très forte volatilité des marchés financiers. Plus de 45 500 salariés appartenant à 97 pays ont participé à cette augmentation de capital qui a donné lieu à la souscription de 12 952 925 actions au prix de 26,20 euros par action.

Le développement de l'épargne salariale s'effectue également via le Plan d'épargne Groupe TOTAL (PEGT) et le Plan d'épargne entreprise complémentaire (PEC), ouverts aux salariés des sociétés françaises du Groupe adhérentes dans le cadre des accords signés en 2002 et 2004 et de leurs avenants. Ces plans donnent accès à une gamme diversifiée de fonds communs de placement, dont le FCPE Total Actionnariat France investi en actions Total.

Un Plan d'épargne retraite collectif (PERCO) est ouvert aux salariés des sociétés françaises relevant de l'accord de Groupe de 2004 relatif aux dispositifs d'épargne à vocation retraite. D'autres plans d'épargne et PERCO sont ouverts dans certaines sociétés françaises du Groupe relevant d'accords propres à ces sociétés. Les salariés du Groupe peuvent effectuer des versements volontaires dans le cadre de ces différents plans, que leur société employeur peut compléter, dans certaines conditions, par un abondement. Le montant cumulé de l'abondement brut versé en 2020 par les sociétés du Groupe en France s'est élevé à 70,7 millions d'euros.

(1) Socle social commun tel que défini au point 5.11 de ce chapitre et Total E&P France.

(2) ExxonMobil, Royal Dutch Shell, BP et Chevron.

(3) Total Actionnariat France, Total France Capital+, Total Actionnariat International Capitalisation, Total Intl Capital.

5.3.2 Maintenir l'employabilité des collaborateurs sur le long terme



La dimension internationale du Groupe apporte la richesse d'un environnement multiculturel et la diversité des métiers. Le maintien de l'employabilité des collaborateurs sur le long terme est un des autres facteurs clés de la réussite de la conduite du projet d'entreprise. Afin de maîtriser ce risque, le Groupe a décidé d'investir sur le développement des collaborateurs par un accompagnement individuel et par une politique de formation adaptée dont les enjeux sont doubles : faciliter l'acquisition des compétences afin d'accompagner l'évolution des métiers et des technologies et participer au maintien de l'employabilité des collaborateurs sur le long terme.

Conscient de ces enjeux, TOTAL a lancé le projet *One Total, Better Together* avec l'ambition de développer les talents de chacun. Depuis 2019, plus de 400 développeurs de talent ont été formés et se sont mobilisés pour accompagner chaque collaborateur dans son développement professionnel et lui apporter un support individualisé. Le développement professionnel des collaborateurs est au cœur de la performance du Groupe. Le Groupe permet à chaque collaborateur d'avoir l'opportunité de devenir acteur de son évolution professionnelle grâce à la mise en place d'un système transparent et global de publication d'offres d'emploi internes (couvrant 90% des postes).

En 2020, TOTAL a annoncé le lancement du projet *One Tech* qui vise à répondre au double enjeu de l'évolution des marchés de l'énergie et du changement climatique. Ce projet consiste à réunir et à faire évoluer dans une seule entité les compétences des ingénieurs et des techniciens afin de relever le défi du changement climatique et construire la Recherche & Développement du Groupe de demain. *One Tech* est donc à la fois une structuration de l'organisation pour pouvoir accompagner ces nouveaux métiers et une gestion des talents actuels et futurs du Groupe afin d'apporter les compétences nécessaires pour accompagner plus efficacement la neutralité carbone (zéro émission nette) et développer l'innovation.

Les savoir-faire techniques et commerciaux des collaborateurs et leur capacité à gérer de grands projets sont les moteurs de l'excellence opérationnelle et des actifs essentiels pour le développement du Groupe. Ainsi, TOTAL propose des programmes de formations continues et adaptées visant à développer les compétences et l'employabilité des collaborateurs. Ces formations s'inscrivent dans une logique de renforcement des compétences et d'accompagnement des parcours professionnels, y compris pour les collaborateurs en situation de mobilité fonctionnelle et/ou géographique.

La politique du Groupe en matière de formation s'articule autour de cinq grands axes :

- partager les fondamentaux de la culture du Groupe, plus particulièrement dans les domaines HSE, éthique, leadership, innovation et digital ;
- accompagner l'évolution des métiers existants et la création de nouveaux métiers au service de l'ambition du Groupe ;
- renforcer les compétences clés dans tous les métiers du Groupe pour maintenir un haut niveau de performance opérationnelle des équipes ;
- favoriser l'intégration et l'évolution professionnelle des salariés au moyen de formations liées à la connaissance du Groupe, au management et au développement personnel ;
- accompagner la politique de mobilité et de diversité au sein de TOTAL par des formations linguistiques et interculturelles.

Le Groupe propose à chacun de ses collaborateurs, au moment de la prise d'un nouveau poste, un plan de formation individuel permettant de définir les besoins de formation pour un horizon de trois ans, afin de donner les moyens de réussir la prise de poste et d'assurer la montée en compétences tout au long de l'affectation. Le catalogue de formations

du Groupe propose plus de 3 400 contenus de formation (présentiels et distanciels) couvrant l'ensemble des domaines.

Par ailleurs, le Groupe met en place un parcours de formation à destination des managers qui leur permet de développer leurs compétences managériales tout au long de leur carrière, dès la première prise de fonction en tant que manager. Ce parcours est constitué d'un socle de formation commun et est systématisé à chaque étape clé du parcours de management, ceci afin de renforcer les managers dans leur rôle de manager coach.

Chaque collaborateur est accompagné par son manager dans son développement professionnel au quotidien et notamment à l'occasion des entretiens individuels annuels (EIA), qui permettent de faire le bilan de l'année écoulée et d'échanger sur le projet professionnel et les compétences du collaborateur. En 2020, la finalisation des entretiens de fin d'année a été décalée au sein de certaines filiales Hutchinson à la suite du contexte sanitaire. Hors Hutchinson, le taux de collaborateurs ayant eu un EIA dans l'année est de 95,6% (97,5% pour les cadres et 94,1% pour les non cadres).

% de collaborateurs ayant eu un EIA dans l'année	PSM 2020	PSM 2019	PSM 2018
Total salariés	87,4%	92,0%	91,3%
Cadres (NP ≥ 10) ⁽¹⁾	95,1%	94,2%	91,7%
Non cadres (NP < 10)	84,0%	91,1%	91,1%

La démarche de digitalisation déjà engagée s'est accélérée avec la pandémie COVID-19 pour permettre de poursuivre la montée en compétences des collaborateurs dans ce contexte. Le Groupe a notamment mis en place une offre de classes virtuelles sur des sessions techniques (HSE, exploitation générale, procédés de raffinage, pétrochimie et autres disciplines techniques), animées par des formateurs internes.

Malgré le contexte sanitaire, l'effort du Groupe en matière de formation est resté soutenu en 2020, 84,6% des salariés ont suivi au moins une formation dans l'année, contre 88,2% en 2019. Lorsque cela était possible, les sessions de formation prévues en présentiel ont été adaptées afin d'être maintenues à distance sur des formats dédiés et par nature plus courts. Le nombre moyen de jours de formation par salarié s'établit à 2,4 contre 3,1 en 2019, grâce au doublement des jours de formation en distanciel par rapport à 2019. Par ailleurs, malgré la réduction de l'offre en présentiel sur l'année, 60% des salariés ont pu suivre au moins une formation en présentiel, contre 77% en 2019. Ces éléments se sont traduits dans les dépenses de formation qui représentent de l'ordre de 104 millions d'euros en 2020, contre 163 millions d'euros en 2019.

	PSM 2020	PSM 2019	PSM 2018
Dépense moyenne de formation par employé (k€)	1,1	1,8	1,9

Après chaque session de formation, une enquête de satisfaction est envoyée aux participants afin de mesurer la qualité de la formation et son impact au regard des objectifs fixés. 64%⁽²⁾ des collaborateurs estiment qu'ils ont suffisamment de possibilités de se former pour développer leurs compétences.

(1) Niveau de poste évalué selon la méthode Hay. Le NP10 correspond à un niveau cadre débutant (≥ 300 points Hay).

(2) Résultat de la dernière enquête d'opinion interne (Total Survey) menée en 2019 auprès de 83 000 salariés répartis dans 126 pays.

Nombre moyen de jours/an de formation par salarié^(a) (hors compagnonnage)

	PSM 2020	PSM 2019	PSM 2018
Formation en présentiel	1,6	2,7	2,8
Formation en distanciel	0,8	0,4	0,5
Moyenne Groupe	2,4	3,1	3,3
Femmes	2,2	2,6	2,3 ^(b)
Hommes	2,5	3,4	3,0 ^(b)

Nombre moyen de jours/an de formation par salarié^(a) (formation en présentiel et distanciel, hors compagnonnage)

	PSM 2020	PSM 2019	PSM 2018
Par secteur			
Secteur Integrated Gas, Renewables & Power	1,4	1,7	1,9
Secteur Exploration-Production	3,9	5,5	5,6
Secteur Raffinage-Chimie	2,2	2,8	2,6
Raffinage-Chimie	2,2	2,8	2,6
Trading-Shipping	1,6	1,8	1,7
Secteur Marketing & Services	2,3	3,2	3,4
Holding	3,8	3,7	5,8
Par zone géographique			
France	2,2	3,0	3,2
Reste de l'Europe	1,7	2,2	2,2
Afrique	2,6	5,1	4,8
Amérique du Nord	3,8	3,8	4,0
Amérique latine	3,3	3,8	3,5
Asie-Pacifique	3,5	3,1	4,2
Moyen-Orient	0,9	1,9	5,7

Répartition par type de formation dispensée (formation en présentiel et distanciel, hors compagnonnage)

	PSM 2020	PSM 2019	PSM 2018
Technique	30%	31%	35% ^(b)
Hygiène, Sécurité, Environnement, Qualité (HSEQ)	25%	26%	29% ^(b)
Langues	10%	9%	7% ^(b)
Formations techniques métiers support	15%	16%	
Management	7%	7%	29% ^(b)
Développement personnel	4%	4%	
Commerce	2%	3%	
Formations transverses	7%	4%	

(a) Ce nombre est obtenu à partir du nombre d'heures de formation, en considérant que 7,6 heures sont équivalentes à un jour.
(b) Information disponible uniquement pour les formations en présentiel en 2018.

TOTAL dispose d'un centre de formation aux métiers techniques, Oléum, qui combine expertise technologique avec plus de 30 formateurs spécialistes certifiés et plateaux techniques pédagogiques à taille réelle. Le centre est présent sur deux sites en France, à Dunkerque et à La Mède, offrant aux stagiaires un environnement Seveso à taille réelle, et proposant, entre autres, des formations techniques aux métiers de l'exploitation, de la maintenance, de l'inspection et de la sécurité. Certifié Centre de Formation d'Apprentis d'entreprise via Total Learning Solutions, Oléum forme des apprentis pour le Groupe et en dehors du Groupe. Le centre propose également des formations certifiantes reconnues à l'international, notamment la formation Basic Offshore Safety Induction and Emergency Training approuvée par l'Offshore Petroleum Industry Training Organisation ou les formations sur l'éolien certifiées par la Global Wind Organisation et délivre sur le territoire des certificats de qualification professionnelle et des habilitations techniques (électrique, risques explosifs (norme ATEX), transport de matières dangereuses (CSTMD), S3C, etc.). Oléum accueille des stagiaires de tous les secteurs d'activité du Groupe, provenant du monde entier, ainsi que des partenaires et clients externes.

5.3.3 Assurer un haut niveau d'engagement basé sur le respect de chacun et l'amélioration de la qualité de vie au travail



Pour assurer un haut niveau d'engagement de ses collaborateurs, le Groupe promeut un développement des Ressources humaines basé sur le respect de chacun et l'amélioration de la qualité de vie au travail. À cet effet, TOTAL s'appuie sur différents leviers. Au-delà de l'organisation du travail et du dialogue social, TOTAL entend promouvoir l'égalité des chances et la diversité. Il entend exclure toute discrimination liée aux origines, au genre, à l'orientation ou l'identité sexuelle, au handicap, à l'âge ou à l'appartenance à une organisation politique, syndicale, religieuse ou à une minorité.

5.3.3.1 Promouvoir l'égalité de traitement des collaborateurs et exclure les discriminations

Du fait de ses activités, la diversité, facteur clé de réussite, fait partie intégrante de l'ADN du Groupe. Engagé de longue date dans la promotion de l'égalité des chances et de la diversité, TOTAL veille à promouvoir un environnement propice à l'expression et au développement du potentiel de tous.

La diversité des talents et du management est déterminante pour la compétitivité du Groupe, sa capacité d'innovation, son attractivité et son

acceptabilité. TOTAL veille à développer les compétences et les carrières de ses collaborateurs en excluant toute discrimination liée notamment aux origines, au genre, à l'orientation ou l'identité sexuelle, au handicap, à l'âge ou à l'appartenance à une organisation politique, syndicale, religieuse ou à une minorité.

Cette politique est portée au plus haut niveau et promue par le Conseil de la diversité présidé par un membre du Comité exécutif du Groupe. Le Conseil de la diversité est également en charge de faire des recommandations concrètes sur des thématiques définies annuellement par le Comité exécutif.

Les équipes de recrutement sont formées à la non-discrimination. Un guide interne intitulé *Recruter sans discriminer* a par ailleurs été mis en place et largement diffusé. Des actions de sensibilisation à la diversité sont régulièrement organisées auprès des collaborateurs et des managers.

Chaque entité a la responsabilité de créer un environnement de travail adapté afin d'offrir à tous les collaborateurs les mêmes opportunités de carrière et leur permettre de bénéficier de toutes les compétences et diversités d'approche.

Interrogés tous les deux ans à travers une enquête d'opinion interne (*Total Survey*), la perception des collaborateurs sur le thème de la diversité est en progression⁽¹⁾ : 80% des collaborateurs considèrent que le Groupe promeut la diversité au sein des équipes et 87% d'entre eux pensent que leur entité respecte la diversité des équipes (soit +2 points vs 2017).

La promotion de l'égalité des chances et de la diversité fait l'objet d'une politique et d'une pratique pilotées de longue date. TOTAL a été parmi les groupes précurseurs en matière de diversité. La priorité a été donnée à deux composantes clés de la diversité : la mixité et l'internationalisation, visant à offrir aux femmes et aux hommes, quelle que soit leur nationalité, les mêmes opportunités de carrière jusqu'aux plus hauts niveaux de management. Les objectifs du Groupe à fin 2020 sur la féminisation et l'internationalisation des instances dirigeantes, des comités de direction et de l'encadrement supérieur ont été majoritairement atteints. De nouveaux objectifs ont été fixés à horizon 2025 pour poursuivre la dynamique engagée.

Au-delà des composantes de mixité et d'internationalisation, le handicap fait partie intégrante de la politique de diversité du Groupe. La politique handicap, initialement déployée et pilotée en France, a été étendue à l'international depuis octobre 2018 au travers de la signature de la charte du Réseau mondial sur l'entreprise et le handicap de l'Organisation internationale du travail (OIT).

TOTAL a renouvelé son engagement pour la diversité, l'égalité des chances et la performance économique et sociale en signant en 2018 la nouvelle Charte de la diversité mise en place par le réseau *Les entreprises pour la cité en France* réaffirmant ainsi sa volonté d'être un employeur responsable.

Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

TOTAL est attaché au respect du principe d'égalité de traitement entre les femmes et les hommes, qu'il promeut et veille à sa bonne application. La promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes se traduit dans le Groupe par le déploiement d'une politique globale de mixité, d'objectifs chiffrés fixés par la Direction générale, de process Ressources humaines prenant en compte la dimension femmes/hommes, d'accords favorisant un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle et d'actions de sensibilisation et de formation.

L'engagement de TOTAL en matière d'égalité professionnelle s'inscrit dès l'étape du recrutement et tout au long de la carrière. Il garantit également l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes dans le processus d'identification des hauts potentiels et de la nomination des dirigeants.

Afin d'atteindre une représentation plus équilibrée des femmes et des hommes au sein de l'encadrement supérieur, le Groupe s'était fixé les objectifs de progrès suivants à fin 2020 :

- plus de 20% de femmes dans les Comités de direction de branches et dans les grandes directions fonctionnelles : elles représentent 27% en 2020 ;
- 25% de femmes cadres dirigeants : elles représentent 25,7% en 2020 alors qu'elles représentaient environ 5% en 2004 ;
- plus de 20% de femmes dans les Comités de direction (siège et filiales) : elles représentent 23,5% en 2020 ;
- 18% de femmes dans l'encadrement supérieur : elles représentent 18,2% en 2020 alors qu'elles représentaient environ 8% en 2004.

Afin de poursuivre la dynamique engagée, de nouveaux objectifs ont été fixés à horizon 2025 sur les plus hautes instances dirigeantes du Groupe :

- 30% de femmes au niveau du Comex ;
- 30% de femmes au niveau du G70⁽²⁾.

Le même niveau d'objectif a également été fixé par le Groupe dans les autres instances et fonctions dirigeantes :

- 30% de femmes dans les Comités de direction de branches et dans

- les grandes directions fonctionnelles ;
- 30% de femmes cadres dirigeants ;
- 30% de femmes dans les Comités de direction (siège et filiales) ;
- 30% de femmes dans l'encadrement supérieur.

Par ailleurs, TOTAL constitue des viviers de talents et organise régulièrement des campagnes afin de détecter les collaborateurs à haut potentiel à travers le Groupe. À fin 2020, les femmes représentent 33% des hauts potentiels (elles étaient 15% en 2004) et 32,6% des hauts potentiels Groupe (elles étaient 24% en 2014).

Un pilotage de la mobilité des talents du Groupe est assuré avec une attention particulière portée sur la féminisation des filières techniques et business (à fin 2020, 21,9% de femmes figurent parmi les cadres en CDI occupant des fonctions techniques ou commerciales⁽³⁾).

Au niveau de TOTAL SE, l'engagement de TOTAL s'est matérialisé dès 2016 par l'entrée au Comité exécutif (8 personnes) de la directrice générale du pôle People & Social Responsibility, puis en 2019 avec celle de la directrice générale Strategy-Innovation. En matière de mixité dans les 10% de postes à plus forte responsabilité de la Société⁽⁴⁾, il ressort que la proportion de femmes s'établit à 17%. Au niveau du Groupe, qui est le périmètre le plus pertinent compte tenu des activités de l'entreprise, cette proportion s'établit à 22,8%⁽⁵⁾.

TOTAL entend recruter des femmes à *minima* dans des proportions qui reflètent les pourcentages de diplômés issus des écoles et des universités de ses secteurs d'activité. À qualification et expériences équivalentes, le Groupe veille à promouvoir une même proportion de femmes et d'hommes au sein de la population globale éligible à une promotion spécifique. Le nouveau processus de mobilité mis en place dans le cadre de *One Total, Better Together*, assure plus de transparence et offre de nouvelles perspectives d'évolution tant pour les hommes que pour les femmes sur les différents métiers du Groupe.

Pour inciter les jeunes femmes à choisir des filières techniques, TOTAL est partenaire en France, depuis 2011, de l'association *Elles bougent* et en a assuré la présidence d'honneur en 2015. Quelque 132 mairaines ingénieures sensibilisent régulièrement les lycéennes aux métiers scientifiques. Dans tout le Groupe, des ingénieures et techniciennes de toutes cultures sont encouragées à témoigner auprès des lycéennes et des étudiantes pour illustrer l'apport des femmes aux métiers scientifiques et techniques.

La promotion de la diversité passe également par l'évolution des mentalités : des actions de sensibilisation, de formation et de communication sont menées régulièrement auprès des managers et des collaborateurs. Des formations internes comme *Jeunes Talents au Féminin* ou *Marketing de soi* sont ainsi proposées.

Par ses actions de *mentoring* et ses ateliers de développement, le réseau TWICE (*Total Women's Initiative for Communication and Exchange*) contribue également au développement de la politique de mixité. Son objectif est de promouvoir l'évolution des femmes dans le Groupe, particulièrement vers des postes à responsabilités, et d'aider les femmes dans leur développement de carrière. Créé en 2006, il est aujourd'hui présent en France et à l'international (50 réseaux locaux) et compte près de 4 000 membres. Dans ce cadre, un programme de *mentoring* est déployé en France et à l'international et accompagne les femmes à mieux appréhender les phases clés de leur vie professionnelle. En 2020, les cadres dirigeants représentent 11,6% des mentors. Ce programme a bénéficié à plus de 2 000 femmes depuis 2010. Le réseau a lancé en 2018, l'initiative TWICE@Digital pour mettre en relation les femmes actives dans les métiers digitaux du Groupe et plus largement sensibiliser les femmes au digital afin que chacune puisse appréhender les transformations en cours et ses impacts sur son métier.

(1) Résultat de la dernière enquête d'opinion interne (Total Survey) menée en 2019 auprès de 83 000 salariés répartis dans 126 pays.

(2) Cadres dirigeants, exerçant les responsabilités les plus importantes.

(3) Fonctions techniques et commerciales, hors fonctions support (ex : fonctions dans les domaines des Ressources humaines, juridique, achats, etc.)

(4) TOTAL SE, société mère du Groupe, emploie plus de 5 000 salariés (salariés en équivalent temps plein et présents au 31 décembre pour chaque exercice de la période considérée).

(5) Proportion calculée sur la base de 99 322 salariés.

(6) Niveau de poste évalué selon la méthode Hay. Le NP10 correspond à un niveau cadre débutant (≥ 300 points Hay).

La signature d'accords, de chartes internationales et l'adhésion à des initiatives en matière de diversité est emblématique de la conviction qui anime le Groupe au plus haut niveau de décision.

Ainsi, TOTAL a signé dès 2010 les *Women's Empowerment Principles – Equality Means Business* établis par le Pacte mondial des Nations unies et matérialise régulièrement son engagement en faveur de l'égalité des chances et de l'égalité professionnelle femmes-hommes par la signature d'accords qui incluent notamment la thématique de la diversité.

En 2016, TOTAL, avec 20 autres compagnies pétrolières et gazières, s'est engagé au World Economic Forum en signant *Closing the gender gap – a call to action*. Cette déclaration commune repose sur sept Principes d'action (implication de la direction; définition des attentes et objectifs ; programme dédié aux domaines de la Science, de la Technologie, de l'Ingénierie et des Mathématiques (STEM) ; responsabilités précises; politique de recrutement, de fidélisation et de promotion ; culture d'entreprise fondée sur l'inclusion et environnement de travail et équilibre entre vie professionnelle et vie privée) et deux leviers déterminants : un recrutement plus diversifié et une plus grande ouverture des postes techniques et de direction aux femmes.

% de femmes	2020	2019	2018
Dans le recrutement en CDI	41,2%	41,2%	39,5%
Dans le recrutement cadres (NP ≥ 10) ⁽¹⁾	35,6%	35,5%	31,9%
Dans les effectifs	34,8%	35,8%	35,1%
Dans les effectifs en CDI	33,8%	34,7%	33,9%
Dans les effectifs cadres (NP ≥ 10)	29,3%	28,5%	27,7%
Parmi les cadres de premiers niveaux de management ^(a)	31,0%	30,6%	29,8%
Dans l'encadrement intermédiaire	25,6%	24,8%	23,6%
Dans l'encadrement supérieur	18,2%	17,4%	15,2%
Parmi les cadres dirigeants	25,7%	23,0%	21,6%

(a) Défini en fonction du niveau de poste.

% d'hommes	2020	2019	2018
Dans les effectifs	65,2%	64,2%	64,9%
Dans les effectifs en CDI	66,2%	65,3%	66,1%
Dans le recrutement en CDI	58,8%	58,8%	60,5%

En matière de rémunération, des mesures spécifiques destinées à prévenir et à compenser les éventuels écarts de salaire injustifiés ont été mises en place depuis 2010. Une vérification régulière de l'équité de traitement est assurée lors des campagnes d'augmentation afin d'assurer des rémunérations équivalentes entre femmes et hommes pour un même niveau de responsabilité.

En France, dans le cadre de la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, un index, noté sur 100, comprenant cinq indicateurs (écart de rémunération, écart de taux d'augmentations individuelles hors promotion, écart de taux de promotions, pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année de leur retour de congé de maternité, nombre de salariés du

sexe sous représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations) relatifs aux écarts de rémunération entre les femmes et les hommes et aux actions mises en œuvre pour les supprimer, est publié depuis 2019 pour les trois UES (unités économiques et sociales).

Index ^(a)	2019/2020	2018/2019	2017/2018
UES Amont-Global Services-Holding	91/100	90/100	85/100
UES Refining-Petrochemicals	94/100	94/100	83/100
UES Marketing & Services	87/100	87/100	86/100

(a) Période de référence N-1/N : du 30 septembre N-1 au 30 septembre N.

Ces résultats ont été publiés sur le site sustainable-performance.total.com.

En France, aux bornes du Socle social commun un accord sur l'égalité professionnelle a été négocié avec les institutions représentatives du personnel en juin 2019. Il prévoit notamment l'allongement du congé paternité à trois semaines calendaires consécutives, l'assouplissement des conditions d'exercice du télétravail (occasionnel ou non) et le droit à un *coaching* de reprise à la suite d'une absence maternité.

Internationalisation du management

Avec près de 160 nationalités dans ses effectifs, TOTAL bénéficie d'une grande diversité culturelle et considère qu'il est important de la promouvoir à tous les niveaux de l'entreprise. En 2020, 86,9% des recrutements du Groupe et 57,7% des recrutements de cadres ont concerné des personnes d'une nationalité autre que française.

Le Groupe s'est fixé les objectifs de progrès suivants à fin 2020 :

- 40% de cadres dirigeants d'une nationalité autre que française (ils étaient environ 19% en 2004 et sont 36,3% en 2020) ;
- entre 50 et 75% de managers locaux dans les Comités de direction des filiales (ils représentent 57,9% en 2020) ;
- 39% de cadres d'une nationalité autre que française dans l'encadrement supérieur (ils représentent 32% en 2020).

Afin de poursuivre la dynamique engagée, de nouveaux objectifs ont été fixés à horizon 2025 à savoir :

- 45% de cadres dirigeants d'une nationalité autre que française ;
- entre 55 et 75% de managers locaux dans les Comités de direction des filiales ;
- 40% de cadres d'une nationalité autre que française dans l'encadrement supérieur.

Par ailleurs, les collaborateurs d'une nationalité autre que française représentent 46% des hauts potentiels et 37,2% des hauts potentiels Groupe.

Plusieurs mesures ont été mises en œuvre pour développer l'internationalisation du management : mise en place de parcours pour internationaliser les carrières, affectation de salariés de toutes nationalités sur des postes en expatriation (plus de 3 000 salariés représentant environ 100 nationalités sont affectés dans plus d'une centaine de pays) et formations d'intégration et de développement personnel organisées par grands hubs régionaux (par exemple Houston, Johannesburg, Singapour).

(1) Niveau de poste évalué selon la méthode Hay. Le NP10 correspond à un niveau cadre débutant (≥ 300 points Hay).

% de salariés ayant une nationalité autre que la nationalité française	2020	2019	2018
Dans le recrutement en CDI	86,9%	85,8%	84,9%
Dans le recrutement cadres (NP ≥ 10) ⁽¹⁾	57,7%	55,0%	58,9%
Dans les effectifs	67,1%	67,2%	66,2%
Dans les effectifs cadres (NP ≥ 10)	56,1%	56,1%	56,6%
Parmi les cadres dirigeants	36,3%	34,1%	32,1%

% de salariés de nationalité française	2020	2019	2018
Dans les effectifs	32,9%	32,8%	33,8%
Dans le recrutement en CDI	13,1%	14,2%	15,1%

Mesures en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes en situation de handicap

L'intégration et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap fait l'objet d'une démarche spécifique intégrée à la politique diversité du Groupe. La Mission Handicap de TOTAL, structure intégrée au pôle Diversité & Compétences de la direction des Ressources humaines du Groupe, est en charge de piloter la politique handicap en s'appuyant sur les coordinateurs handicap au niveau des secteurs et un réseau de référents dans les établissements.

En **France**, depuis plus de 20 ans, TOTAL concrétise sa politique en faveur de l'emploi des travailleurs en situation de handicap au travers de la signature d'accords avec les partenaires sociaux.

TOTAL favorise l'emploi direct par le recrutement de personnes en situation de handicap aussi bien que l'emploi indirect avec le recours au secteur protégé dans le cadre des achats responsables. Le Groupe mène en parallèle de nombreuses actions :

- en interne : insertion, formation professionnelle, accompagnement et maintien dans l'emploi, communication, actions et sessions de sensibilisation organisées pour les managers et l'ensemble des équipes, ainsi que la formation obligatoire des équipes Ressources humaines ; à noter également la sensibilisation obligatoire des Comités de direction ; en 2020, tous les Comités de Direction des sites régionaux du Raffinage-Chimie ont ainsi reçu cette sensibilisation au handicap.
- en externe : actions d'information et de communication à destination des étudiants, collaboration avec des cabinets de recrutement, participation à des forums spécialisés, partenariats avec des Écoles et des Universités. À titre d'exemple en 2019, la Mission Handicap a signé une convention de partenariat avec l'association Companeros pour financer des modules de formation pour les étudiants des grandes Écoles. Plusieurs dizaines d'étudiants de l'Université de Technologie de Compiègne, de Centrale Lyon et l'École Polytechnique, futurs managers, ont ainsi reçu le label « Handimanager ». Ces actions ont été poursuivies en 2020 et complétées par une nouvelle démarche, le « Duo Café », initiative visant à organiser des rencontres entre des étudiants d'écoles cible du Groupe et des salariés Alumni afin qu'ils puissent découvrir les métiers du Groupe.

En 2019, un nouvel accord a été négocié avec les partenaires sociaux et signé à l'unanimité. Cet accord étendu pour la première fois au périmètre du Socle social commun hors expatriés, remplace les trois accords d'UES existants porteurs de mesures différentes. Le nouvel accord unifie les mesures mises en place pour les salariés en situation de handicap sur l'ensemble du périmètre France concerné (près de 14 000 personnes) et a été agréé par la Direccte pour une durée de 4 ans (2019-2022). Il s'articule autour de trois grandes priorités :

- le recrutement, l'intégration et l'accompagnement professionnel tout au long de la carrière du salarié ;
- le maintien dans l'emploi, l'aménagement des postes et les mesures de compensation du handicap ;
- le développement des accords et partenariats avec le secteur adapté et protégé (ESAT et EA).

En 2019 et 2020, 20 recrutements en CDI ont été finalisés sur les 40 prévus par l'accord, complétés par une politique volontariste de recrutements en alternance, stages, CDD, CDI, et intérim. Avec pour ambition l'atteinte du taux légal de 6% de salariés handicapés à fin 2022, le taux moyen d'emploi de personnes en situation de handicap en France (emplois directs et indirects) est de 5,20% en 2019 (en progression par rapport à 2018).

Les quatre postes de coordinateurs Handicap intégrés dans les différents secteurs d'activité ainsi que le poste de recruteur dédié prévus par l'accord signé en 2019 ont été pourvus. Ils constituent désormais les leviers d'application de la politique handicap du Groupe sur le terrain, avec une animation du réseau des Référents Handicap sur les sites. Dans le contexte de la pandémie COVID-19, de confinement et généralisation du télétravail, de nombreuses adaptations de postes ont été effectuées au domicile des salariés handicapés pour faciliter leur maintien dans l'emploi. Leur retour au travail progressif lors du déconfinement a été accompagné par les Référents avec mise en place d'un certain nombre de dispositifs adaptés (par exemple, la fourniture de masques « inclusifs » transparents aux équipes des personnes sourdes et malentendantes, facilitant la lecture labiale).

L'accord Handicap signé en 2019 permet également aux salariés de présenter des dossiers de soutien à des associations œuvrant dans le champ du handicap devant une commission dédiée composée de la Mission Handicap et des partenaires sociaux. Un budget spécifique annuel est alloué pour la durée de l'accord. En 2020, un budget a été consacré à l'étude d'une cinquantaine de projets associatifs en lien avec le handicap.

Par ailleurs, en 2020, TOTAL est pour la deuxième année consécutive partenaire des *Trophées Femmes en Entreprise Adaptée (EA)* organisés par Handiréseau, une initiative labellisée ONU Femmes, pour valoriser des parcours professionnels exemplaires de femmes en situation de handicap.

En outre, TOTAL soutient l'Association Total Solidarité Handicap (ATSH), créée en 1975 par des collaborateurs parents d'enfants handicapés. L'ATSH apporte un soutien moral et financier aux salariés et retraités du Groupe en France et à leurs ayants droit, touchés par le handicap. Elle compte aujourd'hui plus de 327 adhérents.

À l'international, l'action du Groupe en faveur des salariés en situation de handicap a pris, depuis fin 2018, une nouvelle dimension avec l'ambition d'aller au-delà des obligations légales de chaque pays où le Groupe est implanté. Celle-ci s'est matérialisée par la signature de la charte du Réseau mondial sur l'entreprise et le handicap de l'Organisation internationale du travail (OIT) en octobre 2018. À ce jour, 40 filiales volontaires ont adhéré à la démarche et se sont fixées des objectifs pour les deux prochaines années, sur la base des cinq principes définis par le Groupe comme prioritaires : respect et promotion des droits, politiques et pratiques de non-discrimination, accessibilité, maintien dans l'emploi et confidentialité. La signature de la Charte Entreprise et Handicap de l'OIT a impulsé une nouvelle dynamique qui se concrétise notamment par l'échange régulier de bonnes pratiques entre les filiales et la mise à disposition d'outils de sensibilisation.

Le 3 décembre 2020, à l'occasion de la *Journée internationale des personnes handicapées*, un événement digital a réuni les 40 filiales engagées pour établir un retour d'expérience des actions menées depuis 2018, encourager le partage de bonnes pratiques, dynamiser le réseau des Référents Handicap à l'international et identifier les plans d'actions à venir sur 2021 et 2022. À cette occasion, un kit de sensibilisation dédié a été remis aux Référents Handicap des filiales pour leur permettre de sensibiliser les équipes en local.

En janvier 2020, TOTAL a rejoint The Valuable 500, une initiative mondiale visant à inscrire explicitement l'inclusion des personnes handicapées et la valorisation de leur potentiel dans la feuille de route des multinationales.

(1) Niveau de poste évalué selon la méthode Hay. Le NP10 correspond à un niveau cadre débutant (≥ 300 points Hay).

Engagement en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes

TOTAL a pris l'engagement de contribuer à l'insertion professionnelle des jeunes et de renforcer ainsi leur employabilité. Considérant essentiel d'aborder cet enjeu au plus tôt dans le parcours éducatif afin d'en maximiser l'impact, des actions ciblées sont mises en place et s'adaptent à la spécificité des contextes pays où elles sont déployées.

En période de crise, les difficultés d'accès des jeunes à l'entreprise peuvent être renforcées. Dans le contexte de l'année 2020, le Groupe s'est engagé à maintenir intégralement son effort en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes.

En France, TOTAL souhaite ouvrir 50% des stages de classe de 3^e à des jeunes issus de quartiers prioritaires. Mis en œuvre en 2018 sur l'Île-de-France, TOTAL a étendu dès 2019 ce dispositif en région. Sur l'année scolaire 2019/2020, TOTAL a accueilli 181 collégiens issus de quartiers prioritaires. Dès septembre 2020, TOTAL a élargi son dispositif notamment en proposant des formats en distanciel afin d'accueillir autant de jeunes que possible.

TOTAL a confirmé en 2019 son engagement de recruter des alternants en France à hauteur de 5% de l'effectif par an. Pour un meilleur suivi de cette population, des indicateurs reflétant les engagements prioritaires du Groupe en matière de mixité, de handicap et d'insertion professionnelle des jeunes issus des quartiers prioritaires ont été mis en place. Au 31 décembre 2020, le Groupe a embauché en France 1 616 alternants, dont, au périmètre du Socle social commun, 38 personnes en situation de handicap. Concernant les jeunes issus des quartiers prioritaires, le récent partenariat du Groupe avec Mozaïk RH (acteur majeur de l'inclusion économique des talents issus de la diversité) via sa plateforme DiversifiezVosTalents, va permettre au Groupe de renforcer son engagement et ainsi d'améliorer le suivi de cet indicateur.

En Afrique, au sein du secteur Marketing & Services, le programme *Young Graduate* propose aux jeunes diplômés âgés de 26 ans ou moins un parcours professionnalisant de 18 mois. Ce programme s'articule en deux phases : une expérience professionnelle au sein de la filiale du pays d'origine du jeune, puis une ouverture internationale dans un autre pays. Depuis 2014, date de lancement du programme, plus de 450 jeunes ont bénéficié de cette opportunité afin d'améliorer leur employabilité. Compte tenu de la crise sanitaire qui a ralenti le déroulement du programme cette année, le programme *Young Graduate* a reporté son ambition de franchir le cap des 500 jeunes l'ayant intégré à 2021.

Le Volontariat International en Entreprise (VIE) est un dispositif qui permet, d'une part, de favoriser l'exportation du savoir-faire des entreprises françaises à l'étranger et, d'autre part, de compléter le cursus des jeunes Français et ressortissants de l'Espace Économique Européen, âgés de 18 à 28 ans, en leur permettant d'acquérir une expérience à l'international d'une durée maximale de 24 mois. Le dispositif, en vigueur dans le Groupe depuis 2002, a permis à 2 007 jeunes diplômés de bénéficier de ce programme.

Les programmes de bourses internationales contribuent à la promotion de l'enseignement supérieur français à travers le monde. Depuis 2004, 1 500 boursiers ont bénéficié de ces programmes et en 2020, TOTAL accompagne 193 étudiants issus de 15 pays différents. Par ailleurs, un partenariat avec l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger et le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères a été signé en juin 2019, au travers duquel TOTAL s'engage à financer cinq nouvelles bourses Excellence-Major pour une durée de 5 ans. Ces programmes participent à l'engagement du Groupe sur l'éducation et l'insertion des jeunes.

Autres mesures de lutte contre les discriminations

TOTAL est signataire de la charte d'engagement LGBT (lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres) depuis 2014. Élaborée par l'association L'Autre Cercle, elle fixe un cadre permettant de lutter contre les discriminations liées à l'orientation ou l'identité sexuelle dans le monde du travail en France.

Afin d'apporter des réponses concrètes aux questions des collaborateurs sur le fait religieux dans l'entreprise et promouvoir, dans le respect des différences, la tolérance à l'égard des croyances de chacun, TOTAL a conçu un guide pratique sur la prise en compte du fait religieux dans le Groupe. Disponible depuis mars 2017 sur le site intranet du Groupe, il propose des clés de compréhension sur les différentes croyances et permet à chacun de les appréhender au mieux dans son quotidien. Le Guide, initialement édité en français et en anglais, a depuis été traduit en huit autres langues. Il a continué à être systématiquement présenté lors des formations droits humains assurées par le Groupe. Il est également diffusé au *Business Ethics Day* (10 décembre de chaque année), célébré dans toutes les entités du Groupe.

Par ailleurs, un cycle de conférences sur le fait religieux a été initié en décembre 2020 et se déroulera tout au long de l'année 2021.

5.3.3.2 Mettre en place des dispositifs destinés à répondre aux besoins spécifiques de l'organisation du travail

Les activités du Groupe sont variées et nécessitent, selon les secteurs, la mise en œuvre de régimes particuliers d'organisation du travail, comme le régime « posté⁽¹⁾ » et le régime « rotationnel⁽²⁾ ». La majorité des salariés postés se trouve dans les secteurs Raffinage-Chimie, Marketing & Services et Integrated Gas, Renewables & Power, tandis que le régime rotationnel concerne principalement le secteur Exploration-Production.

La durée de travail hebdomadaire moyenne est fixée en fonction des législations locales et des limites prévues par les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT). Hors régimes spécifiques, elle est inférieure à 40 heures dans la majorité des filiales implantées en Europe, en Israël, à Mayotte et au Qatar. Elle est de 40 heures dans la majorité des filiales situées en Afrique, en Amérique du Nord et en Asie. Elle est plus élevée, sans dépasser 48 heures, dans des filiales situées en Amérique latine (principalement Mexique, Brésil et République Dominicaine), dans quelques pays d'Asie (Inde, Vietnam) et d'Afrique (principalement Tunisie, Afrique du Sud, Maroc et Ile Maurice).

Les enjeux de l'organisation du travail sont pluriels en fonction des régions du monde où le Groupe opère, et selon les législations locales en vigueur. Les entités du Groupe mettent en place des dispositifs destinés à répondre aux besoins spécifiques de l'organisation du travail et veillent, dans la mesure du possible, à favoriser un équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

Le télétravail régulier se déploie progressivement au sein du Groupe depuis quelques années. Dans le cadre du déploiement du projet *One Total, Better Together*, le Groupe encourage le télétravail à domicile et les horaires flexibles partout dans le monde.

Dans le contexte de la pandémie COVID-19, les filiales du Groupe ont eu recours, partout où cela était possible, au télétravail au-delà du cadre mondial fixé par le Groupe (jusqu'à mettre en place 100% de télétravail) et en fonction des recommandations gouvernementales. En s'adaptant avec agilité à la situation exceptionnelle liée à la pandémie, le Groupe a ainsi pu assurer la continuité de ses activités pendant les phases de confinement imposées par les gouvernements.

(1) Il s'agit de salariés exerçant une activité en continu avec passages de relais entre équipes pour assurer la production (2x8, 3x8), par exemple dans les usines ou les raffineries.

(2) Il s'agit de salariés exerçant leur activité dans un lieu éloigné (ville ou chantier) de leur lieu de résidence habituelle avec un rythme de travail alternant des périodes d'activité sur le lieu d'affectation et des périodes de repos.

	PSM 2020	PSM 2019	PSM 2018
% des sociétés ayant mis en place un dispositif de télétravail régulier	44,9%	29,1%	25,8%
% des salariés en situation de télétravail parmi ceux en ayant la possibilité	13,3%	7,9%	5,0%

Par ailleurs, au 31 décembre 2020, 87,4% de sociétés mettent en place le télétravail occasionnel.

Parmi les autres dispositifs favorisant l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, les salariés privilégient également le temps partiel choisi.

	PSM 2020	PSM 2019	PSM 2018
% des sociétés ayant mis en place le temps partiel choisi	55,1%	56,7%	50,0%

La France, les Pays-Bas et la Belgique sont les pays qui comptent le plus grand nombre de travailleurs à temps partiel choisi.

Dans le contexte de la pandémie COVID-19, le Groupe a renforcé le dispositif déployé au niveau mondial dans le cadre du programme de prévention des risques psychosociaux, en mettant à disposition des collaborateurs un service d'écoute avec des psychologues formés à la crise pour les conseiller au plus près de leurs préoccupations.

Par ailleurs, dans une démarche globale de prévention et de gestion de l'absentéisme des salariés, le taux d'absentéisme pour raisons médicales est un des indicateurs suivis dans le cadre du PSM :

	PSM 2020	PSM 2019	PSM 2018
Taux d'absentéisme pour raisons médicales	4,1%	3,4%	3,0%

L'évolution du taux d'absentéisme pour raisons médicales est principalement liée à la pandémie, notamment avec la prise en compte des périodes de mise en quarantaine.

5.3.3.3 Promouvoir le dialogue social

Le dialogue social fait partie des piliers du projet d'entreprise. Il comprend tous types de négociation, de concertation, de consultation ou d'échanges d'informations entre les entités du Groupe, les salariés et leurs représentants, sur les enjeux économiques et sociaux et relatifs à la vie de l'entreprise. Les thèmes couverts par le dialogue social varient selon les sociétés, mais certains sont communs tels que l'hygiène et la sécurité, la durée du travail, les rémunérations, la formation ou encore l'égalité des chances.

Le Groupe veille à entretenir ce dialogue tant au niveau local qu'au niveau des sièges ou en central, ainsi qu'à travers sa participation à des instances ou la signature d'accords.

Parmi les nombreuses parties prenantes avec lesquelles TOTAL entretient un dialogue régulier, les salariés du Groupe et leurs représentants ont une place et un rôle privilégiés, notamment dans les échanges avec les équipes de direction. Dans les pays où la législation ne rend pas obligatoire une représentation des salariés, les sociétés du Groupe s'attachent à mettre en place une telle représentation. Ainsi, dans la plupart des sociétés du Groupe, existent des représentants des salariés majoritairement élus.

	PSM 2020	PSM 2019	PSM 2018
Part des effectifs disposant d'une représentation syndicale et/ou de représentants du personnel	91,7%	88,2%	
Part des sociétés disposant d'une représentation syndicale	71,7%	71,7%	
Part des sociétés disposant d'une représentation des salariés	80,3%	80,3%	80,5%
Part des effectifs couverts par une convention collective	71,9%	71,2%	71,5%
Nombre d'accords actifs signés avec les partenaires sociaux dans le monde	281	312	316
dont en France ^(a)	147	201	190

(a) Certains accords concernent plusieurs sociétés à la fois (par exemple, les accords dans les Unités Économiques et Sociales ou les accords de groupe de sociétés).

De plus, lorsque la loi locale est peu protectrice de la liberté d'association et du droit de négociation collective, il est rappelé à la direction de la filiale qu'elle doit mettre en place des alternatives telles que permettre la désignation des représentants des employés, organiser des échanges réguliers entre ces représentants et la direction, mettre à disposition des salles de réunion pour que les employés se réunissent et aménager des plages horaires à cet effet. Ces bonnes pratiques sont rappelées dans le *e-learning* droits humains au travail déployé au sein du Groupe depuis 2019.

Au niveau européen, dans le cadre de la transformation de la Société en société européenne, un accord a été conclu le 15 avril 2020 avec un groupe spécial de négociation pour mettre en place le Comité de la Société Européenne (nommé Comité Européen Total) qui se substitue à l'ancien Comité Européen tout en conservant la continuité de ses travaux et de ses missions.

Le Comité Européen Total permet d'assurer une information et un échange de vues sur la stratégie du Groupe, sa situation sociale, économique et financière, ainsi que sur les questions relatives au développement durable, à la responsabilité environnementale et sociétale et à la sécurité. Il est saisi de tout projet d'évolution d'organisation d'importance concernant au moins deux sociétés dans deux pays européens pour exprimer un avis, en complément des procédures initiées devant les instances représentatives nationales. Les dispositifs innovants permettant un meilleur dialogue avec les membres du Comité Européen ont été conservés dans le cadre de l'accord constitutif du nouveau Comité Européen Total (visites sécurité terrain, *learning expeditions* pour échanger sur la stratégie du Groupe directement sur site).

Malgré la pandémie COVID-19, le dialogue social européen est resté très actif. À partir du mois de mars 2020, les réunions du Comité Européen et du nouveau Comité Européen Total ont pu être régulièrement tenues à distance. L'accord sur la constitution de ce nouveau Comité Européen Total a été signé électroniquement, une première au niveau européen. Il a été possible d'organiser des votes électroniques depuis les pays d'Europe où le Groupe est implanté pour procéder aux élections des membres du Comité Européen Total effectivement mis en place le 15 septembre 2020. L'implication de tous les acteurs du dialogue social européen a été déterminante pendant cette période.

Le dialogue social aux bornes du Socle social commun est également resté très actif pendant la pandémie COVID-19 grâce à des réunions régulières d'échanges avec les représentants syndicaux, à tous les niveaux. Un accord à durée déterminée relatif au don de jours solidaires COVID-19 et aux mesures d'adaptation à la crise sanitaire a d'ailleurs été conclu le 13 mai 2020.

Dans sa volonté de favoriser davantage le dialogue social, TOTAL a initié en octobre 2020 une démarche originale en associant des représentants du personnel pour l'élaboration du projet *One Tech*, consistant notamment à créer une structure d'organisation centrale concentrant les compétences et l'expertise technique (3 300 salariés), au service de l'innovation et des nouvelles énergies en croissance.

Le dialogue social est également matérialisé par la signature d'accords internationaux, emblématiques de la conviction qui anime le Groupe au plus haut niveau de décision. Le Groupe a signé en 2015 pour une durée de quatre ans un accord mondial avec IndustriALL Global Union⁽¹⁾, relatif à la promotion des droits humains au travail, la diversité, la participation des salariés et de leurs représentants au dialogue social et la reconnaissance de la santé et de la sécurité au travail. TOTAL continue d'appliquer les engagements souscrits dans cet accord mondial, dans l'attente de l'aboutissement des discussions engagées avec IndustriALL Global Union en vue d'un nouvel accord, ce processus ayant été ralenti par la crise sanitaire et les mesures de confinement de l'année 2020.

TOTAL a également adhéré en décembre 2017 à l'initiative mondiale *Global Deal*, partenariat multipartite qui vise à inciter les gouvernements, les entreprises, les syndicats et autres organisations à prendre des engagements concrets afin de favoriser le dialogue social. Le *Global Deal* promeut l'idée qu'un dialogue social efficace peut contribuer au travail décent et à des emplois de qualité et, ce faisant, à plus d'égalité et à une croissance inclusive au bénéfice des travailleurs, des entreprises tout comme de la société civile. En 2020, TOTAL a poursuivi le partage de ses bonnes pratiques avec les entreprises membres du *Global Deal* dans le cadre notamment des deux groupes de travail initiés en 2019 l'un portant sur la protection sociale et l'autre portant sur l'égalité professionnelle hommes/femmes.

En tant qu'entreprise à l'écoute de ses collaborateurs, TOTAL poursuit la construction de son projet d'entreprise *One Total* à travers une démarche

participative associant les salariés. Cette démarche s'est illustrée en 2019 par le lancement du projet *One Total, Better Together*, après avoir associé les collaborateurs à la réflexion sur l'ambition humaine du Groupe, sous forme d'ateliers, de forums et d'une plateforme collaborative qui a suscité des milliers de contributions à travers le monde.

En juillet 2020, une enquête a été menée auprès d'un échantillon représentatif de près de 20 000 collaborateurs, sur le nouveau processus de mobilité, élément clé de la nouvelle ambition humaine, afin de faire un premier bilan un an après sa mise en place. Il en ressort que 92% des candidats ont postulé en pensant réussir à trouver un nouveau poste intéressant et plus de 70% affirment que cela leur a permis d'avoir une meilleure visibilité sur les possibilités d'évolution au sein du Groupe et les a aidés à être davantage acteur de leur projet professionnel. Cette enquête a permis de confirmer l'adhésion des collaborateurs à ce nouveau processus de mobilité et d'en dégager des axes d'amélioration pour répondre à l'attente d'un accompagnement individualisé autour du développement professionnel.

En outre, tous les deux ans, TOTAL conduit une enquête d'opinion interne (*Total Survey*) auprès des collaborateurs afin de recueillir les avis et attentes de ses salariés concernant leur situation professionnelle et la perception qu'ils ont de l'entreprise, au niveau local ou à l'échelle du Groupe. Les résultats de la dernière enquête menée en 2019, auprès de 83 000 salariés répartis dans 126 pays, ont montré que les salariés ont un taux d'engagement de 79% avec une fierté de travailler pour TOTAL de 86%.

5.4 Enjeux liés à la santé et la sécurité des personnes



TOTAL place la sécurité au cœur de son ambition d'entreprise responsable. C'est autour de cette valeur fondamentale du Groupe et dans le respect des normes les plus strictes, également en matière de santé, que sont structurés les dispositifs opérationnels et les indicateurs de pilotage des activités.

Compte tenu de leur spécificité, les activités du Groupe induisent des risques en matière de santé et de sécurité, pour les collaborateurs du Groupe, le personnel des entreprises extérieures et les riverains de ses sites industriels. Par ailleurs, certains produits commercialisés par TOTAL sont susceptibles de présenter des risques pour la santé et la sécurité des consommateurs.

Dans ce contexte, le Groupe a identifié ses principaux risques en matière de santé et de sécurité :

- le risque d'accident industriel majeur ;
- le risque d'accident au poste de travail ;
- le risque d'accident de transport ;
- le risque d'atteinte à la santé au travail ;
- le risque d'atteinte à la santé et à la sécurité des consommateurs.

L'identification des risques et enjeux en matière de santé et de sécurité des personnes résulte d'un processus dynamique qui s'appuie sur le savoir-faire du Groupe et le retour d'expérience intégrés dans le cadre de référence HSE dénommé *One MAESTRO (Management and Expectations Standards Toward Robust Operations)*.

Pour répondre à ses enjeux, TOTAL s'appuie sur sa direction HSE intégrée dans le pôle *People & Social Responsibility* dont la directrice générale siège au Comité exécutif.

En adéquation avec les différents métiers du Groupe, la direction HSE coordonne la promotion et le déploiement des politiques du Groupe en accompagnement des directions HSE des filiales du Groupe afin de leur permettre de prévenir ou limiter les risques. Le suivi des indicateurs vise

à adapter en permanence l'action du Groupe en matière de protection de la santé et de la sécurité des personnes.

TOTAL s'appuie sur sa charte Sécurité Santé Environnement Qualité pour la conduite de ses opérations (disponible sur [total.com](https://www.total.com)). Elle constitue le socle commun des référentiels de management du Groupe et précise les principes fondamentaux applicables en matière de sécurité, de santé, d'environnement, de qualité et d'engagement sociétal. Les directives et règles du Groupe définissent les exigences minimales attendues. Des spécifications générales, guides et manuels servent à la mise en pratique de ces directives et règles. Les filiales du Groupe mettent en œuvre ces exigences au travers de leurs propres systèmes de management, lesquels prennent en compte les particularités et exigences réglementaires locales. Le référentiel du Groupe est accessible à l'ensemble des collaborateurs.

Le cadre de référence HSE commun à l'ensemble des secteurs d'activité est déployé depuis 2018 afin de donner une plus grande cohérence d'ensemble à l'action du Groupe, tout en respectant les spécificités des secteurs d'activité. Ce cadre de référence, dénommé *One MAESTRO* s'applique aux filiales du Groupe ainsi qu'à leurs sites opérés tels que définis au point 5.11 de ce chapitre (périmètre *One MAESTRO*). Il est structuré autour de 10 principes essentiels : (1) Leadership et engagement du management, (2) Respect des lois, règlements et exigences du Groupe, (3) Management des risques, (4) Responsabilité opérationnelle, (5) Entreprises extérieures et fournisseurs, (6) Compétences et formation, (7) Préparation aux situations d'urgence, (8) Retour d'expérience, (9) Surveillance, audit et inspection, (10) Amélioration des performances.

Afin d'évaluer la mise en œuvre de ce cadre, les filiales du Groupe opérant des sites sont auditées *a minima* tous les cinq ans. Ces filiales réalisent également une autoévaluation tous les deux ans. Le protocole d'audit HSE du Groupe est basé sur le référentiel *One MAESTRO* et intègre les exigences des normes internationales ISO 14001:2015 et ISO 45001:2018. Le protocole d'audit est déployé en intégralité au cours des autoévaluations et selon une approche par les risques lors des audits.

(1) Fédération syndicale internationale représentant plus de 50 millions de salariés des secteurs énergétique, minier, manufacturier et industriel dans 140 pays.

Par ailleurs, le référentiel One MAESTRO prévoit que les sociétés détenant un intérêt dans des actifs ou activités opérés par des tiers doivent promouvoir les exigences et les bonnes pratiques HSE du Groupe et s'efforcer de faire adopter des exigences similaires par l'opérateur. Il prévoit également que les risques HSE de ces actifs ou activités doivent être évalués *a minima* tous les cinq ans et le gestionnaire de cet actif non opéré dans le Groupe doit être formé au management HSE. L'évaluation des risques de ces actifs et activités sert de base à la démarche de promotion des règles HSE du Groupe mise en œuvre par le gestionnaire

d'actif notamment à l'occasion des conseils d'administration. Elle peut s'exercer également lors des missions d'assistance technique ou au travers des audits ou revues HSE lorsque ceux-ci sont prévus par un pacte d'actionnaires.

Enfin, avant toute décision finale d'investissement dans un projet de construction, d'acquisition ou de cession de filiale, les dossiers présentés au Comité risques du Groupe sont évalués sous l'angle des risques pour la santé et la sécurité des personnes.

5.4.1 Prévenir la survenance d'un accident industriel majeur



Pour prévenir la survenance d'un accident industriel majeur, tel qu'une explosion, un incendie, une fuite de produits dangereux ou massive, occasionnant des décès, des dommages corporels, une pollution accidentelle de grande ampleur ou sur un site environnementalement sensible ou des dommages aux biens, TOTAL met en place des politiques et mesures adaptées de maîtrise des risques, qui s'appliquent aux activités opérées du Groupe qui sont exposées à ces risques. La division Risques majeurs de la direction HSE du Groupe apporte son support dans l'application de cette politique.

Outre les activités de forage et de transport par pipeline, le Groupe dénombre, à fin 2020, 186 sites et zones d'exploitation opérés exposés à ces risques qui correspondent à l'ensemble des activités de production d'hydrocarbures, offshore ou *onshore*, ainsi qu'aux sites industriels classés Seveso (seuil haut et bas) et leurs équivalents en dehors de l'Union européenne. Ce nombre de sites est en augmentation par rapport à fin 2019 où 180 sites étaient recensés. Le nombre de ces sites est stable pour le secteur Raffinage-Chimie et en légère augmentation pour les secteurs Exploration-Production, Integrated Gas, Renewables & Power, et Marketing & Services.

La politique de maîtrise des risques d'accident industriel majeur du Groupe s'applique dès la conception des installations afin de minimiser les impacts potentiels liés à ses activités. Elle est décrite dans le cadre de référence One MAESTRO. Elle prévoit une analyse des risques des activités industrielles du Groupe, au niveau de chaque site opéré soumis à ces risques, sur la base de scénarios d'accidents pour lesquels la probabilité d'occurrence et la gravité des conséquences sont évaluées. En fonction de ces paramètres, une matrice de hiérarchisation permet de déterminer si des actions complémentaires sont à mener. Ces actions portent prioritairement sur des mesures de prévention, mais également sur des mesures d'atténuation. Elles peuvent être techniques ou organisationnelles. Ces analyses sont mises à jour périodiquement, *a minima* tous les cinq ans, ou lors de modification des installations. Des formations sur les risques accidentels majeurs sont organisées par le Groupe au siège et sur les sites en filiale pour les équipes opérationnelles.

En matière de conception et de construction des installations, des standards techniques intègrent les exigences des réglementations applicables et se réfèrent aux bonnes pratiques de l'industrie. La construction des installations du Groupe est confiée à des entreprises qualifiées qui suivent un processus de sélection interne exigeant et qui font l'objet d'un suivi. En cas de modification d'une installation, les règles du Groupe définissent le processus de maîtrise à suivre.

En matière de maîtrise des opérations et de l'intégrité de ses installations, des règles sont formalisées pour prévenir des risques spécifiques qui ont été identifiés soit par les analyses de risques soit par retour d'expérience interne et de l'industrie. Dans le cas particulier des travaux, l'analyse préalable des risques peut conduire à la mise en place d'un permis de travail dont le processus allant de la préparation à la clôture est défini. Le référentiel du Groupe prévoit également un processus de maîtrise de l'intégrité des installations qui comprend notamment la maintenance préventive, l'inspection des installations,

l'identification des équipements importants pour la sécurité qui bénéficieront d'un suivi particulier, la gestion des anomalies et des modes dégradés, ainsi que des audits réguliers. L'ensemble de ces règles fait partie du cadre de référence One MAESTRO. Les équipes opérationnelles sont régulièrement formées en vue de maîtriser les opérations au travers du compagnonnage ou de formations en présentiel.

Parmi les indicateurs de suivi, le Groupe rapporte le nombre de pertes de confinement classées Tier 1 et Tier 2 selon les définitions de l'*American Petroleum Institute* (API) et de l'*International Association of Oil & Gas Producers* (IOGP). Le Groupe s'est fixé comme objectif d'avoir un nombre d'événements Tier 1 et Tier 2 inférieur à 70 en 2020. L'objectif n'a pas été atteint en 2020. Le nombre d'événements Tier 1 et Tier 2 est supérieur à celui de 2019, mais significativement inférieur à celui de 2018. En plus des 84 événements Tier 1 et Tier 2 liés aux opérations indiqués dans le tableau ci-dessous, le Groupe a connu 5 événements Tier 1 ou Tier 2 dus à des actes de sabotage ou de vol en 2020.

Pertes de confinement ^(a)	2020	2019	2018
Pertes de confinement (Tier 1)	30	26	30
Pertes de confinement (Tier 2)	54	47	73
Pertes de confinement (Tier 1 et Tier 2)	84	73	103

(a) Tier 1 et Tier 2 : indicateur du nombre de pertes de confinement à conséquences plus ou moins importantes (feux, explosions, blessures, etc.) telles que définies dans les normes API 754 (pour l'aval) et IOGP 456 (pour l'amont). Hors actes de sabotage et de vols.

Le Groupe n'a pas connu d'accident industriel important en 2020. Les événements Tier 1 et 2 n'ont eu que des conséquences modérées telles que des accidents avec arrêt, des feux ou des pollutions de faible étendue ou sans impact.

Afin de faire face efficacement à l'éventualité d'un accident industriel majeur, TOTAL a mis en place un **dispositif global de gestion de crise** reposant notamment sur un système d'astreinte 24/7, sur un processus spécifique déployé dans les filiales et sur un espace de gestion de crise dédié, au siège, permettant de gérer deux crises en simultané. Le référentiel prévoit que les filiales se dotent de plans et de procédures d'intervention dans l'hypothèse de fuites, de feux ou d'explosions et de les tester régulièrement. En filiales et au siège, les équipes amenées à intervenir s'exercent régulièrement à la gestion de crise sur la base de scénarios identifiés par les analyses de risques. Ces personnes peuvent suivre une formation dédiée, selon leurs fonctions respectives. En 2020, dans le contexte de la pandémie COVID-19 et du télétravail induit par cette situation, le Groupe a confirmé sa capacité de résilience en testant ses procédures et méthodologies par des exercices de gestion de crise à distance. De plus, afin de maintenir les capacités de formation du Groupe, quelle que soit l'évolution de la situation, la formation destinée aux acteurs internes de la gestion de crise a été maintenue et dispensée à distance. En 2020, 187 personnes ont ainsi suivi une formation à la gestion de crise, en filiales et au siège.



TOTAL a également poursuivi le déploiement de l'*Incident Management System* (IMS) dans les filiales opérant des sites d'exploration ou de production d'hydrocarbures ou de gaz des secteurs Exploration-Production et Integrated Gas, Renewables & Power. L'IMS est un système

harmonisé de gestion des situations d'urgence décrit par un guide de bonnes pratiques de l'IPIECA et progressivement adopté par les majors. À fin 2020, 385 personnes ont été formées ou sensibilisées à l'IMS.

5.4.2 Prévenir les accidents au poste de travail



Le Groupe dispose d'une politique de prévention des accidents au poste de travail qui vise à la fois le personnel des filiales du Groupe et celui des entreprises extérieures intervenant sur un site opéré par l'une de ces filiales. Pour tous, les résultats sécurité sont suivis avec la même attention. Cette politique est décrite dans le cadre de référence One MAESTRO.

Les indicateurs suivis par le Groupe intègrent les accidents du travail qu'ils surviennent au poste de travail, lors d'un transport dans le cadre de contrats long terme ou lors d'un accident industriel. Au-delà de sa volonté de ne pas avoir d'accident mortel dans la conduite de ses activités, TOTAL s'est fixé pour objectif de réduire de façon continue l'indicateur TRIR et, pour 2020, de le maintenir à un niveau inférieur à 0,80 pour l'ensemble des personnels (Groupe et entreprises extérieures).

Indicateurs sécurité	2020	2019	2018
Million d'heures travaillées – Tous Personnels	389	467	456
Nombre de décès accidentels – Tous Personnels	1	4	4
Nombre de décès accidentels par centaine de millions d'heures travaillées – Tous Personnels	0,26	0,86	0,88
TRIR ^(a) : nombre d'accidents du travail déclarés par million d'heures travaillées – Tous Personnels	0,74	0,81	0,91
Personnel du Groupe	0,63	0,74	0,82
Personnel d'entreprises extérieures ^(b)	0,87	0,87	1,01
LTIR ^(c) : nombre d'accidents du travail avec arrêt par million d'heures travaillées – Tous personnels	0,48	0,48	0,59
SIR ^(d) : nombre moyen de jours d'arrêt par accident du travail avec arrêt – Tous personnels	33	34	26
Nombre d'accidents du travail aux conséquences graves (hors décès) ^(e) – Tous personnels	11	19	11

(a) TRIR : taux de fréquence des accidents déclarés (*Total Recordable Injury Rate*).

(b) Tel que défini au point 5.11.4 de ce chapitre.

(c) LTIR : taux de fréquence des accidents avec arrêt (*Lost Time Injury Rate*).

(d) SIR : taux de sévérité des accidents avec arrêt (*Severity Injury Rate*).

(e) Nombre de blessures ayant engendré une incapacité permanente ou un arrêt de travail de plus de 6 mois.

En 2020, sur les 289 accidents du travail déclarés, 280 relèvent de l'accidentologie au poste de travail. 78% d'entre eux sont survenus, par ordre décroissant de nombre d'accidents, lors de déplacement à pied, de manutention de charge ou d'objet, d'utilisation d'outils portatifs, lors d'intervention sur système alimenté en énergie ou de levage.

Les efforts du Groupe menés en termes de sécurité depuis plus de 10 ans ont permis de réduire le TRIR de plus de 70% sur la période 2010 à 2020. Ces progrès sont dus aux efforts constants en matière de sécurité et notamment :

- à la mise en place de référentiels HSE régulièrement mis à jour et audités ;
- à la prévention de risques spécifiques tels que la manutention de charge (ergonomie), le transport routier, les déplacements à pied ;

- à la formation et la sensibilisation générale à la sécurité visant tous les niveaux de l'encadrement (journée mondiale de la sécurité, formations spécifiques pour managers) ;
- aux efforts de communication HSE visant tout le personnel du Groupe ;
- à l'introduction d'objectifs HSE dans la politique de rémunération des collaborateurs du Groupe (se reporter au point 5.3.1.2 de ce chapitre).

Malgré les mesures mises en œuvre et détaillées ci-dessous, un décès survenu lors d'une opération de démontage sur un navire de forage dans le golfe du Mexique aux États-Unis est à déplorer en 2020 parmi le personnel d'entreprises extérieures.

Dans le cadre de la **politique de prévention** des accidents au poste de travail, TOTAL a défini des règles et des guides permettant notamment d'encadrer la formation HSE, le port des équipements de protection individuels et les travaux à risques pour les employés du Groupe et des entreprises extérieures intervenant sur un site opéré par le Groupe. Afin de progresser continuellement dans ses pratiques, TOTAL met également en œuvre un processus d'analyse des événements accidentels, quelle qu'en soit leur nature, dont la méthode et la profondeur d'investigation dépendent du niveau de gravité réelle ou potentielle. À titre d'exemple, un presque accident à haut niveau potentiel de gravité est traité comme un accident grave : son analyse est considérée comme un facteur de progrès essentiel. Selon l'intérêt qu'il présente pour les autres entités du Groupe, il donne lieu à une alerte de sécurité et, selon les circonstances, à la diffusion d'un retour d'expérience et la mise à jour du référentiel. La remontée des anomalies et des presque accidents (environ 600 000 en 2020) est fortement encouragée et fait l'objet d'un suivi. L'implication de chaque employé à identifier des anomalies ou des situations dangereuses est un indicateur de la vigilance du personnel dans la prévention des accidents, et traduit le niveau de culture sécurité au sein du Groupe.

La direction HSE du Groupe intègre dans son organisation un département regroupant les référents travaux à risques (travaux en hauteur, levage, électricité, fouille, nettoyage à haute pression, etc.) dont l'objectif est de consolider le savoir-faire interne, les relations avec les entreprises extérieures et d'émettre les règles One MAESTRO afférentes. La direction HSE comprend également un département dont le but est d'accompagner les filiales qui en font la demande dans leur démarche d'amélioration de la culture sécurité. Ce département développe et diffuse également des outils destinés à améliorer les performances humaines en identifiant les Facteurs Organisationnels et Humains (FOH) d'une situation de travail et en définissant les mesures adéquates. En 2020, une plateforme digitale a été créée afin de regrouper ces outils ainsi que des exemples d'application, des fiches pratiques et des retours sur les notions fondamentales sur les FOH.

Au-delà des exigences de son référentiel One MAESTRO, le Groupe a mis en place depuis 2010 les *Douze règles d'or de la sécurité au poste de travail*. Largement diffusées au sein du Groupe, elles regroupent les règles de base à respecter scrupuleusement par tous les personnels, salariés comme entreprises extérieures, dans tous les pays et les métiers du Groupe. L'objectif des Règles d'or est de mettre en avant des règles simples, mémorisables par tous, et représentatives d'un nombre important d'accidents au poste de travail. Le dispositif *Stop Card*, en place depuis 2015, permet également à tout intervenant du Groupe ou d'une entreprise extérieure d'intervenir en cas notamment de non-respect d'une Règle d'or. Entre 2019 et 2020, le Groupe a également déployé le programme *Nos vies avant tout : zéro accident mortel* comprenant l'institution des tournées sécurité conjointes avec les entreprises extérieures ; la mise en place, dans le processus permis de travail, d'un rituel préalable au travail dans les sites opérés du Groupe

(*Feu vert sécurité*) ; et des outils permettant d'intensifier les contrôles terrain et mesurer la conformité aux règles de sécurité pour huit activités à risque élevé (travaux en hauteur, opérations de levage, travaux sur système procédé ou électrique alimenté en énergie, travaux en espace confiné, travaux à chaud, travaux de fouille, nettoyage manuel par jet haute pression et pompage avec camion hydrocureur).

La bonne application du cadre de référence One MAESTRO, et plus généralement des dispositifs du Groupe en matière de sécurité au poste de travail, est vérifiée par des visites de terrain et des **audits**. L'engagement HSE des entreprises extérieures est également suivi au travers d'un processus de **qualification** et de **sélection des entreprises**. Le référentiel prévoit que pour qu'une entreprise extérieure soit autorisée à mener des travaux à risques élevés sur un site opéré par une filiale du Groupe, elle doit posséder une certification de son système de management HSE par un organisme tiers reconnu ou à défaut doit faire l'objet d'une inspection de conformité. Depuis 2016, pour les entreprises extérieures dont le volume d'heures travaillées est important, un *Safety Contract Owner* peut être désigné parmi les cadres dirigeants des secteurs du Groupe ou les membres des Comités de direction des filiales du Groupe pour instaurer un dialogue de haut niveau avec l'encadrement de l'entreprise extérieure et renforcer l'engagement et la visibilité sur les sujets liés à l'HSE.

Quelle que soit la nature des enjeux de sécurité, de santé ou d'environnement, les actions de prévention impliquent l'adhésion de chacun aux politiques HSE du Groupe. À cet effet, le Groupe déploie des **formations destinées aux différentes populations** (nouveaux arrivants, managers, cadres supérieurs et dirigeants) de manière à diffuser un socle cohérent de connaissances partagé par tous :

- *Safety Pass* : ces parcours d'accueil sécurité sont mis en place depuis le 1^{er} janvier 2018 pour les nouveaux arrivants dans le Groupe. Différents parcours existent selon le type de poste et couvrent les risques HSE principaux de l'entreprise, les risques liés à l'activité du site ainsi que ceux liés au poste de travail. Le contenu théorique est complété de formations pratiques de type « gestes qui sauvent ».
- *HSE for Managers* s'adresse aux managers opérationnels ou fonctionnels, en responsabilité actuelle ou future dans l'une des entités du Groupe. Cette formation a fait l'objet d'une refonte en 2020. Quatre sessions ont pu être organisées en 2020 selon ce nouveau format, pour former une centaine de managers ;
- *Safety Leadership for Executives* est destiné aux cadres dirigeants du Groupe et centré sur le leadership Sécurité. L'objectif de cette formation est d'accompagner les cadres dirigeants afin de leur permettre de transmettre et développer une culture sécurité au sein de leur organisation. Deux sessions ont pu être organisées en 2020 pour former une quarantaine de cadres dirigeants du Groupe, représentant environ 15% de cette population. Pendant ces sessions interviennent également des cadres dirigeants d'entreprises extérieures, pour faciliter l'échange de bonnes pratiques, et pour favoriser la convergence de vue sur les éléments les plus importants de la culture de sécurité.

Afin d'assurer et renforcer la connaissance du cadre de référence, un outil d'évaluation des connaissances, intégrant plus de 3 000 questions à choix multiple, a été développé en 2018 à destination des responsables HSE de filiales, de sites opérés ou de leurs équipes. Cet outil permet également de déterminer, le cas échéant, un plan de formation adapté. Plus de 120 évaluations ont été réalisées en 2020.

En complément des actions de formation, la direction HSE porte **l'animation continue des thématiques HSE**, avec des experts et spécialistes amenés tous les mois à diffuser un ensemble de règles et de bonnes pratiques, internes comme externes. La Journée Mondiale de la Sécurité organisée chaque année est un autre vecteur de cette animation. Elle a eu pour thème en 2020 « Nos vies avant tout : Tournées sécurité conjointes avec les entreprises extérieures ». Par ailleurs, TOTAL encourage et promeut les initiatives de ses filiales en faveur de la sécurité. Chaque année, un concours sécurité est organisé et la meilleure initiative HSE de filiale est primée.

Enfin, en tant que valeur de TOTAL, la sécurité est prise en compte dans **la politique de rémunération du personnel du Groupe** depuis 2011 à tous les échelons du Groupe (se reporter au point 5.3.1.2 de ce chapitre).

Dans le domaine de la **sûreté**, la politique du Groupe vise à assurer la protection des personnes, des biens et du patrimoine informationnel du Groupe face à des intentions ou des actes malveillants. Pour ce faire, TOTAL s'appuie sur sa direction Sûreté qui développe le référentiel du Groupe, assure la veille de la situation sécuritaire des pays dans lesquels il opère en vue de déterminer les mesures de sûreté générales à adopter (autorisation de déplacement par exemple) et apporte son support aux filiales notamment en cas de crise. Le référentiel de sûreté du Groupe s'applique à l'ensemble des filiales contrôlées par le Groupe. Il prévoit que le système de management de la sûreté des filiales doit comprendre les étapes suivantes : l'analyse de la menace, l'évaluation des risques, le choix d'une posture de sûreté, la mise en place de moyens de prévention ou de protection, le contrôle et le *reporting* puis la révision périodique. Il doit également intégrer les exigences de la réglementation locale. Le référentiel prévoit que chaque filiale développe un plan de sûreté, des procédures opérationnelles et un plan d'action. Dans le cadre des projets de développement de nouvelles activités, la direction Sûreté du Groupe précise, en lien avec les secteurs d'activité, l'organisation et les moyens à mettre en œuvre.

Dans chaque pays où TOTAL est présent, le *Country Chair* a la responsabilité de la sûreté des opérations dans le pays. Il s'assure de la mise en place des mesures et des moyens en s'appuyant sur un *Country Security Officer* et sur les directeurs généraux de filiales. Les systèmes de management et les plans de sûreté des filiales sont régulièrement vérifiés par la direction Sûreté du Groupe ou le *Country Chair*. Des actions de sensibilisation et de formation et un *reporting* centralisé des événements de sûreté sont organisés par la direction Sûreté du Groupe.

5.4.3 Prévenir les accidents de transport



Dans le domaine du **transport routier**, le Groupe dispose depuis de nombreuses années d'une politique visant à réduire les accidents en appliquant des standards pouvant être plus stricts que certaines réglementations locales. Cette politique, définie dans le cadre de référence One MAESTRO, s'applique à tout le personnel et aux entreprises extérieures en contrat avec les entités du Groupe. Elle comprend notamment l'interdiction de téléphoner en conduisant y compris avec un kit mains libres, l'interdiction d'utilisation des deux roues motorisées pour les déplacements professionnels, l'obligation de formation des conducteurs et la définition de spécifications techniques strictes pour les véhicules. Des exigences complémentaires sont déclinées en fonction du niveau des risques routiers du pays et de la nature de l'activité. Par exemple, dans les pays à risques routiers élevés,

les véhicules sont équipés de dispositifs d'enregistrement des paramètres de conduite et un suivi du comportement des conducteurs est mis en place. Depuis 2012, un vaste programme d'inspection des transporteurs est également déployé au Marketing & Services, secteur où l'activité transport est la plus importante au sein du Groupe avec la livraison des produits en stations-service et chez les clients particuliers. Ce programme est progressivement étendu aux autres secteurs d'activité en fonction des besoins. Il fait intervenir des experts transport indépendants qui inspectent les transporteurs sur les pratiques et processus mis en place concernant le recrutement et la formation des chauffeurs, les contrôles et la maintenance des véhicules, la gestion des trajets et le système de management HSE. À l'issue de l'inspection, un plan d'action est mis en place. En cas de manquement grave ou de mauvais résultats répétitifs,

le transporteur peut être exclu de la liste des transporteurs agréés. Par ailleurs, un centre de formation existe depuis 2015 à Radès en Tunisie. Il accueille les membres du personnel des filiales ainsi que des entreprises de transport routier travaillant pour le Groupe qui souhaitent bénéficier des formations transport proposées par le Marketing & Services.

Afin de mesurer le résultat de sa politique, TOTAL suit depuis de nombreuses années le nombre d'accidents graves de la route impliquant ses personnels et ceux des entreprises extérieures. La réduction de 40% du nombre d'accidents graves entre 2016 et 2020 témoigne des efforts menés. En 2020, le nombre d'accidents graves de la route impliquant des véhicules légers est en forte baisse par rapport à 2019. Cette tendance sera à confirmer sur 2021.

Les chantiers ouverts en 2018 sur l'utilisation des nouvelles technologies dans la prévention des accidents de la route ont été poursuivis en 2019 et 2020. Au Marketing & Services, un nouveau plan d'action a été mis en place couvrant les domaines du comportement des conducteurs, du suivi des véhicules et de la préparation aux situations d'urgence. La décision a notamment été prise de déployer, sur plus de 2 500 véhicules de transport, des systèmes de détection de la fatigue après des tests concluants effectués sur plusieurs mois. Le déploiement de ces systèmes est en voie d'achèvement. Par ailleurs, le second volet de la campagne vidéo *SafeDriver* a débuté en 2019 et devrait se poursuivre jusqu'en 2022. Les sujets retenus en 2019 et 2020 ont été les angles morts, la fatigue et la conduite en situation difficile ainsi que les distracteurs au volant.

Nombre d'accidents graves de la route ^(a)	2020	2019	2018
Véhicules légers et transport en commun ^(b)	0	9	7
Poids lourds de transport de marchandises ^(b)	27	24	23

(a) Renversement de véhicule ou autre accident ayant entraîné une blessure d'un membre d'équipage (accident déclaré).

(b) Véhicules en contrat long terme avec le Groupe (> 6 mois).

5.4.4 Prévenir les risques pour la santé au travail



En matière de prévention des risques pour la santé au travail, le référentiel One MAESTRO prévoit que les filiales du Groupe identifient et évaluent les risques pour la santé au poste de travail à court, moyen et long termes. Il fournit pour ce faire des guides pour la mise en application. L'analyse de ces risques pour la santé porte sur les risques de nature chimique, physique, biologique, ergonomique et psychosociaux. Elle conduit à l'établissement et au déploiement d'un plan d'action. Dans chaque entité du Groupe un correspondant Hygiène Industrielle est identifié et a pour mission de mettre en place la politique d'identification et d'évaluation des risques pour la santé au poste de travail. Les actions menées dans ce cadre, intégrées dans les plans d'action HSE des entités, sont auditables dans le cadre des audits One MAESTRO.

De manière générale, **l'exposition potentielle aux produits chimiques ou dangereux** sur un site opéré par une entité du Groupe ou à proximité est l'un des dangers les plus suivis au regard des conséquences potentielles. Les projets de construction de nouvelles installations se conforment dès leur conception aux standards techniques internationaux afin de limiter les expositions. Pour les sites en production opérés par une entité du Groupe et soumis à ce risque, le référentiel One MAESTRO structure la démarche de prévention en plusieurs étapes. En premier lieu, les produits dangereux tels que les produits CMR (Cancérogène, Mutagène ou Reprotoxique) sont recensés de façon exhaustive et leurs dangers identifiés. Puis, les expositions potentielles à des niveaux pouvant présenter un risque pour la santé du personnel, des entreprises extérieures ou des riverains, sur le site ou à proximité, sont identifiées et évaluées, et des mesures de prévention ou de mitigation sont mises en œuvre pour maîtriser les risques. Enfin, la démarche est contrôlée (contrôle d'atmosphère, suivi médical spécifique, audits, etc.)

Dans le domaine du **transport maritime** et du **transport fluvial**, le processus et les critères de sélection des navires et des barges sont définis par le vetting du Groupe. Ces critères prennent en compte non seulement le navire ou la barge, mais aussi l'équipage en s'assurant que celui-ci ait l'ensemble des qualifications et formations requises selon la convention STCW (*Standards of Training, Certification and Watchkeeping for Seafarers*). Le vetting vérifie aussi l'application du système de management de la sécurité défini pour les navires par le code ISM (*International Safety Management*) de l'OMI (*Organisation Maritime Internationale*) ainsi que des recommandations de l'industrie comme l'OCIMF (*Oil Companies International Marine Forum*) et le SIGTTO (*Society of International Gas Tanker and Terminal Operators*) qui prennent en compte le facteur humain pour prévenir les accidents de personne à bord des navires ou des barges. De plus, dans ses chartes d'affrètement TOTAL impose que l'équipage appartienne à un syndicat reconnu et affilié à l'ITF (*International Transport workers' Federation*). L'ITF représente les intérêts des syndicats de travailleurs des transports dans les organes qui prennent des décisions concernant les emplois, les conditions d'emploi ou la sécurité dans le secteur des transports, tels que l'Organisation internationale du travail (OIT) ou l'Organisation maritime internationale (OMI).

Dans le domaine du **transport aérien**, un processus de sélection des transporteurs est mis en place pour limiter les risques liés aux déplacements du personnel du Groupe et des entreprises extérieures, si leur voyage est organisé par TOTAL. Ce processus s'appuie sur les données issues des organismes internationaux reconnus : Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), IATA *Operational Safety Audit* (IOSA), IOGP, et des recommandations d'autorités d'aviations civiles. Les compagnies aériennes qui ne disposent pas d'une notation par un organisme international font l'objet d'une évaluation par un organisme indépendant missionné par le Groupe.

en vue de vérifier son efficacité et de mettre en œuvre des actions d'amélioration si nécessaire. Elle est également formalisée dans un dossier d'évaluation des risques régulièrement révisé par la filiale.

En matière de prévention des **risques psychosociaux** (RPS), TOTAL s'est doté d'un programme mondial visant à permettre la prise en charge de l'ensemble des collaborateurs exposés où qu'ils soient dans le monde. Ce programme, piloté par la direction des Ressources humaines Groupe, le coordinateur médical du Groupe ainsi qu'un représentant de chaque secteur d'activité de TOTAL, repose sur quatre axes :

- un niveau de sensibilisation et de formation minimum, qui se traduit par la diffusion d'un kit de prévention des RPS traduit en 11 langues et validé par des experts internationaux, support premier de toutes formations ;
- un dispositif unique de mesures individuelles du stress et d'évaluation collective des facteurs de RPS de l'environnement de travail permettant des plans d'action facilités ;
- un dispositif d'écoute et d'accompagnement pour tout collaborateur quelle que soit sa localisation géographique. Encadré par des experts internationaux et disponible en plus de 50 langues, il permet ainsi, autant que possible, une prise en charge du collaborateur dans sa langue maternelle et selon sa spécificité culturelle ;
- un suivi régulier des indicateurs pour un pilotage renforcé. Le dispositif mis en place garantit anonymat, confidentialité et sécurité des données personnelles tout au long de la prise en charge.

Chaque filiale du Groupe doit assurer la mise en œuvre du programme de prévention des RPS du Groupe ou d'un programme local équivalent. Au 31 décembre 2020, 137 référents RPS contribuent activement au sein de leur filiale à la mise en œuvre des quatre axes prioritaires.

En termes de **suiti médical**, le référentiel demande que chaque entité du Groupe propose à l'ensemble de ses salariés, un bilan de santé tous les deux ans minimum et formalise sa procédure de suivi médical en tenant compte des exigences de la législation locale (fréquence, type d'exams, etc.) et du degré d'exposition de son personnel aux différents risques. Le suivi médical des collaborateurs s'effectue dans un service de santé qu'il soit interne (services de santé au travail en France, cliniques dans cinq pays d'Afrique) ou externe. Par ailleurs, compte tenu de son activité et son exposition, TOTAL est doté d'un département médical international qui conçoit, coordonne et supervise la logistique médicale opérationnelle à l'international. Il est l'échelon décisionnaire en matière de sécurité médicale des expatriés et des nationaux. Il assure l'organisation des bilans d'aptitude et du suivi médical des salariés et de leurs familles expatriés, l'assistance médicale aux filiales, les missions d'audits des structures médicales dans les pays où le Groupe est présent, émet des recommandations et coordonne les évacuations sanitaires.

Pour compléter ce dispositif, TOTAL a mis en place un observatoire de la santé des salariés qui a pour vocation de faire le suivi de l'état de santé d'un échantillon de salariés permettant d'identifier l'émergence de pathologies et, le cas échéant, de proposer des actions de prévention. Ces données sont issues de remontées anonymes des visites médicales au niveau mondial.

Au niveau Holding, TOTAL dispose également d'un comité médical conseil qui se réunit régulièrement pour évoquer les grands thèmes de santé qui sont en lien avec les activités du Groupe. Il décide au besoin d'activer des stratégies de prévention sanitaire complémentaires. Composé d'experts scientifiques externes, il associe également des cadres dirigeants et les acteurs du Groupe concernés par ces questions. La thématique 2020 a été la pandémie COVID-19 et notamment les mesures prises par le Groupe lors de la gestion de cette crise.

Plus largement, TOTAL soutient la **promotion de la santé individuelle et collective** dans ses pays d'implantation à travers notamment des campagnes de vaccination et de dépistage de certaines maladies (sida, cancer, paludisme, etc.) à destination des salariés, de leurs familles et des communautés locales. Il développe également des dispositifs de protection sociale (se reporter au point 5.3.1.2 de ce chapitre). Des actions de sensibilisation aux risques liés aux styles de vie (campagnes antitabac et antialcool, etc.) sont également mises en œuvre de manière régulière. En vue de partager sur les avancées en matière d'Hygiène Industrielle, TOTAL organise chaque année une journée technique d'échange sur un thème donné en liaison avec les secteurs d'activité concernés. En 2020, cette journée technique n'a pas pu avoir lieu du fait de la pandémie COVID-19.

Afin de suivre les performances de son dispositif, TOTAL suit les indicateurs suivants :

Indicateurs santé (périmètre PSM)	2020	2019	2018
Part des salariés exposés à un risque professionnel bénéficiant d'un suivi médical régulier	97%	98%	98%(a)
Nombre de maladies professionnelles déclarées dans l'année (selon les critères de la réglementation locale)	136	128	154

(a) Par exception aux principes du reporting exposés au point 5.11 de ce chapitre, le taux 2018 n'intègre pas une société n'ayant pas remonté ses données dans les délais du PSM 2018.

Les troubles musculosquelettiques, première cause de maladies professionnelles, représentent 53% des maladies déclarées en 2020, contre 67% en 2019 sur le périmètre PSM. Le Groupe met en place des évaluations des risques ergonomiques telles que précisées précédemment et propose aux collaborateurs des formations à la prévention des troubles musculosquelettiques.

Au cours de l'année 2020, TOTAL s'est organisé pour faire face à la **pandémie COVID-19**. Cette crise sanitaire a touché l'ensemble des entités du Groupe. Elle se distingue des autres crises par sa durée et son ampleur. Elle a conduit, sur un périmètre large, à prendre des mesures fortes telles que le rapatriement de certains personnels et leurs familles, la mise en place de dispositifs de quarantaine et la fourniture de moyens de protection individuelle (masques, gants, gel hydroalcoolique, etc.).

Au fur et à mesure du développement de la pandémie, les pays concernés ont mobilisé leurs cellules de crise locales (Singapour le 24 janvier 2020, Chine le 25 janvier 2020, etc.). Une cellule de coordination a été mise en place, au siège du Groupe, le 27 janvier 2020, et une cellule de management de la crise Groupe (CMCG) a été constituée le 10 mars 2020. La CMCG, structure permanente, a été chargée, tout en veillant au maintien de la continuité de l'activité :

- de conseiller le Comité exécutif du Groupe ;
- d'assurer la coordination entre toutes les entités du Groupe et de partager de bonnes pratiques ;
- de définir, dans le respect des règles de chaque pays, les conditions d'une protection sanitaire efficace de tous les personnels ;
- de centraliser, dans un premier temps, l'achat et la distribution des produits consommables de protection ;
- de procéder aux rapatriements nécessaires ;
- de bâtir une politique de déplacements ;
- de proposer un dispositif de retour progressif sur les lieux de travail incluant une capacité de dépistage par tests virologiques et la préparation matériels des locaux (marquage, panneaux d'information, prise de température, nettoyage, régulation des cantines, etc.) ;
- d'animer le dispositif de communication interne et de préparer l'information des partenaires sociaux ;
- de mettre en place une plateforme de soutien psychologique ;
- de réaliser un reporting périodique.

En se basant sur les recommandations du Groupe, les filiales du Groupe ont déployé, selon le contexte local et la législation en vigueur, des dispositifs afin de préserver la santé des salariés et la continuité des activités. La CMCG s'est transformée, le 1^{er} juillet 2020, en cellule de suivi de crise Groupe (CSCG). Dans les mêmes conditions que la CMCG, la CSCG a travaillé sur les questions de déconfinement et de reconfinement (mise en place de mesures de télétravail, adaptation du dispositif des sites industriels, gestion des cas contacts et des personnes vulnérables, etc.). Cette structure, toujours active, est en mesure de répondre dans la durée aux contraintes de la crise pandémique.

5.4.5 Limiter les risques en matière de santé et de sécurité des consommateurs



Sans prise en compte de précautions particulières, certains produits chimiques ou pétroliers commercialisés par TOTAL sont susceptibles de présenter des risques en matière de santé et sécurité des consommateurs. Le respect des exigences réglementaires est la première mesure pour limiter les risques tout au long du cycle de vie de ces produits.

Au-delà, TOTAL a défini les exigences minimales à respecter pour la mise sur le marché des produits chimiques ou pétroliers qu'il produit, partout dans le monde, afin de réduire les impacts potentiels sur la santé des consommateurs et l'environnement. Elles comprennent l'identification et l'évaluation des dangers inhérents à ces produits et à leurs utilisations de

même que l'information des consommateurs. Les fiches de données de sécurité accompagnant les produits chimiques ou pétroliers mis sur le marché par le Groupe, disponibles dans au moins une des langues d'usage du pays, ainsi que l'étiquetage du produit sont deux éléments clés d'information.

La mise en œuvre de ces exigences est suivie par des pôles de spécialistes de la réglementation, des toxicologues et des écotoxicologues au sein des secteurs Raffinage-Chimie et Marketing & Services du Groupe. La mission de ces pôles est d'assurer la préparation des dossiers de sécurité des produits chimiques ou pétroliers afin qu'ils correspondent aux applications auxquelles ils sont destinés et aux exigences réglementaires en vigueur. Ils procèdent ainsi à la rédaction des fiches de données de sécurité, des certificats de conformité (contact alimentaire, jouet, emballage pharmaceutique, etc.) et à l'enregistrement sous REACH si nécessaire. Ils assurent également la veille scientifique et réglementaire et suivent la mise en œuvre rapide des nouvelles fiches et des mises à jour au sein des entités du Groupe.

La gouvernance du processus est complétée au sein des *business units* ou des filiales des secteurs Raffinage-Chimie et Marketing & Services par la nomination d'un responsable produits qui assure la conformité de la mise sur le marché des produits chimiques ou pétroliers de son entité. Les réseaux de responsables produits sont coordonnés par les pôles de spécialistes du Groupe directement ou via un niveau intermédiaire régional pour le secteur Marketing & Services.

Les fiches de données de sécurité du pétrole et du gaz produits par les filiales des secteurs de l'Exploration-Production et de Integrated Gas, Renewables & Power sont réalisées par le Pôle d'expertise du Marketing & Services. La conformité de la mise sur le marché des produits est assurée par la filiale.

Enfin, TOTAL a mis en place un groupe de travail intersecteurs qui travaille à l'harmonisation des pratiques et des classifications concernant les produits chimiques ou pétroliers communs ainsi qu'au développement des bonnes pratiques.

5.5 Enjeux environnementaux



TOTAL place l'environnement au cœur de son ambition d'entreprise responsable. Compte tenu de leur spécificité, les activités du Groupe induisent des risques pour l'environnement pour lesquels TOTAL développe une politique de gestion structurée.

Dans ce contexte, le Groupe a identifié ses principaux risques environnementaux :

- les risques accidentels de pollution ;
- les risques environnementaux susceptibles de résulter de rejets liquides, gazeux ou solides ou d'une utilisation non durable des ressources naturelles ;
- les risques d'atteinte à la biodiversité et aux écosystèmes dans les projets et les opérations notamment localisés dans des environnements naturels sensibles ;
- les risques environnementaux associés à la production de déchets ultimes.

L'identification des risques et enjeux en matière d'environnement résulte d'un processus dynamique qui s'appuie sur le savoir-faire du Groupe et le retour d'expérience traduit dans le cadre de référence HSE dénommé One MAESTRO (*Management and Expectations Standards Toward Robust Operations*). Pour faire face à ses risques, TOTAL s'appuie sur sa direction HSE intégrée dans le pôle People & Social Responsibility dont la directrice générale siège au Comité exécutif.

5.5.1 Politique générale et objectifs environnementaux



Conformément à sa charte Sécurité Santé Environnement et Qualité, TOTAL considère le respect de l'environnement comme une de ses priorités. Chacun, à tout niveau, dans l'exercice de ses fonctions, doit faire preuve de la plus grande exigence dans la protection de l'environnement. TOTAL veille à maîtriser ses consommations énergétiques, ses émissions dans les milieux naturels (eau, air, sol), ses productions de déchets ultimes, son utilisation de ressources naturelles et ses impacts sur la biodiversité. TOTAL adopte, dans ce domaine, une attitude constructive de transparence et de dialogue vis-à-vis des parties prenantes et des tiers.

Dans cette optique, la direction HSE traite de manière intégrée les enjeux environnementaux, de sécurité, de santé et les enjeux sociétaux liés aux opérations du Groupe. Elle coordonne le déploiement de la charte Sécurité Santé Environnement et Qualité du Groupe à travers la définition et le suivi de la mise en œuvre du cadre de référence interne One MAESTRO. Ce cadre de référence et les audits associés sont décrits au point 5.4 de ce chapitre. La direction HSE et les services HSE au sein des entités du Groupe veillent au respect des réglementations locales applicables, des exigences internes du cadre de référence One

MAESTRO et des engagements complémentaires du Groupe. Des instances de pilotage Groupe animées par la direction HSE sont chargées de :

- suivre les performances environnementales de TOTAL, qui sont revues annuellement au Comité HSE et au Comité d'audit du Groupe et font l'objet d'objectifs d'amélioration fixés sur des périodes pluriannuelles ;
- traiter, en collaboration avec les secteurs d'activité, les différentes thématiques concernant l'environnement dont ils ont la charge ;
- promouvoir les normes internes à faire appliquer par les entités opérationnelles du Groupe.

À titre d'exigence générale, le référentiel One MAESTRO requiert que les systèmes de gestion de l'environnement des sites opérés du Groupe importants pour l'environnement⁽¹⁾ soient certifiés au standard ISO14001 dans les deux ans qui suivent leur démarrage ou leur acquisition : 97% de ces 79 sites sont en conformité en 2020. Les sites non conformes sont le site de Lapa au Brésil qui devrait être certifié en 2021 et le site de Kaombo norte en Angola dont l'audit de certification a été repoussé à 2021 en raison de la pandémie COVID-19. Au-delà de cette exigence, à fin 2020, ce sont au total 266 sites opérés par le Groupe qui sont certifiés au

(1) Les sites des filiales en production du secteur Exploration-Production, les sites de production supérieure à 250 000 tonnes par an des secteurs Raffinage-Chimie et Marketing & Services ainsi que les centrales électriques à gaz du secteur Integrated Gas, Renewables & Power.

standard ISO14001. En 2020, 12 sites ont été nouvellement certifiés ISO14001. Les exigences internes prévoient également que tout projet présenté au Comité risques du Groupe voit ses risques et impacts potentiels, notamment environnementaux, évalués et revus préalablement à la décision finale d'investissement.

Le référentiel One MAESTRO comprend également des exigences spécifiques couvrant les différents risques environnementaux du Groupe (se reporter aux points 5.5.2 à 5.5.5 de ce chapitre).

Les objectifs de progrès environnementaux du Groupe^(a) :

- diminuer de 50% les rejets de dioxyde de soufre (SO₂) dans l'air entre 2010 et 2020
- valoriser plus de 50% des déchets des sites opérés par le Groupe
- limiter la teneur en hydrocarbures des rejets aqueux à moins de 30 mg/l pour les sites offshore et 15 mg/l pour les sites terrestres et côtiers
- mettre en œuvre l'ambition biodiversité selon les 4 axes présentés au point 5.5.4 de ce chapitre

(a) Pour les objectifs en matière de climat, se reporter au point 5.6 de ce chapitre.

Dans les faits :

- plus de 50% de réduction des rejets de dioxyde de soufre (SO₂) dans l'air atteint depuis 2017
- plus de 50% des déchets des sites opérés par les filiales du Groupe valorisés en 2020
- 100% des sites pétroliers du Groupe conformes à l'objectif de qualité de rejets *onshore* depuis 2016 et 100% des sites pétroliers du Groupe conformes à l'objectif de qualité de rejets offshore en 2020
- six plans d'action biodiversité déployés ou en cours de préparation en 2020
- aucune activité d'exploration ou d'extraction de pétrole ou de gaz dans le périmètre des sites naturels inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO
- aucune activité d'exploration des champs pétroliers en zone de banquise arctique

TOTAL veille à faire partager à l'ensemble de son personnel ses exigences en matière de respect de l'environnement. Des formations sont réalisées afin que le personnel soit doté des compétences requises (se reporter au point 5.4.2 de ce chapitre).

TOTAL sensibilise également ses collaborateurs par le biais de campagnes de communication interne (revues internes, intranet, affichage, etc.).

5.5.2 Prévenir les risques accidentels de pollution



Pour prévenir les risques accidentels et notamment les déversements pouvant atteindre l'environnement, TOTAL met en œuvre des politiques adaptées de maîtrise des risques. Le point 5.4.1 de ce chapitre décrit les mesures de maîtrise couvrant tant la conception, la construction des installations ou leurs éventuelles modifications, que la conduite des opérations. Il décrit également les mesures de maîtrise de l'intégrité de l'installation au cours du temps.

Pour ses transports maritimes et fluviaux d'hydrocarbures, TOTAL n'affrète que des navires et des barges aux meilleurs standards internationaux. Une politique interne au Groupe fixe le processus et les critères de sélection des navires et des barges, appelés *vetting*. Ces critères s'appuient notamment sur les réglementations, les bonnes pratiques et les recommandations de l'OCIMF⁽¹⁾, ainsi qu'en Europe sur le système *European Barge Inspection Scheme* (EBIS). Le *vetting* des navires-citernes et barges est mis en œuvre par une entité unique et centralisée du Groupe. L'âge moyen de la flotte affrétée à temps par la direction des Transports maritimes de TOTAL est d'environ sept ans.

Les terminaux maritimes opérés du Groupe ont achevé la consolidation de leurs caractéristiques physiques dans la base de données mondiales du *Marine Terminal Information System* (MTIS) de l'OCIMF, facilitant ainsi l'évaluation de la compatibilité des navires avec les postes d'escale. Par ailleurs, TOTAL encourage l'ensemble de ses terminaux opérés à utiliser le *Marine Terminal Management and Self Assessment* (MTMSA), référentiel préconisé par l'industrie auprès des opérateurs de terminaux, afin d'améliorer en continu la sécurité de leurs opérations. Une formation sur le contrôle des conditions de sécurité de l'interface navire-terre (SSSCL – *Ship Shore Safety Check List*) et des opérations de transfert de cargaison fait l'objet d'une exigence du cadre de référence One MAESTRO depuis octobre 2020. À fin 2020, 90% des terminaux opérés disposaient d'opérateurs ayant déjà suivi cette formation.

Pour faire face à un déversement accidentel majeur, TOTAL a structuré un dispositif global de gestion de crise décrit au point 5.4.1 de ce chapitre.

Ce dispositif est complété, pour les sites opérés par le Groupe concernés par un risque de déversements accidentels atteignant les eaux de surface, par des exigences du référentiel One MAESTRO. Celles-ci imposent de revoir et de tester régulièrement leurs plans de lutte antipollution dans le cadre d'exercices. Ces plans sont propres à chaque site, adaptés à leur organisation, leurs activités et leur environnement tout en restant en phase avec les recommandations du Groupe. Les sociétés du Groupe peuvent s'appuyer sur des moyens humains et matériels internes (FOST – *Fast Oil Spill Team*) et bénéficier de conventions d'assistance avec les principaux organismes tiers spécialisés dans la gestion des déversements d'hydrocarbures.

Pour les activités d'Exploration-Production d'hydrocarbures, des équipements de fermeture de puits en fond de mer (*subsea capping*) et de captage de fuite (*subsea containment*), mobilisables par voie aérienne, sont stratégiquement positionnés depuis 2014 en différents points du monde (Afrique du Sud, Brésil, Norvège, Singapour). Ils permettent d'avoir accès à des solutions plus rapidement en cas d'éruption de pétrole ou de gaz lors de forages sous-marins. À partir de ces localisations, ces équipements peuvent ainsi bénéficier aux opérations de TOTAL partout dans le monde. Ces dispositifs sont issus des travaux d'un groupement de neuf compagnies pétrolières dont TOTAL fait partie et sont gérés par l'organisme coopératif de lutte contre la pollution marine aux hydrocarbures, Oil Spill Response Ltd (OSRL). De plus, depuis 2018, un dispositif destiné à faciliter les opérations de *capping* par faible profondeur d'eau, l'*Offset Installation Equipment* (OIE), est positionné à Trieste (Italie). Géré par OSRL, il peut être transporté par avion ou bateau en tout point du globe en cas de besoin.

En complément, TOTAL a conçu et développé son propre système de *capping* (*Subsea Emergency Response System*) pour stopper le plus rapidement possible une éruption potentielle survenant en cours de forage ou en cours de production. Depuis 2015, des équipements sont positionnés en Angola et en République du Congo, couvrant ainsi toute la région du golfe de Guinée.

(1) OCIMF (Oil Companies International Marine Forum) : Association de l'industrie regroupant les principales compagnies pétrolières mondiales. Cet organisme gère notamment le *Ship Inspection Report* (SIRE), programme qui abrite et donne accès aux rapports d'inspection des navires-citernes et des barges fluviales (BIQ – *Barge Inspection Questionnaire*).

Préparation à la lutte antipollution	2020	2019	2018
Nombre de sites dont l'analyse de risques a identifié au moins un risque de pollution accidentelle importante d'une eau de surface ^(a)	119	128	126
Proportion de ces sites disposant d'un plan antipollution opérationnel	100%	100%	99%
Proportion de ces sites qui ont réalisé un exercice de lutte antipollution ou dont l'exercice n'a pas pu avoir lieu à la suite d'une décision des autorités	88%	85% ^(b)	86%

(a) La variation du nombre de sites est due aux effets périmètre.

(b) La valeur a été révisée par rapport à 2019 afin de ne comptabiliser que les empêchements faisant suite à une décision des autorités.

TOTAL suit, conformément aux usages de la profession, les déversements accidentels d'hydrocarbures liquides dont le volume unitaire est supérieur à un baril. Ceux qui dépassent un seuil de gravité prédéterminé font l'objet d'une revue mensuelle et une information statistique annuelle est transmise au Comité Performance Groupe. Tout déversement est suivi d'une action de réparation visant un retour aussi rapide que possible de l'environnement à un état acceptable.

5.5.3 Limiter l'empreinte environnementale des sites du Groupe



TOTAL mène une politique d'évitement, de réduction, de maîtrise et de mesure de l'empreinte de ses activités sur l'environnement. Dans ce cadre, les rejets de substances sont identifiés et quantifiés par milieu de rejet (eau, air, sols) de façon à mettre en œuvre des mesures adaptées pour mieux les maîtriser.

Eau, air

Les activités du Groupe génèrent des rejets tels que les rejets des fumées des installations de combustion, les émissions dans l'atmosphère des différents procédés de transformation, ou encore les rejets d'eaux résiduaires. Au-delà du respect des réglementations applicables, TOTAL a mis en place des règles et guides sur lesquels les filiales du Groupe s'appuient pour limiter les quantités rejetées. TOTAL s'est doté plus particulièrement d'objectifs de réduction des émissions de dioxyde de soufre (SO₂) et s'est engagé à limiter ses rejets d'hydrocarbures dans l'eau. Après analyse, les sites exposés peuvent s'équiper de systèmes de réduction qui incluent des mesures organisationnelles (utilisation de modèles prédictifs pour la maîtrise des pics d'émission de dioxyde de soufre (SO₂) en fonction des données météorologiques, amélioration de la conduite des procédés de combustion, etc.) et des mesures techniques (stations de traitement des eaux résiduaires, utilisation de brûleurs de bas-NO_x, dépoussiéreurs électrostatiques, etc.). À ce jour, toutes les raffineries contrôlées par le Groupe sont pourvues de ce type de dispositifs.

Pour les nouvelles installations développées par le Groupe, les règles internes prévoient que des études d'impact doivent être réalisées et si nécessaire des actions menées pour limiter les effets de ces rejets.

En 2010, les émissions de SO₂ étaient de 99 kt. TOTAL s'est doté d'un objectif pour 2020 de ne pas dépasser 49,5 kt, atteint depuis 2017.

Rejets chroniques atmosphériques	2020	2019	2018
Émissions de SO ₂ (en kt)	34	39	48
Émissions de NO _x (en kt)	64	72	66
Émissions de COVnm ^(a) (en kt)	69	83	81

(a) Composés organiques volatils non méthaniques.

Déversements accidentels d'hydrocarbures liquides ayant atteint l'environnement et dont le volume est supérieur à un baril, hors actes de sabotage

	2020	2019	2018
Nombre de déversements	50	57	74
Volume total des déversements (en milliers de m ³)	1,0	1,2	0,3

Concernant la rupture du pipeline d'Île-de-France (PLIF) à Autouillet en 2019, les opérations de réhabilitation se sont achevées en 2020. Les sols ont été reconstitués avec des terres minérales et végétales régionales compatibles d'un point de vue agronomique, puis ensemencés avec des graines sélectionnées afin de restructurer les sols et éviter l'implantation d'espèces invasives en attendant de pouvoir reprendre les cultures après une période de repos d'un ou deux ans. Les ruisseaux ont retrouvé, au printemps 2020, une végétation de bord de berge équivalente à celle présente avant l'incident. Les différents milieux font l'objet d'une surveillance environnementale régulière afin de contrôler la qualité biologique et chimique dans le temps.

Les émissions de SO₂ susceptibles de causer des pluies acides sont contrôlées et réduites régulièrement. La baisse des émissions en 2020 s'explique par une diminution d'activité sur les unités de raffinage liée aux arrêts et à la pandémie COVID-19.

Les émissions de NO_x concernent essentiellement les activités d'exploration et de production d'hydrocarbures. Elles sont majoritairement localisées offshore loin des côtes et leur impact sur la qualité de l'air est donc considéré comme limité.

Qualité des eaux rejetées	2020	2019	2018
Teneur en hydrocarbures des rejets aqueux offshore (en mg/l)	12,8	13,0	14,1
% de sites conformes à l'objectif de qualité des rejets offshore (30 mg/l)	100% ^(a)	100% ^(a)	100% ^(a)
Teneur en hydrocarbures des rejets aqueux onshore (en mg/l)	1,9	1,7	1,8
% de sites conformes à l'objectif de qualité des rejets onshore (15 mg/l)	100%	100%	100%

(a) Sites d'Alwynn et Gryphon (Royaume-Uni) exclus, leurs rejets ayant lieu uniquement lors de la maintenance de l'unité de réinjection et étant encadrés par une déclaration spécifique.

Sols

Les risques de contamination des sols liés aux activités de TOTAL proviennent essentiellement des déversements accidentels (se reporter au point 5.5.2 de ce chapitre) et des stockages de déchets (se reporter au point 5.5.5 de ce chapitre). En matière de prévention et de maîtrise de ces pollutions, TOTAL a élaboré un guide sur lequel les filiales peuvent s'appuyer. L'approche qui y est recommandée repose sur quatre piliers :

- la prévention des fuites grâce à la mise en œuvre, autant que possible, de standards au niveau des meilleures pratiques de l'industrie, tant en ingénierie qu'en opération et dans les transports ;
- des opérations d'entretien à une fréquence adaptée afin de minimiser les risques de fuite ;
- une surveillance globale du milieu pour identifier une pollution éventuelle des sols et des eaux souterraines ;
- la maîtrise des pollutions résultant d'activités passées via des opérations visant à les confiner et à les réduire ou les éliminer.

Par ailleurs, une règle Groupe fixe les exigences minimales suivantes :

- le recensement systématique pour chaque site des enjeux environnementaux et sanitaires liés à d'éventuelles contaminations des sols et des eaux souterraines ;
- l'évaluation des contaminations des sols et des eaux souterraines avec la prise en compte de différents facteurs (étendue de la pollution à l'intérieur ou hors des limites du site, nature et concentrations des polluants, présence d'un vecteur susceptible de permettre la migration de la pollution, usages du terrain et des eaux souterraines à l'intérieur et aux abords du site) ;
- la gestion des enjeux sanitaires ou environnementaux identifiés en fonction de l'usage du site.

Enfin, les installations opérées du Groupe qui ne sont plus en service (usines chimiques, stations-service, bourbiers ou lagunes résultant des activités d'extraction d'hydrocarbures, friches d'unités arrêtées de raffineries, etc.) marquent le paysage et peuvent, malgré toutes les précautions mises en œuvre, avoir été sources de pollutions chroniques ou accidentelles. Au-delà de la gestion appropriée des déchets liés à la déconstruction et à la mise en sécurité des sites, TOTAL s'est doté d'une politique d'évaluation et de gestion des risques occasionnés par les pollutions des sols et des eaux souterraines. Pour les sites en fin d'activité, les modes de gestion des pollutions sont déterminés en tenant compte des obligations réglementaires, avec pour objectif de conserver le contrôle de l'usage des sites en privilégiant les possibilités de redéveloppement d'activités du Groupe (solaire, reboisement, etc.) et de préserver la biodiversité (axe 3 de l'ambition biodiversité présentée au point 5.5.2 de ce chapitre). Les opérations de réhabilitation des sites sont mises en œuvre par des entités spécialisées créées par le Groupe. À fin 2020, 141 sites industriels ayant cessé leurs activités (hors stations-service) étaient en cours de réhabilitation.

Les provisions pour protection de l'environnement et restitution des sites passées par le Groupe sont détaillées dans la note 12 de l'annexe aux comptes consolidés (se reporter au point 8.7 du chapitre 8).

Utilisation durable des ressources

Eau douce

En raison de leur nature, les activités du Groupe, principalement celles du Raffinage-Chimie et dans une moindre mesure celles des secteurs Exploration-Production et Integrated Gas, Renewables & Power, sont susceptibles d'avoir des impacts sur la ressource en eau et d'en être dépendantes, en particulier lorsque l'activité concernée est située dans un environnement hydriquement sensible.

Conscient de ces enjeux, TOTAL suit les principes d'action suivants en matière de gestion des risques sur la ressource en eau :

- une identification des sites sensibles prioritaires par un suivi des prélèvements en eau, puis une évaluation des risques ;
- selon les besoins, une amélioration de la gestion de la ressource en eau via une adaptation du système de gestion environnementale des sites concernés.

Afin d'identifier ses implantations concernées par un risque de stress hydrique, TOTAL procède au recensement des prélèvements et des rejets d'eau sur tous ses sites opérés significatifs pour cet indicateur et les évalue selon les indices de stress hydrique du WRI⁽¹⁾ Aqueduct actuel et futur. En 2020, les sites du Groupe ont prélevé 105 millions de m³ d'eau douce, pour une consommation nette de 75 millions de m³. La moitié de ce volume a été prélevée en zone de stress hydrique élevé ou extrêmement élevé selon la définition du WRI, c'est-à-dire dans des zones où la demande anthropique en eau est supérieure à 40% de la ressource disponible. Il s'agit essentiellement de zones urbaines fortement

peuplées, par exemple les zones urbaines en Europe du Nord. Selon la définition du CDP Water, ces prélèvements représentent 9,6% de l'ensemble des prélèvements d'eau du Groupe (eau saumâtre et eau de mer incluses). Pour les sites prioritaires définis comme étant ceux situés en zone de stress hydrique et prélevant plus de 500 000 m³ d'eau par an, TOTAL met en œuvre une évaluation des risques pour la ressource en eau structurée notamment grâce au déploiement de l'outil *Local Water Tool (LWT) for Oil & Gas* de la *Global Environmental Management Initiative (GEMI)*. Cet outil permet également d'orienter les actions de réduction des risques et d'optimiser l'utilisation de la ressource en eau des sites quand c'est nécessaire.

La mise en œuvre de cette évaluation des risques permet d'établir que les activités des sites opérés du Groupe exposent relativement peu les autres usagers de l'eau à un risque de pénurie d'eau. Le risque concerne principalement les sites de TOTAL dont l'approvisionnement en eau pourrait être interrompu pour maintenir l'accès à l'eau des usagers prioritaires. En 2020, TOTAL a répondu au questionnaire du CDP Water sur la période 2019 et a obtenu, pour la troisième année consécutive, la note A-. Le principal indicateur de ce *reporting* est le prélèvement d'eau douce.

Indicateur relatif à l'eau	2020	2019	2018
Prélèvements d'eau douce, hors eaux de refroidissement (en millions de m ³)	105	115	116
Consommation d'eau douce (en millions de m ³) ^(a)	75	-	-

(a) indicateurs publiés en 2020 sans historique de données.

La baisse du volume de prélèvement d'eau douce est liée en grande partie à une baisse d'activité en lien avec la pandémie COVID-19.

Sols

TOTAL utilise les surfaces de sols dont il a besoin pour mener en sécurité ses opérations industrielles.

Dans le monde entier, des exigences de durabilité sont respectées par les biocarburants incorporés par le Groupe en application des réglementations en vigueur. TOTAL commercialise et produit des biocarburants pour partie issus de matières premières agricoles. Tous les biocarburants incorporés par le Groupe en Europe sont certifiés durables type ISCC EU selon un système de bilan massique exigé par l'Union Européenne. Cette certification impose des critères de durabilité et de traçabilité des huiles (bilan carbone, non-déforestation, bonne utilisation des terres, respect des droits humains). Ces critères s'appliquent à toute la chaîne de production et de distribution des biocarburants durables et ont été renforcés en 2019 dans le cadre de la révision de la Directive sur les énergies renouvelables dans les transports. L'Union Européenne plafonne notamment l'utilisation des matières premières agricoles dans les biocarburants pour limiter les changements d'affectation des sols.

En juillet 2019, TOTAL a démarré la bioraffinerie de La Mède (France), qui a vocation à produire des biocarburants à partir de 75% d'huiles végétales (colza, palme, etc.) et de 25% déchets et résidus. Pour son approvisionnement en huile de palme, TOTAL sélectionne un nombre limité de fournisseurs et complète la certification avec un dispositif spécifique de contrôle renforcé de la durabilité et du respect des droits humains. En septembre 2020, TOTAL a annoncé le projet de transformation de sa raffinerie de Grandpuits en une plateforme zéro pétrole avec une usine de biocarburants qui sera alimentée majoritairement par des déchets et résidus (graisses animales et huiles de cuisson usagées), complétés par des huiles végétales à l'exception de l'huile de palme.

(1) World Resources Institute.

5.5.4 Maîtriser les atteintes à la biodiversité et aux écosystèmes dans les projets et les opérations



La richesse de la biodiversité de notre planète est menacée. La prise en compte de la biodiversité par TOTAL ne date pas d'aujourd'hui, mais la dégradation actuelle de notre environnement est une réalité qui appelle à un changement collectif et individuel de grande ampleur. Pour cette raison, TOTAL renforce aujourd'hui son ambition et ses engagements en la matière, contribuant ainsi à l'ambition du Groupe d'être la compagnie des énergies responsables.

Patrick Pouyanné, Président-directeur général de TOTAL.

Conscient de la nécessité de protéger la nature dont l'humanité dépend, TOTAL s'assure de la prise en compte de la biodiversité dans toutes ses activités, avec pour élément fondateur sa charte Sécurité Santé Environnement et Qualité. En 2016, le Groupe s'est engagé à contribuer à la réussite des Objectifs de Développement Durable (ODD) adoptés par les Nations unies dont ceux en lien avec la biodiversité. En 2018, TOTAL a été signataire de l'initiative Act4Nature promue par l'Association Française des Entreprises pour l'Environnement devenu Act4Nature international.

En 2020, TOTAL s'est doté d'une nouvelle Ambition biodiversité à l'occasion de la préparation du Plan mondial de la Biodiversité des Nations unies qui a pour objectif de préserver la biodiversité mondiale et met à jour ses engagements publics pour la biodiversité (sustainable-performance.total.com). Cette ambition est basée sur quatre axes :

(1) les zones d'exclusion volontaire, (2) la gestion de la biodiversité dans les projets, (3) la gestion de la biodiversité sur les sites existants et les cessations, (4) la promotion de la biodiversité. Cette nouvelle ambition a fait l'objet d'une intégration dans le référentiel One MAESTRO du Groupe.

Le déploiement de l'ambition est en cours. Un plan de communication interne et externe a été conçu et a été déployé auprès des différents secteurs et de la R&D du Groupe. Une série de webinaires ouverts à l'ensemble des personnels HSE du Groupe a été menée afin de les sensibiliser à la nouvelle Ambition. Plusieurs réunions spécifiques pour présenter l'ambition aux partenaires externes du Groupe ont été menées et ont permis de recueillir leurs points de vue et leurs recommandations.

Un état des lieux des actions déjà réalisées en lien avec les quatre axes de la nouvelle Ambition biodiversité est présenté dans le tableau ci-après.

Ambition biodiversité

Axe (1) : Les zones d'exclusion volontaire :

- le Groupe s'engage à reconnaître la valeur universelle des zones du patrimoine mondial naturel de l'UNESCO, en ne menant aucune activité d'exploration ou d'extraction de pétrole ou de gaz dans ces zones.
- TOTAL s'engage également à ne conduire aucune activité d'exploration de champs pétroliers en zone de banquise arctique.

Axe (2) : Les nouveaux projets :

Un plan d'action biodiversité (PAB) est mis en place pour chaque nouveau site qui serait situé dans une des zones d'intérêt pour la biodiversité que sont les zones UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) I à IV et les zones Ramsar. De plus, pour chaque nouveau projet qui se situerait dans une zone UICN I ou II ou une zone Ramsar, le Groupe s'engage à mettre en œuvre les mesures pour produire un impact positif (gain) net sur la biodiversité.

Dans les faits :

- Cet engagement est respecté.

- Le Groupe publie sur son site internet sustainable-performance.total.com la liste de ses licences en zone arctique. En 2020, le Groupe n'a conduit aucune activité d'exploration de champs pétroliers en zone de banquise arctique.

Dans les faits : Un plan d'action biodiversité est mis en place sur tous les projets et sites de production opérés situés dans les zones protégées les plus sensibles correspondant aux catégories UICN I à IV et Ramsar, dont certains à objectif de Gain Net. En 2020, 6 projets sont concernés, dont 2 projets alignés aux normes de performance de la Société Financière Internationale (Banque mondiale). Ainsi,

- Le PAB du terminal pétrolier existant de Djeno (République du Congo), situé en zone Ramsar, a été développé en 2015 et poursuit son déploiement.
- Le PAB du site de production pétrolier terrestre existant de Tempa Rossa (Italie), dont la concession chevauche partiellement une zone UICN II, a été développé en 2019 et poursuit son déploiement.
- Le PAB à Gain Net du projet Tilenga (production d'huile, Ouganda), en partie situé en zone UICN II, est achevé à 100% pour sa phase de conception et sa mise en œuvre démarrera après la décision finale d'investissement ; Certaines mesures ont déjà été mises en œuvre proactivement.
- Le PAB à Gain Net du projet de pipeline EACOP (Transport d'huile, Tanzanie), traversant sur une zone UICN III, est en cours d'achèvement pour sa phase de conception et sa mise en œuvre démarrera après la décision finale d'investissement qui est associée à celle du projet Tilenga. Certaines mesures ont déjà été mises en œuvre proactivement, par exemple les actions liées à la protection des chimpanzés. Ce PAB a un objectif de Gain Net car il est aligné sur les normes de performance de la Société Financière Internationale (Banque mondiale).
- La préparation du PAB du site éolien terrestre existant Eole La Perrière (île de la Réunion, France) vient de démarrer, dans le cadre du redéveloppement du site.
- La préparation du PAB du site solaire terrestre existant Helio La Perrière (île de la Réunion, France) vient de démarrer dans le cadre du redéveloppement du site

Ambition biodiversité

Axe (3) : Les sites existants :

Sur chaque site existant important pour l'environnement (sites des filiales en production de l'Exploration-Production, raffineries, sites pétrochimiques, centrales électriques à gaz), certifié ISO14001, un plan d'action biodiversité sera défini au plus tard en 2025 et déployé au plus tard en 2030. TOTAL rendra compte de sa mise en œuvre auprès des différentes parties prenantes. Lorsqu'un site cesse son activité, TOTAL s'engage à étudier la création de zones riches en biodiversité (habitats pour espèces rares, sanctuaires de biodiversité...) comme une des options de remise en état de ce site.

Axe (4) : La promotion de la biodiversité :

- Dans le cadre du programme Climat, Littoraux et Océans de *Total Foundation*, TOTAL souhaite soutenir des actions de sensibilisation et d'éducation des jeunes à la biodiversité et des actions de recherche.
- TOTAL s'engage également à partager les données de biodiversité collectées dans le cadre des études environnementales sur les projets du Groupe avec la communauté scientifique et le grand public.

Dans les faits : La planification du programme de cet axe est cours, notamment concernant la préparation des 14 diagnostics biodiversité prévus en 2022 avec des diagnostics pilotes réalisés en 2021.

Concernant la création de zones riches en biodiversité (habitats pour espèces rares, sanctuaires de biodiversité, etc.) comme option de remise en état des sites ayant cessé leur activité, une première réalisation a été menée sur les berges de la Garonne avec la création d'un habitat pour reptiles. Environ une dizaine d'autres sites ont été identifiés et feront l'objet du même type de démarche.

Dans les faits : *Total Foundation* soutient l'initiative d'intérêt général *Blue Natural Capital Financing Facility* (BNCFF) de l'IUCN. Le BNCFF a pour objectif d'améliorer des projets de conservation du littoral afin de dégager des bénéfices environnementaux, sociaux et économiques.

En vue de poursuivre le partage de ses données et outils biodiversité avec la communauté scientifique, le Groupe a rejoint la plateforme internationale *Global Biodiversity Information Facility* (GBIF). Les premières données chargées concernent les projets du Groupe en Angola et en Guyane Maritime. Les données publiées par TOTAL ont fait l'objet de plus de 400 téléchargements, soit un total de 84 000 données unitaires consultées, et à mi-2020 ces données sont déjà citées dans 3 publications scientifiques. TOTAL est la première major à rejoindre le GBIF.

Par ailleurs, l'Université d'Oxford au Royaume-Uni (*Long Term Ecology Laboratory*), TOTAL et Equinor ont initié en 2018 un programme de collaboration ayant pour objectif de développer un outil de cartographie à large maille des sensibilités de la biodiversité marine. L'outil est désormais finalisé et disponible en ligne pour les Industriels, le secteur public et les ONG⁽¹⁾.

Enfin, le Groupe mène plusieurs programmes de R&D en matière de biodiversité. Parmi eux, figurent le développement, avec l'UNEP WCMC⁽²⁾, d'une méthodologie d'indicateurs d'empreinte biodiversité consolidable au niveau du Groupe, le développement d'un catalogue opérationnel

pour les solutions fondées sur la nature, des travaux sur la cartographie des zones vulnérables au changement climatique et des opportunités que les sites du Groupe offrent en termes de corridors écologiques.

5.5.5 Promouvoir l'économie circulaire



TOTAL a déployé un programme d'actions sur la période 2017-2020 qui comprend des objectifs de progrès couvrant divers domaines :

- valoriser plus de 50% des déchets des sites opérés par les filiales du Groupe ;
- intégrer un critère consacré à l'économie circulaire dans les achats de l'entreprise.

Par ailleurs, TOTAL a pour ambition de :

- produire 30% de ses polymères à partir de matières recyclées d'ici 2030.

Dans les faits :

- plus de 50% des déchets des sites opérés par les filiales du Groupe ont été valorisés en 2020 ;
- production de 20 000 tonnes de polypropylène recyclées par an et à la suite de tests probants lancés à l'échelle industrielle, création et commercialisation d'une quinzaine de grades de compounds polyéthylène, polypropylène et polystyrène intégrant au moins 50% de matières recyclés.

Concernant le gaspillage alimentaire comme la précarité alimentaire, les activités de TOTAL sont très peu orientées vers la distribution alimentaire et ainsi peu exposées à ces problématiques.

Prévention et gestion des déchets

Plus spécifiquement sur les déchets, une règle Groupe fixe les exigences minimales en matière de gestion des déchets ce qui permet de limiter les risques potentiels associés à une mauvaise maîtrise de leur devenir. Elle s'articule autour de quatre étapes fondamentales : l'identification des déchets (technique et réglementaire) ; leur stockage (protection des sols et gestion des rejets) ; leur traçabilité depuis la production jusqu'à l'élimination (bordereaux, registres, déclarations) ; et leur traitement, avec la connaissance technique et réglementaire des filières, sous la responsabilité du site.

Les sociétés du Groupe veillent à maîtriser le traitement des déchets de tous les sites opérés, à tous les stades de leurs activités. Cette démarche s'articule autour de quatre principes, déclinés par priorité décroissante :

- réduire les déchets à la source en concevant des produits et des procédés générant le moins de déchets possible, mais également en minimisant la quantité de déchets produits par les activités du Groupe ;
- réutiliser les produits pour un usage similaire afin d'éviter qu'ils deviennent des déchets ;
- recycler les déchets résiduels ;
- valoriser, autant que possible, les produits non recyclés.

(1) LEFT Marine (Local Ecological Footprint Tool).

(2) World Conservation and Monitoring Center du programme environnement des Nations unies.



En 2020, les sites en activité opérés par les filiales du Groupe ont généré 501 kt de déchets, dont 198 kt de déchets dangereux. L'objectif de TOTAL est de valoriser plus de 50% des déchets de ces sites. Cet objectif a été atteint en 2020 :

Bilan déchets du Groupe^(a)	2020	2019	2018
Déchets non dangereux (en kt)	303	375	379
Déchets non dangereux valorisés ^(b) (en kt)	190	240	219
Déchets dangereux (en kt)	198	288	194
Déchets dangereux valorisés ^(b) (en kt)	107	190	110
Filières de traitement des déchets^(a)	2020	2019^(d)	2018
Valorisation ^(b)	59%	65%	57% ^(c)
Enfouissement	12%	15%	18%
Autres (incinération sans valorisation, biotraitement sans valorisation, etc.)	29%	20%	25%

(a) Hors *cuttings* de forage, hors sites ayant cessé leur activité et en cours de remédiation.

(b) La valorisation comprend le recyclage, la valorisation matière et la valorisation énergétique

(c) Le taux de valorisation pour l'année 2018 exclut les terres excavées dans le cadre du projet de cracker d'éthane de Port Arthur. Il s'agit de déchets exceptionnels non dangereux, associés à la construction d'une installation nouvelle, qui ont été utilisés comme terre de couverture d'une installation de stockage de déchets. Se reporter au point 5.11 de ce chapitre pour le périmètre de *reporting*.

(d) Les tonnages de déchets de 10 sites d'Hutchinson ont été estimés en 2019 sur la base de leur *reporting* 2018. Les déchets de ces 10 sites représentaient en 2018 environ 1% du tonnage total de déchets du Groupe.

La baisse du taux de valorisation en 2020 est principalement due à la baisse d'activité du secteur Raffinage-Chimie liée à la pandémie COVID-19 et à la fin des travaux de réhabilitation des sols au niveau du *pipeline* d'Île-de-France.

Depuis 2015, le secteur Raffinage-Chimie s'est engagé dans le programme *Operation CleanSweep*[®] sur l'ensemble de ses sites de production de plastiques dans le monde. *Operation CleanSweep*[®] est un programme international conçu pour éviter la perte de granulés plastiques lors de leur manipulation par les différents acteurs de la filière plastique et leur dissémination dans l'environnement aquatique (*zero pellet loss*). Depuis 2015, ce programme est déployé sur l'ensemble des sites polymères du Raffinage-Chimie.

Par ailleurs, TOTAL est membre fondateur de l'Alliance to End Plastic Waste, créée en 2019, qui regroupe 80 entreprises de la chaîne de valeur des plastiques et des biens de consommation. L'Alliance a pour objectif de financer, à hauteur de 1,5 milliard de dollars sur cinq ans, le développement de solutions de réduction et de traitement (réutilisation, recyclage et récupération) des plastiques usagés dans l'environnement, en particulier dans les océans. À ce jour, dix-sept partenariats ont déjà été établis.

Développer des polymères à base de matières plastiques recyclées

TOTAL est fortement engagé dans le recyclage des plastiques et a pour ambition de produire 30% de ses polymères à partir de matières premières recyclées d'ici 2030. Pour y parvenir, le Groupe a lancé plusieurs projets ou partenariats, et plus particulièrement en 2020 :

- en mai 2020, TOTAL a signé un accord avec PureCycle Technologies en vue de développer un partenariat stratégique dans le recyclage des plastiques. Dans le cadre de cet accord, TOTAL s'engage à acheter une partie de la production de la future usine de PureCycle Technologies aux États-Unis et à évaluer l'opportunité de développer ensemble une nouvelle usine en Europe ;
- en septembre 2020, TOTAL a décidé de transformer sa raffinerie de Grandpuits en une plateforme zéro pétrole. À l'horizon 2024, grâce à un investissement de plus de 500 millions d'euros, il est prévu que la plateforme s'articule autour de nouvelles activités industrielles dont la production de bioplastiques et le recyclage de plastiques. L'usine de bioplastiques sera construite par TOTAL Corbion PLA, joint venture détenue à parts égales entre TOTAL et Corbion. Elle constituera la première usine européenne de PLA, un bioplastique recyclé et biodégradable à 100%. L'usine de recyclage des plastiques sera construite avec Plastic Energy détenue à 60% par TOTAL et à 40% par Plastic Energy. Il s'agira de la première usine de recyclage chimique en France. Basée sur une technologie de recyclage innovante, cette unité pourra transformer des déchets plastiques par un procédé de pyrolyse consistant à fondre les plastiques pour obtenir un liquide, le « Tacoil ». Le « Tacoil » servira de matière première à la fabrication de polymères présentant des qualités identiques à celles des polymères vierges. Ils seront notamment compatibles avec l'usage alimentaire, un critère particulièrement recherché pour les acteurs de l'emballage agroalimentaire. D'une capacité de traitement de 15 000 tonnes par an de déchets plastiques, sa mise en service est prévue en 2023 et contribuera à atteindre l'objectif 2030 que s'est fixé TOTAL.

Par ailleurs, pour améliorer les propriétés et donc l'usage des plastiques recyclés, TOTAL travaille déjà sur tous les types de recyclage des matières plastiques :

- dans le domaine du recyclage mécanique, TOTAL a acquis en 2019 la société Synova, leader français de la production de polypropylène recyclé de haute performance destiné au secteur automobile. En parallèle, TOTAL a annoncé sa décision de doubler la capacité de production de Synova qui devrait se situer autour de 40 000 tonnes de polypropylène recyclées par an en 2021 ;
- en décembre 2019, TOTAL s'est associé avec Citeo, éco-organisme en charge des emballages, Recycling Technologies, fournisseur de technologie de recyclage de plastique, Nestlé et Mars, leaders mondiaux de l'agroalimentaire, pour développer une filière industrielle innovante de recyclage chimique en France. Ce consortium unique étudie la faisabilité technique et économique de recycler des déchets plastiques complexes, tels que les emballages de petite taille, souples ou composés de multiples couches et répondant aux contraintes de l'alimentaire. Ces produits, aujourd'hui considérés comme non recyclables, finissent ainsi en incinération ou en décharge ;
- TOTAL fabrique des composés circulaires, contenant au moins 50% de matériaux recyclés et offrant les mêmes propriétés que les polymères vierges. D'ores et déjà, plus de 15 grades de compounds polyéthylène, polypropylène et polystyrène intégrant jusqu'à 50% de matières recyclées sont commercialisés.

Enfin, le Groupe travaille à la diversification de ses sources d'approvisionnement notamment biosourcées. TOTAL est l'un des leaders mondiaux des bioplastiques. L'entreprise Total Corbion PLA possède en Thaïlande une usine d'une capacité de 75 000 tonnes par an de PLA dont le démarrage opérationnel a eu lieu en 2019.

5.6 Enjeux liés au changement climatique (selon les recommandations de la TCFD)



TOTAL soutient les objectifs de l'Accord de Paris qui appelle à réduire les émissions de gaz à effet de serre, dans le contexte du développement durable et de la lutte contre la pauvreté, et qui vise à contenir l'élévation de la température moyenne de la planète bien en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels. Pour atteindre ces objectifs, il est nécessaire de transformer les systèmes énergétiques mondiaux. Le double défi consistant à fournir plus d'énergie à tous avec moins d'émissions de CO₂ concerne la société dans son ensemble, où les gouvernements, investisseurs, entreprises et consommateurs ont tous un rôle important à jouer.

Au cœur de l'enjeu climatique, TOTAL qui propose à ses actionnaires en 2021 de devenir TotalEnergies se fixe comme ambition d'être la compagnie des énergies responsables. La mission de TOTAL est ainsi de fournir une énergie plus disponible, plus abordable, plus propre et accessible au plus grand nombre. Dans ce contexte, l'ambition du Groupe est d'atteindre la neutralité carbone (zéro émission nette) d'ici à 2050, ensemble avec la société pour l'ensemble de ses activités.

5.6.1 Gouvernance



Classification de la TCFD

Thématique	Recommandations
Gouvernance	
Décrire la gouvernance de l'organisation concernant les risques et opportunités relatifs au climat.	a) Décrire la supervision des risques et opportunités relatifs au climat par le Conseil d'administration. b) Décrire le rôle du management dans l'évaluation et la gestion des risques et opportunités relatifs au climat.

Pour contribuer à apporter des réponses concrètes au défi du changement climatique, TOTAL s'appuie sur une organisation et une gouvernance structurées.

En support des organes de gouvernance du Groupe, la direction Stratégie et Climat structure la démarche en matière de climat et accompagne les directions stratégiques et opérationnelles des secteurs d'activité du Groupe. La définition et le suivi d'indicateurs permettent de mesurer les progrès accomplis et d'adapter l'action du Groupe (les indicateurs sont détaillés au point 5.6.4 de ce chapitre).

Supervision par le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de TOTAL s'attache à promouvoir la création de valeur par l'entreprise à long terme en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de ses activités. Il détermine les orientations stratégiques du Groupe et examine régulièrement, en lien avec ces orientations stratégiques, les opportunités et les risques tels que les risques financiers, juridiques, opérationnels, sociaux et environnementaux ainsi que les mesures prises en conséquence. Il veille ainsi à ce que les enjeux climatiques soient pris en compte dans la stratégie du Groupe et dans les projets d'investissement qui lui sont soumis. Il examine les risques et opportunités liés au changement climatique lors de la revue des perspectives stratégiques des secteurs d'activité du Groupe qui a lieu chaque année. Il revoit les performances annuellement.

Lors de sa réunion du 4 mai 2020, le Conseil d'administration a approuvé la nouvelle ambition Climat du Groupe pour atteindre la neutralité carbone à horizon 2050 ensemble avec la société et a déterminé les axes et les objectifs de réduction des émissions de GES du Groupe associés. Ces objectifs ont été complétés en septembre 2020 par l'annonce par TOTAL d'objectifs en valeur absolue de réduction des émissions Scope 3⁽¹⁾, avec un objectif de réduction de 30% des émissions Scope 3 en Europe d'ici 2030 par rapport à 2015 et un engagement de réduire le niveau des émissions mondiales Scope 3 en valeur absolue d'ici 2030 par rapport à 2015, malgré la croissance de la demande en énergie de ses clients dans la décennie à venir.

Dans le cadre de ses travaux, le Conseil d'administration s'appuie sur son Comité Stratégie & RSE dont le règlement intérieur a été modifié en septembre 2017 puis en juillet 2018 pour élargir ses missions au champ de la RSE et à la prise en compte de l'enjeu Climat dans la stratégie du Groupe. À ce titre, le Comité Stratégie & RSE s'est réuni les 28 et 29 octobre 2020 pour examiner les enjeux climatiques actuels ainsi que leurs conséquences sur la stratégie de la Société. A cette occasion, le Conseil d'administration a engagé un dialogue avec Mme Christiana Figueres, secrétaire exécutive de la Convention cadre des Nations unies pour les changements climatiques (CCNUCC) entre 2010 et 2016 et co-fondatrice de l'organisation Global Optimism.

Par ailleurs, le Conseil d'administration a décidé en 2019 de faire évoluer les critères de détermination de la part variable de la rémunération du Président-directeur général notamment en intégrant un critère quantifiable relatif à l'évolution des émissions de GES (Scopes 1 & 2) sur les installations *oil & gas* opérées (se reporter au point 4.3.2 du chapitre 4). Ce critère complète ceux introduits dès 2016 pour mieux prendre en compte l'atteinte des objectifs de responsabilité sociétale d'entreprise (corporate social responsibility – CSR) et HSE du Groupe. La performance CSR est évaluée à travers la prise en compte du climat dans la stratégie du Groupe, la réputation du Groupe dans le domaine de la responsabilité sociétale des entreprises ainsi que la politique de diversité dans toutes ses dimensions. La rémunération variable des cadres dirigeants du Groupe (environ 300 personnes à fin 2020) comprend un critère lié à la réalisation de l'objectif de réduction des émissions de GES (Scopes 1 & 2) et depuis 2020, les critères d'attribution des actions de performance attribuées à l'ensemble des salariés du Groupe incluent également cet objectif. Lors de sa réunion du 17 mars 2021, le Conseil d'administration a décidé d'introduire un nouveau critère d'attribution des actions de performance lié à l'évolution des émissions indirectes de gaz à effet de serre (GES) liées à l'utilisation par les clients des produits énergétiques vendus pour usage final (Scope 3) en Europe.

(1) Émissions indirectes de GES liées à l'utilisation par les clients des produits énergétiques vendus pour usage final (Scope 3).

Rôle du management

Le Président-directeur général de TOTAL, conformément aux orientations stratégiques long terme fixées par le Conseil d'administration, met en œuvre la stratégie du Groupe en veillant à ce que les enjeux du climat soient pris en compte. Il s'appuie notamment sur le directeur général Strategy-Innovation du Groupe, membre du Comité exécutif, à qui rapportent le directeur Stratégie & Climat et son directeur Climat. Le directeur Climat anime le Comité de pilotage Climat-énergie qui comprend principalement des représentants des directions Stratégie et HSE au sein des différents secteurs d'activité. La mission de ce Comité est de structurer la démarche du Groupe en matière de climat et en particulier de :

- proposer des objectifs de réduction des émissions de GES pour les activités opérées par le Groupe ;
- proposer une stratégie qui permette de réduire l'intensité carbone des produits énergétiques utilisés par les clients du Groupe ;
- suivre les évolutions des marchés de CO₂ existants ou en cours d'élaboration ;
- impulser des initiatives notamment avec des partenaires industriels sur de nouvelles technologies pour permettre la réduction des émissions de CO₂ (efficacité énergétique, captage et stockage du CO₂, par exemple).

5.6.2 Stratégie



Classification de la TCFD

Thématique	Recommandations
Stratégie	
Décrire les impacts existants et potentiels des risques et opportunités relatifs au climat sur les activités de l'organisation, sa stratégie et sa planification financière, dans la mesure où l'information est pertinente.	<p>a) Décrire les risques et opportunités relatifs au climat que l'organisation a identifiés pour le court, moyen et long terme.</p> <p>b) Décrire les impacts des risques et opportunités relatifs au climat sur les activités de l'organisation, sa stratégie et sa planification financière.</p> <p>c) Décrire la résilience de la stratégie de l'organisation, en prenant en considération différents scénarios relatifs au climat, y compris un scénario à 2°C ou moins.</p>

Identification des risques et opportunités liés au changement climatique

Les risques et opportunités associés aux enjeux du changement climatique sont analysés suivant différents horizons de temps : court terme (à deux ans), moyen terme (jusqu'en 2030) et long terme (au-delà de 2030).

L'identification et l'impact des risques associés au changement climatique font partie intégrante des processus globaux de gestion des risques de TOTAL. Ils recouvrent notamment les risques de transition incluant ceux liés aux évolutions réglementaires comme la mise en place de taxes carbone, ainsi que les risques physiques liés aux effets du changement climatique. L'impact de ces risques est analysé pour les actifs du Groupe et pour les projets d'investissement (se reporter au point 3.1.2 du chapitre 3).

Pour atteindre la neutralité carbone, le mix énergétique devra évoluer et dans ce contexte, le changement climatique peut également présenter des opportunités pour TOTAL. Dans les prochaines décennies, la demande en électricité est appelée à croître plus vite que la demande globale en énergie⁽¹⁾ ; la contribution des renouvelables et du gaz pour la génération électrique est donc indispensable dans la lutte contre le changement climatique. L'électricité ne suffira pas à répondre à tous les besoins, notamment ceux liés au transport. Le gaz et les biocarburants durables seront des alternatives intéressantes et crédibles aux carburants classiques et le Groupe souhaite les développer. La maîtrise des émissions de méthane et la réduction des émissions Scopes 1 & 2 seront essentiels dans la production de gaz naturel ; celui-ci pourra, d'autre part, s'accompagner de l'incorporation d'une part croissante de biogaz et d'hydrogène.

Des opportunités existent également dans l'accompagnement des clients en matière d'efficacité énergétique, tendance accélérée avec le digital. TOTAL souhaite être innovant pour leur apporter de nouvelles offres de produits et de services qui permettront de les accompagner dans leurs choix énergétiques et dans leurs usages. Le Groupe a pour ambition de développer cette approche pour l'industrie, mais aussi pour la mobilité.

Par ailleurs, les écosystèmes, en particulier les forêts, stockent naturellement le carbone. De fait, leur préservation et la restauration de leur rôle de puits de carbone sont un enjeu crucial dans la lutte contre le réchauffement climatique. TOTAL souhaite ainsi développer ses activités dans les puits naturels de carbone.

Enfin, un certain nombre de secteurs comme le ciment ou l'acier pourraient avoir des difficultés à réduire leurs émissions de GES. Ils auront donc besoin des technologies de captage, stockage et valorisation de CO₂ (CCUS). Le Groupe entend ainsi accélérer le développement du CCUS.

Impact des risques et opportunités liés au changement climatique

Le mix énergétique mondial doit évoluer pour que les objectifs de l'Accord de Paris puissent être atteints à terme. Dans ce contexte, TOTAL, en tant que compagnie multi-énergies, intègre cette évolution dans sa stratégie et s'est donné comme ambition d'atteindre la neutralité carbone (zéro émission nette) d'ici à 2050, depuis sa production jusqu'à l'utilisation des produits énergétiques vendus à ses clients (Scopes 1, 2, 3), ensemble avec la société.

TOTAL soutient activement les politiques favorables à la neutralité carbone, y compris la tarification du carbone, et mobilise ses ressources non seulement pour réaliser ses propres ambitions mais également pour soutenir les pays et ses clients à atteindre également la neutralité carbone. TOTAL s'engage avec ses clients pour permettre la décarbonation de la consommation énergétique en proposant un mix énergétique dont l'intensité carbone a vocation à diminuer progressivement.

Pour accompagner cette évolution et atteindre son ambition de neutralité carbone (zéro émission nette) en 2050 ou avant, pour l'ensemble de ses activités mondiales, TOTAL agit selon trois axes majeurs et s'engage sur des objectifs à horizon 2030 pour chacun d'eux :

- Atteindre en 2050 ou avant la neutralité carbone (zéro émission nette) pour les activités opérées mondiales de TOTAL (Scopes 1 & 2) avec pour objectifs intermédiaires de réduire les émissions de GES (Scopes 1 & 2) de ses installations *oil & gas* opérées de 46 Mt CO₂e en 2015 à moins de 40 Mt CO₂e d'ici 2025 (15% de réduction), puis à horizon 2030 de réduire d'au moins 40% par rapport à 2015 les émissions nettes⁽²⁾ (Scopes 1 & 2) pour ses activités *oil & gas* opérées ;
- Atteindre la neutralité carbone (zéro émission nette) au niveau mondial pour les émissions indirectes de GES liées à l'utilisation par ses clients des produits énergétiques vendus pour usage final en 2050 ou avant (Scope 3). Cet axe suppose pour TOTAL de travailler activement avec ses clients car cela signifie qu'ils réduisent leurs émissions directes (Scopes 1 & 2) qui correspondent aux émissions indirectes Scope 3

(1) AIE, World Energy Outlook 2020.

(2) Le calcul des émissions nettes prend en compte les puits naturels de carbone comme la forêt, l'agriculture régénérative et les zones humides.

de TOTAL et qu'ils visent également la neutralité carbone. A horizon 2030, TOTAL se fixe pour objectifs que l'intensité carbone moyenne des produits énergétiques utilisés par ses clients au niveau mondial soit réduite de plus de 20% par rapport à 2015 et que le niveau des émissions mondiales Scope 3 liées à l'utilisation par ses clients des produits énergétiques vendus pour usage final en 2030 soit inférieur en valeur absolue à celui de 2015, malgré la croissance de sa production d'énergie dans la décennie à venir. Il est à ce jour le seul major à avoir pris un tel engagement ;

- Atteindre la neutralité carbone (zéro émission nette) en Europe⁽¹⁾ depuis la production jusqu'à l'utilisation par ses clients des produits énergétiques vendus pour usage final, en 2050 ou avant (Scopes 1, 2, 3). Comme l'Europe représente aujourd'hui pour la Société de l'ordre de 60% des émissions indirectes de gaz à effet de serre liées à l'utilisation par ses clients des produits énergétiques vendus pour usage final (Scope 3) et que l'Europe s'est fixé des objectifs ambitieux à horizon 2030 en route vers la neutralité carbone, TOTAL veut contribuer activement à cette ambition pour l'Europe et s'engage spécifiquement pour la neutralité carbone en Europe. Le Groupe s'est fixé un objectif intermédiaire de réduction d'au moins 30% des émissions indirectes de gaz à effet de serre liées à l'utilisation par les clients des produits énergétiques vendus pour usage final Scope 3 en Europe à horizon 2030, en valeur absolue, par rapport à 2015, ce qui représente une étape majeure vers la neutralité carbone en 2050. Cet objectif de réduction de -30% est étendu à l'ensemble des émissions Scopes 1, 2, 3 en Europe.

Pour structurer sa démarche, le Groupe s'appuie sur quatre leviers : agir sur les émissions, agir sur les produits, agir sur la demande des clients et développer les puits de carbone.

1) Agir sur les émissions

La réduction des émissions de GES issues des activités de TOTAL (Scopes 1 & 2) est la première étape vers la neutralité carbone (zéro émission nette). TOTAL s'est fixé un objectif intermédiaire de réduction des émissions de GES (Scopes 1 & 2) des installations *oil & gas* opérées de 46 Mt CO₂e en 2015 à moins de 40 Mt CO₂e d'ici 2025 (15% de réduction). Pour 2030, l'objectif est de réduire d'au moins 40% les émissions nettes⁽²⁾ par rapport à 2015 (Scopes 1 & 2) pour ses activités *oil & gas* opérées. TOTAL vise à réduire ses émissions directes en améliorant l'efficacité énergétique, en éliminant le torchage de routine, en électrifiant ses procédés et en poursuivant ses efforts pour réduire les émissions de méthane provenant de la production de pétrole et de gaz. En 2019, une task-force regroupant les diverses compétences du Groupe a été mise en place afin d'accompagner les secteurs d'activité dans la réduction des émissions de GES. Plus de 500 initiatives pour agir sur ces émissions ont été identifiées en 2020.

L'amélioration de l'efficacité énergétique des installations est un élément essentiel de cette démarche. Début 2013, TOTAL s'est doté d'un indice d'efficacité énergétique GEEI (Group Energy Efficiency Index) afin d'évaluer la performance du Groupe dans ce domaine. Il consiste en une combinaison de ratios d'intensités énergétiques (consommation nette d'énergie primaire rapportée au niveau d'activité) par activité. L'objectif du Groupe est d'améliorer l'efficacité énergétique des installations opérées de 1% par an dans un contexte d'exploitation toujours plus complexe. Entre 2010 et 2020, l'efficacité énergétique du Groupe a été améliorée de 10%. Le secteur Raffinage-Chimie, qui représente 66% de la consommation énergétique du Groupe, y dédie un programme d'investissements de 450 millions de dollars entre 2018 et 2025.

TOTAL a par ailleurs recours à des architectures et équipements adaptés et introduit des innovations technologiques. Par exemple, sur le site

de Gonfreville-l'Orcher en France, TOTAL utilise sur ses fours de vapocraquage 170 capteurs sans fil pour optimiser leur fonctionnement et a installé 30 capteurs de température sur les bâtiments pour mesurer l'efficacité énergétique de la climatisation. Fin 2020, 50% des sites opérés consommant plus de 50 000 tep/an⁽³⁾ (environ 30 sites) ont mis en place un système de management de l'énergie auditable, en suivant par exemple la norme ISO 50001 sur le *management de l'énergie*⁽⁴⁾.

Le Groupe s'est inscrit de longue date dans la réduction du brûlage de routine et conçoit ses nouveaux projets sans y recourir. TOTAL s'est engagé à éliminer totalement le brûlage de routine de ses installations opérées d'ici à 2030. Depuis 2010, le brûlage de routine a été diminué de plus de 90%.

Afin de conserver l'avantage que le gaz procure en termes d'émission de GES par rapport au charbon pour la génération d'électricité, il est nécessaire de limiter strictement les émissions de méthane associées à la production et au transport du gaz. Le Groupe a réduit ses émissions de méthane d'environ 50% depuis 2010. En 2020, dans le cadre de ses activités hydrocarbures Amont, les émissions de méthane sont de 0,15% du gaz commercial produit pour les installations pétrolières et gazières opérées par le Groupe⁽⁵⁾ et de moins de 0,1% pour les installations gazières. L'objectif du Groupe est de maintenir ces intensités en dessous de 0,2% et de 0,1%.

TOTAL est membre depuis 2014 du Oil & Gas Methane Partnership (OGMP) du Programme des Nations Unies pour l'Environnement, un partenariat entre gouvernements, industriels, l'organisation non gouvernementale Environmental Defense Fund et la Commission Européenne, sur l'amélioration des moyens de mesures et de contrôle des émissions de méthane. En 2020, TOTAL a signé une nouvelle phase de ce partenariat qui définit un cadre de *reporting* plus ambitieux étendu à l'ensemble de la chaîne de valeur gaz et au périmètre non-opéré. TOTAL s'est également associé à plusieurs initiatives via l'Oil & Gas Climate Initiative et a signé les Principes directeurs sur la réduction des émissions de méthane sur la chaîne de valeur du gaz⁽⁶⁾.

2) Agir sur les produits

Le Groupe entend réduire progressivement l'empreinte carbone moyenne de son mix de produits énergétiques et, pour cela, faire évoluer ce mix vers davantage de gaz et d'énergies renouvelables.

Gaz naturel, biogaz et hydrogène : alliés de la transition énergétique.

Pour répondre de manière responsable à la forte progression des besoins en électricité, TOTAL poursuit son développement dans le secteur du gaz, deux fois moins émissif en CO₂ dans la génération électrique que le charbon⁽⁷⁾. Le gaz constitue également un complément indispensable pour faire face à l'intermittence des renouvelables, mais aussi à la saisonnalité de la demande.

Le Groupe a poursuivi ses efforts de développement sur l'ensemble de la chaîne gazière, de la production au client final, en particulier dans le GNL. TOTAL a fait l'acquisition des actifs GNL d'Engie en 2018 et d'Anadarko au Mozambique en 2019 et a démarré d'importants projets GNL comme Ichthys en Australie (2018) et Cameron aux États-Unis (2019). Le Groupe a par ailleurs, procédé ou bénéficié du lancement de développements majeurs comme le projet Arctic LNG 2 (en Russie) en 2019 ou le projet d'exportation de GNL Energía Costa Azul (au Mexique) en 2020 (se reporter au point 2.3 du chapitre 2). TOTAL est n°2 mondial⁽⁸⁾ sur le marché du GNL avec un volume vendu de plus de 38 Mt en 2020 et a pour ambition d'augmenter ses ventes à 50 Mt/an d'ici 2025.

(1) L'Europe désigne l'Union Européenne, la Norvège, le Royaume-Uni, ainsi que la Suisse.

(2) Le calcul des émissions nettes prend en compte les puits naturels de carbone, comme la forêt, l'agriculture régénérative et les zones humides.

(3) Les centrales à cycle combiné au gaz naturel sont des installations de génération électrique dont la consommation de gaz est optimisée pour offrir un rendement maximal. Ces installations bénéficient d'une gestion de l'énergie efficace et ne nécessitent pas de mise en place d'un système spécifique de gestion de l'énergie.

(4) La norme ISO 50001 accompagne la mise en œuvre dans les entreprises d'un système de management de l'énergie qui permette un meilleur usage de l'énergie.

(5) Voir méthodologie de calcul de l'intensité méthane de l'OGCI.

(6) « Guiding Principles on Reducing Methane Emissions across the Natural Gas Value Chain ».

(7) Sources : Centre international de référence sur le cycle de vie des produits, procédés et services ; Life cycle assessment of greenhouse gaz emissions associated with natural gas and coal in different geographical contexts, octobre 2016, et « Review of Life Cycle Analysis of gas and coal supply and power generation from GHG and Air Quality Perspective » Imperial College London, 2017.

(8) Deuxième acteur privé. Source WoodMackenzie : TOTAL LNG Corporate Report 2020 publié en novembre 2020.

En 2018, le Groupe a également signé un partenariat avec le groupe Adani, le plus grand conglomérat privé indien dans le domaine de l'énergie et des infrastructures gaz, en vue de contribuer au développement du marché du gaz naturel. Cet accord porte notamment sur le développement du terminal de regazéification de GLN de Dhamra situé dans l'est de l'Inde. Ce partenariat, qui a été étendu depuis 2019, illustre la volonté du Groupe d'accompagner les pays qui produisent l'essentiel de leur énergie électrique à partir du charbon dans la diversification de leur mix énergétique.

Le développement du gaz naturel devrait aller de pair avec une incorporation dans le réseau d'infrastructures existant d'une part croissante de gaz vert, comme du biogaz ou de l'hydrogène, afin de diminuer les émissions de la chaîne de valeur gaz. Pour accélérer le développement de ses activités, TOTAL a créé en 2020 une *business unit* Biogaz et une *business unit* Hydrogène. L'objectif du Groupe est de produire 4 à 6 TWh par an de biométhane d'ici à 2030 et de fournir 10% de la consommation de ses centrales à gaz européennes d'ici 2030. TOTAL a annoncé en janvier 2021 l'acquisition de Fonroche Biogaz, le leader du marché français de la production de biogaz. Fonroche Biogaz conçoit, construit et exploite des unités de méthanisation en France et détient une capacité brute installée de production de biogaz de près de 500 GWh. TOTAL a par ailleurs signé en décembre 2020 un *Memorandum of Understanding* avec Clean Energy Fuels Corp visant à établir une joint venture (50%/50%) dotée de 100 millions de dollars pour développer des projets de production de gaz renouvelable aux États-Unis.

TOTAL a par ailleurs l'ambition de devenir un producteur et un distributeur d'hydrogène. En janvier 2021, le Groupe et Engie ont signé un accord de coopération pour concevoir, construire et exploiter le projet Masshyria, le plus grand site de production d'hydrogène renouvelable de France situé au cœur de la bioraffinerie de TOTAL de La Mède.

L'électrolyseur de 40 MW alimenté par des fermes solaires, devrait produire 5 tonnes d'hydrogène vert par jour répondant aux besoins du processus de production de biocarburants de la bioraffinerie de La Mède, et permettra d'éviter 15 000 tonnes d'émissions de CO₂ par an. Le Groupe poursuit le déploiement de stations hydrogène dans le cadre de la joint venture H2 Mobility Germany avec 90 stations en 2020.

Électricité : construire un leader mondial

TOTAL poursuit son expansion de manière intégrée sur la chaîne de valeur de l'électricité depuis la génération électrique – sur bases renouvelables ou gaz – jusqu'à la vente au client final en passant par le stockage d'électricité. Depuis 2015, TOTAL alloue plus de 10% de ses investissements aux renouvelables et à l'électricité⁽¹⁾ soit 1,5 milliards de dollars par an et prévoit d'augmenter cette part à plus de 20% par an entre 2021 et 2025. Le Groupe a effectué en 2018 des acquisitions stratégiques comme celle de Direct Énergie et de sa filiale Quadran renommée respectivement Total Direct Énergie et Total Quadran, et renforce ainsi sa présence dans les énergies renouvelables (l'éolien, le solaire, l'hydroélectricité et le biogaz). En 2020, TOTAL a fait l'acquisition des activités de commercialisation d'électricité de la société EDP en Espagne et a créé un joint venture avec Adani Green Energy Limited (AGEL) en Inde, pour la distribution d'énergie solaire. En janvier 2021, TOTAL a annoncé une prise de participation à hauteur de 20% dans AGEL et renforce ainsi l'alliance stratégique avec le groupe Adani sur le marché indien, mais aussi le positionnement du Groupe dans les renouvelables.

Le Groupe confirme son objectif d'investir pour disposer d'une capacité brute de génération électrique d'origine renouvelable de 35 GW en 2025 et poursuivra son développement pour devenir un acteur international majeur dans les énergies renouvelables avec une ambition d'avoir développé une capacité brute de 100 GW à horizon 2030. À fin 2020, la capacité brute installée de production d'électricité renouvelable s'élève à

environ 7 GW, contre 3 GW fin 2019 et moins de 1 GW fin 2017. Cette croissance est le résultat d'une accélération des projets en 2020, avec notamment plus de 5 GW de projets éoliens en France, au Royaume-Uni et en Corée du Sud, plus de 2 GW d'actifs solaires en opération en Inde, plus de 5 GW de projets solaires en Espagne et, enfin, une ferme solaire géante de 0,8 GW au Qatar. Par ailleurs, le Groupe vise une neutralité carbone (zéro émission nette) sur l'ensemble des achats d'électricité des installations opérées en Europe d'ici 2025. Les besoins en électricité de ces sites seront couverts par de l'électricité renouvelable produite par TOTAL.

Le Groupe a acquis en 2020 deux centrales à cycle combiné au gaz naturel en Espagne, d'une puissance cumulée de 0,85 GW et dispose actuellement d'une capacité de génération électrique à partir du gaz naturel de 3,6 GW. Se reporter au point 2.1 du chapitre 2 pour plus de détails sur ces acquisitions.

TOTAL vise une production nette d'électricité de 50 TWh à partir de gaz naturel et de renouvelables d'ici 2025. En tant que fournisseur d'électricité, le Groupe a servi en 2020 5,6 millions de clients et a pour ambition de distribuer 80 TWh d'électricité à plus de 9 millions de clients d'ici 2025.

Économiser et décarboner les énergies liquides

Les progrès technologiques et la substitution des usages vers des énergies moins carbonées pourraient entraîner une stagnation, puis une baisse, de la demande de pétrole dans la décennie qui vient, comme l'illustrent le Scénario Développement Durable (SDS) de l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) et le scénario Rupture de TOTAL. Le Groupe fait évoluer son mix en conséquence : la part des produits pétroliers dans les ventes est passée de 66% en 2015 à 55% en 2019 et pourrait représenter 35% en 2030. À horizon 2050, cette part pourrait s'établir à 20% avec un quart de biocarburants, contribuant ainsi à l'ambition de réduire l'intensité carbone des produits vendus par TOTAL de 60%.

Pour satisfaire la demande en pétrole, des investissements importants devraient rester toutefois nécessaires dans les années à venir, compte tenu du déclin naturel des champs. Le Groupe se concentre sur les projets pétroliers les plus résilients, c'est-à-dire ayant les points morts les plus bas. Afin de s'assurer de la viabilité de ses projets et de sa stratégie long terme au regard des enjeux du changement climatique, le Groupe a intégré, dans les évaluations économiques de ses investissements soumises au Comité exécutif, un scénario de prix du pétrole et du gaz à long terme compatible avec les objectifs de l'Accord de Paris, utilisant une trajectoire de prix qui converge vers le scénario SDS⁽²⁾ de l'AIE et y incorpore, un prix long terme du CO₂ de 40 \$/t et une analyse de sensibilité à 100 \$/t de CO₂ à partir de 2030.

TOTAL réduit par ailleurs le contenu carbone moyen de son offre grâce aux biocarburants. Selon les normes européennes et sur l'ensemble de leur cycle de vie, ils réduisent d'au moins 50% les émissions en CO₂ équivalent par rapport à leurs équivalents fossiles⁽³⁾. TOTAL, pionnier dans les biocarburants depuis plus de 20 ans, a l'ambition de devenir un acteur majeur de ce marché avec une croissance de ses ventes de plus de 10% par an d'ici 2030. Pour réaliser cette ambition, TOTAL cherche à développer des synergies avec les actifs existants, comme en témoigne la raffinerie de la Mède qui a été transformée en bioraffinerie en 2019. Les huiles traitées à la Mède, dont la capacité annuelle de production d'huile végétale hydrotraitée (HVO) est de 0,5 Mt, sont certifiées durables⁽⁴⁾ selon les critères exigés par l'Union Européenne. TOTAL a également mis en place une organisation spécifique qui complète cette certification : sélection d'un nombre limité de partenaires responsables, obligation d'adhérer à RSPO (Roundtable on Sustainable Palm Oil⁽⁵⁾, signature par ces fournisseurs des Principes fondamentaux dans les achats du Groupe (se reporter au point 5.10 de ce chapitre) et dispositif spécifique de contrôle renforcé de la durabilité et du respect des droits humains. En septembre 2020, le Groupe a annoncé le projet de transformation de

(1) Incluant le gaz pour la production d'électricité.

(2) AIE, World Energy Outlook 2020.

(3) Directive Européenne RED, Renewable Energy Directive.

(4) La durabilité des huiles traitées par la bioraffinerie de La Mède est garantie par un certificat de durabilité de type ISCC (International Sustainability & Carbon Certification) reconnu par l'Union Européenne.

(5) Initiative internationale créée en 2004 dans l'objectif de promouvoir la production et l'utilisation d'huile de palme durable.

sa raffinerie de Grandpuits en une plateforme zéro pétrole avec une usine de biocarburants dont la mise en service est prévue en 2024.

En 2020, TOTAL a incorporé 2,2 Mt de biocarburants durables⁽¹⁾ en Europe, pour un volume mondial distribué par le Groupe de 3 Mt.

Depuis plus de 10 ans, les équipes R&D de TOTAL développent des technologies permettant d'élargir la palette des ressources utilisables tout en veillant à préserver leur durabilité. Le consortium BioTFuel travaille par exemple à la valorisation de la lignocellulose (déchets végétaux).

3) Agir sur la demande

TOTAL souhaite faire de la neutralité carbone (zéro émission nette) une ambition partagée avec ses clients. Afin de faire évoluer la demande, il entend orienter ses clients vers des énergies moins carbonées et réduire son offre pour les produits pour lesquels il existe des alternatives bas carbone compétitives. Ainsi, TOTAL s'engage à ne plus vendre de fioul lourd (*fuel-oil*) qui serait destiné à la génération électrique d'ici à 2025.

Dans le domaine de la mobilité électrique, le Groupe s'est engagé à proposer des solutions intégrées, depuis la fourniture d'énergie jusqu'à un service de recharge complet. TOTAL répond aussi bien aux besoins des particuliers (BtC) qu'à ceux des professionnels (BtB) et des pouvoirs publics (BtG). En septembre 2020, TOTAL et Groupe PSA (devenu Stellantis N.V.) ont annoncé la création d'un joint venture, « Automotive Cells Company » (ACC), pour développer et produire des batteries de véhicules électriques haute performance.

TOTAL a acquis en 2018 G2Mobility, renommée TOTAL EV Charge, un des leaders français des solutions de recharge intelligente. En 2020, le Groupe a obtenu une concession de 20 000 points de charge dans la région métropolitaine d'Amsterdam, a acquis le premier réseau de recharge pour véhicules électriques de Londres avec plus de 1 600 points de charge installés, et exploitera pour une période de 10 ans le réseau public de 2 300 points de charge à Paris. TOTAL opère à fin 2020 plus de 18 000 points de charge en entreprise, en voirie et dans des établissements publics ou privés (parkings, hôtels, centres commerciaux, etc.). L'ambition du Groupe est d'opérer, à horizon 2025, 150 000 points de charge en Europe. TOTAL a également lancé une gamme de fluides pour les véhicules électriques et hybrides.

Le gaz naturel pour véhicules (GNV), distribué sous forme de gaz naturel comprimé (GNC) ou liquéfié (GNL), représente une voie complémentaire de l'électricité pour réduire les émissions de CO₂ liées au transport, notamment grâce à l'incorporation de biogaz. En Europe, l'acquisition en 2017 de la société néerlandaise PitPoint a permis à TOTAL d'accélérer son déploiement, en particulier à destination des poids lourds et professionnels du transport. En Amérique du Nord, TOTAL a pris en 2018 une participation de 25% dans Clean Energy Fuels Corp.⁽²⁾, l'un des leaders de la distribution de gaz carburant pour poids lourds.

Dans le transport maritime, le Groupe a signé un contrat avec CMA-CGM, premier armateur à équiper ses porte-conteneurs transcontinentaux de moteurs fonctionnant au GNL. En novembre 2020, le premier soutage au GNL a été effectué, la plus importante opération d'avitaillement au monde en GNL comme carburant marin. Par ailleurs, en juin 2020, TOTAL a rejoint la Coalition Getting to Zero, afin de soutenir la décarbonation de l'industrie maritime. L'ambition de cette coalition est de contribuer à l'objectif fixé par l'Organisation Maritime Internationale au transport maritime de réduire d'au moins 50% les GES à l'horizon 2050, par rapport au niveau de 2008.

Par ailleurs, le Groupe a également rejoint en 2020 la Coalition pour l'énergie de demain avec l'objectif d'accélérer le développement des énergies et des technologies qui permettent de relever les défis d'une mobilité durable au sein de l'industrie du transport et de la logistique.

À travers le programme *Total Écosolutions*, le Groupe développe des produits et services innovants dont le bilan global sur le plan environnemental est meilleur que le standard du marché. À fin 2020, 86 produits, et solutions bénéficiant du label Total Écosolutions. Les émissions de CO₂e évitées sur l'ensemble du cycle de vie par l'usage des produits et solutions Total Écosolutions, par rapport à l'utilisation de l'offre de référence sur le marché considéré et pour un service rendu équivalent, sont évaluées annuellement à partir des volumes de ventes. 2,1 Mt CO₂e ont ainsi été évitées en 2020.

4) Développer des puits de carbone

La préservation et la restauration des puits naturels de carbone (forêts, zones humides, etc.) ainsi que le captage et stockage de CO₂ (CCS) sont des éléments clés pour que la planète atteigne la neutralité carbone (zéro émission nette).

TOTAL développe une nouvelle activité fondée sur la préservation et la restauration de la capacité des écosystèmes dans leur rôle de puits de carbone. Cette activité est portée par une *business unit* créée en 2019 dédiée à des investissements dans les puits de carbone naturels, composée d'experts en environnement, en foresterie et en agronomie, avec un budget d'investissement de 100 millions de dollars par an à partir de 2020 et un objectif de capacité durable de séquestration d'au moins 5 Mt CO₂ par an en 2030.

Plusieurs projets d'agroforesterie en Australie, Amérique du Sud et en Afrique sont sur le point d'être lancés ou sont en cours de négociation avec ses partenaires. En zone géographique tropicale ou tempérée, ces projets incluent systématiquement les chaînes de valeur associées aux productions agricoles et forestières locales, en partage avec les populations locales, de manière à réduire à la source les causes de déforestation et de changement d'utilisation des sols.

Par ailleurs, le CCS sera essentiel pour de nombreuses industries, en particulier pour celles qui génèrent des émissions massives de CO₂ de par la nature même de leurs activités (ciment, acier, raffinage, etc.). TOTAL mobilise d'importantes ressources dans ce domaine en y consacrant jusqu'à 10% de son budget R&D. Plusieurs projets ont représenté des avancées significatives parmi lesquels le projet Northern Lights (Norvège) auquel le Groupe participe aux côtés d'Equinor et de Shell et dont la décision finale d'investissement a été prise en 2020. Ce projet, dont les investissements initiaux des partenaires s'élèvent à plus de 600 millions d'euros, devrait avoir une capacité globale de stockage jusqu'à 1,5 Mt CO₂ par an.

TOTAL renforce également son programme R&D au travers de partenariats signés en 2019 avec le National Carbon Capture Center aux États-Unis et l'IFPEN en France. Le Groupe a également lancé une étude de développement pour un grand projet de pilote industriel à Dunkerque, un projet de production de méthanol à partir de CO₂ et d'hydrogène en Allemagne avec la *start-up* Sunfire, ainsi qu'une étude de faisabilité d'un dispositif industriel de captage et de valorisation du CO₂ issu de la cimenterie LafargeHolcim aux États-Unis⁽³⁾.

Les initiatives du secteur et le cadre international

TOTAL est engagé dans diverses initiatives internationales sur les principaux enjeux liés au climat. En effet, la lutte contre le changement climatique demande une coopération entre tous les acteurs, publics ou privés.

En matière de tarification du carbone, TOTAL a rejoint, en 2014, l'appel *Paying for Carbon* et le *Caring for Climate* du Pacte mondial des Nations unies qui invite les entreprises à considérer en interne un prix du CO₂ et à soutenir publiquement l'importance d'un tel prix via des mécanismes de régulation adaptés aux contextes locaux. TOTAL prône en particulier l'émergence d'un accord international qui soit équilibré, progressif et n'induisse pas de distorsion de concurrence entre industries ou régions du

(1) Volume physique de biocarburants ramenés en équivalent éthanol et esters selon les règles définies dans la directive européenne RED, excluant les volumes vendus par le Trading à des tiers.

(2) Société cotée au NASDAQ, participation de 24,84% au 31 décembre 2020.

(3) Svante Inc., LafargeHolcim, Oxy Low Carbon Ventures LLC et TOTAL.

monde. Donner de la visibilité quant à la contrainte future sur les émissions de GES est important pour l'évolution du mix énergétique. De la sorte, TOTAL encourage la fixation de prix au niveau mondial pour chaque tonne de carbone émise, tout en veillant au traitement équitable des « secteurs exposés aux fuites de carbone » (tels que définis par l'UE). TOTAL travaille par ailleurs conjointement avec la Banque mondiale au sein de la *Carbon Pricing Leadership Coalition* (CPLC). En juin 2017, TOTAL a rejoint, comme membre fondateur, le Climate Leadership Council, une initiative qui prône l'instauration d'un « Dividende Carbone », avec un mécanisme de redistribution à la population américaine.

En matière d'initiatives sectorielles, TOTAL a activement contribué en 2014 à lancer et développer l'Oil & Gas Climate Initiative (OGCI), un partenariat global au sein du secteur. Cette initiative regroupe, fin 2020, 12 grands acteurs nationaux et internationaux de l'énergie. Elle a pour but de développer des solutions pour un avenir bas carbone durable. Le fonds OGCI Climate Investments, lancé en 2017 et doté de plus d'un milliard de dollars sur 10 ans, finance des technologies limitant significativement les émissions. Quelques exemples d'investissements : un projet de captage et de séquestration de CO₂ industriel à grande échelle (Net Zero Teesside Project) ; des services de détection et de mesure des émissions de méthane par satellite (GHGSat), par avion (Kairos Aerospace) ou par drone (SeekOps Inc.) ; et une technologie incorporant le CO₂ comme matière première dans la fabrication des polyols, utilisés dans les polyuréthanes qui sont des matières plastiques aux multiples applications (Econic Technologies).

Le Groupe est également engagé dans d'autres initiatives internationales impliquant secteurs privés et publics (liste non exhaustive) :

- pour l'arrêt du brûlage de routine des gaz associés à la production d'huile au sein de l'*Initiative Zero Routine Flaring by 2030* de la Banque mondiale ;
- pour une transparence renforcée, en prenant en compte les recommandations du Conseil de stabilité financière du G20 sur le climat, et de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) ;
- pour le développement de nouvelles entreprises de pointe en matière d'énergie, depuis 2017 au sein de la Breakthrough Energy Coalition (BEC), un groupement d'investisseurs créé par Bill Gates en 2015, et depuis 2016 au sein du fonds Breakthrough Energy Ventures, créé en 2016 par la BEC et doté d'un milliard de dollars.

La liste des associations professionnelles dont TOTAL est membre et la charte éthique de lobbying qui encadre cette participation sont publiées sur le site total.com. Le Groupe coopère avec ces associations sur des sujets le plus souvent techniques ou scientifiques, mais certaines sont parfois amenées à prendre des positions publiques sur le changement climatique. TOTAL évalue les principales associations professionnelles dont il est membre, afin de s'assurer de leur alignement avec les positions du Groupe sur le climat. Cet alignement est revu selon six points clés :

la position scientifique, l'Accord de Paris, la tarification du carbone, le rôle du gaz naturel, le développement des énergies renouvelables et le développement du CCS. À l'issue des revues en 2019 et 2020, TOTAL a décidé de ne pas renouveler son adhésion à l'American Petroleum Institute, l'American Fuel & Petrochemical Manufacturers et à la Canadian Association of Petroleum Producers.

Enfin, TOTAL est un acteur actif dans le débat sur les enjeux du climat, notamment grâce à des partenariats de long terme noués avec des chaires universitaires telles que la chaire Économie du climat de Paris-Dauphine, le programme de recherche sur le changement climatique du Massachusetts Institute of Technology (MIT)⁽¹⁾ ou la Toulouse School of Economics. TOTAL réalise également des formations ou des interventions au sein de plusieurs universités, participant ainsi au débat.

Résilience de la stratégie de l'organisation

Les réglementations visant à limiter progressivement l'utilisation des énergies fossiles pourraient, selon les seuils d'émissions de GES et les horizons de temps fixés, affecter négativement et significativement le développement des projets, tout comme la valeur économique de certains actifs du Groupe.

Dans le cadre de la préparation annuelle de son plan long terme, TOTAL réalise des projections long-terme de demande énergétique (pétrole, gaz et électricité). Le Groupe a présenté en septembre 2020 la mise à jour de ces projections (Total Energy Outlook), disponibles sur total.com. TOTAL réalise des tests de sensibilité pour évaluer la résistance de son portefeuille d'actifs à une augmentation du prix de la tonne de CO₂. En 2020, ces tests montrent qu'un prix long terme du CO₂ de 40\$/t⁽²⁾ appliqué partout dans le monde aurait un impact négatif estimé à 6% de la valeur actualisée de l'ensemble des actifs (amont et aval) du Groupe. Par ailleurs, la durée moyenne des réserves prouvées et probables du Groupe est de 18 ans et la valeur actualisée des réserves prouvées et probables au-delà de 18 années est estimée à 15% de la valeur actualisée des actifs amont du Groupe.

En cohérence avec l'ambition de neutralité carbone (zéro émission nette) en 2050, TOTAL a passé en revue ses actifs pétroliers pouvant être qualifiés de *stranded assets*, c'est-à-dire présentant des réserves de plus de 20 ans et des coûts de production élevés, dont la totalité des réserves pourraient donc ne pas être produites avant 2050. Les seuls projets concernés sont les projets *oil sands* de Fort Hills et Surmont. TOTAL a décidé de ne prendre en compte que les seules réserves prouvées pour les tests de dépréciation sur ces deux actifs – contrairement à la pratique générale qui intègre les réserves dites prouvées et probables. Par ailleurs, TOTAL a annoncé qu'il n'approuverait aucun nouveau projet d'augmentation de capacités sur ces actifs d'*oil sands* canadiens.

(1) The Joint Program on the Science and Policy of Global Change.

(2) 40\$/t à compter de 2021, ou le prix en vigueur dans un pays donné s'il est supérieur à 40\$/t.

5.6.3 Gestion des risques



Classification de la TCFD

Thématique	Recommandations
Gestion des risques Décrire comment l'organisation identifie, évalue et gère les risques relatifs au climat.	a) Décrire les processus de l'organisation pour identifier et évaluer les risques relatifs au climat. b) Décrire les processus de l'organisation pour gérer les risques relatifs au climat. c) Décrire comment les processus pour identifier, évaluer et gérer les risques relatifs au climat sont intégrés dans le management des risques de l'organisation.

Processus d'identification et d'évaluation des risques associés au changement climatique

Les risques associés aux enjeux climatiques font partie des risques analysés par le *Group Risk Management Committee*. Ce dernier s'appuie sur les travaux de cartographie des risques. Par ailleurs, le Comité risques (CORISK) évalue préalablement à la présentation au COMEX des projets d'investissement, les risques et les enjeux climatiques associés. Chaque projet d'investissement significatif, y compris dans l'exploration, l'acquisition ou le développement des ressources pétrolières et gazières, ainsi que dans d'autres énergies et technologies, fait l'objet d'une évaluation prenant en compte les objectifs de l'Accord de Paris, et est évalué sur les critères suivants :

- L'économie du projet est analysée dans un scénario de prix des hydrocarbures compatible avec les objectifs de l'Accord de Paris (Brent à 50\$/b selon le scénario SDS de l'AIE et Henry Hub à 2,5 \$/mmbtu), en considérant également un prix du CO₂ de 40\$/t⁽¹⁾. Une analyse de sensibilité est effectuée avec un prix du CO₂ de 100\$/t à partir de 2030.
- Pour les projets pétroliers et gaziers, l'intensité des émissions de GES (Scopes 1 & 2) des projets sanctionnés est comparée, suivant leur nature, à l'intensité des émissions de GES moyenne des actifs de production amont ou à celle des diverses unités aval (usines GNL, raffinage, pétrochimie). L'objectif est que les nouveaux investissements contribuent à baisser l'intensité moyenne des émissions de GES (Scopes 1 & 2) de l'entreprise dans leur catégorie.
- Pour les projets relatifs aux autres énergies et technologies (biocarburants, biogaz, CCS...), les réductions d'émissions de GES sont évaluées pour leur contribution à la baisse des émissions du Groupe.

En 2020, 8 investissements significatifs (Absheron – Azerbaïdjan, Mero-3 – Brésil, Tilenga/EACOP – Ouganda, Grandpuits – France, Port Arthur condensate splitter – États-Unis, Energia Costa Azul – Mexique, Northern Lights – Norvège, Fonroche Biogaz – France) ont été évalués selon ces critères :

- les projets sanctionnés ont une rentabilité supérieure au seuil défini en interne, dans un scénario compatible avec les objectifs de l'Accord de Paris, à l'exception du projet Northern Lights qui dans sa phase initiale nécessite un prix du carbone supérieur à 100\$/t CO₂, sa rentabilité étant satisfaisante lors des phases d'expansion suivantes qui permettront de stocker des volumes plus importants pour des investissements marginaux faibles.

- l'intensité des émissions de GES (Scopes 1 & 2) des projets pétroliers et gaziers amont et aval est inférieure à l'intensité moyenne de leur catégorie, certains projets Amont ayant une intensité d'émissions qui augmente avec le temps quand la production décline, ce qui nécessitera des mesures complémentaires de maîtrise des émissions.

Processus de gestion des risques associés au changement climatique

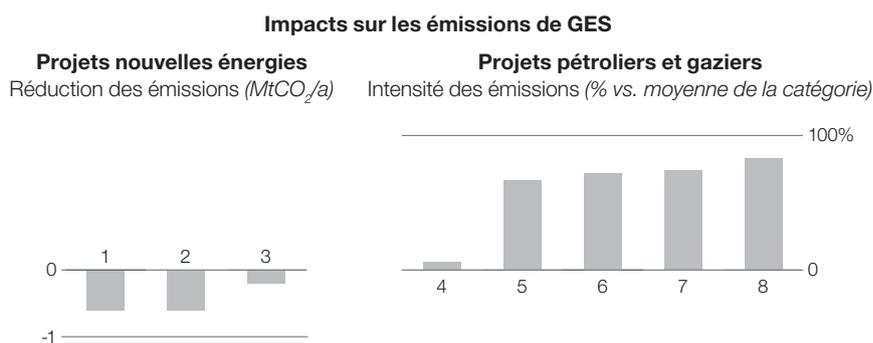
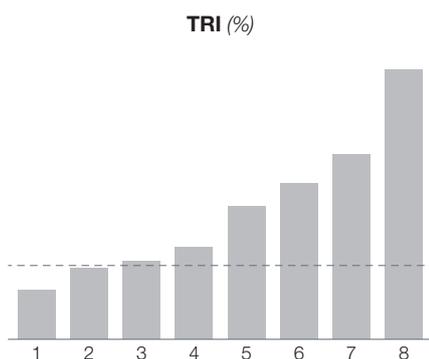
Dans son processus décisionnel, les risques et les enjeux climatiques associés sont évalués préalablement à la présentation des projets au Comité exécutif. Si le niveau de risque le requiert, ils font l'objet de mesures d'atténuation. TOTAL, conformément à la charte Sécurité Santé Environnement Qualité, veille en particulier à maîtriser ses consommations énergétiques et développe des procédés visant à améliorer ses performances énergétiques et celles de ses clients.

Le Groupe évalue également la vulnérabilité de ses installations aux aléas climatiques, afin que leurs conséquences n'affectent ni l'intégrité des installations, ni la sécurité des personnes. De façon plus générale, les aléas naturels (aléas climatiques, mais aussi sismiques, tsunami, tenue des sols, etc.) sont pris en compte dans la conception des installations industrielles qui sont dimensionnées pour résister à des conditions normales et extrêmes. Le Groupe procède à l'évaluation des conséquences éventuelles du changement climatique sur ses projets. Les analyses incluent une revue par type d'aléa (niveau de la mer, tempêtes, température, permafrost, etc.) et prennent en compte la durée de vie des projets et leur capacité à s'adapter progressivement. Les études internes conduites n'ont pas identifié d'installations qui ne résistent pas aux conséquences du changement climatique connues à ce jour.

Intégration des risques climatiques dans la gestion globale des risques

Les risques associés aux enjeux climatiques sont intégrés aux processus globaux de gestion des risques de TOTAL.

Le Comité d'audit participe à la revue annuelle des résultats du *reporting* climatique et environnemental. Ces résultats sont par ailleurs audités par un organisme tiers indépendant.



(1) 40\$/t à compter de 2021, ou le prix en vigueur dans un pays donné s'il est supérieur à 40\$/t.

5.6.4 Objectifs et indicateurs pour mesurer les risques et opportunités liés au changement climatique



Classification de la TCFD

Thématique	Recommandations
Indicateurs & objectifs Décrire les indicateurs et objectifs utilisés pour évaluer et gérer les risques et opportunités relatifs au climat, dans la mesure où l'information est pertinente.	a) Décrire les indicateurs utilisés par l'organisation pour évaluer les risques et opportunités relatifs au climat, en liaison avec sa stratégie et son processus de management des risques. b) Publier les émissions de gaz à effet de serre (GES) de Scope 1, Scope 2, et, si c'est pertinent, de Scope 3, et les risques correspondants. c) Décrire les objectifs utilisés par l'organisation pour gérer les risques et opportunités relatifs au climat, et sa performance par rapport aux objectifs.

Afin de soutenir son ambition de neutralité carbone (zéro émission nette) au niveau mondial (Scopes 1, 2, 3), TOTAL s'est fixé des objectifs et a mis

en place un ensemble d'indicateurs pour piloter sa performance.

Objectifs climat du Groupe :

Objectifs 2030 opérations *oil & gas* Monde (Scopes 1 & 2)

- Réduire les émissions de GES (Scopes 1 & 2) des installations *oil & gas* opérées du Groupe de 46 Mt CO₂e en 2015 à moins de **40 Mt CO₂e** d'ici 2025 (15% de réduction). A horizon 2030, l'objectif est une réduction d'au moins 40% des émissions nettes⁽¹⁾ par rapport à 2015 pour ses activités *oil & gas* opérées
- Réduire de **80%** le brûlage de routine⁽²⁾ des installations opérées entre 2010 et 2020 en vue de son élimination d'ici 2030
- Améliorer de **1%** par an en moyenne l'efficacité énergétique des installations opérées depuis 2010
- Maintenir l'intensité des émissions de méthane des activités hydrocarbures Amont en dessous de **0,2%** du gaz commercial produit sur l'ensemble des installations pétrolières et gazières opérées, et en dessous de **0,1%** du gaz commercial produit sur les installations gazières opérées
- Maintenir l'intensité des émissions de CO₂e des installations opérées des activités hydrocarbures Amont à moins de **20 kg CO₂e/bep**

Objectifs 2030 Monde (Scope 3)

- Réduire l'intensité carbone moyenne des produits énergétiques utilisés par ses clients au niveau mondial de plus de **20%** entre 2015, date de l'Accord de Paris, et 2030 (Scopes 1, 2, 3)
- Atteindre en 2030 un niveau d'émissions mondiales Scope 3⁽³⁾ inférieur en valeur absolue à celui de 2015

Objectif 2030 Europe (Scopes 1, 2, 3)

- Réduire d'au moins **30%** les émissions indirectes de GES liées à l'utilisation par les clients des produits énergétiques vendus pour usage final (Scope 3)⁽⁴⁾ en Europe⁽⁵⁾ en valeur absolue, à horizon 2030 par rapport à 2015. Cet objectif de réduction de -30% est étendu à l'ensemble des émissions Scopes 1, 2, 3 en Europe

Dans les faits :

- Une réduction des émissions de GES (Scopes 1 & 2) des installations *oil & gas* opérées de 46 Mt CO₂e à **35,8 Mt CO₂e** (39 Mt CO₂e hors effet COVID-19) entre 2015 et 2020
- Plus de **90%** de réduction du brûlage de routine entre 2010 et 2020
- **10%** d'amélioration de l'efficacité énergétique entre 2010 et 2020
- Une intensité méthane des activités hydrocarbures Amont de **0,15%** du gaz commercial produit en 2020 pour l'ensemble des installations pétrolières et gazières opérées et de moins de **0,1%** pour les installations gazières opérées
- Une intensité de CO₂e des installations opérées des activités hydrocarbures Amont à **18 kg CO₂e/bep** en 2020
- Une baisse de l'intensité carbone de **10%** (8% hors effet COVID-19) entre 2015 et 2020
- Une réduction des émissions indirectes de GES liées à l'utilisation par les clients des produits énergétiques vendus pour usage final (Scope 3) en Europe de 256 Mt CO₂e à **190 Mt CO₂e** (215 Mt CO₂e hors effet COVID-19) entre 2015 et 2020
- Une baisse des émissions de GES (Scopes 1, 2, 3) en Europe de **24%** (12% hors effet COVID-19) entre 2015 et 2020

(1) Le calcul des émissions nettes prend en compte les puits naturels de carbone comme la forêt, l'agriculture régénérative et les zones humides.

(2) Brûlage de routine, tel que défini par le groupe de travail du programme Global Gas Flaring Reduction dans le cadre de l'initiative Zero Routine Flaring de la Banque mondiale.

(3) Émissions indirectes de GES liées à l'utilisation par les clients des produits énergétiques vendus pour usage final (Scope 3).

(4) Les volumes pris en compte incluent les produits liquides vendus par le Marketing & Services et les ventes massives du Raffinage (produits pétroliers, biocarburants), les ventes de GNL issues des quotes-parts TOTAL de production ainsi que les ventes commerciales de gaz naturel par iGRP.

(5) L'Europe désigne l'Union Européenne, la Norvège, le Royaume-Uni, ainsi que la Suisse.

Il convient de noter que la baisse des émissions de GES du Groupe (Scopes 1, 2, 3) en 2020 est en partie liée à l'impact de la pandémie

COVID-19 sur les activités de TOTAL, d'où l'évaluation mentionnée de la baisse hors effet COVID-19.

Indicateurs liés au changement climatique^(a)

Émissions de GES

		2020	2019	2018	2015
SCOPE 1 OPÉRÉ					
Émissions de GES directes des sites opérés	Mt CO ₂ e	36 (38*)	41	40	42
dont Europe : UE 27 + Norvège + Royaume-Uni + Suisse	Mt CO ₂ e	21 (22*)	24	24	22
DÉCOMPOSITION PAR SECTEUR					
Activités hydrocarbures Amont ^(b)	Mt CO ₂ e	16	18	18	19
Integrated Gas, Renewables & Power, excluant les activités gaz de l'amont	Mt CO ₂ e	3	3	2	-
Raffinage-Chimie ^(b)	Mt CO ₂ e	17	20	21	22
Marketing & Services ^(b)	Mt CO ₂ e	<1	<1	<1	<1
DÉCOMPOSITION PAR TYPE DE GAZ					
CO ₂	Mt CO ₂ e	34	39	38	39
CH ₄	Mt CO ₂ e	2	2	2	2
N ₂ O	Mt CO ₂ e	<1	<1	<1	<1
SCOPE 2 OPÉRÉ^(b)					
Émissions indirectes liées à la consommation d'énergie des sites opérés	Mt CO ₂ e	3 (3*)	4	4	4
dont Europe : UE 27 + Norvège + Royaume-Uni + Suisse	Mt CO ₂ e	2 (2*)	2	2	2
SCOPES 1 & 2 DES INSTALLATIONS OIL & GAS OPÉRÉES^{(b)+(c)+(d)+(e)+(f)}					
	Mt CO ₂ e	35,8 (39*)	41,5	42	46
SCOPE 1 EN PART PATRIMONIALE					
Émissions de GES directes en part patrimoniale	Mt CO ₂ e	52	55	54	50
SCOPE 3^(b)					
Émissions indirectes de GES liées à l'utilisation par les clients des produits énergétiques vendus pour usage final	Mt CO ₂ e	350 (400*)	410	400	410
dont Europe : UE 27 + Norvège + Royaume-Uni + Suisse	Mt CO ₂ e	190 (215*)	232	231	256

Émissions de méthane

		2020	2019	2018	2015
Émissions de méthane des activités opérées du Groupe	kt CH ₄	64	68	79	94
Intensité des émissions de méthane des installations pétrolières et gazières opérées des activités hydrocarbures Amont	%	0,15	0,16	0,19	0,23
Intensité des émissions de méthane des installations gazières opérées des activités hydrocarbures Amont	%	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1

Indicateurs d'intensité carbone

		2020	2019	2018	2015
Intensité carbone des produits énergétiques utilisés par les clients du Groupe (71 g CO₂e/MJ en 2015)					
	Base 100 en 2015	90 (92*)	94	95	100^(e)
Intensité des émissions de GES (Scopes 1 & 2) des installations opérées des activités hydrocarbures Amont	kg CO ₂ e / bep	18	19	20	21

Autres indicateurs

		2020	2019	2018	2015
Consommation nette d'énergie primaire (périmètre opéré)	TWh	147	160	143 ^(d)	153
Indicateur Groupe d'efficacité énergétique (GEEI)	Base 100 en 2010	90,2 ^(e)	88,0	88,4	90,8
Gaz brûlé à la torche (activités hydrocarbures Amont, périmètre opéré, inclus brûlage de sécurité, de routine et de non-routine)	Mm ³ /j	4,2	5,7	6,5	7,2
dont brûlage de routine	Mm ³ /j	0,6	0,9	1,1	2,3 ^(f)

* Évaluation des indicateurs hors effet COVID-19.

(a) Se reporter au point 5.11 de ce chapitre pour le périmètre de reporting.

(b) Le Groupe suit généralement les méthodologies sectorielles pour l'industrie pétrolière publiées par l'IPIECA, et qui sont conformes aux méthodologies du GHG Protocol. Dans ce document, seul le poste 11 du Scope 3 (utilisation des produits vendus), qui est le plus significatif, est rapporté. Les émissions de ce poste sont calculées à partir des ventes de produits finis dont l'étape suivante est l'usage final, c'est-à-dire leur combustion pour obtenir de l'énergie. À ces ventes est appliqué un facteur d'émissions stœchiométrique (oxydation des molécules en dioxyde de carbone) pour obtenir une quantité d'émission.

(c) Indicateur élaboré en 2018 qui prend pour année de référence 2015.

(d) Hors consommation d'énergie primaire des centrales thermique à gaz de Direct Énergie.

(e) La variation de cet indicateur entre 2019 et 2020 s'explique par la moindre utilisation des raffineries.

(f) Volumes estimés selon les données historiques.

Ces données, ainsi que les risques associés, sont également rapportées annuellement au CDP⁽¹⁾ et la réponse de TOTAL au questionnaire du CDP Climate Change est publiée sur le site internet du Groupe (sustainable-performance.total.com). Pour son *reporting 2020* portant sur la période 2019, le Groupe a obtenu la note A-.

Indicateur d'intensité carbone des produits énergétiques utilisés par les clients

TOTAL souhaite appréhender dans sa globalité la question des émissions des produits énergétiques utilisés par les clients du Groupe et rapporte l'ensemble des émissions associées à ces produits sous la forme d'une intensité carbone.

Cet indicateur mesure les émissions moyennes de GES de ces produits, sur l'ensemble de leur cycle de vie, depuis leur production jusqu'à leur

utilisation finale par les clients du Groupe par unité d'énergie. Cet indicateur prend en compte :

- au numérateur :
 - les émissions liées à la production et à la transformation des produits énergétiques utilisés par les clients sur la base des taux moyens d'émissions du Groupe ;
 - les émissions liées à l'utilisation des produits énergétiques par les clients. Aux ventes sont appliqués des facteurs d'émission stœchiométriques⁽²⁾ par produit pour obtenir une quantité d'émission. Les produits à usage non combustibles (bitumes, lubrifiants, plastiques, etc.) ne sont pas pris en compte ;
 - les émissions négatives stockées grâce au CCS et aux puits de carbone naturels.
- au dénominateur : la quantité d'énergie vendue, sachant que l'électricité est ramenée à un pied d'égalité sur une base fossile en prenant en compte des taux de charge et d'efficacité moyens.

5.6.5 Table de correspondance TCFD



En juin 2017, la TCFD⁽³⁾ du Conseil de stabilité financière du G20 a publié ses recommandations finales en matière d'informations relatives au climat à communiquer par les entreprises. Ces recommandations comprennent des précisions additionnelles pour certains secteurs comme celui de l'énergie. TOTAL a publiquement apporté son soutien à la TCFD et à ses recommandations et les met en œuvre depuis son rapport annuel 2017.

TOTAL a poursuivi le dialogue en participant au TCFD Oil & Gas Preparer Forum, qui a publié, en juillet 2018, des bonnes pratiques en matière de divulgation des informations relatives au climat et de la mise en œuvre des recommandations de la TCFD par les quatre sociétés membres du forum⁽⁴⁾.

En 2019, TOTAL a également participé à la première *Task Force* mise en place par le Reporting Lab de l'EFRAG (European Financial Reporting Advisory Group) sur les *Climate-related disclosures*, dont l'objectif est l'identification des meilleures pratiques en la matière. Cette Task Force a publié le résultat de ses travaux en février 2020.

Thématiques	Recommandations de la TCFD	Source de l'information dans le reporting de TOTAL
Gouvernance		
Décrire la gouvernance de l'organisation concernant les risques et opportunités relatifs au climat.	a) Décrire la supervision des risques et opportunités relatifs au climat par le Conseil d'administration.	DEU 2020 – 5.6.1 RC p. 8 CDP C1.1
	b) Décrire le rôle du management dans l'évaluation et la gestion des risques et opportunités relatifs au climat.	DEU 2020 – 5.6.1 RC p. 1-7 CDP C1.2
Stratégie		
Décrire les impacts existants et potentiels des risques et opportunités relatifs au climat sur les activités de l'organisation, sa stratégie et sa planification financière, dans la mesure où l'information est pertinente.	a) Décrire les risques et opportunités relatifs au climat que l'organisation a identifiés pour le court, moyen et long terme.	DEU 2020 – 5.6.2 CDP C2
	b) Décrire les impacts des risques et opportunités relatifs au climat sur les activités de l'organisation, sa stratégie et sa planification financière.	DEU 2020 – 5.6.2 CDP C3.1
	c) Décrire la résilience de la stratégie de l'organisation, en prenant en considération différents scénarios relatifs au climat, y compris un scénario à 2°C ou moins.	DEU 2020 – 5.6.2 RC p. 10-17
Gestion des risques		
Décrire comment l'organisation identifie, évalue et gère les risques relatifs au climat.	a) Décrire les processus de l'organisation pour identifier et évaluer les risques relatifs au climat.	DEU 2020 – 5.6.3 CDP C2.1, C2.2
	b) Décrire les processus de l'organisation pour gérer les risques relatifs au climat.	DEU 2020 – 5.6.3 CDP C2.2
	c) Décrire comment les processus pour identifier, évaluer et gérer les risques relatifs au climat sont intégrés dans le management des risques de l'organisation.	DEU 2020 – 5.6.3 CDP C3.1
Indicateurs & objectifs		
Décrire les indicateurs et objectifs utilisés pour évaluer et gérer les risques et opportunités relatifs au climat, dans la mesure où l'information est pertinente.	a) Décrire les indicateurs utilisés par l'organisation pour évaluer les risques et opportunités relatifs au climat, en liaison avec sa stratégie et son processus de management des risques.	DEU 2020 – 5.6.4 RC p. 56 CDP C6, C10
	b) Publier les émissions de gaz à effet de serre (GES) de Scope 1, Scope 2, et, si c'est pertinent, de Scope 3, et les risques correspondants.	DEU 2020 – 5.6.4 RC p. 56 CDP C6, C10
	c) Décrire les objectifs utilisés par l'organisation pour gérer les risques et opportunités relatifs au climat, et sa performance par rapport aux objectifs.	DEU 2020 – 5.6.4 RC p. 10-24 CDP C4.1, C4.2

Légende : RC = Rapport Climat 2020 de TOTAL. CDP = Réponse 2020 de TOTAL au questionnaire CDP Climate Change (disponible sur total.com).

(1) Le CDP est un organisme à but non lucratif qui propose un reporting environnemental pour les investisseurs, les entreprises, les villes, les États et les régions.

(2) Les facteurs d'émission utilisés proviennent d'une note technique du CDP : Guidance methodology for estimation of scope 3 category 11 emissions for oil and gas companies.

(3) Task force on Climate-related Financial Disclosures.

(4) Eni, Equinor, Shell et TOTAL, avec le soutien du WBCSD (World Business Council for Sustainable Development).

5.7 Actions en faveur du respect des droits humains



Les principaux enjeux liés aux effets de l'activité du Groupe quant au respect des droits humains ont été identifiés selon la méthodologie du Guide de *reporting* des Principes directeurs pour les entreprises et les droits de l'homme des Nations unies (UNGP) pour les « risques saillants »,

c'est-à-dire les droits humains qui risquent d'être le plus gravement affectés par l'impact négatif des activités de l'entreprise ou de celles de ses relations d'affaires.

Cette analyse a conduit le Groupe à identifier six risques saillants, répartis au sein de trois thèmes clés pour le Groupe :

- les **droits humains sur le lieu de travail** des collaborateurs de TOTAL et des employés de ses fournisseurs et de ses autres partenaires commerciaux :
 - le travail forcé et le travail des enfants ;
 - la discrimination ;
 - les conditions de travail équitables, satisfaisantes et sûres.
- les **droits humains et les communautés locales** :
 - l'accès à la terre ;
 - le droit à la santé et à un niveau de vie suffisant.
- le respect des **droits humains dans les activités de sûreté** :
 - le risque d'usage disproportionné de la force.

Des engagements solides

La démarche de TOTAL en matière de respect des droits humains s'appuie sur des engagements solides formalisés, une organisation dédiée, un programme de sensibilisation et de formation et des dispositifs d'évaluation et de suivi pour mesurer l'efficacité des actions du Groupe.

TOTAL s'engage notamment à respecter, partout où le Groupe exerce ses activités, les droits humains internationalement reconnus en particulier la Déclaration universelle des droits de l'Homme, les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et les Principes Volontaires sur la Sûreté et les Droits de l'homme (VPSHR).

Depuis 2016, le Groupe publie un document d'information Droits Humains régulièrement actualisé, conformément aux recommandations du Guide de *reporting* des Principes directeurs des Nations unies. En 2016, TOTAL était la première société du secteur pétrolier et gazier à le faire. Les éditions 2016 et 2018 sont disponibles sur sustainable-performance.total.com.

Une organisation dédiée

À intervalle régulier, une feuille de route droits humains est présentée au COMEX afin de soutenir l'effort continu de mise en œuvre du Code de conduite et de respect des droits humains. La feuille de route 2019-2020 a été présentée au COMEX en avril 2019. La feuille de route pour 2021-2022 est construite avec les différents secteurs d'activité et entités du Groupe concernés. Le Comité de pilotage droits humains suit la mise en œuvre de cette feuille de route. Il est présidé par la Directrice Engagement Société Civile du Groupe et regroupe des représentants de chacun des secteurs d'activité, ainsi que des principales directions fonctionnelles ayant un rôle lié aux droits humains. Il se réunit quatre fois par an et coordonne les actions menées en interne et en externe par les différentes entités du Groupe.

Le département Droits humains du Groupe coordonne l'analyse des risques droits humains du Groupe, soutient les équipes opérationnelles, supervise les actions en faveur du respect des droits humains, en étroite collaboration avec le Comité d'éthique, dans le respect du Code de conduite du Groupe.

Le Comité d'éthique, structure indépendante où sont représentés l'ensemble des secteurs d'activité de TOTAL, joue un rôle clé d'écoute et d'assistance. Il peut être saisi par les salariés, mais aussi par des personnes extérieures au Groupe, via l'adresse ethics@total.com. La confidentialité des saisines du Comité est assurée et ne peut être levée qu'avec l'accord de la personne concernée.

Le département Droits humains et le Comité d'éthique s'appuient sur le réseau de plus d'une centaine de responsables Éthique répartis dans les pays où le Groupe opère. Ils sont chargés de promouvoir les valeurs du Code de conduite auprès des collaborateurs en filiales et de veiller à la bonne mise en œuvre des engagements du Groupe localement.

Sensibilisation et formation

Pour assurer la diffusion de ses engagements, TOTAL sensibilise les collaborateurs via les canaux de communication internes, tels que des sites intranet ou via des événements comme le *Business Ethics Day* qui se tient chaque année au siège et dans toutes les filiales du Groupe. En 2020, le *Business Ethics Day* s'est tenu le 10 décembre lors de la journée internationale des Droits humains. « Speak Up », ou « Osez parler » a été le thème retenu cette année, comme en 2019, poursuivant ainsi le renforcement de la culture du dialogue au sein du Groupe. Un échange d'une heure (« Live chat ») accessible à tous les collaborateurs dans le monde a été organisé avec le Président-directeur général. En 2020, afin de prévenir les conséquences potentielles de la pandémie COVID-19 sur les personnes les plus vulnérables, le département Droits humains a ciblé sa contribution sur la lutte contre toute sorte de discrimination sur le lieu de travail et en particulier envers les plus vulnérables (ex : kit de cas pratiques envoyés aux filiales du Groupe dans le cadre de la préparation du *Business Ethics Day*, attirant l'attention sur la situation des travailleurs migrants et des collaborateurs ayant une santé plus fragile).

En complément du Code de conduite, le Groupe met à la disposition de ses collaborateurs et des parties prenantes un guide en matière de droits humains. Ce guide permet de sensibiliser les collaborateurs du Groupe aux enjeux liés aux droits humains de ses activités et précise les comportements à adopter dans ses activités et relations avec ses parties prenantes. Le Groupe dispose également d'un guide pratique sur la prise en compte du fait religieux. Ces guides sont accessibles sur le site Intranet dédié aux droits humains et distribués lors des différentes formations et du Business Ethics Day.

En 2020, un plan de formation Droits Humains Groupe a été élaboré pour en favoriser leur compréhension, promouvoir le développement d'une culture de respect des droits humains au sein du Groupe et mieux maîtriser les risques associés. Ce plan de formation est déployé en priorité auprès des catégories de collaborateurs les plus exposées aux risques droits humains et auprès des personnes les plus influentes en la matière. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan, deux formations pilotes ont été organisées, en distanciel du fait de la pandémie COVID-19 : la première auprès du Comité de direction et des équipes sociétales de la filiale en Ouganda, la seconde auprès de l'équipe de direction du projet EACOP en Tanzanie. D'autres formations spécifiques adaptées aux enjeux rencontrés sur le terrain ont eu lieu tout au long de l'année 2020, notamment :

A destination de l'ensemble des collaborateurs :

- Un module d'*e-learning* sur les droits humains sur le lieu de travail avec un focus sur le respect des conventions fondamentales de l'OIT est accessible à tous les collaborateurs du Groupe depuis 2019, dans l'ensemble des pays où le Groupe opère. Il est disponible jusqu'à présent en cinq langues. Plus de 20 000 collaborateurs cadres (niveau de poste supérieur à NP10+) du Groupe l'ont suivie à fin 2020 ;
- Une première session de sensibilisation à la gestion du fait religieux en entreprise organisée en partenariat avec Convivencia Conseil, entité de conseil spécialisée sur le fait religieux, a réuni 50 collaborateurs en ligne, dans le cadre d'un cycle de conférences sur la non-discrimination mis en place au sein du Groupe. Le cycle sera poursuivi en 2021.

A destination de populations cibles :

- La formation annuelle à l'éthique et aux droits humains pour les cadres dirigeants nouvellement nommés a réuni 20 participants en 2020 ;
- Une session de sensibilisation à la communication et gestion de crise liée aux droits humains, organisée en partenariat avec l'ONG SHIFT, a réuni 13 participants (notamment des cadres dirigeants) représentant des fonctions régulièrement impliquées dans la gestion des crises au siège (Communication, Affaires Publiques, Juridique et Engagement Société Civile) ;
- Une formation a été dispensée par Vérité pour les équipes achats du Trading et de Saft Groupe sur les risques droits humains et la diligence raisonnable dans les chaînes d'approvisionnement de matières premières ;
- Dans le cadre du projet Mozambique LNG, une action de sensibilisation au respect des droits humains et du Code de conduite a été déployée sur le site d'Afungi à Cabo Delgado au Mozambique, lors des célébrations du *Business Ethics Day*, le 10 décembre, à l'occasion de la journée internationale des Droits humains. Deux sessions, en portugais et en anglais, ont été organisées pour l'ensemble des collaborateurs présents sur le site et pour ceux présents dans les bureaux de la filiale à Maputo.

Évaluations

Les pratiques des entités du Groupe en matière d'éthique et de droits humains sont régulièrement évaluées. Ces évaluations sont conduites par des tiers indépendants et des experts qualifiés.

La société britannique GoodCorporation a ainsi évalué plus de 140 entités depuis 2002 au regard des principes et valeurs contenus dans le Code de conduite du Groupe. En 2020, deux **évaluations éthique et droits humains** ont été effectuées au sein de deux sites totalisant 3 100 collaborateurs (Madagascar et Pau en France). Le nombre d'évaluations a été limité par rapport aux années précédentes du fait de la pandémie COVID-19.

Le choix des entités évaluées se base sur plusieurs critères, notamment le niveau de risque de non-respect des droits humains dans les pays, le nombre d'alertes reçues l'année précédente et la date de la dernière évaluation de la filiale. Ces évaluations permettent d'identifier les bonnes pratiques des filiales, de les partager au sein du Groupe et de recommander des axes d'amélioration. La connaissance et l'appropriation du Code de conduite est testée et renforcée par des sessions de sensibilisation éthique et droits humains. Les collaborateurs sont encouragés à remonter leurs préoccupations en matière d'éthique en toute confidentialité et à signaler les comportements potentiellement contraires aux principes du Code de conduite. Ces évaluations ont confirmé que le Code de conduite est intégré par les collaborateurs du Groupe.

Le suivi des plans d'actions mis en place à la suite des évaluations en 2019 au sein des filiales au Brésil, au Cameroun, en Egypte et au Nigéria a été également effectué pendant l'année 2020, conformément à la pratique selon laquelle les évaluations éthique et droits humains font l'objet d'un suivi dans les 12 mois pour assurer la mise en œuvre des plans d'action.

Concernant les fournisseurs, Total Global Procurement (TGP) veille à déployer un processus de qualification des fournisseurs (décrit au point 5.10 de ce chapitre) qui intègre une dimension éthique et droits humains. En parallèle, le Groupe a mis en place un dispositif d'évaluation de ses fournisseurs par un tiers expert sur des critères de respect des droits humains.

Des études d'impacts spécifiques sur les droits humains, en complément des études d'impacts environnementaux et sociétaux, peuvent être également réalisées dans des contextes sensibles ou de conflits, avec l'aide d'experts indépendants. En 2020, une étude d'impact droits humains concernant le projet Mozambique LNG au Mozambique a été menée par les cabinets LKL International Consulting et Triple R Alliance, spécialisés dans la réalisation des études d'impacts sur les droits humains et la mise en place des UNGP au sein des entreprises. Par ailleurs, les conclusions de l'étude d'impact droits humains relative au projet d'oléoduc en Ouganda-Tanzanie EACOP réalisée en 2018 ont été rendues publiques.

D'autres partenaires à but non lucratif, tels que CDA Collaborative Learning Projects, interviennent pour évaluer l'impact sociétal de certaines des activités ou projets du Groupe sur les communautés locales riveraines, notamment en interrogeant les populations concernées. Les rapports de CDA sont mis en ligne sur son site internet. La pandémie COVID-19 ayant fortement impacté les missions sur le terrain prévues en 2020, elles devraient être conduites en 2021 en fonction de l'évolution des conditions sanitaires.

5.7.1 Respect des droits humains sur le lieu de travail



L'interdiction du travail forcé et du travail des enfants, la non-discrimination, les conditions de travail équitables, satisfaisantes et sûres, ainsi que la sécurité font partie des principes du Code de conduite et sont expliqués dans le Guide des Droits de l'Homme de TOTAL, ainsi que dans le Document d'Information sur les Droits de l'Homme.

L'engagement de TOTAL en matière de respect des droits humains sur le lieu de travail s'illustre notamment par la signature de divers accords, comme celui conclu en 2015 pour une durée de quatre ans avec IndustriALL Global Union⁽¹⁾, couvrant la promotion des droits humains au travail, la diversité et la parentalité, les conditions de travail, la santé, la participation des salariés et de leurs représentants au dialogue social et la reconnaissance de la santé et de la sécurité au travail comme priorités absolues dans les activités et la chaîne d'approvisionnement mondiale du Groupe. Le lancement de l'*e-learning* « Les Droits humains sur le lieu de travail » s'inscrit également dans cette démarche de sensibilisation des collaborateurs au respect de ces droits et à la politique de tolérance zéro du Groupe concernant le travail forcé et le travail des enfants.

Le respect des droits humains a guidé l'action du Groupe pour faire face à la pandémie COVID-19 et s'est traduit par la mise en place de plusieurs mesures visant la protection de la santé et de la sécurité de l'ensemble des salariés en général et des plus vulnérables en particulier (se reporter au point 5.4.4 de ce chapitre).

Dans ses activités

TOTAL est attentif aux conditions de travail de ses collaborateurs qui sont encadrées par la politique des Ressources humaines du Groupe (se reporter au point 5.3 de ce chapitre).

La sécurité est une des valeurs du Groupe. Ces dernières années, le Groupe a continué à élaborer des normes de santé et de sécurité au travail axées sur le droit à la vie et à des conditions de travail équitables et sûres (se reporter au point 5.4 de ce chapitre).

TOTAL est fortement impliqué dans la promotion des diversités et s'attache à lutter contre toutes les formes de discrimination (origine, genre, orientation sexuelle, handicap, âge, appartenance à une organisation politique, syndicale ou religieuse, etc.) (se reporter au point 5.3 de ce chapitre en particulier pour les objectifs que le Groupe se fixe en matière de mixité et d'internationalisation).

TOTAL développe depuis plusieurs années une politique de non-discrimination à l'égard des personnes en situation de handicap, centrée sur les problématiques d'insertion au travail. Cela se traduit par des politiques et pratiques de recrutement dédiées et une promotion de la diversité et des atouts qu'elle représente pour le Groupe. Ces sujets sont coordonnés pour l'ensemble du Groupe par une « Mission Handicap » au sein de la direction Ressources humaines du Groupe (se reporter au point 5.3.3.1 de ce chapitre).

Le Groupe est signataire de la charte LGBT (lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres) élaborée par l'association française « L'Autre Cercle » depuis 2014. Elle fixe un cadre permettant de lutter contre les discriminations liées à l'orientation ou l'identité sexuelle dans le monde du travail en France.

TOTAL a publié en 2017 un Guide pratique sur la prise en compte du fait religieux dans le Groupe, qui a pour vocation d'apporter des solutions

pratiques aux questions soulevées par les collaborateurs et les managers du Groupe partout dans le monde. Il reste une référence. Il repose sur les expériences des secteurs d'activité dans différents pays et encourage le dialogue, le respect et l'écoute pour trouver des solutions adaptées au contexte local. De nombreux experts internes et externes ont contribué à sa rédaction, dont des représentants de diverses communautés religieuses. Ce guide existe en 10 langues. Disponible sur le site Intranet dédié aux droits humains, il est également distribué lors de formations.

Au-delà du système de *reporting* et de contrôle interne du Groupe, les conditions de travail des collaborateurs de TOTAL sont évaluées par GoodCorporation, tiers indépendant.

Le Groupe mène également tous les deux ans une consultation de l'ensemble des collaborateurs dans le monde (Total Survey) pour mieux mesurer la perception de ces derniers sur leurs conditions de travail et ainsi prendre en compte leurs idées et propositions. Cet outil de consultation permet de mieux refléter la volonté des collaborateurs dans les politiques de ressources humaines et ainsi contribuer à la volonté du Groupe de confirmer TOTAL comme une entreprise où il fait bon travailler. La prochaine consultation devrait avoir lieu en 2021.

Dans la chaîne d'approvisionnement du Groupe

Les Principes fondamentaux dans les achats (PFA) définissent les engagements attendus des fournisseurs dans plusieurs domaines, dont celui des droits humains au travail et de la sécurité. Une directive Groupe rappelle l'obligation d'annexer les PFA ou de les transposer dans les processus de sélection et dans les contrats conclus avec ses fournisseurs de biens et de services. Ils ont été mis à jour en 2020, pour entre autres renforcer les sujets relatifs au respect des droits humains.

La prévention des risques liés aux conditions de travail, en particulier s'agissant du travail forcé et du travail des enfants dans la chaîne d'approvisionnement est un enjeu majeur et un engagement du Groupe. Ainsi, la méthodologie de sélection des fournisseurs a été renforcée en 2018 pour mieux prendre en compte les risques d'atteinte aux droits humains. Par ailleurs, TOTAL poursuit le partenariat initié en 2016 avec un prestataire de service tiers afin d'évaluer les pratiques des fournisseurs en matière de droits fondamentaux sur le lieu de travail (se reporter au point 5.10 de ce chapitre).

Enfin, les conditions de travail des employés des gérants de stations-service aux marques du Groupe sont également évaluées par GoodCorporation. Un premier état des lieux interne des pratiques a en outre été réalisé entre 2016 et 2017 sur une sélection de 22 filiales du secteur Marketing & Services réparties sur les différents continents. À la suite des recommandations identifiées visant à améliorer la sensibilisation des gérants aux principes du Code de conduite du Groupe et aux Conventions fondamentales de l'OIT, le Marketing & Services a adapté la formation en ligne portant sur les droits humains sur le lieu de travail et le respect des Conventions fondamentales de l'OIT notamment aux besoins spécifiques des gérants.

En 2020, le Marketing & Services a continué le déploiement des clauses relatives au respect des droits humains dans les contrats avec les gérants de stations-service à l'occasion des renouvellements et négociations de contrats et en particulier s'agissant de la zone Afrique.

(1) Fédération syndicale internationale représentant plus de 50 millions de salariés des secteurs énergétiques, minier, manufacturier et industriel dans 140 pays.

5.7.2 Respect des droits humains des communautés locales



Les activités opérationnelles de TOTAL peuvent avoir des incidences sur les droits humains des communautés locales, en particulier lorsque TOTAL obtient un accès temporaire ou permanent à la terre pour ses projets, susceptible d'impliquer le déplacement des lieux d'habitation et/ou des activités économiques et la réinstallation de ces populations. Par ailleurs, les émissions de bruit, poussières et autres impacts potentiels peuvent également avoir des conséquences sur les moyens de subsistance des communautés locales riveraines. Ainsi, la question de l'accès à la terre des communautés locales et leur droit à la santé et à un niveau de vie suffisant sont deux sujets saillants pour TOTAL.

Dans le respect des standards internationaux relatifs aux droits humains, TOTAL exige des entités du Groupe qu'elles dialoguent régulièrement avec leurs parties prenantes et qu'elles s'assurent que leurs activités n'ont pas de conséquences négatives sur les communautés locales ou, le cas échéant, qu'elles les limitent, les maîtrisent et y remédient. Les réponses apportées aux attentes des communautés locales sont coordonnées par les équipes sociétales qui travaillent en étroite

collaboration avec le département Droits humains, les équipes juridiques, de la sécurité et de l'environnement. Dans le cadre de ses activités, TOTAL promeut le dialogue et les échanges avec les défenseurs des droits humains qui sont définis par la Déclaration des Nations Unies sur les défenseurs des droits de l'homme comme « Chacun a le droit, individuellement ou en association avec d'autres, de promouvoir la protection et la réalisation des droits de l'homme et des libertés fondamentales aux niveaux national et international ».

En 2020, le Groupe a décidé de renforcer le réseau des personnes en charge du suivi des sujets droits humains par la création d'un poste de coordinateur droits humains et d'un poste de conseiller sûreté en charge des relations avec les communautés locales au sein du projet Mozambique LNG.

Les démarches du Groupe sur cet aspect sont décrites au point 5.9 de ce chapitre.

5.7.3 Respect des droits humains dans les activités de sûreté



Dans certaines situations, l'intervention des forces de sûreté gouvernementales ou de sociétés de sûreté privées peut s'avérer nécessaire pour protéger le personnel et les installations des entités du Groupe. Afin de prévenir le risque d'usage disproportionné de la force, TOTAL s'engage à mettre en œuvre les Principes Volontaires sur la Sûreté et les Droits de l'Homme (VPSHR – *Voluntary Principles on Security and Human Rights*) lancés par des États, ONG et entreprises du secteur extractif.

TOTAL est membre de cette initiative depuis 2012. Dans ce cadre, le Groupe publie un rapport annuel qui expose les défis, les enseignements et les bonnes pratiques en matière de sûreté et droits humains, et le cas échéant, fait état d'incidents liés aux activités du Groupe. Ce rapport est disponible sur le site de l'Initiative VPSHR et sur sustainable-performance.total.com.

Une nouvelle règle Groupe est entrée en vigueur en 2019 pour encadrer les exigences du Groupe dans la mise en œuvre des VPSHR. Cette règle est accompagnée d'un guide des VPSHR publié fin 2020, qui vise à fournir des conseils pratiques aux entités opérationnelles. En 2020, les outils d'autoévaluation et d'analyse des risques dans ce domaine, déployés en particulier au sein des entités situées dans des pays identifiés comme les plus à risque, ont été mis à jour et mis à disposition sur une plateforme numérique pour renforcer le suivi et accroître la traçabilité des résultats.

Lorsque des forces de sûreté gouvernementales sont déployées pour assurer la protection du personnel et des installations du Groupe, un dialogue est maintenu avec les représentants d'autorités nationales ou régionales afin de les sensibiliser au respect des VPSHR et de les encourager à signer avec le Groupe des protocoles d'accord conformes à ces principes.

Le Groupe promeut ces principes et les exigences VPSHR auprès des sociétés de sûreté privées contractées dans le cadre de ses activités. Ces sociétés les intègrent par exemple au travers de la formation du personnel de sûreté aux principes des VPSHR.

TOTAL organise régulièrement des sessions de formation et des actions de sensibilisation consacrées au risque d'usage disproportionné de la force, et plus spécifiquement aux VPSHR, à destination de ses collaborateurs. Compte tenu de la situation sécuritaire au Mozambique et des projets de développement du Groupe dans ce pays, le projet Mozambique LNG, avec l'appui de la coordination VPSHR à la direction Sûreté du Groupe et du département Droits humains, a mené en 2020 22 sessions de formation sur les VPSHR sur le site d'Afungi dans la région de Cabo Delgado, en partenariat avec un tiers indépendant (Watchman) spécialisé dans la formation et la sensibilisation du personnel militaire au respect des VPSHR. L'objectif était de renforcer la capacité des forces militaires et de police déployées dans le cadre du projet Mozambique LNG à protéger les sites du projet dans le respect des droits humains, conformément aux VPSHR et aux dispositions incluses dans le *Memorandum of Understanding (MOU)* signé en juillet 2020, afin de réduire le risque découlant de leurs activités. 539 participants issus de la Joint Task Force (JTF), qui garde les installations du Groupe, et 42 membres des forces de sécurité privées ont suivi cette formation. En complément, 22 responsables de liaison militaire (*Military Liaison Officers – MLO*) et 12 commandants de la JTF ont suivi une formation spécifique destinée aux futurs formateurs.

Par ailleurs, un travail spécifique de sensibilisation au respect des VPSHR et à leur déploiement dans les entités considérées le plus à risque a également été mené en 2020 au sein du secteur Marketing & Services (par exemple les stations-service ayant des gardes de sécurité armés).

La direction Sûreté du Groupe a également organisé trois formations en ligne sur la version actualisée des outils VPSHR. Cette formation a été dispensée à 55 *Country Security Officers*, qui assistent les *Country Chairs* dans leur fonction de responsable de la sûreté du Groupe dans les pays et qui sont les correspondants de la direction Sûreté du Groupe, chargés, entre autres, de mettre en œuvre les VPSHR.

5.8 Lutte contre la corruption et l'évasion fiscale

5.8.1 Lutte contre la corruption

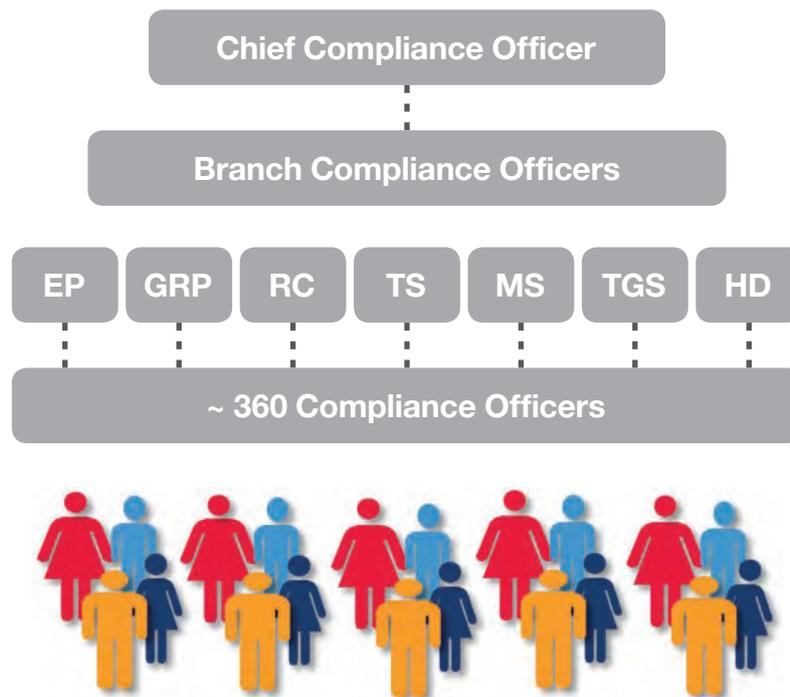


TOTAL est un acteur majeur du secteur de l'énergie où administrations et autorités publiques interviennent régulièrement et où les montants investis peuvent être très importants. En outre, le Groupe est présent dans plus de 130 pays, dont certains ont un niveau de corruption perçu comme élevé selon l'indice établi par Transparency International. Conscient que, de ce fait, il se trouve exposé de manière élevée au risque de corruption, TOTAL applique en ce domaine un principe de tolérance zéro.

Pour prévenir les risques de corruption, TOTAL met en œuvre et déploie au sein du Groupe un programme de conformité anticorruption robuste et régulièrement mis à jour. Ce programme vise à promouvoir la culture de la conformité et de la transparence, essentielle à la pérennité des activités du Groupe. Le non-respect de législations telles que le US Foreign Corrupt Practices Act et la loi française relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, est susceptible d'entraîner un risque pénal, financier et réputationnel élevé, ainsi que l'imposition de mesures telles que la revue et le renforcement du programme de conformité sous le contrôle d'un tiers indépendant.

La mobilisation de l'ensemble du Groupe et les efforts en la matière sont constants, avec pour objectifs d'assurer la pérennité et l'amélioration continue du programme de conformité anticorruption que les autorités américaines ont estimé adapté en 2016 mettant ainsi fin à la procédure de monitorat ouverte en 2013.

Ce programme est élaboré par une organisation dédiée au niveau du Groupe et des secteurs à savoir, respectivement : la direction Conformité et Gestion des Risques juridiques, dirigée par le *Chief Compliance Officer*, et les *Branch Compliance Officers*. Ceux-ci coordonnent un réseau mondial de plus de 360 *Compliance Officers* chargés du déploiement et de l'animation du programme au niveau des filiales. Cette organisation structurée permet une proximité avec les activités opérationnelles tout en bénéficiant d'une ligne de *reporting* dédiée.



Le programme de conformité anticorruption de TOTAL s'articule essentiellement autour des sept piliers suivants : l'engagement des instances dirigeantes ou « tone at the top », l'évaluation des risques, l'adoption de normes internes, la sensibilisation et la formation des collaborateurs, la remontée d'informations incluant des canaux d'alerte, les mécanismes d'évaluation et de contrôle de la mise en œuvre du programme, et l'imposition de sanctions disciplinaires en cas de manquement.

5.8.1.1 Engagement des instances dirigeantes

L'engagement fort et constant de la Direction générale se matérialise par le principe de tolérance zéro en matière de corruption clairement rappelé dans le Code de conduite du Groupe. Les managers sont tenus à un devoir d'exemplarité et chargés d'encourager une culture d'intégrité et de dialogue. Cet engagement se manifeste également par des prises de parole régulières du Président-directeur général et par des actions de communication d'envergure, telles que l'organisation annuelle du

Business Ethics Day à l'occasion des Journées internationales des Nations unies de lutte contre la corruption et des droits de l'Homme. La sixième édition intervenue en décembre 2020 a été consacrée comme l'année précédente au *Speak-Up* (Osez parler) : une séance de *chat* a été organisée avec le Président-directeur général, ainsi que les responsables conformité, éthique et droits humains pour permettre aux collaborateurs de poser leurs questions, en particulier celles relatives au signalement de tout manquement éventuel au Code de conduite.

L'engagement des instances dirigeantes est aussi exprimé en externe, via l'adhésion de TOTAL à des initiatives de lutte contre la corruption et son soutien à des approches collaboratives et multipartites. TOTAL a rejoint en 2016 la *Partnering Against Corruption Initiative* (PACI)⁽¹⁾ et ainsi adhéré aux Principes de lutte contre la corruption de cette initiative. Le Président-directeur général de TOTAL est devenu membre du Conseil du PACI en 2018 puis co-président de l'initiative fin 2019. TOTAL adhère également à d'autres initiatives qui participent à un effort mondial de lutte contre la corruption telles que le Pacte mondial des Nations unies depuis 2002 ou l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE)⁽²⁾ dès son lancement en 2002.

5.8.1.2 Évaluation des risques

Pour adapter régulièrement le programme de conformité aux risques auxquels TOTAL est exposé, ceux-ci doivent être identifiés et évalués. Au-delà de la cartographie des risques Groupe qui traite notamment du risque de corruption, une cartographie spécifique au risque de corruption est réalisée selon une méthodologie formalisée par une règle adoptée début 2020. Cette règle prévoit une cartographie réalisée à deux niveaux : celui des entités sous la coordination du *Compliance Officer* et celui des secteurs d'activité sous la coordination des *Branch Compliance Officers*. À ce dernier niveau, l'évaluation doit notamment porter sur les principaux types de risques (achats, ventes, conflits d'intérêts, cadeaux et invitations, ressources humaines, représentants traitant avec agent public, fusions-acquisitions, joint ventures, dons et sponsoring, trafic d'influence). L'objectif de cette analyse à deux niveaux est d'établir des plans d'actions adaptés aux risques identifiés et aux réalités du terrain. En outre, notamment à l'occasion de l'évaluation des risques de corruption, des outils sont mis à disposition des collaborateurs pour faciliter l'identification des risques de corruption, comme le Guide typologique des risques de corruption.

Pour maîtriser les risques identifiés, des mesures sont mises en place. Des règles spécifiques sont ainsi régulièrement adoptées et intégrées au référentiel du Groupe.

5.8.1.3 Normes internes

Élément essentiel du référentiel du Groupe, le Code de conduite précise les comportements à tenir, notamment en matière d'intégrité. Il interdit la corruption, y compris le trafic d'influence, et prône la tolérance zéro en la matière.

Un *corpus* de normes internes en matière d'anticorruption régulièrement mises à jour complète le Code de conduite. La directive Conformité anticorruption, révisée en 2016, rappelle les grands principes et organise le déploiement du programme anticorruption. Elle traite notamment de l'engagement, de la formation et de la sensibilisation, de la comptabilité et des écritures comptables, du dispositif d'évaluation et des mécanismes d'alerte. Cette directive est déclinée dans des règles qui traitent de sujets plus spécifiques afin de prévenir les différents risques identifiés.

En janvier 2020, une règle unique a été adoptée afin d'harmoniser les processus de *due diligence* anticorruption à mettre en œuvre préalablement à l'entrée en relation du Groupe avec des tiers (fournisseur, représentant traitant avec des agents publics, agent ayant une activité commerciale, bénéficiaire de dons, mécénat ou *sponsoring*, contrepartie dans les opérations patrimoniales, etc.). En outre, un outil informatique de qualification des fournisseurs, qui intègre ce processus de *due diligence*, est progressivement déployé depuis 2019. La *due diligence* repose sur le recueil d'informations, l'identification des risques éventuels de corruption et l'adoption de mesures de traitement appropriées. Elle est effectuée par l'opérationnel concerné, avec l'aide de son *Compliance Officer* qui peut faire appel à son *Branch Compliance Officer* si besoin.

Début 2020, une règle a également été adoptée pour traiter de l'enregistrement et de la comptabilisation des dépenses couvertes par des règles de conformité anticorruption.

D'autres normes traitent des domaines jugés à risques, tels que les cadeaux et invitations, qui doivent être déclarés et autorisés par la hiérarchie selon les seuils définis ; les conflits d'intérêts, qui doivent être déclarés à la hiérarchie et traités ; les mesures de prévention de la corruption adoptées par les joint ventures ; et les processus en lien avec les ressources humaines comme le recrutement.

5.8.1.4 Sensibilisation et formation

Des actions de sensibilisation sont menées à destination des collaborateurs dans leur ensemble. Une rubrique dédiée à l'anticorruption sur l'intranet du Groupe met à disposition des collaborateurs différents supports, tels que les normes ou des guides comme le livret Prévention et lutte contre la corruption. Des campagnes d'affichage relayant les messages clés dans les domaines à risques sont régulièrement organisées ; une campagne illustrant le *speaking-up* a notamment été organisée en amont du *Business Ethics Day*. Un premier *e-learning* sur l'anticorruption a été déployé en 2011 et un *e-learning* d'approfondissement des connaissances a été lancé en 2015. Ce dernier, accessible à tous les collaborateurs, est obligatoire pour les populations cibles (près de 43 000 collaborateurs) et les nouveaux arrivants. À fin 2020, l'*e-learning* anticorruption saison 1 a été suivi par environ 41 000 personnes et la saison 2 par environ 39 000 personnes.

Des actions de formation plus ciblées destinées aux fonctions jugées plus exposées (comme les achats et les ressources humaines), sont également dispensées, que ce soit par les équipes Conformité du Groupe et des branches ou par les *Compliance Officers* en filiales. Plusieurs sessions de formations en ligne et en présentiel sont organisées chaque année pour les *Compliance Officers*. En 2020, malgré le contexte sanitaire, ces sessions ont été maintenues et organisées en distanciel.

5.8.1.5 Remontée d'informations

La remontée d'informations est principalement assurée via un processus de *reporting* annuel. Celui-ci est effectué par les *Compliance Officers*, revu par leur *Branch Compliance Officer* et transmis au *Chief Compliance Officer*. Ce *reporting* permet de suivre le déploiement et la mise en œuvre du programme anticorruption, via des indicateurs chiffrés portant sur les éléments importants du programme, par exemple le nombre de formations ou de *due diligences* réalisées.

Les données consolidées issues de ce *reporting*, qui reflètent les résultats des politiques mises en œuvre, sont présentées annuellement au Comité exécutif, ainsi qu'au Conseil d'administration via le Comité de gouvernance et d'éthique. Cette présentation permet de rendre compte au plus haut niveau des résultats des actions menées et de confirmer la feuille de route en lien avec les axes d'amélioration identifiés.

Par ailleurs, TOTAL met en œuvre les moyens de nature à développer une culture du *speaking-up* et invite les collaborateurs à signaler toute situation qui leur semblerait contraire au Code de conduite. Cette culture est encouragée par une communication régulière et une règle a été adoptée fin 2020 pour formaliser les modalités de recueil des alertes intégrité (corruption, fraude et trafic d'influence) et rappeler notamment les différents canaux d'alerte existants : chaque collaborateur peut contacter, selon ce qui lui apparaît le plus approprié, tout manager, les ressources humaines, les *Compliance Officers* ou *Ethics Officers*, ou le Comité d'éthique du Groupe. Ce dernier peut être saisi via l'adresse e-mail ethics@total.com, par les collaborateurs et les tiers. Le Groupe ne tolère aucune mesure de représailles ou discrimination à l'encontre d'un lanceur d'alerte de bonne foi et s'engage à protéger la confidentialité.

(1) Lancé en 2004 dans le cadre du Forum Économique Mondial, le PACI compte environ 90 grandes entreprises et constitue une plateforme d'échanges réunissant acteurs économiques et organisations gouvernementales et non gouvernementales, pour partager et développer les bonnes pratiques en la matière.

(2) L'ITIE réunit les représentants des gouvernements des pays membres, de la société civile et des entreprises pour renforcer la transparence et la gouvernance en matière de revenus pétroliers, gaziers et miniers.

5.8.1.6 Évaluation et contrôle

Le contrôle du dispositif anticorruption est en premier niveau assuré par les opérationnels, ainsi que leur hiérarchie directe et leur *Compliance Officer* chargés de veiller au quotidien à la bonne application des règles. En deuxième niveau, des contrôles sont effectués par la fonction Conformité, avec notamment des missions d'évaluation appelées *compliance reviews* qui sont menées par une équipe dédiée au sein de la direction Conformité et Gestion des Risques juridiques du Groupe. En outre, la direction Audit et Contrôle interne Groupe effectue un contrôle annuel sur pièces visant à s'assurer de la qualité du *reporting* effectué par les *Compliance Officers*, ainsi que des missions de vérification de l'auto-évaluation par les entités soumises à la réglementation Sarbanes-Oxley de leur cadre de contrôle interne. En troisième niveau, l'Audit Groupe participe également au contrôle du dispositif anticorruption par des audits dénommés « mission d'assurance », réalisés sur la base d'un

référentiel intégrant la conformité. L'ensemble de ce dispositif est décrit dans un guide sur le contrôle de la mise en œuvre du programme anticorruption qui a été publié fin 2020 et qui requiert également la mise en œuvre d'un « Plan de Contrôle des processus Anti-Corruption » au sein de chaque secteur d'activité.

5.8.1.7 Sanctions

En ligne avec le principe de tolérance zéro, et en application du Code de conduite et de la directive Conformité anticorruption, tout manquement aux normes anticorruption doit donner lieu à des sanctions disciplinaires, pouvant aller jusqu'au licenciement. La fermeté du Groupe en la matière est rappelée dans les supports de communication à destination des collaborateurs et sur l'intranet. Cette fermeté, qui traduit l'engagement des instances dirigeantes, contribue, avec les autres piliers décrits ci-dessus, à la robustesse du programme de conformité anticorruption.

5.8.2 Lutte contre l'évasion fiscale



Présent dans plus de 130 pays à travers 1 118 sociétés incluses dans le périmètre de consolidation de TOTAL SE, le Groupe déploie ses activités dans un environnement en constante évolution et est exposé à un nombre important de réglementations fiscales complexes, dont l'articulation et l'interprétation parfois incertaines, sont susceptibles de générer des risques.

Dans ce contexte, TOTAL a développé une approche fiscale responsable, qui s'appuie sur des principes d'action clairs et une gouvernance rigoureuse, exposés dans une déclaration de politique fiscale, publique depuis 2014 et accessible à tous sur le site [sustainable-performance.total.com](https://www.total.com/sustainable-performance).

Notre politique fiscale :

Les impôts versés par TOTAL représentent une part importante de la contribution économique du Groupe aux États dans lesquels il opère.

Conscient de sa responsabilité vis-à-vis de ses pays hôtes, TOTAL s'engage à y acquitter sa juste part d'impôt, dans le respect des lois et traités en vigueur et en accord avec notre Code de conduite.

Nos transactions intragroupe respectent le principe de pleine concurrence, et la structure de nos investissements répond aux objectifs opérationnels de nos projets. Le Groupe s'engage à ne pas créer de filiales dans des pays considérés comme des paradis fiscaux et à procéder au rapatriement ou à la liquidation des filiales existantes à chaque fois que c'est possible.

Le premier objectif de notre politique fiscale est d'assurer sécurité juridique et stabilité sur le long terme. Nous considérons que les montages fiscaux agressifs et artificiels génèrent essentiellement des avantages économiques de court terme, mais créent à long terme des risques financiers ou réputationnels supérieurs.

Le Groupe adopte une approche responsable dans la gestion et le contrôle de sa fiscalité, fondée sur une documentation et un contrôle interne rigoureux des processus fiscaux.

(1) Se reporter au point 9.3 du chapitre 9.

La gestion des risques fiscaux fait partie intégrante du processus global de gestion des risques au sein du Groupe. Dans ce cadre, le Directeur Fiscal informe régulièrement le Comité d'Audit et le Comité Risques Groupe sur la situation fiscale globale de TOTAL, l'état des risques et des litiges et les principaux changements anticipés.

Nous nous efforçons de construire une relation de confiance durable, transparente et professionnelle avec les autorités fiscales des différents pays dans lesquels nous intervenons, ainsi qu'avec nos nombreuses autres parties prenantes.

Engagé dans l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) depuis sa création en 2002, TOTAL soutient pleinement les initiatives pour plus de transparence et de responsabilité fiscale. Nous encourageons les gouvernements à s'assurer que les obligations qu'ils imposent dans ce domaine soient cohérentes, coordonnées et proportionnées.

TOTAL publie dans son Document d'enregistrement universel un rapport annuel sur les paiements de ses filiales du secteur extractif aux gouvernements⁽¹⁾, ainsi que la liste intégrale de ses filiales consolidées avec leur pays d'incorporation et d'activité.

TOTAL dépose également depuis 2017 une déclaration fiscale pays par pays auprès de l'administration fiscale française. Pour la première fois en février 2021, après un processus d'analyse portant sur les opérations réalisées par les entités françaises et européennes du Groupe depuis juillet 2018, TOTAL a finalisé sa revue et déposé sa déclaration des dispositifs transfrontaliers entrant dans le champ d'application de la directive DAC 6 visant à lutter contre l'évasion fiscale. Aucun dispositif fiscal agressif n'a été identifié.

En 2019, en cohérence avec sa politique fiscale, TOTAL s'est engagé dès sa création dans le dispositif du Partenariat Fiscal avec l'administration française pour plus de transparence, de dialogue et de confiance. TOTAL soutient par ailleurs publiquement depuis mai 2019 les Principes de Fiscalité Responsable de la B Team, organisation à but non lucratif regroupant des dirigeants d'entreprises et des membres de la société civile, promouvant un développement économique et social durable.

En 2020, la charge d'impôt courant consolidé s'est élevée à 2 450 millions de dollars. Le taux moyen d'imposition du Groupe, calculé à partir du résultat opérationnel net ajusté, s'est établi à 27,8% au titre de 2020.

5.9 Création de valeur pour les territoires d'ancrage



Sur la base de ses valeurs et des principes formalisés dans son Code de conduite et sa charte Sécurité Santé Environnement Qualité, et en lien avec son ambition d'être la compagnie des énergies responsables, TOTAL souhaite être un facteur de changement positif pour la société et contribuer à son développement par ses actions sociétales.

À l'échelle nationale, les activités du Groupe sont créatrices de valeur dans les pays où il opère, et TOTAL entend participer au développement d'opportunités économiques pour les territoires et les communautés. Au niveau local, les activités du Groupe peuvent être source d'opportunités pour les populations, mais également avoir un impact sur les conditions

de vie des communautés locales et des riverains. En outre, le Groupe s'engage en faveur de l'intérêt général afin d'agir sur des enjeux de société globaux.

Dans ce contexte, le Groupe a identifié ses principaux risques et opportunités en matière de création et de partage de valeur :

- favoriser le développement économique des territoires d'ancrage ;
- gérer les enjeux sociétaux en lien avec les activités du Groupe ;
- s'engager en faveur d'initiatives citoyennes.

5.9.1 Favoriser le développement économique des territoires



Renforcer le recours à l'emploi local et soutenir le développement et la création d'entreprises locales

Au-delà de sa contribution directe à la création d'emplois dans les pays dans lesquels le Groupe opère (se reporter au point 5.3 de ce chapitre), le Groupe s'engage à renforcer le recours à l'emploi et à la sous-traitance locale dans le respect de ses contraintes opérationnelles.

Chaque grand projet industriel du Groupe a fort potentiel de contenu local fait l'objet d'une stratégie industrielle ayant pour objectif de maximiser l'impact pour le pays hôte en termes d'emplois créés et de création de valeur locale. Cette stratégie est basée sur le recensement de toutes les capacités industrielles et humaines locales disponibles ainsi que celles qui restent à développer. Elle conduit à l'établissement d'un plan d'action spécifique comprenant d'une part, des actions de formation définies avec l'objectif d'assurer un transfert possible de compétences vers le reste de l'économie et d'autre part, des actions de développement des entreprises, définies et mises en œuvre avec la participation des fournisseurs du projet, telles que l'incitation à la création de partenariats locaux, les transferts de technologie et de savoir-faire et la création de centres de perfectionnement aux affaires.

Pour Egina au Nigeria, grand projet opéré par le Groupe dont la production a démarré en décembre 2018, la mise en œuvre de cette stratégie de développement du contenu local a ainsi entraîné :

- le développement de capacités industrielles locales concrétisé par la production de 60 000 tonnes d'équipement et l'assemblage de 75% des têtes de puits localement ;
- la délivrance de 560 000 heures de formation ;
- la mobilisation de 24 millions d'heures de travail par des citoyens nigériens représentant 77% des heures du projet.

Cette démarche est également intégralement déployée sur les projets en cours de développement par le Groupe : Tilenga en Ouganda, EACOP (*East African Crude Oil Pipeline*) en Ouganda et en Tanzanie, et Mozambique LNG.

Accompagner la réindustrialisation des plateformes du Groupe

TOTAL met en œuvre une approche spécifique pour accompagner la conversion de ses sites industriels au travers de deux projets complémentaires menés en parallèle :

- un projet d'avenir est porté par le secteur concerné en tenant compte d'une analyse de l'évolution des marchés. L'objectif est d'adapter l'outil industriel afin de redonner, sur le long terme, de la compétitivité

aux sites industriels du Groupe et de répondre aux enjeux des transitions énergétiques et écologiques ;

- une Convention Volontaire de Développement Économique et Social (CVDES) est mise en œuvre pour accompagner le site et son écosystème (sous-traitants, parties prenantes, etc.) dans cette phase de mutation.

TOTAL réaffirme ainsi sa responsabilité envers les bassins d'emploi dans lesquels il opère et sa volonté de maintenir un ancrage industriel fort et pérenne.

Sur la plateforme industrielle de Carling (France), à la suite de l'arrêt du second vapocraqueur en 2015, TOTAL a conduit un projet d'avenir sans aucun licenciement et dans le respect de ses engagements contractuels vis-à-vis de ses clients et entreprises partenaires. La CVDES concernant le site de Carling a été clôturée en 2018 avec un engagement final de 12 millions d'euros de subventions de TOTAL pour quatre projets industriels représentant 125 millions d'euros d'investissements et 143 emplois programmés. Total Développement Régional (TDR) s'est en outre engagé à accompagner les projets industriels jusqu'au démarrage effectif des unités de production. Le chantier de construction de l'unité de Metabolic Explorer est en cours avec un démarrage prévu au premier semestre 2021 tandis qu'AFYREN a débuté la construction de son unité fin 2020.

La reconversion de la raffinerie de La Mède (France) prévoyant un investissement initial de plus de 275 millions d'euros s'est concrétisée avec le démarrage, en juillet 2019, de la première bioraffinerie française et d'un atelier de production d'*Adblue*⁽¹⁾. Le site dispose également d'une ferme solaire de 8 MW qui été mise en service en 2018 ainsi que d'un centre de formation OLEUM dont l'activité a démarré en 2017. Cette reconversion a été menée sans aucun licenciement. La CVDES signée pour La Mède sur la période 2016 – 2019 a fait l'objet d'une prolongation pour 2020. TDR accompagne les entreprises sous-traitantes et met en œuvre les engagements pris par le Groupe. De 2018 à 2020, 9 projets industriels et un démonstrateur industriel pour 376 créations d'emplois programmées ont été soutenus financièrement par TDR.

Sur la plateforme de Lacq (France), une antenne de TDR, hébergée au sein du gestionnaire de plateforme Sobegi, recherche et instruit des projets industriels tiers pouvant s'y implanter en partenariat avec la région Nouvelle-Aquitaine, la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Pau-Béarn, le Groupement d'intérêt public Chemparc, la Communauté de communes de Lacq-Orthez et Sobegi. L'implantation sur le bassin de Lacq d'un projet industriel de production de biogaz porté par la

(1) Additif carburant destiné au transport routier et permettant d'abaisser les émissions de composés d'oxydes d'azote (NOx).

société Fonroche Biogaz⁽¹⁾ a été confirmé fin 2018. En août 2020, l'implantation à proximité de la plateforme Industlacq d'un projet de chimie verte porté par la société Alpha Chitin a été décidée afin d'optimiser son schéma industriel grâce aux utilités et services déjà disponibles.

Sur la plateforme de Grandpuits (France), TDR entend accompagner également le projet de conversion du site vers une plateforme « zéro pétrole » annoncé en septembre 2020 et représentant un investissement de 500 millions d'euros.

Plus globalement, TDR soutient les PME en France en proposant différents dispositifs contribuant à la création et au maintien d'emplois pérennes, tels que l'accompagnement financier à la création, au développement ou à la reprise de PME sous la forme de prêts à taux zéro ; le soutien à l'implantation de projets industriels aux côtés des

acteurs du développement local et des collectivités ; l'accompagnement à l'export et au développement à l'international. De 2018 à 2020, des prêts ont été octroyés à plus de 460 projets de PME pour un montant total supérieur à 27 millions d'euros et plus de 10 500 emplois soutenus.

Dans le contexte de la pandémie COVID-19 et dès le début du confinement, TDR a décidé de suspendre, durant le deuxième trimestre 2020, le remboursement du principal des prêts octroyés aux bénéficiaires du dispositif qui en ont fait la demande et, plus généralement, a opté pour un accompagnement personnalisé des emprunteurs, en collaboration avec les partenaires de TDR. Par ailleurs, certains bénéficiaires du dispositif ont pu lancer de nouvelles productions pour faire face à cette crise : tests sérologiques, plaques séparatrices, hygiène des mains et masques.

5.9.2 Gérer les enjeux sociétaux en lien avec les activités du Groupe



5.9.2.1 Une démarche sociétale opérationnelle

Le Groupe intègre les enjeux sociétaux dans la conduite de ses opérations via son cadre de référence One MAESTRO (se reporter au point 5.4 de ce chapitre) et met particulièrement l'accent sur la gestion des relations avec les parties prenantes et des impacts locaux. Accessibles en ligne à toutes les entités du Groupe, des guides et manuels, des tutoriels vidéo et une communauté de pratiques facilitent la mise en œuvre de leur démarche sociétale opérationnelle adaptée aux spécificités locales des territoires et des communautés. Le référentiel Groupe définit un processus structuré dont les principales étapes sont :

- l'analyse des enjeux et du contexte sociétal local ;
- l'élaboration d'une stratégie sociétale intégrée aux opérations ;
- la mise en œuvre et le suivi des actions et projets sociétaux.

Analyse des enjeux et du contexte sociétal

L'évaluation des risques et enjeux sociétaux fait partie des critères de décisions d'investissement, d'acquisition ou de cession, des projets présentés au Comité risques du Groupe. Le développement d'un nouveau site industriel nécessite des études d'état initial pour identifier, en amont, les parties prenantes potentiellement affectées, décrire le contexte local et évaluer les principaux enjeux socio-économiques et culturels de la zone concernée. Elles sont complétées par des études d'impact sociétal qui évaluent et analysent les impacts réels et potentiels, positifs, négatifs, directs, indirects ou cumulés, à court, moyen et long terme du projet. En 2020, 50 de ces études ont été initiées ou réalisées dans le secteur Integrated Gas, Renewables & Power et 13 à l'Exploration-Production.

De plus, le référentiel One MAESTRO du Groupe prévoit pour chaque filiale, une évaluation régulière et au moins tous les cinq ans, du contexte et des risques sociétaux des filiales. Cette évaluation prend en compte la sensibilité de l'environnement socio-économique et la sévérité des impacts sociétaux, y compris sur les droits humains, liés aux activités de la filiale. L'identification des risques repose notamment sur la cartographie et la consultation des parties prenantes : autorités, communautés riveraines, acteurs économiques et société civile. En 2020, la nouvelle application mobile innovante SIMBA destinée à enregistrer et tracer en continu l'opinion, les préoccupations et attentes des parties prenantes a été développée et un premier déploiement mené au Mozambique. Cette application facilite l'identification et la compréhension du contexte local et son analyse en continu. Elle sera progressivement déployée en 2021 notamment dans plusieurs sites du secteur Raffinage-Chimie.

Élaboration d'une stratégie sociétale intégrée aux opérations

Pour être au plus près des enjeux locaux, chaque filiale définit ses objectifs sociétaux à court et long terme et ses domaines d'action prioritaires en prenant en compte :

- le respect du cadre réglementaire et contractuel ainsi que les standards internationaux applicables ;
- l'analyse risques et opportunités et du contexte sociétal ;
- les ambitions et les engagements volontaires du Groupe vis-à-vis de la société civile.

Ces objectifs sont traduits dans un plan d'action opérationnel structuré autour de trois piliers :

- dialoguer et impliquer les parties prenantes locales ;
- éviter, réduire et compenser les impacts sociétaux liés aux activités du Groupe ;
- développer des initiatives pour générer un impact positif sur les communautés locales riveraines.

Afin de structurer cette démarche, TOTAL s'appuie depuis 2006 sur la méthodologie interne Stakeholder Relationship Management (SRM+) qui permet aux filiales de définir leur stratégie sociétale et leurs plans d'action associés.

Mise en œuvre et suivi des actions et projets sociétaux

Les équipes sociétales rattachées à la direction HSE et leurs correspondants locaux apportent aux filiales opérationnelles leur expertise pour la mise en œuvre du référentiel One MAESTRO. Le volet sociétal est compris dans le périmètre des audits One MAESTRO qui donnent lieu à des recommandations pour renforcer la maîtrise des opérations. Par ailleurs, les filiales doivent réaliser annuellement une autoévaluation de leur démarche sociétale et un *reporting* interne annuel permettant de recenser les actions sociétales menées localement.

Outre l'intégration d'un module sociétal dans la formation *HSE for Managers* (se reporter au point 5.4.1 de ce chapitre), des modules de formation à distance sont développés pour le personnel des filiales en charge du sociétal. En 2020, une plateforme digitale dénommée *Societal Academy* a été créée pour rendre accessible à toutes les filiales les ressources pédagogiques nécessaires, telles que règles, guides, supports de formation, retours d'expériences et bonnes pratiques. Des webinaires réunissant plus de 200 participants ont été organisés en octobre 2020 pour le lancement de la campagne de *reporting* sociétal.

(1) Le 11 janvier 2021, TOTAL a annoncé l'acquisition de Fonroche Biogaz.

5.9.2.2 Dialoguer et impliquer les parties prenantes locales

TOTAL met en place des démarches de dialogue basées sur la concertation et l'implication des parties prenantes pour développer avec elles des relations constructives et transparentes. Le référentiel One MAESTRO prévoit que les filiales doivent engager un processus de dialogue structuré et régulier avec leurs parties prenantes pour les informer, écouter et prendre en compte leurs préoccupations et leurs attentes, coopérer et rendre compte des actions d'évitement, de réduction ou de compensation des impacts négatifs, mesurer leur satisfaction et identifier des axes de progrès. Conscient des spécificités des droits des Peuples autochtones et tribaux (convention n°169 de l'Organisation internationale du travail), le référentiel du Groupe spécifie les principes à adopter vis-à-vis de ces communautés. Il encourage le recours à des experts pour identifier et comprendre les attentes et les spécificités de ces Peuples, les consulter et contribuer à leur développement socio-économique. Cette approche s'inscrit également dans le respect des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme.

Dans le secteur Raffinage-Chimie, les raffineries et sites pétrochimiques mettent la consultation de leurs parties prenantes au cœur de leur démarche d'amélioration continue et tous sont certifiés ISO14001. Des structures locales de dialogue, comme les *Community Advisory Panels* aux États-Unis ou des commissions locales spécifiques sur certaines plateformes européennes (conférence riveraine de Feyzin ou instance riveraine de Donges) sont mises en place. Le Marketing & Services a développé des outils d'engagement des parties prenantes adaptés à la diversité de ses métiers (dépôts pétroliers, sites emplisseurs, usines de lubrifiants, transport routier ou station-service) qui peuvent facilement être déclinés dans des contextes et territoires très variés comme par exemple, en 2020, à La Réunion ou au Liban. Pour les projets du secteur Exploration-Production, la démarche de dialogue est initiée dès la phase d'exploration, même lorsque TOTAL n'a pas d'équipes permanentes présentes sur place. Chaque filiale ou projet développe un plan d'engagement avec ses parties prenantes décrivant un processus de dialogue transparent, le planning et les moyens pour assurer sa mise en œuvre. En Afrique du Sud, Total EP South Africa (TEPSA) a conduit, dans le cadre de ses futures campagnes sismiques et de forage, de nombreuses consultations publiques auprès de ses parties prenantes et des communautés de pêcheurs. Des réunions spécifiques ont été organisées avec la société civile, les autorités locales, les associations de pêcheurs afin d'assurer l'intégration de ces acteurs dans le processus d'étude d'impacts et de répondre aux craintes et interrogations liées aux activités de la filiale. Les problématiques liées à la gestion des impacts des futures campagnes d'exploration ont été discutées avec les ONG locales lors de diverses réunions. Par ailleurs, la filiale a lancé une campagne d'information et de communication sur ses activités à travers divers media comme la radio, un webinaire et l'affichage public. Afin de faciliter le dialogue et permettre un accès facile aux communautés vulnérables, un numéro dédié ainsi qu'un accès sans frais au site des projets TEPSA ont été mis en place. Un réseau d'agents de liaison avec les communautés (CLO – *Community Liaison Officers*) est déployé sur le terrain dans certaines filiales et projets, pour informer et consulter avec les communautés riveraines, les autorités et autres acteurs locaux de la société civile, avec un focus particulier sur les groupes vulnérables. Employés par TOTAL, issus des communautés locales, ils parlent les langues locales et comprennent les usages locaux et leur rôle est déterminant pour établir une bonne relation entre TOTAL et ses parties prenantes locales.

5.9.2.3 Maîtriser les impacts sociétaux des activités du Groupe

Éviter, réduire et compenser

À la suite de l'analyse des enjeux et du contexte sociétal, les actions engagées par les filiales pour minimiser les impacts sont variées. À titre d'exemples en 2020 :

Impacts pour les communautés locales sur l'accès à la terre, à l'espace maritime et aux ressources

Au Mozambique, l'identification d'impacts liés à la terre et aux moyens de subsistance a notamment permis d'engager un plan d'action pluriannuel vis à vis des populations locales : construction de logements, programmes de développement des activités agricoles et de pêche et relocalisation de sépultures. Au Myanmar, l'étude d'état initial pendant la phase de préprojet en mer, a détaillé la problématique des pêcheries. Elle quantifie l'impact économique potentiel sur l'ensemble de la chaîne de valeur de l'activité de pêche, par village, par catégorie de pêcheurs et par type de poisson capturé et transformé dans la zone.

Impacts sur les pratiques culturelles, religieuses et le patrimoine

En Ouganda, dans le cadre du projet Tilenga, des consultations des parties prenantes sur les aspects culturels et religieux ont été menées. Elles ont permis l'identification et le déplacement de tombes individuelles et de sites culturels communautaires, avec la collaboration des chefs religieux traditionnels.

Gérer les plaintes des communautés riveraines

Le référentiel One MAESTRO prévoit que les entités opérationnelles du Groupe doivent mettre en œuvre des procédures de gestion des plaintes alignées sur les Principes directeurs relatifs aux Entreprises et aux Droits de l'Homme des Nations unies. Elles offrent aux riverains et aux communautés locales un canal privilégié et facilement accessible, d'expression de leurs problèmes et réclamations et les associent à la recherche de solution. Le Groupe entend apporter à toutes les étapes du cycle de vie des actifs, depuis le développement d'un projet jusqu'à la cessation d'activité et le désinvestissement, des réponses rapides et appropriées aux personnes ou organisations qui estiment avoir subi un dommage. Dans une démarche de progrès continu, l'analyse de l'ensemble des plaintes reçues permet d'améliorer la conduite des opérations. En 2020, un guide méthodologique interne a été publié, détaillant le processus avec des outils pratiques inspirés des recommandations internationales (IPIECA – *International Petroleum Industry Environmental Conservation Association*, ICMM – *International Council on Mining and Metals*, IFC – *International Finance Corporation*). La gestion des plaintes fait partie du *reporting* sociétal du Groupe et des indicateurs clés de sa performance. À fin 2020, 99% des entités des secteurs Exploration-Production (EP), Raffinage-Chimie (RC) et Marketing & Services (M&S) du périmètre de déploiement de One MAESTRO et ayant une activité opérationnelle en 2020 (se reporter au point 5.11.4 de ce chapitre), ont mis en place ou amélioré leur système de gestion des plaintes.

En 2020, afin de progresser dans ce domaine, à l'Exploration-Production, un groupe de travail réunissant des experts sociétaux du siège et des filiales a recensé les meilleures pratiques. Treize entités ont été accompagnées pour développer leur procédure de gestion des plaintes, portant ainsi à 100% le pourcentage des entités opérationnelles du secteur Exploration-Production disposant d'un tel mécanisme à fin 2020. Les riverains sont associés, via les instances de dialogue riveraines, à la recherche de solutions pour maîtriser les impacts liés aux activités. Au Marketing & Services, les filiales opérationnelles ont été sensibilisées et assistées pour mettre en place un traitement des plaintes distinct des réclamations commerciales.

Indicateur sociétal	2020	2019	2018
Pourcentage de filiales des secteurs EP, RC et M&S du périmètre One MAESTRO ayant une activité opérationnelle qui ont mis en place un mécanisme de gestion des plaintes	99%	47%	40%

Les plaintes reçues par les filiales du Groupe en lien avec les impacts sociétaux de leurs activités correspondent à la typologie suivante : accès à la terre et habitat, pertes économiques/moyens de subsistance, dangers pour l'environnement et la santé, emploi et chaîne de valeur, sécurité routière/logistique et transport, atteinte à la culture et au patrimoine, sûreté et conduite sociale, qualité du dialogue local et gestion des projets de développements économiques.

5.9.2.4 Développer des initiatives socio-économiques au service des communautés locales

Les projets locaux répondent prioritairement à des enjeux de développement et de solidarité identifiés grâce à la concertation avec les communautés locales et privilégient la coopération et le développement des compétences.

Permettre l'accès aux besoins essentiels (accès à la l'énergie, à l'eau, à la santé...)

En lien avec la volonté du Groupe de rendre l'énergie accessible au plus grand nombre, le secteur Integrated Gas, Renewables & Power développe une offre de solutions solaires pour l'accès à l'énergie distribuée dans 38 pays en 2020. À fin 2020, 3,8 millions de lampes et kits solaires ont été vendus en cumulé, participant à l'amélioration du quotidien de plus de 17 millions de personnes. L'objectif du Groupe est d'équiper 25 millions de personnes d'ici 2025.

En France, Total Marketing France (TMF) poursuit ses actions de lutte contre la précarité énergétique, en accompagnement des ménages modestes dans la rénovation énergétique de leurs logements dans le cadre de plusieurs programmes et initiatives nationales : *Habiter Mieux avec l'Anah*, *soutien* à l'habitat social et privé, programme *Ecorce* (101,2 millions d'euros en 2020). L'engagement sur l'enjeu de la précarité énergétique concerne aussi la mobilité, via un programme d'accompagnement au déplacement des personnes en recherche d'emploi en partenariat avec WIMOOV.

Les filiales du Groupe mobilisées pour répondre à la situation sanitaire, ont par ailleurs mis en œuvre de nombreuses initiatives de solidarité dans le cadre de la lutte contre la pandémie COVID-19 pour un montant cumulé de 70 millions d'euros. À titre d'exemple :

- En France, Total Marketing France a soutenu le personnel soignant en distribuant 1 540 500 cartes carburants à plus de 8 000 établissements hospitaliers ou EHPAD ;
- Au Mozambique, dans le cadre d'un protocole d'entente signé avec les autorités de la Province de Cabo Delgado, Total E&P Mozambique Area 1 (TEPMA1) a permis la création d'une salle d'isolement des patients atteints par la pandémie COVID-19, équipée de 22 lits à l'hôpital de la province de Pemba. Par ailleurs, un programme sur cinq

ans autour des axes santé, nutrition et hygiène, est développé avec son partenaire Pathfinder, en faveur des adolescents, des enfants, des femmes et des migrants dans le district de Palma et la ville de Mocimboa da Praia ;

- En Bolivie, Total E&P Bolivie a mis en place un plan de lutte contre la pandémie COVID-19 à destination de 1 651 familles guaranies issues de 14 communautés riveraines. Ces populations indigènes sont particulièrement vulnérables en raison de leur isolement et du manque d'infrastructures médicales. Ce plan s'articule autour de 3 axes : prévention, équipements et infrastructures.

Par ailleurs, le programme *Total Foundation* a lancé des initiatives durant la pandémie COVID-19 (voir aussi au point 5.9.3.3 de ce chapitre).

Contribuer au développement des communautés locales

En France, Total Quadran propose un certain nombre de projets éligibles au financement participatif de sites de production d'électricité à travers de plateformes labellisées « Croissance Verte » afin de permettre aux citoyens locaux de bénéficier d'un revenu complémentaire lié à la vente d'électricité. En 2020, 17 projets représentant une capacité de production de 90 MWC ont ainsi été co-financés par les citoyens. Quatre d'entre eux ont permis l'entrée au capital de collectivités locales. Sur l'ensemble du territoire français, 1 200 contributeurs locaux ont participé au financement de ces projets à la hauteur de 6 millions d'euros.

Au Mozambique, TEPMA1 a mis en place *Catalisa*, un programme de cinq ans avec son partenaire technique TechnoServe et les autorités de la province de Cabo Delgado, dans les districts de Pemba, Palma, Montepuez, Chiure and Ancuabe. L'objectif est le développement économique de la province par l'éducation et la formation professionnelle des jeunes ainsi que le développement agro-industriel (volailles et horticulture). À fin 2020, le programme a permis à 175 fermiers (dont 76 femmes) d'améliorer leur productivité et satisfaire les besoins locaux par la création de 297 emplois. D'autre part, 500 jeunes ont participé au programme de développement et 15 jeunes diplômés ont reçu un soutien financier pour créer leur propre entreprise.

En Papouasie-Nouvelle-Guinée, Total E&P PNG Limited mobilise les parties prenantes locales pour mettre en œuvre des projets socioéconomiques durables. Les études d'état initial et d'impact sur les droits humains ont conduit à mettre l'accent sur l'amélioration des conditions de vie des femmes au sein des communautés. En partenariat avec l'ensemble des parties prenantes (province du Gulf, ministère du développement communautaire, entreprises locales, fondations, agences internationales de développement, représentants de communautés, comité local de santé, comité local de groupement de femmes, etc.) des projets en faveur de la santé, de l'éducation et du développement économique local ont été lancés.

En Argentine, Total Austral travaille depuis dix ans avec les éleveurs caprins locaux sur un programme de développement rural durable, en coopération avec la société de conseil Halkis. Il vise à apporter un conseil technico-professionnel aux producteurs en partenariat avec les agences locales. Vingt-deux plans de développement de la production ont pu être mis en œuvre en 2020, malgré le contexte de la pandémie COVID-19, grâce à des supports audio et vidéo.

5.9.3 S'engager en faveur d'initiatives citoyennes : le programme *Total Foundation*



Au-delà de la réponse apportée par TOTAL aux attentes directes des populations en lien avec ses opérations, le Groupe souhaite participer dans les pays où il opère à des actions locales répondant à des enjeux sociétaux globaux.

5.9.3.1 Le programme *Total Foundation*

Présent dans plus de 130 pays, TOTAL est témoin de l'accélération des inégalités et des défis sociaux et environnementaux, qui impactent tout particulièrement les jeunes. Ainsi, depuis 2017, le programme *Total Foundation* recouvre les actions de solidarité menées chaque jour dans le monde par TOTAL, ses filiales et sa Fondation d'entreprise. Son objectif est de contribuer à la vitalité des territoires d'ancrage du Groupe en donnant aux jeunes de 12 à 25 ans les moyens de devenir acteurs de leur avenir.

Le programme *Total Foundation* privilégie l'action collective et vise à mobiliser tous les acteurs d'un territoire, associatifs, publics et privés. Cette démarche de co-construction à partir des besoins locaux permet aussi de développer l'expérimentation et l'essaimage de nouveaux modèles de solidarité.

Au-delà du soutien financier, les partenaires du programme sont accompagnés de manière globale pour les aider à se développer et à atteindre leurs objectifs, notamment grâce au mécénat de compétences. Depuis 2018, le programme *Action!* permet en effet aux salariés de TOTAL de consacrer jusqu'à trois jours par an de leur temps de travail à des projets d'intérêt général. À fin 2020, le programme a été déployé dans 63 pays et plus de 9 300 actions ont été réalisées depuis le lancement du programme.

5.9.3.2 Quatre axes d'intervention

Le programme *Total Foundation* s'articule autour de quatre enjeux sociétaux, en cohérence avec l'histoire, les valeurs et les métiers du Groupe.

Éducation et insertion des Jeunes

Le chômage et la précarité touchent de plus en plus de jeunes à travers le monde. Le premier axe du programme *Total Foundation* vise à développer l'autonomie des jeunes en situation de fragilité sociale au travers d'actions d'accompagnement et d'orientation, de formation, en particulier dans le domaine de l'industrie et d'insertion dans le monde du travail.

Dans ce cadre, à titre d'exemple en 2020, le campus de l'industrie du futur, L'INDUSTREET, a ouvert ses portes à Stains en région parisienne. Ce centre de formation aux nouveaux métiers de l'industrie dispense des formations gratuites et propose une pédagogie innovante à des jeunes motivés par les nouveaux métiers de l'industrie. À terme, il prévoit d'accueillir 400 jeunes de 18 à 25 ans par an. En 2020, la Fondation d'entreprise Total a aussi lancé son premier appel à partenaires et a sélectionné huit nouvelles associations en France afin d'élargir ainsi son champ d'action, notamment sur les enjeux de la mobilité pour les jeunes dans leur parcours d'orientation, de la maîtrise de la langue comme vecteur d'insertion sociale et professionnelle et de l'accompagnement des jeunes issus de l'aide sociale à l'enfance. *Total Foundation* contribue également au lancement d'un projet de formation expérimental et collaboratif au Sénégal pour répondre à deux problématiques : le chômage des jeunes et les besoins d'automatisation de l'industrie locale.

Sécurité routière

Les accidents de la route sont la première cause de mortalité des jeunes dans le monde. Le deuxième axe du programme *Total Foundation* vise une mobilité plus sûre afin de contribuer à l'objectif mondial de diminuer le nombre de blessés et de morts sur la route de 50% d'ici 2030. Il agit

au travers de l'éducation des jeunes par des actions locales de sensibilisation, de formation et de plaidoyer, et au travers de la participation et du soutien aux initiatives des organismes internationaux.

Dans ce cadre, à titre d'exemple en 2020, la Fondation d'entreprise Total a poursuivi le déploiement de VIA, programme d'éducation des jeunes à la sécurité routière, à la mobilité et à la citoyenneté en France, en Inde, au Kenya, au Myanmar et en Roumanie. Elle a noué un nouveau partenariat avec l'ONG Yours pour soutenir la Coalition mondiale des jeunes pour la sécurité routière à la suite de son soutien à l'Assemblée Mondiale de la Jeunesse pour la Sécurité Routière de février 2020 à Stockholm. *Total Foundation* renforce aussi son engagement en Afrique avec deux nouveaux partenariats : avec l'ONG Amend, qui agit en particulier auprès des mototaxis, et avec l'ONG Global Alliance, pour renforcer les capacités des ONG africaines impliquées dans la sécurité routière.

Climat, Littoraux et Océans

Le réchauffement climatique est un enjeu majeur. Le troisième axe du programme *Total Foundation* est consacré au domaine du climat et de l'environnement. Il était depuis 2018 voué à la préservation des écosystèmes sensibles, en particulier des forêts, via des actions favorisant le stockage naturel de carbone. Au cours de l'année 2020, cet axe a été réorienté vers le soutien à des actions en lien avec les littoraux et les océans pour se différencier des activités de la Business Unit « Nature Based Solutions » créée en 2019 afin d'investir dans des projets de stockage naturel de carbone.

Les littoraux et les océans sont porteurs d'enjeux environnementaux et climatiques majeurs et sont des traits d'union entre les différentes activités du Groupe. L'axe a ainsi été repositionné pour agir pour la préservation des écosystèmes littoraux et océaniques ; pour le développement et le partage de la connaissance des interactions entre climat, littoraux et océans en impliquant les acteurs de la recherche appliquée, les jeunes publics et le grand public ; et enfin pour faire découvrir les zones littorales aux jeunes publics (classes vertes, formations aux métiers de la mer).

Dans ce cadre, à titre d'exemple en 2020, la Fondation d'entreprise Total a poursuivi le partenariat engagé en 2018 avec l'Office National des Forêts en soutenant en particulier un programme de reboisement dans les forêts dunaires du littoral aquitain. La Fondation d'entreprise Total a en outre poursuivi son soutien à la Fondation Tour du Valat notamment dans un programme de préservation des zones humides ainsi que son soutien au Conservatoire du Littoral notamment à travers un projet de renaturation de la dune du Métro (Landes) et d'un projet d'exposition nationale sur le « trait de côte » intitulée « Rivages en mouvement ».

Dialogue des cultures et patrimoine

Les inégalités d'accès à la culture renforcent les fractures sociales et territoriales. Le quatrième axe du programme *Total Foundation* vise à renforcer le vivre-ensemble par la culture et le patrimoine en agissant pour : favoriser l'accès des jeunes à l'éducation culturelle et artistique, soutenir la jeune création contemporaine, préserver et transmettre le patrimoine.

Dans ce cadre, à titre d'exemple en 2020, la Fondation d'entreprise Total, au travers de son partenariat avec la Fondation du Patrimoine, a soutenu 12 chantiers de restauration intégrant de l'insertion professionnelle en France. Dans le domaine de l'Éducation artistique et culturelle, 2020 a été marquée par la signature de 8 nouveaux partenariats permettant l'émancipation et l'insertion citoyenne de la jeunesse. Enfin, la Fondation d'entreprise Total a été mécène d'Africa 2020 afin de mettre en valeur la vitalité créatrice de l'Afrique et de sa jeunesse (projet décalé à 2020-2021 en raison du contexte sanitaire).

5.9.3.3 La mobilisation face à la pandémie COVID-19

Dans le cadre de la lutte contre la pandémie COVID-19, le Groupe s'est rapidement mobilisé en assurant une continuité de service et en mettant en œuvre plusieurs initiatives de solidarité. En France, TOTAL a mis à disposition des personnels soignants des établissements hospitaliers et des EHPAD des bons d'essence pour un montant de 50 millions d'euros. Partout dans le monde, les filiales ont aussi lancé de nombreuses initiatives, telles que des dons de carburant, des dons alimentaires et de kits sanitaires ou encore la production de gel hydroalcoolique et de visières.

En complément, la Fondation d'entreprise Total a décidé d'affecter un budget de cinq millions d'euros à la lutte contre la pandémie COVID-19, pour répondre à trois enjeux majeurs :

- la recherche médicale (soutien notamment à l'Institut Pasteur) ;

- l'aide sanitaire d'urgence (fourniture de matériel médical au personnel de santé ou encore partenariat avec la Croix-Rouge française en Afrique) ;
- l'aide aux personnes les plus vulnérables (notamment dons de produits de première nécessité et initiatives pour rompre l'isolement des malades et des personnes âgées grâce au numérique).

Les collaborateurs ont de surcroît eu la possibilité d'effectuer un don de jours de congés dont le montant équivalent, abondé par le Groupe, a été reversé à des associations partenaires (Institut Pasteur, Croix Rouge française, Emmaüs via Break Poverty).

D'autre part, la Fondation d'entreprise Total a garanti son soutien à ses partenaires associatifs pour les aider à traverser la crise et à poursuivre leur action, en particulier pour assurer la continuité pédagogique auprès des jeunes (en France par exemple, soutien à huit académies de l'éducation nationale et à l'association Break Poverty pour équiper en ordinateurs près de 5 500 jeunes).

5.10 Sous-traitance et fournisseurs



Les activités de TOTAL génèrent des centaines de milliers d'emplois directs et indirects à travers le monde. Présent dans plus de 130 pays, le Groupe travaille avec un réseau de plus de 100 000 fournisseurs de biens et de services. En 2020, les achats de biens et services (hors produits pétroliers et affrètements des activités Trading-Shipping) réalisés par le Groupe ont représenté environ 23 milliards de dollars dans le monde. La répartition au niveau du Groupe des dépenses d'achats est d'environ 29% de biens (produits, matériels, etc.) et de 71% de prestations de services (notamment les prestations intellectuelles, travaux avec fournitures de matériaux, transport, etc.).

Par leurs activités, les sous-traitants et les fournisseurs du Groupe sont susceptibles d'être confrontés aux mêmes risques que ceux que le Groupe rencontre pour ses propres activités notamment en matière sociétale et environnementale. Les risques saillants portent essentiellement sur les droits humains sur le lieu de travail (travail forcé, travail des enfants, discrimination, conditions de travail décentes), la

santé, la sûreté et la sécurité, la corruption, les conflits d'intérêt, la fraude et l'environnement.

La réussite de TOTAL en tant qu'entreprise responsable se joue tout au long de sa chaîne de valeur et le Groupe est convaincu de l'importance de travailler avec des fournisseurs qui respectent les droits humains et se préoccupent des collaborateurs. Le Groupe attend de ses fournisseurs qu'ils respectent les Principes fondamentaux dans les achats issus de son Code de conduite. À cet effet, le Groupe a souhaité que la gestion de la relation fournisseurs soit coordonnée par une filiale transverse dédiée Total Global Procurement, qui est notamment chargée de fournir des prestations Achats et d'apporter son assistance aux entités et sites du Groupe⁽¹⁾. Cette approche est complétée par des programmes de formations des collaborateurs, des actions de sensibilisation des clients et fournisseurs du Groupe. Son succès repose également sur l'implication de TOTAL dans des initiatives internationales ou des approches collaboratives propres au secteur de l'énergie favorisant l'émergence de bonnes pratiques.

5.10.1 Politique du Groupe en matière d'achats responsables



Le Groupe veille à ce que les conditions contractuelles soient négociées de manière équitable avec ses fournisseurs. Le Code de conduite rappelle cette exigence et les trois principes essentiels guidant les relations de TOTAL avec ses fournisseurs : le dialogue, le professionnalisme et le respect des engagements.

Ces principes sont rappelés dans les Principes fondamentaux dans les achats, lancés en 2010, qui précisent les engagements que TOTAL demande à ses collaborateurs et fournisseurs de respecter dans les domaines suivants : respect des droits humains au travail, protection de la santé, de la sûreté et de la sécurité, préservation de l'environnement, prévention de la corruption et des conflits d'intérêts et lutte contre la fraude, respect du droit de la concurrence, ainsi que promotion du développement économique et social. Ces principes reprennent les principes fondamentaux définis notamment par la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies, les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail, le Pacte mondial des Nations unies, et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Par ailleurs, dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue, Total Global Procurement a finalisé début 2020 la mise à jour de la cartographie des risques RSE liés aux achats du Groupe par catégorie de biens et services. Les risques RSE pris en considération sont d'une part les risques relatifs aux droits humains et libertés fondamentales (conditions de travail et liberté syndicale, discriminations, santé et sécurité, travail des enfants, travail forcé et esclavage moderne) et d'autre part les risques relatifs à l'environnement (appauvrissement des ressources naturelles, atteinte à la biodiversité, changement climatique et gaz à effets de serre, déchets et gestion de fin de vie, et pollutions air, eau, sols). Cette cartographie est le résultat de travaux méthodologiques menés au second semestre 2019 avec l'appui de l'AFNOR et qui ont mobilisés des experts RSE internes et des acheteurs. Une feuille de route Achats Responsables définit les orientations de TOTAL en matière de respect des droits humains dans la chaîne d'approvisionnement, d'environnement et de développement économique. Le Comité Achats Responsables a pour mission de suivre la mise en œuvre de la feuille de route Achats Responsables du Groupe. Il se tient au moins une fois par an et réunit des représentants du Comité de direction de Total Global Procurement, du Comité d'éthique et des directions Engagement Société Civile, HSE, et Juridique.

(1) A l'exclusion notamment d'Hutchinson, Saft Groupe, Total Quadran, Total Direct Energie, Greenflex et SunPower.

Actions de sensibilisation et de formation des collaborateurs

TOTAL a mis en place différents canaux de communication pour sensibiliser ses acheteurs aux risques et enjeux liés à sa chaîne d'approvisionnement. Des modules de formation explicitant les engagements éthiques du Groupe et les Principes fondamentaux dans les achats ont été développés et mis à la disposition des acheteurs du Groupe. En 2020, 40 acheteurs ont ainsi été sensibilisés et/ou formés au respect des droits humains et des conditions de travail chez les fournisseurs et 99 au respect des règles d'anticorruption.

Le Groupe met à disposition de ses acheteurs des supports de communication ayant pour objectif de les aider à engager la discussion sur les Principes fondamentaux dans les achats avec les fournisseurs. En juin 2019, un séminaire de Total Global Procurement a réuni 239

participants (acheteurs et métiers support achats) avec une partie dédiée aux achats responsables. À la suite de la mise à jour de la cartographie des risques RSE dans les achats, des ateliers ont été organisés en 2020 afin de sensibiliser les acheteurs aux risques droits humains et environnement dans la chaîne de d'approvisionnement.

Dans le cadre du développement de bonnes pratiques dans les relations d'affaires, TOTAL sensibilise régulièrement depuis 2013 ses collaborateurs à la médiation comme mode alternatif de résolution des conflits. Parallèlement, une adresse de courrier électronique (mediation.fournisseurs@total.com) disponible sur le site internet de TOTAL permet aux fournisseurs du Groupe de s'adresser au médiateur interne dédié. Celui-ci a pour mission de faciliter les relations entre le Groupe et ses fournisseurs français et internationaux. La possibilité de recourir à la médiation est également mentionnée dans les conditions générales d'achats.

5.10.2 Application de la politique du Groupe dans la chaîne d'approvisionnement



TOTAL attend de ses fournisseurs :

- qu'ils adhèrent aux Principes fondamentaux dans les achats et veillent à leur respect au sein de leur activité ;
- qu'ils acceptent d'être audités sur la base de ces principes ;
- qu'ils soient attentifs aux conditions de travail de leurs salariés et de ceux de leurs fournisseurs au quotidien ;
- qu'ils veillent au respect de ces Principes fondamentaux dans les achats chez leurs propres fournisseurs et sous-traitants ;
- qu'ils saisissent le Comité d'éthique du Groupe en cas de doute.

Les règles précisées dans ces Principes doivent être intégrées ou transposées dans les contrats conclus avec les fournisseurs. Ces Principes sont à ce titre accessibles à tout fournisseur en français et en anglais, sur le site internet de TOTAL (rubrique fournisseurs).

Dispositif de qualification des fournisseurs

L'harmonisation du processus de qualification Fournisseur a conduit à la publication d'un référentiel interne en 2018 puis à la mise en place d'un outil informatique de qualification progressivement déployé depuis 2019. Au total, 12 000 fournisseurs de filiales pilotes ont ainsi été intégrés dans cet outil dont plus de 3 500 fournisseurs de Total Global Procurement en 2020. Ce déploiement a été ralenti par la pandémie COVID-19 en 2020.

Cet outil permet d'automatiser et de documenter le processus de qualification des fournisseurs qui se déroule en quatre étapes :

1. validation par l'expert technique de l'intérêt à initier le processus de qualification ;
2. pré-analyse de risques pour déterminer la nécessité d'effectuer une analyse approfondie pour chaque critère (HSE, anticorruption, responsabilité sociétale, financier, technique) ;
3. détermination du statut de qualification ;
4. suivi et renouvellement de la qualification. La qualification est valable pour une durée de trois ans.

Dispositif d'évaluation des fournisseurs

En parallèle, le Groupe a mis en place un dispositif d'évaluation de ses fournisseurs pour identifier et prévenir les risques d'atteinte grave envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes. Ainsi, depuis 2016, le Groupe réalise des audits des conditions de travail chez ses fournisseurs. Un plan d'audit ciblé est établi chaque année et inclut les fournisseurs proposés par les filiales des pays identifiés à risque en matière de droits humains. Ces audits portent sur le respect des droits humains au travail et notamment le travail des enfants, le travail forcé, les discriminations, la liberté d'association et de négociation collective, les conditions de travail (heures supplémentaires, jours de repos) et la santé et la sécurité au travail. Environ 100 audits sont réalisés chaque année sur les fournisseurs à risque. En 2020, et compte tenu du contexte de pandémie COVID-19, 79 audits ont été réalisés. Le Groupe prévoit d'ici 2024 d'auditer 100% de ses fournisseurs stratégiques et 100% de ses fournisseurs identifiés comme étant à risque sur la base de la cartographie d'identification des risques.

En outre, TOTAL, BP, Equinor et Shell ont poursuivi leurs travaux pour mettre en place une plateforme collaborative commune permettant l'évaluation de leurs fournisseurs en ce qui concerne leur respect des droits humains. Cette plateforme est opérationnelle depuis septembre 2020 et les premiers audits tests ont été réalisés. Ensemble, les entreprises partenaires poursuivent l'objectif de favoriser l'amélioration des conditions de travail dans la chaîne d'approvisionnement des entreprises impliquées. Cette initiative répond aux cibles de l'ODD 8 des Nations unies « travail décent et croissance économique pour tous ».

Enfin, en application de la règle 13p-1 du Securities Exchange Act de 1934 tel que modifié, qui met en œuvre certaines dispositions du Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act de 2010, TOTAL dépose depuis 2014 auprès de la *United States Securities and Exchange Commission* (SEC) un document annuel concernant les « minerais issus de zones de conflit »⁽¹⁾ provenant de la République démocratique du Congo ou de ses pays avoisinants. Ce document indique, au cours de l'année civile précédente, si de tels minerais ont été nécessaires au fonctionnement ou à la production d'un produit fabriqué par TOTAL SE ou l'une de ses sociétés consolidées (ou qui fait l'objet d'un contrat pour sa fabrication). L'objectif de cette réglementation est la prévention du financement direct ou indirect de groupes armés en Afrique centrale. Pour plus d'informations, se reporter à la publication la plus récente de TOTAL, disponible sur : sustainable-performance.total.com ou sec.gov.

(1) Les minerais de conflit sont définis dans la règle 13p-1 comme étant les minerais suivants (indépendamment de leur origine géographique) : colombite-tantalite (coltan), cassitérite, or et wolfram ainsi que leurs minerais dérivés qui sont limités au tantale, à l'étain et au tungstène.

Actions de sensibilisation des fournisseurs

La qualification des fournisseurs de TOTAL inclut un volet conformité anticorruption systématique que TGP et les autres entités Achat du Groupe conduisent avec attention. En outre, des actions de sensibilisation anticorruption et droits humains sont conduites lors des réunions avec les fournisseurs, en particulier lors du *Suppliers Day* réunissant tous les deux ans les fournisseurs stratégiques du Groupe. En 2019, au cours de cet évènement, les Principes fondamentaux dans les achats ainsi que le nouveau Code de conduite du Groupe ont été diffusés à l'ensemble des participants. L'accent a été mis notamment sur les achats responsables et le principe de tolérance zéro du Groupe vis-à-vis de la corruption.

Chaque année, sauf en 2020 en raison de la pandémie COVID-19, l'International Procurement Office (IPO de TOTAL à Shanghai en Chine) organise une journée conformité. À cette occasion, l'un de ses fournisseurs qualifiés est invité à partager les actions qu'il met en œuvre en matière de conformité anticorruption, les problèmes concrets rencontrés et comment il y fait face. Une attention plus particulière a été portée sur le sujet du respect des droits humains également inscrit à l'agenda du *Suppliers Day* organisé par l'IPO à Shanghai en décembre 2019.

5.10.3 Actions du Groupe en matière d'achats responsables



Depuis 2010, TOTAL est signataire de la Charte Relations Fournisseurs Responsables du ministère de l'Économie et des Finances français ayant pour objectif de faire évoluer les relations entre clients et fournisseurs afin de construire une relation durable et équilibrée.

Depuis 2018, TOTAL est membre de la plateforme d'action du Pacte mondial des Nations unies sur le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement et participe à ce titre à différents ateliers ayant pour objectif de faire progresser les entreprises membres du Pacte mondial dans ce domaine. En décembre 2018, le Groupe s'est engagé à poursuivre ses efforts en matière de travail décent et respect des droits humains dans sa chaîne d'approvisionnement en signant les « 6 Engagements » du Pacte mondial des Nations unies. En octobre 2019, TOTAL a accueilli dans ses locaux les participants à la quatrième et dernière table ronde de cette plateforme d'action. La première phase de cette plateforme d'action a donné lieu à la publication d'une boîte à outils Travail décent dans les chaînes d'approvisionnement. Une nouvelle phase de cette plateforme s'est concentrée en 2020 à travailler sur la lutte contre la pauvreté des travailleurs.

TOTAL est présent au sein de la Supply Chain Working Group de l'IIPECA. Dans le prolongement des ateliers organisés depuis 2015, TOTAL a continué à prendre part aux travaux *Operationalization of the U.N. Guiding Principles* organisés par l'IIPECA, s'adressant tant aux compagnies pétrolières et gazières qu'aux contractants EPC (*Engineering, Procurement, Construction*).

TOTAL est également engagé en faveur du développement économique local tant en France qu'à l'international. En avril 2019, TOTAL a lancé le programme *Total Pool PME*, destiné à accompagner 10 PME fournisseurs du Groupe dans leur croissance. Pendant un an, ces 10 sociétés bénéficient, à titre gratuit, d'un programme de mise en relation auprès d'autres grands groupes, d'un accompagnement de leurs dirigeants et d'un support à leur développement à l'international via l'entité Total Développement Régional. Le succès de ce pilote a conduit à pérenniser le programme *Total Pool PME*. En 2020, 12 nouvelles PME ont été accompagnées à travers ce programme. En septembre 2020, TOTAL a été récompensé pour cette initiative et a reçu le prix RSE des Trophées Décision Achats.

Enfin, le Groupe apporte une attention particulière au secteur protégé et au secteur adapté. En France, les achats du Groupe à ce secteur se sont élevés à environ 3 millions d'euros en 2020. TOTAL est membre de l'association Pas@Pas et met à la disposition de ses acheteurs un annuaire en ligne permettant d'identifier les fournisseurs et prestataires potentiels (entreprise adaptée ou établissement et services d'aide par le travail), par zone géographique et par catégorie. Différentes réunions ont été organisées en coordination avec la Mission Handicap du Groupe pour sensibiliser les acheteurs concernés de Total Global Procurement aux engagements du Groupe et les former à l'utilisation de l'annuaire.

5.10.4 Délais de paiement



Les délais de paiement des factures fournisseurs et clients de TOTAL SE au 31 décembre 2020 sont présentés ci-dessous en application des dispositions de l'article D. 441-4 du Code de commerce, ces tableaux sont établis aux bornes de la maison mère et non du Groupe et incluent donc les factures émises et reçues entre TOTAL SE et ses filiales.

En particulier, les factures Clients non réglées échues à la date de clôture, émises envers des sociétés consolidées du Groupe représentent dans le tableau ci-dessous :

- 9 137 factures soit 87% des factures échues.
- 463 M€ TTC soit 92% du montant total TTC des factures échues.

Le solde est majoritairement constitué de factures émises envers des filiales non consolidées du Groupe.

Au 31 décembre 2020 (en M€)	FOURNISSEURS						CLIENTS					
	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	810					516	378					10 501
Montant total des factures concernées (TTC)	25	0	1	1	8	10	77	29	125	52	298	504 ^(a)
Pourcentage du montant des achats de l'exercice (TTC)	1%	0%	0%	0%	0%	0%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)							2,2%	0,8%	3,6%	1,5%	8,5%	14,4%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues			Néant								Néant	
Montant total des factures exclues			Néant								Néant	
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L.441-6 ou article L.443-1 du Code du commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement			Délais légaux					Délais légaux				

(a) Les factures clients échues à la date de clôture de l'exercice concernent en grande majorité des clients Groupe.

5.11 Périmètres et méthodologie de reporting

5.11.1 Référentiels

Le reporting du Groupe s'appuie :

- pour les indicateurs sociaux, sur un guide pratique Protocole et méthodologie de reporting social du Groupe ;
- pour les indicateurs de sécurité, sur une règle Groupe d'élaboration du reporting événementiel et statistique ;
- pour les indicateurs environnementaux ou liés au changement

- climatique, sur une règle de reporting Groupe, complétée par des instructions spécifiques aux secteurs ;
- pour les indicateurs sociétaux, sur des instructions du Groupe.

Ces documents sont mis à la disposition de toutes les sociétés du Groupe et peuvent être consultés au siège social, auprès des directions concernées.

5.11.2 Périmètres

Le reporting social est articulé autour de deux enquêtes : l'enquête sur les effectifs mondiaux et l'enquête complémentaire dite Panorama Social Mondial. Deux outils centralisés (Sogreat et HR4U) facilitent le déroulement desdites enquêtes.

L'enquête Effectifs est menée une fois par an, au 31 décembre, auprès de toutes les sociétés du Groupe contrôlées, consolidées (se reporter à la note 18 de l'annexe aux comptes consolidés, au point 8.7 du chapitre 8) et porteuses de personnel, soit 317 sociétés dans 96 pays au 31 décembre 2020. Cette enquête porte principalement sur les effectifs globaux, les recrutements en contrats à durée déterminée ou indéterminée (et leurs

équivalents hors de France), ainsi que les entrées et sorties de personnel au niveau mondial. Elle permet d'obtenir la répartition de l'effectif du Groupe par genre, par catégorie professionnelle (cadres et non-cadres et leurs équivalents hors de France), par âge et par nationalité.

Le Panorama Social Mondial (PSM) est une étude annuelle qui comporte 235 indicateurs sociaux dont les indicateurs santé présentés au point 5.4. Ils sont sélectionnés en collaboration avec les interlocuteurs concernés et portent sur des éléments importants de la politique sociale du Groupe, qu'il s'agisse de mobilité, de développement des talents, de formation, des conditions de travail, de dialogue social, du déploiement du Code de

conduite, des droits humains, de santé, de rémunération, de retraite ou de prévoyance. L'enquête est conduite auprès d'un échantillon représentatif du périmètre consolidé. Les données publiées dans ce document sont issues de la dernière vague de l'étude, menée en décembre 2020 et janvier 2021 ; 127 sociétés dans 52 pays, représentant 88,1% de l'effectif consolidé du Groupe (92 896 salariés) ont répondu à l'ensemble des thématiques. Sur les indicateurs santé, les réponses ont été recueillies sur un périmètre plus large de 143 sociétés dans 52 pays, représentant 89,6% de l'effectif consolidé du Groupe.

Le Socle social commun regroupe les 17 filiales suivantes en France : TOTAL SE, Elf Exploration Production, Total Marketing Services, Total Marketing France, Total Additifs et Carburants Spéciaux, Total Lubrifiants, Total Fluides, Total Raffinage Chimie, Total Petrochemicals France, Total Raffinage France, Total Global Information Technology Services, Total Global Financial Services, Total Global Procurement, Total Global Human Resources Services, Total Learning Solutions, Total Facilities Management Services et Total Consulting.

Le **reporting des indicateurs environnementaux ou liés au changement climatique** porte sur les activités, les sites et les actifs industriels dont TOTAL SE ou l'une des sociétés qu'elle contrôle exclusivement est l'opérateur, c'est-à-dire opère ou s'est vu déléguer contractuellement la maîtrise des opérations (« domaine opéré »). Par rapport au périmètre de consolidation financière, cela correspond aux sociétés consolidées par intégration globale, avec quelques exceptions⁽¹⁾. Les filiales du Groupe qui sont non consolidées par intégration globale car non significatives d'un point de vue financier sont consolidées dans le reporting des indicateurs environnementaux.

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) « en part patrimoniale » sont aussi publiées sur le « domaine patrimonial ». Ce périmètre, distinct du « domaine opéré », inclut tous les actifs dans lesquels les sociétés consolidées ont un intérêt patrimonial ou un droit à production. Ce périmètre comprend l'ensemble du périmètre légal de la déclaration de performance extra-financière consolidée et intègre également les émissions des filiales mises en équivalence ou non consolidées car non significatives d'un point de vue financier.

La liste des indicateurs environnementaux ou liés au changement climatique sur laquelle une entité doit faire un reporting est établie en fonction de seuils de matérialité (cf. paragraphe *Méthode de consolidation*).

Le **reporting des indicateurs sécurité** couvre le personnel des filiales contrôlées exclusivement par le Groupe, le personnel des entreprises extérieures qui interviennent sur les sites, actifs ou activités qu'elles opèrent et celui des entreprises de transport dans le cadre de contrats long terme. Par rapport au périmètre de consolidation financière, cela correspond aux sociétés consolidées par intégration globale avec quelques exceptions⁽²⁾. Les filiales du Groupe qui sont non consolidées par intégration globale car non significatives d'un point de vue financier sont consolidées au reporting des indicateurs sécurité.

Le **reporting des indicateurs sociétaux** porte sur les filiales des secteurs EP, RC et M&S faisant partie du périmètre de déploiement de One MAESTRO (se reporter au point 5.11.4 de ce chapitre) et ayant une activité opérationnelle, c'est-à-dire hors bureaux commerciaux du M&S, activités trading du RC et filiales EP n'ayant pas eu d'opération d'exploration ou de production en 2020. Par rapport au périmètre de consolidation financière, cela correspond aux sociétés consolidées par intégration globale des

secteurs EP, RC et M&S avec quelques exceptions⁽³⁾. Il inclut également les filiales des secteurs EP, RC et M&S correspondant à ce périmètre qui sont non consolidées par intégration globale car non significatives d'un point de vue financier.

Le **reporting sur les Principes volontaires sur la Sûreté et les Droits de l'Homme (VPSHR)** porte sur les entités et filiales du Groupe particulièrement exposées au risque d'usage disproportionné de la force. Une campagne annuelle permet d'envoyer des outils d'auto-diagnostic et de *risk assessment* à ces entités. Cette démarche interne est effectuée depuis 2016. Les résultats obtenus sont consolidés par la Direction de la sûreté. La campagne 2020 a ciblé particulièrement 38 pays et le taux de retour s'élève à 89%.

Méthode de consolidation

Sur les périmètres définis ci-dessus, les indicateurs sociaux, de sécurité et sociétaux sont consolidés à 100%.

Sur le périmètre du « domaine opéré » les indicateurs environnementaux sont consolidés à 100%. Sur le périmètre du « domaine patrimonial », les émissions de gaz à effet de serre sont consolidées selon la part patrimoniale du Groupe dans l'actif ou selon sa part dans la production pour les actifs de productions de pétrole et de gaz. Pour les sites non opérés, TOTAL dépend des informations fournies par ses partenaires opérateurs. Lorsque ces informations ne sont pas disponibles, elles sont estimées sur la base de données passées, budgétaires ou par similitude avec des actifs comparables.

La liste des indicateurs environnementaux ou liés au changement climatique sur laquelle une entité doit faire un reporting est établie en fonction de seuils de matérialité. Ces seuils ont été calibrés afin de rapporter 99% des émissions de gaz à effet de serre et 95% des autres émissions du Groupe constatées ou modélisées à partir des données relatives à l'exercice 2019. Par ailleurs, aucun site représentant plus de 2% d'un indicateur ne voit cet indicateur exclu de son reporting.

Variations de périmètre

Les indicateurs sociaux sont calculés sur la base du périmètre consolidé du Groupe au 31 décembre 2020. Les données sociales sont présentées sur la base des secteurs opérationnels identifiés dans les comptes consolidés de l'exercice 2020.

Concernant les indicateurs environnementaux ou liés au changement climatique, les acquisitions sont prises en compte à partir de la date d'acquisition dans la mesure du possible, à défaut au 1^{er} janvier de l'année en cours ou à partir de l'exercice suivant. Quelques filiales acquises en 2020 seront intégrées au reporting qui sera publié en 2022 sur l'exercice 2021⁽⁴⁾. Toute installation cédée avant le 31 décembre est exclue du périmètre de reporting Groupe de l'année en cours.

Concernant les indicateurs sécurité, les acquisitions sont prises en compte dans l'année dès que possible ou au 1^{er} janvier de l'année suivante, sauf exception⁽⁵⁾. Quelques filiales acquises en 2020 seront intégrées au reporting qui sera publié en 2022 sur l'exercice 2021⁽⁶⁾. Toute installation cédée est prise en compte jusqu'à la date de cession.

Concernant les indicateurs sociétaux, les filiales des secteurs EP, RC et M&S sont prises en compte dès que possible et au plus tard dans les 36 mois qui suivent l'acquisition.

(1) Le périmètre du reporting des indicateurs environnementaux ou liés au changement climatique n'intègre pas par exception les sociétés Naphtachimie (secteur RC), BASF TOTAL Petrochemicals (secteur RC), Appryl (secteur RC) en contrôle conjoint, et environ 80 actifs en contrôle conjoint opérés par des tiers à l'Exploration-Production.
 (2) Le périmètre du reporting des indicateurs sécurité n'intègre pas par exception les sociétés en contrôle exclusif Midé Technology Corporation (secteur RC), Hutchinson Speyer PFW (secteur RC), Hutchinson PFW UK Machining (secteur RC), Hutchinson PFW Izmir (secteur RC), TOTAL EV charge (secteur M&S) ; les sociétés en contrôle conjoint Naphtachimie (secteur RC), BASF TOTAL Petrochemicals (secteur RC), Appryl (secteur RC) ; et environ 80 actifs en contrôle conjoint opérés par des tiers à l'Exploration-Production.
 (3) Le périmètre du reporting des indicateurs sociétaux des secteurs EP, RC et M&S n'intègre pas par exception les bureaux commerciaux du M&S, les activités trading du RC, les filiales EP n'ayant pas eu d'opération d'exploration ou de production en 2020, les filiales n'appliquant pas One MAESTRO dans ces secteurs soit Polyblend (secteur RC), Synova (secteur RC), Sobegi (secteur RC), Hutchinson (secteur RC) et la Raffinerie de Zeeland (secteur RC) ainsi que les sociétés consolidées pour lesquelles le Groupe n'a pas le contrôle exclusif soit Naphtachimie (secteur RC), BASF TOTAL Petrochemicals (secteur RC), Appryl (secteur RC), et environ 80 actifs en contrôle conjoint opérés par des tiers à l'Exploration-Production.
 (4) Les filiales acquises en 2020 qui ne sont pas intégrées au reporting des indicateurs environnementaux sont PSR (secteur M&S), Lubrilog (secteur M&S) et les filiales de iGRP acquises ou créées en 2020 sauf les centrales à gaz acquises en 2020 (Casteljon en Espagne et Carlaing en France) pour lesquels les certificats ISO14001 et les gaz à effets de serre émis à partir de la date d'acquisition ont été inclus au reporting 2020 du Groupe.
 (5) Les filiales acquises en 2018 et 2019 qui ne sont pas intégrées au reporting des indicateurs sécurité sont Midé Technology Corporation (secteur RC), Hutchinson Speyer PFW (secteur RC), Hutchinson PFW UK Machining (secteur RC), Hutchinson PFW Izmir (secteur RC) et TOTAL EV charge (secteur M&S).
 (6) Les filiales acquises en 2020 qui ne sont pas intégrées au reporting des indicateurs sécurité sont Lubrilog (secteur M&S) et les centrales à gaz acquises en 2020 par iGRP (Casteljon en Espagne et Carlaing en France).

5.11.3 Principes adoptés

Choix et pertinence des indicateurs

Les données publiées dans cette déclaration visent à rendre compte aux parties prenantes des résultats annuels du Groupe en matière de responsabilité sociale et environnementale. Les indicateurs environnementaux regroupent les indicateurs de performance du Groupe en se référant, dans une large mesure, au guide de reporting de l'IPIECA, mis à jour en 2020.

Spécificités méthodologiques

Les méthodologies peuvent présenter des spécificités, notamment du fait de la diversité des activités du Groupe, de l'intégration de filiales nouvellement acquises, de l'absence de réglementation ou de définition harmonisée au niveau international, des modalités pratiques de collecte ou des changements méthodologiques opérés.

Les révisions des données publiées les années précédentes ne concernent que les changements de méthodologie.

5.11.4 Précisions sur certains indicateurs

Définitions et indicateurs sociaux

Hors de France, TOTAL désigne par cadre (*management staff*) toutes les personnes dont le niveau de poste est égal ou supérieur à 300 points Hay. Les contrats à durée indéterminée (CDI) correspondent aux *permanent contracts* et les contrats à durée déterminée (CDD) aux *fixed-term contracts* selon la terminologie employée dans le reporting social du Groupe.

Effectifs présents : les effectifs présents sont les effectifs inscrits du périmètre consolidé dont sont soustraits les effectifs non présents, c'est-à-dire les personnes en contrats suspendus (congé sabbatique, congé pour création d'entreprise, etc.), en absence pour maladie de longue durée (supérieure à six mois), en détachement dans une société extérieure au Groupe, etc.

Définitions et indicateurs sécurité

TRIR (*Total Recordable Injury Rate*) : nombre d'accidents déclarés par million d'heures travaillées.

LTIR (*Lost Time Injury Rate*) : nombre d'accidents avec arrêt de travail par million d'heures travaillées.

SIR (*Severity Injury Rate*) : nombre moyen de jours d'arrêt de travail par accident avec arrêt de travail.

Personnel d'entreprises extérieures : toute personne d'une entreprise prestataire de service intervenant sur un site du périmètre de reporting sécurité ou mandatée par une société de transport sous contrat long terme.

Tier 1 et Tier 2 : indicateur du nombre de pertes de confinement à conséquences plus ou moins importantes telles que définies dans les normes API 754 (pour l'aval) et IOGP 456 (pour l'amont).

Presque accident : événement soudain qui, dans des circonstances légèrement différentes, aurait pu provoquer un accident. Les presque accidents ont une gravité potentielle, mais pas de gravité réelle.

Les accidents ou presque accidents sont évalués en gravité réelle ou potentielle sur une échelle qui comprend six niveaux. Sont considérés comme graves les événements de gravité réelle ou potentielle supérieure ou égale à quatre.

Consolidation et contrôle interne

Les données sociales, environnementales et liées au changement climatique, sociétales et relatives à la santé et la sécurité sont consolidées et contrôlées successivement par chaque entité opérationnelle et par chaque secteur, avant de l'être au niveau du Groupe. Pour certains indicateurs, les données sont calculées directement au niveau des secteurs. Ces processus font l'objet d'audits internes réguliers.

Vérification externe

La vérification externe (article R. 225-105-2 du Code de commerce) est réalisée au niveau du Groupe, des secteurs ainsi que d'un échantillon d'entités opérationnelles en France et à l'international, défini chaque année en fonction de leur contribution relative aux totaux du Groupe, des résultats des années précédentes et d'une analyse de risques. L'indépendance des vérificateurs est définie par la réglementation, le Code de déontologie de la profession et/ou un comité d'impartialité.

Définitions et indicateurs environnementaux ou liés au changement climatique

Activités hydrocarbures Amont : les activités hydrocarbures Amont englobent les activités d'exploration et de production de pétrole et de gaz des secteurs Exploration-Production et Integrated Gas, Renewables & Power. Elles n'incluent pas les installations de génération électrique à partir de sources renouvelables ou de gaz naturel telles que les centrales à cycle combiné au gaz naturel.

Brûlage de non-routine : brûlage de gaz associés à la production d'huile autre que le brûlage de routine et le brûlage de sécurité intervenant principalement lors des événements occasionnels et intermittents.

Brûlage de routine : brûlage de gaz associés à la production d'huile, effectué lors de la conduite normale des opérations en l'absence de dispositifs suffisants ou de conditions géologiques adéquates permettant de réinjecter le gaz produit, de l'utiliser sur place ou de le commercialiser (tel que défini par le groupe de travail du programme *Global Gas Flaring Reduction* dans le cadre de l'*Initiative Zero Routine Flaring* de la Banque mondiale). Il n'inclut pas le brûlage de sécurité.

Brûlage de sécurité : brûlage de gaz associés à la production d'huile ou de gaz effectué pour assurer la conduite sûre des opérations de l'installation (arrêt d'urgence, tests liés à la sécurité, etc.).

Consommation d'eau : volume de l'eau (douce, saumâtre ou eau de mer) prélevée qui n'est pas rejetée dans l'environnement ou vers un tiers.

Déchets : tous les déchets sont comptabilisés à l'exception des déblais de forage, des stériles miniers et des terres polluées des sites inactifs qui font l'objet d'une comptabilité séparée.

Déversements d'hydrocarbures ayant atteint l'environnement : les déversements d'un volume supérieur à 1 baril (≈159 litres) sont comptabilisés. Il s'agit de déversements accidentels dont au moins une fraction du volume déversé rentre en contact avec le milieu naturel (y compris les sols non étanches). Les déversements résultant d'actes de sabotage ou de malveillance sont exclus. Sont aussi exclus les déversements qui n'ont pas atteint l'environnement.

Eau douce : eau dont la salinité est inférieure à 2 g/l.

GEEI (Group Energy Efficiency Index) : consiste en une combinaison de ratios d'intensités énergétiques (consommation nette d'énergie primaire rapportée au niveau d'activité) par activité ramenés en base 100 en 2010 et consolidés avec une pondération par la consommation nette d'énergie primaire de chaque activité. L'indicateur porte sur le « domaine opéré » de l'activité hydrocarbures Amont et du secteur Raffinage-Chimie du Groupe à l'exception d'Hutchinson. Il n'inclut pas les installations de génération électrique à partir de sources renouvelables ou de gaz naturel telles que les centrales à cycle combiné au gaz naturel.

GES : désigne les six gaz à effet de serre du protocole de Kyoto, à savoir le CO₂, CH₄, N₂O, les HFC, les PFC et le SF₆, avec leurs PRG (pouvoir de réchauffement global) respectifs tel que donné par le rapport du GIEC de 2007. Les HFC, PFC et le SF₆ sont quasiment absents des émissions du Groupe ou considérés comme non matériels et ne sont donc plus comptabilisés à partir de 2018.

GES en part patrimoniale : désigne les gaz à effet de serre émis par les sites et activités faisant partie du périmètre du « domaine patrimonial » du Groupe (se reporter au point 5.11.2 Périmètres). Elles sont calculées au prorata de la part du Groupe dans l'entité ou dans la production (dans le cas des activités d'hydrocarbures Amont).

GES Scope 1 : émissions directes de gaz à effet de serre émanant de sites ou d'activités faisant partie du périmètre de reporting des indicateurs liés au changement climatique. Sont exclus les sites dont les émissions et activités de GES sont inférieures à 30 kt CO₂e/an.

GES Scope 2 : émissions indirectes liées aux imports d'énergie (électricité, chaleur, vapeur), sans inclure les gaz industriels achetés (H₂).

GES Scope 3 : autres émissions indirectes. Le Groupe suit généralement les méthodologies sectorielles pour l'oil & gas publiées par IPIECA, et qui sont conformes aux méthodologies du GHG Protocol. Dans ce Document d'enregistrement universel, seul le poste 11 du Scope 3 (utilisation des produits vendus), qui est le plus significatif, est rapporté. Les émissions de ce poste sont calculées à partir des ventes de produits finis dont l'étape suivante est l'usage final, c'est-à-dire leur combustion pour obtenir de l'énergie. À ces ventes est appliqué un facteur d'émission stœchiométrique (oxydation des molécules en dioxyde de carbone) pour obtenir une quantité d'émission.

Intensité carbone : cet indicateur mesure les émissions moyennes de GES des produits énergétiques utilisés par les clients du Groupe, depuis leur production dans les installations de TOTAL à leur utilisation finale par ses clients. Cet indicateur prend en compte :

- au numérateur :
 - les émissions liées à la production et à la transformation des produits énergétiques utilisés par les clients sur la base des taux moyens d'émissions du Groupe,
 - les émissions liées à l'utilisation des produits vendus. À ces ventes sont appliqués des facteurs d'émission stœchiométriques⁽¹⁾ par produit pour obtenir une quantité d'émission. Les produits à usage non combustibles (bitumes, lubrifiants, plastiques, etc.) ne sont pas pris en compte,
 - les émissions négatives stockées grâce au CCUS et aux puits naturels de carbone ;
- au dénominateur : la quantité d'énergie vendue, sachant que l'électricité est ramenée à un pied d'égalité sur une base fossile en prenant en compte des taux de charge et d'efficacité moyens.

Intensité des émissions de CO₂e : les émissions de GES Scopes 1 & 2 des installations opérées par le Groupe dans le cadre de ses activités hydrocarbures Amont (kg) divisées par la production opérée d'hydrocarbures du Groupe en baril équivalent pétrole (bep).

Intensité des émissions de méthane : le volume des émissions de méthane divisé par le volume de gaz commercial produit, pour l'ensemble des installations opérées par le Groupe (pétrolières et/ou gazières) dans le cadre de ses activités hydrocarbures Amont. Les installations gazières sont les actifs pour lesquels la somme des productions de gaz exporté et autoconsommé (en bep) représente plus de 50% de la production opérée (exports + auto-consommation).

Installations oil & gas opérées : installations opérées par le Groupe dans le cadre des activités d'hydrocarbures Amont et des activités des secteurs Raffinage-Chimie et Marketing & Services. Elles n'incluent pas les installations de génération électrique à partir de sources renouvelables ou de gaz naturel telles que les centrales à cycle combiné au gaz naturel.

Préparation à la lutte antipollution :

- un scénario de pollution accidentelle est considéré comme « important » dès que ses conséquences sont *a minima* de faible étendue et avec des impacts limités sur l'environnement (ordres de grandeur de centaines de mètres de rivages impactés, de quelques tonnes d'hydrocarbures) ;
- un plan antipollution est considéré comme opérationnel s'il décrit les schémas d'alerte, s'il est basé sur les scénarios de pollution issus des études d'analyse de risque et décrit, pour chacun d'entre eux, les stratégies de lutte adaptées au scénario, s'il définit les moyens techniques et organisationnels, internes comme externes, à mettre en œuvre et enfin s'il mentionne les éléments à prendre en compte pour la mise en place du suivi des impacts environnementaux de la pollution ;
- Proportion des sites qui ont réalisé un exercice de lutte antipollution ou dont l'exercice n'a pas pu avoir lieu suite à une décision des autorités : sont comptabilisés les sites ayant réalisé un exercice dans l'année sur la base d'un des scénarios identifiés dans le plan de lutte antipollution et l'ayant simulé jusqu'au déploiement de matériel ainsi que les sites ayant été empêchés de réaliser un exercice par une autorité compétente (ex. administration, autorité portuaire, pompiers locaux).

Autre définition

- **One MAESTRO (Management and Expectations Standards Toward Robust Operations)** : cadre de référence Hygiène, Sécurité, Environnement et Sociétal opérationnel du Groupe. Ce référentiel s'applique aux filiales contrôlées exclusivement par TOTAL avec les exceptions suivantes : les filiales acquises en 2020 et les filiales couvertes par un cadre de référence audité qui leur est propre c'est-à-dire Hutchinson (secteur RC), Raffinerie de Zeeland (secteur RC), Polyblend (secteur RC), Sobegi (secteur RC), Synova (secteur RC), Saft Groupe (secteur iGRP), TEP Barnett (secteur iGRP), SunPower (secteur iGRP) et les filiales acquises ou créées par le secteur iGRP depuis moins de 3 ans (ces dernières filiales sont en cours de déploiement).

(1) Les facteurs d'émission utilisés proviennent d'une note technique du CDP : *Guidance methodology for estimation of scope 3 category 11 emissions for oil and gas companies*.

5.12 Rapport de l'organisme tiers indépendant

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière

À l'Assemblée Générale,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1681 (portée d'accréditation disponible sur le site www.cofrac.fr) et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de votre Société (ci-après « Entité »), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2020 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion en application des dispositions des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au Conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'Entité (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration au point 5.11.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du Code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur le respect par l'Entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ni sur la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225 1 et suivants du Code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et à la norme internationale ISAE 3000⁽¹⁾ :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 du Code du commerce en matière sociale et environnementale ainsi que les informations prévues au 2° alinéa de l'article L. 22-10-36 en matière de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 du Code du commerce lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2° alinéa du III de l'article L. 225-102-1 du Code du commerce ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Pour certains risques (lutte contre la corruption et lutte contre l'évasion fiscale), nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités listées ci-après : Total E&P Angola, Total E&P Danmark A/S, Total Direct Energie S.A. (site de Marchienne-au-Pont), Greenflex S.A.S., Argedis, Paulstra S.N.C. (site de Châteaudun), Total Petrochemicals & Refining USA (Raffinerie Port Arthur et Carville (COS-MAR)), Total South Africa (PTY) Limited ;

(1) ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 du Code du commerce avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'Entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices listées ci-dessus et couvrent entre 7% et 21% des données consolidées sélectionnées pour ces tests (7% des effectifs, 21% des émissions directes opérées de GES (Scope 1), 13% des prélèvements d'eau douce, 14% des déchets) ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de dix personnes et se sont déroulés entre septembre 2020 et mars 2021 sur une durée totale d'intervention de trente semaines.

Nous avons mené des entretiens avec une vingtaine de personnes responsables de la préparation de la Déclaration représentant notamment les directions HSE, Stratégie & Climat, Juridique, Financière, Ressources Humaines, Engagement Société Civile, Support Performance Achats.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Paris-La Défense, le 17 mars 2021

L'Organisme Tiers Indépendant
EY & Associés

Jean-François Bélorgey
Associé

Christophe Schmeitzky
Associé, Développement Durable

Annexe 1 : informations considérées comme les plus importantes

Informations sociales et liées à la santé sécurité

Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)

Social

- Nombre total de salariés
- Nombre total de recrutements en CDI
- Nombre total des sorties par catégories
- Part des entités du groupe qui intègrent des critères HSE dans la rémunération variable
- Nombre moyen de jours/an de formation par salarié (en présentiel)
- Nombre moyen de jours/an de formation par salarié (en distanciel)
- Nombre moyen de jours/an de formation par salarié par secteur et par zone géographique
- Répartition par type de formation dispensée
- Part de femmes dans le recrutement en CDI, dans le recrutement cadres, dans les effectifs, dans les effectifs cadres, dans les effectifs cadres dirigeants
- Part des employés d'une nationalité autre que française dans le recrutement en CDI, dans le recrutement cadres, dans les effectifs, dans les effectifs cadres, dans les effectifs cadres dirigeants
- Part des sociétés ayant mis en place un dispositif de télétravail régulier
- Part des salariés en situation de télétravail parmi ceux en ayant la possibilité
- Taux d'absentéisme pour raisons médicales
- Part des sociétés disposant d'une représentation syndicale et/ou de représentants du personnel
- Part des effectifs couverts par une convention collective
- Nombre d'accords actifs signés avec les partenaires sociaux dans le monde et en France

Santé Sécurité

- Nombre de pertes de confinement Tier 1 et Tier 2
- Millions d'heures travaillées
- Nombre de décès accidentels
- Nombre de décès accidentels par centaine de million d'heures travaillées
- TRIR (nombre d'accidents du travail déclarés par million d'heures travaillées)
- LTIR (nombre d'accidents du travail avec arrêt par million d'heures travaillées)
- SIR (nombre moyen de jours d'arrêt par accident du travail avec arrêt)
- Nombre d'accidents du travail aux conséquences graves (hors décès)
- Nombre d'accidents graves de la route
- Nombre de maladies professionnelles déclarées dans l'année
- Part des salariés exposés à un risque professionnel bénéficiant d'un suivi médical régulier

Informations qualitatives (actions ou résultats)

Social

- L'emploi (attractivité, rétention)
- L'organisation du temps de travail (organisation, absentéisme)
- La rémunération (politique)
- Les relations sociales (dialogue social, accords collectifs)
- La formation (politique)
- L'égalité de traitement (promotion de la diversité, lutte contre les discriminations, insertion des personnes en situation de handicap)

Santé Sécurité

- La santé et la sécurité au travail (actions de prévention)

Informations environnementales et liées au changement climatique

Informations quantitatives

(incluant les indicateurs clé de performance)

Environnement

- Nombre de sites opérés importants pour l'environnement certifiés au standard ISO14001
- Nombre de sites dont l'analyse de risques a identifié au moins un scénario de pollution accidentelle importante d'une eau de surface
- Proportion de ces sites disposant d'un plan antipollution opérationnel
- Proportion de ces sites qui ont mis en œuvre un exercice de lutte antipollution ou dont l'exercice n'a pas pu avoir lieu à la suite d'une décision des autorités
- Déversements accidentels d'hydrocarbures liquides ayant atteint l'environnement et dont le volume est supérieur à un baril, hors actes de sabotage (nombre et volume)
- Emissions de SO₂
- Emissions de NO_x
- Teneur en hydrocarbures des rejets aqueux offshore
- Proportion de ces sites conformes à l'objectif de qualité des rejets offshore
- Teneur en hydrocarbures des rejets aqueux onshore
- Proportion de ces sites conformes à l'objectif de qualité des rejets onshore
- Prélèvements d'eau douce hors eaux de refroidissement
- Tonnages des déchets non dangereux et dangereux traités
- Tonnages des déchets non dangereux et dangereux valorisés
- Part des déchets éliminés par filière de traitement (valorisation, enfouissement, autres)

Climat

- Emissions de GES directes des sites opérés (Scope 1)
- Emissions de GES directes en part patrimoniale (Scope 1)
- Emissions de GES indirectes liées à la consommation d'énergie des sites opérés (Scope 2)
- Emissions de GES (Scopes 1 & 2) des installations oil & gas opérées
- Emissions indirectes liées à l'utilisation par les clients des produits vendus pour usage final (Scope 3)
- Volume quotidien de l'ensemble du gaz brûlé à la torche (activités hydrocarbures Amont, périmètre opéré)
- Brûlage de routine
- Intensité carbone des produits énergétiques utilisés par les clients du groupe
- Intensité des émissions de GES directes des sites opérés pour les activités hydrocarbures Amont
- Émissions de méthane des installations pétrolières et gazières opérées de l'amont
- Intensité des émissions de méthane des installations pétrolières et gazières opérées de l'amont
- Consommation nette d'énergie primaire (périmètre opéré)
- Indicateur Groupe d'efficacité énergétique

Informations qualitatives

(actions ou résultats)

- Les résultats de la politique en matière environnementale
- Le changement climatique (les postes significatifs d'émissions du fait de l'activité, les objectifs de réduction, mesures d'adaptation)
- Les mesures prises pour ne pas porter atteinte à la biodiversité
- Les mesures de prévention des pollutions
- L'économie circulaire (matière première, énergie, gestion des déchets)
- La gestion de l'eau

Informations sociétales

Informations quantitatives

(incluant les indicateurs clé de performance)

- Pourcentage de filiales des secteurs EP, RC et M&S du périmètre One MAESTRO ayant une activité opérationnelle qui ont mis en place un mécanisme de gestion des plaintes

Informations qualitatives

(actions ou résultats)

- L'impact local (emploi, développement, riverains, dialogue...)
- Sous-traitance : la sous-traitance et les fournisseurs (enjeux environnementaux et sociaux)
- Droits de l'homme : les actions en faveur des droits de l'homme, en particulier le respect des conventions fondamentales de l'OIT
- Corruption : les dispositifs mis en œuvre pour prévenir la corruption
- Evasion fiscale : les dispositifs mis en œuvre pour prévenir l'évasion fiscale

6

TOTAL et ses actionnaires

6.1	Cotation boursière	282	6.5	Informations destinées aux actionnaires étrangers	294
6.1.1	Cotation de l'action	282	6.5.1	Détenteurs américains d'ADR	294
6.1.2	Performance de l'action	283	6.5.2	Actionnaires non-résidents (autres que les actionnaires américains)	294
6.2	Dividende	285	6.6	Communication financière	295
6.2.1	Politique de retour à l'actionnaire	285	6.6.1	Documents accessibles au public	295
6.2.2	Politique de paiement du dividende	285	6.6.2	Relations avec les investisseurs institutionnels, analystes financiers et actionnaires individuels	295
6.2.3	Paiement du dividende	286	6.6.3	La détention des actions au nominatif	295
6.2.4	Coupons	287	6.6.4	Calendrier financier 2021	296
6.3	Rachats d'actions	288	6.6.5	Calendrier financier 2022	296
6.3.1	Rachats et annulations d'actions en 2020	288	6.6.6	Contacts	296
6.3.2	Rapport du Conseil d'administration sur les opérations d'achat et de vente d'actions	288			
6.3.3	Programme de rachat	289			
6.4	Actionnariat	291			
6.4.1	Principaux actionnaires	291			
6.4.2	Participation des salariés au capital	293			
6.4.3	Structure de l'actionnariat	294			

6.1 Cotation boursière

6.1.1 Cotation de l'action

Places de cotation et marchés

- Paris (Euronext Paris) ;
- Bruxelles (Euronext Brussels) ;
- Londres (London Stock Exchange) ; et
- New York (New York Stock Exchange ou NYSE).

Codes

ISIN	FR0000120271
Reuters	TOTF.PA
Bloomberg	FP FP
Mnémonique (Euronext)	FP
LEI	529900S21EQ1BO4ESM68

Présence et poids dans les principaux indices au 31 décembre 2020

Indice	Pondération dans l'indice	Classement dans l'indice
CAC 40	7,02%	3
Euro Stoxx 50	3,70%	5
Stoxx Europe 50	2,51%	11

Sources : Euronext, Stoxx et Bloomberg.

Présence dans les indices ESG (Environnement, Social, Gouvernance)

DJSI World, DJSI Europe et FTSE4Good.

Capitalisation boursière au 31 décembre 2020⁽¹⁾

Marché	Capitalisation boursière	Cours de clôture
Euronext	93,7 G€	35,30 €
NYSE	111,2 GUS\$	41,91 US\$

Capitalisation boursière sur Euronext Paris et dans la zone euro au 31 décembre 2020⁽²⁾

TOTAL SE est la quatrième capitalisation boursière sur le marché réglementé d'Euronext Paris et la dixième capitalisation composant l'Euro Stoxx 50.

Part du flottant

Au 31 décembre 2020, le facteur de flottant défini par Euronext Paris pour le calcul de la pondération de TOTAL SE dans le CAC 40 s'élevait à 95%. Le facteur de flottant défini par Stoxx pour le calcul de la pondération de TOTAL SE dans l'Euro Stoxx 50 s'élevait à 100%⁽³⁾.

Valeur nominale

2,50 euros.

Notation de la dette (long terme/perspective/court terme)

Au 31 décembre	2020	2019
Standard & Poor's	A+/Negative/A-1	A+/Positive/A-1
Moody's	Aa3/Negative/P-1	Aa3/Stable/P-1

Le 18 février 2021, Standard & Poor's a révisé la notation long-terme de TOTAL SE de A+ à A, avec une perspective stable. La notation de la dette court-terme reste inchangée à A-1.

Le 24 mars 2021, Moody's a révisé la notation long-terme de TOTAL SE de Aa3 à A1 avec une perspective stable. La notation de la dette court-terme reste inchangée à P-1.

(1) Sur la base d'un capital social composé de 2 653 124 025 actions au 31 décembre 2020.

(2) Source : Bloomberg pour les capitalisations boursières de la zone euro autres que TOTAL SE.

(3) Sur la base du dernier calcul trimestriel réalisé à fin décembre 2020.

6.1.2 Performance de l'action

6.1.2.1 Évolution des cours de bourse entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2020

L'évolution du cours de bourse de l'action Total en 2020, comparée à celle des cours de ses principaux pairs cotés en Europe et aux États-Unis, est reflétée dans les tableaux suivants :

En Europe

(% calculé sur la base des cours de clôture en devise locale)

Total (euro)	-28,3%
Royal Dutch Shell A (euro)	-44,1%
Royal Dutch Shell B (livre sterling)	-43,8%
BP (livre sterling)	-46,0%
ENI (euro)	-38,3%

Source : Bloomberg.

Aux États-Unis (cours de l'American Depositary Receipt pour les sociétés européennes)

(% calculé sur la base des cours de clôture en US\$)

Total	-24,2%
ExxonMobil	-40,9%
Chevron	-29,9%
Royal Dutch Shell A	-40,4%
Royal Dutch Shell B	-44,0%
BP	-45,6%
ENI	-33,5%

Source : Bloomberg.

6.1.2.2 Taux de rendement annuel de l'actionnaire

1 000 euros investis en actions Total par une personne physique résidant en France, en supposant un réinvestissement en actions Total du montant des dividendes, auraient généré au 31 décembre 2020 les rendements suivants (hors prélèvements fiscaux et sociaux) :

Durée d'investissement	Taux de rendement annuel de l'actionnaire		Valeur au 31 décembre 2020 de 1 000 euros investis	
	Total	CAC 40 ^(b)	Total	CAC 40
1 an	-22,55%	-4,95%	775	951
5 ans	2,40%	6,87%	1 126	1 394
10 ans	4,57%	7,38%	1 563	2 039
15 ans	2,76% ^(a)	4,61%	1 505	1 967

(a) Les cours de l'action Total pris en compte pour calculer les taux de rendement annuels tiennent compte de l'ajustement effectué en 2006 par Euronext Paris à la suite du détachement des droits à attribution d'actions Arkema.

(b) Les cours de l'indice CAC 40 pris en compte pour calculer les taux de rendement annuels incluent l'ensemble des dividendes distribués par les sociétés qui font partie de l'indice. Sources : Euronext Paris, Bloomberg.

6.1.2.3 Informations synthétiques de marché

Cours de l'action Total sur la période 2016 – 2020 (en €)	2016	2017	2018	2019	2020
Plus haut (en séance)	48,89	49,50	56,82	52,27	50,93
Plus bas (en séance)	35,21	42,23	43,09	42,65	21,12
Dernier cours de l'année (clôture)	48,72	46,05	46,18	49,20	35,30
Moyenne des 30 derniers cours (clôture)	46,22	47,00	47,96	48,32	36,34

Volume de transaction (moyenne par séance)

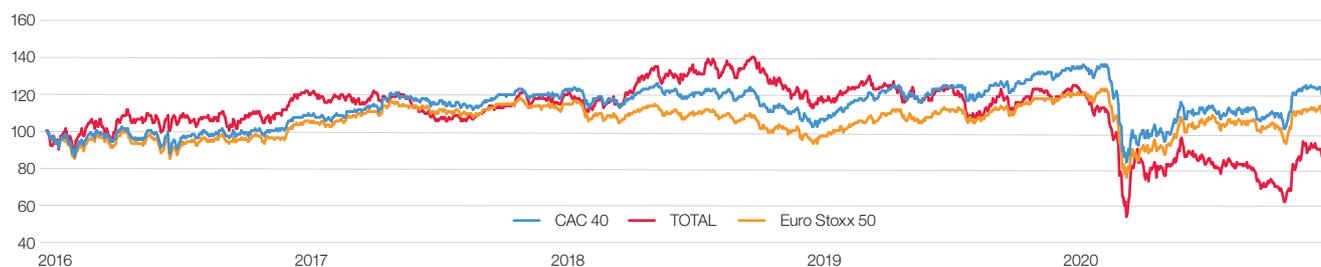
Euronext Paris ^(a)	6 508 817	5 380 909	6 199 835	5 549 490	8 420 407
NYSE ^(b)	2 109 802	1 667 928	1 855 274	1 770 853	2 965 225

(a) Nombre d'actions Total échangées.

(b) Nombre d'American Depositary Receipts (« ADR ») échangés.

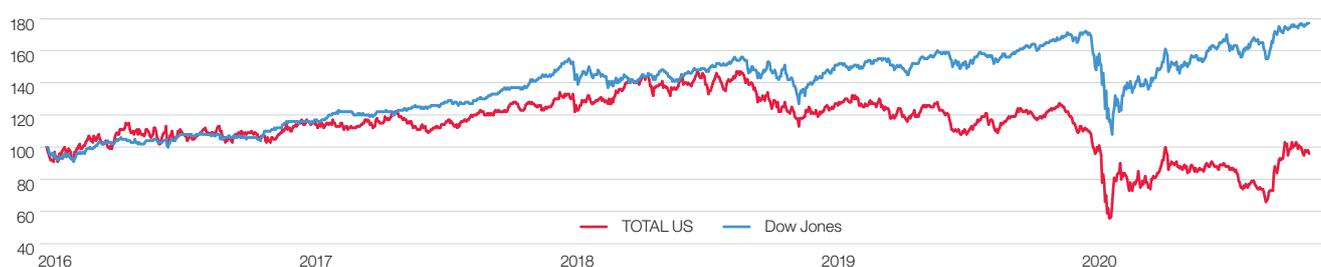
Sources : Euronext Paris, NYSE.

Évolution du cours de clôture de l'action Total sur Euronext Paris (2016-2020)



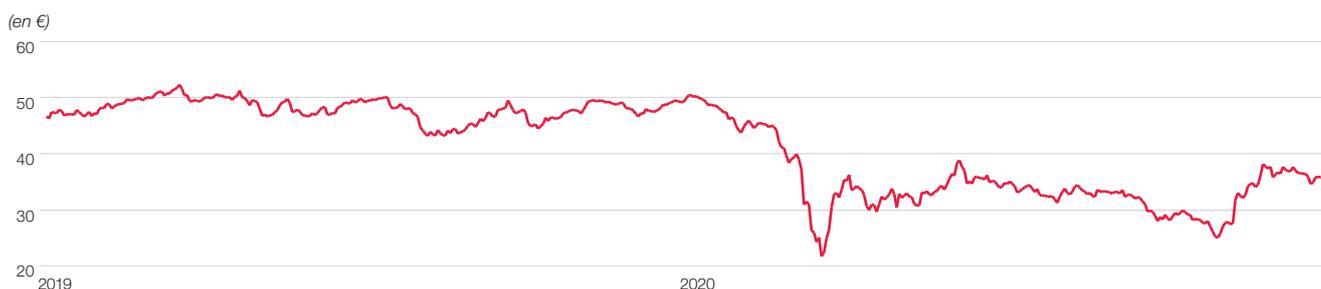
Base 100 au 01/01/2016.
Sources : Euronext Paris, Bloomberg.

Évolution du cours de clôture de l'ADR Total sur NYSE (2016-2020)



Base 100 au 01/01/2016.
Sources : NYSE, Bloomberg.

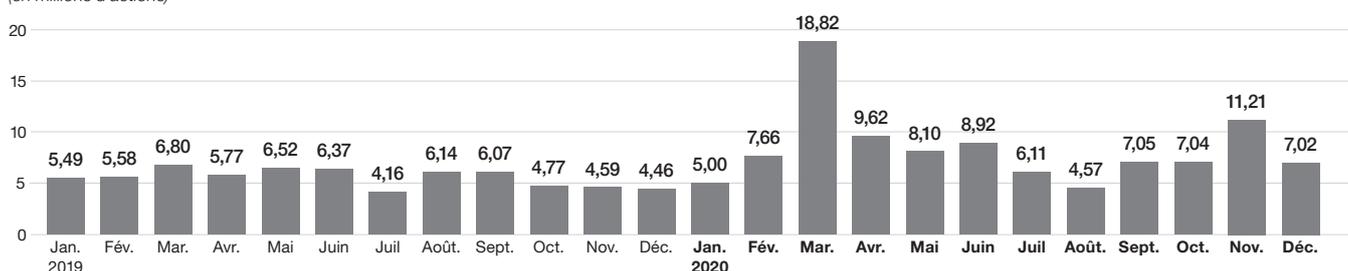
Évolution du cours de clôture de l'action Total sur Euronext Paris (2019-2020)



Source : Euronext Paris.

Nombre moyen d'actions Total échangées en séance sur Euronext Paris (2019-2020)

(en millions d'actions)



Source : Euronext Paris.

6.1.2.4 Opération Arkema

Dans le cadre de la scission entre les activités chimiques d'Arkema et les autres activités chimiques du Groupe, l'Assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 12 mai 2006 a approuvé l'apport sous le régime juridique des scissions, à la société Arkema, par la Société de l'ensemble de ses participations dans les sociétés faisant partie du périmètre Arkema, ainsi que l'attribution pour chaque action Total (avant division du titre par 4) d'un droit à attribution d'actions Arkema, 10 droits d'attribution donnant droit à une action Arkema. Par ailleurs, les actions Arkema sont négociables sur le marché d'Euronext Paris depuis le 18 mai 2006.

Conformément aux dispositions figurant dans un « avis préalable à la mise en vente de titres non réclamés » paru le 3 août 2006 dans le journal *Les Échos*, les actions Arkema non réclamées au 3 août 2008 correspondant aux droits d'attribution formant rompus ont été mises en vente sur le marché Euronext Paris au prix moyen de 32,5721 euros. BNP Paribas Securities Services a procédé à l'indemnisation des intermédiaires financiers sur remise des droits d'attribution Arkema correspondants.

Les sommes non réclamées sont conservées par BNP Paribas Securities Services où elles sont encore susceptibles d'être réclamées par les titulaires durant une période de 30 ans à compter de l'indemnisation. Passé ce délai, les sommes seront définitivement acquises à l'État.

6.2 Dividende

6.2.1 Politique de retour à l'actionnaire

Lors de sa réunion du 23 septembre 2019, le Conseil d'administration avait pris connaissance des perspectives de développement du Groupe à horizon 2025 et constaté la capacité du Groupe à maintenir durablement un point mort *cash* organique avant dividende inférieur à 30\$/b et une structure financière solide avec un objectif de taux d'endettement inférieur à 20% (hors engagements liés aux contrats de location). Le Conseil d'administration avait relevé que la mise en œuvre de sa stratégie de croissance durable et rentable dans le pétrole et le gaz ainsi que sa capacité à lancer des projets d'investissements profitables dans les marchés en croissance, notamment le GNL et l'électricité bas carbone, donnaient une visibilité accrue sur le futur du Groupe, celle-ci se traduisant notamment par des prévisions d'augmentation du *cash flow* de plus de 5 milliards de dollars à horizon 2025 dans un environnement à 60\$/b, soit une augmentation moyenne annuelle d'environ 1 milliard de dollars. En conséquence, le Conseil d'administration avait décidé d'accélérer la croissance du dividende et s'était donné comme orientation une augmentation du dividende de 5 à 6% par an de façon à refléter la croissance anticipée des *cash flows* dans un environnement à 60\$/b.

Lors de sa réunion du 4 mai 2020, compte tenu de la crise économique créée par la pandémie COVID-19 mais considérant également la solidité des fondamentaux du Groupe, le Conseil d'administration a décidé de maintenir le solde du dividende au titre de l'exercice 2019 tel qu'annoncé le 5 février 2020 tout en proposant à l'Assemblée générale des actionnaires du 29 mai 2020 la mise en place de l'option du paiement en actions du solde du dividende au titre de l'exercice 2019. Il a par ailleurs décidé de suspendre la politique de croissance du dividende pour l'année 2020 et a ainsi fixé le premier acompte sur dividende au titre de l'exercice 2020 à 0,66 euro par action, au même niveau que le premier acompte sur dividende au titre de l'exercice 2019. Lors de sa réunion du 29 juillet 2020,

le Conseil d'administration a maintenu le deuxième acompte sur dividende au titre de l'exercice 2020 à 0,66 euro par action et réaffirmé sa soutenabilité dans le contexte d'un prix du Brent à 40\$/b. Le 29 octobre 2020, il a confirmé le maintien du troisième acompte sur dividende à 0,66 euro par action et réaffirmé sa soutenabilité dans un contexte de 40\$/b, notamment au vu des résultats du troisième trimestre. Enfin, lors de sa réunion du 8 février 2021, le Conseil a confirmé sa politique de soutien du dividende à travers les cycles économiques et a proposé la distribution d'un solde de dividende au titre de l'exercice 2020 de 0,66 euro par action, d'un montant identique à celui des trois trimestres précédents, pour ainsi établir le dividende au titre de 2020 à 2,64 euros par action.

En outre, le 7 février 2018, le Conseil d'administration avait décidé, dans le cadre de la politique de retour à l'actionnaire, que le Groupe rachèterait, en vue de leur annulation toutes les actions émises dans le cadre du paiement en actions du dividende, sans décote ; ainsi que des actions de la Société pour un montant pouvant s'élever jusqu'à 5 milliards de dollars sur la période 2018-2020 dans un environnement à 60\$/b. A fin 2019, le Groupe avait procédé à des rachats d'actions pour un montant total de 3,2 milliards de dollars dans le cadre des rachats d'actions annoncés en février 2018 pouvant s'élever jusqu'à 5 milliards de dollars sur la période 2018-2020.

Au titre de l'exercice 2020, le Groupe avait annoncé des rachats d'actions pour un montant de 2 milliards de dollars dans un environnement à 60\$/b. Après en avoir racheté pour un montant de 0,55 milliard de dollars au premier trimestre 2020, il a annoncé la suspension des rachats d'actions par la Société le 23 mars 2020, dans le contexte de la pandémie COVID-19 et d'un prix du pétrole de l'ordre de 30\$/b.

6.2.2 Politique de paiement du dividende

Le 28 octobre 2010, le Conseil d'administration de la Société a adopté une politique de paiement trimestriel du dividende à compter de l'exercice 2011.

La décision de versement de dividendes par les filiales de TOTAL SE relève de la compétence de leurs assemblées générales d'actionnaires respectives et est soumise aux dispositions légales ou réglementaires qui leur sont localement applicables. Ces dispositions n'entraînent pas, au 31 décembre 2020, de restriction limitant de manière significative le versement, à TOTAL SE, des dividendes mis en distribution par lesdites filiales.

Dividendes au titre de l'exercice 2020

Le Conseil d'administration du 8 février 2021, après avoir arrêté les comptes sociaux de l'exercice 2020, a décidé de proposer à l'Assemblée générale du 28 mai 2021 la distribution d'un dividende de 2,64 euros par action au titre de l'exercice 2020.

Sous réserve de la décision de l'Assemblée générale du 28 mai 2021, compte tenu des trois premiers acomptes sur dividende déjà décidés par le Conseil d'administration, le solde du dividende au titre de l'exercice 2020 s'élèvera à 0,66 euro par action.

Dividende 2020	Premier acompte	Deuxième acompte	Troisième acompte	Solde
Montant	0,66 €	0,66 €	0,66 €	0,66 €
Date de fixation	4 mai 2020	29 juillet 2020	29 octobre 2020	28 mai 2021
Date de détachement	25 septembre 2020	4 janvier 2021	25 mars 2021	24 juin 2021
Date de mise en paiement	2 octobre 2020	11 janvier 2021	1 ^{er} avril 2021	1 ^{er} juillet 2021

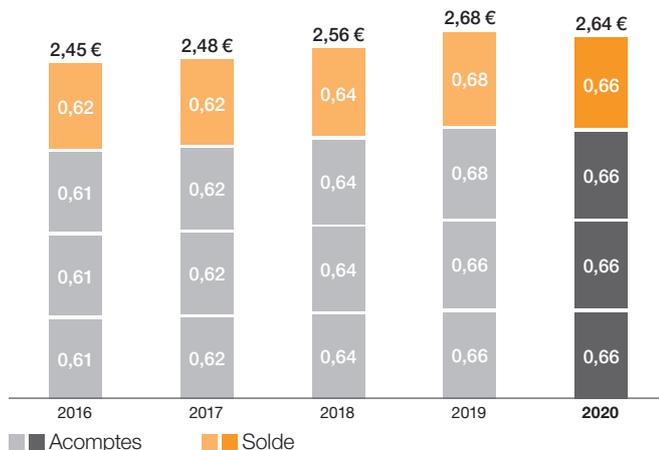
Dividendes au titre de l'exercice 2021

Sous réserve des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ainsi que des décisions du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale du 28 mai 2021, le calendrier de détachement des acomptes et du solde du dividende relatifs à l'exercice 2021 serait le suivant :

	Date de détachement
1 ^{er} acompte	21 septembre 2021
2 ^e acompte	3 janvier 2022
3 ^e acompte	22 mars 2022
Solde	21 juin 2022

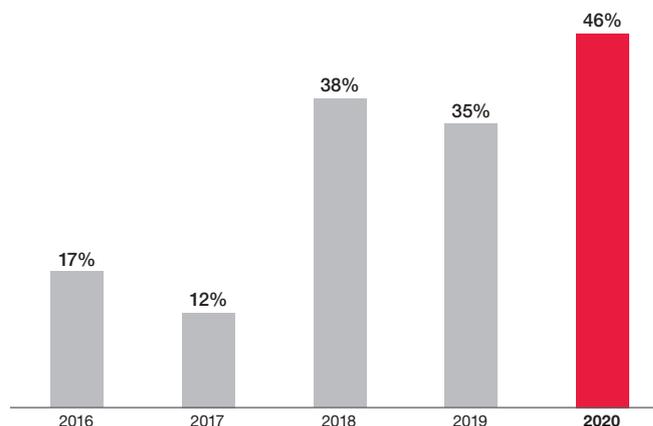
Ce calendrier indicatif concerne les dates de détachement relatives aux actions admises aux négociations sur Euronext Paris.

Dividendes au titre des cinq derniers exercices⁽¹⁾



Le taux de retour à l'actionnaire est calculé sur la base du montant des dividendes payés en numéraire dans l'année augmenté du montant des rachats d'actions Total effectués par la Société dans l'année (en vue de l'annulation des actions émises dans le cadre du paiement du dividende en actions ou dans le cadre de son programme de rachat d'actions), rapporté à la marge brute d'autofinancement⁽²⁾ de l'exercice considéré.

Pour l'exercice 2020, le retour à l'actionnaire s'élève à 46%⁽³⁾. L'évolution du taux de retour à l'actionnaire au cours des cinq derniers exercices est la suivante :



6.2.3 Paiement du dividende

Le paiement du dividende, dont la centralisation a été confiée à Société Générale Securities Services, est effectué *via* les intermédiaires financiers teneurs de compte conformément à la procédure du paiement direct par Euroclear France.

JP Morgan Chase Bank N.A. (383 Madison Avenue, Floor 11, New York, 10179, États-Unis) assure le paiement du dividende pour les porteurs d'ADR Total.

Paiement du dividende sur les certificats représentatifs d'actions

Dans le cadre des offres publiques d'échange sur les actions Total Petrochemicals & Refining SA/NV (ex PetroFina), TOTAL a émis en Belgique des certificats représentatifs d'actions (CR Actions).

Le CR Actions est un mode de représentation des actions prévu par la réglementation française, émis par Euroclear France, destiné à circuler exclusivement en dehors de France et ne pouvant être détenu par des résidents français. Depuis le 1^{er} janvier 2018, conformément à la loi belge, les CR Actions ne peuvent être délivrés que sous la forme dématérialisée. Les CR Actions émis avant cette date sont librement convertibles de la forme matérielle à la forme dématérialisée par voie d'inscription en compte-titres.

Par ailleurs, ING Belgique est la banque centralisatrice pour le paiement de tous les coupons détachés des CR Actions en circulation. Le paiement des coupons détachés des CR Actions est effectué sans frais, sous réserve des retenues à la source et impôts éventuels, sur demande auprès des agences des établissements bancaires suivants :

- ING Belgique, avenue Marnix 24, 1000 Bruxelles, Belgique ;
- BNP Paribas Fortis, avenue des Arts 45, 1040 Bruxelles, Belgique ; et
- KBC BANK N.V., avenue du Port 2, 1080 Bruxelles, Belgique.

(1) Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale du 28 mai 2021. Depuis le 1^{er} janvier 2018, les dividendes reçus par les personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis à un prélèvement forfaitaire de 30% sur leur montant brut (i.e. 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux). S'agissant de l'impôt sur le revenu, le contribuable peut toutefois opter pour l'imposition de ses dividendes au barème progressif avec un abattement de 40%.

(2) La marge brute d'autofinancement se définit comme le flux de trésorerie d'exploitation avant variation du besoin en fonds de roulement au coût de remplacement, hors impact des contrats comptabilisés en juste valeur du secteur IGRP, et y compris les plus-values de cession de projets renouvelables (à partir de 2020).

(3) Sur la base d'un montant de dividendes payés en numéraire augmenté du montant des rachats d'actions Total effectués par la Société dans l'année 2020 de 7,24 milliards de dollars et d'une marge brute d'autofinancement de 15,70 milliards de dollars en 2020.

6.2.4 Coupons

Exercice	Date de détachement	Date de paiement	Date de prescription	Nature du coupon	Montant (en €)
2014	23/09/2014	26/09/2014	26/09/2019	Acompte sur dividende	0,61
	15/12/2014	17/12/2014	17/12/2019	Acompte sur dividende	0,61
	23/03/2015	25/03/2015	25/03/2020	Acompte sur dividende	0,61
	08/06/2015	01/07/2015	01/07/2020	Solde sur dividende	0,61
2015	28/09/2015	21/10/2015	21/10/2020	Acompte sur dividende	0,61
	21/12/2015	14/01/2016	14/01/2021	Acompte sur dividende	0,61
	21/03/2016	12/04/2016	12/04/2021	Acompte sur dividende	0,61
	06/06/2016	23/06/2016	23/06/2021	Solde sur dividende	0,61
2016	27/09/2016	14/10/2016	14/10/2021	Acompte sur dividende	0,61
	21/12/2016	12/01/2017	12/01/2022	Acompte sur dividende	0,61
	20/03/2017	06/04/2017	06/04/2022	Acompte sur dividende	0,61
	05/06/2017	22/06/2017	22/06/2022	Solde sur dividende	0,62
2017	25/09/2017	12/10/2017	12/10/2022	Acompte sur dividende	0,62
	19/12/2017	11/01/2018	11/01/2023	Acompte sur dividende	0,62
	19/03/2018	09/04/2018	09/04/2023	Acompte sur dividende	0,62
	11/06/2018	28/06/2018	28/06/2023	Solde sur dividende	0,62
2018	25/09/2018	12/10/2018	12/10/2023	Acompte sur dividende	0,64
	18/12/2018	10/01/2019	10/01/2024	Acompte sur dividende	0,64
	19/03/2019	05/04/2019	05/04/2024	Acompte sur dividende	0,64
	11/06/2019	13/06/2019	13/06/2024	Solde sur dividende	0,64
2019	27/09/2019	01/10/2019	01/10/2024	Acompte sur dividende	0,66
	06/01/2020	08/01/2020	08/01/2025	Acompte sur dividende	0,66
	30/03/2020	01/04/2020	01/04/2025	Acompte sur dividende	0,68
	29/06/2020	01/07/2020	01/07/2025	Solde sur dividende	0,68
2020 ^(a)	25/09/2020	02/10/2020	02/10/2025	Acompte sur dividende	0,66
	04/01/2021	11/01/2021	11/01/2026	Acompte sur dividende	0,66
	25/03/2021	01/04/2021	01/04/2026	Acompte sur dividende	0,66
	24/06/2021	01/07/2021	01/07/2026	Solde sur dividende	0,66

(a) Il est proposé à l'Assemblée générale des actionnaires du 28 mai 2021 de verser un dividende de 0,66 euro par action au titre de l'exercice 2020, exclusivement en numéraire.

6.3 Rachats d'actions

L'Assemblée générale des actionnaires du 29 mai 2020, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, a autorisé le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce (anciennement L. 225-209), du règlement européen (UE) n° 596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché et du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF),

à acheter ou à vendre des actions de la Société dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions. Le nombre d'actions à acquérir ne peut dépasser 10% du capital social. Le prix maximal d'achat a été fixé à 80 euros par action. Cette autorisation a été consentie pour une durée de 18 mois et s'est substituée à l'autorisation précédente de l'Assemblée générale des actionnaires du 29 mai 2019.

6.3.1 Rachats et annulations d'actions en 2020

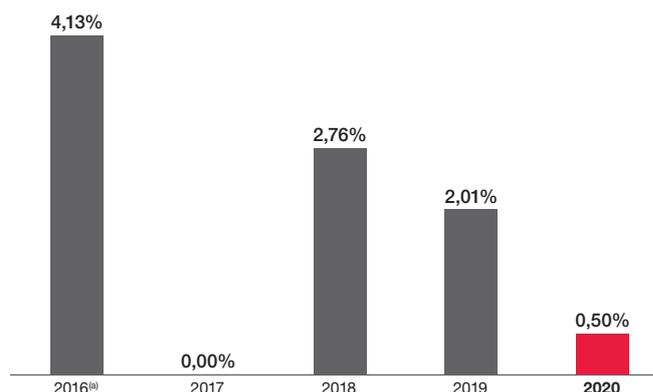
Au cours de l'année 2020, TOTAL SE a racheté sur le marché 13 236 044 actions Total, soit 0,50% du capital au 31 décembre 2020.

12 233 265 actions Total ont été rachetées en vue de leur annulation pour un montant de 0,55 milliard de dollars⁽¹⁾, dans le cadre des rachats d'actions annoncés en février 2018 pouvant s'élever jusqu'à 5 milliards de dollars sur la période 2018-2020.

1 002 779 actions Total ont par ailleurs été rachetées en vue de la couverture des plans d'actions de performance décidés par le Conseil d'administration.

TOTAL SE n'a procédé à aucune annulation d'actions au cours de l'exercice 2020.

Pourcentage du capital racheté



(a) Opération de rachat des actions d'autocontrôle par cession de gré à gré et hors marché en vue de leur annulation immédiate.

6.3.2 Rapport du Conseil d'administration sur les opérations d'achat et de vente d'actions

6.3.2.1 Rachats d'actions réalisés au cours de l'exercice 2020

À la suite de la décision du Conseil d'administration du 7 février 2018, la Société a, en vertu de l'autorisation conférée par l'Assemblée générale du 29 mai 2019, racheté au cours de l'exercice 2020, en vue de leur annulation, 12 233 265 actions Total, soit 0,46% du capital au 31 décembre 2020. Ces actions ont été rachetées pour un montant global de 502 millions d'euros, au prix moyen unitaire de 41,07 euros, soit, au taux de change moyen du premier semestre de l'année 2020, un montant de 0,55 milliard de dollars dans le cadre des rachats d'actions annoncés en février 2018 pouvant s'élever jusqu'à 5 milliards de dollars sur la période 2018-2020.

Par ailleurs, faisant également usage de l'autorisation précitée, la Société a racheté, au cours de l'exercice 2020, 1 002 779 actions Total pour un montant global de 49,5 millions d'euros, au prix moyen unitaire de 49,38 euros, en vue de la couverture des plans d'attribution gratuite d'actions de performance décidés par le Conseil d'administration.

6.3.2.2 Annulation d'actions de la Société au cours des exercices 2018 à 2020

Le Conseil d'administration, faisant usage de l'autorisation accordée par la treizième résolution de l'Assemblée générale extraordinaire du 26 mai 2017 de réduire, en une ou plusieurs fois, le capital social de la Société, par annulation d'actions conformément aux dispositions des articles L. 22-10-62 (anciennement L. 225-209) et L. 225-213 du Code de commerce, a procédé aux annulations d'actions Total suivantes :

Exercice	Date de décision du Conseil d'administration	Nombre d'actions rachetées et annulées	Rachats réalisés dans le cadre de		
			Annulation de la dilution ^(a)	Politique de retour à l'actionnaire ^(b)	Pourcentage du capital annulé ^(c)
2020			n/a ^(d)		
2019	11 décembre 2019	65 109 435 actions rachetées entre le 29 octobre 2018 et le 9 septembre 2019	34 860 133 actions émises en paiement des 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e acomptes au titre de l'exercice 2018	30 249 302 actions	2,44%
2018	12 décembre 2018	44 590 699 actions rachetées entre le 9 février et le 11 octobre 2018	28 445 840 actions émises en paiement des 2 ^e et 3 ^e acomptes sur dividende, ainsi que du solde, au titre de l'exercice 2017	16 144 859 actions	1,66%

(a) Annulation de la dilution liée aux actions émises, sans décote, en paiement du dividende en actions.

(b) Dans la limite d'un montant de 5 milliards de dollars sur la période 2018-2020. Le 23 mars 2020, dans le contexte de la pandémie COVID-19 et de la baisse des prix du pétrole, TOTAL SE a annoncé la suspension de son programme de rachat d'actions. La Société avait préalablement annoncé le rachat d'actions pour un montant de 2 milliards de dollars en 2020 dans un environnement à 60\$/b et en a racheté pour un montant de 0,55 milliard de dollars.

(c) Pourcentage du capital social que les actions annulées représentaient à la date des opérations.

(d) TOTAL SE n'a procédé à aucune annulation d'actions au cours de l'exercice 2020.

(1) Soit 502 millions d'euros au taux de change moyen du premier semestre de l'année 2020.

6.3.2.3 Cessions d'actions réalisées au cours de l'exercice 2020

4 317 575 actions Total ont été cédées au cours de l'exercice 2020 à la suite de l'attribution définitive d'actions Total dans le cadre de plans d'attribution gratuite d'actions de performance décidés par le Conseil d'administration.

6.3.2.4 Actions inscrites au nom de la Société et de ses filiales au 31 décembre 2020

Le nombre d'actions Total détenues par la Société (autodétention) s'élève, au 31 décembre 2020, à 24 392 703 actions représentant 0,92% du capital de TOTAL SE à la même date, dont :

- 23 284 409 destinées à être annulées ; et
- 1 108 294 en couverture des plans d'attribution gratuite d'actions de performance.

Conformément à la loi, ces actions sont privées du droit de vote et n'ouvrent pas droit au dividende.

Il est également rappelé que les actions achetées en vue d'une allocation aux salariés de la Société et de sociétés du Groupe dans le cadre de l'un des objectifs visés par le règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement

Européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché, lorsqu'elles sont détenues en couverture de plans d'options d'achat d'actions devenus caducs ou en couverture de plans d'attribution gratuite d'actions de performance n'ayant pas été attribuées à l'issue de la période d'acquisition, peuvent être conservées en respectant les conditions de détention par la Société de ses propres actions et utilisées conformément aux finalités prévues pour le rachat par la Société de ses actions.

6.3.2.5 Réallocations à d'autres finalités décidées au cours de l'exercice 2020

Les actions détenues par la Société n'ont pas, au cours de l'exercice 2020, été réallouées à d'autres finalités que celles initialement prévues lors de leur rachat.

6.3.2.6 Modalités des rachats d'actions et utilisation de produits dérivés

Il n'a pas été fait usage de produits dérivés dans le cadre des programmes de rachat d'actions autorisés par les Assemblées générales des 29 mai 2019 et 29 mai 2020. Il n'existe pas de position ouverte à l'achat ni à la vente au 31 décembre 2020.

Opérations réalisées par la Société sur ses propres actions du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020

	Flux bruts cumulés	
	Achats	Ventes/Transferts
Nombre d'actions	13 236 044	4 317 575 ^(a)
Cours moyen des transactions ^(b) (en €)	41,70	-
Montant des transactions (en €)	551 900 941,08 ^(c)	-

(a) Correspond à l'attribution définitive d'actions Total dans le cadre de plans d'attribution gratuite d'actions.

(b) Incluant les frais de négociation (hors taxes).

(c) Incluant 115 307,16 euros de frais de négociation (hors taxes).

Autodétention au 31 décembre 2020

Pourcentage de capital détenu par TOTAL SE	0,92%
Nombre d'actions détenues en portefeuille	24 392 703 ^(a)
Valeur nominale du portefeuille (en M€)	61,0 ^(b)
Valeur comptable du portefeuille (en M€)	1 094,7
Valeur de marché du portefeuille (en M€)	861,1 ^(c)

(a) Dont 1 055 446 actions en couverture des plans d'attribution gratuite d'actions de performance et 52 848 actions destinées à être attribuées dans le cadre de nouveaux plans d'options d'achat ou de nouveaux plans d'attribution gratuite d'actions.

(b) Sur la base d'une valeur nominale de l'action Total de 2,50 euros.

(c) Sur la base du cours de clôture de l'action Total sur Euronext Paris au 31 décembre 2020 de 35,30 euros.

6.3.3 Programme de rachat

Compte tenu de la crise créée par la pandémie COVID-19, le Conseil d'administration a considéré qu'en 2021, priorité sera donnée au désendettement du Groupe et que les rachats d'actions aux fins de réduction du capital social par voie d'annulation d'actions ne seront envisagés que lorsque le ratio d'endettement du Groupe (hors

engagements liés aux contrats de location) sera inférieur à 20%. Dans ces conditions, le programme de rachat d'actions sera donc essentiellement utilisé pour racheter des actions à attribuer dans le cadre des plans d'attribution d'actions de performance et de l'abondement lié aux augmentations de capital réservées aux salariés.

6.3.3.1 Descriptif du programme de rachat d'actions en application des articles 241-1 et suivants du règlement général de l'AMF

Les objectifs du programme de rachat d'actions sont les suivants :

- réduire le capital de la Société par voie d'annulation des actions ;
- honorer les obligations de la Société liées à des titres de créances convertibles ou échangeables en actions de la Société ;
- honorer les obligations de la Société liées à des programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux dirigeants mandataires sociaux ou aux salariés de la Société ou des filiales du Groupe ; et
- animer le marché secondaire ou la liquidité de l'action Total dans le cadre d'un contrat de liquidité.

6.3.3.2 Cadre juridique

La mise en œuvre de ce programme, qui s'inscrit dans le cadre des articles L. 22-10-62 (anciennement L. 225-209) et suivants, L. 225-213 du Code de commerce, 241-1 et suivants du règlement général de l'AMF, et

« L'Assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, et des éléments figurant dans le descriptif du programme établi conformément aux articles 241-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, du règlement européen (UE) n°596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché, et du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, à acheter ou à vendre des actions de la Société dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués par tous moyens sur les marchés réglementés, les systèmes multilatéraux de négociation ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs d'actions, dans les conditions autorisées par les autorités de marché compétentes. Dans ce cadre, ces moyens incluent l'utilisation de tout instrument financier dérivé négocié sur les marchés réglementés et la mise en place de stratégies optionnelles.

Ces opérations pourront être effectuées à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur à la date des opérations considérées, à l'exclusion des périodes d'offre publique sur le capital de la Société.

Le prix maximum d'achat est fixé à 80 euros par action.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions ou en cas de division ou de regroupement des actions de la Société, ce prix maximal sera ajusté par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

En application des dispositions de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, le nombre maximal d'actions pouvant être achetées en vertu de cette autorisation ne pourra excéder 10% du nombre total des actions composant le capital social au jour de l'utilisation de cette autorisation. Cette limite de 10% s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations ayant affecté le capital social postérieurement à la présente assemblée, les acquisitions réalisées par la Société ne pouvant en aucun cas l'amener à détenir, directement et indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de 10% du capital social.

Au 8 février 2021, parmi les 2 629 839 616 actions composant son capital social, la Société détenait directement 1 101 894 actions. En conséquence, le nombre maximal d'actions que la Société serait susceptible de racheter s'élève à 261 882 067 actions et le montant maximal qu'elle serait amenée à déboursier pour acquérir ces actions s'élève à 20 950 565 360 euros (hors frais d'acquisition).

dans le cadre des dispositions du règlement européen (UE) n° 596/2014 sur les abus de marché, est soumise à l'approbation de l'Assemblée générale de TOTAL SE du 28 mai 2021 dans le cadre de la quatrième résolution ainsi rédigée :

Ce programme de rachat d'actions aura pour objectif de réduire le capital de la Société ou de lui permettre d'honorer des obligations liées à des :

- titres de créances convertibles ou échangeables en actions de la Société ; et/ou
- programmes d'options d'achat d'actions, plans d'attribution gratuite d'actions, plans d'actionnariat salarié ou plans d'épargne d'entreprise, ou autres allocations d'actions aux dirigeants mandataires sociaux ou salariés de la Société ou d'une société du Groupe.

Les rachats pourraient aussi avoir pour objectif la mise en œuvre de la pratique de marché admise par l'Autorité des marchés financiers, à savoir l'animation du marché secondaire ou de la liquidité de l'action de la Société par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers.

Ce programme serait également destiné à permettre à la Société d'opérer en bourse ou hors marché sur ses actions dans le cadre de tout autre objectif autorisé par la réglementation en vigueur ou toute autre pratique de marché admise ou qui viendrait à être autorisée à la date des opérations considérées. En cas d'opérations réalisées en dehors des objectifs mentionnés ci-dessus, la Société informera ses actionnaires par voie de communiqué.

En fonction de ces objectifs, les actions propres acquises pourraient notamment être soit :

- annulées dans la limite légale de 10% du nombre total des actions composant le capital social à la date de l'opération, par période de vingt-quatre mois ;
- attribuées gratuitement aux salariés ainsi qu'à des dirigeants mandataires sociaux de la Société ou de sociétés du Groupe ;
- remises aux bénéficiaires d'options d'achat d'actions de la Société en cas d'exercice de celles-ci ;
- cédées aux salariés, directement ou par l'intermédiaire de fonds d'épargne salariale ;
- remises à la suite de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société ; et
- utilisées de toute autre manière compatible avec les objectifs énoncés à la présente résolution.

Les actions rachetées et conservées par la Société seront privées de droit de vote et ne donneront pas droit au paiement du dividende.

Cette autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois à compter de la date de la présente assemblée. Elle prive d'effet, à hauteur de la partie non utilisée, toute autorisation antérieure ayant le même objet.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, en vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation. »

6.3.3.3 Modalités

Part maximale du capital à acquérir et montant maximal des fonds destinés à l'opération

Le nombre maximal d'actions pouvant être achetées en vertu de l'autorisation consentie par l'Assemblée générale du 28 mai 2021 ne pourra excéder 10% du nombre total des actions composant le capital social, étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à cette Assemblée. Les acquisitions réalisées par la Société ne peuvent en aucun cas l'amener à détenir, directement et indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de 10% du capital social.

Avant annulation éventuelle d'actions rachetées en vertu de l'autorisation consentie par l'Assemblée générale du 28 mai 2021, sur la base du nombre d'actions composant le capital au 8 février 2021⁽¹⁾ et compte tenu des 1 101 894 actions détenues par la Société au 8 février 2021, représentant 0,04% du capital, le nombre maximal d'actions susceptibles d'être achetées s'élèverait à 261 882 067 actions, ce qui représenterait un investissement théorique maximum de 20 950 565 360 euros (hors frais d'acquisition) sur la base du prix maximum d'achat de 80 euros.

Modalités des rachats

Les actions pourront être rachetées par tous moyens sur les marchés réglementés, les systèmes multilatéraux de négociation, ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs d'actions, dans les conditions autorisées par les autorités de marché compétentes. Dans ce cadre, ces moyens incluent l'utilisation de tout instrument financier dérivé négocié sur un marché réglementé ou de gré à gré et la mise en place de stratégies optionnelles, la Société veillant toutefois à ne pas accroître la volatilité de son titre. La part du programme réalisée par voie d'acquisition de blocs de titres ne se voit pas allouer de quota *a priori*, dans la limite fixée par cette résolution. Ces opérations pourront être effectuées à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur, à l'exclusion des périodes d'offre publique sur le capital de la Société.

Durée et calendrier du programme de rachat

Conformément à la quatrième résolution soumise à l'Assemblée générale du 28 mai 2021, le programme de rachat d'actions pourra être mis en œuvre sur une période de 18 mois suivant la date de cette Assemblée, soit jusqu'au 28 novembre 2022.

Opérations effectuées dans le cadre du programme précédent

Les opérations effectuées dans le cadre du programme précédent sont détaillées dans le rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale sur les rachats d'actions (se reporter au point 6.3.2 de ce chapitre).

6.4 Actionnariat

6.4.1 Principaux actionnaires

6.4.1.1 Évolution de la participation des principaux actionnaires

Les principaux actionnaires⁽²⁾ de TOTAL SE au 31 décembre 2020, 2019 et 2018 sont les suivants :

Au 31 décembre	2020			2019		2018	
	% du capital	% des droits de vote	% des droits de vote théoriques ^(a)	% du capital	% des droits de vote	% du capital	% des droits de vote
BlackRock, Inc. ^(b)	5,9	5,0	5,0	6,3	5,4	6,1	5,3
Salariés du Groupe ^(c)	6,4	10,7	10,6	5,3	9,0	4,8	8,4
<i>dont FCPE Total Actionnariat France</i>	4,0	7,0	6,9	3,5	6,4	3,4	6,2
Autres actionnaires	87,7	84,3	84,4	88,4	85,6	89,1	86,3
<i>dont porteurs d'ADR^(d)</i>	7,1	6,7	6,7	8,2	7,8	8,1	7,7

- (a) En vertu de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, le nombre de droits de vote théoriques est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions détenues par le Groupe qui sont privées de droit de vote.
- (b) Informations issues du formulaire Schedule 13G/A déposé par BlackRock, Inc. (« BlackRock ») auprès de la SEC le 1^{er} février 2021, aux termes duquel BlackRock déclare une détention de 155 333 940 actions Total au 31 décembre 2020 (soit 5,9% du capital de la Société). BlackRock a précisé qu'il avait le droit exclusif de disposer de sa détention et de 139 093 459 droits de vote (soit 5,0% des droits de vote de la Société). Par ailleurs, BlackRock déclare ne pas avoir de droit conjoint de vote ou de cession sur ces actions.
- (c) Sur la base de la définition de l'actionnariat salarié au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce et depuis 2020 de l'article 11 alinéa 6 des statuts de la Société. Amundi, société holding d'Amundi Asset Management, elle-même assurant la gestion du FCPE Total Actionnariat France (voir ci-dessous), a déposé un formulaire Schedule 13G/A auprès de la SEC le 16 février 2021 déclarant une détention de 235 346 504 actions Total au 31 décembre 2020 (soit 8,9% du capital de la Société). Amundi a précisé qu'il n'avait pas de droit exclusif de vote ou de cession sur ces actions et qu'il avait un droit conjoint de vote sur 85 329 933 de ces actions (soit 3,1% des droits de vote de la Société) et un droit conjoint de cession sur la totalité de ces actions.
- (d) Comprenant l'ensemble des *American Depositary Shares* représentées par des ADR cotés au NYSE.

(1) 2 629 839 616 actions.

(2) Les principaux actionnaires s'entendent des actionnaires dont la participation dépasse 5% du capital ou des droits de vote.

Le pourcentage de participation des principaux actionnaires a été établi sur la base des données suivantes :

Au 31 décembre	2020	2019	2018
Nombre d'actions composant le capital social	2 653 124 025	2 601 881 075	2 640 602 007
Nombre de droits de votes attachés	2 784 218 957	2 747 986 237	2 766 134 802
Nombre de droits de votes théoriques	2 808 611 660 ^(a)	2 763 460 471 ^(b)	2 798 608 083 ^(c)

(a) Exerçables en Assemblée générale en tenant compte de 24 392 703 droits de votes attachés aux 24 392 703 actions Total détenues par TOTAL SE privées de droits de vote.

(b) Exerçables en Assemblée générale au 31 décembre 2019.

(c) Exerçables en Assemblée générale au 31 décembre 2018.

6.4.1.2 Participations supérieures aux seuils légaux

En application des dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce, il est précisé qu'à la connaissance de TOTAL, deux actionnaires identifiés détiennent, à la clôture de l'exercice 2020, 5% ou plus du capital ou des droits de vote :

- le FCPE Total Actionnariat France détient, au 31 décembre 2020, 4,0% du capital représentant 7,0% des droits de vote pouvant être exercés en Assemblée générale et 6,9% des droits de vote théoriques ;
- BlackRock détient, au 31 décembre 2020, 5,9% du capital représentant 5,0% des droits de vote pouvant être exercés en Assemblée générale et 5,0% des droits de vote théoriques.

6.4.1.3 Déclarations de franchissements de seuils légaux au cours de l'exercice 2020

N° avis AMF	Date de franchissement	Groupe	Nombre de titres	% capital	% droits de vote	Franchissement à la baisse/ hausse du seuil de 5% des droits de votes	Nombre d'actions composant le capital	Nombre de droits de vote
220C1451	04/05/2020	BlackRock, Inc.	134 835 539	5,18%	4,91%	Baisse	2 601 881 075	2 747 291 284
220C1490	08/05/2020	BlackRock, Inc.	137 674 969	5,29%	5,01%	Hausse	2 601 881 075	2 747 291 284
220C1684	27/05/2020	BlackRock, Inc.	135 748 381	5,22%	4,94%	Baisse	2 601 899 954	2 747 301 710
220C1731	01/06/2020	BlackRock, Inc.	141 493 380	5,44%	5,15%	Hausse	2 601 899 954	2 747 301 710
220C3540	09/09/2020	BlackRock, Inc.	139 864 185	5,27%	4,98%	Baisse	2 653 124 025	2 807 319 689
220C3577	10/09/2020	BlackRock, Inc.	142 274 146	5,36%	5,07%	Hausse	2 653 124 025	2 807 319 689
220C3633	14/09/2020	BlackRock, Inc.	139 221 193	5,25%	4,96%	Baisse	2 653 124 025	2 807 319 689
220C3654	15/09/2020	BlackRock, Inc.	141 754 257	5,34%	5,05%	Hausse	2 653 124 025	2 807 319 689
220C3687	16/09/2020	BlackRock, Inc.	139 752 460	5,27%	4,98%	Baisse	2 653 124 025	2 807 319 689
220C3750	18/09/2020	BlackRock, Inc.	144 213 712	5,44%	5,14%	Hausse	2 653 124 025	2 807 319 689
220C3952	28/09/2020	BlackRock, Inc.	137 564 949	5,19%	4,90%	Baisse	2 653 124 025	2 807 319 689
220C3993	29/09/2020	BlackRock, Inc.	143 009 943	5,39%	5,09%	Hausse	2 653 124 025	2 807 319 689
220C4337	13/10/2020	BlackRock, Inc.	137 220 392	5,17%	4,89%	Baisse	2 653 124 025	2 807 336 284
220C4669	27/10/2020	BlackRock, Inc.	141 871 396	5,35%	5,05%	Hausse	2 653 124 025	2 807 336 284
220C4730	29/10/2020	BlackRock, Inc.	137 027 976	5,16%	4,88%	Baisse	2 653 124 025	2 807 336 284
220C4966	11/11/2020	BlackRock, Inc.	142 849 768	5,38%	5,09%	Hausse	2 653 124 025	2 807 336 284
220C5071	18/11/2020	BlackRock, Inc.	138 463 565	5,22%	4,93%	Baisse	2 653 124 025	2 808 501 904
220C5156	24/11/2020	BlackRock, Inc.	140 798 509	5,31%	5,01%	Hausse	2 653 124 025	2 808 501 904
220C5188	26/11/2020	BlackRock, Inc.	140 217 855	5,29%	4,99%	Baisse	2 653 124 025	2 808 501 904
220C5212	27/11/2020	BlackRock, Inc.	140 695 148	5,30%	5,01%	Hausse	2 653 124 025	2 808 501 904
220C5232	30/11/2020	BlackRock, Inc.	140 324 874	5,29%	4,99%	Baisse	2 653 124 025	2 808 501 904
220C5269	02/12/2020	BlackRock, Inc.	141 788 962	5,34%	5,05%	Hausse	2 653 124 025	2 808 501 904
220C5287	03/12/2020	BlackRock, Inc.	139 785 843	5,27%	4,98%	Baisse	2 653 124 025	2 808 501 904
220C5314	04/12/2020	BlackRock, Inc.	141 226 020	5,32%	5,03%	Hausse	2 653 124 025	2 808 505 536
220C5554	24/12/2020	BlackRock, Inc.	139 739 752	5,27%	4,98%	Baisse	2 653 124 025	2 808 505 536
220C5567	28/12/2020	BlackRock, Inc.	142 926 975	5,39%	5,09%	Hausse	2 653 124 025	2 808 505 536

6.4.1.4 Déclaration de franchissements de seuils statutaires

Outre l'obligation légale d'informer la Société et l'AMF de la détention d'un nombre d'actions (ou de titres assimilés à des actions ou des droits de vote en vertu de l'article L. 233-9 du Code de commerce) représentant plus du vingtième (5%), du dixième (10%), des trois vingtièmes (15%), du cinquième (20%), du quart (25%), des trois dixièmes (30%), du tiers (1/3), de la moitié (50%), des deux tiers (2/3), des dix-huit vingtièmes (90%) ou des dix-neuf vingtièmes (95%) du capital ou des droits de vote théoriques, avant la clôture des négociations, au plus tard le quatrième jour de négociation suivant le franchissement du seuil de participation (article L. 233-7 du Code de commerce et article 223-14 du règlement général de l'AMF), toute personne, physique ou morale, qui vient à détenir, directement ou indirectement, un pourcentage du capital, des droits de vote ou de titres donnant accès à terme au capital de la Société, égal ou supérieur à 1%, ou à un multiple de ce pourcentage, est tenue d'en informer la Société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception indiquant le nombre de titres détenus, dans un délai de 15 jours à compter du franchissement de chacun de ces seuils.

À défaut d'avoir été déclarées, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les Assemblées d'actionnaires si, à l'occasion d'une Assemblée, le défaut de déclaration a été constaté et si un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble 3% au moins du capital ou des droits de vote de la Société en font la demande lors de cette Assemblée.

Toute personne physique ou morale est également tenue d'informer la Société dans les formes et délais prévus ci-dessus pour le franchissement de seuil, lorsque sa participation directe ou indirecte devient inférieure à chacun des seuils mentionnés ci-dessus.

6.4.2 Participation des salariés au capital

Au 31 décembre 2020, les salariés du Groupe détiennent, directement ou indirectement, sur la base de la définition de l'actionnariat salarié au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce et de l'article 11 alinéa 6 des statuts de la Société, 171 115 446 actions Total, soit 6,4% du capital et 10,7% des droits de vote, réparties comme suit :

FCPE Total Actionnariat France	106 569 955
FCPE Total Actionnariat International Capitalisation	35 444 029
FCPE Total France Capital+	5 264 613
FCPE Total Intl Capital	2 211 371
Actions souscrites par les salariés aux États-Unis	1 348 159
Actions souscrites par les salariés en Italie, Allemagne, Espagne et au Danemark	909 462
Actions Total issues de levées d'options et détenues au nominatif pur au sein d'un PEE (Plan d'épargne entreprise)	1 503 502
Actions Total attribuées gratuitement aux salariés	17 864 355
TOTAL DES ACTIONS DÉTENUES PAR LES SALARIÉS	171 115 446

La gestion de chacun des fonds communs de placement d'entreprise (FCPE) mentionnés ci-dessus est contrôlée par un Conseil de surveillance attiré, composé pour deux tiers de représentants des porteurs de parts et pour un tiers de représentants de l'entreprise. Conformément aux dispositions légales, les salariés représentant les porteurs de parts sont élus parmi l'ensemble des salariés porteurs de parts sur la base du nombre de parts détenues par chaque porteur et, pour l'exercice des droits de vote attachés aux titres émis par l'entreprise, après discussion en présence des représentants de l'entreprise, les opérations de vote ont lieu hors la présence de ces derniers. Le Conseil de surveillance a notamment pour mission d'examiner le rapport de gestion et les comptes annuels ainsi que la gestion financière, administrative et comptable du FCPE, d'exercer les droits de vote attachés aux titres de capital détenus dans le portefeuille, de décider de l'apport des titres en cas d'offre publique et des opérations de fusion, de scission ou de liquidation et de donner son accord préalable aux modifications du règlement du FCPE, dans les conditions prévues par le règlement.

Les déclarations doivent être envoyées au directeur de la Communication financière à Londres dont les coordonnées figurent au point 6.6.6 de ce chapitre.

6.4.1.5 Déclaration de cessions temporaires de titres

En application des dispositions légales, toute personne physique ou morale (à l'exception de celles visées au 3° du IV de l'article L. 233-7 du Code de commerce), détenant seule ou de concert, au titre d'une ou plusieurs opérations de cession temporaire ou assimilées au sens de l'article L. 22-10-48 (anciennement L. 225-126) du Code précité, un nombre d'actions représentant plus de deux centièmes des droits de vote de la Société, est tenue d'informer la Société et l'AMF du nombre d'actions possédées à titre temporaire, au plus tard le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée générale à 00h00 (heure de Paris).

Les déclarations doivent être envoyées à la Société à l'adresse suivante : holding.df-declarationdeparticipation@total.com.

À défaut d'avoir été déclarées, les actions acquises au titre de l'une des opérations de cession temporaire précitées sont privées du droit de vote pour l'Assemblée d'actionnaires concernée et pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à la revente ou la restitution des actions.

6.4.1.6 Pacte d'actionnaires

TOTAL SE n'a pas connaissance de déclaration de pacte entre ses actionnaires.

Ces règlements prévoient que les décisions sont prises à la majorité simple, hormis les décisions relatives à une modification du règlement du fonds, à sa transformation ou à sa liquidation, qui sont prises à la majorité qualifiée des deux tiers plus une voix.

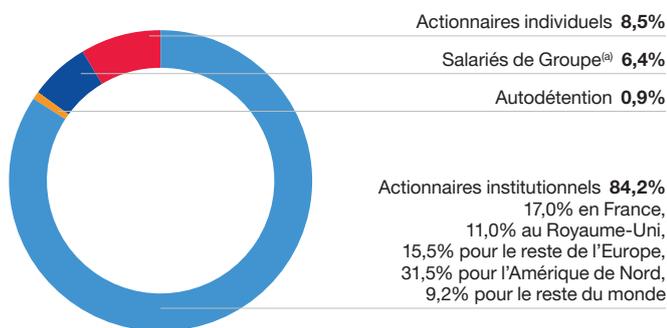
Pour les salariés détenant des actions sous les autres modalités mentionnées dans le tableau ci-dessus, le droit de vote s'exerce individuellement.

Les informations relatives à la participation au capital des membres des organes d'administration et de direction sont présentées au point 4.1.6 du chapitre 4.

6.4.3 Structure de l'actionnariat

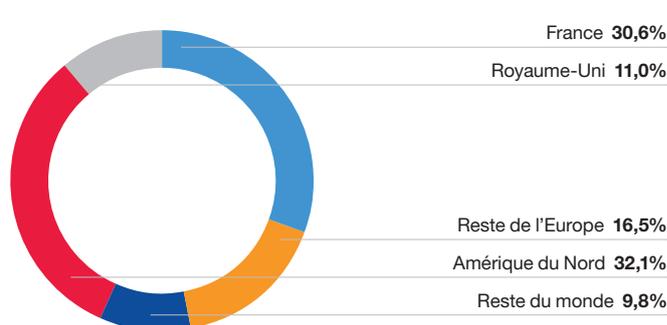
Estimation au 31 décembre 2020, sur la base du TPI (Titre au porteur identifiable) réalisé à cette date.

Par catégorie d'actionnaires



(a) Sur la base de la définition de l'actionnariat salarié au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce et de l'article 11 alinéa 6 des statuts de la Société.

Par zone géographique



Le nombre d'actionnaires individuels et institutionnels de TOTAL SE est estimé à environ 550 000.

6.5 Informations destinées aux actionnaires étrangers

6.5.1 Détenteurs américains d'ADR

Les informations destinées aux titulaires d'ADR Total, certificats représentant des *American Depositary Shares*, sont fournies dans le

rapport annuel *Form 20-F* de TOTAL déposé auprès de la SEC au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

6.5.2 Actionnaires non-résidents (autres que les actionnaires américains)

Les informations présentées ci-après sont d'ordre général. Les actionnaires sont invités à consulter leur propre conseiller en fiscalité afin de déterminer les procédures applicables, l'effet des conventions fiscales et plus généralement les impacts fiscaux liés à leur situation particulière. Par ailleurs, le résumé ci-après ne traite pas du régime fiscal applicable à compter du 1^{er} juillet 2019 aux transferts d'actions et autres opérations similaires qui pourraient, sous certaines conditions, entrer dans le champ d'application des règles anti-abus prévues à l'article 119 bis A du Code général des impôts français.

le montant brut des dividendes est inclus dans le revenu imposable du titulaire des actions. En fonction de certaines conditions et limitations, la retenue à la source française prélevée sur les dividendes donne, en général, droit à un crédit d'impôt imputable sur l'impôt étranger dû par l'actionnaire.

Sauf exception, les dividendes en actions et les dividendes en numéraire sont soumis au même régime de taxation.

Taxation des dividendes

Les dividendes distribués par TOTAL SE font, en principe, l'objet d'une retenue à la source en France au taux de 28% depuis le 1^{er} janvier 2020⁽¹⁾ lorsqu'ils sont payés à des actionnaires personnes morales non-résidentes et, depuis le 1^{er} janvier 2018, 12,8% lorsqu'ils sont distribués à des actionnaires personnes physiques ne résidant pas en France, sous réserve de respecter certaines formalités procédurales. Sous réserve des conventions fiscales applicables, ce taux est porté à 75% pour les dividendes payés hors de France dans un État ou Territoire non coopératif (ETNC) tel que défini par l'article 238-0 A du Code général des impôts⁽²⁾.

Taxation des cessions d'actions

Les plus-values de cessions d'actions réalisées par des contribuables résidents fiscaux hors de France sont généralement exonérées d'impôt sur le revenu en France. Deux exceptions sont prévues, sans condition de seuil : l'une pour les cessions de participations lorsque le cédant dispose en France d'un établissement stable ou d'une base fixe, auxquels les actions cédées sont rattachées ; l'autre pour les cessions réalisées par des personnes ou organismes domiciliés ou établis dans un ETNC tel que défini par l'article 238-0 A du Code général des impôts⁽³⁾.

Le titulaire des actions peut être taxé dans son État de résidence sur la plus-value constatée lors de la vente des actions. Les actionnaires concernés sont invités à se rapprocher de leurs conseils fiscaux afin d'obtenir confirmation du traitement fiscal qui leur est applicable.

Cependant, en application de nombreuses conventions fiscales destinées à éviter les doubles impositions, signées entre la France et d'autres États (« conventions fiscales ») et sous réserve de conditions spécifiques, le taux de la retenue à la source est réduit ou la retenue à la source est non applicable dans le cas où les dividendes sont payés à un actionnaire résidant dans l'un des États signataires de ces conventions fiscales (par exemple, 15% pour les dividendes versés à un résident d'Afrique du Sud, d'Allemagne, d'Autriche, de Belgique, du Canada, d'Espagne, des États-Unis, d'Indonésie, d'Irlande, d'Italie, du Luxembourg, de Norvège, des Pays-Bas, du Royaume-Uni, de Singapour ou de Suisse ; 10% pour les dividendes versés à un résident de Chine, d'Inde ou du Japon ; pas de retenue à la source pour les dividendes versés à un résident du Qatar ou des Émirats arabes unis).

Une taxe sur les transactions financières (TTF) s'applique, sauf exception, aux acquisitions à titre onéreux d'actions de sociétés cotées sur un marché réglementé français, européen ou étranger, dès lors que l'acquisition donne lieu à un transfert de propriété et que les titres sont émis par une entreprise française dont la capitalisation boursière excède 1 milliard d'euros au 1^{er} décembre de l'année précédant l'année d'imposition.

Le champ d'application de la TTF comprend également les titres représentant des titres de capital émis par une société. Les transactions réalisées sur les certificats représentatifs d'actions tels que les ADR ou les *European Depositary Receipts* sont par conséquent soumises à cette taxe.

La taxation des dividendes à l'étranger varie, quant à elle, d'un pays à l'autre, en fonction de la législation fiscale locale. Dans la plupart des pays,

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la TTF est égale à 0,3% de la valeur d'acquisition des actions. Les droits d'enregistrement ne sont pas applicables aux cessions d'actions soumises à la TTF.

(1) Taux réduit à 26,5% à compter du 1^{er} janvier 2021 et 25% à compter du 1^{er} janvier 2022.

(2) A l'exception des États et territoires mentionnés au 2^o du 2 bis du même article.

(3) A l'exception des États et territoires mentionnés au 2^o du 2 bis du même article.

6.6 Communication financière

6.6.1 Documents accessibles au public

Les documents et renseignements relatifs à TOTAL SE, de même que ses statuts, les comptes sociaux et les comptes consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 ou pour les exercices antérieurs, peuvent être consultés au siège social de la Société dans les conditions légales et réglementaires en vigueur ainsi que sur le site internet de la Société total.com.

En outre, les documents de référence ou documents d'enregistrement universel (incluant les rapports financiers annuels) et les rapports financiers semestriels de TOTAL SE déposés auprès de l'Autorité des marchés financiers pour chacun des 10 derniers exercices sociaux

peuvent être consultés en ligne sur le site internet de la Société (rubrique Actionnaires/Publications et informations réglementées). Les présentations semestrielles faites par le Groupe sur ses résultats et perspectives, ainsi que l'information financière trimestrielle, peuvent être également consultées en ligne sur le site internet de la Société.

Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations résultant de la cotation de ses actions aux États-Unis, la Société dépose un rapport annuel (*Form 20-F*) en langue anglaise auprès de la SEC. Ce rapport peut être également consulté en ligne sur le site internet de la Société.

6.6.2 Relations avec les investisseurs institutionnels, analystes financiers et actionnaires individuels

Les membres de la Direction générale et de la direction de la Communication financière du Groupe rencontrent régulièrement des investisseurs institutionnels et des analystes financiers sur les principales places financières.

Sur l'année 2020 et malgré le contexte sanitaire, le Groupe a maintenu un rythme très soutenu de réunions, principalement en visioconférence. Plus de 1 200 rencontres ont été organisées.

Deux événements principaux ont lieu chaque année à destination de la communauté financière : l'un au mois de février à l'occasion de la publication des résultats du dernier exercice écoulé et l'autre fin septembre afin de présenter les perspectives et les objectifs du Groupe. Une série de rencontres s'ouvre après chacune de ces présentations. De plus, chaque année, les résultats de chacun des trois premiers trimestres font l'objet d'une conférence téléphonique animée par le directeur Financier. Les présentations et retransmissions correspondant à ces événements sont accessibles sur le site internet de la Société.

Avec une équipe dédiée, le Groupe assure également un dialogue permanent avec les investisseurs et analystes extra-financiers sur les thématiques Environnement Social Gouvernance (ESG). Dans ce contexte, l'Administrateur Référent a également participé à deux roadshows tenus à Londres et Paris et a pris part avec le Président-directeur général, à une rencontre avec la coalition d'investisseurs Climate Action 100+ dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle ambition Climat du Groupe présentée en mai 2020. Au total, plus de 200 rencontres ESG ont été organisées en France et à l'international en 2020.

Le Groupe dispose par ailleurs d'un service dédié aux relations avec les actionnaires individuels, certifié ISO 9001, qui propose un dispositif de communication complet :

- numéro vert, adresse mail et adresse postale dédiés (se reporter au point 6.6.6 de ce chapitre) ;
- documents et supports à destination des actionnaires individuels (Journal des actionnaires, e-newsletter, application Total Investors, etc.) ;

6.6.3 La détention des actions au nominatif

Les actions Total peuvent être détenues au porteur ou au nominatif. Dans le second cas, les actionnaires sont identifiés par TOTAL SE en tant que société émettrice ou par son mandataire chargé du registre nominatif des actionnaires : BNP Paribas Securities Services jusqu'au 17 janvier 2020 et Société Générale Securities Services depuis le 20 janvier 2020.

Inscription au nominatif

Deux modalités d'inscription au nominatif sont possibles :

- nominatif administré : les actions sont inscrites au nom de l'actionnaire chez le mandataire de la Société, mais l'intermédiaire financier choisi par l'actionnaire en conserve la gestion (vente, achat, coupons, etc.) ;
- nominatif pur : les actions sont inscrites au nom de l'actionnaire chez

- réunions et salons d'actionnaires en France et à l'étranger ;
- Cercle des actionnaires, qui propose à ses membres des visites d'installations industrielles, des manifestations culturelles soutenues par la Fondation d'entreprise Total et des conférences sur le Groupe ;
- Comité consultatif des actionnaires (e-CCA), qui donne son avis sur l'ensemble de ce dispositif.

Les documents relatifs aux relations avec les actionnaires individuels sont accessibles sur le site internet de la Société (total.com, rubrique Actionnaires/Actionnaire individuels).

Cette équipe organise également l'Assemblée générale annuelle des actionnaires. Dans le contexte lié à la pandémie COVID-19, de lutte contre sa propagation et dans le souci de préserver la santé de chacun, le Conseil d'administration a fait le choix de tenir, de façon tout à fait exceptionnelle, l'Assemblée générale des actionnaires le 29 mai 2020 à huis clos, c'est-à-dire hors la présence physique des actionnaires et des autres membres et personnes ayant le droit d'y participer.

Aucune carte d'admission n'a donc été délivrée et les actionnaires ont été invités à exercer leur droit de vote préalablement à la tenue de l'Assemblée générale, soit par internet via la plateforme sécurisée Votaccess, soit en renvoyant leur formulaire de vote par correspondance, soit encore en donnant mandat. Étant particulièrement attaché à préserver ce moment fort d'expression de la démocratie actionnariale, le Groupe a veillé à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour faciliter la participation à distance des actionnaires. Ainsi, les actionnaires ont pu suivre l'Assemblée en intégralité et en direct, grâce à sa retransmission sur le site internet total.com. Les actionnaires ont également eu la possibilité de poser des questions en ligne via une plateforme dédiée accessible depuis le site internet total.com trois jours avant l'Assemblée et en direct. Plus de 500 questions ont été recueillies. Comme chaque année, le Président-directeur général a consacré une heure à y répondre après que les questions ont été classées par grands thèmes. La retransmission de l'Assemblée générale reste accessible en replay sur le site de la Société.

le mandataire de la Société, qui en assure directement la gestion (vente, achat, coupons, convocations aux assemblées d'actionnaires, etc.) sans que l'actionnaire ait à choisir un intermédiaire financier.

Principaux avantages du nominatif

Parmi les avantages du nominatif figurent notamment :

- un droit de vote double au-delà de deux ans de détention en continu (se reporter au point 7.2.4.1 du chapitre 7) ;
- un centre de relation client Nomilia disponible en 6 langues 24h/24 et 7j/7 par téléphone au +33 (0)2 51 85 67 89 (numéro non surtaxé) avec accès à un conseiller de Société Générale Securities Services, du lundi au vendredi (jours ouvrés) de 8 h 30 à 18 h 00, heure de Paris ;

- l'enregistrement comme destinataire de l'ensemble des informations publiées par TOTAL à l'intention de ses actionnaires ;
- la possibilité d'adhérer au Cercle des actionnaires de TOTAL à partir de 50 actions.
- des frais de courtage de 0,19% TTC du montant brut de la négociation, sans minimum forfaitaire et plafonnés à 1 000 euros par transaction ;
- la possibilité de consulter et gérer ses avoirs par internet via le site Sharinbox.

Parmi les avantages spécifiques du nominatif pur figurent notamment, en plus des avantages communs avec le nominatif administré :

- la gratuité des droits de garde ;
- une facilité accrue pour transmettre les ordres de bourse⁽¹⁾ (téléphone, courrier, télécopie, internet) ;

Un actionnaire souhaitant transférer ses actions Total au nominatif pur doit compléter et transmettre à son intermédiaire financier un bordereau qui lui est adressé sur simple demande auprès du service des Relations actionnaires individuels de TOTAL.

6.6.4 Calendrier financier 2021

9 février	Résultats du quatrième trimestre et de l'année 2020 et journée investisseurs
25 mars	Détachement du troisième acompte sur dividende au titre de 2020
29 avril	Résultats du premier trimestre 2021
28 mai	Assemblée générale des actionnaires 2021 à Paris
24 juin	Détachement du solde du dividende au titre de 2020 ^(a)
29 juillet	Résultats du deuxième trimestre et du premier semestre 2021
21 septembre	Détachement du premier acompte sur dividende au titre de 2021 ^(b)
28 septembre	Journée investisseurs (perspectives et objectifs)
28 octobre	Résultats du troisième trimestre et des neuf premiers mois de 2021

(a) Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale des actionnaires du 28 mai 2021.

(b) Sous réserve de la décision du Conseil d'administration.

Le calendrier incluant les réunions et salons d'actionnaires est disponible sur le site internet de la Société (total.com, rubrique Actionnaires).

6.6.5 Calendrier financier 2022

3 janvier	Détachement du deuxième acompte sur dividende au titre de 2021 ^(a)
22 mars	Détachement du troisième acompte sur dividende au titre de 2021 ^(a)
25 mai	Assemblée générale des actionnaires 2022 à Paris
21 juin	Détachement du solde du dividende au titre de l'exercice 2021 ^(b)

(a) Sous réserve de la décision du Conseil d'administration.

(b) Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale des actionnaires du 25 mai 2022.

6.6.6 Contacts

M. Ladislav Paszkiewicz
directeur de la Communication financière TOTAL SE

Total Finance Corporate Services
10 Upper Bank Street, Canary Wharf
London E14 5BF, Royaume-Uni
Courriel : ir@total.com
Tél. : +44 (0) 207 7197 962

M. Robert Hammond
directeur des Relations Investisseurs Amérique du Nord

Total American Services Inc.
1201 Louisiana Street, Suite 1800 Houston,
TX 77002, États-Unis
Courriel : ir.tx@total.com
Tél. : +1 (713) 483-5070

M. Laurent Toutain
responsable Relations actionnaires individuels

TOTAL SE Relations avec les actionnaires individuels
Tour Coupole 2, place Jean Millier
92078 Paris La Défense Cedex, France
Courriel : actionnaires@total.com

Tél. (service disponible du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00, heure de Paris) :

- depuis la France : 0 800 039 039 (numéro vert – appel gratuit à partir d'un poste fixe) ;
- depuis la Belgique : 02 288 3309 ;
- depuis le Royaume-Uni : 020 7719 6084 ;
- depuis l'Allemagne : 30 2027 7700 ;
- depuis les autres pays : +33 1 47 44 24 02.

(1) Sous réserve d'avoir souscrit au contrat de prestations boursières. La souscription à ce contrat est gratuite.

7

Renseignements généraux

7.1	Capital social	298	7.3	Informations financières historiques et informations complémentaires	303
7.1.1	Montant du capital social au 31 décembre 2020	298	7.3.1	Comptes consolidés 2020, 2019 et 2018	303
7.1.2	Caractéristiques des actions	298	7.3.2	Comptes sociaux de TOTAL SE	303
7.1.3	Capital potentiel au 31 décembre 2020	298	7.3.3	Vérification des informations financières historiques	303
7.1.4	Historique des évolutions du capital social depuis 2018	298	7.3.4	Informations complémentaires	304
7.2	Acte constitutif et statuts ; autres informations	300			
7.2.1	Informations générales concernant la Société	300			
7.2.2	Objet social	300			
7.2.3	Dispositions statutaires régissant les organes d'administration et de direction	301			
7.2.4	Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions	302			
7.2.5	Modification des droits des actionnaires	302			
7.2.6	Assemblées d'actionnaires	303			
7.2.7	Identification des actionnaires au porteur	303			
7.2.8	Franchissement de seuils statutaires	303			
7.2.9	Modification du capital social	303			

7.1 Capital social

7.1.1 Montant du capital social au 31 décembre 2020

Au 31 décembre 2020, le capital social s'élevait à 6 632 810 062,50 euros, divisé en 2 653 124 025⁽¹⁾ actions ordinaires, chacune d'une valeur

nominale de 2,50 euros. Toutes les actions émises ont été entièrement libérées.

7.1.2 Caractéristiques des actions

Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Un droit de vote double est attribué aux actions nominatives dans les conditions prévues au point 7.2.4.1 de ce chapitre.

Les actions sont dématérialisées et donnent lieu à une inscription en compte.

7.1.3 Capital potentiel au 31 décembre 2020

Le capital potentiel correspond au capital social existant auquel sont ajoutées les actions Total nouvelles susceptibles d'être émises en cas de (i) conversion ou remboursement en actions de la totalité des titres donnant accès au capital ou (ii) d'exercice de la totalité des options de souscription d'actions.

Au 31 décembre 2020, il n'existe aucun instrument financier susceptible d'engendrer la création d'actions Total nouvelles.

7.1.4 Historique des évolutions du capital social depuis 2018

Date de constatation de l'opération	Actions créées/ (annulées) (en nombre d'actions)	Nature de l'opération (augmentation/réduction de capital)	Montant nominal de l'opération (en euros)	Prime d'émission/ d'apport par action (en euros)	Montant du capital après l'opération (en euros)	Actions composant le capital après l'opération (en nombre d'actions)
Exercice 2018						
11 janvier 2018	2 649 308	Augmentation – Exercice d'options de souscription d'actions sur l'exercice 2017	6 623 270,00	n/a ^(a)	6 322 474 040,00	2 528 989 616
11 janvier 2018	7 087 904	Augmentation – Paiement du deuxième acompte sur dividende au titre de l'exercice 2017	17 719 760,00	44,05	6 340 193 800,00	2 536 077 520
8 mars 2018	97 522 593	Augmentation – Rémunération de l'apport des actions de Mærsk Oil og Gas A/S	243 806 482,50	40,70	6 584 000 282,50	2 633 600 113
9 avril 2018	15 559 601	Augmentation – Paiement du troisième acompte sur dividende au titre de l'exercice 2017	38 899 002,50	43,20	6 622 899 285,00	2 649 159 714
3 mai 2018	9 354 889	Augmentation de capital réservée aux salariés	23 387 222,50	34,70 ^(b)	6 646 286 507,50	2 658 514 603
28 juin 2018	5 798 335	Augmentation – Paiement du solde du dividende au titre de l'exercice 2017	14 495 837,50	49,53	6 660 782 345,00	2 664 312 938
12 octobre 2018	18 783 197	Augmentation – Paiement du premier acompte sur dividende au titre de l'exercice 2018	46 957 992,50	50,45	6 707 740 337,50	2 683 096 135
12 décembre 2018	(44 590 699)	Réduction – Annulation d'actions autodétenues	(111 476 747,50)	n/a	6 596 263 590,00	2 638 505 436

(a) Les actions créées résultent des levées d'options de souscription d'actions au cours de l'exercice 2017 issues des plans d'options de souscription d'actions 2009, 2010 et 2011.

(b) Seule la création des 9 174 817 actions souscrites par les salariés dans le cadre de l'augmentation de capital était assortie d'une prime d'émission. La création des 180 072 actions au titre de l'abondement immédiat, prenant la forme d'actions gratuites en vertu de l'article L. 3332-21 du Code du travail, n'a pas donné lieu à une prime d'émission.

(1) Sur la base du nombre d'actions composant le capital social publié par la Société conformément à l'article 223-16 du règlement général de l'AMF.

Date de constatation de l'opération	Actions créées/ (annulées) (en nombre d'actions)	Nature de l'opération (augmentation/réduction de capital)	Montant nominal de l'opération (en euros)	Prime d'émission/ d'apport par action (en euros)	Montant du capital après l'opération (en euros)	Actions composant le capital après l'opération (en nombre d'actions)
Exercice 2019						
14 janvier 2019	2 096 571	Augmentation – Exercice d'options de souscription d'actions sur l'exercice 2018	5 241 427,50	n/a ^(a)	6 601 505 017,50	2 640 602 007
14 janvier 2019	1 212 767	Augmentation – Paiement du deuxième acompte sur dividende au titre de l'exercice 2018	3 031 917,50	45,77	6 604 536 935,00	2 641 814 774
8 avril 2019	14 864 169	Augmentation – Paiement du troisième acompte sur dividende au titre de l'exercice 2018	37 160 422,50	46,80	6 641 697 357,50	2 656 678 943
6 juin 2019	10 047 337	Augmentation de capital réservée aux salariés	25 118 342,50	37,60 ^(b)	6 666 815 700,00	2 666 726 280
29 octobre 2019	264 230	Augmentation – Exercice d'options de souscription d'actions sur l'exercice 2019	660 575,00	30,50 ^(c)	6 667 476 275,00	2 666 990 510
11 décembre 2019	(65 109 435)	Réduction – Annulation d'actions autodétenues	(162 773 587,50)	n/a	6 504 702 687,50	2 601 881 075

- (a) Les actions créées résultent des levées d'options de souscription d'actions au cours de l'exercice 2018 issues des plans d'options de souscription d'actions 2010 et 2011.
(b) Seule la création des 9 845 111 actions souscrites par les salariés dans le cadre de l'augmentation de capital était assortie d'une prime d'émission. La création des 202 226 actions au titre de l'abondement immédiat, prenant la forme d'actions gratuites en vertu de l'article L. 3332-21 du Code du travail, n'a pas donné lieu à une prime d'émission.
(c) Les actions créées résultent des levées d'options de souscription d'actions au cours de l'exercice 2019 issues du plan d'options de souscription d'actions 2011.

Date de constatation de l'opération	Actions créées/ (annulées) (en nombre d'actions)	Nature de l'opération (augmentation/réduction de capital)	Montant nominal de l'opération (en euros)	Prime d'émission/ d'apport par action (en euros)	Montant du capital après l'opération (en euros)	Actions composant le capital après l'opération (en nombre d'actions)
Exercice 2020						
27 avril 2020	18 879	Augmentation – Abondement différé au titre de l'augmentation de capital réservée aux salariés 2015	47 197,50	n/a ^(a)	6 504 749 885,00	2 601 899 954
11 juin 2020	13 160 383	Augmentation de capital réservée aux salariés	32 900 957,50	23,70 ^(b)	6 537 650 842,50	2 615 060 337
16 juillet 2020	38 063 688	Augmentation – Paiement du solde du dividende au titre de l'exercice 2019	95 159 220,00	26,30	6 632 810 062,50	2 653 124 025

- (a) La création des 18 879 actions au titre de l'abondement différé de l'augmentation de capital réservée aux salariés de 2015, prenant la forme d'actions gratuites en vertu de l'article L. 22-10-59 (anciennement L. 225-197-1) du Code de commerce, n'a pas donné lieu à une prime d'émission.
(b) Seule la création des 12 952 925 actions souscrites par les salariés dans le cadre de l'augmentation de capital était assortie d'une prime d'émission. La création des 207 458 actions au titre de l'abondement immédiat, prenant la forme d'actions gratuites en vertu de l'article L. 3332-21 du Code du travail, n'a pas donné lieu à une prime d'émission.

Le 8 février 2021, le Conseil d'administration a décidé de réduire le capital social de TOTAL SE par voie d'annulation de 23 284 409 actions autodétenues. Le capital social de la Société au 8 février 2021 est ainsi fixé à 6 574 599 040 euros et se compose de 2 629 839 616 actions.

7.2 Acte constitutif et statuts ; autres informations

L'Assemblée générale des actionnaires du 29 mai 2020 a voté la transformation de TOTAL S.A. en société européenne (*Societas Europaea* ou SE). Ce statut juridique de société européenne, commun à l'ensemble des pays de l'Union européenne et utilisé par un nombre croissant de sociétés tant en France qu'en Europe, permet de refléter davantage la réalité économique et sociale du Groupe et de faire reconnaître ainsi pleinement sa dimension européenne.

La transformation de la Société en société européenne a pris effet à la date de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de

Nanterre sous sa nouvelle forme, le 16 juillet 2020. Cette transformation s'est effectuée sans création d'une nouvelle personne morale et n'a pas eu d'incidence sur la gouvernance, les activités, la fiscalité, l'organisation de la Société, ses lieux de cotation, ni sur la localisation de son siège social, qui est resté en France.

En 2021, il sera proposé à l'Assemblée générale des actionnaires du 28 mai 2021 de modifier la dénomination sociale de la Société pour adopter celle de TotalEnergies pour ancrer dans la dénomination sociale la transformation de la Société en une compagnie multi-énergies.

7.2.1 Informations générales concernant la Société

La dénomination de la Société est TOTAL SE.

TOTAL SE est une société européenne régie par la législation française. Son siège social est situé 2, place Jean Millier, La Défense 6, 92400 Courbevoie, France. Elle est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 542 051 180.

La durée de la Société a été prorogée jusqu'au 28 mars 2119, soit une expiration au 28 mars 2119 sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Exercice social : du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

LEI (identifiant d'entité juridique) : 529900S21EQ1BO4ESM68.

Numéro d'identification intracommunautaire : FR 59 542 051 180.

Code APE (NAF) : 111Z jusqu'au 7 janvier 2008 ; 7010Z depuis le 8 janvier 2008.

Les statuts de la Société sont déposés chez K.L. Associés, notaires associés à Paris.

Son numéro de téléphone est le +33 (0) 1 47 44 45 46 et l'adresse de son site internet est total.com.

7.2.2 Objet social

La Société a pour objet, directement ou indirectement, en tous pays :

1. Toutes activités relatives à la production et la distribution de toutes formes d'énergie, y compris d'électricité à partir d'énergies renouvelables ;
2. La recherche et l'exploitation des gisements miniers, et notamment d'hydrocarbures, sous toutes leurs formes, l'industrie, le raffinage, le transport, la transformation et le commerce de ces matières ainsi que de leurs dérivés et sous-produits ;

3. Toutes activités relatives au domaine de la chimie sous toutes ses formes, ainsi qu'au secteur du caoutchouc ;

et, généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, toutes prises d'intérêts ou de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ou société existante ou à créer pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

7.2.3 Dispositions statutaires régissant les organes d'administration et de direction

7.2.3.1 Nomination des administrateurs et durée des fonctions

Dans la limite du nombre maximal autorisé par la loi (18 actuellement), les administrateurs sont nommés par l'Assemblée générale des actionnaires qui fixe la durée de leur mandat dans la limite de trois ans, sous réserve des dispositions légales permettant la prolongation de la durée du mandat jusqu'à la plus proche Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes du dernier exercice clos.

En outre, un administrateur représentant les salariés actionnaires est nommé par l'Assemblée générale des actionnaires pour une durée de trois ans, parmi une liste d'au moins deux candidats présélectionnés par les salariés actionnaires, dans les conditions prévues par les dispositions légales, réglementaires et statutaires en vigueur. Toutefois, ses fonctions prennent automatiquement fin en cas de perte de sa qualité de salarié ou d'actionnaire, le Conseil d'administration pouvant se réunir et délibérer valablement jusqu'à la date de nomination de son remplaçant.

Par ailleurs, un administrateur représentant les salariés est désigné par le Comité Social et Économique Central de la Société. Lorsque le nombre d'administrateurs nommés par l'Assemblée générale est supérieur à huit⁽¹⁾, un deuxième administrateur représentant les salariés est désigné par le Comité de la Société Européenne (Comité de la SE). Conformément aux dispositions légales en vigueur, l'administrateur désigné par le Comité Social et Économique Central doit être titulaire d'un contrat de travail avec la Société ou l'une de ses filiales directes ou indirectes dont le siège social est fixé sur le territoire français antérieur de deux années au moins à sa nomination. Par dérogation, le second administrateur désigné par le Comité de la SE doit être titulaire d'un contrat de travail avec la Société ou l'une de ses filiales directes ou indirectes antérieur de deux années au moins à sa nomination. Le mandat d'un administrateur représentant les salariés est de trois ans. Toutefois, le mandat de celui-ci prend fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.

7.2.3.2 Limite d'âge des administrateurs

À la date de clôture de chaque exercice, le nombre des administrateurs personnes physiques âgés de plus de 70 ans ne peut être supérieur au tiers des administrateurs en fonction. Lorsque ce nombre est dépassé, le membre du Conseil le plus âgé est réputé démissionnaire d'office. Le représentant permanent d'une personne morale administrateur doit être âgé de moins de 70 ans.

7.2.3.3 Limite d'âge du Président du Conseil d'administration et du Directeur général

La fonction de Président du Conseil d'administration cesse de plein droit au plus tard à la date de son 70^e anniversaire.

Pour l'exercice de ses fonctions, le Directeur général doit être âgé de moins de 67 ans. Lorsqu'il atteint cette limite d'âge en cours de fonctions, lesdites fonctions cessent de plein droit et le Conseil d'administration procède à la nomination d'un nouveau Directeur général. Ses fonctions de Directeur général se prolongent cependant jusqu'à la date de réunion du Conseil d'administration qui doit procéder à la nomination de son successeur. Sous réserve de la limite d'âge telle qu'indiquée ci-avant, le Directeur général est toujours rééligible.

Les limites d'âge indiquées ci-dessus sont fixées dans les statuts de la Société.

7.2.3.4 Participation minimum des administrateurs au capital social de la Société

Chaque administrateur (autre que l'administrateur représentant les salariés actionnaires ou les administrateurs représentant les salariés) doit être propriétaire d'au moins 1 000 actions pendant la durée de ses fonctions. S'il cesse d'être propriétaire du nombre d'actions requis, il peut néanmoins régulariser sa situation dans les conditions prévues par la loi. L'administrateur représentant les salariés actionnaires doit détenir pendant la durée de ses fonctions, soit individuellement, soit à travers un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) régi par l'article L. 214-165 du Code monétaire et financier, au moins une action ou un nombre de parts dudit fonds équivalent au moins à une action. Les administrateurs représentant les salariés ne sont pas tenus d'être actionnaire.

7.2.3.5 Règles de majorité au sein du Conseil d'administration

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Lorsque la réglementation en vigueur l'autorise, sont réputés présents, pour le calcul du *quorum* et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication déterminés par décret.

7.2.3.6 Règlement intérieur et comités du Conseil d'administration

Se reporter au point 4.1.2 du chapitre 4.

7.2.3.7 Mode d'exercice de la Direction générale

La Direction générale de la Société est assumée soit par le Président du Conseil d'administration (qui prend alors le titre de Président-directeur général), soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur général. Il appartient au Conseil d'administration de choisir entre ces deux modalités d'exercice de la Direction générale, selon les règles de majorité précédemment décrites.

Lors de sa réunion du 16 décembre 2015, le Conseil d'administration a décidé de procéder, à compter du 19 décembre 2015, à la réunification des fonctions de Président et de Directeur général de la Société. Depuis cette date, M. Pouyanné assume les fonctions de Président-directeur général de TOTAL SE. Son mandat d'administrateur ayant été renouvelé lors de l'Assemblée générale des actionnaires le 1^{er} juin 2018 pour une durée de trois ans, le Conseil d'administration a reconduit M. Pouyanné dans ses fonctions de Président et de Directeur général pour une durée égale à celle de son mandat d'administrateur. Pour une information complémentaire sur la structure de gouvernance, se reporter au point 4.1.5.1 du chapitre 4.

(1) Ni l'administrateur représentant les salariés actionnaires, élu par l'Assemblée générale des actionnaires, ni le ou les administrateurs représentant les salariés ne sont pris en compte pour le calcul du seuil de huit membres qui est apprécié à la date de désignation du ou des administrateurs salariés.

7.2.4 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions

Outre le droit de vote, chaque action donne droit à une quotité proportionnelle au nombre des actions émises, dans la propriété de l'actif social, dans le partage des bénéfices et dans le *boni* de liquidation, dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, ainsi que par les statuts.

Sous réserve du droit de vote double, aucun privilège n'est attaché à une catégorie particulière d'actions ou à une catégorie particulière d'actionnaires.

7.2.4.1 Droit de vote double

Un droit de vote double est attribué, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, à toutes les actions nominatives et entièrement libérées, inscrites sans interruption au nom d'un même actionnaire depuis au moins deux ans⁽¹⁾, ainsi qu'aux actions nominatives attribuées gratuitement, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

7.2.4.2 Limitation du droit de vote

L'article 18 des statuts de la Société stipule qu'en Assemblée générale, aucun actionnaire ne peut exprimer, par lui-même et par mandataire, au titre des droits de vote simple attachés aux actions qu'il détient directement ou indirectement et aux pouvoirs qui lui sont donnés, plus de 10% du nombre total des droits de vote attachés aux actions de la Société. S'il dispose, à titre personnel et/ou comme mandataire, de droits de vote double, cette limite pourra être dépassée en tenant compte exclusivement des droits de vote supplémentaires qui en résultent, sans que l'ensemble des droits de vote qu'il exprime ne puisse excéder 20% du nombre total des droits de vote attachés aux actions de la Société.

Par ailleurs, l'article 18 des statuts prévoit également que ces limitations des droits de vote deviennent automatiquement caduques, sans nécessité d'une décision par l'Assemblée générale des actionnaires, dès lors qu'une personne physique ou morale, agissant seule ou de concert avec une ou plusieurs autres personnes physiques ou morales, vient à détenir au moins les deux tiers du nombre total des actions de la Société à la suite d'une offre publique visant la totalité des actions de la Société. Dans ce cas, le Conseil d'administration constate la caducité et procède aux formalités corrélatives de modification des statuts.

Cette caducité automatique, une fois constatée, est définitive et ses effets s'appliquent pour toutes les assemblées d'actionnaires postérieures à une éventuelle offre publique ayant permis l'acquisition d'au moins les deux tiers des actions de la Société, et non uniquement pour la seule première Assemblée d'actionnaires qui suivrait une telle offre publique.

Compte tenu de cette caducité automatique, cette limitation des droits de vote n'est pas susceptible d'empêcher, de différer ou de retarder une

éventuelle prise de contrôle de la Société, sauf dans l'hypothèse d'une offre publique qui n'aurait pas permis à l'initiateur de recueillir un nombre d'actions représentant au moins les deux tiers du capital social de la Société.

7.2.4.3 Droits formant rompus

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit, les titres en nombre inférieur à celui requis ne donnent aucun droit à leurs propriétaires à l'égard de la Société, les actionnaires ayant à faire, dans ce cas, leur affaire du regroupement du nombre d'actions nécessaires.

7.2.4.4 Répartition statutaire des bénéfices

La Société peut procéder à des distributions de dividendes dans les conditions prévues par le Code de commerce et les statuts de la Société.

Les produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges sociales, ainsi que de tous les amortissements de l'actif social et de toutes les provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent les bénéfices nets.

Sur ces bénéfices, diminués le cas échéant des pertes antérieures, il est prélevé dans l'ordre suivant :

- 5% pour constituer le fonds de réserve légale jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital social ;
- la somme fixée par l'Assemblée générale des actionnaires en vue de la constitution de réserves dont elle déterminera l'affectation ou l'emploi ;
- les sommes dont l'Assemblée générale des actionnaires décide le report à nouveau.

Le surplus est versé aux actionnaires à titre de dividende.

Le Conseil d'administration peut procéder à la répartition d'acomptes sur dividende.

L'Assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende ou des acomptes mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou son paiement en actions.

L'Assemblée générale des actionnaires peut à toute époque, mais seulement sur proposition du Conseil d'administration, décider la répartition totale ou partielle des sommes figurant aux comptes de réserves soit en espèces, soit en actions de la Société.

Les dividendes non réclamés à l'issue d'une période de cinq ans sont prescrits au profit de l'État français.

7.2.5 Modification des droits des actionnaires

Toute modification des statuts doit être décidée ou autorisée par l'Assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de

quorum et de majorité requises par les dispositions légales ou réglementaires en vigueur pour les Assemblées générales extraordinaires.

(1) Ce délai n'est pas interrompu et le droit acquis est conservé en cas de transfert du nominatif au nominatif par suite de succession *ab intestat* ou testamentaire, de partage de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit du conjoint ou de parents au degré successible (article 18 § 6 des statuts).

7.2.6 Assemblées d'actionnaires

Concernant les modalités de convocation et d'admission aux Assemblées d'actionnaires, se reporter au point 4.4.3 du chapitre 4.

7.2.7 Identification des actionnaires au porteur

L'article 9 des statuts de la Société prévoit que TOTAL SE a la faculté de faire usage des dispositions légales prévues en matière d'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées d'actionnaires.

La loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises a modifié l'article L. 228-2 du Code de commerce pour préciser que cette faculté de recourir à la procédure est de droit, toute clause statutaire contraire étant réputée non écrite.

7.2.8 Franchissement de seuils statutaires

Toute personne, physique ou morale, qui vient à détenir, directement ou indirectement un pourcentage du capital, des droits de vote ou de titres donnant accès à terme au capital de la Société, égal ou supérieur à 1%, ou à un multiple de ce pourcentage, est tenue d'en informer la Société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception indiquant le nombre de titres détenus, dans un délai de 15 jours à compter du franchissement de chacun de ces seuils.

droit de vote dans les assemblées d'actionnaires si, à l'occasion d'une assemblée, le défaut de déclaration a été constaté et si un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble 3% au moins du capital ou des droits de vote de la Société en font la demande lors de cette assemblée.

À défaut d'avoir été déclarées ainsi qu'il est dit à l'alinéa précédent, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du

Toute personne, physique ou morale est également tenue d'informer la Société, dans les formes et délais prévus mentionnés ci-dessus, lorsque sa participation directe ou indirecte devient inférieure à chacun des seuils mentionnés au premier alinéa.

7.2.9 Modification du capital social

Le capital social de la Société ne peut être modifié que dans les conditions prévues par les dispositions légales ou réglementaires en vigueur. Aucune disposition des statuts, d'une charte ou d'un règlement intérieur ne prévoit de conditions plus strictes que la loi en matière de modification du capital social de la Société.

Le Code de commerce prévoit que les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription des actions en numéraire émises dans le cadre d'augmentation de capital. L'Assemblée générale extraordinaire peut décider, dans les conditions prévues par la loi, de supprimer ce droit préférentiel de souscription.

7.3 Informations financières historiques et informations complémentaires

7.3.1 Comptes consolidés 2020, 2019 et 2018

Les comptes consolidés de TOTAL SE pour les exercices clos aux 31 décembre 2020, 2019 et 2018 ont été établis en conformité avec les normes comptables internationales IFRS (*International Financial*

Reporting Standards) telles que publiées par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) et telles qu'adoptées par l'Union européenne.

7.3.2 Comptes sociaux de TOTAL SE

Les comptes sociaux de TOTAL SE, société mère du Groupe, pour les exercices clos aux 31 décembre 2020, 2019 et 2018 ont été établis en conformité avec les normes comptables françaises en vigueur.

7.3.3 Vérification des informations financières historiques

Les comptes consolidés de l'exercice 2020, figurant au chapitre 8 de ce Document d'enregistrement universel, ont fait l'objet d'une certification par les commissaires aux comptes de la Société. Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés est reproduit au point 8.1 du chapitre 8.

Les comptes sociaux de TOTAL SE de l'exercice 2020, figurant au chapitre 10 de ce Document d'enregistrement universel, ont également fait l'objet d'une certification par les commissaires aux comptes de la Société. Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice 2020 est reproduit au point 10.1 du chapitre 10.

En outre, et en application de l'article 19 du règlement UE 2017/1129 du 14 juin 2017 et du règlement délégué UE 2019/980 abrogeant le règlement CE 809/2004, sont incorporés par référence dans ce Document d'enregistrement universel :

- les comptes consolidés et les comptes sociaux de l'exercice 2019, accompagnés des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et les comptes sociaux qui figurent respectivement en pages 282 et 440 du Document d'enregistrement universel 2019 déposé le 20 mars 2020 auprès de l'AMF ; et
- les comptes consolidés et les comptes sociaux de l'exercice 2018, accompagnés des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et les comptes sociaux qui figurent respectivement en pages 250 et 398 du Document de référence 2018 déposé le 20 mars 2019 auprès de l'AMF.

7.3.4 Informations complémentaires

Certaines informations de nature financière autres que celles figurant aux chapitres 8 et 10 de ce Document d'enregistrement universel, notamment les ratios, informations statistiques ou autres données chiffrées, ayant pour objet de décrire le Groupe ou les performances de ses activités, ne sont pas extraites des états financiers certifiés de l'émetteur. Sauf indication contraire, ces autres informations reposent sur des données internes à la Société qui en constituent la source.

En particulier, les informations complémentaires sur l'activité d'hydrocarbures figurant au chapitre 9 de ce Document d'enregistrement universel ne sont pas extraites des états financiers certifiés de l'émetteur et n'ont pas fait l'objet d'une certification par les commissaires aux comptes de la Société. Ces informations complémentaires ont été établies par la Société, sur la base des éléments dont elle dispose, d'après ses propres calculs ou estimations, en tenant compte des normes en vigueur aux États-Unis auxquelles la Société est assujettie pour ce type d'informations du fait de la cotation de ses actions (sous forme d'ADR) sur le NYSE.

8

Comptes consolidés

8.1	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	306
8.2	Compte de résultat consolidé	310
8.3	Résultat global consolidé	311
8.4	Bilan consolidé	312
8.5	Tableau de flux de trésorerie consolidé	313
8.6	Variation des capitaux propres consolidés	314
8.7	Annexe aux comptes consolidés	315

8.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société TOTAL SE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société TOTAL SE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823 9 et R. 823 7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation de la dépréciation des actifs non courants des activités d'exploration et de production des secteurs Exploration & Production (E&P) et *integrated Gas Renewables Power (iGRP)*

Risque identifié

Comme présenté dans les notes 7.1, 7.2 et 3 de l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2020, les actifs de production des activités d'exploration et de production des secteurs E&P et iGRP sont majoritairement composés des immobilisations sur permis prouvés et non prouvés et des travaux en cours (83 700 MUSD), des droits miniers prouvés (6 964 MUSD), des droits miniers non prouvés (15 510 MUSD) et d'une partie des titres et prêts des sociétés mises en équivalence (23 783 MUSD).

Le Groupe réalise des tests de dépréciation sur ces actifs dès qu'un indice de perte de valeur est identifié. Comme décrit dans la note « Principaux jugements et estimations comptables » et la note 3.D « Dépréciation d'actifs » de l'annexe aux comptes consolidés, en 2020 dans le contexte de la crise sanitaire, le Groupe a revu les scénarios de prix retenus pour ses tests de dépréciation. Ainsi, en lien avec sa nouvelle Ambition Climat annoncée le 5 mai 2020, visant la neutralité carbone, le Groupe a revu la valorisation de ses actifs pétroliers qualifiés de « stranded », c'est-à-dire présentant des réserves de plus de 20 ans et des coûts de production élevés, dont la totalité des réserves pourraient donc ne pas être produites avant 2050. Les dépréciations d'actifs au titre de 2020 se sont élevées à 8 646 MUSD en résultat opérationnel et 8 157 MUSD en résultat net part du Groupe.

La méthode de test est décrite dans la note 3.D de l'annexe aux comptes consolidés. Le Groupe détermine la valeur recouvrable des actifs non courants des activités d'exploration et de production des secteurs E&P et iGRP sur la base des unités génératrices de trésorerie (UGT) qui regroupent tous les champs ou groupement de champs d'hydrocarbures intégrant des actifs industriels permettant la production, le traitement et l'évacuation des hydrocarbures. La valeur recouvrable a été évaluée pour chaque UGT, en tenant compte de l'environnement économique des activités et des conditions d'exploitation prévues par la direction générale du Groupe. Les principales hypothèses prises en compte par le Groupe dans l'évaluation de la valeur recouvrable comprennent le prix futur des hydrocarbures, les futurs coûts opérationnels, les réserves d'hydrocarbures et le taux d'actualisation après impôt.

Nous avons considéré l'évaluation des actifs non courants des activités d'exploration et de production des secteurs E&P et iGRP comme un point clé de l'audit dans la mesure où l'appréciation par la direction des hypothèses présentées ci-dessus comporte une part de jugement élevée. En particulier, l'appréciation de la direction doit prendre en considération aussi bien les éléments qui corroborent les hypothèses du Groupe, que les éléments qui pourraient les contredire, tels que des informations sectorielles publiques.

Notre réponse

Nous avons pris connaissance, évalué la conception et testé l'efficacité opérationnelle de certains contrôles mis en place par le Groupe pour répondre au risque d'anomalie significative relatif à l'évaluation de la dépréciation des actifs non courants des activités d'exploration et de production des secteurs E&P et iGRP. Nos travaux ont inclus le test de certains contrôles portant sur la détermination des principales hypothèses retenues par la direction sous-tendant la valeur recouvrable de ces actifs, telles que les estimations des prix futurs des hydrocarbures, des futurs coûts opérationnels, des réserves d'hydrocarbures, et du taux d'actualisation après impôt.

Nos travaux sur les tests de dépréciation ont consisté principalement à :

- analyser l'existence d'indices de perte de valeur sur ces actifs, tels qu'une baisse significative de la production, la promulgation d'une nouvelle loi fiscale, l'impact de nouvelles hypothèses de prix, ou la nouvelle Ambition Climat du Groupe annoncée le 5 mai 2020 ;
- comparer les hypothèses principales à celles incluses dans les analyses et dans les budgets et prévisions approuvés par le comité exécutif et le conseil d'administration ;
- confronter les scénarii de prix des hydrocarbures retenus par le Groupe, préparés par la division « Stratégie et Climat », à des informations sectorielles publiques (Agence internationale de l'énergie, brokers et consultants) ;
- étudier les hypothèses de coûts opérationnels futurs en calculant des ratios coûts/production et en les comparant d'année en année ou à d'autres actifs similaires ;
- rapprocher les profils de production retenus avec les réserves prouvées et probables d'hydrocarbures établies dans le cadre des processus internes du Groupe ;
- recalculer le taux d'actualisation après impôt utilisé par la direction avec des experts en évaluation intégrés dans notre équipe d'audit, et le confronter aux taux retenus par les principaux analystes financiers du marché ;
- apprécier la cohérence des taux d'impôt retenus par la direction par rapport aux régimes fiscaux applicables et aux contrats pétroliers en vigueur ;
- analyser les informations fournies dans la note 3.D « Dépréciation d'actifs » de l'annexe aux comptes consolidés. Analyser plus particulièrement, les impacts des variations de scénarii de prix des hydrocarbures sur les analyses de sensibilité de la société relatives au résultat opérationnel et au résultat net, et les comparer à l'information présentée dans cette note.

Incidence de l'estimation des réserves prouvées et prouvées développées d'hydrocarbures sur l'amortissement des actifs pétroliers et gaziers en production des secteurs Exploration & Production (E&P) et *integrated Gas Renewables Power* (iGRP)

Risque identifié	Notre réponse
<p>Comme présenté dans la note « Principaux jugements et estimations comptables » de l'annexe aux comptes consolidés, l'estimation des réserves prouvées et prouvées développées d'hydrocarbures est importante pour la mise en œuvre de la méthode dite des « <i>successful efforts</i> » appliquée pour la comptabilisation des activités pétrolières et gazières du Groupe. Les notes 7.1 et 7.2 de l'annexe aux comptes consolidés indiquent que selon cette méthode, les actifs pétroliers et gaziers sont amortis selon la méthode de l'unité de production, basée soit sur les réserves prouvées d'hydrocarbures, soit sur les réserves prouvées développées d'hydrocarbures. Ces réserves sont estimées par les ingénieurs pétroliers du Groupe au regard des pratiques sectorielles et des règles SEC (<i>Securities and Exchange Commission</i>).</p> <p>Comme décrit dans la note 7.2 « Immobilisations corporelles » de l'annexe aux comptes consolidés, dans les cas où, du fait de l'effet prix sur l'estimation des réserves d'hydrocarbures, la méthode d'amortissement à l'unité de production ne reflète pas de manière satisfaisante la durée de vie utile de l'actif, une méthode alternative d'amortissement est appliquée en se basant sur les réserves évaluées avec la moyenne annuelle des prix de l'année précédente. C'est le cas pour l'exercice 2020 où la méthode d'amortissement à l'unité de production est appliquée à l'ensemble des actifs sur 2020 en se basant sur les réserves prouvées d'hydrocarbures ou les réserves prouvées développées d'hydrocarbures évaluées avec la moyenne annuelle des prix de 2019.</p> <p>Les principales hypothèses utilisées par le Groupe pour estimer les réserves prouvées et prouvées développées d'hydrocarbures pour calculer l'amortissement des actifs pétroliers et gaziers en production des secteurs E&P et iGRP pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 comprennent les données de géoscience et d'ingénierie utilisées pour la détermination des quantités des gisements, les modalités contractuelles qui déterminent la part des réserves revenant au Groupe et le prix des commodités.</p> <p>Nous avons considéré l'incidence de l'estimation des réserves prouvées et prouvées développées d'hydrocarbures sur l'amortissement des actifs pétroliers et gaziers en production des secteurs E&P et iGRP comme un point clé de l'audit dans la mesure où l'appréciation par la direction des hypothèses utilisées par le Groupe comporte une part de jugement élevée en raison de leur nature incertaine.</p>	<p>Nous avons pris connaissance, évalué la conception et testé l'efficacité opérationnelle de certains contrôles mis en place par le Groupe pour répondre au risque d'anomalie significative relatif à l'amortissement des actifs pétroliers et gaziers en production des secteurs E&P et iGRP, fonction des réserves prouvées et prouvées développées d'hydrocarbures. Nos travaux ont inclus le test de certains contrôles mis en place par la direction sur la détermination et l'évaluation des réserves, et la prise en compte des modalités contractuelles qui permettent de déterminer la part des réserves prouvées et prouvées développées d'hydrocarbures revenant au groupe.</p> <p>Nos travaux sur l'estimation des réserves par le Groupe ont consisté principalement à :</p> <ul style="list-style-type: none">– étudier les qualifications et l'objectivité des ingénieurs pétroliers du Groupe en charge de l'estimation des réserves ;– analyser les principales variations des réserves prouvées et prouvées développées d'hydrocarbures par rapport à la clôture de l'exercice précédent ;– rapprocher les productions réelles de 2020 des productions attendues ;– analyser les données contractuelles qui permettent de déterminer les réserves prouvées et prouvées développées d'hydrocarbures jusqu'à la date d'expiration des contrats et, le cas échéant, les raisons conduisant le Groupe à considérer que le renouvellement de ce droit est raisonnablement certain ;– évaluer l'analyse réalisée par le Groupe qui permet de déterminer que l'utilisation d'un prix moyen des douze mois de l'année 2020 pour estimer les réserves prouvées et prouvées développées d'hydrocarbures pour calculer l'amortissement des actifs pétroliers et gaziers en production des secteurs E&P et iGRP ne reflète pas la durée de vie utile attendue de ces actifs ;– analyser l'utilisation par le Groupe de la moyenne annuelle des prix de 2019 en comparant cette moyenne de prix avec la moyenne des prix de la vision à long terme du Groupe ;– étudier la méthodologie utilisée par le Groupe pour estimer les réserves prouvées et prouvées développées d'hydrocarbures en lien avec la réglementation de la SEC et la moyenne annuelle des prix de 2019.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra financière prévue par l'article L. 225 102 1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823 10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société TOTAL SE par votre assemblée générale du 13 mai 1998 pour le cabinet KPMG S.A. (en remplacement de CCAS, nommé en 1986, cabinet racheté par KPMG S.A. en 1997) et du 14 mai 2004 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2020, le cabinet KPMG S.A. était dans la vingt-troisième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la dix-septième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823 10 1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822 10 à L. 822 14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 17 mars 2021

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

ERNST & YOUNG Audit

Jacques-François Lethu
Associé

Eric Jacquet
Associé

Laurent Vitse
Associé

Céline Eydiou-Boutté
Associée

8.2 Compte de résultat consolidé

TOTAL

Exercice (en millions de dollars) ^(a)		2020	2019	2018
Chiffre d'affaires	(notes 3, 4, 5)	140 685	200 316	209 363
Droits d'accises	(notes 3 et 5)	(20 981)	(24 067)	(25 257)
Produits des ventes	(notes 3 et 5)	119 704	176 249	184 106
Achats, nets de variation de stocks	(note 5)	(77 486)	(116 221)	(125 816)
Autres charges d'exploitation	(note 5)	(25 538)	(27 255)	(27 484)
Charges d'exploration	(note 5)	(731)	(785)	(797)
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et droits miniers	(note 5)	(22 264)	(15 731)	(13 992)
Autres produits	(note 6)	2 237	1 163	1 838
Autres charges	(note 6)	(1 506)	(1 192)	(1 273)
Coût de l'endettement financier brut		(2 147)	(2 333)	(1 933)
Produits et charges de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		37	(19)	(188)
Coût de l'endettement financier net	(note 15)	(2 110)	(2 352)	(2 121)
Autres produits financiers	(note 6)	914	792	1 120
Autres charges financières	(note 6)	(690)	(764)	(685)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	(note 8)	452	3 406	3 170
Produit (charge) d'impôt	(note 11)	(318)	(5 872)	(6 516)
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		(7 336)	11 438	11 550
Part du Groupe		(7 242)	11 267	11 446
Intérêts ne conférant pas le contrôle		(94)	171	104
Résultat net par action (en \$)		(2,90)	4,20	4,27
Résultat net dilué par action (en \$)		(2,90)	4,17	4,24

(a) Excepté pour les résultats nets par action.

8.3 Résultat global consolidé

TOTAL

Exercice (en millions de dollars)	2020	2019	2018
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	(7 336)	11 438	11 550
Autres éléments du résultat global			
Pertes et gains actuariels (note 10)	(212)	(192)	(12)
Variation de juste valeur des placements en instruments de capitaux propres (note 8)	533	142	–
Effet d'impôt	65	53	13
Écart de conversion de consolidation de la société-mère (note 9)	7 541	(1 533)	(4 022)
SOUS-TOTAL DES ÉLÉMENTS NE POUVANT FAIRE L'OBJET D'UN RECLASSEMENT EN RÉSULTAT	7 927	(1 530)	(4 021)
Écart de conversion de consolidation (note 9)	(4 645)	740	1 113
Couverture de flux futurs (notes 15 et 16)	(313)	(599)	25
Variation du basis spread des opérations en monnaie étrangère (note 15)	28	1	(80)
Quote-part du résultat global des sociétés mises en équivalence, net d'impôt (note 8)	(1 831)	408	(540)
Autres éléments	(8)	(3)	(5)
Effet d'impôt	72	202	14
SOUS-TOTAL DES ÉLÉMENTS POUVANT FAIRE L'OBJET D'UN RECLASSEMENT EN RÉSULTAT	(6 697)	749	527
TOTAL AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL (APRÈS IMPÔT)	1 230	(781)	(3 494)
RÉSULTAT GLOBAL	(6 106)	10 657	8 056
– Part du Groupe	(6 312)	10 418	8 021
– Intérêts ne conférant pas le contrôle (note 9)	206	239	35

8.4 Bilan consolidé

TOTAL

ACTIF

Au 31 décembre (en millions de dollars)		2020	2019	2018
Actifs non courants				
Immobilisations incorporelles	(notes 4 et 7)	33 528	33 178	28 922
Immobilisations corporelles	(notes 4 et 7)	108 335	116 408	113 324
Sociétés mises en équivalence : titres et prêts	(note 8)	27 976	27 122	23 444
Autres titres	(note 8)	2 007	1 778	1 421
Actifs financiers non courants	(note 15)	4 781	912	680
Impôts différés	(note 11)	7 016	6 216	6 663
Autres actifs non courants	(note 6)	2 810	2 415	2 509
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		186 453	188 029	176 963
Actifs courants				
Stocks	(note 5)	14 730	17 132	14 880
Clients et comptes rattachés	(note 5)	14 068	18 488	17 270
Autres créances	(note 5)	13 428	17 013	14 724
Actifs financiers courants	(note 15)	4 630	3 992	3 654
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(note 15)	31 268	27 352	27 907
Actifs destinés à être cédés ou échangés	(note 2)	1 555	1 288	1 364
TOTAL ACTIFS COURANTS		79 679	85 265	79 799
TOTAL ACTIF		266 132	273 294	256 762

PASSIF ET CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre (en millions de dollars)		2020	2019	2018
Capitaux propres				
Capital		8 267	8 123	8 227
Primes et réserves consolidées		107 078	121 170	120 569
Écarts de conversion		(10 256)	(11 503)	(11 313)
Actions autodétenues		(1 387)	(1 012)	(1 843)
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES – PART DU GROUPE	(note 9)	103 702	116 778	115 640
Intérêts ne conférant pas le contrôle		2 383	2 527	2 474
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		106 085	119 305	118 114
Passifs non courants				
Impôts différés	(note 11)	10 326	11 858	11 490
Engagements envers le personnel	(note 10)	3 917	3 501	3 363
Provisions et autres passifs non courants	(note 12)	20 925	20 613	21 432
Dettes financières non courantes	(note 15)	60 203	47 773	40 129
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		95 371	83 745	76 414
Passifs courants				
Fournisseurs et comptes rattachés		23 574	28 394	26 134
Autres créditeurs et dettes diverses	(note 5)	22 465	25 749	22 246
Dettes financières courantes	(note 15)	17 099	14 819	13 306
Autres passifs financiers courants	(note 15)	203	487	478
Passifs relatifs aux actifs destinés à être cédés ou échangés	(note 2)	1 335	795	70
TOTAL PASSIFS COURANTS		64 676	70 244	62 234
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		266 132	273 294	256 762

8.5 Tableau de flux de trésorerie consolidé

TOTAL

Exercice (en millions de dollars)	2020	2019	2018
FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION			
Résultat net de l'ensemble consolidé	(7 336)	11 438	11 550
Amortissements et pertes de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles (note 5.3)	22 861	16 401	14 584
Provisions et impôts différés (note 5.5)	(1 782)	(58)	(887)
(Plus) Moins-value sur cessions d'actifs	(909)	(614)	(930)
Dividendes moins quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence	948	(1 083)	(826)
Diminution (augmentation) du besoin en fonds de roulement (note 5.5)	1 869	(1 718)	769
Autres, nets	(848)	319	443
FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION	14 803	24 685	24 703
FLUX DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT			
Investissements corporels et incorporels (note 7)	(10 764)	(11 810)	(17 080)
Coût d'acquisition de sociétés consolidées, net de la trésorerie acquise	(966)	(4 748)	(3 379)
Coût d'acquisition de titres	(2 120)	(1 618)	(1 108)
Augmentation des prêts non courants	(1 684)	(1 061)	(618)
Investissements	(15 534)	(19 237)	(22 185)
Produits de cession d'actifs corporels et incorporels	740	527	3 716
Produits de cession de titres consolidés, net de la trésorerie cédée	282	158	12
Produits de cession d'autres titres	578	349	1 444
Remboursement de prêts non courants	855	1 026	2 067
Désinvestissements	2 455	2 060	7 239
FLUX DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT	(13 079)	(17 177)	(14 946)
FLUX DE TRÉSORERIE DE FINANCEMENT			
Variation de capital :			
– actionnaires de la société mère	374	452	498
– actions propres	(611)	(2 810)	(4 328)
Dividendes payés :			
– aux actionnaires de la société mère	(6 688)	(6 641)	(4 913)
– aux intérêts ne conférant pas le contrôle	(184)	(115)	(97)
Émission nette de titres subordonnés à durée indéterminée (note 9)	331	-	-
Rémunération des titres subordonnés à durée indéterminée (note 9)	(315)	(371)	(325)
Autres opérations avec les intérêts ne conférant pas le contrôle	(204)	10	(622)
Émission nette d'emprunts non courants (note 15)	15 800	8 131	649
Variation des dettes financières courantes	(6 501)	(5 829)	(3 990)
Variation des actifs et passifs financiers courants	(604)	(536)	(797)
FLUX DE TRÉSORERIE DE FINANCEMENT	1 398	(7 709)	(13 925)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE	3 122	(201)	(4 168)
Incidence des variations de change	794	(354)	(1 110)
Trésorerie en début de période	27 352	27 907	33 185
TRÉSORERIE EN FIN DE PÉRIODE (note 15)	31 268	27 352	27 907

8.6 Variation des capitaux propres consolidés

TOTAL

(en millions de dollars)	Actions émises		Primes et réserves consolidées	Écarts de conversion	Actions autodétenues		Capitaux propres – part du Groupe	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Capitaux propres
	Nombre	Montant			Nombre	Montant			
AU 1^{ER} JANVIER 2018	2 528 989 616	7 882	112 040	(7 908)	(8 376 756)	(458)	111 556	2 481	114 037
Résultat net 2018	–	–	11 446	–	–	–	11 446	104	11 550
Autres éléments du résultat global	–	–	(20)	(3 405)	–	–	(3 425)	(69)	(3 494)
Résultat global	–	–	11 426	(3 405)	–	–	8 021	35	8 056
Dividendes	–	–	(7 881)	–	–	–	(7 881)	(97)	(7 978)
Émissions d'actions	156 203 090	476	8 366	–	–	–	8 842	–	8 842
Rachats d'actions	–	–	–	–	(72 766 481)	(4 328)	(4 328)	–	(4 328)
Cessions d'actions ^(a)	–	–	(240)	–	4 079 257	240	–	–	–
Paievements en actions	–	–	294	–	–	–	294	–	294
Annulation d'actions	(44 590 699)	(131)	(2 572)	–	44 590 699	2 703	–	–	–
Émission nette de titres subordonnés à durée indéterminée	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Rémunération des titres subordonnés à durée indéterminée	–	–	(315)	–	–	–	(315)	–	(315)
Autres opérations avec les intérêts ne conférant pas le contrôle	–	–	(517)	–	–	–	(517)	(99)	(616)
Autres éléments	–	–	(32)	–	–	–	(32)	154	122
AU 31 DÉCEMBRE 2018	2 640 602 007	8 227	120 569	(11 313)	(32 473 281)	(1 843)	115 640	2 474	118 114
Résultat net 2019	–	–	11 267	–	–	–	11 267	171	11 438
Autres éléments du résultat global	–	–	(659)	(190)	–	–	(849)	68	(781)
Résultat global	–	–	10 608	(190)	–	–	10 418	239	10 657
Dividendes	–	–	(7 730)	–	–	–	(7 730)	(115)	(7 845)
Émissions d'actions	26 388 503	74	1 265	–	–	–	1 339	–	1 339
Rachats d'actions	–	–	–	–	(52 389 336)	(2 810)	(2 810)	–	(2 810)
Cessions d'actions ^(a)	–	–	(219)	–	4 278 948	219	–	–	–
Paievements en actions	–	–	207	–	–	–	207	–	207
Annulation d'actions	(65 109 435)	(178)	(3 244)	–	65 109 435	3 422	–	–	–
Émission nette de titres subordonnés à durée indéterminée	–	–	(4)	–	–	–	(4)	–	(4)
Rémunération des titres subordonnés à durée indéterminée	–	–	(353)	–	–	–	(353)	–	(353)
Autres opérations avec les intérêts ne conférant pas le contrôle	–	–	55	–	–	–	55	(42)	13
Autres éléments	–	–	16	–	–	–	16	(29)	(13)
AU 31 DÉCEMBRE 2019	2 601 881 075	8 123	121 170	(11 503)	(15 474 234)	(1 012)	116 778	2 527	119 305
Résultat net 2020	–	–	(7 242)	–	–	–	(7 242)	(94)	(7 336)
Autres éléments du résultat global	–	–	(321)	1 251	–	–	930	300	1 230
Résultat global	–	–	(7 563)	1 251	–	–	(6 312)	206	(6 106)
Dividendes	–	–	(7 899)	–	–	–	(7 899)	(234)	(8 133)
Émissions d'actions	51 242 950	144	1 470	–	–	–	1 614	–	1 614
Rachats d'actions	–	–	–	–	(13 236 044)	(611)	(611)	–	(611)
Cessions d'actions ^(a)	–	–	(236)	–	4 317 575	236	–	–	–
Paievements en actions	–	–	188	–	–	–	188	–	188
Annulation d'actions	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Émission nette de titres subordonnés à durée indéterminée	–	–	331	–	–	–	331	–	331
Rémunération des titres subordonnés à durée indéterminée	–	–	(308)	–	–	–	(308)	–	(308)
Autres opérations avec les intérêts ne conférant pas le contrôle	–	–	(61)	(4)	–	–	(65)	(117)	(182)
Autres éléments	–	–	(14)	–	–	–	(14)	1	(13)
AU 31 DÉCEMBRE 2020	2 653 124 025	8 267	107 078	(10 256)	(24 392 703)	(1 387)	103 702	2 383	106 085

(a) Actions propres destinées à la couverture des plans d'actions gratuites dont bénéficient les salariés du Groupe.

Le détail de la variation des capitaux propres est présenté en note 9.

8.7 Annexe aux comptes consolidés

En date du 8 février 2021, le Conseil d'administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés de TOTAL SE pour l'exercice clos le 31 décembre 2020. Ils seront soumis pour approbation à l'Assemblée générale des Actionnaires du 28 mai 2021.

Base de préparation des comptes consolidés	316
Principaux jugements et estimations comptables	316
Jugements en cas de transactions non couvertes par des normes ou interprétations	317
NOTE 1 Principes comptables généraux	318
NOTE 2 Évolution de la composition du Groupe	319
NOTE 3 Information sectorielle par secteur d'activité	320
NOTE 4 Information sectorielle par zone géographique	332
NOTE 5 Principaux éléments de l'activité opérationnelle	332
NOTE 6 Autres éléments de l'activité opérationnelle	338
NOTE 7 Immobilisations incorporelles et corporelles	339
NOTE 8 Sociétés mises en équivalence, autres titres et parties liées	344
NOTE 9 Capitaux propres et paiements en actions	350
NOTE 10 Charges et avantages au personnel	360
NOTE 11 Impôts sur les sociétés	364
NOTE 12 Provisions et autres passifs non courants	366
NOTE 13 Engagements hors bilan et contrats de location	368
NOTE 14 Analyse des actifs et passifs financiers par catégorie d'instruments et par stratégie	374
NOTE 15 Structure financière et coûts financiers	376
NOTE 16 Instruments dérivés d'énergie et assimilés	396
NOTE 17 Événements postérieurs à la clôture	401
NOTE 18 Périmètre de consolidation	401

Base de préparation des comptes consolidés

Les comptes consolidés de TOTAL SE et ses filiales (le Groupe) sont présentés en dollar américain (dollar) et sont établis en conformité avec les normes comptables internationales IFRS (*International Financial Reporting Standards*) telles qu'adoptées par l'Union européenne et les normes IFRS telles que publiées par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) au 31 décembre 2020.

Les principes comptables appliqués pour les comptes consolidés au 31 décembre 2020 sont identiques à ceux retenus pour les états financiers au 31 décembre 2019, à l'exception des évolutions normatives reprises ci-dessous qui n'avaient pas été appliquées par anticipation par le Groupe.

A partir du 1^{er} janvier 2020, le Groupe applique par anticipation les amendements à IFRS 7 et IFRS 9 en lien avec la réforme des taux d'intérêts de référence phase II. Ces amendements permettent notamment de maintenir la qualification des dérivés de taux en comptabilité de couverture.

Dans le cadre de cette transition, le Groupe a mis en place un groupe de travail afin de couvrir les différents aspects liés à la réforme IBOR et est en cours d'analyse des impacts futurs de ces changements d'indices.

Au 31 décembre 2020, hormis le changement d'indice sur la rémunération du cash collatéral avec les chambres de compensation, dont l'impact n'est pas significatif, aucune modification des indices IBOR n'a été constatée sur les instruments financiers gérés par le Groupe.

Principaux jugements et estimations comptables

La préparation des états financiers selon les normes IFRS pour la clôture au 31 décembre 2020 requiert de la part de la Direction générale le recours à des estimations, hypothèses et jugements, qui affectent l'information présentée dans les comptes consolidés et leurs notes annexes.

Ces estimations, hypothèses et jugements sont basés sur l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables à la date de préparation des états financiers. Ils sont régulièrement revus par la Direction Générale et peuvent donc être sensiblement révisés en cas de changement des circonstances ou suite à de nouvelles informations.

Des estimations, hypothèses et jugements différents pourraient avoir des impacts significatifs sur l'information présentée et les réalisations définitives pourraient être différentes des montants inclus dans les états financiers consolidés et leurs notes annexes.

Les principales estimations, hypothèses et jugements mis en œuvre dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés et de leurs notes annexes sont détaillés ci-après. Ils doivent être revus en parallèle des notes annexes associées auxquelles il est fait référence dans chacun des paragraphes.

Les comptes consolidés sont impactés par les crises sanitaire et pétrolière. Le Groupe a tenu compte de l'impact de cet environnement, en particulier sur l'amortissement et la dépréciation de ses actifs pétroliers et gaziers (voir note 3.D « Dépréciations d'actifs » et note 7.2 « Immobilisations corporelles »).

Estimation des réserves d'hydrocarbures

L'estimation des réserves d'hydrocarbures est importante pour la mise en œuvre de la méthode dite des « *successful efforts* » utilisée par le Groupe pour la comptabilisation de ses activités pétrolières.

Les réserves d'hydrocarbures du Groupe sont estimées par les ingénieurs pétroliers du Groupe conformément aux pratiques sectorielles et aux règles SEC (*U.S. Securities and Exchange Commission*).

Les réserves prouvées sont celles qui, par l'analyse de données de géosciences et d'ingénierie, peuvent être, avec une certitude raisonnable, estimées (à compter d'une certaine date, à partir de gisements connus et selon les conditions économiques, les méthodes d'exploitation et les réglementations gouvernementales existantes) récupérables avant la date d'expiration des contrats accordant le droit d'exploitation à moins que des éléments n'attestent que le renouvellement de ce droit est raisonnablement certain, et ce, quelle que soit la méthode, déterministe ou probabiliste, utilisée pour cette estimation.

Les réserves d'hydrocarbures prouvées sont établies sur la base d'un prix moyen annuel de référence calculé à partir de la moyenne arithmétique du prix des premiers jours de chaque mois de l'année, à l'exception des cas où les prix sont définis contractuellement, sans actualisation. Le Groupe réévalue ses réserves d'hydrocarbures au moins une fois par an pour l'ensemble de ses droits miniers.

La méthode comptable des « *successful efforts* » ainsi que les droits miniers et immobilisations corporelles de l'exploration-production sont présentés en note 7 « Immobilisations incorporelles et corporelles ».

Dépréciation des immobilisations corporelles, incorporelles et goodwill

Dans le cadre de la détermination de la valeur recouvrable des actifs pour les tests de dépréciation (IAS36), les estimations, hypothèses et jugements concernent principalement les scénarios de prix des hydrocarbures, les coûts opératoires, les volumes de production et les réserves prouvées et probables de pétrole et gaz, les marges de raffinage et les conditions de commercialisation des produits (principalement les produits pétroliers, pétrochimiques et chimiques ainsi que ceux de la filière renouvelable). Les estimations et hypothèses, utilisées par la Direction Générale, sont déterminées au sein de services internes spécialisés au vu des conditions économiques et des analyses d'experts externes. Le taux d'actualisation est revu chaque année.

En 2020, le Groupe a revu les scénarios de prix retenus pour ses tests de dépréciation, ces nouvelles hypothèses ont conduit à comptabiliser des dépréciations d'actifs sur la période. Par ailleurs, en cohérence avec sa nouvelle ambition climat exprimée le 5 mai 2020 qui vise à la neutralité carbone, le Groupe a passé en revue ses actifs pouvant être qualifiés de *stranded assets* et à ce titre, a comptabilisé des dépréciations sur ses actifs *oil sands* au Canada. Ces dépréciations et les hypothèses retenues sont présentées dans la note 3.D « Dépréciations d'actifs ».

Les dépréciations d'actifs immobilisés et la méthode appliquée pour les dépréciations sont présentées dans la note 3 « Information sectorielle par secteur d'activité ».

Engagements envers le personnel

Les engagements envers le personnel et les fonds investis peuvent être sujets à une volatilité importante en raison notamment des variations des valeurs de marché et des hypothèses actuarielles. Ces hypothèses varient selon les différents plans de retraite et prennent ainsi en compte les conditions locales. Elles sont déterminées selon un processus encadré faisant intervenir les expertises et les jugements internes au Groupe, en terme financier et d'actuariat, et aussi en consultation avec des actuaires et experts indépendants.

Les hypothèses retenues pour chaque plan sont revues annuellement et ajustées si nécessaire pour prendre en compte les changements provenant de l'expérience et des conseils actuariels. Le taux d'actualisation est revu chaque trimestre.

Les engagements envers le personnel et les méthodes appliquées pour la comptabilisation de ces engagements sont détaillés en note 10 « Charges et avantages au personnel ».

Provisions pour restitution des sites

Les dépenses futures au titre des restitutions des sites, résultant d'une obligation légale ou implicite, sont provisionnées d'après une estimation raisonnable au cours de l'exercice durant lequel apparaît l'obligation.

Cette estimation est fondée sur les informations disponibles en termes de coûts et de programme de travaux. Elle est régulièrement revue pour notamment tenir compte des changements intervenant dans les lois et règlements, les estimations de réserves et de productions, l'analyse des conditions du site et les technologies.

Le taux d'actualisation est revu chaque année.

Les provisions pour restitutions des sites et les méthodes appliquées pour leur comptabilisation sont présentées en note 12 « Provisions et autres passifs non courants ».

Impôts sur les sociétés

Un passif d'impôt est comptabilisé dès lors qu'un paiement futur, en application d'une réglementation fiscale, est considéré comme probable et qu'il peut être raisonnablement estimé. L'exercice du jugement est nécessaire pour évaluer les conséquences d'événements nouveaux sur le montant de ce passif.

Les actifs d'impôts différés sont constatés dans les comptes dans la mesure où leur recouvrement est considéré comme probable. Le montant de ces actifs est déterminé après prise en compte des impôts différés passifs d'échéance comparable relevant des mêmes entités et régimes fiscaux. Il prend en compte des profits taxables existants et des profits taxables futurs dont l'estimation est par nature incertaine et susceptible d'être modifiée dans la durée. L'exercice du jugement est donc requis pour évaluer les conséquences d'événements nouveaux sur la valeur de ces actifs et notamment les changements intervenant dans les estimations de ces profits futurs taxables et des délais nécessaires à leur utilisation.

En outre, ces positions fiscales peuvent dépendre des interprétations des législations fiscales et règlements dans les pays où le Groupe est présent. Ces interprétations peuvent avoir un caractère incertain. Selon les circonstances, elles ne sont définitives qu'après des négociations ou la résolution de litiges avec les autorités concernées qui peuvent durer plusieurs années.

L'impôt sur les sociétés et les méthodes appliquées pour sa comptabilisation sont détaillés dans la note 11 « Impôts sur les sociétés ».

Jugements en cas de transactions non couvertes par des normes ou interprétations

Par ailleurs, lorsqu'une transaction spécifique n'est traitée par aucune norme ou interprétation, la Direction Générale du Groupe exerce son jugement pour définir et mettre en œuvre les méthodes comptables

permettant de fournir une information conforme aux principes généraux des IFRS : image fidèle, pertinence et importance relative.

NOTE 1 Principes comptables généraux

1.1 Principes comptables

A) Principes de consolidation

Les entités contrôlées directement par la société mère ou indirectement par le biais d'autres entités contrôlées sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les participations dans les coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les activités conjointes sont comptabilisées à hauteur de la quote-part détenue par le Groupe.

Les participations dans les entreprises associées, dans lesquelles l'investisseur exerce une influence notable sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque l'investisseur détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote. Dans le cas d'un pourcentage inférieur à 20%, la comptabilisation par mise en équivalence ne s'applique que lorsque l'influence notable peut être démontrée.

Les soldes, transactions et résultats internes sont éliminés.

B) Regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Cette méthode requiert la comptabilisation des actifs identifiables acquis et des passifs repris des sociétés acquises par le Groupe à leur juste valeur.

La comptabilisation initiale de l'acquisition est finalisée dans un délai maximum d'un an à compter de la date d'acquisition.

L'acquéreur doit comptabiliser le *goodwill* à la date d'acquisition, évalué comme étant l'excédent de :

- la contrepartie transférée, le montant des intérêts ne conférant pas le contrôle et, dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise ;
- par rapport à la juste valeur, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Si la contrepartie transférée est inférieure à la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris, le recensement et l'évaluation des éléments identifiables de l'actif et du passif font l'objet d'une analyse complémentaire. A l'issue de cette analyse complémentaire, le *goodwill* négatif résiduel est comptabilisé directement en résultat.

1.2 Principes comptables applicables et significatifs dans le futur

L'impact attendu de l'application des normes ou interprétations publiées respectivement par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) et l'IFRS IC (*International Financial Reporting Standards Interpretations*

Les intérêts ne conférant pas le contrôle peuvent être évalués soit à la quote-part de l'actif net identifiable de la société acquise, soit à la juste valeur.

Lors de transactions avec les intérêts ne conférant pas le contrôle, l'écart entre le prix payé (reçu) et la valeur comptable des intérêts ne conférant pas le contrôle acquis (cédés) est enregistré directement dans les capitaux propres.

C) Méthodes de conversion

La monnaie de présentation des états financiers du Groupe est le dollar américain. En revanche, la monnaie fonctionnelle de la société-mère est l'euro. Les écarts de conversion en résultant sont présentés dans la rubrique « Écart de conversion de consolidation de la société-mère » dans l'état du résultat global, au sein des autres éléments du résultat global ne pouvant pas faire l'objet d'un reclassement en résultat. Ils sont présentés dans la ligne « Écarts de conversion » au bilan.

Les comptes des filiales sont établis dans la monnaie la plus représentative de leur environnement économique, qualifiée de monnaie fonctionnelle.

Depuis le 1^{er} juillet 2018 l'Argentine est considérée comme un pays en hyperinflation. La norme IAS 29 « Information financière dans les économies hyper-inflationnistes » s'applique aux entités dont la monnaie fonctionnelle est le peso argentin. La monnaie fonctionnelle de la filiale argentine opérant dans le secteur Exploration-Production étant le dollar américain, IAS 29 est donc sans incidence sur les comptes du Groupe. L'actif net des autres secteurs est non significatif.

(i) Éléments monétaires

Les transactions réalisées en devises autres que la monnaie fonctionnelle de l'entité sont converties au cours de change en vigueur à la date de transaction. À la clôture de l'exercice, les actifs et passifs monétaires sont convertis au taux de clôture et l'écart de change qui en résulte est enregistré en résultat.

(ii) Conversion des états financiers

Les bilans des entreprises établis en monnaies autres que le dollar sont convertis en dollars sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture. Le compte de résultat et le tableau de flux de trésorerie sont convertis au cours moyen de la période. Les différences de conversion qui en résultent sont inscrites en capitaux propres dans le poste « Écarts de conversion » pour la part du Groupe et dans le poste « Intérêts ne conférant pas le contrôle » pour la part des intérêts ne conférant pas le contrôle.

Committee) non encore en vigueur au 31 décembre 2020 est non significatif.

NOTE 2 Évolution de la composition du Groupe

2.1 Principales acquisitions et cessions de la période

Au cours de l'exercice 2020, les principales variations de la composition du Groupe ont été les suivantes :

Integrated Gas, Renewables & Power

- Le 28 février 2020, TOTAL a finalisé l'acquisition de 37,4% de la société Adani Gas Limited, l'un des quatre principaux distributeurs de gaz en Inde. Pour atteindre 37,4% du capital d'Adani Gas Limited, TOTAL a lancé une offre publique d'achat le 14 octobre 2019 qui s'est terminée le 14 janvier 2020, puis a acquis dans un deuxième temps les actions complémentaires directement auprès d'Adani les 27 et 28 février 2020.
- Le 1^{er} décembre 2020, TOTAL a finalisé l'acquisition auprès d'Energías de Portugal de son activité de fourniture de gaz et d'électricité aux clients résidentiels en Espagne, qui représente un portefeuille de 2 millions de clients, ainsi que de deux centrales à cycle combiné au gaz naturel d'une puissance cumulée de près de 850 mégawatts.

Exploration-Production

- Le 31 mars 2020, TOTAL a finalisé la cession de sa filiale Total E&P Deep Offshore Borneo BV, qui possède 86,95% du bloc CA1, situé à 100 km au large des côtes de Brunei, à Shell.
- Le 6 août 2020, TOTAL a finalisé la vente à NEO Energy d'actifs non stratégiques en mer du Nord britannique.
- En novembre 2020, TOTAL a finalisé l'acquisition des 33,3% d'intérêts de Tullow dans le projet de développement du Lac Albert, en Ouganda, et dans le projet de l'oléoduc East African Crude Oil Pipe Line (EACOP).

2.2 Principaux regroupements d'entreprises

PRINCIPES COMPTABLES

Conformément à la norme IFRS3 « Regroupements d'entreprises », TOTAL procède à l'évaluation de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis, sur la base des informations disponibles. Cette évaluation sera finalisée dans un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition.

Integrated Gas, Renewables & Power

EDP Comercializadora Espagne

- Le 1^{er} décembre 2020, TOTAL a acquis auprès d'Energías de Portugal son activité de fourniture de gaz et d'électricité aux clients résidentiels en Espagne, ainsi que deux centrales à cycle combiné au gaz naturel. Cette opération a été enregistrée pour un prix d'acquisition de 578 millions de dollars et un *goodwill* provisoire de 345 millions de dollars a été comptabilisé dans les comptes consolidés au 31 décembre 2020.

Dans les comptes au 31 décembre 2020, la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs assumés s'élève à 233 millions de dollars.

L'affectation du prix d'acquisition est détaillée ci-dessous :

<i>(en millions de dollars)</i>	A la date d'acquisition
<i>Goodwill</i>	345
Immobilisations incorporelles	56
Immobilisations corporelles	235
Autres actifs et passifs	(58)
Dette nette de la trésorerie acquise	–
Juste valeur de la contrepartie transférée	578

2.3 Projets de cession

PRINCIPES COMPTABLES

Conformément à la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », les actifs et passifs des entités contrôlées détenues en vue de la vente sont présentés sur des lignes distinctes du bilan. A partir de la date de classification en « actifs détenus en vue de la vente », les dotations aux amortissements cessent.

Exploration-Production

- Le 30 juillet 2020, TOTAL a annoncé que sa filiale Total Gabon, détenue à 58%, a signé un accord avec Perenco en vue de céder ses participations dans 7 champs offshore matures non opérés, ainsi que ses intérêts et le rôle d'opérateur dans le terminal pétrolier du Cap Lopez. L'opération reste soumise à l'approbation des autorités gabonaises.

Au 31 décembre 2020, les actifs et passifs ont été respectivement classés dans la rubrique « Actifs destinés à être cédés ou échangés » pour 391 millions de dollars et dans la rubrique « Passifs destinés à être cédés ou échangés » du bilan consolidé pour 150 millions de dollars. Les actifs concernés comprennent principalement des immobilisations corporelles.

Raffinage-Chimie

- Le 27 juillet 2020, TOTAL a signé un accord en vue de céder au groupe Prax la raffinerie de Lindsey ainsi que les actifs logistiques et l'ensemble des droits et obligations qui y sont associés.

Au 31 décembre 2020, les actifs et passifs ont été respectivement classés dans la rubrique « Actifs destinés à être cédés ou échangés » pour 154 millions de dollars et dans la rubrique « Passifs destinés à être cédés ou échangés » du bilan consolidé pour 238 millions de dollars.

NOTE 3 Information sectorielle par secteur d'activité

Composition des secteurs

L'information financière sectorielle est présentée selon les principes identiques à ceux du *reporting* interne. Elle reproduit l'information sectorielle interne définie pour gérer et mesurer les performances de TOTAL qui est revue par le principal décideur opérationnel du Groupe, le Comité exécutif.

Le résultat opérationnel et les actifs sont répartis entre chaque secteur d'activité avant retraitements de consolidation et ajustements inter-secteurs.

Les transactions entre secteurs sont réalisées à des prix proches des prix de marché.

La croissance rentable dans les chaînes de valeur intégrées du gaz et de l'électricité bas carbone est un des axes clés de la stratégie de TOTAL. Afin de donner une meilleure visibilité à ces activités, une nouvelle structure de reporting de l'information financière par secteur d'activité a été décidée et est effective depuis le 1^{er} janvier 2019.

L'organisation des activités du Groupe s'articule autour des quatre secteurs d'activités suivants :

- un secteur Exploration-Production ;
- un secteur Integrated Gas, Renewables & Power qui comprend la chaîne intégrée du gaz (y compris le GNL) et de l'électricité bas carbone. Il inclut l'ensemble des activités de GNL amont et *midstream* auparavant reportées dans l'Exploration-Production ;
- un secteur Raffinage-Chimie qui constitue un grand pôle industriel contenant les activités de raffinage, de pétrochimie et de chimie de spécialités. Ce secteur couvre également les activités d'approvisionnement et de négoce pétrolier et les Transports maritimes ;
- un secteur Marketing & Services comprenant les activités de commercialisation dans le domaine des produits pétroliers ainsi que les activités d'approvisionnement et de logistique correspondantes.

Par ailleurs le secteur Holding comprend les activités fonctionnelles et financières des holdings.

Compte tenu du changement de la structure de l'organisation interne du Groupe modifiant la composition des secteurs d'activités, les données de l'information sectorielle relatives à l'exercice 2018 ont été retraitées.

Définition des indicateurs

(i) Résultat opérationnel (critère de mesure de la performance d'exploitation)

Produits des ventes après déduction des achats consommés et variations de stocks, des autres charges d'exploitation, des charges d'exploration et des amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et des droits miniers.

Le résultat opérationnel exclut les amortissements d'immobilisations incorporelles autres que les droits miniers, les écarts de change et les plus ou moins-values sur cessions d'actifs.

(ii) Résultat opérationnel net (critère de mesure de la rémunération des capitaux employés)

Résultat opérationnel après prise en compte des amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles autres que les droits miniers, des écarts de change et des plus ou moins-values sur cessions d'actifs, ainsi que de tous les autres produits et charges liés aux capitaux employés (dividendes des sociétés non consolidées, résultats de sociétés mises en équivalence, frais financiers capitalisés...), et après l'impôt applicable à tous ces éléments.

Les produits et charges constituant la différence entre le résultat opérationnel net et le résultat net part du groupe sont uniquement les frais financiers relatifs aux dettes financières nettes de la trésorerie, après l'impôt qui leur est applicable (coût net de la dette nette) et les intérêts ne conférant pas le contrôle.

(iii) Résultats ajustés

Résultat opérationnel, résultat opérationnel net ou résultat net après retraitement des éléments d'ajustement décrits ci-dessous.

(iv) Capitaux employés

Actifs immobilisés et besoin en fonds de roulement, retraités de l'effet de stock, nets des impôts différés et provisions non courantes.

(v) ROACE (Return on Average Capital Employed) – Rentabilité des capitaux employés moyens

Rapport du résultat opérationnel net ajusté à la moyenne des capitaux employés de début et de fin de période.

Les indicateurs de performance excluant les éléments d'ajustement, tels que les résultats ajustés et le ROACE sont destinés à faciliter l'analyse de la performance financière et la comparaison des résultats entre périodes.

Éléments d'ajustement

Les éléments d'ajustement comprennent :

(i) Les éléments non récurrents

En raison de leur caractère inhabituel ou particulièrement significatif, certaines transactions qualifiées « d'éléments non récurrents » sont exclues des informations par secteur d'activité. En général, les éléments non récurrents concernent des transactions qui sont significatives, peu fréquentes ou inhabituelles. Cependant, dans certains cas, des transactions telles que coûts de restructuration ou cessions d'actifs, qui ne sont pas considérées comme représentatives du cours normal de l'activité, peuvent être qualifiées d'éléments non récurrents, bien que des transactions similaires aient pu se produire au cours des exercices précédents, ou risquent de se reproduire lors des exercices futurs.

(ii) L'effet de stock

Les résultats ajustés des secteurs Raffinage-Chimie et Marketing & Services sont communiqués selon la méthode du coût de remplacement. Cette méthode est utilisée afin de mesurer la performance des secteurs et de faciliter la comparabilité de leurs résultats avec ceux des principaux concurrents du Groupe.

Dans la méthode du coût de remplacement, proche du LIFO (*Last In, First Out*), la variation de la valeur des stocks dans le compte de résultat est déterminée par référence au différentiel de prix fin de mois d'une période à l'autre ou par référence à des prix moyens de la période selon la nature des stocks concernés et non par référence à la valeur historique des stocks. L'effet de stock correspond à la différence entre les résultats calculés selon la méthode FIFO (*First In, First Out*) et les résultats selon la méthode du coût de remplacement.

(iii) L'effet des variations de juste valeur

L'effet des variations de juste valeur présenté en éléments d'ajustement correspond, pour certaines transactions, à des différences entre la mesure interne de la performance utilisée par le Comité exécutif de TOTAL et la comptabilisation de ces transactions selon les normes IFRS.

Les normes IFRS prévoient que les stocks de *trading* soient comptabilisés à leur juste valeur en utilisant les cours *spot* de fin de période. Afin de refléter au mieux la gestion par des transactions dérivées de l'exposition économique liée à ces stocks, les indicateurs internes de mesure de la performance intègrent une valorisation des stocks de *trading* en juste valeur sur la base de cours *forward*.

Dans le cadre de ses activités de *trading*, TOTAL conclut par ailleurs des contrats de stockage dont la représentation future est enregistrée en juste valeur dans la performance économique interne du Groupe, mais n'est pas autorisée par les normes IFRS.

Enfin, TOTAL souscrit des instruments dérivés dans le but de gérer l'exposition aux risques de certains contrats ou actifs opérationnels. En application des normes IFRS, ces instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur alors que les transactions opérationnelles sous-jacentes sont comptabilisées lors de leur réalisation. Les indicateurs internes reportent la reconnaissance du résultat sur les instruments dérivés au dénouement des transactions.

Dans ce cadre, les résultats ajustés (résultat opérationnel ajusté, résultat opérationnel net ajusté, résultat net ajusté) se définissent comme les résultats au coût de remplacement, hors éléments non récurrents et hors effet des variations de juste valeur.

A) Informations par secteur d'activité

Exercice 2020 (en millions de dollars)	Exploration	Integrated Gas, Renewables & Power	Raffinage	Marketing & Services	Holding	Éliminations de consolidation	Total
	Production		Chimie				
Chiffre d'affaires hors Groupe	4 973	15 629	56 615	63 451	17	–	140 685
Chiffre d'affaires Groupe	18 483	2 003	17 378	357	223	(38 444)	–
Droits d'accises	–	–	(2 405)	(18 576)	–	–	(20 981)
PRODUITS DES VENTES	23 456	17 632	71 588	45 232	240	(38 444)	119 704
Charges d'exploitation	(11 972)	(15 847)	(70 524)	(42 807)	(1 049)	38 444	(103 755)
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et droits miniers	(16 998)	(2 312)	(1 878)	(984)	(92)	–	(22 264)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	(5 514)	(527)	(814)	1 441	(901)	–	(6 315)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et autres éléments	697	794	(393)	37	272	–	1 407
Impôts du résultat opérationnel net	(208)	71	59	(515)	(67)	–	(660)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL NET	(5 025)	338	(1 148)	963	(696)	–	(5 568)
Coût net de la dette nette							(1 768)
Intérêts ne conférant pas le contrôle							94
RÉSULTAT NET – PART DU GROUPE							(7 242)

Exercice 2020 (éléments d'ajustement) ^(a) (en millions de dollars)	Exploration	Integrated Gas, Renewables & Power	Raffinage	Marketing & Services	Holding	Éliminations de consolidation	Total
	Production		Chimie				
Chiffre d'affaires hors Groupe	–	20	–	–	–	–	20
Chiffre d'affaires Groupe	–	–	–	–	–	–	–
Droits d'accises	–	–	–	–	–	–	–
PRODUITS DES VENTES	–	20	–	–	–	–	20
Charges d'exploitation	(137)	(423)	(1 552)	(330)	(60)	–	(2 502)
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et droits miniers	(7 693)	(953)	(306)	–	–	–	(8 952)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL^(b)	(7 830)	(1 356)	(1 858)	(330)	(60)	–	(11 434)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et autres éléments	54	(382)	(677)	(24)	107	–	(922)
Impôts du résultat opérationnel net	388	298	348	93	(145)	–	982
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL NET^(b)	(7 388)	(1 440)	(2 187)	(261)	(98)	–	(11 374)
Coût net de la dette nette							(29)
Intérêts ne conférant pas le contrôle							102
RÉSULTAT NET – PART DU GROUPE							(11 301)

(a) Les éléments d'ajustement incluent les éléments non récurrents, l'effet de stock et l'effet des variations de juste valeur.

(b) Dont effet stock

Sur le résultat opérationnel	–	–	(1 244)	(196)	–		
Sur le résultat opérationnel net	–	–	(1 165)	(137)	–		

Exercice 2020 (ajusté) (en millions de dollars)	Exploration – Production	Integrated Gas, Renewables & Power	Raffinage – Chimie	Marketing & Services	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	4 973	15 609	56 615	63 451	17	–	140 665
Chiffre d'affaires Groupe	18 483	2 003	17 378	357	223	(38 444)	–
Droits d'accises	–	–	(2 405)	(18 576)	–	–	(20 981)
PRODUITS DES VENTES	23 456	17 612	71 588	45 232	240	(38 444)	119 684
Charges d'exploitation	(11 835)	(15 424)	(68 972)	(42 477)	(989)	38 444	(101 253)
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et droits miniers	(9 305)	(1 359)	(1 572)	(984)	(92)	–	(13 312)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AJUSTÉ	2 316	829	1 044	1 771	(841)	–	5 119
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et autres éléments	643	1 176	284	61	165	–	2 329
Impôts du résultat opérationnel net	(596)	(227)	(289)	(608)	78	–	(1 642)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL NET AJUSTÉ	2 363	1 778	1 039	1 224	(598)	–	5 806
Coût net de la dette nette							(1 739)
Intérêts ne conférant pas le contrôle							(8)
RÉSULTAT NET AJUSTÉ – PART DU GROUPE							4 059

Exercice 2020 (en millions de dollars)	Exploration – Production	Integrated Gas, Renewables & Power	Raffinage – Chimie	Marketing & Services	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Investissements	6 782	6 230	1 325	1 052	145	–	15 534
Désinvestissements	819	1 152	149	158	177	–	2 455
Flux de trésorerie d'exploitation	9 922	2 129	2 438	2 101	(1 787)	–	14 803
Bilan au 31 décembre 2020							
Immobilisations corporelles et incorporelles	89 207	30 704	12 486	8 734	732	–	141 863
Titres et prêts des sociétés mises en équivalence	7 328	16 455	3 638	555	–	–	27 976
Autres actifs non courants	5 093	3 647	791	1 260	1 042	–	11 833
Besoin en fonds de roulement	1 968	(1 004)	(264)	(43)	(4 470)	–	(3 813)
Provisions et autres passifs non courants	(24 909)	(4 566)	(4 658)	(1 641)	606	–	(35 168)
Actifs et passifs destinés à être cédés ou échangés – Capitaux employés	241	375	(83)	–	–	–	533
CAPITAUX EMPLOYÉS (BILAN)	78 928	45 611	11 910	8 865	(2 090)	–	143 224
Moins effet de stock	–	–	(535)	(72)	–	–	(607)
CAPITAUX EMPLOYÉS (INFORMATION PAR SECTEUR)	78 928	45 611	11 375	8 793	(2 090)	–	142 617
ROACE en pourcentage	3%	4%	9%	14%			4%

Exercice 2019 (en millions de dollars)	Exploration	Integrated Gas, Renewables & Power	Raffinage	Marketing & Services	Holding	Éliminations de consolidation	Total
	Production		Chimie				
Chiffre d'affaires hors Groupe	7 261	18 167	87 598	87 280	10	–	200 316
Chiffre d'affaires Groupe	31 329	2 825	32 390	659	125	(67 328)	–
Droits d'accises	–	–	(3 015)	(21 052)	–	–	(24 067)
PRODUITS DES VENTES	38 590	20 992	116 973	66 887	135	(67 328)	176 249
Charges d'exploitation	(16 389)	(18 316)	(112 104)	(63 855)	(925)	67 328	(144 261)
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et droits miniers	(11 659)	(1 492)	(1 527)	(980)	(73)	–	(15 731)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	10 542	1 184	3 342	2 052	(863)	–	16 257
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et autres éléments	610	2 330	322	101	42	–	3 405
Impôts du résultat opérationnel net	(4 572)	(741)	(470)	(598)	155	–	(6 226)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL NET	6 580	2 773	3 194	1 555	(666)	–	13 436
Coût net de la dette nette							(1 998)
Intérêts ne conférant pas le contrôle							(171)
RÉSULTAT NET – PART DU GROUPE							11 267

Exercice 2019 (éléments d'ajustement) ^(a) (en millions de dollars)	Exploration	Integrated Gas, Renewables & Power	Raffinage	Marketing & Services	Holding	Éliminations de consolidation	Total
	Production		Chimie				
Chiffre d'affaires hors Groupe	–	(64)	–	–	–	–	(64)
Chiffre d'affaires Groupe	–	–	–	–	–	–	–
Droits d'accises	–	–	–	–	–	–	–
PRODUITS DES VENTES	–	(64)	–	–	–	–	(64)
Charges d'exploitation	(145)	(240)	397	(40)	(112)	–	(140)
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et droits miniers	(721)	(156)	(41)	(2)	–	–	(920)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL^(b)	(866)	(460)	356	(42)	(112)	–	(1 124)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et autres éléments	(112)	974	(83)	(83)	–	–	696
Impôts du résultat opérationnel net	49	(130)	(82)	27	(73)	–	(209)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL NET^(b)	(929)	384	191	(98)	(185)	–	(637)
Coût net de la dette nette							(15)
Intérêts ne conférant pas le contrôle							91
RÉSULTAT NET – PART DU GROUPE							(561)

(a) Les éléments d'ajustement incluent les éléments non récurrents, l'effet de stock et l'effet des variations de juste valeur.

(b) Dont effet stock

Sur le résultat opérationnel	–	–	477	(31)	–	
Sur le résultat opérationnel net	–	–	371	(14)	–	

Exercice 2019 (ajusté) (en millions de dollars)	Exploration – Production	Integrated Gas, Renewables & Power	Raffinage – Chimie	Marketing & Services	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	7 261	18 231	87 598	87 280	10	–	200 380
Chiffre d'affaires Groupe	31 329	2 825	32 390	659	125	(67 328)	–
Droits d'accises	–	–	(3 015)	(21 052)	–	–	(24 067)
PRODUITS DES VENTES	38 590	21 056	116 973	66 887	135	(67 328)	176 313
Charges d'exploitation	(16 244)	(18 076)	(112 501)	(63 815)	(813)	67 328	(144 121)
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et droits miniers	(10 938)	(1 336)	(1 486)	(978)	(73)	–	(14 811)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AJUSTÉ	11 408	1 644	2 986	2 094	(751)	–	17 381
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et autres éléments	722	1 356	405	184	42	–	2 709
Impôts du résultat opérationnel net	(4 621)	(611)	(388)	(625)	228	–	(6 017)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL NET AJUSTÉ	7 509	2 389	3 003	1 653	(481)	–	14 073
Coût net de la dette nette							(1 983)
Intérêts ne conférant pas le contrôle							(262)
RÉSULTAT NET AJUSTÉ – PART DU GROUPE							11 828

Exercice 2019 (en millions de dollars)	Exploration – Production	Integrated Gas, Renewables & Power	Raffinage – Chimie	Marketing & Services	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Investissements	8 992	7 053	1 698	1 374	120	–	19 237
Désinvestissements	368	1 108	322	249	13	–	2 060
Flux de trésorerie d'exploitation	16 917	3 461	3 837	2 604	(2 134)	–	24 685
Bilan au 31 décembre 2019							
Immobilisations corporelles et incorporelles	98 894	29 597	12 196	8 316	583	–	149 586
Titres et prêts des sociétés mises en équivalence	7 631	15 271	3 787	433	–	–	27 122
Autres actifs non courants	4 484	2 993	744	1 179	1 009	–	10 409
Besoin en fonds de roulement	2 617	(1 192)	796	178	(3 909)	–	(1 510)
Provisions et autres passifs non courants	(25 208)	(5 488)	(3 898)	(1 531)	153	–	(35 972)
Actifs et passifs destinés à être cédés ou échangés – Capitaux employés	426	368	–	–	–	–	794
CAPITAUX EMPLOYÉS (BILAN)	88 844	41 549	13 625	8 575	(2 164)	–	150 429
Moins effet de stock	–	–	(1 397)	(204)	–	–	(1 601)
CAPITAUX EMPLOYÉS (INFORMATION PAR SECTEUR)	88 844	41 549	12 228	8 371	(2 164)	–	148 828
ROACE en pourcentage	8%	6%	26%	22%			10%

Exercice 2018 (en millions de dollars)	Exploration	Integrated Gas, Renewables & Power	Raffinage	Marketing & Services	Holding	Éliminations de consolidation	Total
	Production		Chimie				
Chiffre d'affaires hors Groupe	9 889	17 236	92 025	90 206	7	–	209 363
Chiffre d'affaires Groupe	30 337	2 198	35 462	979	64	(69 040)	–
Droits d'accises	–	–	(3 359)	(21 898)	–	–	(25 257)
PRODUITS DES VENTES	40 226	19 434	124 128	69 287	71	(69 040)	184 106
Charges d'exploitation	(17 532)	(17 679)	(120 393)	(66 737)	(796)	69 040	(154 097)
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et droits miniers	(10 192)	(1 827)	(1 222)	(709)	(42)	–	(13 992)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	12 502	(72)	2 513	1 841	(767)	–	16 017
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et autres éléments	1 365	1 639	782	307	77	–	4 170
Impôts du résultat opérationnel net	(5 770)	(471)	(445)	(532)	375	–	(6 843)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL NET	8 097	1 096	2 850	1 616	(315)	–	13 344
Coût net de la dette nette							(1 794)
Intérêts ne conférant pas le contrôle							(104)
RÉSULTAT NET – PART DU GROUPE							11 446

Exercice 2018 (éléments d'ajustement) ^(a) (en millions de dollars)	Exploration	Integrated Gas, Renewables & Power	Raffinage	Marketing & Services	Holding	Éliminations de consolidation	Total
	Production		Chimie				
Chiffre d'affaires hors Groupe	–	56	–	–	–	–	56
Chiffre d'affaires Groupe	–	–	–	–	–	–	–
Droits d'accises	–	–	–	–	–	–	–
PRODUITS DES VENTES	–	56	–	–	–	–	56
Charges d'exploitation	(199)	(237)	(616)	(45)	(9)	–	(1 106)
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et droits miniers	(707)	(1 065)	(2)	–	–	–	(1 774)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL^(b)	(906)	(1 246)	(618)	(45)	(9)	–	(2 824)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et autres éléments	(128)	(247)	(116)	(5)	–	–	(496)
Impôts du résultat opérationnel net	584	170	205	14	–	–	973
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL NET^(b)	(450)	(1 323)	(529)	(36)	(9)	–	(2 347)
Coût net de la dette nette							(67)
Intérêts ne conférant pas le contrôle							301
RÉSULTAT NET – PART DU GROUPE							(2 113)

(a) Les éléments d'ajustement incluent les éléments non récurrents, l'effet des stock et l'effet des variations de juste valeur.

(b) Dont effet stock

Sur le résultat opérationnel	–	–	(589)	(6)	–	
Sur le résultat opérationnel net	–	–	(413)	(5)	–	

Exercice 2018 (ajusté) (en millions de dollars)	Exploration – Production	Integrated Gas, Renewables & Power	Raffinage – Chimie	Marketing & Services	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	9 889	17 180	92 025	90 206	7	–	209 307
Chiffre d'affaires Groupe	30 337	2 198	35 462	979	64	(69 040)	–
Droits d'accises	–	–	(3 359)	(21 898)	–	–	(25 257)
PRODUITS DES VENTES	40 226	19 378	124 128	69 287	71	(69 040)	184 050
Charges d'exploitation	(17 333)	(17 442)	(119 777)	(66 692)	(787)	69 040	(152 991)
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et droits miniers	(9 485)	(762)	(1 220)	(709)	(42)	–	(12 218)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AJUSTÉ	13 408	1 174	3 131	1 886	(758)	–	18 841
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et autres éléments	1 493	1 886	898	312	77	–	4 666
Impôts du résultat opérationnel net	(6 354)	(641)	(650)	(546)	375	–	(7 816)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL NET AJUSTÉ	8 547	2 419	3 379	1 652	(306)	–	15 691
Coût net de la dette nette							(1 727)
Intérêts ne conférant pas le contrôle							(405)
RÉSULTAT NET AJUSTÉ – PART DU GROUPE							13 559

Exercice 2018 (en millions de dollars)	Exploration – Production	Integrated Gas, Renewables & Power	Raffinage – Chimie	Marketing & Services	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Investissements	13 789	5 032	1 781	1 458	125	–	22 185
Désinvestissements	3 674	2 209	919	428	9	–	7 239
Flux de trésorerie d'exploitation	18 537	596	4 308	2 759	(1 497)	–	24 703
Bilan au 31 décembre 2018							
Immobilisations corporelles et incorporelles	100 997	24 023	10 493	6 343	390	–	142 246
Titres et prêts des sociétés mises en équivalence	6 754	12 349	3 910	431	–	–	23 444
Autres actifs non courants	4 780	3 114	663	1 155	881	–	10 593
Besoin en fonds de roulement	1 911	420	32	194	(4 064)	–	(1 507)
Provisions et autres passifs non courants	(25 042)	(6 288)	(3 615)	(1 465)	125	–	(36 285)
Actifs et passifs destinés à être cédés ou échangés – Capitaux employés	–	1 128	151	–	–	–	1 279
CAPITAUX EMPLOYÉS (BILAN)	89 400	34 746	11 634	6 658	(2 668)	–	139 770
Moins effet de stock	–	–	(1 035)	(216)	–	–	(1 251)
CAPITAUX EMPLOYÉS (INFORMATION PAR SECTEUR)	89 400	34 746	10 599	6 442	(2 668)	–	138 519
ROACE en pourcentage	10%	7%	31%	25%			12%

B) Réconciliation des informations par secteur avec les états financiers consolidés

L'impact des éléments d'ajustement sur le compte de résultat consolidé se présente comme suit :

Exercice 2020 (en millions de dollars)	Ajusté	Éléments d'ajustement ^(a)	Compte de résultat consolidé
Chiffre d'affaires	140 665	20	140 685
Droits d'accises	(20 981)	–	(20 981)
Produits des ventes	119 684	20	119 704
Achats, nets de variation de stocks	(75 672)	(1 814)	(77 486)
Autres charges d'exploitation	(24 850)	(688)	(25 538)
Charges d'exploration	(731)	–	(731)
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et droits miniers	(13 312)	(8 952)	(22 264)
Autres produits	1 405	832	2 237
Autres charges	(689)	(817)	(1 506)
Coût de l'endettement financier brut	(2 140)	(7)	(2 147)
Produits et charges de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	68	(31)	37
Coût de l'endettement financier net	(2 072)	(38)	(2 110)
Autres produits financiers	914	–	914
Autres charges financières	(689)	(1)	(690)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	1 388	(936)	452
Produit (charge) d'impôt	(1 309)	991	(318)
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	4 067	(11 403)	(7 336)
Part du Groupe	4 059	(11 301)	(7 242)
Intérêts ne conférant pas le contrôle	8	(102)	(94)

(a) Les éléments d'ajustement incluent les éléments non récurrents, l'effet de stock et l'effet des variations de juste valeur.

Exercice 2019 (en millions de dollars)	Ajusté	Éléments d'ajustement ^(a)	Compte de résultat consolidé
Chiffre d'affaires	200 380	(64)	200 316
Droits d'accises	(24 067)	–	(24 067)
Produits des ventes	176 313	(64)	176 249
Achats, nets de variation de stocks	(116 464)	243	(116 221)
Autres charges d'exploitation	(26 872)	(383)	(27 255)
Charges d'exploration	(785)	–	(785)
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et droits miniers	(14 811)	(920)	(15 731)
Autres produits	876	287	1 163
Autres charges	(455)	(737)	(1 192)
Coût de l'endettement financier brut	(2 318)	(15)	(2 333)
Produits et charges de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	(19)	–	(19)
Coût de l'endettement financier net	(2 337)	(15)	(2 352)
Autres produits financiers	792	–	792
Autres charges financières	(764)	–	(764)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	2 260	1 146	3 406
Produit (charge) d'impôt	(5 663)	(209)	(5 872)
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	12 090	(652)	11 438
Part du Groupe	11 828	(561)	11 267
Intérêts ne conférant pas le contrôle	262	(91)	171

(a) Les éléments d'ajustement incluent les éléments non récurrents, l'effet de stock et l'effet des variations de juste valeur.

Exercice 2018 (en millions de dollars)	Ajusté	Éléments d'ajustement ^(a)	Compte de résultat consolidé
Chiffre d'affaires	209 307	56	209 363
Droits d'accises	(25 257)	–	(25 257)
Produits des ventes	184 050	56	184 106
Achats, nets de variation de stocks	(125 134)	(682)	(125 816)
Autres charges d'exploitation	(27 060)	(424)	(27 484)
Charges d'exploration	(797)	–	(797)
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et droits miniers	(12 218)	(1 774)	(13 992)
Autres produits	1 518	320	1 838
Autres charges	(448)	(825)	(1 273)
Coût de l'endettement financier brut	(1 866)	(67)	(1 933)
Produits et charges de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	(188)	–	(188)
Coût de l'endettement financier net	(2 054)	(67)	(2 121)
Autres produits financiers	1 120	–	1 120
Autres charges financières	(685)	–	(685)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	3 161	9	3 170
Produit (charge) d'impôt	(7 489)	973	(6 516)
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	13 964	(2 414)	11 550
Part du Groupe	13 559	(2 113)	11 446
Intérêts ne conférant pas le contrôle	405	(301)	104

(a) Les éléments d'ajustement incluent les éléments non récurrents, l'effet de stock et l'effet des variations de juste valeur.

C) Informations sur les éléments d'ajustement

Les principaux éléments d'ajustement de l'exercice 2020 sont constitués des « Dépréciations exceptionnelles » d'actifs non courants pour un montant de (8 952) millions de dollars en résultat opérationnel et (8 465) millions de dollars en résultat net part du Groupe. Les modalités de réalisation des tests de dépréciation et les dépréciations exceptionnelles enregistrées au cours de l'exercice sont détaillées dans le paragraphe D de la note 3.

Éléments d'ajustement du résultat opérationnel

Exercice 2020 (en millions de dollars)	Exploration – Production	Integrated Gas, Renewables & Power	Raffinage – Chimie	Marketing & Services	Holding	Total
Effet de stock	–	–	(1 244)	(196)	–	(1 440)
Effet des variations de juste valeur	–	20	–	–	–	20
Charges de restructuration	(35)	(39)	(30)	–	–	(104)
Dépréciations exceptionnelles	(7 693)	(953)	(306)	–	–	(8 952)
Autres éléments	(102)	(384)	(278)	(134)	(60)	(958)
TOTAL	(7 830)	(1 356)	(1 858)	(330)	(60)	(11 434)

Éléments d'ajustement du résultat net part du Groupe

Exercice 2020 (en millions de dollars)	Exploration – Production	Integrated Gas, Renewables & Power	Raffinage – Chimie	Marketing & Services	Holding	Total
Effet de stock	–	–	(1 160)	(120)	–	(1 280)
Effet des variations de juste valeur	–	23	–	–	–	23
Charges de restructuration	(29)	(43)	(292)	–	–	(364)
Dépréciations exceptionnelles	(7 328)	(829)	(306)	(2)	–	(8 465)
Plus (moins) values de cession	–	–	–	–	104	104
Autres éléments	–	(566)	(423)	(106)	(224)	(1 319)
TOTAL	(7 357)	(1 415)	(2 181)	(228)	(120)	(11 301)

Éléments d'ajustement du résultat opérationnel

Exercice 2019 (en millions de dollars)	Exploration	Integrated Gas, Renewables & Power	Raffinage	Marketing & Services	Holding	Total
	Production		Chimie			
Effet de stock	-	-	477	(31)	-	446
Effet des variations de juste valeur	-	(19)	-	-	-	(19)
Charges de restructuration	-	(4)	-	-	-	(4)
Dépréciations exceptionnelles	(721)	(156)	(41)	(2)	-	(920)
Autres éléments	(145)	(281)	(80)	(9)	(112)	(627)
TOTAL	(866)	(460)	356	(42)	(112)	(1 124)

Éléments d'ajustement du résultat net part du Groupe

Exercice 2019 (en millions de dollars)	Exploration	Integrated Gas, Renewables & Power	Raffinage	Marketing & Services	Holding	Total
	Production		Chimie			
Effet de stock	-	-	369	(23)	-	346
Effet des variations de juste valeur	-	(15)	-	-	-	(15)
Charges de restructuration	(5)	(31)	(22)	-	-	(58)
Dépréciations exceptionnelles	(530)	105	(39)	(1)	-	(465)
Plus (moins) values de cession	-	-	-	-	-	-
Autres éléments	(405)	422	(119)	(82)	(185)	(369)
TOTAL	(940)	481	189	(106)	(185)	(561)

Éléments d'ajustement du résultat opérationnel

Exercice 2018 (en millions de dollars)	Exploration	Integrated Gas, Renewables & Power	Raffinage	Marketing & Services	Holding	Total
	Production		Chimie			
Effet de stock	-	-	(589)	(6)	-	(595)
Effet des variations de juste valeur	-	48	-	-	-	48
Charges de restructuration	(67)	-	(3)	-	-	(70)
Dépréciations exceptionnelles	(707)	(1 065)	(2)	-	-	(1 774)
Autres éléments	(132)	(229)	(24)	(39)	(9)	(433)
TOTAL	(906)	(1 246)	(618)	(45)	(9)	(2 824)

Éléments d'ajustement du résultat net part du Groupe

Exercice 2018 (en millions de dollars)	Exploration	Integrated Gas, Renewables & Power	Raffinage	Marketing & Services	Holding	Total
	Production		Chimie			
Effet de stock	-	-	(414)	(6)	-	(420)
Effet des variations de juste valeur	-	38	-	-	-	38
Charges de restructuration	(94)	(10)	(34)	-	-	(138)
Dépréciations exceptionnelles	(651)	(896)	(48)	-	-	(1 595)
Plus (moins) values de cession	(14)	(2)	-	-	-	(16)
Autres éléments	252	(112)	(34)	(47)	(41)	18
TOTAL	(507)	(982)	(530)	(53)	(41)	(2 113)

D) Dépréciations d'actifs

PRINCIPES COMPTABLES

La valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur de ces actifs, ce test étant réalisé au minimum annuellement pour les *goodwill*.

La valeur recouvrable correspond à la valeur d'utilité ou à la juste valeur diminuée des coûts de sortie lorsque celle-ci est plus élevée.

Les tests sont effectués aux bornes d'unités génératrices de trésorerie (UGT). Une UGT est un ensemble homogène d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

La valeur d'utilité d'une UGT est déterminée par référence à la valeur des flux de trésorerie futurs actualisés attendus de ces actifs, dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévues par la Direction Générale du Groupe. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée. Celle-ci est affectée en priorité sur les *goodwill* en contrepartie des « Autres charges ». Le complément éventuel

est ensuite affecté aux immobilisations corporelles et droits miniers en contrepartie des « Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et droits miniers » et aux autres immobilisations incorporelles en contrepartie des « Autres charges ».

Cette perte de valeur peut éventuellement être reprise dans la limite de la valeur nette comptable qu'aurait eue l'immobilisation à la même date si elle n'avait pas été dépréciée. Les pertes de valeur constatées sur les *goodwill* ont un caractère irréversible.

Des tests de dépréciation sur les titres et prêts mis en équivalence sont effectués dès lors qu'il existe un indice objectif de perte de valeur. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'investissement est comparée à leur valeur recouvrable, soit la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. Si la valeur comptable excède la valeur recouvrable, une perte de valeur est comptabilisée en contrepartie de la « Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence ».

Au titre de l'exercice 2020, des dépréciations d'actifs ont été enregistrées avec un impact de (8 952) millions de dollars sur le résultat opérationnel et (8 465) millions de dollars sur le résultat net part du Groupe. Ces dépréciations ont été qualifiées d'éléments d'ajustement du résultat opérationnel et du résultat net part du Groupe.

Les dépréciations portent sur certaines unités génératrices de trésorerie (UGT) pour lesquelles des indicateurs de perte de valeur ont été identifiés, en raison de l'évolution des conditions d'exploitation ou de l'environnement économique des activités concernées.

Les principes appliqués sont les suivants :

- les flux de trésorerie ont été établis à partir des hypothèses retenues dans le budget 2021 et le plan stratégique du Groupe approuvés par le Comité exécutif Groupe et le Conseil d'administration. Ces hypothèses, incluant notamment les coûts opérationnels, les estimations de réserves d'hydrocarbures, les volumes produits et commercialisés futurs, représentent la meilleure estimation par le management du Groupe de l'ensemble des conditions économiques et techniques pendant la durée de vie résiduelle des actifs ;
- le Groupe, s'appuyant notamment sur des données de demande globale d'énergie issues du « World Energy Outlook » publié par l'AIE depuis 2016 et sur ses propres évaluations de l'offre, établit des scénarios de prix du pétrole et du gaz en se fondant sur des hypothèses d'évolution d'indicateurs fondamentaux du secteur amont (la demande en hydrocarbures sur les différents marchés, les prévisions d'investissement, le déclin des champs en production, l'évolution des réserves d'hydrocarbures et de l'offre par région et par qualité d'hydrocarbures), du secteur aval (l'évolution des capacités de raffinage et de la demande en produits pétroliers) et en intégrant l'enjeu « climat ».
Ces scénarios de prix élaborés dans un premier temps au sein de la Direction de la Stratégie et Climat, sont également revus avec les secteurs du Groupe qui y apportent leur expertise propre. Ils prennent en compte également les études publiées par des agences internationales, des banques et des consultants indépendants. Ils sont ensuite approuvés par le Comité exécutif et le Conseil d'administration.
- Le World Energy Outlook 2020 de l'AIE prévoit quatre scénarios parmi lesquels le STEPS (Stated Policies Scenario) à court/moyen terme et le SDS (Sustainable Development Scenario) à moyen/long terme sont des références importantes pour le Groupe.
- Le STEPS tient compte des mesures déjà mises en œuvre par les pays dans le domaine énergétique ainsi que des effets des politiques

annoncées par les Etats (y compris les Nationally Determined Contributions, ou NDCs, de l'accord de Paris). Le SDS tient compte des mesures nécessaires pour atteindre une élévation de température inférieure à 2°C par rapport au niveau pré-industriel ainsi que des objectifs énergétiques fixés dans le « 2030 Agenda for Sustainable Development » adopté en 2015 par les membres de l'ONU. Le Groupe inscrit ainsi sa trajectoire de prix à long terme dans le scénario SDS de l'AIE, compatible avec l'Accord de Paris, qui prévoit à horizon 2040 une convergence du prix du pétrole vers 50\$₂₀₂₀/b.

Les trajectoires de prix d'hydrocarbures retenues par le Groupe reposent sur les hypothèses suivantes :

- Après la forte récession observée en 2020 du fait de la crise sanitaire, qui affecte fortement la demande de pétrole en 2020 et 2021 avant de revenir à un niveau avant crise, la demande de pétrole devrait continuer de croître à horizon 2030, dans un contexte de croissance soutenue de la demande mondiale d'énergie, liée à la croissance de la population et du niveau de vie, et malgré l'électrification progressive des transports et les gains d'efficacité des moteurs thermiques.
Le Groupe a ainsi retenu pour déterminer la valeur recouvrable des UGT le profil suivant sur le prix du Brent : 40\$/b en 2021, 50\$/b en 2022, 60\$/b en 2023.
Au delà, le Groupe maintient son analyse selon laquelle la faiblesse des investissements dans l'amont Oil & Gas depuis 2015, accentuée par la crise sanitaire et économique de 2020, va se traduire à horizon 2025 par une insuffisance de capacités de production au niveau mondial et un rebond des prix, qui atteindraient alors 70\$/b, niveau auquel ils se stabiliseraient au cours des cinq années suivantes. Au-delà de 2030, compte tenu des évolutions technologiques, notamment dans le domaine des transports, la demande de pétrole ne devrait plus connaître de croissance et les prix du Brent tendraient vers le prix de 50\$/b en 2040, en ligne avec le scénario SDS de l'AIE.
La moyenne des prix du Brent sur la période 2020-2050 s'établit ainsi à 57,0\$₂₀₂₀/b.
- La demande de gaz naturel serait pour sa part tirée par la substitution du gaz au charbon dans la génération électrique et par son rôle de source alternative pour pallier l'intermittence des énergies renouvelables. L'offre abondante à l'échelle mondiale ainsi que l'essor du gaz naturel liquéfié limiteraient cependant le potentiel de hausse des prix du gaz.
Dans ce contexte, le niveau de prix du gaz retenu pour déterminer la valeur recouvrable des UGT concernées se stabilise à partir de 2,7\$₂₀₂₀/Mbtu sur la cotation NBP (Europe) et 2,7\$₂₀₂₀/Mbtu sur la cotation Henry Hub (Etats-Unis).

- Pour la détermination des coûts opérationnels futurs, il a été pris en compte les technologies actuelles, la fluctuation du prix des services pétroliers en fonction de l'évolution des marchés et les programmes internes de maîtrise des coûts effectivement mis en œuvre ;
- Les flux de trésorerie futurs sont établis sur une période cohérente avec la durée de vie des actifs compris dans l'UGT. Ils sont établis après impôt et intègrent les risques spécifiques aux actifs. Ils sont actualisés à un taux de 7% après impôt, ce taux correspondant au coût moyen pondéré du capital du Groupe estimé à partir de données historiques de marché. Ce taux s'élevait à 7% en 2019 et en 2018. La valeur d'utilité fondée sur les flux de trésorerie après impôt définis ci-dessus actualisés à un taux de 7% après impôt n'est pas significativement différente de la valeur d'utilité fondée sur les flux de trésorerie avant impôt actualisés à un taux avant impôt, ce dernier étant déterminé par un calcul itératif fondé sur la valeur d'utilité après impôt. Les taux d'actualisation avant impôt ainsi déterminés se situent généralement entre 7% et 14% en 2020.

Les UGT du secteur Exploration-Production sont définies comme des champs ou groupements de champs d'hydrocarbures intégrant des actifs industriels permettant la production, le traitement et l'évacuation de ces hydrocarbures. Au titre de l'exercice 2020, le Groupe a comptabilisé des dépréciations sur des UGT du secteur Exploration-Production pour (2 233) millions de dollars en résultat opérationnel et (1 854) millions de dollars en résultat net part du Groupe. Les dépréciations comptabilisées en 2020 concernent principalement les actifs *oil sands* du Canada.

Les UGT du secteur Integrated Gas, Renewables & Power sont des filiales ou groupes de filiales organisés par activité ou par zone géographique pertinente, et des champs ou groupements de champs pour les activités amont de GNL. Au titre de l'exercice 2020, le Groupe a comptabilisé des dépréciations sur les UGT du secteur Integrated Gas, Renewables & Power pour (953) millions de dollars en résultat opérationnel et (829) millions de dollars en résultat net part du Groupe. Les dépréciations comptabilisées concernent les actifs GNL en Australie.

Les UGT du secteur Raffinage-Chimie sont définies aux bornes des entités juridiques ayant des activités opérationnelles pour les activités de raffinage et de pétrochimie. Les flux de trésorerie futurs sont déterminés à partir de la marge brute sur coûts variables (calculée sur la base du chiffre d'affaires déduction faite des achats de pétroles bruts et de produits raffinés, de l'effet de la valorisation des stocks et des frais variables). Les autres activités du secteur sont des divisions mondiales, chaque division regroupant un ensemble d'activités ou de produits homogènes sur les plans stratégiques, commerciaux et industriels. Les flux de trésorerie futurs sont déterminés à partir des marges spécifiques de ces activités, sans lien avec le cours du pétrole. Au titre de l'exercice 2020, le Groupe a comptabilisé des dépréciations sur les UGT du secteur Raffinage-Chimie pour (306) millions de dollars en résultat opérationnel et (306) millions de dollars en résultat net part du Groupe. Les dépréciations comptabilisées concernent principalement les UGT de raffinage en France et au Royaume-Uni.

Les UGT du secteur Marketing & Services sont des filiales ou groupes de filiales organisés par zone géographique pertinente. Au titre de l'exercice 2020, aucune dépréciation n'a été comptabilisée sur les UGT du secteur Marketing & Services en résultat opérationnel et des dépréciations non significatives ont été comptabilisées en résultat net part du Groupe.

Par ailleurs, en cohérence avec sa nouvelle ambition Climat exprimée le 5 mai 2020 qui vise à la neutralité carbone, le Groupe a passé en revue ses actifs pétroliers pouvant être qualifiés de *stranded assets*, c'est-à-dire présentant des réserves de plus de 20 ans et des coûts de production élevés, dont la totalité des réserves pourraient donc ne pas être produites avant 2050. Les seuls projets concernés sont les projets *oil sands* canadiens de Fort Hills et Surmont.

Le Groupe a décidé de ne prendre en compte pour les calculs de dépréciation sur ces deux actifs que les seules réserves prouvées – contrairement à la pratique générale qui considère les réserves dites prouvées et probables. Ceci conduit à une dépréciation exceptionnelle complémentaire de (5 460) millions de dollars en résultat opérationnel et (5 474) millions de dollars en résultat net part du Groupe.

Au total, les dépréciations d'actifs enregistrées sur l'exercice 2020 ont un impact de (8 952) millions de dollars sur le résultat opérationnel et (8 465) millions de dollars sur le résultat net part du Groupe, dont (6 988) millions de dollars sur les seuls actifs *oil sands* canadiens.

Ces dépréciations ont été qualifiées d'éléments d'ajustement du résultat opérationnel et du résultat net part du Groupe.

En ce qui concerne les sensibilités du secteur Exploration-Production :

- Une baisse de 1 point du taux d'actualisation aurait un impact quasi-nul sur le résultat opérationnel et le résultat net part du Groupe ;
- Une augmentation de 1 point du taux d'actualisation aurait un impact négatif complémentaire de l'ordre de 0,4 milliard de dollars sur le résultat opérationnel et le résultat net part du Groupe ;
- Une variation de (10)% du prix des hydrocarbures sur toute la durée du plan aurait un impact négatif complémentaire de l'ordre de 1,9 milliard de dollars sur le résultat opérationnel et de 1,6 milliard de dollars sur le résultat net part du Groupe.

Les actifs les plus sensibles concernés seraient les actifs pour lesquels une dépréciation a déjà été comptabilisée en 2020 ou précédemment (impact de l'ordre de 1,1 milliard de dollars en résultat opérationnel et 0,9 milliard de dollars en résultat net, part du Groupe), notamment des actifs au Canada.

En ce qui concerne les sensibilités des activités amont de GNL et des UGT incluant un goodwill significatif :

- Une baisse de 1 point du taux d'actualisation aurait un impact quasi-nul sur le résultat opérationnel et le résultat net part du Groupe ;
- Une augmentation de 1 point du taux d'actualisation aurait un impact négatif complémentaire de l'ordre de 1,1 milliard de dollars sur le résultat opérationnel et de 1,0 milliard de dollars sur le résultat net part du Groupe ;
- Une variation de (10)% du cours des hydrocarbures sur toute la durée du plan aurait un impact négatif complémentaire de l'ordre de 1,5 milliard de dollars sur le résultat opérationnel et de 1,2 milliard de dollars sur le résultat net part du Groupe.

Les actifs les plus sensibles concernés seraient les actifs pour lesquels une dépréciation a déjà été comptabilisée en 2020 ou précédemment (impact de l'ordre de 1,5 milliard de dollars en résultat opérationnel et 1,2 milliard de dollars en résultat net, part du Groupe), notamment des actifs en Australie.

Au titre de l'exercice 2019, des dépréciations d'actifs avaient été enregistrées dans les secteurs Exploration-Production, Integrated Gas, Renewables & Power, Raffinage-Chimie et Marketing & Services avec un impact de (920) millions de dollars sur le résultat opérationnel et de (465) millions de dollars sur le résultat net part du Groupe. Ces dépréciations avaient été qualifiées d'éléments d'ajustement du résultat opérationnel et du résultat net part du Groupe.

Au titre de l'exercice 2018, des dépréciations d'actifs avaient été enregistrées dans les secteurs Exploration-Production, Integrated Gas, Renewables & Power et Raffinage-Chimie avec un impact de (1 774) millions de dollars sur le résultat opérationnel et de (1 595) millions de dollars sur le résultat net part du Groupe. Ces dépréciations avaient été qualifiées d'éléments d'ajustement du résultat opérationnel et du résultat net part du Groupe.

NOTE 4 Information sectorielle par zone géographique

(en millions de dollars)	France	Reste de l'Europe	Amérique du Nord	Afrique	Reste du monde	Total
Exercice 2020						
Chiffre d'affaires hors Groupe	32 748	67 292	13 258	16 011	11 376	140 685
Immobilisations corporelles et incorporelles	14 555	30 932	11 891	43 087	41 398	141 863
Investissements bruts	2 044	3 165	899	3 816	5 610	15 534
Exercice 2019						
Chiffre d'affaires hors Groupe	43 877	99 176	19 946	21 303	16 014	200 316
Immobilisations corporelles et incorporelles	13 212	28 765	18 916	45 573	43 120	149 586
Investissements bruts	1 979	3 201	1 748	7 663	4 646	19 237
Exercice 2018						
Chiffre d'affaires hors Groupe	47 716	99 465	22 243	22 263	17 676	209 363
Immobilisations corporelles et incorporelles	12 561	25 262	18 903	43 359	42 161	142 246
Investissements bruts	4 502	2 609	2 014	4 838	8 222	22 185

NOTE 5 Principaux éléments de l'activité opérationnelle

Éléments relatifs au compte de résultat

5.1 Chiffre d'affaires

PRINCIPES COMPTABLES

IFRS 15 requiert l'identification des obligations de prestation pour le transfert de biens et services envers le client pour chaque contrat. Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsque les obligations de prestation sont satisfaites sur la base du montant de rémunération que le Groupe s'attend à recevoir en échange du transfert des biens et services au client.

Vente de biens

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsqu'il y a transfert à l'acheteur du contrôle des biens et que le montant peut être raisonnablement estimé. Ainsi, les ventes de pétrole brut et de gaz naturel sont enregistrées lors du transfert de propriété selon les termes du contrat.

Le produit de la vente de la production des champs de pétrole brut et de gaz naturel dans lesquels le Groupe détient une participation avec d'autres producteurs est comptabilisé en chiffre d'affaires sur la base des volumes réels vendus sur la période. Toute différence entre les volumes vendus et les volumes correspondants aux droits du Groupe est comptabilisée dans les comptes de « Sous-enlèvements » et « Sur-enlèvements » au bilan et sur les charges d'exploitation au compte de résultat.

Les livraisons de pétrole brut et de gaz au titre des redevances à la production et des impôts, lorsqu'elles sont effectivement payées, sont comprises dans le chiffre d'affaires, sauf pour les États-Unis et le Canada.

Certaines transactions de l'activité de trading (contrats portant sur des quantités achetées à des tiers puis revendues à des tiers) sont présentées pour leur valeur nette en achats, net de variation de stocks. Ces transactions concernent notamment le pétrole brut, les produits pétroliers, le gaz, l'électricité et le GNL.

Les opérations d'échange de pétrole brut et de produits pétroliers réalisées dans le cadre des activités de trading sont présentées pour leur valeur nette au compte de résultat et au bilan.

Vente de prestations de services

Le revenu lié aux prestations de services est reconnu lorsque les services ont été rendus.

Le produit des ventes lié au transport de gaz est reconnu lors de la réalisation du service sur la base des quantités transportées mesurées selon les clauses contractuelles de chaque contrat.

Les produits et charges liés aux activités d'affrètement à temps sont reconnus *pro rata temporis* sur la durée du voyage qui commence au port de déchargement du précédent voyage et qui s'achève au port de déchargement suivant. Le résultat à l'avancement de chaque voyage n'est constaté qu'à partir de la date de conclusion du contrat avec le client.

Les produits relatifs à la prestation d'acheminement d'électricité et de gaz ne sont pas reconnus en chiffre d'affaires dans certains pays car le Groupe agit en tant qu'agent dans cette transaction, dans la mesure où le Groupe n'est pas responsable de l'exécution de cette prestation et ne fixe pas le prix de la prestation puisqu'il ne peut que répercuter au client les montants qui lui sont facturés par les distributeurs.

Droits d'accises

Les accises sont des droits ou taxes dont le montant est calculé sur la quantité de produits pétroliers mise à la consommation. Les accises sont fixées par les États. Elles sont payées directement aux autorités douanières et fiscales et sont ensuite facturées aux clients finaux en étant incluses dans le prix de vente.

L'analyse des critères de la norme IFRS 15 a conduit le Groupe à déterminer qu'il agit en tant que principal dans ces transactions. Le chiffre d'affaires inclut ainsi les droits d'accises collectés par le Groupe dans le cadre de son activité de distribution pétrolière. Ces droits d'accises sont déduits du chiffre d'affaires pour la détermination du produit des ventes.

5.2 Charges d'exploitation et de recherche et développement

PRINCIPES COMPTABLES

Le Groupe applique la norme IFRS 6 relative à la comptabilisation des dépenses d'exploration. La comptabilisation des droits et actifs de production d'hydrocarbures est réalisée conformément à la méthode des *successful efforts*.

Les dépenses de géologie et géophysique, incluant les campagnes sismiques d'exploration, sont comptabilisées directement en charges d'exploration de la période.

Le coût des forages « secs » et des forages qui n'ont pas permis de découvrir des réserves prouvées est passé en charges d'exploration.

5.2.1 Charges d'exploitation

Exercice (en millions de dollars)	2020	2019	2018
Achats, nets de variation de stocks ^{(a) (b)}	(77 486)	(116 221)	(125 816)
Charges d'exploration	(731)	(785)	(797)
Autres charges d'exploitation ^(c)	(25 538)	(27 255)	(27 484)
<i>dont (dotations) reprises de provisions non courantes opérationnelles</i>	778	1 152	1 068
<i>dont (dotations) reprises de provisions courantes opérationnelles</i>	(77)	(157)	(202)
CHARGES D'EXPLOITATION	(103 755)	(144 261)	(154 097)

(a) Inclut les taxes à la production dans les activités d'exploration et de production, notamment les *royalties*.

(b) Le Groupe valorise les sous/sur enlèvements à la valeur de marché.

(c) Constitué principalement des frais de production et de fonctionnement (voir en particulier les charges de personnel détaillées dans la note 10 de l'annexe aux comptes consolidés « Charges et avantages au personnel »).

5.2.2 Frais de recherche et développement

PRINCIPES COMPTABLES

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Les dépenses de développement sont capitalisées quand les critères de la norme IAS 38 sont remplis.

Les frais de recherche et développement encourus par le Groupe au cours de l'exercice 2020 et comptabilisés en charges d'exploitation s'élèvent à 895 millions de dollars (968 millions de dollars en 2019 et 986 millions de dollars en 2018), soit 0,64% du chiffre d'affaires.

Les effectifs 2020 consacrés à cette activité de recherche et développement sont de 4 088 personnes (4 339 personnes en 2019 et 4 288 personnes en 2018).

5.3 Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et droits miniers

Les dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et droits miniers se ventilent comme suit :

Exercice (en millions de dollars)	2020	2019	2018
Dotations nettes d'amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles	(21 188)	(14 640)	(13 364)
Dotations nettes d'amortissements et dépréciations des droits miniers	(1 076)	(1 091)	(628)
TOTAL	(22 264)	(15 731)	(13 992)

Éléments relatifs au bilan

5.4 Besoin en fonds de roulement

5.4.1 Stocks

PRINCIPES COMPTABLES

Les stocks sont valorisés dans les états financiers consolidés au plus bas du prix de revient et de la valeur nette de réalisation. Le prix de revient des stocks de produits pétroliers et pétrochimiques est déterminé selon la méthode FIFO (*First In, First Out*) ou PMP (prix moyen pondéré) et celui des autres stocks selon la méthode PMP (prix moyen pondéré).

Par ailleurs les stocks de *trading* sont valorisés à leur juste valeur diminuée des coûts nécessaires à la vente.

Raffinage-Chimie

Les stocks de produits pétroliers sont constitués principalement de pétrole brut et de produits raffinés. Les produits raffinés sont principalement constitués d'essences, de distillats et de fuels et sont produits par les raffineries du Groupe. Le délai de rotation des produits pétroliers n'excède pas deux mois en moyenne.

Le coût du pétrole brut inclut les coûts des matières premières et de réception. Le coût des produits raffinés inclut principalement le coût du pétrole brut, les coûts de production (énergie, main-d'œuvre, amortissement des immobilisations de production) et l'allocation des coûts indirects de production (taxes, maintenance, assurances, etc.).

Les coûts des stocks de produits chimiques autres que les produits raffinés incluent les coûts des matières premières, de main-d'œuvre directe, et l'allocation des coûts indirects de production. Les coûts de démarrage, les frais généraux d'administration et les charges financières sont exclus du prix de revient des produits raffinés et des produits chimiques.

Marketing & Services

Le coût des produits transformés par les entités du Groupe inclut principalement le coût de la matière première, les coûts de production (énergie, main d'œuvre, amortissement des immobilisations de production), les coûts de transport primaire et l'allocation des coûts indirects de production (taxes, maintenance, assurances...).

Les frais généraux d'administration et les charges financières sont exclus du prix de revient des produits.

Les produits achetés à des entités externes au Groupe sont valorisés à leur coût d'achat, auquel s'ajoutent les coûts de transport primaire.

Droits d'émission de CO₂ émis en vertu du plan de l'EU Emission Trading Scheme (EU ETS)

En l'absence de normes IFRS ou d'interprétations relatives à la comptabilisation des droits d'émission de CO₂ émis dans le cadre du plan de l'EU ETS, les dispositions suivantes sont appliquées :

- Les quotas sont gérés comme un coût de production et à ce titre ils sont reconnus en stock :
 - Les quotas attribués à titre gratuit sont comptabilisés en stock pour une valeur nulle ;
 - Les quotas acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
 - Les ventes ou les restitutions annuelles de quotas constituent des sorties de stock, qui sont reconnues sur la base d'un coût unitaire moyen pondéré ;
 - Si la valeur comptable des stocks de quotas à la clôture est supérieure à la valeur de marché, une provision pour dépréciation est comptabilisée.
- A chaque arrêté, une provision est comptabilisée pour matérialiser les obligations de restitution de quotas liées aux émissions de la période. Cette provision est calculée sur la base des émissions estimées de la période, valorisées au coût unitaire moyen pondéré du stock à la fin de cette période. Elle est reprise lors de la restitution des quotas ;
- Dans le cas où les obligations de restitution à l'échéance sont supérieures aux quotas disponibles enregistrés en stock, une provision pour la valeur de marché est comptabilisée ;
- Les opérations réalisées sur le marché à terme sont comptabilisées en valeur de marché au bilan. Les variations de la juste valeur de ces opérations à terme sont comptabilisées en résultat.

Certificats d'économie d'énergie

En l'absence de normes IFRS ou d'interprétations relatives à la comptabilisation des certificats d'économie d'énergie (CEE), les dispositions suivantes sont appliquées :

- Un passif est comptabilisé pour matérialiser l'obligation liée aux ventes d'énergie, si l'obligation est supérieure aux CEE détenus. Ce passif est valorisé sur la base du prix des dernières transactions ;
- Un stock de CEE est comptabilisé lorsque les CEE détenus à la clôture excèdent l'obligation. Une provision est comptabilisée dans le cas contraire ;
- Les CEE sont valorisés au coût unitaire moyen pondéré (coût d'acquisition pour les CEE acquis ou coût de revient pour les CEE générés par des actions propres).

Si la valeur comptable des stocks de certificats à la clôture est supérieure à la valeur de marché, une provision pour dépréciation est comptabilisée.

Au 31 décembre 2020 (en millions de dollars)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Hydrocarbures bruts et gazeux	1 818	(1)	1 817
Produits raffinés	3 913	(68)	3 845
Produits de la Chimie	1 330	(102)	1 228
Stocks de trading	5 130	–	5 130
Autres stocks	3 824	(1 114)	2 710
TOTAL	16 015	(1 285)	14 730

Au 31 décembre 2019 (en millions de dollars)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Hydrocarbures bruts et gazeux	2 381	(14)	2 367
Produits raffinés	5 326	(45)	5 281
Produits de la Chimie	1 448	(91)	1 357
Stocks de trading	5 500	–	5 500
Autres stocks	3 651	(1 024)	2 627
TOTAL	18 306	(1 174)	17 132

Au 31 décembre 2018 (en millions de dollars)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Hydrocarbures bruts et gazeux	2 382	(110)	2 272
Produits raffinés	5 464	(242)	5 222
Produits de la Chimie	1 087	(54)	1 033
Stocks de trading	3 918	–	3 918
Autres stocks	3 372	(937)	2 435
TOTAL	16 223	(1 343)	14 880

Les variations des dépréciations sur les stocks sont les suivantes :

Exercice (en millions de dollars)	Dépréciations au 1 ^{er} janvier	Dotations nettes des reprises	Effets de change et autres variations	Dépréciations au 31 décembre
2020	(1 174)	(85)	(26)	(1 285)
2019	(1 343)	205	(36)	(1 174)
2018	(1 007)	(359)	23	(1 343)

5.4.2 Clients et comptes rattachés, autres créances

Au 31 décembre 2020 (en millions de dollars)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Clients et comptes rattachés	14 899	(831)	14 068
Créances sur États (impôts et taxes)	3 598	(67)	3 531
Autres créances d'exploitation	8 251	(208)	8 043
Charges constatées d'avance	1 801	–	1 801
Autres débiteurs	53	–	53
Autres créances	13 703	(275)	13 428

Au 31 décembre 2019 (en millions de dollars)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Clients et comptes rattachés	19 162	(674)	18 488
Créances sur États (impôts et taxes)	4 209	(95)	4 114
Autres créances d'exploitation	11 746	(240)	11 506
Charges constatées d'avance	1 336	–	1 336
Autres débiteurs	57	–	57
Autres créances	17 348	(335)	17 013

Au 31 décembre 2018 (en millions de dollars)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Clients et comptes rattachés	17 894	(624)	17 270
Créances sur États (impôts et taxes)	4 090	–	4 090
Autres créances d'exploitation	10 306	(573)	9 733
Charges constatées d'avance	837	–	837
Autres débiteurs	64	–	64
Autres créances	15 297	(573)	14 724

Les variations des dépréciations des rubriques « Clients et comptes rattachés » et « Autres créances » sont les suivantes :

Exercice (en millions de dollars)	Dépréciations au 1 ^{er} janvier	Dotations nettes	Effets de change et autres variations	Dépréciations au 31 décembre
Clients et comptes rattachés				
2020	(674)	(107)	(50)	(831)
2019	(624)	(89)	39	(674)
2018	(576)	(62)	14	(624)
Autres créances				
2020	(335)	37	23	(275)
2019	(573)	(46)	284	(335)
2018	(461)	(148)	36	(573)

Au 31 décembre 2020, la part des créances échues comprise dans les rubriques « Clients et comptes rattachés » et « Autres Créances d'exploitation » en valeur nette s'élève à 4 197 millions de dollars dont 2 140 millions de dollars échus depuis moins de 90 jours, 239 millions de dollars échus entre 90 jours et 6 mois, 553 millions de dollars échus entre 6 mois et 12 mois et 1 265 millions de dollars échus depuis plus de 12 mois.

Au 31 décembre 2019, la part des créances échues comprise dans les rubriques « Clients et comptes rattachés » et « Autres Créances d'exploitation » en valeur nette s'élevait à 3 760 millions de dollars dont

2 089 millions de dollars échus depuis moins de 90 jours, 357 millions de dollars échus entre 90 jours et 6 mois, 402 millions de dollars échus entre 6 mois et 12 mois et 912 millions de dollars échus depuis plus de 12 mois.

Au 31 décembre 2018, la part des créances échues comprise dans les rubriques « Clients et comptes rattachés » et « Autres Créances d'exploitation » en valeur nette s'élevait à 3 767 millions de dollars dont 1 993 millions de dollars échus depuis moins de 90 jours, 273 millions de dollars échus entre 90 jours et 6 mois, 450 millions de dollars échus entre 6 mois et 12 mois et 1 051 millions de dollars échus depuis plus de 12 mois.

5.4.3 Autres créditeurs et dettes diverses

Au 31 décembre (en millions de dollars)	2020	2019	2018
Produits constatés d'avance	842	522	546
Dettes sur États (impôts et taxes divers)	5 734	7 438	6 861
Dettes sociales	1 587	1 527	1 553
Autres dettes d'exploitation	14 302	16 262	13 286
TOTAL	22 465	25 749	22 246

Au 31 décembre 2020, la rubrique « Autres dettes d'exploitation » comprend notamment le montant du deuxième acompte sur dividende au titre de l'exercice 2020, soit 2 129 millions de dollars, qui a été mis en paiement en janvier 2021 et le montant du troisième acompte sur dividende au titre de l'exercice 2020, soit 2 149 millions de dollars, qui sera mis en paiement en avril 2021.

Au 31 décembre 2019, la rubrique « Autres dettes d'exploitation » comprenait notamment le montant du deuxième acompte sur dividende au titre de l'exercice 2019, soit 1 918 millions de dollars, qui a été mis en

paiement en janvier 2020 et le montant du troisième acompte sur dividende au titre de l'exercice 2019, soit 2 038 millions de dollars, qui a été mis en paiement en avril 2020.

Au 31 décembre 2018, la rubrique « Autres dettes d'exploitation » comprenait notamment le montant du deuxième acompte sur dividende au titre de l'exercice 2018, soit 1 911 millions de dollars, qui a été mis en paiement en janvier 2019 et le montant du troisième acompte sur dividende au titre de l'exercice 2018, soit 1 912 millions de dollars, qui a été mis en paiement en avril 2019.

Éléments relatifs au tableau de flux de trésorerie

5.5 Flux de trésorerie d'exploitation

PRINCIPES COMPTABLES

Les flux de trésorerie en devises autres que le dollar sont convertis en dollars à la date de transaction ou au cours moyen de l'exercice. Les différences de change dues à la conversion au taux de clôture des actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont reprises

dans la rubrique « Incidence des variations de change » du tableau de flux de trésorerie. Par conséquent, les flux ne peuvent être reconstitués à partir des montants figurant au bilan.

Le tableau suivant donne des informations complémentaires sur des montants encaissés et décaissés du flux de trésorerie d'exploitation.

Détail des intérêts, impôts et dividendes

Exercice (en millions de dollars)	2020	2019	2018
Intérêts payés	(2 145)	(2 181)	(1 818)
Intérêts perçus	197	210	164
Impôts sur les bénéfices courants décaissés ^(a)	(2 858)	(5 293)	(5 024)
Dividendes reçus	1 444	1 988	2 456

(a) Ces montants incluent les impôts payés en nature dans le cadre des contrats de partage de production des activités d'exploration et de production.

Détail de la variation du besoin en fonds de roulement

Exercice (en millions de dollars)	2020	2019	2018
Stocks	2 274	(2 071)	1 430
Créances clients et comptes rattachés	4 818	(933)	(1 461)
Autres créances	3 374	(2 001)	(364)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(5 355)	1 998	(822)
Autres créditeurs et dettes diverses	(3 242)	1 289	1 986
MONTANT NET, DIMINUTION (AUGMENTATION)	1 869	(1 718)	769

Détail de la variation des provisions et impôts différés

Au 31 décembre (en millions de dollars)	2020	2019	2018
Provisions	350	403	(432)
Impôts différés	(2 132)	(461)	(455)
TOTAL	(1 782)	(58)	(887)

NOTE 6 Autres éléments de l'activité opérationnelle

6.1 Autres produits et autres charges

Exercice (en millions de dollars)	2020	2019	2018
Plus-values sur cessions d'actifs	961	670	1 041
Profits de change	746	238	252
Autres	530	255	545
AUTRES PRODUITS	2 237	1 163	1 838
Moins-values sur cessions d'actifs	(52)	(56)	(111)
Pertes de change	(320)	(463)	(444)
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles (hors droits miniers)	(343)	(266)	(225)
Autres	(791)	(407)	(493)
AUTRES CHARGES	(1 506)	(1 192)	(1 273)

Autres produits

En 2020, les plus-values sur cession proviennent principalement de la cession d'actifs non stratégiques en mer du Nord britannique dans le secteur Exploration-Production, de la cession de la participation du groupe dans le terminal de regazéification de Fos Cavaou en France, et de cessions d'actifs d'infrastructures dans le secteur Integrated Gas, Renewables & Power, ainsi que de la cession d'actifs immobiliers en Belgique dans le secteur Holding.

En 2019, les plus-values sur cession provenaient principalement de la cession d'actifs et d'intérêts en Norvège dans le secteur Exploration-Production, de la cession d'Hazira et d'actifs Sunpower dans le secteur Integrated Gas, Renewables & Power et de la cession d'actifs en Chine dans le secteur Raffinage-Chimie.

En 2018, les plus-values sur cession provenaient principalement de la cession d'actifs et d'intérêts en Norvège, au Canada et au Gabon dans le secteur Exploration-Production, de la cession de Dunkerque LNG SAS et d'actifs Sunpower dans le secteur Integrated Gas, Renewables & Power et de la cession de TotalErg et Total Haiti dans le secteur Marketing & Services.

Autres charges

En 2020, la rubrique « Autres » est notamment constituée de 312 millions de dollars de charges de restructuration dans les secteurs Exploration-Production, Integrated Gas, Renewables & Power et Raffinage-Chimie, de 64 millions de dollars de dépréciations de titres non consolidés et de prêts à des filiales non consolidées.

En 2019, la rubrique « Autres » était notamment constituée de 96 millions de dollars de charges de restructuration dans les secteurs Exploration-Production, Integrated Gas, Renewables & Power et Raffinage-Chimie, de 94 millions de dollars de remise à juste valeur de titres non consolidés.

En 2018, la rubrique « Autres » était notamment constituée de 179 millions de dollars de charges de restructuration dans les secteurs Exploration-Production, Integrated Gas, Renewables & Power et Raffinage-Chimie, de 77 millions de dollars de dépréciations de titres non consolidés et de prêts à des filiales non consolidées et mises en équivalence.

6.2 Autres produits financiers et autres charges financières

Exercice (en millions de dollars)	2020	2019	2018
Revenus des participations	160	178	171
Frais financiers immobilisés	110	227	519
Autres	644	387	430
AUTRES PRODUITS FINANCIERS	914	792	1 120
Effet de l'actualisation des provisions pour restitution des sites	(607)	(639)	(530)
Autres	(83)	(125)	(155)
AUTRES CHARGES FINANCIÈRES	(690)	(764)	(685)

6.3 Autres actifs non courants

Au 31 décembre 2020 (en millions de dollars)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Prêts et avances ^(a)	2 731	(273)	2 458
Autres actifs financiers non courants liés à l'activité opérationnelle	287	–	287
Autres	65	–	65
TOTAL	3 083	(273)	2 810

Au 31 décembre 2019 (en millions de dollars)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Prêts et avances ^(a)	2 248	(266)	1 982
Autres actifs financiers non courants liés à l'activité opérationnelle	332	–	332
Autres	101	–	101
TOTAL	2 681	(266)	2 415

Au 31 décembre 2018 (en millions de dollars)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Prêts et avances ^(a)	2 180	(303)	1 877
Autres actifs financiers non courants liés à l'activité opérationnelle	471	–	471
Autres	161	–	161
TOTAL	2 812	(303)	2 509

(a) Hors prêts aux sociétés mises en équivalence.

Les variations des dépréciations sur les prêts et avances sont les suivantes :

Exercice (en millions de dollars)	Dépréciations au 1 ^{er} janvier	Dotations	Reprises	Effets de change et autres variations	Dépréciations au 31 décembre
2020	(266)	(30)	15	8	(273)
2019	(303)	(7)	43	1	(266)
2018	(359)	(5)	35	26	(303)

NOTE 7 Immobilisations incorporelles et corporelles

7.1 Immobilisations incorporelles

PRINCIPES COMPTABLES

Goodwill

Les modalités de détermination des *goodwill* sont présentées dans la note 1.1 paragraphe B de l'annexe aux comptes consolidés. Les *goodwill* ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum annuellement.

Droits miniers

Les droits miniers non prouvés font l'objet de tests de dépréciation en fonction des résultats de l'exploration ou dans le cadre des tests de dépréciation des unités génératrices de trésorerie auxquels ils appartiennent.

Les droits miniers non prouvés sont transférés en droits miniers prouvés, à la valeur nette comptable, dès la reconnaissance des réserves prouvées.

Les droits miniers prouvés sont amortis selon la méthode de l'unité de production, basée sur les réserves prouvées. La charge d'amortissement correspondante est enregistrée en dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les brevets et les marques.

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au bilan pour leur coût d'acquisition ou de revient, diminué des amortissements et pertes de valeur éventuellement constatés.

Les immobilisations incorporelles (hors droits miniers) à durée de vie définie sont amorties linéairement sur des durées comprises entre trois et vingt ans en fonction de la durée d'utilité des actifs concernés. La charge d'amortissement correspondante est enregistrée en autres charges.

Au 31 décembre 2020 (en millions de dollars)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Goodwill	9 738	(931)	8 807
Droits miniers prouvés	16 559	(9 595)	6 964
Droits miniers non prouvés	20 300	(4 790)	15 510
Autres immobilisations incorporelles	7 212	(4 965)	2 247
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	53 809	(20 281)	33 528

Au 31 décembre 2019 (en millions de dollars)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Goodwill	9 357	(1 011)	8 346
Droits miniers prouvés	15 966	(8 741)	7 225
Droits miniers non prouvés	20 138	(4 558)	15 580
Autres immobilisations incorporelles	5 743	(3 716)	2 027
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	51 204	(18 026)	33 178

Au 31 décembre 2018 (en millions de dollars)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Goodwill	9 188	(1 014)	8 174
Droits miniers prouvés	14 775	(7 947)	6 828
Droits miniers non prouvés	16 712	(4 491)	12 221
Autres immobilisations incorporelles	5 824	(4 125)	1 699
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	46 499	(17 577)	28 922

La variation des immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

Exercice (en millions de dollars)	Immobilisations incorporelles nettes au 1 ^{er} janvier	Investissements	Cessions	Dotations nettes d'amortissements et dépréciations	Effets de change	Autres	Immobilisations incorporelles nettes au 31 décembre
2020	33 178	784	(277)	(1 430)	305	968	33 528
2019	28 922	1 087	(118)	(1 359)	(95)	4 741	33 178
2018	14 587	3 745	(28)	(852)	(351)	11 821	28 922

En 2020, la colonne « Dotations nettes d'amortissements et dépréciations » comprend l'impact des dépréciations exceptionnelles d'actifs comptabilisés à hauteur de 323 millions de dollars (voir la note 3 paragraphe D de l'annexe aux comptes consolidés).

En 2020, la colonne « Autres » comprend essentiellement l'effet des variations de périmètre (notamment l'acquisition de l'activité de fourniture de gaz et d'électricité aux clients résidentiels en Espagne) pour 898 millions de dollars.

En 2019, la colonne « Dotations nettes d'amortissements et dépréciations » comprenait l'impact des dépréciations exceptionnelles d'actifs comptabilisés à hauteur de 251 millions de dollars (voir la note 3 paragraphe D de l'annexe aux comptes consolidés).

En 2019, la colonne « Autres » comprenait essentiellement l'effet des entrées de périmètre (notamment les actifs d'Anadarko au Mozambique) pour 3 887 millions de dollars.

En 2018, la colonne « Dotations nettes d'amortissements et dépréciations » comprenait l'impact des dépréciations exceptionnelles d'actifs comptabilisés à hauteur de 67 millions de dollars (voir la note 3 paragraphe D de l'annexe aux comptes consolidés).

En 2018, la colonne « Autres » comprenait essentiellement l'effet des entrées de périmètre (notamment Maersk Oil, Global LNG et Direct Energie) pour 12 044 millions de dollars.

Le tableau suivant donne les variations pour l'année 2020 des *goodwill* répartis par secteur :

(en millions de dollars)	Goodwill net au 1 ^{er} janvier 2020	Augmentations	Dépréciations	Autres	Goodwill net au 31 décembre 2020
Exploration-Production	2 642	–	–	(4)	2 638
Integrated Gas, Renewables & Power	4 774	401	–	72	5 247
Raffinage-Chimie	523	17	–	(6)	534
Marketing & Services	379	–	–	(22)	357
Holding	28	–	–	3	31
TOTAL	8 346	418	–	43	8 807

La colonne « Augmentations » comprend l'effet des entrées de périmètre, principalement l'acquisition de l'activité de fourniture de gaz et d'électricité aux clients résidentiels en Espagne pour 345 millions de dollars (voir Note 2 paragraphe 2 de l'annexe aux comptes consolidés).

7.2 Immobilisations corporelles

PRINCIPES COMPTABLES

Dépenses d'exploration

Le Groupe applique la norme IFRS 6 relative à la comptabilisation des dépenses d'exploration. La comptabilisation des droits et actifs de production d'hydrocarbures est réalisée conformément à la méthode des *successful efforts*.

Les forages d'exploration sont immobilisés et font l'objet de tests de dépréciation sur une base individuelle comme suit :

- le coût des forages d'exploration ayant permis de découvrir des réserves prouvées est immobilisé et amorti par la suite selon la méthode de l'unité de production, basée sur les réserves prouvées développées ;
- dans l'attente de déterminer s'ils ont permis de découvrir des réserves prouvées, le coût des forages d'exploration est temporairement immobilisé quand les deux conditions suivantes sont réunies :
 - le puits a mis en évidence un volume suffisant d'hydrocarbures pour justifier, le cas échéant, sa complétion en tant que puits producteur en supposant que les investissements nécessaires à la production soient effectués ;
 - le Groupe enregistre des progrès suffisants dans la détermination des réserves et de la viabilité technique et économique du projet. Ces progrès sont évalués sur la base de critères tels que des travaux d'exploration additionnels (puits, travaux sismiques ou études significatives) en cours de réalisation ou inscrits dans un programme ferme, la réalisation d'études de développement, et en tenant compte du fait que le Groupe puisse être dans l'attente d'autorisations d'un gouvernement ou d'un tiers sur un projet proposé ou de disponibilité de capacité de transport ou de traitement sur une installation existante.

Le coût des puits d'exploration qui ne remplissent pas ces conditions est comptabilisé en charges d'exploration.

Actifs de production d'hydrocarbures des activités d'exploration et de production

Les coûts de développement des actifs de production d'hydrocarbures sont immobilisés en incluant les coûts d'emprunt pendant la période de construction, ainsi que les coûts estimés et actualisés des travaux futurs de restitution des sites.

Le taux d'amortissement des puits de développement et des capacités de production commercialisable est égal au rapport de la production d'hydrocarbures de la période sur les réserves prouvées développées d'hydrocarbures (méthode de l'unité de production).

Dans les cas où, du fait de l'effet prix sur les réserves, la méthode d'amortissement à l'unité de production ne reflète pas de manière satisfaisante la durée de vie utile de l'actif, une méthode alternative d'amortissement est appliquée en se basant sur les réserves évaluées avec le prix de l'année précédente. C'est le cas pour l'exercice 2020 où la méthode d'amortissement à l'unité de production est appliquée à l'ensemble des actifs sur 2020 en se basant sur les réserves prouvées évaluées avec le prix utilisé en 2019. Cette méthode est conforme à IAS16.

Dans le cadre de projets de développement phasés ou faisant l'objet d'une mise en production progressive des puits, la base amortissable des immobilisations, à l'exclusion des puits de production ou de service, est ajustée pour exclure la partie des coûts de développement attribuables aux réserves non encore développées de ces projets.

Dans le cas de contrats de partage de production, la méthode de l'unité de production s'applique à la quote-part de production et de réserves revenant au Groupe telles qu'elles peuvent être estimées en fonction des clauses contractuelles de remboursement des dépenses d'exploration, de développement et de production (*cost oil/gas*) ainsi que de partage des droits à hydrocarbures après déduction du *cost oil* (*profit oil/gas*).

Les systèmes de transport et de transformation des hydrocarbures sont amortis sur la base des réserves devant transiter par ces installations (méthode de l'unité de transport ou de traitement) ou de façon linéaire, selon la méthode qui reflète au mieux la durée d'utilisation économique de l'actif.

Autres immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan pour leur coût d'acquisition ou de revient, diminué des amortissements et pertes de valeur éventuellement constatés. Ce coût inclut les frais financiers supportés, lorsqu'ils sont directement attribuables à l'acquisition ou à la production d'un actif qualifié, jusqu'à leur mise en service. Les modalités de capitalisation de coûts d'emprunt sont les suivantes :

- si le projet bénéficie d'un financement spécifique, le coût d'emprunt est basé sur le taux de cet emprunt ;
- si le projet est financé par l'ensemble de la dette du Groupe, la capitalisation des coûts d'emprunt est basée sur le taux moyen pondéré d'emprunt de la période.

Les coûts d'entretien et de réparation sont pris en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les coûts liés aux arrêts des raffineries et des grandes unités pétrochimiques sont immobilisés au moment où ils sont encourus, et amortis sur la période de temps séparant deux grands arrêts.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement selon leur durée d'utilité :

mobilier, matériel de bureau, machine et outillage :	3 – 12 ans
matériel de transport :	5 – 20 ans
dépôts et équipements associés :	10 – 15 ans
installations complexes spécialisées et <i>pipelines</i> :	10 – 30 ans
constructions :	10 – 50 ans

Au 31 décembre 2020 (en millions de dollars)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Immobilisations des activités d'exploration et de production			
Sur permis prouvés	215 892	(147 914)	67 978
Sur permis non prouvés	2 978	(268)	2 710
Travaux en cours	13 873	(861)	13 012
SOUS-TOTAL	232 743	(149 043)	83 700
Autres immobilisations			
Terrains	2 999	(905)	2 094
Installations techniques (y compris transport)	39 506	(27 381)	12 125
Constructions	11 184	(6 858)	4 326
Immobilisations en cours	3 063	(1)	3 062
Autres immobilisations	10 983	(7 955)	3 028
SOUS-TOTAL	67 735	(43 100)	24 635
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	300 478	(192 143)	108 335

Au 31 décembre 2019 (en millions de dollars)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Immobilisations des activités d'exploration et de production			
Sur permis prouvés	210 071	(130 134)	79 937
Sur permis non prouvés	2 160	(288)	1 872
Travaux en cours	12 056	(569)	11 487
SOUS-TOTAL	224 287	(130 991)	93 296
Autres immobilisations			
Terrains	2 826	(792)	2 034
Installations techniques (y compris transport)	36 747	(25 548)	11 199
Constructions	10 519	(6 032)	4 487
Immobilisations en cours	2 501	(2)	2 499
Autres immobilisations	10 137	(7 244)	2 893
SOUS-TOTAL	62 730	(39 618)	23 112
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	287 017	(170 609)	116 408

Au 31 décembre 2018 (en millions de dollars)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Immobilisations des activités d'exploration et de production			
Sur permis prouvés	192 272	(120 435)	71 837
Sur permis non prouvés	1 673	(152)	1 521
Travaux en cours	22 553	(1 128)	21 425
SOUS-TOTAL	216 498	(121 715)	94 783
Autres immobilisations			
Terrains	1 775	(648)	1 127
Installations techniques (y compris transport)	34 564	(25 393)	9 171
Constructions	8 864	(5 640)	3 224
Immobilisations en cours	2 540	(2)	2 538
Autres immobilisations	9 171	(6 690)	2 481
SOUS-TOTAL	56 914	(38 373)	18 541
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	273 412	(160 088)	113 324

La variation des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

Exercice (en millions de dollars)	Immobilisations corporelles nettes		Cessions	Dotations nettes d'amortissements et dépréciations	Effets de change	Autres	Immobilisations corporelles nettes au 31 décembre
	au 1 ^{er} janvier	Investissements					
2020	116 408	9 980	(611)	(21 544)	1 706	2 396	108 335
2019	113 324	11 426	(1 052)	(15 097)	(270)	8 077	116 408
2018	109 397	13 336	(2 494)	(13 732)	(1 454)	8 271	113 324

En 2020, la colonne « Cessions » comprend principalement l'impact des cessions d'actifs non stratégiques en mer du Nord britannique pour 240 millions de dollars.

En 2020, la colonne « Dotations nettes d'amortissements et dépréciations » comprend l'impact des dépréciations exceptionnelles d'actifs comptabilisées à hauteur de 8 629 millions de dollars (voir la note 3 paragraphe D de l'annexe aux comptes consolidés).

En 2020, la colonne « Autres » comprend notamment l'effet des entrées et sorties de périmètre, l'impact des nouveaux contrats IFRS 16 de l'exercice (principalement méthaniers et FPSO), pour un montant de 1 815 millions de dollars, et la reprise du reclassement au titre d'IFRS 5 au 31 décembre 2019 pour 434 millions de dollars correspondant aux cessions (principalement actifs non stratégiques en mer du Nord britannique, et Total E&P Deep Offshore Borneo BV).

En 2019, la colonne « Cessions » comprenait principalement l'impact de la cession de 4% de la participation du projet de gaz naturel liquéfié (GNL) Ichthys en Australie.

En 2019, la colonne « Dotations nettes d'amortissements et dépréciations » comprenait l'impact des dépréciations exceptionnelles d'actifs comptabilisées à hauteur de 669 millions de dollars (voir la note 3 paragraphe D de l'annexe aux comptes consolidés).

En application d'IFRS 16 « Contrats de location », les immobilisations corporelles au 31 décembre 2020 et 2019 ci-dessus incluent les droits d'usage pour les montants suivants :

Au 31 décembre 2020 (en millions de dollars)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Immobilisations des activités d'exploration et de production	2 758	(1 297)	1 461
Autres immobilisations			
Terrains	1 187	(222)	965
Installations techniques (y compris transport)	4 606	(1 631)	2 975
Constructions	1 778	(385)	1 393
Autres immobilisations	682	(286)	396
SOUS-TOTAL	8 253	(2 524)	5 729
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 011	(3 821)	7 190

Au 31 décembre 2019 (en millions de dollars)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Immobilisations des activités d'exploration et de production	2 482	(517)	1 965
Autres immobilisations			
Terrains	1 031	(104)	927
Installations techniques (y compris transport)	3 527	(999)	2 528
Constructions	1 545	(201)	1 344
Autres immobilisations	483	(134)	349
SOUS-TOTAL	6 586	(1 438)	5 148
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 068	(1 955)	7 113

En 2019, la colonne « Autres » comprenait essentiellement l'impact de la première application de la norme IFRS 16 pour un montant de 5 698 millions de dollars, l'effet des entrées de périmètre (notamment les actifs d'Anadarko pour 767 millions de dollars) et la reprise du reclassement au titre d'IFRS 5 au 31 décembre 2018 pour 812 millions de dollars correspondant aux cessions.

En 2018, la colonne « Cessions » comprenait principalement l'impact des cessions d'actifs dans le secteur Exploration-Production (notamment Martin Linge en Norvège et Fort Hills au Canada).

En 2018, la colonne « Dotations nettes d'amortissements et dépréciations » comprenait l'impact des dépréciations exceptionnelles d'actifs comptabilisées à hauteur de 1 707 millions de dollars (voir la note 3 paragraphe D de l'annexe aux comptes consolidés).

En 2018, la colonne « Autres » comprenait essentiellement l'effet des entrées de périmètre (notamment Maersk, Lapa et Lara au Brésil et Direct Energie) pour 6 987 millions de dollars, le reclassement d'actifs au titre de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » (principalement lié à la cession de 4% d'Ichthys pour (812) millions de dollars) et la reprise du reclassement au titre d'IFRS 5 au 31 décembre 2017 pour 2 604 millions de dollars correspondant aux cessions.

Les immobilisations corporelles au 31 décembre 2018 ci-dessus incluait des installations techniques et des constructions en location financement pour les montants suivants :

Au 31 décembre 2018 (en millions de dollars)	Brut	Amortissements et dépréciations	Net
Installations techniques	1 778	(605)	1 173
Constructions	121	(56)	65
Autres immobilisations	543	(83)	460
TOTAL	2 442	(744)	1 698

NOTE 8 Sociétés mises en équivalence, autres titres et parties liées

8.1 Sociétés mises en équivalence : titres et prêts

PRINCIPES COMPTABLES

La méthode de la mise en équivalence prévoit que la participation dans une entreprise associée ou dans une co-entreprise soit initialement comptabilisée au coût d'acquisition, puis ajustée ultérieurement de la part du Groupe dans le résultat et les autres éléments du résultat global de l'entreprise associée ou de la coentreprise.

Les plus-values latentes sur les transactions entre le Groupe et ses entités mises en équivalence sont éliminées à hauteur de la participation du Groupe dans l'entité.

Les *goodwill* des sociétés mises en équivalence sont inclus dans la valeur comptable de la participation.

Dans les cas où le groupe détient moins de 20% des droits de vote dans une autre entité, la détermination de l'exercice de l'influence notable se base également sur les autres faits et circonstances : représentation au sein du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent de l'entité, participation au processus d'élaboration des politiques, et notamment participation aux décisions relatives aux dividendes et autres distributions, transactions significatives entre l'investisseur et l'entité, échange de personnel de direction, ou fourniture d'informations techniques essentielles.

La contribution des sociétés mises en équivalence au bilan, au compte de résultat et aux autres éléments du résultat global est présentée ci-dessous :

Valeur d'équivalence (en millions de dollars)	2020	2019	2018
Total entreprises associées	15 745	17 026	13 330
Total coentreprises	7 102	6 097	5 359
Total	22 847	23 123	18 689
Prêts	5 129	3 999	4 755
TOTAL	27 976	27 122	23 444

Quote-part du profit (perte) (en millions de dollars)	2020	2019	2018
Total entreprises associées	753	2 534	2 329
Total coentreprises	(301)	872	841
TOTAL	452	3 406	3 170

Autres éléments du résultat global (en millions de dollars)	2020	2019	2018
Total entreprises associées	(1 704)	592	(461)
Total coentreprises	(127)	(184)	(79)
TOTAL	(1 831)	408	(540)

A) Données relatives aux entreprises associées

Les données en 100% relatives aux entreprises associées significatives sont les suivantes :

Activités d'exploration et de production (en millions de dollars)	Novatek ^(a)			Entités de liquéfaction			PetroCedeño ^(a)		
	2020	2019	2018	2020	2019	2018	2020	2019	2018
Actifs non courants	23 748	24 081	14 639	34 273	30 578	28 664	4 008	3 994	4 324
Actifs courants	4 170	6 898	4 545	7 537	9 994	9 358	6 428	7 457	5 580
TOTAL ACTIF	27 918	30 979	19 184	41 810	40 572	38 022	10 436	11 451	9 904
Capitaux propres	22 160	24 884	14 163	23 403	23 640	22 615	4 548	4 548	4 581
Passifs non courants	3 164	3 727	3 086	13 608	11 445	9 826	73	76	20
Passifs courants	2 594	2 368	1 935	4 799	5 487	5 581	5 815	6 827	5 303
TOTAL PASSIF	27 918	30 979	19 184	41 810	40 572	38 022	10 436	11 451	9 904
Produits des ventes	9 733	13 227	13 415	15 584	22 684	25 644	66	356	1 629
RÉSULTAT NET	1 759	8 260	4 636	2 416	5 692	7 408	-	(33)	122
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	(3 206)	1 807	(2 545)	-	-	-	-	-	-
% de détention	19,40%	19,40%	19,40%				30,32%	30,32%	30,32%
Réévaluation des actifs identifiables acquis	1 297	1 641	1 556	1 837	1 714	44	-	-	-
Valeur d'équivalence	5 596	6 469	4 303	5 534	5 493	3 758	1 379	1 379	1 389
Quote-part du résultat net	264	1 508	794	237	637	874	-	(10)	37
Quote-part des autres éléments du résultat global	(1 409)	634	(540)	(122)	23	49	-	-	-
Dividendes versés au Groupe	229	266	151	406	752	816	-	-	218

(a) Données qui comprennent la meilleure estimation du Groupe des résultats à la date d'arrêté des comptes de TOTAL.

Novatek, société cotée à Moscou et à Londres, est le 2^e producteur de gaz naturel russe. La quote-part de la valeur boursière de Novatek s'élève à 9 951 millions de dollars au 31 décembre 2020. Novatek est consolidée par mise en équivalence. TOTAL exerce une influence notable au travers notamment de sa représentation au Conseil d'administration de Novatek et de sa participation dans Yamal LNG et dans le projet Arctic LNG 2.

Le Groupe n'a pas connaissance de restrictions significatives limitant la capacité de OAO Novatek à transférer des fonds à son actionnaire que ce soit sous forme de dividendes, de remboursements d'avances ou de prêts consentis.

Les participations du Groupe dans des entreprises associées opérant des entités de liquéfaction ont été regroupées. Les montants incluent les participations dans Nigeria LNG (15,00%), Angola LNG (13,60%), Yemen LNG (39,62%), Qatar Liquefied Gas Company Limited (Qatargas) (10,00%), Qatar Liquefied Gas Company Limited II (16,70%), Oman LNG (5,54%), Abu Dhabi Gas Liquefaction Company Limited (5,00%), Arctic LNG 2 (10,00%).

PetroCedeño produit et upgrade des bruts extra-lourds au Venezuela.

Activités de raffinage-chimie (en millions de dollars)	Saudi Aramco Total Refining & Petrochemicals			Qatar		
	2020	2019	2018	2020	2019	2018
Actifs non courants	10 698	10 976	11 281	4 105	4 160	3 968
Actifs courants	1 211	1 793	2 069	1 521	1 571	1 741
TOTAL ACTIF	11 909	12 769	13 350	5 626	5 731	5 709
Capitaux propres	1 256	2 113	2 412	2 717	2 676	2 748
Passifs non courants	7 994	8 098	8 398	2 171	2 150	1 914
Passifs courants	2 659	2 558	2 540	738	905	1 047
TOTAL PASSIF	11 909	12 769	13 350	5 626	5 731	5 709
Produits des ventes	6 031	10 522	11 886	5 222	8 225	9 929
RÉSULTAT NET	(686)	(171)	122	91	42	409
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	(171)	(124)	16	-	111	(21)
% de détention	37,50%	37,50%	37,50%			
Réévaluation des actifs identifiables acquis	-	-	-	-	-	-
Valeur d'équivalence	471	792	905	716	706	740
Quote-part du résultat net	(257)	(64)	46	57	91	198
Quote-part des autres éléments du résultat global	(128)	(33)	40	(16)	14	6
Dividendes versés au Groupe	-	-	56	63	159	271

Saudi Aramco Total Refining & Petrochemicals est une entité comprenant une raffinerie à Jubail d'une capacité de 460 000 barils/jour intégrée avec des unités pétrochimiques.

Les participations du Groupe dans des entreprises associées de l'activité Raffinage-Chimie opérant des vapocraqueurs et des lignes de polyéthylène au Qatar ont été regroupées : Qatar Petrochemical Company Ltd (20,00%), Qatofin (49,09%), Laffan Refinery (10,00%) et Laffan Refinery II (10,00%).

B) Données relatives aux coentreprises

Les données en 100% relatives aux coentreprises significatives sont les suivantes :

(en millions de dollars)	Entités de liquéfaction (Integrated Gas, Renewables & Power)			Hanwha Total Petrochemicals (Raffinage-Chimie)		
	2020	2019	2018	2020	2019	2018
Actifs non courants	70 425	70 279	68 003	4 664	4 310	4 017
Actifs courants hors trésorerie et équivalents de trésorerie	1 513	1 866	1 928	1 575	1 842	2 180
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 834	1 678	339	303	322	237
TOTAL ACTIF	73 772	73 823	70 270	6 542	6 474	6 434
Capitaux propres	4 433	7 151	7 059	3 443	3 319	3 534
Autres passifs non courants	8 259	6 864	3 472	167	150	157
Dettes financières non courantes	58 128	56 379	56 841	1 703	1 761	1 418
Autres passifs courants	2 952	3 429	2 898	583	756	725
Dettes financières courantes	-	-	-	646	488	600
TOTAL PASSIF	73 772	73 823	70 270	6 542	6 474	6 434
Produits des ventes	8 543	9 240	2 908	5 734	8 437	10 191
Dotations aux amortissements	(3 130)	(3 040)	(1 227)	(278)	(256)	(269)
Produits d'intérêts	2	5	119	-	-	9
Charges d'intérêts	(2 972)	(2 993)	(670)	(2)	(14)	(5)
Charge d'impôt	77	(270)	(386)	(69)	(124)	(310)
RÉSULTAT NET	(2 399)	383	2 029	133	302	754
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	(323)	(429)	132	194	(116)	(169)
% de détention				50,00%	50,00%	50,00%
Réévaluation des actifs identifiables acquis	546	660	683	-	-	-
Valeur d'équivalence	1 602	2 318	2 404	1 721	1 660	1 767
Quote-part du résultat net	(633)	(19)	192	67	150	377
Quote-part des autres éléments du résultat global	(84)	(112)	40	87	(68)	(67)
Dividendes versés au Groupe	-	-	-	102	200	332

Les participations du Groupe dans des coentreprises opérant des entités de liquéfaction ont été regroupées. Les montants incluent les participations dans Yamal LNG en Russie (20,02% détention directe) et Ichthys LNG en Australie (26,00%).

Hanwha Total Petrochemicals est une société coréenne qui opère le site pétrochimique de Daesan (séparateur de condensats, vapocraqueur, styrène, paraxylène, polyoléfines).

Les engagements hors-bilan donnés relatifs à des coentreprises sont détaillés dans la note 13 de l'annexe aux comptes consolidés.

C) Autres sociétés comptabilisées par mise en équivalence

Les principaux agrégats financiers en quote-part Groupe, des sociétés comptabilisées par mise en équivalence y compris les actifs détenus en vue de la vente, et qui n'ont pas été présentées individuellement sont les suivants :

Au 31 décembre (en millions de dollars)	2020		2019		2018	
	Entreprises associées	Coentreprises	Entreprises associées	Coentreprises	Entreprises associées	Coentreprises
Actifs non courants	5 454	7 002	5 435	4 287	4 512	2 487
Actifs courants	1 299	1 671	1 357	1 276	1 263	752
TOTAL ACTIF	6 753	8 673	6 792	5 563	5 775	3 239
Capitaux propres	1 183	1 963	1 405	1 437	1 438	1 108
Passifs non courants	4 881	5 469	4 412	3 091	3 254	1 585
Passifs courants	689	1 241	975	1 035	1 083	546
TOTAL PASSIF	6 753	8 673	6 792	5 563	5 775	3 239

Exercice (en millions de dollars)	2020		2019		2018	
	Entreprises associées	Coentreprises	Entreprises associées	Coentreprises	Entreprises associées	Coentreprises
Produits des ventes	2 154	3 116	2 190	3 535	2 542	11 914
RÉSULTAT NET	478	202	383	288	380	281
Quote-part des autres éléments du résultat global	(29)	(130)	(46)	(4)	(16)	(52)
Valeur d'équivalence	2 049	3 779	2 187	2 119	2 235	1 188
Quote-part du résultat net	452	265	372	741	380	272
Dividendes versés au Groupe	409	59	362	50	416	49

8.2 Autres titres

PRINCIPES COMPTABLES

Les autres titres sont des instruments de capitaux propres évalués conformément à la norme IFRS 9 à la juste valeur par résultat (par défaut). La norme permet sur option de faire le choix, lors de la comptabilisation initiale de chaque actif financier, de comptabiliser la variation de juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global. Pour ces titres, seuls les dividendes peuvent être comptabilisés en résultat.

Le Groupe comptabilise les variations de juste valeur dans les capitaux propres ou en résultat suivant l'option retenue titre par titre.

Pour les titres cotés sur un marché actif, cette juste valeur correspond au cours de bourse.

Exercice 2020 (en millions de dollars)	1 ^{er} janvier 2020	Augmentations		Variation de la juste valeur	31 décembre 2020
		– diminutions	–		
Enphase Energy Inc	173	(251)		691	613
Tellurian Investments Inc.	207	(1)		(149)	57
Autres titres à la juste valeur par autres éléments du résultat global (individuellement < 50 M\$)	126	(4)		(9)	113
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par autres éléments du résultat global	506	(256)		533	783
BBPP	62	(4)		–	58
BTC Limited	28	–		(1)	27
Tas Helat Marketing Company ^(a)	108	(108)		–	–
Autres titres à la juste valeur par résultat (individuellement < 50 M\$)	1 074	84		(19)	1 139
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par résultat	1 272	(28)		(20)	1 224
TOTAL INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES	1 778	(284)		513	2 007

(a) Tas Helat Marketing Company a été consolidée par mise en équivalence en 2020 (co-entreprise avec SAUDI ARAMCO pour développer un réseau de distribution).

Exercice 2019 (en millions de dollars)	1 ^{er} janvier 2019	Augmentations		Variation de la juste valeur	31 décembre 2019
		– diminutions	–		
Enphase Energy Inc	36	(5)		142	173
Tellurian Investments Inc.	207	–		–	207
Autres titres à la juste valeur par autres éléments du résultat global (individuellement < 50 M\$)	119	7		–	126
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par autres éléments du résultat global	362	2		142	506
BBPP	62	–		–	62
BTC Limited	50	–		(22)	28
Tas Helat Marketing Company ^(a)	–	108		–	108
Total Lubrificantes do Brasil ^(b)	111	(111)		–	–
Autres titres à la juste valeur par résultat (individuellement < 50 M\$)	836	238		–	1 074
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par résultat	1 059	235		(22)	1 272
TOTAL INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES	1 421	237		120	1 778

(a) Tas Helat Marketing Company a été consolidée par mise en équivalence en 2020 (co-entreprise avec SAUDI ARAMCO pour développer un réseau de distribution).

(b) Total Lubrificantes do Brasil a été consolidée en 2019.

Exercice 2018 (en millions de dollars)	1 ^{er} janvier 2018	Augmentations		Variation de la juste valeur	31 décembre 2018
		– diminutions	–		
Tellurian Investments Inc.	207	–		–	207
Autres titres à la juste valeur par autres éléments du résultat global (individuellement < 50 M\$)	77	80		(2)	155
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par autres éléments du résultat global	284	80		(2)	362
BBPP	62	–		–	62
BTC Limited	55	–		(5)	50
DUNKERQUE LNG SAS	144	(217)		73	–
Total Lubrificantes do Brasil ^(a)	–	111		–	111
Autres titres à la juste valeur par résultat (individuellement < 50 M\$)	1 182	(346)		–	836
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par résultat	1 443	(452)		68	1 059
TOTAL INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES	1 727	(372)		66	1 421

(a) Total Lubrificantes do Brasil a été consolidée en 2019.

8.3 Parties liées

Les principales transactions réalisées avec les parties liées (principalement les sociétés mises en équivalence et les filiales non consolidées) ainsi que les créances et les dettes vis-à-vis de ces dernières sont les suivantes :

Au 31 décembre (en millions de dollars)	2020	2019	2018
Bilan			
Créances			
Clients et comptes rattachés	545	486	496
Prêts (sauf prêts aux sociétés mises en équivalence)	89	42	57
Dettes			
Fournisseurs et dettes diverses	662	968	888
Emprunts	3	2	2

8.4 Rémunération des organes d'administration et de direction

Le montant global des rémunérations directes et indirectes de toute nature comptabilisé par les sociétés françaises et étrangères membres du Groupe, pour l'ensemble des principaux dirigeants de TOTAL SE au 31 décembre et pour les membres salariés du Conseil d'administration est détaillé dans le tableau ci-dessous.

Au cours de l'exercice 2020, la Société a, compte tenu de la définition retenue par la réglementation américaine applicable aux *Executive Officers* et dans un souci d'harmonisation, choisi de réduire la liste de ses principaux dirigeants aux membres du Comité exécutif pour aligner cette liste avec la liste des « Personnes Exerçant des Responsabilités Dirigeantes » (PERD) au sens de l'article 19.5 du règlement (UE) n° 596/2014 sur les abus de marché (« Règlement »). Pour les besoins de cette réglementation, les PERD sont définies comme étant les personnes visées à l'article L.621-18-2 (a) du Code monétaire et financier (« les administrateurs ») et les personnes visées à l'article L.621-18-2 (b) du même code que TOTAL SE a défini comme étant les membres du Comité exécutif de TOTAL (« COMEX »).

Ainsi, au 31 décembre 2020, les principaux dirigeants du Groupe sont les membres du Comité exécutif, soit huit personnes.

Au 31 décembre 2019, les principaux dirigeants du Groupe incluaient les huit membres du Comité exécutif, ainsi que les quatre directeurs des fonctions centrales Groupe membres du Comité Performance Groupe (Communication, Juridique, Hygiène Sécurité Environnement, Communication Financière), et le Trésorier du Groupe, soit au total treize personnes.

Les membres salariés du Conseil d'administration de TOTAL SE sont au nombre de trois au 31 décembre 2020. Ils étaient au nombre de deux au 31 décembre 2019. L'augmentation du nombre de membres salariés résulte de la désignation d'un second administrateur représentant les salariés au Conseil d'administration en application des dispositions de la loi Pacte du 22 mai 2019.

Exercice (en millions de dollars)	2020	2019	2018
Compte de résultat			
Ventes	3 134	4 127	4 192
Achats	(7 183)	(10 158)	(9 253)
Produits financiers	1	4	2
Charges financières	(6)	(4)	(5)

Exercice (en millions de dollars)	2020	2019	2018
Nombre de personnes	11	15	15
Rémunérations directes et indirectes	12,6	15,0	17,7
Charges de retraite ^(a)	1,5	(4,9)	2,5
Charges relatives aux paiements en actions (IFRS 2) ^(b)	7,2	8,7	12,6

(a) Les avantages dont bénéficient les principaux dirigeants du Groupe et les membres du Conseil d'Administration salariés du Groupe concernent des indemnités versées au moment du départ en retraite et des régimes de retraite supplémentaire et de prévoyance, qui représentent un engagement de 129,0 millions de dollars au 31 décembre 2020 (contre 113,3 millions de dollars au 31 décembre 2019 et 117,0 millions de dollars au 31 décembre 2018). Exprimé en euros, cet engagement s'élève à 105,2 millions d'euros au 31 décembre 2020 (contre 100,8 millions d'euros au 31 décembre 2019 et 102,2 millions d'euros au 31 décembre 2018).

(b) Il s'agit de la charge calculée pour les principaux dirigeants et les membres salariés du Conseil d'administration au titre des paiements en actions et établis suivant les principes comptables de la norme IFRS 2 « Paiements en actions » décrits dans la Note 9.

En retraitant les données 2019 et 2018 au périmètre des principaux dirigeants tel que défini en 2020, le détail des rémunérations est le suivant :

Exercice (en millions de dollars)	2020	2019	2018
Nombre de personnes	11	10	9
Rémunérations directes et indirectes	12,6	12,0	14,0
Charges de retraite	1,5	(2,4)	1,4
Charges relatives aux paiements en actions (IFRS 2)	7,2	7,7	12,1

Les rémunérations allouées aux membres du Conseil d'Administration au titre des jetons de présence, s'élèvent à 1,44 million de dollars en 2020 (1,57 million de dollars en 2019 et 1,65 million de dollars en 2018).

NOTE 9 Capitaux propres et paiements en actions

9.1 Capitaux propres

Nombre d'actions TOTAL et droits attachés

Au 31 décembre 2020, le montant du capital social de TOTAL SE s'élève à 6 632 810 062,50 euros, divisé en 2 653 124 025 actions, d'une valeur nominale unitaire de 2,50 euros. Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions. Les actions peuvent être nominatives ou au porteur.

Le nombre d'actions composant le capital autorisé est de 3 668 371 962 au 31 décembre 2020, contre 3 593 399 547 au 31 décembre 2019 et 3 669 077 772 au 31 décembre 2018.

Un droit de vote double, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions nominatives et entièrement libérées, inscrites au nom d'un même actionnaire depuis deux ans au moins, ainsi qu'en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

En application des statuts de la Société, aucun actionnaire ne peut exprimer en Assemblée générale, par lui-même ou par un mandataire, au titre des droits de vote simple attachés aux actions qu'il détient directement ou indirectement et aux pouvoirs qui lui sont donnés, plus de 10% du nombre total des droits de vote attachés aux actions de la Société. Toutefois, s'il dispose de droits de vote double, cette limite pourra être dépassée sans cependant excéder 20% du nombre total des droits de vote attachés aux actions de la Société.

Ces limitations deviennent caduques dès lors qu'une personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, vient à détenir, directement ou indirectement, au moins les deux tiers du nombre total des actions de la Société à la suite d'une procédure publique visant la totalité des actions de la Société.

Annulation d'actions

Le Conseil d'administration, faisant usage de l'autorisation accordée par la treizième résolution de l'Assemblée générale extraordinaire du 26 mai 2017 de réduire, en une ou plusieurs fois, le capital social de la Société, par annulation d'actions conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et L. 225-213 du Code de commerce, a procédé aux annulations d'actions TOTAL suivantes :

Exercice	Date de décision du Conseil d'administration	Nombre d'actions rachetées et annulées	Rachats réalisés dans le cadre de		
			l'annulation de la dilution ^(a)	la politique de retour à l'actionnaire ^(b)	Pourcentage du capital annulé ^(c)
2020			n/a^(d)		
2019	11 décembre 2019	65 109 435 actions rachetées entre le 29 octobre 2018 et le 9 septembre 2019	34 860 133 actions émises en paiement des 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e acomptes au titre de l'exercice 2018	30 249 302 actions	2,44%
2018	12 décembre 2018	44 590 699 actions rachetées entre le 9 février et le 11 octobre 2018	28 445 840 actions émises en paiement des 2 ^e et 3 ^e acomptes sur dividende, ainsi que du solde, au titre de l'exercice 2017	16 144 859 actions	1,66%

(a) Annulation de la dilution liée aux actions émises, sans décote, en paiement du dividende en actions.

(b) Dans le cadre des rachats d'actions annoncés en février 2018 pouvant s'élever jusqu'à 5 milliards de dollars sur la période 2018-2020. Le 23 mars 2020, dans le contexte de la pandémie COVID-19 et de la baisse des prix du pétrole, TOTAL SE a annoncé la suspension de ses rachats d'actions. La Société avait préalablement annoncé le rachat d'actions pour un montant de 2 milliards de dollars en 2020 dans un environnement à 60 \$/b et en a racheté pour 554 millions de dollars.

(c) Pourcentage du capital social que les actions annulées représentaient à la date des opérations.

(d) TOTAL SE n'a procédé à aucune annulation d'actions au cours de l'exercice 2020.

Evolution du nombre d'actions composant le capital social

AU 31 DÉCEMBRE 2017 ^(a)	2 528 989 616
Augmentation de capital réservée aux salariés 2018	9 354 889
Augmentation de capital dans le cadre du paiement du dividende en actions (deuxième, troisième acompte et solde 2017, ainsi que le premier acompte 2018)	47 229 037
Exercice d'options de souscription d'actions TOTAL	2 096 571
Augmentation de capital en rémunération de l'acquisition de Maersk Olie og Gas A/S	97 522 593
Réduction de capital par voie d'annulation d'actions autodétenues	(44 590 699)
AU 31 DÉCEMBRE 2018 ^(b)	2 640 602 007
Augmentation de capital réservée aux salariés 2019	10 047 337
Augmentation de capital dans le cadre du paiement du dividende en actions (deuxième et troisième acompte 2018)	16 076 936
Exercice d'options de souscription d'actions TOTAL	264 230
Réduction de capital par voie d'annulation d'actions autodétenues	(65 109 435)
AU 31 DÉCEMBRE 2019 ^(c)	2 601 881 075
Abondement différé de l'augmentation de capital réservée aux salariés 2015	18 879
Augmentation de capital réservée aux salariés 2020	13 160 383
Augmentation de capital dans le cadre du paiement du dividende en actions (solde 2019)	38 063 688
AU 31 DÉCEMBRE 2020 ^(d)	2 653 124 025

(a) Dont 8 376 756 actions d'autodétention déduites des capitaux propres consolidés.

(b) Dont 32 473 281 actions d'autodétention déduites des capitaux propres consolidés.

(c) Dont 15 474 234 actions d'autodétention déduites des capitaux propres consolidés.

(d) Dont 24 392 703 actions d'autodétention déduites des capitaux propres consolidés.

Augmentation de capital réservée aux salariés

L'Assemblée générale extraordinaire (« AGE ») du 29 mai 2020 a, dans sa vingtième résolution, délégué au Conseil d'administration la compétence de décider, dans un délai maximum de vingt-six mois, une ou plusieurs augmentations de capital réservées aux adhérents (salariés et anciens salariés) à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (« ACRS »).

Au cours de l'exercice 2020, le Conseil d'administration du 16 septembre 2020, agissant en vertu de la vingtième résolution susvisée, a décidé une ACRS, dans la limite de 18 millions d'actions portant jouissance courante. A cette occasion, le Conseil d'administration a délégué tous pouvoirs au Président-directeur général aux fins de fixer les dates d'ouverture et de clôture de la période de souscription ainsi que le prix de souscription des actions à émettre. Cette augmentation de capital devrait être réalisée après l'Assemblée générale du 28 mai 2021.

Au cours des exercices 2018, 2019 et 2020, la Société a procédé aux ACRS dont les modalités sont décrites ci-après :

Exercices	2020	2019	2018
Date de l'ACRS	11 juin 2020	6 juin 2019	3 mai 2018
En vertu de	18 ^e résolution de l'AGE du 1 ^{er} juin 2018	18 ^e résolution de l'AGE du 1 ^{er} juin 2018	23 ^e résolution de l'AGE du 24 mai 2016
<i>Souscriptions</i>			
Nombre d'actions souscrites	12 952 925	9 845 111	9 174 817
Prix de souscription	26,20 euros	40,10 euros	37,20 euros
<i>Abondement immédiat</i>			
Nombre d'actions attribuées	207 458	202 226	180 072
En vertu de	19 ^e résolution de l'AGE du 1 ^{er} juin 2018	19 ^e résolution de l'AGE du 1 ^{er} juin 2018	24 ^e résolution de l'AGE du 24 mai 2016
<i>Abondement différé</i>			
Nombre d'actions attribuées	1 380	5 932	6 784
Nombre de bénéficiaires	276	1 187	1 360
Fin de la période d'acquisition	11 juin 2025	6 juin 2024	3 mai 2023

Autodétention

PRINCIPES COMPTABLES

Les actions TOTAL, détenues par TOTAL SE ou par les sociétés du Groupe, sont portées en diminution des capitaux propres consolidés. Les résultats de cession réalisés sur ces titres sont exclus du résultat net et sont imputés en capitaux propres.

Autodétention (actions TOTAL détenues par TOTAL SE)

Au 31 décembre	2020	2019	2018
Nombre d'actions autodétenues par TOTAL SE	24 392 703	15 474 234	32 473 281
Pourcentage du capital social	0,92%	0,59%	1,23%
<i>Dont actions acquises et destinées à être annulées</i>	23 284 409	11 051 144	27 360 278
<i>Dont actions affectées aux plans d'attribution gratuite d'actions TOTAL dont bénéficient les salariés du Groupe</i>	1 055 446	4 357 324	5 044 817
<i>Dont actions destinées à être affectées à de nouveaux plans d'attribution gratuite d'actions ou d'options d'achat</i>	52 848	65 766	68 186

Primes liées au capital des sociétés françaises

En vertu de la réglementation française, les primes liées au capital correspondent aux primes d'émission d'actions, d'apport ou de fusion qui peuvent être capitalisées ou utilisées afin de compenser les pertes si la réserve légale a atteint son niveau minimal autorisé. Ces primes peuvent également être distribuées, cette distribution ayant un impact fiscal sauf dans le cas où elle présente le caractère de remboursements d'apports pour les actionnaires.

Les primes liées au capital de TOTAL SE s'élèvent à 36 722 millions d'euros au 31 décembre 2020 (35 415 millions d'euros au 31 décembre 2019 et 37 276 millions d'euros au 31 décembre 2018).

Réserves

En application de la réglementation française, 5% du résultat net doit être transféré dans la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne 10% du capital. Cette réserve légale ne peut être distribuée aux actionnaires, sauf en cas de liquidation. Elle peut en revanche être utilisée pour compenser des pertes.

Si elles étaient intégralement distribuées, les réserves distribuables de la société mère seraient soumises à une taxation d'environ 492 millions de dollars au 31 décembre 2020 (575 millions de dollars au 31 décembre 2019 et 607 millions de dollars au 31 décembre 2018) au titre du complément d'impôt sur les sociétés à acquitter sur les réserves réglementées afin qu'elles deviennent distribuables.

Résultat net par action

PRINCIPES COMPTABLES

Le résultat net par action correspond au rapport entre le résultat net part du Groupe et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice en excluant les actions autodétenues par TOTAL SE qui sont déduites des capitaux propres.

Le résultat net dilué par action correspond au rapport entre le résultat net part du Groupe et le nombre moyen pondéré dilué d'actions en circulation au cours de l'exercice en excluant les actions autodétenues par TOTAL SE qui sont déduites des capitaux propres, et en tenant compte de l'effet dilutif généré par les options de souscription ou d'achat d'actions, les attributions gratuites d'actions et les augmentations de capital dont la clôture de la période de souscription est postérieure à la date de clôture de l'exercice.

Le nombre moyen pondéré d'actions dilué est calculé selon la méthode du rachat d'actions prévue par la norme IAS 33. Les fonds qui seraient recueillis à l'occasion de l'exercice des droits rattachés aux instruments dilutifs sont supposés être affectés au rachat d'actions au prix moyen du marché sur la période de référence. Le nombre d'actions ainsi obtenu vient en diminution du nombre total des actions résultant de l'exercice des droits.

Conformément à la norme IAS 33, le calcul du résultat net par action et du résultat net dilué par action prend également en compte en déduction du résultat net de l'année les rémunérations dues au titre de la période aux porteurs de titres subordonnés à durée indéterminée.

Le calcul du nombre moyen pondéré et du nombre moyen pondéré dilué d'actions au 31 décembre, utilisés respectivement pour la présentation du résultat net par action et du résultat net dilué par action, est détaillé comme suit :

	2020	2019	2018
NOMBRE D' ACTIONS AU 1^{ER} JANVIER	2 601 881 075	2 640 602 007	2 528 989 616
Actions TOTAL détenues par TOTAL SE ou les sociétés du Groupe et déduites des capitaux propres consolidés	(15 474 234)	(32 473 281)	(8 376 756)
Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice (prorata temporis)			
Exercice d'options de souscription d'actions TOTAL	–	157 153	1 351 465
Attribution gratuite d'actions de performance TOTAL	2 154 064	2 140 576	2 039 729
Augmentation de capital réservée aux salariés	7 689 476	5 860 947	6 236 593
Augmentation de capital dans le cadre du paiement du dividende en actions	17 445 857	12 360 894	26 352 572
Augmentation de capital en rémunération de l'acquisition Maersk Olie og Gas A/S	–	–	81 268 828
Rachat d'actions TOTAL dont :	(11 669 489)	(27 026 481)	(30 405 112)
<i>Actions rachetées au cours de l'exercice en vue d'annuler la dilution liée au paiement du dividende en actions et dans le cadre de la politique de retour à l'actionnaire</i>	(10 666 710)	(24 818 443)	(30 102 242)
<i>Actions rachetées au cours de l'exercice en couverture des plans d'attribution gratuite d'actions de performance</i>	(1 002 779)	(2 208 038)	(302 870)
NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D' ACTIONS	2 602 026 749	2 601 621 815	2 607 456 934
<i>Effet dilutif</i>			
Options de souscription ou d'achat d'actions TOTAL	–	33 636	296 830
Attribution gratuite d'actions de performance TOTAL	–	14 593 030	13 794 896
Augmentation de capital réservée aux salariés ^(a)	–	1 759 407	2 167 784
NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D' ACTIONS DILUÉ AU 31 DÉCEMBRE^(b)	2 602 026 749	2 618 007 888	2 623 716 444

(a) Y compris les actions créées au titre de l'abondement différé des augmentations de capital réservées aux salariés.

(b) En 2020, l'effet généré par l'attribution d'actions de performance TOTAL et par les augmentations de capital réservées aux salariés (19 007 836 actions) est anti-dilutif. Conformément à la norme IAS 33, le nombre moyen pondéré d'actions dilué est donc égal au nombre moyen pondéré d'actions.

Résultat net par action en euros

Le résultat net par action en euros, obtenu à partir du résultat net par action en dollar converti en utilisant le taux de change euro/dollar moyen de la période, s'élève à (2,54) euros sur l'exercice 2020 (3,75 euros sur l'exercice 2019). Le résultat net dilué par action en euros calculé en utilisant la même méthode s'élève à (2,54) euros sur l'exercice 2020 (3,72 euros sur l'exercice 2019).

Dividende

Le Conseil d'administration du 8 février 2021, après avoir arrêté les comptes sociaux de l'exercice 2020, a décidé de proposer à l'Assemblée générale du 28 mai 2021 la distribution d'un dividende de 2,64 euros par action au titre de l'exercice 2020. Sous réserve de la décision de l'Assemblée générale, compte tenu des trois premiers acomptes sur dividende déjà décidés par le Conseil d'administration, le solde du dividende au titre de l'exercice 2020 s'élèvera à 0,66 euro par action.

Dividende 2020	Premier acompte	Deuxième acompte	Troisième acompte	Solde
Montant	0,66 €	0,66 €	0,66 €	0,66 €
Date de fixation	4 mai 2020	29 juillet 2020	29 octobre 2020	28 mai 2021
Date de détachement	25 septembre 2020	4 janvier 2021	25 mars 2021	24 juin 2021
Date de paiement	2 octobre 2020	11 janvier 2021	1 ^{er} avril 2021	1 ^{er} juillet 2021

Émission de titres subordonnés à durée indéterminée

Le 25 janvier 2021, TOTAL SE a procédé à l'émission de deux tranches de titres subordonnés à durée indéterminée en euro :

- Titres subordonnés (titres de créance de dernier rang) 1,625% à durée indéterminée avec option de remboursement après 7 ans (1 500 millions d'euros) ; et
- Titres subordonnés (titres de créance de dernier rang) 2,125% à durée indéterminée avec option de remboursement après 12 ans (1 500 millions d'euros).

En 2020, TOTAL SE a procédé à une émission de titres subordonnés à durée indéterminée en euro :

- Titres subordonnés (titres de créance de dernier rang) 2,000% à durée indéterminée avec option de remboursement après 10 ans (1 000 millions d'euros).

Parallèlement à cette émission, TOTAL SE a effectué une opération de rachat partiel de titres subordonnés 2,250% à durée indéterminée émis en 2015 (tranche dont le nominal avant l'opération s'élevait à 1 000 millions d'euros à la suite d'un premier rachat partiel effectué en avril 2019) pour

un montant de 703 millions d'euros. À l'issue de l'opération, le nouveau nominal de la tranche rachetée s'est établi à 297 millions d'euros et l'encours total de titres subordonnés à durée indéterminée a augmenté provisoirement de 297 millions d'euros. Ce montant résiduel a été remboursé en totalité en février 2021 lors de la date de première option de remboursement.

En 2019, TOTAL SE a procédé à une émission de titres subordonnés à durée indéterminée en euro :

- Titres subordonnés (titres de créance de dernier rang) 1,750% à durée indéterminée avec option de remboursement après 5 ans (1 500 millions d'euros).

Parallèlement à cette émission, TOTAL SE a effectué une opération de rachat partiel de titres subordonnés 2,250% à durée indéterminée émis en 2015 pour un montant de 1 500 millions d'euros. À l'issue de l'opération, le nouveau nominal de la tranche rachetée s'est établi à 1 000 millions d'euros et l'encours total de titres subordonnés à durée indéterminée du Groupe est resté inchangé.

En 2017 et 2018, TOTAL SE n'a procédé à aucune émission de titres subordonnés à durée indéterminée.

En 2016, TOTAL SE a procédé à l'émission de trois tranches de titres subordonnés à durée indéterminée en euro :

- Titres subordonnés (titres de créance de dernier rang) 3,875% à durée indéterminée avec option de remboursement après 6 ans (1 750 millions d'euros) ;
- Titres subordonnés (titres de créance de dernier rang) 2,708% à durée indéterminée avec option de remboursement après 6,6 ans (1 000 millions d'euros) ; et
- Titres subordonnés (titres de créance de dernier rang) 3,369% à durée indéterminée avec option de remboursement après 10 ans (1 500 millions d'euros).

En 2015, TOTAL SE a procédé à l'émission de deux tranches de titres subordonnés à durée indéterminée en euro :

- Titres subordonnés (titres de créance de dernier rang) 2,250% à durée indéterminée avec option de remboursement après 6 ans (2 500 millions d'euros) ; et

- Titres subordonnés (titres de créance de dernier rang) 2,625% à durée indéterminée avec option de remboursement après 10 ans (2 500 millions d'euros).

Conformément aux dispositions de la norme IAS 32 – *Instruments Financiers – Présentation*, du fait de leurs caractéristiques (notamment l'absence de remboursement obligatoire et d'obligation de payer un coupon, sauf dans certains cas spécifiés dans la documentation des titres), ces émissions ont été comptabilisées en capitaux propres.

Au 31 décembre 2020, le montant total des titres subordonnés à durée indéterminée comptabilisés dans les capitaux propres du Groupe s'élève à 10 667 millions de dollars. Le montant des coupons attribuables aux détenteurs de ces titres est comptabilisé en déduction des capitaux propres du Groupe et s'élève à 308 millions de dollars sur l'exercice 2020. L'économie d'impôt afférente à ces coupons est comptabilisée dans le compte de résultat.

Autres éléments du résultat global

Les autres éléments du résultat global présentant les éléments pouvant et ne pouvant pas faire l'objet d'un reclassement en résultat sont détaillés dans le tableau suivant :

Exercice (en millions de dollars)	2020	2019	2018
Pertes et gains actuariels	(212)	(192)	(12)
Variations de juste valeur des placements en instruments de capitaux propres	533	142	-
Effet d'impôt	65	53	13
Écart de conversion de consolidation de la société-mère	7 541	(1 533)	(4 022)
SOUS-TOTAL DES ÉLÉMENTS NE POUVANT FAIRE L'OBJET D'UN RECLASSEMENT EN RÉSULTAT	7 927	(1 530)	(4 021)
Écarts de conversion de consolidation	(4 645)	740	1 113
- Gains/(Pertes) de la période non réalisés	(4 607)	800	1 238
- Diminué des gains/(pertes) comptabilisés en Résultat net	38	60	125
Couverture de flux futurs	(313)	(599)	25
- Gains/(Pertes) de la période non réalisés	(175)	(552)	(94)
- Diminué des gains/(pertes) comptabilisés en Résultat net	138	47	(119)
Variation du basis spread des opérations en monnaie étrangère	28	1	(80)
- Gains/(Pertes) de la période non réalisés	(22)	(57)	(80)
- Diminué des gains/(pertes) comptabilisés en Résultat net	(50)	(58)	-
Quote-part du résultat global des sociétés mises en équivalence, net d'impôt	(1 831)	408	(540)
- Gains/(Pertes) de la période non réalisés	(1 841)	421	(495)
- Diminué des gains/(pertes) comptabilisés en Résultat net	(10)	13	45
Autres éléments	(8)	(3)	(5)
Effet d'impôt	72	202	14
SOUS-TOTAL DES ÉLÉMENTS POUVANT FAIRE L'OBJET D'UN RECLASSEMENT EN RÉSULTAT	(6 697)	749	527
TOTAL AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	1 230	(781)	(3 494)

Les écarts de conversions générés par devise sont détaillés dans le tableau suivant :

	Total	Euro	Livre sterling	Rouble	Autres devises
Au 31 décembre 2020 (en millions de dollars)					
Ecart de conversion de la société-mère	7 541	7 541	–	–	–
Ecart de conversion de consolidation	(4 645)	(4 668)	115	(12)	(80)
Ecart de conversion des sociétés mises en équivalence	(1 657)	(851)	(11)	(886)	91
TOTAL DES ÉCARTS DE CONVERSION ENREGISTRÉS EN RÉSULTAT GLOBAL	1 239	2 022	104	(898)	11
Au 31 décembre 2019 (en millions de dollars)					
Ecart de conversion de la société-mère	(1 533)	(1 533)	–	–	–
Ecart de conversion de consolidation	740	636	138	7	(41)
Ecart de conversion des sociétés mises en équivalence	607	149	(7)	530	(65)
TOTAL DES ÉCARTS DE CONVERSION ENREGISTRÉS EN RÉSULTAT GLOBAL	(186)	(748)	131	537	(106)
Au 31 décembre 2018 (en millions de dollars)					
Ecart de conversion de la société-mère	(4 022)	(4 022)	–	–	–
Ecart de conversion de consolidation	1 113	1 883	(431)	(10)	(329)
Ecart de conversion des sociétés mises en équivalence	(564)	343	14	(805)	(116)
TOTAL DES ÉCARTS DE CONVERSION ENREGISTRÉS EN RÉSULTAT GLOBAL	(3 473)	(1 796)	(417)	(815)	(445)

Le détail des effets d'impôt relatifs aux autres éléments du résultat global s'établit comme suit :

Exercice (en millions de dollars)	2020			2019			2018		
	Avant impôt	Impôt	Après impôt	Avant impôt	Impôt	Après impôt	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Pertes et gains actuariels	(212)	47	(165)	(192)	55	(137)	(12)	13	1
Variations de juste valeur des placements en instruments de capitaux propres	533	18	551	142	(2)	140	–	–	–
Écart de conversion de consolidation de la société-mère	7 541	–	7 541	(1 533)	–	(1 533)	(4 022)	–	(4 022)
SOUS-TOTAL DES ÉLÉMENTS NE POUVANT FAIRE L'OBJET D'UN RECLASSEMENT EN RÉSULTAT	7 862	65	7 927	(1 583)	53	(1 530)	(4 034)	13	(4 021)
Écarts de conversion de consolidation	(4 645)	–	(4 645)	740	–	740	1 113	–	1 113
Couverture de flux futurs	(313)	79	(234)	(599)	202	(397)	25	(6)	19
Variation du basis spread des opérations en monnaie étrangère	28	(7)	21	1	–	1	(80)	20	(60)
Quote-part du résultat global des sociétés mises en équivalence, net d'impôt	(1 831)	–	(1 831)	408	–	408	(540)	–	(540)
Autres éléments	(8)	–	(8)	(3)	–	(3)	(5)	–	(5)
SOUS-TOTAL DES ÉLÉMENTS POUVANT FAIRE L'OBJET D'UN RECLASSEMENT EN RÉSULTAT	(6 769)	72	(6 697)	547	202	749	513	14	527
TOTAL AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	1 093	137	1 230	(1 036)	255	(781)	(3 521)	27	(3 494)

Intérêts ne conférant pas le contrôle

Au 31 décembre 2020, aucune filiale ne comporte des intérêts ne conférant pas le contrôle significatif à l'échelle des états financiers du Groupe.

9.2 Paiements en actions

PRINCIPES COMPTABLES

TOTAL SE peut mettre en œuvre des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions, des plans d'attribution gratuite d'actions et offrir à ses salariés de souscrire à des augmentations de capital qui leur sont réservées. Ces avantages accordés aux salariés sont comptabilisés en charges au compte de résultat en contrepartie des capitaux propres.

La charge correspond à la juste valeur déterminée par référence aux instruments attribués. La charge ainsi calculée est répartie linéairement sur la période d'acquisition des avantages.

Pour les plans d'options, elle est déterminée selon la méthode Black & Scholes à la date d'attribution.

Pour les plans d'attribution gratuite d'actions, la juste valeur est déterminée sur la base du cours de l'action au jour de l'attribution diminuée du taux de distribution attendu pendant la période d'acquisition des droits.

La charge globale est diminuée du coût de l'incessibilité pendant les deux ans de la période de conservation des actions susceptibles

d'être attribuées. Le nombre d'instruments de capitaux propres attribués peut être revu au cours de la période d'acquisition en cas d'anticipation de non-respect des conditions de performance dites « hors marché » ou en fonction du taux de rotation des bénéficiaires.

Le coût des augmentations de capital réservées aux salariés est comptabilisé en charges immédiatement.

La charge liée à l'augmentation de capital réservée aux salariés se décompose en une charge liée à la décote sur l'ensemble des actions souscrites au titre des formules classiques et/ou à effet de levier, à laquelle s'ajoute une charge liée au coût de l'abondement et, le cas échéant, une charge liée au gain d'opportunité sur les actions souscrites au titre de l'offre à effet de levier. Ce gain d'opportunité correspond à l'avantage dont bénéficierait un salarié en choisissant la formule à effet de levier, plutôt qu'en reproduisant le même profil économique par le biais d'achat d'options cotées sur le marché des particuliers.

La charge globale est diminuée du coût de l'incessibilité pendant une période de cinq ans des actions souscrites.

A) Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions TOTAL

	Plan 2010	Plan 2011	Total	Prix d'exercice moyen pondéré
Date d'Assemblée générale	21/05/2010	21/05/2010		
Date d'attribution ^(a)	14/09/2010	14/09/2011		
Prix d'exercice	38,20 €	33,00 €		
Date d'échéance	14/09/2018	14/09/2019		
Nombre d'options				
Existantes au 1^{er} janvier 2018	1 950 372	490 568	2 440 940	37,15 €
Notifiées	-	-	-	-
Annulées ^(b)	(79 139)	-	(79 139)	38,20 €
Exercées	(1 871 233)	(225 338)	(2 096 571)	37,64 €
Existantes au 1^{er} janvier 2019	-	265 230	265 230	33,00 €
Notifiées	-	-	-	-
Annulées ^(b)	-	(1 000)	(1 000)	33,00 €
Exercées	-	(264 230)	(264 230)	33,00 €
EXISTANTES AU 1^{ER} JANVIER 2020	-	-	-	n/a

(a) La date d'attribution correspond à la date du Conseil d'administration ayant décidé l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions.

(b) Parmi les options annulées en 2018 et 2019, (i) 79 139 options non exercées sont devenues caduques le 14 septembre 2018 du fait de l'échéance du Plan 2010 et (ii) 1 000 options non exercées sont devenues caduques le 14 septembre 2019 du fait de l'échéance du Plan 2011.

Les options attribuées dans le cadre des Plans 2010 et 2011 étaient exerçables, sous réserve qu'une condition de présence soit remplie, avec un différé de deux ans assorti d'un délai d'incessibilité de quatre ans à compter de la date d'attribution et devaient être exercées dans un délai de huit ans à compter de cette date. Ce délai d'incessibilité n'était pas applicable aux bénéficiaires sous contrat avec une société filiale non française à la date d'attribution, lesquels pouvaient céder les actions issues d'exercice d'options à l'issue d'un délai de deux ans après la date d'attribution.

L'Assemblée générale extraordinaire du 29 mai 2020 a autorisé le Conseil d'administration, pour une durée de trente-huit mois, à attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société. Le Conseil d'administration n'a procédé, depuis le Plan 2011, à aucune nouvelle attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions TOTAL. Tous les plans d'options sont arrivés à échéance.

B) Attribution gratuite d'actions de performance TOTAL

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Date d'Assemblée générale	16/05/2014	24/05/2016	24/05/2016	24/05/2016	01/06/2018	01/06/2018	
Date d'attribution	28/07/2015	27/07/2016	26/07/2017	14/03/2018	13/03/2019	18/03/2020	
Date d'attribution définitive (fin de la période d'acquisition)	29/07/2018	28/07/2019	27/07/2020	15/03/2021	14/03/2022	20/03/2023	
Cession possible à compter de	29/07/2020	29/07/2021	28/07/2022	16/03/2023	15/03/2024	21/03/2025	
Juste valeur IFRS 2 à la date d'attribution	35,90 €	35,37 €	35,57 €	36,22 €	40,11 €	12,40 €	
Nombre d'actions attribuées gratuitement							
Existantes au 1^{er} janvier 2018	4 697 305	5 607 100	5 679 039	-	-	-	15 983 444
Notifiées	-	-	-	6 083 145	-	-	6 083 145
Annulées	(621 568)	(61 840)	(26 640)	(12 350)	-	-	(722 398)
Attribuées définitivement	(4 075 737)	(2 040)	(1 480)	-	-	-	(4 079 257)
Existantes au 1^{er} janvier 2019	-	5 543 220	5 650 919	6 070 795	-	-	17 264 934
Notifiées	-	-	-	-	6 447 069	-	6 447 069
Annulées	-	(1 267 392)	(41 220)	(41 260)	(39 246)	-	(1 389 118)
Attribuées définitivement	-	(4 275 828)	(1 840)	(1 100)	(180)	-	(4 278 948)
Existantes au 1^{er} janvier 2020	-	-	5 607 859	6 028 435	6 407 643	-	18 043 937
Notifiées	-	-	-	-	-	6 727 352	6 727 352
Annulées	-	-	(1 313 687)	(55 830)	(44 289)	(18 691)	(1 432 497)
Attribuées définitivement	-	-	(4 294 172)	(10 740)	(10 890)	(1 773)	(4 317 575)
EXISTANTES AU 31 DÉCEMBRE 2020	-	-	-	5 961 865	6 352 464	6 706 888	19 021 217

Les actions préalablement rachetées par la Société sur le marché, sont définitivement attribuées à leurs bénéficiaires, à l'issue d'une période d'acquisition de trois ans à compter de la date d'attribution. Cette attribution définitive est assortie d'une condition de présence ainsi que de :

- deux conditions de performance pour les Plans 2015 à 2018 ;
- trois conditions de performance pour le Plan 2019 ; et
- quatre conditions de performance pour le Plan 2020.

Par ailleurs, la cession des actions attribuées gratuitement et définitivement ne peut intervenir qu'au terme d'une période de conservation de deux ans à compter de la date d'attribution définitive.

Plan 2020

Le Conseil d'administration du 18 mars 2020 a attribué des actions de performance à certains salariés et mandataires sociaux de TOTAL SE ou des sociétés du Groupe, sous réserve que la condition de présence et les quatre conditions de performance applicables soient satisfaites.

Toutes les actions attribuées sont soumises à la condition de présence.

Les conditions de performance s'appliquent différemment selon la qualité des bénéficiaires. Toutes les actions attribuées aux bénéficiaires dirigeants sont soumises aux conditions de performance. En revanche, pour les bénéficiaires non-dirigeants, l'attribution des 150 premières actions n'est pas soumise aux conditions de performance, qui s'appliquent cependant sur les actions au-delà de ce seuil.

Le nombre définitif d'actions attribuées sera fonction du taux de rendement pour l'actionnaire (*Total Shareholder Return* ou TSR), de la variation annuelle du *cash-flow* net par action exprimé en dollar, du point mort *cash* organique avant dividende, ainsi que de l'évolution des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur les installations *oil & gas* opérées, relatifs aux exercices 2020, 2021 et 2022 et appliqués de la manière suivante :

- pour 1/4 des actions : le classement de la Société par rapport à ses pairs (ExxonMobil, Royal Dutch Shell, BP et Chevron) sera effectué chaque année pendant les trois années d'acquisition (2020, 2021 et

2022) selon le critère du TSR du dernier trimestre de l'année considérée, le dividende étant considéré réinvesti sur la base du cours de clôture à la date de détachement des dividendes ;

- pour 1/4 des actions : le classement de la Société par rapport à ses pairs (ExxonMobil, Royal Dutch Shell, BP et Chevron) sera effectué chaque année pendant les trois années d'acquisition (2020, 2021 et 2022) en utilisant le critère de la variation annuelle du *cash-flow* net par action exprimé en dollar.

En fonction du classement, un taux d'attribution sera déterminé pour chaque année, pour ces deux premiers critères :

Classement	Taux d'attribution
1 ^{ère} place	180%
2 ^e place	130%
3 ^e place	80%
4 ^e et 5 ^e place	0%

- pour 1/4 des actions : le critère du point mort *cash* organique avant dividende sera apprécié pendant les trois années d'acquisition (2020, 2021 et 2022) comme suit. Le point mort *cash* organique avant dividende est défini comme le prix du Brent pour lequel la marge brute d'autofinancement (MBA) couvre les investissements organiques. Il permet de mesurer la capacité du Groupe à résister à des variations de prix du baril de Brent.

- le taux maximum d'attribution sera atteint, si le point mort est inférieur ou égal à 30\$/b,
- le taux d'attribution sera nul si le point mort est supérieur ou égal à 40\$/b,
- les interpolations seront linéaires entre ces deux points de calage.
- pour 1/4 des actions : le critère de l'évolution des émissions de GES sur les installations *oil & gas* opérées sera apprécié chaque année en fonction de la réalisation de l'objectif de réduction des émissions de GES (Scope 1 et Scope 2) fixé pour les exercices 2020, 2021 et 2022 et correspondant à 43 Mt CO₂e pour 2020, 42,4 Mt CO₂e pour 2021 et 41,8 Mt CO₂e pour 2022.

- le taux maximum d'attribution sera atteint si les émissions de GES (Scope 1 et Scope 2) sur les installations *oil & gas* opérées atteignent l'objectif fixé ;
- le taux d'attribution sera nul si les émissions de GES de l'année considérée sont supérieures de 1 Mt CO₂e à l'objectif fixé ;
- les interpolations seront linéaires entre ces deux points de calage.

Un taux d'attribution sera déterminé pour chaque année.

Pour chacun de ces quatre critères, la moyenne des trois taux d'attribution obtenue (sur chacun des trois exercices sociaux sur lesquels sont appréciées les conditions de performance) sera arrondi au 0,1 pour-cent entier le plus proche (0,05% étant arrondi à 0,1%) et plafonnée à 100%.

Chaque critère pèsera pour 1/4 dans le taux d'attribution définitif. Le taux d'attribution définitif sera également arrondi au 0,1 pour-cent entier le plus proche (0,05% étant arrondi à 0,1%). Le nombre d'actions attribuées définitivement, après constatation des conditions de performance, sera arrondi au nombre entier supérieur d'actions en cas de rompu.

C) Plans SunPower

Au cours de l'exercice 2020, SunPower avait un plan incitatif à base d'actions : le plan incitatif Omnibus 2015 (« Plan 2015»). Le Plan 2015 a été approuvé par le Conseil d'administration de SunPower en février 2015 et par les actionnaires en juin 2015. Le Plan 2015 permet d'attribuer des options mais également des options avec règlement en espèces (« stock appreciation rights »), des actions gratuites, des droits à actions gratuites et d'autres droits sur des actions. Le Plan 2015 permet également la rétention des actions par la société pour satisfaire les obligations fiscales liées à l'exercice des options sur actions ou à l'attribution d'actions.

Le Plan 2015 comprend un mécanisme d'augmentation annuelle automatique du nombre d'actions égal au minimum entre 3% de toutes les actions ordinaires de SunPower existantes le dernier jour de l'année fiscale précédente, 6 millions d'actions et un nombre d'actions décidé par le Conseil d'administration de SunPower. Au cours de l'exercice 2015, le Conseil d'administration a décidé de réduire l'augmentation automatique du régime d'option des actions de 3% à 2% pour 2016. Au 31 décembre 2020, approximativement 18 millions d'actions pouvaient être attribuées au titre du Plan 2015.

Les options sur actions qualifiées (« incentive »), les options sur actions non-qualifiées (« non-statutory ») et les options avec règlements en espèces (« stock appreciation rights ») ne peuvent être attribuées avec un prix d'exercice inférieur à la juste valeur des actions ordinaires le jour de l'attribution. Le Conseil d'administration de SunPower décide des périodes d'exercice des options et des droits, cependant les options sont en général exerçables dans un délai de dix ans. SunPower n'a pas attribué d'options sur actions depuis l'exercice 2008. Toutes les actions gratuites ont été exercées ou échues et par conséquent plus aucune action n'est exigible. Pour le Plan 2015, les actions gratuites et les droits à actions gratuites sont acquis pendant une période de trois ou quatre ans à raison d'un versement par année.

La majorité des actions émises sont nettes des montants minimums retenus par SunPower pour satisfaire les obligations fiscales de ses employés. Au cours des exercices 2020, 2019 et 2018, SunPower a retenu respectivement 1,3 million, 0,8 million et 0,7 million d'actions à ce titre, pour satisfaire les obligations fiscales des employés. Sunpower a réglé en espèces ces retenues aux autorités fiscales. Les actions retenues diminuent le nombre d'actions en circulation jusqu'à l'attribution définitive.

Au 31 décembre 2020, il n'y a plus d'option exerçable. La valeur intrinsèque des options exercées en 2020 était de 0 dollar, 0 dollar en 2019 et 0 dollar en 2018. Aucune option n'a été attribuée en 2020, 2019 et 2018.

Le tableau suivant résume les mouvements sur les actions gratuites et droits à actions gratuites en attente d'attribution définitive :

	Actions gratuites et droits aux actions gratuites	
	Nombre d'actions (en milliers)	Juste valeur moyenne pondérée par action à la date d'attribution (en \$) ^(a)
EN CIRCULATION AU 1^{ER} JANVIER 2018	7 293	11,83
Attribuées	4 449	7,77
Attribuées définitivement ^(b)	(2 266)	14,45
Echues	(1 816)	10,10
EN CIRCULATION AU 1^{ER} JANVIER 2019	7 660	9,11
Attribuées	5 430	6,82
Attribuées définitivement ^(b)	(2 460)	9,65
Echues	(1 304)	8,28
EN CIRCULATION AU 1^{ER} JANVIER 2020	9 326	7,75
Attribuées	12 797	11,10
Attribuées définitivement ^(b)	(3 596)	9,88
Echues	(11 360)	7,07
EN CIRCULATION AU 31 DÉCEMBRE 2020	7 167	13,75

(a) La société estime la juste valeur des droits aux actions gratuites comme étant son cours de bourse à la date d'attribution.

(b) Les actions gratuites et les droits aux actions gratuites attribués définitivement incluent les actions retenues pour le compte des employés afin de satisfaire leurs obligations fiscales.

D) Charge liée aux paiements en actions

Le montant de la charge liée aux paiements en actions se décompose de la manière suivante :

Au 31 décembre (en millions de dollars)	2020	2019	2018
Plans d'attribution gratuite d'actions TOTAL	176	180	264
Plans de SunPower	26	26	21
Augmentation du capital réservée aux salariés	12	27	30
TOTAL	214	233	315

Les principales hypothèses retenues pour la valorisation du coût de l'augmentation de capital réservée aux salariés en 2020 sont les suivantes :

Exercice	2020
Date du Conseil d'administration ayant décidé l'émission	18 septembre 2019
Cours de référence (euros) ^(a)	32,75
Prix de souscription (euros) ^(b)	26,20
Nombre d'actions créées (en millions) ^(c)	13,16
Taux d'intérêt sans risque à cinq ans (%)	(0,392)
Taux de financement des salariés (%) ^(d)	4,73
Coût de l'incessibilité (en % du cours de référence)	19,27

(a) Moyenne des cours de clôture de l'action TOTAL lors des vingt séances de bourse précédant le 29 avril 2020, date de la décision du Président-directeur général relative à la fixation des prix de souscription et la date d'ouverture de la période de souscription.

(b) Cours de référence, diminué d'une décote de 20%, arrondi au dixième d'euro supérieur.

(c) Y compris les actions créées au titre de l'abondement immédiat.

(d) Moyenne des taux de crédit à la consommation pour une durée de cinq ans.

NOTE 10 Charges et avantages au personnel

10.1 Engagements envers le personnel

PRINCIPES COMPTABLES

Selon les lois et usages de chaque pays, le Groupe participe à des régimes de retraite, prévoyance, frais médicaux et indemnités de fin de carrière, dont les prestations dépendent de différents facteurs tels que l'ancienneté, les salaires et les versements effectués à des régimes généraux obligatoires.

Ces régimes peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies et dans ce cas être totalement ou partiellement préfinancés par des placements dans des actifs dédiés, fonds communs de placement, actifs généraux de compagnies d'assurances ou autres.

Pour les régimes à cotisations définies, les charges correspondent aux cotisations versées.

Pour les régimes à prestations définies, les engagements sont évalués selon la méthode actuarielle des unités de crédits projetés. Les écarts constatés entre l'évaluation et la prévision des engagements (en fonction de projections ou hypothèses nouvelles) ainsi qu'entre la prévision et la réalisation sur le rendement des fonds investis sont appelés pertes et gains actuariels. Ils sont comptabilisés en autres éléments du résultat global, sans possibilité de recyclage ultérieur en résultat.

Le coût des services passés est reconnu en résultat, qu'ils soient acquis ou non acquis.

La charge nette liée aux engagements de retraite et avantages similaires est comptabilisée dans la rubrique « Autres charges d'exploitation ».

Les provisions pour engagements de retraite et autres engagements sociaux sont constituées de :

Au 31 décembre (en millions de dollars)	2020	2019	2018
Provisions pour engagements de retraite	3 111	2 651	2 545
Provisions pour autres engagements sociaux	700	742	669
Provisions pour restructurations (plans de préretraite)	106	108	149
TOTAL	3 917	3 501	3 363
Provisions nettes pour engagements sociaux relatives à des actifs destinés à la vente	1	–	–

Description des régimes et gestion des risques associés

Le Groupe opère, au profit de ses salariés et anciens salariés, des régimes pouvant être à cotisations ou à prestations définies.

Au titre des régimes à cotisations définies, le Groupe a comptabilisé une charge de 135 millions de dollars sur l'exercice 2020 (133 millions de dollars sur l'exercice 2019 et 130 millions de dollars sur l'exercice 2018).

Les principaux régimes de retraite à prestations définies du Groupe sont situés en France, au Royaume-Uni, aux États-Unis, en Belgique et en Allemagne. Leurs principales caractéristiques, fonction de l'environnement réglementaire propre à chaque pays, sont les suivantes :

- les prestations sont généralement exprimées en fonction du salaire final et de l'ancienneté ;
- ils font généralement l'objet d'un préfinancement (fonds de pension ou compagnies d'assurance) ;
- ils sont généralement fermés aux nouveaux embauchés, qui bénéficient de régimes de retraite à cotisations définies ;
- Ils sont versés sous forme de capital ou de rente.

Les engagements de retraite comprennent également des avantages de préretraite. Les autres engagements couvrent la participation de l'employeur aux frais médicaux de retraités.

Afin de gérer les risques propres à ces différents dispositifs, le Groupe a mis en place un cadre de gouvernance dédié permettant d'assurer la supervision des différents régimes de retraite et de prévoyance. Cette procédure prévoit notamment :

- l'implication du Groupe dans les principaux organes de gouvernance ou de suivi des régimes ;
- les principes en matière de politique de financement des plans ;
- les règles relatives à la politique d'investissement, incluant pour la plupart des plans :
 - l'établissement d'un comité de suivi des investissements en charge de la définition et du suivi de la stratégie d'investissement et de la performance,
 - les principes à respecter en matière d'allocation des placements ;
- la procédure d'approbation en cas de mise en place ou de modification de régimes ;
- les principes de gestion administrative, de communication et de reporting.

Évolution des engagements et des actifs de couverture

La valeur actuarielle des droits accumulés au titre des régimes à prestations définies et la valeur des préfinancements incluses dans les comptes consolidés s'analysent comme suit :

Au 31 décembre (en millions de dollars)	Engagements de retraite			Autres engagements sociaux		
	2020	2019	2018	2020	2019	2018
Variation de la valeur actuarielle des droits accumulés						
– Valeur actuarielle des droits accumulés au début de la période	12 285	11 501	12 872	742	669	705
– Coût des services rendus de la période	244	214	236	19	13	14
– Coût financier	217	295	296	11	17	17
– Coût de services passés	–	4	(1)	–	–	(2)
– Liquidation d'engagements	(10)	(20)	(141)	(3)	(9)	–
– Cotisations employés	10	7	8	–	–	–
– Prestations payées	(702)	(667)	(902)	(27)	(26)	(28)
– (Gains)/Pertes actuariels	818	847	(372)	(89)	87	(29)
– Écarts de conversion et autres	729	104	(495)	47	(9)	(8)
Valeur actuarielle des droits accumulés à la fin de la période	13 591	12 285	11 501	700	742	669
<i>dont régimes intégralement ou partiellement financés</i>	12 830	11 584	10 864	–	–	–
<i>dont régimes non financés</i>	761	701	637	700	742	669
Variation de la valeur actuelle des placements						
– Valeur actuelle des placements au début de la période	(9 769)	(9 145)	(10 205)	–	–	–
– Produits financiers des placements	(191)	(255)	(261)	–	–	–
– (Gains)/Pertes actuariels	(517)	(745)	424	–	–	–
– Liquidation d'engagements	2	11	129	–	–	–
– Cotisations employés	(10)	(7)	(8)	–	–	–
– Cotisations employeurs	(229)	(172)	(417)	–	–	–
– Prestations payées	622	573	778	–	–	–
– Écarts de conversion et autres	(488)	(29)	415	–	–	–
Valeur actuelle des placements à la fin de la période	(10 580)	(9 769)	(9 145)	–	–	–
(EXCÉDENT) INSUFFISANCE DES PLACEMENTS SUR LES DROITS ACCUMULÉS	3 011	2 516	2 356	700	742	669
– Effet du plafond d'actif	36	34	28	–	–	–
(ACTIF) PASSIF NET COMPTABILISÉ	3 047	2 550	2 384	700	742	669
– Provisions pour engagements de retraite et autres engagements sociaux	3 111	2 651	2 545	700	742	669
– Autres actifs non courants	(65)	(101)	(161)	–	–	–
– Provisions nettes relatives à des actifs destinés à la vente	1	–	–	–	–	–

Au 31 décembre 2020, la contribution des principales zones géographiques dans la provision pour engagements de retraite figurant au bilan est la suivante : 69% sur la zone Euro, 15% sur le Royaume Uni et 12% sur les Etats Unis.

Les montants inscrits au compte de résultat consolidé et dans l'état consolidé du résultat global au titre des plans à prestations définies sont présentés ci-dessous :

Au 31 décembre (en millions de dollars)	Engagements de retraite			Autres engagements sociaux		
	2020	2019	2018	2020	2019	2018
Coût des services rendus de la période	244	214	236	19	13	14
Coût des services passés	–	4	(1)	–	–	(2)
Liquidations	(7)	(10)	(12)	(3)	(9)	–
Charge d'intérêt nette	25	39	35	11	17	17
COMPOSANTES DU COÛT DES PRESTATIONS DÉFINIES COMPTABILISÉES EN RÉSULTAT	262	247	258	27	21	29
– (Gains)/Pertes actuariels						
– Effet des changements d'hypothèses démographiques	(12)	(166)	(1)	(3)	(2)	(21)
– Effet des changements d'hypothèses financières	773	1 071	(354)	(1)	89	(3)
– Effet des ajustements issus de l'expérience	57	(59)	(17)	(85)	–	(5)
– Ecart actuariels sur placements	(517)	(745)	424	–	–	–
– Effet du plafond d'actif	–	3	(11)	–	–	–
COMPOSANTES DU COÛT DES PRESTATIONS DÉFINIES COMPTABILISÉES EN AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	301	104	41	(89)	87	(29)
COÛT TOTAL DES PRESTATIONS DÉFINIES COMPTABILISÉ DANS LE RÉSULTAT GLOBAL	563	351	299	(62)	108	–

Flux de trésorerie prévisionnels

La durée moyenne des droits accumulés est de l'ordre de 14 ans pour les régimes de retraite et de 17 ans pour les autres engagements sociaux. Les cotisations qui seront versées en 2021 par le Groupe, au titre des régimes préfinancés, sont estimées à 228 millions de dollars.

Les prestations futures estimées, qu'elles soient versées par prélèvement sur la valeur des placements ou directement par l'employeur se décomposent comme suit :

Estimation des paiements futurs (en millions de dollars)

	Engagements de retraite	Autres engagements sociaux
2021	874	37
2022	502	29
2023	426	28
2024	405	26
2025	392	26
2026-2030	2 243	130

Nature des placements

Composition du portefeuille des placements au 31 décembre	Engagements de retraite		
	2020	2019	2018
Actions	25%	25%	24%
Obligations	45%	46%	47%
Monétaire	2%	1%	1%
Achat d'annuités	20%	20%	20%
Immobilier	8%	8%	8%

Les placements investis sur les marchés actions et obligataires sont cotés sur des marchés actifs.

Principales hypothèses actuarielles et analyses de sensibilité

Hypothèses utilisées pour déterminer les engagements

Au 31 décembre	Engagements de retraite			Autres engagements sociaux		
	2020	2019	2018	2020	2019	2018
Taux d'actualisation (moyenne pondérée tous pays)	1,28%	1,84%	2,68%	1,41%	1,71%	2,56%
<i>dont zone Euro</i>	0,52%	0,73%	1,72%	0,68%	0,94%	1,87%
<i>dont États-Unis</i>	2,50%	3,25%	4,00%	2,50%	3,25%	4,00%
<i>dont Royaume-Uni</i>	1,50%	2,25%	3,00%	–	–	–
Taux d'inflation (moyenne pondérée tous pays)	2,06%	2,20%	2,44%	–	–	–
<i>dont zone Euro</i>	1,24%	1,21%	1,50%	–	–	–
<i>dont États-Unis</i>	2,50%	2,50%	2,50%	–	–	–
<i>dont Royaume-Uni</i>	3,00%	3,25%	3,50%	–	–	–

Le taux d'actualisation retenu est déterminé par référence aux taux des obligations privées de haute qualité de notation AA et d'une durée équivalente à celle des engagements. Il dérive d'une analyse comparative pour chaque zone monétaire des différentes sources de marché à la date de clôture.

La sensibilité de l'engagement à l'inflation est non significative pour les régimes de retraite à prestations définies aux États-Unis.

Une variation de plus ou moins 0,5% des taux d'actualisation – toutes choses étant égales par ailleurs – aurait approximativement les effets suivants sur les engagements :

<i>(en millions de dollars)</i>	Augmentation de 0,5%	Diminution de 0,5%
Valeur actuarielle des droits accumulés au 31 décembre 2020	(908)	1 001

Une variation de plus ou moins 0,5% des taux d'inflation – toutes choses étant égales par ailleurs – aurait approximativement les effets suivants sur les engagements :

<i>(en millions de dollars)</i>	Augmentation de 0,5%	Diminution de 0,5%
Valeur actuarielle des droits accumulés au 31 décembre 2020	613	(568)

10.2 Effectifs du Groupe et charges de personnel

Exercice	2020	2019	2018
Charges de personnel <i>(en millions de dollars)</i>			
Salaires et traitements (y compris charges sociales)	8 908	8 922	9 099
Effectifs du Groupe au 31 décembre			
France (dont DROM COM)			
– Encadrement	14 016	13 848	13 484
– Autres personnels	21 886	22 831	22 929
Étranger			
– Encadrement	17 102	16 821	16 856
– Autres personnels	52 472	54 276	51 191
TOTAL	105 476	107 776	104 460

Les effectifs comprennent uniquement ceux des entreprises consolidées globalement.

Les données 2019 et 2018 ont été retraitées afin de montrer les effectifs France incluant les DROM COM.

NOTE 11 Impôts sur les sociétés

PRINCIPES COMPTABLES

La charge d'impôt présentée au compte de résultat comprend la charge (ou le produit) d'impôt courant et la charge (ou le produit) d'impôt différé.

La charge (ou le produit) d'impôt courant est le montant estimé de l'impôt dû au titre du résultat imposable de la période.

Les impôts différés sont comptabilisés sur les différences temporelles existant entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs enregistrés au bilan, ainsi que sur les déficits fiscaux et autres crédits d'impôts.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués en fonction des taux d'imposition votés ou quasiment votés à la date de clôture. Les taux d'impôts utilisés sont fonction de l'échéancier de retournement des différences temporelles, des déficits fiscaux et autres crédits d'impôt. L'effet d'un changement de taux d'imposition est comptabilisé dans le résultat de l'exercice ou dans les capitaux propres, selon l'élément auquel il se rapporte.

Les différences temporelles entre la valeur des titres des sociétés mises en équivalence et leur valeur fiscale donnent lieu à la constatation d'impôts différés. Le calcul de l'impôt différé est fondé sur les conséquences fiscales futures attendues (taux de distribution des dividendes ou taux d'imposition des plus-values de cession).

La charge d'impôts sur les résultats s'analyse de la manière suivante :

Exercice (en millions de dollars)	2020	2019	2018
Impôts courants	(2 450)	(5 469)	(6 971)
Impôts différés	2 132	(403)	455
CHARGE D'IMPÔT	(318)	(5 872)	(6 516)

L'analyse par source du passif net d'impôt différé s'établit comme suit, avant compensation des actifs et passifs par entité fiscale :

Au 31 décembre (en millions de dollars)	2020	2019	2018
Déficits et crédits d'impôts reportables	5 106	3 752	3 779
Pensions, retraites et obligations similaires	1 004	970	995
Autres provisions non déductibles temporairement	9 068	8 660	8 409
Différentiels d'amortissement	(14 641)	(16 029)	(15 469)
Autres déductions fiscales temporaires	(3 847)	(2 995)	(2 541)
PASSIF NET D'IMPÔT DIFFÉRÉ	(3 310)	(5 642)	(4 827)

Au 31 décembre 2020, les réserves des filiales de TOTAL, imposables en cas de distribution, dont le reversement n'est pas prévu et qui n'ont pas donné lieu à la comptabilisation d'impôts différés passifs, s'élèvent à 10 155 millions de dollars.

Les actifs d'impôts différés non reconnus au 31 décembre 2020 s'élèvent à 4 631 millions de dollars car leur récupération est jugée non probable au regard des perspectives de résultat des entités concernées. Notamment dans l'Exploration-Production, lorsque la filiale concernée ou

le champ concerné est en phase d'exploration. Les déficits générés lors de cette phase ne seront utilisables que si la décision d'investissement et de développement est prise. En conséquence, le délai d'expiration de ces déficits n'est pas connu.

Les actifs d'impôts différés non reconnus portent notamment sur le Canada à hauteur de 1 371 millions de dollars sur la France à hauteur de 1 197 millions de dollars et sur les Etats-Unis à hauteur de 307 millions de dollars.

Après compensation des actifs et passifs par entité fiscale, les impôts différés se présentent de la manière suivante au bilan :

Au 31 décembre (en millions de dollars)	2020	2019	2018
Impôts différés actifs	7 016	6 216	6 663
Impôts différés passifs	(10 326)	(11 858)	(11 490)
MONTANT NET	(3 310)	(5 642)	(4 827)

La variation au bilan de la position nette d'impôts différés est analysée dans le tableau suivant :

Au 31 décembre (en millions de dollars)	2020	2019	2018
SOLDE À L'OUVERTURE	(5 642)	(4 827)	(5 622)
Impôts différés reconnus en résultat	2 132	(403)	455
Impôts différés reconnus en capitaux propres ^(a)	137	255	27
Variations de périmètre et autres	76	(695)	151
Effets de change	(13)	28	162
SOLDE À LA CLÔTURE	(3 310)	(5 642)	(4 827)

(a) Ce montant est constitué principalement des impôts différés sur pertes et gains actuariels, des impôts courants et différés affectés aux réévaluations de juste valeur des placements en instruments de capitaux propres et des impôts différés relatifs à la couverture de flux futurs (voir la note 9 de l'annexe aux comptes consolidés).

Rapprochement entre la charge d'impôt théorique et le résultat avant impôt

Exercice (en millions de dollars)	2020	2019	2018
Résultat net de l'ensemble consolidé	(7 336)	11 438	11 550
Impôts sur les sociétés	318	5 872	6 516
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	(7 018)	17 310	18 066
Taux d'imposition français	32,02%	34,43%	34,43%
CHARGE D'IMPÔT THÉORIQUE	2 247	(5 960)	(6 220)
Différence entre le taux d'imposition français et le taux d'imposition des filiales étrangères	(1 109)	(2 007)	(3 058)
Effet en impôt du résultat des sociétés mises en équivalence	145	1 173	1 080
Différences permanentes	665	1 422	1 740
Ajustements d'impôt courant sur exercices antérieurs	(31)	12	(40)
Ajustements d'impôt différé afférents aux variations des taux d'impôt	(204)	(270)	2
Variation des impôts différés actifs non reconnus	(2 031)	(242)	(20)
CHARGE D'IMPÔT DANS LE COMPTE DE RÉSULTAT	(318)	(5 872)	(6 516)

Le taux d'imposition français est constitué du taux normal de l'impôt sur les sociétés (31,0%), augmenté des contributions additionnelles et exceptionnelles en vigueur en 2020 qui portent le taux global d'imposition des bénéficiaires à 32,02% (34,43% en 2019 et 34,43% en 2018).

Les différences permanentes sont principalement dues aux dépréciations de *goodwill*, aux dividendes des sociétés non consolidées ainsi qu'à l'impact des modalités de fiscalisation propres à certaines activités.

Échéancier des déficits et crédits d'impôt reportables

Le Groupe dispose d'impôts différés actifs sur déficits et crédits d'impôts reportables qui expirent selon l'échéancier suivant :

Au 31 décembre (en millions de dollars)	2020	2019	2018
2019			90
2020		71	70
2021	69	48	38
2022	26	27	32
2023 ^(a)	7	19	1 423
2024 ^(b)	2	1 310	
2025 et suivants	1 643		
Indéfiniment reportables	3 359	2 277	2 126
TOTAL	5 106	3 752	3 779

(a) 2023 et années suivantes pour l'exercice 2018.

(b) 2024 et années suivantes pour l'exercice 2019.

Au 31 décembre 2020, l'échéancier des impôts différés actifs sur déficits et crédits d'impôts reportables pour les principaux pays se décompose ainsi :

Au 31 décembre 2020 (en millions de dollars)	Impôt				
	Australie	États-Unis	Canada	France	Royaume-Uni
2021					
2022					
2023					
2024			17		
2025 et suivants		420	1 084		
Indéfiniment reportables	1 140	536		900	184
TOTAL	1 140	956	1 101	900	184

NOTE 12 Provisions et autres passifs non courants

12.1 Provisions et autres passifs non courants

PRINCIPES COMPTABLES

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe, pour le Groupe, une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources qui peut être estimée de manière fiable. Le montant provisionné correspond à la meilleure estimation possible de l'obligation.

Les provisions et autres passifs non courants comprennent les engagements dont l'échéance ou le montant sont incertains, découlant de risques environnementaux, de risques réglementaires et fiscaux, de litiges et d'autres risques.

Au 31 décembre (en millions de dollars)	2020	2019	2018
Provisions pour litiges	320	386	736
Provisions pour protection de l'environnement	960	742	862
Provisions pour restitution des sites	15 368	14 492	14 286
Autres provisions non courantes	2 868	2 927	3 144
<i>dont cessation d'activité</i>	293	135	134
<i>dont risques financiers sur des sociétés non consolidées et mises en équivalence</i>	134	130	100
<i>dont garanties accordées sur des panneaux solaires de SunPower</i>	82	140	173
Autres passifs non courants	1 409	2 066	2 404
TOTAL	20 925	20 613	21 432

En 2020, les provisions pour litiges s'élèvent à 320 millions de dollars dont 208 millions de dollars dans l'Exploration-Production, notamment au Brésil et en Angola.

En 2018, les provisions pour litiges s'élevaient à 736 millions de dollars dont 510 millions de dollars dans l'Exploration-Production, notamment en Angola, au Nigeria et au Brésil.

En 2019, les provisions pour litiges s'élevaient à 386 millions de dollars dont 286 millions de dollars dans l'Exploration-Production, notamment au Brésil, en Angola et aux Etats-Unis.

Les autres passifs non courants comprennent notamment les dettes dont la maturité est supérieure à un an, liées à l'acquisition d'immobilisations.

Variations des provisions et autres passifs non courants

Les variations des provisions et autres passifs non courants s'analysent comme suit :

Exercice (en millions de dollars)	Au 1 ^{er} janvier	Dotations	Reprises	Effets de change	Autres	Au 31 décembre
2020	20 613	1 756	(1 378)	452	(518)	20 925
<i>dont provisions pour restitution de sites</i>		607	(519)			
<i>dont provisions pour protection de l'environnement</i>		217	(93)			
<i>dont provisions pour plans sociaux et restructurations</i>		271	(135)			
2019	21 432	1 248	(2 414)	(33)	380	20 613
<i>dont provisions pour restitution de sites</i>		639	(460)			
<i>dont provisions pour protection de l'environnement</i>		30	(92)			
<i>dont provisions pour plans sociaux et restructurations</i>		60	(122)			
2018	15 986	2 416	(1 378)	(519)	4 927	21 432
<i>dont provisions pour restitution de sites</i>		530	(320)			
<i>dont provisions pour protection de l'environnement</i>		33	(111)			
<i>dont provisions pour plans sociaux et restructurations</i>		149	(106)			

Provisions pour restitution des sites

PRINCIPES COMPTABLES

Les dépenses futures de restitution des sites, résultant d'une obligation légale ou implicite, sont provisionnées sur la base d'une estimation raisonnable, au cours de l'exercice durant lequel apparaît l'obligation.

En contrepartie de cette provision, les coûts de restitution des sites sont capitalisés et intégrés à la valeur de l'actif sous-jacent et amortis sur la durée d'utilité de cet actif.

L'impact du passage du temps sur la provision pour restitution des sites est mesuré en appliquant au montant de la provision un taux d'intérêt sans risque. Compte-tenu des échéances long terme de nos dépenses de restitution des sites, le taux retenu est déterminé par référence aux taux des obligations privées de haute qualité de notation AA sur la zone USD à horizon long terme. L'effet de l'actualisation de ces provisions est comptabilisé dans la rubrique « Autres charges financières ».

Le taux d'actualisation retenu dans le cadre de l'évaluation des provisions pour restitutions des sites est de 3% en 2020 et de 4,5% en 2019 et 2018 (les dépenses étant estimées en monnaie courante avec un taux d'inflation de 1,5% en 2020, et de 2% en 2019 et 2018).

Une diminution de 0,5% de ce taux conduirait à une augmentation des provisions pour restitution des sites de 1 442 millions de dollars, avec une contrepartie en immobilisations corporelles ainsi qu'un impact négatif d'environ 78 millions de dollars sur le résultat net des années suivantes. A l'inverse, une augmentation de 0,5% aurait un impact quasi-symétrique à l'effet de la diminution de 0,5%.

Les variations des provisions pour restitution des sites s'analysent comme suit :

Exercice (en millions de dollars)	Au 1 ^{er} janvier	Effet de l'actualisation	Révisions des estimations	Nouvelles obligations de restitution des sites	Reprises de provision	Effets de change	Au	
							Autres	31 décembre
2020	14 492	607	526	87	(519)	284	(109)	15 368
2019	14 286	639	(601)	567	(460)	47	14	14 492
2018	12 240	530	(458)	811	(320)	(364)	1 847	14 286

12.2 Autres risques et engagements

A la connaissance de TOTAL, il n'existe pas, à la date d'arrêté des comptes, de faits exceptionnels, litiges, risques ou engagements hors bilan, susceptibles d'avoir un impact significatif sur la situation financière, le patrimoine, le résultat ou les activités du Groupe.

NOTE 13 Engagements hors bilan et contrats de location

13.1 Engagements hors bilan et obligations contractuelles

Au 31 décembre 2020 (en millions de dollars)	Échéances et périodes des paiements			
	Total	A moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes non courantes après couverture (note 15)	48 705	–	22 745	25 960
Part à moins d'un an des dettes non courantes après couverture (note 15)	4 674	4 674	–	–
Contrats de location (note 13.2)	8 943	1 207	3 178	4 558
Obligations de restitution des sites (note 12)	15 368	463	1 840	13 065
OBLIGATIONS CONTRACTUELLES AU BILAN	77 690	6 344	27 763	43 583
Contrats de location de faible valeur, courte durée ou non commencés (note 13.2)	1 745	704	626	415
Engagements d'achats	143 177	11 719	39 126	92 332
OBLIGATIONS CONTRACTUELLES HORS BILAN	144 922	12 423	39 752	92 747
TOTAL DES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES	222 612	18 767	67 515	136 330
Cautions en douane données	2 312	2 189	60	63
Garanties données sur emprunts	14 164	746	3 660	9 758
Garanties de passif sur cession	333	179	–	154
Garanties de passif courant	147	68	56	23
Garanties clients fournisseurs	19 182	2 603	1 853	14 726
Lettres de crédit	2 432	2 297	135	–
Autres engagements opérationnels	23 879	3 224	3 002	17 653
TOTAL DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS	62 449	11 306	8 766	42 377
Actifs remis en garanties reçus (sûretés réelles)	77	28	24	25
Engagements de ventes	80 521	7 001	29 362	44 158
Autres engagements reçus	20 401	15 270	1 474	3 657
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS	100 999	22 299	30 860	47 840
<i>Dont engagements donnés relatifs à des coentreprises</i>	<i>34 920</i>	<i>644</i>	<i>7 288</i>	<i>26 988</i>
<i>Dont engagements donnés relatifs à des entreprises associées</i>	<i>51 795</i>	<i>999</i>	<i>8 664</i>	<i>42 132</i>

Au 31 décembre 2019 (en millions de dollars)	Échéances et périodes des paiements			
	Total	A moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes non courantes après couverture (note 15)	40 931	–	19 888	21 043
Part à moins d'un an des dettes non courantes après couverture (note 15)	5 331	5 331	–	–
Contrats de location (note 13.2)	7 465	1 202	2 883	3 380
Obligations de restitution des sites (note 12)	14 492	617	3 153	10 722
OBLIGATIONS CONTRACTUELLES AU BILAN	68 219	7 150	25 924	35 145
Contrats de location de faible valeur, courte durée ou non commencés (note 13.2)	2 077	536	879	662
Engagements d'achats	147 516	10 763	38 189	98 564
OBLIGATIONS CONTRACTUELLES HORS BILAN	149 593	11 299	39 068	99 226
TOTAL DES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES	217 812	18 449	64 992	134 371
Cautions en douane données	2 012	1 876	17	119
Garanties données sur emprunts	14 510	306	7 372	6 832
Garanties de passif sur cession	331	163	16	152
Garanties de passif courant	172	79	60	33
Garanties clients fournisseurs	12 318	1 435	2 169	8 714
Lettres de crédit	2 786	2 768	18	–
Autres engagements opérationnels	22 055	3 240	1 202	17 613
TOTAL DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS	54 184	9 867	10 854	33 463
Actifs remis en garanties reçus (sûretés réelles)	85	23	37	25
Engagements de ventes	93 441	7 135	31 330	54 976
Autres engagements reçus	22 358	16 845	1 705	3 808
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS	115 884	24 003	33 072	58 809
<i>Dont engagements donnés relatifs à des coentreprises</i>	<i>39 055</i>	<i>461</i>	<i>11 822</i>	<i>26 772</i>
<i>Dont engagements donnés relatifs à des entreprises associées</i>	<i>31 465</i>	<i>913</i>	<i>8 381</i>	<i>22 171</i>

Échéances et périodes des paiements

Au 31 décembre 2018 (en millions de dollars)	Total	A moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes non courantes après couverture (note 15)	37 784	–	19 072	18 712
Part à moins d'un an des dettes non courantes après couverture (note 15)	5 027	5 027	–	–
Contrats de location financement (note 13.2)	1 878	213	468	1 197
Obligations de restitution des sites (note 12)	14 286	844	3 388	10 054
OBLIGATIONS CONTRACTUELLES AU BILAN	58 975	6 084	22 928	29 963
Contrats de location simple (note 13.2)	9 130	1 644	3 691	3 795
Engagements d'achats	121 119	9 708	30 652	80 759
OBLIGATIONS CONTRACTUELLES HORS BILAN	130 249	11 352	34 343	84 554
TOTAL DES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES	189 224	17 436	57 271	114 517
Cautions en douane données	2 043	1 904	12	127
Garanties données sur emprunts	18 680	169	68	18 443
Garanties de passif sur cession	334	165	10	159
Garanties de passif courant	222	83	74	65
Garanties clients fournisseurs	8 463	1 222	847	6 394
Lettres de crédit	3 515	3 164	160	191
Autres engagements opérationnels	29 416	2 085	1 046	26 285
TOTAL DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS	62 673	8 792	2 217	51 664
Actifs remis en garanties reçus (sûretés réelles)	84	23	33	28
Engagements de ventes	91 695	7 989	27 709	55 997
Autres engagements reçus	21 565	15 527	1 328	4 710
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS	113 344	23 539	29 070	60 735
<i>Dont engagements donnés relatifs à des coentreprises</i>	<i>42 768</i>	<i>162</i>	<i>4 425</i>	<i>38 181</i>
<i>Dont engagements donnés relatifs à des entreprises associées</i>	<i>39 437</i>	<i>773</i>	<i>8 378</i>	<i>30 286</i>

A. Obligations contractuelles

Dettes

Les dettes non courantes sont incluses dans les rubriques « Dettes financières non courantes » et « Actifs financiers non courants » du bilan consolidé. Ce montant inclut la part non courante des *swaps* de couverture de la dette obligataire et ne comprend pas la part non courante des contrats de location pour 7 736 millions de dollars.

La part à moins d'un an des dettes non courantes est incluse dans les rubriques « Dettes financières courantes », « Actifs financiers courants » et « Autres passifs financiers courants » du bilan consolidé. Elle inclut la part à moins d'un an des *swaps* de couverture de la dette obligataire et ne comprend pas la part à moins d'un an des contrats de location pour 1 207 millions de dollars.

Les informations relatives aux obligations contractuelles liées aux dettes figurent dans la note 15 de l'annexe aux comptes consolidés.

Contrats de location

Les informations relatives aux obligations de location figurent dans la note 13.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

Obligations de restitution des sites

Ces montants représentent la valeur actualisée des obligations de restitution des sites des secteurs Exploration-Production et Integrated Gas, Renewables & Power, principalement des coûts liés au démantèlement des actifs à la fin de leur utilisation. Les informations relatives aux obligations de restitution des sites figurent dans la note 12 de l'annexe aux comptes consolidés.

Engagements d'achats

Les obligations d'achats sont des obligations d'acheter des biens ou des services, y compris des achats d'immobilisations, régies contractuellement. Ces obligations sont de nature exécutoire et juridique pour l'entreprise. Toutes les composantes importantes, notamment le montant et l'échéancier des paiements, sont spécifiées par contrat.

Ces obligations concernent essentiellement les contrats inconditionnels d'achats d'hydrocarbures (sauf lorsqu'il existe un marché actif et très liquide et que les volumes achetés sont destinés à être revendus rapidement après l'achat) dans le secteur Integrated Gas, Renewables & Power, les réservations de capacités de transport dans les oléoducs et gazoducs, les engagements inconditionnels de travaux d'exploration et de développement dans le secteur Exploration-Production, et des contrats de projets d'investissement de capital dans le secteur Raffinage-Chimie.

B. Autres engagements donnés

Cautions en douane données

Elles représentent les garanties émises par le Groupe au profit des administrations douanières pour garantir le paiement des taxes et accises liées aux importations de produits pétroliers et de gaz, principalement en France.

Garanties données sur emprunts

Le Groupe garantit la dette bancaire et les locations de certaines filiales non consolidées et de sociétés mises en équivalence. Les dates d'échéance sont diverses et les engagements prennent fin lors du remboursement des lignes ou de l'annulation des obligations. Ces garanties peuvent être appelées en cas de défaut de la filiale dans ses obligations contractuelles et ne sont pas couvertes par des sûretés sur des actifs du Groupe. Au 31 décembre 2020, le montant total de ces garanties a pour échéance maximale 2053.

Au 31 décembre 2020, les garanties octroyées par TOTAL SE dans le cadre du financement du projet Ichthys LNG s'élevaient à 4 912 millions de dollars. Au 31 décembre 2019, le montant de ces garanties s'élevait à 4 937 millions de dollars.

Au 31 décembre 2020, les garanties octroyées par TOTAL SE dans le cadre du financement du projet Yamal LNG pour un montant de 3 250 millions de dollars. Au 31 décembre 2019, le montant de ces garanties s'élevait à 3 688 millions de dollars.

Au 31 décembre 2020, TOTAL SE a confirmé ses garanties au titre des avances actionnaires de Total Refining Saudi Arabia SAS pour un montant total de 1 164 millions de dollars. Au 31 décembre 2019, le montant de ces garanties s'élevait à 1 184 millions de dollars.

Au 31 décembre 2020, la garantie donnée en 2008 par TOTAL SE dans le cadre du financement du projet Yemen LNG est de 509 millions de dollars comme en 2019.

Au 31 décembre 2020, les garanties octroyées par TOTAL SE dans le cadre du financement du projet de Bayport Polymers LLC s'élevaient à 1 820 millions de dollars comme en 2019.

Garanties de passif sur cession

Dans le cadre de ses opérations courantes, le Groupe prend part à des contrats prévoyant des clauses d'indemnités standard pour l'industrie pétrolière ou des clauses d'indemnités spécifiques à des transactions comme les garanties de passif lors des cessions d'actifs. Ces indemnités

peuvent être liées à des aspects d'environnement, de fiscalité, d'actionnariat, de propriété intellectuelle, de réglementation gouvernementale, de droit du travail ou à des contrats commerciaux. Le fait générateur de telles indemnités serait soit une rupture des termes du contrat soit une plainte externe. Le Groupe évalue de manière régulière les coûts pouvant être induits par de telles indemnités.

Autres garanties données

Participations non consolidées

Le Groupe garantit également les passifs courants de certaines participations non consolidées. Le Groupe serait ainsi appelé en cas de cessation de paiement d'une de ces participations.

Contrats opérationnels

Dans le cadre des opérations courantes du Groupe et en accord avec les pratiques habituelles de l'industrie, le Groupe prend part à de nombreux accords avec des tiers. Ces engagements sont souvent pris à des fins commerciales, à des fins réglementaires ou pour d'autres contrats opérationnels.

C. Engagements reçus

Engagements de ventes

Ces montants représentent les engagements irrévocables de ventes, incluant notamment les contrats de ventes d'hydrocarbures (sauf lorsqu'il existe un marché actif et très liquide et que les volumes sont revendus rapidement après leur achat).

13.2 Contrats de location

PRINCIPES COMPTABLES

Un contrat de location est un contrat qui confère le droit d'utiliser un actif identifié pour une période donnée moyennant le paiement d'une contrepartie. À la date d'effet, le preneur doit comptabiliser à l'actif un droit d'utilisation, et au passif une dette. Le coût de l'actif comptabilisé au titre du droit d'utilisation comprend la valeur actualisée du montant des loyers non encore versés à laquelle s'ajoute le cas échéant les coûts directs encourus pour la conclusion du contrat. La dette correspondante est comptabilisée au passif du bilan dans les dettes financières. Les droits d'usage sont amortis selon les durées d'utilité appliquées par le Groupe.

Les contrats de location qui sont de courte durée ou qui portent sur des actifs de faible valeur ne sont comptabilisés ni dans les droits d'usage ni dans la dette, conformément aux exemptions de la norme. Ils sont présentés en engagements hors bilan.

Avec l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019 de la norme IFRS16, le Groupe a :

- appliqué la méthode de transition rétrospective simplifiée, en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale de la norme à la date de première application, sans retraitement des périodes comparatives ;
- utilisé les mesures de simplification suivantes prévues par la norme dans ses dispositions transitoires :
 - exclusion des contrats que le Groupe n'avait pas antérieurement identifiés comme contenant un contrat de location en application d'IAS 17 et d'IFRIC 4 ;
 - exclusion des contrats de location qui arrivent à échéance dans les 12 mois suivant la date de première application.

- comptabilisé chaque composante locative du contrat comme un contrat de location distinct, séparément des composantes non locatives du contrat (services) ;
- appliqué les deux exemptions de la norme relatives aux contrats de courte durée et les contrats portant sur des actifs de faible valeur.

L'impact de l'application de cette norme au 1^{er} janvier 2019 était de 5 698 millions de dollars sur les immobilisations, (5 505) millions de dollars sur la dette nette et (193) millions de dollars sur les autres comptes d'actif et de passif. Le taux d'emprunt marginal moyen pondéré a été déterminé sur la base de la durée d'origine des contrats et ressort à 4,5% à la date de transition.

L'impact sur les immobilisations se décomposait en 2019 de la manière suivante :

(en millions de dollars)

Droits d'usage sur constructions	2 278
Droits d'usage sur installations techniques (y compris transport)	2 632
Autres droits d'usage	788
TOTAL	5 698

Les contrats de location portent principalement sur des actifs immobiliers, des stations-service, des navires et d'autres équipements (voir la note 7 de l'annexe aux comptes consolidés).

A) Réconciliation des engagements hors bilan de location simple (IAS 17) au 31 décembre 2018 et des dettes locatives comptabilisées (IFRS 16) au 1^{er} janvier 2019

Réconciliation entre les engagements hors bilan de location simple présentés en application d'IAS 17 au 31 décembre 2018 et les dettes locatives comptabilisées en application d'IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019.

Les éléments en réconciliation sont présentés ci-dessous :

<i>(en millions de dollars)</i>	1^{er} janvier 2019
ENGAGEMENTS HORS BILAN AU TITRE DES CONTRATS DE LOCATION SIMPLE	9 130
Engagements relatifs aux exemptions d'IFRS 16 :	(417)
– Actif de faible valeur	(90)
– Contrat de moins de douze mois	(327)
Engagements relatifs aux contrats non commencés en 2019	(608)
Engagements relatifs à la part service des contrats de location	(760)
Engagements relatifs à des locations d'actifs non identifiés ou substituables	(628)
Différence relative à la part du loyer variable	(6)
Autres effets	204
Effet d'actualisation	(1 360)
DETTE LOCATIVE AU TITRE DES CONTRATS PRÉCÉDEMMENT COMPTABILISÉS EN TANT QUE LOCATIONS SIMPLES	5 555
Dettes de location financement au 31 décembre 2018	1 878
DETTE LOCATIVE AU 1^{ER} JANVIER 2019	7 433

Les autres informations requises sur les dettes locatives, notamment leur maturité, sont présentées en note 15 de l'annexe aux comptes consolidés.

B) Les redevances minimales des contrats de location irrévocables restant à payer

Les redevances minimales des contrats de location irrévocables restant à payer sont présentées selon leurs dates d'échéance dans les tableaux suivants :

Exercice 2020 <i>(en millions de dollars)</i>	Contrats exemptés	Location au bilan
2021	704	1 659
2022	252	1 366
2023	159	1 117
2024	118	1 022
2025	97	964
2026 et suivantes	415	6 325
TOTAL DES ENGAGEMENTS	1 745	12 453
Moins intérêts financiers		(3 510)
VALEUR NOMINALE DES CONTRATS		8 943
Moins dette à moins d'un an des contrats de location		(1 207)
DETTES FINANCIÈRES NON COURANTES DES CONTRATS DE LOCATION		7 736

Exercice 2019 (en millions de dollars)	Contrats exemptés	Location au bilan
2020	536	1 586
2021	360	1 228
2022	212	1 019
2023	162	835
2024	145	766
2025 et suivantes	662	4 757
TOTAL DES ENGAGEMENTS	2 077	10 191
Moins intérêts financiers		(2 726)
VALEUR NOMINALE DES CONTRATS		7 465
Moins dette à moins d'un an des contrats de location		(1 202)
DETTES FINANCIÈRES NON COURANTES DES CONTRATS DE LOCATION		6 263

Exercice 2018 (en millions de dollars)	Location simple	Location financement
2019	1 644	263
2020	1 282	183
2021	967	182
2022	772	179
2023	669	179
2024 et suivantes	3 796	1 826
TOTAL DES ENGAGEMENTS	9 130	2 812
Moins intérêts financiers		(934)
VALEUR NOMINALE DES CONTRATS		1 878
Moins dette à moins d'un an des contrats de location financement		(213)
DETTES FINANCIÈRES NON COURANTES DES CONTRATS DE LOCATION FINANCEMENT		1 665

Les redevances constatées au compte de résultat ont été de 600 millions de dollars au titre des contrats de location de courte durée ou portant sur des actifs de faible valeur, et de 162 millions de dollars au titre des loyers variables pour l'exercice 2020.

Les redevances constatées au compte de résultat ont été de 366 millions de dollars au titre des contrats de location de courte durée ou portant sur

des actifs de faible valeur, et de 132 millions de dollars au titre des loyers variables pour l'exercice 2019.

Les redevances constatées au compte de résultat au titre des contrats de location simple ont été de 1 304 millions de dollars pour l'exercice 2018.

NOTE 14 Analyse des actifs et passifs financiers par catégorie d'instruments et par stratégie

Les actifs et passifs financiers compris dans les rubriques de bilan sont les suivants :

Au 31 décembre 2020 (en millions de dollars)	Coût amorti	Juste valeur par résultat	Autres éléments du résultat global	Juste valeur instruments de couvertures	Total	Juste valeur
ACTIF/(PASSIF)						
Sociétés mises en équivalence : prêts	5 129	–	–	–	5 129	5 129
Autres titres	–	1 224	783	–	2 007	2 007
Actifs financiers non courants	1 019	541	–	3 221	4 781	4 781
Autres actifs non courants	2 745	–	–	–	2 745	2 745
Clients et comptes rattachés ^(b)	14 068	–	–	–	14 068	14 068
Autres créances d'exploitation	6 615	1 428	–	–	8 043	8 043
Actifs financiers courants	4 547	65	–	18	4 630	4 630
Trésorerie et équivalents de trésorerie	31 268	–	–	–	31 268	31 268
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	65 391	3 258	783	3 239	72 671	72 671
TOTAL ACTIFS NON FINANCIERS					193 461	–
TOTAL ACTIFS					266 132	–
Dettes financières non courantes ^(a)	(58 470)	(118)	–	(1 615)	(60 203)	(66 210)
Fournisseurs et comptes rattachés ^(b)	(23 574)	–	–	–	(23 574)	(23 574)
Autres dettes d'exploitation	(10 635)	(3 666)	–	(1)	(14 302)	(14 302)
Dettes financières courantes ^(a)	(17 099)	–	–	–	(17 099)	(17 121)
Autres passifs financiers courants	–	(99)	–	(104)	(203)	(203)
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	(109 778)	(3 883)	–	(1 720)	(115 381)	(121 410)
TOTAL PASSIFS NON FINANCIERS					(150 751)	–
TOTAL PASSIFS					(266 132)	–

(a) La dette financière est ajustée de la valeur des risques couverts (change et taux) dans le cadre de la relation de couverture de juste valeur (voir la note 15 de l'annexe aux comptes consolidés).

(b) L'effet des compensations sur les clients et comptes rattachés est de (1 844) millions de dollars et de 1 844 millions de dollars sur les fournisseurs et comptes rattachés.

Au 31 décembre 2019 (en millions de dollars)						
ACTIF/(PASSIF)	Coût amorti	Juste valeur par résultat	Autres éléments du résultat global	Juste valeur instruments de couvertures	Total	Juste valeur
Sociétés mises en équivalence : prêts	3 999	–	–	–	3 999	3 999
Autres titres	–	1 272	506	–	1 778	1 778
Actifs financiers non courants	164	236	–	512	912	912
Autres actifs non courants	2 314	–	–	–	2 314	2 314
Clients et comptes rattachés ^(b)	18 488	–	–	–	18 488	18 488
Autres créances d'exploitation	6 713	4 791	–	2	11 506	11 506
Actifs financiers courants	3 870	122	–	–	3 992	3 992
Trésorerie et équivalents de trésorerie	27 352	–	–	–	27 352	27 352
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	62 900	6 421	506	514	70 341	70 341
TOTAL ACTIFS NON FINANCIERS					202 953	–
TOTAL ACTIFS					273 294	–
Dettes financières non courantes ^(a)	(46 035)	(44)	–	(1 694)	(47 773)	(50 921)
Fournisseurs et comptes rattachés ^(b)	(28 394)	–	–	–	(28 394)	(28 394)
Autres dettes d'exploitation	(10 927)	(5 333)	–	(2)	(16 262)	(16 262)
Dettes financières courantes ^(a)	(14 819)	–	–	–	(14 819)	(14 819)
Autres passifs financiers courants	–	(63)	–	(424)	(487)	(487)
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	(100 175)	(5 440)	–	(2 120)	(107 735)	(110 883)
TOTAL PASSIFS NON FINANCIERS					(165 559)	–
TOTAL PASSIFS					(273 294)	–

(a) La dette financière est ajustée de la valeur des risques couverts (change et taux) dans le cadre de la relation de couverture de juste valeur (voir la note 15 de l'annexe aux comptes consolidés).

(b) L'effet des compensations sur les clients et comptes rattachés est de (2 073) millions de dollars et de 2 073 millions dollars sur les fournisseurs et comptes rattachés.

Au 31 décembre 2018 (en millions de dollars) ACTIF/(PASSIF)	Coût amorti	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat global – Instruments de capitaux propres	Juste valeur instruments de couvertures	Total	Juste valeur
Sociétés mises en équivalence : prêts	4 755	–	–	–	4 755	4 755
Autres titres	–	1 059	362	–	1 421	1 421
Actifs financiers non courants	–	67	–	613	680	680
Autres actifs non courants	2 348	–	–	–	2 348	2 348
Clients et comptes rattachés ^(b)	17 270	–	–	–	17 270	17 270
Autres créances d'exploitation	6 994	2 731	–	8	9 733	9 733
Actifs financiers courants	3 536	73	–	45	3 654	3 654
Trésorerie et équivalents de trésorerie	27 907	–	–	–	27 907	27 907
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	62 810	3 930	362	666	67 768	67 768
TOTAL ACTIFS NON FINANCIERS					188 994	
TOTAL ACTIFS					256 762	
Dettes financières non courantes ^(a)	(38 220)	(29)	–	(1 880)	(40 129)	(41 281)
Fournisseurs et comptes rattachés ^(b)	(26 134)	–	–	–	(26 134)	(26 134)
Autres dettes d'exploitation	(9 854)	(3 429)	–	(3)	(13 286)	(13 286)
Dettes financières courantes	(13 306)	–	–	–	(13 306)	(13 306)
Autres passifs financiers courants	–	(183)	–	(295)	(478)	(478)
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	(87 514)	(3 641)	–	(2 178)	(93 333)	(94 485)
TOTAL PASSIFS NON FINANCIERS					(163 429)	
TOTAL PASSIFS					(256 762)	

(a) La dette financière est ajustée de la valeur des risques couverts (change et taux) dans le cadre de la relation de couverture de juste valeur (voir la note 15 de l'annexe aux comptes consolidés).

(b) L'effet des compensations sur les clients et comptes rattachés est de (2 903) millions de dollars et de 2 903 millions de dollars sur les fournisseurs et comptes rattachés.

NOTE 15 Structure financière et coûts financiers

15.1 Dettes financières et instruments financiers dérivés

A) Dettes financières non courantes et instruments financiers dérivés

Au 31 décembre 2020 (en millions de dollars) (ACTIF)/PASSIF	Garanties	Non garanties	Total
Dettes financières non courantes	7 849	52 354	60 203
<i>dont instruments de couverture de la dette non courante (passif)</i>	–	1 615	1 615
Actifs financiers non courants	(1 019)	(3 762)	(4 781)
<i>dont instruments de couverture de la dette non courante (actif)</i>	–	(3 221)	(3 221)
DETTES NETTES FINANCIÈRES NON COURANTES ET INSTRUMENTS FINANCIERS ASSOCIÉS	6 830	48 592	55 422
Emprunts obligataires à taux variable ou après couverture de juste valeur	–	16 553	16 553
Emprunts obligataires à taux fixe ou après couverture de flux futurs	–	28 080	28 080
Autres emprunts à taux variable	40	3 944	3 984
Autres emprunts à taux fixe	73	438	511
Dettes des contrats de location	7 736	–	7 736
Actifs financiers non courants hors instruments dérivés	(1 019)	(432)	(1 451)
Instruments non courants détenus à fin de transactions	–	9	9
DETTES NETTES FINANCIÈRES NON COURANTES ET INSTRUMENTS FINANCIERS ASSOCIÉS	6 830	48 592	55 422

Au 31 décembre 2019 (en millions de dollars)

(ACTIF)/PASSIF	Garanties	Non garanties	Total
Dettes financières non courantes	6 438	41 335	47 773
<i>dont instruments de couverture de la dette non courante (passif)</i>	–	1 694	1 694
Actifs financiers non courants	(164)	(748)	(912)
<i>dont instruments de couverture de la dette non courante (actif)</i>	–	(512)	(512)
DETTES FINANCIÈRES NON COURANTES ET INSTRUMENTS FINANCIERS ASSOCIÉS	6 274	40 587	46 861
Emprunts obligataires à taux variable ou après couverture de juste valeur	–	19 340	19 340
Emprunts obligataires à taux fixe ou après couverture de flux futurs	–	20 499	20 499
Autres emprunts à taux variable	72	618	690
Autres emprunts à taux fixe	103	322	425
Dettes des contrats de location	6 263	–	6 263
Actifs financiers non courants hors instruments dérivés	(164)	(169)	(333)
Instruments non courants détenus à fin de transactions	–	(23)	(23)
DETTES FINANCIÈRES NON COURANTES ET INSTRUMENTS FINANCIERS ASSOCIÉS	6 274	40 587	46 861

Au 31 décembre 2018 (en millions de dollars)

(ACTIF)/PASSIF	Garanties	Non garanties	Total
Dettes financières non courantes	1 870	38 259	40 129
<i>dont instruments de couverture de la dette non courante (passif)</i>	–	1 880	1 880
Actifs financiers non courants	–	(680)	(680)
<i>dont instruments de couverture de la dette non courante (actif)</i>	–	(613)	(613)
DETTES FINANCIÈRES NON COURANTES ET INSTRUMENTS FINANCIERS ASSOCIÉS	1 870	37 579	39 449
Emprunts obligataires à taux variable ou après couverture de juste valeur	–	20 570	20 570
Emprunts obligataires à taux fixe ou après couverture de flux futurs	–	15 672	15 672
Autres emprunts à taux variable	111	621	732
Autres emprunts à taux fixe	94	754	848
Dettes financières des contrats de location financement	1 665	–	1 665
Instruments non courants détenus à fin de transactions	–	(38)	(38)
DETTES FINANCIÈRES NON COURANTES ET INSTRUMENTS FINANCIERS ASSOCIÉS	1 870	37 579	39 449

Le Groupe a mis en place au cours du mois d'avril 2020 une nouvelle ligne de crédit bancaire syndiquée confirmée, d'un montant initial de 6 350 millions de dollars et d'échéance 12 mois (extensible deux fois pour une durée supplémentaire de 6 mois à l'option de TOTAL). Au 31 décembre 2020, le solde de la ligne de crédit bancaire syndiquée s'élève à 3 646 millions de dollars et est inclus dans le poste « Autres emprunts à taux variable » (dans les « Dettes financières non courantes »).

Les emprunts obligataires, au 31 décembre 2020, après prise en compte de la juste valeur des swaps de change et de taux adossés, se décomposent comme suit :

Emprunts obligataires à taux variable ou après couverture de juste valeur (en millions de dollars)	Monnaie d'émission	Montant après couverture au 31 décembre 2020	Montant après couverture au 31 décembre 2019	Montant après couverture au 31 décembre 2018	Échéances en cours	Taux initiaux en cours avant couverture
Emprunt Obligataire	USD	6 253	6 276	6 276	2021 – 2028	2,218% – 3,883%
Emprunt Obligataire	USD	–	300	750		
Emprunt Obligataire	CHF	410	410	204	2026 – 2029	0,176% – 0,298%
Emprunt Obligataire	NZD	–	164	252		
Emprunt Obligataire	AUD	377	378	699	2021 – 2025	4,000% – 4,250%
Emprunt Obligataire	EUR	8 666	9 675	10 212	2021 – 2044	0,250% – 3,125%
Emprunt Obligataire	EUR	–	1 641	1 644		
Emprunt Obligataire	CAD	–	92	93		
Emprunt Obligataire	GBP	1 522	2 035	1 536	2022 – 2031	1,405% – 2,250%
Emprunt Obligataire	GBP	–	–	472		
Emprunt Obligataire	HKD	129	128	207	2025	2,920%
Part à moins d'un an		(2 699)	(3 661)	(3 679)		
Entités principales de financement^(a)		14 658	17 438	18 666		
TOTAL SE ^(b)		1 200	1 203	1 203	2022	0,500%
Autres filiales consolidées		695	699	701		
TOTAL EMPRUNTS OBLIGATAIRES À TAUX VARIABLE OU APRÈS COUVERTURE DE JUSTE VALEUR		16 553	19 340	20 570		

Emprunts obligataires à taux fixe ou après couverture de flux futurs (en millions de dollars)	Monnaie d'émission	Montant après couverture au 31 décembre 2020	Montant après couverture au 31 décembre 2019	Montant après couverture au 31 décembre 2018	Échéances en cours	Taux initiaux en cours avant couverture
Emprunt Obligataire	EUR	15 259	10 246	9 268	2024 – 2044	0,696% – 5,125%
Emprunt Obligataire	USD	11 524	8 565	5 040	2021 – 2060	2,829% – 4,250%
Emprunt Obligataire	HKD	208	202	187	2026	3,088%
Emprunt Obligataire	CHF	1 134	1 079	1 035	2024 – 2027	0,510% – 1,010%
Emprunt Obligataire	GBP	998	982	326	2024 – 2026	1,250% – 1,660%
Emprunt Obligataire	AUD	9	5	–	2025	4,000%
Part à moins d'un an		(1 500)	(1 250)	(946)		
Entités principales de financement^(a)		27 632	19 829	14 910		
Autres filiales consolidées		448	670	762		
TOTAL EMPRUNTS OBLIGATAIRES À TAUX FIXE OU APRÈS COUVERTURE DE FLUX FUTURS		28 080	20 499	15 672		

- (a) Les dettes financières émises par les filiales suivantes sont garanties de manière totale et inconditionnelle par TOTAL SE (capital, prime et intérêts) :
- TOTAL CAPITAL est une filiale détenue à 100% directement par TOTAL SE (à l'exception d'une action détenue par chaque administrateur). Elle est utilisée comme véhicule de financement par le Groupe. Le remboursement de sa dette financière (capital, prime et intérêts) est garanti de manière totale et inconditionnelle par TOTAL SE.
 - TOTAL CAPITAL CANADA Ltd. est une filiale détenue à 100% directement par TOTAL SE. Elle est utilisée comme véhicule de financement des activités du Groupe au Canada. Le remboursement de sa dette financière (capital, prime et intérêts) est garanti de manière totale et inconditionnelle par TOTAL SE.
 - TOTAL CAPITAL INTERNATIONAL est une filiale détenue à 100% directement par TOTAL SE (à l'exception d'une action détenue par chaque administrateur). Elle est utilisée comme véhicule de financement par le Groupe. Le remboursement de sa dette financière (capital, prime et intérêts) est garanti de manière totale et inconditionnelle par TOTAL SE.
- (b) Financement obligataire de 1,2 milliard de dollars à travers une structure combinant l'émission d'obligations convertibles, remboursables en numéraire et l'achat d'options d'achat remboursables en numéraire en vue de couvrir l'exposition de TOTAL en cas d'exercice des droits de conversion attachés aux obligations.

Répartition par échéance des dettes financières non courantes

Au 31 décembre 2020 (en millions de dollars)	Dettes financières non courantes	dont instruments de couverture de la dette (passif)	Actifs financiers non courants	dont instruments de couverture de la dette (actif)	Dettes financières non courantes et instruments financiers associés	
						%
2022	9 932	142	(142)	(58)	9 790	18%
2023	5 988	59	(268)	(218)	5 720	10%
2024	6 340	115	(395)	(277)	5 945	11%
2025	4 535	150	(260)	(212)	4 275	8%
2026 et suivantes	33 408	1 149	(3 716)	(2 456)	29 692	53%
TOTAL	60 203	1 615	(4 781)	(3 221)	55 422	100%

Au 31 décembre 2019 (en millions de dollars)	Dettes financières non courantes	dont instruments de couverture de la dette (passif)	Actifs financiers non courants	dont instruments de couverture de la dette (actif)	Dettes financières non courantes et instruments financiers associés	
						%
2021	5 716	204	(101)	(9)	5 615	12%
2022	6 226	433	(148)	(121)	6 078	13%
2023	5 230	106	(67)	(18)	5 163	11%
2024	5 885	139	(87)	(83)	5 798	12%
2025 et suivantes	24 716	812	(509)	(281)	24 207	52%
TOTAL	47 773	1 694	(912)	(512)	46 861	100%

Au 31 décembre 2018 (en millions de dollars)	Dettes financières non courantes	dont instruments de couverture de la dette (passif)	Actifs financiers non courants	dont instruments de couverture de la dette (actif)	Dettes financières non courantes et instruments financiers associés	
						%
2020	5 442	386	(10)	–	5 432	14%
2021	4 042	251	(76)	(57)	3 966	10%
2022	5 262	448	(104)	(104)	5 158	13%
2023	5 020	93	(37)	–	4 983	13%
2024 et suivantes	20 363	702	(453)	(452)	19 910	50%
TOTAL	40 129	1 880	(680)	(613)	39 449	100%

Répartition par devise et par type de taux

Ces analyses sont présentées après prise en compte de l'effet des *swaps* de change et de taux adossés à la dette financière.

Au 31 décembre (en millions de dollars)	2020		2019		2018	
		%		%		%
Dollar américain	48 609	88%	43 276	92%	38 120	97%
Euro	3 144	6%	2 639	6%	1 103	3%
Couronne Norvégienne	72	0%	81	0%	27	0%
Autres devises	3 597	6%	865	2%	199	0%
TOTAL	55 422	100%	46 861	100%	39 449	100%

Au 31 décembre (en millions de dollars)	2020		2019		2018	
		%		%		%
Taux fixe	34 870	63%	26 985	58%	18 139	46%
Taux variable	20 552	37%	19 876	42%	21 310	54%
TOTAL	55 422	100%	46 861	100%	39 449	100%

B) Actifs et passifs financiers courants

Les dettes financières courantes consistent principalement en des tirages sur des programmes de *commercial paper* et de billets de trésorerie ou en des emprunts bancaires. Ces instruments portent intérêt à des taux voisins du marché.

Au 31 décembre (en millions de dollars)

(Actif)/Passif	2020	2019	2018
Dettes financières courantes ^(a)	11 305	8 710	8 316
Dettes de location courantes	1 206	1 202	–
Part à moins d'un an des dettes financières	4 588	4 907	4 990
DETTES FINANCIÈRES COURANTES (note 14)	17 099	14 819	13 306
Part à court terme des instruments financiers passifs de couverture de la dette	104	424	295
Autres instruments financiers passifs courants	99	63	183
AUTRES PASSIFS FINANCIERS COURANTS (note 14)	203	487	478
Dépôts courants supérieurs à 3 mois	(4 436)	(3 611)	(3 536)
Valeurs mobilières de placement non cotées	–	(114)	–
Créances de sous-location courantes	(111)	(145)	–
Part à court terme des instruments financiers actifs de couverture de la dette	(18)	–	(45)
Autres instruments financiers actifs courants	(65)	(122)	(73)
ACTIFS FINANCIERS COURANTS (note 14)	(4 630)	(3 992)	(3 654)
DETTES FINANCIÈRES NETTES COURANTES	12 672	11 314	10 130

(a) Au 31 décembre 2020, au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018, les dettes financières courantes incluent un programme de commercial paper chez Total Capital et Total Capital Canada Ltd. Total Capital et Total Capital Canada Ltd. sont des filiales détenues à 100% par TOTAL SE. Elles sont utilisées comme véhicules de financement des activités du Groupe. Le remboursement de leur dette financière (capital, prime et intérêts) est garanti de manière totale et inconditionnelle par TOTAL SE.

C) Flux de trésorerie de financement

Les variations des dettes financières s'analysent comme suit :

(en M\$)	Au 1 ^{er} janvier 2020	Variation monétaire	Variation non monétaire					Autres	Au 31 décembre 2020
			Variation de périmètre, yc reclassement IFRS 5	Effet du change	Variation de juste valeur	Déclassement Non courant/ Courant			
Instruments financiers actifs non courants ^(a) et actifs financiers non courants	(912)	(228)	3	(59)	(2 729)	118	(974)	(4 781)	
Dettes financières non courantes	47 773	15 800	(456)	192	2 973	(8 711)	2 632	60 203	
DETTES NETTES FINANCIÈRES NON COURANTES ET INSTRUMENTS FINANCIERS ASSOCIÉS	46 861	15 572	(453)	133	244	(8 593)	1 658	55 422	
Instruments financiers actifs courants ^(a)	(268)	178	–	(6)	46	(118)	(26)	(194)	
Dettes financières courantes	14 819	(6 679)	6	(132)	188	8 711	186	17 099	
Instruments financiers courants passif ^(a)	487	–	(5)	8	(287)	–	–	203	
DETTES NETTES FINANCIÈRES COURANTES ET INSTRUMENTS FINANCIERS ASSOCIÉS	15 038	(6 501)	1	(130)	(53)	8 593	160	17 108	
Dettes financières et actifs financiers destinés à être cédés ou échangés	301	–	(10)	22	–	–	–	313	
DETTES FINANCIÈRES	62 200	9 071	(462)	25	191	–	1 818	72 843	

(a) Instruments dérivés de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie et autres instruments dérivés de dette non adossés.

(en M\$)	Au 1 ^{er} janvier 2019	Variation monétaire	Variation non monétaire						Au 31 décembre 2019
			Variation de périmètre, yc reclassement IFRS 5	Première application IFRS 16	Effet du change	Variation de juste valeur	Déclassement Non courant/ Courant	Autres	
Instruments financiers actifs non courants ^(a) et actifs financiers non courants	(680)	21	12	(50)	4	(71)	144	(292)	(912)
Dettes financières non courantes	40 129	8 110	(731)	4 805	(48)	484	(6 661)	1 685	47 773
DETTES NETTES FINANCIÈRES NON COURANTES ET INSTRUMENTS FINANCIERS ASSOCIÉS	39 449	8 131	(719)	4 755	(44)	413	(6 517)	1 393	46 861
Instruments financiers actifs courants ^(a)	(118)	125	–	–	2	(32)	(144)	(101)	(268)
Dettes financières courantes	13 306	(5 954)	(35)	750	184	(26)	6 661	(67)	14 819
Instruments financiers courants passif ^(a)	478	–	–	–	(6)	15	–	–	487
DETTES NETTES FINANCIÈRES COURANTES ET INSTRUMENTS FINANCIERS ASSOCIÉS	13 666	(5 829)	(35)	750	180	(43)	6 517	(168)	15 038
Dettes financières et actifs financiers destinés à être cédés ou échangés	–	–	301	–	–	–	–	–	301
DETTES FINANCIÈRES	53 115	2 302	(453)	5 505	136	370	–	1 225	62 200

(a) Instruments dérivés de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie et autres instruments dérivés de dette non adossés.

(en M\$)	Au 1 ^{er} janvier 2018	Variation monétaire	Variation non monétaire						Au 31 décembre 2018
			Variation de périmètre, yc reclassement IFRS 5	Effet du change	Variation de juste valeur	Déclassement Non courant/ Courant	Autres		
Instruments financiers actifs non courants ^(a)	(679)	–	(72)	12	59	–	–	–	(680)
Dettes financières non courantes	41 340	649	4 708	(59)	62	(6 260)	(311)	–	40 129
DETTES NETTES FINANCIÈRES NON COURANTES ET INSTRUMENTS FINANCIERS ASSOCIÉS	40 661	649	4 636	(47)	121	(6 260)	(311)	–	39 449
Instruments financiers actifs courants ^(a)	(423)	–	–	10	295	–	–	–	(118)
Dettes financières courantes	11 096	(3 990)	230	270	(514)	6 260	(46)	–	13 306
Instruments financiers courants passif ^(a)	245	–	67	(11)	177	–	–	–	478
DETTES NETTES FINANCIÈRES COURANTES ET INSTRUMENTS FINANCIERS ASSOCIÉS	10 918	(3 990)	297	269	(42)	6 260	(46)	–	13 666
Dettes financières destinées à être cédées ou échangées	–	–	–	–	–	–	–	–	–
DETTES FINANCIÈRES	51 579	(3 341)	4 933	222	79	–	(357)	–	53 115

(a) Instruments dérivés de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie et autres instruments dérivés de dette non adossés.

La variation monétaire des dettes financières non courantes se décompose de la façon suivante :

Exercice (en millions de dollars)	2020	2019	2018
Augmentation de l'endettement non courant	16 075	8 668	3 938
Remboursement de l'endettement non courant	(275)	(538)	(3 289)
MONTANT NET	15 800	8 131	649

D) Trésorerie et équivalents de trésorerie

PRINCIPES COMPTABLES

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont des actifs immédiatement disponibles ou des placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les placements à échéance supérieure à trois mois et inférieure à douze mois sont classés dans la rubrique « Actifs financiers courants ».

Les variations des actifs et passifs financiers courants sont incluses dans les flux de trésorerie de financement.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se décomposent de la manière suivante :

Exercice (en millions de dollars)	2020	2019	2018
Trésorerie	14 518	16 456	15 186
Équivalents de trésorerie	16 750	10 896	12 721
TOTAL	31 268	27 352	27 907

Les équivalents de trésorerie sont principalement composés des dépôts à moins de trois mois auprès d'institutions étatiques ou banques de dépôt déterminées avec des critères de sélection stricts.

Au 31 décembre 2020, la trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent 2 140 millions de dollars faisant l'objet de restrictions, notamment réglementaires ou liées à leur détention par des filiales implantées dans des pays ayant mis en place un contrôle des changes.

E) Ratio d'endettement

Pour ses besoins de gestion interne et de communication externe, le Groupe évalue un ratio d'endettement rapportant sa dette financière nette hors location à son capital.

Le ratio est calculé de la manière suivante : $\text{Dette nette hors location} / (\text{Capitaux propres} + \text{Dette nette hors location})$

Au 31 décembre (en millions de dollars)
(Actif)/Passif

	2020	2019	2018
Dettes financières courantes ^(a)	15 893	13 617	13 093
Autres passifs financiers courants	203	487	478
Actifs financiers courants ^(a)	(4 519)	(3 847)	(3 654)
Actifs et passifs financiers destinés à être cédés ou échangés	313	301	(15)
Dettes financières non courantes ^(a)	52 467	41 510	38 464
Actifs financiers non courants ^(a)	(3 762)	(748)	(680)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(31 268)	(27 352)	(27 907)
DETTE FINANCIÈRE NETTE	29 327	23 968	19 779
Capitaux propres – part du Groupe	103 702	116 778	115 640
Intérêts ne conférant pas le contrôle	2 383	2 527	2 474
CAPITAUX PROPRES	106 085	119 305	118 114
RATIO DETTE NETTE HORS LOCATION SUR CAPITAL	21,7%	16,7%	14,3%

(a) hors créances et dettes de location.

15.2 Instruments financiers hors dérivés d'énergie

PRINCIPES COMPTABLES

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés afin de gérer son exposition aux risques de fluctuation des taux d'intérêt, des cours de change de devises étrangères et des prix des matières premières. Ces instruments financiers sont comptabilisés conformément à IFRS 9, la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en résultat ou en autres éléments du résultat global conformément à la politique de gestion des risques et figure au bilan dans les rubriques correspondant à leur nature. Les instruments financiers mis en œuvre par le Groupe sont les suivants :

Instruments financiers dérivés court terme de gestion de la trésorerie

Ces instruments, s'inscrivant dans une stratégie de gestion des risques de taux et de change de la position de trésorerie dans le cadre de limites fixées par le Groupe, sont considérés comme utilisés à des fins de transaction (*held for trading*). La variation de juste valeur est systématiquement enregistrée en résultat. La valeur au bilan de ces instruments est incluse dans les rubriques « Actifs financiers courants » et « Autres passifs financiers courants ».

Instruments financiers de gestion du financement à long terme

Lorsqu'un financement externe à long terme est élaboré avec pour objectif de couvrir spécifiquement le financement des filiales et que ce financement fait intervenir des instruments dérivés de change et de taux, ces instruments dérivés sont qualifiés de :

- 1) Couverture de juste valeur (*fair value hedge*) du risque de taux et du risque de change sur l'emprunt externe finançant les prêts accordés aux filiales. Leur variation de juste valeur est enregistrée en résultat, concomitamment avec celle des dettes financières externes sous-jacentes et des prêts aux filiales.

La valeur au bilan des instruments dérivés de couverture du financement long terme est incluse dans la rubrique d'actif « Actifs financiers non courants » ou dans la rubrique de passif « Dettes financières non courantes » pour la part à plus d'un an. La part à moins d'un an des instruments de couverture des dettes financières non courantes est incluse dans les rubriques « Actifs financiers courants » et « Autres passifs financiers courants ».

En cas de résiliation anticipée d'instruments dérivés préalablement qualifiés comptablement de couverture de juste valeur, le montant de la réévaluation de l'élément couvert correspondant à l'ajustement de variation de juste valeur imputable à la composante risque couvert est enregistrée en résultat, et :

- si cette résiliation est liée à une disparition anticipée des éléments couverts, l'ajustement préalablement comptabilisé au titre de la réévaluation des éléments couverts est également enregistré en résultat ;
- si les éléments couverts subsistent au bilan, l'ajustement préalablement comptabilisé au titre de la réévaluation des éléments couverts est étalé sur la durée de vie résiduelle de ces éléments.

Lors d'un changement de stratégie de la couverture (couverture de juste valeur vers une couverture de flux futurs), si les composantes de l'exposition agrégée initiale avaient déjà été désignées dans une relation de couverture (*FVH*), le Groupe désigne le nouvel instrument mis en place comme un instrument de couverture d'une position agrégée dans une nouvelle relation de couverture (*CFH*) sans rompre la relation de couverture initiale.

- 2) Couverture de flux futurs (*cash flow hedge*) lorsque le Groupe met en place une stratégie de fixation des taux et/ou de change sur les emprunts externes. Leur variation de juste valeur est enregistrée en Autres éléments du résultat global pour la part efficace de la relation de couverture et en résultat pour la part inefficace de la relation de couverture. Lorsque l'élément couvert a un impact en résultat, les variations de juste valeur de l'instrument de couverture comptabilisées en capitaux propres sont également recyclées de façon symétrique en résultat.

La valeur au bilan des instruments dérivés de couverture du financement long terme est incluse dans la rubrique d'actif « Actifs financiers non courants » ou dans la rubrique de passif « Dettes financières non courantes » pour la part à plus d'un an. La part à moins d'un an des instruments de couverture des dettes financières non courantes est incluse dans les rubriques « Actifs financiers courants » et « Autres passifs financiers courants ».

Lorsque l'instrument de couverture prend fin, est vendu ou résilié, les gains et pertes cumulés précédemment en capitaux propres sont conservés en capitaux propres et ne sont recyclés en résultat que lorsque l'élément couvert affecte le compte de résultat.

- 3) Conformément aux dispositions d'IFRS 9, le Groupe a décidé de comptabiliser de façon séparée dans une composante distincte du résultat global les variations du *basis spread* des opérations en monnaie étrangère identifiées (Cross Currency Swaps) dans les relations de couverture qualifiées de couverture de juste valeur et de flux de trésorerie.

Instruments financiers de couverture des capitaux propres des filiales étrangères

Certains instruments s'inscrivent dans une stratégie de couverture du risque des capitaux propres des filiales étrangères en monnaie fonctionnelle autre que l'euro, principalement le dollar. Ces instruments sont qualifiés de couverture d'investissements nets en devises (*net investment hedge*) et la variation de leur juste valeur est enregistrée en autres éléments du résultat global dans la rubrique « Ecart de conversion » pour la part efficace de la relation de couverture et en résultat pour la part inefficace de la relation de couverture. Le profit ou la perte sur l'instrument de couverture qui a été comptabilisé en capitaux propres est reclassé en résultat lors de la sortie totale ou partielle de l'activité à l'étranger.

La valeur au bilan de ces instruments figure dans les rubriques « Actifs financiers courants » et « Autres passifs financiers courants ».

Engagements d'achat de participations ne conférant pas le contrôle (« puts sur intérêts minoritaires »)

Les options de vente consenties à des actionnaires minoritaires constituent un passif financier pour la valeur actuelle du prix d'exercice de ces options avec pour contrepartie une réduction des capitaux propres part du groupe. Le passif financier est réévalué à la juste valeur à chaque clôture conformément aux clauses contractuelles avec une contrepartie en résultat (coût de l'endettement financier).

A) Impact en résultat par nature d'instruments financiers

Actifs et passifs liés aux activités de financement

L'effet en résultat des actifs et passifs liés aux activités de financement comprend principalement :

- les produits financiers de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des actifs financiers courants (notamment dépôts à plus de trois mois) classés dans la ligne « Prêts et créances » ;
- les frais financiers du financement long terme des filiales et les instruments de couverture adossés (hors inefficacité de la couverture détaillée ci-dessous) ainsi que les frais financiers du financement court terme classés dans la ligne « Passifs de financement et instruments de couverture associés » ;
- l'inefficacité de la couverture des emprunts obligataires ;
- les charges et produits financiers sur les contrats de location ;

- les produits financiers, les charges financières et la réévaluation de juste valeur des instruments dérivés de gestion de la trésorerie classés dans la ligne « Actifs et passifs détenus à des fins de transaction ».

Les instruments financiers dérivés de gestion de la trésorerie (taux et change) sont considérés comme utilisés à des fins de transaction. En effet, du fait des modalités pratiques d'identification de ces instruments, le Groupe n'a pas jugé approprié de mettre en œuvre une comptabilité de couverture. L'effet en résultat de ces instruments dérivés est compensé par celui des prêts et dettes financières courantes auxquels ils se rattachent. Ainsi, l'impact de ces transactions appréhendées globalement n'apparaît pas comme significatif sur les comptes consolidés.

Exercice (en millions de dollars)	2020	2019	2018
Prêts et créances	154	200	161
Passifs de financement et instruments de couverture associés	(1 660)	(1 897)	(1 927)
Couverture de juste valeur (inefficacité)	12	(1)	(6)
Actifs et passifs de location	(422)	(417)	–
Actifs et passifs détenus à des fins de transaction	(194)	(237)	(349)
IMPACT SUR LE COÛT DE LA DETTE NETTE	(2 110)	(2 352)	(2 121)

B) Impact des stratégies de couverture

Instruments qualifiés de couverture de juste valeur (Fair value hedge)

L'impact en résultat des instruments de couverture adossés aux emprunts obligataires, comptabilisé dans la rubrique du compte de résultat consolidé « Coût de l'endettement financier brut », se décompose de la manière suivante :

Exercice (en millions de dollars)	2020	2019	2018
Effet de la réévaluation des emprunts obligataires	(4 004)	(762)	1 332
Swaps de couverture des emprunts obligataires	4 016	761	(1 338)
INEFFICACITÉ DE LA COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	12	(1)	(6)

L'inefficacité n'est pas représentative de la performance du Groupe compte tenu de l'objectif de conduire les swaps à leur terme. La part court terme de la valorisation des swaps ne fait pas l'objet d'une gestion active.

Instruments qualifiés de couverture d'investissements nets en devise (net investment hedge)

Les variations de l'exercice sont détaillées dans le tableau suivant :

Exercice (en millions de dollars)	Au 1 ^{er} janvier	Entrées	Sorties	Au 31 décembre
2020	(717)	(71)	–	(788)
2019	(724)	7	–	(717)
2018	(762)	38	–	(724)

Aux 31 décembre 2020, 2019 et 2018, le Groupe n'a pas de contrat à terme non dénoué au titre de ces couvertures.

Instruments financiers détenus dans le cadre de couverture de flux futurs (cash flow hedge)

L'impact en résultat et en autres éléments du résultat global des instruments financiers de couverture, qualifiés de couverture de flux futurs, se décompose de la manière suivante :

Exercice (en millions de dollars)	2020	2019	2018
Profit (Perte) comptabilisé en autres éléments du résultat global de la période	(327)	(585)	24
Montant repris des autres éléments du résultat global et comptabilisé en résultat de la période	139	47	(116)

Aux 31 décembre 2020, 2019 et 2018, le montant de l'inefficacité de ces instruments financiers est nul.

Instruments de couverture et éléments couverts par type de stratégie

Couverture de juste valeur de la dette financière (Fair value hedge)

Les tableaux suivants sur les couvertures de juste valeur présentent, par type d'instrument (*swaps* de taux et *cross currency swaps*) :

- Les valeurs nominales et valeurs comptables des instruments de couverture ;
- Les valeurs comptables des éléments couverts et les montants cumulés des ajustements de juste valeur inclus dans ces valeurs comptables ;
- Les éléments couverts qui ont cessé d'être ajustés au titre des profits et des pertes de couverture.

Au 31 décembre 2020 (en millions de dollars) Éléments couverts	Instruments de couverture	Montant notionnel des instruments de couverture	Valeur comptable de l'instrument de couverture		Valeur comptable de l'élément couvert		Cumul des ajustements de FVH inclus dans la valeur comptable de l'élément couvert		Postes de l'état de la situation financière dans lesquels l'instrument de couverture et l'élément couvert sont inclus
			Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif	
Emprunts obligataires	<i>Swaps</i> de taux	8 063	527	(15)	–	(8 586)	–	(1 136)	<i>Dettes financières/ Actifs financiers</i>
Emprunts obligataires	<i>Cross Currency swaps</i>	11 011	836	(211)	–	(11 109)	–	(98)	<i>Dettes financières/ Actifs financiers</i>
Arrêt de la couverture (avant 2018)		–	–	–	–	–	–	(47)	

Au 31 décembre 2019 (en millions de dollars) Éléments couverts	Instruments de couverture	Montant notionnel des instruments de couverture	Valeur comptable de l'instrument de couverture		Valeur comptable de l'élément couvert		Cumul des ajustements de FVH inclus dans la valeur comptable de l'élément couvert		Postes de l'état de la situation financière dans lesquels l'instrument de couverture et l'élément couvert sont inclus
			Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif	
Emprunts obligataires	<i>Swaps</i> de taux	8 012	270	(75)	–	(7 450)	–	(795)	<i>Dettes financières/ Actifs financiers</i>
Emprunts obligataires	<i>Cross Currency swaps</i>	14 357	124	(1 011)	–	(14 357)		1 290	<i>Dettes financières/ Actifs financiers</i>
Arrêt de la couverture (avant 2018)				–	–	–	–	(71)	

Couverture de flux futurs (Cash flow hedge)

Les tableaux suivants sur les couvertures de flux futurs présentent les valeurs nominales et valeurs comptables des instruments de couverture par type d'instrument (*swaps* de taux et *cross currency swaps*).

Selon IFRS 9 les éléments couverts ne font pas l'objet d'écriture comptable relative à la couverture de flux futurs.

Au 31 décembre 2020 (en millions de dollars)	Nature de l'instrument de couverture	Montant notionnel des instruments de couverture	Valeur comptable de l'instrument de couverture		Poste dans l'état de la situation financière dans lequel l'instrument de couverture est inclus
			Actif	Passif	
Emprunts obligataires	Swaps de taux	12 781	–	(1 441)	Dettes financières/Actifs financiers
Emprunts obligataires	Cross Currency swaps	17 511	1 856	(32)	Dettes financières/Actifs financiers

Au 31 décembre 2019 (en millions de dollars)	Nature de l'instrument de couverture	Montant notionnel des instruments de couverture	Valeur comptable de l'instrument de couverture		Poste dans l'état de la situation financière dans lequel l'instrument de couverture est inclus
			Actif	Passif	
Emprunts obligataires	Swaps de taux	12 782	25	(527)	Dettes financières/Actifs financiers
Emprunts obligataires	Cross Currency swaps	12 604	19	(431)	Dettes financières/Actifs financiers

C) Échéancier des instruments dérivés

L'échéancier des montants notionnels des instruments dérivés hors énergie est présenté dans le tableau suivant :

Au 31 décembre 2020 (en millions de dollars) ACTIF/(PASSIF)	Juste valeur	Montant notionnel 2021	Juste valeur	Échéancier montant notionnel					
				2022 et après	2022	2023	2024	2025	2026 et après
Instruments détenus à des fins de couverture de juste valeur									
Swaps de couverture de la dette obligataire (actif)	18	1 250	1 365	12 642					
Swaps de couverture de la dette obligataire (passif)	(104)	1 445	(142)	3 737					
TOTAL SWAPS DE COUVERTURE DE LA DETTE OBLIGATAIRE	(86)	2 695	1 223	16 379	4 350	3 858	2 087	1 630	4 454
Instruments détenus à des fins de couverture de flux futurs									
Swaps de couverture de la dette obligataire (actif)	–	–	1 856	16 259					
Swaps de couverture de la dette obligataire (passif)	–	–	(1 473)	14 033					
TOTAL SWAPS DE COUVERTURE DE LA DETTE OBLIGATAIRE	–	–	383	30 292	–	1 000	3 659	4 459	21 174
Change à terme lié aux activités opérationnelles (actif)	16	262	20	394					
Change à terme lié aux activités opérationnelles (passif)	–	–	–	–					
TOTAL CHANGE À TERME LIÉ AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	16	262	20	394	276	118	–	–	–
Instruments détenus à des fins de transaction									
Autres swaps de taux (actif)	10	22 011	84	3 214					
Autres swaps de taux (passif)	(51)	7 693	(116)	3 695					
TOTAL AUTRES SWAPS DE TAUX	(41)	29 704	(32)	6 909	2 067	764	2 004	1 937	137
Change à terme (actif)	39	3 323	5	344					
Change à terme (passif)	(48)	2 580	(2)	54					
TOTAL CHANGE À TERME	(9)	5 903	3	398	189	145	64	–	–

Les montants notionnels fixent le niveau d'engagement de chaque instrument sans être représentatifs ni d'une perte ou d'un gain latent ni d'une dette associée.

Au 31 décembre 2019 (en millions de dollars) ACTIF/(PASSIF)	Juste valeur	Montant notionnel 2020	Juste valeur	Échéancier montant notionnel					2025 et après
				2021 et après	2021	2022	2023	2024	
Instruments détenus à des fins de couverture de dette financière									
Swaps de couverture de la dette obligataire (actif)	-	-	469	10 896					
Swaps de couverture de la dette obligataire (passif)	(423)	3 346	(736)	8 127					
TOTAL SWAPS DE COUVERTURE DE LA DETTE OBLIGATAIRE	(423)	3 346	(267)	19 023	2 695	4 298	3 858	2 337	5 835
Instruments détenus à des fins de couverture de flux futurs									
Swaps de couverture de la dette obligataire (actif)	-	-	43	4 062					
Swaps de couverture de la dette obligataire (passif)	-	-	(958)	21 324					
TOTAL SWAPS DE COUVERTURE DE LA DETTE OBLIGATAIRE	-	-	(915)	25 386	-	-	1 000	3 659	20 727
Change à terme lié aux activités opérationnelles (actif)	1	29	-	-					
Change à terme lié aux activités opérationnelles (passif)	-	-	-	-					
TOTAL CHANGE À TERME LIÉ AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	1	29	-	-	-	-	-	-	-
Instruments détenus à des fins de transaction									
Autres swaps de taux (actif)	11	23 522	50	2 225					
Autres swaps de taux (passif)	(24)	16 007	(44)	3 475					
TOTAL AUTRES SWAPS DE TAUX	(13)	39 529	6	5 700	2 217	1 463	18	1 820	182
Change à terme (actif)	111	6 446	17	431					
Change à terme (passif)	(39)	4 455	-	131					
TOTAL CHANGE À TERME	72	10 901	17	562	529	33	-	-	-

Les montants notionnels fixent le niveau d'engagement de chaque instrument sans être représentatifs ni d'une perte ou d'un gain latent ni d'une dette associée.

Au 31 décembre 2018 (en millions de dollars) ACTIF/(PASSIF)	Juste valeur	Montant notionnel 2019	Juste valeur	Échéancier montant notionnel					2024 et après
				2020 et après	2020	2021	2022	2023	
Instruments détenus à des fins de couverture de dette financière									
Swaps de couverture de la dette obligataire(actif)	45	1 345	235	3 712					
Swaps de couverture de la dette obligataire (passif)	(208)	1 874	(1 281)	16 225					
TOTAL SWAPS DE COUVERTURE DE LA DETTE OBLIGATAIRE	(163)	3 219	(1 046)	19 937	3 346	1 945	4 309	3 858	6 479
Instruments détenus à des fins de couverture de flux futurs									
Swaps de couverture de la dette obligataire (actif)	–	–	378	10 043					
Swaps de couverture de la dette obligataire (passif)	(87)	969	(599)	11 265					
TOTAL SWAPS DE COUVERTURE DE LA DETTE OBLIGATAIRE	(87)	969	(221)	21 308	–	–	–	–	21 308
Change à terme lié aux activités opérationnelles (actif)	2	39	–	4					
Change à terme lié aux activités opérationnelles (passif)	–	–	–	–					
TOTAL CHANGE À TERME LIÉ AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	2	39	–	4	4	–	–	–	–
Instruments détenus à des fins de transaction									
Autres swaps de taux (actif)	7	17 001	57	2 515					
Autres swaps de taux (passif)	(79)	20 816	(22)	2 686					
TOTAL AUTRES SWAPS DE TAUX	(72)	37 817	35	5 201	2 186	1 004	56	1	1 954
Change à terme (actif)	66	10 500	11	44					
Change à terme (passif)	(104)	9 107	(7)	34					
TOTAL CHANGE À TERME	(38)	19 607	4	78	65	12	1	–	–

Les montants notionnels fixent le niveau d'engagement de chaque instrument sans être représentatifs ni d'une perte ou d'un gain latent ni d'une dette associée.

D) Hiérarchie des justes valeurs

PRINCIPES COMPTABLES

Les justes valeurs font l'objet d'une estimation pour la majorité des instruments financiers du Groupe, à l'exception des titres et valeurs mobilières de placement cotés, pour lesquels le cours de cotation est retenu.

L'appréciation des valorisations réalisées, fondées notamment sur des principes d'actualisation des flux de trésorerie futurs, doit être pondérée par le fait que, d'une part, la valeur d'un instrument financier à un instant donné peut se trouver modifiée en fonction de l'environnement de marché (liquidité notamment) et, d'autre part, que les variations ultérieures de taux d'intérêt et des cours de change ne sont pas prises en compte.

Il convient de préciser que l'utilisation d'estimations, de méthodologies et d'hypothèses différentes pourrait avoir un effet significatif sur les valeurs de marché calculées.

Les méthodes utilisées sont les suivantes :

Dettes financières, swaps d'émission

La valeur de marché des *swaps* d'émission et des dettes financières faisant l'objet d'une couverture par ces *swaps* a été déterminée sur une base individuelle en actualisant les flux de trésorerie futurs avec les courbes de marché en vigueur à la clôture des exercices.

Autres instruments financiers

La valeur de marché des *swaps* de taux et des FRA (*Forward Rate Agreement*) est calculée par actualisation des flux futurs sur la base des courbes de marché en vigueur à la clôture des exercices présentés retraités des intérêts courus non échus. Les opérations d'achats/ventes à terme et *swaps* de change sont valorisées sur la base d'une comparaison des taux à terme négociés avec ceux en vigueur sur les marchés financiers à la clôture des exercices présentés pour les mêmes échéances.

Les options de change sont réévaluées sur la base de modèles couramment utilisés par le marché.

Les justes valeurs des instruments financiers hors dérivés d'énergie sont hiérarchisées de la manière suivante :

Au 31 décembre 2020 (en millions de dollars)	Prix cotés sur un marché actif pour des actifs identiques (niveau 1)	Prix basés sur des données observables (niveau 2)	Prix basés sur des données non observables (niveau 3)	Total
Instruments détenus à des fins de couverture de juste valeur	–	1 137	–	1 137
Instruments détenus à des fins de couverture de flux futurs	–	408	–	408
Instruments détenus à des fins de transaction	–	(68)	–	(68)
Instruments de capitaux propres	706	–	–	706
TOTAL	706	1 477	–	2 183

Au 31 décembre 2019 (en millions de dollars)	Prix cotés sur un marché actif pour des actifs identiques (niveau 1)	Prix basés sur des données observables (niveau 2)	Prix basés sur des données non observables (niveau 3)	Total
Instruments détenus à des fins de couverture de juste valeur	–	(690)	–	(690)
Instruments détenus à des fins de couverture de flux futurs	–	(915)	–	(915)
Instruments détenus à des fins de transaction	–	82	–	82
Instruments de capitaux propres	240	–	–	240
TOTAL	240	(1 523)	–	(1 283)

Au 31 décembre 2018 (en millions de dollars)	Prix cotés sur un marché actif pour des actifs identiques (niveau 1)	Prix basés sur des données observables (niveau 2)	Prix basés sur des données non observables (niveau 3)	Total
Instruments détenus à des fins de couverture de juste valeur	–	(1 209)	–	(1 209)
Instruments détenus à des fins de couverture de flux futurs	–	(306)	–	(306)
Instruments détenus à des fins de transaction	–	(71)	–	(71)
Instruments de capitaux propres	94	–	–	94
TOTAL	94	(1 586)	–	(1 492)

15.3 Gestion des risques financiers

Risques relatifs aux marchés financiers

Dans le cadre de son activité de financement et de gestion de la trésorerie, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés afin de gérer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt et des cours de change de devises étrangères. Il s'agit principalement de *swaps* de taux d'intérêt et de devises. Le Groupe peut également, plus occasionnellement, utiliser des contrats de *futures* et d'options. Les opérations en cours et leur traitement comptable sont présentés dans les notes 14, 15.1 et 15.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

La gestion des risques relatifs aux activités de trésorerie et aux instruments financiers de taux et de change obéit à des règles strictes qui sont définies par la Direction Générale du Groupe et qui prévoient la centralisation par la direction Financement-Trésorerie des liquidités, des positions et de la gestion des instruments financiers. Les excédents de liquidités du Groupe qui en résultent sont essentiellement placés sous forme de dépôts, de prises en pension ou d'achats de papier auprès de banques de dépôt, d'institutions étatiques ou de sociétés de premier plan. La gestion s'organise autour d'un département Salle des Marchés spécialisé dans l'intervention sur les marchés financiers de change et de taux d'intérêt.

Le département Contrôle-Gestion des Flux, au sein de la direction Financement-Trésorerie, assure la surveillance quotidienne des limites des engagements par banque, des positions, et du résultat de la Salle des Marchés. Il procède à la valorisation de la valeur de marché des instruments financiers utilisés et, le cas échéant, effectue des analyses de sensibilité.

Gestion du risque de contrepartie

Toute contrepartie bancaire avec laquelle le Groupe souhaite travailler pour des opérations de marché doit avoir été préalablement autorisée après appréciation de sa solidité financière (analyse multicritère intégrant notamment une étude du taux de *credit default swap* (CDS), de la notation par les agences Standard & Poor's et Moody's, laquelle doit être de première qualité, et de la situation financière générale).

Des plafonds d'encours global sont déterminés pour chaque contrepartie financière autorisée et répartis entre les filiales et les entités centrales de trésorerie du Groupe en fonction des besoins des activités financières.

En outre, afin de réduire le risque de valeur de marché sur ses engagements, notamment liés aux instruments financiers dérivés, la Direction Financement-Trésorerie a conclu des contrats d'appels de marge conformes à la réglementation applicable avec ses contreparties. Enfin, depuis le 21 décembre 2018, conformément au règlement (UE) n°648/2012 sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux (EMIR), tout nouveau *swap* de taux (hors *cross currency swaps*) conclu par une entité du Groupe fait désormais l'objet d'une compensation centralisée.

Gestion de la position de taux à court terme et des liquidités

La position courante, principalement constituée en euros et en dollars, est gérée selon les objectifs principaux fixés par la Direction Générale du Groupe (maintenir un bon niveau de liquidité, optimiser le revenu des placements en fonction de la courbe de taux, minimiser le coût d'emprunt), dans le cadre d'une gestion à horizon inférieur à douze mois et sur la base d'une référence de taux au jour le jour, notamment par l'intermédiaire de *swaps* de taux à court terme et de *swaps* de change à court terme, sans modification de la position de change.

Gestion du risque de taux sur la dette à long terme

La politique du Groupe vise, en fonction des besoins généraux du Groupe, à s'endetter à long terme, à taux variable ou à taux fixe, en fonction du niveau des taux d'intérêt lors de l'émission, principalement en dollars ou en euros. Des *swaps* de taux et de change à long terme peuvent être adossés lors de l'émission aux emprunts obligataires, afin de créer une dette synthétique à taux variable ou à taux fixe. Pour modifier partiellement la structure de taux d'intérêt de la dette à long terme, TOTAL peut également conclure de façon ad-hoc des *swaps* de taux d'intérêt à long terme.

Gestion du risque de change

Le Groupe s'efforce généralement de minimiser le risque de change de chaque entité par rapport à sa monnaie fonctionnelle (principalement le dollar, l'euro, la livre sterling et la couronne norvégienne).

Pour le risque de change généré par l'activité commerciale, la couverture des revenus et coûts en devises étrangères s'effectue essentiellement par des opérations de change au comptant et parfois à terme. Le Groupe ne couvre que rarement des flux prévisionnels et il peut notamment dans ce cas, avoir recours à des options.

Pour les risques de change liés aux actifs à long terme, le Groupe a pour politique de les couvrir en finançant ces actifs dans leur monnaie fonctionnelle.

L'exposition nette au risque de change court terme est suivie régulièrement, en référence à un dispositif de limites définies par la Direction Générale du Groupe.

Les dettes financières non courantes décrites dans la note 15.1 de l'annexe aux comptes consolidés sont, en général, contractées par les entités centrales de trésorerie, soit directement en dollars ou en euros soit dans des devises échangées contre des dollars ou des euros selon les besoins généraux du Groupe, par le biais de *swaps* d'émission. Le produit de cet endettement est prêté à des filiales dont les comptes sont tenus en dollars ou en euros. Il en résulte que la sensibilité nette de ces positions au risque de change n'est pas significative.

S'agissant des *swaps* de change court terme dont le montant notionnel figure dans la note 15.2 de l'annexe aux comptes consolidés, leur utilisation à des fins d'optimisation de la gestion centralisée de la trésorerie du Groupe implique que la sensibilité au change qu'ils pourraient induire est également considérée comme négligeable.

Sensibilité aux risques de taux d'intérêt et de change

Les tableaux ci-après présentent l'impact potentiel d'une translation d'une amplitude de 10 points de base des courbes de taux d'intérêt dans chacune des devises sur la valeur de marché des instruments financiers en cours au 31 décembre des exercices 2020, 2019 et 2018.

ACTIF/(PASSIF) (en millions de dollars)	Valeur nette comptable	Valeur de marché estimée	Variation de la valeur de marché après translation des taux d'intérêt de :	
			+ 10 points de base	- 10 points de base
AU 31 DÉCEMBRE 2020				
Emprunts obligataires avant swaps (hors part à moins d'un an)	(46 239)	(52 246)	440	(440)
Swaps de couverture de la dette obligataire (passif)	(1 615)	(1 615)	-	-
Swaps de couverture de la dette obligataire (actif)	3 221	3 221	-	-
Total swaps de couverture de la dette obligataire – actif et passif	1 606	1 606	(70)	70
Part à moins d'un an des dettes financières non courantes après swaps (hors contrats de location)	(4 674)	(4 696)	2	(2)
Autres swaps de taux	(73)	(73)	18	(18)
Swaps de change et contrats à terme de devises	(6)	(6)	-	-
AU 31 DÉCEMBRE 2019				
Emprunts obligataires avant swaps (hors part à moins d'un an)	(38 657)	(41 805)	247	(247)
Swaps de couverture de la dette obligataire (passif)	(1 694)	(1 694)	-	-
Swaps de couverture de la dette obligataire (actif)	512	512	-	-
Total swaps de couverture de la dette obligataire – actif et passif	(1 182)	(1 182)	(44)	44
Part à moins d'un an des dettes financières non courantes après swaps (hors contrats de location)	(5 331)	(5 332)	1	(1)
Autres swaps de taux	(7)	(7)	18	(18)
Swaps de change et contrats à terme de devises	89	89	-	-
AU 31 DÉCEMBRE 2018				
Emprunts obligataires avant swaps (hors part à moins d'un an)	(34 975)	(36 127)	185	(185)
Swaps de couverture de la dette obligataire (passif)	(1 880)	(1 880)	-	-
Swaps de couverture de la dette obligataire (actif)	613	613	-	-
Total swaps de couverture de la dette obligataire – actif et passif	(1 267)	(1 267)	(59)	59
Part à moins d'un an des dettes financières non courantes après swaps (hors contrats de location financement)	(5 027)	(5 027)	-	-
Autres swaps de taux	(37)	(37)	12	(12)
Swaps de change et contrats à terme de devises	(34)	(34)	-	-

L'impact sur le coût de la dette avant impôt d'une variation des taux d'intérêt est le suivant :

Exercice (en millions de dollars)	2020	2019	2018
Coût de la dette	(2 110)	(2 352)	(2 121)
Translation des taux d'intérêt de :			
+ 10 points de base	29	27	29
- 10 points de base	(29)	(27)	(29)

En raison de la politique de gestion du risque de change décrite précédemment, la sensibilité du Groupe aux risques de change liés aux actifs à long terme est principalement influencée par les capitaux propres des filiales dont les monnaies fonctionnelles sont l'euro et le rouble et, dans une moindre proportion, la livre sterling et la couronne norvégienne.

Cette sensibilité est reflétée par l'évolution historique des écarts de conversion imputés dans les capitaux propres consolidés qui, au cours des trois derniers exercices, et essentiellement du fait de l'évolution de l'euro, du rouble et de la livre sterling, ont été les suivants :

			Parité dollar-euro	Parité dollar-livre sterling	Parité dollar-rouble	
31 DÉCEMBRE 2020			0,81	0,73	74,54	
31 décembre 2019			0,89	0,76	62,27	
31 décembre 2018			0,87	0,78	69,62	
Au 31 décembre 2020 <i>(en millions de dollars)</i>	Total	Euro	Dollar	Livre sterling	Rouble	Autres devises
Capitaux propres – aux taux de change d'origine	113 958	28 893	60 613	4 494	9 913	10 045
Écarts de conversion avant couverture d'investissement net	(10 279)	(2 448)	–	(1 726)	(4 253)	(1 852)
Couverture d'investissement net – instruments non dénoués	23	23	–	–	–	–
Capitaux propres – aux taux de change du 31 décembre 2020	103 702	26 468	60 613	2 768	5 660	8 193
Au 31 décembre 2019 <i>(en millions de dollars)</i>	Total	Euro	Dollar	Livre sterling	Rouble	Autres devises
Capitaux propres – aux taux de change d'origine	128 281	37 687	66 005	5 635	9 900	9 054
Écarts de conversion avant couverture d'investissement net	(11 501)	(4 443)	–	(1 830)	(3 355)	(1 873)
Couverture d'investissement net – instruments non dénoués	(2)	(2)	–	–	–	–
Capitaux propres – aux taux de change du 31 décembre 2019	116 778	33 241	66 005	3 805	6 545	7 182
Au 31 décembre 2018 <i>(en millions de dollars)</i>	Total	Euro	Dollar	Livre sterling	Rouble	Autres devises
Capitaux propres – aux taux de change d'origine	126 953	41 518	59 125	9 077	8 248	8 985
Écarts de conversion avant couverture d'investissement net	(11 321)	(3 706)	–	(1 960)	(3 892)	(1 763)
Couverture d'investissement net – instruments non dénoués	8	8	–	–	–	–
Capitaux propres – aux taux de change du 31 décembre 2018	115 640	37 820	59 125	7 117	4 356	7 222

Sur la base des états financiers 2020, une conversion à des taux différents de + ou – 10% pour chacune des devises ci-dessous aurait eu l'impact suivant sur les capitaux propres et sur le résultat net part du Groupe :

Au 31 décembre 2020 <i>(en millions de dollars)</i>	Euro	Livre sterling	Rouble
Impact d'une appréciation de 10% des taux sur :			
– les capitaux propres	2 647	277	566
– le résultat net part du Groupe	(189)	(64)	29
Impact d'une dépréciation de (10)% des taux sur :			
– les capitaux propres	(2 647)	(277)	(566)
– le résultat net part du Groupe	189	64	(29)

Risques relatifs aux marchés boursiers

Le Groupe détient un ensemble de participations dans des sociétés cotées (voir la note 8 de l'annexe aux comptes consolidés) dont la valeur boursière totale fluctue notamment en fonction de la tendance des

marchés boursiers mondiaux, de la valorisation des secteurs d'activité respectifs auxquels ces sociétés appartiennent et des données économiques et financières propres à chacune de ces sociétés.

Risques de liquidité

TOTAL SE bénéficie de lignes de crédit confirmées, accordées par des banques internationales, lui permettant de constituer une réserve de liquidités significative.

Le montant de ces lignes de crédit au 31 décembre 2020 s'élève à 14 902 millions de dollars, dont 11 256 millions de dollars ne sont pas utilisés. Les contrats relatifs aux lignes de crédit accordées à TOTAL SE ne contiennent pas de dispositions conditionnant les termes et modalités du crédit octroyé aux ratios financiers de la Société, à la notation de sa solidité financière par les agences spécialisées ou à la survenance d'événements susceptibles d'avoir un impact significativement défavorable sur sa situation financière.

Le montant global des principales lignes de crédit confirmées, accordées par des banques internationales aux sociétés du Groupe (y compris TOTAL SE) s'élève à 16 282 millions de dollars au 31 décembre 2020, dont 11 808 millions de dollars ne sont pas utilisés. Les lignes de crédit accordées aux sociétés du Groupe autres que TOTAL SE ne sont pas destinées à financer les besoins généraux du Groupe : elles sont destinées à financer soit les besoins généraux de la filiale emprunteuse, soit un projet déterminé.

Les tableaux ci-après représentent l'échéancier des actifs et passifs liés aux activités de financement au 31 décembre des exercices 2020, 2019 et 2018 (voir la note 15.1 de l'annexe aux comptes consolidés).

Au 31 décembre 2020

ACTIF/(PASSIF) (en millions de dollars)	A moins de 1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes financières non courantes (principal hors intérêts)	–	(9 849)	(5 762)	(5 990)	(4 321)	(30 951)	(56 873)
Actifs financiers non courants hors instruments dérivés	–	59	42	45	46	1 259	1 451
Dettes financières courantes	(17 099)	–	–	–	–	–	(17 099)
Autres passifs financiers courants	(203)	–	–	–	–	–	(203)
Actifs financiers courants	4 630	–	–	–	–	–	4 630
Actifs et passifs destinés à être cédés ou échangés	(313)	–	–	–	–	–	(313)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	31 268	–	–	–	–	–	31 268
MONTANT NET AVANT CHARGES FINANCIÈRES	18 283	(9 790)	(5 720)	(5 945)	(4 275)	(29 692)	(37 139)
Charges financières sur dettes obligataires non courantes	(930)	(888)	(825)	(696)	(603)	(5 833)	(9 775)
Différentiel d'intérêt sur swaps	(163)	(149)	(158)	(173)	(196)	(930)	(1 769)
MONTANT NET	17 190	(10 827)	(6 703)	(6 814)	(5 074)	(36 455)	(48 683)

Au 31 décembre 2019

ACTIF/(PASSIF) (en millions de dollars)	A moins de 1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes financières non courantes (principal hors intérêts)	–	(5 683)	(6 102)	(5 172)	(5 802)	(24 435)	(47 194)
Actifs financiers non courants hors instruments dérivés	–	68	24	9	4	228	333
Dettes financières courantes	(14 819)	–	–	–	–	–	(14 819)
Autres passifs financiers courants	(487)	–	–	–	–	–	(487)
Actifs financiers courants	3 992	–	–	–	–	–	3 992
Actifs et passifs destinés à être cédés ou échangés	(301)	–	–	–	–	–	(301)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	27 352	–	–	–	–	–	27 352
MONTANT NET AVANT CHARGES FINANCIÈRES	15 737	(5 615)	(6 078)	(5 163)	(5 798)	(24 207)	(31 124)
Charges financières sur dettes financières non courantes	(807)	(724)	(650)	(594)	(482)	(2 215)	(5 472)
Différentiel d'intérêt sur swaps	(350)	(325)	(297)	(255)	(224)	(1 046)	(2 497)
MONTANT NET	14 580	(6 664)	(7 025)	(6 012)	(6 504)	(27 468)	(39 093)

Au 31 décembre 2018

ACTIF/(PASSIF) (en millions de dollars)	A moins de 1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes financières non courantes (principal hors intérêts)	–	(5 432)	(3 966)	(5 158)	(4 983)	(19 910)	(39 449)
Dettes financières courantes	(13 306)	–	–	–	–	–	(13 306)
Autres passifs financiers courants	(478)	–	–	–	–	–	(478)
Actifs financiers courants	3 654	–	–	–	–	–	3 654
Actifs et passifs destinés à être cédés ou échangés	15	–	–	–	–	–	15
Trésorerie et équivalents de trésorerie	27 907	–	–	–	–	–	27 907
MONTANT NET AVANT CHARGES FINANCIÈRES	17 792	(5 432)	(3 966)	(5 158)	(4 983)	(19 910)	(21 657)
Charges financières sur dettes financières non courantes	(718)	(682)	(598)	(506)	(427)	(1 037)	(3 968)
Différentiel d'intérêt sur swaps	(484)	(412)	(369)	(309)	(234)	(869)	(2 677)
MONTANT NET	16 590	(6 526)	(4 933)	(5 973)	(5 644)	(21 816)	(28 302)

Le tableau ci-après reprend les actifs et passifs financiers liés aux activités opérationnelles au 31 décembre des exercices 2020, 2019 et 2018 (voir la note 14 de l'annexe aux comptes consolidés).

Au 31 décembre

ACTIF/(PASSIF)

(en millions de dollars)

	2020	2019	2018
Fournisseurs et comptes rattachés	(23 574)	(28 394)	(26 134)
Autres dettes d'exploitation	(14 302)	(16 262)	(13 286)
<i>dont instruments dérivés d'énergie (passif)</i>	(3 666)	(5 333)	(3 429)
Clients et comptes rattachés	14 068	18 488	17 270
Autres créances d'exploitation	8 043	11 506	9 733
<i>dont instruments dérivés d'énergie (actif)</i>	1 428	4 791	2 731
TOTAL	(15 765)	(14 662)	(12 417)

Ces actifs et passifs financiers ont principalement une échéance inférieure à un an.

Risques de crédit

Le risque de crédit est le risque de défaut d'une contrepartie face à ses engagements contractuels ou à l'encaissement des créances.

Le Groupe est exposé au risque de crédit dans le cadre de ses activités opérationnelles et de financement. L'exposition maximum au risque de

crédit est représentée en partie par les montants d'actifs financiers qui sont présentés dans le bilan, y compris les instruments dérivés d'énergie qui ont une valeur de marché positive.

L'exposition maximale est détaillée dans le tableau suivant :

Au 31 décembre

ACTIF/(PASSIF)

(en millions de dollars)

	2020	2019	2018
Prêts aux sociétés mises en équivalence (note 8)	5 129	3 999	4 755
Prêts et avances (note 6)	2 458	1 982	1 877
Autres actifs financiers non courants liés à l'activité opérationnelle (note 8)	287	332	471
Actifs financiers non courants (note 15.1)	4 781	912	680
Clients et comptes rattachés (note 5)	14 068	18 488	17 270
Autres créances d'exploitation (note 5)	8 043	11 506	9 733
Actifs financiers courants (note 15.1)	4 630	3 992	3 654
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 15.1)	31 268	27 352	27 907
TOTAL	70 664	68 563	66 347

Les montants des dépréciations sur les clients et comptes rattachés, les autres créances d'exploitation et sur les prêts et avances sont fournis dans les notes 5 et 6 de l'annexe aux comptes consolidés.

Dans le cadre de la gestion du risque de crédit lié aux activités opérationnelles et de financement, le Groupe a mis en place des contrats d'appels de marge avec certaines contreparties. Au 31 décembre 2020, le montant versé, net des montants réceptionnés, au titre de ces appels de marge s'élève à (1 556) millions de dollars (contre un montant versé, net des montants réceptionnés, de 2 486 millions de dollars au 31 décembre 2019 et un montant versé, net des montants réceptionnés, de 2 581 millions de dollars au 31 décembre 2018).

Le Groupe a mis en place des programmes de cession de créances d'exploitation sans recours auprès d'établissements bancaires afin de réduire son exposition à ces créances. À la suite de ces programmes, le Groupe ne conserve pas de risque de défaut de paiement après la cession des créances, mais peut continuer de gérer les comptes clients pour le compte de l'acheteur et est tenu de verser à l'acheteur les paiements qu'il reçoit des clients au titre des créances vendues. Au 31 décembre 2020, la valeur nette des créances cédées s'élève à 6 446 millions de dollars. Le Groupe a transféré la quasi-totalité des risques et avantages au titre des créances. Aucun actif ou passif financier ne reste comptabilisé au bilan consolidé après la date de cession des créances.

Par ailleurs, le Groupe a procédé en 2020 à des opérations de reverse factoring pour une valeur de 23 millions de dollars.

La gestion du risque de crédit dans les différents secteurs est la suivante :

– Exploration-Production

Les risques nés de la signature des accords pétroliers avec les autorités étatiques et les partenaires pétroliers, ou de l'attribution de contrats de fourniture à long terme qui sont indispensables pour entreprendre des projets, sont évalués par le processus d'approbation des opérations pétrolières. Le caractère long terme des contrats et l'existence de clients de premier rang impliquent un risque de crédit faible.

Les risques liés à des opérations commerciales, autres que celles décrites ci-dessus et dans la pratique placées directement sous le contrôle des filiales, font l'objet de procédures de fixation d'encours de crédit et de revue des encours.

– Integrated Gas, Renewables & Power

- dans l'activité Gaz & Electricité

L'activité Trading Gaz et Electricité traite avec des contreparties du secteur de l'énergie, de l'industrie et de la finance partout dans le monde. Les institutions financières fournissant la couverture de risque de crédit sont des banques et des groupes d'assurance disposant d'une notation de première qualité.

Les contreparties potentielles sont soumises à une analyse de crédit et une autorisation avant que les transactions ne soient conclues, et une fois autorisées, font l'objet d'un examen régulier incluant une nouvelle évaluation et une actualisation des limites accordées.

L'analyse de la capacité des contreparties à faire face à leurs engagements repose sur des données quantitatives et qualitatives concernant l'état financier et les risques commerciaux, ainsi que sur l'étude de toute information venant du marché ou de tiers extérieurs comme les agences de notation. Sur cette base, des limites de crédit sont définies pour chaque contrepartie potentielle et, si nécessaire, les transactions sont soumises à des autorisations spécifiques.

L'exposition au risque de crédit, qui est essentiellement une exposition économique ou une exposition physique future anticipée, est contrôlée en permanence et soumise à des mesures de sensibilité.

Le risque de crédit est limité par l'utilisation systématique de contrats standards qui autorisent la compensation et permettent d'obtenir des sûretés complémentaires en cas d'évolution défavorable de la qualité du risque. Ces contrats permettent notamment l'annulation du contrat en cas de défaut.

Concernant l'activité de Vente de Gaz et d'Electricité aux professionnels et aux particuliers, la politique de gestion du risque crédit est adaptée au type de clientèle soit via le recours à des procédures de préparations et de recouvrement adaptées, en particulier pour la clientèle de masse soit via des assurances crédits et l'obtention de cautions/garanties.

Concernant le segment Professionnels, la séparation des responsabilités entre les équipes commerciales et financières permet un contrôle a priori des positions risquées.

- dans les activités Renewables et Carbon Neutrality Business (CNB)

Les procédures internes de la Direction Renewables et de la Direction Carbon Neutrality Businesses comportent des règles de gestion du risque crédit. Des procédures visant à maîtriser le risque client sont définies localement, notamment chez SunPower, Saft, et Greenflex (règles d'approbation des limites de crédit, obtention de garanties, revue et sécurisation du portefeuille).

- **Raffinage-Chimie**
 - dans l'activité Raffinage-Chimie

Le risque de crédit porte essentiellement sur les créances commerciales. Les procédures internes du Raffinage-Chimie comportent des règles de la gestion de crédit décrivant les fondamentaux de contrôle interne dans ce domaine. Chaque *business unit* décline les procédures de l'activité dans la gestion et les méthodes de provisionnement en fonction de la taille des filiales et des marchés relativement différenciés sur lesquels elles opèrent. Ces procédures incluent notamment :

- la mise en place de plafond d'encours, comportant différents schémas d'autorisation ;
- le recours à des polices d'assurance ou des garanties spécifiques (lettre de crédit) ;
- un état des retards de paiement (balance âgée) suivi très régulièrement, avec une démarche de relance.

Les contreparties font l'objet d'une analyse de crédit et sont approuvées avant la conclusion des transactions. Une revue régulière est faite de toutes les contreparties actives incluant une révision de l'évaluation et un renouvellement des crédits autorisés. Les limites des contreparties sont appréciées en fonction de données quantitatives et qualitatives sur leur solidité financière, et s'adosent également aux informations venant du marché ou de tiers extérieurs comme les agences de rating et les compagnies d'assurances.

- dans l'activité Trading & Shipping

Les opérations sont conduites avec des contreparties commerciales et des institutions financières partout dans le monde. Les contreparties commerciales sur les opérations physiques et de dérivés sont principalement des compagnies pétrolières ou gazières ou des sociétés de négoce de produits énergétiques et des institutions financières. Les couvertures sur les risques de crédit sont conclues avec des institutions financières, banques internationales ou compagnies d'assurance, sélectionnées selon des critères stricts.

Le Trading & Shipping met en œuvre une politique rigoureuse de gestion des délégations de pouvoir internes qui encadre la fixation des limites de crédit sur les pays et les contreparties ainsi que l'approbation des opérations spécifiques. Les risques de crédit découlant de ces limites et de ces autorisations sont suivis quotidiennement.

Les contreparties potentielles font l'objet d'une analyse de crédit et sont approuvées avant la conclusion des transactions ; une revue régulière est faite de toutes les contreparties actives incluant une révision de l'évaluation et un renouvellement des limites autorisées. Le crédit des contreparties est apprécié en fonction de données quantitatives et qualitatives sur leur solidité financière et sur les risques commerciaux, et s'adosse également aux informations venant du marché ou de tiers extérieurs telles que les notations publiées par Standard & Poor's, Moody's et d'autres agences de notation.

Lorsque cela est possible, des cadres contractuels sont négociés pour permettre, par le biais de compensation entre les transactions, l'optimisation de la gestion du risque ; des clauses protectrices additionnelles autorisant des appels de fonds ou des garanties à titre de sûreté en cas de détérioration financière ou permettant l'annulation des transactions en cas de défaillance sont également mises en place.

Les risques de crédit dépassant les niveaux autorisés sont couverts par des lettres de crédit et d'autres types de garanties, par des dépôts de trésorerie et des assurances. Les risques sur dérivés sont couverts par des contrats d'appel de marge lorsque cela est possible.

- **Marketing & Services**

Les procédures internes du Marketing & Services comportent des règles de gestion du risque de crédit décrivant les fondamentaux de contrôle interne dans ce domaine, notamment la séparation des pouvoirs entre les équipes commerciales et financières.

Des politiques de crédit sont définies localement et des procédures visant à maîtriser les risques clients sont mises en œuvre (organisation de comités de crédit, mise en place systématique de limites de crédit pour les clients professionnels, etc.). De plus, chaque entité met en place des instruments de mesure de son encours client. Par ailleurs, les risques liés à l'octroi de crédit peuvent être compensés ou limités par la souscription à une assurance crédit et/ou l'obtention de cautions ou garanties.

NOTE 16 Instruments dérivés d'énergie et assimilés

16.1 Instruments dérivés d'énergie et assimilés

PRINCIPES COMPTABLES

Les instruments qualifiés d'instruments financiers d'énergie, qui incluent, outre les dérivés d'énergie proprement dits et les *swaps* de taux de fret, l'ensemble des contrats d'achat/vente de pétrole brut, produits pétroliers, gaz, ou électricité, conclus dans le cadre des activités de négoce du Groupe, s'inscrivent dans une stratégie d'adaptation de l'exposition aux fluctuations de prix et sont réalisés dans le cadre de limites d'intervention. Ils sont donc, conformément à la pratique de la profession, considérés comme utilisés à des fins de transaction (*held for trading*). La variation de leur juste valeur est enregistrée en résultat. La valeur au bilan de ces instruments figure dans les rubriques « Autres créances » ou « Autres créditeurs et dettes diverses » suivant qu'il s'agit d'actif ou de passif.

La méthodologie de valorisation retenue est la valeur de marché de toutes les positions ouvertes sur des transactions physiques et papier. Les valorisations sont calculées quotidiennement à partir de données de marché (marchés organisés et hors cote). Dans les cas où les données de marché ne sont pas immédiatement disponibles, les valorisations sont établies à partir de données de marché observables telles que les arbitrages, les frets ou les différentiels ou à partir de recoupements de marché. Pour les risques valorisés à partir de données calculées, telles que par exemple les options, la juste valeur est établie en utilisant des modèles d'usage courant.

Au 31 décembre 2020 (en millions de dollars)	Valeur brute avant compensation	Valeur brute avant compensation	Montants compensés	Montants compensés	Valeur nette présentée au bilan	Valeur nette présentée au bilan	Autres montants non compensés	Valeur nette comptable	Juste valeur ^(b)
ACTIF/(PASSIF)	actifs	passifs	actifs ^(c)	passifs ^(c)	- actifs	- passifs			
Activités pétrole brut, produits pétroliers et taux de fret									
Swaps de pétrole brut, de produits pétroliers et de taux de fret	302	(443)	(207)	207	95	(236)	-	(141)	(141)
Forwards ^(a)	158	(297)	(13)	13	145	(284)	-	(139)	(139)
Options	113	(125)	(68)	68	45	(57)	-	(12)	(12)
Futures	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options sur futures	117	(135)	(117)	117	-	(18)	-	(18)	(18)
Autres/Collateral	-	-	-	-	-	-	43	43	43
TOTAL PÉTROLE BRUT, PRODUITS PÉTROLIERS ET TAUX DE FRET	690	(1 000)	(405)	405	285	(595)	43	(267)	(267)
Activités Integrated Gas, Renewables & Power									
Swaps	10	(71)	-	-	10	(71)	-	(61)	(61)
Forwards ^(a)	1 372	(3 113)	(186)	186	1 186	(2 927)	-	(1 741)	(1 741)
Options	(61)	(75)	(13)	13	(74)	(62)	-	(136)	(136)
Futures	42	(32)	(21)	21	21	(11)	-	10	10
Autres/Collateral	-	-	-	-	-	-	22	22	22
TOTAL INTEGRATED GAS, RENEWABLES & POWER	1 363	(3 291)	(220)	220	1 143	(3 071)	22	(1 906)	(1 906)
TOTAL	2 053	(4 291)	(625)	625	1 428	(3 666)	65	(2 173)	(2 173)

Montant de juste valeur non reconnue au bilan

(a) *Forwards* : les contrats physiques sont assimilés à des instruments dérivés d'énergie et figurent dans les montants présentés.

(b) Lorsque la juste valeur des instruments dérivés cotés sur un marché organisé (*futures*, options sur *futures* et *swaps*) est présentée nette de l'appel de marge reçu ou versé au bilan du Groupe, cette juste valeur est mise à zéro.

(c) Montants compensés conformément à la norme IAS 32.

Au 31 décembre 2019 (en millions de dollars)	Valeur brute avant compensation	Valeur brute avant compensation	Montants compensés	Montants compensés	Valeur nette présentée au bilan	Valeur nette présentée au bilan	Autres montants non compensés	Valeur nette comptable	Juste valeur ^(b)
ACTIF/(PASSIF)	actifs	passifs	actifs ^(c)	passifs ^(c)	- actifs	- passifs			
Activités pétrole brut, produits pétroliers et taux de fret									
Swaps de pétrole brut, de produits pétroliers et de taux de fret	152	(244)	(73)	73	79	(171)	-	(92)	(92)
Forwards ^(a)	300	(297)	(3)	3	297	(294)	-	3	3
Options	73	(106)	-	-	73	(106)	-	(33)	(33)
Futures	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options sur futures	-	(160)	-	-	-	(160)	-	(160)	(160)
Autres/Collateral	-	-	-	-	-	-	147	147	147
TOTAL PÉTROLE BRUT, PRODUITS PÉTROLIERS ET TAUX DE FRET	525	(807)	(76)	76	449	(731)	147	(135)	(135)
Activités Integrated Gas, Renewables & Power									
Swaps	469	9	39	(39)	508	(30)	-	478	478
Forwards ^(a)	4 080	(4 831)	(296)	296	3 784	(4 535)	-	(751)	(751)
Options	76	(37)	(28)	28	48	(9)	-	39	39
Futures	17	(43)	(15)	15	2	(28)	-	(26)	(26)
Autres/Collateral	-	-	-	-	-	-	(772)	(772)	(772)
TOTAL INTEGRATED GAS, RENEWABLES & POWER	4 642	(4 902)	(300)	300	4 342	(4 602)	(772)	(1 032)	(1 032)
TOTAL	5 167	(5 709)	(376)	376	4 791	(5 333)	(625)	(1 167)	(1 167)

Montant de juste valeur non reconnue au bilan

- (a) *Forwards* : les contrats physiques sont assimilés à des instruments dérivés d'énergie et figurent dans les montants présentés.
(b) Lorsque la juste valeur des instruments dérivés cotés sur un marché organisé (*futures*, options sur *futures* et *swaps*) est présentée nette de l'appel de marge reçu ou versé au bilan du Groupe, cette juste valeur est mise à zéro.
(c) Montants compensés conformément à la norme IAS 32.

Au 31 décembre 2018 (en millions de dollars)	Valeur brute avant compensation	Valeur brute avant compensation	Montants compensés	Montants compensés	Valeur nette présentée au bilan	Valeur nette présentée au bilan	Autres montants non compensés	Valeur nette comptable	Juste valeur ^(b)
ACTIF/(PASSIF)	actifs	passifs	actifs ^(c)	passifs ^(c)	- actifs	- passifs			
Activités pétrole brut, produits pétroliers et taux de fret									
Swaps de pétrole brut, de produits pétroliers et de taux de fret	389	(272)	(140)	140	249	(132)	-	117	117
Forwards ^(a)	243	(373)	(59)	59	184	(314)	-	(130)	(130)
Options	243	(363)	(156)	156	87	(207)	-	(120)	(120)
Futures	10	-	-	-	10	-	-	10	10
Options sur futures	529	(689)	(529)	529	-	(160)	-	(160)	(160)
Autres/Collateral	-	-	-	-	-	-	(118)	(118)	(118)
TOTAL PÉTROLE BRUT, PRODUITS PÉTROLIERS ET TAUX DE FRET	1 414	(1 697)	(884)	884	530	(813)	(118)	(401)	(401)
Activités Integrated Gas, Renewables & Power									
Swaps	18	(624)	(6)	6	12	(618)	-	(606)	(606)
Forwards ^(a)	2 492	(2 285)	(316)	316	2 176	(1 969)	-	207	207
Options	3	(20)	(18)	18	(15)	(2)	-	(17)	(17)
Futures	126	(125)	(98)	98	28	(27)	-	1	1
Autres/Collateral	-	-	-	-	-	-	445	445	445
TOTAL INTEGRATED GAS, RENEWABLES & POWER	2 639	(3 054)	(438)	438	2 201	(2 616)	445	30	30
TOTAL	4 053	(4 751)	(1 322)	1 322	2 731	(3 429)	327	(371)	(371)

Montant de juste valeur non reconnue au bilan

- (a) *Forwards* : les contrats physiques sont assimilés à des instruments dérivés d'énergie et figurent dans les montants présentés.
(b) Lorsque la juste valeur des instruments dérivés cotés sur un marché organisé (*futures*, options sur *futures* et *swaps*) est présentée nette de l'appel de marge reçu ou versé au bilan du Groupe, cette juste valeur est mise à zéro.
(c) Montants compensés conformément à la norme IAS 32.

Les engagements sur pétrole brut et produits raffinés ont, pour l'essentiel, une échéance courte (inférieure à un an).

Les variations de la valorisation en juste valeur des instruments dérivés d'énergie s'analysent comme suit :

Exercice (en millions de dollars)	Juste valeur au 1 ^{er} janvier	Impact en résultat	Contrats dénoués	Autres	Juste valeur au 31 décembre
Activités pétrole brut, produits pétroliers et taux de fret					
2020		(282)	3 813	(3 841)	(310)
2019		(283)	4 189	(4 188)	(282)
2018		(223)	2 689	(2 749)	(283)
Activités Integrated Gas, Renewables & Power					
2020		(260)	676	(2 348)	(1 928)
2019		(415)	1 588	(686)	(260)
2018		416	1 220	(2 057)	(415)

En 2019, la colonne Autres comprenait essentiellement l'acquisition du portefeuille GNL de Toshiba, pour lequel des instruments financiers dérivés avaient été reconnus à hauteur de la contrepartie reçue.

Les justes valeurs des instruments dérivés d'énergie sont hiérarchisées de la manière suivante :

Au 31 décembre 2020 (en millions de dollars)	Prix cotés sur un marché actif pour des actifs identiques (niveau 1)	Prix basés sur des données observables (niveau 2)	Prix basés sur des données non observables (niveau 3)	Total
Activités pétrole brut, produits pétroliers et taux de fret	10	(320)	–	(310)
Activités Integrated Gas, Renewables & Power	(159)	(361)	(1 408)	(1 928)
TOTAL	(149)	(681)	(1 408)	(2 238)

Au 31 décembre 2019 (en millions de dollars)	Prix cotés sur un marché actif pour des actifs identiques (niveau 1)	Prix basés sur des données observables (niveau 2)	Prix basés sur des données non observables (niveau 3)	Total
Activités pétrole brut, produits pétroliers et taux de fret	(182)	(172)	72	(282)
Activités Integrated Gas, Renewables & Power	392	2 054	(2 706)	(260)
TOTAL	210	1 882	(2 634)	(542)

Au 31 décembre 2018 (en millions de dollars)	Prix cotés sur un marché actif pour des actifs identiques (niveau 1)	Prix basés sur des données observables (niveau 2)	Prix basés sur des données non observables (niveau 3)	Total
Activités pétrole brut, produits pétroliers et taux de fret	(303)	20	–	(283)
Activités Integrated Gas, Renewables & Power	424	(638)	(201)	(415)
TOTAL	121	(618)	(201)	(698)

Les instruments financiers classés en niveau 3 sont principalement composés de contrats d'achat et de vente à long terme de gaz naturel liquéfié (GNL) liés à l'activité de trading.

A des fins de valorisation et comptabilisation des contrats GNL, le Groupe se réfère à l'horizon de gestion active des positions de trading qui s'établit à 12 mois en 2019 et en 2020. La gestion des positions étant réalisée sur un net des engagements d'achat et de vente de GNL, la méthode de valorisation retenue est celle du portefeuille des contrats s'appuyant majoritairement sur des données de marché observables notamment les prix forwards des matières premières d'énergie.

Concernant la période au-delà de l'horizon de gestion, une analyse de sensibilité est réalisée permettant de vérifier l'absence d'un passif à comptabiliser. Les hypothèses retenues s'appuient sur des hypothèses internes comme les trajectoires de prix à long terme des hydrocarbures

établies par le Groupe, les clauses de renégociation de prix des contrats long terme, les incertitudes liées à l'exécution des contrats et les flexibilités intégrées dans les contrats de GNL.

Cette analyse de sensibilité met en évidence que la valorisation du portefeuille de contrats de GNL est sensible aux risques de marché, et plus spécifiquement au risque de prix qui résulte de la volatilité des prix du pétrole et du gaz naturel sur les marchés nord-américain, asiatique, et européen, et à l'évaluation des flexibilités, et qu'au-delà de l'horizon de gestion de 12 mois, une variation de 10% de l'écart entre les prix du gaz aux Etats-Unis et en Asie aurait un impact annuel estimé à +/- 0,1 G\$ sur la marge des contrats du portefeuille pour l'année suivante.

La description des différents niveaux de juste valeur est présentée dans la note 15 de l'annexe aux comptes consolidés.

Instruments dérivés d'énergie détenus dans le cadre de couverture de flux futurs (cash flow hedge)

L'impact en résultat et en autres éléments du résultat global des instruments dérivés d'énergie de couverture, qualifiés de couverture de flux futurs, se décompose de la manière suivante :

Exercice (en millions de dollars)	2020	2019	2018
Profit (Perte) comptabilisé en autres éléments du résultat global de de la période	14	(14)	3
Montant repris des autres éléments du résultat global et comptabilisé en résultat de la période	(1)	–	(3)

Ces instruments concernent principalement des dérivés indexés sur le Henry Hub d'un horizon inférieur à 1 an et des dérivés indexés sur les indices de prix européens du gaz, de l'électricité et des quotas d'émissions de CO₂.

Le montant de l'inefficacité enregistré en 2020 sur ces instruments est nul (nul en 2019 et 2018).

16.2 Gestion des risques relatifs aux marchés des hydrocarbures et d'électricité

Dans le cadre de ses activités courantes, le Groupe est conduit à intervenir largement sur les marchés afin d'optimiser l'écoulement de ses productions et l'approvisionnement de ses raffineries.

Dans son activité de négoce d'hydrocarbures, le Groupe n'a généralement pas pour politique de vendre à terme ses productions futures. Toutefois, dans le cadre de cette activité de négoce, le Groupe utilise, comme la plupart des autres sociétés pétrolières, des produits dérivés d'énergie afin d'adapter son exposition aux fluctuations des prix du pétrole brut, des produits raffinés, du gaz naturel, et de l'électricité. De même, dans le cadre de son activité de transport maritime, le Groupe utilise des produits dérivés de taux de fret afin d'adapter son exposition aux fluctuations de ceux-ci. Pour gérer ces risques, le Groupe utilise différents instruments parmi lesquels les contrats sur les marchés organisés ou sur les marchés de gré à gré tels que *futures*, *forwards*, *swaps* et options. La liste des différents dérivés détenus par TOTAL sur ces marchés est détaillée dans la note 16.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

L'activité Trading & Shipping mesure son exposition au risque de marché relatif aux activités de négoce de pétrole brut, de produits raffinés et de taux de fret, c'est à dire la perte potentielle en juste valeur, en mettant en œuvre une méthode d'évaluation de « valeur en risque ». Cette technique est fondée sur un modèle de simulation historique et mesure le risque découlant des variations potentielles futures de valeurs de marché sur une période d'une journée de cotation. Le calcul du montant des variations potentielles des justes valeurs s'appuie sur les expositions au risque à la fin de la journée et sur les mouvements de prix historiques observés sur les 400 derniers jours ouvrés pour tous les instruments et échéances traités. Les options sont systématiquement réévaluées en utilisant des modèles appropriés.

La « valeur en risque » correspond à la simulation la plus défavorable observée avec un intervalle de confiance de 97,5%. Cela signifie que le portefeuille n'enregistrerait une perte supérieure au montant de la valeur en risque qu'une seule fois sur une période de 40 jours ouvrés si l'exposition au risque du portefeuille restait inchangée.

Trading & Shipping : « valeur en risque » avec une probabilité de 97,5%

Au 31 décembre (en millions de dollars)	Plus élevée	Plus faible	Moyenne	Clôture
2020	30	6	15	19
2019	28	9	17	21
2018	21	5	12	7

L'activité de trading de gaz et d'électricité met en œuvre des instruments dérivés tels que les *futures*, *forwards*, *swaps* et options, tant sur les marchés organisés que sur les marchés de gré à gré, le dénouement des transactions prenant généralement la forme de livraisons physiques. L'exposition au risque de marché, c'est-à-dire la perte potentielle en juste valeur, est évaluée en mettant en œuvre une méthode de « valeur en risque ». Cette technique est fondée sur un modèle de simulation

historique et mesure le risque découlant des variations potentielles futures de valeurs de marché journalières. Le calcul du montant des variations potentielles des justes valeurs prend en compte un relevé des expositions au risque à la fin de la journée et un état des mouvements de prix historiques sur les deux années écoulées pour tous les instruments et échéances.

Trading des activités Integrated Gas, Renewables & Power : « valeur en risque » avec une probabilité de 97,5%

Au 31 décembre (en millions de dollars)	Plus élevée	Plus faible	Moyenne	Clôture
2020	51	6	21	27
2019	83	10	20	64
2018	20	3	10	10

Le Groupe met en œuvre une politique rigoureuse de gestion et de surveillance de ces risques de marché. Celle-ci s'appuie, d'une part, sur une séparation des fonctions d'engagement des opérations et des fonctions de contrôle et, d'autre part, sur un système d'information intégré qui permet un suivi en temps réel des activités.

Des limites d'intervention sont approuvées par le Comité exécutif et font l'objet d'un contrôle quotidien. Afin de garantir la souplesse des interventions et la liquidité des positions, les activités de couverture sont conduites avec des contreparties nombreuses et indépendantes, telles que les autres compagnies pétrolières, les grands producteurs ou consommateurs d'énergie et les institutions financières. Un dispositif de limites par contrepartie est mis en œuvre et un suivi régulier des encours par contrepartie est effectué.

NOTE 17 Événements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas eu d'évènement postérieur à la clôture.

NOTE 18 Périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2020, le périmètre de consolidation se compose de 1 118 sociétés, dont 146 font l'objet d'une mise en équivalence (E).

Le tableau ci-dessous présente la liste exhaustive des sociétés consolidées :

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Groupe	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opération
Exploration & Production					
	Abu Dhabi Gas Industries Limited	15,00%	E	Émirats arabes unis	Émirats arabes unis
	Abu Dhabi Marine Areas Limited	33,33%	E	Royaume-Uni	Émirats arabes unis
	Angola Block 14 B.V.	50,01%		Pays-Bas	Angola
	Angola LNG Supply Services, LLC	13,60%	E	États-Unis	États-Unis
	Bonny Gas Transport Limited	15,00%	E	Bermudes	Nigeria
	Brass Holdings B.V.	100,00%		Pays-Bas	Nigeria
	Brass LNG Limited	20,48%	E	Nigeria	Nigeria
	Deer Creek Pipelines Limited	75,00%		Canada	Canada
	Dolphin Energy Limited	24,50%	E	Émirats arabes unis	Émirats arabes unis
	E.F. Oil And Gas Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Elf E&P	100,00%		France	France
	Elf Exploration UK Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Elf Petroleum Iran	100,00%		France	Iran
	Elf Petroleum UK Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Gas Investment and Services Company Limited	10,00%	E	Bermudes	Oman
	Mabruk Oil Operations	49,02%		France	Libye
	Moattama Gas Transportation Company Limited	31,24%	E	Bermudes	Myanmar
	Norpipe Oil A/S	34,93%	E	Norvège	Norvège
	Norpipe Petroleum UK Limited	45,22%	E	Royaume-Uni	Norvège
	Norpipe Terminal Holdco Limited	45,22%	E	Royaume-Uni	Norvège
	Norsea Pipeline Limited	45,22%	E	Royaume-Uni	Norvège
	North Oil Company	30,00%	E	Qatar	Qatar
	Novatek	19,40%	E	Russie	Russie
	Pars LNG Limited	40,00%	E	Bermudes	Iran
	Petrocedeño	30,32%	E	Venezuela	Venezuela
	Private Oil Holdings Oman Limited	10,00%	E	Royaume-Uni	Oman
	Stogg Eagle Funding B.V.	100,00%		Pays-Bas	Nigeria
	Tepkri Sarsang A/S	100,00%		Danemark	Irak
	Termokarstovoye S.A.S.	100,00%		France	France
	Terneftegaz JSC ^(a)	58,89%	E	Russie	Russie
	Total (BTC) B.V.	100,00%		Pays-Bas	Azerbaïdjan
	Total Abu Al Bu Khoosh	100,00%		France	Émirats arabes unis
	Total Austral	100,00%		France	Argentine
	Total Brazil Services B.V.	100,00%		Pays-Bas	Pays-Bas
	Total Danmark Pipelines A/S	100,00%		Danemark	Danemark
	Total Denmark ASW Pipeline ApS	100,00%		Danemark	Danemark
	Total Denmark ASW, Inc.	100,00%		États-Unis	Danemark
	Total Dolphin Midstream	100,00%		France	France
	Total E&P Chissonga	100,00%		France	Angola
	Total E&P Absheron B.V.	100,00%		Pays-Bas	Azerbaïdjan

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Groupe	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opération
Exploration & Production (suite)					
	Total E&P Al Shaheen A/S	100,00%		Danemark	Qatar
	Total E&P Algérie	100,00%		France	Algérie
	Total E&P Algerie Berkine A/S	100,00%		Danemark	Algérie
	Total E&P Americas, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Total E&P Anchor, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Total E&P Angola	100,00%		France	Angola
	Total E&P Angola Block 15/06	100,00%		France	Angola
	Total E&P Angola Block 16	100,00%		France	Angola
	Total E&P Angola Block 16 Holdings	100,00%		France	Angola
	Total E&P Angola Block 17.06	100,00%		France	Angola
	Total E&P Angola Block 25	100,00%		France	Angola
	Total E&P Angola Block 32	100,00%		France	Angola
	Total E&P Angola Block 33	100,00%		France	Angola
	Total E&P Angola Block 39	100,00%		France	Angola
	Total E&P Angola Block 40	100,00%		France	Angola
	Total E&P Angola Block 48 B.V.	100,00%		Pays-Bas	Angola
	Total E&P Angola Blocks 20-21	100,00%		France	Angola
	Total E&P Aruba B.V.	100,00%		Pays-Bas	Aruba
	Total E&P Asia Pacific Pte. Limited	100,00%		Singapour	Singapour
	Total E&P Azerbaijan B.V.	100,00%		Pays-Bas	Azerbaïdjan
	Total E&P Bolivie	100,00%		France	Bolivie
	Total E&P Borneo B.V.	100,00%		Pays-Bas	Brunei
	Total E&P Bulgaria B.V.	100,00%		Pays-Bas	Bulgarie
	Total E&P Cambodge	100,00%		France	Cambodge
	Total E&P Canada Limited	100,00%		Canada	Canada
	Total E&P Chine	100,00%		France	Chine
	Total E&P Colombie	100,00%		France	Colombie
	Total E&P Congo	85,00%		Congo	Congo
	Total E&P Côte d'Ivoire	100,00%		France	Côte d'Ivoire
	Total E&P Côte d'Ivoire CI – 514	100,00%		France	Côte d'Ivoire
	Total E&P Côte d'Ivoire CI – 515	100,00%		France	Côte d'Ivoire
	Total E&P Côte d'Ivoire B.V.	100,00%		Pays-Bas	Côte d'Ivoire
	Total E&P Cyprus B.V.	100,00%		Pays-Bas	Chypre
	Total E&P Danmark A/S – CPH	100,00%		Danemark	Danemark
	Total E&P Danmark A/S – EBJ	100,00%		Danemark	Danemark
	Total E&P Do Brasil Ltda	100,00%		Brésil	Brésil
	Total E&P Dolphin Upstream	100,00%		France	Qatar
	Total E&P Dunga GmbH	100,00%		Allemagne	Kazakhstan
	Total E&P East El Burullus Offshore B.V.	100,00%		Pays-Bas	Égypte
	Total E&P Egypt Block 2 B.V.	100,00%		Pays-Bas	Égypte
	Total E&P Egypte	100,00%		France	Égypte
	Total E&P Europe and Central Asia Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Total E&P France	100,00%		France	France
	Total E&P Golfe Limited	100,00%		France	Qatar
	Total E&P Greece B.V.	100,00%		Pays-Bas	Grèce
	Total E&P Guyana B.V.	100,00%		Pays-Bas	Guyana
	Total E&P Guyane Francaise	100,00%		France	France
	Total E&P Holdings Russia	100,00%		France	France
	Total E&P Holdings UAE B.V.	100,00%		Pays-Bas	Émirats arabes unis

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Groupe	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opération
Exploration & Production (suite)					
	Total E&P International K1 Limited	100,00%		Kenya	Kenya
	Total E&P International K2 Limited	100,00%		Kenya	Kenya
	Total E&P International K3 Limited	100,00%		Kenya	Kenya
	Total E&P International Limited	100,00%		Royaume-Uni	Kenya
	Total E&P Iraq	100,00%		France	Irak
	Total E&P Ireland B.V.	100,00%		Pays-Bas	Irlande
	Total E&P Italia	100,00%		Italie	Italie
	Total E&P Jack LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Total E&P Jutland Denmark B.V.	100,00%		Pays-Bas	Danemark
	Total E&P Kazakhstan	100,00%		France	Kazakhstan
	Total E&P Kenya B.V.	100,00%		Pays-Bas	Kenya
	Total E&P Kurdistan Region of Iraq (Harir) B.V.	100,00%		Pays-Bas	Irak
	Total E&P Kurdistan Region of Iraq (Safen) B.V.	100,00%		Pays-Bas	Irak
	Total E&P Kurdistan Region of Iraq (Taza) B.V.	100,00%		Pays-Bas	Irak
	Total E&P Kurdistan Region of Iraq B.V.	100,00%		Pays-Bas	Irak
	Total E&P Liban S.A.L.	100,00%		Liban	Liban
	Total E&P Libye	100,00%		France	Libye
	Total E&P Lower Zakum B.V.	100,00%		Pays-Bas	Émirats arabes unis
	Total E&P M2 Holdings Limited	100,00%		Afrique du Sud	Afrique du Sud
	Total E&P Malaysia	100,00%		France	Malaisie
	Total E&P Mauritania Block C18 B.V.	100,00%		Pays-Bas	Mauritanie
	Total E&P Mauritania Block C9 B.V.	100,00%		Pays-Bas	Mauritanie
	Total E&P Mauritania Blocks DW B.V.	100,00%		Pays-Bas	Mauritanie
	Total E&P Mauritanie	100,00%		France	Mauritanie
	Total E&P Mexico S.A. de C.V.	100,00%		Mexique	Mexique
	Total E&P Mozambique B.V.	100,00%		Pays-Bas	Mozambique
	Total E&P Myanmar	100,00%		France	Myanmar
	Total E&P Namibia B.V.	100,00%		Pays-Bas	Namibie
	Total E&P Nederland B.V.	100,00%		Pays-Bas	Pays-Bas
	Total E&P New Ventures Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Total E&P Nigeria Deepwater A Limited	100,00%		Nigeria	Nigeria
	Total E&P Nigeria Deepwater B Limited	100,00%		Nigeria	Nigeria
	Total E&P Nigeria Deepwater C Limited	100,00%		Nigeria	Nigeria
	Total E&P Nigeria Deepwater D Limited	100,00%		Nigeria	Nigeria
	Total E&P Nigeria Deepwater E Limited	100,00%		Nigeria	Nigeria
	Total E&P Nigeria Deepwater F Limited	100,00%		Nigeria	Nigeria
	Total E&P Nigeria Deepwater G Limited	100,00%		Nigeria	Nigeria
	Total E&P Nigeria Deepwater H Limited	100,00%		Nigeria	Nigeria
	Total E&P Nigeria Limited	100,00%		Nigeria	Nigeria
	Total E&P Nigeria S.A.S.	100,00%		France	France
	Total E&P Norge AS	100,00%		Norvège	Norvège
	Total E&P North Sea UK Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Total E&P Oman	100,00%		France	Oman
	Total E&P Participations Petrolieres Congo	100,00%		Congo	Congo
	Total E&P Philippines B.V.	100,00%		Pays-Bas	Philippines
	Total E&P Qatar	100,00%		France	Qatar
	Total E&P RDC	100,00%		République démocratique du Congo	République Démocratique du Congo
	Total E&P Research & Technology USA LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Groupe	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opération
Exploration & Production (suite)					
	Total E&P Russie	100,00%		France	Russie
	Total E&P Sao Tome and Principe B.V.	100,00%		Pays-Bas	Angola
	Total E&P Senegal	100,00%		France	Sénégal
	Total E&P Services China Company Limited	100,00%		Chine	Chine
	Total E&P South Africa B.V.	100,00%		Pays-Bas	Afrique du Sud
	Total E&P South Africa Block 567 (Pty) Ltd	100,00%		Afrique du Sud	Afrique du Sud
	Total E&P South Pars	100,00%		France	Iran
	Total E&P South Sudan	100,00%		France	Soudan du Sud
	Total E&P Suriname B.V.	100,00%		Pays-Bas	Suriname
	Total E&P Syrie	100,00%		France	Syrie
	Total E&P Tajikistan B.V.	100,00%		Pays-Bas	Tadjikistan
	Total E&P Thailand	100,00%		France	Thaïlande
	Total E&P Three PI B.V.	100,00%		Pays-Bas	Brésil
	Total E&P Timan-Pechora LLC	100,00%		Russie	Russie
	Total E&P UAE Unconventional Gas B.V.	100,00%		Pays-Bas	Émirats arabes unis
	Total E&P Uganda B.V.	100,00%		Pays-Bas	Ouganda
	Total E&P UK Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Total E&P Umm Shaif Nasr B.V.	100,00%		Pays-Bas	Émirats arabes unis
	Total E&P Uruguay B.V.	100,00%		Pays-Bas	Uruguay
	Total E&P Uruguay Onshore B.V.	100,00%		Pays-Bas	Uruguay
	Total E&P US Well Containment, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Total E&P USA Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Total E&P USA Oil Shale, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Total E&P Waha Limited	100,00%		Îles Caimanes	Libye
	Total E&P Well Response	100,00%		France	France
	Total E&P Yemen	100,00%		France	Yémen
	Total E&P Yemen Block 3 B.V.	100,00%		Pays-Bas	Yémen
	Total East Africa Midstream B.V.	100,00%		Pays-Bas	Ouganda
	Total Energy (Meuk) Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Total Exploration M'Bridge	100,00%		Pays-Bas	Angola
	Total Facilities Management B.V.	100,00%		Pays-Bas	Pays-Bas
	Total Gabon	58,28%		Gabon	Gabon
	Total Gass Handel Norge AS	100,00%		Norvège	Norvège
	Total Gastransport Nederland B.V.	100,00%		Pays-Bas	Pays-Bas
	Total Holding Dolphin Amont	100,00%		France	France
	Total Holdings Nederland B.V.	100,00%		Pays-Bas	Pays-Bas
	Total Holdings Nederland International B.V.	100,00%		Pays-Bas	Pays-Bas
	Total Iran B.V.	100,00%		Pays-Bas	Iran
	Total LNG Supply Services USA Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Total Oil and Gas South America	100,00%		France	France
	Total Oil and Gas Venezuela B.V.	100,00%		Pays-Bas	Venezuela
	Total Oil Gb Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Total Oil UK Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Total P&G do Brasil Ltda	100,00%		Brésil	Brésil
	Total Pars LNG	100,00%		France	France
	Total Petroleum Angola	100,00%		France	Angola
	Total Profils Pétroliers	100,00%		France	France
	Total Qatar	100,00%		France	Qatar
	Total South Pars	100,00%		France	Iran

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Groupe	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opération
Exploration & Production (suite)					
	Total Upstream Danmark A/S	100,00%		Danemark	Danemark
	Total Upstream Nigeria Limited	100,00%		Nigeria	Nigeria
	Total Upstream UK Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Total Venezuela	100,00%		France	France
	Unitah Colorado Resources, LLC	66,67%		États-Unis	États-Unis
	Unitah Colorado Resources II, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Ypergas S.A.	37,33%		Venezuela	Venezuela
Integrated Gas, Renewables & Power					
	Abu Dhabi Gas Liquefaction Company Limited	5,00%	E	Émirats arabes unis	Émirats arabes unis
	Adani Gas Limited AGL	37,40%	E	Inde	Inde
	Adani Green Energy Twenty Three Limited	50,00%	E	Inde	Inde
	Adani Total Private Limited ^(a)	50,00%	E	Inde	Inde
	Advanced Thermal Batteries Inc.	49,99%	E	États-Unis	États-Unis
	Aérospatiale Batteries (ASB)	49,99%	E	France	France
	Aerowatt Energies	65,00%	E	France	France
	Aerowatt Energies 2	51,00%	E	France	France
	Abarloar Solar, S.L.U.	100,00%		Espagne	Espagne
	Alcad AB	99,99%		Suède	Suède
	Alicante	50,00%	E	France	France
	Alicante 2	50,00%	E	France	France
	Al Kharsaa Solar Holdings B.V.	49,00%	E	Pays-Bas	Pays-Bas
	Amber Solar Power Cinco, S.L.	65,00%	E	Espagne	Espagne
	Amber Solar Power Cuatro, S.L.	65,00%	E	Espagne	Espagne
	Amber Solar Power Dieciseis, S.L.	65,00%	E	Espagne	Espagne
	Amber Solar Power Diez, S.L.	65,00%	E	Espagne	Espagne
	Amber Solar Power Nueve, S.L.	65,00%	E	Espagne	Espagne
	Amber Solar Power Quince, S.L.	65,00%	E	Espagne	Espagne
	Amber Solar Power Tres, S.L.	65,00%	E	Espagne	Espagne
	Amber Solar Power Uno, S.L.	65,00%	E	Espagne	Espagne
	Anayet Solar, S.L.U.	100,00%		Espagne	Espagne
	Armada Solar, S.L.U.	100,00%		Espagne	Espagne
	Amura Solar, S.L.U.	100,00%		Espagne	Espagne
	Angola LNG Limited	13,60%	E	Bermudes	Angola
	Arbotante Solar, S.L.U.	100,00%		Espagne	Espagne
	Arctic LNG 2 LLC ^(b)	21,64%	E	Russie	Russie
	ATJV Offshore	50,00%	E	Singapour	Singapour
	Automotive Cells Company, S.E.	49,99%	E	France	France
	Baser Comercializadora de Referencia	100,00%		Espagne	Espagne
	Bassin Du Capiscol	100,00%		France	France
	Beauce Oratorienne	100,00%		France	France
	Biogaz Breuil	100,00%		France	France
	Biogaz Chatillon	100,00%		France	France
	Biogaz Corcelles	100,00%		France	France
	Biogaz Epinay	100,00%		France	France
	Biogaz Libron	100,00%		France	France
	Biogaz Milhac	100,00%		France	France
	Biogaz Soignolles	100,00%		France	France
	Biogaz Torcy	100,00%		France	France
	Biogaz Vert Le Grand	100,00%		France	France

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Groupe	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opération
Integrated Gas, Renewables & Power (suite)					
	Biogaz Viriat	100,00%		France	France
	Borrowed Sunshine II Parent, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Borrowed Sunshine II, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	BSP Class B Member HoldCo, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	BSP Class B Member, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	BSP Holding Company, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	BSP II Parent, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Cameron LNG Holdings LLC	16,60%	E	États-Unis	États-Unis
	Centrale Eolienne Ploumoguer	100,00%		France	France
	Centrale Eolienne De Goulien	100,00%		France	France
	Centrale Eolienne De La Vallee Gentillesse	74,80%		France	France
	Centrale Hydrolique Alas	100,00%		France	France
	Centrale Hydrolique Ardon	90,00%		France	France
	Centrale Hydrolique Arvan	100,00%		France	France
	Centrale Hydrolique Barbaira	100,00%		France	France
	Centrale Hydrolique Bonnant	100,00%		France	France
	Centrale Hydrolique Gavet	100,00%		France	France
	Centrale Hydrolique La Buisserie	100,00%		France	France
	Centrale Hydrolique Miage	100,00%		France	France
	Centrale Hydrolique Previnquieres	100,00%		France	France
	Centrale Photovoltaïque De Merle Sud	40,58%	E	France	France
	Centrale Photovoltaïque Du Seneguiet	100,00%		France	France
	Centrale Photovoltaïque Le Barou	100,00%		France	France
	Centrale Solaire 2	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Autoprod	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Base 112	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Beauce Val de Loire	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Briffaut	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Centre Ouest 2	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Cet De Hesse	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Chauveau	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Chemin De Melette	100,00%		France	France
	Centrale Solaire De Cazedarnes	75,00%		France	France
	Centrale Solaire de la Med	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Dom	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Du Centre Ouest	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Du Lavoit	60,00%		France	France
	Centrale Solaire Estarac	35,00%	E	France	France
	Centrale Solaire Ficon	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Forum Laudun	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Gare de Boussens	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Golbey	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Guinots	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Heliovale	59,63%	E	France	France
	Centrale Solaire La Fenasse	100,00%		France	France
	Centrale Solaire La Metairie	100,00%		France	France
	Centrale Solaire La Potence	100,00%		France	France
	Centrale Solaire La Sauteirane	100,00%		France	France
	Centrale Solaire La Tastere	100,00%		France	France

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Groupe	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opération
Integrated Gas, Renewables & Power (suite)					
	Centrale Solaire Le Castellet	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Les Ancizes	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Les Aspres	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Les Canebieres	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Les Cordeliers	83,98%		France	France
	Centrale Solaire Les Cordeliers 2	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Les Galliennes	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Lodes	50,00%	E	France	France
	Centrale Solaire Lyreco	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Manosque Ombriere	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Mazeran Lr	50,00%	E	France	France
	Centrale Solaire Mazeran Paca	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Olinoca	10,00%	E	France	France
	Centrale Solaire Ombrieres Cap Agathois	83,98%		France	France
	Centrale Solaire Ombrieres De Blyes	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Ombrieres P5	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Pezenas	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Piennes	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Plateau De Pouls	51,00%		France	France
	Centrale Solaire Pont Sur Sambre	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Quadrao	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Quinipily 2	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Sainte-Marie La Mare	100,00%		France	France
	Centrale Solaire SPW2	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Supdevenergie	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Toiture Josse	100,00%		France	France
	Centrale Solaire TQ1	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Valorbi	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Zabo	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Zabo 2	100,00%		France	France
	Cerezo Solar, S.L.U.	100,00%		Espagne	Espagne
	Cidra Solar, S.L.U.	100,00%		Espagne	Espagne
	Co Biogaz	26,00%	E	France	France
	Cogenra Solar, Inc.	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Colón LNG Marketing S. de R. L.	50,00%	E	Panama	Panama
	Côte d'Ivoire GNL	34,00%	E	Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire
	DAJA 148	100,00%		France	France
	DAJA 154	100,00%		France	France
	DAJA 160	100,00%		France	France
	ECA LNG Holdings B.V.	16,60%	E	Pays-Bas	Pays-Bas
	Eclipse Solar SPA	100,00%		Chili	Chili
	Edelweis Solar, S.L.U.	100,00%		Espagne	Espagne
	EDP Comercializadora S.A.U.	100,00%		Espagne	Espagne
	EDP Energia S.A.U.	100,00%		Espagne	Espagne
	Electricite Solaire De Molleges	100,00%		France	France
	Energie Developpement	50,00%	E	France	France
	Eole Boin	100,00%		France	France
	Eole Champagne Conlinoise	66,00%	E	France	France
	Eole Cote Du Moulin	100,00%		France	France

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Groupe	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opération
Integrated Gas, Renewables & Power (suite)					
	Eole Fonds Caraibes	100,00%		France	France
	Eole Grand Maison	100,00%		France	France
	Eole La Montagne	87,60%		France	France
	Eole La Perriere S.A.R.L.	100,00%		France	France
	Eole Les Buissons	100,00%		France	France
	Eole Morne Carriere	100,00%		France	France
	Eole Morne Constant	100,00%		France	France
	Eole Moulin Tizon	100,00%		France	France
	Eole Pierrefitte Es Bois	100,00%		France	France
	Eole Sorbon II	100,00%		France	France
	Eole Yate	100,00%		France	France
	Eoliennes Arques 3	100,00%		France	France
	Eoliennes Du Champ Chardon	100,00%		France	France
	Eolmed	20,00%	E	France	France
	Falla Solar, S.L.U.	100,00%		Espagne	Espagne
	Fast Jung KB	99,99%		Suède	Suède
	Finansol 1	100,00%		France	France
	Finansol 2	100,00%		France	France
	Finansol 3	100,00%		France	France
	Fluxsol	100,00%		France	France
	Frieman & Wolf Batterietechnik GmbH	99,99%		Allemagne	Allemagne
	Gas Del Litoral SRLCV	25,00%	E	Mexique	Mexique
	Gfs I Holding Company, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Glaciere De Palisse	100,00%		France	France
	Global Energy Armateur SNC	100,00%		France	France
	Global LNG Armateur S.A.S.	100,00%		France	France
	Global LNG Downstream S.A.S.	100,00%		France	France
	Global LNG North America Corporation	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Global LNG S.A.S.	100,00%		France	France
	Global LNG UK Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Go Electric	99,99%		États-Unis	États-Unis
	Golden Fields Solar I, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Goodfellow Solar Construction, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Goodfellow Solar II, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Goodfellow Solar III, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Gray Whale Offshore Wind Power No.1 Co., Ltd	50,00%	E	Corée du Sud	Corée du Sud
	Gray Whale Offshore Wind Power No.2 Co., Ltd	50,00%	E	Corée du Sud	Corée du Sud
	Greenflex Actirent Group, S.L.	100,00%		Espagne	Espagne
	Greenflex S.A.S.	99,99%		France	France
	GridVault DR1, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Grillete Solar, S.L.U.	100,00%		Espagne	Espagne
	Gulf Total Tractebel Power Company PSJC	20,00%	E	Émirats arabes unis	Émirats arabes unis
	Helio 100 Kw	100,00%		France	France
	Helio 21	100,00%		France	France
	Helio 974 Sol 1	100,00%		France	France
	Helio 974 Toitures	100,00%		France	France
	Helio 974 Toiture 2	100,00%		France	France
	Helio Bakia	50,00%	E	France	France
	Helio Boulouparis	50,00%	E	France	France

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Groupe	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opération
Integrated Gas, Renewables & Power (suite)					
	Helio Boulouparis 2	50,00%	E	France	France
	Helio Fonds Caraïbes	100,00%		France	France
	Helio Koumac	50,00%	E	France	France
	Helio L'R	100,00%		France	France
	Helio Moindah	100,00%		France	France
	Helio Plin Patch	50,00%	E	France	France
	Helio Plaine des Gaiacs	100,00%		France	France
	Helio Popidery	50,00%	E	France	France
	Helio Reunion	100,00%		France	France
	Helio Saint Benoit	100,00%		France	France
	Helio Tamoia	50,00%	E	France	France
	Helio Temala	50,00%	E	France	France
	Helio Tontouta	100,00%		France	France
	Helio Wabealo	100,00%		France	France
	Helix Project III, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Helix Project V, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	HETTY	100,00%		France	France
	Holding Eole 2018	100,00%		France	France
	Hydro Tinee	50,00%	E	France	France
	Hydromons	100,00%		France	France
	Ichthys LNG PTY Limited	26,00%	E	Australie	Australie
	Institut Photovoltaïque D'Ile De France (IPVF)	43,00%		France	France
	Ise Total Nanao Power Plant G.K.	50,00%	E	Japon	Japon
	JDA Overseas Holdings, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Jingdan New Energy investment (Shanghai) Co. Ltd	50,00%	E	Chine	Chine
	Jmcp	50,05%		France	France
	JOBS Tugboat, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Komundo Offshore Wind Power Co., Ltd	50,00%	E	Corée du Sud	Corée du Sud
	LA Basin Solar I, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	La Compagnie Electrique de Bretagne	100,00%		France	France
	La Metairie Neuve	25,00%	E	France	France
	La Seauve	95,01%		France	France
	Lampiris S.A.	100,00%		Belgique	Belgique
	Lanuz Solar, S.L.U.	100,00%		Espagne	Espagne
	Lemoore Stratford Land Holdings IV, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Les Vents De Nivillac	100,00%		France	France
	Les Vents De Ranès	100,00%		France	France
	Leuret	100,00%		France	France
	Lincoln Solar Star, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Luce Solar SPA	100,00%		Chili	Chili
	Luminora Solar cuatro, S.L.	65,00%	E	Espagne	Espagne
	Luminora Solar Dos, S.L.	65,00%	E	Espagne	Espagne
	Luminora Solar Tres, S.L.	65,00%	E	Espagne	Espagne
	Margeriaz Energie	100,00%		France	France
	Marysville Unified School District Solar, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Mauricio Solar, S.L.U.	100,00%		Espagne	Espagne
	Maxeon Solar Technologies, Pte. Ltd.	36,40%	E	Singapour	Singapour
	Messigaz SNC	100,00%		France	France
	Methanergy	100,00%		France	France

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Groupe	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opération
Integrated Gas, Renewables & Power (suite)					
	Missiles & Space Batteries Limited	49,99%	E	Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Miyagi Osato Solar Park G.K.	45,00%	E	Japon	Japon
	Miyako Kuzakai Solarpark G.K.	50,00%	E	Japon	Japon
	Mojave Solar Investment, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Moz LNG1 Financing Company Ltd	26,50%		Émirats arabes unis	Émirats arabes unis
	Moz LNG1 Holding Company Ltd	26,50%		Émirats arabes unis	Émirats arabes unis
	Mozambique MOF Company S.A.	26,50%		Mozambique	Mozambique
	Mozambique LNG Marine Terminal Company S.A.	26,50%		Mozambique	Mozambique
	Mullilo Prieska PV (RF) Proprietary Limited	27,00%	E	Afrique du Sud	Afrique du Sud
	National Gas Shipping Company Limited	5,00%	E	Émirats arabes unis	Émirats arabes unis
	NEM Solar Targetco, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Nevada Joint Union High School District Solar, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Nigeria LNG Limited	15,00%	E	Nigeria	Nigeria
	NorthStar Energy Management, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	NorthStar Energy Management Nevada, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Nouvelle Centrale Eolienne de Lastours	50,00%	E	France	France
	Nuza Solar, S.L.U.	100,00%		Espagne	Espagne
	Nyk Armateur S.A.S.	50,00%	E	France	France
	Oman LNG, LLC	5,54%	E	Oman	Oman
	Parc Eolien Nordex III	50,00%	E	France	France
	Parc Eolien Nordex XXIX	50,00%	E	France	France
	Parc Eolien Nordex XXX	50,00%	E	France	France
	Parc Solaire De Servian	100,00%		France	France
	Parc Solaire De Servian 2	100,00%		France	France
	Parque Fotovoltaico Alicahue Solar SPA	100,00%		Chili	Chili
	Parque Fotovoltaico Santa Adriana Solar SPA	100,00%		Chili	Chili
	Partrederiet Bw Gas Global LNG	49,00%	E	Norvège	Norvège
	Perpetual Sunhine Solar Program I, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Perpetual Sunshine I, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Pilastra Solar, S.L.U.	100,00%		Espagne	Espagne
	Portalon Solar, S.L.U.	100,00%		Espagne	Espagne
	Pos	100,00%		France	France
	Pos Production Ii	60,00%		France	France
	Pos Production Iii	70,00%		France	France
	Pos Production Iv	70,00%		France	France
	Pos Production V	70,00%		France	France
	Postigo Solar, S.L.U.	100,00%		Espagne	Espagne
	Qatar Liquefied Gas Company Limited	10,00%	E	Qatar	Qatar
	Qatar Liquefied Gas Company Limited (II)	16,70%	E	Qatar	Qatar
	Quadrica	51,00%	E	France	France
	Quilla Solar, S.L.U.	100,00%		Espagne	Espagne
	RLA Solar SPA	100,00%		Chili	Chili
	Rosamond Raven Holdings, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Saft (Zhuhai FTZ) Batteries Company Limited	99,99%		Chine	Chine
	Saft (Zhuhai) Energy Storage Co	99,99%		Chine	Chine
	Saft AB	99,99%		Suède	Suède
	Saft Acquisition S.A.S.	99,99%		France	France
	Saft America Inc.	99,99%		États-Unis	États-Unis
	Saft AS	99,99%		Norvège	Norvège

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Groupe	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opération
Integrated Gas, Renewables & Power (suite)					
	Saft Australia PTY Limited	99,99%		Australie	Australie
	Saft Batterias SL	99,99%		Espagne	Espagne
	Saft Batterie Italia S.R.L.	99,99%		Italie	Italie
	Saft Batterien GmbH	99,99%		Allemagne	Allemagne
	Saft Batteries Pte Limited	99,99%		Singapour	Singapour
	Saft Batteries PTY Limited	99,99%		Australie	Australie
	Saft Batterijen B.V.	99,99%		Pays-Bas	Pays-Bas
	Saft Do Brasil Ltda	99,99%		Brésil	Brésil
	Saft EV S.A.S.	99,99%		France	France
	Saft Ferak AS	99,99%		République Tchèque	République Tchèque
	Saft Groupe S.A.	99,99%		France	France
	Saft Hong Kong Limited	99,99%		Hong Kong	Hong Kong
	Saft India Private Limited	99,99%		Inde	Inde
	Saft Japan KK	99,99%		Japon	Japon
	Saft Limited	99,99%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Saft LLC	99,99%		Russie	Russie
	Saft Nife ME Limited	99,99%		Chypre	Chypre
	Saft S.A.S.	99,99%		France	France
	Seagreen HoldCo 1 Limited	51,00%	E	Royaume-Uni	Royaume-Uni
	SGS Antelope Valley Development, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Shams Power Company PJSC	20,00%	E	Émirats arabes unis	Émirats arabes unis
	Société Champenoise d'Énergie	16,00%	E	France	France
	Société d'exploitation de centrales photovoltaïques 1	25,86%		France	France
	Société Economie Mixte Production Energetique Renouvelable	35,92%	E	France	France
	Solar Carport NJ, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Solar Energies	65,00%	E	France	France
	Solar Sail, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Solar Sail Commercial DevCo I, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Solar Sail Commercial Holdings, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Solar Sail Commercial MPW DevCo, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Always Low Prices Ct, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Always Low Prices Hi, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Always Low Prices Ma, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Arizona HMR-I, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Arizona II, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Arizona VII, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Bay City 2, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Bear Creek, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Big Apple CDG, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Big Apple BTM, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star California I, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star California IV, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star California LXXV, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star California LXXVI, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star California XXXV, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star California XXXVI, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star California XXXVIII, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Co Co 1, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Groupe	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opération
Integrated Gas, Renewables & Power (suite)					
	Solar Star Co Co 2, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Coastal Pirate, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Colorado II, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star CRC Kern Front, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star CRC Yowlumne 1 North, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star CRC Yowlumne 2 South, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star CRC North Shafter, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star CRC Pier A West, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star CRC Mt. Poso, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Deer Island, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Energy Center, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Golden Empire, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Harbor, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star HD Maryland, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star HD New Jersey, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star HD New York, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Healthy 1, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Healthy Lake, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Hernwood, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Kale 1, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Khdsd, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star LA County High Desert, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star LCR Culver City, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star LCR Irvine, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star LCR LA 1, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star LCR LA 2, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star LCR Split 1, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star LCR Split 2, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Lincoln School, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star MA – Tewksbury, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Massachusetts II, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Massachusetts III, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Maxx 1, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Meridian Park West, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Parent CRC Kern Front, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Parent CRC Mt. Poso, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Parent CRC North Shafter, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Parent CRC Pier A West, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Parent CRC Yowlumne 1 North, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Parent CRC Yowlumne 2 South, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Parkton, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Prairie Holding, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Prime 2, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Prime 3, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Prime 4, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Prime SCK3, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Rancho CWD I, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star River, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Track, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Groupe	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opération
Integrated Gas, Renewables & Power (suite)					
	Solar Star Track Anacostia, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Track Cheverly, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Track Southern Ave 1, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Track Southern Ave 2, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Track Southern Ave Bus, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Tranquility, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Unkety Brook, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Urbana Landfill Central, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Urbana Landfill East, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Vegas 1, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Woodlands St Cr, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	SolarBridge Technologies Inc.	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Solarstar Billerica I, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Solarstar Ma I, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Solarstar Prime I, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	SolarStorage Fund A, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	SolarStorage Fund B, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	SolarStorage Fund C, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	SolarStorage Fund D, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	South Hook LNG Terminal Company Limited	8,35%	E	Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Spinnaker Solar, S.L.U.	100,00%		Espagne	Espagne
	SPWR SS 1, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	SPWR SunStrong Holdings, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	SSCA XLI Holding Company, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	SunPower AssetCo, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	SunPower Bobcat Solar, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	SunPower Capital Services, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	SunPower Capital, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	SunPower Commercial FTB Construction, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	SunPower Commercial Holding Company FTB SLB Parent, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	SunPower Commercial Holding Company FTB SLB, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	SunPower Corporation	51,61%		États-Unis	États-Unis
	SunPower Corporation, Systems	51,61%		États-Unis	États-Unis
	SunPower DevCo, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	SunPower Electrical of New York, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	SunPower Energía SPA	51,61%		Chili	Chili
	SunPower Energy Systems Canada Corporation	51,61%		Canada	Canada
	SunPower Equity Holdings, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	SunPower Foundation	51,61%		États-Unis	États-Unis
	SunPower Helix I, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	SunPower HoldCo, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	SunPower Manufacturing Oregon, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	SunPower North America, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	SunPower NY CDG 1, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	SunPower Philippines Limited – Regional Operating Headquarters	51,61%		Îles Caïmanes	Îles Caïmanes
	SunPower Revolver HoldCo I Parent, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	SunPower Revolver HoldCo I, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Groupe	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opération
Integrated Gas, Renewables & Power (suite)					
	SunPower Systems Mexico S. de R.L. de C.V.	51,61%		Mexique	Mexique
	SunPower Technologies Assetco Holdings, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	SunStrong Capital Acquisition 3, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Sunstrong Capital Holdings, LLC	51,61%	E	États-Unis	États-Unis
	SunStrong Partners, LLC	51,61%	E	États-Unis	États-Unis
	Sunzil	50,00%	E	France	France
	Swingletree Operations, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Tadiran Batteries GmbH	99,99%		Allemagne	Allemagne
	Tadiran Batteries Limited	99,99%		Israël	Israël
	Temasol	51,61%		Maroc	Maroc
	Tenesol SPV 1	100,00%		France	France
	Tianneng Saft Energy Joint Stock Company	39,99%	E	Chine	Chine
	TIEA Energie	100,00%		France	France
	Total Carbon Neutrality Ventures Europe	100,00%		France	France
	Total Carbon Neutrality Ventures International	100,00%		France	France
	Total Direct Energie – Centrale Electrique Bayet	100,00%		France	France
	Total Direct Energie – Centrale Electrique Marchienne-au-Pont	100,00%		Belgique	Belgique
	Total Direct Energie – Centrale Electrique Saint Avold	100,00%		France	France
	Total Direct Energie Belgium	100,00%		Belgique	Belgique
	Total Direct Energie – Centrale Electrique de Toul	100,00%		France	France
	Total Direct Energie Génération	100,00%		France	France
	Total Direct Energie S.A.	100,00%		France	France
	Total Direct Energie Services	100,00%		Belgique	Belgique
	Total Direct Energies Centrale Electrique de Pont Sur Sambre	100,00%		France	France
	Total E&P Angola Developpement Gaz	100,00%		France	Angola
	Total E&P Australia	100,00%		France	Australie
	Total E&P Australia Exploration PTY Limited	100,00%		Australie	Australie
	Total E&P Australia II	100,00%		France	Australie
	Total E&P Australia III	100,00%		France	Australie
	Total E&P Barnett USA, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Total E&P Holding Ichthys	100,00%		France	France
	Total E&P Holdings Australia PTY Limited	100,00%		Australie	Australie
	Total E&P Ichthys B.V.	100,00%		Pays-Bas	Australie
	Total E&P Indonesia Mentawai B.V.	100,00%		Pays-Bas	Indonésie
	Total E&P Indonésie	100,00%		France	Indonésie
	Total E&P Mauritius Holding Limited	100,00%		Île Maurice	Île Maurice
	Total E&P Mozambique Area 1, Limitada	100,00%		Mozambique	Mozambique
	Total E&P Oman Block 12 B.V.	100,00%		Pays-Bas	Oman
	Total E&P Oman Dev. B.V.	100,00%		Pays-Bas	Oman
	Total E&P PNG 2 B.V.	100,00%		Pays-Bas	Papouasie-Nouvelle-Guinée
	Total E&P PNG 5 B.V.	100,00%		Pays-Bas	Papouasie-Nouvelle-Guinée
	Total E&P PNG Limited	100,00%		Papouasie-Nouvelle-Guinée	Papouasie-Nouvelle-Guinée
	Total E&P Salmanov	100,00%		France	France
	Total E&P Sebuiku	100,00%		France	Indonésie
	Total E&P Singapore Pte. Ltd.	100,00%		Singapour	Singapour

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Groupe	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opération
Integrated Gas, Renewables & Power (suite)					
	Total E&P Yamal	100,00%		France	France
	Total Energia Italia S.R.L.	100,00%		Italie	Italie
	Total Energie Gas GmbH	100,00%		Allemagne	Allemagne
	Total Energy Investments Tianjin	100,00%		Chine	Chine
	Total Energy Services	100,00%		France	France
	Total Energy Ventures Emerging Markets	100,00%		France	France
	Total Eren ^(c)	29,60%	E	France	France
	Total Eren Holding	33,86%	E	France	France
	Total Gas & Power Actifs Industriels	100,00%		France	France
	Total Gas & Power Asia Private Limited	100,00%		Singapour	Singapour
	Total Gas & Power Brazil	100,00%		France	France
	Total Gas & Power Chartering Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Total Gas & Power Infrastructure Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Total Gas & Power Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Total Gas & Power North America Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Total Gas & Power Services Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Total Gas and Power Limited, London, Meyrin – Geneva Branch	100,00%		Suisse	Suisse
	Total Gas Pipeline USA Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Total Gas Y Electricidad Argentina S.A.	100,00%		Argentine	Argentine
	Total Gasandes	100,00%		France	France
	Total Gaz Electricité Holdings France	100,00%		France	France
	Total GLNG Australia	100,00%		France	Australie
	Total GLNG Australia Holdings	100,00%		France	Australie
	Total Investment Management Tianjin	100,00%		Chine	Chine
	Total LNG Angola	100,00%		France	France
	Total Midstream Holdings UK Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Total Nature Based Solutions	100,00%		France	France
	Total New Energies Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Total New Energies Ventures USA, Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Total Offshore Wind Korea	100,00%		France	France
	Total Quadran	100,00%		France	France
	Total Quadran Caraibes	100,00%		France	France
	Total Qadran DK Aps	100,00%		Danemark	Danemark
	Total Quadran Nogara	50,00%	E	France	France
	Total Quadran Pacific	100,00%		France	France
	Total Renewables	100,00%		France	France
	Total Renewables USA, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Total Solar Assets FZE	100,00%		Émirats arabes unis	Émirats arabes unis
	Total Solar Iberica, S.A.U.	100,00%		Espagne	Espagne
	Total Solar International	100,00%		France	France
	Total Solar Intl	100,00%		France	France
	Total Solar Latin America SPA	100,00%		Chili	Chili
	Total Solar Singapore Pte Ltd	100,00%		Singapour	Singapour
	Total Solar (Thailand) Co., Ltd.	100,00%		Thaïlande	Thaïlande
	Total Strong, LLC	50,00%	E	États-Unis	États-Unis
	Total SunPower Energia S.A.	51,61%		Chili	Chili
	Total Tengah	100,00%		France	Indonésie
	Total Tractebel Emirates O & M Company	50,00%	E	France	Émirats arabes unis

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Groupe	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opération
Integrated Gas, Renewables & Power (suite)					
	Total Tractebel Emirates Power Company	50,00%	E	France	Émirats arabes unis
	Total USA International, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Total Yemen LNG Company Limited	100,00%		Bermudes	Bermudes
	TQN Hydro	100,00%		France	France
	TQN Solar	100,00%		France	France
	TQN Solar Nogara	50,00%	E	France	France
	TQN Wind	100,00%		France	France
	Transportadora de Gas del Mercosur S.A.	32,68%	E	Argentine	Argentine
	Trofeo Solar, S.L.U.	100,00%		Espagne	Espagne
	TSGF SpA	50,00%	E	Chili	Chili
	Tugboat Commercial Pledgor, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	TW2 Tugboat, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Ultralight 2 Class B Member, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Ultralight 2 Holdco, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Ultralight 2 Mezzanine Borrower, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Ultralight 2 Mezzanine Pledgor, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Ultralight 2 Residential Solar, LL	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Ultralight 2 SolarBloom, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Ultralight 2 SolarBloom Pledgor, LLC	51,61%		États-Unis	États-Unis
	Valorene	66,00%		France	France
	Vega Solar 1 S.A.P.I. de C.V.	51,61%		Mexique	Mexique
	Vega Solar 2 S.A.P.I. de C.V.	51,61%		Mexique	Mexique
	Vents D'Oc Energies Renouvelables	100,00%		France	France
	Vents D'Oc Centrale D'Energie Renouvelable 17	100,00%		France	France
	Vents D'Oc Centrale D'Energie Renouvelable 18	100,00%		France	France
	Vertigo	25,00%	E	France	France
	Watt Prox	100,00%		France	France
	Winergy	100,00%		France	France
	WP France 21	100,00%		France	France
	WP France 25	100,00%		France	France
	Yamal LNG ^(d)	29,73%	E	Russie	Russie
	Yemen LNG Company Limited	39,62%	E	Bermudes	Yémen
	Zeeland Solar B.V.	100,00%		Pays-Bas	Pays-Bas
Raffinage Chimie					
	Appryl S.N.C	50,00%		France	France
	Atlantic Trading and Marketing Financial Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Atlantic Trading and Marketing Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Balzatex S.A.S.	100,00%		France	France
	Barry Controls Aerospace S.N.C.	100,00%		France	France
	BASF Total Petrochemicals LLC	40,00%		États-Unis	États-Unis
	Bay Junction Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Bayport Polymers LLC	50,00%	E	États-Unis	États-Unis
	Borrachas Portalegre Ltda	100,00%		Portugal	Portugal
	BOU Verwaltungs GmbH	100,00%		Allemagne	Allemagne
	Buckeye Products Pipeline LP	14,66%	E	États-Unis	États-Unis
	Catelsa-Caceres S.A.U.	100,00%		Espagne	Espagne
	Cie Tunisienne du Caoutchouc S.A.R.L.	100,00%		Tunisie	Tunisie
	Composite Industrie Maroc S.A.R.L.	100,00%		Maroc	Maroc
	Composite Industrie S.A.	100,00%		France	France

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Groupe	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opération
Raffinage Chimie (suite)					
	Cosden, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	COS-MAR Company	50,00%		États-Unis	États-Unis
	Cray Valley (Guangzhou) Chemical Company, Limited	100,00%		Chine	Chine
	Cray Valley Czech	100,00%		République Tchèque	République Tchèque
	Cray Valley HSC Asia Limited	100,00%		Chine	Hong Kong
	Cray Valley Italia S.R.L.	100,00%		Italie	Italie
	Cray Valley S.A.	100,00%		France	France
	CSSA – Chartering and Shipping Services S.A.	100,00%		Suisse	Suisse
	Espa S.A.R.L.	100,00%		France	France
	Ethylène Est	99,98%		France	France
	Feluy Immobati	100,00%		Belgique	Belgique
	Fina Pipeline Co	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Fina Technology, Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Gasket (Suzhou) Valve Components Company, Limited	100,00%		Chine	Chine
	Gasket International S.R.L.	100,00%		Italie	Italie
	Grande Paroisse S.A.	100,00%		France	France
	Gulf Coast Pipeline LP	14,66%	E	États-Unis	États-Unis
	Hanwha Total Petrochemical Co. Limited	50,00%	E	Corée du Sud	Corée du Sud
	HBA Hutchinson Brasil Automotive Ltda	100,00%		Brésil	Brésil
	Hutchinson (UK) Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Hutchinson (Wuhan) Automotive Rubber Products Company Limited	100,00%		Chine	Chine
	Hutchinson Aéronautique & Industrie Limited	100,00%		Canada	Canada
	Hutchinson Aeroservices S.A.S.	100,00%		France	France
	Hutchinson Aerospace & Industry Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Hutchinson Aerospace GmbH	100,00%		Allemagne	Allemagne
	Hutchinson Aftermarket USA Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Hutchinson Antivibration Systems Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Hutchinson Automotive Systems Company, Limited	100,00%		Chine	Chine
	Hutchinson Autopartes Mexico S.A. de C.V.	100,00%		Mexique	Mexique
	Hutchinson Borrachas de Portugal Ltda	100,00%		Portugal	Portugal
	Hutchinson Corporation	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Hutchinson d.o.o Ruma	100,00%		Serbie	Serbie
	Hutchinson Do Brasil S.A.	100,00%		Brésil	Brésil
	Hutchinson Fluid Management Systems Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Hutchinson GmbH	100,00%		Allemagne	Allemagne
	Hutchinson Holding GmbH	100,00%		Allemagne	Allemagne
	Hutchinson Holdings UK Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Hutchinson Iberia S.A.	100,00%		Espagne	Espagne
	Hutchinson Industrial Rubber Products (Suzhou) Company, Limited	100,00%		Chine	Chine
	Hutchinson Industrias Del Caucho SAU	100,00%		Espagne	Espagne
	Hutchinson Industries Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Hutchinson Japan Company Limited	100,00%		Japon	Japon
	Hutchinson Korea Limited	100,00%		Corée du Sud	Corée du Sud
	Hutchinson Maroc S.A.R.L. AU	100,00%		Maroc	Maroc
	Hutchinson Poland SP ZO.O.	100,00%		Pologne	Pologne
	Hutchinson Polymers S.N.C.	100,00%		France	France
	Hutchinson Porto	100,00%		Portugal	Portugal

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Groupe	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opération
Raffinage Chimie (suite)					
	Hutchinson Precision Sealing Systems Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Hutchinson Research & Innovation Singapore PTE. Limited	100,00%		Singapour	Singapour
	Hutchinson Rubber Products Private Limited Inde	100,00%		Inde	Inde
	Hutchinson S.A.	100,00%		France	France
	Hutchinson S.N.C.	100,00%		France	France
	Hutchinson S.R.L. (Italie)	100,00%		Italie	Italie
	Hutchinson S.R.L. (Roumanie)	100,00%		Roumanie	Roumanie
	Hutchinson Sales Corporation	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Hutchinson Seal De Mexico S.A. de CV.	100,00%		Mexique	Mexique
	Hutchinson Sealing Systems Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Hutchinson SRO	100,00%		République Tchèque	République Tchèque
	Hutchinson Stop – Choc GmbH & CO. KG	100,00%		Allemagne	Allemagne
	Hutchinson Suisse S.A.	100,00%		Suisse	Suisse
	Hutchinson Transferencia de Fluidos S.A. de C.V.	100,00%		Mexique	Mexique
	Hutchinson Tunisie S.A.R.L.	100,00%		Tunisie	Tunisie
	Hutchinson Vietnam Company Limited	100,00%		Vietnam	Vietnam
	Industrias Tecnicas De La Espuma SL	100,00%		Espagne	Espagne
	Industrielle Desmarquoy S.N.C.	100,00%		France	France
	Jéhier S.A.S.	99,89%		France	France
	Joint Precision Rubber	100,00%		France	France
	KTN Kunststofftechnik Nobitz GmbH	100,00%		Allemagne	Allemagne
	Laffan Refinery Company Limited	10,00%	E	Qatar	Qatar
	Laffan Refinery Company Limited 2	10,00%	E	Qatar	Qatar
	LaPorte Pipeline Company LP	20,16%	E	États-Unis	États-Unis
	LaPorte Pipeline GP LLC	19,96%	E	États-Unis	États-Unis
	Le Joint Francais S.N.C.	100,00%		France	France
	Legacy Site Services Funding Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Legacy Site Services LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Les Stratifiés S.A.S.	100,00%		France	France
	Lone Wolf Land Company	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Machen Land Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Mide Technology Corporation	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Naphtachimie	50,00%		France	France
	Novogy, Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Olutex Oberlausitzer Luftfahrttextilien GmbH	100,00%		Allemagne	Allemagne
	Pamargan (Malta) Products Limited	100,00%		Malte	Malte
	Pamargan Products Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Paulstra S.N.C.	100,00%		France	France
	Paulstra Silentbloc S.A.	100,00%		Belgique	Belgique
	PFW Aerospace GmbH	100,00%		Allemagne	Allemagne
	PFW Havacilik Sanayi ve Dis Ticaret Limited Sirketi	100,00%		Turquie	Turquie
	PFW Uk Machining Ltd.	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Polyblend GmbH	100,00%		Allemagne	Allemagne
	Qatar Petrochemical Company Q.S.C. (QAPCO)	20,00%	E	Qatar	Qatar
	Qatofin Company Limited	49,09%	E	Qatar	Qatar
	Résilium	100,00%		Belgique	Belgique
	Retia	100,00%		France	France
	Retia USA LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Groupe	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opération
Raffinage Chimie (suite)					
	San Jacinto Rail Limited	17,00%	E	États-Unis	États-Unis
	Saudi Aramco Total Refining & Petrochemical Company	37,50%	E	Arabie Saoudite	Arabie Saoudite
	SigmaKalon Group B.V.	100,00%		Pays-Bas	Pays-Bas
	Société Béarnaise De Gestion Industrielle	100,00%		France	France
	Société du Pipeline Sud-Européen	35,14%	E	France	France
	SPA Sonatrach Total Entreprise de Polymères	49,00%	E	Algérie	Algérie
	Stillman Seal Corporation	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Stop-Choc (UK) Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Synova	100,00%		France	France
	Techlam S.A.S.	100,00%		France	France
	Thermal Control Systems Automotive Sasu	60,00%		France	France
	Total Activités Maritimes	100,00%		France	France
	Total Atlantic Trading Mexico SA De CV	100,00%		Mexique	Mexique
	Total Corbion PLA B.V.	50,00%	E	Pays-Bas	Pays-Bas
	Total Country Services Belgium	100,00%		Belgique	Belgique
	Total Deutschland GmbH ^(e)	100,00%		Allemagne	Allemagne
	Total Downstream UK PLC	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Total Energy Marketing A/S	100,00%		Danemark	Danemark
	Total European Trading	100,00%		France	France
	Total Laffan Refinery	100,00%		France	France
	Total Laffan Refinery II B.V.	100,00%		Pays-Bas	Pays-Bas
	Total Lindsey Oil Refinery Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Total New Energies USA, Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Total Olefins Antwerp	100,00%		Belgique	Belgique
	Total Opslag En Pijpleiding Nederland NV	55,00%		Pays-Bas	Pays-Bas
	Total PAR LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Total Petrochemicals (Hong Kong) Limited	100,00%		Hong Kong	Hong Kong
	Total Petrochemicals (Shanghai) Limited	100,00%		Chine	Chine
	Total Petrochemicals Development Feluy	100,00%		Belgique	Belgique
	Total Petrochemicals Ecaussinnes	100,00%		Belgique	Belgique
	Total Petrochemicals Feluy	100,00%		Belgique	Belgique
	Total Petrochemicals France	100,00%		France	France
	Total Petrochemicals Iberica	100,00%		Espagne	Espagne
	Total Petrochemicals Pipeline USA Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Total Petrochemicals UK Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Total Polymers Antwerp	100,00%		Belgique	Belgique
	Total Raffinaderij Antwerpen N.V.	100,00%		Belgique	Belgique
	Total Raffinage France	100,00%		France	France
	Total Raffinerie Mitteldeutschland GmbH	100,00%		Allemagne	Allemagne
	Total Refining & Chemicals	100,00%		France	France
	Total Refining & Chemicals Saudi Arabia S.A.S.	100,00%		France	France
	Total Research & Technology Feluy	100,00%		Belgique	Belgique
	Total Splitter USA Inc	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Total Trading and Marketing Canada LP	100,00%		Canada	Canada
	Total Trading Asia Pte Limited	100,00%		Singapour	Singapour
	Total Trading Canada Limited	100,00%		Canada	Canada
	Total Trading Products S.A.	100,00%		Suisse	Suisse
	TOTSA Total Oil Trading S.A.	100,00%		Suisse	Suisse
	Totseanergy	49,00%	E	Belgique	Belgique

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Groupe	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opération
Raffinage Chimie (suite)					
	Transalpes S.N.C.	67,00%		France	France
	Trans-Ethylène	99,98%		France	France
	Tssa Total Storage & Services S.A.	100,00%		Suisse	Suisse
	Vibrachoc S.A.U.	100,00%		Espagne	Espagne
	Zeeland Refinery NV	55,00%		Pays-Bas	Pays-Bas
Marketing & Services					
	Air Total (Suisse) S.A.	100,00%		Suisse	Suisse
	Air Total International S.A.	100,00%		France	France
	Alvea	100,00%		France	France
	Antilles Gaz	100,00%		France	France
	Argedis	100,00%		France	France
	Aristea	51,00%	E	Belgique	Belgique
	Arteco	49,99%	E	Belgique	Belgique
	AS 24	100,00%		France	France
	AS24 Belgie N.V.	100,00%		Belgique	Belgique
	AS24 Espanola S.A.	100,00%		Espagne	Espagne
	AS24 Fuel Cards Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	AS24 Lituanie	100,00%		Lituanie	Lituanie
	AS24 Polska SP ZO.O.	100,00%		Pologne	Pologne
	AS24 Tankservice GmbH	100,00%		Allemagne	Allemagne
	Charvet La Mure Bianco	100,00%		France	France
	Clean Energy	25,63%	E	États-Unis	États-Unis
	Compagnie Pétrolière de l'Ouest – CPO	100,00%		France	France
	Cristal Marketing Egypt	84,62%		Égypte	Égypte
	Total Proxi Energies Nord Est	100,00%		France	France
	Elf Oil UK Aviation Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Elf Oil UK Properties Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Fioulmarket.fr	100,00%		France	France
	Gapco Kenya Limited	100,00%		Kenya	Kenya
	Gapco Tanzania Limited	100,00%		Tanzanie	Tanzanie
	Guangzhou Elf Lubricants Company Limited	77,00%		Chine	Chine
	Gulf Africa Petroleum Corporation	100,00%		Île Maurice	Île Maurice
	Lubricants Vietnam Holding Limited	100,00%		Hong Kong	Hong Kong
	National Petroleum Refiners Of South Africa (PTY) Limited	18,22%	E	Afrique du Sud	Afrique du Sud
	Progres S.A.S.	100,00%		France	France
	Quimica Vasca S.A.U.	100,00%		Espagne	Espagne
	Saudi Total Petroleum Products	51,00%	E	Arabie Saoudite	Arabie Saoudite
	Servauto Nederland B.V.	100,00%		Pays-Bas	Pays-Bas
	Société d'exploitation de l'usine de Rouen	98,98%		France	France
	Société mahoraise de stockage de produits pétroliers	100,00%		France	France
	Société Urbaine des Pétroles	100,00%		France	France
	S-Oil Total Lubricants Company Limited	50,00%	E	Corée du Sud	Corée du Sud
	South Asia LPG Private Limited	50,00%	E	Inde	Inde
	Stedis	100,00%		France	France
	Tas'Helat Marketing Company	50,00%	E	Arabie Saoudite	Arabie Saoudite
	Total (Africa) Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Total (Fiji) Limited	100,00%		Fidji	Fidji
	Total Additifs et Carburants Spéciaux	100,00%		France	France
	Total Africa S.A.	100,00%		France	France

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Groupe	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opération
Marketing & Services (suite)					
	Total Aviation & Export Limited	100,00%		Zambie	Zambie
	Total Belgium	100,00%		Belgique	Belgique
	Total Bitumen Deutschland GmbH	100,00%		Allemagne	Allemagne
	Total Bitumen UK Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Total Botswana (PTY) Limited	50,10%		Botswana	Botswana
	Total Brasil Diesel Comércio e Transportes Ltda	100,00%		Brésil	Brésil
	Total Brasil Distribuidora Ltda	100,00%		Brésil	Brésil
	Total Burkina	100,00%		Burkina Faso	Burkina Faso
	Total Cambodge	100,00%		Cambodge	Cambodge
	Total Cameroun	67,01%		Cameroun	Cameroun
	Total Caraïbes	100,00%		France	France
	Total Ceska Republika S.R.O.	100,00%		République Tchèque	République Tchèque
	Total China Investment Company Limited	100,00%		Chine	Chine
	Total Congo	100,00%		Congo	Congo
	Total Corse	100,00%		France	France
	Total Côte D'Ivoire	72,99%		Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire
	Total Denmark A/S	100,00%		Danemark	Danemark
	Total Egypt	84,62%		Égypte	Égypte
	Total España S.A.	100,00%		Espagne	Espagne
	Total Especialidades Argentina	100,00%		Argentine	Argentine
	Total Ethiopia	100,00%		Éthiopie	Éthiopie
	Total Fluides	100,00%		France	France
	Total Freeport Corporation	51,00%	E	Philippines	Philippines
	Total Fuels Wuhan Company Limited	100,00%		Chine	Chine
	Total Glass Lubricants Europe GmbH	100,00%		Allemagne	Allemagne
	Total Guadeloupe	100,00%		France	Guadeloupe
	Total Guinée Ecuatorial	70,00%		Guinée Équatoriale	Guinée Équatoriale
	Total Guinée	100,00%		Guinée	Guinée
	Total Holding Asie	100,00%		France	France
	Total Holding India	100,00%		France	France
	Total Italia	100,00%		Italie	Italie
	Total Jamaica Limited	100,00%		Jamaïque	Jamaïque
	Total Jordan PSC	100,00%		Jordanie	Jordanie
	Total Kenya	93,96%		Kenya	Kenya
	Total Liban	100,00%		Liban	Liban
	Total Liberia Inc.	100,00%		Liberia	Liberia
	Total Lubricants (China) Company Limited	77,00%		Chine	Chine
	Total Lubricants Taiwan Limited	63,00%		Taiwan	Taiwan
	Total Lubrifiants	99,98%		France	France
	Total Lubrifiants Algérie	78,90%		Algérie	Algérie
	Total Lubrifiants Service Automobile	99,98%		France	France
	Total Luxembourg S.A.	100,00%		Luxembourg	Luxembourg
	Total Madagasikara S.A.	79,44%		Madagascar	Madagascar
	Total Malawi Limited	100,00%		Malawi	Malawi
	Total Mali	100,00%		Mali	Mali
	Total Marine Fuels	100,00%		Singapour	Singapour
	Total Marketing Egypt	84,62%		Égypte	Égypte
	Total Marketing et Services Angola S.A.	50,00%	E	Angola	Angola
	Total Marketing France	100,00%		France	France

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Groupe	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opération
Marketing & Services (suite)					
	Total Marketing Gabon	90,00%		Gabon	Gabon
	Total Marketing Middle East Free Zone	100,00%		Émirats arabes unis	Émirats arabes unis
	Total Marketing Services	100,00%		France	France
	Total Marketing Tchad	100,00%		Tchad	Tchad
	Total Marketing Uganda	100,00%		Ouganda	Ouganda
	Total Maroc	55,00%		Maroc	Maroc
	Total Mauritius	55,00%		Île Maurice	Île Maurice
	Total Mayotte	100,00%		France	Mayotte
	Total Mexico S.A. de C.V.	100,00%		Mexique	Mexique
	Total Mineraloel und Chemie GmbH	100,00%		Allemagne	Allemagne
	Total Mineralol GmbH	100,00%		Allemagne	Allemagne
	Total Mozambique	100,00%		Mozambique	Mozambique
	Total Namibia (PTY) Limited	50,10%		Namibie	Namibie
	Total Nederland NV	100,00%		Pays-Bas	Pays-Bas
	Total Niger S.A.	100,00%		Niger	Niger
	Total Nigeria PLC	61,72%		Nigeria	Nigeria
	Total Oil Asia-Pacific Pte Limited	100,00%		Singapour	Singapour
	Total Oil India Private Limited	100,00%		Inde	Inde
	Total Outre-Mer	100,00%		France	France
	Total Pacifique	100,00%		France	Nouvelle Calédonie
	Total Paiement Services	100,00%		France	France
	Total Parco Pakistan Limited	50,00%	E	Pakistan	Pakistan
	Total Petroleum (Shanghai) Company Limited	100,00%		Chine	Chine
	Total Petroleum Ghana Limited	76,74%		Ghana	Ghana
	Total Petroleum Puerto Rico Corp.	100,00%		Porto Rico	Porto Rico
	Total Philippines Corporation	51,00%	E	Philippines	Philippines
	Total Polska	100,00%		Pologne	Pologne
	Total Polynésie	100,00%		France	Polynésie Française
	Total RDC	60,00%		République démocratique du Congo	République Démocratique du Congo
	Total Réunion	100,00%		France	Réunion
	Total Romania S.A.	100,00%		Roumanie	Roumanie
	Total Sénégal	69,14%		Sénégal	Sénégal
	Total Singapore Shared Services Pte Limited	100,00%		Singapour	Singapour
	Total Sinochem Fuels Company Limited	49,00%	E	Chine	Chine
	Total Sinochem Oil Company Limited	49,00%	E	Chine	Chine
	Total South Africa (PTY) Limited	50,10%		Afrique du Sud	Afrique du Sud
	Total Specialties USA Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Total Supply MS S.A.	100,00%		Suisse	Suisse
	Total Swaziland (PTY) Limited	50,10%		Swaziland	Swaziland
	Total Tanzania Limited	100,00%		Tanzanie	Tanzanie
	Total Tianjin Manufacturing Company Limited	77,00%		Chine	Chine
	Total Togo	76,72%		Togo	Togo
	Total Tunisie	100,00%		Tunisie	Tunisie
	Total Turkey Pazarlama	100,00%		Turquie	Turquie
	Total UAE LLC	49,00%		Émirats arabes unis	Émirats arabes unis
	Total Uganda Limited	100,00%		Ouganda	Ouganda
	Total UK Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Total Ukraine LLC	100,00%		Ukraine	Ukraine

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Groupe	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opération
Marketing & Services (suite)					
	Total Vietnam Limited	100,00%		Vietnam	Vietnam
	Total Vostok	100,00%		Russie	Russie
	Total Zambia	100,00%		Zambie	Zambie
	Total Zimbabwe	80,00%		Zimbabwe	Zimbabwe
	Totalgaz Vietnam LLC	100,00%		Vietnam	Vietnam
	Trapil	35,50%	E	France	France
	Upbeatprops 100 PTY Limited	50,10%		Afrique du Sud	Afrique du Sud
	V Energy S.A.	70,00%		République Dominicaine	République Dominicaine
Holding					
	Albatros	100,00%		France	France
	Elf Aquitaine Fertilisants	100,00%		France	France
	Elf Aquitaine Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Elf Forest Products LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Omnium Reinsurance Company S.A.	100,00%		Suisse	Suisse
	Pan Insurance Limited	100,00%		Irlande	Irlande
	Septentrion Participations	100,00%		France	France
	Socap S.A.S.	100,00%		France	France
	Société Civile Immobilière CB2	100,00%		France	France
	Sofax Banque	100,00%		France	France
	Total American Services Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Total Capital	100,00%		France	France
	Total Capital Canada Limited	100,00%		Canada	Canada
	Total Capital International	100,00%		France	France
	Total Consulting	100,00%		France	France
	Total Corporate Management (Beijing) Company Limited	100,00%		Chine	Chine
	Total Delaware Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Total Développement Régional S.A.S.	100,00%		France	France
	Total Digital Factory	100,00%		France	France
	Total Facilities Management Services (TFMS)	100,00%		France	France
	Total Finance	100,00%		France	France
	Total Finance Corporate Services Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Total Finance Global Services (TOFIG)	100,00%		Belgique	Belgique
	Total Finance international B.V.	100,00%		Pays-Bas	Pays-Bas
	Total Finance Nederland B.V.	100,00%		Pays-Bas	Pays-Bas
	Total Finance USA Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Total Funding Nederland B.V.	100,00%		Pays-Bas	Pays-Bas
	Total Funding Nederland International B.V.	100,00%		Pays-Bas	Pays-Bas
	Total Gestion Filiales	100,00%		France	France
	Total Gestion USA	100,00%		France	France
	Total Global Financial Services	100,00%		France	France
	Total Global Human Ressources Services	100,00%		France	France
	Total Global Information Technology Services Belgium	99,98%		Belgique	Belgique
	Total Global IT Services (TGITS)	100,00%		France	France
	Total Global Procurement (TGP)	100,00%		France	France
	Total Global Procurement Belgium S.A. (TGPB)	100,00%		Belgique	Belgique
	Total Global Services Bucharest	99,01%		Roumanie	Roumanie
	Total Global Services Philippines	100,00%		Philippines	Philippines
	Total Holding Allemagne	100,00%		France	France

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Groupe	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opération
Holding (suite)					
	Total Holdings Europe	100,00%		France	France
	Total Holdings International B.V.	100,00%		Pays-Bas	Pays-Bas
	Total Holdings S.A.S.	100,00%		France	France
	Total Holdings UK Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Total Holdings USA Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Total International NV	100,00%		Pays-Bas	Pays-Bas
	Total Investments	100,00%		France	France
	Total Learning Solutions (TLS)	100,00%		France	France
	Total Operations Canada Limited	100,00%		Canada	Canada
	Total Overseas Holding (PTY) Limited	100,00%		Afrique du Sud	Pays-Bas
	Total Participations	100,00%		France	France
	Total Petrochemicals & Refining S.A./NV ^(a)	100,00%		Belgique	Belgique
	Total Petrochemicals & Refining USA Inc. ^(a)	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Total Petrochemicals Security USA Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Total Resources (Canada) Limited	100,00%		Canada	Canada
	TOTAL SE	–		France	France
	Total Treasury	100,00%		France	France
	Total UK Finance Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni

(a) % de contrôle différent du % d'intérêt : 49%.

(b) % de contrôle différent du % d'intérêt : 10%.

(c) % de contrôle différent du % d'intérêt : 5,80%.

(d) % de contrôle différent du % d'intérêt : 20,02%.

(e) Entités multi-sectorielles.

9

Informations complémentaires sur l'activité d'hydrocarbures (non auditées)

9.1 Informations sur l'activité d'hydrocarbures au titre de la réglementation FASB Accounting Standards Codification 932	426	9.2 Autres informations complémentaires	443
9.1.1 Processus d'évaluation des réserves	426	9.2.1 Production de gaz commercialisable	443
9.1.2 Réserves prouvées développées	426	9.2.2 Prix de production	443
9.1.3 Réserves prouvées non développées	427	9.2.3 Coûts de production	444
9.1.4 Estimation des réserves prouvées d'huile, bitume et gaz	427	9.3 Rapport sur les paiements effectués au profit des gouvernements (article L. 22-10-37 du Code de commerce)	445
9.1.5 Résultats des opérations de production d'hydrocarbures	436	9.3.1 Rapport par pays et type de Paiements	446
9.1.6 Coûts induits	438	9.3.2 Rapport par Projet et type de Paiements, et par Gouvernement et type de Paiements	447
9.1.7 Coûts capitalisés relatifs aux activités de production d'hydrocarbures	439	9.4 Déclaration des paiements aux gouvernements au titre d'achats de pétrole, de gaz et de minéraux (reporting ITIE)	464
9.1.8 Calcul des <i>cash flows</i> nets futurs actualisés	440		
9.1.9 Principales origines des variations des <i>cash flows</i> nets futurs actualisés	442		

9.1 Informations sur l'activité d'hydrocarbures au titre de la réglementation *FASB Accounting Standards Codification 932*

Les estimations de réserves prouvées sont calculées suivant les règles de la SEC (norme 4-10 de la réglementation S-X) mises à jour dans le cadre de la « *Modernization of Oil and Gas Reporting (Release n° 33-8995)* » et suivant la réglementation du *Financial Accounting*

Standard Board (FASB) Accounting Standards Update regarding Extractive Activities – Oil and Gas (ASC 932) qui fournissent les définitions et les obligations de publication.

9.1.1 Processus d'évaluation des réserves

L'estimation des réserves est réalisée en filiales par des ingénieurs gisement et géosciences et des économistes expérimentés sous la supervision de la Direction générale de la filiale. Les équipes impliquées dans l'exercice sont formées aux procédures internes ainsi qu'aux règles de la SEC qui définissent les critères nécessaires pour que des réserves soient prouvées. Toutes les réserves des filiales consolidées et des sociétés mises en équivalence sont estimées au sein des filiales du Groupe à l'exception des réserves provenant de la société mise en équivalence PAO Novatek. L'évaluation des réserves prouvées nettes de liquides et de gaz naturel de certains champs détenus par PAO Novatek a été réalisée au 31 décembre 2020, conformément aux normes appliquées par le Groupe, sur la base d'un rapport d'un tiers indépendant DeGolyer & MacNaughton. Ces réserves ainsi évaluées correspondent à 46% des réserves prouvées nettes que TOTAL reporte en Russie au 31 décembre 2020.

Les modifications de réserves prouvées SEC supérieures à un certain seuil et les évaluations techniques de réserves associées à une décision d'investissement devant être validée par le Comité directeur de l'Exploration-Production sont soumises à l'approbation d'un Comité technique réserves. Le président de ce Comité est nommé par le management de l'Exploration-Production et ses membres ont l'expertise réservoir, géologie de gisement, géophysique de gisement, méthodologie réserves, forage et études de développement.

Le processus de contrôle interne relatif à l'estimation des réserves du Groupe fait l'objet d'une procédure précise qui repose sur les éléments suivants :

- une entité Réserves centrale dont le rôle est de consolider, documenter et archiver les réserves du Groupe, de veiller à l'homogénéité des méthodes d'évaluation dans les pays où le Groupe est présent, de mettre à jour les règles, définitions et procédures internes sur l'évaluation des réserves et de s'assurer de leur cohérence avec les standards de la SEC, de dispenser les formations sur les méthodes d'évaluation et de classification des réserves, de mener périodiquement des revues techniques dans chaque société contrôlée ;
- une revue des réserves de chaque société menée par un groupe d'experts choisis pour leurs compétences dans le domaine des

géosciences et de l'ingénierie réservoir et leurs connaissances du Groupe. Ce groupe d'experts, dirigé par le directeur Réserves (« DR ») de la direction Développement et Support aux Opérations et composé d'au moins trois membres du Comité technique réserves, a une connaissance approfondie des définitions de la SEC. Son rôle est de revoir de façon indépendante les variations significatives de réserves proposées et de vérifier que les estimations de réserves reposent sur des méthodes et des procédures adéquates.

- à l'issue de la revue annuelle des réserves réalisée par la direction Développement et Support aux Opérations, le Comité Réserves SEC, présidé par la Directrice Finances et Économie de l'Exploration-Production et composé des directeurs Développement et Support aux Opérations, Stratégie, Croissance et Recherche, Finance, Juridique de l'Exploration-Production, ainsi que du président du Comité technique réserves et du DR, valide les propositions d'enregistrement de réserves SEC pour ce qui concerne les critères ne relevant pas de l'expertise technique (réservoir, géosciences, etc.). L'état de la revue annuelle et les propositions d'enregistrement de révisions ou d'additions de réserves prouvées SEC sont soumis au Comité directeur de l'Exploration-Production pour approbation avant validation finale par la Direction générale et le directeur Financier du Groupe.

Les processus d'évaluation des réserves et de contrôle font l'objet d'un audit interne périodique.

La personne en charge de l'établissement des réserves du Groupe est le DR de la direction Développement et Support aux Opérations nommé par le directeur de l'Exploration-Production. À ce titre, il supervise l'entité Réserves, dirige la revue annuelle des réserves et est membre du Comité technique réserves et du Comité Réserves SEC. Le DR actuel a plus de 25 ans d'expérience dans l'industrie pétrolière et gazière, a des compétences reconnues dans le domaine des géosciences, de l'ingénierie réservoir et dans l'évaluation, l'audit et le contrôle des réserves. Il est ingénieur de l'École Centrale Paris et de l'IFP school. Il fait partie du groupe d'experts sur la classification des ressources de la Commission économique européenne des Nations unies et est un membre actif de la SPE (*Society of Petroleum Engineers*).

9.1.2 Réserves prouvées développées

Au 31 décembre 2020, les réserves prouvées développées d'hydrocarbures (huile, bitume et gaz naturel) de TOTAL atteignaient 7 985 Mbep et représentaient 65% des réserves prouvées. Au 31 décembre 2019, les réserves prouvées développées d'hydrocarbures (huile, bitume et gaz naturel) de TOTAL atteignaient 8 532 Mbep et représentaient 67% des réserves prouvées. Au 31 décembre 2018,

les réserves prouvées développées d'hydrocarbures (huile, bitume et gaz naturel) de TOTAL étaient de 8 400 Mbep et représentaient 70% des réserves prouvées. Sur les trois dernières années, la moyenne annuelle du renouvellement des réserves prouvées développées s'est maintenue à un niveau bien supérieur à 1 300 Mbep.

9.1.3 Réserves prouvées non développées

Au 31 décembre 2020, les réserves prouvées non développées d'hydrocarbures de TOTAL s'élevaient à 4 343 Mbep tandis qu'elles s'élevaient à 4 149 Mbep au 31 décembre 2019 et à 3 650 Mbep au 31 décembre 2018.

La variation entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020 se décompose en -497 Mbep associés à la conversion de réserves prouvées non développées en réserves prouvées développées ; +517 Mbep associés à des révisions des estimations antérieures principalement au Brésil, en Norvège, Azerbaïdjan, Russie et aux Émirats arabes unis, et, -2 Mbep de cessions. Pour ce qui concerne la variation des réserves prouvées non développées non présentes dans le bilan d'ouverture, +151 Mbep associés à des découvertes et extensions, principalement en Russie et +25 Mbep associés à des acquisitions.

En 2020, sur les 497 Mbep de réserves prouvées non développées converties en réserves prouvées développées, 408 Mbep l'ont été dans le cadre des activités de développement en Russie, Norvège, Emirats arabes unis, Brésil et Royaume-Uni. Ceci confirme à nouveau la capacité du Groupe à développer et mettre en production des projets de grande taille et complexes.

Pour l'année 2020, les coûts consacrés au développement de réserves prouvées non développées se sont élevés à 4,7 milliards de dollars, représentant 68% des coûts de développement, et ont concerné des projets situés principalement en Norvège, au Nigéria, en Russie, aux États-Unis, au Qatar, en Australie et au Danemark.

9.1.4 Estimation des réserves prouvées d'huile, bitume et gaz

Les tableaux qui suivent donnent, pour les réserves d'huile, de bitume et de gaz, une estimation par zone géographique des quantités d'hydrocarbures revenant au Groupe au 31 décembre des exercices 2020, 2019 et 2018.

Les quantités affichées concernent les réserves prouvées développées et non développées, ainsi que les variations correspondantes intervenues durant les exercices 2020, 2019 et 2018.

Les définitions des réserves prouvées, des réserves prouvées développées et des réserves prouvées non développées d'hydrocarbures sont conformes à la norme 4-10 révisée de la réglementation S-X de la SEC.

Les réserves et la production mentionnées dans les tableaux correspondent à la part du Groupe dans lesdites réserves ou ladite production. Les réserves prouvées mondiales de TOTAL incluent les réserves prouvées de ses filiales consolidées, ainsi que sa quote-part dans les réserves prouvées des sociétés mises en équivalence.

Les changements significatifs dans les réserves prouvées entre 2019 et 2020 sont commentés ci-dessous.

Les réserves prouvées non développées du Groupe, qui peuvent rester non développées pendant 5 ans ou plus après l'enregistrement des réserves prouvées, correspondent aux réserves prouvées non développées sur des projets de grande taille et dont le développement est complexe et sur des projets de développement de champs dont la mise en œuvre dépend des contraintes de capacité.

Bien que le Groupe ait converti en réserves développées un volume significatif de réserves non développées de 5 ans ou plus, associées à des projets de grande taille et complexes, ces projets contiennent encore des réserves prouvées non développées de 5 ans ou plus qui devraient être développées au fil du temps dans le cadre des plans de développement initiaux ou de phases de développement additionnelles.

Par ailleurs, certains projets sont dimensionnés et optimisés pour une capacité donnée de production qui contrôle le rythme de développement et de forage des puits. Au démarrage de la production de ces projets, seule une partie des réserves prouvées est développée dans le respect des contraintes de capacités et des obligations contractuelles.

Compte tenu de la spécificité de ces projets, le Groupe estime justifié de comptabiliser l'intégralité des réserves prouvées de ces projets, malgré des durées de mise en production de ces réserves non développées qui peuvent s'étaler sur plus de cinq ans après le lancement des projets.

Pour les filiales consolidées, les révisions de +276 Mbep pour l'année 2020 s'expliquent par :

- +827 Mbep du fait de l'obtention de nouvelles données liées aux forages et à l'historique de la production – notamment soutenu par l'augmentation de la production des développements récents – principalement au Brésil, aux Émirats arabes unis, en Angola, Norvège, au Nigéria et en Azerbaïdjan ;
- -670 Mbep qui ne sont plus économiques selon les règles SEC suite à la baisse des prix des hydrocarbures en 2020, notamment pour la totalité des réserves prouvées de Fort Hills (Canada). Une évolution favorable des prix futurs pourrait conduire à un ré-enregistrement de ces réserves ;
- +119 Mbep résultant d'effets contractuels et royalties liés à la baisse des prix en 2020.

Pour les filiales consolidées, les acquisitions sur la zone Moyen-Orient et l'Afrique du Nord correspondent à la reconnaissance de réserves prouvées en Libye.

Pour les sociétés mises en équivalence, les révisions de +86 Mbep pour l'année 2020 s'expliquent par :

- +99 Mbep du fait de l'obtention de nouvelles données liées aux forages et à l'historique de la production, principalement en Russie ;
- -13 Mbep pour des raisons économiques.

9.1.4.1 Évolution des réserves d'huile, bitume et gaz

Réserves prouvées développées et non développées	Filiales consolidées						Total
	Europe & Asie centrale (hors Russie)	Russie	Afrique (hors Afrique du Nord)	Moyen-Orient & Afrique du Nord	Amériques	Asie- Pacifique	
<i>(en millions de barils équivalent pétrole)</i>							
AU 31 DÉCEMBRE 2017 – BRENT À 54,36\$/b	1 678	11	1 679	1 450	1 816	943	7 577
Révisions des estimations antérieures	126	–	132	137	28	27	450
Découvertes, extensions, autres	69	–	45	444	27	13	598
Acquisitions de réserves en terre	316	–	–	85	86	–	487
Cessions de réserves en terre	(103)	–	(5)	–	(24)	(89)	(221)
Production de l'année	(190)	(1)	(238)	(154)	(134)	(51)	(768)
AU 31 DÉCEMBRE 2018 – BRENT À 71,43\$/b	1 896	10	1 613	1 962	1 799	843	8 123
Révisions des estimations antérieures	67	2	113	211	76	25	494
Découvertes, extensions, autres	9	–	1	1	76	32	119
Acquisitions de réserves en terre	40	–	421	17	–	–	478
Cessions de réserves en terre	(3)	–	–	–	(1)	–	(4)
Production de l'année	(197)	(2)	(249)	(175)	(131)	(79)	(833)
AU 31 DÉCEMBRE 2019 – BRENT À 62,74\$/b	1 812	10	1 899	2 016	1 819	821	8 377
Révisions des estimations antérieures	144	4	61	175	(131)	23	276
Découvertes, extensions, autres	–	–	19	<1	13	25	57
Acquisitions de réserves en terre	–	–	–	206	–	–	206
Cessions de réserves en terre	(10)	–	–	(3)	–	(8)	(21)
Production de l'année	(205)	(2)	(222)	(149)	(129)	(83)	(790)
AU 31 DÉCEMBRE 2020 – BRENT À 41,32\$/b	1 741	12	1 757	2 245	1 572	778	8 105
Part des réserves prouvées développées et non développées des minoritaires							
Au 31 décembre 2018 – Brent à 71,43\$/b	–	–	98	–	–	–	98
Au 31 décembre 2019 – Brent à 62,74\$/b	–	–	86	–	–	–	86
AU 31 DÉCEMBRE 2020 – BRENT À 41,32\$/b	–	–	52	–	–	–	52
Réserves prouvées développées et non développées	Sociétés mises en équivalence						Total
	Europe & Asie centrale (hors Russie)	Russie	Afrique (hors Afrique du Nord)	Moyen-Orient & Afrique du Nord	Amériques	Asie- Pacifique	
<i>(en millions de barils équivalent pétrole)</i>							
AU 31 DÉCEMBRE 2017 – BRENT À 54,36\$/b	–	2 451	63	1 237	147	–	3 898
Révisions des estimations antérieures	–	128	(1)	61	(1)	–	187
Découvertes, extensions, autres	–	11	–	–	–	–	11
Acquisitions de réserves en terre	–	102	–	–	–	–	102
Cessions de réserves en terre	–	(26)	–	–	–	–	(26)
Production de l'année	–	(141)	(7)	(89)	(8)	–	(245)
AU 31 DÉCEMBRE 2018 – BRENT À 71,43\$/b	–	2 525	55	1 209	138	–	3 927
Révisions des estimations antérieures	–	85	(0)	41	(38)	–	88
Découvertes, extensions, autres	–	538	–	18	–	–	556
Acquisitions de réserves en terre	–	–	–	–	–	–	–
Cessions de réserves en terre	–	–	–	–	–	–	–
Production de l'année	–	(175)	(8)	(82)	(2)	–	(267)
AU 31 DÉCEMBRE 2019 – BRENT À 62,74\$/b	–	2 973	47	1 186	98	–	4 304
Révisions des estimations antérieures	–	54	41	10	(19)	–	86
Découvertes, extensions, autres	–	89	–	5	–	–	94
Acquisitions de réserves en terre	–	–	–	–	–	–	–
Cessions de réserves en terre	–	–	–	–	–	–	–
Production de l'année	–	(173)	(9)	(79)	(<1)	–	(261)
AU 31 DÉCEMBRE 2020 – BRENT À 41,32\$/b	–	2 943	79	1 122	79	–	4 223

Réserves prouvées développées et non développées	Filiales consolidées et sociétés mises en équivalence						Total
	Europe & Asie centrale (hors Russie)	Russie	Afrique (hors Afrique du Nord)	Moyen-Orient & Afrique du Nord	Amériques	Asie- Pacifique	
<i>(en millions de barils équivalent pétrole)</i>							
AU 31 DÉCEMBRE 2018 – BRENT À 71,43\$/b							
Réserves prouvées développées et non développées	1 896	2 535	1 668	3 171	1 937	843	12 050
Filiales consolidées	1 896	10	1 613	1 962	1 799	843	8 123
Sociétés mises en équivalence	–	2 525	55	1 209	138	–	3 927
Réserves prouvées développées	1 275	1 395	1 266	2 702	1 245	517	8 400
Filiales consolidées	1 275	8	1 257	1 649	1 182	517	5 888
Sociétés mises en équivalence	–	1 387	9	1 053	63	–	2 512
Réserves prouvées non développées	621	1 140	402	469	692	326	3 650
Filiales consolidées	621	2	356	313	617	326	2 235
Sociétés mises en équivalence	–	1 138	46	156	75	–	1 415
AU 31 DÉCEMBRE 2019 – BRENT À 62,74\$/b							
Réserves prouvées développées et non développées	1 812	2 983	1 946	3 202	1 917	821	12 681
Filiales consolidées	1 812	10	1 899	2 016	1 819	821	8 377
Sociétés mises en équivalence	–	2 973	47	1 186	98	–	4 304
Réserves prouvées développées	1 454	1 506	1 217	2 628	1 225	502	8 532
Filiales consolidées	1 454	8	1 211	1 604	1 181	502	5 960
Sociétés mises en équivalence	–	1 498	6	1 024	44	–	2 572
Réserves prouvées non développées	358	1 477	729	574	692	319	4 149
Filiales consolidées	358	2	688	412	638	319	2 417
Sociétés mises en équivalence	–	1 475	41	162	54	–	1 732
AU 31 DÉCEMBRE 2020 – BRENT À 41,32\$/b							
Réserves prouvées développées et non développées	1 741	2 955	1 836	3 367	1 651	778	12 328
Filiales consolidées	1 741	12	1 757	2 245	1 572	778	8 105
Sociétés mises en équivalence	–	2 943	79	1 122	79	–	4 223
Réserves prouvées développées	1 306	1 470	1 083	2 763	859	504	7 985
Filiales consolidées	1 306	8	1 070	1 803	816	504	5 507
Sociétés mises en équivalence	–	1 462	13	960	43	–	2 478
Réserves prouvées non développées	435	1 485	753	604	792	274	4 343
Filiales consolidées	435	4	687	442	756	274	2 598
Sociétés mises en équivalence	–	1 481	66	162	36	–	1 745

9.1.4.2 Évolution des réserves d'huile et de bitume

Les réserves d'huile incluent les réserves de pétrole brut, de condensats et de liquides de gaz naturel.

Réserves prouvées développées et non développées (en millions de barils)	Filiales consolidées							Bitume
	Huile						Total	Amériques
	Europe & Asie centrale (hors Russie)	Russie	Afrique (hors Afrique du Nord)	Moyen-Orient & Afrique du Nord	Amériques	Asie- Pacifique		
AU 31 DÉCEMBRE 2017 – BRENT À 54,36\$/b	902	9	1 188	1 218	168	192	3 677	928
Révisions des estimations antérieures	34	–	122	141	51	3	351	(26)
Découvertes, extensions, autres	34	–	7	404	2	8	455	–
Acquisitions de réserves en terre	221	–	–	60	83	–	364	–
Cessions de réserves en terre	(36)	–	(3)	–	–	(23)	(62)	(24)
Production de l'année	(95)	(1)	(185)	(136)	(24)	(6)	(447)	(35)
AU 31 DÉCEMBRE 2018 – BRENT À 71,43\$/b	1 060	8	1 129	1 687	280	174	4 338	843
Révisions des estimations antérieures	46	2	97	206	51	8	410	(1)
Découvertes, extensions, autres	8	–	1	1	62	1	73	–
Acquisitions de réserves en terre	20	–	7	16	–	–	43	–
Cessions de réserves en terre	(2)	–	–	–	(0)	–	(2)	–
Production de l'année	(101)	(2)	(202)	(152)	(23)	(16)	(496)	(36)
AU 31 DÉCEMBRE 2019 – BRENT À 62,74\$/b	1 031	8	1 032	1 758	370	167	4 366	806
Révisions des estimations antérieures	82	4	50	164	169	8	477	(309)
Découvertes, extensions, autres	–	–	1	1	4	<1	6	–
Acquisitions de réserves en terre	–	–	–	169	–	–	169	–
Cessions de réserves en terre	(10)	–	–	(3)	–	(8)	(21)	–
Production de l'année	(111)	(2)	(177)	(128)	(28)	(15)	(461)	(30)
AU 31 DÉCEMBRE 2020 – BRENT À 41,32\$/b	992	10	906	1 961	515	152	4 536	467
Part des réserves prouvées développées et non développées des minoritaires								
Au 31 décembre 2018 – Brent à 71,43\$/b	–	–	90	–	–	–	90	–
Au 31 décembre 2019 – Brent à 62,74\$/b	–	–	77	–	–	–	77	–
AU 31 DÉCEMBRE 2020 – BRENT À 41,32\$/b	–	–	46	–	–	–	46	–

Réserves prouvées développées et non développées	Sociétés mises en équivalence*						Total
	Huile						
	Europe & Asie centrale (hors Russie)	Russie	Afrique (hors Afrique du Nord)	Moyen-Orient & Afrique du Nord	Amériques	Asie- Pacifique	
<i>(en millions de barils)</i>							
AU 31 DÉCEMBRE 2017 – BRENT À 54,36\$/b	–	284	11	410	140	–	845
Révisions des estimations antérieures	–	54	–	57	(3)	–	108
Découvertes, extensions, autres	–	–	–	–	–	–	–
Acquisitions de réserves en terre	–	10	–	–	–	–	10
Cessions de réserves en terre	–	(5)	–	–	–	–	(5)
Production de l'année	–	(26)	(2)	(54)	(8)	–	(90)
AU 31 DÉCEMBRE 2018 – BRENT À 71,43\$/b	–	317	9	413	129	–	868
Révisions des estimations antérieures	–	6	(0)	32	(35)	–	3
Découvertes, extensions, autres	–	24	–	18	–	–	42
Acquisitions de réserves en terre	–	–	–	–	–	–	–
Cessions de réserves en terre	–	–	–	–	–	–	–
Production de l'année	–	(27)	(2)	(48)	(2)	–	(79)
AU 31 DÉCEMBRE 2019 – BRENT À 62,74\$/b	–	320	7	415	92	–	834
Révisions des estimations antérieures	–	24	6	9	(16)	–	23
Découvertes, extensions, autres	–	13	–	5	–	–	18
Acquisitions de réserves en terre	–	–	–	–	–	–	–
Cessions de réserves en terre	–	–	–	–	–	–	–
Production de l'année	–	(27)	(2)	(45)	–	–	(74)
AU 31 DÉCEMBRE 2020 – BRENT À 41,32\$/b	–	330	11	384	76	–	801

* Il n'y a pas de réserves de bitume dans les Sociétés mises en équivalence.

Réserves prouvées développées et non développées	Filiales consolidées et sociétés mises en équivalence*							Bitume Amériques
	Huile							
	Europe & Asie centrale (hors Russie)	Russie	Afrique (hors Afrique du Nord)	Moyen-Orient & Afrique du Nord	Amériques	Asie- Pacifique	Total	
<i>(en millions de barils)</i>								
AU 31 DÉCEMBRE 2018 – BRENT À 71,43\$/b								
Réserves prouvées développées et non développées^(a)	1 060	325	1 138	2 100	409	174	5 206	843
Filiales consolidées	1 060	8	1 129	1 687	280	174	4 338	843
Sociétés mises en équivalence	–	317	9	413	129	–	868	–
Réserves prouvées développées	698	196	928	1 750	164	118	3 854	512
Filiales consolidées	698	6	927	1 430	106	118	3 285	512
Sociétés mises en équivalence	–	190	1	320	58	–	569	–
Réserves prouvées non développées	362	129	210	350	245	56	1 352	331
Filiales consolidées	362	2	202	257	174	56	1 053	331
Sociétés mises en équivalence	–	127	8	93	71	–	299	–
AU 31 DÉCEMBRE 2019 – BRENT À 62,74\$/b								
Réserves prouvées développées et non développées^(a)	1 031	328	1 039	2 173	462	167	5 200	806
Filiales consolidées	1 031	8	1 032	1 758	370	167	4 366	806
Sociétés mises en équivalence	–	320	7	415	92	–	834	–
Réserves prouvées développées	859	199	900	1 718	155	114	3 945	497
Filiales consolidées	859	7	899	1 402	113	114	3 394	497
Sociétés mises en équivalence	–	192	1	316	42	–	551	–
Réserves prouvées non développées	172	129	139	455	307	53	1 255	309
Filiales consolidées	172	1	133	356	257	53	972	309
Sociétés mises en équivalence	–	128	6	99	50	–	283	–
AU 31 DÉCEMBRE 2020 – BRENT À 41,32\$/b								
Réserves prouvées développées et non développées^(a)	992	340	917	2 345	591	152	5 337	467
Filiales consolidées	992	10	906	1 961	515	152	4 536	467
Sociétés mises en équivalence	–	330	11	384	76	–	801	–
Réserves prouvées développées	811	195	781	1 882	205	104	3 978	136
Filiales consolidées	811	8	779	1 589	162	104	3 453	136
Sociétés mises en équivalence	–	187	2	293	43	–	525	–
Réserves prouvées non développées	181	145	136	463	386	48	1 359	331
Filiales consolidées	181	2	127	372	353	48	1 083	331
Sociétés mises en équivalence	–	143	9	91	33	–	276	–

(a) Les réserves de liquides de gaz naturel ne sont pas publiées séparément car elles représentent moins de 8,5% des réserves prouvées développées et non développées d'huile du Groupe pour chacune des années 2018, 2019 et 2020.

* Il n'y a pas de réserves de bitume dans les Sociétés mises en équivalence.

9.1.4.3 Évolution des réserves de gaz

Réserves prouvées développées et non développées (en milliards de pieds cubes)	Filiales consolidées						Total
	Europe & Asie centrale (hors Russie)	Russie	Afrique (hors Afrique du Nord)	Moyen-Orient & Afrique du Nord	Amériques	Asie- Pacifique	
AU 31 DÉCEMBRE 2017 – BRENT À 54,36\$/b	4 132	7	2 431	1 290	4 066	4 078	16 004
Révisions des estimations antérieures	481	1	39	(21)	24	141	665
Découvertes, extensions, autres	176	–	191	214	141	29	751
Acquisitions de réserves en terre	516	–	–	130	14	–	660
Cessions de réserves en terre	(362)	–	(5)	–	–	(343)	(710)
Production de l'année	(515)	–	(257)	(110)	(421)	(273)	(1 576)
AU 31 DÉCEMBRE 2018 – BRENT À 71,43\$/b	4 428	8	2 399	1 503	3 824	3 632	15 794
Révisions des estimations antérieures	115	(0)	76	40	142	114	487
Découvertes, extensions, autres	4	–	–	–	79	178	261
Acquisitions de réserves en terre	104	–	2 272	5	–	–	2 381
Cessions de réserves en terre	(10)	–	–	–	(2)	–	(12)
Production de l'année	(514)	(1)	(236)	(129)	(405)	(368)	(1 653)
AU 31 DÉCEMBRE 2019 – BRENT À 62,74\$/b	4 127	7	4 511	1 419	3 638	3 556	17 258
Révisions des estimations antérieures	354	1	59	63	10	99	586
Découvertes, extensions, autres	–	–	92	–	50	142	284
Acquisitions de réserves en terre	–	–	–	216	–	–	216
Cessions de réserves en terre	(3)	–	–	–	–	(2)	(5)
Production de l'année	(509)	(1)	(227)	(123)	(401)	(385)	(1 646)
AU 31 DÉCEMBRE 2020 – BRENT À 41,32\$/b	3 969	7	4 435	1 575	3 298	3 409	16 693

Part des réserves prouvées développées et non développées des minoritaires

Au 31 décembre 2018 – Brent à 71,43\$/b	–	–	43	–	–	–	43
Au 31 décembre 2019 – Brent à 62,74\$/b	–	–	44	–	–	–	44
AU 31 DÉCEMBRE 2020 – BRENT À 41,32\$/b	–	–	25	–	–	–	25

Réserves prouvées développées et non développées	Sociétés mises en équivalence						Total
	Europe & Asie centrale (hors Russie)	Russie	Afrique (hors Afrique du Nord)	Moyen-Orient & Afrique du Nord	Amériques	Asie- Pacifique	
<i>(en milliards de pieds cubes)</i>							
AU 31 DÉCEMBRE 2017 – BRENT À 54,36\$/b	–	11 671	276	4 513	42	–	16 502
Révisions des estimations antérieures	–	394	(9)	28	11	–	424
Découvertes, extensions, autres	–	60	–	–	–	–	60
Acquisitions de réserves en terre	–	489	–	–	–	–	489
Cessions de réserves en terre	–	(112)	–	–	–	–	(112)
Production de l'année	–	(616)	(30)	(184)	(2)	–	(832)
AU 31 DÉCEMBRE 2018 – BRENT À 71,43\$/b	–	11 886	237	4 357	51	–	16 531
Révisions des estimations antérieures	–	425	(1) ^(a)	45	(14)	–	455 ^(a)
Découvertes, extensions, autres	–	2 786	–	–	–	–	2 786
Acquisitions de réserves en terre	–	–	–	–	–	–	–
Cessions de réserves en terre	–	–	–	–	–	–	–
Production de l'année	–	(798)	(33) ^(a)	(184)	(0)	–	(1 015) ^(a)
AU 31 DÉCEMBRE 2019 – BRENT À 62,74\$/b	–	14 299	203	4 218	37	–	18 757
Révisions des estimations antérieures	–	202	186	3	(16)	–	375
Découvertes, extensions, autres	–	401	–	–	–	–	401
Acquisitions de réserves en terre	–	–	–	–	–	–	–
Cessions de réserves en terre	–	–	–	–	–	–	–
Production de l'année	–	(788)	(35)	(183)	–	–	(1 006)
AU 31 DÉCEMBRE 2020 – BRENT À 41,32\$/b	–	14 114	354	4 038	21	–	18 527

(a) Données retraitées.

Réserves prouvées développées et non développées	Filiales consolidées et sociétés mises en équivalence						Total
	Europe & Asie centrale (hors Russie)	Russie	Afrique (hors Afrique du Nord)	Moyen-Orient & Afrique du Nord	Amériques	Asie- Pacifique	
<i>(en milliards de pieds cubes)</i>							
AU 31 DÉCEMBRE 2018 – BRENT À 71,43\$/b							
Réserves prouvées développées et non développées	4 428	11 894	2 636	5 860	3 875	3 632	32 325
Filiales consolidées	4 428	8	2 399	1 503	3 824	3 632	15 794
Sociétés mises en équivalence	–	11 886	237	4 357	51	–	16 531
Réserves prouvées développées	3 050	6 426	1 658	5 233	3 213	2 219	21 799
Filiales consolidées	3 050	4	1 625	1 224	3 188	2 219	11 310
Sociétés mises en équivalence	–	6 422	33	4 009	25	–	10 489
Réserves prouvées non développées	1 378	5 468	978	627	662	1 413	10 526
Filiales consolidées	1 378	4	774	279	636	1 413	4 484
Sociétés mises en équivalence	–	5 464	204	348	26	–	6 042
AU 31 DÉCEMBRE 2019 – BRENT À 62,74\$/b							
Réserves prouvées développées et non développées	4 127	14 306	4 714	5 637	3 675	3 556	36 015
Filiales consolidées	4 127	7	4 511	1 419	3 638	3 556	17 258
Sociétés mises en équivalence	–	14 299	203	4 218	37	–	18 757
Réserves prouvées développées	3 137	7 018	1 547	5 009	3 237	2 152	22 100
Filiales consolidées	3 137	4	1 526	1 141	3 219	2 152	11 179
Sociétés mises en équivalence	–	7 014	21	3 868	18	–	10 921
Réserves prouvées non développées	990	7 288	3 167	628	438	1 404	13 915
Filiales consolidées	990	3	2 985	278	419	1 404	6 079
Sociétés mises en équivalence	–	7 285	182	350	19	–	7 836
AU 31 DÉCEMBRE 2020 – BRENT À 41,32\$/b							
Réserves prouvées développées et non développées	3 969	14 121	4 789	5 613	3 319	3 409	35 220
Filiales consolidées	3 969	7	4 435	1 575	3 298	3 409	16 693
Sociétés mises en équivalence	–	14 114	354	4 038	21	–	18 527
Réserves prouvées développées	2 602	6 864	1 470	4 862	2 915	2 212	20 925
Filiales consolidées	2 602	5	1 429	1 224	2 908	2 212	10 380
Sociétés mises en équivalence	–	6 859	41	3 638	7	–	10 545
Réserves prouvées non développées	1 367	7 257	3 319	751	404	1 197	14 295
Filiales consolidées	1 367	2	3 006	351	390	1 197	6 313
Sociétés mises en équivalence	–	7 255	313	400	14	–	7 982

9.1.5 Résultats des opérations de production d'hydrocarbures

Les tableaux qui suivent n'incluent pas les chiffres d'affaires et les charges relatifs aux activités de transport d'hydrocarbures et aux activités de liquéfaction et de transport de GNL.

(en M\$)	Filiales consolidées						Total
	Europe & Asie centrale (hors Russie)	Russie	Afrique (hors Afrique du Nord)	Moyen-Orient & Afrique du Nord	Amériques	Asie-Pacifique	
2018							
Chiffre d'affaires hors Groupe	2 199	–	1 899	2 331	1 109	1 384	8 922
Chiffre d'affaires Groupe	6 686	86	10 702	6 760	1 730	222	26 186
Chiffre d'affaires total	8 885	86	12 601	9 091	2 839	1 606	35 108
Coûts de production	(1 546)	(14)	(1 208)	(617)	(864)	(147)	(4 396)
Charges d'exploration	(297)	(1)	(144)	(45)	(218)	(93)	(798)
Amortissements	(2 464)	(33)	(4 400)	(1 227)	(1 356)	(1 066)	(10 546)
Autres charges ^(a)	(395)	(12)	(993)	(5 561)	(423)	(141)	(7 525)
Résultats avant impôts^(b)	4 183	26	5 856	1 641	(22)	159	11 843
Impôts sur les bénéfices	(2 356)	(16)	(2 440)	(868)	88	(25)	(5 617)
Résultats des opérations de production d'hydrocarbures^(b)	1 827	10	3 416	773	66	134	6 226
(a) Y compris les taxes à la production et l'accrétion au titre de l'IAS 37 (515 millions d'USD pour 2018).							
(b) Dont éléments d'ajustement applicables au périmètre ASC932, pour une charge nette de 1 238 millions d'USD avant impôts et 703 millions d'USD après impôts, constitués de dépréciations d'actifs.							
2019							
Chiffre d'affaires hors Groupe	1 011	–	1 260	1 686	972	2 171	7 100
Chiffre d'affaires Groupe	6 383	83	11 286	7 369	2 110	390	27 621
Chiffre d'affaires total	7 394	83	12 546	9 055	3 082	2 561	34 721
Coûts de production	(1 521)	(12)	(1 249)	(639)	(873)	(239)	(4 533)
Charges d'exploration	(230)	(2)	(65)	(24)	(392)	(72)	(785)
Amortissements	(2 238)	(100)	(5 556)	(798)	(1 924)	(1 019)	(11 635)
Autres charges ^(a)	(456)	(12)	(918)	(5,560)	(392)	(173)	(7 511)
Résultats avant impôts^(b)	2 949	(43)	4 758	2 034	(499)	1 058	10 257
Impôts sur les bénéfices	(1 564)	13	(2 004)	(814)	309	(108)	(4 168)
Résultats des opérations de production d'hydrocarbures^(b)	1 385	(30)	2 754	1 220	(190)	950	6 089
(a) Y compris les taxes à la production et l'accrétion au titre de l'IAS 37 (615 millions d'USD pour 2019).							
(b) Dont éléments d'ajustement applicables au périmètre ASC932, pour une charge nette de 899 millions d'USD avant impôts et 392 millions d'USD après impôts, constitués de dépréciations d'actifs.							
2020							
Chiffre d'affaires hors Groupe	700	–	677	981	708	1 713	4 779
Chiffre d'affaires Groupe	3 806	24	5 540	4 229	1 068	397	15 064
Chiffre d'affaires total	4 506	24	6 217	5 210	1 776	2 110	19 843
Coûts de production	(1 317)	(11)	(1 097)	(624)	(774)	(241)	(4 064)
Charges d'exploration	(157)	(1)	(159)	(53)	(305)	(56)	(731)
Amortissements	(2 456)	(51)	(4 565)	(697)	(7 950)	(1 612)	(17 331)
Autres charges ^(a)	(358)	(8)	(614)	(2 778)	(339)	(132)	(4 229)
Résultats avant impôts^(b)	218	(47)	(218)	1 058	(7 592)	69	(6 512)
Impôts sur les bénéfices	(176)	2	270	(269)	384	(79)	132
Résultats des opérations de production d'hydrocarbures^(b)	42	(45)	52	789	(7 208)	(10)	(6 380)
(a) Y compris les taxes à la production et l'accrétion au titre de l'IAS 37 (548 millions d'USD pour 2020).							
(b) Dont éléments d'ajustement applicables au périmètre ASC932, pour une charge nette de 7 911 millions d'USD avant impôts et 7 450 millions d'USD après impôts, constitués de dépréciations d'actifs.							

(en M\$)	Sociétés mises en équivalence						Total
	Europe & Asie centrale (hors Russie)	Russie	Afrique (hors Afrique du Nord)	Moyen-Orient & Afrique du Nord	Amériques	Asie-Pacifique	
2018							
Chiffre d'affaires hors Groupe	–	1 915	122	3 429	346	–	5 812
Chiffre d'affaires Groupe	–	45	32	941	–	–	1 018
Chiffre d'affaires total	–	1 960	154	4 370	346	–	6 830
Coûts de production	–	(139)	–	(399)	(49)	–	(587)
Charges d'exploration	–	(14)	–	–	–	–	(14)
Amortissements	–	(196)	–	(253)	(68)	–	(517)
Autres charges	–	(239)	(32)	(2 548)	(185)	–	(3 004)
Résultats avant impôts	–	1 372	122	1 170	44	–	2 708
Impôts sur les bénéfices	–	(228)	–	(424)	(3)	–	(655)
Résultats des opérations de production d'hydrocarbures	–	1 144	122	746	41	–	2 053
2019							
Chiffre d'affaires hors Groupe	–	2 317	67	3 128	41	–	5 553
Chiffre d'affaires Groupe	–	–	–	606	–	–	606
Chiffre d'affaires total	–	2 317	67	3 734	41	–	6 159
Coûts de production	–	(182)	–	(311)	(19)	–	(512)
Charges d'exploration	–	(30)	–	–	–	–	(30)
Amortissements	–	(254)	–	(227)	(23)	–	(504)
Autres charges	–	(230)	(9)	(2 086)	(39)	–	(2 364)
Résultats avant impôts	–	1 621	58	1 110	(40)	–	2 749
Impôts sur les bénéfices	–	(222)	–	(469)	13	–	(678)
Résultats des opérations de production d'hydrocarbures	–	1 399	58	641	(27)	–	2 071
2020							
Chiffre d'affaires hors Groupe	–	1 608	–	1 505	–	–	3 113
Chiffre d'affaires Groupe	–	–	–	607	–	–	607
Chiffre d'affaires total	–	1 608	–	2 112	–	–	3 720
Coûts de production	–	(179)	–	(251)	(6)	–	(436)
Charges d'exploration	–	(29)	–	–	–	–	(29)
Amortissements	–	(222)	–	(246)	(4)	–	(472)
Autres charges	–	(186)	(20)	(970)	10	–	(1 166)
Résultats avant impôts	–	992	(20)	645	–	–	1 617
Impôts sur les bénéfices	–	(149)	–	(241)	–	–	(390)
Résultats des opérations de production d'hydrocarbures	–	843	(20)	404	–	–	1 227

9.1.6 Coûts induits

Les coûts induits représentent les montants dépensés pour les acquisitions de permis, les activités d'exploration et de développement d'hydrocarbures. Ils comprennent à la fois les coûts capitalisés et ceux passés en charges. Les tableaux qui suivent n'incluent pas les coûts induits relatifs aux activités de transport d'hydrocarbures et aux activités de liquéfaction et de transport de GNL.

(en M\$)	Filiales consolidées						Total
	Europe & Asie centrale (hors Russie)	Russie	Afrique (hors Afrique du Nord)	Moyen-Orient & Afrique du Nord	Amériques	Asie-Pacifique	
2018^(b)							
Acquisition des permis prouvés	2 899	–	210	473	1 417	–	4 999
Acquisition des permis non prouvés	3 173	–	245	2 337	2 137	1	7 893
Coûts d'exploration	379	1	196	34	406	156	1 172
Coûts de développement ^(a)	1 642	23	3 252	1 378	1 649	1 346	9 290
TOTAL COÛTS INDUITS	8 093	24	3 903	4 222	5 609	1 503	23 354
2019^(c)							
Acquisition des permis prouvés	16	–	244	10	14	–	284
Acquisition des permis non prouvés	7	–	3 124	42	509	3	3 685
Coûts d'exploration	262	2	198	78	469	84	1 093
Coûts de développement ^(a)	2 273	28	2 724	1 074	1 547	598	8 244
TOTAL COÛTS INDUITS	2 558	30	6 290	1 204	2 539	685	13 306
2020^(d)							
Acquisition des permis prouvés	14	–	3	3	–	1	21
Acquisition des permis non prouvés	–	–	1 016	13	15	–	1 044
Coûts d'exploration	182	1	312	118	485	58	1 156
Coûts de développement ^(a)	2 410	31	1 215	1 024	1 042	238	5 960
TOTAL COÛTS INDUITS	2 606	32	2 546	1 158	1 542	297	8 181

(en M\$)	Sociétés mises en équivalence						Total
	Europe & Asie centrale (hors Russie)	Russie	Afrique (hors Afrique du Nord)	Moyen-Orient & Afrique du Nord	Amériques	Asie-Pacifique	
2018							
Acquisition des permis prouvés	–	153	–	–	–	–	153
Acquisition des permis non prouvés	–	9	–	–	–	–	9
Coûts d'exploration	–	–	–	3	–	–	3
Coûts de développement ^(a)	–	204	–	590	67	–	861
TOTAL COÛTS INDUITS	–	366	–	593	67	–	1 026
2019							
Acquisition des permis prouvés	–	–	–	–	–	–	–
Acquisition des permis non prouvés	–	1 673	–	–	–	–	1 673
Coûts d'exploration	–	–	–	5	–	–	5
Coûts de développement ^(a)	–	390	–	400	4	–	794
TOTAL COÛTS INDUITS	–	2 063	–	405	4	–	2 472
2020							
Acquisition des permis prouvés	–	120	–	–	–	–	120
Acquisition des permis non prouvés	–	–	–	–	–	–	–
Coûts d'exploration	–	–	–	5	–	–	5
Coûts de développement ^(a)	–	455	–	479	–	–	934
TOTAL COÛTS INDUITS	–	575	–	484	–	–	1 059

(a) Inclut les coûts de restitution des sites capitalisés dans l'exercice et tout gain ou perte constatés lors des restitutions de sites effectuées sur l'exercice.

(b) Inclut les coûts induits relatifs aux acquisitions de Maersk Oil, des concessions de Iara et Lapa et de Marathon Oil Libya Ltd.

(c) Inclut les coûts induits relatifs à l'acquisition des actifs d'Anadarko au Mozambique.

(d) Inclut les coûts induits relatifs à l'acquisition des actifs d'Anadarko en Afrique du Sud, des concessions B20/21 en Angola et Tulow en Ouganda.

9.1.7 Coûts capitalisés relatifs aux activités de production d'hydrocarbures

Les coûts capitalisés représentent les montants des droits miniers prouvés et non prouvés et comprennent les actifs industriels et installations ainsi que les amortissements correspondants. Les tableaux qui suivent n'incluent pas les coûts capitalisés relatifs aux activités de transport d'hydrocarbures et aux activités de liquéfaction et de transport de GNL.

(en M\$)	Filiales consolidées						Total
	Europe & Asie centrale (hors Russie)	Russie	Afrique (hors Afrique du Nord)	Moyen-Orient & Afrique du Nord	Amériques	Asie-Pacifique	
Au 31 décembre 2018							
Relatifs à des réserves prouvées	58 981	641	82 077	15 684	28 744	26 122	212 249
Relatifs à des réserves non prouvées	2 873	4	4 631	2 802	8 969	1 708	20 987
TOTAL COÛTS CAPITALISÉS	61 854	645	86 708	18 486	37 713	27 830	233 236
Amortissements cumulés	(35 036)	(454)	(50 029)	(10 012)	(14 398)	(16 682)	(126 611)
Coûts nets capitalisés	26 818	191	36 679	8 474	23 315	11 148	106 625
Au 31 décembre 2019							
Relatifs à des réserves prouvées	61 556	669	84 170	16 773	29 580	25 705	218 453
Relatifs à des réserves non prouvées	2 720	4	8 253	2 998	8 987	1 792	24 754
TOTAL COÛTS CAPITALISÉS	64 276	673	92 423	19 771	38 567	27 497	243 207
Amortissements cumulés	(36 815)	(551)	(55 686)	(10 720)	(15 414)	(17 645)	(136 831)
COÛTS NETS CAPITALISÉS	27 461	122	36 737	9 051	23 153	9 852	106 376
Au 31 décembre 2020							
Relatifs à des réserves prouvées	65 964	700	84 556	17 913	31 235	25 628	225 996
Relatifs à des réserves non prouvées	2 658	4	10 253	2 762	8 758	1 696	26 131
TOTAL COÛTS CAPITALISÉS	68 622	704	94 809	20 675	39 993	27 324	252 127
Amortissements cumulés	(40 749)	(602)	(60 270)	(11 260)	(23 525)	(19 954)	(156 360)
COÛTS NETS CAPITALISÉS	27 873	102	34 539	9 415	16 468	7 370	95 767

(en M\$)	Sociétés mises en équivalence						Total
	Europe & Asie centrale (hors Russie)	Russie	Afrique (hors Afrique du Nord)	Moyen-Orient & Afrique du Nord	Amériques	Asie-Pacifique	
Au 31 décembre 2018							
Relatifs à des réserves prouvées	–	6 268	–	3 463	1 743	–	11 474
Relatifs à des réserves non prouvées	–	132	–	–	–	–	132
TOTAL COÛTS CAPITALISÉS	–	6 400	–	3 463	1 743	–	11 606
Amortissements cumulés	–	(1 461)	–	(1 856)	(660)	–	(3 977)
Coûts nets capitalisés	–	4 939	–	1 607	1 083	–	7 629
Au 31 décembre 2019							
Relatifs à des réserves prouvées	–	9 004	–	3 791	1 699	–	14 494
Relatifs à des réserves non prouvées	–	110	–	–	–	–	110
TOTAL COÛTS CAPITALISÉS	–	9 114	–	3 791	1 699	–	14 604
Amortissements cumulés	–	(1 995)	–	(2 036)	(681)	–	(4 712)
COÛTS NETS CAPITALISÉS	–	7 119	–	1 755	1 018	–	9 892
Au 31 décembre 2020							
Relatifs à des réserves prouvées	–	8 749	–	4 282	1 699	–	14 730
Relatifs à des réserves non prouvées	–	62	–	–	–	–	62
TOTAL COÛTS CAPITALISÉS	–	8 811	–	4 282	1 699	–	14 792
Amortissements cumulés	–	(2 034)	–	(2 249)	(686)	–	(4 969)
COÛTS NETS CAPITALISÉS	–	6 777	–	2 033	1 013	–	9 823

9.1.8 Calcul des *cash flows* nets futurs actualisés

Le calcul des *cash flows* nets futurs actualisés générés par les réserves prouvées a été effectué selon les principes suivants :

- l'estimation des réserves prouvées et des profils de production correspondants est basée sur les conditions techniques et économiques actuelles ;
- les *cash flows* futurs sont déterminés sur la base des prix utilisés pour l'estimation des réserves prouvées d'hydrocarbures du Groupe ;
- les *cash flows* futurs comprennent les coûts de production (incluant les taxes à la production), les coûts de développement et les coûts de restitution des sites. Toutes ces estimations de coûts sont basées sur les conditions techniques et économiques existant en fin d'année ;
- les impôts futurs sont calculés en appliquant le taux d'imposition légal de fin d'année aux *cash flows* nets futurs après prise en compte des différences permanentes et des crédits d'impôts futurs ;
- les *cash flows* nets futurs sont actualisés au taux standard de 10%.

Ces principes d'application sont ceux requis par la norme ASC932 et ne reflètent pas les perspectives de revenus réels pouvant provenir de ces réserves, ni leur valeur actuelle. Ils ne constituent donc pas des critères de décision d'investissement. Une meilleure estimation de la valeur actuelle des réserves doit prendre également en considération, entre autres facteurs, la part des réserves déjà découvertes mais non encore qualifiées de réserves prouvées, l'intégration de modifications futures dans les prix et les coûts, et un taux d'actualisation plus représentatif de la valeur temps du coût de l'argent et des risques inhérents aux calculs de réserves estimées.

(en M\$)	Filiales consolidées						Total
	Europe & Asie centrale (hors Russie)	Russie	Afrique (hors Afrique du Nord)	Moyen-Orient & Afrique du Nord	Amériques	Asie-Pacifique	
Au 31 décembre 2018							
Revenus futurs	90 506	508	79 258	121 614	41 224	19 936	353 046
Coûts de production futurs	(21 813)	(226)	(19 236)	(95 749)	(21 282)	(4 570)	(162 876)
Coûts de développement futurs	(17 735)	(135)	(13 861)	(6 656)	(6 584)	(3 093)	(48 064)
Impôts futurs	(22 486)	(63)	(16 357)	(5 965)	(2 322)	(2 809)	(50 002)
Cash flows nets futurs, après impôts	28 472	84	29 804	13 244	11 036	9 464	92 104
Actualisation à 10%	(11 811)	(16)	(8 277)	(5 469)	(5 479)	(3 247)	(34 299)
Calcul normalisé des cash flows nets futurs actualisés	16 661	68	21 527	7 775	5 557	6 217	57 805
Au 31 décembre 2019							
Revenus futurs	70 868	436	70 854	110 796	50 810	19 953	323 717
Coûts de production futurs	(18 957)	(224)	(18 940)	(85 511)	(20 843)	(5 187)	(149 662)
Coûts de développement futurs	(15 668)	(107)	(14 942)	(7 865)	(9 171)	(3 014)	(50 767)
Impôts futurs	(12 932)	(46)	(12 341)	(4 887)	(1 790)	(1 867)	(33 863)
Cash flows nets futurs, après impôts	23 311	59	24 631	12 533	19 006	9 885	89 425
Actualisation à 10%	(10 029)	(11)	(10 004)	(5 143)	(10 061)	(3 588)	(38 836)
Calcul normalisé des cash flows nets futurs actualisés	13 282	48	14 627	7 390	8 945	6 297	50 589
Au 31 décembre 2020							
Revenus futurs	43 152	341	39 525	85 550	32 649	13 099	214 316
Coûts de production futurs	(13 573)	(208)	(13 333)	(65 377)	(14 028)	(3 994)	(110 513)
Coûts de développement futurs	(12 920)	(110)	(13 150)	(7 948)	(8 873)	(3 272)	(46 273)
Impôts futurs	(3 161)	(16)	(4 682)	(2 741)	(859)	(736)	(12 195)
Cash flows nets futurs, après impôts	13 498	7	8 360	9 484	8 889	5 097	45 335
Actualisation à 10%	(6 743)	7	(4 124)	(3 705)	(4 885)	(1 453)	(20 903)
Calcul normalisé des cash flows nets futurs actualisés	6 755	14	4 236	5 779	4 004	3 644	24 432
Part des minoritaires dans les cash flows nets futurs							
Au 31 décembre 2018	–	–	1 440	–	–	–	1 440
Au 31 décembre 2019	–	–	968	–	–	–	968
AU 31 DÉCEMBRE 2020	–	–	61	–	–	–	61

(en M\$)	Sociétés mises en équivalence						Total
	Europe & Asie centrale (hors Russie)	Russie	Afrique (hors Afrique du Nord)	Moyen-Orient & Afrique du Nord	Amériques	Asie-Pacifique	
Au 31 décembre 2018							
Revenus futurs	-	40 376	1 368	48 144	6 969	-	96 857
Coûts de production futurs	-	(11 136)	(47)	(21 248)	(3 372)	-	(35 803)
Coûts de développement futurs	-	(1 118)	(28)	(2 731)	(326)	-	(4 203)
Impôts futurs	-	(4 825)	-	(11 631)	(1 233)	-	(17 689)
Cash flows nets futurs, après impôts	-	23 297	1 293	12 534	2 038	-	39 162
Actualisation à 10%	-	(12 454)	(658)	(6 279)	(1 019)	-	(20 410)
Calcul normalisé des cash flows nets futurs actualisés	-	10 843	635	6 255	1 019	-	18 752
Au 31 décembre 2019							
Revenus futurs	-	43 959	326	39 513	3 970	-	87 768
Coûts de production futurs	-	(9 904)	(44)	(17 392)	(2 062)	-	(29 402)
Coûts de développement futurs	-	(1 894)	(44)	(3 272)	(242)	-	(5 452)
Impôts futurs	-	(4 499)	-	(9 852)	(996)	-	(15 347)
Cash flows nets futurs, après impôts	-	27 662	238	8 997	670	-	37 567
Actualisation à 10%	-	(16 507)	(156)	(4 626)	(406)	-	(21 695)
Calcul normalisé des cash flows nets futurs actualisés	-	11 155	82	4 371	264	-	15 872
Au 31 décembre 2020							
Revenus futurs	-	29 006	45	23 121	1 915	-	54 087
Coûts de production futurs	-	(8 505)	(38)	(15 457)	(964)	-	(24 964)
Coûts de développement futurs	-	(1 881)	-	(3 321)	(208)	-	(5 410)
Impôts futurs	-	(1 875)	-	(571)	(657)	-	(3 103)
Cash flows nets futurs, après impôts	-	16 745	7	3 772	86	-	20 610
Actualisation à 10%	-	(9 752)	13	(2 160)	(119)	-	(12 018)
Calcul normalisé des cash flows nets futurs actualisés	-	6 993	20	1 612	(33)	-	8 592

9.1.9 Principales origines des variations des *cash flows* nets futurs actualisés

Filiales consolidées (en M\$)	2018	2019	2020
Cash flows nets futurs actualisés au 1^{er} janvier	37 097	57 805	50 589
Ventes nettes des coûts de production et autres charges	(23 700)	(23 292)	(12 095)
Variations des prix et des coûts de production et autres charges	28 420	(15 484)	(55 732)
Extensions, découvertes et amélioration de la récupération	8 412	558	335
Variations des estimations des coûts de développement futurs	(1 071)	(1 735)	(1 000)
Coûts de développement antérieurement estimés encourus dans l'année	6 636	6 755	7 419
Révisions des estimations précédentes des quantités	4 588	7 845	13 635
Accrétion de l'actualisation à 10%	3 710	5 780	5 059
Variation nette des impôts sur les bénéfices	(11 538)	12 146	15 919
Acquisitions des réserves en terre	7 876	266	329
Cessions des réserves en terre	(2 625)	(55)	(26)
FIN DE L'EXERCICE	57 805	50 589	24 432
Sociétés mises en équivalence (en M\$)	2018	2019	2020
Cash flows nets futurs actualisés au 1^{er} janvier	14 942	18 752	15 872
Ventes nettes des coûts de production et autres charges	(3 248)	(3 160)	(2 133)
Variations des prix et des coûts de production et autres charges	7 322	(8 191)	(12 705)
Extensions, découvertes et amélioration de la récupération	76	4 386	234
Variations des estimations des coûts de développement futurs	(255)	(736)	(172)
Coûts de développement antérieurement estimés encourus dans l'année	789	845	851
Révisions des estimations précédentes des quantités	1 030	(104)	(1 868)
Accrétion de l'actualisation à 10%	1 494	1 875	1 587
Variation nette des impôts sur les bénéfices	(3 691)	2 205	6 926
Acquisitions des réserves en terre	388	–	–
Cessions des réserves en terre	(95)	–	–
FIN DE L'EXERCICE	18 752	15 872	8 592

9.2 Autres informations complémentaires

9.2.1 Production de gaz commercialisable

	Entités consolidées						Total
	Europe & Asie centrale (hors Russie)	Russie	Afrique (hors Afrique du Nord)	Moyen-Orient & Afrique du Nord	Amériques	Asie-Pacifique	
2018							
Production de gaz naturel commercialisable ^(a) (Gpc)	480	–	215	91	413	262	1 461
2019							
Production de gaz naturel commercialisable ^(a) (Gpc)	476	–	177	110	395	348	1 506
2020							
Production de gaz naturel commercialisable ^(a) (Gpc)	474	–	185	107	389	375	1 530

(a) Ces volumes de gaz sont différents de ceux inclus dans le tableau de l'évolution des réserves. Ils excluent l'autoconsommation de gaz lors des opérations de production.

	Sociétés mises en équivalence						Total
	Europe & Asie centrale (hors Russie)	Russie	Afrique (hors Afrique du Nord)	Moyen-Orient & Afrique du Nord	Amériques	Asie-Pacifique	
2018							
Production de gaz naturel commercialisable ^(a) (Gpc)	–	586	26	173	–	–	785
2019							
Production de gaz naturel commercialisable ^(a) (Gpc)	–	747	31 ^(b)	175	–	–	953 ^(b)
2020							
Production de gaz naturel commercialisable ^(a) (Gpc)	–	735	30	174	–	–	939

(a) Ces volumes de gaz sont différents de ceux inclus dans le tableau de l'évolution des réserves. Ils excluent l'autoconsommation de gaz lors des opérations de production.

(b) Données retraitées.

9.2.2 Prix de production

	Entités consolidées						Total
	Europe & Asie centrale (hors Russie)	Russie	Afrique (hors Afrique du Nord)	Moyen-Orient & Afrique du Nord	Amériques	Asie-Pacifique	
2018^(a)							
Huile (\$/b) ^(b)	61,71	59,88	67,17	69,56	50,29	66,29	65,72
Bitume (\$/b)	–	–	–	–	11,48	–	11,48
Gaz naturel (\$/kpc)	6,58	–	2,05	2,06	2,89	4,86	4,30
2019^(a)							
Huile (\$/b) ^(b)	55,83	52,11	60,97	63,42	43,09	46,61	59,25
Bitume (\$/b)	–	–	–	–	30,53	–	30,53
Gaz naturel (\$/kpc)	3,76	–	1,83	2,54	2,49	5,01	3,42
2020^(a)							
Huile (\$/b) ^(b)	32,50	33,59	36,44	39,14	31,33	32,94	35,73
Bitume (\$/b)	–	–	–	–	11,29	–	11,29
Gaz naturel (\$/kpc)	2,15	–	1,28	2,10	1,76	4,67	2,54

(a) Les volumes utilisés pour ce calcul sont les volumes vendus issus de la production du Groupe.

(b) Le prix rapporté représente le prix moyen pondéré des prix pour le pétrole brut, les condensats et les liquides de gaz naturel. Le tableau ne présente pas de prix de production séparé pour les liquides de gaz naturel car la production de liquides de gaz naturel par le Groupe représente moins de 7,5% de la production totale d'huile pour les années 2018, 2019 et 2020.

	Sociétés mises en équivalence						Total
	Europe & Asie centrale (hors Russie)	Russie	Afrique (hors Afrique du Nord)	Moyen-Orient & Afrique du Nord	Amériques	Asie-Pacifique	
2018^(a)							
Huile (\$/b) ^(b)	–	38,85	–	64,41	50,80	–	56,13
Bitume (\$/b)	–	–	–	–	–	–	–
Gaz naturel (\$/kpc)	–	2,38	5,11	5,92	–	–	3,26
2019^(a)							
Huile (\$/b) ^(b)	–	35,15	–	60,30	19,36	–	50,15
Bitume (\$/b)	–	–	–	–	–	–	–
Gaz naturel (\$/kpc)	–	2,07	3,83	6,55	–	–	2,74
2020^(a)							
Huile (\$/b) ^(b)	–	21,91	–	39,95	–	–	32,84
Bitume (\$/b)	–	–	–	–	–	–	–
Gaz naturel (\$/kpc)	–	1,80	–	3,05	–	–	1,91

(a) Les volumes utilisés pour ce calcul sont les volumes vendus issus de la production du Groupe.

(b) Le prix rapporté représente le prix moyen pondéré des prix pour le pétrole brut, les condensats et les liquides de gaz naturel. Le tableau ne présente pas de prix de production séparé pour les liquides de gaz naturel car la production de liquides de gaz naturel par le Groupe représente moins de 7,5% de la production totale d'huile pour les années 2018, 2019 et 2020.

9.2.3 Coûts de production

(en \$/bep)	Entités consolidées						Total
	Europe & Asie centrale (hors Russie)	Russie	Afrique (hors Afrique du Nord)	Moyen-Orient & Afrique du Nord	Amériques	Asie-Pacifique	
2018^(a)							
Huile, bitume et gaz naturel	8,44	9,72	5,27	4,08	6,54	2,97	5,89
Dont bitume	–	–	–	–	13,69	–	13,69
2019^(a)							
Huile, bitume et gaz naturel	8,04	7,81	5,19	3,73	6,75	3,13	5,60
Dont bitume	–	–	–	–	15,28	–	15,28
2020^(a)							
Huile, bitume et gaz naturel	6,63	6,91	5,14	4,27	6,10	2,97	5,29
Dont bitume	–	–	–	–	15,41	–	15,41

(a) Les volumes d'huile utilisés pour ce calcul sont ceux inclus dans le tableau de l'évolution des réserves. Les volumes de gaz naturel sont différents de ceux inclus dans le tableau de l'évolution des réserves. Ils excluent l'autoconsommation de gaz lors des opérations de production.

(en \$/bep)	Sociétés mises en équivalence						Total
	Europe & Asie centrale (hors Russie)	Russie	Afrique (hors Afrique du Nord)	Moyen-Orient & Afrique du Nord	Amériques	Asie-Pacifique	
2018^(a)							
Huile, bitume et gaz naturel	–	1,03	–	4,62	6,00	–	2,49
Dont bitume	–	–	–	–	–	–	–
2019^(a)							
Huile, bitume et gaz naturel	–	1,10	–	3,90	8,96	–	2,01
Dont bitume	–	–	–	–	–	–	–
2020^(a)							
Huile, bitume et gaz naturel	–	1,10	–	3,26	25,75	–	1,76
Dont bitume	–	–	–	–	–	–	–

(a) Les volumes d'huile utilisés pour ce calcul sont ceux inclus dans le tableau de l'évolution des réserves. Les volumes de gaz naturel sont différents de ceux inclus dans le tableau de l'évolution des réserves. Ils excluent l'autoconsommation de gaz lors des opérations de production.

9.3 Rapport sur les paiements effectués au profit des gouvernements (article L. 22-10-37 du Code de commerce)

L'article L. 22-10-37 du Code de commerce⁽¹⁾ (anciennement L. 225-102-3) soumet les grandes entreprises et les entités d'intérêt public actives dans les industries extractives ou l'exploitation des forêts primaires à l'obligation de rendre public dans un rapport annuel tout paiement égal ou supérieur à 100 000 euros effectué au profit des autorités des pays ou territoires où elles exercent leurs activités.

Le rapport consolidé de TOTAL est présenté, ci-après, en application des dispositions précitées. Ce rapport rend compte des paiements visés, effectués par les Sociétés Extractives du Groupe telles que définies ci-après, au profit de chaque gouvernement des états ou territoires dans lesquels TOTAL exerce ses activités, en détaillant le montant total, le montant total par type de paiements, le montant total par projet et le montant total par type de paiements pour chaque projet. Lorsque ces paiements ont été effectués en nature, les volumes d'hydrocarbures valorisés sont précisés.

Ce rapport a été approuvé par le Conseil d'administration de TOTAL SE.

Définitions

Les termes définis ci-après s'entendent de la façon suivante dans ce rapport :

Sociétés Extractives : TOTAL SE et toute société ou entreprise dont tout ou partie des activités consiste en l'exploration, la prospection, la découverte, l'exploitation et l'extraction de gisements de minerais, de pétrole, de gaz naturel notamment, consolidée par TOTAL SE par intégration globale.

Paiement : tout versement individuel, ou ensemble de versements lorsqu'ils sont liés entre eux, d'un montant égal ou supérieur à 100 000 euros (ou sa contre-valeur) effectué en espèces ou en nature pour les activités extractives. Les différents types de paiements inclus dans ce rapport sont les suivants :

- **Impôts et taxes** : impôts et taxes payés sur les revenus, la production ou les bénéfices, à l'exclusion des impôts et taxes payés sur la consommation comme la TVA, les droits de douanes, l'impôt sur le revenu des personnes et les taxes sur les ventes.
- **Redevances** : pourcentage de la production payée aux propriétaires des droits miniers.
- **Droits de licence** : droits de licence annuels, redevances superficielles ou frais de location, et toute autre forme de prélèvement relatif aux licences et/ou concessions pour obtenir le droit d'accès aux zones d'extraction.
- **Primes liées aux licences** : primes payées pour la signature, la découverte, la production, l'attribution, le transfert des droits d'extraction ; primes liées à l'atteinte ou non de certains objectifs de production ou certains objectifs techniques, ainsi qu'à la découverte de réserves supplémentaires.

- **Dividendes** : dividendes payés au gouvernement du pays hôte détenant une participation dans une Société Extractive.
- **Paiements pour amélioration des infrastructures** : paiements réalisés pour le développement local, dont les améliorations d'infrastructures, qui ne sont pas directement nécessaires pour la conduite des activités extractives mais obligatoires dans le cadre d'un contrat de production ou conformément à une loi spécifique aux activités pétrolières et gazières.
- **Droits à la production** : part de la production revenant au Gouvernement du pays hôte. Ce paiement est généralement fait en nature.

Gouvernement : toute autorité nationale, régionale ou locale d'un état ou d'un territoire, ou de toute administration, agence ou entreprise contrôlée par une telle autorité.

Projet : activités opérationnelles régies par un seul contrat, licence, bail, concession ou accords similaires et constituant le fondement des obligations de paiement envers un Gouvernement. Si plusieurs de ces accords sont liés entre eux dans leur substance, ils sont considérés comme un seul Projet. Les Paiements (comme l'impôt sur les bénéfices d'une société lorsqu'il concerne plusieurs projets qui ne peuvent être dissociés en application de la réglementation fiscale) ne pouvant être imputés à un Projet sont déclarés dans la rubrique « non – imputés ».

Principes de reporting

Ce rapport rend compte de tous les paiements tels qu'ils figurent dans les comptes des Sociétés Extractives. Ils sont présentés sur la base de la quote-part d'intérêt du Groupe dans chaque Projet, que les Paiements aient été réalisés directement par les Sociétés Extractives opératrices du Groupe ou indirectement par le biais de sociétés opératrices tiers.

Les Droits à la production et Redevances prélevés obligatoirement en nature revenant au Gouvernement des pays hôtes en application des dispositions légales ou contractuelles (non comptabilisés dans les comptes des Sociétés Extractives en application des principes comptables) sont reportés en proportion de la participation détenue par la Société Extractive dans le Projet, à la date à laquelle ces Droits à la production et Redevances sont réputés acquis.

Les Paiements en nature sont estimés à la juste valeur.

La juste valeur correspond au prix des hydrocarbures défini contractuellement pour calculer les Droits à la production, ou au prix du marché s'il est disponible, ou encore, au cours de référence approprié. Ces prix peuvent être calculés en moyenne sur une période donnée.

(1) L'article L.22-10-37 du Code de commerce (anciennement L. 225-102-3) transpose certaines dispositions de la directive 2013/34/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (chapitre 10).

9.3.1 Rapport par pays et type de Paiements

(en milliers de dollars)	Impôts et taxes	Redevances	Droits de licence	Primes liées aux licences	Dividendes	Amélioration des infrastructures	Droits à la production	Total des Paiements
EUROPE ET ASIE CENTRALE	681 193	-	27 085	2 304	-	12 261	46 617	769 460
Bulgarie	-	-	300	-	-	-	-	300
Danemark	92 140	-	8 639	-	-	-	-	100 779
Grèce	-	-	424	-	-	-	-	424
Italie	2 804	-	1 252	-	-	-	-	4 056
Kazakhstan	10 843	-	35	2 304	-	12 261	27 033	52 476
Norvège	508 332	-	4 843	-	-	-	-	513 175
Pays-Bas	11 286	-	1 271	-	-	-	-	12 557
Royaume-Uni	43 861	-	10 243	-	-	-	-	54 104
Russie	11 927	-	78	-	-	-	19 584	31 589
AFRIQUE	1 523 305	-	63 049	350 106	62 371	33 522	932 587	2 964 940
Afrique du Sud	-	-	617	-	-	-	-	617
Angola	502 881	-	11 698	350 053	-	-	907 577	1 772 209
Côte d'Ivoire	-	-	1 686	-	-	-	-	1 686
Gabon	92 929	-	4 412	-	62 371	16 160	-	175 872
Kenya	-	-	94	-	-	54	-	148
Mauritanie	-	-	2 442	-	-	-	-	2 442
Mozambique	-	-	1 060	-	-	-	-	1 060
Nigéria	616 193	-	15 748	-	-	14 492	24 283	670 716
Ouganda	-	-	9 175	-	-	-	-	9 175
République du Congo	311 302	-	14 817	53	-	2 599	727	329 498
São Tomé et Príncipe	-	-	181	-	-	-	-	181
Sénégal	-	-	1 119	-	-	217	-	1 336
MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD	3 479 083	-	17 559	15 554	-	-	878 819	4 391 015
Algérie	246 263	-	3 219	2 384	-	-	-	251 866
Chypre	-	-	990	-	-	-	-	990
Égypte	-	-	781	778	-	-	-	1 559
Émirats arabes unis	2 703 149	-	11 853	-	-	-	-	2 715 002
Irak	20 958	-	-	-	-	-	-	20 958
Liban	-	-	210	-	-	-	-	210
Libye	266 572	-	226	-	-	-	401 143	667 941
Oman	140 041	-	280	12 392	-	-	7 222	159 935
Qatar	102 100	-	-	-	-	-	470 454	572 554
AMÉRIQUES	343 854	40 528	49 536	11 632	-	171	23 465	469 186
Argentine	82 436	-	3 900	4 066	-	-	-	90 402
Bolivie	194 918	-	1 327	5 162	-	171	12 551	214 129
Bésil	51 416	-	1 112	-	-	-	10 914	63 442
Canada	-	9 253	22 589	-	-	-	-	31 842
États-Unis	9 905	31 275	3 716	2 404	-	-	-	47 300
France (Guyane française)	-	-	2 171	-	-	-	-	2 171
Guyana	-	-	164	-	-	-	-	164
Mexique	5 179	-	14 557	-	-	-	-	19 736
ASIE PACIFIQUE	485 885	-	333	46 935	-	-	174 817	707 970
Australie	13 641	-	-	-	-	-	-	13 641
Brunei	74 140	-	5	-	-	-	3 269	77 414
Chine	16 898	-	-	-	-	-	27 547	44 445
Indonésie	5 526	-	-	-	-	-	5 466	10 992
Myanmar	37 306	-	-	-	-	-	138 535	175 841
Papouasie-Nouvelle-Guinée	-	-	328	-	-	-	-	328
Thaïlande	338 374	-	-	46 935	-	-	-	385 309
TOTAL	6 513 320	40 528	157 562	426 531	62 371	45 954	2 056 305	9 302 571

9.3.2 Rapport par Projet et type de Paiements, et par Gouvernement et type de Paiements

(en milliers de dollars)

	Impôts et taxes	Redevances	Droits de licence	Primes liées aux licences	Dividendes	Amélioration des infrastructures	Droits à la production	Total des Paiements
AFRIQUE DU SUD								
Paiements par Projet								
Bloc 2C	-	-	15	-	-	-	-	15
Blocs 5/6/7	-	-	169	-	-	-	-	169
Bloc DOWB	-	-	151	-	-	-	-	151
Bloc ODB	-	-	107	-	-	-	-	107
Bloc South Outeniqua	-	-	175	-	-	-	-	175
TOTAL	-	-	617	-	-	-	-	617
Paiements par Gouvernement								
Petroleum Agency South Africa (PASA)	-	-	279	-	-	-	-	279
Upstream Training Trust (UTT)	-	-	338	-	-	-	-	338
TOTAL	-	-	617	-	-	-	-	617
ALGÉRIE								
Paiements par Projet								
Groupement Berkine	137 343 ^(a)	-	-	-	-	-	-	137 343
Organisation Orhoud	26 088 ^(b)	-	-	-	-	-	-	26 088
Timimoun	7 467	-	2 412	-	-	-	-	9 879
Tin Fouyé Tabankort II	75 365	-	652	1 967	-	-	-	77 984
Tin Fouyé Tabankort Sud	-	-	155	417	-	-	-	572
TOTAL	246 263	-	3 219	2 384	-	-	-	251 866
Paiements par Gouvernement								
Direction Générale des Impôts, Direction des Grandes Entreprises c/o Sonatrach	163 431 ^(c)	-	-	-	-	-	-	163 431
Direction Générale des Impôts, Direction des Grandes Entreprises	57 482	-	3 219	-	-	-	-	60 701
Agence Nationale pour Valorisation des Ressources en Hydrocarbures (ALNAFT)	25 350	-	-	-	-	-	-	25 350
Sonatrach	-	-	-	2 384	-	-	-	2 384
TOTAL	246 263	-	3 219	2 384	-	-	-	251 866

(a) Correspond à la valorisation de 2 960 kbep aux prix de vente fiscaux au titre d'impôts et taxes de différentes natures.

(b) Correspond à la valorisation de 562 kbep aux prix de vente fiscaux au titre d'impôts et taxes de différentes natures.

(c) Correspond à la valorisation de 3 523 kbep aux prix de vente fiscaux au titre d'impôts et taxes de différentes natures.

<i>(en milliers de dollars)</i>	Impôts et taxes	Redevances	Droits de licence	Primes liées aux licences	Dividendes	Amélioration des infrastructures	Droits à la production	Total des Paiements
ANGOLA								
Paiements par Projet								
Bloc 0	118 085	–	1 074	–	–	–	–	119 159
Bloc 14	15 319	–	526	–	–	–	40 862 ^(a)	56 707
Bloc 14k	601	–	59	53	–	–	727 ^(b)	1 440
Bloc 16	–	–	331	–	–	–	–	331
Bloc 17	255 918	–	6 696	–	–	–	824 724 ^(c)	1 087 338
Bloc 17/6	4	–	113	–	–	–	–	117
Bloc 20	–	–	–	52 500	–	–	–	52 500
Bloc 21	–	–	–	297 500	–	–	–	297 500
Bloc 25	32	–	–	–	–	–	–	32
Bloc 32	112 920	–	2 685	–	–	–	41 264 ^(d)	156 869
Bloc 40	2	–	–	–	–	–	–	2
Bloc 48	–	–	214	–	–	–	–	214
TOTAL	502 881	–	11 698	350 053	–	–	907 577	1 772 209
Paiements par Gouvernement								
Caixa do Tesouro Nacional	502 881	–	457	–	–	–	–	503 338
Sonangol P&P – Pesquisa e Produção, SARL	–	–	–	350 000 ^(e)	–	–	–	350 000
Ministério dos Recursos Minerais, Petróleo e Gás	–	–	11 241	53	–	–	–	11 294
ANPG – Agência Nacional de Petróleo, Gás e Biocombustíveis	–	–	–	–	–	–	907 577 ^(f)	907 577
TOTAL	502 881	–	11 698	350 053	–	–	907 577	1 772 209

(a) Correspond à la valorisation de 1 083 kbep au titre des droits à la production au prix fiscal moyen pondéré sur l'année.

(b) Correspond à la valorisation de 17 kbep au titre des droits à la production au prix fiscal moyen pondéré sur l'année.

(c) Correspond à la valorisation de 19 470 kbep au titre des droits à la production au prix fiscal moyen pondéré sur l'année.

(d) Correspond à la valorisation de 1 050 kbep au titre des droits à la production au prix fiscal moyen pondéré sur l'année.

(e) Rachat d'une participation dans les blocs 20 et 21 auprès de Sonangol P&P, contrôlée majoritairement par l'État angolais au 31 décembre 2020.

(f) Correspond à la valorisation de 21 619 kbep au titre des droits à la production au prix fiscal moyen pondéré sur l'année.

(en milliers de dollars)	Impôts et taxes	Redevances	Droits de licence	Primes liées aux licences	Dividendes	Amélioration des infrastructures	Droits à la production	Total des Paiements
ARGENTINE								
Paiements par Projet								
Cuenca Argentina Norte – Block 111	–	–	13	–	–	–	–	13
Cuenca Argentina Norte – Block 113	–	–	14	–	–	–	–	14
Malvinas Occidental – Block 123	–	–	6	–	–	–	–	6
Neuquen	19 485	–	441	4 066	–	–	–	23 992
Santa Cruz	–	–	69	–	–	–	–	69
Tierra del Fuego	36 296	–	3 357	–	–	–	–	39 653
Non imputés	26 655	–	–	–	–	–	–	26 655
TOTAL	82 436	–	3 900	4 066	–	–	–	90 402
Paiements par Gouvernement								
Administracion Federal de Ingresos Publicos	26 655	–	–	–	–	–	–	26 655
Secretaria de Energia, Republica Argentina	19 282	–	171	–	–	–	–	19 453
Provincia del Neuquen	19 485	–	441	3 878	–	–	–	23 804
Provincia de Tierra del Fuego	17 014	–	3 288	188	–	–	–	20 490
TOTAL	82 436	–	3 900	4 066	–	–	–	90 402
AUSTRALIE								
Paiements par Projet								
GLNG	13 641	–	–	–	–	–	–	13 641
TOTAL	13 641	–	–	–	–	–	–	13 641
Paiements par Gouvernement								
Queensland Government, Office of State Revenue	13 641	–	–	–	–	–	–	13 641
TOTAL	13 641	–	–	–	–	–	–	13 641
BOLIVIE								
Paiements par Projet								
Aquio	24 372	–	143	–	–	–	–	24 515
Azero	–	–	741	–	–	101	–	842
Ipatí	111 276	–	226	–	–	70	–	111 572
Itaú	7 441	–	123	–	–	–	–	7 564
San Alberto	10 105	–	32	5 162	–	–	2 138 ^(a)	17 437
San Antonio	41 724	–	62	–	–	–	10 413 ^(b)	52 199
TOTAL	194 918	–	1 327	5 162	–	171	12 551	214 129
Paiements par Gouvernement								
Yacimientos Petroliferos Fiscales Bolivianos (YPFB)	–	–	1 327	5 162	–	–	12 551 ^(c)	19 040
Servicio de Impuestos Nacionales (SIN) c/o YPFB	124 747	–	–	–	–	–	–	124 747
Departamentos c/o YPFB	70 171	–	–	–	–	–	–	70 171
Fundesoc c/o Indigeneous Communities	–	–	–	–	–	171	–	171
TOTAL	194 918	–	1 327	5 162	–	171	12 551	214 129

(a) Correspond à la valorisation de 133 kbep au titre des droits à la production à un prix fixe réglementé pour les condensats et à un prix *net-back* pour le gaz.

(b) Correspond à la valorisation de 644 kbep au titre des droits à la production à un prix fixe réglementé pour les condensats et à un prix *net-back* pour le gaz.

(c) Correspond à la valorisation de 776 kbep au titre des droits à la production à un prix fixe réglementé pour les condensats et à un prix *net-back* pour le gaz.

(en milliers de dollars)	Impôts et taxes	Redevances	Droits de licence	Primes liées aux licences	Dividendes	Amélioration des infrastructures	Droits à la production	Total des Paiements
BRÉSIL								
Paiements par Projet								
Barreirinhas	-	-	43	-	-	-	-	43
BMC-30	-	-	154	-	-	-	-	154
BMC-32	-	-	115	-	-	-	-	115
Ceara (CE-M-661)	-	-	76	-	-	-	-	76
Espirito Santo	-	-	17	-	-	-	-	17
Foz de Amazonas	-	-	33	-	-	-	-	33
Gato do Mato	-	-	56	-	-	-	-	56
Iara	24 845	-	-	-	-	-	-	24 845
Lapa	15 226	-	529	-	-	-	-	15 755
Libra	11 345	-	-	-	-	-	10 914 ^(a)	22 259
Pelotas	-	-	43	-	-	-	-	43
Xerelete (BC-2)	-	-	33	-	-	-	-	33
Non imputés	-	-	13	-	-	-	-	13
TOTAL	51 416	-	1 112	-	-	-	10 914	63 442
Paiements par Gouvernement								
Agencia Nacional de Petroleo, Gas Natural e Biocombustiveis	-	-	865	-	-	-	-	865
Instituto Brasileiro do Meio Ambiente e dos Recursos Naturais Renovaveis (IBAMA)	-	-	247	-	-	-	-	247
Receita Federal	51 416	-	-	-	-	-	-	51 416
Pré-sal Petroleo (PPSA)	-	-	-	-	-	-	10 914 ^(a)	10 914
TOTAL	51 416	-	1 112	-	-	-	10 914	63 442
(a) Correspond à la valorisation de 257 kbep au prix fiscal de référence de l'ANP (Agencia Nacional de Petroleo) au titre des droits à la production.								
BRUNEI								
Paiements par Projet								
Bloc B	55 739	-	5	-	-	-	-	55 744
Bloc CA1	18 401	-	-	-	-	-	3 269	21 670
TOTAL	74 140	-	5	-	-	-	3 269	77 414
Paiements par Gouvernement								
Brunei Government	64 237	-	5	-	-	-	-	64 242
Petroleum Authority of Brunei Darussalam	9 903	-	-	-	-	-	3 269	13 172
TOTAL	74 140	-	5	-	-	-	3 269	77 414
BULGARIE								
Paiements par Projet								
Khan Asparuh	-	-	300	-	-	-	-	300
TOTAL	-	-	300	-	-	-	-	300
Paiements par Gouvernement								
Ministry of Energy of Bulgaria	-	-	300	-	-	-	-	300
TOTAL	-	-	300	-	-	-	-	300

(en milliers de dollars)	Impôts et taxes	Redevances	Droits de licence	Primes liées aux licences	Dividendes	Amélioration des infrastructures	Droits à la production	Total des Paiements
CANADA								
Paiements par Projet								
Deer Creek	-	-	10	-	-	-	-	10
Fort Hills	-	4 324	10 465	-	-	-	-	14 789
Northern Lights	-	-	63	-	-	-	-	63
Surmont	-	4 929	12 045	-	-	-	-	16 974
Autres projets sables bitumineux	-	-	6	-	-	-	-	6
TOTAL	-	9 253	22 589	-	-	-	-	31 842
Paiements par Gouvernement								
Province de l'Alberta	-	9 253	2 207	-	-	-	-	11 460
Municipality of Wood Buffalo (Alberta)	-	-	20 118	-	-	-	-	20 118
Fort McKay First Nations (FMFN)	-	-	264	-	-	-	-	264
TOTAL	-	9 253	22 589	-	-	-	-	31 842
CHINE								
Paiements par Projet								
Sulige	16 898 ^(a)	-	-	-	-	-	27 547 ^(b)	44 445
TOTAL	16 898	-	-	-	-	-	27 547	44 445
Paiements par Gouvernement								
China National Petroleum Company	16 898 ^(a)	-	-	-	-	-	27 547 ^(b)	44 445
TOTAL	16 898	-	-	-	-	-	27 547	44 445
(a) Inclut la valorisation pour 15 478 k\$ de 542 kbpj au titre d'impôts et taxes de différentes natures.								
(b) Correspond à la valorisation de 963 kbpj au titre des droits à la production.								
CHYPRE								
Paiements par Projet								
Bloc 2	-	-	71	-	-	-	-	71
Bloc 3	-	-	96	-	-	-	-	96
Bloc 6	-	-	168	-	-	-	-	168
Bloc 7	-	-	176	-	-	-	-	176
Bloc 8	-	-	174	-	-	-	-	174
Bloc 9	-	-	66	-	-	-	-	66
Bloc 11	-	-	239	-	-	-	-	239
TOTAL	-	-	990	-	-	-	-	990
Paiements par Gouvernement								
Ministry of Energy, Commerce, Industry and Tourism	-	-	990	-	-	-	-	990
TOTAL	-	-	990	-	-	-	-	990
CÔTE D'IVOIRE								
Paiements par Projet								
CI-100	-	-	76	-	-	-	-	76
CI-605	-	-	260	-	-	-	-	260
CI-705	-	-	650	-	-	-	-	650
CI-706	-	-	700	-	-	-	-	700
TOTAL	-	-	1 686	-	-	-	-	1 686
Paiements par Gouvernement								
République de Côte d'Ivoire, Direction Générale des Hydrocarbures	-	-	1 686	-	-	-	-	1 686
TOTAL	-	-	1 686	-	-	-	-	1 686

<i>(en milliers de dollars)</i>	Impôts et taxes	Redevances	Droits de licence	Primes liées aux licences	Dividendes	Amélioration des infrastructures	Droits à la production	Total des Paiements
DANEMARK								
Paiements par Projet								
Sole Concession Area	92 140	–	8 639	–	–	–	–	100 779
TOTAL	92 140	–	8 639	–	–	–	–	100 779
Paiements par Gouvernement								
Arbejdstilsynet	–	–	291	–	–	–	–	291
Energistyrelsen	–	–	168	–	–	–	–	168
Dansk Teknisk Universitet	–	–	8 180	–	–	–	–	8 180
Skat	92 140	–	–	–	–	–	–	92 140
TOTAL	92 140	–	8 639	–	–	–	–	100 779
ÉGYPTE								
Paiements par Projet								
North Ras El Kanyis Offshore	–	–	781	778	–	–	–	1 559
TOTAL	–	–	781	778	–	–	–	1 559
Paiements par Gouvernement								
Egyptian Natural Gas Holding Company	–	–	781	778	–	–	–	1 559
TOTAL	–	–	781	778	–	–	–	1 559
ÉMIRATS ARABES UNIS								
Paiements par Projet								
Abu Al Bukhoosh	21 908	–	–	–	–	–	–	21 908
ADNOC Gas Processing	197 054	–	–	–	–	–	–	197 054
ADNOC Onshore	1 836 836	–	9 347	–	–	–	–	1 846 183
Lower Zakum	191 878	–	501	–	–	–	–	192 379
Umm Shaif Nasr	455 473	–	2 005	–	–	–	–	457 478
TOTAL	2 703 149	–	11 853	–	–	–	–	2 715 002
Paiements par Gouvernement								
Supreme Petroleum Council – Government of Abu Dhabi	21 908	–	–	–	–	–	–	21 908
Abu Dhabi Fiscal Authorities	2 523 482	–	–	–	–	–	–	2 523 482
Abu Dhabi National Oil Company	157 759	–	11 853	–	–	–	–	169 612
TOTAL	2 703 149	–	11 853	–	–	–	–	2 715 002

(en milliers de dollars)	Impôts et taxes	Redevances	Droits de licence	Primes liées aux licences	Dividendes	Amélioration des infrastructures	Droits à la production	Total des Paiements
ÉTATS-UNIS								
Paiements par Projet								
Barnett Shale	8 238	7 881	-	-	-	-	-	16 119
Gulf of Mexico	-	-	3 716	2 404	-	-	-	6 120
Tahiti	-	23 394	-	-	-	-	-	23 394
Utica	1 667	-	-	-	-	-	-	1 667
TOTAL	9 905	31 275	3 716	2 404	-	-	-	47 300
Paiements par Gouvernement								
Office of Natural Resources Revenue	-	23 394	3 716	2 404	-	-	-	29 514
State of Ohio	753	-	-	-	-	-	-	753
Johnson County Tax Assessor	2 895	-	-	-	-	-	-	2 895
Tarrant County Tax Assessor	4 587	-	-	-	-	-	-	4 587
Texas State Comptroller's Office	605	-	-	-	-	-	-	605
City of Fort Worth	-	2 355	-	-	-	-	-	2 355
Dallas/Fort Worth International Airport Board	-	1 024	-	-	-	-	-	1 024
City of Arlington	-	1 045	-	-	-	-	-	1 045
Tarrant Regional Water District	-	539	-	-	-	-	-	539
State of Texas	-	341	-	-	-	-	-	341
City of North Richland Hills	-	310	-	-	-	-	-	310
Fort Worth Independent School District	-	209	-	-	-	-	-	209
Burleson Independent School District	-	210	-	-	-	-	-	210
Arlington Independent School District	-	236	-	-	-	-	-	236
Harrison County	387	-	-	-	-	-	-	387
Carroll County	527	-	-	-	-	-	-	527
Birdville Independent School District	-	398	-	-	-	-	-	398
Tarrant County College	-	230	-	-	-	-	-	230
City of Grand Prairie	-	133	-	-	-	-	-	133
Kennedale Independant School District	-	146	-	-	-	-	-	146
Tarrant County AAAA	-	106	-	-	-	-	-	106
Grapevine-Colleyville Tax Office	151	-	-	-	-	-	-	151
City of Cleburne	-	123	-	-	-	-	-	123
City of Burleson	-	138	-	-	-	-	-	138
Mansfield Independant School District	-	141	-	-	-	-	-	141
Crowley Independant School District	-	111	-	-	-	-	-	111
City of Crowley	-	43	-	-	-	-	-	43
White Settlement Independant School District	-	43	-	-	-	-	-	43
TOTAL	9 905	31 275	3 716	2 404	-	-	-	47 300

(en milliers de dollars)	Impôts et taxes	Redevances	Droits de licence	Primes liées aux licences	Dividendes	Amélioration des infrastructures	Droits à la production	Total des Paiements
FRANCE (GUYANE FRANÇAISE)								
Paiements par Projet								
Guyane Maritime	-	-	2 171	-	-	-	-	2 171
TOTAL	-	-	2 171	-	-	-	-	2 171
Paiements par Gouvernement								
Comité Régional pêches et Elevages Marins	-	-	1 628	-	-	-	-	1 628
Université de Guyane	-	-	543	-	-	-	-	543
TOTAL	-	-	2 171	-	-	-	-	2 171
GABON								
Paiements par Projet								
CEPP Baudroie-Mérou	21 588 ^(a)	-	926	-	-	-	-	22 514
CEPP Hylia II	2 360 ^(b)	-	348	-	-	-	-	2 708
Concessions (périmètre Convention d'Etablissement)	14 304	-	3 138	-	-	16 160 ^(c)	-	33 602
Concession Anguille	14 248	-	-	-	-	-	-	14 248
Concession Grondin	14 404	-	-	-	-	-	-	14 404
Concession Torpille	26 025	-	-	-	-	-	-	26 025
Non imputés	-	-	-	-	62 371	-	-	62 371
TOTAL	92 929	-	4 412	-	62 371	16 160	-	175 872
Paiements par Gouvernement								
Trésor Public gabonais	74 805	-	1 312	-	-	-	-	76 117
Direction Générale des Hydrocarbures	-	-	2 451	-	-	-	-	2 451
République du Gabon	18 124 ^(d)	-	-	-	62 371	11 069	-	91 564
Direction Générale des Impôts	-	-	649	-	-	-	-	649
Ville de Port-Gentil	-	-	-	-	-	4 127	-	4 127
Bénéficiaires divers de la PID	-	-	-	-	-	660	-	660
Bénéficiaires divers de la PIH	-	-	-	-	-	304	-	304
TOTAL	92 929	-	4 412	-	62 371	16 160	-	175 872
(a) Inclut la valorisation pour 16 897 k\$ de 417 kbep au prix de vente officiel et en application des termes fiscaux des Contrats d'Exploitation et de Partage de Production (CEPP).								
(b) Inclut la valorisation pour 1 227 k\$ de 30 kbep au prix de vente officiel et en application des termes fiscaux des Contrats d'Exploitation et de Partage de Production (CEPP).								
(c) Financement de projets (infrastructures, éducation, santé) sous contrôle conjoint de l'État et de TOTAL dans le cadre de la Provision pour Investissements Diversifiés (PID) et de la Provision pour Investissements dans les Hydrocarbures (PIH).								
(d) Correspond à la valorisation de 447 kbep au prix de vente officiel et en application des termes fiscaux des Contrats d'Exploitation et de Partage de Production (CEPP).								
GRÈCE								
Paiements par Projet								
Bloc 2	-	-	151	-	-	-	-	151
Bloc SouthWest Crete	-	-	136	-	-	-	-	136
Bloc West Crete	-	-	137	-	-	-	-	137
TOTAL	-	-	424	-	-	-	-	424
Paiements par Gouvernement								
Hellenic Hydrocarbon Resources Management	-	-	424	-	-	-	-	424
TOTAL	-	-	424	-	-	-	-	424

(en milliers de dollars)	Impôts et taxes	Redevances	Droits de licence	Primes liées aux licences	Dividendes	Amélioration des infrastructures	Droits à la production	Total des Paiements
GUYANA								
Paiements par Projet								
Canje	-	-	102	-	-	-	-	102
Kanuku	-	-	40	-	-	-	-	40
Orinduik	-	-	22	-	-	-	-	22
TOTAL	-	-	164	-	-	-	-	164
Paiements par Gouvernement								
Guyana Geology and Mines Commission	-	-	164	-	-	-	-	164
TOTAL	-	-	164	-	-	-	-	164
INDONÉSIE								
Paiements par Projet								
Sebuku PSC	5 526	-	-	-	-	-	5 466 ^(a)	10 992
TOTAL	5 526	-	-	-	-	-	5 466	10 992
Paiements par Gouvernement								
Directorate General of Taxation, Ministry of Finance	5 526	-	-	-	-	-	-	5 526
Satuan Khusus Kegiatan Usaha Hulu Minyak dan Gas Bumi (SKK Migas)	-	-	-	-	-	-	5 466 ^(a)	5 466
TOTAL	5 526	-	-	-	-	-	5 466	10 992
(a) Correspond à la valorisation aux prix <i>net-back</i> de 156 kkep de droits à la production.								
IRAK								
Paiements par Projet								
Halfaya	13 234	-	-	-	-	-	-	13 234
Sarsang	7 724 ^(a)	-	-	-	-	-	-	7 724
TOTAL	20 958	-	-	-	-	-	-	20 958
Paiements par Gouvernement								
Ministry of Natural Resources, Erbil, Kurdistan region of Iraq	7 724 ^(a)	-	-	-	-	-	-	7 724
Ministry of Finance, General Commission of Taxation	13 234	-	-	-	-	-	-	13 234
TOTAL	20 958	-	-	-	-	-	-	20 958
(a) Correspond à la valorisation de 221 kkep sur une base de prix de marché au titre de taxes à la production de différentes natures.								
ITALIE								
Paiements par Projet								
Gorgoglione Unified License	2 804	-	1 252	-	-	-	-	4 056
TOTAL	2 804	-	1 252	-	-	-	-	4 056
Paiements par Gouvernement								
Regione Basilicata	1 291	-	714	-	-	-	-	2 005
Comune Corleto Perticara	1 156	-	-	-	-	-	-	1 156
Ministero dell'Economia e delle Finanze	-	-	538	-	-	-	-	538
Tesoreria dello Stato	357	-	-	-	-	-	-	357
TOTAL	2 804	-	1 252	-	-	-	-	4 056

(en milliers de dollars)	Impôts et taxes	Redevances	Droits de licence	Primes liées aux licences	Dividendes	Amélioration des infrastructures	Droits à la production	Total des Paiements
KAZAKHSTAN								
Paiements par Projet								
Dunga	-	-	35	1 800	-	-	14 004	15 839
Kashagan	10 843	-	-	504	-	12 261	13 029 ^(a)	36 637
TOTAL	10 843	-	35	2 304	-	12 261	27 033	52 476
Paiements par Gouvernement								
Atyrau and Mangistau regions c/o North Caspian Operating Company b.v.	-	-	-	-	-	336	-	336
Atyrau region c/o North Caspian Operating Company b.v.	-	-	-	-	-	6 585	-	6 585
Mangistau region c/o North Caspian Operating Company b.v.	-	-	-	-	-	5 340	-	5 340
Ministry of Finance	10 843	-	35	2 304	-	-	14 004	27 186
Ministry of Energy	-	-	-	-	-	-	13 029 ^(a)	13 029
TOTAL	10 843	-	35	2 304	-	12 261	27 033	52 476
(a) Correspond à la valorisation de 490 kbep aux prix <i>net-back</i> moyens au titre des droits à la production.								
KENYA								
Paiements par Projet								
L11A	-	-	32	-	-	18	-	50
L11B	-	-	31	-	-	18	-	49
L12	-	-	31	-	-	18	-	49
TOTAL	-	-	94	-	-	54	-	148
Paiements par Gouvernement								
Kenya Ministry of Energy	-	-	94	-	-	-	-	94
National Oil Corporation of Kenya	-	-	-	-	-	54	-	54
TOTAL	-	-	94	-	-	54	-	148
LIBAN								
Paiements par Projet								
Block 4	-	-	105	-	-	-	-	105
Block 9	-	-	105	-	-	-	-	105
TOTAL	-	-	210	-	-	-	-	210
Paiements par Gouvernement								
Lebanese Petroleum Administration (LPA)	-	-	210	-	-	-	-	210
TOTAL	-	-	210	-	-	-	-	210

(en milliers de dollars)

	Impôts et taxes	Redevances	Droits de licence	Primes liées aux licences	Dividendes	Amélioration des infrastructures	Droits à la production	Total des Paiements
LIBYE								
Paiements par Projet								
Zones 15, 16 & 32 (Al Jurf)	103 245 ^(a)	–	–	–	–	–	134 133 ^(b)	237 378
Zones 129 & 130	47 208 ^(c)	–	–	–	–	–	191 645 ^(d)	238 853
Zones 130 & 131	5 814 ^(e)	–	–	–	–	–	75 365 ^(f)	81 179
Waha	110 305	–	226	–	–	–	–	110 531
TOTAL	266 572	–	226	–	–	–	401 143	667 941
Paiements par Gouvernement								
National Oil Corporation	–	–	–	–	–	–	401 143 ^(g)	401 143
Ministry of Finance c/o National Oil Corporation	156 267 ^(h)	–	–	–	–	–	–	156 267
Ministry of Oil and Gas	110 305	–	226	–	–	–	–	110 531
TOTAL	266 572	–	226	–	–	–	401 143	667 941

(a) Correspond à la valorisation de 2 516 kbep aux prix de vente officiels et en application des termes fiscaux du contrat de partage.

(b) Correspond à la valorisation de 3 262 kbep aux prix de vente officiels et en application des termes des contrats de partage, y compris la part de National Oil Corporation en tant que partenaire.

(c) Correspond à la valorisation de 997 kbep aux prix de vente officiels et en application des termes fiscaux du contrat de partage.

(d) Correspond à la valorisation de 4 064 kbep aux prix de vente officiels et en application des termes des contrats de partage, y compris la part de National Oil Corporation en tant que partenaire.

(e) Correspond à la valorisation de 119 kbep aux prix de vente officiels et en application des termes fiscaux du contrat de partage.

(f) Correspond à la valorisation de 1 527 kbep aux prix de vente officiels et en application des termes des contrats de partage, y compris la part de National Oil Corporation en tant que partenaire.

(g) Correspond à la valorisation de 8 852 kbep aux prix de vente officiels et en application des termes des contrats de partage, y compris la part de National Oil Corporation en tant que partenaire.

(h) Correspond à la valorisation de 3 633 kbep aux prix de vente officiels et en application des termes fiscaux du contrat de partage.

MAURITANIE

Paiements par Projet

Bloc C7	–	–	334	–	–	–	–	334
Bloc C15	–	–	670	–	–	–	–	670
Bloc C18	–	–	780	–	–	–	–	780
Bloc C31	–	–	658	–	–	–	–	658
TOTAL	–	–	2 442	–	–	–	–	2 442

Paiements par Gouvernement

Trésor Public de Mauritanie	–	–	608	–	–	–	–	608
SMHPM (Société Mauritanienne des Hydrocarbures et du Patrimoine Minier)	–	–	967	–	–	–	–	967
Commission Environnementale	–	–	867	–	–	–	–	867
TOTAL	–	–	2 442	–	–	–	–	2 442

(en milliers de dollars)	Impôts et taxes	Redevances	Droits de licence	Primes liées aux licences	Dividendes	Amélioration des infrastructures	Droits à la production	Total des Paiements
MEXIQUE								
Paiements par Projet								
AS-CS-06 (B33)	295	–	226	–	–	–	–	521
Bloc 15	592	–	454	–	–	–	–	1 046
G-CS-02 (B32)	523	–	401	–	–	–	–	924
G-CS-03 (B34)	337	–	223	–	–	–	–	560
Perdido Bloc 2	1 511	–	11 780	–	–	–	–	13 291
Salina 1	806	–	618	–	–	–	–	1 424
Salina 3	1 115	–	855	–	–	–	–	1 970
TOTAL	5 179	–	14 557	–	–	–	–	19 736
Paiements par Gouvernement								
Servicio de Administracion Tributaria	5 179	–	–	–	–	–	–	5 179
Fondo Mexicano del Petroleo	–	–	14 557	–	–	–	–	14 557
TOTAL	5 179	–	14 557	–	–	–	–	19 736
MOZAMBIQUE								
Paiements par Projet								
Area 1 Golfino-Atum	–	–	1 060	–	–	–	–	1 060
TOTAL	–	–	1 060	–	–	–	–	1 060
Paiements par Gouvernement								
Instituto Nacional de Petroleo	–	–	1 060	–	–	–	–	1 060
TOTAL	–	–	1 060	–	–	–	–	1 060
MYANMAR								
Paiements par Projet								
Blocs M5 and M6	28 106	–	–	–	–	–	138 535 ^(a)	166 641
Non imputés	9 200	–	–	–	–	–	–	9 200
TOTAL	37 306	–	–	–	–	–	138 535	175 841
Paiements par Gouvernement								
Myanmar Ministry of Finance	37 306	–	–	–	–	–	–	37 306
Myanmar Oil and Gas Enterprise	–	–	–	–	–	–	138 535 ^(a)	138 535
TOTAL	37 306	–	–	–	–	–	138 535	175 841

(a) Comprend la valorisation pour 85 344 k\$ de 3 021 kbep à un prix *net-back* au titre des droits à la production pour satisfaire les obligations de livraisons domestiques.

(en milliers de dollars)	Impôts et taxes	Redevances	Droits de licence	Primes liées aux licences	Dividendes	Amélioration des infrastructures	Droits à la production	Total des Paiements
NIGÉRIA								
Paiements par Projet								
OML 58 (joint venture avec NNPC, opéré)	29 449	-	-	-	-	-	-	29 449
OML 99 Amenam-Kpono (joint venture avec NNPC, opéré)	21 217	-	-	-	-	-	-	21 217
OML 100 (joint venture avec NNPC, opéré)	16 241	-	-	-	-	-	-	16 241
OML 102 (joint venture avec NNPC, opéré)	112 228	-	-	-	-	-	-	112 228
OML 118 (Bonga)	70 628 ^(a)	-	-	-	-	1 545	13 462 ^(b)	85 635
OML 130	12 459	-	3 292	-	-	-	-	15 751
OML 130 PSA (Akpo & Egina)	22 753	-	-	-	-	5 941	-	28 694
OML 138 (Usan)	16 092 ^(c)	-	27 ^(c)	-	-	835	10 821 ^(e)	27 775
Joint ventures avec NNPC, opérés – Non imputés	-	-	7 845	-	-	-	-	7 845
Joint ventures avec NNPC, non opérés – Non imputés	81 656	-	4 584	-	-	6 171	-	92 411
Non imputés	233 470 ^(f)	-	-	-	-	-	-	233 470
TOTAL	616 193	-	15 748	-	-	14 492	24 283	670 716
Paiements par Gouvernement								
Federal Inland Revenue Service	274 797	-	-	-	-	-	-	274 797
Department of Petroleum Resources, Federal Government of Nigeria	262 198	-	14 284	-	-	-	-	276 482
Niger Delta Development Commission	-	-	-	-	-	14 492	-	14 492
Nigerian Maritime Administration & Safety Agency, Federal Government of Nigeria	-	-	1 437	-	-	-	-	1 437
Nigerian National Petroleum Corporation	-	-	-	-	-	-	24 283 ^(g)	24 283
Federal Inland Revenue Service c/o Nigerian National Petroleum Corporation	39 796 ^(h)	-	-	-	-	-	-	39 796
Department of Petroleum Resources c/o Nigerian National Petroleum Corporation	39 402 ⁽ⁱ⁾	-	27 ^(c)	-	-	-	-	39 429
TOTAL	616 193	-	15 748	-	-	14 492	24 283	670 716

(a) Inclut la valorisation pour 66 331 k\$ de 1 447 kbp au prix moyen contractuel et en application des termes fiscaux des contrats de partage de production.

(b) Correspond à la valorisation de 295 kbp au prix moyen contractuel et en application des termes des contrats de partage de production.

(c) Inclut la valorisation pour 12 867 k\$ de 304 kbp au prix moyen contractuel et en application des termes fiscaux des contrats de partage de production.

(d) Correspond à la valorisation de 426 bep au prix moyen contractuel de la période d'allocation des barils et en application des termes des contrats de partage de production.

(e) Correspond à la valorisation de 236 kbp au prix moyen contractuel et en application des termes des contrats de partage de production.

(f) Ce montant intègre les implications fiscales issues des dispositions du *Modified Carry Agreement* (MCA). Selon le MCA, Total E&P Nigeria a le droit de récupérer 85% du coût d'investissement sous forme d'une dotation aux amortissements (*capital allowance*), décrite dans le MCA comme *Carry Tax Relief*. Le solde de 15% doit être récupéré sur la part de pétrole brut produit revenant à NNPC.

(g) Correspond à la valorisation de 531 kbp au prix moyen contractuel et en application des termes des contrats de partage de production.

(h) Correspond à la valorisation de 800 kbp au prix moyen contractuel et en application des termes fiscaux des contrats de partage de production.

(i) Correspond à la valorisation de 951 kbp au prix moyen contractuel et en application des termes fiscaux des contrats de partage de production.

(en milliers de dollars)	Impôts et taxes	Redevances	Droits de licence	Primes liées aux licences	Dividendes	Amélioration des infrastructures	Droits à la production	Total des Paiements
NORVÈGE								
Paiements par Projet								
Åsgard area	7 609	–	992	–	–	–	–	8 601
Ekofisk area	23 406	–	2 604	–	–	–	–	26 010
Heimdal area	566	–	47	–	–	–	–	613
Johan Sverdrup	265	–	59	–	–	–	–	324
Oseberg area	10 319	–	798	–	–	–	–	11 117
PL018C	–	–	55	–	–	–	–	55
Snøhvit area	10 365	–	158	–	–	–	–	10 523
Troll area	2 094	–	130	–	–	–	–	2 224
Non imputés	453 708	–	–	–	–	–	–	453 708
TOTAL	508 332	–	4 843	–	–	–	–	513 175
Paiements par Gouvernement								
Norwegian Tax Administration	508 332	–	–	–	–	–	–	508 332
Norwegian Petroleum Directorate	–	–	4 843	–	–	–	–	4 843
TOTAL	508 332	–	4 843	–	–	–	–	513 175
OMAN								
Paiements par Projet								
Bloc 6	138 787	–	–	–	–	–	–	138 787
Bloc 12	–	–	280	12 392	–	–	–	12 672
Bloc 53	1 254 ^(a)	–	–	–	–	–	7 222 ^(b)	8 476
TOTAL	140 041	–	280	12 392	–	–	7 222	159 935
Paiements par Gouvernement								
Oman Ministry of Oil and Gas	–	–	80	–	–	–	7 222 ^(b)	7 302
Oman Ministry of Finance	140 041 ^(c)	–	200	12 392	–	–	–	152 633
TOTAL	140 041	–	280	12 392	–	–	7 222	159 935
(a) Correspond à la valorisation de 26 kbep au prix moyen pondéré de vente et en application des termes fiscaux des contrats de partage de production.								
(b) Correspond à la valorisation de 149 kbep au prix moyen pondéré de vente et en application des termes des contrats de partage de production.								
(c) Comprend la valorisation pour 1 254 k\$ de 26 kbep au prix moyen pondéré de vente et en application des termes fiscaux des contrats de partage de production.								
OUGANDA								
Paiements par Projet								
Bloc EA-1	–	–	164	–	–	–	–	164
Bloc EA-2	–	–	138	–	–	–	–	138
Bloc EA-3	–	–	248	–	–	–	–	248
Non imputés	–	–	8 625	–	–	–	–	8 625
TOTAL	–	–	9 175	–	–	–	–	9 175
Paiements par Gouvernement								
Ministry of Energy and Mineral Development	–	–	550	–	–	–	–	550
Uganda Revenue Authority	–	–	8 625	–	–	–	–	8 625
TOTAL	–	–	9 175	–	–	–	–	9 175

(en milliers de dollars)	Impôts et taxes	Redevances	Droits de licence	Primes liées aux licences	Dividendes	Amélioration des infrastructures	Droits à la production	Total des Paiements
PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE								
Paiements par Projet								
PPL-576	-	-	25	-	-	-	-	25
PRL-15	-	-	303	-	-	-	-	303
TOTAL	-	-	328	-	-	-	-	328
Paiements par Gouvernement								
Conservation & Environment Protection Authority	-	-	328	-	-	-	-	328
TOTAL	-	-	328	-	-	-	-	328
PAYS-BAS								
Paiements par Projet								
Blocs offshore	-	-	1 271	-	-	-	-	1 271
Non imputés	11 286	-	-	-	-	-	-	11 286
TOTAL	11 286	-	1 271	-	-	-	-	12 557
Paiements par Gouvernement								
Belastingdienst Nederland	11 286	-	1 271	-	-	-	-	12 557
TOTAL	11 286	-	1 271	-	-	-	-	12 557
QATAR								
Paiements par Projet								
Al Khalij	28 318	-	-	-	-	-	-	28 318
Dolphin	47 653 ^(a)	-	-	-	-	-	432 775 ^(b)	480 428
Qatargas 1	26 129 ^(c)	-	-	-	-	-	37 679 ^(d)	63 808
TOTAL	102 100	-	-	-	-	-	470 454	572 554
Paiements par Gouvernement								
Qatar Petroleum	-	-	-	-	-	-	470 454 ^(e)	470 454
Qatar Ministry of Finance	102 100 ^(f)	-	-	-	-	-	-	102 100
TOTAL	102 100	-	-	-	-	-	470 454	572 554

(a) Correspond à la valorisation de 3 128 kbep sur la base du prix moyen des droits à la production et en application des termes fiscaux des contrats de partage à la production.

(b) Correspond à la valorisation de 28 726 kbep sur la base du prix moyen des droits à la production.

(c) Correspond à la valorisation de 667 kbep sur la base du prix moyen des droits à la production et en application des termes fiscaux des contrats de partage de production.

(d) Correspond à la valorisation de 941 kbep sur la base du prix moyen des droits à la production.

(e) Correspond à la valorisation de 29 667 kbep sur la base du prix moyen des droits à la production.

(f) Comprend la valorisation pour 73 782 k\$ de 3 796 kbep sur la base du prix moyen des droits à la production et en application des termes fiscaux des contrats de production.

(en milliers de dollars)	Impôts et taxes	Redevances	Droits de licence	Primes liées aux licences	Dividendes	Amélioration des infrastructures	Droits à la production	Total des Paiements
RÉPUBLIQUE DU CONGO								
Paiements par Projet								
CPP Haute Mer – Zone A	24 526 ^(a)	–	1 018	–	–	–	–	25 544
CPP Haute Mer – Zone B	6 673 ^(b)	–	311	–	–	724	–	7 708
CPP Haute Mer – Zone D	218 949 ^(c)	–	11 514	–	–	–	–	230 463
CPP Pointe Noire Grands Fonds (PNGF)	23 820 ^(d)	–	782	–	–	–	–	24 602
Kombi, Likalala & Libondo	27 486 ^(e)	–	91	–	–	–	–	27 577
Lianzi	601	–	59	53	–	–	727 ^(f)	1 440
Madingo	9 247 ^(g)	–	261	–	–	–	–	9 508
Marine XX	–	–	135	–	–	375	–	510
Mokelembembe	–	–	330	–	–	750	–	1 080
Nanga	–	–	256	–	–	750	–	1 006
Pegase Nord (ex MTPS)	–	–	60	–	–	–	–	60
TOTAL	311 302	–	14 817	53	–	2 599	727	329 498
Paiements par Gouvernement								
Ministère des hydrocarbures	293 297 ^(h)	–	1 126	–	–	–	–	294 423
Trésor Public	17 404	–	13 691	53	–	2 599	–	33 747
Société Nationale des Pétroles Congolais	601	–	–	–	–	–	727 ^(f)	1 328
TOTAL	311 302	–	14 817	53	–	2 599	727	329 498
ROYAUME-UNI								
Paiements par Projet								
Aspen	–	–	660	–	–	–	–	660
Central Graben Area	–	–	589	–	–	–	–	589
Culzean	–	–	9	–	–	–	–	9
Eastern North Sea	–	–	3 795	–	–	–	–	3 795
Greater Laggan Area	–	–	2 616	–	–	–	–	2 616
Markham Area	–	–	103	–	–	–	–	103
Northern North Sea	–	–	2 306	–	–	–	–	2 306
Non imputés	43 861	–	165	–	–	–	–	44 026
TOTAL	43 861	–	10 243	–	–	–	–	54 104
Paiements par Gouvernement								
HM Revenue & Customs	43 861	–	–	–	–	–	–	43 861
Crown Estate	–	–	165	–	–	–	–	165
Oil and Gas Authority	–	–	10 078	–	–	–	–	10 078
TOTAL	43 861	–	10 243	–	–	–	–	54 104

(a) Inclut la valorisation pour 9 441 k\$ de 229 kbp aux prix fiscaux officiels et en application des termes fiscaux des contrats de partage.

(b) Inclut la valorisation pour 2 300 k\$ de 84 kbp aux prix fiscaux officiels et en application des termes fiscaux des contrats de partage.

(c) Correspond à la valorisation de 4 175 kbp aux prix fiscaux officiels et en application des termes fiscaux des contrats de partage.

(d) Correspond à la valorisation de 540 kbp aux prix fiscaux officiels et en application des termes fiscaux des contrats de partage.

(e) Correspond à la valorisation de 673 kbp aux prix fiscaux officiels et en application des termes fiscaux des contrats de partage.

(f) Correspond à la valorisation de 17 kbp aux prix fiscaux officiels et en application des termes des contrats de partage.

(g) Correspond à la valorisation de 238 kbp aux prix fiscaux officiels et en application des termes fiscaux des contrats de partage.

(h) Correspond à la valorisation de 5 939 kbp aux prix fiscaux officiels et en application des termes fiscaux des contrats de partage.

(en milliers de dollars)	Impôts et taxes	Redevances	Droits de licence	Primes liées aux licences	Dividendes	Amélioration des infrastructures	Droits à la production	Total des Paiements
RUSSIE								
Paiements par Projet								
Kharyaga	11 927	-	78	-	-	-	19 584	31 589
TOTAL	11 927	-	78	-	-	-	19 584	31 589
Paiements par Gouvernement								
Nenets Tax Inspection	11 927	-	78	-	-	-	-	12 005
Ministry of Energy	-	-	-	-	-	-	19 584	19 584
TOTAL	11 927	-	78	-	-	-	19 584	31 589
SÃO TOMÉ ET PRINCIPE								
Paiements par Projet								
Bloc 1	-	-	181	-	-	-	-	181
TOTAL	-	-	181	-	-	-	-	181
Paiements par Gouvernement								
National Oil account São Tomé e Príncipe	-	-	181	-	-	-	-	181
TOTAL	-	-	181	-	-	-	-	181
SÉNÉGAL								
Paiements par Projet								
ROP	-	-	769	-	-	100	-	869
UDO	-	-	350	-	-	117	-	467
TOTAL	-	-	1 119	-	-	217	-	1 336
Paiements par Gouvernement								
Société des Pétroles du Sénégal	-	-	1 119	-	-	-	-	1 119
État du Sénégal C/O Fondation Total Sénégal	-	-	-	-	-	217	-	217
TOTAL	-	-	1 119	-	-	217	-	1 336
THAÏLANDE								
Paiements par Projet								
Bongkot	335 806	-	-	46 935	-	-	-	382 741
G12/48	2 568	-	-	-	-	-	-	2 568
TOTAL	338 374	-	-	46 935	-	-	-	385 309
Paiements par Gouvernement								
Revenue Department	240 018	-	-	-	-	-	-	240 018
Department of Mineral Fuels, Ministry Of Energy	98 356	-	-	-	-	-	-	98 356
Ministry Of Energy	-	-	-	46 935	-	-	-	46 935
TOTAL	338 374	-	-	46 935	-	-	-	385 309

9.4 Déclaration des paiements aux gouvernements au titre d'achats de pétrole, de gaz et de minéraux (*reporting* ITIE)

Objectif du *reporting*

L'ITIE (Extractive Industries Transparency Initiative – EITI) a publié en septembre 2020 des Directives pour la déclaration par les entreprises achetant du pétrole, du gaz et des minerais auprès des gouvernements. Ces Directives sont destinées aux entreprises qui achètent du pétrole, du gaz et/ou des minéraux auprès des gouvernements, afin de les orienter dans la publication des paiements versés aux gouvernements. Elles visent à assurer la divulgation cohérente des paiements aux États ou aux entreprises d'État⁽¹⁾ lorsque du pétrole, du gaz ou des minéraux sont vendus pour le compte de l'État, que les Exigences de l'ITIE sont applicables et pertinentes, ou qu'il existe un engagement envers la transparence du commerce des matières premières.

Ces Directives ont été élaborées par le groupe de travail de l'ITIE sur la transparence du commerce des matières premières et documentées par les discussions du Dialogue thématique de l'OCDE sur la transparence du commerce des matières premières. Elles s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre de l'Exigence 4.2 de la Norme ITIE 2019 qui vise à garantir la transparence dans la façon dont un État vend ses matières premières (pétrole, gaz et minéraux), en exigeant des entreprises d'État et/ou d'autres entités de ces États, la divulgation du produit de la vente des parts de production qu'ils possèdent ou les autres revenus en nature. La Norme encourage de la même façon les sociétés acheteuses à divulguer des informations sur les volumes reçus de l'État ou des entreprises d'État et les paiements versés au titre de l'achat de pétrole, de gaz et/ou de ressources minérales.

La publication des données par les entreprises qui achètent ces matières premières se fait sur une base volontaire. Les Directives visent à identifier :

1. Qui achète le produit.
2. Qui vend le produit.
3. Quel est le produit acheté.
4. Ce que l'acheteur paie au vendeur pour le produit.

Définitions

Achats concernés : Les Directives prévoient que le *reporting* concerne les achats de pétrole, de produits pétroliers, de métaux et de minéraux. Le pétrole et les produits pétroliers peuvent être catégorisés en tant que « pétrole brut », « produits raffinés » ou « gaz ». Pour son *reporting* 2020, TOTAL rend compte des achats de pétrole et de produits pétroliers réalisés au cours de l'exercice 2020 par les sociétés consolidées par TOTAL SE par intégration globale.

Entités vendeuses et achats à couvrir : Il est recommandé par l'ITIE que le *reporting* couvre :

- les achats de la part de production de l'État et d'autres revenus en nature provenant des pays membre de l'ITIE pour lesquels l'entité vendeuse est une agence gouvernementale ou une entreprise d'État ou encore un tiers nommé pour vendre en leur nom (c'est-à-dire lorsque l'Exigence 4.2 est applicable) ;
- les achats effectués auprès d'entreprises d'État de pays non membres de l'ITIE mais ayant explicitement ou publiquement déclaré leur soutien à l'initiative de transparence.

Principes de *reporting*

Le *reporting* de TOTAL suit les recommandations de l'ITIE rappelées ci-dessus.

Parmi les modèles de *reporting* proposés par l'ITIE concernant le niveau de désagrégation, TOTAL a opté pour le modèle 1 avec une publication des volumes et des valeurs (montants payés), dans les deux cas agrégés par vendeur (vendeur étant entendu comme toute société étatique ou détenue à plus de 50% par un État) pour des achats de matières premières livrés en 2020.

TOTAL suit la recommandation de l'ITIE notamment en ce qui concerne l'obtention de l'accord préalable des États concernés avant la publication des données d'achats les concernant. Ainsi, TOTAL fait apparaître, sous la catégorie « Autres Pays », les données globales relatives à ses achats auprès (i) de sociétés nationales de pays membres de l'ITIE pour lesquels un accord préalable n'a pu être obtenu en temps utile et (ii) de pays non membres de l'ITIE, que ces derniers aient ou non apporté leur soutien à cette initiative sur la transparence.

(1) « Aux fins de la mise en œuvre de l'ITIE, une entreprise d'État est une entreprise dont le capital appartient exclusivement ou majoritairement à l'État et qui est engagée dans des activités extractives pour le compte de l'État. » Exigence 2.6.a.i de la Norme ITIE.

Publication des volumes et des valeurs par vendeur

Pétrole brut – Produits raffinés

1. Qui vend le produit			2. Qui achète le produit		3. Quel est le produit acheté		4. Ce que l'acheteur paie au vendeur pour le produit
Informations de base		Informations supplémentaires	Informations de base	Informations supplémentaires	Informations de base		Informations de base
Nom du pays du vendeur des parts de production de l'État	Nom de l'entreprise d'État vendeuse des parts de production de l'État	% de la contrepartie détenu par l'État	Entité acheteuse	Propriété effective	Type de produit	Volumes achetés (baril)	Montants payés (USD)
Irak	SOMO	100	TOTSA TOTAL OIL TRADING SA	TOTAL SE	Pétrole brut	6 795 575	215 109 446
Nigéria	NNPC	100	TOTSA TOTAL OIL TRADING SA	TOTAL SE	Pétrole brut	8 592 505	346 468 741
Autres Pays		100	TOTSA TOTAL OIL TRADING SA	TOTAL SE	Pétrole brut	162 619 335	6 393 816 948
Irak	SOMO	100	TOTSA TOTAL OIL TRADING SA	TOTAL SE	Produits raffinés	605 728	30 707 417
Autres Pays		100	TOTSA TOTAL OIL TRADING SA	TOTAL SE	Produits raffinés	124 684 684	5 612 411 659

Gaz naturel – GNL – Soufre – Coke de pétrole

1. Qui vend le produit			2. Qui achète le produit		3. Quel est le produit acheté			4. Ce que l'acheteur paie au vendeur pour le produit
Informations de base		Informations supplémentaires	Informations de base	Informations supplémentaires	Informations de base		Informations de base	
Nom du pays du vendeur des parts de production de l'État	Nom de l'entreprise d'État vendeuse des parts de production de l'État	% de la contrepartie détenu par l'État	Entité acheteuse	Propriété effective	Type de produit	Volumes achetés (Mbtu)	Volumes achetés (tonne)	Montants payés (USD)
Allemagne	ENBW Baden-Württemberg AG	93,5	Total Gas & Power Limited	TOTAL SE	Gaz naturel	1 763 702		12 315 607
Allemagne	VNG Handel & Vertrieb GmbH	74,2	Total Gas & Power Limited	TOTAL SE	Gaz naturel	6 184 406		22 301 486
Indonésie	PT Pertamina (Persero)	100	Total Gas and Power Asia Pte Ltd	TOTAL SE	GNL	10 464 240		22 801 861
Autres Pays			Total Gas & Power Limited	TOTAL SE	GNL	463 846 492		1 819 340 655
Autres Pays			Total Gas & Power Limited	TOTAL SE	Gaz naturel	14 183 246		28 555 916
Autres Pays			Total Gas & Power Limited	TOTAL SE	Soufre		35 000	1 469 989
Autres Pays			Total Gas & Power Limited	TOTAL SE	Coke de Pétrole		816 642	37 676 916
Autres Pays			Total Gas and Power Asia Pte Ltd	TOTAL SE	GNL	23 789 581		96 648 819

GPL

1. Qui vend le produit		2. Qui achète le produit		3. Quel est le produit acheté		4. Ce que l'acheteur paie au vendeur pour le produit	
Informations de base		Informations supplémentaires	Informations de base	Informations supplémentaires	Informations de base		Informations de base
Nom du pays du vendeur des parts de production de l'État		% de la contrepartie détenu par l'État	Entité acheteuse	Propriété effective	Type de produit	Volumes achetés (baril)	Montants payés (USD)
Autres Pays		100	TOTSA TOTAL OIL TRADING SA	TOTAL SE	GPL	5 775 097	177 353 462

10

Comptes sociaux de TOTAL SE

10.1	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	468	10.3	Annexe aux comptes sociaux	476
10.2	Comptes sociaux société mère	472	10.4	Autres informations financières société mère	492
10.2.1	Compte de résultat	472	10.4.1	Filiales et participations	492
10.2.2	Bilan	473	10.4.2	Autres informations sur cinq ans	493
10.2.3	Tableau des flux de trésorerie	474	10.4.3	Proposition d'affectation du résultat 2020	493
10.2.4	Variation des capitaux propres	475	10.4.4	Évolution du capital social au cours des cinq derniers exercices	494

10.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société TOTAL SE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société TOTAL SE (ci-après votre société) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation et des créances rattachées

Risque identifié

Les titres de participation et les créances rattachées, figurant au bilan au 31 décembre 2020 pour un montant net de 113,7 milliards d'euros, représentent 97% de l'actif. Les titres de participation sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et les créances rattachées à des participations à leur valeur nominale. Comme indiqué dans le paragraphe « Immobilisations financières » de la note « Principes comptables » de l'annexe aux comptes annuels, ces titres et ces créances sont dépréciés selon les méthodes suivantes :

- Pour les activités d'exploration et de production :
 - en l'absence d'une décision de mise en production, les titres de participation et les créances rattachées font l'objet d'une dépréciation à hauteur des dépenses d'exploration engagées par ces participations ;
 - dans l'hypothèse où il a été mis en évidence l'existence de réserves prouvées, la valeur de ces titres et de ces créances est limitée au montant des revenus futurs actualisés ;
- Pour les autres secteurs, les provisions pour dépréciation des titres de participation et des créances rattachées sont déterminées en tenant compte de la performance financière des filiales, de l'évolution des résultats ou de leur valeur probable de négociation. Votre société se fonde notamment sur les prévisions de flux futurs issus du plan stratégique produit par ses filiales.

Compte tenu de l'importance significative des titres de participation et des créances rattachées dans les comptes de votre Société, et du jugement nécessaire à l'appréciation de leur valeur d'utilité et à la détermination de certaines hypothèses, notamment la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré l'évaluation des titres de participation et des créances rattachées comme un point clé de notre audit.

Notre réponse

Pour apprécier l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation et des créances rattachées, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à :

- tester le fonctionnement des contrôles clés de votre société quant au processus de détermination de la valeur d'utilité des titres de participation et des créances rattachées ;
- apprécier la conformité de la méthode de détermination des valeurs d'utilité appliquée par votre société aux règles et principes comptables en vigueur et sa cohérence par rapport à l'exercice précédent selon les titres de participation et les créances rattachées concernés ;
- sur un échantillon de titres et de créances rattachées, dont les titres de participation et les créances rattachées les plus sensibles, effectuer une analyse des modalités de mise en œuvre de cette méthode, en menant les travaux suivants, selon le cas :
 - apprécier la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes ;
 - comparer les prévisions de revenus futurs actualisés au budget et au plan stratégique approuvés par la direction et intégrant le contexte de crise sanitaire et pétrolière ;
 - comparer les capitaux propres retenus à ceux issus des comptes des entités concernées, ayant, le cas échéant, fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques, et analyser les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations présentées dans le paragraphe « Immobilisations financières » de la note « Principes comptables » de l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société TOTAL SE par votre assemblée générale du 13 mai 1998 pour le cabinet KPMG SA en remplacement de CCAS, nommé en 1986, cabinet racheté par KPMG S.A. en 1997) et du 14 mai 2004 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2020, le cabinet KPMG SA était dans la vingt-troisième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la dix-septième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La-Défense, le 17 mars 2021

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

ERNST & YOUNG Audit

Jacques-François Lethu
Associé

Eric Jacquet
Associé

Laurent Vitse
Associé

Céline Eydiou-Boutté
Associée

10.2 Comptes sociaux société mère

10.2.1 Compte de résultat

Exercice (en millions d'euros)		2020	2019	2018
Chiffre d'affaires	(note 13)	3 960	6 337	7 377
Charges nettes d'exploitation	(note 14)	(4 704)	(6 931)	(8 089)
Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation	(note 15)	(3)	(198)	(23)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		(747)	(792)	(735)
Charges et produits financiers	(note 16)	(599)	(259)	(489)
Dividendes	(note 17)	9 261	8 263	7 709
(Dotations) Reprises aux provisions financières	(note 18)	(1 167)	(472)	(1 448)
Autres charges et produits financiers	(note 19)	26	42	105
RÉSULTAT FINANCIER		7 521	7 574	5 877
RÉSULTAT COURANT		6 774	6 782	5 142
Résultat sur cessions de titres et prêts		(4)	8	118
Résultat sur cessions d'immobilisations		(1)	-	-
Éléments exceptionnels		(23)	(53)	(17)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(note 20)	(28)	(45)	101
Participation et intéressement des salariés		(44)	(65)	(56)
Impôts	(note 21)	536	367	298
RÉSULTAT NET		7 238	7 039	5 485

10.2.2 Bilan

ACTIF

Au 31 décembre (en millions d'euros)

2020 2019 2018

		2020	2019	2018
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles		812	831	817
Amortissements et provisions		(522)	(516)	(475)
Immobilisations incorporelles, valeur nette	(note 2)	290	315	342
Immobilisations corporelles		580	569	531
Amortissements et provisions		(452)	(418)	(385)
Immobilisations corporelles, valeur nette	(note 2)	128	151	146
Titres de participation et créances rattachées	(note 3)	119 312	111 810	130 966
Provisions sur titres et créances rattachées	(note 3)	(5 578)	(5 395)	(5 404)
Autres immobilisations financières	(note 4)	1 066	565	1 378
Immobilisations financières, valeur nette		114 800	106 980	126 940
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ		115 218	107 446	127 428
Actif circulant				
Stocks		2	2	2
Créances d'exploitation	(note 5)	1 412	1 750	1 812
Valeurs mobilières de placement	(note 6)	54	213	236
Disponibilités et dépôts à court terme		–	37	1
TOTAL ACTIF CIRCULANT		1 468	2 002	2 051
Charges constatées d'avance		2	1	5
Ecart de conversion actif	(note 12)	803	141	192
TOTAL DE L'ACTIF		117 491	109 590	129 676

PASSIF

Au 31 décembre (en millions d'euros)

2020 2019 2018

		2020	2019	2018
Capitaux propres	(note 7)			
Capital		6 633	6 505	6 602
Primes		36 722	35 415	37 276
Réserves	(note 7.2)	3 933	3 934	3 934
Report à nouveau		13 332	13 222	14 424
Résultat net		7 238	7 039	5 485
Acomptes sur dividendes		(5 221)	(5 235)	(5 018)
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		62 637	60 880	62 703
Provisions pour risques et charges	(notes 8 et 9)	10 191	9 245	8 611
Dettes				
Dettes financières long terme	(note 10)	36 799	31 601	37 804
Dettes financières court terme	(note 10)	1 992	2 495	14 733
Dettes d'exploitation	(note 11)	4 690	4 790	5 130
TOTAL DES DETTES		43 481	38 886	57 667
Produits constatés d'avance		46	70	94
Ecart de conversion passif	(note 12)	1 136	510	601
TOTAL DU PASSIF		117 491	109 590	129 676

10.2.3 Tableau des flux de trésorerie

Exercice (en millions d'euros)	2020	2019	2018
Flux de trésorerie d'exploitation			
Résultat net	7 238	7 039	5 485
Dotations (Reprises) aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles	42	76	74
Dotations (Reprises) aux provisions des immobilisations financières	184	(9)	590
Dotations (Reprises) aux autres provisions	946	634	853
Marge brute d'autofinancement	8 410	7 740	7 002
(Profits) Pertes sur cessions	212	189	66
Diminution (Augmentation) du besoin en fonds de roulement	(7 732)	19 070	3 951
Autres, nets	320	(3)	55
FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION	1 210	26 996	11 074
Flux de trésorerie d'investissement			
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(45)	(42)	(30)
Acquisition de titres de participation et augmentations de prêts long terme	(1 237)	(1 691)	(3 523)
Investissements	(1 282)	(1 733)	(3 553)
Produits de cession d'immobilisation corporelles et incorporelles	1	-	-
Produits de cession sur titres et remboursements de prêts long terme	223	1 405	1 031
Désinvestissements	224	1 405	1 031
FLUX DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT	(1 058)	(328)	(2 522)
Flux de trésorerie de financement			
Augmentation de capital	338	403	412
Rachat d'actions propres	(552)	(2 510)	(3 684)
Dividende payé en numéraire relatif à l'exercice précédent	(4 120)	(4 216)	(3 476)
Acompte sur dividende payé en numéraire au titre de l'année en cours	(1 735)	(1 715)	(683)
Augmentation (Diminution) des dettes financières et concours bancaires courants	5 880	(18 594)	(1 251)
FLUX DE TRÉSORERIE DE FINANCEMENT	(189)	(26 632)	(8 682)
Augmentation (diminution) des disponibilités et dépôts à court terme	(37)	36	(130)
Disponibilités et dépôts à court terme au bilan d'ouverture	37	1	131
Disponibilités et dépôts à court terme au bilan de clôture	-	37	1

10.2.4 Variation des capitaux propres

(en millions d'euros)	Actions émises			Réserves et report à nouveau	Réserve de réévaluation	Total
	Nombre	Montant	Primes			
AU 1^{ER} JANVIER 2018	2 528 989 616	6 322	32 882	20 011	3	59 218
Solde du dividende payé en numéraire ^(a)	-	-	-	(1 331)	-	(1 331)
Solde du dividende payé en actions ^(a)	5 798 335	15	287	(325)	-	(23)
Résultat net 2018	-	-	-	5 485	-	5 485
Acompte sur dividende 2018 ^{(b) (b')}	-	-	-	(5 018)	-	(5 018)
Emission d'actions ^(c)	99 619 164	249	4 036	-	-	4 285
Augmentation de capital réservée aux salariés	9 354 889	23	318	-	-	341
Variation des écarts de réévaluation	-	-	-	-	-	-
Frais liés à l'augmentation de capital réservée aux salariés	-	-	(1)	-	-	(1)
Augmentation de capital par dividende payé en actions	41 430 702	104	1 932	-	-	2 036
Réduction de capital par annulation d'actions d'autodétention ^(d)	(44 590 699)	(111)	(2 178)	-	-	(2 289)
AU 31 DÉCEMBRE 2018	2 640 602 007	6 602	37 276	18 822	3	62 703
Solde du dividende payé en numéraire ^(e)	-	-	-	(1 668)	-	(1 668)
Résultat net 2019	-	-	-	7 039	-	7 039
Acompte sur dividende 2019 ^{(f) (f')}	-	-	-	(5 235)	-	(5 235)
Emission d'actions ^(g)	264 230	1	8	-	-	9
Augmentation de capital réservée aux salariés	10 047 337	25	370	(1)	-	394
Variation des écarts de réévaluation	-	-	-	-	-	-
Frais liés à l'augmentation de capital réservée aux salariés	-	-	(1)	-	-	(1)
Augmentation de capital par dividende payé en actions	16 076 936	40	751	-	-	791
Réduction de capital par annulation d'actions d'autodétention ^(d)	(65 109 435)	(163)	(2 989)	-	-	(3 152)
AU 31 DÉCEMBRE 2019	2 601 881 075	6 505	35 415	18 957	3	60 880
Solde du dividende payé en numéraire ^(h)	-	-	-	(598)	-	(598)
Solde du dividende payé en actions ^(h')	38 063 688	95	1 001	(1 096)	-	-
Résultat net 2020	-	-	-	7 238	-	7 238
Acompte sur dividende 2020 ^{(i) (i')}	-	-	-	(5 221)	-	(5 221)
Emission d'actions	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capital réservée aux salariés	13 179 262	33	307	(1)	-	339
Variation des écarts de réévaluation	-	-	-	-	-	-
Frais liés à l'augmentation de capital réservée aux salariés	-	-	(1)	-	-	(1)
Augmentation de capital par dividende payé en actions	-	-	-	-	-	-
Réduction de capital par annulation d'actions d'autodétention ^(d)	-	-	-	-	-	-
AU 31 DÉCEMBRE 2020	2 653 124 025	6 633	36 722	19 279	3	62 637

(a) Solde du dividende 2017 : payé en numéraire (0,62 euro par action).

(a') Solde du dividende 2017 : 302 millions d'euros payés en actions majoré de 23 millions d'euros d'ajustement sur le nombre d'actions définitivement éligibles, conformément à l'Assemblée générale du 1^{er} juin 2018.

(b) Acompte sur dividende versé en 2018 au titre du 1^{er} trimestre 2018 : dont 683 millions d'euros (0,64 euro par action) payés en numéraire et 995 millions d'euros payés en actions.

(b') Acompte sur dividende non versé en 2018 au titre des 2^e et 3^e trimestres 2018 : 3 340 millions d'euros (0,64 euro par action) avec l'option de paiement en actions.

(c) Dont 97 522 593 en rémunération de l'acquisition de Maersk Olie og Gas A/S et 2 096 571 actions par souscription de stocks options.

(d) cf. NOTE 7

(e) Solde du dividende 2018 : 1 673 millions d'euros (0,64 euro par action) payés en numéraire minoré de 5 millions d'euros d'ajustement sur le nombre d'actions définitivement éligibles, conformément à l'Assemblée générale du 29 mai 2019.

(f) Acompte sur dividende versé en 2019 au titre du 1^{er} trimestre 2019 pour 1 715 millions d'euros (0,66 euro par action), entièrement payés en numéraire.

(f') Acompte sur dividende non versé en 2019 au titre des 2^e et 3^e trimestres 2019 : 1 707 millions d'euros (0,66 euro par action) au titre du 2^e trimestre et 1 813 millions d'euros (0,68 euro par action) au titre du 3^e trimestre.

(g) 264 230 actions par souscription de stocks options.

(h) Solde du dividende 2019 : 663 millions d'euros (0,68 euro par action) payés en numéraire minoré de 65 millions d'euros d'ajustement sur le nombre d'actions définitivement éligibles, conformément à l'Assemblée générale du 29 mai 2020.

(h') Solde du dividende 2019 : 1 096 millions d'euros (0,68 euro par action) payés en actions conformément à l'Assemblée générale du 29 mai 2020.

(i) Acompte sur dividende versé en 2020 au titre du 1^{er} trimestre 2020 pour 1 735 millions d'euros (0,66 euro par action), entièrement payés en numéraire.

(i') Acompte sur dividende non versé en 2020 au titre des 2^e et 3^e trimestres 2020 : 1 735 millions d'euros (0,66 euro par action) au titre du 2^{ème} trimestre et 1 751 millions d'euros (0,66 euro par action) au titre du 3^e trimestre.

10.3 Annexe aux comptes sociaux

NOTE 1	Principes comptables	477
NOTE 2	Immobilisations incorporelles et corporelles	478
NOTE 3	Titres de participation et créances rattachées	478
NOTE 4	Autres immobilisations financières	480
NOTE 5	Créances d'exploitation	480
NOTE 6	Valeurs mobilières de placement	480
NOTE 7	Capitaux propres	481
NOTE 8	Provisions pour risques et charges	483
NOTE 9	Provisions pour retraites, pensions et obligations similaires	483
NOTE 10	Dettes financières	484
NOTE 11	Dettes d'exploitation	485
NOTE 12	Ecarts de conversion	485
NOTE 13	Chiffre d'affaires	485
NOTE 14	Charges nettes d'exploitation	485
NOTE 15	Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation	486
NOTE 16	Charges et produits financiers	486
NOTE 17	Dividendes	486
NOTE 18	(Dotations) reprises aux provisions financières	487
NOTE 19	Autres charges et produits financiers	487
NOTE 20	Résultat exceptionnel	487
NOTE 21	Régime fiscal	487
NOTE 22	Risque de change et de contrepartie	488
NOTE 23	Engagements hors bilan	488
NOTE 24	Ventilation de l'effectif moyen	489
NOTE 25	Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions, plans d'attribution gratuite d'actions	489
NOTE 26	Autres	491
NOTE 27	Évènements postérieurs à la clôture	491

A la suite de son immatriculation en tant que société européenne au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre, le 16 juillet 2020, TOTAL S.A. est devenue TOTAL SE.

NOTE 1 Principes comptables

Les comptes de l'exercice 2020 sont établis conformément à la réglementation comptable française en vigueur (règlement ANC 2018-01).

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des comptes sociaux de l'exercice 2020 sont identiques à ceux de 2019.

Les comptes de l'exercice 2020 ont été préparés et arrêtés en application du principe de continuité d'exploitation.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur valeur d'origine corrigée des incidences de la réévaluation légale de 1976. Ces immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée de vie estimée :

Constructions	20-30 ans
Mobilier, agencements	5-10 ans
Matériel de transport	2-5 ans
Matériel et mobilier de bureau	5-10 ans
Matériel informatique	3-5 ans

Immobilisations incorporelles

Ce poste comprend essentiellement :

- Les valeurs d'achat ou de production des logiciels, amorties sur leur durée d'utilité qui est généralement comprise entre 1 an et 3 ans.
- Les permis prouvés correspondant aux coûts des puits d'exploration ayant permis de reconnaître des réserves prouvées. Les coûts d'activités correspondent essentiellement aux droits d'entrée et bonus donnant accès à des réserves prouvées. À la mise en production des réserves, les puits d'exploration capitalisés sont amortis à l'Unité de Production sur la base des réserves prouvées développées.

Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés au coût d'acquisition éventuellement corrigé de la réévaluation légale de 1976.

Les créances rattachées à des participations sont valorisées à leur valeur nominale.

Pour les activités d'exploration et de production, les titres de participation et créances rattachées font l'objet d'une provision à hauteur des dépenses d'exploration en l'absence d'une décision de mise en production. Dans l'hypothèse où il a été mis en évidence l'existence de réserves prouvées, la valeur des titres et créances est limitée au montant des revenus futurs actualisés au moment de la clôture.

Pour les autres secteurs, les provisions pour dépréciation des titres de participation et créances rattachées sont déterminées en tenant compte

de la performance financière des participations, de l'évolution des résultats ou de leur valeur probable de négociation. La société se fonde notamment sur les prévisions de flux futurs issus du plan stratégique produit par les filiales.

Les autres immobilisations financières sont inscrites pour leur valeur d'entrée dans le patrimoine. Elles sont dépréciées si la valeur vénale de l'actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Stocks

Les stocks d'hydrocarbures bruts et de produits pétroliers sont évalués selon la méthode FIFO (*First In, First Out*).

Les stocks sont évalués au prix de revient ou à la valeur de marché si celle-ci est inférieure.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provision pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe, pour TOTAL SE, une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources qui peut être estimée de manière fiable. Le montant provisionné correspond à la meilleure estimation possible de l'obligation valorisée à la date d'arrêt des comptes.

Comptabilisation des opérations en devises étrangères

Les créances et dettes en devises étrangères sont converties en euros au cours de change à la clôture de l'exercice. Les écarts de change latents sont comptabilisés en écart de conversion actif ou passif. Seules les pertes de change latentes générées par des positions isolées donnent lieu à la constitution d'une provision pour risques.

Instruments financiers

TOTAL SE utilise des instruments financiers dans un but exclusif de couverture économique afin de gérer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt et des cours de change de devises étrangères.

Dans le cadre de cette politique, TOTAL SE peut avoir recours à des *swaps* de taux d'intérêt et des opérations à terme. Les différentiels d'intérêts attachés aux *swaps* ou les reports et déports attachés à ces opérations à terme sont constatés, *prorata temporis*, au compte de résultat en charges ou produits financiers, sur la durée de vie des instruments.

NOTE 2 Immobilisations incorporelles et corporelles

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2020			2019
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Siège	296	(214)	82	62
– Logiciel	160	(135)	25	4
– Droits miniers prouvés	99	(61)	38	41
– Autres immobilisations incorporelles	37	(18)	19	17
– Immobilisations en cours	–	–	–	–
Succursale (A.D.G.I.L.)^(a)	516	(308)	208	253
– Droits miniers prouvés	484	(308)	176	208
– Droits miniers non prouvés	32	–	32	45
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	812	(522)	290	315
Terrains	36	–	36	36
Constructions	95	(89)	6	10
Autres	449	(363)	86	105
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	580	(452)	128	151
TOTAL^(b)	1 392	(974)	418	466

(a) Les amortissements des succursales liés à l'activité commerciale sont comptabilisés en coût d'achat des marchandises vendues.

(b) Au 31 décembre 2019, les valeurs brutes et les amortissements et provisions s'élevaient respectivement à 1 400 millions d'euros et 934 millions d'euros.

NOTE 3 Titres de participation et créances rattachées

3.1 Variation des titres et créances rattachées

Au 31 décembre (en millions d'euros)	Brut début de période	Augmentations		Diminutions		Ecart de Conversion	Brut fin de période
		Monétaires	Non monétaires	Monétaires	Non monétaires		
Titres de participation ^(a)	102 417	211	1	(1)	(239)	–	102 389
Créances rattachées ^(b)	9 393	8 270	–	(179)	(30)	(531)	16 923
TOTAL	111 810	8 481	1	(180)	(269)	(531)	119 312
Ventilation par secteur							
Exploration-Production	9 639	39	–	(1)	(239)	(13)	9 425
Integrated Gas, Renewables & Power	4 102	204	1	–	(30)	–	4 277
Marketing & Services	6 344	–	–	–	–	–	6 344
Raffinage-Chimie	27 153	–	–	–	–	–	27 153
Holding	64 572	8 238	–	(179)	–	(518)	72 113
TOTAL	111 810	8 481	1	(180)	(269)	(531)	119 312

(a) La variation des titres de participation au 31 décembre 2020 s'explique essentiellement par :

- La recapitalisation intra-groupe de sociétés du secteur Integrated Gas, Renewables & Power,
- Les opérations de transmission universelle de patrimoine de sociétés du secteur Exploration-Production.

(b) Les mouvements des créances rattachées résultent essentiellement des flux de financement de Total Finance et Total Treasury.

3.2 Variation des provisions sur titres et créances rattachées

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2020				Fin de période
	Début de période	Dotations	Reprise	Ecart de conversion	
Titres de participation ^(a)	4 851	393	(252)	–	4 992
Créances rattachées ^(b)	544	43	–	(1)	586
TOTAL	5 395	436	(252)	(1)	5 578
Ventilation par secteur					
Exploration-Production	2 174	87	(240)	(1)	2 020
Integrated Gas, Renewables & Power	383	7	(12)	–	378
Marketing & Services	–	–	–	–	–
Raffinage-Chimie	2 832	340	–	–	3 172
Holding	6	2	–	–	8
TOTAL	5 395	436	(252)	(1)	5 578

- (a) La variation des provisions sur titres de participation au 31 décembre 2020 s'explique essentiellement par :
- La dépréciation des titres Total Raffinage France sur le secteur Raffinage-Chimie,
 - La reprise liée aux opérations de transmission universelle de patrimoine de sociétés du secteur Exploration-Production.
- (b) La variation des provisions sur créances au 31 décembre 2020 concerne essentiellement les prêts de l'activité Exploration.

3.3 Après provisions sur titres et créances rattachées

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2020			2019
	Brut	Provision pour dépréciation	Net	Net
Titres de participation	102 389	(4 992)	97 397	97 566
Créances rattachées ^{(a)(b)}	16 923	(586)	16 337	8 849
TOTAL^(c)	119 312	(5 578)	113 734	106 415
Ventilation par secteur				
Exploration-Production	9 425	(2 020)	7 405	7 465
Integrated Gas, Renewables & Power	4 277	(378)	3 899	3 719
Marketing & Services	6 344	–	6 344	6 344
Raffinage-Chimie	27 153	(3 172)	23 981	24 321
Holding	72 113	(8)	72 105	64 566
TOTAL	119 312	(5 578)	113 734	106 415

- (a) Le montant brut au 31 décembre 2020 comprend 16 736 millions d'euros se rapportant aux entreprises liées.
- (b) Le montant brut au 31 décembre 2020 se répartit entre échéances à moins d'un an et échéances à plus d'un an, soit respectivement 10 369 millions d'euros et 6 554 millions d'euros.
- (c) Au 31 décembre 2019, les valeurs brutes et les provisions s'élevaient respectivement à 111 810 millions d'euros et 5 395 millions d'euros.

NOTE 4 Autres immobilisations financières

4.1 Variation des autres immobilisations financières

Au 31 décembre (en millions d'euros)	Brut début de période	2020				Ecart de Conversion	Brut fin de période
		Augmentations		Diminutions			
		Monétaires	Non monétaires	Monétaires	Non monétaires		
Titres de l'activité portefeuille ^(a)	542	502	-	(1)	(3)	-	1 040
Autres créances	20	17	-	(16)	-	-	21
Dépôts et cautionnements	3	2	-	-	-	-	5
TOTAL	565	521	-	(17)	(3)	-	1 066

(a) Les variations des titres de l'activité de portefeuille correspondent essentiellement à l'achat des actions d'autodétention.

4.2 Après provisions sur les autres immobilisations financières

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2020			2019
	Brut	Provision pour dépréciation	Net	Net
Titres de l'activité portefeuille	1 040	-	1 040	542
Autres créances ^(a)	21	-	21	20
Dépôts et cautionnements	5	-	5	3
TOTAL	1 066	-	1 066	565

(a) Le montant net au 31 décembre 2020 est à moins d'un an à hauteur de 5 millions d'euros.

NOTE 5 Créances d'exploitation

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2020			2019
	Brut	Provision pour dépréciation	Net	Net
Créances clients et comptes rattachés	813	-	813	934
Autres créances d'exploitation	603	(4)	599	816
TOTAL^{(a)(b)}	1 416	(4)	1 412	1 750

(a) Dont 764 millions d'euros concernant les entreprises liées au 31 décembre 2020.

(b) Dont 1 411 millions d'euros à moins d'un an et 5 millions à plus d'un an au 31 décembre 2020.

NOTE 6 Valeurs mobilières de placement

Au 31 décembre 2020, TOTAL SE détient 1 108 294 actions TOTAL pour un montant brut de 54 millions d'euros.

NOTE 7 Capitaux propres

7.1 Évolution du capital

Les variations du nombre d'actions composant le capital social s'analysent comme suit :

AU 31 DÉCEMBRE 2017^(a)	2 528 989 616
Augmentation de capital réservée aux salariés 2018	9 354 889
Augmentation de capital dans le cadre du paiement du dividende en actions (deuxième, troisième acompte et solde 2017, ainsi que le premier acompte 2018)	47 229 037
Exercice d'options de souscription d'actions TOTAL	2 096 571
Augmentation de capital en rémunération de l'acquisition de Maersk Olie og Gas A/S	97 522 593
Réduction de capital par voie d'annulation d'actions autodétenues	(44 590 699)
AU 31 DÉCEMBRE 2018^(b)	2 640 602 007
Augmentation de capital réservée aux salariés 2019	10 047 337
Augmentation de capital dans le cadre du paiement du dividende en actions (deuxième et troisième acompte 2018)	16 076 936
Exercice d'options de souscription d'actions TOTAL	264 230
Réduction de capital par voie d'annulation d'actions autodétenues	(65 109 435)
AU 31 DÉCEMBRE 2019^(c)	2 601 881 075
Abondement différé de l'augmentation de capital réservée aux salariés 2015	18 879
Augmentation de capital réservée aux salariés 2020	13 160 383
Augmentation de capital dans le cadre du paiement du dividende en actions (solde 2019)	38 063 688
AU 31 DÉCEMBRE 2020^(d)	2 653 124 025

(a) Dont 8 376 756 actions d'autodétention.

(b) Dont 32 473 281 actions d'autodétention.

(c) Dont 15 474 234 actions d'autodétention.

(d) Dont 24 392 703 actions d'autodétention.

Augmentation de capital réservée aux salariés

L'Assemblée générale extraordinaire (« AGE ») du 29 mai 2020 a, dans sa vingtième résolution, délégué au Conseil d'administration la compétence de décider, dans un délai maximum de vingt-six mois, une ou plusieurs augmentations de capital réservées aux adhérents (salariés et anciens salariés) à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (« ACRS »).

Au cours de l'exercice 2020, le Conseil d'administration du 16 septembre 2020, agissant en vertu de la vingtième résolution susvisée, a décidé une ACRS, dans la limite de 18 millions d'actions portant jouissance courante. A cette occasion, le Conseil d'administration a délégué tous pouvoirs au Président-directeur général aux fins de fixer les dates d'ouverture et de clôture de la période de souscription ainsi que le prix de souscription des actions à émettre. Cette augmentation de capital devrait être réalisée après l'Assemblée générale du 28 mai 2021.

Au cours des exercices 2018, 2019 et 2020, la Société a procédé aux ACRS dont les modalités sont décrites ci-après :

Exercices	2020	2019	2018
Date de l'ACRS	11 juin 2020	6 juin 2019	3 mai 2018
En vertu de	18 ^e résolution de l'AGE du 1 ^{er} juin 2018	18 ^e résolution de l'AGE du 1 ^{er} juin 2018	23 ^e résolution de l'AGE du 24 mai 2016
<i>Souscriptions</i>			
Nombre d'actions souscrites	12 952 925	9 845 111	9 174 817
Prix de souscription	26,20 euros	40,10 euros	37,20 euros
<i>Abonnement immédiat</i>			
Nombre d'actions attribuées	207 458	202 226	180 072
En vertu de	19 ^e résolution de l'AGE du 1 ^{er} juin 2018	19 ^e résolution de l'AGE du 1 ^{er} juin 2018	24 ^e résolution de l'AGE du 24 mai 2016
<i>Abonnement différé</i>			
Nombre d'actions attribuées	1 380	5 932	6 784
Nombre de bénéficiaires	276	1 187	1 360
Fin de la période d'acquisition	11 juin 2025	6 juin 2024	3 mai 2023

Augmentation de capital dans le cadre du paiement du dividende en actions

L'Assemblée générale ordinaire du 29 mai 2020 a approuvé l'option de recevoir le paiement du solde du dividende au titre de l'exercice 2019 en actions nouvelles de la Société ou en numéraire.

Autodétention (actions TOTAL détenues par TOTAL SE)

Au 31 décembre	2020	2019	2018
Nombre d'actions autodétenues par TOTAL SE	24 392 703	15 474 234	32 473 281
Pourcentage du capital social	0,92%	0,59%	1,23%
<i>Dont actions acquises et destinées à être annulées</i>	23 284 409	11 051 144	27 360 278
<i>Dont actions affectées aux plans d'attribution gratuite d'actions TOTAL dont bénéficient les salariés du Groupe</i>	52 848	4 357 324	5 044 817
<i>Dont actions destinées à être affectées à de nouveaux plans d'attribution gratuite d'actions ou d'options d'achat</i>	1 055 446	65 766	68 186

Annulation d'actions

Le Conseil d'administration, faisant usage de l'autorisation accordée par la treizième résolution de l'Assemblée générale extraordinaire du 26 mai 2017 de réduire, en une ou plusieurs fois, le capital social de la Société, par annulation d'actions conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et L. 225-213 du Code de commerce, a procédé aux annulations d'actions TOTAL suivantes :

Exercice	Date de décision du Conseil d'administration	Nombre d'actions rachetées et annulées	Rachats réalisés dans le cadre de		
			l'annulation de la dilution ^(a)	la politique de retour à l'actionnaire ^(b)	Pourcentage du capital annulé ^(c)
2020			n/a ^(d)		
2019	11 décembre 2019	65 109 435 actions rachetées entre le 29 octobre 2018 et le 9 septembre 2019	34 860 133 actions émises en paiement des 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e acomptes au titre de l'exercice 2018	30 249 302 actions	2,44%
2018	12 décembre 2018	44 590 699 actions rachetées entre le 9 février et le 11 octobre 2018	28 445 840 actions émises en paiement des 2 ^e et 3 ^e acomptes sur dividende, ainsi que du solde, au titre de l'exercice 2017	16 144 859 actions	1,66%

(a) Annulation de la dilution liée aux actions émises, sans décote, en paiement du dividende en actions.

(b) Dans le cadre du programme de rachat d'actions de 5 milliards de dollars sur la période 2018-2020. Le 23 mars 2020, dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et de la baisse des prix du pétrole, TOTAL SE a annoncé la suspension de son programme de rachat d'actions. La Société avait préalablement annoncé le rachat d'actions pour un montant de 2 milliards de dollars en 2020 dans un environnement à 60 \$/b et en a racheté pour 554 millions de dollars, soit 502 millions d'euros.

(c) Pourcentage du capital social que les actions annulées représentaient à la date des opérations.

(d) TOTAL SE n'a procédé à aucune annulation d'actions au cours de l'exercice 2020.

7.2 Réserves

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2020	2019	2018
Réserve spéciale de réévaluation	3	3	3
Réserve légale	740	740	740
Réserves réglementées	2 808	2 808	2 808
Autres réserves	382	383	383
TOTAL	3 933	3 934	3 934

NOTE 8 Provisions pour risques et charges

Au 31 décembre (en millions d'euros)	Brut début de période	Dotations	Reprises		Ecart de Conversion	Brut fin de période
			Utilisées	Non utilisées		
Provisions pour risques financiers	8 512	983	-	-	-	9 495
Garantie des filiales de l'activité Exploration-Production	8 465	970	-	-	-	9 435
Provision pour risques liée aux créances et participations	47	13	-	-	-	60
Provisions pour risques d'exploitation et charges de rémunération	733	183	(220)	-	-	696
Provision pour retraites, pensions et obligations similaires ^(a)	194	52	(22)	-	-	224
Provision pour médailles du travail	12	-	-	-	-	12
Provision pour charge de rémunération	403	130	(187)	-	-	346
Autres provisions d'exploitation	124	1	(11)	-	-	114
Provisions pour risques exceptionnels	-	-	-	-	-	-
TOTAL	9 245	1 166	(220)	-	-	10 191

(a) Cf. NOTE 9.

NOTE 9 Provisions pour retraites, pensions et obligations similaires

TOTAL SE participe à des régimes de prévoyance, retraite, préretraite et indemnités de départ. Pour les régimes à cotisations définies et les régimes mutualisés avec d'autres employeurs, les charges correspondent aux cotisations versées.

Les provisions pour retraites, pensions et obligations similaires au 31 décembre 2020 s'élèvent à 224 millions d'euros. Elles s'élevaient à 194 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Pour les régimes à prestations définies, les engagements sont évalués à l'aide de la méthode prospective dite des « unités de crédits projetées ». L'estimation actuarielle dépend de différents paramètres tels que l'ancienneté, l'espérance de vie, le taux de rotation du personnel de l'entreprise ainsi que les hypothèses de revalorisation et d'actualisation.

Les hypothèses actuarielles utilisées au 31 décembre sont les suivantes :

	2020	2019
Taux d'actualisation	0,56%	0,75%
Taux moyen de revalorisation des salaires	2,90%	2,80%
Espérance de durée résiduelle moyenne d'activité	10-20 ans	10-20 ans

TOTAL SE enregistre dans ses comptes une provision correspondant à la dette actuarielle nette des actifs de retraite et des éléments différés à amortir lorsque cette somme constitue un passif de retraite.

Les gains et pertes actuariels résultant notamment des changements dans les hypothèses sont amortis linéairement sur la durée de vie active restante du personnel concerné.

L'engagement de la société pour les régimes non confiés à des organismes d'assurance extérieurs se rapproche de la provision constatée de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2020	2019
Dettes actuarielles au 31 décembre	150	201
Éléments différés à amortir	(12)	(39)
PROVISIONS RETRAITES ET AUTRES AU 31 DÉCEMBRE	138	162

L'engagement de la société pour les régimes externalisés auprès de fonds d'assurance s'élève à :

(en millions d'euros)	2020	2019
Dettes actuarielles au 31 décembre	634	579
Actifs de retraite	(459)	(492)
ENGAGEMENT NET AU 31 DÉCEMBRE	175	87
Provisions pour retraite et autres au 31 décembre	86	32

NOTE 10 Dettes financières

Échéances au 31 décembre (en millions d'euros)	2020	A un an au plus	A plus d'un an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans	2019
Emprunts obligataires					
EUR 2 500 2,25%					
Emprunt perpétuel remboursable à partir de 02/2021	297	297	–	–	1 000
EUR 2 500 2,625%					
Emprunt perpétuel remboursable à partir de 02/2025	2 500	–	2 500	–	2 500
EUR 1 500 1,750%					
Emprunt perpétuel remboursable à partir de 04/2024	1 500	–	1 500	–	1 500
USD 1 200 0,5%					
Emprunt convertible non dilutif, 12/2015-12/2022 ^(a)	978	–	978	–	1 068
EUR 1 750 3,875%					
Emprunt perpétuel remboursable à partir de 05/2022	1 750	–	1 750	–	1 750
EUR 1 000 2,708%					
Emprunt perpétuel remboursable à partir de 05/2023	1 000	–	1 000	–	1 000
EUR 1 500 3,369%					
Emprunt perpétuel remboursable à partir de 10/2026	1 500	–	–	1 500	1 500
EUR 1 000 2,0%					
Emprunt perpétuel remboursable à partir de 09/2030	1 000	–	–	1 000	–
Intérêts courus	160	160	–	–	168
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	10 685	457	7 728	2 500	10 486
Emprunts divers ^(b)	26 610	39	26 571	–	21 477
Comptes courants financiers ^(c)	1 496	1 496	–	–	2 133
TOTAL	38 791	1 992	34 299	2 500	34 096

(a) Cet emprunt a été transformé en emprunt à taux variable par swaps d'émission adossés individuellement.

(b) Dont 23 620 millions d'euros en 2020 et 21 430 millions d'euros en 2019 concernant les entreprises liées.

(c) Dont 1 496 millions d'euros en 2020 et 2 127 millions d'euros en 2019 concernant les entreprises liées.

Le 25 janvier 2021, TOTAL SE a procédé à l'émission d'obligations subordonnées à durée indéterminée pour un montant de 3 milliards d'euros :

- 1,5 milliard d'euros avec un coupon de 1,625% et une option de remboursement à 7 ans
- 1,5 milliard d'euros avec un coupon de 2,125% et une option de remboursement à 12 ans.

NOTE 11 Dettes d'exploitation

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2020	2019
Fournisseurs	612 ^(a)	631 ^(b)
Autres dettes d'exploitation	4 078	4 159
TOTAL^{(c) (d)}	4 690	4 790

- (a) A l'exclusion des factures non parvenues (470 millions d'euros), il reste un encours de 142 millions d'euros, dont :
- 107 millions d'euros liés aux succursales implantées à l'étranger vis-à-vis de fournisseurs étrangers et pour lesquels l'échéancier est le suivant :
à échoir à un mois 88 millions d'euros et à six mois au plus tard 19 millions d'euros ;
 - 16 millions d'euros hors Groupe dont l'échéancier est le suivant :
échu au 31 décembre 2020 pour 7 millions d'euros et à échoir au plus tard le 31 janvier 2021 pour 9 millions d'euros ;
 - 19 millions d'euros vis-à-vis du Groupe dont l'échéancier est le suivant :
échu au 31 décembre 2020 pour -1 millions d'euros et à échoir au plus tard le 31 janvier 2021 pour 20 millions d'euros.
- (b) A l'exclusion des factures non parvenues (403 millions d'euros), il reste un encours de 228 millions d'euros, dont :
- 177 millions d'euros liés aux succursales implantées à l'étranger vis-à-vis de fournisseurs étrangers et pour lesquels l'échéancier est le suivant :
à échoir à un mois 170 millions d'euros et à six mois au plus tard 7 millions d'euros ;
 - 37 millions d'euros hors Groupe dont l'échéancier est le suivant :
échu au 31 décembre 2019 pour 7 millions d'euros et à échoir au plus tard le 31 janvier 2020 pour 30 millions d'euros ;
 - 14 millions d'euros vis-à-vis du Groupe dont l'échéancier est le suivant :
échu au 31 décembre 2019 pour 13 millions d'euros et à échoir au plus tard le 31 janvier 2020 pour 1 millions d'euros.
- (c) Dont 402 millions d'euros en 2020 et 345 millions d'euros en 2019 concernant les entreprises liées.
- (d) Concerne en totalité des échéances à moins d'un an.

NOTE 12 Ecarts de conversion

Compte tenu des méthodes de conversion décrites en note 1, les écarts de conversion actif et passif au 31 décembre 2020 correspondent à un écart de conversion net passif de 333 millions d'euros provenant essentiellement de la revalorisation des prêts en dollars.

NOTE 13 Chiffre d'affaires

(en millions d'euros)	France	Reste de l'Europe	Amérique du Nord	Afrique	Moyen-Orient et reste du monde	Total
EXERCICE 2020	213	2 288	33	801	625	3 960
Hydrocarbures et produits pétroliers	-	1 901	-	-	2	1 903
Assistance technique	213	387	33	801	623	2 057
EXERCICE 2019	303	4 654	48	753	579	6 337
Hydrocarbures et produits pétroliers	-	4 305	-	-	2	4 307
Assistance technique	303	349	48	753	577	2 030

NOTE 14 Charges nettes d'exploitation

(en millions d'euros)	2020	2019
Coût d'achat des marchandises vendues	(1 731)	(3 938)
Autres achats et charges externes	(1 691)	(1 692)
Impôts, taxes et versements assimilés	(29)	(50)
Charges de personnel	(1 253)	(1 250)
TOTAL	(4 704)	(6 931)

NOTE 15 Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation

(en millions d'euros)	2020	2019
Dotations aux amortissements et provisions		
- sur immobilisations corporelles et incorporelles	(43)	(37)
- pour retraites, pensions, obligations similaires et charges de rémunération	(182)	(284)
- pour autres charges d'exploitation	(1)	(101)
- sur actif circulant	-	-
SOUS TOTAL 1	(226)	(422)
Reprises sur provisions		
- sur immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
- pour retraites, pensions, obligations similaires et charges de rémunération	209	222
- pour autres charges d'exploitation	11	2
- sur actif circulant	3	-
SOUS TOTAL 2	223	224
TOTAL (1+2)	(3)	(198)

NOTE 16 Charges et produits financiers

(en millions d'euros)	2020	2019
Charges financières		
Intérêts sur emprunts et charges assimilées	(526)	(615)
Pertes sur créances rattachées à des participations	(279)	(8)
SOUS TOTAL 1^(a)	(805)	(623)
Produits financiers		
Produits des créances de l'actif immobilisé		36
Intérêts sur dépôts court terme et produits assimilés	206	328
SOUS TOTAL 2^(b)	206	364
TOTAL (1+2)	(599)	(259)

(a) Dont (182) millions d'euros en 2020 et (294) millions d'euros en 2019 concernant les entreprises liées.

(b) Dont 7 millions d'euros en 2020 et 161 millions d'euros en 2019 concernant les entreprises liées.

NOTE 17 Dividendes

(en millions d'euros)	2020	2019
Exploration-Production	953	258
Integrated Gas, Renewables & Power	93	75
Marketing & Services	711	719
Raffinage-Chimie	807	605
Holding	6 697	6 606
TOTAL	9 261	8 263

NOTE 18 (Dotations) reprises aux provisions financières

(en millions d'euros)	2020	2019
Exploration-Production	(830)	(442)
Integrated Gas, Renewables & Power	5	(76)
Marketing & Services	-	9
Raffinage-Chimie	(339)	55
Holding	(3)	(18)
TOTAL	(1 167)	(472)

NOTE 19 Autres charges et produits financiers

Le profit net de 26 millions d'euros est entièrement constitué du résultat de change.

NOTE 20 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel dégagé est une perte de 28 millions d'euros, il est principalement constitué :

- D'un résultat de cession des titres de participation représentant une perte nette de 4 millions d'euros.
- Des versements au titre de bourses et subventions accordées à hauteur de 17 millions d'euros.
- D'un mali lié au remboursement anticipé d'une partie de la dette obligataire pour 8 millions d'euros.

NOTE 21 Régime fiscal

TOTAL SE est assujettie à l'impôt français sur les sociétés selon les règles de droit commun, c'est-à-dire selon les règles de la territorialité de l'impôt prévues par l'article 209-I du Code général des impôts. D'autre part, TOTAL SE est imposée à l'étranger sur les résultats de ses exploitations directes situées à l'étranger.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} janvier 1992, TOTAL SE opte pour le régime de la fiscalité des groupes prévu aux articles 223 A et suivants du Code général des impôts. En application de la convention d'intégration signée entre TOTAL SE et ses filiales intégrées, les déficits réalisés par celles-ci pendant la période d'intégration sont définitivement acquis à TOTAL SE.

Le périmètre d'intégration fiscale se compose de la société mère et de 214 filiales détenues à plus de 95%, dont les principales contributrices au résultat fiscal intégré au 31 décembre 2020 sont :

- Total SE ;
- Total Raffinage France ;
- Total Finance ;
- Total Marketing Services ;
- Total Marketing France ;
- Total Treasury.

Le taux d'imposition français est constitué du taux normal de l'impôt sur les sociétés (31% pour les sociétés dont le chiffre d'affaires excède 250 M€), augmenté de la contribution sociale sur les bénéfices en vigueur en 2020 qui porte le taux global d'imposition des bénéfices à 32,02%.

TOTAL SE n'enregistre pas d'impôts différés dans ses comptes sociaux. Toutefois les principales différences temporaires en base se détaillent comme suit :

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2020	2019
Provisions sur pensions, retraites et obligations similaires	224	195
Ecart de conversion (actif net) passif net	333	369
Autres, nets	183	166
TOTAL (ACTIF) PASSIF NET	740	730

NOTE 22 Risque de change et de contrepartie

La position de change générée, le cas échéant, par l'activité commerciale est systématiquement couverte par achat/vente de devises, essentiellement au comptant et parfois à terme. Quant aux actifs long terme en devises étrangères, TOTAL SE s'efforce de réduire le risque de change associé en adossant, si cela est possible, un financement dans la même devise.

L'encours d'instruments financiers est contrôlé par un service indépendant de la salle des marchés qui procède à des évaluations à la valeur de marché et à des estimations de sensibilité. Le risque de contrepartie est suivi régulièrement, en référence à un dispositif de limites définies par la Direction Générale du Groupe.

NOTE 23 Engagements hors bilan

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2020	2019
Engagements donnés		
Garanties sur droits de douanes	1 136	1 136
Garanties sur emprunts bancaires	10 936	12 143
Garanties sur autres engagements ^(a)	24 373	28 816
Garanties sur lignes de crédit confirmées	29	55
Programme de financements court terme ^(b)	16 799	18 803
Programme d'émission d'emprunts obligataires ^(b)	46 054	45 130
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS	99 327	106 083
Engagements reçus		
Garanties sur lignes de crédit confirmées	9 172	10 312
Garanties sur découverts autorisés confirmés	–	–
Autres engagements reçus	169	253
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS	9 341	10 565

(a) Cette rubrique regroupe principalement les engagements suivants : accords actionnaires, garanties des financements, garanties de paiements, garanties de réservation de capacité de transport et stockage des hydrocarbures.

(b) Garanties des emprunts obligataires et des programmes de financements court terme émis par Total Capital, Total Capital International et Total Capital Canada. Sur un programme de 62 853 millions d'euros, 53 048 millions d'euros ont été émis au 31 décembre 2020 contre 51 930 millions au 31 décembre 2019.

Portefeuille d'instruments financiers dérivés

Les engagements hors bilan liés aux activités du Groupe sur les instruments financiers dérivés sont présentés ci-dessous.

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2020	2019
Swaps d'émission		
Montant notionnel ^(a)	978	1 068
Valeur de marché, pied de coupon ^(b)	(12)	(66)
Options d'achats d'actions^(c)		
Montant notionnel ^(a)	978	1 068
Valeur de marché	16	66

(a) Ces montants fixent le niveau d'engagement notionnel sans être représentatifs d'une perte ou d'un gain latent.

(b) Cette valeur a été déterminée sur une base individuelle en actualisant les flux de trésorerie futurs avec les courbes de marché en vigueur à la clôture des exercices.

(c) Achat d'options d'achat d'actions en vue de couvrir l'exposition économique de Total SE en cas d'exercice des droits de conversion attachés aux obligations convertibles émises remboursables en numéraire.

NOTE 24 Ventilation de l'effectif moyen

	2020	2019
Cadres	4 886	4 805
Agents de maîtrise	1 319	1 355
Techniciens, employés et ouvriers	145	170
TOTAL	6 350	6 330

NOTE 25 Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions, plans d'attribution gratuite d'actions

25.1 Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions TOTAL

	Plan 2010	Plan 2011	Total	Prix d'exercice moyen pondéré
Date d'Assemblée générale	21/05/2010	21/05/2010		
Date d'attribution^(a)	14/09/2010	14/09/2011		
Prix d'exercice	38,20 €	33,00 €		
Date d'échéance	14/09/2018	14/09/2019		
Nombre d'options				
Existantes au 1^{er} janvier 2018	1 950 372	490 568	2 440 940	37,15 €
Notifiées	-	-	-	-
Annulées ^(b)	(79 139)	-	(79 139)	38,20 €
Exercées	(1 871 233)	(225 338)	(2 096 571)	37,64 €
Existantes au 1^{er} janvier 2019	-	265 230	265 230	33,00 €
Notifiées	-	-	-	-
Annulées ^(b)	-	(1 000)	(1 000)	33,00 €
Exercées	-	(264 230)	(264 230)	33,00 €
Existantes au 1^{er} janvier 2020	-	-	-	n/a
Notifiées	-	-	-	n/a
Annulées ^(b)	-	-	-	n/a
Exercées	-	-	-	n/a
EXISTANTES AU 31 DÉCEMBRE 2020	-	-	-	N/A

(a) La date d'attribution correspond à la date du Conseil d'administration ayant décidé l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions.

(b) Parmi les options annulées en 2018 et 2019, (i) 79 139 options non exercées sont devenues caduques le 14 septembre 2018 du fait de l'échéance du plan 2010 et (ii) 1 000 options non exercées sont devenues caduques le 14 septembre 2019 du fait de l'échéance du plan 2011.

Les options attribuées dans le cadre des plans 2010 et 2011 étaient exerçables, sous réserve qu'une condition de présence soit remplie, avec un différé de deux ans assorti d'un délai d'incessibilité de quatre ans à compter de la date d'attribution et devaient être exercées dans un délai de huit ans à compter de cette date. Ce délai d'incessibilité n'était pas applicable aux bénéficiaires sous contrat avec une société filiale non française à la date d'attribution, lesquels pouvaient céder les actions issues d'exercice d'options à l'issue d'un délai de deux ans après la date d'attribution.

L'Assemblée générale extraordinaire du 29 mai 2020 a autorisé le Conseil d'administration, pour une durée de trente-huit mois, à attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société. Le Conseil d'administration n'a procédé, depuis le Plan 2011, à aucune nouvelle attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions TOTAL. Tous les plans d'options sont arrivés à échéance.

25.2 Attribution gratuite d'actions de performance TOTAL

	Plan 2015	Plan 2016	Plan 2017	Plan 2018	Plan 2019	Plan 2020	Total
Date d'Assemblée générale	16/05/2014	24/05/2016	24/05/2016	24/05/2016	01/06/2018	01/06/2018	
Date d'attribution	28/07/2015	27/07/2016	26/07/2017	14/03/2018	13/03/2019	18/03/2020	
Date d'attribution définitive (fin de la période d'acquisition)	29/07/2018	28/07/2019	27/07/2020	15/03/2021	14/03/2022	20/03/2023	
Cession possible à compter du	29/07/2020	29/07/2021	28/07/2022	16/03/2023	15/03/2024	21/03/2025	
Nombre d'actions attribuées gratuitement							
Existantes au 1^{er} janvier 2018	4 697 305	5 607 100	5 679 039	-	-	-	15 983 444
Notifiées	-	-	-	6 083 145	-	-	6 083 145
Annulées	(621 568)	(61 840)	(26 640)	(12 350)	-	-	(722 398)
Attribuées définitivement	(4 075 737)	(2 040)	(1 480)	-	-	-	(4 079 257)
Existantes au 1^{er} janvier 2019	-	5 543 220	5 650 919	6 070 795	-	-	17 264 934
Notifiées	-	-	-	-	6 447 069	-	6 447 069
Annulées	-	(1 267 392)	(41 220)	(41 260)	(39 246)	-	(1 389 118)
Attribuées définitivement	-	(4 275 828)	(1 840)	(1 100)	(180)	-	(4 278 948)
Existantes au 1^{er} janvier 2020	-	-	5 607 859	6 028 435	6 407 643	-	18 043 937
Notifiées	-	-	-	-	-	6 727 352	6 727 352
Annulées	-	-	(1 313 687)	(55 830)	(44 289)	(18 691)	(1 432 497)
Attribuées définitivement	-	-	(4 294 172)	(10 740)	(10 890)	(1 773)	(4 317 575)
EXISTANTES AU 31 DÉCEMBRE 2020	-	-	-	5 961 865	6 352 464	6 706 888	19 021 217

Les actions préalablement rachetées par la Société sur le marché sont définitivement attribuées à leurs bénéficiaires à l'issue d'une période d'acquisition de trois ans à compter de la date d'attribution. Cette attribution définitive est assortie d'une condition de présence ainsi que de :

- deux conditions de performance pour les plans 2015 à 2018 ;
- trois conditions de performance pour le plan 2019 ; et
- quatre conditions de performance pour le plan 2020.

Par ailleurs, la cession des actions attribuées gratuitement et définitivement ne peut intervenir qu'au terme d'une période de conservation de deux ans à compter de la date d'attribution définitive.

Plan 2020

Le Conseil d'administration du 18 mars 2020 a attribué des actions de performance à certains salariés et mandataires sociaux de TOTAL SE ou des sociétés du Groupe, sous réserve que la condition de présence et les quatre conditions de performance applicables soient satisfaites.

Toutes les actions attribuées sont soumises à la condition de présence.

Les conditions de performance s'appliquent différemment selon la qualité des bénéficiaires. Toutes les actions attribuées aux bénéficiaires dirigeants sont soumises aux conditions de performance. En revanche, pour les bénéficiaires non-dirigeants, l'attribution des 150 premières actions n'est pas soumise aux conditions de performance, qui s'appliquent cependant sur les actions au-delà de ce seuil.

Le nombre définitif d'actions attribuées sera fonction du taux de rendement pour l'actionnaire (*Total Shareholder Return* ou TSR), de la variation annuelle du *cash-flow* net par action exprimé en dollar, du point mort cash organique avant dividende, ainsi que de l'évolution des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur les installations *oil & gas* opérées, relatifs aux exercices 2020, 2021 et 2022 et appliqués de la manière suivante :

- pour 1/4 des actions : le classement de la Société par rapport à ses pairs (ExxonMobil, Royal Dutch Shell, BP et Chevron) sera effectué chaque année pendant les trois années d'acquisition (2020, 2021 et 2022) selon le critère du TSR du dernier trimestre de l'année considérée, le dividende étant considéré réinvesti sur la base du cours de clôture à la date de détachement des dividendes ;

- pour 1/4 des actions : le classement de la Société par rapport à ses pairs (ExxonMobil, Royal Dutch Shell, BP et Chevron) sera effectué chaque année pendant les trois années d'acquisition (2020, 2021 et 2022) en utilisant le critère de la variation annuelle du *cash-flow* net par action exprimé en dollar.

En fonction du classement, un taux d'attribution sera déterminé pour chaque année, pour ces deux premiers critères :

Classement	Taux d'attribution
1 ^{ère} place	180%
2 ^e place	130%
3 ^e place	80%
4 ^e et 5 ^e place	0%

- pour 1/4 des actions : le critère du point mort cash organique avant dividende sera apprécié pendant les trois années d'acquisition (2020, 2021 et 2022) comme suit. Le point mort cash organique avant dividende est défini comme le prix du Brent pour lequel la marge brute d'autofinancement (MBA) couvre les investissements organiques. Il permet de mesurer la capacité du Groupe à résister à des variations de prix du baril de Brent.
 - le taux maximum d'attribution sera atteint, si le point mort est inférieur ou égal à 30\$/b,
 - le taux d'attribution sera nul si le point mort est supérieur ou égal à 40\$/b,
 - les interpolations seront linéaires entre ces deux points de calage.
- pour 1/4 des actions : le critère de l'évolution des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur les installations *oil & gas* opérées sera apprécié chaque année en fonction de la réalisation de l'objectif de réduction des émissions de GES (Scope 1 et Scope 2) fixé pour les exercices 2020, 2021 et 2022 et correspondant à 43 Mt CO₂e pour 2020, 42,4 Mt CO₂e pour 2021 et 41,8 Mt CO₂e pour 2022.
 - le taux maximum d'attribution sera atteint si les émissions de GES (Scope 1 et Scope 2) sur les installations *oil & gas* opérées atteignent l'objectif fixé ;
 - le taux d'attribution sera nul si les émissions de GES de l'année considérée sont supérieures de 1 Mt CO₂e à l'objectif fixé ;
 - les interpolations seront linéaires entre ces deux points de calage.

Un taux d'attribution sera déterminé pour chaque année.

Pour chacun de ces quatre critères, la moyenne des trois taux d'attribution obtenue (sur chacun des trois exercices sociaux sur lesquels sont appréciées les conditions de performance) sera arrondie au 0,1 pour-cent entier le plus proche (0,05% étant arrondi à 0,1%) et plafonnée à 100%.

NOTE 26 Autres

Rémunération des organes d'administration et de direction

Le montant global des rémunérations directes et indirectes de toute nature comptabilisé par les sociétés françaises et étrangères membres du Groupe, pour l'ensemble des principaux dirigeants de TOTAL SE au 31 décembre et pour les membres salariés du Conseil d'administration est détaillé dans le tableau ci-dessous.

Au cours de l'exercice 2020, la Société a, compte tenu de la définition retenue par la réglementation américaine applicable aux Executive Officers et dans un souci d'harmonisation, choisi de réduire la liste de ses principaux dirigeants aux membres du Comité exécutif pour aligner cette liste avec la liste des « Personnes Exerçant des Responsabilités Dirigeantes » (PERD) au sens de l'article 19.5 du règlement (UE) n° 596/2014 sur les abus de marché (« Règlement »). Pour les besoins de cette réglementation, les PERD sont définies comme étant les personnes visées à l'article L. 621-18-2 (a) du Code monétaire et financier (les administrateurs) et les personnes visées à l'article L. 621-18-2 (b) du même code que TOTAL SE a défini comme étant les membres du Comité exécutif de TOTAL (« COMEX »).

Ainsi, au 31 décembre 2020, les principaux dirigeants du Groupe sont les membres du Comité exécutif, soit huit personnes.

Au 31 décembre 2019, les principaux dirigeants du Groupe incluaient les huit membres du Comité exécutif, ainsi que les quatre directeurs des fonctions centrales Groupe membres du Comité Performance Groupe (Communication, Juridique, Hygiène Sécurité Environnement, Communication Financière) et le Trésorier du Groupe, soit au total treize personnes.

Les membres salariés du Conseil d'administration de TOTAL SE sont au nombre de trois au 31 décembre 2020. Ils étaient au nombre de deux au 31 décembre 2019. L'augmentation du nombre de membres salariés

NOTE 27 Événements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas eu d'évènement postérieur à la clôture.

Chaque critère pèsera pour 1/4 dans le taux d'attribution définitif. Le taux d'attribution définitif sera également arrondi au 0,1 pour-cent entier le plus proche (0,05% étant arrondi à 0,1%). Le nombre d'actions attribuées définitivement, après constatation des conditions de performance, sera arrondi au nombre entier supérieur d'actions en cas de rompu.

résulte de la désignation d'un second administrateur représentant les salariés au Conseil d'administration en application des dispositions de la loi Pacte du 22 mai 2019.

Exercice (en millions d'euros)	2020	2019
Nombre de personnes	11	15
Rémunérations directes et indirectes	11,05 ^(a)	13,41

(a) Dont 10,84 millions d'euros pour les membres du Comité exécutif. La part variable a représenté 53,23% du montant global de 10,84 millions d'euros.

Les engagements de retraite au profit des principaux dirigeants du Groupe et de certains membres du Conseil d'Administration, salariés et anciens salariés du Groupe s'élèvent à 105,2 millions d'euros au 31 décembre 2020 (contre 100,8 millions d'euros au 31 décembre 2019). Ils concernent des indemnités versées au moment du départ en retraite et des régimes de retraite supplémentaires et de prévoyance.

En retraitant les données 2019 au périmètre des principaux dirigeants tel que défini en 2020, le détail des rémunérations est le suivant :

Exercice (en millions d'euros)	2020	2019
Nombre de personnes	11	10
Rémunérations directes et indirectes	11,05	10,76

Les rémunérations allouées aux membres du Conseil d'administration (anciennement jetons de présence) s'élèvent à 1,26 million d'euros en 2020, contre 1,40 million d'euros en 2019.

Litiges

Les litiges concernant TOTAL SE sont inclus dans la note 12.2 – Autres risques et engagements – de l'annexe aux comptes consolidés jointe dans le document d'enregistrement universel.

10.4 Autres informations financières société mère

10.4.1 Filiales et participations

31 décembre 2020 (en millions d'euros)	Quote-part du capital détenu en %	Capital	Autres capitaux propres	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances	Chiffre d'affaires	Résultat net	Dividendes attribués	Avals et cautions
				brute	nette					
Filiales										
Chartering and Shipping Services S.A.	100,0	11	170	92	92	-	1 778	54	-	-
Omnium Reinsurance Company S.A.	100,0	33	1 361	114	114	-	-	119	72	-
Saft Groupe S.A.	100,0	27	864	975	975	-	694	(5)	25	-
Total China Investment Co Ltd	100,0	161	134	140	140	-	369	39	62	-
Total DE – Centrale él. Pont-sur-Sambre	100,0	30	80	126	126	-	100	13	15	-
Total DE – Centrale él. Toul Power	100,0	35	68	98	98	-	80	13	15	-
Total Direct Energie S.A.	92,3	5	465	2 002	2 002	-	3 013	(41)	-	-
Total E&P Angola Block 25	100,0	230	(240)	228	-	-	-	-	-	-
Total E&P Angola Block 39	100,0	126	(126)	148	-	-	-	-	-	-
Total E&P Angola Block 40	100,0	230	(258)	228	-	-	-	-	-	-
Total E&P Cote d'Ivoire CI-514	100,0	96	-	96	-	-	-	-	-	-
Total E&P Danmark A/S	100,0	24	4 042	4 339	4 339	57	-	309	-	-
Total E&P Holding Ichthys	100,0	89	(406)	84	-	-	-	(39)	-	-
Total E&P Iraq	100,0	14	37	67	67	-	102	15	-	-
Total E&P Maroc	100,0	75	-	75	-	-	-	-	-	-
Total E&P Nigeria Deepwater G Ltd.	100,0	-	6	147	-	-	-	-	-	-
Total E&P Nurmunai	100,0	120	(118)	120	-	-	-	-	-	-
Total E&P South East Mahakam	100,0	101	(83)	101	-	-	-	-	-	-
Total Eren Holding	33,9	526	118	268	268	-	-	28	-	132
Total Gasandes	100,0	-	7	148	1	-	-	-	-	-
Total Gestion USA	100,0	4 759	1 346	4 759	4 759	-	-	35	-	-
Total Holdings Europe	53,2	65	9 510	4 446	4 446	-	-	1 034	900	-
Total Holdings S.A.S.	100,0	2 889	32 085	46 905	46 905	-	-	(3 014)	5 706	-
Total Marketing Services	100,0	324	3 117	6 204	6 204	-	33	651	648	80
Total Qatar	100,0	-	37	2 855	2 807	-	59	4	-	-
Total Raffinage Chimie	100,0	934	13 060	13 171	13 171	-	-	1 607	800	-
Total Raffinage France	60,2	191	(820)	3 188	134	-	10 124	(1 470)	-	212
Total Refining & Chemicals Saudi Arabia S.A.S.	100,0	80	49	80	80	505	1	(3)	-	-
Total Renewables	100,0	206	22	315	243	-	16	16	-	-
Total Oil Trading S.A.	100,0	5	8 054	9 900	9 900	-	49 703	1 319	-	-
Autres ^(c)	-	-	-	2 010	1 566	16 361 ^(a)	-	-	1 018	78 279 ^(b)
TOTAL GÉNÉRAL				103 429	98 437	16 923			9 261	78 703

(a) Dont Total Finance pour 5 287 millions d'euros et Total Treasury pour 10 369 millions d'euros.

(b) Dont 62 853 millions d'euros concernant Total Capital, Total Capital International et Total Capital Canada pour les programmes d'émission d'emprunts obligataires et de financements court terme.

(c) Cette rubrique concerne les filiales et participations dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital.

10.4.2 Autres informations sur cinq ans

Capital en fin d'exercice (en millions d'euros)	2020	2019	2018	2017	2016
Capital social	6 633	6 505	6 602	6 322	6 076
Nombre d'actions ordinaires existantes	2 653 124 025	2 601 881 075	2 640 602 007	2 528 989 616	2 430 365 862
Nombre d'actions futures à créer :					
– options de souscription d'actions	–	–	265 230 ^(c)	2 440 940	5 285 618
Opérations et résultats de l'exercice (en millions d'euros)	2020	2019	2018	2017	2016
Chiffre d'affaires commercial hors taxes	1 903	4 307	5 493	5 146	4 942
Provisions pour participation et intéressement des salariés au titre de l'exercice	49	54	52	38	51
Résultat après impôts et dotations aux amortissements et provisions	7 238	7 039	5 485	6 634	4 142
Report à nouveau antérieur	13 332	13 222	14 424	14 156	16 035
Résultat à affecter	20 570	20 261	19 909	20 790	20 177
Résultat distribué y compris acompte sur dividendes	6 984	7 016	6 898	6 665	6 104
Report à nouveau	13 586	13 245	13 011	14 125	14 073
Résultats par action (en euros)	2020	2019	2018	2017	2016
Résultat après impôts, mais avant dotations aux amortissements et provisions ^(a)	3,18	2,96	2,61	2,54	1,73
Résultat après impôts et dotations aux amortissements et provisions ^(a)	2,73	2,71	2,06	2,66	1,73
Dividende net attribué à chaque action	2,64	2,68	2,56	2,48	2,45
Personnel (en millions d'euros)	2020	2019	2018	2017	2016
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice ^(b)	6 350	6 330	6 225	6 304	6 902
Montant de la masse salariale de l'exercice	935	924	921	896	963
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	334	340	327	335	363

(a) Les résultats par action sont calculés sur la base du nombre moyen d'actions pondéré dilué sur l'année, en excluant les actions d'autocontrôle et d'autodétention.

(b) Y compris les collaborateurs en congé de fin de carrière ou en préretraite (Dispenses d'activité : 130 personnes en 2016, 168 personnes en 2017, 183 personnes en 2018, 185 personnes en 2019 et 151 personnes en 2020).

(c) Donnée rectifiée.

10.4.3 Proposition d'affectation du résultat 2020

(Dividende net proposé : 2,64 euros par action) (en euros)

Résultat de l'exercice	7 237 793 880
Report à nouveau antérieur	13 331 931 018
MONTANT À RÉPARTIR	20 569 724 898
Dividende au titre de 2020 : 2,64 euros par action	6 968 548 100
Report à nouveau	13 601 176 798
MONTANT RÉPARTI	20 569 724 898

10.4.4 Évolution du capital social au cours des cinq derniers exercices

Exercices (en millions d'euros)	Apports en numéraire		Montants successifs du capital nominal	Nombre cumulé d'actions de la Société
	Nominal	Primes		
2016 VARIATION DE CAPITAL				
Exercice d'options de souscription d'actions	6	85	6 106	2 442 295 801
Augmentation de capital par dividende payé en actions	221	3 126	6 327	2 530 697 130
Réduction de capital par annulation d'actions d'autodétention	(251)	(4 514)	6 076	2 430 365 862
2017 VARIATION DE CAPITAL				
Exercice d'options de souscription d'actions	7	97	6 083	2 433 015 170
Augmentation de capital réservée aux salariés	24	332	6 106	2 442 547 360
Augmentation de capital par dividende payé en actions	216	3 492	6 322	2 528 989 616
2018 VARIATION DE CAPITAL				
Exercice d'options de souscription d'actions	5	74	6 328	2 531 086 187
Emission d'actions en rémunération de l'acquisition de Maersk Olie og Gas A/S	244	3 962	6 572	2 628 608 780
Augmentation de capital réservée aux salariés	23	317	6 595	2 637 963 669
Augmentation de capital par dividende payé en actions	118	2 219	6 713	2 685 192 706
Réduction de capital par annulation d'actions d'autodétention	(111)	(2 178)	6 602	2 640 602 007
2019 VARIATION DE CAPITAL				
Exercice d'options de souscription d'actions	1	8	6 603	2 640 866 237
Augmentation de capital réservée aux salariés	25	369	6 628	2 650 913 574
Augmentation de capital par dividende payé en actions	40	751	6 668	2 666 990 510
Réduction de capital par annulation d'actions d'autodétention	(163)	(2 989)	6 505	2 601 881 075
2020 VARIATION DE CAPITAL				
Augmentation de capital réservée aux salariés	33	306	6 538	2 615 060 337
Augmentation de capital par dividende payé en actions	95	1 001	6 633	2 653 124 025

11

Informations complémentaires de *reporting*

11.1	<i>Reporting</i> SASB	496
11.2	Indicateurs ESG de base (« Core ») du Forum économique mondial (WEF/IBC)	511

TOTAL considère la transparence comme un principe d'action pour fournir des informations claires aux investisseurs, au régulateur et, plus largement, au public. En 2020, le Groupe a décidé d'adopter les standards SASB, en commençant par mettre en œuvre le standard EM-EP (*Oil & Gas – Exploration & Production*).

TOTAL soutient également l'initiative du Forum économique mondial préconisant des indicateurs ESG communs pour toutes les entreprises (voir le rapport intitulé *Measuring Stakeholder Capitalism – Towards common metrics and consistent reporting*, publié le 22 septembre 2020) et a commencé dès 2020 à utiliser les indicateurs de base (« core ») proposés.

11.1 Reporting SASB

Le reporting ci-dessous présente, au niveau du Groupe, un ensemble d'indicateurs en matière de développement durable selon le standard américain SASB EM-EP (*Oil & Gas – Exploration & Production*). Ce reporting reprend partiellement les éléments de la déclaration de performance extra-financière consolidée (chapitre 5) dont les périmètres et méthodologie de reporting sont présentés au point 5.11 du chapitre 5.

Réf. SASB	Indicateur	Publié	Informations publiées par TOTAL (2020)
Émissions de gaz à effet de serre			
	Émissions mondiales brutes directes (Scope 1)	Oui	Périmètre opéré : 36 Mt CO₂e En part patrimoniale : 52 Mt CO₂e (Source : DEU 2020, §5.6.4)
EM-EP-110a.1	Pourcentage de méthane dans les émissions directes	Oui	1,6 Mt CO₂e, c.a.d. 4% 64 kt CH ₄ (Source : DEU 2020, §5.6.4)
	Pourcentage couvert par les règlements limitant les émissions directes	Oui	21 Mt CO₂e, c.a.d. 60%
	Part du brûlage de gaz dans les émissions mondiales brutes directes	Oui	5 Mt CO₂e
	Part des autres modes de combustion dans les émissions mondiales brutes directes	Oui	23 Mt CO₂e
EM-EP-110a.2	Part des émissions des procédés dans les émissions mondiales brutes directes	Oui	7 Mt CO₂e
	Part des émissions d'évacuation dans les émissions mondiales brutes directes	Oui	0,5 Mt CO₂e
	Part des émissions fugitives dans les émissions mondiales brutes directes	Oui	0,5 Mt CO₂e

Réf. SASB	Indicateur	Publié	Informations publiées par TOTAL (2020)
-----------	------------	--------	--

Émissions de gaz à effet de serre

EM-EP-110a.3	Discussion des stratégies ou plans, à long terme et court terme, de gestion des émissions directes et des objectifs de réduction des émissions et analyse des performances réalisées par rapport à ces objectifs	Oui	TOTAL s'est fixé des objectifs et a mis en place un ensemble d'indicateurs pour piloter sa performance.
			<p>Objectifs climat du Groupe :</p> <p>Objectifs 2030 opérations oil & gas Monde (Scopes 1 & 2)</p> <ul style="list-style-type: none"> Réduire les émissions de GES (Scopes 1 & 2) des installations oil & gas opérées du Groupe de 46 Mt CO₂e en 2015 à moins de 40 Mt CO₂e d'ici 2025 (15% de réduction). A horizon 2030, l'objectif est une réduction d'au moins 40% des émissions nettes⁽¹⁾ par rapport à 2015 pour ses activités oil & gas opérées Réduire de 80% le brûlage de routine⁽²⁾ des installations opérées entre 2010 et 2020 en vue de son élimination d'ici 2030 Améliorer de 1% par an en moyenne l'efficacité énergétique des installations opérées depuis 2010 Maintenir l'intensité des émissions de méthane des activités hydrocarbures Amont en dessous de 0,2% du gaz commercial produit sur l'ensemble des installations pétrolières et gazières opérées, et en dessous de 0,1% du gaz commercial produit sur les installations gazières opérées Maintenir l'intensité des émissions de CO₂e des installations opérées des activités hydrocarbures Amont à moins de 20 kg CO₂e/bep <p>Objectifs 2030 Monde (Scope 3)</p> <ul style="list-style-type: none"> Réduire l'intensité carbone moyenne des produits énergétiques utilisés par ses clients au niveau mondial de plus de 20% entre 2015, date de l'Accord de Paris, et 2030 (Scopes 1, 2, 3) Atteindre en 2030 un niveau d'émissions mondiales Scope 3⁽³⁾ inférieur en valeur absolue à celui de 2015 <p>Objectif 2030 Europe (Scopes 1, 2, 3)</p> <ul style="list-style-type: none"> Réduire d'au moins 30% les émissions indirectes de GES liées à l'utilisation par les clients des produits énergétiques vendus pour usage final (Scope 3)⁽⁴⁾ en Europe⁽⁵⁾ en valeur absolue, à horizon 2030 par rapport à 2015. Cet objectif de réduction de -30% est étendu à l'ensemble des émissions Scopes 1, 2, 3 en Europe <p>Dans les faits :</p> <ul style="list-style-type: none"> Une réduction des émissions de GES (Scopes 1 & 2) des installations oil & gas opérées de 46 Mt CO₂e à 35,8 Mt CO₂e (39 Mt CO₂e hors effet COVID-19) entre 2015 et 2020 Plus de 90% de réduction du brûlage de routine entre 2010 et 2020 10% d'amélioration de l'efficacité énergétique entre 2010 et 2020 Une intensité méthane des activités hydrocarbures Amont de 0,15% du gaz commercial produit en 2020 pour l'ensemble des installations pétrolières et gazières opérées et de moins de 0,1% pour les installations gazières opérées Une intensité de CO₂e des installations opérées des activités hydrocarbures Amont à 18 kg CO₂e/bep en 2020 Une baisse de l'intensité carbone de 10% (8% hors effet COVID-19) entre 2015 et 2020 Une réduction des émissions indirectes de GES liées à l'utilisation par les clients des produits énergétiques vendus pour usage final (Scope 3) en Europe de 256 Mt CO₂e à 190 Mt CO₂e (215 Mt CO₂e hors effet COVID-19) entre 2015 et 2020 Une baisse des émissions de GES (Scopes 1, 2, 3) en Europe de 24% (12% hors effet COVID-19) entre 2015 et 2020 <p>Il convient de noter que la baisse des émissions de GES du Groupe (Scopes 1, 2, 3) en 2020 est en partie liée à l'impact de la pandémie COVID-19 sur les activités de TOTAL, d'où l'évaluation mentionnée de la baisse hors effet COVID-19.</p> <p>(Source : DEU 2020, §5.6.4)</p>

Qualité de l'air			
EM-EP-120a.1	Émissions atmosphériques des polluants suivants : NO _x (hors N ₂ O)	Oui	64 kt (Source : DEU 2020, §5.5.3)
	Émissions atmosphériques des polluants suivants : SO _x	Oui	34 kt (Source : DEU 2020, §5.5.3)
	Émissions atmosphériques des polluants suivants : composés organiques volatils (COV)	Oui	69 kt (Source : DEU 2020, §5.5.3)
	Émissions atmosphériques des polluants suivants : particules fines (PM ₁₀)	Non	Pas consolidé au niveau Groupe Publié localement si requis par la législation

(1) Le calcul des émissions nettes prend en compte les puits naturels de carbone comme la forêt, l'agriculture régénérative et les zones humides.
(2) Brûlage de routine, tel que défini par le groupe de travail du programme Global Gas Flaring Reduction dans le cadre de l'initiative Zero Routine Flaring de la Banque mondiale.
(3) Émissions indirectes de GES liées à l'utilisation par les clients des produits énergétiques vendus pour usage final (Scope 3).
(4) Les volumes pris en compte incluent les produits liquides vendus par le Marketing & Services et les ventes massives du Raffinage (produits pétroliers, biocarburants), les ventes de GNL issues des quotes-parts TOTAL de production ainsi que les ventes commerciales de gaz naturel par iGRP.
(5) L'Europe désigne l'Union Européenne, la Norvège, le Royaume-Uni, ainsi que la Suisse.

Réf. SASB	Indicateur	Publié	Informations publiées par TOTAL (2020)
Gestion de l'eau			
EM-EP-140a.1	Quantité totale d'eau douce prélevée	Oui	105 000 megalitres (Source : DEU 2020, §5.5.3)
	Pourcentage de l'eau douce prélevée provenant de régions à stress hydrique de base élevé à extrêmement élevé	Oui	50% (Source : DEU 2020, §5.5.3)
	Quantité totale d'eau douce consommée	Oui	75 000 megalitres (Source : DEU 2020, §5.5.3)
	Pourcentage de l'eau douce consommée provenant de régions à stress hydrique de base élevé à extrêmement élevé	Oui	50%
EM-EP-140a.2	Volume d'eau produite et reflux généré	Oui	121 517 megalitres
	Pourcentage d'eau évacuée	Oui	50%
	Pourcentage d'eau injectée	Oui	50%
	Pourcentage d'eau recyclée	Oui	0%
	Teneur en hydrocarbures des rejets aqueux	En partie	Offshore : 12,8 mg/l Onshore : 1,9 mg/l (Source : DEU 2020, §5.5.3)
EM-EP-140a.3	Pourcentage des puits de fracturation hydraulique pour lesquels la composition chimique des fluides de fracturation a été rendue publique	Oui	100%
EM-EP-140a.4	Pourcentage des sites de fracturation hydraulique dans lesquels la qualité des eaux, souterraines ou de surface, s'est détériorée	Oui	0%
Impacts sur la biodiversité			
EM-EP-160a.1	Description des principes et pratiques en matière de gestion de l'environnement pour les sites actifs	Oui	<p>« La richesse de la biodiversité de notre planète est menacée. La prise en compte de la biodiversité par TOTAL ne date pas d'aujourd'hui, mais la dégradation actuelle de notre environnement est une réalité qui appelle à un changement collectif et individuel de grande ampleur. Pour cette raison, TOTAL renforce aujourd'hui son ambition et ses engagements en la matière, contribuant ainsi à l'ambition du Groupe d'être la compagnie des énergies responsables », Patrick Pouyanné, Président-directeur général de TOTAL.</p> <p>Conscient de la nécessité de protéger la nature dont l'humanité dépend, TOTAL s'assure de la prise en compte de la biodiversité dans toutes ses activités, avec pour élément fondateur sa charte Sécurité Santé Environnement et Qualité. [...]</p> <p>En 2020, TOTAL s'est doté d'une nouvelle Ambition biodiversité à l'occasion de la préparation du Plan mondial de la Biodiversité des Nations unies qui a pour objectif de préserver la biodiversité mondiale et met à jour ses engagements publics pour la biodiversité (sustainable-performance.total.com). Cette ambition est basée sur quatre axes : (1) les zones d'exclusion volontaire, (2) la gestion de la biodiversité dans les projets, (3) la gestion de la biodiversité sur les sites existants et les cessations, (4) la promotion de la biodiversité. Cette nouvelle ambition a fait l'objet d'une intégration dans le référentiel One MAESTRO du Groupe.</p> <p>Le déploiement de l'ambition est en cours. Un plan de communication interne et externe a été conçu et a été déployé auprès des différents secteurs et de la R&D du Groupe. Une série de webinaires ouverts à l'ensemble des personnels HSE du Groupe a été menée afin de les sensibiliser à la nouvelle Ambition. Plusieurs réunions spécifiques pour présenter l'ambition aux partenaires externes du Groupe ont été menées et ont permis de recueillir leurs points de vue et leurs recommandations.</p> <p>Un état des lieux des actions déjà réalisées en lien avec les quatre axes de la nouvelle Ambition biodiversité est présenté dans le tableau ci-après.</p>

Réf. SASB	Indicateur	Publié	Informations publiées par TOTAL (2020)
Impacts sur la biodiversité			
Ambition Biodiversité			
EM-EP-160a.1	Description des principes et pratiques en matière de gestion de l'environnement pour les sites actifs	Oui	<p>Axe (1) : Les zones d'exclusion volontaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le Groupe s'engage à reconnaître la valeur universelle des zones du patrimoine mondial naturel de l'UNESCO, en ne menant aucune activité d'exploration ou d'extraction de pétrole ou de gaz dans ces zones. - TOTAL s'engage également à ne conduire aucune activité d'exploration de champs pétroliers en zone de banquise arctique.
			<p>Dans les faits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cet engagement est respecté. - Le Groupe publie sur son site internet sustainable-performance.total.com la liste de ses licences en zone arctique. En 2020, le Groupe n'a conduit aucune activité d'exploration de champs pétroliers en zone de banquise arctique.
			<p>Axe (2) : Les nouveaux projets :</p> <p>Un plan d'action biodiversité (PAB) est mis en place pour chaque nouveau site qui serait situé dans une des zones d'intérêt pour la biodiversité que sont les zones UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) I à IV et les zones Ramsar. De plus, pour chaque nouveau projet qui se situerait dans une zone UICN I ou II ou une zone Ramsar, le Groupe s'engage à mettre en œuvre les mesures pour produire un impact positif (gain) net sur la biodiversité.</p>
			<p>Dans les faits : Un plan d'action biodiversité est mis en place sur tous les projets et sites de production opérés situés dans les zones protégées les plus sensibles correspondant aux catégories UICN I à IV et Ramsar, dont certains à objectif de Gain Net. En 2020, 6 projets sont concernés, dont 2 projets alignés aux normes de performance de la Société Financière Internationale (Banque mondiale). Ainsi,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le PAB du terminal pétrolier existant de Djeno (République du Congo), situé en zone Ramsar, a été développé en 2015 et poursuit son déploiement. - Le PAB du site de production pétrolier terrestre existant de Tempa Rossa (Italie), dont la concession chevauche partiellement une zone UICN II, a été développé en 2019 et poursuit son déploiement. - Le PAB à Gain Net du projet Tilenga (production d'huile, Ouganda), en partie situé en zone UICN II, est achevé à 100% pour sa phase de conception et sa mise en œuvre démarrera après la décision finale d'investissement ; Certaines mesures ont déjà été mises en œuvre proactivement. - Le PAB à Gain Net du projet de pipeline EACOP (Transport d'huile, Tanzanie), traversant sur une zone UICN III, est en cours d'achèvement pour sa phase de conception et sa mise en œuvre démarrera après la décision finale d'investissement qui est associée à celle du projet Tilenga. Certaines mesures ont déjà été mises en œuvre proactivement, par exemple les actions liées à la protection des chimpanzés. Ce PAB a un objectif de Gain Net car il est aligné sur les normes de performance de la Société Financière Internationale (Banque mondiale). - La préparation du PAB du site éolien terrestre existant Eole La Perrière (île de la Réunion, France) vient de démarrer, dans le cadre du redéveloppement du site. - La préparation du PAB du site solaire terrestre existant Helio La Perrière (île de la Réunion, France) vient de démarrer dans le cadre du redéveloppement du site.
			<p>Axe (3) : Les sites existants :</p> <p>Sur chaque site existant important pour l'environnement (sites des filiales en production de l'Exploration-Production, raffineries, sites pétrochimiques, centrales électriques à gaz), certifié ISO14001, un plan d'action biodiversité sera défini au plus tard en 2025 et déployé au plus tard en 2030. TOTAL rendra compte de sa mise en œuvre auprès des différentes parties prenantes. Lorsqu'un site cesse son activité, TOTAL s'engage à étudier la création de zones riches en biodiversité (habitats pour espèces rares, sanctuaires de biodiversité...) comme une des options de remise en état de ce site.</p>
			<p>Dans les faits : La planification du programme de cet axe est cours, notamment concernant la préparation des 14 diagnostics biodiversité prévus en 2022 avec des diagnostics pilotes réalisés en 2021.</p> <p>Concernant la création de zones riches en biodiversité (habitats pour espèces rares, sanctuaires de biodiversité, etc.) comme option de remise en état des sites ayant cessé leur activité, une première réalisation a été menée sur les berges de la Garonne avec la création d'un habitat pour reptiles. Environ une dizaine d'autres sites ont été identifiés et feront l'objet du même type de démarche.</p>

Réf. SASB	Indicateur	Publié	Informations publiées par TOTAL (2020)
Impacts sur la biodiversité			
EM-EP-160a.1	Description des principes et pratiques en matière de gestion de l'environnement pour les sites actifs	Oui	<p>Axe (4) : La promotion de la biodiversité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans le cadre du programme Climat, Littoraux et Océans de <i>Total Foundation</i>, TOTAL souhaite soutenir des actions de sensibilisation et d'éducation des jeunes à la biodiversité et des actions de recherche. - TOTAL s'engage également à partager les données de biodiversité collectées dans le cadre des études environnementales sur les projets du Groupe avec la communauté scientifique et le grand public. <p>Dans les faits : <i>Total Foundation</i> soutient l'initiative d'intérêt général <i>Blue Natural Capital Financing Facility</i> (BNCFF) de l'IUCN. Le BNCFF a pour objectif d'améliorer des projets de conservation du littoral afin de dégager des bénéfices environnementaux, sociaux et économiques.</p> <p>En vue de poursuivre le partage de ses données et outils biodiversité avec la communauté scientifique, le Groupe a rejoint la plateforme internationale <i>Global Biodiversity Information Facility</i> (GBIF). Les premières données chargées concernent les projets du Groupe en Angola et en Guyane Maritime. Les données publiées par TOTAL ont fait l'objet de plus de 400 téléchargements, soit un total de 84 000 données unitaires consultées, et à mi-2020 ces données sont déjà citées dans 3 publications scientifiques. TOTAL est la première major à rejoindre le GBIF.</p> <p>Par ailleurs, l'Université d'Oxford au Royaume-Uni (<i>Long Term Ecology Laboratory</i>), TOTAL et Equinor ont initié en 2018 un programme de collaboration ayant pour objectif de développer un outil de cartographie à large maille des sensibilités de la biodiversité marine. L'outil est désormais finalisé et disponible en ligne pour les Industriels, le secteur public et les ONG⁽¹⁾.</p> <p>Enfin, le Groupe mène plusieurs programmes de R&D en matière de biodiversité. Parmi eux, figurent le développement, avec l'UNEP WCMC⁽²⁾, d'une méthodologie d'indicateurs d'empreinte biodiversité consolidable au niveau du Groupe, le développement d'un catalogue opérationnel pour les solutions fondées sur la nature, des travaux sur la cartographie des zones vulnérables au changement climatique et des opportunités que les sites du Groupe offrent en termes de corridors écologiques.</p> <p>(Source : DEU 2020, §5.5.4)</p>
	Nombre de déversements d'hydrocarbures	Oui	50 (Source : DEU 2020, §5.5.2)
	Volume des déversements d'hydrocarbures	Oui	1 000 m³ (Source : DEU 2020, §5.5.2)
	Volume des déversements en Arctique	Oui	0 m³
EM-EP-160a.2	Volume ayant impacté des côtes dont l'indice ESI est compris entre 8 et 10	Oui	0 m³
	Volume récupéré	En partie	<p>Concernant la rupture du pipeline d'Île-de-France (PLIF) à Autouillet en 2019, les opérations de réhabilitation se sont achevées en 2020. Les sols ont été reconstitués avec des terres minérales et végétales régionales compatibles d'un point de vue agronomique, puisensemencés avec des graines sélectionnées afin de restructurer les sols et éviter l'implantation d'espèces invasives en attendant de pouvoir reprendre les cultures après une période de repos d'un ou deux ans. Les ruisseaux ont retrouvé, au printemps 2020, une végétation de bord de berge équivalente à celle présente avant l'incident. Les différents milieux font l'objet d'une surveillance environnementale régulière afin de contrôler la qualité biologique et chimique dans le temps.</p> <p>(Source : DEU 2020, §5.5.2)</p>
EM-EP-160a.3	Pourcentage de réserves (1) prouvées et (2) probables dans ou à proximité de sites servant d'habitat à des espèces protégées ou menacées	Oui	2,6% des réserves prouvées sont des réserves opérées situées dans ou à proximité de sites servant d'habitat à des espèces protégées ou menacées

(1) LEFT Marine (Local Ecological Footprint Tool).

(2) *World Conservation and Monitoring Center* du programme environnement des Nations unies.

Réf. SASB	Indicateur	Publié	Informations publiées par TOTAL (2020)
Sécurité, droits de l'homme et droits des peuples autochtones			
EM-EP-210a.1	Pourcentage de réserves (1) prouvées et (2) probables dans ou à proximité de zones de conflit	Oui	11,5% (réserves prouvées)
EM-EP-210a.2	Pourcentage de réserves (1) prouvées et (2) probables dans ou à proximité de terres autochtones	Oui	1,5% des réserves prouvées sont des réserves opérées situées dans ou à proximité de terres autochtones
EM-EP-210a.3	Discussion des processus d'engagement et des pratiques liées à l'obligation de vigilance concernant les droits humains, les droits des populations autochtones et les opérations dans les zones de conflit	Oui	<p>Les principaux enjeux liés aux effets de l'activité du Groupe quant au respect des droits humains ont été identifiés selon la méthodologie du Guide de reporting des Principes directeurs pour les entreprises et les droits de l'homme des Nations unies (UNGPs) pour les « risques saillants », c'est-à-dire les droits humains qui risquent d'être le plus gravement affectés par l'impact négatif des activités de l'entreprise ou de celles de ses relations d'affaires.</p> <p>Cette analyse a conduit le Groupe à identifier six risques saillants, répartis au sein de trois thèmes clés pour le Groupe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les droits humains sur le lieu de travail des collaborateurs de TOTAL et des employés de ses fournisseurs et de ses autres partenaires commerciaux : <ul style="list-style-type: none"> - le travail forcé et le travail des enfants ; - la discrimination ; - les conditions de travail équitables, satisfaisantes et sûres. - les droits humains et les communautés locales : <ul style="list-style-type: none"> - l'accès à la terre ; - le droit à la santé et à un niveau de vie suffisant. - le respect des droits humains dans les activités de sûreté : <ul style="list-style-type: none"> - le risque d'usage disproportionné de la force. <p>Des engagements solides</p> <p>La démarche de TOTAL en matière de respect des droits humains s'appuie sur des engagements solides formalisés, une organisation dédiée, un programme de sensibilisation et de formation et des dispositifs d'évaluation et de suivi pour mesurer l'efficacité des actions du Groupe.</p> <p>TOTAL s'engage notamment à respecter, partout où le Groupe exerce ses activités, les droits humains internationalement reconnus en particulier la Déclaration universelle des droits de l'Homme, les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et les Principes Volontaires sur la Sûreté et les Droits de l'homme (VPSHR).</p> <p>Depuis 2016, le Groupe publie un document d'information Droits Humains régulièrement actualisé, conformément aux recommandations du Guide de reporting des Principes directeurs des Nations unies. En 2016, TOTAL était la première société du secteur pétrolier et gazier à le faire. Les éditions 2016 et 2018 sont disponibles sur sustainable-performance.total.com.</p> <p>(Source : DEU 2020, §5.7)</p>
Relations avec les populations locales			
EM-EP-210b.1	Discussion du processus de gestion des risques et des opportunités liés aux droits et intérêts des populations locales	Oui	<p>Renforcer le recours à l'emploi local et soutenir le développement et la création d'entreprises locales</p> <p>Au-delà de sa contribution directe à la création d'emplois dans les pays dans lesquels le Groupe opère (se reporter au point 5.3 de ce chapitre), le Groupe s'engage à renforcer le recours à l'emploi et à la sous-traitance locale dans le respect de ses contraintes opérationnelles.</p> <p>Chaque grand projet industriel du Groupe a fort potentiel de contenu local fait l'objet d'une stratégie industrielle ayant pour objectif de maximiser l'impact pour le pays hôte en termes d'emplois créés et de création de valeur locale. Cette stratégie est basée sur le recensement de toutes les capacités industrielles et humaines locales disponibles ainsi que celles qui restent à développer. Elle conduit à l'établissement d'un plan d'action spécifique comprenant d'une part, des actions de formation définies avec l'objectif d'assurer un transfert possible de compétences vers le reste de l'économie et d'autre part, des actions de développement des entreprises, définies et mises en œuvre avec la participation des fournisseurs du projet, telles que l'incitation à la création de partenariats locaux, les transferts de technologie et de savoir-faire et la création de centres de perfectionnement aux affaires.</p> <p>Pour Egina au Nigeria, grand projet opéré par le Groupe dont la production a démarré en décembre 2018, la mise en œuvre de cette stratégie de développement du contenu local a ainsi entraîné :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le développement de capacités industrielles locales concrétisé par la production de 60 000 tonnes d'équipement et l'assemblage de 75% des têtes de puits localement ; - la délivrance de 560 000 heures de formation ; - la mobilisation de 24 millions d'heures de travail par des citoyens nigériens représentant 77% des heures du projet. <p>Cette démarche est également intégralement déployée sur les projets en cours de développement par le Groupe : Tilenga en Ouganda, EACOP (East African Crude Oil Pipeline) en Ouganda et en Tanzanie, et Mozambique LNG.</p>

Réf. SASB	Indicateur	Publié	Informations publiées par TOTAL (2020)
Relations avec les populations locales			
			<p>Accompagner la réindustrialisation des plateformes du Groupe</p> <p>TOTAL met en œuvre une approche spécifique pour accompagner la conversion de ses sites industriels au travers de deux projets complémentaires menés en parallèle :</p> <ul style="list-style-type: none"> – un projet d'avenir est porté par le secteur concerné en tenant compte d'une analyse de l'évolution des marchés. L'objectif est d'adapter l'outil industriel afin de redonner, sur le long terme, de la compétitivité aux sites industriels du Groupe et de répondre aux enjeux des transitions énergétiques et écologiques ; – une Convention Volontaire de Développement Économique et Social (CVDES) est mise en œuvre pour accompagner le site et son écosystème (sous-traitants, parties prenantes, etc.) dans cette phase de mutation. <p>TOTAL réaffirme ainsi sa responsabilité envers les bassins d'emploi dans lesquels il opère et sa volonté de maintenir un ancrage industriel fort et pérenne.</p> <p>Sur la plateforme industrielle de Carling (France), à la suite de l'arrêt du second vapocraqueur en 2015, TOTAL a conduit un projet d'avenir sans aucun licenciement et dans le respect de ses engagements contractuels vis-à-vis de ses clients et entreprises partenaires. La CVDES concernant le site de Carling a été clôturée en 2018 avec un engagement final de 12 millions d'euros de subventions de TOTAL pour quatre projets industriels représentant 125 millions d'euros d'investissements et 143 emplois programmés. Total Développement Régional (TDR) s'est en outre engagé à accompagner les projets industriels jusqu'au démarrage effectif des unités de production. Le chantier de construction de l'unité de Metabolic Explorer est en cours avec un démarrage prévu au premier semestre 2021 tandis qu'AFYREN a débuté la construction de son unité fin 2020.</p> <p>La reconversion de la raffinerie de La Mède (France) prévoyant un investissement initial de plus de 275 millions d'euros s'est concrétisée avec le démarrage, en juillet 2019, de la première bioraffinerie française et d'un atelier de production d'Adblue⁽¹⁾. Le site dispose également d'une ferme solaire de 8 MW qui été mise en service en 2018 ainsi que d'un centre de formation OLEUM dont l'activité a démarré en 2017. Cette reconversion a été menée sans aucun licenciement. La CVDES signée pour La Mède sur la période 2016 – 2019 a fait l'objet d'une prolongation pour 2020. TDR accompagne les entreprises sous-traitantes et met en œuvre les engagements pris par le Groupe. De 2018 à 2020, 9 projets industriels et un démonstrateur industriel pour 376 créations d'emplois programmées ont été soutenus financièrement par TDR.</p> <p>Sur la plateforme de Lacq (France), une antenne de TDR, hébergée au sein du gestionnaire de plateforme Sobegi, recherche et instruit des projets industriels tiers pouvant s'y implanter en partenariat avec la région Nouvelle-Aquitaine, la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Pau-Béarn, le Groupement d'intérêt public Chemparc, la Communauté de communes de Lacq-Orthez et Sobegi. L'implantation sur le bassin de Lacq d'un projet industriel de production de biogaz porté par la société Fonroche Biogaz⁽²⁾ a été confirmé fin 2018. En août 2020, l'implantation à proximité de la plateforme Induslacq d'un projet de chimie verte porté par la société Alpha Chitin a été décidée afin d'optimiser son schéma industriel grâce aux utilités et services déjà disponibles.</p> <p>Sur la plateforme de Grandpuits (France), TDR entend accompagner également le projet de conversion du site vers une plateforme « zéro pétrole » annoncé en septembre 2020 et représentant un investissement de 500 millions d'euros.</p> <p>Plus globalement, TDR soutient les PME en France en proposant différents dispositifs contribuant à la création et au maintien d'emplois pérennes, tels que l'accompagnement financier à la création, au développement ou à la reprise de PME sous la forme de prêts à taux zéro ; le soutien à l'implantation de projets industriels aux côtés des acteurs du développement local et des collectivités ; l'accompagnement à l'export et au développement à l'international. De 2018 à 2020, des prêts ont été octroyés à plus de 460 projets de PME pour un montant total supérieur à 27 millions d'euros et plus de 10 500 emplois soutenus.</p> <p>Dans le contexte de la pandémie COVID-19 et dès le début du confinement, TDR a décidé de suspendre, durant le deuxième trimestre 2020, le remboursement du principal des prêts octroyés aux bénéficiaires du dispositif qui en ont fait la demande et, plus généralement, a opté pour un accompagnement personnalisé des emprunteurs, en collaboration avec les partenaires de TDR. Par ailleurs, certains bénéficiaires du dispositif ont pu lancer de nouvelles productions pour faire face à cette crise : tests sérologiques, plaques séparatrices, hygiène des mains et masques.</p> <p>(Source : DEU 2020, §5.9)</p>
EM-EP-210b.1	Discussion du processus de gestion des risques et des opportunités liés aux droits et intérêts des populations locales	Oui	
EM-EP-210b.2	Nombre et durée des retards d'origine non technique	Non	Pas consolidé au niveau Groupe.

(1) Additif carburant destiné au transport routier et permettant d'abaisser les émissions de composés d'oxydes d'azote (NO_x).
(2) Le 11 janvier 2021, TOTAL a annoncé l'acquisition de Fonroche Biogaz.

Réf. SASB	Indicateur	Publié	Informations publiées par TOTAL (2020)
Santé et sécurité du personnel			
			TRIR : nombre d'accidents du travail déclarés par million d'heures travaillées – Tous Personnels 0,74
			Personnel du Groupe 0,63
			Personnel d'entreprises extérieures 0,87
	Taux de fréquence des accidents déclarés (TRIR)	Oui	<p>Ce qui correspond à :</p> <p>TRIR tous personnel : 0,15 (pour 200 000 heures travaillées)</p> <p>TRIR Personnel Groupe : 0,13 (pour 200 000 heures travaillées)</p> <p>TRIR Entreprises extérieures : 0,17 (pour 200 000 heures travaillées)</p> <p>Note : ces taux n'incluent pas les maladies professionnelles (Source : DEU 2020, §5.4.2)</p> <p>Nombre de maladies professionnelles déclarées en 2020 chez les employés du Groupe : 136 (Source : DEU 2020, §5.4.4)</p>
	Nombre de décès accidentels rapporté aux heures travaillées	Oui	<p>0,26 (pour 100 millions d'heures travaillées)</p> <p>Ce qui correspond à : 0,0005 (pour 200 000 heures travaillées) (Source : DEU 2020, §5.4.2)</p>
EM-EP-320a.1	Taux de fréquence des presque accidents	Oui	<p>Nombre de presque accidents et anomalies rapportés : environ 600 000</p> <p>Nombre d'heures travaillées : 389 millions</p> <p>Ce qui correspond à un taux de fréquence des presque accidents (pour 200 000 heures travaillées) d'environ : 300 (Source: DEU 2020, §5.4.2)</p>
	Nombre moyen d'heures de formation en santé, sécurité et interventions d'urgence pour les employés à temps plein	Oui	<p>Nombre de jours moyens de formation par salariés : 2,4</p> <p>Pourcentage de formation dédiées à l'HSE : 25% (Source : DEU 2020, §5.3.2)</p>
	Nombre moyen d'heures de formation en santé, sécurité et interventions d'urgence pour les entreprises extérieures	Non	<p>Non disponible.</p> <p>Nous ne définissons pas les besoins de formation en fonction des types de contrats individuels ni par catégories d'employés.</p>
	Nombre moyen d'heures de formation en santé, sécurité et interventions d'urgence pour les employés sous contrat de courte durée	Non	<p>Non disponible.</p> <p>Nous ne définissons pas les besoins de formation en fonction des types de contrats individuels ni par catégories d'employés.</p>
			<p>Dans le cadre de la politique de prévention des accidents au poste de travail, TOTAL a défini des règles et des guides permettant notamment d'encadrer la formation HSE, le port des équipements de protection individuels et les travaux à risques pour les employés du Groupe et des entreprises extérieures intervenant sur un site opéré par le Groupe. Afin de progresser continuellement dans ses pratiques, TOTAL met également en œuvre un processus d'analyse des événements accidentels, quelle qu'en soit leur nature, dont la méthode et la profondeur d'investigation dépendent du niveau de gravité réelle ou potentielle. À titre d'exemple, un presque accident à haut niveau potentiel de gravité est traité comme un accident grave : son analyse est considérée comme un facteur de progrès essentiel. Selon l'intérêt qu'il présente pour les autres entités du Groupe, il donne lieu à une alerte de sécurité et, selon les circonstances, à la diffusion d'un retour d'expérience et la mise à jour du référentiel. La remontée des anomalies et des presque accidents (environ 600 000 en 2020) est fortement encouragée et fait l'objet d'un suivi. L'implication de chaque employé à identifier des anomalies ou des situations dangereuses est un indicateur de la vigilance du personnel dans la prévention des accidents, et traduit le niveau de culture sécurité au sein du Groupe.</p>
EM-EP-320a.2	Exposé des systèmes de management utilisés pour intégrer une culture de sécurité d'un bout à l'autre du cycle d'exploration et de production	Oui	<p>La direction HSE du Groupe intègre dans son organisation un département regroupant les référents travaux à risques (travaux en hauteur, levage, électricité, fouille, nettoyage à haute pression, etc.) dont l'objectif est de consolider le savoir-faire interne, les relations avec les entreprises extérieures et d'émettre les règles One MAESTRO afférentes. La direction HSE comprend également un département dont le but est d'accompagner les filiales qui en font la demande dans leur démarche d'amélioration de la culture sécurité. Ce département développe et diffuse également des outils destinés à améliorer les performances humaines en identifiant les Facteurs Organisationnels et Humains (FOH) d'une situation de travail et en définissant les mesures adéquates. En 2020, une plateforme digitale a été créée afin de regrouper ces outils ainsi que des exemples d'application, des fiches pratiques et des retours sur les notions fondamentales sur les FOH.</p> <p>Au-delà des exigences de son référentiel One MAESTRO, le Groupe a mis en place depuis 2010 les <i>Douze règles d'or de la sécurité au poste de travail</i>. Largement diffusées au sein du Groupe, elles regroupent les règles de base à respecter scrupuleusement par tous les personnels, salariés comme entreprises extérieures, dans tous les pays et les métiers du Groupe. L'objectif des Règles d'or est de mettre en avant des règles simples, mémorisables par tous, et représentatives d'un nombre important d'accidents au poste de travail. Le dispositif <i>Stop Card</i>, en place depuis 2015, permet également à tout intervenant du Groupe ou d'une entreprise extérieure d'intervenir en cas notamment de non-respect d'une Règle d'or. Entre 2019 et 2020, le Groupe a également déployé le programme <i>Nos vies avant tout : zéro accident mortel</i> comprenant l'institution des tournées sécurité conjointes avec les entreprises extérieures ; la mise en place, dans le processus permis de travail, d'un rituel préalable au travail dans les sites opérés du Groupe (<i>Feu vert sécurité</i>) ; et des outils permettant d'intensifier les contrôles terrain et mesurer la conformité aux règles de sécurité pour huit activités à risque élevé (travaux en hauteur, opérations de levage, travaux sur système procédé ou électrique alimenté en énergie, travaux en espace confiné, travaux à chaud, travaux de fouille, nettoyage manuel par jet haute pression et pompage avec camion hydrocureur).</p>

Réf. SASB	Indicateur	Publié	Informations publiées par TOTAL (2020)
Santé et sécurité des effectifs			
			<p>La bonne application du cadre de référence One MAESTRO, et plus généralement des dispositifs du Groupe en matière de sécurité au poste de travail, est vérifiée par des visites de terrain et des audits. L'engagement HSE des entreprises extérieures est également suivi au travers d'un processus de qualification et de sélection des entreprises. Le référentiel prévoit que pour qu'une entreprise extérieure soit autorisée à mener des travaux à risques élevés sur un site opéré par une filiale du Groupe, elle doit posséder une certification de son système de management HSE par un organisme tiers reconnu ou à défaut doit faire l'objet d'une inspection de conformité. Depuis 2016, pour les entreprises extérieures dont le volume d'heures travaillées est important, un <i>Safety Contract Owner</i> peut être désigné parmi les cadres dirigeants des secteurs du Groupe ou les membres des Comités de direction des filiales du Groupe pour instaurer un dialogue de haut niveau avec l'encadrement de l'entreprise extérieure et renforcer l'engagement et la visibilité sur les sujets liés à l'HSE.</p> <p>Quelle que soit la nature des enjeux de sécurité, de santé ou d'environnement, les actions de prévention impliquent l'adhésion de chacun aux politiques HSE du Groupe. À cet effet, le Groupe déploie des formations destinées aux différentes populations (nouveaux arrivants, managers, cadres supérieurs et dirigeants) de manière à diffuser un socle cohérent de connaissances partagé par tous :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Safety Pass</i> : ces parcours d'accueil sécurité sont mis en place depuis le 1^{er} janvier 2018 pour les nouveaux arrivants dans le Groupe. Différents parcours existent selon le type de poste et couvrent les risques HSE principaux de l'entreprise, les risques liés à l'activité du site ainsi que ceux liés au poste de travail. Le contenu théorique est complété de formations pratiques de type « gestes qui sauvent ». - <i>HSE for Managers</i> s'adresse aux managers opérationnels ou fonctionnels, en responsabilité actuelle ou future dans l'une des entités du Groupe. Cette formation a fait l'objet d'une refonte en 2020. Quatre sessions ont pu être organisées en 2020 selon ce nouveau format, pour former une centaine de managers ; - <i>Safety Leadership for Executives</i> est destiné aux cadres dirigeants du Groupe et centré sur le leadership Sécurité. L'objectif de cette formation est d'accompagner les cadres dirigeants afin de leur permettre de transmettre et développer une culture sécurité au sein de leur organisation. Deux sessions ont pu être organisées en 2020 pour former une quarantaine de cadres dirigeants du Groupe, représentant environ 15% de cette population. Pendant ces sessions interviennent également des cadres dirigeants d'entreprises extérieures, pour faciliter l'échange de bonnes pratiques, et pour favoriser la convergence de vue sur les éléments les plus importants de la culture de sécurité. <p>Afin d'assurer et renforcer la connaissance du cadre de référence, un outil d'évaluation des connaissances, intégrant plus de 3 000 questions à choix multiple, a été développé en 2018 à destination des responsables HSE de filiales, de sites opérés ou de leurs équipes. Cet outil permet également de déterminer, le cas échéant, un plan de formation adapté. Plus de 120 évaluations ont été réalisées en 2020.</p> <p>En complément des actions de formation, la direction HSE porte l'animation continue des thématiques HSE, avec des experts et spécialistes amenés tous les mois à diffuser un ensemble de règles et de bonnes pratiques, internes comme externes. La Journée Mondiale de la Sécurité organisée chaque année est un autre vecteur de cette animation. Elle a eu pour thème en 2020 « Nos vies avant tout : Tournées sécurité conjointes avec les entreprises extérieures ». Par ailleurs, TOTAL encourage et promeut les initiatives de ses filiales en faveur de la sécurité. Chaque année, un concours sécurité est organisé et la meilleure initiative HSE de filiale est primée.</p> <p>Enfin, en tant que valeur de TOTAL, la sécurité est prise en compte dans la politique de rémunération du personnel du Groupe depuis 2011 à tous les échelons du Groupe (se reporter au point 5.3.1.2 de ce chapitre).</p> <p>Dans le domaine de la sûreté, la politique du Groupe vise à assurer la protection des personnes, des biens et du patrimoine informationnel du Groupe face à des intentions ou des actes malveillants. Pour ce faire, TOTAL s'appuie sur sa direction Sûreté qui développe le référentiel du Groupe, assure la veille de la situation sécuritaire des pays dans lesquels il opère en vue de déterminer les mesures de sûreté générales à adopter (autorisation de déplacement par exemple) et apporte son support aux filiales notamment en cas de crise. Le référentiel de sûreté du Groupe s'applique à l'ensemble des filiales contrôlées par le Groupe. Il prévoit que le système de management de la sûreté des filiales doit comprendre les étapes suivantes : l'analyse de la menace, l'évaluation des risques, le choix d'une posture de sûreté, la mise en place de moyens de prévention ou de protection, le contrôle et le <i>reporting</i> puis la révision périodique. Il doit également intégrer les exigences de la réglementation locale. Le référentiel prévoit que chaque filiale développe un plan de sûreté, des procédures opérationnelles et un plan d'action. Dans le cadre des projets de développement de nouvelles activités, la direction Sûreté du Groupe précise, en lien avec les secteurs d'activité, l'organisation et les moyens à mettre en œuvre.</p> <p>Dans chaque pays où TOTAL est présent, le <i>Country Chair</i> a la responsabilité de la sûreté des opérations dans le pays. Il s'assure de la mise en place des mesures et des moyens en s'appuyant sur un <i>Country Security Officer</i> et sur les directeurs généraux de filiales. Les systèmes de management et les plans de sûreté des filiales sont régulièrement vérifiés par la direction Sûreté du Groupe ou le <i>Country Chair</i>. Des actions de sensibilisation et de formation et un <i>reporting</i> centralisé des événements de sûreté sont organisés par la direction Sûreté du Groupe.</p> <p>(Source : DEU 2020, §5.4.2)</p>
EM-EP-320a.2	Exposé des systèmes de management utilisés pour intégrer une culture de sécurité d'un bout à l'autre du cycle d'exploration et de production	Oui	

Réf. SASB	Indicateur	Publié	Informations publiées par TOTAL (2020)
Valorisation des réserves et investissement			
EM-EP-420a.1	Sensibilité du niveau des réserves d'hydrocarbures aux scénarios d'évolution des cours tenant compte de la tarification des émissions de carbone	Oui	<p>Résilience de la stratégie de l'organisation</p> <p>Les réglementations visant à limiter progressivement l'utilisation des énergies fossiles pourraient, selon les seuils d'émissions de GES et les horizons de temps fixés, affecter négativement et significativement le développement des projets, tout comme la valeur économique de certains actifs du Groupe.</p> <p>Dans le cadre de la préparation annuelle de son plan long terme, TOTAL réalise des projections long-terme de demande énergétique (pétrole, gaz et électricité). Le Groupe a présenté en septembre 2020 la mise à jour de ces projections (Total Energy Outlook), disponibles sur total.com. TOTAL réalise des tests de sensibilité pour évaluer la résistance de son portefeuille d'actifs à une augmentation du prix de la tonne de CO₂. En 2020, ces tests montrent qu'un prix long terme du CO₂ de 40\$/t⁽¹⁾ appliqué partout dans le monde aurait un impact négatif estimé à 6% de la valeur actualisée de l'ensemble des actifs (amont et aval) du Groupe. Par ailleurs, la durée moyenne des réserves prouvées et probables du Groupe est de 18 ans et la valeur actualisée des réserves prouvées et probables au-delà des 18 années est estimée à 15% de la valeur actualisée des actifs amont du Groupe.</p> <p>En cohérence avec l'ambition de neutralité carbone (zéro émission nette) en 2050, TOTAL a passé en revue ses actifs pétroliers pouvant être qualifiés de <i>stranded assets</i>, c'est-à-dire présentant des réserves de plus de 20 ans et des coûts de production élevés, dont la totalité des réserves pourraient donc ne pas être produites avant 2050. Les seuls projets concernés sont les projets <i>oil sands</i> de Fort Hills et Surmont. TOTAL a décidé de ne prendre en compte que les seules réserves prouvées pour les tests de dépréciation sur ces deux actifs – contrairement à la pratique générale qui intègre les réserves dites prouvées et probables. Par ailleurs, TOTAL a annoncé qu'il n'approuverait aucun nouveau projet d'augmentation de capacités sur ces actifs d'<i>oil sands</i> canadiens.</p> <p>(Source : DEU 2020, §5.6.2)</p>
EM-EP-420a.2	Estimation des émissions de CO ₂ pour les réserves d'hydrocarbures prouvées	Oui	4 Gt CO₂e
EM-EP-420a.3	Montant de l'investissement dans les énergies renouvelables et chiffre d'affaires tiré de la vente de ces énergies	Oui	<p>TOTAL poursuit son expansion de manière intégrée sur la chaîne de valeur de l'électricité depuis la génération électrique – sur bases renouvelables ou gaz – jusqu'à la vente au client final en passant par le stockage d'électricité. Depuis 2015, TOTAL alloue plus de 10% de ses investissements aux renouvelables et à l'électricité⁽²⁾ soit 1,5 milliards de dollars par an et prévoit d'augmenter cette part à plus de 20% par an entre 2021 et 2025. Le Groupe a effectué en 2018 des acquisitions stratégiques comme celle de Direct Énergie et de sa filiale Quadran renommée respectivement Total Direct Énergie et Total Quadran, et renforce ainsi sa présence dans les énergies renouvelables (l'éolien, le solaire, l'hydroélectricité et le biogaz). En 2020, TOTAL a fait l'acquisition des activités de commercialisation d'électricité de la société EDP en Espagne et a créé un joint venture avec Adani Green Energy Limited (AGEL) en Inde, pour la distribution d'énergie solaire. En janvier 2021, TOTAL a annoncé une prise de participation à hauteur de 20% dans AGEL et renforce ainsi l'alliance stratégique avec le groupe Adani sur le marché indien, mais aussi le positionnement du Groupe dans les renouvelables.</p> <p>Le Groupe confirme son objectif d'investir pour disposer d'une capacité brute de génération électrique d'origine renouvelable de 35 GW en 2025 et poursuivra son développement pour devenir un acteur international majeur dans les énergies renouvelables avec une ambition d'avoir développé une capacité brute de 100 GW à horizon 2030. À fin 2020, la capacité brute installée de production d'électricité renouvelable s'élève à environ 7 GW, contre 3 GW fin 2019 et moins de 1 GW fin 2017. Cette croissance est le résultat d'une accélération des projets en 2020, avec notamment plus de 5 GW de projets éoliens en France, au Royaume-Uni et en Corée du Sud, plus de 2 GW d'actifs solaires en opération en Inde, plus de 5 GW de projets solaires en Espagne et, enfin, une ferme solaire géante de 0,8 GW au Qatar. Par ailleurs, le Groupe vise une neutralité carbone (zéro émission nette) sur l'ensemble des achats d'électricité des installations opérées en Europe d'ici 2025. Les besoins en électricité de ces sites seront couverts par de l'électricité renouvelable produite par TOTAL.</p> <p>(Source : DEU 2020, §5.6.2)</p>

(1) 40\$/t à compter de 2021, ou le prix en vigueur dans un pays donné s'il est supérieur à 40\$/t.
(2) Incluant le gaz pour la production d'électricité.

Réf. SASB	Indicateur	Publié	Informations publiées par TOTAL (2020)
Valorisation des réserves et investissement			
EM-EP-420a.4	Discussion de l'influence du prix, de la demande en hydrocarbures et/ou de la réglementation en matière de climat sur la stratégie d'investissement pour l'exploration, l'acquisition et le développement des actifs	Oui	<p>Le mix énergétique mondial doit évoluer pour que les objectifs de l'Accord de Paris puissent être atteints à terme. Dans ce contexte, TOTAL, en tant que compagnie multi-énergies, intègre cette évolution dans sa stratégie et s'est donné comme ambition d'atteindre la neutralité carbone (zéro émission nette) d'ici à 2050 depuis sa production jusqu'à l'utilisation des produits énergétiques vendus à ses clients (Scopes 1, 2, 3), ensemble avec la société.</p> <p>TOTAL soutient activement les politiques favorables à la neutralité carbone, y compris la tarification du carbone, et mobilise ses ressources non seulement pour réaliser ses propres ambitions mais également pour soutenir les pays et ses clients à atteindre également la neutralité carbone. TOTAL s'engage avec ses clients pour permettre la décarbonation de la consommation énergétique en proposant un mix énergétique dont l'intensité carbone a vocation à diminuer progressivement.</p> <p>Pour accompagner cette évolution et atteindre son ambition de neutralité carbone (zéro émission nette) en 2050 ou avant, pour l'ensemble de ses activités mondiales, TOTAL agit selon trois axes majeurs et s'engage sur des objectifs à horizon 2030 pour chacun d'eux :</p> <ul style="list-style-type: none"> Atteindre en 2050 ou avant la neutralité carbone (zéro émission nette) pour les activités opérées mondiales de TOTAL (Scopes 1 & 2) avec pour objectifs intermédiaires de réduire les émissions de GES (Scopes 1 & 2) de ses installations <i>oil & gas</i> opérées de 46 Mt CO₂e en 2015 à moins de 40 Mt CO₂e d'ici 2025 (15% de réduction), puis à horizon 2030 de réduire d'au moins 40% par rapport à 2015 les émissions nettes⁽¹⁾ (Scopes 1 & 2) pour ses activités <i>oil & gas</i> opérées ; Atteindre la neutralité carbone (zéro émission nette) au niveau mondial pour les émissions indirectes de GES liées à l'utilisation par ses clients des produits énergétiques vendus pour usage final en 2050 ou avant (Scope 3). Cet axe suppose pour TOTAL de travailler activement avec ses clients car cela signifie qu'ils réduisent leurs émissions directes (Scopes 1 & 2) qui correspondent aux émissions indirectes Scope 3 de TOTAL et qu'ils visent également la neutralité carbone. A horizon 2030, TOTAL se fixe pour objectifs que l'intensité carbone moyenne des produits énergétiques utilisés par ses clients au niveau mondial soit réduite de plus de 20% par rapport à 2015 et que le niveau des émissions mondiales Scope 3 liées à l'utilisation par ses clients des produits énergétiques vendus pour usage final en 2030 soit inférieur en valeur absolue à celui de 2015, malgré la croissance de sa production d'énergie dans la décennie à venir. Il est à ce jour le seul major à avoir pris un tel engagement ; Atteindre la neutralité carbone (zéro émission nette) en Europe⁽²⁾ depuis la production jusqu'à l'utilisation par ses clients des produits énergétiques vendus pour usage final en 2050 ou avant (Scopes 1, 2, 3). Comme l'Europe représente aujourd'hui pour la Société de l'ordre de 60% des émissions indirectes de gaz à effet de serre liées à l'utilisation par ses clients des produits énergétiques vendus pour usage final (Scope 3) et que l'Europe s'est fixé des objectifs ambitieux à horizon 2030 en route vers la neutralité carbone, TOTAL veut contribuer activement à cette ambition pour l'Europe et s'engage spécifiquement pour la neutralité carbone en Europe. Le Groupe s'est fixé un objectif intermédiaire de réduction d'au moins 30% des émissions indirectes de gaz à effet de serre liées à l'utilisation par les clients des produits énergétiques vendus pour usage final Scope 3 en Europe à horizon 2030, en valeur absolue, par rapport à 2015, ce qui représente une étape majeure vers la neutralité carbone en 2050. Cet objectif de réduction de -30% est étendu à l'ensemble des émissions Scopes 1, 2, 3 en Europe. <p>Pour structurer sa démarche, le Groupe s'appuie sur quatre leviers : agir sur les émissions, agir sur les produits, agir sur la demande des clients et développer les puits de carbone.</p> <p>(Source : DEU 2020, §5.6.2)</p>
Déontologie et transparence			
EM-EP-510a.1	Pourcentage de réserves (1) prouvées et (2) probables situées dans les pays occupant les 20 dernières places du classement de l'indice de perception de la corruption de <i>Transparency International</i>	Oui	<p style="text-align: center;">9,7 % (réserves prouvées)</p>
EM-EP-510a.2	Description du système de gestion pour la prévention de la corruption et des pots-de-vin sur l'ensemble de la chaîne de valeur	Oui	<p>TOTAL est un acteur majeur du secteur de l'énergie où administrations et autorités publiques interviennent régulièrement et où les montants investis peuvent être très importants. En outre, le Groupe est présent dans plus de 130 pays, dont certains ont un niveau de corruption perçu comme élevé selon l'indice établi par <i>Transparency International</i>. Conscient que, de ce fait, il se trouve exposé de manière élevée au risque de corruption, TOTAL applique en ce domaine un principe de tolérance zéro.</p> <p>Pour prévenir les risques de corruption, TOTAL met en œuvre et déploie au sein du Groupe un programme de conformité anticorruption robuste et régulièrement mis à jour. Ce programme vise à promouvoir la culture de la conformité et de la transparence, essentielle à la pérennité des activités du Groupe. Le non-respect de législations telles que le US Foreign Corrupt Practices Act et la loi française relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, est susceptible d'entraîner un risque pénal, financier et réputationnel élevé, ainsi que l'imposition de mesures telles que la revue et le renforcement du programme de conformité sous le contrôle d'un tiers indépendant.</p> <p>La mobilisation de l'ensemble du Groupe et les efforts en la matière sont constants, avec pour objectifs d'assurer la pérennité et l'amélioration continue du programme de conformité anticorruption que les autorités américaines ont estimé adapté en 2016 mettant ainsi fin à la procédure de monitorat ouverte en 2013.</p> <p>Ce programme est élaboré par une organisation dédiée au niveau du Groupe et des secteurs à savoir, respectivement : la direction Conformité et Gestion des Risques juridiques, dirigée par le <i>Chief Compliance Officer</i> et les <i>Branch Compliance Officers</i>. Ceux-ci coordonnent un réseau mondial de plus de 360 <i>Compliance Officers</i> chargés du déploiement et de l'animation du programme au niveau des filiales. Cette organisation structurée permet une proximité avec les activités opérationnelles tout en bénéficiant d'une ligne de reporting dédiée.</p> <p>Le programme de conformité anticorruption de TOTAL s'articule essentiellement autour des sept piliers suivants : l'engagement des instances dirigeantes ou « tone at the top », l'évaluation des risques, l'adoption de normes internes, la sensibilisation et la formation des collaborateurs, la remontée d'informations incluant des canaux d'alerte, les mécanismes d'évaluation et de contrôle de la mise en œuvre du programme, et l'imposition de sanctions disciplinaires en cas de manquement.</p>

(1) Le calcul des émissions nettes prend en compte les puits naturels de carbone comme la forêt, l'agriculture régénérative et les zones humides.

(2) L'Europe désigne l'Union Européenne, la Norvège, le Royaume-Uni, ainsi que la Suisse.

Réf. SASB	Indicateur	Publié	Informations publiées par TOTAL (2020)
-----------	------------	--------	--

Déontologie et transparence

5.8.1.1 Engagement des instances dirigeantes

L'engagement fort et constant de la Direction générale se matérialise par le principe de tolérance zéro en matière de corruption clairement rappelé dans le Code de conduite du Groupe. Les managers sont tenus à un devoir d'exemplarité et chargés d'encourager une culture d'intégrité et de dialogue. Cet engagement se manifeste également par des prises de parole régulières du Président-directeur général et par des actions de communication d'envergure, telles que l'organisation annuelle du *Business Ethics Day* à l'occasion des Journées internationales des Nations unies de lutte contre la corruption et des droits de l'Homme. La sixième édition intervenue en décembre 2020 a été consacrée comme l'année précédente au *Speak-Up* (Osez parler) : une séance de *chat* a été organisée avec le Président-directeur général, ainsi que les responsables conformité, éthique et droits humains pour permettre aux collaborateurs de poser leurs questions, en particulier celles relatives au signalement de tout manquement éventuel au Code de conduite.

L'engagement des instances dirigeantes est aussi exprimé en externe, via l'adhésion de TOTAL à des initiatives de lutte contre la corruption et son soutien à des approches collaboratives et multipartites. TOTAL a rejoint en 2016 la *Partnering Against Corruption Initiative* (PACI)⁽¹⁾ et ainsi adhéré aux Principes de lutte contre la corruption de cette initiative. Le Président-directeur général de TOTAL est devenu membre du Conseil de la PACI en 2018 puis co-président de l'initiative fin 2019. TOTAL adhère également à d'autres initiatives qui participent à un effort mondial de lutte contre la corruption telles que le Pacte mondial des Nations unies depuis 2002 ou l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE)⁽²⁾ dès son lancement en 2002.

5.8.1.2 Évaluation des risques

Pour adapter régulièrement le programme de conformité aux risques auxquels TOTAL est exposé, ceux-ci doivent être identifiés et évalués. Au-delà de la cartographie des risques Groupe qui traite notamment du risque de corruption, une cartographie spécifique au risque de corruption est réalisée selon une méthodologie formalisée par une règle adoptée début 2020. Cette règle prévoit une cartographie réalisée à deux niveaux : celui des entités sous la coordination du *Compliance Officer* et celui des secteurs d'activité sous la coordination des *Branch Compliance Officers*. À ce dernier niveau, l'évaluation doit notamment porter sur les principaux types de risques (achats, ventes, conflits d'intérêts, cadeaux et invitations, ressources humaines, représentants traitant avec agent public, fusions-acquisitions, joint ventures, dons et sponsoring, trafic d'influence). L'objectif de cette analyse à deux niveaux est d'établir des plans d'actions adaptés aux risques identifiés et aux réalités du terrain. En outre, notamment à l'occasion de l'évaluation des risques de corruption, des outils sont mis à disposition des collaborateurs pour faciliter l'identification des risques de corruption, comme le Guide typologique des risques de corruption.

Pour maîtriser les risques identifiés, des mesures sont mises en place. Des règles spécifiques sont ainsi régulièrement adoptées et intégrées au référentiel du Groupe.

5.8.1.3 Normes internes

Élément essentiel du référentiel du Groupe, le Code de conduite précise les comportements à tenir, notamment en matière d'intégrité. Il interdit la corruption, y compris le trafic d'influence, et prône la tolérance zéro en la matière.

Un *corpus* de normes internes en matière d'anticorruption régulièrement mises à jour complète le Code de conduite. La directive Conformité anticorruption, révisée en 2016, rappelle les grands principes et organise le déploiement du programme anticorruption. Elle traite notamment de l'engagement, de la formation et de la sensibilisation, de la comptabilité et des écritures comptables, du dispositif d'évaluation et des mécanismes d'alerte. Cette directive est déclinée dans des règles qui traitent de sujets plus spécifiques afin de prévenir les différents risques identifiés.

En janvier 2020, une règle unique a été adoptée afin d'harmoniser les processus de *due diligence* anticorruption à mettre en œuvre préalablement à l'entrée en relation du Groupe avec des tiers (fournisseur, représentant traitant avec des agents publics, agent ayant une activité commerciale, bénéficiaire de dons, mécénat ou *sponsoring*, contrepartie dans les opérations patrimoniales, etc.). En outre, un outil informatique de qualification des fournisseurs, qui intègre ce processus de *due diligence*, est progressivement déployé depuis 2019. La *due diligence* repose sur le recueil d'informations, l'identification des risques éventuels de corruption et l'adoption de mesures de traitement appropriées. Elle est effectuée par l'opérationnel concerné, avec l'aide de son *Compliance Officer* qui peut faire appel à son *Branch Compliance Officer* si besoin.

Début 2020, une règle a également été adoptée pour traiter de l'enregistrement et de la comptabilisation des dépenses couvertes par des règles de conformité anticorruption.

D'autres normes traitent des domaines jugés à risques, tels que les cadeaux et invitations, qui doivent être déclarés et autorisés par la hiérarchie selon les seuils définis ; les conflits d'intérêts, qui doivent être déclarés à la hiérarchie et traités ; les mesures de prévention de la corruption adoptées par les joint ventures ; et les processus en lien avec les ressources humaines comme le recrutement.

5.8.1.4 Sensibilisation et formation

Des actions de sensibilisation sont menées à destination des collaborateurs dans leur ensemble. Une rubrique dédiée à l'anticorruption sur l'intranet du Groupe met à disposition des collaborateurs différents supports, tels que les normes ou des guides comme le livret Prévention et lutte contre la corruption. Des campagnes d'affichage relayant les messages clés dans les domaines à risques sont régulièrement organisées ; une campagne illustrant le *speak-up* a notamment été organisée en amont du *Business Ethics Day*. Un premier *e-learning* sur l'anticorruption a été déployé en 2011 et un *e-learning* d'approfondissement des connaissances a été lancé en 2015. Ce dernier, accessible à tous les collaborateurs, est obligatoire pour les populations cibles (près de 43 000 collaborateurs) et les nouveaux arrivants. À fin 2020, l'*e-learning* anticorruption saison 1 a été suivi par environ 41 000 personnes et la saison 2 par environ 39 000 personnes.

EM-EP-510a.2 Description du système de gestion pour la prévention de la corruption et des pots-de-vin sur l'ensemble de la chaîne de valeur

Oui

(1) Lancé en 2004 dans le cadre du Forum Économique Mondial, le PACI compte environ 90 grandes entreprises et constitue une plateforme d'échanges réunissant acteurs économiques et organisations gouvernementales et non gouvernementales, pour partager et développer les bonnes pratiques en la matière.
(2) L'ITIE réunit les représentants des gouvernements des pays membres, de la société civile et des entreprises pour renforcer la transparence et la gouvernance en matière de revenus pétroliers, gaziers et miniers.

Réf. SASB	Indicateur	Publié	Informations publiées par TOTAL (2020)
Déontologie et transparence			
			<p>Des actions de formation plus ciblées destinées aux fonctions jugées plus exposées (comme les achats et les ressources humaines), sont également dispensées, que ce soit par les équipes Conformité du Groupe et des branches ou par les <i>Compliance Officers</i> en filiales. Plusieurs sessions de formations en ligne et en présentiel sont organisées chaque année pour les <i>Compliance Officers</i>. En 2020, malgré le contexte sanitaire, ces sessions ont été maintenues et organisées en distanciel.</p> <p>5.8.1.5 Remontée d'informations</p> <p>La remontée d'informations est principalement assurée via un processus de reporting annuel. Celui-ci est effectué par les <i>Compliance Officers</i>, revu par leur <i>Branch Compliance Officer</i> et transmis au <i>Chief Compliance Officer</i>. Ce reporting permet de suivre le déploiement et la mise en œuvre du programme anticorruption, via des indicateurs chiffrés portant sur les éléments importants du programme, par exemple le nombre de formations ou de <i>due diligences</i> réalisées.</p> <p>Les données consolidées issues de ce reporting, qui reflètent les résultats des politiques mises en œuvre, sont présentées annuellement au Comité exécutif, ainsi qu'au Conseil d'administration via le Comité de gouvernance et d'éthique. Cette présentation permet de rendre compte au plus haut niveau des résultats des actions menées et de confirmer la feuille de route en lien avec les axes d'amélioration identifiés.</p> <p>Par ailleurs, TOTAL met en œuvre les moyens de nature à développer une culture du <i>speak-up</i> et invite les collaborateurs à signaler toute situation qui leur semblerait contraire au Code de conduite. Cette culture est encouragée par une communication régulière et une règle a été adoptée fin 2020 pour formaliser les modalités de recueil des alertes intégrité (corruption, fraude et trafic d'influence) et rappeler notamment les différents canaux d'alerte existants : chaque collaborateur peut contacter, selon ce qui lui apparaît le plus approprié, tout manager, les ressources humaines, les <i>Compliance Officers</i> ou <i>Ethics Officers</i>, ou le Comité d'éthique du Groupe. Ce dernier peut être saisi via l'adresse e-mail ethics@total.com, par les collaborateurs et les tiers. Le Groupe ne tolère aucune mesure de représailles ou discrimination à l'encontre d'un lanceur d'alerte de bonne foi et s'engage à protéger la confidentialité.</p> <p>5.8.1.6 Évaluation et contrôle</p> <p>Le contrôle du dispositif anticorruption est en premier niveau assuré par les opérationnels, ainsi que leur hiérarchie directe et leur <i>Compliance Officer</i> chargés de veiller au quotidien à la bonne application des règles. En deuxième niveau, des contrôles sont effectués par la fonction Conformité, avec notamment des missions d'évaluation appelées <i>compliance reviews</i> qui sont menées par une équipe dédiée au sein de la direction Conformité et Gestion des Risques juridiques du Groupe. En outre, la direction Audit et Contrôle interne Groupe effectue un contrôle annuel sur pièces visant à s'assurer de la qualité du reporting effectué par les <i>Compliance Officers</i>, ainsi que des missions de vérification de l'auto-évaluation par les entités soumises à la réglementation Sarbanes-Oxley de leur cadre de contrôle interne. En troisième niveau, l'Audit Groupe participe également au contrôle du dispositif anticorruption par des audits dénommés « mission d'assurance », réalisés sur la base d'un référentiel intégrant la conformité. L'ensemble de ce dispositif est décrit dans un guide sur le contrôle de la mise en œuvre du programme anticorruption qui a été publié fin 2020 et qui requiert également la mise en œuvre d'un « Plan de Contrôle des processus Anti-Corruption » au sein de chaque secteur d'activité.</p> <p>5.8.1.7 Sanctions</p> <p>En ligne avec le principe de tolérance zéro, et en application du Code de conduite et de la directive Conformité anticorruption, tout manquement aux normes anticorruption doit donner lieu à des sanctions disciplinaires, pouvant aller jusqu'au licenciement. La fermeté du Groupe en la matière est rappelée dans les supports de communication à destination des collaborateurs et sur l'intranet. Cette fermeté, qui traduit l'engagement des instances dirigeantes, contribue, avec les autres piliers décrits ci-dessus, à la robustesse du programme de conformité anticorruption.</p> <p>(Source : DEU 2020, §5.8.1)</p>
EM-EP-510a.2	Description du système de gestion pour la prévention de la corruption et des pots-de-vin sur l'ensemble de la chaîne de valeur	Oui	
Gestion de l'environnement juridique et réglementaire			
			<p>Les initiatives du secteur et le cadre international</p> <p>TOTAL est engagé dans diverses initiatives internationales sur les principaux enjeux liés au climat. En effet, la lutte contre le changement climatique demande une coopération entre tous les acteurs, publics ou privés.</p> <p>En matière de tarification du carbone, TOTAL a rejoint, en 2014, l'appel <i>Paying for Carbon</i> et le <i>Caring for Climate</i> du Pacte mondial des Nations unies qui invite les entreprises à considérer en interne un prix du CO₂ et à soutenir publiquement l'importance d'un tel prix via des mécanismes de régulation adaptés aux contextes locaux. TOTAL prône en particulier l'émergence d'un accord international qui soit équilibré, progressif et n'incluse pas de distorsion de concurrence entre industries ou régions du monde. Donner de la visibilité quant à la contrainte future sur les émissions de GES est important pour l'évolution du mix énergétique. De la sorte, TOTAL encourage la fixation de prix au niveau mondial pour chaque tonne de carbone émise, tout en veillant au traitement équitable des « secteurs exposés aux fuites de carbone » (tels que définis par l'UE). TOTAL travaille par ailleurs conjointement avec la Banque mondiale au sein de la <i>Carbon Pricing Leadership Coalition</i> (CPLC). En juin 2017, TOTAL a rejoint, comme membre fondateur, le <i>Climate Leadership Council</i>, une initiative qui prône l'instauration d'un « Dividende Carbone », avec un mécanisme de redistribution à la population américaine.</p> <p>En matière d'initiatives sectorielles, TOTAL a activement contribué en 2014 à lancer et développer l'Oil & Gas Climate Initiative (OGCI), un partenariat global au sein du secteur. Cette initiative regroupe, fin 2020, 12 grands acteurs nationaux et internationaux de l'énergie. Elle a pour but de développer des solutions pour un avenir bas carbone durable. Le fonds OGCI Climate Investments, lancé en 2017 et doté de plus d'un milliard de dollars sur 10 ans, finance des technologies limitant significativement les émissions. Quelques exemples d'investissements : un projet de captage et de séquestration de CO₂ industriel à grande échelle (Net Zero Teesside Project) ; des services de détection et de mesure des émissions de méthane par satellite (GHGSat), par avion (Kairos Aerospace) ou par drone (SeekOps Inc.) ; et une technologie incorporant le CO₂ comme matière première dans la fabrication des polyols, utilisés dans les polyuréthanes qui sont des matières plastiques aux multiples applications (Econic Technologies).</p> <p>(Source : DEU 2020, §5.6.2)</p>
EM-EP-530a.1	Discussion des positions de l'entreprise au sujet des propositions de réglementation et/ou de politique des États concernant les facteurs d'ordre environnemental et social affectant le secteur	En partie	

Réf. SASB	Indicateur	Publié	Informations publiées par TOTAL (2020)			
Gestion de l'environnement juridique et réglementaire						
EM-EP-530a.1	Discussion des positions de l'entreprise au sujet des propositions de réglementation et/ou de politique des États concernant les facteurs d'ordre environnemental et social affectant le secteur	En partie	<p>Le Groupe est également engagé dans d'autres initiatives internationales impliquant secteurs privés et publics (liste non exhaustive) :</p> <ul style="list-style-type: none"> – pour l'arrêt du brûlage de routine des gaz associés à la production d'huile au sein de l'<i>Initiative Zero Routine Flaring by 2030</i> de la Banque mondiale ; – pour une transparence renforcée, en prenant en compte les recommandations du Conseil de stabilité financière du G20 sur le climat, et de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) ; – pour le développement de nouvelles entreprises de pointe en matière d'énergie, depuis 2017 au sein de la Breakthrough Energy Coalition (BEC), un groupement d'investisseurs créé par Bill Gates en 2015, et depuis 2016 au sein du fonds Breakthrough Energy Ventures, créé en 2016 par la BEC et doté d'un milliard de dollars. <p>La liste des associations professionnelles dont TOTAL est membre et la charte éthique de lobbying qui encadre cette participation sont publiées sur le site total.com. Le Groupe coopère avec ces associations sur des sujets le plus souvent techniques ou scientifiques, mais certaines sont parfois amenées à prendre des positions publiques sur le changement climatique. TOTAL évalue les principales associations professionnelles dont il est membre, afin de s'assurer de leur alignement avec les positions du Groupe sur le climat. Cet alignement est revu selon six points clés : la position scientifique, l'Accord de Paris, la tarification du carbone, le rôle du gaz naturel, le développement des énergies renouvelables et le développement du CCS. À l'issue des revues en 2019 et 2020, TOTAL a décidé de ne pas renouveler son adhésion à l'American Petroleum Institute, l'American Fuel & Petrochemical Manufacturers et à la Canadian Association of Petroleum Producers.</p> <p>Enfin, TOTAL est un acteur actif dans le débat sur les enjeux du climat, notamment grâce à des partenariats de long terme noués avec des chaires universitaires telles que la chaire Économie du climat de Paris-Dauphine, le programme de recherche sur le changement climatique du Massachusetts Institute of Technology (MIT)⁽¹⁾ ou la Toulouse School of Economics. TOTAL réalise également des formations ou des interventions au sein de plusieurs universités, participant ainsi au débat.</p> <p>(Source : DEU 2020, §5.6.2)</p>			
			Management du risque majeur			
EM-EP-540a.1	Nombre de pertes de confinement classées Tier 1 rapporté aux heures travaillées	Oui		2020	2019	2018
			Pertes de confinement (Tier 1)	30	26	30
			Millions d'heures travaillées – Tous personnel	389	467	456
			Le taux de PSE Tier 1 pour 200,000 heures travaillées est donc égal à 0,015 .			
			(Source : DEU 2020, §5.4.1 et 5.4.2)			
EM-EP-540a.2	Description des systèmes de management utilisés pour identifier et atténuer les risques d'accident majeur	Oui	<p>Pour prévenir la survenance d'un accident industriel majeur, tel qu'une explosion, un incendie, une fuite de produits dangereux ou massive, occasionnant des décès, des dommages corporels, une pollution accidentelle de grande ampleur ou sur un site environnementalement sensible ou des dommages aux biens, TOTAL met en place des politiques et mesures adaptées de maîtrise des risques, qui s'appliquent aux activités opérées du Groupe qui sont exposées à ces risques. La division Risques majeurs de la direction HSE du Groupe apporte son support dans l'application de cette politique.</p> <p>Outre les activités de forage et de transport par pipeline, le Groupe dénombre, à fin 2020, 186 sites et zones d'exploitation opérés exposés à ces risques qui correspondent à l'ensemble des activités de production d'hydrocarbures, offshore ou <i>onshore</i>, ainsi qu'aux sites industriels classés Seveso (seuil haut et bas) et leurs équivalents en dehors de l'Union européenne. Ce nombre de sites est en augmentation par rapport à fin 2019 où 180 sites étaient recensés. Le nombre de ces sites est stable pour le secteur Raffinage-Chimie et en légère augmentation pour les secteurs Exploration-Production, Integrated Gas, Renewables & Power, et Marketing & Services.</p> <p>La politique de maîtrise des risques d'accident industriel majeur du Groupe s'applique dès la conception des installations afin de minimiser les impacts potentiels liés à ses activités. Elle est décrite dans le cadre de référence One MAESTRO. Elle prévoit une analyse des risques des activités industrielles du Groupe, au niveau de chaque site opéré soumis à ces risques, sur la base de scénarios d'accidents pour lesquels la probabilité d'occurrence et la gravité des conséquences sont évaluées. En fonction de ces paramètres, une matrice de hiérarchisation permet de déterminer si des actions complémentaires sont à mener. Ces actions portent prioritairement sur des mesures de prévention mais également sur des mesures d'atténuation. Elles peuvent être techniques ou organisationnelles. Ces analyses sont mises à jour périodiquement, <i>a minima</i> tous les cinq ans, ou lors de modification des installations. Des formations sur les risques accidentels majeurs sont organisées par le Groupe au siège et sur les sites en filiale pour les équipes opérationnelles.</p> <p>En matière de conception et de construction des installations, des standards techniques intègrent les exigences des réglementations applicables et se réfèrent aux bonnes pratiques de l'industrie. La construction des installations du Groupe est confiée à des entreprises qualifiées qui suivent un processus de sélection interne exigeant et qui font l'objet d'un suivi. En cas de modification d'une installation, les règles du Groupe définissent le processus de maîtrise à suivre.</p> <p>En matière de maîtrise des opérations et de l'intégrité de ses installations, des règles sont formalisées pour prévenir des risques spécifiques qui ont été identifiés soit par les analyses de risques soit par retour d'expérience interne et de l'industrie. Dans le cas particulier des travaux, l'analyse préalable des risques peut conduire à la mise en place d'un permis de travail dont le processus allant de la préparation à la clôture est défini. Le référentiel du Groupe prévoit également un processus de maîtrise de l'intégrité des installations qui comprend notamment la maintenance préventive, l'inspection des installations, l'identification des équipements importants pour la sécurité qui bénéficieront d'un suivi particulier, la gestion des anomalies et des modes dégradés, ainsi que des audits réguliers. L'ensemble de ces règles fait partie du cadre de référence One MAESTRO. Les équipes opérationnelles sont régulièrement formées en vue de maîtriser les opérations au travers du compagnonnage ou de formations en présentiel.</p> <p>(Source : DEU 2020, §5.4.1)</p>			

(1) The Joint Program on the Science and Policy of Global Change.

Réf. SASB	Indicateur	Publié	Informations publiées par TOTAL (2020)
Management du risque majeur			
			<p>Afin de faire face efficacement à l'éventualité d'un accident industriel majeur, TOTAL a mis en place un dispositif global de gestion de crise reposant notamment sur un système d'astreinte 24/7, sur un processus spécifique déployé dans les filiales et sur un espace de gestion de crise dédié, au siège, permettant de gérer deux crises en simultané. Le référentiel prévoit que les filiales se dotent de plans et de procédures d'intervention dans l'hypothèse de fuites, de feux ou d'explosions et de les tester régulièrement. En filiales et au siège, les équipes amenées à intervenir s'exercent régulièrement à la gestion de crise sur la base de scénarios identifiés par les analyses de risques. Ces personnes peuvent suivre une formation dédiée, selon leurs fonctions respectives. En 2020, dans le contexte de la pandémie COVID-19 et du télétravail induit par cette situation, le Groupe a confirmé sa capacité de résilience en testant ses procédures et méthodologies par des exercices de gestion de crise à distance. De plus, afin de maintenir les capacités de formation du Groupe quelle que soit l'évolution de la situation, la formation destinée aux acteurs internes de la gestion de crise a été maintenue et dispensée à distance. En 2020, 187 personnes ont ainsi suivi une formation à la gestion de crise, en filiales et au siège.</p> <p>TOTAL a également poursuivi le déploiement de l'<i>Incident Management System (IMS)</i> dans les filiales opérant des sites d'exploration ou de production d'hydrocarbures ou de gaz des secteurs Exploration-Production et Integrated Gas, Renewables & Power. L'IMS est un système harmonisé de gestion des situations d'urgence décrit par un guide de bonnes pratiques de l'IIPECA et progressivement adopté par les majors. A fin 2020, 385 personnes ont été formées ou sensibilisées à l'IMS.</p> <p>(Source : DEU 2020, §5.4.1)</p> <p>Pour ses transports maritimes et fluviaux d'hydrocarbures, TOTAL n'affrète que des navires et des barges aux meilleurs standards internationaux. Une politique interne au Groupe fixe le processus et les critères de sélection des navires et des barges, appelés <i>vetting</i>. Ces critères s'appuient notamment sur les réglementations, les bonnes pratiques et les recommandations de l'OCIMF⁽¹⁾, ainsi qu'en Europe sur le système <i>European Barge Inspection Scheme (EBIS)</i>. Le <i>vetting</i> des navires-citernes et barges est mis en œuvre par une entité unique et centralisée du Groupe. L'âge moyen de la flotte affrétée à temps par la direction des Transports maritimes de TOTAL est d'environ sept ans.</p> <p>Les terminaux maritimes opérés du Groupe ont achevé la consolidation de leurs caractéristiques physiques dans la base de données mondiales du <i>Marine Terminal Information System (MTIS)</i> de l'OCIMF, facilitant ainsi l'évaluation de la compatibilité des navires avec les postes d'escale. Par ailleurs, TOTAL encourage l'ensemble de ses terminaux opérés à utiliser le <i>Marine Terminal Management and Self Assessment (MTMSA)</i>, référentiel préconisé par l'industrie auprès des opérateurs de terminaux, afin d'améliorer en continue la sécurité de leurs opérations. Une formation sur le contrôle des conditions de sécurité de l'interface navire-terre (SSSCL – <i>Ship Shore Safety Check List</i>) et des opérations de transfert de cargaison fait l'objet d'une exigence du cadre de référence One MAESTRO depuis octobre 2020. À fin 2020, 90% des terminaux opérés disposaient d'opérateurs ayant déjà suivi cette formation.</p> <p>Pour faire face à un déversement accidentel majeur, TOTAL a structuré un dispositif global de gestion de crise décrit au point 5.4.1 de ce chapitre. Ce dispositif est complété, pour les sites opérés par le Groupe concernés par un risque de déversements accidentels atteignant les eaux de surface, par des exigences du référentiel One MAESTRO. Celles-ci imposent de revoir et de tester régulièrement leurs plans de lutte antipollution dans le cadre d'exercices. Ces plans sont propres à chaque site, adaptés à leur organisation, leurs activités et leur environnement tout en restant en phase avec les recommandations du Groupe. Les sociétés du Groupe peuvent s'appuyer sur des moyens humains et matériels internes (FOST – <i>Fast Oil Spill Team</i>) et bénéficier de conventions d'assistance avec les principaux organismes tiers spécialisés dans la gestion des déversements d'hydrocarbures.</p> <p>Pour les activités d'Exploration-Production d'hydrocarbures, des équipements de fermeture de puits en fond de mer (<i>subsea capping</i>) et de captage de fuite (<i>subsea containment</i>), mobilisables par voie aérienne, sont stratégiquement positionnés depuis 2014 en différents points du monde (Afrique du Sud, Brésil, Norvège, Singapour). Ils permettent d'avoir accès à des solutions plus rapidement en cas d'éruption de pétrole ou de gaz lors de forages sous-marins. À partir de ces localisations, ces équipements peuvent ainsi bénéficier aux opérations de TOTAL partout dans le monde. Ces dispositifs sont issus des travaux d'un groupement de neuf compagnies pétrolières dont TOTAL fait partie et sont gérés par l'organisme coopératif de lutte contre la pollution marine aux hydrocarbures, Oil Spill Response Ltd (OSRL). De plus, depuis 2018, un dispositif destiné à faciliter les opérations de <i>capping</i> par faible profondeur d'eau, l'<i>Offset Installation Equipment (OIE)</i>, est positionné à Trieste (Italie). Géré par OSRL, il peut être transporté par avion ou bateau en tout point du globe en cas de besoin.</p> <p>En complément, TOTAL a conçu et développé son propre système de <i>capping (Subsea Emergency Response System)</i> pour stopper le plus rapidement possible une éruption potentielle survenant en cours de forage ou en cours de production. Depuis 2015, des équipements sont positionnés en Angola et en République du Congo, couvrant ainsi toute la région du golfe de Guinée.</p> <p>(Source : DEU 2020, §5.5.2)</p>
EM-EP-540a.2	Description des systèmes de management utilisés pour identifier et atténuer les risques d'accident majeur	Oui	
Mesures de l'activité			
	Production de pétrole	Oui	1 298 Kbej/j (Source : DEU 2020, §2.3)
EM-EP-000.A	Production de gaz naturel	Oui	1 573 Kbej/j (Source : DEU 2020, §2.3)
	Production de pétrole synthétique	Oui	0 bej/j
	Production de gaz synthétique	Oui	0 bej/j
EM-EP-000.B	Nombre de sites en mer	Oui	67 (Actifs ayant contribué à la production en 2020)
EM-EP-000.C	Nombre de sites terrestres	Oui	41 (Actifs ayant contribué à la production en 2020)

(1) OCIMF (Oil Companies International Marine Forum) : Association de l'industrie regroupant les principales compagnies pétrolières mondiales. Cet organisme gère notamment le *Ship Inspection Report (SIRE)*, programme qui abrite et donne accès aux rapports d'inspection des navires-citernes et des barges fluviales (BIQ – *Barge inspection Questionnaire*).

11.2 Indicateurs ESG de base («Core») du Forum économique mondial (WEF/IBC)

Le tableau ci-dessous reprend les indicateurs de type «Core» préconisés par le Forum économique mondial dans son rapport «*Measuring Stakeholder Capitalism – Towards common metrics and consistent reporting*», publié en septembre 2020.

Sous-catégories, indicateurs proposés et informations à communiquer	Publié	Informations publiées par TOTAL (2020)
PRINCIPES DE GOUVERNANCE		
Objet social		
Définition de l'objet social de l'entreprise		
Objet public de l'entreprise, en tant qu'expression des moyens par lesquels une activité se propose de répondre aux enjeux économiques, environnementaux et sociaux. L'objet social doit correspondre à une création de valeur pour l'ensemble des parties prenantes, notamment les actionnaires.	Oui	La raison d'être de TOTAL est de fournir au plus grand nombre une énergie plus abordable, plus disponible et plus propre. Indissociable des évolutions de la société, l'énergie est une ressource fondamentale pour le développement économique, social et humain qui fait face aujourd'hui à un double défi : satisfaire les besoins en énergie d'une population mondiale toujours plus nombreuse tout en limitant le réchauffement climatique. Ce défi fonde la raison d'être du Groupe. TOTAL, en devenant une compagnie multi-énergies, entend contribuer à le relever avec responsabilité. (Source : DEU 2020, §1.2 et 5.1)
Qualité de l'organe de gouvernance		
Composition du Conseil d'administration		
Composition de l'organe de gouvernance le plus élevé et de ses comités en fonction : des compétences liées aux enjeux économiques, environnementaux et sociaux ; du niveau hiérarchique (cadre supérieur ou non) ; de l'indépendance ; du mandat de l'organe de gouvernance ; du nombre d'autres postes importants occupés et engagements majeurs pris par chaque personne et de la nature de ces engagements ; du genre ; de l'appartenance à un groupe social sous-représenté ; de la représentation des parties prenantes.	En partie	1.7.1 Un Conseil d'administration mobilisé, au service de l'ambition du Groupe Composé au 17 mars 2021 de 13 administrateurs, dont 8 membres indépendants, le Conseil d'administration reflète une diversité et une complémentarité d'expériences, d'expertises, de nationalités et de cultures, nécessaires pour tenir compte des intérêts de l'ensemble des actionnaires et des parties prenantes du Groupe. Le Conseil d'administration détermine les orientations stratégiques de TOTAL et veille à leur mise en œuvre conformément à son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité. Il approuve les opérations d'investissements et de désinvestissements lorsqu'elles portent sur des montants supérieurs à 3 % des fonds propres et est informé de celles qui portent sur des montants supérieurs à 1%. Il se saisit de toute question relative au bon fonctionnement de l'entreprise. Il contrôle la gestion tant sur les aspects financiers qu'extra-financiers et veille à la qualité des informations fournies aux actionnaires et aux marchés financiers. Le Conseil d'administration s'appuie sur les travaux de quatre comités qu'il a constitués en son sein : le Comité d'audit, le Comité de gouvernance et d'éthique, le Comité des rémunérations et le Comité Stratégie & RSE. Se reporter Chapitre 4.1 du DEU: « Organes d'administration et de direction ». Informations fournies sur le sexe uniquement, pas de détails sur les autres groupes sociaux sous-représentés (Source : DEU 2020, §1.7.1 et 4.1)
Implication des parties prenantes		
Enjeux pertinents pour les parties prenantes		
Liste des enjeux pertinents pour les principales parties prenantes et l'entreprise, avec la façon dont ils ont été identifiés et celles dont les parties prenantes ont été impliquées.	En partie	La réponse est fournie en énumérant les principaux défis identifiés au début de chaque sous-chapitre de la DPEF. Néanmoins, la Société ne rend pas publique une analyse de matérialité détaillée. (Source : DEU 2020, §5.1 et 5.3 à 5.10)
Comportement éthique		
Anti-corruption		
1. Pourcentage total de membres de l'organe de gouvernance, d'employés et de partenaires commerciaux ayant reçu une formation sur les politiques et procédures de lutte contre la corruption de l'organisation, ventilés par région : a. nombre total et nature des cas de corruption avérés au cours de l'exercice, mais liés à des exercices antérieurs ; b. nombre total et nature des cas de corruption avérés au cours de l'exercice et liés à ce même exercice. 2. Discussion des initiatives et de l'implication des parties prenantes destinées à améliorer l'environnement opérationnel et la culture au sens large afin de lutter contre la corruption.	En partie	Pour prévenir les risques de corruption, TOTAL met en œuvre et déploie au sein du Groupe un programme de conformité anticorruption robuste et régulièrement mis à jour. Ce programme vise à promouvoir la culture de la conformité et de la transparence, essentielle à la pérennité des activités du Groupe. Le non-respect de législations telles que le US Foreign Corrupt Practices Act et la loi française relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique est susceptible d'entraîner un risque pénal, financier et réputationnel élevé, ainsi que l'imposition de mesures telles que la revue et le renforcement du programme de conformité sous le contrôle d'un tiers indépendant. La mobilisation de l'ensemble du Groupe et les efforts en la matière sont constants, avec pour objectifs d'assurer la pérennité et l'amélioration continue du programme de conformité anticorruption que les autorités américaines ont estimé adapté en 2016 mettant ainsi fin à la procédure de monitorat ouverte en 2013. [...] L'engagement des instances dirigeantes est aussi exprimé en externe, via l'adhésion de TOTAL à des initiatives de lutte contre la corruption et son soutien à des approches collaboratives et multipartites. TOTAL a rejoint en 2016 la Partnering Against Corruption Initiative (PACI) ⁽¹⁾ et ainsi adhéré aux Principes de lutte contre la corruption de cette initiative. Le Président-directeur général de TOTAL est devenu membre du Conseil du PACI en 2018 puis co-président de l'initiative fin 2019. TOTAL adhère également à d'autres initiatives qui participent à un effort mondial de lutte contre la corruption telles que le Pacte mondial des Nations unies depuis 2002 ou l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) ⁽²⁾ dès son lancement en 2002. [...] Un premier <i>e-learning</i> sur l'anticorruption a été déployé en 2011 et un <i>e-learning</i> d'approfondissement des connaissances a été lancé en 2015. Ce dernier, accessible à tous les collaborateurs, est obligatoire pour les populations cibles (près de 43 000 collaborateurs) et les nouveaux arrivants. À fin 2020, l' <i>e-learning</i> anticorruption saison 1 a été suivi par environ 41 000 personnes et la saison 2 par environ 39 000 personnes. (Source : DEU 2020, §5.8.1)

(1) Lancé en 2004 dans le cadre du Forum Économique Mondial, le PACI compte environ 90 grandes entreprises et constitue une plateforme d'échanges réunissant acteurs économiques et organisations gouvernementales et non gouvernementales, pour partager et développer les bonnes pratiques en la matière.

(2) L'ITIE réunit les représentants des gouvernements des pays membres, de la société civile et des entreprises pour renforcer la transparence et la gouvernance en matière de revenus pétroliers, gaziers et miniers.

Sous-catégories, indicateurs proposés et informations à communiquer	Publié	Informations publiées par TOTAL (2020)
Comportement éthique		
<p>Mécanismes protégés pour le conseil et le reporting sur les questions éthiques</p> <p>Description des mécanismes internes et externes pour :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. obtenir des conseils sur le comportement éthique et conforme à la loi et sur l'intégrité morale au sein de l'organisation ; 2. faire part de ses préoccupations concernant un comportement contraire à l'éthique ou à la loi et l'intégrité morale au sein de l'organisation. 	Oui	<p>3.6.3.1</p> <p>L'organisation du Groupe se décline autour de trois principaux niveaux : <i>Corporate</i>, secteurs d'activité et entités opérationnelles. Chaque niveau est impliqué et responsabilisé dans l'identification et la mise en œuvre des mesures du Plan de vigilance considérées comme appropriées selon le périmètre de l'entité concernée.</p> <p>Les Principes d'action sont impulsés par le Comité exécutif.</p> <p>Le Comité d'éthique est garant du respect du Code de conduite. Sa présidente qui rend compte au Président-directeur général de TOTAL, présente chaque année, un bilan Éthique au Comité de gouvernance et d'éthique.</p> <p>5.7</p> <p>Le Comité d'éthique, structure indépendante où sont représentés l'ensemble des secteurs d'activité de TOTAL, joue un rôle clé d'écoute et d'assistance. Il peut être saisi par les salariés mais aussi par des personnes extérieures au Groupe, via l'adresse ethics@total.com. La confidentialité des saisines du Comité est assurée et ne peut être levée qu'avec l'accord de la personne concernée.</p> <p>5.8.1.5</p> <p>Par ailleurs, TOTAL met en œuvre les moyens de nature à développer une culture du <i>speaking-up</i> et invite les collaborateurs à signaler toute situation qui leur semblerait contraire au Code de conduite. Cette culture est encouragée par une communication régulière et une règle a été adoptée fin 2020 pour formaliser les modalités de recueil des alertes intégrité (corruption, fraude et trafic d'influence) et rappeler notamment les différents canaux d'alerte existants : chaque collaborateur peut contacter, selon ce qui lui apparaît le plus approprié, tout manager, les ressources humaines, les <i>Compliance Officers</i> ou <i>Ethics Officers</i>, ou le Comité d'éthique du Groupe. Ce dernier peut être saisi via l'adresse e-mail ethics@total.com, par les collaborateurs et les tiers. Le Groupe ne tolère aucune mesure de représailles ou discrimination à l'encontre d'un lanceur d'alerte de bonne foi et s'engage à protéger la confidentialité.</p> <p>(Source : DEU 2020, §3.6.3.1, 5.7 et 5.8.1.5)</p>
Surveillance des risques et opportunités		
<p>Intégrer les risques et opportunités aux processus de l'entreprise</p> <p>Communiquer les facteurs de risques et les opportunités en identifiant de façon nette : es principaux risques et opportunités se présentant de façon spécifique pour l'entreprise (par opposition aux risques génériques concernant tout son secteur) ; l'appétit de l'entreprise pour ces risques ; l'évolution de ces risques et opportunités et la réponse à cette évolution. Ces opportunités et risques doivent tenir compte des enjeux pertinents d'ordre économique, environnemental et social, comme les changements climatiques et l'intendance des données.</p>	Oui	<p>Information rendue publique dans le Chapitre 3.</p> <p>(Source : DEU 2020, §3.1)</p>

Sous-catégories, indicateurs proposés
et informations à communiquer

Publié

Informations publiées par TOTAL (2020)

PLANÈTE

Changement climatique

Indicateurs liés au changement climatique ^(a)		2020	2019	2018	2015	
Émissions de GES						
SCOPE 1 OPÉRÉ						
Émissions de GES directes des sites opérés	Mt CO ₂ e	36 (38*)	41	40	42	
dont Europe : UE 27 + Norvège + Royaume-Uni + Suisse	Mt CO ₂ e	21 (22*)	24	24	22	
DÉCOMPOSITION PAR SECTEUR						
Activités hydrocarbures Amont ^(b)	Mt CO ₂ e	16	18	18	19	
Integrated Gas, Renewables & Power, excluant les activités gaz de l'amont	Mt CO ₂ e	3	3	2	-	
Raffinage-Chimie ^(b)	Mt CO ₂ e	17	20	21	22	
Marketing & Services ^(b)	Mt CO ₂ e	<1	<1	<1	<1	
DÉCOMPOSITION PAR TYPE DE GAZ						
CO ₂	Mt CO ₂ e	34	39	38	39	
CH ₄	Mt CO ₂ e	2	2	2	2	
N ₂ O	Mt CO ₂ e	<1	<1	<1	<1	
SCOPE 2 OPÉRÉ^(c)						
Émissions indirectes liées à la consommation d'énergie des sites opérés	Mt CO ₂ e	3 (3*)	4	4	4	
dont Europe : UE 27 + Norvège + Royaume-Uni + Suisse	Mt CO ₂ e	2 (2*)	2	2	2	
SCOPES 1 ET 2 DES INSTALLATIONS OIL & GAS OPÉRÉES^{(b)+(c)+(d)+(e)}		Mt CO ₂ e	35,8 (39*)	41,5	42	46
SCOPE 1 EN PART PATRIMONIALE						
Émissions de GES directes en part patrimoniale	Mt CO ₂ e	52	55	54	50	
SCOPE 3^(b)						
Émissions indirectes liées à l'utilisation par les clients des produits énergétiques vendus par le Groupe pour usage final	Mt CO ₂ e	350 (400*)	410	400	410	
dont Europe : UE 27 + Norvège + Royaume-Uni + Suisse	Mt CO ₂ e	190 (215*)	232	231	256	
Émissions de méthane						
Émissions de méthane des activités opérées du Groupe	kt CH ₄	64	68	79	94	
Intensité des émissions de méthane des installations pétrolières et gazières opérées des activités hydrocarbures Amont	%	0,15	0,16	0,19	0,23	
Intensité des émissions de méthane des installations gazières opérées des activités hydrocarbures Amont	%	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	
Indicateurs d'intensité carbone						
Intensité carbone des produits énergétiques utilisés par les clients du Groupe (71 g CO₂e/MJ en 2015)		Base 100 en 2015	90 (92*)	94	95	100^(d)
Intensité des émissions de GES (Scopes 1 & 2) des sites opérés pour les activités hydrocarbures Amont	kg CO ₂ e / bep	18	19	20	21	
Autres indicateurs						
Consommation nette d'énergie primaire (périmètre opéré)	TWh	147	160	143 ^(d)	153	
Indicateur Groupe d'efficacité énergétique (GEEI)	Base 100 en 2010	90,2 ^(e)	88,0	88,4	90,8	
Gaz brûlé à la torche (activités hydrocarbures Amont, périmètre opéré, inclus brûlage de sécurité, de routine et de non-routine)	Mm ³ /j	4,2	5,7	6,5	7,2	
dont brûlage de routine	Mm ³ /j	0,6	0,9	1,1	2,3 ^(f)	

* Évaluation des indicateurs hors effet COVID-19.

(a) Se reporter au point 5.11 de ce chapitre pour le périmètre de reporting.

(b) Le Groupe suit généralement les méthodologies sectorielles pour l'industrie pétrolière publiées par l'IPIECA, et qui sont conformes aux méthodologies du GHG Protocol. Dans ce document, seul le poste 11 du scope 3 (utilisation des produits vendus), qui est le plus significatif, est rapporté. Les émissions de ce poste sont calculées à partir des ventes de produits finis dont l'étape suivante est l'usage final, c'est-à-dire leur combustion pour obtenir de l'énergie. À ces ventes est appliqué un facteur d'émissions stoechiométrique (oxydation des molécules en dioxyde de carbone) pour obtenir une quantité d'émission.

(c) Indicateur élaboré en 2018 qui prend pour année de référence 2015.

(d) Hors consommation d'énergie primaire des centrales thermique à gaz de Direct Énergie.

(e) La variation de cet indicateur entre 2019 et 2020 s'explique par la moindre utilisation des raffineries.

(f) Volumes estimés selon les données historiques.

(Source : DEU 2020, §5.6.4)

Émissions de gaz à effet de serre (GES)

Pour l'ensemble des gaz à effet de serre pertinents (dioxyde de carbone, méthane, oxyde d'azote et gaz fluorés), communiquer les émissions directes et indirectes (champs d'application 1 et 2 selon le Protocole des GES), en tonnes métriques d'équivalent dioxyde de carbone (Mt CO₂e)

Estimation et reporting des autres émissions indirectes (champ d'application 3 du Protocole des GES) le cas échéant.

Oui

Sous-catégories, indicateurs proposés et informations à communiquer	Publié	Informations publiées par TOTAL (2020)
Changement climatique		
Mise en œuvre des recommandations de la TCFD		
Mise en œuvre de l'ensemble des recommandations de la TCFD (groupe de travail sur les informations financières liées au climat). Le cas échéant, communiquer un calendrier prévisionnel sur trois ans maximum pour cette mise en œuvre. Dire si l'entreprise a formulé ou s'est engagée à formuler des objectifs de réduction des émissions des GES conformes aux ambitions de l'Accord de Paris (limiter le réchauffement de la planète à un niveau nettement inférieur à 2 °C et poursuivre les efforts pour le limiter à 1,5 °C) et à atteindre la neutralité carbone avant 2050.	Oui	La DPEF est alignée sur les recommandations de la TCFD, le rapport climat répond aux recommandations de la TCFD. (Source : DEU 2020, §5.6)
Perte de la nature		
Utilisation des terres et sensibilité écologique		
Communiquer le nombre et la superficie (en hectares) des sites détenus, loués ou gérés situés dans ou bordant des aires protégées et des zones riches en biodiversité.	Oui	2,6% des réserves prouvées de TOTAL sont des réserves opérées situées à proximité ou dans des zones protégées ou riches en biodiversité ⁽¹⁾ . Par ailleurs, 109 sites opérés par le Groupe représentant 3 318 hectares sont situés dans ou à proximité de zones protégées et ou de zones clés pour la biodiversité ⁽²⁾ .
Gestion de l'eau douce		
Prélèvement et consommation d'eau dans les zones à fort stress hydrique		
Communiquer les opérations pertinentes, avec les quantités (en mégalitres) d'eau prélevée et d'eau consommée ainsi que le pourcentage provenant de régions à stress hydrique de base élevé ou extrêmement élevé selon le <i>Aqueduct Water Risk Atlas</i> du WRI. Estimer et communiquer ces mêmes données pour l'ensemble de la chaîne de valeur (amont et aval) si pertinent.	Oui	Afin d'identifier ses implantations concernées par un risque de stress hydrique, TOTAL procède au recensement des prélèvements et des rejets d'eau sur tous ses sites opérés significatifs pour cet indicateur et les évalue selon les indices de stress hydrique du WRI ⁽³⁾ Aqueduct actuel et futur. En 2020, les sites du Groupe ont prélevé 105 millions de m ³ d'eau douce, pour une consommation nette de 75 millions de m ³ . La moitié de ce volume a été prélevée en zone de stress hydrique élevé ou extrêmement élevé selon la définition du WRI, c'est-à-dire dans des zones où la demande anthropique en eau est supérieure à 40% de la ressource disponible. Il s'agit essentiellement de zones urbaines fortement peuplées, par exemple les zones urbaines en Europe du Nord. Selon la définition du CDP Water, ces prélèvements représentent 9,6% de l'ensemble des prélèvements d'eau du Groupe (eau saumâtre et eau de mer incluses). Pour les sites prioritaires définis comme étant ceux situés en zone de stress hydrique et prélevant plus de 500 000 m ³ d'eau par an, TOTAL met en œuvre une évaluation des risques pour la ressource en eau structurée notamment grâce au déploiement de l'outil Local Water Tool (LWT) for Oil & Gas de la Global Environmental Management Initiative (GEMI). Cet outil permet également d'orienter les actions de réduction des risques et d'optimiser l'utilisation de la ressource en eau des sites quand c'est nécessaire. La mise en œuvre de cette évaluation des risques permet d'établir que les activités des sites opérés du Groupe exposent relativement peu les autres usagers de l'eau à un risque de pénurie d'eau. Le risque concerne principalement les sites de TOTAL dont l'approvisionnement en eau pourrait être interrompu pour maintenir l'accès à l'eau des usagers prioritaires. En 2020, TOTAL a répondu au questionnaire du CDP Water sur la période 2019 et a obtenu, pour la troisième année consécutive, la note A-. Le principal indicateur de ce reporting est le prélèvement d'eau douce. (Source : DEU 2020, §5.5.3)

(1) Selon le référentiel IFC.

(2) Selon le référentiel GRI.

(3) World Resources Institute.

Sous-catégories, indicateurs proposés et informations à communiquer	Publié	Informations publiées par TOTAL (2020)
PERSONNES		
Dignité et égalité		
		<p>Du fait de ses activités, la diversité, facteur clé de réussite, fait partie intégrante de l'ADN du Groupe. Engagé de longue date dans la promotion de l'égalité des chances et de la diversité, TOTAL veille à promouvoir un environnement propice à l'expression et au développement du potentiel de tous.</p> <p>La diversité des talents et du management est déterminante pour la compétitivité du Groupe, sa capacité d'innovation, son attractivité et son acceptabilité. TOTAL veille à développer les compétences et les carrières de ses collaborateurs en excluant toute discrimination liée notamment aux origines, au genre, à l'orientation ou l'identité sexuelle, au handicap, à l'âge ou à l'appartenance à une organisation politique, syndicale, religieuse ou à une minorité.</p>
<p>Diversité et inclusion Pourcentage d'employés par catégorie professionnelle selon plusieurs paramètres de diversité : groupe d'âge, genre et autres indicateurs (tels que minorités).</p>	Oui	<p>Cette politique est portée au plus haut niveau et promue par le Conseil de la diversité présidé par un membre du Comité exécutif du Groupe. Le Conseil de la diversité est également en charge de faire des recommandations concrètes sur des thématiques définies annuellement par le Comité exécutif.</p> <p>(Source : DEU 2020, §5.3.3.1)</p> <p>N.B. Tableaux des effectifs disponibles au §5.3.1.1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Répartition par type de contrat - Répartition par tranche d'âge - Nombre total de cadres <p>Répartition par genre disponible au §5.3.1.1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans les effectifs - Dans les effectifs en CDI.
		<p>La politique du Groupe en matière de rémunération s'applique à l'ensemble des sociétés dont TOTAL SE détient la majorité des droits de vote. Cette politique a pour objectifs d'assurer la compétitivité externe et l'équité interne, de renforcer le lien avec la performance, de développer l'actionnariat salarié et de mettre en œuvre l'engagement du Groupe en matière de responsabilité sociale. [...]</p> <p>Le traitement équitable en interne est assuré par la mise en place généralisée de la pesée des postes-cadres (NP ≥ 10) avec la méthode d'évaluation Hay qui permet d'associer à chaque niveau de poste une plage de rémunération. L'évaluation des performances des collaborateurs du Groupe (réalisations par rapport aux objectifs fixés, évaluation des compétences, évaluation globale de tenue du poste) est réalisée au cours de l'entretien individuel annuel et formalisée selon des principes et des bases communs à l'ensemble du Groupe.</p> <p>La structure de rémunération des collaborateurs du Groupe s'articule, selon les pays, autour des composantes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un salaire de base, qui fait l'objet chaque année, de campagnes d'augmentation individuelle et/ou générale. Les campagnes d'augmentation au mérite ont pour objet de rémunérer la performance individuelle des collaborateurs au regard des objectifs fixés lors de l'entretien individuel annuel comportant a minima un objectif HSE (Hygiène, Sécurité, Environnement) ; - une rémunération variable individualisée à partir d'un certain niveau de responsabilité, qui a pour objectif de rémunérer la performance individuelle (atteinte quantitative et qualitative d'objectifs préalablement fixés), le cas échéant les pratiques managériales et la contribution aux performances collectives évaluées notamment selon des objectifs HSE fixés par secteur d'activité, représentant jusqu'à 10% de la part variable. En 2020, 87,7% des entités du Groupe (périmètre PSM) intègrent des critères HSE dans la rémunération variable. <p>(Source : DEU 2020, §5.3.1.2)</p>
<p>Égalité salariale Ratios du salaire de base et de la rémunération pour chaque catégorie professionnelle, par sites d'activité importants : entre les femmes et les hommes, les minorités et la majorité et autres paramètres pertinents de la diversité.</p>	En partie	<p>En matière de rémunération, des mesures spécifiques destinées à prévenir et à compenser les éventuels écarts de salaire injustifiés ont été mises en place depuis 2010. Une vérification régulière de l'équité de traitement est assurée lors des campagnes d'augmentation afin d'assurer des rémunérations équivalentes entre femmes et hommes pour un même niveau de responsabilité.</p> <p>En France, dans le cadre de la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, un index, noté sur 100, comprenant cinq indicateurs (écart de rémunération, écart de taux d'augmentations individuelles hors promotion, écart de taux de promotions, pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année de leur retour de congé de maternité, nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations) relatifs aux écarts de rémunération entre les femmes et les hommes et aux actions mises en œuvre pour les supprimer, est publié depuis 2019 pour les trois UES (unités économiques et sociales).</p> <p>(Source : DEU 2020, §5.3.3.1)</p> <p>N.B. Le tableau de l'index est disponible dans le chapitre §5.3.3.1</p>
<p>Niveau de rémunération 1. Ratios entre le salaire au premier échelon standard par genre comparé au salaire minimum local. 2. Ratio entre la rémunération annuelle totale du CEO et la rémunération annuelle totale médiane de l'ensemble des effectifs (hors CEO).</p>	En partie	<p>Une large majorité des salariés bénéficie d'une législation garantissant un salaire minimum et lorsque tel n'est pas le cas, la politique du Groupe assure un niveau de rémunération supérieur au minimum observé localement. Le niveau de rémunération est apprécié par rapport au marché externe en fonction de l'environnement concurrentiel de l'entité, avec la réalisation de <i>benchmarks</i> réguliers. Le positionnement de chaque entité par rapport à son marché de référence est validé par la direction des Ressources humaines de chaque secteur d'activité, qui contrôle l'évolution de la masse salariale, le <i>turnover</i> et la cohérence par rapport au marché.</p> <p>(Source : DEU 2020, §5.3.1.2)</p> <p>N.B. Les ratios de rémunération sont disponibles au chapitre §4.3.2.1</p>

Sous-catégories, indicateurs proposés et informations à communiquer	Publié	Informations publiées par TOTAL (2020)
<p>Risque de travail des enfants et travail forcé</p> <p>Présentation des opérations et fournisseurs considérés comme présentant un risque significatif lié au travail des enfants et au travail forcé. Ce risque peut être lié :</p> <p>a. au type d'opérations (usine, par exemple) et de fournisseur ;</p> <p>b. à certains pays et zones géographiques.</p>	<p>Oui</p>	<p>Le travail forcé et le travail des enfants ont été identifiés comme les risques d'impacts négatifs graves de nos activités sur les droits de l'homme, notamment dans la chaîne d'approvisionnement, mentionnés comme tels dans la DPEF – section Droits humains. Le nouveau processus de qualification des fournisseurs est présenté dans la section DPEF – Achats.</p> <p>(Source: DEU 2020, §5.7.1 et 5.10)</p>
<p>Santé, sécurité et bien-être</p>		
<p>Santé et sécurité</p> <p>1. Nombre et taux d'accidents du travail ayant entraîné un décès ; d'accidents du travail ayant entraîné des conséquences graves (hors décès) ; d'accidents du travail déclarés ; principaux types d'accidents du travail et nombre d'heures travaillées.</p> <p>2. Explication de la façon dont l'organisation facilite l'accès de ses employés aux services de soins de santé hors médecine du travail et de l'ampleur de l'accès fourni aux employés et ouvriers.</p>	<p>Oui</p>	<p>1. Indicateurs :</p> <p>Nombre de décès accidentels : 1</p> <p>Nombre de décès accidentels par centaine de millions d'heures travaillées : 0,26</p> <p>Nombre d'accidents du travail aux conséquences graves (hors décès) : 11</p> <p>Nombre d'accidents du travail déclarés par million d'heures travaillées : 0,74</p> <p>Principaux types d'accident du travail : En 2020, sur les 289 accidents du travail déclarés, 280 relèvent de l'accidentologie au poste de travail. 78% d'entre eux sont survenus, par ordre décroissant de nombre d'accidents, lors de déplacement à pied, de manutention de charge ou d'objet, d'utilisation d'outils portatifs, lors d'intervention sur système alimenté en énergie ou de levage.</p> <p>Million d'heures travaillées : 389</p> <p>(Source: DEU 2020, §5.4.2)</p> <p>2. Explication :</p> <p>Le Groupe met en œuvre une politique de prévention des accidents au poste de travail qui vise à la fois le personnel des filiales du Groupe et celui des entreprises extérieures intervenant sur un site opéré par l'une de ces filiales. Pour tous, les résultats sécurité sont suivis avec la même attention. Cette politique est décrite dans le cadre de référence One MAESTRO.</p> <p>Les indicateurs suivis par le Groupe intègrent les accidents survenant au poste de travail mais aussi lors d'un transport dans le cadre de contrats long terme y compris ceux pouvant résulter d'un accident industriel majeur. Au-delà de sa volonté de ne pas avoir d'accident mortel dans la conduite de ses activités, le Groupe s'est fixé pour objectif de réduire de façon continue l'indicateur TRIR et, pour 2020, de le maintenir à un niveau inférieur à 0,80 pour l'ensemble des personnels (Groupe et entreprises extérieures).</p> <p>En termes de suivi médical, le référentiel demande que chaque entité du Groupe propose à l'ensemble de ses salariés, un bilan de santé tous les deux ans minimum et formalise sa procédure de suivi médical en tenant compte des exigences de la législation locale (fréquence, type d'examens, etc.) et du degré d'exposition de son personnel aux différents risques. Le suivi médical des collaborateurs s'effectue dans un service de santé qu'il soit interne (services de santé au travail en France, cliniques dans cinq pays d'Afrique) ou externe. Par ailleurs, compte tenu de son activité et son exposition, TOTAL est doté d'un département médical international qui conçoit, coordonne et supervise la logistique médicale opérationnelle à l'international. Il est l'échelon décisionnaire en matière de sécurité médicale des expatriés et des nationaux. Il assure l'organisation des bilans d'aptitude et du suivi médical des salariés et de leurs familles expatriés, l'assistance médicale aux filiales, les missions d'audits des structures médicales dans les pays où le Groupe est présent, émet des recommandations et coordonne les évacuations sanitaires.</p> <p>Pour compléter ce dispositif, TOTAL a mis en place un observatoire de la santé des salariés qui a pour vocation de faire le suivi de l'état de santé d'un échantillon de salariés permettant d'identifier l'émergence de pathologies et, le cas échéant, de proposer des actions de prévention. Ces données sont issues de remontées anonymes des visites médicales au niveau mondial.</p> <p>Au niveau Holding, TOTAL dispose également d'un comité médical conseil qui se réunit régulièrement pour évoquer les grands thèmes de santé qui sont en lien avec les activités du Groupe. Il décide au besoin d'activer des stratégies de prévention sanitaire complémentaires. Composé d'experts scientifiques externes, il associe également des cadres dirigeants et les acteurs du Groupe concernés par ces questions. La thématique 2020 a été la pandémie COVID-19 et notamment les mesures prises par le Groupe lors de la gestion de cette crise.</p> <p>Plus largement, TOTAL soutient la promotion de la santé individuelle et collective dans ses pays d'implantation à travers notamment des campagnes de vaccination et de dépistage de certaines maladies (sida, cancer, paludisme, etc.) à destination des salariés, de leurs familles et des communautés locales.</p> <p>(Source : DEU 2020, §5.4.4)</p> <p>Le Groupe développe des dispositifs de retraite et de protection sociale (maladie, garantie décès) répondant aux besoins des filiales et aux standards du Groupe, et ayant pour ambition de permettre à chaque collaborateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de bénéficier, en cas de maladie, de garanties situées au moins dans la médiane du marché industriel national ; - d'épargner ou de se constituer des revenus de remplacement pour la retraite ; - d'organiser la protection de la famille en cas de décès du collaborateur, via une assurance prévoyant le versement d'une indemnité dont le montant recommandé est l'équivalent de deux années de salaire brut. <p>Ces dispositifs régulièrement revus et, le cas échéant ajustés, sont déployés par les filiales et complètent ceux éventuellement prévus par les réglementations locales.</p> <p>(Source : DEU 2020, §5.3.1.2)</p> <p>N.B. Tableaux disponibles dans le DEU 2020, §5.4.4 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Part des salariés exposés à un risque professionnel bénéficiant d'un suivi médical régulier - Nombre de maladies professionnelles déclarées dans l'année <p>(Source : DEU 2020, §5.4.4)</p>

Sous-catégories, indicateurs proposés et informations à communiquer	Publié	Informations publiées par TOTAL (2020)
Compétences pour l'avenir		
Formations proposées		
1. Nombre moyen d'heures de formation suivies par les employés au cours de la période de reporting, ventilé par genre et par catégorie professionnelle (nombre total d'heures de formation assurées divisé par le nombre d'employés).	Oui	Les savoir-faire techniques et commerciaux des collaborateurs et leur capacité à gérer de grands projets sont les moteurs de l'excellence opérationnelle et des actifs essentiels pour le développement du Groupe. Ainsi, TOTAL propose des programmes de formations continues et adaptées visant à développer les compétences et l'employabilité des collaborateurs. Ces formations s'inscrivent dans une logique de renforcement des compétences et d'accompagnement des parcours professionnels, y compris pour les collaborateurs en situation de mobilité fonctionnelle et/ou géographique. (Source : DEU 2020, §5.3.2)
2. Dépenses moyennes en formation et développement par employé à temps plein (coût total des formations assurées divisé par le nombre d'employés).		
		N.B. Tableaux disponibles au §5.3.2 : – Nombre moyen de jours/an de formation par salarié – Répartition par genre – Dépense moyenne de formation par employé.
PROSPÉRITÉ		
Emploi et création de richesse		
Attirer et fidéliser les talents dont le Groupe a besoin est un des facteurs clés pour la conduite du projet d'entreprise. Pour maîtriser ces enjeux, le Groupe s'appuie notamment sur une gestion adaptée des recrutements et des sorties du Groupe (...)		
(Source : DEU 2020, §5.3.1)		
N.B. Tableaux disponibles au §5.3.1.1 :		
Effectifs, recrutement et rotation	Oui	Nombre total de recrutements en CDI – Femmes / Hommes – Français / Autres nationalités – Répartition par zone géographique
1. Nombre total d'employés et taux de recrutement de nouveaux employés au cours de la période de reporting, par groupe d'âge, genre, autres indicateurs de diversité et région.		
2. Nombre total d'employés et taux de rotation au cours de la période de reporting, par groupe d'âge, genre, autres indicateurs de diversité et région.		Total des sorties/ total des effectifs – Femmes / Hommes – Répartition par zone géographique.
Contribution économique		
1. Valeur économique directe générée et distribuée (VEGD), calculée par la méthode de la comptabilité d'exercice et couvrant les composantes essentielles des opérations internationales de l'organisation, ventilée de préférence selon :	En partie	La VEGD n'est pas présentée en tant que telle mais certains éléments sont disponibles pour la calculer. (Source: DEU 2020, §1.1.3, 1.8.1 et 8.7)
– recettes ; – coûts opérationnels ; – salaires et avantages des employés ; – paiements aux apporteurs de capitaux ; – paiements au gouvernement ; – investissements en faveur de la communauté.		
2. Aide financière publique : montant total des aides d'origine publique, quel qu'en soit le pays, reçues par l'organisation au cours de la période de reporting.		
Contribution à l'investissement financier		
Montant total des immobilisations (CapEx), déduction faite de leur amortissement, étayé par une description de la stratégie d'investissement de l'entreprise.	Oui	Information disponible dans le DEU. (Source: DEU 2020, §1.4.1)
Montant du rachat de titres et des versements de dividendes, étayé par une description de la stratégie de l'entreprise en matière de retour de capital aux actionnaires.		

Sous-catégories, indicateurs proposés et informations à communiquer	Publié	Informations publiées par TOTAL (2020)
Innovation dans la qualité des produits et des services		
<p>Dépenses de R&D Montant total (en USD) des coûts liés à la recherche et au développement.</p>	<p>1.5.1 La R&D au cœur de notre stratégie</p> <p>Selon les différents scénarios étudiés par TOTAL, l'atteinte de l'ambition de neutralité carbone (zéro émission nette) à horizon 2050 ne requiert pas seulement le déploiement à grande échelle de technologies éprouvées comme le solaire photovoltaïque, l'éolien ou les biocarburants. Elle nécessite également des ruptures technologiques et le développement de chaînes industrielles totalement nouvelles comme l'hydrogène, les carburants de synthèse ou le captage et le stockage du carbone.</p> <p>La transformation du Groupe, de pétrolier et gazier en une compagnie multi-énergies, nécessite une R&D agile, résolument engagée dans l'innovation. Au cœur de la stratégie du Groupe, la R&D mobilise en priorité ses équipes et ses partenaires sur la chaîne de l'électrique et des énergies renouvelables, ainsi que sur les technologies de réduction de l'empreinte environnementale. Les projets de recherche se déclinent selon les axes qui sous-tendent la stratégie et l'ambition de neutralité carbone du Groupe : agir sur les émissions, agir sur les produits et agir sur la demande.</p> <p>Les programmes de R&D sont structurés autour de cinq thématiques prioritaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la sécurité et l'environnement incluent notamment le suivi des émissions de gaz par satellites, les recherches en matière de recyclage des plastiques et des produits ; - le mix énergétique bas carbone couvre l'optimisation de la chaîne de valeur du gaz en particulier le GNL, les énergies renouvelables et les solutions de stockage de l'électricité (hydrogène etc.), les systèmes hybrides, le gain en efficacité énergétique, le captage, le stockage et la valorisation des émissions de CO₂, les bioproduits ; - l'efficacité opérationnelle couvre les programmes visant à combiner gain de productivité, baisse des coûts d'opération et baisse des émissions de carbone grâce au numérique et à l'électrification ; - les nouveaux produits intègrent l'écodesign, le biosourcing et le développement de produits avec des fonctionnalités spécifiques tels les fluides de performance pour les moteurs électriques ; - le numérique irrigue l'ensemble des programmes avec des recherches avancées sur les technologies de calcul haute performance et l'intelligence artificielle appliquées aux cas industriels. <p>Les programmes de recherche peuvent être menés par un secteur d'activité dans l'intérêt de ses métiers ou de ceux d'autres secteurs, ou coordonnés au niveau du Groupe lorsque les enjeux sont transverses afin de mettre en place des synergies, de capitaliser sur les expertises et de mutualiser les connaissances et les infrastructures.</p> <p>Au-delà des cinq thématiques prioritaires de la R&D du Groupe, certaines filiales peuvent mener une R&D centrée sur leurs activités, comme Hutchinson dont les travaux de recherche se concentrent autour de trois thématiques principales liées à la mobilité du futur : l'allègement et l'efficacité énergétique, l'électrification, les objets connectés.</p> <p>En parallèle, la R&D mène une activité d'anticipation sur des thèmes prospectifs avec pour objectif d'évaluer le potentiel des technologies nouvelles pour les métiers du Groupe comme les nanotechnologies, la robotique, l'hydrogène ou la mobilité du futur.</p> <p>Avec un effectif dédié de plus de 4 000 personnes, le Groupe a investi 895 millions de dollars dans la R&D en 2020 (contre 968 millions de dollars en 2019 et 986 millions de dollars en 2018). En incluant les développements dans le domaine du digital, dans les projets industriels pour le captage et le stockage de CO₂ et en incluant les investissements portés par Total Carbon Neutrality Ventures (le fonds de capital-risque de TOTAL entièrement consacré aux activités de la neutralité carbone dont un montant cumulé d'investissements devrait atteindre de 400 millions de dollars d'ici 2023), l'investissement du Groupe pour préparer l'avenir s'est élevé à plus d'1,1 milliard de dollars.</p> <p>Le Groupe mène ses projets de R&D avec une démarche d'open-innovation en s'appuyant sur ses talents, ses infrastructures de recherche, ses sites pilotes et ses centres de recherche à l'international, ainsi que sur des <i>start-up</i> et des partenaires académiques de haut niveau. Le Groupe dispose ainsi de 12 centres de R&D et 6 centres de développement technologique dans le monde et mobilise ses partenaires à travers environ 1 000 accords.</p> <p>Par ailleurs, le Groupe mène une politique active de propriété intellectuelle afin de protéger ses innovations, de maximiser leur exploitation et la différenciation technologique. En 2020, plus de 200 demandes de brevets ont été déposées par le Groupe.</p> <p>(Source : DEU 2020, §1.5.1)</p>	
Communauté et vitalité sociale		
<p>Total des contributions versées Montant total des taxes versées par l'entreprise, dont impôt sur le revenu des sociétés, taxe foncière, TVA non déductible et autres taxes assimilées, prélèvements assis sur les salaires et autres taxes constituant un coût pour l'entreprise, ventilé par catégorie de prélèvement.</p>	<p>En partie</p>	<p>En 2020, TOTAL a supporté 2 450 millions de dollars au titre de l'impôt courant sur le résultat, 3 768 millions de dollars de taxes à la production dans les activités d'EP, 2 178 millions de dollars de charges sociales salariales patronales et collecté 20 981 millions de dollars de droits d'accises.</p> <p>(Source : DEU 2020, §1.1.3).</p> <p>Par ailleurs, TOTAL publie chaque année dans son DEU un rapport sur les paiements effectués par les Sociétés Extractives du Groupe aux Gouvernements, comprenant entre autres les paiements d'impôts et de taxes par pays et par Projet.</p> <p>(Source : DEU 2020, §9.3).</p>

Glossaire

Abréviations

€ :	euro
\$USD :	dollar américain
ADR :	<i>American depositary receipt</i> (attestant un ADS)
ADS :	<i>American depositary share</i> (représentant une action d'une société)
AMF :	Autorité des marchés financiers
API :	American Petroleum Institute
CO ₂ :	dioxyde de carbone
DACF :	<i>debt adjusted cash flow</i> (se reporter à la définition ci-après de la marge brute d'autofinancement hors frais financiers)
FLNG :	<i>floating liquefied natural gas</i>
FPSO :	<i>floating production, storage and offloading</i>
FSRU :	<i>floating storage and regasification unit</i>
GES :	gaz à effet de serre
GNC :	gaz naturel comprimé
GNL :	gaz naturel liquéfié
GNV :	gaz naturel véhicule
GPL :	gaz de pétrole liquéfié
HSE :	hygiène, sécurité, environnement
IFRS :	<i>International Financial Reporting Standards</i>
IPIECA :	International Petroleum Industry Environmental Conservation Association
LGN :	liquides de gaz naturel
MCV :	marge sur coûts variables – Raffinage Europe
OML :	<i>oil mining lease</i>
PPA :	<i>Power Purchase Agreement</i>
ROACE :	rentabilité des capitaux employés moyen (<i>Return On Average Capital Employed</i>)
ROE :	rentabilité des capitaux propres (<i>Return On Equity</i>)
SEC :	<i>United States Securities and Exchange Commission</i>
VE :	véhicule électrique

Unités de mesures

/an	= par an
b	= baril ⁽¹⁾
bep	= baril équivalent pétrole
btu	= <i>British thermal unit</i>
CO ₂ e	= équivalent CO ₂
G	= milliard
GW	= gigawatt
GWh	= gigawatt-heure
/j	= par jour
k	= mille
km	= kilomètre
m	= mètre
m ³	= mètre cube ⁽¹⁾
M	= million
MW	= mégawatt
PJ	= pétajoule
pc	= pied cube
t	= tonne (métrique)
tep	= tonne équivalent pétrole
TWh	= térawatt heure
W	= watt
Wac	= watt AC
Wc	= watt crête

Table de conversion

1 acre	≈ 0,405 hectare
1 b	= 42 gallons US ≈ 159 litres
1 b/j de pétrole brut	≈ 50 t/an de pétrole brut
1 Gm ³ /an	≈ 0,1 Gpc/j
1 km	≈ 0,62 mile
1 m ³	≈ 35,3 pc
1 Mt de GNL	≈ 48 Gpc de gaz
1 Mt/an de GNL	≈ 131 Mpc/j de gaz
1 t d'huile	≈ 7,5 b d'huile (pour une densité de 37° API)
1 bep = 1 b de pétrole brut	≈ 5 399 pc de gaz en 2020 ⁽²⁾ (5 395 pc en 2019 et 5 387 pc en 2018)

(1) Volumes de liquide et de gaz rapportés aux conditions standards internationales (15°C et 1 atm).

(2) Le gaz naturel est converti en barils équivalents pétrole en utilisant un ratio pied cube de gaz naturel par baril équivalent. Ce taux est calculé sur la base du contenu énergétique équivalent moyen des réserves de gaz naturel pendant les périodes concernées, et est sujet à changements. Le taux de la table de conversion est applicable aux réserves de gaz naturel de TOTAL au niveau du Groupe.

A**acquisition de ressources**

Acquisition d'un intérêt dans un titre minier pétrolier et/ou gazier par le transfert des droits et obligations dans le permis ou la licence correspondante et dans les contrats y afférents, en vue d'y exploiter les hydrocarbures récupérables.

activités hydrocarbures Amont

Les activités hydrocarbures Amont englobent les activités d'exploration et de production de pétrole et de gaz des secteurs Exploration-Production et Integrated Gas, Renewables & Power. Elles n'incluent pas les installations de génération électrique à partir de sources renouvelables ou de gaz naturel telles que les centrales à cycle combiné au gaz naturel.

appréciation (délinéation)

Ensemble des opérations, réalisées après une découverte, ayant pour but de déterminer les limites ou l'extension d'un gisement d'hydrocarbures, d'évaluer ses réserves et son potentiel productif.

association/consortium/joint venture

Termes communément utilisés pour décrire un projet dans lequel deux entités ou plus participent. Pour les principes et méthodes de consolidation applicables aux différents types de partenariat selon les normes IFRS, se reporter à la note 1 de l'annexe aux comptes consolidés.

arrêt

Mise à l'arrêt provisoire d'une installation pour entretien, révision complète ou modernisation.

B**baril**

Unité de mesure de volume de pétrole brut, correspondant à 42 gallons US ou 159 litres.

baril équivalent pétrole (bep)

Unité conventionnelle de mesure permettant de ramener l'énergie libérée par une quantité de combustible à celle dégagée par la combustion d'un baril de pétrole.

biocarburant

Combustible liquide ou gazeux utilisable pour le transport produit à partir de biomasse et répondant à des critères de réduction des émissions de gaz à effet de serre par rapport à la référence fossile.

biogaz (génération électrique à partir de)

Combustion du gaz produit par fermentation de matières organiques non fossiles (biomasse).

biomasse

Ensemble de la matière organique d'origine végétale ou animale.

bitume

Terme faisant référence au bitume naturel, pétrole dans un état solide ou semi-solide dans un dépôt naturel. Dans son état naturel, il contient habituellement du soufre, des métaux et autres composés non-hydrocarbures. Le bitume a une viscosité supérieure à 10 000 centipoises à la température du gisement et à la pression atmosphérique.

Brent

Qualité de pétrole brut (38°API) produite en mer du Nord, issue du gisement de Brent et des champs voisins.

Brent Daté

Terme de marché qui représente le minimum de la valeur des cargaisons de pétrole brut physique Brent, Forties, Oseberg ou Ekofisk, dont la période de chargement est comprise entre le 10^e et le 25^e jour à venir. Les cotations du Brent daté sont utilisées, directement ou indirectement, comme cotations de référence sur le marché international du brut.

C**capacité brute**

Capacité exprimée sur une base 100% quelle que soit la participation détenue dans l'actif.

capacité de production GNL

Capacité moyenne de production de GNL exprimée en millions de tonnes par an sur une base 100%, en prenant en compte les variations de température sur l'année et sans tenir compte de la disponibilité des installations. On distingue la **capacité nominale** qui correspond au design des installations, défini en phase de projet de la **capacité réelle** qui correspond aux tests de capacité sur les installations existantes.

capacité de traitement

Capacité de traitement annuel de pétrole brut des unités de distillation atmosphérique d'une raffinerie.

captage, utilisation et stockage du dioxyde de carbone (CCUS)

Technologies destinées à réduire les GES dans l'atmosphère consistant à capter (C) le CO₂ puis le comprimer et le transporter afin, soit de l'utiliser (U) dans divers procédés industriels (comme la récupération améliorée de la production d'huiles ou de gaz ou la production de produits chimiques), soit de l'injecter dans des formations géologiques profondes pour stockage (S) permanent.

cash flow net

Marge brute d'autofinancement – investissements nets (y compris les autres opérations avec des intérêts ne conférant pas le contrôle).

catalyseurs

Substances qui augmentent la vitesse d'une réaction chimique. Dans les processus de raffinage, ils sont utilisés dans les unités de conversion (réformeur, hydrocraqueur, craqueur catalytique) et de désulfuration. Les principaux catalyseurs sont les métaux précieux (platine) ou des métaux moins nobles tels que le nickel et le cobalt.

Centrale à Cycle Combiné Gaz

Centrale thermique qui associe deux types de turbines : une turbine à combustion et une turbine à vapeur. Cette technologie permet de produire jusqu'à 50% d'électricité supplémentaire.

cogénération

Production simultanée d'énergie électrique et thermique à partir d'un combustible (gaz, fioul ou charbon).

coker (unité de conversion profonde)

Installation qui permet, par craquage de résidus de distillation, d'obtenir des produits légers (gaz, essence, diesel) et du coke.

condensats

Hydrocarbures légers produits avec le gaz naturel qui existent dans le pétrole et le gaz – soit en solution, soit en phase gazeuse – aux conditions initiales de pression et de température du réservoir et qui sont récupérés à l'état liquide dans des séparateurs, des installations sur les sites ou des unités.

consortium

Se reporter à la définition d'« association/consortium/joint venture » ci-dessus.

contrat de concession

Contrat de recherche et d'exploitation par lequel un État-hôte concède à une compagnie pétrolière et gazière (ou un consortium) le droit d'explorer une zone géographique et de développer et produire les réserves éventuelles. La compagnie pétrolière et gazière (ou le consortium) s'engage à exécuter et à financer, à son risque exclusif, toutes les opérations. En contrepartie, elle dispose de la totalité de la production.

contrat de partage de production (PSA, PSC)

Contrat de recherche et d'exploitation par lequel l'État-hôte ou, plus fréquemment, sa société nationale, délègue à une compagnie pétrolière ou gazière (l'entrepreneur) ou un consortium (le groupe entrepreneur) le droit d'explorer une zone géographique et de développer les gisements découverts. L'entrepreneur (ou groupe entrepreneur) s'engage à exécuter et à financer, à son risque exclusif, toutes les opérations. En contrepartie, il dispose d'une partie de la production appelée *cost oil/gas* destinée au remboursement de ses dépenses et investissements. Le solde de la production, ou *profit oil/gas*, est ensuite partagé entre l'entrepreneur (groupe entrepreneur) d'une part et la société nationale et/ou l'État-hôte d'autre part.

contrat de service à risque

Contrat de service à risque où les investissements et les risques sont à la charge de l'entrepreneur. Celui-ci reçoit généralement une quote-part de la production au titre du remboursement des investissements majorés des intérêts et une rémunération monétaire liée à la performance du champ.

conversion

Opération de raffinage visant à transformer les produits lourds (fioul lourd) en produits plus légers ou moins visqueux (essences, carburateurs, etc.).

conversion biochimique

Conversion de ressources carbonées par des transformations biologiques (réactions faisant intervenir des organismes vivants). La fermentation de sucre en éthanol en est un exemple.

conversion thermochimique

Conversion de ressources carbonées (gaz, charbon, biomasse, déchets, CO₂) par des transformations dites thermiques (réactions chimiques contrôlées par l'action combinée de la température, de la pression et souvent d'un catalyseur). La gazéification en est un exemple.

co-processing (ou co-traitement)

Désigne la conversion simultanée, dans une unité de raffinage existante, de résidus issus de la biomasse avec des charges pétrolières afin de produire des biocarburants. A la différence de l'incorporation de biocarburants dans des produits pétroliers finis, le co-processing utilise la biomasse, telle que de l'huile de pyrolyse de bois ou des triglycérides (huiles végétales, huiles de cuisson) comme matière première dans le processus de production de produits pétroliers.

cost oil/gas

Dans le cadre d'un contrat de partage de production, part de la production d'hydrocarbures mise à la libre disposition de l'entrepreneur (groupe entrepreneur) et déterminée contractuellement pour le remboursement des dépenses d'exploration, de développement, d'exploitation et de restitution des sites (dépenses dites « récupérables »). Ce remboursement peut être plafonné à un *cost stop*, fixé par contrat, correspondant à la part maximum de la production qui peut être affectée au remboursement des dépenses.

coûts de production

Coûts liés à la production d'hydrocarbures selon la réglementation FASB ASC 932-360-25-15.

coûts techniques

Ratio (Coûts de production* + charges d'exploration + amortissements*)/production de l'année. *hors éléments non-récurents.

craquage

Processus de raffinage qui consiste à transformer les molécules d'hydrocarbures de grandes dimensions, complexes et lourdes, en molécules plus simples et plus légères, en recourant à la chaleur, à la pression et parfois à un catalyseur. On distingue le craquage catalytique du vapocraquage réalisé sans catalyseur à l'aide de la chaleur. Le craquage permet alors d'obtenir notamment de l'éthylène et du propylène.

D**dégoullottage**

Modification d'une installation permettant d'en augmenter la capacité de production.

degré API

Échelle établie par l'American Petroleum Institute pour mesurer la densité des pétroles. Un degré API élevé signifie un pétrole léger dont le raffinage conduit à un rendement élevé en essence.

dettes financières nettes

Dettes financières non courantes, y compris part à moins d'un an, dettes financières et autres passifs financiers courants, moins la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les actifs financiers courants.

développement

Ensemble des opérations entreprises pour pouvoir accéder à des réserves prouvées et mettre en place des installations techniques pour l'extraction, le traitement, l'acheminement et l'entreposage du pétrole et du gaz : forages de puits de développement ou d'injection, plateformes, *pipelines*, etc.

diesel renouvelable

Désigne le carburant diesel élaboré à 100% à partir de matière première renouvelable, à savoir des huiles végétales ou des matières premières issues de l'économie circulaire (graisses animales, huiles de cuisson usagées, etc). Grâce à son processus de production par hydrotraitement, le diesel renouvelable présente une composition chimique identique au diesel fossile et peut ainsi être utilisé sans limite d'incorporation dans le diesel, sans endommager le fonctionnement des moteurs. L'utilisation du diesel renouvelable permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre de plus de 50% par rapport à son équivalent fossile et contribue également à l'amélioration de la qualité de l'air (réduction des émissions de particules et d'oxyde d'azote).

distillats

Produits obtenus par distillation atmosphérique de pétrole brut ou par distillation sous vide. Cela inclut les distillats moyens tels que les produits pour l'aviation, le carburant diesel et le fioul domestique.

domaine minier

Zones sur lesquelles s'exercent les droits miniers.

droits miniers

Droits d'explorer et/ou d'exploiter les hydrocarbures sur une zone spécifique pour une durée déterminée. Ils recouvrent les notions de « permis », « licence », « titre », etc.

durée de vie des réserves

Indicateur synthétique, calculé à partir des données publiées dans le cadre de l'ASC 932, qui correspond au rapport des réserves prouvées en fin de période, sur la production de l'année écoulée.

E

effet de prix

Impact d'une variation du prix des hydrocarbures sur les volumes dus au titre des contrats de partage de production et sur les limites de production économique.

effet de stock

Les résultats ajustés des secteurs Raffinage-Chimie et Marketing & Services sont communiqués selon la méthode du coût de remplacement. Cette méthode est utilisée afin de mesurer la performance des secteurs et de faciliter la comparabilité de leurs résultats avec ceux des principaux concurrents du Groupe. Dans la méthode du coût de remplacement, proche du LIFO (*Last In, First Out*), la variation de la valeur des stocks dans le compte de résultat est déterminée par référence au différentiel de prix fin de mois d'une période à l'autre ou par référence à des prix moyens de la période selon la nature des stocks concernés et non par référence à la valeur historique des stocks. L'effet de stock correspond à la différence entre les résultats calculés selon la méthode FIFO (*First In, First Out*) et les résultats selon la méthode du coût de remplacement.

effet des variations de juste valeur

L'effet des variations de juste valeur présenté en éléments d'ajustement correspond, pour certaines transactions, à des différences entre la mesure interne de la performance utilisée par le Comité exécutif de TOTAL et la comptabilisation de ces transactions selon les normes IFRS. Les normes IFRS prévoient que les stocks de Trading soient comptabilisés à leur juste valeur en utilisant les cours *spot* de fin de période. Afin de refléter au mieux la gestion par des transactions dérivées de l'exposition économique liée à ces stocks, les indicateurs internes de mesure de la performance intègrent une valorisation des stocks de Trading en juste valeur sur la base de cours *forward*. Par ailleurs, dans le cadre de ses activités de Trading, TOTAL conclut des contrats de stockage dont la représentation future est enregistrée en juste valeur dans la performance économique interne du Groupe, mais n'est pas autorisée par les normes IFRS.

Enfin, TOTAL souscrit des instruments dérivés dans le but de gérer l'exposition aux risques de certains contrats ou actifs opérationnels. En application des normes IFRS, ces instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur alors que les transactions opérationnelles sous-jacentes sont comptabilisées lors de leur réalisation. Les indicateurs internes reportent la reconnaissance du résultat sur les instruments dérivés au dénouement des transactions.

éléments non récurrents

En raison de leur caractère inhabituel ou particulièrement significatif, certaines transactions qualifiées « d'éléments non récurrents » sont exclues des informations par secteur d'activité. En général, les éléments non récurrents concernent des transactions qui sont significatives, peu fréquentes ou inhabituelles. Cependant, dans certains cas, des transactions telles que coûts de restructuration ou cessions d'actifs, qui ne sont pas considérées comme représentatives du cours normal de l'activité, peuvent être qualifiées d'éléments non récurrents, bien que des transactions similaires aient pu se produire au cours des exercices précédents, ou risquent de se reproduire lors des exercices futurs.

énergies fossiles

Énergies produites à partir de pétrole, gaz naturel et charbon.

énergies renouvelables

Source d'énergie dont les stocks se reconstituent ou sont inépuisables, comme le solaire, l'éolien, l'hydraulique, la biomasse et la géothermie.

éolien offshore

Eolienne installée en mer au large des côtes plutôt que dans les terres. Fonctionnant selon le même modèle que les modèles terrestres, les éoliennes en mer permettent de capter des vents plus soutenus et plus réguliers, et ainsi de produire plus d'électricité.

éthane

Gaz combustible de la famille des alcanes composé de deux atomes de carbone, incolore et inodore, que l'on peut trouver dans le gaz naturel et le gaz de pétrole.

éthanol

Également appelé alcool éthylique ou communément alcool, l'éthanol s'obtient par fermentation de sucre (betterave, canne à sucre) ou d'amidon (céréales). L'éthanol a de nombreuses applications d'ordre alimentaire, chimique ou énergétique (biocarburant).

éthylène/propylène

Produits pétrochimiques issus du craquage de naphtha ou d'hydrocarbures légers et intervenant dans la fabrication du polyéthylène et du polypropylène notamment, deux matières plastiques fréquemment utilisées dans les emballages, l'industrie automobile, l'électroménager, le sanitaire et le textile.

études de FEED (*front-end engineering design*)

Ensemble des études de définition du projet et de préparation de son exécution. Dans le processus de TOTAL, elles couvrent les phases d'avant-projet et de mise en œuvre préparatoire (*basic engineering*).

F

farm-in (ou farm-out)

Acquisition (ou cession) de la totalité ou d'une partie d'un intérêt dans un titre minier pétrolier et/ou gazier par le transfert des droits et obligations dans le permis ou la licence correspondante et dans les contrats y afférents.

farmdown

Opération de cession partielle à un tiers d'une participation dans un actif.

farnésène

Molécule hydrocarbonée comportant 15 atomes de carbone, qui peut être utilisée pour la fabrication de carburant ou de composés chimiques.

FLNG (*floating liquefied natural gas*)

Unité flottante permettant la liquéfaction du gaz naturel et le stockage du GNL.

FPSO (*floating production, storage and offloading*)

Unité flottante intégrée regroupant les équipements permettant de produire, traiter et stocker les hydrocarbures et de les transférer directement en mer à un pétrolier.

fracturation hydraulique

Technique permettant de fracturer la roche pour en améliorer la perméabilité.

FSRU (*floating storage and regasification unit*)

Unité flottante permettant de stocker le GNL et de le regazéifier.

G**gaz associé**

Gaz libéré lors de la production de pétrole.

gaz commercial

Gaz issu des installations amont destiné au marché du gaz de manière directe ou indirecte.

gaz de schiste

Gaz naturel contenu dans une roche mère et n'ayant pas migré dans un réservoir.

gaz naturel

Mélange d'hydrocarbures légers gazeux extraits depuis des réservoirs souterrains. Il est composé principalement de méthane, mais peut aussi contenir de l'éthane jusqu'à 10%, molécules à 1 ou 2 atomes de carbone, et d'autres composés en petite quantité.

GNL (gaz naturel liquéfié)

Gaz naturel qui a été liquéfié par refroidissement à une température de l'ordre de -160°C pour le transporter, ce qui permet de réduire son volume d'un facteur de près de 600.

GPL (gaz de pétrole liquéfié)

Hydrocarbures légers (dont les composants sont le propane et le butane, faisant partie de la famille des alcanes composés respectivement de 3 et 4 atomes de carbone), gazeux dans les conditions normales de température et de pression et maintenus dans un état liquide en augmentant la pression ou en diminuant la température. Le GPL fait partie des LGN.

H**huile**

Terme générique qui désigne le pétrole brut, les condensats et les liquides de gaz naturel.

huile de schiste

Huile contenue dans une roche mère et n'ayant pas migré dans un réservoir.

hydrocarbures

Mélange de molécules composé principalement d'atomes de carbone et d'hydrogène. Ils peuvent être solides comme l'asphalte, liquides comme le pétrole brut ou gazeux comme le gaz naturel. Ils peuvent inclure des composants avec du soufre, de l'azote, des métaux, etc.

hydrocarbures non conventionnels

Pétrole et gaz qui ne peuvent être produits ou extraits en utilisant des techniques classiques. Ces hydrocarbures comprennent généralement l'huile et le gaz de schiste, les gaz de charbon, le gaz situé dans des réservoirs très peu perméables, les hydrates de méthane, les bruts extra lourds, les bitumes, et les hydrocarbures liquides ou gazeux générés lors de la pyrolyse des schistes bitumineux.

hydrocraqueur

Unité de la raffinerie qui utilise des catalyseurs et une pression extrêmement élevée, en présence de surplus d'hydrogène, pour convertir les huiles lourdes en fractions plus légères.

I**installations oil & gas opérées**

Installations opérées par le Groupe dans le cadre des activités d'hydrocarbures Amont et des activités des secteurs Raffinage-Chimie et Marketing & Services. Elles n'incluent pas les installations de génération électrique à partir de sources renouvelables ou de gaz naturel telles que les centrales à cycle combiné au gaz naturel.

investissements bruts

Investissements y compris acquisitions et augmentation des prêts non courants.

investissements nets

Investissements organiques + acquisitions nettes.

investissements organiques

Investissements nets, hors acquisitions, cessions et autres opérations avec des intérêts ne conférant pas le contrôle.

J**joint venture**

Se reporter à la définition d'« association/consortium/joint venture » ci-dessus.

juste valeur

Prix qui serait reçu pour la vente ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

L**LGN (liquides de gaz naturel)**

Un mélange d'hydrocarbures légers que l'on trouve dans la phase gazeuse à température et pression ambiantes et qui sont récupérés sous forme liquide dans des unités de traitement du gaz. Les LGN incluent l'éthane, le propane et le butane.

lignocellulose

Le constituant principal de la paroi cellulaire des plantes. Elle peut provenir aussi bien des résidus agricoles et forestiers ou des sous-produits de transformation du bois que de cultures dédiées et représente la source de carbone renouvelable la plus abondante de la planète. Cette abondance et sa composition (très riche en sucres polymérisés) en font un substrat de choix pour produire des biocarburants. À ce titre, sa conversion qu'elle soit par voies thermochimiques (par exemple, gazéification) ou par des procédés biochimiques est très étudiée.

liquides

De manière générique, le pétrole brut, les bitumes, les condensats et le LGN.

M**marge brute d'autofinancement**

Flux de trésorerie d'exploitation avant variation du besoin en fonds de roulement au coût de remplacement, hors impact des contrats comptabilisés en juste valeur du secteur iGRP, et y compris les plus-values de cession de projets renouvelables (à partir du premier trimestre 2020).

marge brute d'autofinancement hors frais financiers (DACF)

Flux de trésorerie d'exploitation avant variation du besoin en fonds de roulement, au coût de remplacement, hors impact des contrats comptabilisés en juste valeur du secteur iGRP, y compris les plus-values de cession de projets renouvelables (à partir du premier trimestre 2020) et hors frais financiers.

marge sur coûts variables raffinage Europe

Indicateur représentant la marge moyenne sur coûts variables réalisée par le raffinage de TOTAL en Europe. Elle est égale à la différence entre les ventes de produits raffinés réalisées par le raffinage européen de TOTAL et les achats de pétrole brut avec les coûts variables associés divisée par les quantités raffinées en tonnes.

L'indicateur précédemment utilisé, l'ERMI, était destiné à représenter la marge après coûts variables d'une raffinerie complexe hypothétique située autour de Rotterdam en Europe du Nord traitant un mélange de pétrole brut et d'autres intrants couramment fournis dans cette région afin de produire et commercialiser les principaux produits raffinés aux prix en vigueur dans cette région.

méthanier

Navire spécialement conçu pour le transport de GNL et disposant de réservoirs minimisant les pertes thermiques afin de maintenir le GNL à l'état liquide.

microréseau

Réseaux électriques de petite taille, conçus pour fournir un approvisionnement électrique fiable et de meilleure qualité à un petit nombre de consommateurs. Ils agrègent de multiples installations de production locales et diffuses (micro-turbines, piles à combustible, petits générateurs diesel, panneaux photovoltaïques, éoliennes, petite hydraulique), des installations de consommation, des installations de stockage et des outils de supervision et de gestion de la demande.

mix énergétique

Ensemble des sources d'énergies utilisées pour répondre à la demande en énergie.

N

naphta

Essence lourde utilisée comme base en pétrochimie.

nature-based solutions

Gestion et usage durable de la nature pour relever des défis socio-environnementaux. Les solutions sont inspirées et soutenues par des ressources naturelles ; elles sont rentables, procurent des avantages environnementaux, sociaux et économiques et aident à diminuer les effets du changement climatique.

O

oléfines

Ensemble de produits (gaz) obtenus après craquage de charges pétrolières. Les oléfines sont : l'éthylène, le propylène et le butadiène. Ces produits trouvent des applications dans la fabrication des matières plastiques (polyéthylène, polypropylène, PVC, etc.), dans la production d'élastomères (polybutadiène, etc.), ou dans la fabrication de grands intermédiaires chimiques.

opérateur

Se dit d'une société chargée de la conduite des activités pétrolières ou gazières sur un permis déterminé au nom et pour le compte de l'ensemble des associés, au sein d'une association. On parle également de raffinerie opérée par un partenaire donné lorsque la conduite des activités est confiée à ce dernier pour le compte de l'ensemble des partenaires de l'association propriétaire de ladite raffinerie.

Opep

Organisation des pays exportateurs de pétrole.

P

permis

Superficie cédée contractuellement à une compagnie pétrolière (ou un consortium) par l'État-hôte pour une durée déterminée afin d'effectuer des travaux d'exploration ou d'exploiter un gisement.

permis prouvé

Permis sur lequel il existe des réserves prouvées.

permis non prouvé

Permis sur lequel il n'existe pas de réserves prouvées.

petcoke (ou coke de pétrole)

Produit résiduel du procédé d'amélioration des coupes très lourdes du pétrole. Ce produit solide et noir se compose majoritairement de carbone et peut être utilisé comme combustible.

pétrole brut

Mélange de composés (principalement des pentanes et des hydrocarbures plus lourds) qui existe à l'état liquide aux conditions initiales de température et de pression du réservoir et qui reste liquide dans des conditions de pression atmosphérique et de température ambiante.

pétrole et gaz

Terme générique qui désigne tous les hydrocarbures (pétrole brut, condensats, LGN, bitumes, gaz).

plateau de production

Niveau moyen stabilisé de production d'hydrocarbures d'un champ attendu après montée en puissance.

point mort *cash* organique avant dividende

Prix du Brent pour lequel la marge brute d'autofinancement couvre les investissements organiques.

polymères

Molécule constituée de monomères unis les uns aux autres par des liaisons dites covalentes, tels que les polyoléfines produites à partir d'oléfines, ou l'amidon et les protéines produites naturellement.

PPA

Power Purchase Agreement. Contrat à long terme de livraison d'électricité produite à partir de sources renouvelables.

production opérée

Quantité totale d'hydrocarbures produite sur les champs opérés par le Groupe.

projet

Le terme « projet », tel qu'il est utilisé dans ce document, est susceptible de recouvrir différentes significations telles qu'actifs, accords, investissements, développements, phases, activités ou composantes. Chacun de ces termes pris individuellement peut également être décrit de manière informelle comme un « projet ». L'utilisation de ce terme est donnée uniquement à titre indicatif et n'a pas vocation à fournir une description précise du terme « projet », dont l'acceptation dépend de lois ou réglementations particulières.

projet *brownfield*

Projet concernant des champs existants déjà développés.

projet *greenfield*

Projet concernant des champs vierges de tout développement.

puits de carbone

Réservoir naturel (tel que la végétation, les océans) ou artificiel (tel que le CCUS) qui stocke le carbone sous différentes formes.

R**raffinage**

Ensemble des procédés de fabrication des différents produits dérivés du pétrole à partir de pétrole brut (distillation, reformage, désulfuration, craquage, etc.).

ratio d'endettement

(Dette nette)/(dette nette + capitaux propres part du Groupe + intérêts minoritaires ne conférant pas le contrôle).

ratio d'endettement hors engagements liés aux contrats de location

(Dette nette hors engagements liés aux contrats de location)/(dette nette hors engagements liés aux contrats de location + capitaux propres part du Groupe + intérêts minoritaires ne conférant pas le contrôle).

regazéification

Avant l'acheminement du gaz par gazoduc depuis le terminal jusqu'aux réseaux de distribution, le GNL est regazéifié : sa température est portée d'environ -160°C à plus de 0°C sous haute pression.

rentabilité des capitaux employés moyens (ROACE)

Rapport du résultat opérationnel net ajusté à la moyenne des capitaux employés au coût de remplacement de début et de fin de période.

rentabilité des capitaux propres (ROE)

Rapport du résultat net ajusté de l'ensemble consolidé à la moyenne des capitaux propres retraités (après distribution) de début et de fin de période. Les capitaux propres retraités pour l'exercice concerné sont calculés après distribution de dividende (sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale).

réserves

Quantités restantes d'hydrocarbures présumés récupérables à partir de champs reconnus (forés) par application de projets de développement et dans des conditions économiques définies.

réserves prouvées (réserves 1P)

Les réserves prouvées de pétrole et de gaz correspondent aux quantités de pétrole et de gaz estimées avec une certitude raisonnable, qui, d'après l'analyse des données géologiques et techniques, peuvent être économiquement exploitables dans les années à venir, à partir des réservoirs connus, dans les conditions économiques existantes, selon les méthodes d'exploitation en place et en fonction de la réglementation en vigueur, avant l'expiration du contrat accordant les droits d'exploitation (sauf s'il apparaît que le renouvellement des droits est raisonnablement certain), et ce quelle que soit la méthode utilisée (déterministe ou probabiliste) pour réaliser cette estimation.

réserves prouvées développées

Les réserves prouvées développées de pétrole et de gaz sont les réserves prouvées récupérables (i) soit à partir des puits existants grâce aux équipements et aux méthodes d'exploitation en place, ou pour lesquelles le coût de l'équipement nécessaire reste relativement inférieur au coût de forage d'un nouveau puits ; (ii) soit grâce à des équipements d'extraction et des infrastructures d'exploitation qui sont opérationnels au moment de l'estimation des réserves dans le cas où l'extraction peut se faire sans le forage d'un puits.

réserves prouvées et probables (réserves 2P)

Somme des réserves prouvées et des réserves probables. Les réserves 2P sont les quantités médianes d'hydrocarbures récupérables sur des champs ayant déjà été forés, couverts par des contrats Exploration & Production et pour lesquels les études techniques mettent en évidence un développement économique dans un environnement de prix long terme. Elles incluent les projets développés par techniques minières.

réserves prouvées non développées

Les réserves de pétrole et de gaz prouvées non développées sont des réserves prouvées qu'il est prévu de récupérer à partir de nouveaux puits sur des zones n'ayant pas encore fait l'objet de forages ou en utilisant des puits existants dont la remise en production nécessite des dépenses relativement importantes.

réservoirs

Formation rocheuse souterraine poreuse et perméable qui contient du pétrole ou du gaz naturel.

restitution des sites

Les sociétés peuvent avoir des obligations en matière d'abandon des puits, démantèlement des installations, déconstruction des ouvrages ou réhabilitation de l'environnement. Ces obligations ont en général leur origine dans les accords internationaux, les réglementations locales ou des engagements contractuels.

résultats ajustés

Résultats au coût de remplacement, hors éléments non récurrents, et hors l'effet des variations de juste valeur.

S**sables bitumineux**

Sable contenant du bitume naturel.

shipping

Transport par voie maritime. Le transport de GNL se fait à bord de méthaniers (voir définition).

side track

Puits dérivé foré à partir d'une portion de puits existante (et non pas en partant de la surface). Il est utilisé pour contourner une obstruction dans le puits d'origine ou reprendre le forage dans une nouvelle direction ou encore explorer une zone géologique proche.

silicium

Élément le plus abondant dans la croûte terrestre après l'oxygène. Il n'existe pas à l'état libre mais sous forme de composés comme la silice, utilisée depuis très longtemps comme composé essentiel du verre. Le polysilicium (ou silicium cristallin), obtenu par purification du silicium et constitué de cristaux d'aspect métallique, est employé pour la construction des panneaux solaires photovoltaïques. D'autres minéraux ou alliages peuvent néanmoins être utilisés.

sismique

Méthode d'exploration consistant à envoyer méthodiquement des ondes dans le sous-sol et à enregistrer leur réflexion pour déterminer le type, la taille, la forme et la profondeur des couches du sous-sol.

soutage de GNL

Type particulier d'opération où le GNL est transféré d'une source de distribution déterminée (navire de soutage, terminal méthanier par exemple) vers un navire alimenté au GNL.

splitter de condensats

Unité où se fait la distillation de condensats en amont d'unités de raffinage ou de pétrochimie.

T

taux effectif d'imposition

(Impôt sur le résultat opérationnel net ajusté)/(résultat opérationnel net ajusté – quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence – dividendes reçus des participations – dépréciations des écarts d'acquisition + impôt sur le résultat opérationnel net ajusté).

tight gas

Gaz naturel piégé dans une roche réservoir très peu perméable.

train de GNL

Installation faisant partie d'une usine de liquéfaction et permettant de séparer le gaz naturel des autres gaz comme les gaz acides et les GPL, pour ensuite le liquéfier, et enfin le stocker, avant le chargement sur les méthaniers.

U

unité de désulfuration

Installation dans laquelle est effectué le processus d'élimination du soufre ou des composés sulfurés des mélanges d'hydrocarbures gazeux ou liquides.

unitisation

Création d'une association nouvelle et désignation d'un seul opérateur pour le développement et la production en un actif unique d'un gisement d'hydrocarbures chevauchant plusieurs permis/licences ou pays.

V

vapocraqueur

Usine pétrochimique qui transforme le naphta et les hydrocarbures légers en éthylène, propylène et autres matières premières chimiques.

W

watt AC (Wac)

Unité de mesure de puissance de courant alternatif délivrée par un panneau photovoltaïque sur le réseau électrique. Généralement égale au watt de puissance de crête multiplié par le rendement de l'onduleur DC/AC.

watt crête (Wc)

Unité de mesure de puissance de sortie délivrée par un panneau photovoltaïque sous plein rayonnement solaire (dans des conditions d'essai standard).

Tables de concordance

Table de concordance du Document d'enregistrement universel (DEU), permettant d'identifier les informations prévues par l'Annexe 1 du règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 complétant le règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne la forme, le contenu, l'examen et l'approbation du prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé, et abrogeant le règlement (CE) no 809/2004 de la Commission

Informations prévues à l'Annexe 1 du règlement délégué (UE) 2019/980		Document d'enregistrement universel 2020	
		Chapitres concernés	Paragraphes concernés
1.	Personnes responsables, informations provenant de tiers, rapports d'experts et approbation de l'autorité compétente		
1.1	Personnes responsables	p 1	p 1
1.2	Déclaration des personnes responsables	p 1	p 1
1.3	Déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	n/a	n/a
1.4	Informations provenant de tiers	n/a	n/a
1.5	Approbation de l'autorité compétente	n/a	n/a
2.	Contrôleurs légaux des comptes	4	4.4.5
3.	Facteurs de risque	3	3.1
4.	Informations concernant l'émetteur		
4.1	Raison sociale et nom commercial	1 7	1.7.3 7.2.1
4.2	Lieu et numéro d'enregistrement, identifiant d'entité juridique (LEI)	1 7	1.7.3 7.2.1
4.3	Date de constitution et durée de vie	1 7	1.7.3 7.2.1
4.4	Siège social, forme juridique, législation applicable, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège social, site web	1 7	1.7.3 7.2.1
5.	Aperçu des activités		
5.1	Principales activités	1 2	1.1.1 2.1 à 2.5
5.2	Principaux marchés	1 2	1.1.1 2.1 à 2.5
5.3	Événements importants dans le développement des activités	1	1.8.1
5.4	Stratégie et objectifs	1	1.3 1.8
5.5	Dépendance à l'égard de certains brevets, licences, contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	2 3	2.1 à 2.5 3.1.2 et 3.1.5
5.6	Position concurrentielle	1 2 3	1.1.1 2.1 à 2.5 3.1.6
5.7	Investissements	1	1.4
5.7.1	Investissements importants réalisés au cours des trois derniers exercices	1	1.4.1
5.7.2	Investissements importants en cours ou pour lesquels des engagements fermes ont déjà été pris	1	1.4.2
5.7.3	Informations concernant les coentreprises et les entreprises dans lesquelles l'émetteur détient une part de capital susceptible d'avoir une incidence significative sur l'évaluation de son actif et de son passif, de sa situation financière ou de ses résultats	2	2.1 à 2.5
5.7.4	Description des questions environnementales pouvant influencer l'utilisation par l'émetteur de ses immobilisations corporelles	3 5	3.1.2 et 3.4 5.5 et 5.6
6.	Structure organisationnelle	1	1.7.3
6.1	Place de l'émetteur dans le Groupe	1	1.7.3
6.2	Liste des filiales importantes	1 8	1.7.3 8.7 (Note 18)
7.	Examen de la situation financière et du résultat		
7.1	Situation financière		
7.1.1	Situation financière	1	1.8.1.1

		Document d'enregistrement universel 2020	
		Chapitres concernés	Paragraphes concernés
Informations prévues à l'Annexe 1 du règlement délégué (UE) 2019/980			
7.1.2	Évolution future probable des activités de l'émetteur et activités en matière de recherche et de développement	1	1.5
7.2	Résultats d'exploitation	1 8 10	1.8.1.1 8.2 10.2.1
7.2.1	Facteurs importants influençant sensiblement le revenu d'exploitation	1 8	1.8.1.1 et 1.8.1.4 8.7 (Notes 3, 4 et 5)
7.2.2	Explication de l'évolution du chiffre d'affaires net ou des produits nets au cours des trois derniers exercices	1 8	1.8.1.1 8.7 (Notes 3, 4 et 5)
8.	Trésorerie et capitaux		
8.1	Informations sur les capitaux (à court terme et à long terme)	1	1.8.1.2
8.2	Source, montant et description des flux de trésorerie	1 8	1.8.1.2 8.5
8.3	Besoins de financement et structure de financement	1	1.8.1.2
8.4	Restrictions à l'utilisation de capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les activités	1	1.8.1.2
8.5	Sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les investissements importants ou pour lesquels des investissements fermes ont déjà été pris	1 8	1.4.3 et 1.8.1.2 8.7 (Note 7)
9.	Environnement réglementaire	1 2 3	1.8.1.3 et 1.8.1.4 2.3.5 3.1.4
10.	Informations sur les tendances		
10.1	Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la clôture du dernier exercice écoulé	1	1.8.1.1 et 1.8.1.4
10.2	Tendances connues, incertitudes, demandes, engagements ou événements susceptibles d'influencer significativement les perspectives de l'exercice en cours	1 3	1.8.1.3 et 1.8.1.4 3.1, 3.4 et 3.5
11.	Prévisions ou estimations du bénéfice	n/a	n/a
12.	Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction générale		
12.1	Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction	4	4.1
12.2	Conflits d'intérêts, engagements relatifs aux nominations, restrictions aux cessions de participations dans le capital social de l'émetteur	4	4.1.1.2
13.	Rémunération et avantages		
13.1	Rémunérations versées et avantages en nature octroyés par l'émetteur et ses filiales	4	4.3
13.2	Sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, retraites ou autres avantages	4 8 10	4.3.2 8.7 (Notes 8.4, 9 et 10) 10.3 (Note 26)
14.	Fonctionnement des organes d'administration et de direction		
14.1	Date d'expiration des mandats actuels et date d'entrée en fonction	4	4.1.1
14.2	Contrats avec l'émetteur ou ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages au terme de tels contrats	4	4.3.2
14.3	Informations sur le Comité d'audit et le Comité de rémunération de l'émetteur	4	4.1.2.3
14.4	Conformité au régime de gouvernement d'entreprise applicable	4	4.2
14.5	Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise	4	4.1
15.	Salariés		
15.1	Effectif à la clôture des trois derniers exercices, si cette information est importante, répartition par grande catégorie d'activité et par site	1 5 8	1.1.1 5.3 8.7 (Note 10)
15.2	Participations au capital et stock options	4 6	4.3.4 6.4.2
15.3	Accords prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	4 5	4.3.4 5.3

Informations prévues à l'Annexe 1 du règlement délégué (UE) 2019/980		Document d'enregistrement universel 2020	
		Chapitres concernés	Paragraphes concernés
16.	Principaux actionnaires		
16.1	Participations détenues au-delà des seuils devant être déclarés (participations connues) à la date du DEU ou déclaration appropriée attestant de leur absence	6	6.4.1
16.2	Droits de vote des principaux actionnaires excédant leur quote-part du capital	7	7.2.4
16.3	Contrôle exercé sur l'émetteur par un ou plusieurs actionnaires	n/a	n/a
16.4	Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait entraîner ultérieurement un changement de son contrôle	n/a	n/a
17.	Opérations avec des parties liées	4 8	4.4.1 8.7 (Note 8)
18.	Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de l'émetteur		
18.1	Informations financières historiques		
18.1.1	Informations financières historiques auditées	7	7.3
18.1.2	Changement de date de référence comptable	n/a	n/a
18.1.3	Normes comptables	8	8.7 (Note 1)
18.1.4	Changement de référentiel comptable	8	8.7
18.1.5	Informations financières auditées conformément aux normes comptables nationales	7 8	7.3 8.1
18.1.6	États financiers annuels consolidés	8	8.2 à 8.7
18.1.7	Date des dernières informations financières		31 décembre 2020
18.2	Informations financières intermédiaires et autres		
18.2.1	Informations financières trimestrielles ou semestrielles établies depuis la date des derniers états financiers vérifiés	n/a	n/a
18.2.2	Informations financières intermédiaires des six premiers mois de l'exercice qui suit la fin du dernier exercice vérifié	n/a	n/a
18.3	Audit des informations financières annuelles historiques		
18.3.1	Vérifications des informations financières annuelles historiques	7 8 10	7.3.3 8.1 10.1
18.3.2	Autres informations figurant dans le Document d'enregistrement universel et vérifiées par les contrôleurs légaux	4 10	4.5 10.1
18.3.3	Sources des informations financières figurant dans le Document d'enregistrement universel et non tirées des états financiers certifiés de l'émetteur	7 9	7.3.4 9.1 à 9.4
18.4	Informations financières pro forma	n/a	n/a
18.5	Politique en matière de dividendes	1 6	1.8.1.1 6.2
18.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage	3	3.5
18.7	Changement significatif de la situation financière de l'émetteur	1	1.8.1.4
19.	Informations supplémentaires		
19.1	Capital social		
19.1.1	Capital souscrit et capital autorisé	7 8 10	7.1 8.7 (Note 9) 10.3 (Note 7) et 10.4.2
19.1.2	Actions non représentatives du capital	n/a	n/a
19.1.3	Actions détenues par l'émetteur ou par ses filiales	6 8 10	6.3.2.4 8.7 (Note 9) 10.3 (Note 7) et 10.4.1
19.1.4	Valeurs mobilières donnant accès à terme au capital social de l'émetteur	4 7	4.4.2 7.1.3
19.1.5	Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit mais non émis, ou à toute augmentation de capital	n/a	n/a
19.1.6	Capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option	n/a	n/a

		Document d'enregistrement universel 2020	
		Chapitres concernés	Paragraphes concernés
Informations prévues à l'Annexe 1 du règlement délégué (UE) 2019/980			
19.1.7	Historique du capital social de l'émetteur au cours des trois derniers exercices	7 8 10	7.1.4 8.7 (Note 9) 10.3 (Note 7)
19.2	Acte constitutif et statuts		
19.2.1	Objet social de l'émetteur, numéro d'immatriculation	7	7.2.1 et 7.2.2
19.2.2	Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	7	7.2.4
19.2.3	Dispositions statutaires, charte ou règlement de l'émetteur pouvant retarder, différer ou empêcher un changement de son contrôle	4 7	4.4.4 7.2.4
20.	Contrats importants (autres que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires)	n/a	n/a
21.	Documents disponibles	6	6.6.1

Table de concordance du Document d'enregistrement universel permettant d'identifier les informations qui constituent le rapport financier annuel

Afin de faciliter la lecture du présent Document d'enregistrement universel, la table de concordance ci-après permet d'identifier, dans le présent Document d'enregistrement universel, les informations qui constituent le rapport financier annuel devant être publié par les sociétés cotées conformément aux articles L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et 222-3 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Rapport financier annuel	Document d'enregistrement universel 2020
	Chapitre / Paragraphes
Comptes annuels	Chapitre 10 / 10.2 et 10.3
Comptes consolidés	Chapitre 8 / 8.2 à 8.7
Rapport de gestion (informations minimales au sens de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF)	Cf table de concordance du rapport financier ci-après
Déclaration des personnes responsables du rapport financier annuel	p.1
Rapports des contrôleurs légaux des comptes sur les comptes sociaux et les comptes consolidés	Chapitre 8 / 8.1 Chapitre 10 / 10.1

Table de concordance du rapport de gestion du Conseil d'administration mentionné à l'article L. 225-100 du Code de commerce auquel sont joints le rapport sur le gouvernement d'entreprise et la déclaration de performance extra-financière

Afin de faciliter la lecture du présent Document d'enregistrement universel, la table de concordance ci-après permet d'identifier les informations devant figurer au sein du rapport de gestion.

N°	Éléments requis	Textes de référence	Chapitre / Paragraphes
1	Informations relatives à la situation et à l'activité de la Société et du Groupe		
1.1	Situation de la Société durant l'exercice écoulé et analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et du Groupe, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires	Articles L. 225-100-1, I., 1°, L. 232-1-II, L. 233-6 et L. 233-26 du Code de commerce	Chapitre 1 / 1.8.1.1 et 1.8.1.2 Chapitre 8 / 8.7 (Note 2)
1.2	Indicateurs clés de performance de nature financière	Article L. 225-100-1, I, 2° du Code de commerce	Chapitre 1 / 1.1.1 Chapitre 2 / 2.5.1
1.3	Indicateurs clés de performance de nature non financière ayant trait à l'activité spécifique de la Société et du Groupe, notamment informations relatives aux questions d'environnement et de personnel	Article L. 225-100-1, I, 2° du Code de commerce	Chapitre 1 / 1.1.1 Chapitre 5 / 5.3 à 5.11
1.4	Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le Rapport de gestion est établi	Articles L. 232-1, II et L. 233-26 du Code de commerce	Chapitre 1 / 1.8.1.4 Chapitre 8 / 8.7 (Note 17)
1.5	Identité des principaux actionnaires et détenteurs des droits de vote aux assemblées générales, et modifications intervenues au cours de l'exercice	Article L. 233-13 du Code de commerce	Chapitre 6 / 6.4.1
1.6	Succursales existantes de la Société	Article L. 232-1, II du Code de commerce	Chapitre 1 / 1.7.3
1.7	Prises de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège social sur le territoire français	Article L. 233-6 al. 1 du Code de commerce	Chapitre 1 / 1.7.3
1.8	Aliénation de participations croisées	Articles L. 233-29, L. 233-30 et R. 233-19 du Code de commerce	n/a

N°	Éléments requis	Textes de référence	Chapitre / Paragraphes
1.9	Evolution prévisible de la situation de la Société et du Groupe et perspectives d'avenir	Articles L. 232-1, II et L. 233-26 du Code de commerce	Chapitre 1 / 1.8.1.3 Chapitre 8 / 8.7 (Note 2)
1.10	Activités en matière de recherche et de développement	Articles L. 232-1, II et L. 233-26 du Code de commerce	Chapitre 1 / 1.5
1.11	Tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices	Article R. 225-102 du Code de commerce	Chapitre 10 / 10.4.2
1.12	Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients	Article D. 441-4 du Code de commerce	Chapitre 5 / 5.10
1.13	Montant des prêts interentreprises consentis et déclaration du commissaire aux comptes	Articles L. 511-6 et R. 511-2-1-3 du Code monétaire et financier	n/a
2	Contrôle interne et gestion des risques		
2.1	Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société et les sociétés du Groupe sont confrontées	Article L. 225-100-1, I, 3° du Code de commerce	Chapitre 1 / 1.8.1.3 et 1.8.1.4 Chapitre 3 / 3.1
2.2	Indications sur les risques financiers liés aux effets du changement climatique et présentation des mesures que prend l'entreprise pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas carbone dans toutes les composantes de son activité	Article L. 22-10-35, 1° du Code de commerce	Chapitre 3 / 3.1 et 3.3 Chapitre 5 / 5.6
2.3	Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	Article L. 22-10-35, 2° du Code de commerce	Chapitre 3 / 3.3
2.4	Indications sur les objectifs et la politique de la Société concernant la couverture de chaque catégorie principale de transactions prévues pour lesquelles il est fait usage de la comptabilité de couverture Exposition aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie Indication de l'utilisation par l'entreprise des instruments financiers	Article L. 225-100-1, I, 4° du Code de commerce	Chapitre 3 / 3.3 Chapitre 1 / 1.8.1.2
2.5	Dispositif anti-corruption	Loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016	Chapitre 5 / 5.8.1
2.6	Plan de vigilance relatif à l'activité de la Société et de l'ensemble des filiales ou sociétés qu'elle contrôle et compte rendu de sa mise en œuvre effective	Article L. 225-102-4 du Code de commerce	Chapitre 3 / 3.6
3	Rapport sur le gouvernement d'entreprise		
Informations sur les rémunérations			
3.1	Description de la politique de rémunération des mandataires sociaux dans toutes les composantes de la rémunération fixe et variable, du processus de décision suivi pour sa détermination, sa révision et sa mise en œuvre	Article L. 22-10-8 (anciennement L. 225-37-2) du Code de commerce	Chapitre 4 / 4.3.1.1 et 4.3.2.2
3.2	Rémunération totale et avantages de toute nature versés par la Société durant l'exercice 2020 ou attribués à raison du mandat au titre de 2020 à chaque mandataire social de TOTAL SE	Article L. 22-10-9, I, 1° (anciennement L. 225-37-3, I, 1°) du Code de commerce	Chapitre 4 / 4.3.1.2 et 4.3.2.1
3.3	Proportion relative de la rémunération fixe et variable	Article L. 22-10-9, I, 2° (anciennement L. 225-37-3, I, 2°) du Code de commerce	Chapitre 4 / 4.3.1.2 et 4.3.2.1
3.4	Utilisation de la possibilité de demander la restitution d'une rémunération variable	Article L. 22-10-9, I, 3° (anciennement L. 225-37-3, I, 3°) du Code de commerce	n/a
3.5	Mention des engagements de toute nature pris par TOTAL SE au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à l'exercice de celles-ci, notamment les engagements de retraite et autres avantages viagers	Article L. 22-10-9, I, 4° (anciennement L. 225-37-3, I, 4°) du Code de commerce	Chapitre 4 / 4.3.1.2 et 4.3.2.1
3.6	Rémunération versée ou attribuée par une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce	Article L. 22-10-9, I, 5° (anciennement L. 225-37-3, I, 5°) du Code de commerce	n/a

N°	Éléments requis	Textes de référence	Chapitre / Paragraphes
3.7	Ratios entre le niveau de rémunération de chaque mandataire social et les rémunérations moyenne et médiane des salariés de la Société	Article L. 22-10-9, I, 6° (anciennement L. 225-37-3, I, 6°) du Code de commerce	Chapitre 4 / 4.3.2.1
3.8	Évolution annuelle de la rémunération, des performances de la société, de la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés de la société, autres que les dirigeants, et des ratios, au cours des cinq exercices les plus récents au moins	Article L. 22-10-9, I, 7° (anciennement L. 225-37-3, I, 7°) du Code de commerce	Chapitre 4 / 4.3.2.1
3.9	Explication de la manière dont la rémunération totale respecte la politique de rémunération adoptée, y compris la manière dont elle contribue aux performances à long terme de la société, et de la manière dont les critères de performance ont été appliqués	Article L. 22-10-9, I, 8° (anciennement L. 225-37-3, I, 8°) du Code de commerce	Chapitre 4 / 4.3.1.2 et 4.3.2.1
3.10	Manière dont le vote de la dernière assemblée générale ordinaire prévu au I de l'article L. 22-10-34 (anciennement L. 225-100) du Code de commerce a été pris en compte	Article L. 22-10-9, I, 9° (anciennement L. 225-37-3, I, 9°) du Code de commerce	Chapitre 4 / 4.3.2.1
3.11	Écart par rapport à la procédure de mise en œuvre de la politique de rémunération et toute dérogation appliquée conformément au deuxième alinéa du III de l'article L. 22-10-8 (anciennement L. 225-37-2) du Code de commerce, y compris l'explication de la nature des circonstances exceptionnelles et l'indication des éléments spécifiques auxquels il est dérogé	Article L. 22-10-9, I, 10° (anciennement L. 225-37-3, I, 10°) du Code de commerce	Chapitre 4 / 4.3.2.1
3.12	Mention, s'il y a lieu, de l'application des dispositions du second alinéa de l'article L. 225-45 du Code de commerce	Article L. 22-10-9, I, 11° (anciennement L. 225-37-3, I, 11°) du Code de commerce	n/a
3.13	Attribution et conservation des options par les mandataires sociaux	Articles L. 22-10-57, L. 22-10-58 et L. 225-185 du Code de commerce	Chapitre 4 / 4.3.4
3.14	Attribution d'actions gratuites aux dirigeants mandataires sociaux et conservation par ces derniers	Articles L. 225-197-1, L. 22-10-59 et L. 22-10-60 du Code de commerce	Chapitre 4 / 4.3.4
3.15	Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice 2020	Article L. 225-37-4, 1° du Code de commerce	Chapitre 4 / 4.1.1.1
3.16	Conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% de TOTAL SE, d'autre part, une autre société contrôlée par TOTAL SE au sens de l'article L. 233-3, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales	Article L. 225-37-4, 1° du Code de commerce	Chapitre 4 / 4.4.1
3.17	Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce, et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice 2020	Article L. 225-37-4, 3° du Code de commerce	Chapitre 4 / 4.4.2
3.18	Indication du choix fait de l'une des deux modalités d'exercice de la Direction générale prévues à l'article L. 225-51-1 du Code de commerce	Article L. 225-37-4, 4° du Code de commerce	Chapitre 4 / 4.1.5.1
3.19	Composition, ainsi que les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration	Article L. 22-10-10, 1° (anciennement L. 225-37-4, 5°) du Code de commerce	Chapitre 4 / 4.1.1 et 4.1.2
3.20	Description de la politique de diversité appliquée aux membres du Conseil d'administration au regard de critères tels que l'âge, le sexe ou les qualifications et l'expérience professionnelle, ainsi qu'une description des objectifs de cette politique, de ses modalités de mise en œuvre et des résultats obtenus au cours de l'exercice écoulé.	Article L. 22-10-10, 2° (anciennement L. 225-37-4) du Code de commerce	Chapitre 4 / 4.1.1.5 et 4.1.5 Chapitre 5 / 5.3.3.1
	Informations sur la manière dont la Société recherche une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du COMEX et sur les résultats en matière de mixité dans les 10% de postes à plus forte responsabilité		
3.21	Éventuelles limitations apportées par le Conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur général	Article L. 22-10-10, 3° (anciennement L. 225-37-4) du Code de commerce	Chapitre 4 / 4.1
3.22	Déclaration sur le Code de gouvernement d'entreprise auquel la Société se réfère volontairement et raisons pour lesquelles des dispositions ont été écartées le cas échéant	Article L. 22-10-10, 4° (anciennement L. 225-37-4) du Code de commerce	Chapitre 4 / 4.2

N°	Éléments requis	Textes de référence	Chapitre / Paragraphes
3.23	Modalités particulières de la participation des actionnaires à l'Assemblée générale ou les dispositions des statuts qui prévoient ces modalités	Article L. 22-10-10, 5° (anciennement L. 225-37-4) du Code de commerce	Chapitre 4 / 4.4.3 Chapitre 7 / 7.2.6
3.24	Description de la procédure mise en place par la Société en application du second alinéa de l'article L. 22-10-12 (anciennement L. 225-39) du Code de commerce et de sa mise en œuvre	Article L. 22-10-10, 6° (anciennement L. 225-37-4) du Code de commerce	Chapitre 4 / 4.4.1
3.25	Informations relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange	Article L. 22-10-11 (anciennement L. 225-37-5) du Code de commerce	Chapitre 4 / 4.4.4
4	Actionnariat et capital		
4.1	Identité des personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux Assemblées générales de la Société	Article L. 233-13 du Code de commerce	Chapitre 6 / 6.4
	Indication des modifications intervenues au cours de l'exercice	Article L. 233-13 du Code de commerce	Chapitre 6 / 6.4.1
	Indication du nom des sociétés contrôlées participant à un autocontrôle et la part du capital de la Société qu'elles détiennent	Article L. 233-13 du Code de commerce	n/a
4.2	Nombre des actions achetées et vendues au cours de l'exercice par application des articles L. 225-208, L. 22-10-62 (anciennement L. 225-209), L. 225-209-2, L. 228-12 et L. 228-12-1 du Code de commerce, cours moyens des achats et des ventes, montant des frais de négociation, nombre des actions inscrites au nom de la Société à la clôture de l'exercice et leur valeur évaluée au cours d'achat, ainsi que valeur nominale pour chacune des finalités, nombre des actions utilisées, éventuelles réallocations dont elles ont fait l'objet et la fraction du capital qu'elles représentent	Article L. 225-211 du Code de commerce	Chapitre 6 / 6.3
4.3	État de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice (proportion du capital représentée)	Article L. 225-102, alinéa 1 ^{er} du Code de commerce	Chapitre 1 / 1.1.1 Chapitre 6 / 6.4
4.4	Mention des ajustements des bases de conversion et des conditions de souscription ou d'exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital ou des options de souscription ou d'achat d'actions	Articles R. 228-90 et R. 228-91 du Code de commerce	n/a
4.5	État récapitulatif des opérations des dirigeants et des personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la Société réalisées au cours du dernier exercice	Article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier	Chapitre 4 / 4.1.6
4.6	Montants des dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois exercices précédents et montant des revenus distribués au titre de ces mêmes exercices	Article 243 bis du Code général des impôts	Chapitre 6 / 6.2
5	Déclaration de performance extra-financière (DPEF) (déclaration consolidée)		
5.1	Modèle d'affaires de la Société et du Groupe	Articles L. 225-102-1, L. 22-10-36 et R. 225-105 du Code de commerce	Chapitre 1 / 1.1.3 Chapitre 2 / 2.1 à 2.5
5.2	Description des principaux risques liés à l'activité de la Société ou du Groupe, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par les relations d'affaires, les produits ou les services	Articles L. 225-102-1, L. 22-10-36 et R. 225-105 du Code de commerce	Chapitre 3 / 3.1
5.3	Informations sur la manière dont la Société ou le Groupe prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité, ainsi que les effets de cette activité quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale (description des politiques appliquées et procédures de diligence raisonnable mises en œuvre pour prévenir, identifier et atténuer les principaux risques liés à l'activité de la Société ou du Groupe)	Articles L. 225-102-1, L. 22-10-36 et R. 225-105 du Code de commerce	Chapitre 3 / 3.3.3 Chapitre 5 / 5.3, 5.4, 5.7, 5.8 et 5.11
5.4	Résultats des politiques appliquées par la Société ou le Groupe, incluant des indicateurs clés de performance	Articles L. 225-102-1, L. 22-10-36 et R. 225-105 du Code de commerce	Chapitre 1 / 1.8.2 Chapitre 5
5.5	Informations sociales (emploi, organisation du travail, santé et sécurité, relations sociales, formation, égalité de traitement)	Articles L. 225-102-1, L. 22-10-36 et R. 225-105 du Code de commerce	Chapitre 5 / 5.3
5.6	Informations relatives aux conséquences sur le changement climatique de l'activité de la Société et de l'usage des biens et services qu'elle produit	Articles L. 225-102-1, L. 22-10-36 et R. 225-105 du Code de commerce	Chapitre 5 / 5.6

N°	Éléments requis	Textes de référence	Chapitre / Paragraphes
5.7	Engagements sociétaux en faveur du développement durable, de l'économie circulaire, de la lutte contre le gaspillage alimentaire, de la lutte contre la précarité alimentaire, du respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable	Articles L. 225-102-1, L. 22-10-36 et R. 225-105 du Code de commerce	Chapitre 5 / introduction et 5.5.5
5.8	Informations relatives à la lutte contre la corruption	Articles L. 225-102-1, L. 22-10-36 et R. 225-105, II, B, 1° du Code de commerce	Chapitre 5 / 5.8
5.9	Informations relatives aux actions en faveur des droits de l'homme	Articles L. 225-102-1, L. 22-10-36 (anciennement L. 225-102-1) et R. 225-105, II, B, 2° du Code de commerce	Chapitre 5 / 5.7
5.10	Informations spécifiques : – politique de prévention du risque d'accident technologique menée par la Société – capacité de la Société à couvrir sa responsabilité civile vis-à-vis des biens et des personnes du fait de l'exploitation de telles installations – moyens prévus par la Société pour assurer la gestion de l'indemnisation des victimes en cas d'accident technologique engageant sa responsabilité	Article L. 225-102-2 du Code de commerce	Chapitre 3 / 3.3 et 3.4 Chapitre 5 / 5.5
5.11	Informations relatives aux accords collectifs conclus dans l'entreprise et à leurs impacts sur la performance économique de l'entreprise ainsi que sur les conditions de travail des salariés, aux actions visant à lutter contre les discriminations et promouvoir les diversités et aux mesures prises en faveur des personnes handicapées	Articles L. 225-102-1, L. 22-10-36 et R. 225-105 du Code de commerce	Chapitre 5 / 5.3
5.12	Attestation de l'organisme tiers indépendant sur les informations présentes dans la DPEF	Articles L. 225-102-1, L. 22-10-36 et R. 225-105-2 du Code de commerce	Chapitre 5 / 5.12
6	Autres informations		
6.1	Informations fiscales complémentaires	Articles 223 <i>quater</i> et 223 <i>quinquies</i> du Code général des impôts	Chapitre 10 / 10.3
6.2	Mention des injonctions ou sanctions pour pratiques anticoncurrentielles ordonnées par l'Autorité de la concurrence	Article L. 464-2 du Code de commerce	n/a
6.3	Montants des prêts à moins de trois ans consentis par la Société à titre accessoire à des microentreprises, des PME ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles la Société entretient des liens économiques le justifiant	Article L. 511-6 du Code monétaire et financier	n/a
6.4	Attestation des commissaires aux comptes jointe au rapport de gestion	Article L. 511-6 du Code monétaire et financier	n/a
6.5	Aliénation d'actions effectuée par une société en application des articles L. 233-29 et L. 233-30 du Code de commerce intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées	Articles L. 233-29, L. 233-30 et R. 233-19 du Code de commerce	n/a
6.6	Modifications apportées au mode de présentation des comptes annuels	Article 243 bis du Code général des impôts	Chapitre 8 / 8.7 Chapitre 10 / 10.3 (Note 1)
6.7	Observations faites par l'AMF sur les propositions de nomination ou de renouvellement des commissaires aux comptes	Article 243 bis du Code général des impôts	n/a
6.8	Rapport sur les paiements effectués au profit des gouvernements	Article L. 22-10-37 (anciennement L. 225-102-3) du Code de commerce	Chapitre 9 / 9.3

Avertissement

Dans le présent Document d'enregistrement universel, sauf indication contraire, les termes « TOTAL » et « Groupe » se réfèrent, de façon collective, à TOTAL SE et l'ensemble de ses sociétés consolidées, détenues directement ou indirectement, situées en France ou à l'étranger. Le terme « Société » utilisé dans ce document se réfère exclusivement à TOTAL SE, société mère du Groupe.

Les références aux sites Internet mentionnés dans le présent document ne sont pas incorporées par référence, sauf indication contraire.

Ce document peut contenir des déclarations prospectives (*forward-looking statements* au sens du Private Securities Litigation Reform Act de 1995), concernant notamment la situation financière, les résultats d'opérations, les activités et la stratégie industrielle de TOTAL. Il peut notamment contenir des indications sur les perspectives, objectifs, axes de progrès et ambitions du Groupe y compris en matière climatique et de neutralité carbone (zéro émission nette). Une ambition exprime une volonté du Groupe étant précisé que les moyens à mettre en œuvre ne dépendent pas que de TOTAL. Ces déclarations prospectives peuvent être généralement identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel ou de termes à caractère prospectif tels que « envisager », « avoir l'intention », « anticiper », « croire », « estimer », « planifier », « prévoir », « penser », « avoir pour objectif », « avoir pour ambition » ou terminologie similaire. Les déclarations prospectives contenues dans ce document sont fondées sur des données, hypothèses économiques et estimations formulées dans un contexte économique, concurrentiel et réglementaire donné et considérées comme raisonnables par le Groupe à la date du présent document.

Ces déclarations prospectives ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les perspectives, objectifs ou ambitions énoncés seront réalisés. Elles peuvent s'avérer inexactes dans le futur et sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées avec un écart significatif entre les résultats réels et ceux envisagés, en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel et réglementaire, ou en raison de la matérialisation de facteurs de risque tels que notamment les fluctuations des prix du pétrole brut et du gaz naturel, l'évolution de la demande et des prix des produits pétroliers, les variations des résultats de production et des estimations de réserves, la capacité à réaliser des réductions de coûts ou des gains d'efficacité sans perturber indûment les opérations, les évolutions légales et réglementaires y compris dans les domaines environnementaux et climatiques, la variation des taux de change, ainsi que les évolutions économiques et politiques, les changements des conditions de marché, les pertes de parts de marché et les modifications des préférences des consommateurs, ou encore les pandémies comme la pandémie COVID-19. De même, certaines informations financières reposent sur des estimations notamment lors de l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs et des montants des éventuelles dépréciations d'actifs.

Ni TOTAL ni aucune de ses filiales ne prennent l'engagement ou la responsabilité vis-à-vis des investisseurs ou toute autre partie prenante de mettre à jour ou de réviser, en particulier en raison d'informations nouvelles ou événements futurs, tout ou partie des déclarations, informations prospectives, tendances ou objectifs contenus dans ce document. Les informations concernant les facteurs de risque, susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur les activités du Groupe, sa situation financière, y compris ses résultats opérationnels et ses flux de trésorerie, sa réputation, ses perspectives ou la valeur des instruments financiers émis par TOTAL sont décrits dans le chapitre 3 de ce document.

L'information financière sectorielle est présentée selon les principes identiques à ceux du *reporting* interne et reproduit l'information sectorielle interne définie pour gérer et mesurer les performances de TOTAL. En complément des indicateurs définis par les normes IFRS, certains indicateurs alternatifs de performance sont présentés, tels que notamment les indicateurs de performance excluant les éléments d'ajustement (résultat opérationnel ajusté, résultat opérationnel net ajusté, résultat net ajusté), la rentabilité des capitaux propres (ROE), la rentabilité des capitaux employés moyens (ROACE), le ratio d'endettement, la marge brute d'autofinancement (MBA), le taux de retour à l'actionnaire. Ces indicateurs sont destinés à faciliter l'analyse de la performance financière de TOTAL et la comparaison des résultats entre périodes. Ils permettent aux investisseurs de suivre les mesures utilisées en interne pour gérer et mesurer la performance du Groupe.

Les éléments d'ajustement comprennent :

(i) les éléments non récurrents

En raison de leur caractère inhabituel ou particulièrement significatif, certaines transactions qualifiées « d'éléments non récurrents » sont exclues des informations par secteur d'activité. En général, les éléments non récurrents concernent des transactions qui sont significatives, peu fréquentes ou inhabituelles. Cependant, dans certains cas, des transactions telles que coûts de restructuration ou cessions d'actifs, qui ne sont pas considérées comme représentatives du cours normal de l'activité, peuvent être qualifiées d'éléments non récurrents, bien que des transactions similaires aient pu se produire au cours des exercices précédents, ou risquent de se reproduire lors des exercices futurs.

(ii) l'effet de stock

Les résultats ajustés des secteurs Raffinage-Chimie et Marketing & Services sont communiqués selon la méthode du coût de remplacement. Cette méthode est utilisée afin de mesurer la performance des secteurs et de faciliter la comparabilité de leurs résultats avec ceux des principaux concurrents du Groupe.

Dans la méthode du coût de remplacement, proche du LIFO (*Last In, First Out*), la variation de la valeur des stocks dans le compte de résultat est déterminée par référence au différentiel de prix fin de mois d'une période à l'autre ou par référence à des prix moyens de la période selon la nature des stocks concernés et non par la valeur historique des stocks. L'effet de stock correspond à la différence entre les résultats calculés selon la méthode FIFO (*First In, First Out*) et les résultats selon la méthode du coût de remplacement.

(iii) l'effet des variations de juste valeur

L'effet des variations de juste valeur présenté en éléments d'ajustement correspond, pour certaines transactions, à des différences entre la mesure interne de la performance utilisée par la Direction générale de TOTAL et la comptabilisation de ces transactions selon les normes IFRS. Les normes IFRS prévoient que les stocks de trading soient comptabilisés à leur juste valeur en utilisant les cours *spot* de fin de période. Afin de refléter au mieux la gestion par des transactions dérivées de l'exposition économique liée à ces stocks, les indicateurs internes de mesure de la performance intègrent une valorisation des stocks de trading en juste valeur sur la base de cours *forward*.

Dans le cadre de ses activités de trading, TOTAL conclut des contrats de stockage dont la représentation future est enregistrée en juste valeur dans la performance économique interne du Groupe, mais n'est pas autorisée par les normes IFRS.

Enfin, TOTAL souscrit des instruments dérivés dans le but de gérer l'exposition aux risques de certains contrats ou actifs opérationnels. En application des normes IFRS, ces instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur alors que les transactions opérationnelles sous-jacentes sont comptabilisées lors de leur réalisation. Les indicateurs internes reportent la reconnaissance du résultat sur les instruments dérivés au dénouement des transactions.

Dans ce cadre, les résultats ajustés (résultat opérationnel ajusté, résultat opérationnel net ajusté, résultat net ajusté) se définissent comme les résultats au coût de remplacement, hors éléments non récurrents et hors effet des variations de juste valeur.

Les chiffres présentés en euros pour le résultat net ajusté dilué par action sont obtenus à partir des chiffres en dollars convertis sur la base des taux de change moyen euro/US dollar (€-\$) des périodes concernées et ne résultent pas d'une comptabilité tenue en euros.

Avertissement aux investisseurs américains – La SEC autorise les sociétés pétrolières et gazières sous son autorité à publier séparément les réserves prouvées, probables et possibles qu'elles auraient identifiées conformément aux règles de la SEC. Ce document peut contenir certains termes que les recommandations de la SEC nous interdisent strictement d'utiliser dans les documents officiels qui lui sont adressés, comme notamment les termes « réserves potentielles » ou « ressources ». Tout investisseur américain est prié de se reporter au *Form 20-F* publié par TOTAL, File N ° 1-10888, disponible au 2, place Jean Millier – Arche Nord Coupole/Regnault – 92078 Paris-La Défense Cedex, France, ou sur notre site Internet total.com. Ce document est également disponible auprès de la SEC en appelant le 1-800-SEC-0330 ou sur le site Internet de la SEC sec.gov.

Designed and produced by **emperor** 

Photo en couverture : ©TOTAL

rendez-vous sur
total.com



TOTAL SE
Siège social :
2, place Jean Millier – La Défense 6
92400 Courbevoie – France
Capital social : 6 574 599 040 euros
542 051 180 RCS Nanterre

Standard : +33 (0)1 47 44 45 46
Communication financière : +44 (0)207 719 7962
Relations actionnaires individuels : N° Vert 0 800 039 039